John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF NO
ADAMS
170.12

MEMOIRES
ET
INSTRUCTIONS
POUR LES
AMBASSADEURS
OU
LETTRES ET NEGOTIATIONS
DE
WALSINGHAM,

Ministre & Secretaire d'Etat, sous Elisabeth Reine d'Angleterre.

Avec les Maximes Politiques de ce Ministre, & des Remarques sur la vie des principaux Ministres & Favoris de cette Princesse.

Traduit de l'Anglois.

A AMSTERDAM,
Chez GEORGE GALLET, Directeur de l'Imprimerie des HUGUETAN.

M. DCC.

ADAMS 170.12

A MONSEIGNEUR
GUSTAVE CARLSON,
COMTE DE BORRINGEN, SEIGNEUR DE LINDHOLM, &c.

MONSEIGNEUR,

ON ne peut faire attention à ce qui vous oblige de vous fixer en ces heureuses Provinces, qu'on ne reconnoisse combien la Fortune se plaît à disposer de toutes choses selon ses caprices. A peine aviez-vous dix ans, que ce magnanime & veritablement Grand Prince CHARLES GUSTAVE *Roi de Suède, vous fut enlevé à la fleur de son âge, & dans un tems où sa vie vous auroit été si avantageuse, pour vous faire paroître sur le grand téatre du monde avec l'éclat que vous méritez.*

Pour vous faire porter, MONSEIGNEUR, *le glorieux nom de son* FILS, *on prit un soin extréme aprés sa mort, de vous faire connoître les principales Cours de l'Europe; en quoi vous avez si excellemment réüssi, que ceux mêmes qui y ont été élevez & nourris toute leur vie, n'en connoissent pas mieux le fort & le foible, ni les plus particuliers intérêts.*

Ayant ainsi employé dix ans en voyages, & aquis par ce moyen la parfaite intelligence des Langues vivantes de l'Europe, aussi bien que de la Latine, que vous possedez, MONSEIGNEUR, *comme si elles*

vous étoient naturelles, vous vintes en Hollande avec l'agrément de la Reine Mere, pour vous y trouver à portée des occasions de guerre, qui pouvoient exercer vôtre courage heroïque.

Les mouvemens du Nord vous ayant rapellé dans vôtre Patrie, & la paix étant ensuite survenuë, vous ne pûtes éviter, MONSEIGNEUR, *de vous trouver malheureusement confondu dans cette reünion générale des Terres du Royaume, qui vous priva du peu que la tendresse paternelle vous avoit laissé. Mais si d'un côté cela vous fut préjudiciable, vous eutes lieu de l'autre, nonobstant diverses ofres qui vous furent faites ailleurs, de vous redonner au Prince d'Orange, vôtre premier Maître; & en cela,* MONSEIGNEUR, *l'on sçait que vous suivites vôtre propre & naturelle inclination.*

Ce Prince dont la vie est un prodige de merveilles, ayant été apellé aux Couronnes de la Grand'-Bretagne, vous fites la prémiere Campagne d'Irlande; & une personne de distinction qui a l'honneur d'avoir part à vôtre bienveillance, vous a entendu dire, MONSEIGNEUR, *que vous vous seriez fait un plaisir extréme de continuër à suivre ce Grand Prince, si vous n'aviez consideré, qu'il y a un certain âge dans la vie où il faut commencer à faire place à la jeunesse; & qu'à quarante ans passez ne trouvant plus de bienseance à concourir avec celle de toutes les Nations de l'Europe, c'étoit pour vous une espéce de nécessité de vous consigner au repos.*

Il est vrai, MONSEIGNEUR, *que la Fortune vous devoit une autre destinée, mais il n'est pas moins vrai aussi, que depuis prés de dix ans vous joüissez de ce repos d'une maniere bien digne d'envie, puis que c'est au milieu d'une belle & nombreuse Bibliothéque, assemblée avec autant de diligence, qu'elle est rare, bien choisie, & disposée avec un ordre & une methode qu'on ne peut assez admirer.*

C'est là, MONSEIGNEUR, *qu'environné pour toute pompe de vôtre seule & unique Grandeur, & de toutes les heroïques vertus qui brillent en vous, & qui ne sçauroient vous abandonner en quelque état de Fortune où vous puissiez être, vous consacrez à la lecture & à l'étude les précieux momens qui vous restent de la douce societé que vous partagez avec Madame*

dame vôtre tres-chere & tres-digne Epouſe. Auſſi ne ſçauroit-on mieux ſoûtenir qu'elle fait l'éclat de la Maiſon de Schwartzenberg dont elle eſt ſortie: Maiſon illuſtre par la qualité de Baron que l'Empereur Sigiſmond lui annexa l'an 1417. *& qui s'eſt fait diſtinguer depuis en quelques-unes de ſes branches, par celle de Comte, & même de Prince de l'Empire. On n'ignore pas qu'elle eſt ſortie de la Franconie, & qu'elle portoit auparavant le fameux nom de* Seinsheim, *dont les Tombeaux qui furent demolis par les guerres au commencement du ſeiziéme ſiecle, la juſtifioient d'une antiquité de Nobleſſe non interrompuë avant le regne de Charlemagne. Comme c'eſt du même pays,* Monseigneur, *que vous tirez vôtre origine, faut-il s'étonner ſi vos cœurs ſe ſont portez à s'unir, par cette douce ſimpathie qu'on conſerve pour les lieux qui ont donné naiſſance à d'illuſtres Ancétres?*

Que ne pourroit-on point dire là-deſſus, ſi l'on vouloit parcourir les riches monumens qu'on trouve dans les plus anciennes Hiſtoires? Ou plûtôt, Monseigneur, *que ne pourrois-je point dire de vous, à vous conſiderer ſeulement du côté de l'état de vie que vous avez choiſi, & par rapport à ce qui peut tomber ſous la portée d'un homme de ma ſorte? Qui eſt-ce qui n'a vû, non ſans une extréme admiration, que ni le ſoin des afaires domeſtiques, ni le tems que vous employez à la lecture, dont vous tirez mille fois plus de fruit que ne feroit un autre, par le don que la Nature vous a fait de la plus excellente & judicieuſe memoire qui fut jamais; d'autant plus belle & plus précieuſe, qu'elle ſçait faire un juſte choix de ce qu'elle doit retenir, & de ce qu'elle doit oublier; Qui eſt-ce, dis-je, qui n'a pas vû & admiré, que tout cela ne vous détourne pas d'un ſeul moment des ofices que vôtre genereuſe bonté prodigue à tous ceux que vous honorez de quelque bienveillance? Vous étes le ſeul au monde,* Monseigneur, *qui ſçavez trouver du tems pour tout. Actif ſans jamais être embarraſſé, parce que vous mettez un ordre exact & ſuivi à tout ce que vous avez à faire; mais qui plus eſt, ſi diligent à prévenir vos amis, que vous laiſſez toûjours infiniment en arriere, ceux mêmes qui ſont dans une obligation indiſpenſable, & qui ont le plus d'empreſſement à vous marquer*

leur zéle & leur reconnoissance. La courtoisie & l'afabilité vous sont d'ailleurs si naturelles, qu'en cela vous n'avez jamais eu d'égal, ni n'en pouvez jamais avoir. Aussi vous aquerez-vous, MONSEIGNEUR, *un empire si doux & si absolu sur tous les cœurs, qu'on se felicite de vous être attaché par un devouëment sincere & fidéle. La probité, vertu si rare dans tous les tems, se trouve en vous dans un degré si éminent, que les plus scrupuleux n'oseroient se comparer à vous. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire dans un homme d'une naissance aussi illustre que la Vôtre, & que je ne dois point taire, c'est,* MONSEIGNEUR, *le soin que vous prenez d'empécher qu'on vous rende ce qui vous est si legitimement deu, & dont les fils legitimez des Rois jouïssent sans contredit dans toute l'Europe, & dont aussi je ne serois pas en peine de produire des témoignages autentiques. Vous m'avez fait imposer là-dessus,* MONSEIGNEUR, *un si absolu silence, que je ne puis douter que la voix publique ne se récrie contre Vôtre extréme modestie. Il est vray qu'en cela loin de rien perdre de ce que vous étes, c'est ajoûter à vos vertus un nouvel éclat de gloire & de grandeur qui vous rend inimitable. Combien de choses n'aurois-je point encore à dire, si j'osois en prendre la liberté? Mais que n'auroit-on point à publier, si la Fortune vous rendoit seulement une bien petite partie de la justice qui vous est deuë? J'ai en mon particulier de trop vifs ressentimens de toutes les bontez dont il vous a plû,* MONSEIGNEUR, *de m'honorer, pour laisser échaper l'occasion qui se présente, de mettre sous Vôtre protection la Traduction* des Lettres & des Maximes Politiques *d'un des plus integres Ministres d'Etat, & des plus habiles Negociateurs qu'on ait vû depuis long-tems, & dont vous connoissez mieux le merite que qui que ce soit. Sa Fortune ne fut pas heureuse; & cela même fait une partie considerable de son éloge. Recevez le donc, s'il vous plaît, en la Langue que je lui fais parler, comme un foible hommage de ma reconnoissance, de mon zele, & du tres-profond respect avec lequel je feray gloire de me dire toute ma vie,*

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres humble, tres-obeïssant,
& tres-zelé Serviteur
LOUIS BOULESTEIS DE LA CONTIE.

PRE-

PREFACE.

ON donne ici une piece qu'on n'a jamais eu dessein de faire imprimer ; ce n'est point une piece suposée & forgée à plaisir, puis qu'elle a demeuré long-tems entre les papiers du Chevalier Dudley Digges, Maître des rôlles, personnage d'une sagesse & d'une probité reconnuës, & qui en a bien connu le prix.

Il n'y a point d'écrits qui se fassent lire avec plus d'avidité & de plaisir que les lettres, & sur tout quand elles regardent les afaires d'Etat, qu'elles ont pour Autheurs des gens sages & illustres, & qu'elles voient le jour dans un siecle aussi rafiné & aussi politique que celui-ci. Cette verité paroît par deux Volumes de lettres qui ont paru depuis peu sous les titres de *Cabale*, & de *secrets de l'Empire*, & qui ont fait beaucoup de bruit. Quoiqu'il n'y ait au fond aucune liaison ni pour le tems ni pour les matieres, & que ce ne soit qu'une rapsodie des diverses pensées que de morts de reputation ont euës en diferentes occasions, elles n'ont pas laissé neanmoins de plaire aux Curieux comme une perspective qui presente aux yeux une grande varieté d'objets. On recevra pour le moins aussi favorablement ce Recueil composé des Negotiations suivies du Chevalier François Walsingham durant trois ans qu'il a residé à la Cour de France avec le caractere d'Ambassadeur pour la misterieuse afaire du mariage de la Reine Elisabeth avec deux Princes de la Maison de Valois successivement. Les Lecteurs judicieux regarderont non seulement l'ordre & l'uniformité qui regnent dans cet ouvrage avec le même plaisir qu'on considere la vaste perspective qu'une Mer tranquille presente à l'œil, mais les personnes de qualité qui seront desormais appellées au service des Princes & élevées à la glorieuse dignité de Ministres en tireront de grands avantages. Quoique les Anglois ayent été jusqu'ici assez scrupuleux pour ne pas donner au public les Traitez & Negotiations de leurs Ambassadeurs, que nous ne connoissons à peine que par leurs armes qui sont penduës aux Auberges où ils ont passé ; neanmoins les François & les Italiens qui se croient aussi sages & aussi bons politiques qu'aucune Nation du monde, l'ont souvent fait. Nous voyons & lisons avec plaisir ces sortes d'écrits parce que nous y trouvons une relation des afaires, des tems, & des personnes, plus exacte & plus fidéle que celle que l'Histoire nous fournit, à moins que de grands Generaux & de grands politiques n'ayent le loisir, comme Cesar & quelques autres, de mettre la main à la plume, & de transmettre de bonne foi à la posterité les divers évenemens de leur siecle.

Ceux qu'on voit ici sur la scene & qui parlent par leurs lettres, sont la Reine Elisabeth même, les Lords Leicester & Burleigh, les Chevaliers François Walsingham & Thomas Smith, gens qui avoient assez de capacité pour gouverner tout l'Univers : Mais les principaux Acteurs sont Burleigh & Walsingham, deux des plus celebres Ministres que l'Angleterre ait jamais eu.

Pour la Reine que toute l'Europe a honorée ou crainte, je me contenterai de dire, qu'encore qu'elle ait eu assez de prudence pour bien choisir ses Serviteurs qu'elle ne recompensoit pas largement non plus que son Grand Pere Henri VII. elle eut cependant le bonheur d'en rencontrer & de plus fidéles & de plus secrets que les Princes qui lui ont succedé, nonobstant leurs grandes liberalitez & la profusion, s'il faut ainsi dire, qu'ils faisoient de leurs trésors.

Si

Si jamais elle eût intérêt d'être bien servie ce fut dans l'importante Negotiation d'une Ligue & de son mariage avec la France; car elle avoit à faire à la Reine Mere Catherine de Medicis qui n'étoit pas moins habile qu'elle, & avec Charles IX. son fils, le plus dissimulé Prince qui ait jamais porté Couronne.

Quant au mariage, je doute que la France eût éfectivement cette intention au sujet du Duc d'Anjou qui fut ensuite Henri III. Je croi plûtôt qu'elle ne faisoit cela que pour amuser Elisabeth, & les Princes Protestans de France, & pour les attirer plus aisément dans le piege qu'on leur avoit tendu à Paris, je veux dire le barbare & sanglant massacre de la St. Barthelemi qui se fit en 1572. c'est à dire la seconde année de cette Negotiation; & cela avec tant de secret, que nôtre Ambassadeur tout penetrant qu'il étoit n'en apperçût jamais rien avec tous ses Espions & ses intelligences, que quand il s'y vit presque envelopé lui-même.

Pour le second Traité qui fut proposé en 1581. avec le Duc d'Alençon, je croi que la France agissoit tout de bon, & que les principaux Ministres d'Angleterre en faisoient de même à la reserve de Leicester qui avoit des prétentions sur le cœur de la Princesse. Mais quelles étoient les veritables intentions de Sa Majesté, c'est ce que je dois laisser indecis, & le regarder comme un secret doublement impenetrable tant parce qu'elle étoit femme, que parce qu'elle étoit Reine.

Quant à la haine irreconciliable qu'il y eut entre Elisabeth & la Reine d'Ecosse à l'occasion de la diference de la Religion, de la contrarieté des intérêts de leur Etat, des Royaumes voisins, de l'émulation de la puissance, & peut-être aussi de la beauté; Démêlez dont tous les Princes de la Chrétienté s'entremirent les uns d'une maniere, les autres de l'autre, comme il paroîtra par ces lettres, je ne sçaurois mieux les comparer qu'à la querelle que les Poëtes ont feint entre Junon & Venus qui troublerent si souvent toute la famille des Dieux: En éfet la Reine d'Ecosse ayant pris les armes d'Angleterre du tems de son premier Epoux, quoiqu'en suite elle tâcha de s'en excuser sur la contrainte & sur la soumission qu'elle devoit à l'autorité d'un Mari, ce fut — *Manet alta mente repostum*, & cet outrage ne pût jamais lui être pardonné qu'aprés qu'elle l'eut expié par son propre sang.

Quoique cela fasse la principale partie de la Negotiation, on y voit pourtant d'autres matieres importantes touchant les Protestans de France & d'Allemagne. Il y est parlé des afaires d'Irlande & des Pays-Bas, des Anglois fugitifs, des disputes sur le commerce, &c. Le tout si bien digeré & exprimé avec tant de clarté & de netteté, de simplicité & si peu d'ostentation d'esprit, que cela releve de beaucoup le merite de cet ouvrage au moins à l'égard de ceux qui connoissent une bonne main quand ils la voient. Si quelqu'un s'attache à démêler les chifres qui se trouvent dans cet ouvrage, comme dit Robert Nanton dans son *fragmenta Regalia* parlant de ces mêmes lettres & negotiations, il verra qu'ils contiennent les évenemens misterieux de ce tems-là: mais je les laisse à déchifrer à ceux qui ont & plus de loisir, & plus de penetration que moi, & je finis, par cette reflexion où entreront aisément ceux qui ont fait attention aux afaires, c'est que nôtre Ambassadeur a été des plus vigilans à chercher des avis sur la verité desquels on pût compter, & à bien examiner les personnes & les moyens qu'il mettoit en œuvre; combien il étoit ponctuel à suivre ses instructions dans les choses où on lui prescrivoit des bornes; combien circonspect & judicieux dans les cas où il avoit plein pouvoir, & avec combien de diligence il a tâché d'augmenter en toutes occasions la reputation & d'avancer les intérêts de son illustre Maîtresse. Octob. 1654. *A. H.*

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

Pour François Walsingham Ecuyer, Ambassadeur extraordinaire de la Reine à la Cour de France, du 11. *d'Août* 1570. *l'an* 12. *du Regne d'Elisabeth.*

ELISABETH REINE,

AVant toutes choses vous vous entretiendrez avec le Chevalier Henri Norris nôtre Ambassadeur, au sujet de la Commission que nous vous donnons à present, & nous voulons bien approuver tout ce que vous deux jugerez à propos de faire pour nôtre service. Quant à nos lettres au Roi de France & à la Reine Mere, ensemble les autres circonstances qui en dépendent, vous les delivrerez & en userez suivant l'avis & la prudence de nôtre Ambassadeur. 1570.

La Negotiation que nous vous confions roule uniquement & principalement sur la matiere suivante qui sera la regle de toutes vos actions.

Nous souhaitons que le Traité entre le Roi nôtre bon Frere & les Princes de Navarre & de Condé, l'Amiral & les autres Sujets du Roi se fasse à la satisfaction de ces Princes & de leur parti, & de maniere qu'ils y trouvent leur sûreté, & qu'ils soient maintenus & conservez dans la liberté de leur conscience sur le fait de la Religion.

Et considerant qu'il y a des gens qui travaillent directement avec chaleur pour empêcher ce Traité, & que d'autres agissent sous main non pour le traverser, mais pour ruiner au bout du compte les Princes & leur parti en traitant de mauvaise foi, nous jugeons nécessaire de mettre toute sorte de moyens legitimes en usage pour ruiner des desseins si contraires, & procurer non seulement un Traité avantageux, mais aussi de longue durée, comme étant une chose que nous croyons avantageuse au Roi & à tout son Royaume. C'est pourquoi aprés que les Députez des deux Princes auprés du Roi vous auront instruit de l'état de la Negotiation de cette afaire, & quand il sera nécessaire que nôtre Ambassadeur & vous agissiez en nôtre nom auprés du Roi ou de la Reine Mere, nous voulons que vous declariez nos intentions de maniere que ce que vous direz serve de fondement sur lequel vous appuyerez ci-aprés les raisons que vous jugerez à propos de proposer au Roi.

Vous direz en premier lieu, que nous prions ardemment le Roi d'écarter tous les ombrages qu'on a tâché de lui donner jusqu'ici, ou qu'on pourra lui insinuer à l'avenir de nos intentions en ceci entre lui & ses Sujets, l'assûrant que nous lui souhaitons & lui avons toûjours souhaité autant de bien & à son Etat, que si nous étions sa propre sœur, & que nous n'avons jamais eu dessein de favoriser ses Sujets ni de les encourager à se rebeller contre lui ni à démembrer sa Couronne. Vous direz cependant que pour lui parler franchement autant que la bonne amitié & l'honneur nous y engage indispensablement, nous aurions beaucoup de déplaisir de voir lesdits Princes & ceux de leur parti accablez ou oprimez par la partialité de leurs ennemis secrets pour la profession d'une Religion dont l'exercice leur a été accordé, d'autant mieux qu'ils n'ont jamais demandé au Roi que la liberté de joüir du benefice des Edits qui leur permettent la

 pro-

1570. profession de leur Religion. Vous ajoûterez à cela que sa Majesté ayant permis depuis longtems qu'un si grand peuple ait été élevé dés sa jeunesse dans cette Religion sans croire se damner, & ne pouvant pas en changer, nous prions le Roi de prendre en bonne part nôtre franchise, & d'expliquer favorablement l'avis que nous prenons la liberté de lui donner, parce que nous souhaitons du bien à lui & à son Etat, & n'avons égard à ses Sujets qu'autant que nous le croyons néceſſaire pour sa gloire, pour son bien, pour sa sûreté, pour le repos, pour la tranquilité, & pour l'avantage de ses Peuples.

Vous direz ensuite que nous avons examiné en partie les demandes qu'on nous a dit que ses Sujets lui ont faites avec toute l'humilité possible, & qu'en substance nous les reduisons specialement à ceci. Premierement que comme ses tres-humbles & tres-fidéles Sujets il leur redonne sa faveur & sa bienveillance; ce qu'il sied toûjours tres-bien à un bon & grand Roi d'accorder; & leur permette par consequent d'employer pour son service leurs vies, & leurs biens; ce qu'il est aussi avantageux à un Roi d'accepter. En second lieu qu'il leur soit permis de servir Dieu en exerçant la Religion Chrétienne suivant leur profession & le repos de leurs consciences; ce qui est tres-loüable devant Dieu, & tres néceſſaire à tous Sujets Chrétiens. Et enfin qu'on leur donne pour tout cela des sûretez meilleures en quelque maniere que celles qu'ils ont eu jusqu'ici; condition tres-importante, & à laquelle on doit avoir beaucoup d'égard pour l'entiere conclusion du reste, & sans laquelle toutes les autres choses ne sont rien.

Dans ces tres humbles Requêtes presentées au Roi Trés-Chrétien de la part de ses Sujets, c'est-à-dire de la part d'un si grand peuple de diferens états, comme de Princes du sang, de grands Capitaines, d'hommes sçavans & bons pour le Gouvernement & pour le Conseil, de braves Soldats, de considerables Bourgeois, de riches Marchands, de femmes & d'enfans, & d'une infinité de gens d'un rang inferieur, il nous paroît que plus promptement il leur accordera sa protection, & leur donnera des aſſûrances & des témoignages de sa bonté, comme un Pere doit faire à ses enfans, mieux s'en trouveront son repos, ses trésors, & sa puiſſance; ce que nous ne doutons pas que sa Majesté ne sente sans qu'il soit néceſſaire de le dire. Auſſi apprenons-nous avec joye qu'il est disposé de les recevoir en grace. C'est pourquoi vous direz qu'encore qu'il soit dans une grande jeunesse il n'est pas néceſſaire de lui faire remarquer combien de miseres & de maux sont tombez en peu de tems sur son Etat pour n'avoir pas voulu accorder à ses Sujets leurs raisonnables demandes. Quoiqu'il y ait peut-être eu des personnes dures qui ayent trouvé à redire à une partie de leurs demandes, nous le prions de considerer combien il lui est important, glorieux, & avantageux de donner à son Royaume une paix si generale, & de se reünir à tant de Sujets utiles à son service; raison d'un si grand poids, qu'il ne doit écouter aucun sophisme qui puiſſe préjudicier à son Etat, & retarder la conclusion de la paix. Mais considerant que Sa Majesté est un Prince pour commander souverainement, & eux des Sujets pour obeïr, & qui par consequent doivent être naturellement dans la crainte, il vaut mieux les gratifier par des graces signalées & par des sûretez qui les contentent, que de leur refuser une partie de leurs demandes, & de les tenir dans le doute & dans un trouble d'esprit. De cette maniere personne ne se croira en sûreté: Le Roi craindra pour avoir refusé, & les Sujets pour n'avoir pû obtenir; & comme il arrive dans la maladie, la rechûte pourroit

roit être trés-perilleuse. Aprés que vous aurez agi auprés du Roi pour lever toutes les dificultez, vous direz aussi que nous promettons au Roi, & que nous voulons lui en donner des assûrances, qu'aprés avoir fait assembler les Princes, & leur avoir donné des témoignages de sa bonté & de sa bienveillance au lieu de restraindre leurs demandes d'une maniere qui les mécontente & qui les tienne dans l'incertitude que ce qu'on leur a accordé ne soit pas de longue durée, s'il arrive que quelques-uns d'eux contre leurs promesses & leurs soumissions, & contre les devoirs de veritables Sujets, entreprennent de troubler l'Etat directement ou indirectement, non seulement nous les condamnerons & les declarerons criminels par toute la terre, mais nous les poursuivrons encore si le Roi le juge à propos comme s'ils étoient nos propres ennemis. 1570.

Quant aux choses particulieres que les Députez des Princes vous prieront de demander, vous ferez bien de vous instruire à l'avance des moyens d'appuyer ces demandes, & d'avoir en main des raisons que vous puissiez faire valoir avec satisfaction, vous souvenant qu'en cela vous agissez pour nous qui sommes Reine.

Si l'on vous objecte que la liberté que nous demandons pour des Sujets de professer une Religion diferente de celle du Roi, & contraire à celle qui est autorisée par les loix de l'Etat, ne s'accorde pas à la maniere avec laquelle nous en avons usé en dernier lieu avec nos Sujets qui nous demandoient le libre exercice de la Religion Romaine contraire à celle dont nous faisons profession, vous répondrez que si l'on entend par là la derniere rebellion qui fut excitée l'année derniere dans le Nord de nôtre Royaume par les Comtes de Northumberland & de Westmerland. Premierement qu'il est tres-vrai qu'ils n'ont fait servir la Religion que de pretexte à leur rebellion. Vous pouvez ajoûter en second lieu qu'on sçait bien, & que vous avez ordre d'avancer, que la principale cause de cette revolte a été l'ouvrage (vous ne direz pas de la Reine d'Ecosse) mais vous direz comme le sachant certainement, que ç'a été celui de ses Ministres en Angleterre & en Ecosse, & des principaux de la Noblesse de ce Royaume qui n'aiment pas la Religion Romaine.

3. D'ailleurs il est évident que les deux Comtes qui étoient les Chefs de cette rebellion n'ont jamais témoigné de repugnance d'exercer la Religion établie en ce Royaume par les loix; & que comme ils donnerent leur consentement lors qu'elle fut établie par l'autorité du Parlement, aussi ont-ils frequenté les Eglises & assisté au service divin depuis le commencement de nôtre Regne sans faire la moindre dificulté ni témoigner le moindre mécontentement.

En 4. lieu que si eux ou quelques autres de nos Sujets demandoient la liberté de reconnoître l'autorité de l'Eglise de Rome de la maniere que le Pape prétend en user comme il témoigne par ses Bulles & Decrets, il est si manifeste, & l'experience qu'on vient d'en faire l'a si bien confirmé, qu'on ne peut accorder cela sans porter nécessaiment le parti à se rendre coupable du crime d'infidélité, & par consequent nous ne pouvons accorder rien de tel à aucuns Sujets de nôtre Royaume, à moins que de vouloir en même tems mettre nôtre Personne & nôtre Couronne à la merci des perfides. Par là paroît manifestement qu'il y a une notable diference entre la permission que les Sujets du Roi demandent pour l'exercice de leur Religion qui leur a été accordé jusqu'ici par les Edits, & la permission qu'il faudroit accorder à nos Sujets qui voudroient pro-

1570. professer la Religion Romaine dans nôtre Royaume, & obeïr aux Commandemens, aux Decrets, & aux Bulles du Pape. En éfet nous ne nous sommes jamais apperçûs que la Religion dont les Princes & leurs adherens font profession ait jamais prejudicié en rien ni au Roi ni à l'Etat, au contraire ceux qui la professent ont toûjours tres-humblement & constamment reconnu & maintenu l'un & l'autre sans s'attacher à aucun autre faction, ni reconnoître aucune autre autorité que celle du Roi. Mais l'experience nous a convaincus que ce n'est pas la même chose en Angleterre, aussi avons-nous puni selon leurs merites ceux de nos Sujets qui veulent ériger dans nos Etats l'autorité du Pape, & qui non seulement s'opposent manifestement & ouvertement à la nôtre, mais qui tâchent même à nous déposseder du Trône sur lequel la Providence nous a placez & maintenus; matiere si manifestement perilleuse, que ni nous ni aucuns de nos bons Sujets, bien loin d'y pouvoir jamais acquiescer, hazarderons volontiers dans cette querelle nos vies & nos biens, & nous en avons eu des preuves sufisantes par la promptitude avec laquelle on en a usé en dernier lieu dans toutes les parties de nôtre Royaume contre les Rebelles qui ont fait de la Religion Romaine le prétexte de leur rebellion. Voilà comme vous devez vous conduire en general dans la Negotiation que nous vous confions, ne doutant point qu'en cela & en toutes les autres choses qui regardent vôtre Commission vous ne vous joigniez volontiers à nôtre Ambassadeur que ses lumieres & son experience mettent fort en état de vous instruire de la maniere dont vous devez agir.

Si l'on vous fait quelque proposition au sujet de la Reine d'Ecosse, vous pouvez dire qu'avant vôtre départ, & deux ou trois jours aprés l'arrivée de Monsieur de Poigney auprés de nous, nous eûmes avis certain d'Ecosse, que le Lord Levinston Envoyé de la Reine d'Ecosse pour demander qu'on quittât les armes, & pour porter quelques Nobles à entrer en conference avec nous & avec elle sur les moyens de finir les troubles, avoit été avec le Duc de Châtelerault & autres à eux joints sur nos frontieres du côté d'Ecosse avant le vingtiéme du mois dernier, comme il paroît par ses lettres à nôtre Cousin le Comte de Sussex nôtre Lieutenant; & qu'il trouva tout le monde content du Traité conclu par nous avec l'Ambassadeur de France, & l'Evêque de Rosse, & qu'il poursuivoit sa Negotiation avec tant de chaleur, que nous attendons tous les jours d'apprendre qu'on a desarmé de part & d'autre, & que des Députez des deux partis de ce Royaume viennent ici pour traiter & mettre la derniere main aux afaires de la Reine d'Ecosse. Si l'on vous dit quelqu'autre chose sur cela, vous répondrez que vous n'avez pas d'ordre.

Aprés que vous aurez eu audience du Roi, & que vous serez entré en Negotiation & l'aurez poussée autant que nôtre Ambassadeur & vous l'aurez jugé à propos, vous nous en donnerez avis avec toute la diligence possible: Et si nôtre Ambassadeur & vous trouvez que trop de precipitation & de facilité de la part des Députez dans la Negotiation puisse préjudicier à la cause & la mettre en peril, nous croyons qu'il est bon de les porter à être fermes autant que la Politique pourra le permettre, sans leur donner neanmoins de nouveaux secours d'argent, aimant mieux les appuyer à demander leurs sûretez avec plus de chaleur. Signé

Cecill.

LETTRES ET NEGOTIATIONS DE WALSINGHAM.

LETTRE I.

A Walsingham Ecuyer &c.

MONSIEUR, l'Ambassadeur de France a envoyé ici un de ses Domestiques pour demander audience à Sa Majesté; & cet homme dit que c'est pour lui donner avis de la conclusion de la paix qui fut publiée Jeudi dernier. Je n'ai pû en parler ce matin à Sa Majesté, & j'ai jugé à propos de vous en donner avis afin que vous ne passiez pas outre jusques à ce que je l'en aye entretenuë, & que je vous fasse sçavoir si elle veut que vous en demeuriez là, ou que vous continuyiez vôtre voyage avec d'autres instructions. Je fais des souhaits pour vous. De Chenys ce Dimanche matin 13. d'Août 1570. 1570.

Guillaume Cecil.

LETTRE II.

En réponse à Mr. Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

SUivant celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire je demeurerai ici jusques à ce que j'apprenne de vous de quelle maniere Sa Majesté veut disposer de moi, &

1570. & ſans vous fatiguer par une plus longue lettre je demeure vôtre tres. &c. De Londres ce 13. d'Août 1570.

F. Walſingham.

LETTRE III.

A Walſingham Ecuyer &c.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Nous avons reçû aujourd'hui des Lettres du Roi de France qui nous ont été renduës par ſon Ambaſſadeur, & qui font mention de la paix concluë avec ſes Sujets; & de la maniere que ce Miniſtre parle, il compte qu'elle fut publiée à Paris le 11. de ce mois; cependant comme nous ne comptons pas entierement là-deſſus, nous jugeons à propos que vous pourſuiviez vôtre voyage avec ordre, que ſi la paix n'eſt pas concluë quand vous arriverez, vous agiſſiez ſuivant vos inſtructions; mais ſi elle eſt concluë vous rendrez en main propre au Roi de France les lettres que nous vous envoyons aujourd'hui, & par leſquelles nous lui mandons que nous vous avions déja dépeché pour le prier de faire une bonne fin avec ſes Sujets, & qu'apprenant par ſon Ambaſſadeur que l'afaire eſt terminée, nous vous avons donné ordre de continuer vôtre voyage pour le feliciter principalement du plus grand avantage que Dieu pouvoit lui accorder, en le reconciliant avec ſes Sujets. Ainſi nous vous ordonnons de lui témoigner par toutes ſortes de belles paroles la joie que nous en avons, & de lui ofrir tout ce qui dépend de nous pour maintenir cette union. Nous voulons auſſi que par le moyen de nôtre Ambaſſadeur vous faſſiez entendre à l'Amiral & à ceux de ſon parti à quelle intention nous vous envoyons dans cette conjoncture, & que vous leur faſſiez connoître combien nous avons de ſoin d'eux, & avec quel empreſſement nous ferons volontiers tout ce qui dépendra de nous & qui ſera raiſonnable pour leur conſerver les avantages de cette paix. Vous leur ferez comprendre que c'eſt principalement pour l'amour d'eux que nous vous envoyons maintenant. Donné ſous nôtre Sceau à Henly le 15. d'Août 1570. le 12. de nôtre Regne.

LETTRE IV.

Au premier Secretaire touchant ce qui s'étoit paſſé le 28. d'Août entre lui & le Roi.

COPIE.

Monsieur, je vous prie de dire à Sa Majeſté, que le Roi a fort bien reçu ſa felicitation, & l'a regardée comme venant d'une bonne Sœur & d'une voiſine pleine

pleine de bonne volonté, qui lui a toûjours ſouhaité du bien & de la proſperité, (ce ſont ſes propres termes.) Aprés avoir fait au Roi mon compliment de felicitation, la Reine Mere s'étant informée de l'état de Sa Majeſté m'a demandé comment ſe portoit la Reine d'Ecoſſe? J'ai répondu qu'à mon depart elle ſe portoit fort bien, & que je n'ai pas appris depuis qu'il lui ſoit arrivé aucun mal. Elle s'eſt informée enſuite de ſon état preſent; j'ai répondu ſuivant mes inſtructions qu'à mon depart elle paroiſſoit fort contente. Sur cela elle a proteſté qu'elle étoit ſi perſuadée de la clemence de Sa Majeſté, qu'elle étoit trés-convaincuë, que ſi la Reine d'Ecoſſe recevoit des duretés ce ſeroit plûtôt l'ouvrage de ſes Miniſtres que celui de Sa Majeſté. J'ai repliqué que j'étois bien aiſe d'apprendre qu'elle eût ſi bonne opinion de la Reine ma Maîtreſſe, mais que d'un autre côté j'étois bien fâché qu'elle la crût capable de ſe laiſſer mener par ſes Miniſtres ou Conſeillers, & de faire à leur inſtigation à l'égard de la Reine d'Ecoſſe ou de qui que ce ſoit, quelque choſe d'incompatible avec l'honneur, puis qu'elle avoit & aſſés de capacité & aſſés d'âge pour mener & non pour être menée. Je la priai donc au nom de Sa Majeſté d'accorder à la Reine ma Maîtreſſe une choſe qu'on ne voudroit pas refuſer à la moindre perſonne de France, qu'elle reſervât toûjours une oreille à une Princeſſe qui dans toutes ſes démarches par rapport à la Reine d'Ecoſſe a eu tant d'égards à l'honneur, qu'elle eſt fort en état de ſe juſtifier non ſeulement auprés du Roi ſon bon Frere, mais auſſi auprés de tous autres Princes. Elle fit alors de grandes proteſtations de ſon indiference, & aſſeura qu'elle n'avoit pas moins de bonne volonté pour Sa Majeſté, qui me fait l'honneur, dit-elle, de m'appeller Mere, que pour la Reine d'Ecoſſe ſa Belle-fille, & ainſi en ſouhaitant ſa liberté je le fais autant, dit-elle, par rapport au repos de la Reine vôtre Maîtreſſe, que par aucune autre conſideration; repos qui s'afermira dificilement tant que la Reine d'Ecoſſe demeurera priſonniere. Voilà, Monſieur, tout ce qu'elle me dit à l'égard de la Reine d'Ecoſſe. Elle me parla en particulier, & pendant que le Roi s'entretenoit avec Milord l'Ambaſſadeur. Enſuite elle obligea le Roi de me parler ſur le même ſujet. Je lui repreſentai ſuivant mes inſtructions l'état des afaires de la Reine d'Ecoſſe, & il en parut ſatisfait. Il me dit qu'il ſouhaitoit que la Reine ſa bonne Sœur ſuivant ſa clemence naturelle eût pitié d'elle, & finît promptement & favorablement pour elle. Je répondis que je ne doutois pas que Sa Majeſté ne fît pour ſa ſatisfaction tout ce que ſa gloire & ſa ſeureté pourroient lui permettre. Il proteſta là-deſſus qu'il ne demandoit rien autrement. Aprés vous avoir communiqué l'éfet de ma negotiation afin que vous ayez la bonté d'en informer la Reine, je demeure &c. De Paris le 29. d'Août 1570. 1570.

F. Walſingham.

P. S.

Suivant l'ordre de Sa Majeſté & le ſecours de Monſr. l'Ambaſſadeur j'ai fait avertir Monſieur de Cavanes, l'un des Députez des Princes que Sa Majeſté ne m'a envoyé ici que pour leurs interêts principalement. Ils le ſçavoient ſi bien déja, que

 j'apprens

1570. j'apprens qu'il vient un Gentilhomme de la part de la Reine de Navarre, & des autres Grands, le Roi le ſçachant bien, pour remercier Sa Majeſté de la faveur qu'elle leur a témoignée dans leurs troubles. Voilà, Monſieur, tout ce que vous aurez de moi pour le preſent.

LETTRE V.

Au Comte de Leiceſter.

MILORD, comme je ne doute pas que Monſieur l'Ambaſſadeur ne vous ait informé de l'état où les choſes ſont ici, il ſeroit inutile de vous en entretenir.

Le Roi a fort bien reçû la felicitation que je lui ai faite. Il paroît de bonne volonté pour la Reine ma Maîtreſſe, & pour la paix il promet de l'obſerver inviolablement, à quoi répond fort bien ce qu'il a fait juſqu'ici. Depuis qu'il eſt ici il a ſeverement rabroüé pluſieurs fois les mutins de Paris. Il les a accuſez d'être dedaigneux ; il leur conſeille de changer de maniere de vivre, & dit qu'il leur fera connoître qu'il eſt Roi : Et comme il a beſoin pour cela que l'Edit ſoit bien obſervé, il leur commande expreſſément de prendre garde qu'il le ſoit.

Il a recommandé la même choſe aux Preſidents du Parlement de Paris, qui ne paroiſſent pas encore de bonne intelligence avec lui ; car le Roi les ayant voulu faire jurer d'obſerver l'Edit ils l'ont refuſé diſant, qu'en prenant poſſeſſion de leurs charges la coûtume eſt qu'ils prêtent ſerment d'obſerver tous les Edits de cette nature que le Roi fera. Je ne ſçai qu'elles ſeront les ſuites de ce refus. Le Roi leur a dit qu'ils ont fait plus de cas des paſſions de quelques-uns de ſes Conſeillers, que de ſon autorité : Auſſi les a-t'il aſſeurez avec ſerment, que s'ils n'agiſſent autrement il ſe pourvoira de nouveaux Preſidens, & les châtiera comme ils meritent pour ſervir d'exemple aux autres.

Autant que j'en puis juger par les converſations que j'ai euës avec des perſonnes ſenſées depuis le peu de tems que je ſuis ici, cinq raiſons me font croire que la paix ſera de durée. Premierement le penchant du Roi, ſes beſoins, ſes plaiſirs, ſes mécontentemens contre certains Membres de ſon Conſeil, & la faveur qu'il témoigne tout de nouveau aux autres.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il a du penchant à la paix : Il l'a toûjours eu comme l'aſſeurent tous ceux qui l'ont bien étudié ; & partant on doit eſperer que la paix ſera longue.

Ses beſoins ſont de deux ſortes ; premierement il manque d'argent pour ſoûtenir les dépenſes d'une plus longue guerre : ſecondement ceux qui l'ont ſervi durant ces guerres en ſont ſi las à ce qu'on croit, qu'il y auroit bien de la peine à les obliger à les continuer.

Les plaiſirs & la guerre ſont directement contraires ; & comme il aime extrémement les plaiſirs on conclud qu'il ſera bien dificile de lui faire faire rien qui puiſſe les traverſer.

Il eſt toûjours mécontent de la Maiſon de Guiſe, qui a été l'allumete & l'appui de cette guerre ; & quoique le Cardinal de Lorraine ait vû le Roi depuis peu il n'eſt rentré ni dans la faveur ni dans les afaires. 1570.

Montmorenci qui a le plus contribué à faire faire la paix s'inſinue de plus en plus dans la faveur. Il eſt à preſent le tout puiſſant à la Cour, & on lui a rendu le Gouvernement de Paris : D'ailleurs il a ſupplanté Monluc, Meſſieurs Deſcars & de la Valete, & s'eſt mis en leurs places &c.

Voilà, Milord, ſur quel fondement je juge que cette nouvelle paix ſera de durée. Je ne trouve que trois raiſons qui puiſſent faire douter de cela.

On croit premierement que le mariage avec la fille de l'Empereur peut lui ôter le penchant qu'il a pour la paix.

2. On prend ombrage des grandes conferences qui ſe font entre la Reine Mere & le Cardinal, & on les regarde comme des acheminemens à une nouvelle guerre.

Enfin tout le monde craint que Monſieur ait de la peine à ſe reſoudre à vivre comme Sujet, étant déja Roi de reputation. Cependant il ſemble de l'heure qu'il eſt que les mécontentemens du Roi ſoient les ſiens ; mais on ne voit aucune apparence que cela dure.

J'ai tâché ſous main de découvrir quelque choſe touchant le ſecret que vous m'avez appris, mais il n'y a pas eu moyen. Quoique cela ſoit dangereux je prie Dieu qu'on n'entreprenne rien qui le ſoit davantage, & qu'on puiſſe executer avec plus de facilité.

Aprés ce que je viens de dire je vous laiſſe juger de l'eſperance & de la crainte de la continuation de la paix. Quel que puiſſe étre le dénoüement de cette Tragedie je prie Dieu que tout arrive pour ſa gloire. Je vous recommande à ſa protection, & je ſuis tres-humblement &c. De Paris le 29. d'Août 1570.

F. Walſingham.

LETTRE VI.

A Mr. Cecil premier Secretaire d'Etat.

MONSIEUR, ma negotiation étant faite, & ne ſçachant ſi je dois m'en retourner ſans en attendre l'ordre, j'ai enfin conclu qu'il étoit mieux d'attendre les ordres de Sa Majeſté que de m'en retourner au haſard. Je vous ſuplie donc, Monſieur, de me faire ſçavoir ſur cela la volonté de Sa Majeſté. Je ne vous dis rien de l'état où les choſes ſont ici parce que je ſçai que Monſieur l'Ambaſſadeur vous en a pleinement informé : Ainſi ſans vous fatiguer davantage pour cette fois je demeure tres-humblement &c.

F. Walſingham.

LETTRE VII.

A nôtre fidéle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, à present à la Cour de France pour nos afaires.

ELISABETH R.

1570. Fidéle & bien aimé Salut. Nous voyons par vos lettres écrites de Paris à nôtre Secretaire le 29. du passé, avec combien de diligence & d'ordre vous vous étes aquitté de la Commission que nous vous avons donnée. Cela nous fait d'autant plus de plaisir que nous voyons par là qu'avec la capacité que vous avez vous pouvez dans la suite nous rendre des services plus importans. Vous voulez sçavoir entr'autres choses si nous souhaitons que vous reveniez ou que vous fassiez un plus long séjour: nous vous dirons que comme nous vous avons choisi pour nôtre Ambassadeur auprés du Roi de France nôtre bon Frere en la place du Chevalier Henri Norris que nous avons dessein de rapeller au plûtôt, nous serions bien aises, pourvû que cela ne vous incommodât pas, que sans avoir la peine de revenir ici vous demeurassiez pour cet éfet où vous étes. Si vous le pouvez nous vous envoyerons nos Lettres de Creance pour le Roi aussi-tôt que vous nous en aurez donné avis, afin que vous agissiez auprés de lui en qualité de nôtre Ambassadeur. Cependant si vos afaires vous obligent à revenir avant que vous puissiez nous rendre service de delà, nous serons bien aises que vous partiez au plûtôt pour vous preparer avec toute la diligence qui vous sera possible à retourner pour nôtre service. Donné sous nôtre Sceau à Rycot le 7. de Septembre 1570. l'an 12. de nôtre Regne.

LETTRE VIII.

A nôtre tres-fidéle & bien aimé le Chevalier Henri Norris nôtre Ambassadeur auprés de nôtre bon Frere le Roi de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Monsieur Moulinet qui vient d'arriver ici nous a non seulement apporté diverses Lettres du Roi de France nôtre bon Frere & de la Reine Mere, par lesquelles ils nous prient expressément d'en user avec la Reine d'Ecosse comme sa qualité de Reine merite, de la mettre en liberté, & de lui donner secours pour la rétablir dans son Royaume & dans l'autorité qui lui est duë, mais en même tems ce Ministre suivant le pouvoir que ces Lettres lui donnent nous a enfin fort pressez là-dessus, & nous a dit qu'en ce faisant nous obligerions beaucoup le Roi son Maître, & ferions une action glorieuse pour nous, & plusieurs autres choses

choses pour nous porter à faire ce que Monsieur Moulinet avoit ordre de nous demander. 1570.

Nous avons répondu à cela en peu de mots suivant le tems que nous avions, & de la maniere que nous avons jugé à propos pour contenter le Roi & la Reine Mere: Mais comme Monsieur Moulinet continuë à nous soliciter, & qu'il nous a demandé avec empressement de répondre à nôtre bon Frere, nous avons dit que nous n'avions pas le tems de faire une réponse telle que la chose meritoit, mais qu'en peu de tems nous lui ferions sçavoir nos intentions par nôtre Ambassadeur, & que nous esperions que le Roi & la Reine Mere les trouveroient raisonnables.

Nous voulons donc que vous leur parliez au plûtôt, & que vous leur disiez, qu'à cause de la longueur & de la varieté des choses que nous vous avons donné ordre de dire, & de peur que vous n'ayez de la peine à les exprimer avec l'ordre & la netteté que vous souhaiteriez; vous demandez permission au Roi & à la Reine de leur lire le Memoire que vous avez tourné en François, chose ordinaire en cas pareil à l'Ambassadeur de Sa Majesté, & qui ne doit point être desapprouvée, & principalement en vous qui vous servez de leur langue, & non de la vôtre, diferent en cela de leur Ambassadeur qui a la commodité de se servir de sa langue naturelle. Si cela vous est accordé nôtre intention n'est pas quand vous aurez lû que vous donniez copie de vôtre discours à moins qu'on ne vous le demande pressamment. Vous direz ce qui suit.

Que nous avons examiné les Lettres de leurs Majestez qui nous ont été renduës par Monsieur de Moulinet, ensemble l'explication qu'il nous a donnée du contenu des mêmes lettres suivant le pouvoir à lui donné. Vous demandez en substance que nous traitions la Reine d'Ecosse aussi favorablement que le merite une Reine de sa qualité, & que nous lui aidions à se rétablir sur son Trône & à se faire obeïr de ses Sujets. Quoique nous ayons satisfait Monsieur de Moulinet par le peu que nous lui avons répondu sur le champ, & que nous ayons souvent fait la même chose à vos Ambassadeurs en plusieurs occasions; cependant ne sçachant comme ils ont conçu nôtre réponse, de quelle maniere ils en ont fait le rapport au Roi nôtre bon Frere, & comment il en a été satisfait. Comme nous souhaitons qu'il le soit en tout ce qu'il demande de raisonnable suivant la bonne amitié qui est & qui doit étre entre nous, nous avons jugé à propos de faire informer plus amplement le Roi & la Reine Mere de tout ce que nous avons fait & pensé au sujet de la Reine d'Ecosse, ne doutant pas qu'aprés qu'ils l'auront consideré sans prévention, il ne leur paroisse que nous n'avons jusqu'ici rien fait de contraire à l'honneur & à la raison, rien à quoi nous n'ayons été portées par une necessité pressante, ni rien que tout Prince n'eût fait comme nous, ne croyant pas au reste donner sujet de mécontentement au Roi nôtre bon Frere en regardant sa demande sur le pied qu'elle a été faite. Nous le ferons donc par un pur motif de bonne volonté ayant égard à l'amitié mutuelle qui est entre le Roi & nous, & nullement par aucune necessité qui nous oblige à rendre compte de nos actions à qui que ce soit: ainsi nous ne doutons pas que le Roi ne regarde ceci comme une démarche d'amitié.

Et avant que leurs Majestés sçachent ce que vous avez à leur dire de nôtre part, nous

1570. nous les prions de bon cœur comme bon Frere & bonne Sœur, qui nous ont promis une bonne & parfaite amitié, non ſeulement par leurs Lettres, mais auſſi par leurs Ambaſſadeurs, de vouloir vous écouter en Prince & Princeſſe à qui la choſe eſt indiferente, ſans ſe departir de leur afection, ni tourner leur jugement aux inſtigations de gens qui ſont naturellement plus afectionnez à la perſonne de la Reine d'Ecoſſe, qu'à la verité de la choſe. Cela vous ayant été accordé, & on ne peut pas le refuſer avec honneur, principalement entre amis, car nous les regardons l'un & l'autre comme tels, nous ne doutons pas de voir, qu'au lieu de la demande ou de la plainte qu'on nous a faite, il ſe trouvera que ce que nous avons fait merite des loüanges & des remercimens, & qu'on ne trouvera pas mauvais à l'avenir ſi nous n'accordons pas ſimplement ce qu'on nous demandera. Aprés que le Roi & ſa Mere nous auront accordé cette raiſonnable demande, vous continuerez & direz:

1. Que nous prions nôtre bon Frere de conſiderer quelle partie de ſa demande nous avons déja accordée, & enſuite celle à laquelle nous n'avons pû encore nous rendre: Il verra pour lors pour quelles juſtes raiſons nous refuſons d'aquieſcer au reſte de ſa demande de la maniere qu'elle eſt conçûë, où l'on ſouhaite que nous traitions la Reine d'Ecoſſe avec toute l'honnêteté & tout l'agrément que merite une Reine de ſa qualité. La verité eſt que depuis ſa fuite dans nôtre Royaume, où elle a échapé un évident danger de la vie, nous l'avons toûjours fait ſervir honorablement par des perſonnes de qualité, & des anciennes Familles de nôtre Royaume; nous l'avons entretenuë à nos dépens avec les Seigneurs & Dames d'Ecoſſe qu'elle a choiſi pour lui tenir compagnie, & lui avons donné des maiſons pour la commodité & pour le plaiſir autant que la nature du pays la pû permettre. Nous ſommes contraintes de dire pour nous mêmes en cela un peu plus que nous ne voudrions: Mais pour répondre aux calomnies, nous ſommes informez de bonne part que tant qu'elle a demeuré en Ecoſſe vivant à ſa fantaiſie, elle n'a eu la plûpart du tems ni plus de divertiſſements pour la conſervation de ſa ſanté, ni plus d'abondance, ni plus de bonne chere; mais ſouvent moins & plus au deſſous de ſa qualité, comme il eſt bien connu de tous ceux qui ſçavent ce qui s'eſt paſſé à ces deux égards. Nous ſommes certaines qu'il ne ſe trouvera pas qu'on lui ait rien retranché du neceſſaire, qu'on ne l'ait traitée avec toute ſorte d'honnêteté & de faveur, ou pour mieux dire il paroîtra que les rapports qui ont été faits ſont faux; en quoi on nous a fait beaucoup d'injuſtice que nous n'avions pas meritée; & le Roi nôtre bon Frere & ſa Mere n'ont pas été peu abuſez par des fauſſetés de cette nature.

Si l'on trouve mauvais qu'elle n'ait pas été traitée comme une Reine de ſa qualité. Si l'on entend par là qu'en la ſervant on ne lui a pas fait les honneurs qui ſont deus à une Reine, c'eſt à elle même qu'elle doit s'en prendre, puiſqu'elle a toûjours été ſervie, & l'eſt encore, par ſes propres Domeſtiques. Ce n'eſt pas que nous ne ſoyons perſuadées que ſes Domeſtiques n'ont pas fait leur devoir à ſon égard comme elle l'auroit ſouhaité; au moins pour dire la verité nous apprenons de perſonnes dignes de foi, qu'ils la ſervoient en Ecoſſe avec moins de reſpect, qu'ils n'ont fait ici. Quant à ceux de nos Oficiers qui ont été auprés d'elle, nous croyons que perſonne ne leur a défendu de faire leur devoir d'une maniere conforme à ſon état, à moins

à moins qu'elle même ne les ait quelquefois quittez par honnêteté d'une partie de ce 1570. qu'ils devoient faire. Pour nous quelques chagrins que nous en ayons reçû à diverses reprises, nous avons toûjours eu soin que sa personne fût honorablement traitée, & qu'on n'oubliât rien pour la conservation de sa santé, croyant qu'il étoit de nôtre honneur d'en user de cette maniere avec une Princesse afligée, & qui s'étoit jettée dans nôtre Royaume comme elle avoit fait.

Mais si nous n'accordons pas le reste qu'on nous demande, c'est-à-dire de la secourir de tout nôtre pouvoir pour la rétablir dans son Royaume, nous comptons de faire voir manifestement, que de consentir à cela de la maniere qu'on le demande, ce seroit non seulement une grande folie & une dangereuse démarche pour nôtre Etat, mais même contraire au sens commun; & une faute si grossiere, qu'il n'y a ni Prince ni particulier tant soit peu sensé qui pût se resoudre à la faire s'il en consideroit bien les circonstances. Quoiqu'il y ait dans le monde plusieurs choses bien connuës & capables de soûtenir ce que nous disons, cependant le commencement de ces choses n'a pû étre connu du Roi nôtre bon Frere, à cause de sa jeunesse. Et quoi qu'elles ayent été bien connuës à la Reine Mere; cependant comme elle a été occupée depuis par des afaires fâcheuses, ou par les continuelles solicitations de la Reine d'Ecosse, ou que depuis le Roi Henry son illustre Epoux, & son fils François aussi Roi, le tems peut avoir éfacé la plûpart des choses, ou du moins alteré son jugement, ou dérobé une partie de son attention pour celles dont elle se souvient encore, nous ferons le plus brievement qu'il nous sera possible la recapitulation d'un grand nombre d'évenemens & d'ofenses, & sur tout nous parlerons de faits qui se sont passez du tems du Roi Henri, ou du Roi François second, & qui n'alloient pas à moins comme tout le monde sçait, qu'à ébranler nôtre Couronne. Nous allons vous mettre tout cela devant les yeux pour montrer que la conduite de la Reine d'Ecosse à nôtre égard auroit deu nous obliger d'en user avec elle tout autrement que nous n'avons fait jusqu'ici.

Premierement le Dieu tout puissant ne nous eut pas plûtôt mises sur le Trône, qu'elle fut la premiere comme il est de notorieté publique à former des pretentions sur nôtre Royaume & sur nôtre Couronne. Comme toutes les nations de la Chrétienté sçavent les moyens qui ont été employez pour avancer & maintenir, poursuivre & publier ces pretentions, il seroit inutile de le dire. Si nous entrions dans le détail pour informer le Roi nôtre bon Frere de toutes ces particularitez, quelque part qu'y ayent eu le Roi son Pere & le Roi son Frere, & quelque part qu'il y doive prendre par consequent; cependant nous sommes persuadées qu'il demeureroit d'accord en lui-même, qu'on n'en a pas bien usé avec nous. Mais pour écarter ces objets desagreables, comme depuis la mauvaise volonté que la Reine d'Ecosse nous a témoignée du tems du Pere & du Frere du Roi nôtre bon Frere la mort de ces Princes a été suivie d'une reconciliation que nous observons constamment, nous passerons tout sous silence, & ne parlerons que de ce qu'elle a fait depuis la mort du Roi François son Epoux du tems qu'elle étoit en liberté.

Nous lui envoyâmes un Ambassadeur, & étant en France nous demandâmes en consequence d'un certain Traité de paix conclu en Juillet 1560, par bonne & suffisante

1570. fante commiffion du Roi François fecond fon Epoux, & de la Reine elle même, fous les fceaux refpectifs d'Ecoffe & de France, nous demandâmes, dis-je, la confirmation de ce Traité conclu & arrêté par les Miniftres qu'ils avoient autorifez pour cela.

Ce Traité portoit qu'il y auroit entre nous & elle une bonne & fincere amitié, & les articles ne lui étoient pas moins avantageux qu'à nous. Il fut fpecialement convenu qu'elle s'abftiendroit à l'avenir de nous faire aucun outrage, & de former aucune prétention fur nôtre Couronne, comme elle avoit fait ci-devant. On éluda nôtre demande, & on prit le parti de temporifer fans alleguer rien qui fût contraire à nôtre droit, ou qui pût foûtenir les prétentions de la Reine d'Ecoffe. Mais étant veuve, & gouvernant feule le Royaume d'Ecoffe, elle voulut faire venir quelques-uns de fa Nobleffe & de fon Confeil, à l'arrivée defquels elle promettoit de confirmer le Traité. Nous ne le defapprouvâmes pas fort. Peu de tems aprés quelques-uns de fes Seigneurs & Confeillers Ecoffois vinrent la trouver. Elle fut fouvent folicitée par l'Ambaffadeur qui avoit commiffion de le faire, de fe fouvenir de fa promeffe, & il lui ofrit de lui donner le reciproque de nôtre part fous nôtre grand Sceau. On temporifa encore, & elle remit la chofe à fon retour en Ecoffe qu'elle difoit n'étre pas éloigné, affeurant qu'alors elle ne manqueroit pas de confirmer le Traité. Quoique ces delais ne fuffent pas propres à entretenir l'amitié, mais capables au contraire de produire des ombrages, augmentez par quelques autres intrigues qui fe découvrirent alors, cependant comme nous fouhaitions de la faire venir dans nos Etats, & qu'elle vécût avec nous en bonne voifine, nous ne témoignâmes pas beaucoup de mécontentement de ces delais. Etant de retour en Ecoffe nous lui envoyâmes des Ambaffadeurs, & lui demandâmes fouvent la même chofe en lui ofrant toute forte de bonne amitié: mais comme elle eut recours aux mêmes delais fous prétexte qu'elle n'étoit pas entierement rétablie dans fon Royaume, nous prîmes patience pour ce coup quoique nous euffions de grands fujets de mécontentement, & ne laiffâmes pas dans la fuite de lui rendre plufieurs bons ofices en lui envoyant fouvent des Ambaffadeurs pour la vifiter, & lui ofrir toute nôtre amitié. Nonobftant toutes ces avances d'honnéteté & de bons ofices il arriva qu'un jeune Seigneur nôtre parent proche, élevé à nôtre Cour, & nommé le Lord Darlie, fut fecretement folicité de paffer en Ecoffe fous prétexte d'y briguer certaines terres, &c. Il ne fut pas plûtôt en Ecoffe fans nous avoir notifié fon départ, que fuivant fes anciennes intrigues que nous n'ignorions pas entierement, quoique nous ne fiffions pas femblant d'en avoir aucun ombrage, elle l'accepta tout à coup pour Epoux, & fe fiança brufquement avec lui, parce qu'elle le croyoit propre à exciter dans nôtre Royaume des troubles dont elle pourroit tirer avantage, & ainfi contre l'avis des plus Sages de fon Confeil, & par confequent contre nôtre gré & volonté, elle fe maria avec toute forte de precipitation. Ce mariage étant fait on chercha les moyens en Ecoffe de mettre en œuvre Darlie, & de le faire fervir d'inftrument pour troubler nous & nôtre Royaume en cabalant non feulement avec quelques uns de nos fujets, mais auffi avec certains étrangers, autant que le pouvoir de la Reine & de fon Epoux nôtre Sujet naturel, pût s'étendre. Plufieurs de leurs intrigues vinrent à nôtre connoiffance, & échoüerent.

rent. Nonobstant tout cela la Reine ayant eu un fils de ce mariage, la nature nous 1570. obligea de mettre sous les pieds tous nos sujets de mécontentement. Nous envoyâmes pour Ambassadeur le Comte de Bedford pour assister de nôtre part au batême de l'Enfant dont nous fûmes Marraine. En ce tems là nous eûmes avis qu'elle étoit broüillée avec son Epoux : & quoiqu'il nous eût vivement offensées nous fûmes touchées de la mauvaise intelligence qu'il y avoit entr'eux, & craignant que cette division n'eût de fâcheuses suites, nous donnâmes ordre à nôtre Ambassadeur d'employer tous les moyens possibles pour les raccommoder. Mais elle étoit si degoûtée de son Epoux, que tous les soins de nôtre Ministre furent inutiles, quoique le mari, à ce que nous avons entendu dire, fît toute sorte d'avances & de soûmissions pour regagner la bienveillance de sa femme. Nous la fîmes encore soliciter de faire ce qu'elle devoit & par justice & par honneur, & qu'elle avoit si souvent remis, c'est-à-dire de confirmer le Traité ci-devant conclu, & lui envoyâmes en même tems le reciproque signé de nôtre main & sçellé de nôtre Sceau. Ce fut alors qu'elle commença d'alleguer une raison dont on n'avoit plus entendu parler; ce fut de dire qu'il étoit douteux par certaine Clause du Traité, que le droit qu'elle pretendoit avoir aprés nous & les enfans venus de nous fût hors de toute atteinte & de tout préjudice. Sur l'avis que nous en eûmes nous fîmes répondre, que s'il y avoit quelque chose de pareil nous consentions qu'on l'ôtât du Traité, & qu'on ne la solicitât point à confirmer une telle Clause. Mais cette réponse ne l'ayant point satisfaite; chose fort étrange & fort déraisonnable, on inventa un nouveau sujet de retardement, & elle dit qu'elle envoyeroit bien-tôt un Ministre en Angleterre pour traiter sur cela avec nous, & mettre la derniere main à ce que nous demandions : mais cette promesse non plus que les autres n'aboutit à rien. Quelque grand sujet de mécontentement que nous eussions, comme tout homme desinteressé peut le voir, & quoique nous vissions clairement à quoi tendoient ces temporisemens pleins d'ingratitude, & même dangereux à moins que nous ne prissions garde à nous; cependant une miserable afaire lui étant arrivée bien-tôt aprés, c'est-à-dire son Epoux dont elle étoit fort mécontente, ayant été cruellement étranglé & barbarement assassiné, & le principal Assassin nommé le Comte Bothewel qui avoit une femme vertueuse, & d'une Maison illustre, ayant été hautement accusé de ce meurtre, elle avança ce Bothewel aux plus hautes dignités, & lui donna plusieurs terres considerables, immediatement aprés que le meurtre eut été commis. Cependant il la paya d'ingratitude, & en usa mal avec elle au grand déplaisir de tous ses sujets & amis. Nôtre cœur fut touché de compassion de l'extrémité de sa misere & de l'infamie dont on la chargeoit. Nous lui envoyâmes des Messagers particuliers, non pour la soliciter, comme nous avions fait ci-devant, de confirmer le Traité; mais pour la prier d'avoir égard à son honneur, & d'abandonner un homme si odieux, reconnu pour l'Assassin de son Epoux, & auquel il ne lui étoit pas permis de se marier : homme en general si méchant & si vicieux, qu'il passoit pour le plus perdu de tous les hommes : Mais tout cela ne fut pas capable de la toucher. Haï enfin de tous ses Sujets, & voulant faire violence & opprimer ceux qui se mettoient en devoir de poursuivre les Meurtiers, il fut contraint d'abandonner le Royaume. Il la laissa en campagne dans

 une

1570. une extréme consternation, d'où elle fut conduite dans un lieu de retraite, où elle ne voulut jamais renoncer au Meurtrier ; ce qui mit sa nation en si grande fureur, qu'elle fut en danger de perdre la vie, comme elle sçait fort bien. La promptitude avec laquelle nous agîmes auprés de ceux qui étoient les plus irritez contre elle, & les autres bons ofices que nous lui rendîmes lui sauverent la vie. Service si considerable, qu'elle n'en a jamais reçû un pareil de personne du monde, tant nous nous faisions de plaisir de la puissance & de la disposition d'esprit que Dieu nous avoit donné de faire tant de bien à une personne qui nous avoit fait tous les maux qu'elle avoit pû inventer. Aprés qu'elle eut trouvé moyen de se sauver, dequoi nous fûmes fort aises, elle retomba dans une seconde calamité aussi dangereuse que la premiere ; car s'étant mise en devoir de soûmettre par la force le parti de son fils, qui étoit alors couronné, & agréé pour Roi par les Etats de son Royaume, le sien propre fut défait à ses yeux, & même asseure-t'on de son consentement ; par ce moyen elle fut forcée de se sauver, & de s'enfuïr avec un tres petit nombre. Etant vivement poursuivie, elle s'embarqua pour mettre sa vie à couvert sur un simple vaisseau, & traversant un bras de mer elle aborda en Angleterre. Quoiqu'elle ne fût pas connuë dans le port où elle mit pied à terre ; cependant elle se cacha pendant quelque tems. Mais bien-tôt aprés ayant été reconnuë pour ce qu'elle étoit, & nous en ayant eu avis trois à quatre jours aprés, car il n'y eut pas moyen de le sçavoir plûtôt, nous envoyâmes la consoler, & donnâmes ordre qu'elle fût honorablement traitée. Quelque tems aprés nous lui envoyâmes des personnes d'honneur & de credit pour l'accompagner & pour la servir, pour l'amener des frontieres de nôtre Royaume, où elle étoit manifestement en danger d'étre surprise par le parti Ecossois qui lui étoit opposé. Nous lui permîmes de se retirer plus avant dans nôtre Royaume chez un ancien Gentilhomme, avec tous ceux qui s'étoient sauvez avec elle, & quelques autres qui la suivirent. Elle y fut entretenuë à nos propres dépens suivant sa qualité de Reine, & de personne afligée, quoiqu'elle eût notoirement formé des pretentions sur nôtre Couronne, & n'eût pas voulu faire ce qu'elle devoit pour nôtre satisfaction. Aprés qu'elle y eut demeuré quelque tems, & que ses Sujets l'eurent accusée tout de nouveau des crimes précedens, comme d'avoir eu part directement au meurtre de son Epoux, de s'étre mariée avec le Chef des Meurtriers, dont les principaux étoient ses Domestiques, & de plusieurs autres crimes infames, nous lui fîmes neanmoins parler comme amie pour sçavoir ce qu'elle vouloit que nous fissions pour elle. Nous lui fîmes dire que nous ferions tout ce que nous pouvions faire avec honneur pour la relever des infamies qui nous touchoient de si prés, & même jusqu'au cœur, attendu que le meurtre de son Mari encore tout frais demeuroit impuni ; meurtre d'autant plus sensible que le meurtri étoit son proche parent & le mien du côté du Roi nôtre Pere & du sien aussi. Aprés plusieurs propositions elle consentit enfin que sa cause fût examinée comme n'étant point coupable du principal crime qui étoit le meurtre, & que nous recevrions ses allegations comme des raisons pour sa défense. Nous y consentîmes l'asseurant que si elle pouvoit faire paroître en quelque sorte que c'étoit mal à propos qu'elle étoit accusée d'avoir eu part à l'assassinat de son Epoux, ses accusateurs seroient punis comme de raison avec toute

sorte

forte de ſeverité, & que nous lui donnerions main forte pour la rétablir dans ſes Etats. Nous paſſons ſous ſilence pour ce coup ce qui s'en enſuivit, & pourquoi elle ne fit pas répondre ſes Commiſſaires aux Chefs qui furent produits contre elle, bien fâchées que tant de choſes ayant été produites contre elle, & ſes Commiſſaires lui en ayant donné avis, elle n'ait pas voulu qu'on pouſſât plus loin l'examen, & qu'on vît ſi ce qu'on lui imputoit étoit auſſi bien fondé qu'on le prétendoit. Dans une afaire de cette conſequence & de cette horreur nôtre bon Frere & nôtre Sœur doivent conſiderer que nous avons eu plus d'égard à ſon honneur, & plus de ſoin d'elle que de nous-mêmes, puiſque nous nous ſommes abſtenuës juſqu'ici de publier dans les pays étrangers le grand nombre de raiſons qui ont été produites contre elle. Si nous avions eu quelque penchant à la traverſer, comme quelques-uns de ſes amis ont peut-étre crû, nous avions une belle occaſion de le faire; & encore de l'heure qu'il eſt nous n'aurions pas peu d'avantage pour la decrier par toute la terre, nous contentant ſeulement de publier ſimplement les raiſons & les accuſations qui ont été produites manifeſtement & par ordre, en laiſſant juger au monde comme il trouveroit le plus à propos. 1570.

Mais en cela nous avons fait plus de cas de ſon honneur, que de nôtre interêt, reſoluës s'il eſt poſſible, de ſurmonter le mal par le bien; & cela d'autant plûtôt que la providence divine a tellement afermi nôtre Etat en le comblant de ſes benedictions, & tellement afoibli & humilié la Reine d'Ecoſſe en la dépoüillant de ſon Royaume, que graces à Dieu nous n'avons pas beſoin de ſemblables moyens pour abaiſſer nos ennemis & ceux qui ſont mal intentionnez pour nous.

Voilà de quelle maniere les choſes ſe ſont paſſées juſqu'à l'année derniere. Pendant que nous travaillions alors à ſa priere avec les Etats de ſon Royaume qui avoient accepté & reconnu ſon fils pour leur Roi, à chercher avec elle les moyens de la faire retourner dans ſon Royaume, & de la raccommoder avec ſes Etats, elle entra encore à nôtre inſçû en traité de mariage avec un des principaux Nobles de nôtre Royaume; & non contente de cela, lorſque nous le deſapprouvâmes elle entra par ſes Miniſtres dans une telle intelligence avec certains Nobles du Nord de nôtre Royaume, qu'ils ſe ſont hautement rebellez depuis peu ſous prétexte de vouloir changer l'état de la Religion contre les Loix de nôtre Royaume, mais leur principal deſſein étoit comme il nous eſt manifeſtement connu, & comme on a veritablement découvert, de l'établir non ſeulement dans ſon propre pays, mais de la mettre auſſi en poſſeſſion de nôtre Royaume. Et quoiqu'il ait pleu à Dieu d'animer tous nos Sujets generalement, & de faire concourir tous les ordres avec nous pour étoufer promptement la rebellion; cependant la dureté avec laquelle elle en a uſé à nôtre égard dans cette dangereuſe conjoncture doit étre regardée comme s'il nous en eût coûté nôtre Couronne, parce que ſon intention étoit de nous ruiner ſans reſſource; matiere à laquelle doivent faire attention tous ceux qui ont des Etats à gouverner, & qui veulent ſe garentir de pareilles rebellions qui en veulent à la Couronne du Prince.

Aprés avoir ainſi circonſtancié auſſi brievement que le grand nombre des matieres de tant d'années la pû permettre, les dangereux attentats qu'elle a malhonnétement

1570. faits contre nous ; & par oppofition le grand nombre de bienfaits qu'elle a reçû de nous dans tous fes befoins, nous ne doutons pas que fi l'on compare la demande qu'on nous fait de la fecourir pour la rétablir dans fon Royaume, avec les chofes dont on vient de parler, il n'y aura point de perfonne defintereffée tant foit peu judicieufe qui veuille ou puiffe croire en confcience qu'il foit raifonnable de fouhaiter de nous que nous faffions une faute auffi dangereufe, que d'expofer d'un feul coup nôtre Perfonne, nôtre Etat, le repos de nôtre Royaume & de nos peuples. Sans aller plus loin puifque Dieu nous les a donnez, nous devons les conferver, & non pas les perdre volontairement par maniere de dire, en faifant un mauvais ufage de la prudence que Dieu nous a donnée pour poffeder & maintenir nôtre Couronne & nôtre dignité, & pour entretenir la paix & la tranquilité parmi nos Sujets. C'eft pourquoi bien que depuis peu dans ce tems de rebellion à laquelle nous fçavons bien qu'elle a part, nous l'ayons fait transferer plus avant dans nôtre Royaume en l'éloignant des lieux où la rebellion a été excitée, & que nous ayons défendu que perfonne qui ne fût de fon pays & du nôtre eût communication avec elle, ce qui étoit cy-devant permis à tout le monde indiferemment, nous ne voyons pas pourquoi on blâmeroit la conduite que nous tenons dans une fi dangereufe conjonćture, affeurées que nous fommes qu'il n'y a point de Prince Chrétien qui ne fît la même chofe en pareil cas. Et en cela nous ofons en appeller au jugement de tout Prince ou Potentat du monde qui proteftera qu'il agit fans préjugez & fans prévention : Nous ofons croire même qu'elle même & fes amis les plus afećtionnez ne fçauroient fe perfuader que nous ayons agi fans raifon.

On peut dire la même chofe de ce que nous avons fait arrêter un homme dont elle fe fervoit en qualité d'Ambaffadeur. C'étoit un Evéque que nous traitions prefque comme un des nôtres pour l'amour d'elle, fi ce n'eft depuis que nous avons été bien informées qu'il avoit été par divers moyens l'un des principaux moteurs & promoteurs de ces derniers troubles. Nous avons pû faire cela avec autant de juftice pour prévenir le renverfement de nôtre Royaume, que nous ferions en droit d'arrêter & de refferrer un homme qui voudroit allumer un nouveau feu dans une Ville qu'il auroit déja mife en flame. Aprés avoir ainfi reprefenté au Roi nôtre bon Frere & à la Reine fa Mere une partie des circonftances de la caufe de la Reine d'Ecoffe, nous ne doutons point que la raifon, l'honneur & la bonne volonté ne leur faffent concevoir de nous ce que nous concevrions d'eux en pareille occafion, s'ils avoient avec quelqu'autre Prince la même afaire que nous avons avec la Reine des Ecoffois. Nous n'avons fait qu'éfleurer la matiere parce que nous avons crû que nous devions paffer fous filence plufieurs autres circonftances qui tendent à la même fin, ne voulant pas allonger nôtre Lettre de peur de fatiguer le Roi par une plus ample dedućtion de faits.

Mais fi le Roi pouvoit feulement s'imaginer, ou la Reine Mere pour lui, que quelque Prince eût fait les mêmes entreprifes contre fon Etat & fa Couronne, & qu'il y eût perfifté dans le tems même qu'il lui auroit donné des témoignages de fon afection, nous fommes affeurées qu'il feroit en quelque maniere mécontent de nous, fi aprés nous avoir declaré la verité du fait nous le folicitions en faveur d'un tiers à donner fon

son consentement à une chose qui exposeroit manifestement ses Etats à l'avenir. 1570.
Nous croyons qu'une telle idée, ou une autre de la même nature sera plus capable que toute autre chose de faire faire un jugement droit au Roi & à la Reine sa Mere sur le fait dont il s'agit. Nous serions cependant fort fâchées que la même chose lui arrivât, & qu'il jugeât par une si fâcheuse experience du cas où nous nous trouvons.

Aprés que vous aurez fait cela, si le Roi ou sa Mere vous objecte quelque chose là-dessus tendant à excuser la Reine d'Ecosse, ou à demander quelqu'autre chose pour elle, vous pouvez répondre, que vous rapporterez tout ce qu'il leur plaira de vous proposer, & que vous ne doutez pas que quelque indigne que soit la Reine des Ecossois d'un autre traitement, nous avons tellement fait connoître par nos actions le penchant naturel que nous avons pour elle, que vous ne doutez pas qu'on ne nous trouve raisonnables en tout ce qu'on nous demandera de juste, & que nous n'ayons égard aux propositions & demandes du Roi nôtre bon Frere, pourvû que nous puissions les accorder avec honneur & avec seureté; & qu'ainsi nous comptons que le dessein du Roi est de ne nous rien proposer qui ne soit conforme aux devoirs de la bonne amitié, d'autant mieux que ceux qui ont à faire des demandes à leurs amis doivent toûjours prendre garde qu'elles s'accordent avec la seureté des amis ausquels elles sont faites. Aussi Monsieur de Moulinet Ambassadeur de France nous a-t'il asseurées, que le Roi nôtre bon Frere n'a pas d'autre intention. Vous direz aussi au Roi, qu'aprés avoir fait écrire ce que dessus, son Ambassadeur est venu à nous, & nous a declaré la bonne volonté de nôtre bon Frere, en nous communiquant le double des réponses qu'il avoit faites à la demande de la Reine de Navarre, au Prince de Navarre, au Prince de Condé & autres, & que nous le remercions de tout nôtre cœur de l'amitié qu'il nous a faite en nous communiquant une pareille démarche. Vous pouvez aussi répondre à la Reine comme nous avons répondu à son Ambassadeur, qu'à moins que nous ne sçachions ce que ladite Reine & autres ont à dire à cette ofre nous ne pouvons resolument juger de rien. Mais que nous croyons que le Roi fera une action divine, glorieuse & avantageuse tout ensemble & à lui-même & à son pays, de leur donner des asseurances de la vie. Par là ils abandonneront l'opinion qu'on tient communément dans le monde, que leur vie est plus asseurée tandis qu'ils sont en armes, qu'elle ne l'étoit dans le tems que la paix leur a été accordée, tant a été grande l'insolence des mauvais Ministres à violer le commandement du Roi, & à exposer le credit de sa parole & de sa promesse. Selon nous il n'est rien de si dificile en tout cela, que de leur persuader qu'ils jouïront de ce qui leur sera accordé. Si le credit que nous avons auprés d'eux, ou l'opinion qu'ils ont de nous peut contribuer à leur faire accepter la faveur du Roi, pourvû que nous puissions voir sur quoi ils peuvent compter seurement nonobstant les cabales des mauvais Ministres, nous nous ferons un vrai plaisir de faciliter une si bonne action qui donneroit au Roi une paix generale dans ses Etats.

L'Ambassadeur nous a aussi prié de prendre soin qu'on n'envoyât de nôtre part ou par nôtre permission aucunes armes à la Rochelle, au secours des Sujets du Roi qu'il apelle Rebelles. Nous avons répondu que nous n'y envoyerions personne, ou ne

1570. ne permettrions à perſonne d'y tranſporter rien dont le Roi pût s'ofenſer. Mais que nous devions permettre à nos Sujets en general en qualité de Marchands d'aller negotier dans tous les lieux de France indiferemment, ſouhaitans qu'ils pûſſent trouver le même commerce pour ce qui leur ſeroit neceſſaire dans les autres lieux, qu'ils trouvent vraiſemblablement à la Rochelle ; & que nous ne doutions point qu'ils ne ſuiviſſent leur commodité ailleurs, & non à la Rochelle, les Marchands allans toûjours dans les lieux où le profit eſt le plus grand, & où ils trouvent le plus de ſeureté & de faveur; & c'eſt ce que vous pouvez dire au Roi.

L'Ambaſſadeur nous a enfin demandé au nom du Roi de lui apprendre s'il pouvoit aſſeurer ſon Maître que nous n'avions point levé de Troupes en Allemagne, comme on le diſoit communément. Nous avons répondu que nous n'y faiſions aucuns Soldats de l'heure qu'il eſt, mais que pluſieurs Princes d'Allemagne étoient ſi fort de nos amis, que ſi nous avions beſoin de leur demander des Troupes en cas que quelqu'un de nos voiſins nous fît quelque violence, nous pourrions les trouver chez eux : & qu'à la verité l'état preſent de nôtre Royaume nous avoit determinées à armer par mer & par terre, ſupliant le Roi en cas qu'il en entendît parler de n'en prendre aucun ombrage, & de ne pas croire que nous euſſions aucune mauvaiſe intention pour lui & pour ſes Etats, & d'étre bien perſuadé qu'il ne viendroit rien de nôtre part capable d'alterer nôtre amitié. Donné ſous nôtre Sceau à nôtre Palais de Hamptoncourt le 23. de Fevrier 1570. le 12. de nôtre Regne.

Doutes ſur leſquels je ſouhaitois d'étre éclairci par Sa Majeſté avant que d'entrer dans les fonctions de ma charge.

Sçavoir ſi je traiterois ſeulement avec le Roi, & en cas que par maladie, ou pour ne pas interrompre le cours de ſes plaiſirs, il me renvoyât à la Reine ſa Mere ou à Monſieur ſon Frere, s'il plairoit à Sa Majeſté que je traitaſſe avec eux.

Comme le Roi ne préte pas volontiers l'oreille à une longue negotiation, ſçavoir ſi ayant occaſion de negotier avec lui de la part de Sa Majeſté une choſe importante & de longue haleine, je ne le ferai point par écrit, aprés lui avoir dit de bouche avant toutes choſes dequoi il eſt queſtion ; & ſi je le fais par écrit, ſi ſa Majeſté ne trouveroit pas plus à propos que ce fût en Italien ou en Latin pour éviter les pointilles qu'on pourroit faire ſi on negotioit en François, comme il eſt arrivé au Chevalier Henri Norris.

Juſqu'où & de quelle maniere j'entrerai & en uſerai de tems en tems avec les Rebelles qui ſont preſentement en France, ou qui s'y retireront dans la ſuite.

Comment je me comporterai dans les aſſemblées publiques à l'égard des Ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Portugal en prenant ou en donnant le pas.

LETTRE

LETTRE IX.

A François Walsingham Ecuyer nommé à l'Ambassade de France.

MONSIEUR, Je vous envoie ici les Instructions de Sa Majesté. Sa volonté est 1570.
que vous ne vous arrêtiez point, mais que vous continuyiez vôtre voyage; & si vous apprenez en chemin faisant que le Roi doive bien-tôt étre à Paris..... faites en sorte que Milord Buckhurst y vienne au plûtôt, & pour cet éfet Sa Majesté veut que vous fassiez rebrousser quelqu'un. Voilà tout ce que j'ai à vous écrire aprés vous avoir souhaité de bon cœur un heureux voyage, ce 23. Decembre 1570.

Guillaume Cecil.

LETTRE X.

Instructions pour nôtre fidéle & bien aimé Serviteur François Walsingham Ecuyer, envoyé presentement pour être nôtre Ambassadeur resident auprés de nôtre bon Frere le Roi de France, le 19. Decembre 1570.

ELISABETH R.

COmme nous sommes resoluës de rapeller nôtre fidéle & bien aimé le Chevalier Henri Norris, qui nous a long-tems fidélement servies en qualité d'Ambassadeur auprés du Roi de France nôtre bon Frere, nous avons fait choix de vous qui avez les vertus & les qualitez necessaires pour nous bien servir en la même qualité, où nous esperons que nous serons satisfaites de vôtre fidélité & diligence. Et pour le reste nous ne doutons point aussi que suivant l'experience que vous aurez de jour en jour, vous ne soyez capable de faire ce qui sera necessaire. Pour plus grande instruction nous avons jugé à propos de vous faire donner par écrit ce qui suit par maniere de memoire. Aprés que vous aurez rendu vos Lettres, & que nôtre Ambassadeur auquel vous devez succeder vous aura presenté au Roi, surquoi nôtre dit Ambassadeur peut vous donner les instructions sufisantes, & nous ne doutons point qu'il ne vous recommande de la bonne sorte au Roi de France, à la Reine Mere, & autres qu'il jugera à propos, nous voulons que vous leur parliez de maniere qu'il paroisse que vôtre Commission speciale est d'étre nôtre Ministre pour entretenir la bonne amitié qui est entre nous & le Roi, & par consequent la concorde & le concours mutuel entre les Sujets des deux Etats suivant les Traitez qui ont été faits entre nous pour cet éfet. C'est pourquoi comme vous étes obligé à cela par ce que vous nous devez, & par le bien qui peut s'en ensuivre, vous demanderez que cas

1570. arrivant qu'on conçût de vous quelque chose de contraire, ce que nous nous asseurons qui n'arrivera pas, parce que vôtre dessein n'est pas d'en donner le moindre sujet, on ait la bonte avant que de faire un pareil jugement de vous, de vous dire en quelque maniere comme ils entendent nôtre réponse, & nous ne doutons pas que vous ne leur donniez satisfaction.

Comme vôtre ofice a plusieurs parties, la premiere & la principale sera de demeurer à la Cour tant pour executer nos commandemens, rendre nos Lettres, & faire ce que nous ordonnerons sur les choses qui se presenteront, que pour demander & recevoir les réponses, & pour faire prendre autant que vous le pourrez des resolutions raisonnables & promptes suivant l'importance de la chose. Pour le faire avec succés nous devons vous renvoyer aux instructions particulieres que nous vous envoyerons dans la suite, & sur lesquelles vous reglerez toutes vos démarches.

En second lieu vous serez continuellement attentif à tous les mouvemens qui se feront tant secrets que publics, afin que rien ne soit préjudiciable à nous ou à nôtre Etat. Ainsi aprés avoir bien consideré & aprofondi le fait, vous nous en donnerez avis promptement & secretement. Pour cet éfet vous ferez bien de demander à vôtre Prédecesseur, de vous bien informer des moyens d'apprendre les choses necessaires, & de vous faire connoître ceux en qui vous pouvez le mieux vous confier, & qui peuvent vous informer avec plus de certitude. Si vous découvrez quelque chose qui vous paroisse de consequence, ne perdez aucun tems à nous en donner avis. Nous laissons à vôtre prudence & discretion d'y répondre, & nôtre desir est que vous ne laissiez échaper aucun moment favorable, mais que vous alliez d'abord au Roi ou à quelqu'autre que vous trouverez à propos, que vous declariez ce que vous sçavez & qui vous donne sujet de mécontentement, faisant voir de quelle maniere la chose choque la bonne amitié qu'il y a entre nous. Et pour satisfaire à vôtre devoir vous demanderez une information & une réponse que vous puissiez convenablement nous communiquer. Cependant vous n'en viendrez pas aux plaintes sur un leger avis, mais en comparant les choses vous ferez voir que le fait est veritable, & qu'il merite que vous en fassiez plainte. Par ce moyen si vous avez dans la suite de justes sujets de plaintes on y aura plus d'égard.

En troisiéme lieu, vous aurez égard aux demandes que nos Sujets negotians auront sujet de faire, afin qu'on les expedie promptement à vôtre solicitation, & qu'on leur rende justice sur les causes des dépredations ou arrêts, ou autres injures ou griefs : Et en cela vous soliciterez ceux du Conseil du Roi ausquels ces sortes d'afaires sont commises, & leur ferez entendre, qu'outre que leur devoir les engage à rendre justice, s'ils portent le Roi à expedier favorablement nos Sujets, cela nous engagera nous & nos Ministres à faire le semblable, & portera les Sujets des deux Etats à s'aimer mutuellement, & à commercer plus frequemment les uns avec les autres; en quoi les deux Royaumes trouveront également de l'avantage. Pour vous mieux instruire & être mieux en état de traiter dans vos conferences & negotiations de toutes les choses generalement qui concernent l'amitié qui est entre le Roi & nous, ou de décider d'une maniere plus particuliere toutes les causes de controverse qui peuvent survenir au sujet du negoce entre les Sujets des deux Etats, vous ferez bien d'avoir

d'avoir copie des Traitez qui subsistent encore entre nous & le Roi. Par là vous vous instruirez à fond, & ce vous sera des regles certaines qui vous serviront de guide dans tous les Traitez & dans toutes les negotiations où vous pourrez entrer, & serez en état d'en demander l'observation suivant que la matiere le requerra. 1579.

Nous ne doutons pas que vous ne consideriez combien il est avantageux à nôtre repos & à celui de nôtre Royaume, que le parti de France qui fait profession d'être Reformé soit maintenu & conservé dans la faveur que le Roi lui a accordé par son Edit. C'est pourquoi nous voulons que dans toutes les occasions qui s'en presenteront vous fassiez connoître au Roi, que nous croyons que rien ne peut mieux asseurer la tranquillité de son Royaume, que la religieuse observation des priviléges qu'il a accordez à ses Sujets par son Edit. Vous lui direz qu'il doit par experience nous en mieux croire qu'aucun autre Prince son Allié qui pourroit être d'un sentiment contraire. En éfet l'experience nous a appris à en juger ainsi, & vous pouvez le lui dire à coup seur en lui faisant considerer qu'il a vû & senti la continuation des troubles de son Royaume tant qu'il a suivi le conseil des autres Princes & Potentats qui le détournoient d'accorder à ses Sujets les graces qu'il leur a accordées. Et dans toutes les autres choses où vous pourrez contribuer à faire observer l'Edit en faveur de ceux de la Religion, nous voulons que vous ne vous y épargniez pas, & que vous agissiez de maniere que nôtre gloire ne soit point compromise. Nous voulons aussi que vous fassiez connoître nos intentions à cet égard aux principaux de ce parti; ce que vous ne pouvez mieux faire que par le Conseil de vôtre Prédecesseur qui les connoît parfaitement bien. Pour ce qui est enfin de certaines matieres qui regardent la Reine des Ecossois, & sur lesquelles l'Ambassadeur de France est ici entré depuis peu en negotiation, comme aussi des vaisseaux de guerre qu'on prepare en Angleterre, vous apprendrez en arrivant de nôtre Ambassadeur, en quel état il a laissé les choses, & ce qu'il a répondu au Roi; & vous suivrez la même route jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons écrit à nôtre Ambassadeur, & l'avons prié de vous remettre la Vaisselle d'argent qui lui a été delivrée de nôtre part en entrant dans les fonctions de sa charge. Vous la recevrez de lui sous billet si vous en avez besoin.

Nous aurions souhaité que vous eussiez accompagné le Lord Buckhurst que nous envoyons vers le Roi de France, & que vous lui eussiez été presenté avec lui; mais comme nous ne sçavons pas bien seurement quand ce Prince ira à Paris; & que nôtre dessein étoit & est encore que ce Lord y soit, nous ne voulons pas que vous retardiez davantage, mais au contraire que vous continuyiez vôtre voyage: & si en chemin faisant vous apprenez que le Roi fasse son entrée au commencement de Janvier, nous voulons que sans attendre l'arrivée du Lord Buckhurst vous soyez presenté au Roi par le moyen de nôtre Ambassadeur, & que vous preniez le rang de nôtre Ambassadeur ordinaire, afin que le Chevalier Henri Norris ci-devant nôtre Ministre puisse s'en retourner à sa commodité. Nous voulons que vous vous informiez vous mêmes du Juge de l'Amirauté de tous les diferens qu'il y a entre nos Sujets & ceux de la France sous prétexte de dépredations, afin d'être mieux en état de répondre aux plaintes qui seront faites par les nôtres ou par les autres.

 Nous

1570. Nous voulons enfin que vous vous instruisiez par la même voie de la plainte qu'a faite depuis peu l'Ambassadeur de France au nom des Marchands de Roüen, & de ce qu'y ont répondu ceux à qui nous avons ordonné d'examiner cette afaire, dont le Juge de l'Amirauté étoit un. Vous recevrez aussi la plainte que quelques-uns de nos Marchands de Londres qui negotient à Roüen viennent de faire tout fraichement sur l'innovation de certaines taxes imposées par les Magistrats de Roüen sur les Marchandises de nos Sujets, contre l'usage ordinaire; & quand l'incommodité & l'injustice vous en seront bien connuës, vous en demanderez reparation suivant que vous trouverez la conjoncture favorable.

Guillaume Cecil.

Achevé le 22. de Decembre 1570.

LETTRE XI.

Au Comte de Leicester.

MILORD, je vous écris pour le coup plûtôt pour vous donner un gage de ma diligence pour la suite, que pour aucune bonne nouvelle que j'aye à vous mander.

En passant par Cantorbery j'ai rendu visite au Cardinal à qui j'ai rendu vos lettres. Il m'a donné toutes les lumieres qu'il a pû sur l'état present de la France au sujet de l'afaire dont vous avez eu la bonté de me donner le mot du guet. Il ne s'est rien passé entre nous. Je donnerai ordre que le Tableau que vous souhaitez vous soit envoyé le plûtôt qu'il se pourra. Je vous suplie, MILORD, si mon petit service vous est necessaire, de me faire la grace de vous servir de moi de maniere que je puisse m'asseurer que vous me comptez pour quelque chose. Et pour ne pas vous fatiguer plus long-tems je demeure tres-humblement &c. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

LETTRE XII.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, j'arrivai ici le premier de ce mois. Je n'y ai rien appris qui merite de vous être mandé, car vous sçavez Monsieur, que les nouvelles de la Frontiere ne sont jamais de grande valeur. J'ai seulement appris du gendre de Monsieur de Caillac Gouverneur de la place, Gentilhomme de merite qui m'est venu voir de la part de son Beaupere accompagné de divers autres Gentilshommes, que l'entrée du Roi est diferée jusqu'à la mi-Fevrier; mais on n'est pas plus asseuré ici du.

du tems que la chose se fera precisément, qu'on l'étoit avant le premier de Janvier. 1570.

Avant que de quitter Boulogne je ne dois pas oublier de vous informer des grandes exactions que font les Aubergistes à Gravesend, à Cantorbery, & à Douvres sur le prix des vivres. Outre l'experience que j'en ai fait moi-même j'ai appris de certains Etrangers qui ont fait le trajet avec moi, qu'elles sont si excessives, qu'il n'y a point de pays où il s'en fasse de semblables, vû le prix raisonnable que les choses se vendent au marché, & le peu d'impôts qui se levent sur le peuple de la part du Prince. Vous feriez sans contredit une bonne action, Monsieur, si par vôtre moyen & vôtre secours on donnoit quelque ordre qui remediât à cet excez, & la chose seroit glorieuse à Sa Majesté, & avantageuse aux pauvres voyageurs. N'ayant plus rien de considerable à vous dire, je demeure avec un tres-profond respect &c. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

LETTRE XIII.

Au Chevalier Walter Mildmay Conseiller privé de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous sçavez que la Frontiere est d'ordinaire mieux pourvuë de fables que de veritez, ainsi je n'ai rien à vous apprendre de ce qui se debite ici. J'ai été bien reçû du Gouverneur qui est un de ceux qui ont toûjours paru bien intentionnez pour nôtre nation dans les tems d'ombrages & d'inimitiez qui ont regné entre les deux Etats.

Pour ce qui me regarde en particulier, si la dépense continuë comme elle a commencé, & j'ai peu d'esperance que le contraire arrive, à moins que par vôtre moyen on n'ait eu pour moi quelque consideration extraordinaire, ce qu'on me donne ne sufira pas à la moitié des dépenses que je suis obligé de faire. C'est pourquoi je vous suplie tres-humblement d'y faire attention dans le tems que je devrai recevoir des remises.

Avant mon depart je fus fort prié par Mr. H. Cobham, de vous recommander la cause qui est entre lui & M. Cartwright, & dont le jugement vous est commis. Il souhaite vôtre protection, & je vous la demande, Monsieur, d'autant mieux que je mettrai cette faveur sur mon compte. Voilà ce que vous aurez de moi pour ce coup. Je vous recommande à la protection divine. De Boulogne le 2. de Janvier 1570.

F. Walsingham.

LETTRE XIV.

A la Reyne.

MADAME, j'ai reçû la lettre de vôtre Majesté, & je vois qu'elle juge à propos de me rappeller. Je ne puis que je ne remercie tres-humblement vôtre Majesté & de cette faveur, & de la grace qu'elle m'a faite d'agréer les services que j'ai eu l'honneur de lui rendre durant ma residence en cette Cour. M'étant entretenu amplement avec M. François Walsingham, & ayant appris plus au long les intentions de vôtre Majesté, nous avons tous fait demander audience; mais le Roi étant alors nouvellement parti de Chantilly, & la Reine Mere partant pour Paris, elle remit nôtre audience jusques à l'arrivée du Roi à Madril, où la Cour s'étant renduë le 21. de Janvier, le Roi nous fit dire de nous y rendre aussi le 25. du même mois. Nous y étant rendus au jour marqué, nous fumes reçûs par Monsieur de Lansac qui dîna avec nous par ordre du Roi. Aprés dîné le Roi envoya aussi le Chevalier de Sener pour nous accompagner. Ensuite le Chevalier Gihoronovi Gondi nous ayant conseillé de nous presenter au Roi, nous demeurâmes quelque tems dans l'Anti-Chambre, où nous fumes reçûs en ceremonie par le Duc de Nevers & par la Noblesse jusques à ce que le Roi sortit. Je m'avançai pour lors, & dis: Que Sa Majesté voyant qu'il n'y avoit rien de plus necessaire pour entretenir la bonne amitié & intelligence entre les Princes, que les bons & fidéles Ministres, elle avoit choisi ce Gentilhomme, décendu d'une bonne maison, d'une vertu approuvée, & d'une probité égale, pour me succeder, & pour resider en cette Cour en qualité d'Ambassadeur de vôtre Majesté, ne doutant pas que suivant les ordres de vôtre Majesté, il n'employât tous les moyens possibles pour entretenir la bonne amitié avec vôtre Majesté, comme aussi la continuation du concours & commerce avec les Sujets de vos Royaumes, que je priois Dieu de vouloir maintenir long-tems à sa gloire, à la vôtre, au repos de vos Royaumes, & de toute la Chrétienté. Je lui dis aussi que vôtre Majesté avoit écrit à lui, à la Reine son Epouse, & à la Reine sa Mere. Sur cela il vous remercia afectueusement d'avoir fait choix d'un Gentilhomme si bien qualifié, & souhaitant de poursuivre ce qu'il avoit fort desiré, il me pria de faire approcher le Gentilhomme. Moi François Walsingham ayant donc été presenté par le Chevalier Henri Norris, aprés les complimens ordinaires je rendis les lettres de vôtre Majesté. Incontinent qu'il les eut fait lire par son Secretaire Pinart, je lui fis voir l'ordre que vous m'avez donné de me conduire dans l'exercice de ma charge de la maniere la plus propre à entretenir la bonne amitié entre vos Majestez, comme aussi le libre commerce & concours entre les Sujets de vos deux Royaumes; ce que je dis que je ne manquerois pas d'observer avec toute la sincerité dont je pouvois étre capable, tant à cause de ce que je devois à vôtre Majesté, qu'à cause du respect que j'avois pour lui, & du grand avantage qui en reviendroit à vos deux Etats: Et partant

tant

tant je le priai que je pûsse venir à ma réponse, que je ne doutois pas qui ne fût telle, qu'il en demeureroit satisfait, & moi justifié. 1570.

Aprés s'étre informé de la santé de vôtre Majesté il répondit, qu'il ne pouvoit qu'avoir de grandes esperances de la continuation de l'amitié entre Sa Majesté & lui, puisqu'elle avoit choisi pour Ministre un Sujet aussi disposé à l'entretenir, que son Ambassadeur lui avoit dit que j'étois. Aussi ajoûta-t-il, que j'étois le tres-bien venu, & qu'en tout tems je recevrois de lui une favorable audience à la consideration de vôtre Majesté. Je lui en rendis tres-humbles graces, & lui dis, que j'esperois ne rien faire qui détruisît la bonne opinion qu'il avoit conçuë de moi. Et quant à la favorable audience promise je dis que je ne doutois pas que ses Ministres n'eussent eu jusqu'ici, & n'eussent à l'avenir la même faveur de vôtre Majesté.

Ces ceremonies ordinaires étant finies, & les Deputez des Princes de la Religion m'ayant prié de recommander leur cause, car on croit generalement que l'Ambassadeur des Princes d'Allemagne qui outre la felicitation sur le mariage a recommandé l'observation de l'Edit; dequoi on a l'obligation à vôtre Majesté qui est en ligue secrete avec ces Princes, donne les mains à tout ce qui tend à l'avancement de la Religion, j'ai crû ne pouvoir moins faire, que de dire quelque chose en cette consideration, soit par raport à l'opinion que je croi qu'on a que vous étes en ligue avec les Princes d'Allemagne, que parce que je suis chargé par les instructions de vôtre Majesté, de faire tout ce qui pourra avancer leur cause, autant que vôtre gloire pourra le permettre. Et afin que vôtre Majesté puisse juger si je me suis tenu dans les bornes prescrites, j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de vous rendre compte en substance de ce que j'ai dit, afin que si j'ai failli en quelque chose, les avis que vôtre Majesté aura la bonté de me donner puissent me redresser pour la suite, & m'empécher de tomber dans la même faute.

Je lui dis donc que vôtre Majesté m'ordonnoit de lui témoigner, que comme sa bonne & chere Sœur qui lui souhaitoit toute sorte de prosperité, & qui n'en trouve pas de plus grande que la tranquillité de Gouvernement, n'avoit pas eu peu de joye d'apprendre avec combien de soin il faisoit observer l'Edit qui venoit d'étre publié; chose qui lui est glorieuse, & qui lui donne beaucoup de reputation chez tous les Princes qui ne sont point transportez par la passion: & que vous n'étes pas peu surprise de voir Sa Majesté dans ses jeunes ans, assez prévoyant & assez sage pour éteindre un feu d'aussi grande consequence & aussi dangereux que celui qui s'alluma en dernier lieu dans son Royaume, qui se répandit par tout, & qui est à present entierement éteint par la bonté de Dieu, & par le bon ordre de Sa Majesté. Exemple digne pour sa rareté d'étre honoré en lui, & imité par tous les Princes qui préferent le bon Gouvernement & la conservation de leurs Sujets, à la tirannie & à l'oppression. Je lui ai dit de plus que vôtre Majesté esperoit qu'il trouveroit à present de la diference entre le Conseil des Princes d'Allemagne ses voisins qui lui conseilloient de continuer la guerre, au hazard de son Etat, & à la ruine de ses Sujets; & celui de vôtre Majesté, & des autres Princes qui l'exhortoient à faire le contraire, & qui ont toûjours crû que la paix & la concorde étoient ce qui pouvoit contribuer le plus à sa seureté & à sa conservation. Qu'ainsi l'experience qui est le plus excellent des maîtres,

1570. tres, lui ayant maintenant fait connoître les incommoditez de la guerre & les douceurs de la paix, vôtre Majesté ne doutoit pas que comme il avoit toûjours eu plus de penchant à maintenir ses Sujets par la paix ; qui est le propre d'un bon & grand Prince, qu'à les ruiner par l'épée & par la violence, qui est le propre d'un Tiran ; aussi suivroit-il la même route qui est celle qui tend le plus à la juste execution de son Edit; seul & unique moyen de maintenir le repos dont joüit son Royaume : politique si agréable à Dieu, si glorieuse à lui-même, & si avantageuse à ses Sujets, que si quelqu'un en parloit autrement, car on voit tres-ordinairement qu'il y a des traverses pour les bons desseins des Princes aussi bien que des particuliers, ce quelqu'un là ne pourroit étre qu'un Sujet dénaturé, ou un voisin mal intentionné, & envieux du repos de Sa Majesté.

Je lui ai dit de plus que vôtre Majesté s'ofre de le secourir de tout son pouvoir contre tous ceux qui se mettront en devoir de le traverser dans un si bon & si pieux dessein. Que comme vôtre Majesté est en cela dans ses interêts, aussi ne doute-t-elle point que Dieu qui lui a inspiré ce divin penchant, ne porte aussi les autres Princes à le secourir, & à menager ses interêts avec la même passion ; & qu'ainsi vôtre Majesté prie Dieu de le benir en cela, d'éloigner de lui tous ceux qui pourroient traverser une action si noble, & lui souhaite autant de prosperité que les Rois ses prédecesseurs en ayent jamais eu.

Il a répondu à cela qu'il avoit juste sujet de prendre en bonne part l'avis de vôtre Majesté, & qu'il reconnoît que comme sa bonne Sœur sa prosperité vous a toûjours été chere, lui ayant toûjours conseillé ce qui étoit le plus avantageux & à sa personne & à ses Etats. Aussi m'a-t-il prié d'asseurer vôtre Majesté, que le seul soin qu'il ait presentement est d'entretenir la paix, dequoi la Reine de Navarre & les Princes de la Religion pouvoient étre témoins, aussi bien que tout le Royaume en general. J'ai repliqué que je ne manquerois pas d'informer vôtre Majesté & de la maniere avec laquelle il avoit reçû vôtre avis, & de la bonne disposition où il étoit de faire observer l'Edit de bonne foi, & que je pouvois l'asseurer que ces nouvelles vous seroient tres-agreables.

N'ayant plus rien à faire avec le Roi, & voyant que la Reine son Epouse étoit absente, laquelle, disoit-on, avoit eu un accez de fievre la nuit précedente, je lui dis que j'avois ordre de vôtre Majesté de presenter vos lettres à la Reine, & j'ajoûtai qu'encore que vôtre Majesté eût fait choix d'une personne illustre pour les feliciter sur leur mariage, & que l'arrivée de ce Ministre ne fût diferée que sur l'incertitude de l'entrée du Roi, vôtre dessein étoit neanmoins que je les felicitasse en attendant ; ce que je ferois avec plaisir si l'incommodité de la Reine n'y mettoit obstacle. Il répondit que la nuit passée elle avoit eu un accez de fievre, mais qu'il esperoit que cela n'iroit pas plus loin, & qu'en quatre à cinq jours elle seroit en bonne santé: qu'alors j'aurois audience, & qu'en attendant il pouvoit m'asseurer que les lettres de vôtre Majesté & la felicitation que j'avois ordre de faire seroient fort agreablement reçûës comme venant d'une bonne & chere Sœur.

Voilà ce qu'a produit ce que j'ai dit au Roi de la part de vôtre Majesté. Ensuite ayant pris congé nous avons été conduits par Monsieur de Lansac à l'appartement de

de la Reine Mere: Et comme incontinent aprés dîné le *Signor* Gondi nous apprit 1570. qu'il avoit été fait quelque changement à la coûtume ordinaire; & que nous devions rendre visite à la Reine Mere, & à ses deux fils separément, nous resolûmes sur cela de prendre la même route dans nos diferentes harangues. Etant donc allez chez la Reine, moi Chevalier Henri Norris parlant de la qualité du Gentilhomme que vôtre Majesté avoit envoyé pour son Ambassadeur resident, & de la bonne disposition où il étoit de contribuer à entretenir la bonne intelligence entre vôtre Majesté & le Roi son fils, elle répondit d'abord qu'elle ne doutoit point que vôtre Majesté n'eût fait un bon choix, & fit approcher le Gentilhomme.

Alors moi François Walsingham aprés les civilitez ordinaires presentai les Lettres de vôtre Majesté, & lui parlai comme j'avois fait au Roi, des ordres que j'avois d'entretenir la bonne amitié entre le Roi son fils & vous. Je lui recommandai aussi l'observation de l'Edit; ce que les Deputez des Princes de la Religion m'avoient prié de faire & à cette Princesse, & aux Freres du Roi. J'ai donc dit pour cela à la Reine Mere de la part de vôtre Majesté, que vous aviez de la joie d'apprendre, qu'elle avoit non seulement la reputation & l'honneur d'avoir eu la principale part à la paix & à l'union concluë depuis peu, mais aussi la gloire d'en étre la principale conservatrice; & qu'ainsi comme vôtre Majesté lui souhaitoit toute gloire & reputation, vous faisiez aussi des vœux qu'elle perseverât dans une route si glorieuse pour elle, si seure pour le Roi, & si avantageuse à toute la France en general. Elle a répondu à cela, qu'elle le prenoit en fort bonne part, & vous a loüé d'avoir fait choix d'un sujet si disposé à entretenir l'amitié entre vos Majestez, ainsi que leur Ambassadeur resident en Angleterre les en avoit pleinement asseurez, ne doutant pas qu'il n'en resultât des éfets dont vos Majestez auroient sujet d'étre contentes.

La Reine Mere nous ayant ainsi congediez, on nous conduisit tout droit à l'appartement de Monsieur le Duc d'Anjou. Moi Chevalier Henri Norris je lui dis que vôtre Majesté envoyoit ce Gentilhomme pour me succeder; qu'il avoit ordre non seulement d'entretenir la bonne amitié, mais aussi de lui rendre ce devoir aussi bien qu'au Duc son Frere vos bons Cousins, & Princes de grand merite dont vôtre Majesté faisoit un cas tout singulier.

Sur cela moi François Walsingham je m'approchai, & aprés lui avoir fait la reverence, je lui fis voir les ordres que j'avois de lui faire les complimens de vôtre Majesté, & de lui dire outre cela de vôtre part, que vous étiez bien aise d'apprendre qu'il eût si glorieusement concouru avec le Roi son Frere à faire observer l'Edit de bonne foi; par où il s'étoit non seulement aquis dans l'esprit de tous les gens d'honneur la reputation d'étre un Prince courageux en tems de guerre, mais aussi sage & prudent pour le Conseil en tems de paix; & que vous ne doutiez point qu'il ne soutînt ce courage en consideration de la bonne volonté qu'il avoit pour le Roi & pour sa Patrie, aussi bien que par l'amour qu'il avoit pour sa propre gloire. Je lui fis voir ensuite l'ordre que j'ai de vôtre Majesté durant ma residence en cette Cour, d'avoir pour Son Altesse & pour le Roi son Frere tout le respect qui est deu à des Cousins de vôtre Majesté, & à des Princes de leur qualité.

Il répondit avec beaucoup d'honnêteté, qu'il remercioit vôtre Majesté de vos com-

1570. plimens, & qu'il les recevoit comme d'une grande Princesse pour laquelle il avoit beaucoup de respect. En second lieu quant à l'encouragement que vous lui donniez pour le porter à concourir à l'observation de l'Edit, il a répondu qu'encore qu'il fût obligé de le faire par ce qu'il devoit au Roi & à sa patrie, il s'y croyoit tout de nouveau puissamment engagé à vôtre consideration. Pour ce qui me regarde, il m'a dit que pendant que je demeurerois ici il feroit pour moi tout ce qu'il pourroit à la consideration de vôtre Majesté. Aprés que nous eûmes pris congé du Duc, nous fûmes incontinent conduits à la Chambre du Duc d'Alençon. Aprés que nous lui eûmes fait une partie du discours que nous avions crû le plus à la portée de sa capacité, & qu'il eut répondu ce qu'on devoit esperer de sa jeunesse, nous le quitâmes, & retournâmes au lieu de nôtre retraite, & sur le soir nous arrivâmes à Paris. Voilà autant qu'il nous en peut souvenir, tout ce qui a été donné par nous pour cette fois dans cette negotiation, & reçû de leur part. Nous soumettons humblement le tout à la sagesse & à la prudence de vôtre Majesté, & prions le Tout-puissant de vous conserver long-tems en toute prosperité. De Paris le vingt-neuviéme de Janvier 1570. De vôtre Majesté les &c.

Henri Norris.

Fr. Walsingham.

LETTRE XV.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, j'ai reçû du Chevalier Henri Norris, tant les copies qui concernent les afaires d'Ecosse, & par lesquelles j'apprendrai mieux de quelle maniere j'y pourrai proceder dans la suite, que les autres instructions qui regardent les afaires de Sa Majesté. Quant aux choses ordinaires, je me refere à l'Incluse * qui contient les nouvelles courantes. Les nouvelles secretes, au moins celles que j'ai pû apprendre ici sont.

Que le Pape, le Roi d'Espagne, & le reste des Alliez, soupçonnant qu'il se negotie un mariage entre la Reine ma Maîtresse & Monsieur, employent tous les moyens qu'ils peuvent pour tâcher d'en dissuader & détourner ce Prince. Ils lui ofrent d'être le Chef & le principal executeur de la Ligue contre le Turc; chose à laquelle il y a long-tems qu'on a songé, & qu'on reprend tout de nouveau. On croit que cette Ligue en veut à tous ceux qu'ils regardent comme Turcs, quoiqu'ils soient meilleurs Chrétiens qu'eux mêmes. On croit que le Cardinal de Lorraine ne s'est rendu de Reims en cette Ville que pour cela.

Le Roi qui à ce qu'on a dit depuis peu au Sieur ι σ t z c s δ וםדח en paroît fort mécontent, lui a parlé comme je vais vous dire. *Si la chose va plus loin il est necessaire de faire une contre-ligue. Je vois, a-t'il dit, que les Allemands sont bien intentionnez*

* *Il veut dire la lettre precedente à la Reine.*

nez pour moi; & pour la Reine d'Angleterre, je sçai qu'elle a juste sujet de n'approuver pas cette Ligue non plus que moi, & ainsi je supose qu'elle sera bien aise de se joindre à moi. 1570.
L'autre lui répondit, *qu'il avoit de la joie qu'il vît le peril où il étoit, parce qu'il esperoit qu'il prendroit des devans pour y remedier ;* & souhaita que Sa Majesté ne tirât pas la chose en longueur. Aussi lui conseilla-t'il de la proposer aux Ambassadeurs d'Allemagne puisqu'ils n'étoient pas partis ; ce que le Roi ne jugea pas à propos de faire, parce qu'il a crû qu'ils répondroient qu'ils n'avoient pas ordre de traiter de cela, & il a trouvé plus à propos d'envoyer un Ministre pour ce sujet. L'autre lui repliqua que s'il envoyoit quelqu'un, il étoit necessaire qu'il fît choix d'un homme qui ne fût pas Catholique, parce qu'autrement il ne leur seroit pas agréable, & qu'on ne prendroit point confiance en lui.

Là-dessus le Roi a nommé Monsieur de Biron. Quoiqu'il ne passe pas pour Huguenot, il a cependant la reputation de n'étre pas de vos ennemis. Sur cela l'autre a répondu que le Roi avoit fait choix d'une personne tres-propre.

Aprés m'avoir informé de la chose, il m'a demandé dans quelles dispositions je croyois que le Roi trouveroit la Reine ? Je lui ai demandé à mon tour s'il avoit ordre de me faire cette question ? Il m'a dit que non; mais qu'il me prioit de lui dire franchement quel je jugeois que seroit le penchant de la Reine ma Maîtresse. J'ai répondu que je croyois pour moi que cela seroit fort du goût de Sa Majesté, premierement par rapport à la Religion. En second lieu à cause de la bonne volonté qu'elle a pour le Roi, dont elle préfere l'amitié à celle de tous les autres Princes. Et enfin parce qu'elle y trouve sa propre seureté. Et que de ma part pour toutes ces raisons si la chose se mettoit en plus grand mouvement, je ne manquerois pas de l'appuyer de tout mon pouvoir.

Le jour avant cette Ambassade le même homme m'étoit venu voir, & m'avoit dit, que I souhaitoit qu'il me fît sçavoir, que Malicorne qui avoit été envoyé en Espagne pour faire des complimens sur le Mariage, & qui est revenu depuis peu, avoit apporté pour nouvelle, que pendant qu'il y étoit la Cour avoit envoyé Julian Romero en Irlande, où il devoit faire une grande entreprise. Il me dit de plus, que le Roi n'étoit pas content que le Roi d'Espagne n'eût pas reçû ses complimens d'aussi bonne grace qu'il avoit esperé; mais qu'il eût paru au contraire se formaliser en quelque maniere des lettres du Roi, parce que certains termes de controverse qui se pratiquent d'ordinaire dans les lettres de cette nature avoient été obmis. Pour grossir ce mécontentement, le Roi de Portugal à qui la Sœur du Roi a été oferte en mariage, a fait répondre par Malicorne qu'ils étoient tous deux jeunes, & qu'en dix-huit ans d'ici on pourroit plus convenablement parler de cette afaire. Cette réponse dédaigneuse a été fort mal prise ici, & l'on croit qu'elle n'a pas été faite sans le Conseil d'Espagne. Personne entr'autres n'en est plus touché que la Reine Mere, qui ne se croit pas peu ofensée attendu l'amitié qu'elle a témoigné tout de nouveau pour l'Espagne.

Il n'a pas oublié de renouveller ce que nous avons dit touchant la Ligue, & m'a prié de sonder les intentions de Sa Majesté ; ce que j'ai promis de faire. Ainsi je vous prierai d'en parler à Sa Majesté afin que je puisse recevoir sur cela les instructions

 necessaires.

1570. neceſſaires. Voilà tout ce que vous aurez de moi pour le coup. Je ſuis bien-humblement, &c. De Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walſingham.

Le Lord Seton arrivé depuis peu de Flandres pour demander du ſecours à ce qu'on m'a dit, n'aura réponſe qu aprés l'entrée. Il eſt ici avec bon nombre d'hommes & de chevaux, & la bourſe bien garnie à ce qu'on m'a aſſeuré.

LETTRE XVI.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, à peine avois-je fermé mon paquet, qu'un Gentilhomme m'eſt venu aſſeurer que le Roi eſt tombé malade d'une fort groſſe fievre ardente : ainſi l'on croit que l'entrée ſera une afaire d'aprés Pâques. Je ferai de mon mieux pour étre informé au vrai de ce qui ſe paſſera, & je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 28. de Janvier.

Fr. Walſingham.

LETTRE XVII.

Au Comte de Leiceſter.

MILORD, Vous verrez par l'Incluſe l'état preſent de la France. Je vous laiſſe à juger par là quelle apparence il y a que la paix qui vient d'y étre concluë ſubſiſte. J'apprens par ceux qui ſont le plus capables d'en juger que le meilleur fondement ſur lequel on peut croire qu'elle durera, eſt le penchant du Roi qui va ſincerement de ce côté-là à ce qu'on croit.

Quant à ſon attachement pour la Reine ma Maîtreſſe, ſi les honnêtetés exterieures ſont une bonne marque des mouvemens du cœur, il y a certainement de grandes apparences que leur amitié & leur union ſe ſoûtiendront. Car premierement j'ai été parfaitement bien reçû dans toutes les places où le Roi a des Gouverneurs. Enſuite quand le Chevalier Henri Norris & moi avons eu ordre de venir à la Cour pour me preſenter; (la Cour étoit alors à Madril.) Nous n'y fûmes pas plûtôt arrivez que nous fûmes invitez à dîner. Lanſac eut ordre du Roi de nous recevoir, & nous conduiſit au lieu où le dîné étoit preparé, & où la bonne chere ne manqua pas. Immediatement aprés dîné le Chevalier Thaers * vint nous dire de la part du Roi, qu'il étoit prêt à nous donner audience. Nous y allâmes donc, & en fûmes reçûs fort favora-

* *Il l'a ci-devant apellé Gihoronovi Gondi.*

favorablement. Il témoigna fort par ses paroles & par ses actions exterieures qu'il 1570.
avoit de bonnes intentions pour la Reine ma Maîtresse. Outre les harangues ordinaires où j'avois ordre de Sa Majesté de me conduire de la maniere la plus convenable pour entretenir l'amitié entre leurs Majestez, j'ai recommandé l'observation de la paix parce que les Députez de ceux de la Religion m'en avoient prié ; ce qu'il a témoigné prendre en fort bonne part.

Aprés avoir été expedié du Roi, voyant que la nouvelle Reine * n'y étoit pas, & que le bruit couroit qu'elle avoit la fievre, je dis à ce Prince que j'avois ordre de la Reine ma Maîtresse de lui presenter ses Lettres, & de la feliciter sur leur Mariage, quoique Sa Majesté eût fait choix d'une Personne de qualité pour les faire complimenter sur cela ; & que s'il n'étoit pas déja arrivé l'incertitude de l'entrée en étoit la seule cause, parce qu'il avoit ordre de la Reine ma Maîtresse d'y assister. Le Roi donna la maladie pour excuse, & me dit qu'on me marqueroit un autre tems pour executer à cet égard les ordres de Sa Majesté, que lui & elle ne pouvoient prendre qu'en aussi bonne part qu'ils étoient donnez.

La coûtume étoit ci-devant, à ce que j'ai appris du Chevalier Henri Norris, que la Reine Mere & les Freres du Roi étoient presens à l'audience; mais cet usage ayant été changé, nous les allâmes voir separément chacun dans son appartement; & quoique les ordres de Sa Majesté ne regardassent que le Roi & les deux Reines, cependant j'ai crû que je ne devois pas manquer de rendre mes devoirs à Monsieur, sans compter que les Deputez de ceux de la Religion m'avoient prié de leur recommander en particulier l'observation de l'Edit. Ayant donc eu audience de la Reine Mere, aprés que j'eus rendu mes Lettres, fait les complimens ordinaires, & recommandé ceux de la Religion, j'allai voir Monsieur qui me reçût fort courtoisement & de fort bonne grace. Je lui dis que Sa Majesté m'avoit chargé de lui faire ses complimens, & de lui dire qu'elle avoit de la joie d'apprendre, qu'il concouroit avec le Roi à la bonne observation de l'Edit; qu'il aquerroit par là non seulement la reputation & la gloire d'être un Prince courageux dans la guerre, mais aussi sage dans la paix, & qu'elle ne doutoit point qu'il ne soûtînt ce courage, & par la bonne volonté qu'il avoit pour le Roi & pour sa Patrie, & par la consideration de sa propre gloire. Il a répondu fort honnêtement qu'il remercioit Sa Majesté, premierement de ses complimens, qu'il recevoit comme venans d'une grande Princesse pour laquelle il avoit beaucoup de veneration. En second lieu, pour la loüange qu'elle lui donnoit de contribuer à la juste observation de l'Edit. Il a ajoûté que comme il étoit obligé de le faire par ce qu'il devoit au Roi & à sa Patrie, aussi la solicitation de Sa Majesté étoit un puissant motif pour l'y engager. Pour ce qui me regarde il m'a dit, que tant que je serois ici je recevrois de lui à la consideration de Sa Majesté toutes les faveurs dont il pouvoit être capable.

De là je fus rendre visite à son Frere, auquel outre mon petit compliment je recommandai par honneur l'observation de l'Edit.

J'insiste, Milord, d'autant plus volontiers sur ces particularitez, que vous m'avez ordonné de le faire. Comme le lieu étoit favorable j'ai eu tout le tems d'observer

 Monsieur.

* *Elle étoit fille de l'Empereur Maximilien.*

1570. Monſieur. Il paſſe pour étre plus haut que moi de trois doigts, à ce que diſent ceux qui nous ont vû parler enſemble. Il eſt un peu pâle, bien fait de corps, la jambe longue & menuë mais aſſez bien proportionnée: Quels ſont les ſecours qu'il a pour ſupléer aux défauts de la nature, c'eſt ce que je ne ſçaurois vous dire. Quant à la ſanté de ſa perſonne les ſentimens ſont ſi partagez, que je ne ſçai ce que j'en dois croire; pour moi je ne croi pas que je doive étre trop curieux en cela, & j'en ai même pluſieurs raiſons. Si tout eſt auſſi bien que ce qui paroît, ſon corps eſt aſſez ſain. Cependant je ne trouve pas ſon teint auſſi bon qu'il me parut la derniere fois que je le vis.

Depuis que je ſuis ici on a fait diverſes tentatives pour ſçavoir quel eſt mon penchant pour le deſſein de Monſieur; Ma réponſe a été generale. J'ai dit que je m'étois défait en partant d'Angleterre de mes paſſions particulieres, & que je me ſoumettois ici à la paſſion de ma Princeſſe, reſolu d'executer auſſi préciſément que je pourrois tout ce qu'elle me commandera, ſans preſumer de faire rien qui ne me ſoit commandé. Et pour ce qui eſt du mariage quand il plaira à Dieu de lui en inſpirer la penſée, j'oublierois ce que je dois & à elle & à ma patrie, ſi je ne l'approuvois fort, quoique le caractere que j'ai à preſent ne me permette pas de faire ni en cela ni en aucune autre choſe, que ce qui m'eſt preſcrit. Cette réponſe a ce ſemble ſatisfait ceux qui vouloient pouſſer cette afaire, & qui me regardoient ci-devant comme un ennemi tres-paſſionné.

Quant aux Tableaux que vous ſouhaitez, il eſt impoſſible de les avoir, car perſonne ne peut ſans permiſſion copier le Roi ou ſon Frere, & s'il le faiſoit il en ſeroit rigoureuſement puni. Aprés vous avoir informé de tout ce que j'ai crû qui meritoit de vous étre mandé de l'heure qu'il eſt, je demeure bien humblement, Milord, vôtre &c. De Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walſingham.

L E T T R E XVIII.

Au Chevalier Walter Mildmay, Conſeiller privé de Sa Majeſté.

MONSIEUR, je vous remercie tres-humblement de me promettre vôtre faveur par la vôtre du 16. de ce mois touchant le tranſport de mes appointemens. Je vous aſſeure, Monſieur, que mes dépenſes augmentent tous les jours par l'extréme cherté des choſes en ce pays. Mes chevaux me dépenſent de l'heure qu'il eſt 4. livres ſt. par jour, & je puis vous aſſeurer que ma table n'eſt pas telle que doit étre celle d'un homme de mon caractere. Il eſt vrai que l'entrée eſt cauſe que tout eſt ſi cher, & on a quelque eſperance que les choſes ſeront dans la ſuite à un prix plus raiſonnable; mais cependant je trouve le fardeau trop peſant, & à quelque bon marché que fuſſent les denrées je ne laiſſerois pas de le trouver aſſez peſant. Mais je ne veux plus vous fatiguer de cela, & je paſſe à autre choſe. Le 25. de ce mois je fus preſenté au Roi à Madril où il eſt à preſent. J'en fus fort bien reçû auſſi bien que de ſa Mere

re & de ses Freres. Je vous laisse juger, Monsieur, de la cause d'une si bonne reception. Cependant je ferois beaucoup d'injustice à Monsieur de la Motte Ambassadeur du Roi auprés de Sa Majesté, de ne reconnoître pas qu'une partie de cette faveur est un éfet du portrait avantageux qu'il a fait de moi, m'ayant representé comme un homme qui fait tout ce qu'il peut pour entretenir la paix. 1570.

Pour ce qui est de l'état des choses en ce pays, vous le sçaurez par l'incluse qui contient les nouvelles courantes. Quoi qu'on paroisse en doute de la bonne foi du Roi, il est neanmoins certain, Monsieur, que ceux qui le connoissent à fond croient, que si les troubles recommencent il penchera pour ceux de la Religion.

Le discours, Monsieur, dont je vous ai envoyé copie, qui a été prononcé & donné au Roi, & à l'Ambassadeur des Princes d'Allemagne, a en quelque sorte relevé son courage, au lieu qu'auparavant la faction des Guises lui faisoit redouter les Catholiques tant du dehors que du dedans. Ainsi vous voyez, Monsieur, comme il se laisse emporter par des motifs mondains; malheur ordinaire aux Princes de son caractere qui ne sont pas fermes dans la Religion. Dieu nous rende plus pieux que nous ne le sommes. Je vous recommande à sa protection & à sa garde. A Paris le 28. de Janvier 1570.

Fr. Walsingham.

Je vous prie, Monsieur, quand vous aurez lû & examiné ce discours, de l'envoyer au Chevalier N. Thorckmorton.

LETTRE XIX.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous sçaurez s'il vous plaît, que le nommé Hollinshed m'apporta une lettre de Milord Buckhurst le dernier de Janvier, par laquelle il me mandoit, qu'il étoit en chemin pour se rendre ici. Sur cela j'envoyai Mr. Beal à la Cour qui est encore à Madril pour avertir de ma part le Roi & la Reine Mere. Premierement que Milord Buckhurst qui étoit deputé de la Reine ma Maîtresse pour complimenter le Roi sur son mariage avoit envoyé trente personnes de sa suite, & qu'il se proposoit d'étre à Douvres le premier de ce mois, où il devoit s'embarquer avec le reste son train.

En second lieu qu'ayant appris que la Reine étoit indisposée, & qu'il étoit incertain quand elle seroit en état de donner audience sans incommodité ou sans peril au Lord Buckhurst, pour executer les ordres de la Reine sa Maîtresse, je supliois Sa Majesté & la Reine Mere de me faire sçavoir, s'il y avoit quelque esperance que Sa Majesté fût bien-tôt rétablie, afin que ce Seigneur pût continuer son voyage pour s'aquitter de sa commission, où si cela ne se pouvoit pas qu'il écrivît à ce Seigneur

1570. de n'aller pas plus loin ou de s'en retourner s'il avoit paſſé la Mer; ou qu'il continuât ſon Voyage, juſques à ce qu'il fût informé de la prompte gueriſon de Sa Majeſté.

En réponſe je reçûs l'incluſe du Secretaire Pinart. * Et comme Mr. Beal auquel il montra ſa lettre ne voyoit pas, qu'il répondît directement à l'accez demandé auprés de la Reine, il voulut ſçavoir quelle étoit l'intention du Roi à cet égard. Il eut pour réponſe que la Reine étant indiſpoſée il étoit incertain ſi le Lord Buckhurſt pourroit avoir audience, & qu'ainſi il laiſſoit à la prudence de ce Lord de venir, ou d'attendre l'autre entrée. J'ai fait ſçavoir à Milord comme j'ai procedé en cela, comme auſſi quelle réponſe j'ai reçuë du Roi, laiſſant au reſte à ſa prudence d'agir en cela ſuivant ſes inſtructions. Je lui ai fait ſçavoir auſſi mon ſentiment là deſſus, qui eſt, qu'il eſt mieux de continuer le voyage que de s'en retourner, pourvû que les inſtructions de Sa Majeſté n'y ſoient pas oppoſées. La raiſon eſt que cette démarche ſera priſe ici en auſſi bonne part qu'elle le puiſſe être dans la ſuite: En ſecond lieu eu égard aux dépenſes de Sa Majeſté & aux ſiennes propres. En troiſiéme lieu à cauſe de Monſieur de Pane Gouverneur de Picardie, & des autres Gentilshommes qui ont eu ordre d'aller le recevoir à Boulogne, & qui feroient un voyage inutile ſi Milord ne paſſoit pas plus avant.

Quant à la maladie de la Reine qui rend douteux le tems qu'on pourra avoir accez auprés d'elle pour la feliciter ſur ſon mariage, & qu'on croit ici la principale cauſe qui l'y a fait venir, je ne croi rien de contraire; mais les bonnes intentions de ſa Majeſté ne ſeront pas moins bien reçuës, que ſi la choſe avoit été faite, puiſque l'obſtacle ne vient que de Dieu ſeul. Pour preuve de cela je dois vous dire, qu'il eſt arrivé depuis peu pour la même choſe un Ambaſſadeur de Lucques qui pour la même raiſon n'a pû avoir audience. Il a été obligé de faire ſon compliment au Roi qui la fort bien reçû, & l'a renvoyé à ce qu'on m'a dit avec un preſent fort honnête. Aprés un ſi long détail il eſt juſte de vous laiſſer en repos, & de finir en vous aſſeurant que je ſuis bien humblement, &c. De Paris le 1. de Fevrier 1570.

* *Pinart Sr. de Cramailles premier Baron de Valois, natif de Blois, s'éleva aux grandes charges par ſon merite. De Secretaire du Maréchal de St. André il devint Secretaire d'Etat, mais aprés les Barricades il quitta la Cour par ordre du Roi qui le croyoit trop attaché à Catherine de Medicis.*

Copie de la Lettre du Secretaire Pinart.

MONSIEUR, *Je vous envoye le Paſſe-port que ce porteur m'a demandé de vôtre part, & j'ai fait entendre à leurs Majeſtez comme vous m'avez mandé que Milord de Buckhurſt devoit arriver aujourd'hui à Douvres, & que déja aucuns de ſes Gentilshommes étoient paſſez à Boulogne, que vous deſiriez de ſçavoir ſi leſdites Majeſtés auroient agréable que ledit Milord & ſa troupe ſe diminuât, & que je vous ferois plaiſir de vous mander quand ſe feroit l'entrée. Sur quoi leſdites Majeſtés m'ont fait dire qu'icelui Sr. Milord de Buckhurſt*

& ſa

& sa troupe seront les tres-bien venus, & fort volontiers reçûs; mais que la maladie de la 1570.
Reine avoit été cause que l'on avise que le Roi seulement feroit sans grande ceremonie son entrée le premier Dimanche de Carême prochain, & que le Sacre de ladite Dame Reine, & son entrée étoient remis à une autre fois à cause de sadite maladie. Dequoi je n'ai voulu faillir de vous avertir, & saluer pour la fin de cette-ci vôtre bonne grace de mes bien-humbles recommandations, priant Dieu, Monsieur, vous donner le bon jour. Au Château de Boulogne le premier de Février 1571. vôtre, &c.

Pinart.

LETTRE XX.

Au Chevalier Henri Norris & à Mr. François Walsingham, Ambassadeurs de Sa Majesté à la Cour de France, ou à l'un d'eux.

LE porteur pourra vous dire que je ne suis capable de songer à rien, ainsi vous devez tous deux m'excuser si je ne vous fais pas une plus longue lettre. J'écris celle-ci au lit, & par consequent elle ne peut qu'être imparfaite.

J'ai fait voir à Sa Majesté celle que j'ai reçû de vous par Nanfaut, par laquelle vous marquez qu'on vous a donné avis que les François formoient une entreprise sur l'Irlande. Elle avoit déja eu le même avis d'Irlande, & elle espere qu'elle y remediera dés que la saison changera: cependant elle en a fait plainte à l'Ambassadeur de France, & l'a prié de faire entendre au Roi, que de pareilles obliquitez s'accordent mal aux ofres d'amitié qu'il lui a souvent fait faire lui même par son Ministre.

Sa Majesté souhaite aussi que le Roi en soit informé par vous deux, si vôtre commodité vous permet de negotier conjointement, ou par vous seul, Mr. Walsingham, supoſé que vous ayez commencé les fonctions de vôtre charge, & que vous priez le Roi de faire sçavoir à Sa Majesté quelles sont ses intentions en cela, afin qu'en cas qu'il n'interpose pas au plûtôt son autorité pour reparer & faire cesser ces attentats suivant son amitié, Sa Majesté puisse y remedier d'une autre maniere, d'où il ne peut resulter que des inconveniens qui ne seront pas convenables à leur amitié.

Vous n'en parlerez pas comme d'une afaire dangereuse, mais seulement comme de l'attentat de gens qui étant ses Sujets ordinaires font tout le contraire des ofres que le Roi a eu la bonté de faire à Sa Majesté, & qu'elle a reçûës avec beaucoup de plaisir.

Je suis tout-à-fait las d'écrire, & forcé de remettre le reste au porteur. Dans mon lit, à ma maison de Westminster le 26. de Janvier 1570.

G. Cecil.

LETTRE XXI.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

1570. MONSIEUR, Vôtre Lettre addressée au Chevalier Henri Norris & à moi, me fut renduë le troisiéme de ce mois. Comme j'étois entré dans les fonctions de ma charge, & que le Chevalier Henri Norris avoit déja pris congé du Roi, j'ai crû que c'étoit à moi d'agir. Pour cet éfet j'ai incontinent envoyé demander audience, qui m'a été accordée pour le sixiéme de ce mois. Aussi-tôt que le Roi m'envoyera querir je ne manquerai pas d'y aller au nom de Sa Majesté, & de vous donner avis au plûtôt de ce qui se sera passé.

Si la Roche agit avec sa participation, ce que la raison me permet dificilement de croire, cela ne quadre point aux grandes protestations de bonne volonté qu'on nous fait ici, si sinceres à en juger par les apparences, que le plus défiant y seroit le plus aisément trompé : Cependant quand je considere qu'il n'a pas entierement l'autorité d'un Roi, & qu'il se commet ici tous les jours plusieurs desordres qui l'exposent au mépris, je trouve en quelque maniere que je ne dois pas le condamner si vîte : mais Sa Majesté jugera par sa réponse, ou du moins par l'execution de ce qu'il promettra, si les sentimens de son cœur s'accordent aux protestations qu'il fait.

J'ai beaucoup de chagrin d'apprendre que la Goute vous ait attaqué de nouveau aprés vous avoir donné un si long répit. Certes, Monsieur, puisque Dieu & la nature le veulent ainsi, vous devez prier Sa Majesté de trouver bon que vous la serviez de maniere, que vous puissiez la servir long tems, priant Dieu qu'elle n'éprouve jamais ce que c'est que de ne vous avoir pas. Je fais des vœux pour le rétablissement de vôtre santé, & pour sa continuation quand elle sera rétablie, & je demeure bien humblement, &c. De Paris le 3. de Février 1570.

Fr. Walsingham.

LETTRE XXII.

A mon tres-cher ami Mr. Fr. Walsingham Ambassadeur pour Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR Walsingham, je vous remercie de la Lettre que vous m'avez écrite de Boulogne. Je fais beaucoup de cas de la bonne volonté que vous m'ofrez, & je vous asseure qu'en tout ce que je pourrai vous trouverez en moi autant d'amitié, qu'en homme d'Angleterre. Nous n'avons rien de nouveau à vous écrire. On a beaucoup parlé ici, & on parle encore, de l'homme & de l'afaire dont je vous entretins dans mon cabinet à Hampton-court ; cependant on n'en

a fait

a fait directement jusqu'ici aucune ouverture ; & par consequent il y a encore peu de chose à dire là dessus. Cependant je vous prie de vous en informer à fond, & de me faire sçavoir sur cela une partie de vos sentimens. J'avoüe que nôtre état requiert un mariage ; mais Dieu nous en envoye un bon, & où toutes les parties trouvent leur compte. Milord de Buckhurst partira dans quatre à cinq jours. Adieu, je suis pressé. Ce 26. de Janvier 1570. 1570.

Robert Leicester.

LETTRE XXIII.

A Milord Leicester.

MILORD, j'ai reçû le troisiéme de ce mois la vôtre du 16. de Janvier dernier, par laquelle je vois que l'afaire dont vous & moi parlâmes a donné lieu de delà à quelques discours. On en parle ici aussi, mais on ne la croit pas aussi avancée que je vois qu'elle est, je veux parler du vulgaire. Autant que je puis l'apprendre on ne fera pas de plus grande ouverture sur cette afaire, car on est ici circonspect sur la reputation, ainsi on n'en voudroit pas parler à moins qu'on ne fût comme asseuré du succez. L'experience qu'ils ont déja faite en pareille afaire, est cause qu'ils ne sçavent comment s'y prendre. Pour moi s'il m'est permis de dire ce que j'en pense, il me semble qu'il n'est pas dificile de voir l'avantage ou le desavantage qu'il y a de prendre ou de refuser : C'est pourquoi la chose étant une fois bien pesée, une prompte resolution seroit ce qu'il y auroit de mieux pour prévenir plusieurs inconveniens que la longueur apporte ordinairement. Par ma derniere du 27. de Janvier je vous ai fait sçavoir mon sentiment autant que j'ai pû m'informer des choses, & j'ai usé de toute la circonspection convenable attendu les soupçons qu'on a déja de moi. Mais quand je sçaurai quelque chose de plus je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je n'ai pas le tems de vous faire une plus longue lettre, ainsi je demeure bien humblement, &c. De Paris le 3. de Févrièr 1570.

Fr. Walsingham.

LETTRE XXIV.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous prie de dire à Sa Majesté, qu'avant que de parler au Roi j'ai fait ce que j'ai pû pour sçavoir les entreprises que les gens de ce pays font sur l'Irlande ; & qu'ayant appris que la Roche, qui à ce que m'a dit Roger étoit celui qui devoit conduire les Troupes destinées pour l'Irlande, étoit à present

1570. present en Ville, j'ai trouvé moyen d'engager Mr. de Briquemault sous lequel la Roche a servi, de lui parler, & de lui demander s'il n'avoit pas été en Irlande ? Il a répondu qu'il n'y avoit point été; mais il l'a nié si froidement, qu'il a senti par diverses circonstances & par sa maniere de parler, qu'il y a veritablement été; ce qu'il n'a pas ce semble osé avoüer, parce m'a dit Mr. de Briquemault, qu'il étoit bien asseuré, que le Roi desavoüeroit tous ceux qui avoient eu part à cette entreprise. Sur cela lors de mon audience qui fut le 6. de ce mois à l'hôtel du Cardinal de Bourbon à Paris, je crus qu'il étoit bon de parler avec moderation; & voici ce que je dis aprés lés complimens ordinaires.

Que quoique la Reine ma Maîtresse eût reçû avis de son Viceroi d'Irlande, qu'un de ses Sujets nommé la Roche, y eût débarqué quelques Troupes qui s'étant jointes à certains rebelles de cette Isle, commettoient des actes d'hostilité qui ne répondoient pas à la bonne amitié qui unissoit leurs Majestez; la Reine ma Maîtresse étoit neanmoins si persuadée de la bonne volonté & sincere afection qu'il avoit pour elle, & dont son Ambassadeur lui avoit donné de sa part de si grandes asseurances, & fait de si fortes protestations, qu'elle croiroit lui faire injustice de penser seulement qu'il eût part à ce desordre; & qu'ainsi elle ne doutoit point que comme son bon Frere, sur le bon avis qu'elle lui en faisoit donner, il ne se servît de son autorité pour reparer le mal, de maniere qu'elle eût juste sujet de croire que l'amitié qu'il lui avoit protestée tout de nouveau étoit fondée sur la sincerité, & ne pouvoit produire que des fruits qui répondissent à cette protestation. Il répondit en peu de mots en m'asseurant sur sa foi qu'il ne sçavoit rien de tout cela, & m'a prié de lui donner les noms de tous ceux que je decouvrirois qui avoient eu part à la chose, ajoûtant qu'il les châtieroit de maniere, que Sa Majesté sa bonne Sœur connoîtroit le cas qu'il faisoit de son amitié. Aprés avoir quitté le Roi j'allai voir la Reine Mere, tant parce qu'elle gouverne tout ici, que parce que les autres Ministres en usent de même. Je lui dis comme au Roi, que le plaisir de Sa Majesté étoit que j'en usasse ainsi, la supliant d'interposer son credit comme un bon moyen pour éloigner tout ce qui pouvoit alterer la bonne amitié qu'il y a à present entre le Roi son fils & la Reine ma Maîtresse. J'en ai reçû pour réponse plusieurs belles paroles d'asseurance & de continuation d'amitié qu'elle a promis de maintenir & d'avancer autant qu'il dépendroit d'elle. Elle a ajoûté qu'elle y trouvoit le Roi son fils si bien disposé, que la Reine ma Maîtresse pouvoit compter bien seurement, que quiconque entreprendroit de troubler cette amitié, en seroit puni de la maniere que Sa Majesté souhaiteroit. Je l'ai remerciée au nom de Sa Majesté, & lui ai témoigné que je ne manquerois pas d'informer la Reine ma Maîtresse de la bonne afection qu'elle avoit pour elle. J'ai fini en disant qu'encore qu'elle en ait eu jusqu'ici de bonnes asseurances, cette amitié neanmoins est d'une telle nature, qu'on souhaitoit que les bons ofices mutuels en fussent toûjours l'appui & le fondement.

Voilà, Monsieur, ce qui s'est passé dans l'audience que j'ai euë du Roi & de la Reine Mere. Il s'agit à present de sçavoir si l'on a parlé de bonne foi, & du cœur aussi bien que de la bouche. Pour cet éfet j'ai fait choix d'une personne que je vais envoyer en Bretagne pour faire recherche des noms des coupables afin de les presenter

ſenter au Roi, & de voir s'il les châtiera comme il a promis. Je me propoſe en outre de mettre ſi bon ordre en ce pays-là, qu'il ne ſe fera point de preparatifs contre ſa Majeſté, que je n'en ſois averti de tems en tems; démarche qui me paroît tres-neceſſaire parce que cette Ville eſt pleine de bruits. 1570.

Comme j'écrivois une perſonne de qui le Chevalier Henri Norris mon Prédeceſſeur tiroit ſes meilleurs avis, eſt venu me trouver ſecretement & m'a dit: Que l'entrepriſe d'Irlande eſt de grande conſequence & dangereuſe, & par quelle raiſon. Il croit que le Roi n'en a rien ſceu, & il m'a aſſeuré en même tems, que la faction de Guiſe y a eu beaucoup de part.

Il m'a dit de plus que le Nonce du Pape faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour mettre Monſieur dans le parti, & que pour l'y porter il promettoit de lui faire compter à Paris 100000. livres, qu'il ne doutoit point que l'entrepriſe ne réüſsît attendu les grandes intelligences qu'ils avoient en Angleterre & en Irlande; & que cela étant fait il ſeroit aiſé d'aller par degrez à quelque choſe de plus conſiderable, c'eſt-à-dire à l'Angleterre.

Il m'a fait voir enfin qu'encore que Monſieur n'acceptât pas le parti, il étoit reſolu de ne pas abandonner le deſſein pour cela, & m'a aſſeuré que les lettres de credit pour cette ſomme de 100000. livres étoient déja en Ville; ſi cet avis eſt auſſi bon que l'ont été ceux qu'il a donné juſqu'ici à mon Prédeceſſeur, il ne doit pas être negligé.

J'ai été averti par une autre voye, que Stewkley a preſenté un Acte au Roi d'Eſpagne, ſigné non ſeulement par la plûpart des Nobles d'Irlande, mais auſſi par pluſieurs Anglois de qualité qui ſont déja à ſa devotion. J'ai appris de plus que depuis que Milord Seaton eſt arrivé ici, il y a eu tout nouvellement une conference d'une autre conſideration entre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne & l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe. J'ai ſceu encore que la plûpart des Troupes qu'on a fait paſſer en Irlande ont été levées par le Comte d'Argile au nom du Roi d'Eſpagne dans le Gouvernement de ce Comte, & que les Miniſtres du Roi d'Eſpagne ayant promis de les payer elles ont été embarquées à Mule, ou Détroit de Kenutire. Un nommé Skeldon, Domeſtique ordinaire de la Reine des Ecoſſois eſt arrivé ici depuis peu avec des lettres de conſequence à ce qu'on croit; car il a ſouvent paru à la Cour.

Aprés vous avoir informé de tout ce que j'ai pû apprendre, je finis en vous aſſeurant que je ſuis bien humblement, &c. A Paris le 8. de Février 1570.

LETTRE XXV.

Au même.

MONSIEUR, j'ai jugé à propos de vous faire cette lettre particuliere pour vous rendre compte d'une converſation que j'ai euë avec la Reine Mere. Je l'ai priée de regarder ce que j'allois lui dire comme venant d'une perſonne privée qui agit ſans aucune Commiſſion publique, & l'ai aſſeurée à l'avance que je

1570. n'avois ordre de lui parler que de ce qui concerne l'entreprise de la Roche, lui protestant que le seul but que je me proposerois pendant que je demeurerois en cette Cour seroit d'entretenir suivant mon petit pouvoir la bonne amitié entre les deux Couronnes, comme étant une chose avantageuse à l'une & à l'autre. Et sur ce pied là j'ai prié Sa Majesté de considerer premierement combien il étoit necessaire pour la seureté des deux Royaumes de conclure une bonne ligue entre les deux puissances, & de faire reflexion ensuite combien la presente alliance étoit propre à la même chose.

Quant au premier point je lui ai fait voir, qu'encore que la France par une grande grace de Dieu joüît à present d'une paix generale avec tous ses voisins, on n'esperoit pas neanmoins qu'elle dût toûjours durer. Que c'étoit aussi pour cela qu'en tems de paix les Princes politiques consideroient que les choses du monde étant variables, la guerre succede ordinairement à la paix. De là vient aussi que ces mêmes Princes ont ordinairement les yeux sur ceux de leurs voisins dont ils craignent le plus les entreprises: Que ce redoutable voisin est manifestement celui qui est le plus proche & le plus puissant; & qu'outre les forces qu'ils tiennent d'ordinaire prêtes à lui opposer, ils tâchent de se fortifier, & de fortifier les Princes leurs Alliez. Or si vôtre Majesté juge de ses voisins par la puissance & par la proximité, elle trouvera que c'est l'Angleterre dont elle doit principalement souhaiter l'alliance. La puissance la plus redoutable y songera plus d'une fois avant que de se broüiller avec chacun de vous.

Pour ce qui est de l'autre point je lui ai dit, que je croyois la conjoncture fort propre, premierement parce que l'une & l'autre puissance avoient la même bonne volonté, & un égal penchant à la paix, l'un des plus fermes liens d'une solide amitié: En second lieu parce qu'il y avoit certain mecontentement entre leurs autres voisins avec lesquels leurs prédecesseurs avoient été dans une longue & bonne union.

Ces circonstances meurement considerées, j'ai conclu que la conjoncture étoit favorable, & la chose tres pratiquable; & que Sa Majesté étoit la personne la plus propre à faire reüssir la chose, comme étant celle sur laquelle le Roi se reposoit de toutes les afaires du Gouvernement; ce qu'il avoit aussi juste sujet de faire.

Elle a répondu deux choses, la premiere que le Roi & elle n'attendoient de moi que de bons ofices tendans à maintenir la bonne amitié. En second lieu qu'ils étoient en paix avec leurs voisins, & qu'ils avoient de bonnes esperances qu'elle subsisteroit par tout: Et enfin qu'elle esperoit que l'amitié qu'il y avoit entre Sa Majesté ma Maîtresse & eux étoit fort sincere de part & d'autre: que cependant si elle souhaitoit d'entrer dans une alliance plus étroite, elle croyoit que rien ne seroit plus agreable au Roi.

Je répondis à cela que j'étois ravi de recevoir d'elle une si bonne esperance de l'inclination du Roi pour ce que j'avois proposé. Voilà ce qui s'est passé entre la Reine Mere & moi.

Les raisons qui m'ont obligé à lui dire cela sont: premierement que l'Espagne ne paroît pas à present fort bien intentionnée pour la Reine ma Maîtresse: En second

lieu

lieu que le Roi n'eſt pas fort content de l'Eſpagne, à ce qu'on m'a dit: Et enfin 1570.
que j'ai eu avis que l'Amiral avoit depuis peu conſeillé par lettres au Roi & à la Reine Mere, de tâcher de ſe fortifier en faiſant des alliances avec les Princes d'Allemagne, & la Reine ma Maîtreſſe.

Aprés vous avoir informé de mon diſcours, & des raiſons qui m'ont engagé à le faire, je veux vous prier tres-humblement de m'avertir comme vous m'avez promis des erreurs où je puis être tombé en ceci & en autre choſe. Vous verrez que je prendrai vos avis en ſi bonne part, que vous vous feliciterez de me les avoir donnez, & vous me rendrez par ce moyen plus capable de ſervir la Reine ma Maîtreſſe.

Dans mes autres Lettres, & ſur tout dans celles qui devoient être vûës de Sa Majeſté, je me ſuis bien donné de garde de parler des raiſons dont s'eſt ſervi le Nonce du Pape pour détourner Monſieur de la recherche de la Reine. Il dit premierement qu'elle eſt heretique. 2. Qu'elle eſt vieille, & qu'à peine peut-il eſperer d'en avoir des enfans: Et enfin que l'Angleterre qu'il ſçavoit de bonne part qu'il avoit principalement en vûë, pouvoit être conquiſe aiſément; ce qui lui ſeroit plus glorieux & moins incommode qu'un mariage ſi mal aſſorti. Ainſi vous voyez, Monſieur, comme ils comptent ſans leur hôte. J'eſpere qu'ils auront plus de volonté que de pouvoir de nous faire du mal, & Dieu veuille garder nôtre pauvre Patrie pour être l'aſile de ſes pauvres troupeaux perſecutez. Je vous recommande à ſa garde, & je demeure bien humblement, &c. De Paris le 8. de Fév. 1570.

LETTRE XXVI.

A Milord Leiceſter.

MILORD, depuis que je me donnai l'honneur de vous écrire qui fut le 3. de ce mois, je n'ai rien appris qui merite de vous être mandé, ſi ce n'eſt une intrigue qui regarde l'Irlande. Je me refere pour cela à celle de Mr. le Secretaire. Quant à l'autre afaire, on croit ici que vous ne faites que plaiſanter; & quoiqu'il n'en ait point été fait d'ouverture publiquement, je trouve neanmoins que cela s'eſt déja fait ſous main. Si l'on en demeure là ils croiront qu'on les mépriſe, car ils prennent leur cuivre pour de ſi bon or, qu'ils ſe croiront mal traitez ſi l'on ne le prend pas au prix courant. Afin qu'il en reſulte moins de mal, car il faut qu'il y en ait un peu, vous ferez bien, MILORD, de finir le plûtôt que vous pourrez. Je prie Dieu que cela ſe faſſe auſſi heureuſement que cela ſe ſoit jamais fait dans une afaire de cette nature. Je vous recommande à la garde de Dieu, & demeure tres-humblement, &c. De Paris le 8. de Fév.

Fr. Walſingham.

LETTRE

LETTRE XXVII.

Au Chevalier Walter Mildmay Conseiller privé de Sa Majesté.

1570. MONSIEUR, j'apprens de Mills qui est chargé de la solicitation de mon procez, que vous avez eu la bonté de le recommander & à Monsieur le Secretaire, & au B. de Londres, de sorte que je regagne par vôtre moyen ce que j'avois perdu par la mort de Mr. Haddo; ainsi j'espere que mon procez aura un prompt & heureux dénoüement.

Depuis la derniere fois que je vous écrivis il n'est point ici arrivé de changement, si ce n'est que l'entrée qui devoit se faire avec beaucoup de solemnité, ne se fera vraisemblablement que le sixiéme du mois prochain sans aucune pompe, à cause de la nouvelle indisposition de la Reine qui commence à se rétablir, au moins cela a été publié à son de Trompe.

Je parlai dernierement au Roi par ordre de Sa Majesté sur l'entreprise de la Roche en Irlande. Il nie d'avoir jamais eu connoissance de la chose, & promet de le châtier lui & tous les autres qui y ont eu part, dés qu'on lui apprenda leurs noms. S'il ne tient pas mieux sa promesse que ses Prédecesseurs ont fait jusqu'ici en pareil cas, tout ceci aboutira à des paroles, car c'est ce qu'on gagne à cette Cour, où l'on est prompt à promettre, & lent à tenir. Il est certain qu'on se tremousse fort de l'heure qu'il est pour l'expedition d'Irlande. Le Pape & le Roi d'Espagne sont de l'intrigue. Pour le Cardinal de Lorraine, il ne manque pas sous main de pousser à la roue tant qu'il peut.

J'ai donné avis à Sa Majesté de tout ce que j'en ai pû apprendre. J'espere qu'elle y aura eu l'œil, & qu'elle aura fait en sorte que trop de securité n'ait pas fait negliger l'Irlande comme on a fait Calais. Je finis en asseurant Madame de mes tres-humbles obéissances, & en vous recommandant à la protection divine. De Paris le 8. de Fév. 1570.

LETTRE XXVIII.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, Milord de Rutland compte si fort sur vôtre amitié, que je croi qu'il seroit superflu de faire autre chose en cela que vous remercier des bonnes ofres que vous lui fites en partant, & dont il m'a fait en vôtre faveur un tres-bon rapport.

Vous

Vous lui ferez grand plaisir à mon avis si vous prenez occasion de le presenter au Roi le plûtôt que vous pourrez pour le faire connoître avant que Milord de Buckhurst arrive. 1570.

En parlant de sa naissance vous pouvez dire hardiment, qu'il est parent de la Reine, & du côté d'Henri huit son Pere, & du côté de la Reine Mere; & qu'il est du Sang Royal au même degré que Milord de Huntingdon, à cette seule diference prés, que Milord de Huntingdon est d'un Frere du Roi Edoüard quatriéme, & Milord de Rutland d'une Sœur de ce même Roi. Ainsi ils sont également alliez de la Couronne quoique inégalement favorisez de la Fortune.

Ma foiblesse m'empéche de vous faire une plus longue Lettre. Je soufre cruellement. De ma maison de Westminster le 28. de Janvier 1570.

Cecil.

LETTRE XXIX.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, tous ceux que vous me recommanderez ne peuvent recevoir de moi que toute la faveur & toute l'amitié que je pourrai leur témoigner: mais Milord de Rutland qui outre vôtre recommandation & sa naissance a tant de bonnes qualitez qui le rendent recommandable, peut s'asseurer que je lui ferai tout l'honneur, & lui rendrai tous les services que je pourrai. Depuis ma derniere dattée du 8. de ce mois, je n'ai appris rien d'important. On est tout à fait sourd aux plaintes de ceux de la Religion. Le Roi les renvoie à la Reine Mere, & à Monsieur son Frere, & s'abandonne entierement au plaisir.

LETTRE XXX.

A nôtre cher & fidéle Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

CHer & bien aimé Salut. Nous avons reçû la Lettre que vous nous avez écrite conjointement avec le Chevalier Henri Norris, en datte du 29. du mois dernier, & avons vû de quelle maniere vous avez été presenté au Roi par le Chevalier Henri Norris en qualité de nôtre Ambassadeur. Nous avons vû aussi que vous avez procedé avec ordre en declarant la bonne volonté où nous sommes d'entretenir la bonne amitié avec le Roi, & en vous constituant nôtre Ministre pour cet éfet. Nous ne desapprouvons pas ce qu'il nous paroît par vôtre Lettre que vous avez dit au

1570. Roi pour le porter à maintenir & à continuer la paix dont joüit son Royaume suivant le benefice de l'Edit, qu'il vient d'accorder à ses Sujets sur le fait de la Religion. Nous avons aussi vû & consideré l'autre afaire de quelque importance dont vous parlez à nôtre Secretaire dans vos Lettres particulieres au sujet de la proposition qui vous a été faite par le Sr. de ——— en consequence de certaines conferences que le Roi a euës avec lui, & desquelles vous avez voulu que nôtre Secretaire nous donnât avis. Nous sommes contentes de la réponse que vous avez faite audit Sieur J. A. & elle est discrete & de nôtre goût. S'il vous semble qu'on puisse aller plus loin, & qu'on agisse de bonne foi, nous voulons non seulement que vous continuyiez comme de vous mêmes, mais que vous parliez même de nôtre part si l'occasion s'en presente, car nous croyons la chose si bonne & si avantageuse, que nous craignons bien plûtôt qu'il ne survienne quelque contretems qui la traverse, que la diligence avec laquelle on peut la pousser. C'est pourquoi vous ferez bien d'examiner avec soin les moyens de la faire reüssir avant que de découvrir nos intentions au Roi qu'autant que vous le jugerez necessaire pour l'y disposer.

Nous voyons par quelques autres de vos Lettres, que le Roi est bien aise que le Lord Buckhurst vienne nonobstant l'indisposition de la Reine: Aussi voulons-nous que cela ne l'empéche pas de continuer son voyage. Aprés vous avoir fait écrire ce que vous venez de lire, nous avons jugé à propos de vous ordonner de prendre occasion de parler à l'Ambassadeur d'Espagne qui reside à la Cour où vous étes, & de lui dire en premier lieu, que vers le dixiéme de ce mois nous reçûmes une Lettre du Duc d'Albe, qui nous faisoit entendre que ce qu'il avoit à nous communiquer de la part du Roi son Maître, étoit seulement de nous ofrir de nous rendre tous les bons ofices qui dépendroient de lui pour faire terminer favorablement le démêlé que nous avons avec la Reine des Ecossois, sans aucun égard à lui-même, mais dans la seule vûë de procurer du repos à nous & à nos Etats. Pour cet éfet le Duc veut sçavoir de quelle maniere nous souhaitons que le Roi s'y prenne, nous priant d'être persuadées que le Roi son Maître a veritablement dessein de nous faire plaisir en tout ce qu'il pourra. Vous direz donc sur cela que nous avons trouvé bon d'avertir l'Ambassadeur, & de lui faire sçavoir, que nous accepterions avec beaucoup de reconnoissance l'ofre du Roi son Maître, & que nous profiterions avec joie du bon ofice qu'il veut nous rendre si nous en avions autant de besoin comme il est seur que nous n'en avons aucun de l'heure qu'il est; car il sçaura que le Traité entre nous & la Reine des Ecossois est déja si avancé pour tous les démêlez que nous avons eu ensemble, qu'il ne reste rien de consequence à vuider, de sorte que la conclusion generale dépend de l'execution des choses accordées. Il reste encore à regler certaines matieres entre elle & ses Sujets, & il y a déja ici des Commissaires de sa part, & une partie de la Noblesse d'Ecosse, & nous croyons que ceux qui doivent venir de l'autre part en qualité de Commissaires sont déja en chemin.

Le Duc nous dit aussi dans ses dernieres Lettres en termes exprés, qu'il est dans de bonnes dispositions de faire tout ce qui peut entretenir l'amitié qui est entre le Roi & nous, & en particulier qu'il consent que restitution soit faite comme nos

Mar-

Marchands de part & d'autre l'ont jugé à propos, & qu'il se propose d'envoyer ici 1570.
des personnes de consideration pour expliquer certains petits démêlez qui naissent de là, & pour mettre le tout en execution. Vous pouvez voir que ces démarches d'honnêteté & de bons ofices nous sont tres-agreables, parce qu'elles font voir manifestement que les dernieres broüilleries ne sont pas venuës de nous, non plus, à ce que nous croyons, que de l'inclination du Roi, mais de la mauvaise humeur des Ministres: Et comme nous avons maintenant sujet de contentement, nous serions fâchées de croire que les bruits qui nous sont parvenus au sujet de l'Espagne fussent veritables ou en tout, ou en partie; & comme nous serions tres-aises qu'ils fussent faux, aussi souhaiterions nous d'apprendre certainement du Roi même qu'ils le sont. Vous direz donc à l'Ambassadeur d'Espagne que nous avons des preuves des bonnes intentions où il est d'entretenir l'amitié qu'il y a entre le Roi son Maître & nous, en quoi il est fort recommandable; & afin qu'il puisse plus promptement en asseurer le Roi par la voye de France, & avoir réponse, vous l'informerez que nous avons entendu dire & sçavons étre veritable, que certains rebelles, gens de nulle valeur s'en sont fuis d'Irlande en Espagne, & que pour couvrir leur infamie & se procurer quelque secours aussi bien qu'à ceux de leur caractere qui sont en Irlande, prétendent avoir abandonné le Royaume à cause de la Religion; quoiqu'ils ne soient dans le fond ni de l'une ni de l'autre, & ressemblent à des bêtes; ils ont neanmoins assez d'esprit pour sçavoir payer d'hipocrisie. Depuis l'arrivée de ceux-ci, nous sçavons aussi qu'un Anglois né nôtre Sujet, & nommé Stewkley, que nous croyons n'étre pas inconnu pour la vie licentieuse & débauchée qu'il a ci-devant mené en Espagne & ailleurs, nonobstant les bienfaits qu'il a reçû de nous en divers tems dans l'esperance qu'il se reformeroit, & sur quelques marques qu'il nous avoit donné de sa repentance soi disant étre venu d'Irlande ici, s'en alla brusquement en Espagne l'Eté dernier. Nous apprenons aussi qu'il s'est produit avec les deserteurs & rebelles dont nous venons de parler, & qu'à la faveur de ses dépenses superfluës qui sont entierement du bien d'autrui; se disant homme de qualité & d'importance, & capable de faire en Irlande quelque chose de grand, quoi qu'il soit dans la verité un tres petit homme à tous égards, il a fort solicité le Roi & quelques-uns de ceux qui approchent de sa personne, leur faisant de vaines propositions ébauchées de sa façon, & ajustées par d'autres à ce que nous ont rapporté des gens dignes de foi; cependant nous avons de la peine à croire que le Roi sur la bonne foi ou pour mieux dire sur les visions de ces rebelles, veuille envoyer en Irlande un de ses Capitaines tel que Julian Romero, ou autre semblable, avec un nombre de Troupes. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'étre surprises que le Roi ou ses Conseillers qui ont de l'experience, puissent si légerement ajoûter foi à un homme tel que Stewkley qui n'a jamais pû vivre longtems en repos dans son pays, & duquel nous ne voulons beaucoup parler parce que nous n'en pouvons dire rien de bon. Mais vous pouvez dire qu'il sufira qu'on s'informe seulement du personnage, & ensuite nous ne doutons pas que ceux qui le connoîtront ne prennent bien garde à s'embarquer avec lui. Mais cependant nous ne pouvons quoiqu'il en soit que trouver étrange, que lui ou tous autres de-

1570. ferteurs comme lui propoſans comme rebelles des attentats, ſoient ſouferts & écoutez. Tout le monde ſçait que depuis quelques années il eſt venu dans nôtre Royaume pluſieurs Sujets du Roi d'Eſpagne de tous les rangs, & cela, à ce qu'ils nous ont toûjours fait entendre, par un principe de conſcience, & pour mettre leur vie à couvert; mais nous pouvons aſſeurer ſur nôtre honneur, qu'il n'y en a jamais eu aucun qui nous ait fait quelque propoſition contre le Roi d'Eſpagne, ou contre ſes Pays-Bas, lors que la conjoncture étoit favorable pour cela, & que nous l'ayons ſoufert, ou approuvé une pareille propoſition, ou qui ait jamais reçû recompenſe ou ſecours en cela; tant a été grande nôtre bonne foi en ces tems-là, que nous n'avons jamais voulu entrer en rien au préjudice du Roi & de ſes pays. Ainſi ſi ce qu'on nous a rapporté eſt vrai, nous pouvons nous croire mal recompenſées, & nous ſerions en droit de nous ſervir pour nôtre défenſe de moyens auſquels nous n'aurions jamais donné les mains, & qui ſans cela n'auroient jamais été de nôtre goût. Et comme nous comptons avec raiſon que l'Ambaſſadeur pourroit avoir déja fait ces reflexions, & ——— la conſervation de l'amitié entre le Roi & nous, & la reſtitution de l'ancien ——— & commerce entre nos Etats & Sujets, auſſi le prions nous de ſoliciter quelque réponſe en ce cas. Car tant que nous demeurerons dans le doute en cela, nous ne pouvons pas nous empêcher de prendre des précautions, & de chercher les moyens de prévenir de pareils attentats; en quoi il paroîtroit manifeſtement que nous avions quelque ſujet de nous défier de la bonne volonté du Roi. Vous voyez donc bien que nôtre deſſein eſt de profiter de cette occaſion pour avoir, s'il eſt poſſible, quelque connoiſſance des intentions du Roi, quoique nous ne prétendions pas negliger les autres moyens de découvrir la verité, ne doutant pas que vous ne faſſiez tout ce que vous pourrez pour en venir à bout. Nous comptons auſſi que vous n'oublierez pas l'autre afaire qui concerne, ce que certains Capitaines François ont entrepris en Irlande, d'où ils ont tranſporté un jeune garçon fils de Jaques Fitz Morice un des rebelles. Donné ſous nôtre ſceau à nôtre Palais de Weſtminſter le 11. de Fév. 1570. le 12. de nôtre Regne.

LETTRE XXXI.

Au Chevalier Guillaume Cecil premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, le 14. de ce mois je preſentai le Comte de Rutland au Roi à Madril, & l'afaire de certains Marchands dont j'avois à parler m'en donna l'occaſion. Le Roi l'embraſſa, & lui dit que venant avec des lettres de recommandation de Sa Majeſté il ne pouvoit étre que le tres-bien venu, & qu'il recevroit pendant ſon ſejour ici tout l'honneur & toute la faveur qui dépendoient de lui. Comme je me retirois il me rapella, & me demanda ce qu'on avoit fait au ſujet de la Reine des Ecoſſois. Je répondis, que je n'en avois rien appris en dernier lieu ſi ce n'eſt par cer-

certaines lettres par lesquelles on me mandoit qu'il étoit venu d'Ecosse des Commis- 1570.
saires de part & d'autre, & que je croyois que la chose étoit en negotiation. Il me pria de recommander de sa part cette afaire à Sa Majesté, & de lui dire, qu'il ne doutoit pas que par sa bonne mediation la chose ne finît bien-tôt d'une maniere glorieuse pour elle, & satisfaisante pour lui. Je lui promis de ne pas manquer de le faire, & me retirai. Je vous prie donc d'en informer Sa Majesté, & d'en avoir une réponse que je puisse rendre.

Pour ce qui est de l'état des afaires en cette Cour, j'apprens comme un secret de F, que la maison de Guise tâche de marier le Cardinal d'Este avec la Sœur du Roi, parce que le Duc de Ferrare n'a point d'enfans, & que l'opinion commune est qu'il n'y a pas d'apparence qu'il en ait. On voudroit faire ce mariage pour empêcher que le Prince de Navarre n'épousât cette Princesse, à quoi il y a beaucoup d'apparence.

Milord de Buckhurst est attendu ici le 22. de ce mois. On prepare tout ce qu'il faut pour sa reception, & si l'on tient parole, il sera logé au Palais du Roi; & défrayé de sa bourse. La nouvelle Reine se porte bien, & doit partir de Madril le 20. de ce mois pour se rendre en cette Ville, ainsi je croi que Milord de Buckhurst aura audience. Elle est fort scrupuleuse là-dessus; chose qui n'est pas fort goûtée de cette nation.

Pour ce qui est de l'afaire de la Roche, je n'en ai rien appris depuis ce que je vous en ai écrit. Je n'apprens pas qu'il se fasse en Bretagne aucuns apprêts de Vaisseaux, si ce n'est de Vaisseaux marchands. Je demeure, &c. De Paris le 18. de Fév. 1570.

Fr. Walsingham.

LETTRE XXXII.

Au même.

MONSIEUR, je serois fâché de faire mention dans toutes les lettres qui doivent étre montrées à Sa Majesté, de rien qui regardât Monsieur, parce qu'elle croiroit que sa Religion me le feroit dire: Ainsi, Monsieur, je vous prie de garder cette lettre toute pour vous. Quant à l'inclination que j'ai pour Monsieur, auquel à ce que j'apprens la Religion ne feroit aucune peine, je trouve le mariage de Sa Majesté si necessaire, que si ceux qui sont capables de conseiller dans une afaire de cette importance le jugent au contentement de Sa Majesté, & à l'avantage du Royaume, j'y souscris avec plaisir. Ce que je juge à propos de vous dire dans cette lettre particuliere est:

Premierement que j'apprens que Monsieur a lâché depuis peu certaines paroles à ceux qui l'approchent de plus prés, & leur a dit qu'il ne se soucioit pas beaucoup de se marier avec Sa Majesté. C'est l'ouvrage de la maison de Guise & de l'Ambassa-

1570. deur d'Espagne, qui ne font pas dificulté d'employer plusieurs raisons malhonnêtes pour le dissuader. De plus ils se servent de certaines raisons dangereuses pour nous, regardant l'Angleterre comme une conquête aisée à faire attendu les intelligences qu'ils y ont, le grand nombre de mécontens dont il y en a d'une qualité distinguée. A. a parlé depuis peu à ω 9 6 ο τ ι au sujet de l'entreprise. Il m'a fait voir que quiconque s'y embarqueroit se trouveroit loin de son compte, & qu'il lui en arriveroit comme à celui qui compte sans son hôte. A. lui-même paroît ne la trouver pas fort de son goût, & semble fort bien intentionné pour ω.

L'A. Espagnol pour faire diversion en Flandres, seroit ravi de leur donner de l'occupation en Angleterre, cependant il seroit bien fâché que la France eût plus de credit en Angleterre qu'elle n'y en a. Pour les Guisars, à moins qu'ils ne songent à marier Monsieur à leur Niece, mariage qui ne seroit pas naturel, ils seroient bien fâchez, attendu ce qu'elle pourroit faire, qu'elle eût en Angleterre plus de pied qu'elle n'y en a; mais ils comptent qu'ils pourroient plus aisément venir à leurs fins par le mariage que par la force, & seroient bien aises de détourner des voies de la vraisemblance, & de lui faire prendre celles où il paroît le moins de possibilité. Voilà ce que j'ai crû devoir vous dire pour le coup. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 18. de Fév. 1570.

LETTRE XXXIII.

Au Comte de Leicester.

MILORD, comme les uns ne souhaitent rien tant qu'un double mariage, l'un entre la Reine ma Maîtresse & Monsieur, l'autre entre le Prince de Navarre & la Sœur du Roi, aussi n'y a-t-il rien à quoi d'autres s'opposent plus fortement. Le Nonne du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne ne manquent pas de faire naître autant d'obstacles qu'il leur est possible, en quoi les Guisars & leurs adherens ne manquent pas de leur donner tout le secours qui dépend d'eux. Pour traverser le premier ils alleguent l'heresie, & pour rompre l'autre ils negotient secretement pour marier le Cardinal d'Este avec la Sœur du Roi, attendu que le Duc de Ferrare Frere de cette Eminence, n'a point d'enfans, & qu'on ne croit pas qu'il en ait. C'est ce qu'on se propose, & qu'on ne croit pas qui arrive, parce que j'apprens que la Reine Mere ne le trouve pas de son goût.

Milord de Rutland vous apprendra lui-même qu'il a vû le Roi & ses Freres.

On attend ici Milord de Buckhurst le 22. de ce mois. Je croi qu'il y sera bien reçû, & qu'on le traitera de même durant le sejour qu'il y fera. Pour le reste je me refere, Milord, à l'Incluse qui contient les nouvelles courantes, & je demeure bien humblement &c. De Paris le 17. de Fév. 1570.

F. Walsingham.

LETTRE

LETTRE XXXIV.

Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, si vous considerez mon indisposition, & l'ennui qu'elle me cause, vous m'excuserez je m'asseure si je me sers d'une main étrangere pour vous écrire ce mot. Vous verrez par les lettres de Sa Majesté ce que j'ai écrit avec peine mon indisposition & les afaires ne me laissant aucun repos: ainsi il n'est pas necessaire de vous rien repeter ici. Tout ce que je vous demande est, de supléer par vôtre prudence aux défauts de mon écrit. 1570.

J'ajoûterai seulement, qu'on me donne avis de Flandres que le nommé Monsieur Senigam vient ici pour finir la restitution mutuelle des Vaisseaux & Efets saisis qui ont été si long-tems le sujet des conversations. Peut-étre s'en ensuivra-t-il un Traité de commerce plus étendu. On écrit aussi du même lieu qu'on envoye un autre Ministre pour prendre la place de cet Ambassadeur de mauvaise humeur. Je croi qu'il sera des Pays-Bas. Son nom est Front, Oficier de Robe longue qui a déja été ici en commission avec le Marquis Vitelli. Les vents amenent tous les jours dans nos ports des Vaisseaux Espagnols & Portugais richement chargez. Quoiqu'on deût les faire arrêter je suis seur neanmoins qu'on ne manquera pas de diligence pour faire conserver ces riches marchandises à qui elles appartiennent: & si vous entendez dire quelqu'autre chose, comme cela pourroit bien arriver, je puis vous asseurer que ce sera contre le sentiment de Sa Majesté & de son Conseil.

Pour ce qui est des afaires d'Espagne, outre ce que vous verrez par les lettres de la Reine, j'apprens que Stewkley a fait mettre en prison le nommé Mr. Huggins, qu'il a accusé envers le Roi d'avoir donné avis de plusieurs choses de cette Cour à Milord de Leicester & à moi, par lesquelles il paroît que Stewkley est traitre à sa Patrie.

Nous trouvons dificile ici à cause de cet emprisonnement, d'envoyer quelqu'un en Espagne qui puisse y découvrir les choses; & je ne sçaurois vous dire si attendu nôtre Religion vous y pourriez trouver quelque personne de confiance dont on pût se servir sous un autre pretexte pour découvrir cette intrigue du Roi. Si vous pouvez le faire à peu de frais, je vous prie de n'y pas manquer. On contentera la personne que vous employerez.

Depuis les lettres de la Reine j'apprens que E. Morton arriva à Barwick le cinquiéme de ce mois avec les autres Commissaires Ecossois. Je l'attens ici à toute heure, & vous pouvez le dire pour contenter ceux de vos quartiers qui témoignent tant d'empressement pour les interêts de la Reine d'Ecosse. La Reine a résolu d'expedier les choses avant Pâques. On souhaite que la chose ne dure pas long-tems, & je suis du nombre des souhaitans.

Je

1570. Je ne doute pas que le Lord de Buckhurſt n'ait rendu viſite au Roi de l'heure qu'il eſt, ou qu'il ne ſache quand il la rendra; & je ſuis aſſeuré que ce n'eſt pas la premiere fois que Milord de Rutland paroît à la Cour. J'oſe vous remercier pour lui perſuadé que je ſuis que vous lui avez témoigné de l'amitié dont je ſçai qu'il eſt digne: cependant je ne puis m'empêcher de remercier ſon merite, parce que je ſouhaite de voir qu'il faſſe bonne épreuve de ſoi-même pour ſa propre gloire & pour celle de ſa Patrie.

Je n'ai plus rien à vous dire ſi ce n'eſt, que cet aprés-midi Dieu a retiré en ſon repos le Chevalier Nicolas Throckmorton aprés ſix à ſept jours de pleureſie jointe à une maladie qu'on nomme *periplen.* Il nous a montré le chemin par où nous devons paſſer, & que le mal que je ſoufre à preſent m'a ſufiſamment enſeigné. Mes complimens je vous prie à Milord de Buckhurſt avec lequel vous ferez bien de partager les fonctions de vôtre Ambaſſade pendant qu'il ſera de delà. De Weſtminſter le Fev. 1570.

G. Cecil.

LETTRE XXXV.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, vous aurez la bonté de faire ſçavoir à Sa Majeſté, que ſuivant ſes ordres j'ai vû l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, auquel j'ai dit de point en point tout ce que Sa Majeſté m'avoit commandé par ſes lettres de lui dire, touchant les bons ofices qu'il a rendus de tems en tems pour compoſer les diferens ſurvenus entre Sa Majeſté & le Roi ſon Maître.

Il a répondu en Eſpagnol que je n'ai pas entendu. Il ne voulut pas qu'on lui parlât alors qu'Eſpagnol; ainſi Monſieur ce que je vais vous dire ſera plûtôt conjecture qu'autre choſe.

Premierement il a paru choqué, de n'avoir jamais entendu parler de ce qu'il dit ſur cette afaire au Chevalier Henri Norris il y a environ trois mois; que le Duc d'Albe a ofert depuis la mediation du Roi ſon Maître entre la Reine des Ecoſſois & Sa Majeſté: il a dit qu'elle ne s'eſt jamais ſervie de Dom Franciſco, c'eſt ſon nom, que par boutade, qui neanmoins en a toûjours uſé de tems en tems avec tant de ſincerité à l'égard de ſon Ambaſſadeur, qu'on ne peut dire ſinon que Dom Franciſco a été un Gentilhomme de fort bonne foi. Et s'il avoit plû à Sa Majeſté de ſe ſervir de lui d'un bout à l'autre, il auroit rendu des ſervices dignes de Dom Franciſco. Quand il fut queſtion des bruits qui couroient que l'intention du Roi ſon Maître étoit d'entreprendre quelque choſe qui ne quadreroit pas du mieux à la bonne amitié; & quoique Sa Majeſté eût ſujet de le ſoupçonner en ce qu'il avoit reçû les rebelles d'Irlande, & protegé Stewkley; cependant comme elle ne condamne pas volontiers ſur de ſimples bruits, & ſans avoir un bon fondement, vû principalement les ofres d'amitié

tié

tié qu'on vient de lui faire, préjugez legitimes de bonne intelligence, aussi le prioit- 1570.
elle d'accorder seulement sa mediation pour faire donner au Roi de bonnes asseurances, que ce ne sont que de vains bruits, & que son intention est d'entretenir la bonne amitié, & d'éviter toutes les occasions qui pourroient produire un éfet contraire. Il répondit à cela aprés quelques exclamations & admirations, qu'il étoit extrémement surpris que Sa Majesté ayant autant de sagesse & d'experience qu'elle en avoit, prêtât l'oreille à des bruits vains & frivoles, & soupçonnât veu la longue amitié qu'il y avoit eu entre la Maison de Bourgogne & l'Angleterre, que le Roi son Maître voulût entreprendre quelque chose au prejudice de cette amitié. Pour ce qui est d'envoyer quelqu'un à son Maître, il m'a dit que la voie étoit longue, & qu'il faudroit tout au moins deux mois avant qu'on pût avoir réponse: mais qu'il alloit en écrire au Duc d'Albe.

Je lui fis voir que j'avois ordre de le prier de faire en sorte que le Roi donnât satisfaction, & pour le Duc d'Albe je lui ai dit que Sa Majesté ne manquoit pas de moyens pour lui envoyer des Ministres non plus qu'au Roi, mais qu'elle seroit bien aise qu'un homme bien persuadé des bonnes intentions de ce Prince, voulût s'employer à une chose qui n'étoit pas moins avantageuse à son Maître qu'à Sa Majesté. Il a dit enfin qu'il écriroit, mais qu'il seroit deux mois à recevoir réponse: Cependant il a souhaité que Sa Majesté crût de son Maître ce qu'elle vouloit qu'il crût d'elle. Il a protesté de n'avoir jamais entendu parler de Stewkley. Si pour le reste il n'est pas plus sincere qu'en cela, Dom Francisco n'a pas toute la sincerité qu'il dit. Pour ce qui est des entreprises de Julio Romero en Irlande, dites à vôtre Maîtresse m'a t'il dit en peu de mots, que vous qui étes ici son Ambassadeur étes bien informé que ce ne sont pas les Espagnols qui font cette entreprise. J'ai répondu qu'il devoit compter que Sa Majesté n'ignoroit pas tout ce que je sçavois. Vous croyez m'a t'il dit, que ce sont les François qui font cela, & moi je suis asseuré du contraire, car le Roi m'en a asseuré. Il me fit voir qu'il croyoit que le Roi fût sincere en cela, & que s'il y avoit quelque chose de pareil c'étoit l'ouvrage d'autrui & non le sien.

Voilà, Monsieur, autant que mes conjectures peuvent s'étendre, tout ce qui s'est passé entre nous. Je n'ai jamais parlé à un homme si orgueilleux, & si dédaigneux dans ses manieres & dans ses paroles. Je le croi inquiet en quelque maniere des honneurs que Milord de Buckhurst me fait, & ainsi je le croi plus excusable. D'ailleurs il paroît ne faire pas plus de cas de moi, que moi de lui; & à la verité je l'estime si peu qu'aux interêts prés de Sa Majesté je ne veux rien avoir à démêler avec lui.

Pour ce qui est de l'afaire de la Roche, avant que Milord de Buchurst allât à la Cour, je m'en entretins avec lui, & nous convinmes que nous entrerions en matiere sur cela, & que nous obligerions le Roi de m'appeller pour me demander ce que j'avois appris du procedé de la Roche. Le Roi m'ayant donc fait appeller dans le tems de l'audience je dis à Sa Majesté, qu'encore qu'il fût autrement informé, la Roche avoit été en Irlande, & qu'il y avoit laissé des Troupes; & que pour sa seureté il avoit amené en ôtage les deux fils d'un nommé Fitz-Morice, & qu'ils étoient à Brest chez un parent de la Roche.

1570. Je lui dis en outre que la Roche étoit ſorti de la Ville depuis peu, & qu'il avoit dit publiquement avant ſon départ qu'il s'en alloit pour une entrepriſe. C'eſt pourquoi j'ai prié Sa Majeſté de mettre ordre à cela ſuivant ſa promeſſe & la grande amitié qu'il proteſtoit à la Reine ma Maîtreſſe ; ce qu'il nous a fort promis de faire.

J'ai auſſi prié Sa Majeſté de me permettre de donner un Memoire à quelqu'un des Oficiers qui ſont auprés de ſa perſonne, pour lui en rafraichir la memoire. Il me l'a accordé, & ma indiqué Mr. de Gondi * Gentilhomme de ſa chambre.

J'ai dit la même choſe à la Reine Mere, qui m'a fort aſſeuré qu'elle y donneroit promptement ordre. J'agis du côté de Bretagne où j'ai envoyé un Exprés pour être informé de tout ce qui ſe paſſera ſur cette afaire, & j'ai fait en ſorte que je ſerai immanquablement averti de tems en tems de tous les preparatifs qui s'y feront, & qu'on croira regarder les Etats de Sa Majeſté. Je ne deſeſpere pas d'avoir quelque intelligence en Eſpagne, & je ſupoſe qu'un des Ambaſſadeurs du Roi nous donnera avis moyenant une penſion de ce qui s'y paſſera.

Suivant les ordres de Sa Majeſté je ſerai attentif à ce qui regarde la Ligue, & j'eſpere, autant que mon peu d'experience ſe peut étendre, de ne perdre aucune occaſion favorable.

Pour Milord de Buckhurſt, il a été reçû ici avec beaucoup d'honneurs, & je puis dire qu'on n'en a jamais tant fait à perſonne. Il vous en inſtruira lui-même. Je le trouve fort ſage, fort diſcret, & fort ſoigneux pour ce qui regarde la gloire de Sa Majeſté, où il n'épargne point la dépenſe. Je ne vous fatiguerai pas davantage pour le preſent, & je finirai en priant Dieu de vous donner une meilleure ſanté que je vois par vos Lettres que vous n'avez. De Paris le 25. de Fév. 1570.

Fr. Walſingham.

LETTRE XXXVI.

Au Chevalier Fr. Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vous remercie des Lettres que j'ai depuis peu reçûës de vôtre part. La derniere eſt du neuviéme de Février, & contient de fort bons avis ſur l'afaire de Monſieur. Pour moi je ſuis de vôtre ſentiment, & je ſouhaite qu'on agiſſe honnêtement & de bonne foi, afin qu'on accepte le parti aprés une meure deliberation, ou qu'on prenne ſon tems du mieux qu'on pourra pour n'y pas entrer trop avant ; car il n'eſt ni de nôtre interêt de temporiſer, ni de l'abuſer ; ce qu'il croira que nous avons fait ſi la choſe ne ſuccéde pas ſuivant ſes deſirs, quelque belles paroles que nous puiſſions lui dire.

Mon ſentiment ſeroit donc qu'on fît bien attention à tout ce qui le regarde, afin que

* *C'eſt Jerôme de Gondi Florentin.*

que Sa Majesté pût pleinement connoître à l'avance l'état de sa personne ; ce qui est une des raisons qui m'a obligé de vous dire ce que je vous dis avant vôtre départ. En éfet j'ai sujet de croire qu'on en viendra là, & je m'apperçois que Sa Majesté a plus de penchant au mariage qu'elle n'a eu jusqu'ici. Dieu veuille qu'elle y reüssisse à sa gloire & à nôtre avantage. Le premier Secretaire m'a communiqué vos Lettres au sujet des afaires d'Irlande, & je suis persuadé que vous ferez bien de suivre la chose avec chaleur, & de ne rien oublier pour en sçavoir davantage ; Car je dois vous dire aussi que Sa Majesté est avertie, que le Roi d'Espagne a le même dessein, & que tout est presque prêt pour l'execution de son projet ; de sorte que Sa Majesté songe à pourvoir sans retardement à la seureté de ce Royaume. Nous perdîmes Lundi dernier le Chevalier Nicolas Throckmorton nôtre bon ami. Il est mort chez moi où il tomba tout à coup malade à l'extrémité. Son poûmon étoit gâté ; mais le Rhume qui l'avoit subitement saisi est cause qu'il est mort si promptement. Nous perdons beaucoup en le perdant, mais l'esperance que son ame est entre les mains de son Dieu, doit nous consoler de la perte de sa personne. 1570.

La Reine se porte bien graces au Seigneur; Elle a convoqué le Parlement qui commencera le 13. d'Avril prochain. Je suis à vous de tout mon cœur, & je demeure &c. Ce 14. de Fév. 1570.

Leicester.

LETTRE XXXVII.

Au Comte de Leicester.

MILORD, Je reçûs le 16. de Février vôtre Lettre du 14. & j'ai eu beaucoup de douleur d'apprendre la perte d'un ami qui m'étoit aussi cher que le Chevalier Throckmorton. La perte seroit grande quand il n'y auroit que ses amis qui y perdissent ; mais elle est beaucoup plus grande par rapport à Sa Majesté & à la Patrie; Car, ceci soit dit sans ofenser personne, je n'en connois point d'une pareille capacité, soit pour le conseil en tems de paix, soit pour la prudence en tems de guerre, qui puisse bien remplir ce vuide. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, parce que je suis persuadé que vous auriez autant de déplaisir à le lire, que j'en ai à l'écrire. Je demeure donc bien humblement, &c. A Paris ce 5. de Mars 1571. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XXXVIII.

Au Chevalier Cecil premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, Vous aurez vû par mes Lettres du 25. de Fév. que l'Ambassadeur d'Espagne m'a rendu visite. Aprés quelques discours d'amitié que j'ai trouvé

 assez

1571. assez superflus, il est venu à parler de l'inimitié qui regnoit entre Sa Majesté & son Maître, disant en termes vehemens qu'il souhaiteroit qu'ils en vinssent à un accommodement, qui seroit avantageux à l'un & à l'autre; car, dit-il, comme la Ligue entre la Maison de Bourgogne & l'Angleterre a sauvé les deux Etats, ils ne peuvent la rompre sans devenir la proye de leurs voisins.

Je lui ai fait connoître que j'étois bien aise de le voir de ce sentiment, & qu'ainsi je ne doutois pas qu'il ne fit tout ce qu'il pourroit par ses bons ofices pour mettre les choses sur le pied qu'il les desiroit.

Premierement de faire en sorte qu'on évitât tout ce qui pouvoit faire soupçonner que les intentions fussent mauvaises.

En second lieu de trouver moyen que le Roi son Maître envoyât à Sa Majesté des Ministres agréables pour negotier un Traité.

Il a répondu au premier chef, que quelque chose que Sa Majesté eût publié au contraire, il ne doutoit pas que le Roi ne fût de bonne foi à son égard.

Il a dit sur le second, qu'il ne voyoit pas que le Roi pût le faire avec honneur, attendu la maniere avec laquelle le D. Marquis Vitelli, & l'Ambassadeur du Roi son Maître avoient été rejettez.

J'ai repliquai que ç'avoit été leur faute, & que par consequent ils ne seroient ni agréables ni propres à negotier cette afaire. Et que n'ayant point directement commission du Roi, mais de celui qui leur avoit fait faire la faute, il n'étoit pas raisonnable de l'employer en cela. La conclusion de la conversation a été, que lui de son côté, & moi du mien, songerions aux moyens les plus propres à reconcilier ces deux Puissances. Mais, Monsieur, pour vous faire connoître le fondement & le principe de ce changement qui d'un Prince si alienè en fait un Prince si familier & si obligeant, je dois vous dire que trois jours avant il avoit demandé au Roi trois choses de la part du Duc d'Albe. La premiere, que le Prince d'Orange faisant en Allemagne des préparatifs contre la Flandres, comme le Roi son Maître l'avoit secouru dans les guerres civiles, il le suplioit de lui envoyer le même nombre de Reistres dans la conjoncture présente.

La seconde, qu'il lui permît de lever en ce pays les Catholiques qui voudroient de plein gré s'engager au service de son Maître contre le Prince d'Orange.

La troisiéme, qu'il lui plût de faire arrêter certains Vaisseaux qu'on préparoit à la Rochelle pour le Prince d'Orange.

Le Roi répondit à la premiere, que ses Finances étoient si épuisées, qu'il songeoit plus à payer les Reistres qui l'avoient servi dans les derniers troubles, qu'il n'étoit en état pour le present de donner aucun secours au Roi son Maître, & que ses besoins étant tels il esperoit que le Roi son Maître & son bon Frere voudroit bien l'excuser.

A la seconde, que s'il lui permettoit de lever les Catholiques qui voudroient s'engager à son service, les Huguenots prénans cela pour un prétexte, & pour un artifice qui pourroit bien s'étendre à eux, profiteroient de l'occasion & courroient aux armes.

A la troisiéme, qu'il avoit avis que les Vaisseaux qu'on armoit à la Rochelle n'étoient

toient destinez qu'à se venger de certains sujets de son Maître, qui avoient pris certains Vaisseaux de ceux de la Religion, noyé une partie des équipages, & livré le reste aux Inquisiteurs. 1571.

Ces réponses ne l'ayant pas contenté, l'ont fait penser, à ce que je supose, que l'Angleterre meritoit qu'on recherchât son amitié.

Le Comte d'Olivarez Envoyé du Roi d'Espagne pour faire les complimens de felicitation sur le mariage, arriva ici le premier de ce mois, avec onze personnes seulement. On dit qu'il a quarante mille Ecus à dépenser par an. Il s'en faut bien qu'il ait été reçû ici comme Milord de Buckhurst. Je me propose de lui rendre visite, & de lui proposer, si l'occasion s'en presente, ce que Sa Majesté m'a ordonné de proposer à l'Ambassadeur d'Espagne.

Le second de ce mois, qui fût le jour que Milord de Buckhurst prit son audience de congé, on aficha au pont St. Etienne une Bulle du même jour que celle de Felton * & contenant la même chose. Un de mes Domestiques voyant un grand concours de peuple autour de cette affiche, s'approcha, & voyant que c'étoit cette Bulle la déchira, & m'en apporta un morceau. Sur cela Milord de Buckhurst & moi aprés nous étre entretenus sur cette afaire avant qu'il allât à l'audience, il en parla incontinent au Roi. Ce Prince m'appella, & me demanda le contenu de la Bulle: Le lui ayant dit, & lui ayant en même tems presenté ce que mon Domestique m'avoit donné de la Bulle, il parut fort émû, & nous sentîmes fort bien que c'étoit tout de bon: Il appella incontinent Lansac, & lui ordonna de faire agir le Lieutenant Criminel pour découvrir l'afficheur, nous asseurant que si l'on pouvoit le trouver il seroit puni comme sa hardiesse le meritoit, attendu la bonne amitié qu'il y avoit entre lui & sa bonne Sœur.

Je lui representai que s'il n'y prenoit garde on prendroit les mêmes mesures contre lui. Il répondit qu'il le voyoit fort bien, & qu'il châtieroit quiconque feroit seulement semblant de toucher à l'honneur de quelqu'un de ses alliez.

Aprés que j'eus quitté le Roi, Lansac me dit à l'oreille, qu'il croyoit que c'étoit un éfet de l'intrigue des Espagnols.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai crû que Sa Majesté devoit sçavoir. Je demeure bien humblement &c. De Paris le 5. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

P. S.

Monsieur Mr^cio qui a souhaité que j'écrivisse son nom en chifre, m'a donné à entendre qu'un de ses amis qui a parlé à un Evêque Italien de la maison de Salmatti, qui est arrivé depuis peu de la part du Pape pour feliciter le Roi sur son mariage, a appris de ce Prelat, qu'on fait dessein sur l'Angleterre, que la chose éclatera bientôt; & m'a dit de plus qu'un marchand a quatorze mille Ecus qui doivent y étre employez.

* *Gentilhomme Anglois qui fût pendu pour avoir affiché la Bulle de Pie V. qui declaroit heretique la Reine Elisabeth pour avoir pris la qualité de Chef de l'Eglise de son Royaume & aboli les ceremonies Romaines. Vid. Mor.*

LETTRE XXXIX.

Au Comte de Leicester.

1571. MILORD, je laisse à Milord de Buckhurst à vous dire avec combien d'honneurs il a été reçû par tout : ainsi je vous dirai seulement, que Milord s'est si bien conduit aussi bien que les Gentilshommes de sa suite, que le Roi & toute la Cour en sont fort contens, & donnent de grandes loüanges à lui & à eux. Le Roi proteste que depuis qu'il est sur le Trône il n'a point veu d'Ambassadeur si galant homme. Je n'apprens pas que ceux qui aiment à rapporter tout autrement qu'ils n'entendent, disent rien qui ne puisse nous contenter: ainsi puis que ce sont ces gens-là qui le disent, je suis asseuré que ce qu'on m'a dit est vrai. Pour soûtenir & augmenter même cette bonne reputation Milord n'épargne rien, & fait des liberalitez à tous ceux qui l'ont servi par ordre du Roi. Le Duc de Longueville a depuis peu quitté la Cour pour un mécontentement, c'est-à-dire parce que le pas a été ajugé au Duc de Nemours. Monsieur de Longueville qui croit que la Reine Mere est cause qu'on lui a préferé le Duc de Nemours, proteste qu'il ne viendra jamais à la Cour tant qu'elle vivra. J'apprens sous main que les deux Reines ne sont pas des mieux ensemble, & que l'opinion commune est, que la jeune Reine aura du pire selon toutes les apparences, car ici tout ce que nôtre Mere commande a lieu & sert de loi. Ainsi si Sa Majesté veut tirer quelque avantage de la France, je croi qu'il faut qu'elle se contente d'étre le Messie & la Mediatrice. C'est pourquoi j'aurois souhaité entr'autres choses que Sa Majesté lui eût fait quelque present. La demande que le Roi a fait au Pape pour la liberté du Comte Galliotzos a été entierement rejettée. Le bon & saint Pere proteste qu'il ne le relâcheroit pas quand tous les Huguenots de France seroient campez autour de Rome. Le Roi est fort choqué de cette fiere & dédaigneuse réponse. Je voudrois fort qu'il permît aux Huguenots d'essayer ce qu'ils pourroient faire pour la delivrance du Comte. Pour la Bulle qui a été affichée contre la Reine, le mécontentement du Roi là-dessus, & les demandes que l'Ambassadeur d'Espagne a fait au Roi, je me refere pour tout cela à la Lettre de Monsieur le Secretaire. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 5. de Mars 1571.

LETTRE XL.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je ne sçaurois laisser partir le porteur sans vous saluer. Mr. Bealé est arrivé ce matin. J'apprens par lui & par vos lettres des choses si importantes, que je les ai communiquées à Sa Majesté. Je ferai ce que je pourrai

pourrai pour en avoir réponse au plûtôt, afin de faire retourner le porteur. Sa Majesté reconnoît vos services, & elle a raison de le faire. Je vous souhaite une bonne santé, & vous remercie des soins & de la bonne volonté que vous témoignez à Milord de Rutland qui m'en écrit avec beaucoup de reconnoissance. De Westminster ce 1. de Mars 1571. 1571.

G. Cecil.

& par ordre *G. Bugleigh.*

Le Chevalier Henri Norris a parlé amiablement de vous à Sa Majesté, & à tout le monde. Je n'écris pas à Milord de Buckhurst parce que je le crois en chemin.

LETTRE XLI.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, j'ai peu de choses nouvelles depuis ma derniere qui meritent de vous étre écrites, si ce n'est que les afaires d'Ecosse nous fatiguent fort presentement. Les Commissaires de part & d'autre sont ici, mais je ne sçaurois encore vous dire au juste quel en sera le denoüement. On paroît extrémement ferme de part & d'autre, & les partisans du Roi paroissent jusqu'ici resolus à maintenir son autorité: Nous sçavons en partie jusqu'où va la delicatesse de Sa Majesté sur le Chapitre de sa qualité & du Gouvernement. Elle convient que leur Reine est indigne de la Couronne, mais ils ont encore bien de la peine à la persuader des justes raisons qu'ils ont eu de la déposer, & elle demeure fort embarrassée là-dessus. D'un côté elle a de la répugnance à la faire rétablir: mais d'un autre elle n'en a pas moins à défendre une chose dont elle n'est pas bien persuadée de la justice. Sur cela son Conseil tâche de faire deux choses principalement: La premiere de la mettre à couvert; & la seconde de pourvoir à la seureté de la veritable Religion. De la maniere que le monde est fait il paroît la chose étant bien examinée que ces deux partis sont également dangereux; car il y a du peril à rétablir la Reine d'Ecosse, & il y en a aussi à la retenir prisonniere. Ses amis de delà la Mer commencent à parler fierement pour elle. Nous en aurions aussi de nôtre côté si besoin étoit, mais autant que je puis le voir il n'y en a point en deçà de la Mer qui soient Princes absolus; ainsi nôtre cause est la plus fâcheuse, & nous devons dire, *si Deus nobiscum quis contra nos?* si Dieu est pour nous qui sera contre nous? Aussi-tôt que les choses seront venuës à quelque vrai-semblance ou d'un côté, ou de l'autre, je ne manquerai pas de vous en donner avis, & de vous envoyer les raisons qui servent de fondement aux opinions. Cependant quelque chose qu'on vous dise ne haussez ni ne baissez, car il n'y a croyez m'en, personne en Angleterre qui puisse vous dire au vrai quel tour cette afaire prendra: neanmoins comme Sa Majesté a du respect pour le Roi auprés du-

quel

1571. quel vous étes, & qui solicite toûjours pour la Reine d'Ecosse, elle donne de meilleures paroles de ce côté-là que de l'autre. Monsr. Norris est arrivé ici hier qui étoit Dimanche gras que Monsr. le Secretaire a été fait Baron de Burleigh. Je croi qu'il sera bien-tôt Chancelier du Sceau privé; cependant il est encore Secretaire, mais il y a apparence qu'en un jour ou deux il aura le Chevalier Thomas Smith pour aide. Le Parlement doit commencer ses Seances le second d'Avril prochain. La Reine est graces à Dieu en bonne santé. Tous les amis sont comme vous les avez laissez, à la reserve du Chevalier Nicolas Throckmorton nôtre bon ami. Sa femme a été ici il n'y a pas long-tems. Elle venoit prendre congé de Sa Majesté qui la tres-bien & tres-gracieusement reçuë. De vos nouvelles je vous prie le plus souvent que vous pourrez. Je serois bien aise d'apprendre de bonnes nouvelles du pauvre Cardinal de Châtillon. * Je souhaite aussi avec impatience de sçavoir des nouvelles du present de Sa Majesté, & comment on l'a trouvé. Je me recommande à vous du meilleur du cœur. Adieu. Le 26. de Mars 1571.

R. Leicester.

Il avoit embrassé la reformation, & le Pape pie IV. lui ôta la pourpre à cause de cela. Il mourut en Angleterre.

LETTRE XLII.

Au Comte de Leicester.

MILORD, je vois par la vôtre du 26. qu'on a entamé les afaires d'Ecosse, & qu'on y trouve tant de dificultez, que tout étant bien pesé & pour le dedans & pour le dehors, on a bien de la peine à se determiner s'il est plus seur de retenir ou de relâcher la Reine des Ecossois.

L'opinion commune des gens sages de ce pays bien intentionnez pour Sa Majesté & pour nôtre Patrie, est, que si le prétendu mariage entre Sa Majesté & Monsieur ne va pas plus loin, rien n'est si dangereux que de relâcher la Reine d'Ecosse, & la raison qu'on en donne, & dont on ne veut pas démordre, est, que le Roi ne peut étre en seureté, ni le Royaume en paix, à moins que Monsieur ne soit pourvû de quelqu'autre maniere.

Les lieux où l'on trouve apparence de jetter les yeux, & qu'on croit dignes d'un Prince de cette qualité, sont l'Angleterre ou l'Ecosse. Si l'Angleterre refuse, l'Ecosse ne sera que plus préte à le recevoir. Cette consideration, Milord, me paroît de grand poids; mais quoique vous & les autres Commissaires soyez des personnes sages & d'une experience consommée; cependant comme la chose est si pleine de dificultez, qu'à peine pouvez-vous peut-étre prendre aucune resolution où il n'y ait du peril, je prie Dieu de vouloir vous éclairer dans une negotiation si épineuse, & de vous faire prendre le parti le moins perilleux, & le plus seur pour Sa Majesté.

Il

Il n'y a presentement rien ici qui merite de vous étre mandé. Mon état est la seule chose qui m'embarrasse : ma dépense augmente si fort par l'excessive cherté de toutes choses, que la necessité me force de vous en faire ici mes plaintes, & de vous demander vôtre secours afin que je ne sois pas surchargé comme je le suis, parce que le soin de vivre pourroit traverser le seul soin que je dois avoir, c'est-à dire celui de bien servir. Je me suis abstenu jusqu'ici de faire connoître mon embarras, afin que le rapport de Milord de Bukhurst ajoûtât quelque poids à ma plainte. Quoique mes services ne meritent pas les appointemens que je reçois ; cependant mon caractere & mon état demandent qu'on fasse quelque consideration sur le tems present ; car autrement je ne pourrois pas faire ce que requerroient la gloire & le service de Sa Majesté. Quand on a employé aux afaires publiques des gens qui comme moi n'étoient pas en état de subsister par eux-mêmes, le changement du tems en a toûjours produit dans leurs apointemens. Si jamais tems a merité reflexion, c'est principalement celui-ci ; car jamais il n'y a eu ici de pareille cherté ; & si les facultez de quelqu'un ont deu étre pesées, il n'y en a point qui doivent l'être plus que les miennes qui sont de beaucoup inferieures à celles de tous ceux qui m'ont précedé. Je ne vous dirai pas autre chose de mes besoins particuliers. Je les laisse à vôtre prudence, persuadé que vous ferez pour moi tout ce que vous pourrez. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 9. de Mars. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XLIII.

A Mr. François Walsingham, Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, J'ai reçû vos Lettres & par Mr. Wigmore, & par Mr. Beale, comme je vous l'ai mandé depuis peu par Harcourt. Comme je les ai communiquées à Sa Majesté à qui j'en ai lû une partie, & elle-même a lû le reste, je suis en état de vous répondre. Pour celle du 13. de Février qui m'a été renduë par Beale, je vous dirai que Sa Majesté fait cas de la personne de 3 6 *T* 5 4 100 30— *o* 11 *δ l à c b z l* sur l'avis qu'il vous a donné : mais elle est en quelque doute qu'on puisse sçavoir bien certainement la verité de la chose, je veux dire sur ce qu'il vous a dit que l'intrigue est en mouvement, & qu'on a depuis peu depéché un Anglois de haute taille & maigre de visage. Cela est si vague, qu'on ne peut comme vous voyez ni découvrir l'intrigue par ce moyen, ni la rompre en arrêtant les conspirateurs. Sa Majesté croit, Monsieur, que ceux qui ont pû découvrir l'Intrigue, peuvent découvrir avec la même facilité les noms de ceux qui en sont, étant apparent qu'on a confié le nom des personnes à ceux ausquels on a confié la chose : ainsi, Monsieur, Sa Majesté souhaite que vous tâchiez par le moyen de tous ceux que vous jugerez à propos de connoître des gens qu'on puisse arrêter & approfondir la chose

1571. par ce moyen. Pour moi je vois de l'apparence que cette Intrigue eſt une chimere: car comment concevoir que la Reine d'Ecoſſe dans le tems qu'elle eſpere de ſe tirer d'afaires par un Traité & par la faveur de nôtre Reine, aille s'embarquer & embarquer ſes amis dans une entrepriſe de cette nature. Quelque fins que ſoient les gens l'execution d'un pareil deſſein eſt bien hazardeuſe, & le moindre contretems arrivant peut ruiner toute l'afaire. J'ai eu connoiſſance de pluſieurs afaires de cette nature; mais je puis dire bien ſeurement que l'évenement a toûjours montré que c'étoit des êtres de raiſon; cependant je croi qu'il eſt toûjours bon de ſe tenir ſur ſes gardes. Je ne vous écris pas pour vous défendre d'entendre & de rapporter les choſes de cette nature, mais mon experience ſert à vous exciter à faire en ſorte que ceux qui vous donnent de pareils avis le faſſent avec plus de certitude, parce que moins ils ſont vagues, & plus on en fait de cas.

L'avis qu'on vous donne de la Rochelle que l'Eſpagne forme un dangereux deſſein ſur l'Irlande, a plus d'apparence. On nous confirme la même choſe d'Eſpagne même, & l'avis nous vient de la même perſonne dont je vous ai déja parlé au ſujet de Stewkley.

J'ai auſſi eu le vent que le Comte Lodovic vient avec ſes Vaiſſeaux vers les Pays-Bas pour faciliter le deſſein du Prince d'Orange ſon Frere. J'aurois meilleure opinion du ſuccez ſi je n'en avois pas eu avis de tant d'endroits. La promptitude & le ſecret ſont l'ame de ces ſortes d'entrepriſes, & il n'y a pas d'apparence que ces deux choſes ſe rencontrent ici. Voilà pour vôtre premiere Lettre. Venons à la ſeconde qui m'a été renduë par Wigmore.

Sa Majeſté eſt bien contente de ce que vous avez fait avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & eſt ſurpriſe qu'il ſoit ſi reſervé avec vous vû ce qu'il a déja fait pour nous, quelque autre choſe l'a derouté, ſuivant les apparences. Vous le connoîtrez mieux quand vous lui aurez parlé une autre fois. La raiſon pour laquelle on n'a pû répondre plûtôt à cet Ambaſſadeur ſur l'avis qu'il a donné à Sa Majeſté de la part du Duc d'Albe, eſt qu'elle n'a pû l'apprendre plûtôt du Duc d'Albe. Si vous jugez à propos de communiquer les choſes à cet Ambaſſadeur, vous pouvez lui dire ce qui ſuit. Le nommé Monſieur Senegen des Pays-Bas, eſt en chemin pour venir traiter de la reſtitution de part & d'autre des Efets des Marchands. Il eſt arrivé depuis peu dans les Ports de l'oüeſt certains Vaiſſeaux Eſpagnols & Portugais qui y ont été jettez par la tempête. Et comme ils devoient étre bien traitez, l'Ambaſſadeur que le Roi a ici, quoiqu'on ne s'en ſerve pas pour les autres choſes, a été prié de nommer certains Marchands étrangers pour ſe rendre dans les ports avec autorité ſpeciale de nôtre part de mettre les marchandiſes en toute ſeureté, & d'ordonner que perſonne n'entreprenne ni directement ni indirectement de rien détourner de ces mêmes marchandiſes; ce qu'on n'a fait que parce que le tems de la reſtitution n'eſt pas éloigné. Il eſt auſſi venu d'Eſpagne certains autres Vaiſſeaux de guerre de ceux qui ont conduit la Reine en Eſpagne. Quoiqu'il y eut des Troupes à bord, ils ont été neanmoins favorablement reçûs, & on les a laiſſez en liberté de s'en retourner quand ils ont voulu. Vous pouvez lui donner connoiſſance de ces choſes pour lui faire bonne bouche. Peut-être ſe plaindra-t'il par oppoſition des deſordres que les Pirates qui

ſont dans la Manche, font aux Sujets de ſon Maître, & ſur tout aux environs de 1571.
l'Iſle d'Wight. Je ne puis pas diſconvenir de ces deſordres, mais il eſt certain qu'ils ſont commis par un nommé Lubreſſt & autres qui dépendent du Prince d'Orange; à quoi il ne nous eſt pas poſſible de remedier; Cependant Mr. Horſey vient tout preſentement d'être expedié pour aller mettre en mer des Vaiſſeaux afin de prendre ces Hollandois, ou de les chaſſer de nos côtes. Je vous avoüe entre nous, qu'ils ſont trop favoriſez, *lucri cauſa*, mais vous pouvez avancer avec verité que ce n'eſt pas Sa Majeſté qui les favoriſe. Voilà ce que j'avois à répondre à vôtre ſeconde Lettre.

Quant au credit donné par Mr. Beal touchant)(, peu de paroles ſufiront, ſi je ne puis juger de rien en 2 3 4 6 8 la matiere eſt fort goûtée, tous ceux qui l'appuyent ſont approuvez, & ceux qui veulent en diſſuader ne le ſont pas. J'ai ordre d'ecrire de cette maniere afin que ſi l'on vous en touche quelque choſe vous ayéz ſoin d'en donner avis, & vous ferez bien.

A. n'approuve pas le retardement que H. fait en cela, & la bonne volonté avec laquelle L. appuye la choſe eſt approuvée. Vous pouvez voir par là comme vous devez vous conduire. Pour moi je tiens pour principe certain que 3 5 7 mettront Sa Majeſté plus en ſeureté & plus en repos. La maniere & la circonſtance ſont la ſubſtance de mon principal, & non accidens. Je vais hardiment avec vous, & je ne trouve rien dans vos Lettres ni dans vôtre conduite qu'on ne doive approuver: S'il étoit autrement je vous le dirois & parce que je vous aime, & parce que vous étes Ambaſſadeur.

Quoique je ne puiſſe encore vous dire rien de certain ſur ce qui vous regarde en particulier, la choſe eſt pourtant ſi avancée, que j'eſpere vous mander la premiere fois que je vous écrirai que vous avez ce que vous deſirez. Vous pouvez voir par là les retardemens de la Cour. De Greenwich le troiſiéme de Mars 1571. Je croi que le Chevalier Thomas Smith ſera demain admis au Conſeil, pour être bien-tôt aprés Secretaire. Mes complimens je vous prie Mr. à Mr. Cavalcanti.

Burghley.

Aprés avoir achevé ma Lettre Sa Majeſté m'eſt venuë repeter ce que je devois vous écrire de grande importance. J'aurois ſouhaité qu'elle vous en eût écrit elle-même, mais elle a crû qu'il ſufiſoit de vous le communiquer comme il ſuit, ſi quelque perſonne conſiderable ſe met en devoir de ſçavoir de vous les ſentimens de Sa Majeſté au ſujet de ſon mariage, vous pouvez dire qu'en partant d'ici ſur le bruit commun qui couroit à ce ſujet entre Sa Majeſté & Monſieur le D. d'Anjou, vous avez voulu ſçavoir ce que vous deviez en croire, ou ce que vous deviez en dire, & que vous étes aſſeuré d'une choſe, c'eſt qu'en partant d'Angleterre Sa Majeſté pour le bien de ſon Royaume & pour la ſatisfaction de ſes Sujets, avoit reſolu de ſe marier s'il ſe trouvoit quelqu'un avec lequel elle pût le faire convenablement; mais qu'elle ne ſonge à ſe marier qu'à un Prince. Vous pouvez ajoûter, que vous ne voyez en façon du monde que Sa Majeſté ait changé de deſſein, & qu'ainſi vous pouvez conclure que ſi quelque perſonne diſtinguée vous faiſoit quelque propoſition ſur cela, vous ſeriez

1571. en droit d'en informer Sa Majesté, bien persuadé qu'elle souhaite que vous en usiez de cette maniere. Si Dieu veut que ce mariage, ou quelqu'autre reüssisse, vous pouvez croire qu'on ne temporisera qu'autant que la bienseance le requerra. Je ne sçai quel parti peut être le meilleur, mais je vois bien certainement que sans le mariage il n'y a point de repos à esperer pour Sa Majesté. J'en laisse le succez à la bonne providence. Je n'écris cela qu'à vous, c'est aussi un secret pour vous seul. J'en fais de même des Lettres particulieres que vous m'écrivez, & personne ne les voit que moi. Je suis las d'écrire. Pour les autres choses, & principalement pour ce qui concerne les afaires d'Ecosse, je m'en remets à ce que vous en dira Mr. Beale. 3. Mars 1571.

Burleigh.

LETTRE XLIV.

A Milord Burleigh.

MILORD, vous sçavez que la necessité n'a point de loi, & ainsi j'espere qu'on fera attention à ma demande puisqu'elle est fondée sur la necessité, & certes si la necessité ne me forçoit pas à la faire, je ne la ferois pas par plusieurs raisons. Je ne doute pas qu'au retour de Milord de Buckhurst vous n'appreniez de lui & des gens de sa suite l'extréme cherté qui regne à present ici. Elle est si grande, que ce que je reçois de Sa Majesté ne sufit pas à dix livres st. prés la semaine pour fournir aux dépenses ordinaires de ma maison; cependant ma table n'approche pas de celle de mes Prédecesseurs, & j'ai bien moins de chevaux qu'ils n'en ont eu jusqu'ici. Je puis vous asseurer, Milord, que de 800. l. st. que j'ai apporté en ce pays, il ne m'en reste guere plus de trois cents; ce qui comme vous voyez est bien éloigné du compte que j'avois fait de croire avoir de reste 500. l. st. aprés avoir fait mes provisions, esperant qu'avec un peu de ménagement je pourrois remedier au reste par quelqu'autre voie: mais comme j'avois mal compté, aussi je me trouve court, & si court, que je ne puis que succomber sous le fais à moins que par vôtre moyen on n'entre en quelque consideration de mon état. J'en ai écrit à Milord de Leicester & au Chevalier Walter. Je compte fort, Milord, que vous aurez la bonté de vous joindre à eux en cela. Je vous prie donc trés-humblement d'avoir soin de moi de maniere, que le soin d'avoir dequoi vivre ne fasse pas distraction aux soins de mon Ministere. Je me repose sur vous, & sans vous importuner davantage, je prie Dieu de vous benir en toutes choses. A Paris ce 14. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

Je suis fâché d'accompagner les remerciemens que je vous dois pour le service que vous venez de me rendre auprés de Sa Majesté, d'une nouvelle demande. Mon état est si pressant que la necessité m'y force. Ainsi comme c'est un éfet de la necessité, j'espere que vous y ferez attention, & que vous ne m'en sçaurez pas mauvais gré.

LETTRE

LETTRE XLV.

A Milord Burleigh.

MILORD, j'ai crû que je devois vous envoyer le porteur pour prendre les dé- 1571.
pêches qu'il plaira à Sa Majesté de m'envoyer.

J'oubliai de vous avertir par ma précedente que j'ai rendu visite au Comte d'Olivarez. Je l'ai trouvé à l'ordinaire des Espagnols, plus formaliste que sage. Je lui ai parlé de l'afaire de Stewkley. Il m'a protesté que ce n'étoit qu'un bruit. Je lui ai dit que Sa Majesté en avoit eu avis d'un autre côté, & que ces avis avoient de si grands caracteres de vrai-semblance, qu'elle avoit sujet d'y ajoûter foi. 1. lui ai-je dit, le Roi fait subsister cet homme. 2. il l'a fait Chevalier. 3. Stewkley tient auprés de lui certains Ingenieurs.

Il a répondu à la premiere objection, que le Roi son Maître étoit bien aise de menager toutes les personnes d'apparence qui lui ofroient leurs services, & de les honorer de la qualité de Chevalier. Je l'ai ensuite informé de la maniere de vivre de Stewkley, & de son peu de merite, & l'ai prié de considerer combien il étoit indigne par lui-même de l'honneur qu'on lui faisoit. Rebelle comme il est à Sa Majesté, lui ai-je dit, avec laquelle la maison de Bourgogne a été si long-tems amie, & le voyant honoré & reçû du Roi son Maître comme il l'est, n'a-t-elle pas sujet de croire qu'une amitié de cette nature ne répond pas à la bonne volonté que le Roi proteste exterieurement à la Reine ma Maîtresse? &c. A Paris le 19. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XLVI.

A nôtre fidele & bien aimé Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

FIdele & bien aimé, Salut. Nous avons vû les lettres que vous avez écrites le 5. de ce mois au Lord Burleigh nôtre Secretaire. J'ai vû aussi celle que vous avez reçuë d'Espagne du 25. de Janvier, & nous approuvons fort la diligence dont vous avez usé en cela. Aprés avoir bien considéré la chose & en avoir fait une plus ample recherche, nous avons comparé l'avis que vous nous avez donné avec ceux que nous avons reçû d'ailleurs, & avons trouvé tout cela de si grande importance, que

1571. nous avons resolu d'envoyer un Gentilhomme au Roi d'Espagne pour démêler cette intrigue par paroles ou autrement, & sçavoir sur cela les intentions du Roi, comme aussi pour en user avec lui rondement & sans détour, & pour nous preparer en même tems à tous évenemens à nous opposer à tout ce qu'on pourroit entreprendre, soit en envoyant des Vaisseaux sur les côtes d'Irlande, soit en faisant passer d'autres Forces dans ce Royaume.

Et comme il pourra se passer bien du tems avant que nous en ayons réponse, nous vous prions de continuer vos travaux & vos soins pour découvrir ce que vous pourrez de plus, & de nous donner avis de ce que vous apprendrez, & que vous croirez digne de nous étre mandé. Touchant l'afaire de la Rochelle dont on nous a informé par Beale, nous vous prions de tâcher comme de vous mêmes d'en sçavoir davantage, de découvrir leurs intentions, la vrai-semblance de leurs intentions, quelle est au plus mediocre la somme d'argent qu'on demande, & quelle est la meilleure asseurance qu'on peut donner, & de nous en donner avis le plûtôt que vous pourrez sans faire connoître le moins du monde que vous avez ordre de le faire. Pour le reste nous nous en referons à ce que nous vous en avons fait écrire au Lord Burleigh.

Le Chevalier Thomas Cotton un de nos anciens & bons Serviteurs, nous apprend, qu'il a sujet de se plaindre d'un Leon de la Haye Sujet du Roi de France. Ce Leon de la Haye a été autrefois nôtre prisonnier de guerre, & ayant été relâché sur sa parole à condition de faire relâcher & de renvoyer en Angleterre le fils du Chevalier Thomas Cotton, alors prisonnier en France, ou de revenir dans un tems limité se remettre entre les mains du Chevalier, il n'a fait ni l'un ni l'autre, sans compter qu'il n'a pas payé une somme considerable que le Chevalier Thomas lui préta lors qu'il partit. Nous avons trouvé bon de vous recommander cette afaire, & pour vous en mieux instruire vous recevrez ici la demande du Chevalier. Nous vous prions de prendre vôtre tems pour en parler à ceux du Conseil, ou au Roi même si l'occasion s'en presente, & à tous autres que vous jugerez capables & bien intentionnez à rendre justice, & tâchez de sçavoir par toute sorte de bons moyens, quelle raison peut avoir eu de la Haye de répondre si mal à un procedé si honnête & si genereux. Faites en sorte que le Chevalier ait justice sans étre obligé d'en parler au Roi, la partie étant en état de payer à ce qu'on apprend.

Si vous avez occasion de voir l'Ambassadeur d'Espagne, vous pouvez lui parler des avis que nous recevons d'Espagne, & lui dire que s'il apprend que nous fassions des preparatifs par Mer & par Terre, de ne point s'en allarmer, & de croire que nôtre dessein n'est que de nous défendre; & que si l'on nous attaque, nous nous en servirons non seulement pour nous défendre, mais aussi pour nous venger en repoussant la violence. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Greenwich le 10. de Mars 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE XLVII.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous verrez par les lettres de Sa Majesté, combien elle ap- 1571.
prouve vôtre diligence. Outre ce qu'elle vous écrit, j'ai ordre exprés de vous dire, qu'on lui a rapporté qu'on fait courir certains bruits, en cabalant comme elle croit, de delà de la part de ceux qui ne sont pas 7 λ 11 o h 9 avec φ que n p Δ 4 m, & qu'on l'asseure par tout. Si L. vous parle pour quelque sujet que ce soit, A. veut que vous l'asseuriez ainsi; car A. ne connoît aucune 0234. couleur, qui ne ressemble pas à cela. J'ai ordre de vous en écrire pressamment, & de vous dire qu'on ne veut pas que vous mettiez aucun obstacle à la chose, car il me paroît qu'on l'entend tout de bon, & H. s'est formalisé parce qu'il a cru qu'on agissoit froidement. Aprés que j'ai eu signé les lettres de Sa Majesté, elle m'a commandé comme elle se confie en moi, de ne point me relâcher en cela. Ainsi je vous prie d'y faire attention, & de me donner avis de ce que vous apprendrez, & trouverez. Je me hâte de finir, parce que j'ai plusieurs choses à faire. De Greenwich le 10. de Mars 1571.

Burleigh.

Je n'ai que le tems de vous prier de faire mes complimens à Milord de Rutland.

LETTRE XLVIII.

A Milord Burleigh.

MILORD, j'ai reçû celle de Sa Majesté en datte du 10. de ce mois, & je vois qu'elle a reçû avis de plusieurs côtés au sujet de l'afaire d'Irlande; comme j'avois déja sujet de n'en point douter, j'en doute de l'heure qu'il est moins que jamais, & je suis bien aise d'apprendre qu'on ait donné ordre pour n'être pas surpris quelque chose qui puisse arriver.

Vous aurez donc la bonté, Milord, de faire sçavoir à Sa Majesté, que le 14. de ce mois l'Archevêque de Cassels m'envoya deux de ses Domestiques pour sçavoir s'il pouvoit venir me parler. Je répondis que quand il voudroit venir il seroit le tres-bien venu; & pour qu'il ne perdît pas sa peine en venant je leur dis qu'il me trouveroit au logis & ce jour là & le jour suivant. Le lendemain qui étoit le vingt-cinq il vint me voir. Il commença par se justifier d'être parti d'Irlande sans la permis-

sion

1571. ſion de Sa Majeſté, diſant qu'ayant été privé de ſa ſubſiſtance, & un autre ayant été mis en ſa place qu'il confeſſoit avoir outragé avant ſon depart, la neceſſité l'avoit forcé de ſe retirer, & d'aller chercher ailleurs les moyens de ſubſiſter, d'autant plûtôt qu'ayant commis cet outrage il avoit encouru la diſgrace du Lord Député. Je lui dis que la confeſſion de ſa faute étoit une marque de ſa repentance; & qu'ainſi je ne doutois point que s'il vouloit demander grace à Sa Majeſté, qui avoit toûjours eu plus de penchant à la clemence qu'à la vengeance, il ne la trouvât bien intentionnée pour lui. Je lui ai demandé depuis quand il étoit parti d'Irlande? Il me dit qu'il y avoit environ deux ans. Qu'enſuite il avoit paſſé en Eſpagne où il avoit demeuré depuis ſon depart de Nantes, & où il avoit été entretenu fort honorablement aux dépens du Roi qui lui donnoit 200. Ducats de penſion par an. Il ne me dit rien de la conference qu'il eut à Nantes avec L. & C. & il ne m'a pas paru qu'il en ſceût quelque choſe. J'ai toûjours fait ſemblant de croire tout ce qu'il diſoit, comme ſi je n'avois rien appris ni de lui, ni de ſa conduite. J'allai plus loin, & lui demandai quand il étoit parti d'Eſpagne? Il me dit ſur la fin de Janvier. Je lui dis encore que le bruit couroit ici que le Roi d'Eſpagne avoit deſſein de faire une invaſion en Irlande, & lui demandai ſi avant ſon depart il n'en avoit point entendu dire quelque choſe? Il éclata alors & me dit, que vers le mois de Septembre dernier le nommé Stewkley étoit arrivé en Eſpagne; qu'étant allé à Madrit, il avoit envoyé prier lui Archevêque de le venir voir deſirant de lui parler avant que de parler au Roi, ou à quelqu'autre grand perſonnage. Il lui fit dire par le même homme, que s'il vouloit venir le voir il ſeroit le tres-bien venu. Là-deſſus Stewkley le vint voir, & aprés lui avoir proteſté qu'il étoit ravi de le voir le connoiſſant comme il faiſoit pour un bon Catholique, il lui dit, qu'il n'étoit venu en ce pays que pour traiter avec le Roi d'Eſpagne ſur les moyens de reduire l'Irlande à ſon obéïſſance: que l'hereſie ſeroit chaſſée, & la veritable Religion Catholique replantée, & qu'ainſi il le prioit, puis qu'il étoit bien connu du Cardinal Spinoſa Preſident du Conſeil, d'agir auprés de lui pour lui faire avoir audience du Roi. Il répondit à cela qu'il croyoit que le Roi ne voudroit pas entrer en matiere attendu la bonne amitié qu'il y avoit entre lui & Sa Majeſté; & que pour lui quelque deſir qu'il eût de voir la Religion Catholique rétablie en Irlande, il deſapprouvoit qu'on employât de pareils moyens pour le faire, & qu'il ſeroit fâché de voir ſa Patrie ſous un autre Gouvernement que ſous celui de Sa Majeſté & de ſes Succeſſeurs; & que partant il le prioit de l'excuſer s'il ne pouvoit par les raiſons ci-deſſus lui procurer la connoiſſance du Cardinal Préſident du Conſeil. Là-deſſus Stewkley le quitta, & alla trouver le Duc de Feria. Il lui apprit, le ſujet de ſon voyage, & le pria de le faire parler au Roi. Ce Duc le preſenta au Roi qui le traita fort honorablement aprés lui avoir parlé, le logea dans une fort belle maiſon, & lui donna ſix mille Ducats. Outre cela il lui donne journellement pour fournir à la dépenſe de ſa table; ce qu'il croit qui revient à une ſomme conſiderable, car il dépenſe pour le moins trente Ducats par jour. Deux jours aprés le Roi eut une ſeconde conference avec Stewkley, envoya querir l'Archevêque, & lui demanda s'il connoiſſoit Stewkley? Il répondit qu'il ne l'avoit jamais vû qu'en Eſpagne; mais qu'il avoit entendu dire qu'il avoit été pirate, débauché, & prodigue en dépen-

ſes

ſes inutiles ; homme d'ailleurs de petite reputation dans ſon pays, quoiqu'il eût entendu dire qu'il étoit Gentilhomme, & décendu de bonne maiſon. Il lui dit enſuite la propoſition qu'il lui avoit faite au ſujet de l'Irlande, l'ayant aſſeuré qu'avant ſon départ il avoit negotié avec les Nobles de maniere, qu'il les trouveroit prêts à recevoir les Forces qu'il y envoyeroit. Il pria le Roi de ne pas croire ſi legerement, & lui dit que Stewkley n'avoit pas aſſez de credit parmi la Nobleſſe d'Irlande pour pouvoir venir à bout d'une pareille entrepriſe, & qu'on ſçavoit qu'il n'étoit qu'un fourbe, & un homme qui pour fournir à ſes folles depenſes cherchoit à tromper tout le monde. Le Roi repliqua, qu'outre le pouvoir que Stewkley diſoit avoir pour cela, il lui étoit recommandé par ſon Ambaſſadeur qui ſe rendoit garant de tout ce qu'il diſoit. En parlant de l'Ambaſſadeur il a fait une digreſſion, & m'a dit, qu'il fait beaucoup de mal en Angleterre ; ce qu'il n'a pas appris par oui dire, mais par avoir vû ſes Lettres ; c'eſt pourquoi il a ſouhaité que Sa Majeſté ne gardât pas plus long-tems un ſi mauvais hôte. Le grand Prieur qui étoit alors avec le Roi, & preſent à la converſation, dit, que l'Archevêque ſeroit fâché que ſon pays tombât ſous la domination du Roi, dequoi il étoit ſurpris attendu les bienfaits qu'il recevoit du Roi. Il répondit, qu'autant que ſon devoir envers Dieu & envers ſa Patrie pourroit lui permettre le Roi le trouveroit toûjours prêt à lui rendre ſervice, & qu'il faiſoit des vœux pour ſa proſperité ſuivant les devoirs de ſa charge. Il partit incontinent aprés cette converſation avec le Roi. 1571.

Peu de tems aprés le Duc de Feria rencontrant l'Archevêque, entra en converſation avec lui, & lui demanda ce qu'il croyoit de Stewkley. Il répondit qu'il en avoit dit ſon ſentiment au Roi, & qu'il craignoit que Sa Majeſté n'en fût la dupe ſi elle s'amuſoit à lui. Le Duc de Feria dit alors que Stewkley faiſoit voir au Roi l'entrepriſe ſi vraiſemblable, qu'il avoit beaucoup de ſujet d'y donner. Car, dit-il, outre la Nobleſſe Irlandoiſe, il a à ſa devotion grand nombre de garniſons depuis les Soldats juſques aux Capitaines. Si le Roi, répondit l'Archevêque, croit ce qu'il dit, il n'y aura pas grande dificulté à l'entrepriſe ; mais quand on en viendra à l'execution, on trouvera tout autre choſe. Je vois bien, dit le Duc, que vous ſeriez fâché que la choſe allât plus loin, & que c'eſt pour cela que vous tâchez de décrier ce Gentilhomme que nous honorons ici du titre de Duc d'Irlande. L'Archevêque repartit à cela, que l'Irlande n'avoit jamais eu connoiſſance ni de ce titre ni de ce nom, qu'elle trouveroit d'autant plus étrange, qu'il n'avoit rien à prendre en ce pays-là. Cela eſt faux, dit le Duc, & je ſuis aſſeuré que s'il peut rentrer en poſſeſſion de ſon bien, il ſoutiendra cette qualité. Il eſt conſtant, repartit l'Archevêque, que ſi le reſte de ce qu'il dit n'eſt pas plus vrai que cela, vous allez voir le Roi bien dupé. Aprés cette converſation entre le Duc & l'Archevêque Stewkley entra, & menaça l'Archevêque, à ce qu'il dit, lui diſant que s'il n'étoit pas homme d'Egliſe comme il étoit, il ſe vangeroit de ce qu'il avoit dit de lui. Aprés m'avoir fait cette relation, nous vinmes enfin au procedé de Stewkley, & l'Archevêque conclud en diſant, qu'il n'étoit parti d'Eſpagne que parce qu'il voyoit beaucoup d'apparence qu'on pouſſeroit cette entrepriſe ; & qu'il ſeroit bien fâché étant comme il étoit de la maiſon de Deſmond, de ſe faire ſoupçonner par ſon ſejour en Eſpagne, de favoriſer cette en-

 treprife,

1571. treprise, le nom de Traitre étant la chose du monde qu'il haïssoit le plus. Je lui dis que j'étois bien aise de l'entendre parler ainsi, & que je ne manquerois pas d'en informer Sa Majesté, dans l'esperance qu'il avoit parlé de bonne foi au sujet de l'entreprise. Je lui dis que Sa Majesté sçavoit la chose, & avoit pourvû au reméde; que cependant je pouvois l'asseurer qu'elle ne pourroit que voir de fort bon œil, que ses intentions répondissent à ses paroles, soit pour s'être retiré d'Espagne, soit pour m'avoir dit ce qu'il sçavoit là-dessus. Je le priai donc d'aller rondement avec moi, & lui dis que s'il faisoit autrement, il passeroit premierement pour un Traitre à qui personne ne voudroit plus se fier, parce qu'on tient pour maxime ordinaire, *qu'un homme qui est traitre à sa Patrie n'est jamais fidéle à personne.* En second lieu que s'il avoit eu part à l'entreprise, on s'étoit précautionné, & qu'ainsi il y avoit apparence que la chose échoüeroit, & qu'il se rendroit odieux à ceux qu'il y auroit fait entrer. Et enfin que je le priois de considerer quel avantage il en reviendroit à l'Irlande sa Patrie d'être reduite sous l'obéissance des Espagnols dont le gouvernement est entierement tirannique, témoins divers pays qui sont sous leur domination, & que lui qui est voyageur ne pouvoit pas ignorer; au lieu qu'à present les Irlandois avoient autant de liberté qu'aucune autre nation; & que si cette liberté n'étoit pas complete, ils devoient s'en prendre à eux-mêmes qui ne vouloient pas se soûmettre aux bons reglemens que Sa Majesté avoit eu soin en dernier lieu de faire parmi eux pour leur bien, & pour les faire passer de la barbarie à la civilité. Il protesta là-dessus que Sa Majesté le trouveroit sincere, par rapport à son honneur, & à l'amour qu'il avoit pour sa Patrie, quoiqu'il n'esperât aucune faveur. Mais, dit-il, comme mon Successeur est mort, si Sa Majesté ma Souveraine avoit assez de bonté pour moi pour me rétablir dans ma Patrie & dans ma dignité, je vous donnerois par écrit, & le plan de la conspiration, & le moyen d'y remedier. Je lui dis que je ne manquerois pas d'en donner avis à Sa Majesté; Cependant je jugeai à propos de le prier de s'en retourner pour le coup, de peur qu'on ne le soupçonnât, & que ce soupçon ne fit douter de sa sincerité, parce qu'on pourroit croire que le sujet de son voyage avoit été plûtôt pour donner avis aux Sujets mal intentionnez de sa Patrie de ce qui se passoit en Espagne, que pour toute autre chose. Il repliqua que s'il avoit eu cette pensée il auroit passé d'Espagne droit en Irlande. Il me dit ensuite qu'il craignoit que vous n'eussiez tres-mal jugé de lui sur le rapport de Huggins. Je fis comme si je n'avois jamais entendu parler de Huggins, & lui dis que vous n'étiez pas homme à condamner legerement les gens, & le priai d'être persuadé que si vous le trouviez sincere, personne ne seroit plus prêt que vous à lui procurer les bonnes graces de Sa Majesté. Il me dit sans que je le lui demandasse que Huggins avoit été remis en prison, à quoi je fis semblant de ne pas prendre garde. Je lui demandai quand Stewkley devoit s'embarquer. Il répondit qu'il ne croyoit pas qu'il s'embarquât avant la fin d'Avril. Je lui demandai s'il étoit vrai que Julian Romero fût chargé de la conduite de cette expedition? Il répondit qu'il l'avoit entendu dire.

Voilà tout ce qui s'est passé entre nous. J'ai crû que je devois vous l'écrire au long afin que vous puissiez mieux juger & des choses, & du personnage. Pour moi je ne sçai que penser de cet homme. Qu'il ne soit pas de bonne foi

voici

voici les sujets que j'ai d'en douter. Premierement je suis informé que deux 1571.
Irlandois envoyez par lui d'Espagne ont été la cause de l'entreprise de la Roche. En second lieu je suis aussi informé qu'il est envoyé d'Espagne par le Cardinal de Lorraine. En troisiéme lieu, qu'il souhaite en Espagne le fils de Jaques Fitzmorice qui est à present à Brest en Bretagne. Et enfin je n'oublie pas sa Nation & sa Religion. J'ai donné ordre à des gens de l'observer : il les va voir & ils le vont voir aussi. Je trouve que le Capitaine Irlandois est necessaire ici dans cette conjoncture, & j'ai prié Milord de Buckhurst de le recommander à Sa Majesté. La chose ira avec peine, mais j'augure bien de la cause de son voyage. Il souhaite de sçavoir en vingt jours quelle est la disposition de Sa Majesté au sujet de sa demande. La seule chose que j'espere de l'Archevêque est, que je m'imagine qu'il ne trouve pas de son goût, que Stewkley ait toute la gloire de cette entreprise dont il prétend avoir sa part, puis qu'il en est le premier auteur, & partant il seroit bien aise de pouvoir faire quelque chose qui la fit échoüer.

Aprés vous avoir informé de ce qui s'est passé entre nous, j'attens que vous me fassiez sçavoir comment Sa Majesté veut que je me conduise en cela. Ainsi sans autre embarras je demeure bien humblement &c. A Paris le 19. de Mars 1571.

Fr. Walsingham.

Pour l'autre chose qui regarde la foi qu'on doit ajoûter à la relation de B. j'espere de pouvoir vous apprendre dans dix jours en quel état sont les choses.

LETTRE XLIX.

A nôtre tres-fidéle & bien aimé Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Comme nous apprenons de Milord de Buckhurst que la Reine Mere lui a proposé de marier son fils Monsieur d'Anjou avec nous, & que le Roi son fils, elle-même, & Monsieur souhaitent que la chose ait lieu, & qu'attendu que tout le monde doute que nous soyons determinées à nous marier, la Reine Mere souhaite dés qu'on entrera en matiere, que personne ne se mêle de cette afaire entr'eux & nous, que vous nôtre Ambassadeur, & de leur côté personne que Mr. de Foix; nous avons jugé à propos de vous donner des instructions precises pour la negotiation de cette afaire, ne doutant pas que vous ne vous y conformiez à tous égards pour nôtre honneur, pour le rang que nous tenons, & pour la qualité de nôtre Personne & de nôtre sexe. Et pour y proceder avec plus d'ordre, nous allons dresser nôtre réponse par articles suivant ceux que nous apprenons que Monsieur a fait voir à Milord de Buckhurst, & les lui a donnez par écrit.

 1. Pre-

1571. 1. Premierement on demande d'être éclairci promptement & précisément si nous sommes bien resoluës à nous marier.

Vous pouvez répondre positivement, que nôtre resolution est telle que le Lord Buckhurst a déja dit, c'est-à-dire que pour le bien de nôtre Royaume & pour contenter nos Sujets nous avons resolu de nous marier à quelque personne de Sang Royal qui convienne à nous & à nôtre pays, & que nous sommes en pleine liberté de nous marier où il nous plaira. Mais considerant qu'encore qu'on ait déja fait la même réponse de nôtre part, cependant les mauvais bruits qui se sont répandus ont fait douter que nous n'avions pas une ferme resolution de nous marier, & que nôtre dessein est plûtôt d'écouter les propositions de mariage des Princes, que d'en venir à la conclusion avec personne quelque grandes & avantageuses que fussent les conditions qu'on nous offriroit. C'est pourquoi vous direz en tems convenable, & à mesure que vous y serez poussé par les objections qu'on vous fera, que nous sommes bien marries qu'on ait aussi mal entendu qu'il semble qu'on ait fait, la conduite que nous avons tenuë en pareil cas au sujet des autres Princes qui nous ont fait faire des propositions de mariage, & qu'on ait pris occasion de là de mal expliquer nos réponses. Nous n'avons que des réponses generales à donner à ce faux préjugé, à moins qu'on n'entre dans le détail, & qu'on ne dise à quel Prince qui nous ait fait parler de mariage, nous avons fait une réponse douteuse. Ainsi vous direz, que toute la terre sçait que plusieurs Rois & Princes nous ont fait faire des propositions de mariage, mais que si ces propositions étoient bien examinées, & les réponses que nous avons faites de tems en tems bien connuës, on n'auroit pas sujet de trouver mauvais que ces propositions n'ayent pas eu de lieu, sans compter qu'aucune des parties n'a pû se croire blessée en son honneur quoique ses desirs n'ayent pas reüssi.

Tout le monde sçait bien qu'au commencement nous n'avions aucun penchant naturel au mariage. Il est encore de notorieté publique que pendant le Regne de nôtre cher Pere qui nous a pressées plusieurs fois de nous marier, ni du tems du Roi nôtre Frere qui nous fit la même solicitation au sujet de Princes qui étoient actuellement en possession de Royaumes dans le tems que nous vivions en fille privée, ou en Sœur de Roi, rien n'a pû nous porter au mariage, bornant tout nôtre contentement à la vie solitaire. Si l'on considere d'ailleurs qui étoient les Princes qui nous ont fait parler de mariage au commencement de nôtre Regne; combien peu un semblable parti nous convenoit par rapport à la conscience, & combien une pareille démarche auroit mécontenté nos peuples attendu la conjoncture d'alors, nous ne doutons pas que nous ne puissions prétendre des loüanges d'avoir refusé le parti par ces motifs dans un tems où toutes les raisons humaines, les honneurs, les richesses & la grandeur, sans compter le merite de la personne étoient des raisons évidentes qui nous solicitoient fortement à l'accepter. Mais en cela comme dans toutes les autres propositions de mariage qui nous ont été faites depuis, nos réponses ont été telles, que si l'on en sçavoit bien les circonstances, nous ne doutons point que tout le monde ne les approuvât, & ne loüât la bonne foi avec laquelle nous avons agi : au lieu qu'il semble aujourd'hui que le monde qui prend ordinairement erreur dans des rapports de cette nature, a aussi pris erreur à nôtre égard & en cela,

& en

& en plusieurs autres choses. Nous ne doutons pas que le tems ne le manifeste, 1571. puisqu'il est vrai que pendant que nous avons été dans la resolution de ne pas nous engager dans le mariage, nous l'avons dit nettement à tout le monde, & avons souhaité qu'on desistât de ces propositions. Si les parties ou leurs Ministres ne se sont pas contentez de cela, & ont persisté dans leur poursuite, doit-on nous en imputer la faute? Il est pourtant tres-vrai qu'ayant répondu nous-mêmes à certains Princes, ils n'ont pas voulu prendre ce que nous leur avons dit pour une réponse finale. Il est vrai que nous n'avons pû nous empêcher de reconnoître en cela la grande affection qu'ils avoient pour nous; mais il n'est pas moins vrai aussi que nous ne leur avons donné aucun nouveau sujet d'esperer que nous changerions de resolution.

Nous avoüons neanmoins que depuis quelques années l'état de nôtre Royaume, les pressantes & frequentes solicitations non seulement de nos Conseillers que nous jugeons à propos d'écouter toûjours, mais aussi les Etats de nôtre Royaume assemblez à diverses fois en Parlement, nous ont fait faire par le poids de leurs raisons, des considerations que nôtre penchant naturel ne nous auroit jamais fait faire.

Ayant donc égard à leurs solicitations, & aux grands besoins de nôtre Royaume qui nous étoient clairement representez, nous n'avons pas voulu refuser d'écouter les honnêtes propositions qui nous seroient faites de la part d'une personne de Sang Royal qui convînt à nous & à nôtre Royaume, priant Dieu de nous diriger de maniere, que nous prenions le parti qui pourroit étre le plus avantageux à nos chers Sujets. Nous avons persisté dans cette resolution, & avons été aussi loin que nous pouvions raisonnablement faire avec honneur, & suivant l'état de nôtre politique. Quelque mauvais jugement qu'on puisse donc faire du retardement que nous avons apporté en cela, il est certain que ce n'a pas été dans aucune intention de continuer la negotiation sans aucun dessein d'en venir à la conclusion; mais il s'est trouvé des points où il y a eu des termes & des dificultez ausquelles il faloit necessairement pourvoir; & n'ayant pû nous satisfaire sur cela, voilà la seule cause de retardement qui nous soit connuë. Nous jugeons à propos de vous dire tout cela au long, pour vous mettre en état par ce moyen de répondre avec verité quelque chose de satisfaisant sur la mauvaise opinion qu'il semble qu'on ait conçû de nous parce qu'on a vû que de grands Princes nous ont recherchées en mariage sans qu'aucun ait reüssi. Et comme les solicitations de nos chers Sujets en general nous ont déja portées à écouter des propositions de mariage, vous pouvez asseurer avec d'autant plus de confiance ceux qui nous ont crû chancelantes, que nous sommes fortement determinées au mariage, & que pour de bonnes raisons nous trouvons de l'heure qu'il est les propositions de nos Sujets non seulement necessaires à eux, & à nos Royaumes, mais aussi convenables pour nous-mêmes; & qu'ainsi on peut nous ofrir une personne qui réponde à nôtre rang, & qui soit propre à nôtre état & à la politique de nos Royaumes. Par là vous satisferez pleinement en nous justifiant aux jugemens desavantageux qu'on a fait de nous, & vous leverez en même tems tous les doutes qui peuvent rester au sujet de nôtre resolution, en faisant voir qu'elle est d'autant plus ferme, qu'elle a été prise aprés y avoir tout autrement pensé qu'autrefois.

1571. La seconde chose qu'on veut sçavoir est, si à present que nous avons appris par le Lord de Buckhurst la bonne disposition où sont le Roi & la Reine Mere d'ofrir la personne de Monsieur, ils peuvent compter que nous persisterons dans cette resolution; si nous recevrons favorablement cette proposition, & si nous voudrons qu'on pousse la chose plus loin.

Vous pouvez répondre à cela, que pour la perseverance dans la resolution que nous avons faite de nous marier, nous croyons qu'il n'y a pas le moindre sujet d'en douter, si l'on fait attention aux choses qu'on vient de dire: Et quant à l'acceptation de la personne de Monsieur, nous ne pouvons pas nous empêcher d'avoüer ingenuement que nous regardons l'ofre qui nous en est faite comme une preuve de la bonne volonté du Roi & de la Reine sa Mere, considerant que le Roi étant marié la Couronne de France ne peut rien ofrir de plus grand que Monsieur le Duc d'Anjou, & qu'ainsi nous acceptons l'ofre avec reconnoissance. Mais si nous voudrons que cette ofre soit poussée plus loin, c'est à quoi nous ne pouvons pas répondre bien positivement, non que nous ignorions la réponse qu'il seroit à propos de faire, mais parce que nous craignons qu'on ne l'expliquât autrement que nous ne l'entendons; sans compter que s'il arrivoit dans la suite quelque juste obstacle auquel il n'y eût point de nôtre faute, on pourroit le mettre sur nôtre compte, comme on a déja fait en pareilles occasions. Ainsi connoissant comme nous faisons la sagesse & l'experience de la Reine Mere dans les afaires de cette nature, nous croyons que sans exiger que nous nous expliquions là-dessus, elle sçait mieux que personne ce qu'il est le plus à propos de faire pour pousser la chose plus loin. En éfet à present qu'elle sçait que nous sommes entierement determinées au mariage, & avec quelle personne, elle doit considerer que si les choses requises & à nôtre contentement particulier, & aux conditions necessaires à la cause generale, se trouvent à point, l'ofre ne manquera pas d'étre acceptée non seulement avec reconnoissance, mais même de réüssir suivant l'intention de ceux qui l'auront faite. Et s'il arrivoit quelque obstacle juste & necessaire, soit pour ne pas trouver la satisfaction à laquelle nous nous sommes attenduës pour nôtre personne, ou qu'on ne pût pas convenir raisonnablement des conditions requises, specialement de celles qui peuvent conserver l'état & la politique de nôtre Royaume, je ne vois pas pourquoi on ne tiendroit pas compte aux parties de leur bonne volonté, à nous d'avoir écouté & examiné une ofre si honorable, & à eux de l'avoir faite. Vous direz donc à cela que nous prions la Reine Mere de ne demander pas une réponse si precise, jusques à ce qu'on puisse traiter & expliquer la chose plus à fond, & de ne pas croire que l'honneur de son fils fût interessé d'étre apellé nôtre Amant comme d'autres aussi distinguez que lui l'ont été, quoique leurs recherches n'ayent pas eu lieu moins à cause du merite des personnes, qu'à cause de quelques autres obstacles. Ainsi nous souhaiterions qu'elle fût persuadée, que comme nous avons d'abord honnêtement fait dificulté d'écouter des ofres, parce qu'on a d'abord vû les obstacles, quoique les sujets fussent dignes d'étre acceptez; de même dans le cas dont il s'agit s'il se trouvoit dans la suite quelque obstacle de consequence & visible, ou que nous découvrissions quelque juste raison qui nous empéchât d'accepter cette ofre, nous en use-

uſerions à cœur ouvert avec le Roi & la Reine Mere, nous les remercierions de tout 1571.
nôtre cœur d'une ofre ſi honnête, & leur ferions voir manifeſtement que nous avions juſte ſujet de ne pas l'accepter. Il eſt certain que nous ne pouvons pas répondre à cela, mais que nous devons laiſſer ce point à la prudence de la Reine Mere, qui n'ignore pas ce qui ſe doit faire en cas pareil, & ſpecialement par rapport à nous qui n'avons jamais été mariées, & qui avons des Royaumes auſquels il faut pourvoir par des conditions raiſonnables qui ſoient à la ſatisfaction de nos chers Sujets ; car quoique nous ſçachions qu'ils ſouhaitent avec tant de paſſion que nous ſoyons mariées, qu'ils ne deſapprouveront jamais un mariage qui ſera de nôtre goût ; cependant pour ne pas abuſer de leur bonne volonté nous voulons qu'ils connoiſſent manifeſtement que nous confondons nôtre ſatisfaction particuliere avec leur repos & leur ſeureté.

Nous ne deſapprouvons pas le troiſiéme article qui porte que la choſe ne ſera traitée qu'entre vous nôtre Ambaſſadeur, & Monſieur de Foix, juſques à ce qu'elle ait été amenée à un plus grand point de maturité, en ſorte que le Roi puiſſe ſans ſe commettre envoyer un Miniſtre. Cependant vous pouvez ajoûter comme de vous-mêmes, que vous croyez que l'afaire ſeroit plus promptement expediée, parce qu'on s'entendroit mieux de part & d'autre, en envoyant un homme comme Monſieur de Foix ſous quelqu'autre pretexte. Si vous pouvez en venir à bout, nous croyons qu'on évitera bien des dificultez qu'on aura de la peine à éviter par lettres: Et ſi Monſieur de Foix vient, vous ferez bien de lui conſeiller d'enviſager à l'avance toutes les circonſtances. Cela n'empêchera pas que le Roi, s'il eſt beſoin, ne puiſſe envoyer dans la ſuite un Ambaſſadeur pour cela.

On demande en quatriéme lieu que nous vous envoyions certains articles afin que vous puiſſiez notifier nos intentions à Monſieur, avec pouvoir de conſentir aux autres articles que le Roi vous delivrera d'abord pour Monſieur. Nous trouvons en cela pluſieurs dificultez ; car que pouvons-nous ſçavoir ce qu'il ſeroit à propos de propoſer, que nous ne ſçachions avant ce que propoſeront ceux qui font l'ofre ?

Mais s'ils ne ſe contentent pas de cette réponſe, & qu'ils n'envoyent perſonne ici aprés que vous l'aurez propoſé, vous pouvez dire que s'ils veulent vous donner leurs ofres & leurs demandes, vous leur promettez que perſonne n'en ſçaura rien que nous, & un ou deux de nos Miniſtres deſquels nous prendrons l'avis. Si l'on vous demande à quelles ofres vous croyez qu'on s'attende? Vous pouvez dire que vous ne croyez pas qu'on puiſſe moins ofrir que ce qui fût ofert à la Reine Marie par le Roi Philippe. D'ailleurs qu'il faut neceſſairement préjuger que Monſieur ne pourra pas exercer en Angleterre la Religion qui eſt défenduë par les Loix de nôtre Royaume. Et quoique vous n'ayez point d'inſtructions ſur cela, nous voulons neanmoins que vous faſſiez cette ouverture en particulier à la Reine Mere. Nôtre deſſein n'eſt pourtant pas d'exiger de ſon fils aucun changement au ſujet de la conſcience, nous contentant de ſouhaiter que Dieu lui faſſe connoître le meilleur parti; mais pourtant nous ne pouvons lui permettre en aucune maniere l'exercice public d'une Religion que nos Loix défendent. Pour nôtre Religion, quoique nous ſouhai-

1571. haitassions que sa conscience pût s'en accommoder, ce que nous sommes persuadées qu'il feroit s'il la connoissoit bien, cependant nous n'exigerons en cela que sa presence dans nos Chapeles & Eglises. Vous pouvez dire à la Reine Mere, que c'est une des choses la plus importante, & la plus digne de son attention.

On demande en cinquiéme lieu, que cette afaire ne soit point communiquée à l'Ambassadeur de France resident en cette Cour; ce qui doit étre observé puisqu'on le demande, car il est certain qu'en pareil cas nôtre coûtume n'est pas de negotier ni avec lui, ni avec aucun autre, qu'autant qu'on nous y oblige. Cependant nous ne voyons pas pourquoi cela doit étre secret, attendu sur tout que plusieurs nous en ont déja fait la proposition, & des gens mêmes qui sont Sujets de la Couronne de France, & qui sont persuadez en leur conscience que la chose est & honorable, & avantageuse à la Couronne de France. Vous direz donc à la Reine Mere qu'elle ne trouve pas mauvais que nous ayons assez bonne opinion de nous-mêmes & de nôtre Etat, pour croire que si Dieu veut que cette afaire reüssisse, il y a plusieurs siecles que la France n'a fait de mariage plus honorable pour le Roi son fils, plus avantageux à sa Couronne, & plus glorieux à la Reine Mere. Cependant nous voulons bien qu'il se negotie secretement ainsi qu'on le souhaite, nôtre dessein étant de n'en parler à personne qu'à ceux de nôtre Conseil privé en qui nous sçavons que nous avons juste sujet de nous confier, soit pour le secret, soit pour la fidelité, c'est-à-dire à nôtre Cousin le Comte de Leicester, duquel vous pouvez dire, si l'on en doute, que nous le trouvons prêt à donner les mains à tout mariage qui sera de nôtre goût, & mieux qu'à tous les autres à celui que nous voudrons contracter avec un Prince François: Nous prendrons encore l'avis du Chevalier Guillaume Cecil, du Lord de Burleigh, de nôtre premier Secretaire, reconnu pour un serviteur soumis & obéissant en tout ce qui est convenable à nous & à nôtre Royaume. Vous pouvez dire la même chose de tous ceux que nous venons de nommer.

On demande en sixiéme lieu, que nous répondions sans retardement, ce que nous faisons aussi.

On veut sçavoir en septiéme lieu, si nous voulons bien qu'on en donne une plus ample connoissance à Mr. Cavalcanti, & qu'on se serve encore de lui en cela; ce que nous remettons à la prudence de la Reine Mere, Cavalcanti étant un honnête homme, toûjours disposé, autant qu'il nous paroît, à rendre de bons ofices à nous & à la Couronne; ainsi nous ne desapprouvons point qu'il entre dans la negotiation pourvû que la Reine Mere ne s'y oppose pas. Cependant nous vous prions de prendre garde attendu qu'il n'y a pas long-tems qu'il est parti d'ici, qu'on ne croye pas qu'il agisse en cela par nos ordres. Vous ferez bien d'aller bride en main avec la Reine Mere sur le fait de la Religion au sujet du Duc son fils, que nôtre dessein n'est pas de presser de changer de Religion, quoique nous souhaitassions qu'il en changeât. Mais en cas qu'il se marie avec nous, nous ne lui permettrons pas de rien faire qui soit contraire à nos Loix. Donné sous nôtre Sceau à Greenwich le 24. de Mars 1571.

LETTRE

LETTRE L.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, si vous considerez combien je dois être las d'avoir fait la premiere & la seconde Lettre que Sa Majesté vous écrit, sans compter que je ne manque pas d'autres afaires, vous ne trouverez pas mauvais que je ne vous fasse pour le coup qu'une bien petite Lettre. Si je ne me trompe fort Colly Weston, Northampton 2 3 4 ŏ *t* 4 *b* π σ *b u* 4 *o* en cela; ainsi vous ferez bien de n'être pas trop bigot vû la necessité du tems, & le danger, |2| gens sages trouvent à la chose pour ŏ qui convient assez à C. Dieu seul sçait quel en doit être le succez.

Nous perdons beaucoup ici, & les honnêtes gens de delà perdent aussi beaucoup en perdant le Cardinal de Chastillon, qu'on croit avoir été empoisonné par quelque Apostat François.

Hâtez-vous je vous prie d'envoyer Mr. Cobham en Espagne, & nous faites sçavoir le plûtôt que vous pourrez les avis que vous recevrez de ce pays là.

L'afaire de |2| n'est diferée qu'en attendant qu'on voie quel sera le denoüement de celle de ŏ ŏ, car si elle ne reüssit pas comme on le dit à present, le peril n'en est que plus grand de la part de |2|

Vous sçaurez par Mr. Cobham ce qu'on a fait en cela pour n'avoir pas la peine de vous l'écrire. J'apprens par la Lettre que Milord de Buckhurst m'a apportée de vôtre part, les excessives dépenses que vous faites de delà. Milord de Buckhurst ne m'en a pas encore parlé. Je ferai de mon mieux pour que vous soyez secouru comme le cas le requiert. Mes complimens à Milord de Rutland auquel je n'écris qu'un mot. De Greenwich ce 24. de Mars 1571.

Burleigh.

Aprés cette Lettre écrite, que je croyois envoyer avec celle de Sa Majesté par Mr. Henri Cobham, j'ai eu ordre pour faire diligence, de lui donner une escorte; ainsi j'envoie Harcourt. Je crains fort que si l'on prend de travers en vos quartiers l'afaire de la Religion, ceux qui ne sont pas pour le mariage n'en prennent grand avantage, & ne demandent qu'on ne relâche rien sur cet article pour faire échouër la chose. Ainsi j'aimerois mieux que la Reine Mere ou autres commençassent à vous parler là-dessus, & alors vous leur répondriez suivant vos instructions; ce qui vaudroit mieux que de faire la chose *ex abrupto.* Je souhaite qu'on vous donne occasion d'en user ainsi. Si cela n'arrive pas il faut bien necessairement leur en parler. Mars 25. 1571.

LETTRE LI.

Au Lord Burleigh.

1571. Milord, je vous prie de dire à Sa Majesté que j'ai reçu le 26. la sienne du 24. de ce mois. J'en ai examiné le contenu avec soin, & je vois d'ailleurs qu'on fait tous les jours ici des cabales pour traverser le mariage de Sa Majesté & de Monsieur, & le faire échoüer. Je vous dirai de plus que nous ne manquons pas ici de Sujets de Sa Majesté capables d'aider à mettre dans l'esprit de Monsieur, que tout ceci n'est qu'un jeu, & que ce mariage va s'il n'y prend garde, le mettre au bout du compte au rang des refusez. Il en est si prévenu que parlant ces jours passez à Monsieur de Foix il lui dit. Vous & les autres, Monsieur, m'avez porté à consentir à ce mariage; mais je crains que vous n'appreniez par les premieres Lettres, que la Reine d'Angleterre n'a d'autre dessein que de se divertir, & que vous & moi n'ayons du chagrin d'avoir été si avant. Je vous asseure pour moi, lui dit-il, qu'à moins qu'on ne donne une réponse precise & positive, je ne ferai jamais un pas de plus. Aprés avoir bien fait reflexion & sur ce discours, & sur les cabales, & trouvé que les réponses contenuës dans la Lettre de Sa Majesté pourroient être faites fort à propos & avec beaucoup de bienseance attendu sa qualité & sa personne, si sa conduite passée en matiere de mariage n'avoit pas été mal expliquée. Mais comme elle l'a été, la crainte qu'on auroit que ces réponses ne fussent faites suivant la maniere d'agir ordinaire de Sa Majesté, les feroit paroître plûtôt douteuses que precises; ce qui gâteroit tout. J'ai été dans un embarras extréme sur ce que je devois faire, considerant sur tout que le plus seur pour moi étoit de suivre ce que Sa Majesté m'a prescrit, quelque chose qu'il en pût arriver: Mais lors que j'ai fait reflexion premierement que Sa Majesté croyoit qu'il étoit necessaire qu'elle se mariât: En second lieu, que si elle vouloit se marier dans les pays étrangers, c'étoit le seul Prince qui lui convînt: En troisiéme lieu, que ses Sujets seroient mécontens si elle ne se marioit pas: En quatriéme lieu, qu'elle est obsedée de l'heure qu'il est de cabales étrangeres dont l'execution n'est suspenduë qu'en attendant le denouëment de ce mariage, j'ai conclu pour lors qu'il valoit mieux m'oublier moi-même, & ne penser qu'à Sa Majesté & à sa seureté, à l'exemple de ce Romain qui nonobstant la Loi qu'on avoit faite que personne ne fût assez hardi pour se presenter sur la muraille sans le consentement du Magistrat, voyant que l'ennemi se preparoit à l'escalade, & que le tems qu'il auroit falu pour demander le consentement du Magistrat auroit pû faire perdre la ville, préferant la seureté publique à la sienne, il courut au rempart, & repoussa l'ennemi. La chose ayant ensuite été examinée, il fut déchargé de la peine, & declaré bon citoyen. La même consideration m'a fait prendre le parti que j'ai pris avec la Reine Mere. Je n'ai pas justement fait suivant le precis des instructions de Sa Majesté, & ne les ai suivies qu'autant qu'il étoit necessaire par rapport à son honneur & à son rang.

Pour

Pour le premier point, j'ai dit precisément tout ce que Sa Majesté m'avoit ordonné de dire pour justifier sa conduite sur le fait du mariage. Elle a répondu, que ce qu'elle avoit dit à Milord de Buckhurst regardoit plûtôt l'opinion commune qu'on avoit, que ce qu'elle croyoit elle-même, n'ignorant pas que le vulgaire qui ne sçait pas le mistere de la conduite des Princes, prend toûjours les choses au pis; mais, a-t'elle dit, j'espere que son procedé sincere & droit dans le mariage proposé justifiera pleinement sa conduite passée au sujet du mariage. 1571.

2. J'ai dit que Sa Majesté avoit compris par ce que lui avoit rapporté Milord de Buckhurst, qu'on vouloit sçavoir si le Roi & elle ofrant Monsieur en mariage, Sa Majesté accepteroit l'ofre; j'ai suprimé *si elle voudroit qu'on poussât la chose plus loin.*

J'ai répondu à cela de la part de Sa Majesté, qu'elle regardoit cette ofre comme un éfet de la bonne volonté & d'elle & du Roi, considerant sur tout que le Roi étant marié, on ne pouvoit lui ofrir rien de plus grand & de plus illustre que Monsieur; & qu'ainsi Sa Majesté acceptoit l'ofre avec beaucoup de reconnoissance, & qu'elle me donnoit ordre de plus de lui dire, que si Sa Majesté découvroit quelque raison apparente qui l'obligeât à changer d'avis, elle s'en expliqueroit au Roi à cœur ouvert en le remerciant de sa bonne volonté, & en le priant de n'aller pas plus loin. Elle a paru contente de cela.

Que ce mariage dépendant de deux points necessaires, premierement de la satisfaction des parties, & secondement de certaines conditions dont il faloit necessairement convenir, & que Sa Majesté ayant des Royaumes à gouverner, & ne pouvant s'empêcher en travaillant à sa satisfation particuliere d'avoir les égards qu'elle devoit au repos & à la seureté de ses Sujets, elle la prioit qu'en cas qu'il survînt quelque juste sujet de rupture, la bonne amitié ne laissât pas de continuer entr'eux, la bonne volonté des uns & des autres devant être comptée pour quelque chose, pour eux d'avoir fait une ofre si honorable, & pour Sa Majesté d'y avoir prêté l'oreille.

Elle a repliqué qu'elle auroit souhaité que la réponse eût été plus precise, non pas tant pour sa propre satisfaction que pour celle de ceux ausquels il restoit encore quelques scrupules, & d'autant mieux, a-t'elle dit, que pourvû qu'on agisse en cela de bonne foi & sans ceremonies, l'amitié ne peut raisonnablement que subsister quel que soit le dénouëment de l'afaire.

Venant ensuite au troisiéme point je lui ai dit, que Sa Majesté vouloit bien qu'en qualité de son Ambassadeur je traitasse de cette afaire avec Monsieur de Foix. Je lui ai fait voir, ce me semble, que cette route qui engageroit à plusieurs allées & venuës emporteroit bien du tems, & que par là les afaires ne s'expedieroient pas avec la promptitude qu'il seroit à souhaiter. Qu'ainsi s'ils vouloient faire choix de quelqu'un qui passât la Mer sous un autre prétexte, & qui eût plein pouvoir de traiter, on éviteroit par ce moyen plusieurs dificultez que la longueur du tems ne manqueroit pas de faire naître. Pour ce qui est de la personne à choisir, je lui ai dit que personne ne póuvoit être plus fidéle à Sa Majesté que Monsieur de Foix. Elle m'a dit sur cela qu'elle en vouloit premierement parler au Roi, comme aussi à l'égard du quatriéme point, où Sa Majesté dit qu'elle ne sçait que proposer jusques à ce qu'elle

 voye

1571. voye ce que proposeront ceux qui doivent proposer les premiers: Et qu'aprés qu'elle auroit parlé au Roi sur ces deux choses, elle m'a promis de m'envoyer sa réponse le lendemain par Monsieur Cavalcanti; ce qu'elle a fait. La réponse est, que pour plus grande diligence le Roi & elle ont jugé à propos d'envoyer promptement & secretement Monsieur Cavalcanti, qui sera pleinement instruit de leurs intentions touchant le mariage, & qui croit qu'il emportera les articles qu'ils ont dessein de proposer à Sa Majesté; & que si aprés son retour ils trouvent par sa réponse qu'elle soit pleinement resoluë, on envoyera alors une Ambassade dans les formes, & que Monsieur de Foix passera la Mer sous quelqu'autre prétexte.

Je n'ai pas crû devoir parler de l'exercice de la Religion de Monsieur, premierement parce que ne trouvant pas les réponses de Sa Majesté tout-à-fait positives, on auroit regardé cela comme un prétexte de rupture; secondement parce que sans aucun soupçon on trouvera lieu de le proposer dans les articles de Sa Majesté.

Je me suis abstenu de rien dire sur le premier point, parce que leur dessein à ce que j'apprends, est de se servir de leur Ambassadeur auprés de Sa Majesté comme d'un Ministre qu'ils estiment, & en qui ils ont de la confiance.

Je n'ai pas oublié de dire à la Reine Mere, que pour negotier la chose avec plus de secret, Sa Majesté avoit choisi deux Conseillers seulement ausquels elle avoit communiqué l'afaire; sçavoir le Comte de Leicester qu'elle trouve disposé à approuver tout mariage qui sera au gré de Sa Majesté, quoi qu'on croye avec injustice tout autre chose, & specialement au sujet de celui qui est en negotiation; & le Lord Burleigh dont Sa Majesté a éprouvé la fidélité sans variation depuis qu'elle est montée sur le Trône.

Elle a répondu à cela que ces deux Conseillers étant du choix de Sa Majesté, elle ne pouvoit que le fort approuver, & pour Milord de Leicester elle a dit qu'elle avoit par plusieurs raisons juste sujet de croire qu'il faciliteroit les choses, & qu'ainsi elle étoit bien aise du choix de Sa Majesté, & qu'elle en esperoit un meilleur succés.

Sur le dernier point qui regarde Monsieur Cavalcanti, elle a dit qu'elle le croyoit propre à entrer dans une pareille negotiation, & d'autant plus propre qu'il avoit déja rendu de bons ofices aux deux Couronnes, & qu'ainsi elle étoit bien aise qu'il en fût chargé.

Je ne dois pas oublier de dire ici ce que je pense de Cavalcanti, qui est, que Sa Majesté ne pouvoit jamais accepter Gentilhomme ni plus fidéle, ni mieux intentionné pour elle, ni plus propre à une afaire de cette consequence pour la prudence & pour le secret.

N'ayant enfin plus rien à dire, j'ai fini en disant suivant mes instructions, que si sa proposition reüssissoit il n'étoit rien arrivé depuis plusieurs siécles qui fût si avantageux aux deux Royaumes.

Elle a répondu que comme elle n'avoit jamais souhaité chose avec autant de passion que celle-là, aussi ne pourroit-elle avoir un plus sensible chagrin que celui qu'elle auroit si l'afaire ne reüssissoit pas; car, dit-elle, outre le grand avantage qui en reviendra

reviendra aux deux Couronnes, le repos de l'Europe dépend du ſuccez de ce mariage. 1571.
Voilà tout ce qui s'eſt paſſé entre la Reine Mere & moi. Je demeure bien humblement &c. De Paris le 2. d'Avril.

Fr. Walſingham.

LETTRE LII.

Au Chevalier Fr. Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, j'ai reçû celle que vous m'avez écrite par E. Gilbert, & ai dit à Sa Majeſté combien vous vous trouvez court de delà ; & je ſuis perſuadé qu'elle fera en cela ce qu'elle doit.

Vous verrez par les lettres de Sa Majeſté ce qu'elle ſouhaite au ſujet de Monſieur. Milord de Buckhurſt lui en a fait la propoſition de la part de la Reine Mere. Nous appercevons une extréme delicateſſe, & on doute fort que Sa Majeſté ait intention de ſe marier, ou du moins on croit que ſon deſſein eſt plûtôt d'en écouter les propoſitions que de rien conclure. Mais je ſuis tres-perſuadé que les intentions de Sa Majeſté ſont tout autres qu'elles n'ont été par le paſſé, & qu'elle eſt plus determinée au mariage qu'elle ne l'a jamais été. Cependant ils veulent agir avec le même ſecret que s'ils n'en étoient pas encore perſuadez. C'eſt pourquoi le deſſein de Sa Majeſté eſt de n'agir que le plus ſecretement qui ſe pourra, afin que ſi la choſe ne reüſſit pas, on ait de part & d'autre moins de reproches à eſſuyer. Sa Majeſté ne s'en eſt ouverte qu'à Milord de Burleigh & à moi; & je croi qu'elle n'en parlera pas à d'autres qu'elle ne voie des apparences qui lui faſſent juger ce que l'afaire deviendra.

On eſt fort content de la perſonne de Monſieur. L'interieur eſt plus dificile à connoître. Je vois que Sa Majeſté ne dédaigne pas ſon rang, puiſqu'elle eſt d'avis de ſe marier avec ce qu'il y a de plus grand, & Monſieur eſt preſque le ſeul plus grand qui reſte & qui lui convienne. Tout dépendra des conditions. J'ai en cela une joye extréme, & nous ſommes tous obligez de remercier Dieu de voir Sa Majeſté ſi ferme au maintien de la Religion. Je veux croire qu'on ne trouvera pas de grandes dificultez au mariage à l'égard de la perſonne & de ſon rang, mais je ſens bien auſſi, & vous le pouvez ſentir comme moi par la lettre de Sa Majeſté, qu'elle ne ſe mariera pour rien du monde à moins que la Religion qui domine ici n'y trouve toutes ſes ſeuretez. Ce n'eſt pas qu'elle veuille l'obliger à renoncer publiquement à ſa profeſſion, mais en cas qu'ils ſe marient elle veut qu'il maintienne la Religion de l'Etat auſſi bien en public qu'en particulier. Dieu veuille que Sa Majeſté perſiſte toute ſa vie dans la défenſe d'une ſi juſte cauſe, & répandre ſes benedictions ſur elle avec tant d'abondance en faveur de nous tous, que nous vivions & lui voyions des enfans qui ſuccedent à ſes vertus auſſi bien qu'à ſes Royaumes. Je ne doute

1571. pas que je ne reçoive bientôt de vos nouvelles. Je vous recommande à la protection divine, & finis avec precipitation. Ce 23. de Mars 1571.

Leicester.

LETTRE LIII.

A nôtre fidéle & bien aimé François Walsingham nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Nous avons vû vôtre lettre du 11. de ce mois, adressée au Lord de Burleigh nôtre Secretaire, par laquelle nous voyons la diligence avec laquelle vous avez découvert certaines intrigues qui se formoient en Espagne comme vous nous avez ci-devant écrit, en quoi nous vous loüons beaucoup, & suivant la resolution dont nous vous avons donné avis en dernier lieu, nous envoyons au Roi d'Espagne Henri Cobham porteur de la presente, nôtre serviteur, & un de nos Gentilshommes Pensionnaires. Pour faire son voyage plus promptement & seurement, nous l'avons fait passer en vos quartiers, tant pour conferer avec vous, & pour vous dire de nôtre part certaines choses ausquelles vous ajoûterez foi, que pour lui faire avoir un passe-port du Roi nôtre bon Frere, & seureté pour passer en Espagne par la France, & aussi pour revenir. Je vous prie d'agir pour lui obtenir cela avec la diligence que vous voyez que la chose le merite. Nous avons instruit le porteur de l'afaire de la Reine des Ecossois, & lui avons ordonné de vous communiquer le tout. Aprés que vous l'aurez bien compris, nous voudrions bien que vous en fissiez sçavoir à la Reine Mere autant qu'il sera convenable pour lui faire connoître que nous y agissons de bonne foi. Vous pouvez dire en lui parlant, que nous sommes surprises en quelque maniere, qu'elle solicite si frequemment & si pressamment pour la Reine des Ecossois, puisque nous n'avons rien oublié pour faire que tout tournât à son avantage, autant que la conjoncture & la raison nous l'ont pû permettre : & que nous sommes principalement surprises qu'on nous ait depuis peu pressées en cela attendu la proposition qu'elle a faite en dernier lieu à Milord de Buckhurst. Donné sous nôtre Seau à nôtre Palais de Greenwich le 26. de Mars 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE

LETTRE LIV.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

Monsieur, aprés avoir fermé mes autres lettres avec Monsr. Cobham, 1571.
j'ai reçû la vôtre du 18. par Mr. York, & j'ai jugé à propos de vous en accuser la reception. Je dois aussi vous asseurer, que quelque chose qu'on en dise, Milord de Leicester employe de ma connoissance toute sorte de bons moyens pour avancer le mariage, & croit qu'il a juste sujet d'en user ainsi : C'est pourquoi mon avis seroit que vous fissiez sçavoir sa disposition à la Reine Mere & à Monsieur d'Anjou afin qu'ils jugeassent plus favorablement de ses intentions en cela ; ce que vous ferez de la maniere que vous jugerez à propos. Et s'il trouve que ce qu'il fait soit approuvé de delà, & que Dieu prenne plaisir à la chose, il y a beaucoup d'apparence qu'elle pourra reüssir. Vous voyez avec quelle franchise j'en use à vôtre égard, & cela d'autant mieux que j'apprends de Milord de Buckhurst, que sur l'esperance que vous avez que Monsieur se reforme sur le fait de la Religion, vous ne desapprouvez pas la chose. Il est certain qu'à moins que les sentimens de la mauvaise Religion ne soient profondément enracinez dans le cœur de Monsieur; ce qui n'est guere apparent attendu sa jeunesse, on peut tirer de là une raison pour faire voir que ce mariage convient à une Princesse qui fait profession de l'Evangile. C'est un Prince qui a de la valeur, & pourvû qu'il ait de la docilité, le Papisme de toute la Chrétienté pourroit devenir sa conquête avec le secours qu'on pourroit tirer de l'Empire & d'ailleurs. Je souhaite qu'il soit capable d'un pareil dessein. Vous voyez que plus je vous écris, plus je m'ouvre : mais comme je suis persuadé que vous étes secret, je le suis aussi que rien ne se publiera qui puisse faire aucun mal. La nuit est avancée, & par consequent il est tems de finir. De Greenwich le 25. de Mars 1571.

G. Burleigh.

LETTRE LV.

A Milord de Burleigh.

Milord, le porteur vous informera de l'état present de l'afaire que vous confiâtes à son rapport la derniere fois qu'il a été avec vous. Comme alors je vous supliai de tout mon pouvoir, que si vous ne voyiez aucune apparence de bon succez en la revelant ———— aussi ne puis-je à present que vous renouveller la

même

1571. même priere, car il est certain que dans le caractere que j'ai ici rien ne seroit plus afligeant pour moi que si ceux de la Religion, ausquels je souhaite principalement de rendre service, recevoient quelque mauvais ofice, par mon canal. Je vous suplie donc, Milord, tres-instamment de conduire les choses en sorte qu'il leur en revienne plûtôt du bien que du mal; ou s'il n'y a aucune apparence pour le bien qui seroit à souhaiter, faites au moins en sorte, Milord, qu'on puisse éviter le mal qui pourroit étre à craindre.

Quoiqu'il soit de mon devoir de vous tenir informé de ce qui se passe, & non de vous donner des conseils; cependant, Milord, je vous dis en partant, qu'en qualité de particulier, & non en qualité de personne publique je me donnerois la liberté de dire quelquefois mon sentiment sur ce qui arriveroit ici. Je suis persuadé, Milord, que vous le garderez pour vous seul. Je suis obligé de vous informer de mes folies parce que vous avez eu la bonté de me promettre de me relever quand je manquerois.

Les raisons politiques & secretes qui peuvent nous faire agir sont celles-ci par rapport à la conjoncture presente.

1. Le dessein des Espagnols contre l'Irlande, d'où l'on pourroit faire diversion par ce moyen.

2. L'apparence qu'il y a que la France & l'Espagne entreront en guerre si l'intrigue va plus loin, & par ce moyen l'Angleterre n'en sera que plus tranquille.

3. Que si M. va plus avant, elle sera pour lors annexée à l'Angleterre; car on croit que M. sera le Chef de l'entreprise si la chose prend d'abord un bon tour, comme il y a sujet de l'esperer, sur tout si l'Angleterre le met dans ses interêts par le moyen du mariage; & certes il n'y a rien à mon avis qui puisse plûtôt inspirer à Monsieur du penchant pour la Religion, que l'esperance de F. 6.

4. Comme on croit enfin qu'entre les articles du mariage Monsieur demandera entr'autres choses une pension annuelle en cas que Sa Majesté vînt à deceder sans enfans, on pourra le porter avec le secours de Sa Majesté, à se contenter de ce qui lui reviendra par voye de conquête, puis qu'on compte à coup seur que Sa Majesté concourant à cela, & les habitans des Pays-Bas étant aussi broüillez qu'ils le sont avec cette Puissance, elle se trouvera hors d'état de les défendre. Pardon, Milord, si je sors ainsi des limites des devoirs de ma charge, qui comme j'ai déja dit, ne vont qu'à vous informer de ce qui se passe. Je demeure bien humblement, &c. A Paris ce 5. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LVI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, depuis la derniere que je me donnai l'honneur de vous écrire au sujet de l'Archevêque de Cassels, voici ce que j'ai fait. J'ai envoyé le Capitaine Thomas

Thomas Irlandois au Prelat; avec ordre de lui faire toutes ſortes d'amitiez, & de 1571.
lui rendre en cette Cour tous les ſervices qu'il pourroit, ſoit parce qu'il eſt Gentilhomme, ſoit parce qu'il eſt ſon compatriote; ce qu'il a fait volontiers à ma priere. L'Archevêque en a paru fort content, & a prié le Capitaine de lui faire avoir audience du Cardinal de Lorraine. Quelque tems aprés il l'accompagna chés le Cardinal, qui lui a parlé pendant deux heures; mais il n'a pû tirer de lui ce qui s'étoit paſſé entre le Cardinal & lui. Cependant il lui a fait connoître en le quittant qu'il pourroit y avoir occaſion dans la ſuite de l'employer utilement; & qu'ainſi il feroit fort bien de parler de lui en cette Cour d'une maniere qui pût lui donner du credit, & de dire qu'il étoit homme de qualité, & de grande reputation dans ſon Pays; que l'Irlande étoit foible en elle-même, & aiſée à conquerir, & autres choſes dans la même vûë. Le Capitaine m'en ayant informé, mon avis a été qu'il donneroit les mains au deſſein de l'Archevêque. Je lui ai neanmoins conſeillé de dire au Cardinal, qu'à la verité l'Archevêque eſt d'une maiſon noble, & allié aux plus conſiderables du pays, mais que cependant il n'avoit ni aſſez de credit, ni aſſez de reputation pour pouvoir faire dans ſon pays quelque choſe de fort conſiderable, parce que les chefs de la maiſon de Deſmond, d'où il étoit décendu, étoient en arrêt en Angleterre: Et qu'en cas qu'il s'informât de l'Irlande il dît, qu'elle n'étoit pas auſſi foible que l'Archevêque diſoit; & que quiconque entreprendroit quelque choſe contre elle trouveroit qu'elle étoit aſſez en état de reſiſter à une groſſe armée, à preſent ſur tout que Sa Majeſté avoit renforcé les garniſons des places, & envoyé des Vaiſſeaux ſur ces Mers. Deux jours aprés le Cardinal envoya querir le Capitaine, & lui demanda quelle ſorte d'homme étoit l'Archevêque, en quelle eſtime il étoit dans ſon pays, en quel état étoit l'Irlande? &c. Il répondit ſur chaque article comme je lui avois dit. J'apprens depuis que le Cardinal ne regarde plus l'Archevêque du même œil qu'il l'avoit regardé d'abord. Ainſi puiſque l'Archevêque ne peut rien faire ici, & qu'il eſt dans quelque indigence, comme je l'ai remarqué par les lettres qu'il a écrites en dernier lieu au Cardinal, je croi qu'il ne ſeroit pas dificile de lui faire dire tout ce qu'il ſçait de l'entrepriſe des Eſpagnols, ſi l'on pouvoit le bien perſuader que Sa Majeſté lui feroit grace, & le rétabliroit dans ſa premiere dignité. Je le fais obſerver par un autre ſoldat Irlandois qui remarque avec ſoin où il va, à qui il parle, qui ſont ceux qui le viennent voir, & qui me rend compte de tout. Voilà ce que j'ai appris de ſa conduite depuis qu'il eſt à Paris. J'ai reçû de bons ſervices du Capitaine Irlandois qui a fort bien fait ſon devoir en cela, & s'eſt aquitté avec tant de bonne volonté des ordres que je lui ai donnez, que je ne puis lui refuſer les loüanges qu'il merite. Il eſt fort honnête & fort civil, & les guerres civiles de ce Royaume lui ont été avantageuſes, ſans compter que ſes parens ſont honnêtes gens, nez & élevez parmi les Anglois. Le Chevalier Henri Norris l'a ci-devant éprouvé. Nous lui avons promis l'un & l'autre en recompenſe de ſa fidélité de lui rendre ſervice auprés de Sa Majeſté, & depuis la nouvelle commiſſion que je lui ai donnée je l'ai aſſeuré en dernier lieu qu'il recevroit de Sa Majeſté des témoignages d'afection; ainſi je vous prie, Milord, d'y porter Sa Majeſté.

Le 29. de Mars l'Archevêque m'envoya prier par un de ſes gens d'envoyer quelque

1571. perſonne de confiance auquel il pût communiquer de tems en tems le deſſein des Eſpagnols, ainſi il m'en a donné connoiſſance. Voici ce qui s'eſt paſſé.

Aprés les ſalutations ordinaires, je lui dis que j'avois ordre de vôtre part de lui faire ſçavoir que vous aviez écrit à la Reine en ſa faveur, que vous eſperiez d'en avoir bientôt réponſe, & qu'incontinent que vous l'auriez reçuë vous ne manqueriez pas de lui en donner avis. Que vous le pryiez au reſte d'agir rondement avec vous, comme vous aviez deſſein d'agir honnêtement avec lui; & que s'il vouloit vous donner avis de quelque choſe ſoit de bouche ou par écrit, vous lui promettiez en homme d'honneur tout le ſecret qu'il pouvoit ſouhaiter, & que vous lui ofriez de bon cœur vos ſervices en tout ce que vous pourriez faire pour lui.

Je vous remercie, Monſieur, m'a t-il dit, des honnêtetez que Milord a la bonté de me faire. Si par ſon bon moyen je puis regagner la bienveillance de ma Princeſſe, & être rétabli dans la joüiſſance de mes biens, je croirai lui avoir de tres-grandes obligations, & me ſentirai obligé de lui donner connoiſſance de toutes les menées de Stewkley. Je ne ſuis uniquement ſorti d'Eſpagne que pour obtenir permiſſion de retourner dans mon pays avec la faveur de ma Princeſſe s'il étoit poſſible, & pour éviter le nom de Traitre, quoi que Huggins que j'ai repris de certaines paroles malhonnêtes lâchées contre M. ——— Ambaſſadeur de Sa Majeſté, ait écrit diverſes lettres au Secretaire Cecill, & aux autres Membres du Conſeil, qui ſont pour cet éfet fort irritez contre moi, & qui me regardent comme un homme fort ſuſpect. Aprés cela il me demanda ſi je ſçavois qu'on envoyât quelqu'un en Eſpagne pour cela? Je répondis que je n'en ſçavois rien. Oüi, dit-il, on me l'a dit. Je répondis que cela pouvoit être, mais que je n'en ſçavois rien. Et bien, dit-il, il eſt tems qu'on le faſſe tant parce que Sa Majeſté a pluſieurs Traitres en Irlande parmi les Irlandois & les Soldats Anglois, que parce que le Roi d'Eſpagne fait tout ce qu'il peut pour mettre le Frere du Roi de France dans ſon parti. Et certainement, dit-il, ſi le mariage de Sa Majeſté & de Monſieur ne va pas plus loin, il eſt à craindre qu'il ne ſe joigne avec le Roi d'Eſpagne.

Je lui dis que le bruit commun étoit ici, que Monſieur faiſoit toutes choſes de concert avec le Roi; & que le Roi avoit fait de ſi grandes proteſtations d'amitié à Sa Majeſté, qu'il ne voudroit pas à cauſe de ſon honneur faire quelque choſe qui détruisît ſes proteſtations, & qu'aucun de ſes Sujets, de peur d'encourir ſon indignation, n'oſeroit pas s'engager dans une pareille entrepriſe. Et bien, dit-il, je prie Dieu qu'ils ſoient long-tems bons amis. Cependant je veux demeurer ici comme inconnu, juſques à ce que je ſçache le bon plaiſir de Sa Majeſté. Si je puis avoir permiſſion de retourner dans mon pays, je ne doute pas que je n'y puiſſe faire beaucoup de bien, car il n'y a guere de Gentilshommes qui ne ſoient de mes parens, & je ſuis aſſeuré qu'ils ſe laiſſeront beaucoup gouverner par mes conſeils. Si je ne puis pas obtenir cette faveur de Sa Majeſté, aprés que j'aurai expedié les afaires que j'ai ici je m'en retournerai en Eſpagne, où j'ai été tres honorablement entretenu aux dépens du Roi, ayant eu pendant que j'y ai demeuré outre les deux mille Ducats de penſion annuelle, tantôt cent Ducats, tantôt deux cents, & tantôt trois cents quand la Cour changeoit de lieu. Et pour cet éfet, dit-il, j'ai laiſſé quatre perſonnes de mon train

à Nan-

à Nantes en Bretagne, avec une partie de mon bagage, afin que si je passe en Angleterre je les envoye querir à Nantes, sinon je les y prenne quand je retournerai en Espagne. Il m'a dit de plus que le fils de Fitzmorice étoit à Marles en Bretagne; que Stewkley avoit envoyé un homme d'Espagne pour sçavoir ce qu'il faisoit là; & pour le décrier s'il étoit possible; que le Duc d'Albe a ofert trente mille Ducats pour la rançon du Comte de Northumberland. Je finis de peur de vous fatiguer, & je demeure tres humblement &c. A Paris le 4. d'Avril 1571. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LVII.

A Milord de Leicester.

MILORD, Madame de Movic m'a prié de vous recommander l'afaire de sa fille. Elle espere que par vôtre moyen on ne l'élargira pas sans son consentement, attendu le pouvoir que le droit de Mere lui donne sur elle, vû la raison pour laquelle elle a été arrêtée. Je l'ai asseurée qu'elle pouvoit compter sur toute la protection qui dépendoit de vous, & que vous faisiez cas des pieux égards qu'elle avoit pour le mariage de sa fille. Pour les Mules dont vous m'avez écrit, je ne manquerai pas d'en faire chercher. J'apprens que le Roi en fait acheter pour en faire present à Sa Majesté; cependant comme cela n'est pas certain je croi que cela ne doit pas empêcher de proceder autrement. Ainsi, &c. A Paris le 5. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LVIII.

A nôtre fidéle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

FIdéle & bien aimé Salut. Nous avons vû par celle que vous avez écrite au Lord de Burleigh la conversation que vous avez euë depuis peu avec un Irlandois soi disant Archevêque de Cassels, qui l'a demandée, & a pris l'occasion des soûmissions qu'il pretend faire pour la faute qu'il a commise en abandonnant l'Irlande. Et considerant les conditions du parti, & l'avantage qui pourroit revenir des intrigues dont il est si bien instruit, nous voulons que si vous trouvez apparent qu'il ait dessein d'étre obeïssant & de demander grace comme il dit, vous l'encouragiez à cette

1571. obeïssance & à ces sentimens de fidélité, & que vous le solicitiez à se rendre ici, où il peut s'asseurer qu'il ne manquera pas de trouver grace s'il la demande avec humilité, & qu'il s'en rende digne dans la suite en disant la verité. Si vous trouvez qu'il soit tres-dificile de le persuader par un discours si general sans de plus grandes asseurances de nôtre part, vous direz que vous nous avez écrit si fortement, & avec tant d'asseurances, que vous approuviez la rondeur & la sincerité avec laquelle il en a usé avec vous, que vous avez pouvoir de nous de l'asseurer qu'il peut venir en Angleterre, & se servir des moyens qu'il a de rentrer en faveur. S'il paroît repentant de sa faute passée, & disposé à faire son devoir à l'avenir, vous pouvez l'asseurer qu'il aura une aussi bonne subsistance que celle qu'il a eüë jusqu'ici. Et que s'il n'obtient pas nôtre faveur comme il le desire, vous lui donnerez un saufconduit moyenant lequel il pourra seurement s'en retourner; ce que nous accordons, direz-vous, fort rarement, & que nous n'avons accordé qu'à vôtre instante priere. Aussi vous prions-nous de le faire, & de lui donner un saufconduit signé de vôtre main. Mais si vous trouvez qu'il ait voulu vous fourber, comme nous voyons par vos lettres que vous avez quelque sujet de vous en défier, vous vous abstiendrez en ce cas d'en user avec lui de cette maniere; cependant vous tirerez de lui toutes les lumieres que vous pourrez, & aprés que vous aurez découvert qu'il continuë à étre de mauvaise foi & de cabaler, suivant que vous verrez occasion, & à proportion des faits que vous pourrez recueïllir contre lui, vous ferez en sorte avec le Roi par tous les bons moyens possibles, & sur tout en faisant valoir l'amitié que ce Prince nous a si souvent protestée, & de laquelle il nous a asseurées depuis peu, qu'il vous soit livré comme un rebelle & un Traitre reconnu, principalement par les pratiques qu'il a faites en Espagne, quoiqu'il ait découvert lui-même sa méchanceté en s'en excusant. Nous avons d'autant plus de sujet de nous défier de sa malice, que Rogers qui a apporté vos lettres nous a rapporté, qu'étant sorti de Paris il avoit rencontré prés de saint Denys un Irlandois qui lui avoit dit, que cet Archevêque avoit été secretement à la Cour, & qu'il étoit sur le point d'étre envoyé en Espagne par le Cardinal de Lorraine. Si cela est vrai nous ne doutons pas que l'Irlandois ne vous l'ait bientôt apris. Nous laissons à vôtre prudence d'en user suivant que vous trouverez la chose.

Les Ambassadeurs d'Ecosse qui ont été ici, c'est-à dire l'Evêque de Rosse, celui de Galloway, & le Lord Leviston de la part de leur Reine, le Comte de Morton & autres de la part de son fils qu'ils ont accepté pour Roi, la Reine à ce qu'ils pretendent ayant été deposée, ont fait ici un long sejour, & n'ont pas donné peu d'embarras à nous & à nôtre Conseil. La cause ayant été long-tems debatuë, & nous souhaitans s'il est possible, de finir pour une bonne fois pour nôtre seureté propre, pour celle de nos Etats, & pour rétablir le repos en Ecosse sans éfusion de sang, & prevenir une guerre intestine & une dissension continuelle dans un Royaume si proche du nôtre, avons enfin trouvé que le Comte de Morton & ses Collegues n'étoient pas sufisamment autorisez pour traiter de la matiere dont il étoit à nôtre avis plus necessaire de traiter, si nous y devions faire quelque bien, ce qui étoit nôtre seul & unique dessein; c'est-à-dire d'aider nôtre Sœur la Reine des Ecossois

sans

ſans afoiblir nôtre Etat & diminuer nôtre ſeureté, & ſans mettre l'Ecoſſe en danger 1571.
de ſedition & de guerre civile. Cela étant nous avons enfin été forcées aprés avoir long-tems diſcuté la choſe avec les parties, de la laiſſer là, afin que chacun retournant chez ſoi pour un tems à leur mutuel contentement à nôtre avis, les uns pour avoir ample commiſſion de traiter avec nous comme il appartient, nous puiſſions faire en cela le bien que nous ſouhaitons; les autres pour ſe delaſſer pendant quelque tems, juſques à ce que les autres ayant commiſſion puiſſent être regardez comme parties, qui juſqu'ici ſans commiſſion de la part du jeune Roi ne peuvent être regardez que comme ſimples particuliers avec leſquels on ne doit pas raiſonnablement negotier une choſe qu'on peut regarder comme importante. Ils aſſeurent que ſans un Parlement ni eux ni perſonne ne peut avoir commiſſion de traiter d'une pareille afaire. Sur cela leur Parlement a commencé, & de peur que le parti de la Reine ne reçût quelque préjudice, il a été ſurſis & prorogé à nôtre requête juſqu'au mois de Mai prochain. Ils s'en vont donc chez eux pour avoir ample pouvoir, commiſſion & autorité pour eux ou pour d'autres, afin de traiter definitivement avec nous, & avec les Députez de la Reine d'Ecoſſe; ce qui étant fait nous comptons de décider bien-tôt la choſe ſuivant le bon plaiſir de Dieu, & s'il eſt poſſible, au contentement mutuel de toutes les parties.

Vous pouvez dire cela au Roi nôtre bon Frere, c'eſt-à-dire que c'eſt là nôtre deſſein. Nous avons travaillé juſqu'ici ſur ce pied-là, & nous avons bonne eſperance d'y reüſſir.

Si le Roi vous fait cette objection : mais ſi l'on ne donne point de commiſſion, ou qu'on temporiſe à deſſein ſans rien répondre, que ferons-nous en ce cas ? Vous pouvez répondre, que nous y avons penſé. Que ſi l'on ne cherche qu'à gagner tems, & qu'on le faſſe en vûë d'éluder opiniatrément nos intentions, qui ſont de rétablir en Ecoſſe l'union & le repos, nous abandonnerons le parti déraiſonnable & obſtiné, & conclurons avec celui qui voudra entendre raiſon : Et c'eſt ce que nous avons deſſein de faire moyenant l'aſſiſtance de Dieu; & nous ne doutons pas que le Roi nôtre bon Frere n'en voye le ſuccés, & ne l'approuve. Donné ſous nôtre Sceau à nôtre Palais de Weſtminſter le 8. jour d'Avril, le 13. de nôtre Regne.

LETTRE LIX.

Au Chevalier Fr. Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, la cruauté de mon état conſiſte en ce que ni dans la ſanté à cauſe des afaires, ni dans la maladie à cauſe de la douleur, je ne puis pas me regarder comme un homme libre, mais comme un Eſclave pour ſervir, ou comme un criminel pour ſoufrir. La volonté de Dieu ſoit faite en moi à ſa gloire; car à cela prés je ne trouve point d'autre conſolation dans le monde. C'eſt aſſez ſur ce ſujet.

1571. Je ſuis forcé d'écrire cette Lettre au lit, & de l'écrire de ma propre main au milieu des ſoupirs que me fait pouſſer la douleur que je ſoufre au genou & au pied. Jugez ſi je dois être court. Je n'ai pû répondre plûtôt à la vôtre qui a été apportée par Rogers.

La vôtre qui arriva hier par Harcourt, fut je croi bien reçûë, & bien expliquée de Sa Majeſté, à laquelle j'envoyai en même tems mon jugement par lequel j'approuve le ſage choix que vous avez fait en ce que vous avez pris & laiſſé.

L'afaire de la Reine d'Ecoſſe eſt diferée. Ce qui en a été écrit a été pour me ſoulager de la compoſition du Chevalier Thomas Smith. Vous en ferez le meilleur uſage que vous pourrez, & chercherez des raiſons pour contenter les gens de delà qui ne s'accommoderont pas du delai. C'eſt un expedient qu'on n'a inventé que pour gagner tems. Je vous remercie de vôtre Lettre particuliere.

Nous recevons tout preſentement de bonnes nouvelles de la frontiere. Le Château de Dun-Britten fut pris Lundi dernier de nuit par artifice. L'Archevêque de Saint André & le Lord Flenning y ont été faits priſonniers. On ne dit point de quelle maniere cette Place a été priſe. Mais ce Château eſt de plus grande importance que celui d'Edinbourg, puis qu'il étoit le receptacle de tout le ſecours que la Reine d'Ecoſſe recevoit des pays étrangers. De Weſtminſter, ſur mon lit, ce Samedi à cinq heures, le 7. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

Mes excuſes à Milord de Rutland de ce que je ne lui écris pas.

LETTRE LX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, avant la reception de la dépéche de Sa Majeſté dattée du 8. d'Avril, l'entrepriſe que l'Archevêque avoit propoſée à cet Etat, étoit entierement renverſée par la ſage conduite du Capitaine Irlandois. Le même jour que le Prélat eut conference ſur cela avec Monſieur, le Capitaine fit ſi bien que l'Archevêque l'envoya à Monſieur, pour ſçavoir quand il lui plaiſoit qu'il l'allât voir. Monſieur fit diverſes queſtions au Capitaine ſur la ſituation de l'Irlande, ſur la maniere de ſon Gouvernement, à qui il appartenoit, & pluſieurs autres queſtions de la même nature. Il lui demanda enfin ſi le pays étoit fertile, & quelle utilité Sa Majeſté en tiroit? Il répondit que le pays étoit fort pauvre, & qu'au lieu de valoir quelque choſe à Sa Majeſté, elle y faiſoit tous les ans des dépenſes continuelles pour le garder. Il demanda enſuite qui étoit l'Evêque? Il répondit, qu'il avoit été banni de ſon pays pour certains deſordres qu'il y avoit commis; & que depuis qu'il en étoit ſorti il avoit été en divers pays, cherchant auprés des Princes le ſecours qu'il en pouvoit tirer, & tâchant de leur faire accroire qu'il a grand pouvoir en ſon pays. Monſieur ayant entendu

entendu cela, & y ajoûtant foi comme venant d'un homme qu'il connoissoit, pria 1571. le Capitaine de dire à l'Archevêque, qu'il ne croyoit pas avoir loisir de lui parler, parce qu'il étoit occupé au Conseil à des afaires de grande importance; & de lui dire de plus, que s'il avoit besoin de quelque chose qu'il le lui fit sçavoir, & qu'il lui rendroit service auprés du Roi. Sur cela l'Archevêque lui écrivit pour l'informer de sa pauvreté, & on donna ordre qu'on lui envoyât deux cents Ecus. J'ai jugé à propos, Milord, de vous écrire tout cela au long pour deux raisons; l'une afin de vous faire mieux connoître l'Archevêque; l'autre afin que par vôtre mediation auprés de Sa Majesté on ait quelque consideration pour le Capitaine Irlandois dont je me suis servi de tems en tems fort utilement pour découvrir les desseins qu'on formoit contre l'Irlande. Sa vie auroit été en peril si l'on avoit sçeu de quelle maniere il en usoit avec moi & avec le Chevalier Henri Norris. Je l'ai asseuré que Sa Majesté auroit égard à ses services. Il est certain, Milord, que si l'on n'a pas d'égard aux promesses que nous faisons en ces sortes d'occasions, ni les personnes de mon caractere ne peuvent promettre, ni ceux à qui ils promettent ne peuvent se fier à nôtre parole puis qu'il ne s'en ensuit aucun fruit. Je vous suplie donc, Milord, agissez fortement pour cela auprés de Sa Majesté. Cet homme comme je l'ai déja écrit, outre le service qu'il vient de rendre, merite d'étre recompensé, parce qu'il a de la capacité, & que l'experience qu'il a aquise ici durant les derniers troubles le met en état de servir utilement Sa Majesté.

Aprés la recèption de la dépéche de Sa Majesté en datte du 8. d'Avril, en execution des ordres qui m'y sont donnez je me suis entretenu avec l'Archevêque au sujet des secrets qu'il avoit promis de reveler, Quelque chose que je lui aye pû dire il n'y a pas eu moyen de le faire passer en Angleterre. Je lui ai dit que Sa Majesté lui promettoit sa grace pourvû qu'il la lui demandât avec humilité, & dans le dessein de la meriter à l'avenir par son obeïssance & par sa fidélité. Et afin qu'il ne doutât point en cela de la bonne foi de Sa Majesté, je lui ai ofert un sauf-conduit pour aller seurement en Angleterre, pour regagner plus seurement par ce moyen la bienveillance de Sa Majesté, & pour s'en revenir avec la même seureté en cas qu'il ne pût y reüssir. Il y a d'abord consenti, mais s'étant ensuite ravisé je ne sçai par quel méchant conseil, il a changé du blanc au noir. Il m'a dit enfin qu'à moins que Sa Majesté n'eût la bonté de lui accorder la malhonnête demande que je vous ai envoyée signée de sa propre main, il ne retourneroit jamais ni en Angleterre, ni en Irlande. Je lui ai dit qu'il n'étoit ni de la bienseance ni de la justice, qu'un Sujet delinquant comme il étoit, donnât la loi à son Souverain, mais qu'il devoit avec soûmission & humilité reconnoître sa faute, en demander pardon, & regarder cette faveur comme une chose rare qu'on ne devoit pas refuser, mais qu'il faloit accepter avec remerciement. S'il plaît à Sa Majesté de lui accorder sa grace, il demande d'en pouvoir en être informé dans vingt jours, car autrement son dessein est de s'en retourner en Espagne. Il part tout presentement pour Nantes en Bretagne, où il dit qu'il a quelques afaires. Il promet de revenir, & d'attendre à partir que les vingt jours soient expirez.

Le 19. de ce Mois il arriva ici deux Gentilshommes qui se nomment l'un Coniers,

1571. niers, & l'autre Beaumont. Ils disent qu'ils s'embarquerent le 12. à Newcastle, & qu'ils ont eu bien de la peine à s'échaper. Ils n'ont demeuré qu'un jour ici, & sont partis en poste pour Flandres.

Je ne veux pas, Milord, vous fatiguer plus long-tems, ainsi je demeure bien humblement, &c. A Paris le 22. d'Avril 1571.

LETTRE LXI.

A nôtre tres-fidéle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

FIdéle & bien aimé Salut. Nous apprenons la commission que vous avez donnée en dernier lieu à Robert Beal, & les choses que vous lui avez confiées, qui devoient nous étre communiquées par le Lord de Buckhurst, suivant les ordres que nous vous avions donnez d'approfondir les circonstances de l'afaire qu'on vous a maintenant revelée. Vous direz de vôtre mieux à ceux qui ont fait la demande, que nous avons du déplaisir de ne pouvoir pour le present les satisfaire, ni pour le lieu où l'on demande cette satisfaction, ni pour la promptitude avec laquelle elle est demandée, la chose nous étant impossible au pied de la Lettre & pour le lieu, & pour le tems. Vous pouvez conclure en les asseurant, que ce qu'ils vous ont dit de leurs intentions ne préjudiciera en aucune maniere à leur dessein. Faites en sorte je vous prie, qu'on prenne nôtre réponse au meilleur sens. Nôtre dessein est de renvoyer bien-tôt Mr. Cavalcanti aussi sçavant sur nôtre resolution, que nous pouvons nous en ouvrir à lui avec bienseance.

Pour le reste nous vous en écrirons plus amplement. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster le 13. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE LXII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, J'ai delivré au parti la réponse de Sa Majesté contenuë dans sa Lettre du 13. de ce mois. Il l'attendoit, & j'ai fait de mon mieux pour le contenter de paroles. La réponse a été que la demande étant si peu de chose, la seureté oferte sufisante, & l'avantage qui auroit pû en revenir à Sa Majesté si grand, il auroit crû qu'on ne la refuseroit pas. Car, dit-il, que Sa Majesté compte que l'Espagne n'oubliera jamais l'argent qui a été arrêté, dequoi elle sçaura bien se venger quand l'occasion s'en presentera.

On

On attend ici avec impatience Monsieur Cavalcanti, & autant que j'en puis juger par les lettres qu'on a reçû de l'Ambassadeur, on a de grandes esperances de continuer. Certains discours qu'il y a eu entre le Roi & Teligni, & dont j'ai fait part à Milord de Leicester, me font croire que la Religion ne sera pas un obstacle, &c. Et ainsi, &c. A Paris le 22. d'Avril 1571. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXIII.

Au Chevalier François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

Monsieur, je vous remercie de tout mon cœur de celle que vous m'avéz écrit avec tant de sagesse. Je l'ai examinée avec soin, & je l'ai trouvée si prudente & si circonspecte, & les matieres qu'elle contient y sont si bien digerées, que je ne puis m'empêcher de vous dire que j'approuve fort ce que vous avez fait, & que je ferai de mon mieux, pour que Sa Majesté en juge aussi favorablement que moi.

Je suis bien fâché que Sa Majesté trouve sujet de negliger une proposition dont elle pourroit vrai-semblablement tirer beaucoup de fruit pour le repos de ses Etats. Il faut que vous fassiez de vôtre mieux pour contenter les parties. Il n'est pas besoin de vous en dire davantage, parce que le porteur vous instruira sufisamment. Je lui ai dit aussi quelques-unes de nos nouvelles. De Westminster le 14. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

LETTRE LXIV.

A Milord Burleigh.

Milord, j'ai été bien aise d'apprendre par les vôtres du 7. & du 14. d'Avril la bonne approbation que vous donnez à la negotiation que je fais d'afaires aussi importantes que le sont celles ausquelles je suis employé de l'heure qu'il est. Aprés Sa Majesté mon principal but, Milord, dans le poste où je me trouve, est de vous contenter, parce que je vois que vos principales vûës tendent à la gloire de Dieu, & à la seureté de Sa Majesté. Je suis fâché que la demande que j'ai faite n'ait pas mieux reüssi. Je prie Dieu qu'elle demeure secrete, & qu'elle n'ait aucune mauvaise suite, dequoi l'experience que j'ai aquise depuis que je suis ici me donne un peu lieu de douter. Je connois bien la faute, mais je ne vois pas que je puisse y reme-

1571. dier. Le dessein éclatera dans le mois, & je m'en promets un bon éfet, autant que j'en puis juger par ce que j'apprens de la chose; & il est certain que le mariage allant son train, il n'est à mon avis rien de plus à propos pour nous, que d'en avoir été les negotiateurs pour éviter les autres par ce moyen.

Je prens la hardiesse d'écrire de cette maniere dans une lettre particuliere en qualité d'homme privé, & non comme Ambassadeur. Et comme je n'ai plus rien à vous dire pour le present, je finis & suis bien humblement &c. A Paris le 22. d'Avril.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXV.

Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, la lettre de Sa Majesté vous apprendra sa volonté au sujet de l'Archevêque. Mon Frere Sidney deputé d'Irlande est arrivé ici. Autant que je puis apprendre de lui, il y a un gros démêlé entre le Prelat & le Prince Stewkley * ce qui a beaucoup dégoûté le premier de demeurer en Espagne. C'est peut-étre pour un bon dessein, supose qu'il fût possible de le regagner, & de l'obliger à venir ici. Pour l'autre grande afaire, vous recevrez en peu l'entiere resolution de Sa Majesté. Il paroît qu'elle prend goût à aller plus loin pourvû que les conditions soient raisonnables. Dieu fasse reüssir la chose au plûtôt à sa gloire & à la satisfaction de Sa Majesté. Je supose que la depêche sera préte à faire chemin Dimanche ou Lundi pour le plus tard. Je vous prie de m'envoyer un autre Chifre plus aisé que le dernier. Je me recommande à vous de bien bon cœur, & vous donne le bon jour. Ce Vendredi en hâte.

R. Leicester.

* *Il l'apelle Prince par derision, comme on peut voir par ce qui en a déja été dit.*

LETTRE LXVI.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, puis que Sa Majesté a bonne envie d'aller plus loin, comme il paroît par la vôtre de Vendredi dernier, je me fais un plaisir de vous apprendre que je conçois bonne esperance d'une conversation qu'il y a eu depuis peu entre le Roi & Teligni, que la Religion ne fera pas un obstacle, ce qui est le point capital que je regarde dans ce mariage.

Il

Il y a environ huit jours que le Roi lui parlant de ce mariage, Teligni lui dit, que le monde trouvoit étrange, que depuis que cette afaire étoit en negotiation Monsieur devînt de jour en jour plus défiant. Le Roi répondit à cela, qu'il en seroit assez le Maître pourvû qu'il ne suivînt pas d'autre obstacle que la Religion; & pour mieux faire reüssir la chose, dit-il, j'emmenerai mon Frere hors de la Ville, & le delivrerai de certains Moines bigots qui tâchent de fomenter en lui cette nouvelle sainteté; & je ne doute pas, dit-il, qu'en peu de jours je ne mette mon Frere en état de faire tout ce que je voudrai. 1571.

Deux jours aprés le Roi appella encore Teligni, & lui demanda s'il avoit depuis peu parlé à son Frere. Il lui dit, que le même jour à dîné Monsieur l'avoit apellé, & ne l'avoit entretenu que des grandes qualitez de Sa Majesté, & de la forte passion qu'il avoit pour un si heureux & si grand mariage. Je vois par là, dit Teligni, qu'il en tient si bien que j'espere qu'il n'y aura pas la moindre dificulté du côté de la Religion, qui sera le point capital sur lequel la Reine sera dificile. Non, dit le Roi, observez bien mon Frere, & vous le trouverez moins bigot chaque jour.

J'ai crû qu'il étoit bon de vous écrire cela au long, tant par rapport au mariage, que parce que vous pouvez voir qu'on peut fonder sur ce discours de grandes esperances que le Roi se soulevera contre le Papisme.

Certainement je suis d'avis que si ce mariage se fait adieu la triple Couronne. J'envoie, Milord, suivant vôtre desir un autre Chifre ici inclus; & sans vous fatiguer davantage pour le coup, je me refere pour le reste à celle de Milord de Burleigh, &c. De Paris le 22. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXVII.

A nôtre fidéle & bien aimé Fr. Walsingham, nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Monsieur Cavalcanti porteur de la presente a été ici, & nous a communiqué certaines choses dont il semble qu'il ait eu ordre. L'Ambassadeur qui est ici en ayant eu aussi part, l'un & l'autre ont reçû nôtre réponse aux articles qui nous ont été par eux proposez. Nous vous en dirons davantage une autre fois que nous vous envoyerons de plus amples instructions sur ce que nous voulons que vous fassiez dans la suite. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster, le 17. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE LXVIII.

A nôtre fidéle & bien aimé le Chevalier Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

1571. Fidéle & bien aimé Salut. Vous sçaurez que l'Ambassadeur de France & Cavalcanti ayant pouvoir special de nous proposer Monsieur d'Anjou en mariage, nous ont communiqué certains articles en François, dont vous recevrez ici copie. Aprés la conference qui s'est faite par nos ordres entre le Comte de Leicester & le Lord Burleigh nos Conseillers d'une part, & l'Ambassadeur de France & Cavalcanti d'autre part, nos Conseillers leur ont donné par écrit la réponse que je vous envoye aussi. Dans l'examen de l'afaire l'Ambassadeur s'est recrié avec beaucoup de chaleur contre plusieurs articles de la maniere suivante. Il a dit en premier lieu qu'il doute que suivant les Loix de nôtre Royaume il puisse y avoir dans l'usage matrimonial des choses qui repugnent à la conscience du Duc, & entr'autres qu'il soit alors obligé de recevoir le sacrement suivant la discipline de nôtre Eglise. Les termes dont on est enfin convenu dans la réponse doivent à nôtre avis l'avoir satisfait quoiqu'il fasse semblant de ne l'étre pas encore. Cependant si l'on n'étoit pas content de la réponse, vous ferez bien de communiquer à Monsieur de Foix le livre qui contient cette institution. Et quoiqu'il y soit parlé en quelque endroit de recevoir alors le sacrement; cependant cela n'étant pas absolument necessaire, vous pouvez de vous-mêmes leur donner quelque esperance, qu'on pourra pour quelque bonne raison se relâcher là-dessus, & de maniere qu'on aura lieu d'étre content. La cause qui porte que les Ministres du Duc seront reçus a été inserée à la requisition de l'Ambassadeur.

2. Il a trouvé de grandes dificultez en ce que, dit-il, nous n'accordons point par nôtre réponse que le Duc aura pour lui & pour ses Domestiques le libre exercice de sa Religion, lequel, dit-il, il ne demande qu'avec ces conditions, qu'il aura cette liberté secretement & pour le lieu & pour la maniere, en sorte que nos Sujets n'en recevront aucun scandale public. Mais nous n'avons pû consentir à cela, & on a répondu. Que nous ne doutions pas que Monsieur d'Anjou ne se contentât de nôtre réponse par avis de la Reine Mere, s'il la pesoit bien, nôtre dessein n'étant pas que ni lui ni ses Domestiques fussent aucunement contraints à pratiquer les rites de nôtre Religion, qu'autant que la conscience pourroit le leur permettre. Mais que l'exercice de sa Religion étant specialement défendu pas nos Loix, nous ne pouvions sans scandale manifeste, & sans exposer nôtre Etat, consentir à cela. Ainsi nous voulons que par toute sorte de bonnes persuasions vous tâchiez de les porter à se contenter de nôtre réponse sur cet article. Pour mieux appuyer la chose vous pouvez demander qu'on considere combien il seroit dangereux pour le repos de nôtre

tre Etat, que nôtre Epoux encourageât par son exemple à violer nos Loix que 1571.
nos Sujets observent avec plaisir de l'heure qu'il est; ce qui pourroit arriver avec le tems, & nous donner sujet de nous repentir d'avoir été si mal avisées. Ainsi vous prierez specialement la Reine Mere de bien considerer cela, elle qui sçait par experience les troubles qu'une pareille permission lui a fait essuyer, quoi qu'elle ait enfin sagement pacifié le Royaume; & en cela vous ne donnerez aucun lieu de rien esperer. Vous nous envoyerez leur réponse.

3. Le troisiéme est le même que celui du traité de mariage entre le Roi Philippe & la Reine Marie nôtre Sœur; ainsi l'Ambassadeur n'a eu aucune exception à y faire.

4. Quoique le quatriéme n'ait pas été du goût de l'Ambassadeur, cependant nous ne pouvons pas le reformer: aussi lui a-t-on répondu peremptoirement.

5. L'Ambassadeur n'a pas goûté non plus le cinquieme, parce qu'il n'y a point de somme fixée pour le revenu annuel du Duc; cependant il l'a passé avec des termes generaux. Pour appuyer nôtre réponse vous pouvez asseurer avec verité qu'on n'assigna aucun revenu au Roi Philippe, mais qu'il demeura chargé de sa dépense, & donna aussi de bonnes pensions aux Seigneurs Gentilshommes, & riches paisans de nôtre nation.

6. L'Ambassadeur n'a rien dit sur le sixiéme: mais pour ce qui nous regarde, vous pourrez voir par la derniere partie de l'article qu'il est à propos que nous sçachions la part que le Duc a à ses diferentes Seigneuries, & si elles sont successives pour ses enfans tant pour les garçons que pour les filles s'il n'y a pas de garçons: ainsi vous demanderez sur cela une réponse particuliere.

7. Le septiéme est conforme à la clause d'un Acte du Parlement, dont vous serez mieux informé par une autre dépêche, qui contiendra les choses que vous devez demander de nôtre part. Cependant l'Ambassadeur a demandé avec instance, qu'en cas que le Duc nous survive, & ait un enfant en vie, qui soit heritier de la Couronne, la qualité de Roi lui soit continuée avec cette addition *Rex Pater;* & s'il na point d'enfant vivant, qu'il soit appellé *Rex Dotarius;* ce que nous regardons plûtôt, comme une formalité que comme une chose essentielle, à laquelle il sera plus à propos de songer quand on accordera des choses plus importantes, qu'il ne l'est maintenant. Ainsi nous n'avons pas jugé qu'il fût necessaire de faire aucun changement à l'article.

Vous voyez donc sur quoi roulent nos réponses. Quoique nous vous ayons dît par la nôtre d'hier que nous vous donnerions des instructions pour faire d'autres propositions à nôtre avantage, & que nous l'ayons dit de même à l'Ambassadeur de France; cependant aprés y avoir mieux pensé nous avons resolu de n'en rien faire, croyant qu'il est à propos que l'article de la Religion soit vuidé avant que d'aller plus loin: Car celui-ci étant expedié, il y aura peu de dificulté pour le reste, & si l'on ne l'accorde pas à nôtre satisfaction, il n'est pas la peine d'entamer le reste: Si l'on trouve mauvais que nous ne vous donnions pas ordre de faire d'autres propositions, comme il se pourra faire que l'Ambassadeur leur mandera que nous avons eu dessein de le faire, vous pouvez avouër que nous avons songé qu'il y a d'autres

1571. choses necessaires où nous ne croyons pas qu'il reste aucune dificulté. Mais nous tenons que la Reine Mere seroit fort contente que la chose se negotiât de maniere, qu'il parût au plûtôt ce qu'on en doit esperer. Comme l'article de la Religion paroît plus important que tout le reste, je croi que le meilleur est de commencer la negotiation par là: Et en cela soit qu'on aille plus loin, ou qu'on en demeure là, nous sommes asseurées que nous ferons paroître nôtre sincerité. Voilà quels sont nos sentimens. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster le 19. d'Avril 1571. le 13. de nôtre Regne.

Articles Delivrez par l'Ambassadeur de France, & Monsr. Cavalcanti le 13. d'Avril 1571.

Que le mariage se solemnisera sans user des ceremonies qui ne sont pas conformes à la Religion de Monseigneur.

Que pour lui & ses domestiques il pourra faire libre exercice de sadite Religion, sans toutefois alterer en aucune façon l'ordre sur icelle reçû & approuvé par la Loi en Angleterre.

Qu'incontinent le mariage fait, Monsieur ait le titre de Roi d'Angleterre, & gouverne & administre conjointement avec la Reine.

Que le lendemain aprés le mariage consommé, Monseigneur comme Mari de la Reine sera couronné & receu des Sujets pour Roi.

Qu'il prendra soixante mil livres sterling par an du revenu du Royaume d'Angleterre, afin qu'il se puisse maintenir convenablement à la dignité & grandeur du Roi.

Les Décendans de ce mariage succederont aux biens paternels & maternels, conformément aux Loix & coûtumes des Royaumes & pays où ils sont situez.

Et outre si la Reine decède ne laissant hoirs procréés de ce mariage, Monsieur retiendra le nom & titre, Gouvernement & administration dessus dits, & les soixante mil livres sterling, afin qu'il puisse maintenir sa premiere splendeur & grandeur.

Qu'entre le Roi tres-Chrêtien & ses enfans, les Rois d'Angleterre & les enfans, sera perpetuelle amitié & fraternité, ligue & union.

Explanatio Articulorum propositorum à D. Oratore Regis Christianiss. cum potestate reservata ad ampliorem explicationem eorundem, cum tempus postulaverit.

Matrimonium celebrabitur secundùm leges & ritus Ecclesiæ Anglicanæ, ceteris civilibus & regiis solemnitatibus adhibitis, quales adhiberi decet in matrimoniis Regum Angliæ. In cujus celebratione licebit Illustrissimo Duci habere præsentes suos ministros tam Ecclesiasticos quàm civiles, qui contracti matrimonii testes esse possint, résque omnes ibidem gestas in acta secundùm formam juris redigere valeant. Illustrissimus Dux & Domestici sui qui non sunt subditi Coronæ Angliæ nullo modo cogentùr contra

contra conscientiam suam, aut eorum, uti vel exercere ritus ullos Ecclesiasticos secundùm morem Ecclesiæ Anglicanæ. Idem Illustrissimus Dux & maritus carissimus Serenissimæ Reginæ Angliæ, eam temporibus congruis & usitatis comitabitur ad Ecclesiam vel Oratorium, ibidémque morabitur in loco sibi accommodato donec Serenissima Regina revertatur, atque eam reducet ut tempus & locus postulabunt. 1571.

Præterea idem Illustrissimus Dux neque per se ipsum, neque quovis alio modo procurabit, ut aliqua mutatio aut innovatio Legum Ecclesiasticarum de Religione editarum, in Regno Angliæ aut fiat aut tentetur, neque ullo subdito Serenissimæ Reginæ favorem ullum præstabit quo easdem Leges Ecclesiasticas in ulla parte violet, sed potiùs curabit & dabit operam, ut hujusmodi violator legum condignè puniatur.

Illustrissimus Dux post matrimonium contractum & consummatum, virtute dicti matrimonii gaudebit, unà cum Serenissima Regina consorte sua, titulo, stilo, honore, & nomine regio constante & durante dicto matrimonio, salvis tamen juribus, legibus, consuetudinibus Regni Angliæ, ceterísque cautis & conventis quæ in hac parte specialiter provisa sunt, per tractatum de matrimonio inter Serenissimam Reginam Mariam defunctam Sororem Serenissimæ Reginæ, & Philippum nunc Regem, & tunc Principem Hispaniarum, haud fas est hujusmodi postulat. consentire sine aperta injuria hered. vel success. Serenissimæ Reginæ, neque unquam hoc postulatum fuit in contractum matrimonii à Carolo V. Cæsare filii sui Philippi Principis Hispaniarum.

Quin æquum esse videatur ut Illustrissimus Dux suos proprios Domesticos alat suis sumptibus, ubicunque tamen & quandocunque dictus Illustrissimus Dux tenebitur facere aliquas expensas mandato Serenissimæ Reginæ, aut respectu Regnorum suorum, providebitur ut omnes hujusmodi expensæ solvantur ex ærario publico Regni Angliæ.

Liberi ex hoc matrimonio prognati in materna hereditate succedent in Regnis secundùm jura & consuetudines Regnorum, scilicet, primogenitus filius in Coronam quam Regina mater habet; & si nulli extabunt filii masculi, filiæ si extabunt, videlicet, prima & sola maxima natu &c. Atque idem ut fiat in hereditate paterna æquum est, & quo modo consuetudines locorum id ferent intelligi par est.

Si reliqua petenda ab Illustrissimo Duce, quoad æqua fuerint, concedantur, non negabitur illi tutela filii & filiæ suæ cum in hoc matrimonio prognat. Regnum Angliæ pertinebit ac etiam Regnorum eodem modo iísque conditionibus magni Parlamenti Angliæ in favorem Regn. Hisp. cùm Serenissima Regina putabatur ex eo esse gravida.

Nihil tale poterit in hoc casu per Serenissimam Reginam concedi marito suo superviventi, præsertim ubi non extabunt liberi aliqui ex eo matrimonio, nisi id fiat authoritate totius Regni per consensum trium Statuum Regni Angliæ; neque hujusmodi quicquam petitum est à Philippo Rege vel Principe tempore Serenissimæ nunc Reginæ cùm eadem Serenissima Regina à compluribus petita sit in conjugem. At si quid in posterum sperari possit ut à Statubus Regni concedatur, tum potissimum exspectandum.

1571. tandum est, cùm Illustrissimus Dux fuerit illis & Regno magis cognitus & perspectus.

Ultimò utiliss. est utrique Regno ut quàm firmissima pax & confœderatio perpetua ineatur.

Explication des Articles proposez par l'Ambassadeur du Roi Tres-Chrétien, sauf à les expliquer plus amplement en cas de besoin.

LE Mariage se celebrera suivant les Loix & coûtumes de l'Eglise Anglicane, avec les solemnitez civiles & Royales pratiquées dans les Mariages des Rois d'Angleterre. Les Domestiques du Serenissime Duc tant Ecclesiastiques que Civils pourront assister à cette celebration, pour être témoins du mariage contracté, & rediger en Acte tout ce qui s'y passera selon la forme du Droit. L'Illustrissime Duc & ses Domestiques qui ne sont pas Sujets de la Couronne d'Angleterre, ne seront contraints en aucune maniere de pratiquer ou d'exercer contre leur conscience les rites usitez dans l'Eglise Anglicane. L'Illustrissime Duc & tres-cher Epoux de la Serenissime Reine d'Angleterre l'accompagnera dans les occasions convenables & accoûtumées à l'Eglise ou à sa Chapelle, & y demeurera dans le lieu qui lui sera preparé, jusques au retour de la Serenissime Reine qu'il ramenera suivant que le tems & le lieu le demanderont.

En outre l'Illustrissime Duc ne cherchera point ni par lui-même ni de quelqu'autre maniere que ce soit, à faire ou à entreprendre aucun changement ou aucune innovation aux Loix établies sur le fait de la Religion, & ne favorisera aucun Sujet de la Serenissime Reine, qui voudroit violer à quelque égard ces Loix Ecclesiastiques, mais plûtôt il aura soin de faire punir suivant l'exigence du cas celui qui les aura violées.

Aprés la consommation du Mariage, l'Illustrissime Duc en vertu du dit Mariage joüira conjointement avec la Serenissime Reine son Epouse de la qualité, du titre, de l'honneur, & du nom de Roi, pendant que ledit Mariage subsistera, sans préjudice neanmoins aux Droits, aux Loix, aux Coûtumes du Royaume d'Angleterre, & aux autres précautions & conditions ausquelles il a été specialement pourvû sur cela, par le Traité de Mariage entre la feuë Serenissime Reine Marie nôtre Sœur, & Philippe à present Roi, & alors Infant d'Espagne. On ne peut consentir à ces sortes de demandes sans faire un tort évident aux Heritiers ou Successeurs de la Serenissime Reine; & cela n'a jamais été demandé par l'Empereur Charles Quint dans le contrat de Mariage de son fils Philippe Infant d'Espagne.

Il semble aussi qu'il est juste que le tres-Illustre Duc entretienne ses Domestiques à ses dépens; cependant en quelque lieu que ce soit, & toutes les fois qu'il sera obligé de faire des dépenses par l'ordre de la Serenissime Reine, ou pour ses Royaumes, il en sera rembourse des Finances du Royaume d'Angleterre.

Les enfans qui naîtront de ce Mariage succederont aux Royaumes de l'heredité maternelle, suivant le droit & les coûtumes desdits Royaumes; sçavoir le fils aîné à la Couronne que la Reine Mere posséde; & au défaut des mâles les filles succederont

ront s'il y en a, sçavoir la premiere & seule aînée. Il est juste que la même chose se faisse dans l'heredité paternelle, & par consequent il est à propos de sçavoir quelles sont les Coûtumes des lieux à cet égard. 1571.

Si l'on accorde les autres choses en tant que justes que l'Illustrissime Duc a à demander, on ne lui refusera pas la tutelle de son fils ou de sa fille qui sera provenu de ce Mariage, ni aussi les Royaumes de la même maniere & aux mêmes conditions que le Parlement d'Angleterre l'a statué en faveur du Roi d'Espagne dans le tems que la Serenissime Reine crût être grosse.

La Reine ne pourra en ce cas accorder rien de semblable à son Epoux s'il lui survit, sur tout s'il n'y a point d'enfant de ce mariage, à moins que cela ne se fasse par l'autorité de tout le Royaume, & du consentement des trois Etats d'Angleterre. Rien de semblable n'a été demandé par le Roi Philippe, ni par aucun autre Prince du tems de la Serenissime Reine regnante dans les diverses recherches qu'on a fait d'elle. Si l'on peut esperer qu'une chose de cette nature puisse être accordée à l'avenir par les Etats du Royaume, ce ne sera au moins que quand le tres-illustre Duc sera mieux connu & d'eux & de tout le Royaume.

Enfin il est tres-avantageux à l'un & à l'autre Royaume d'établir une paix tres-ferme & une alliance perpetuelle.

LETTRE LXIX.

Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté en France.

MONSIEUR, le Porteur s'en retourne avec des Lettres de Sa Majesté, & la réponse aux articles qu'il avoit apportez ici. Je vous envoie l'un & l'autre à present, mais non pas afin que vous agissiez en aucune maniere, que vous n'ayez reçû sur cela les instructions de Sa Majesté, comme aussi sur la conduite que vous devez tenir pour les autres choses que vous avez à proposer dans la suite, & qui sont d'une importance à ne pouvoir être écrites par le porteur; mais je compte qu'en peu de jours vous les recevrez, & en attendant je n'ai plus rien à vous dire. Le porteur nous paroît un tres-soigneux & tres-honnête Gentilhomme, & bien devoüé à Sa Majesté. Faites lui connoître, je vous prie, l'opinion que j'ai de lui. De Westminster le 18. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

LETTRE LXX.

A Mr. François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

1571. MONSIEUR, aprés ma Lettre d'hier écrite, il arriva quelque changement dans cette afaire de grande importance, dans laquelle outre la réponse de Sa Majesté aux articles des François, elle s'étoit determinée de vous envoyer aussi d'autres articles à leur demander par lesquels on devoit s'expliquer entierement sans rien laisser en arriere, de maniere que les uns & les autres auroient pû juger de leurs mutuelles intentions. Mais Sa Majesté s'est ravisée tout à coup, & a trouvé bon de n'envoyer pas pour cette fois les articles des François & ses réponses, resoluë de garder le reste jusques à ce qu'elle voye comme on prendra la réponse, & principalement de quelle maniere on applanira le point delicat de la Religion. La cause de ce changement vient à ce que je croi, d'un avis qu'on a reçû de ce pays-là, que si Sa Majesté se tient ferme sur l'article de la Religion, on le passera. C'est ce qui l'oblige d'aller ainsi à pas mesurez. Pour moi je souhaite de tout mon cœur que cela arrive ainsi; mais je crains bien, à moins que vous ne moderiez la chose, qu'on ne s'imagine de delà, que l'afaire de la Religion n'est qu'un prétexte pour gagner tems, & pour rompre ensuite: Et en éfet l'Empereur fit la même chose en cas pareil pour l'Archi-Duc Charles son Frere. Comme je ne puis point vous donner d'instructions pour prévenir ce soupçon de delà, ou pour le détruire s'il est déja formé, vous agirez suivant les occasions qu'on vous presentera. Je sçai que vous êtes assez sage pour répondre ce qu'il faut afin d'adoucir les sentimens fâcheux qu'ils pourroient concevoir. Vous voyez avec quelle ouverture de cœur j'en use avec vous; j'espere que vous en ferez de même. Je trouve Monsieur Cavalcanti fort bien intentionné, & fâché de voir ces obstacles, quoiqu'il voye bien clairement que Sa Majesté est toute disposée à lui donner contentement. De Westminster le 19. d'Avril 1571.

G. Burleigh.

LETTRE LXXI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous suplie d'informer Sa Majesté, que Monsieur Cavalcanti est arrivé ici le 24. de ce mois, & m'a rendu ses Lettres. Aprés les avoir lûës, & conferé avec le Porteur sur le succés de son voyage; comme le Roi & la Reine Mere étoient partis d'ici, l'un pour Saint Disier, & l'autre pour Monceaux, afin

afin de faire avancer le Duc & la Ducheſſe de Lorraine, il fut arrêté entre nous qu'il iroit dés le lendemain au matin trouver la Reine Mere à Monceaux, pour lui rendre les lettres de Sa Majeſté & ſa réponſe aux articles propoſez par le Roi. Pour ce qu'il a fait avec elle, je m'en refere à ce qu'il vous en écrit. Il m'a dit à ſon retour que la Reine Mere me parleroit quand elle ſeroit en Ville, pour ſçavoir ſi j'avois quelque choſe à lui dire. Elle arriva le 26. mais comme durant le ſejour qu'elle y fit elle n'eut aucun loiſir, elle me fit dire le lendemain au matin que je l'allaſſe trouver à quatre Milles d'Angleterre de Paris, & que j'aurois là audience. Je ne manquai pas de partir dés le lendemain au matin, & je lui dis d'abord que je pûs lui parler, que j'étois venu pour ſçavoir ſi elle étoit contente de la réponſe aux articles qui avoient été propoſez par le Roi & elle, apportez de la part de la Reine ma Maîtreſſe par Monſieur Cavalcanti, afin d'en pouvoir donner avis à Sa Majeſté. 1571.

Elle me dit que la réponſe aux articles ne lui ſembloit pas directe, à la reſerve de celle du ſecond article concernant la Religion, qui, dit-elle, eſt fort dure, & touche de ſi prés l'honneur de mon fils, que s'il en paſſoit par là, la Reine vôtre Maîtreſſe auroit ſa part du blâme d'accepter pour Epoux un homme qui changeant ainſi bruſquement de Religion paſſeroit pour un homme mondain ſans conſcience & ſans pieté.

Je repliquai que Sa Majeſté m'avoit donné ordre de lui dire, qu'elle ne doutoit pas que Monſieur ſon fils à ſa bonne perſuaſion ne prît en bonne part ſes réponſes, où elle n'entendoit pas un ſi bruſque changement de Religion, que lui ou ſes Domeſtiques ſoient contraints de pratiquer les rites de l'Egliſe Anglicane contre leur conſcience; mais ne pouvant ſans violer les loix lui accorder l'exercice de ſa Religion, & l'exemple étant ſi choquant, qu'il allumeroit vrai-ſemblablement les mêmes troubles qui ont dechiré la France en dernier lieu, & dont la Reine & ſon fils ont fait une bonne experience, Sa Majeſté eſperoit cela étant, ſi le mariage avoit lieu, que lui qui s'embarquoit avec elle dans le même Vaiſſeau, & qui couroit la même fortune, ne demanderoit pas une choſe qu'elle ne pouvoit aucunement accorder, parce que rien ne lui étant plus cher que le repos & la tranquilité de ſes Sujets, elle ne pouvoit en aucune maniere donner une permiſſion qui pût faire craindre avec la moindre apparence du monde qu'il en reſulteroit du trouble.

Elle répondit que n'avoir pas l'exercice de ſa Religion, c'étoit la même choſe que changer de Religion; ce qui ne pouvoit pas ſe faire tout d'un coup ſans paſſer pour n'avoir point de Religion; fletriſſure à laquelle je ſuis aſſeurée qu'aucune conſideration ne peut le porter à s'expoſer: Et comme il eſt entierement reſolu à cauſe de l'infamie à ne pas paſſer ce point, auſſi ne puis-je aucunement lui perſuader de faire une demarche ſi honteuſe. Et quant au danger qui peut en reſulter, je croi que ce ſeroit le plus ſeur pour vôtre Maîtreſſe, qui avec le ſecours du Roi mon fils, ſeroit mieux en état de reprimer les Sujets ſeditieux qui entreprendroient de troubler le repos & la tranquilité de ſes Etats; ce qu'elle peut compter qu'il feroit ſans avoir égard ni à l'une ni à l'autre Religion, & on en a donné depuis peu une preuve en ce que le Duc a conſenti auſſi bien que le Roi qu'on fît bonne juſtice & exemple de châtiment à Roüen.

1571. Je la supliai en réponse de considerer l'interêt de la Reine aussi bien que l'honneur de son fils. Je lui fis voir que cette permission auroit de fâcheuses suites. 1. Les Loix seroient violées. 2. Ses bons & fidéles Sujets se scandaliseroient. Et enfin les mal intentionnez reprendroient courage. Si vôtre Majesté, lui dis-je, met ces trois maux à la balance avec l'honneur de son fils, elle les trouvera de grande importance, & conviendra que la Reine ma Maîtresse a grande raison de refuser une pareille permission, où il y a manifestement tant à craindre. Pour ce qui est du secours du Roi, je lui dis que l'exemple fondé sur l'autorité feroit plus de mal, que son épée ni celle de son Frere ne sçauroient faire de bien, parce que les maux qui nous viennent des dissensions civiles sont d'ordinaire subits & de peu de durée; mais sanglants, & ne tirent pas en longueur comme ceux qui arrivent dans les autres pays, & la raison est que n'ayant ni villes murées ni places fortes, nos guerres civiles ne peuvent pas être longues.

Elle répondit à cela, que son fils se laisseroit bientôt vaincre sur cet article aux persuasions de la Reine qui avoit plus de zéle que de puissance pour la défense de sa Religion, & qu'ainsi l'inconvenient de l'exemple ne seroit pas de longue durée. Car, dit-elle, les Catholiques en general craignent que ce mariage ne produise dans toute l'Europe un changement de Religion. Elle conclud enfin, que ni Monsieur son fils, ni le Roi, ni elle, ne pouvoient en aucune maniére consentir à un changement si subit, & que Sa Majesté même ne pouvoit pas le desirer attendu que la reputation d'un Prince qu'elle devoit épouser y étoit si fort interessée.

Je lui demandai ensuite si elle vouloit que j'en donnasse avis à ma Maîtresse? Elle me pria fort de le faire, & de sçavoir precisément si en consentant ou ne consentant pas au second article avec les précautions raisonnables, son dessein étoit de poursuivre ou d'en demeurer là, sur quoi elle vouloit que Sa Majesté répondît dans dix jours pour le plus tard, le Roi n'attendant que cela pour agir; & si son dessein est de poursuivre, d'envoyer en ce cas les articles qu'elle a à proposer.

Monsieur de la Mothe Fenelon, à ce que j'apprens de Monsieur de Foix, a fait un rapport avantageux du procedé de Sa Majesté, & a asseuré qu'elle agit de bonne foi.

Si Sa Majesté est resoluë de poursuivre, j'apprens qu'en ce cas Monsieur de Foix passera en Angleterre avec la réponse du Roi aux articles qui seront proposez par Sa Majesté, afin d'en venir à quelque conclusion. N'ayant plus rien à dire pour le present, je demeure tres-humblement &c. De Paris le huit & le neuviéme d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

Conference entre Monsieur de Foix & moi.

JE commençai la conference par lui dire, que j'étois bien aise d'avoir eu le bonheur d'être choisi pour negotier avec lui, qui avoit le même empressement & la même passion que moi pour l'afaire dont il est question, agissant l'un & l'autre par le même motif, & étant également bien intentionnez pour nôtre Patrie & pour nos Princes.

Princes, & par consequent il y avoit plus à esperer que nôtre negotiation ne seroit 1572. pas sans fruit. Je lui dis qu'il n'étoit pas possible que dans les grandes afaires on n'eût tout plein de dificultez à surmonter avant que de les finir, & qu'à moins que la prudence des negociateurs ne fût grande, une afaire avantageuse mal negotiée pouvoit aisément échoüer. Je lui representai de plus que l'afaire étant en apparence si avantageuse aux deux Etats, je ne manquerois pas de mon côté de faire tout ce qui dépendroit de moi pour applanir les dificultez qui pourroient survenir, autant que l'honneur & la seureté de la Reine me le pourroient permettre: Et que si je manquois en quelque chose, ce seroit faute de lumieres & d'experience, & non faute de bonne volonté. Je lui dis qu'ayant leu la réponse aux articles il ne m'avoit paru de dificulté que sur le fait de la Religion, & que si l'on pouvoit par son bon secours lever cette dificulté, il n'y avoit pas de doute que l'afaire ne reüssît suivant les desirs des uns & des autres.

Monsieur de Foix a répondu à cela, qu'il entroit d'autant plus volontiers dans cette afaire, qu'il étoit bien persuadé de ma bonne inclination à cet égard, protestant que de sa vie il n'avoit travaillé à une afaire avec plus d'empressement & de meilleur cœur; comme Monsieur pourroit en cela lui servir de témoin, puis qu'il ne l'avoit principalement solicité d'entrer dans cette afaire que par le rapport avantageux qu'il lui avoit fait des rares vertus & des precieux dons de Sa Majesté; mais qu'il avoit trouvé de grandes dificultez à cause des intrigues opposées des autres, qui avoient persuadé Monsieur, qu'il auroit le bonheur de se mettre au rang des rebutez: mais, dit-il, comme j'ai levé ce scrupule, si la chose ne reüssit pas comme je le desire je n'en aurai pas moins de chagrin, que j'en aurois de joye si l'évenement répondoit à mes desirs.

Touchant la Religion qui fait à present la dificulté, si Sa Majesté continuë fermement à soûtenir sa réponse, je vois l'afaire finie. Car, dit-il, ou Monsieur a de la Religion, ou il n'en a point. S'il a de la Religion, la Religion étant une constante persuasion confirmée par le tems, il n'y a aussi que le tems qui puisse y apporter du changement, & ce changement ne sçauroit se faire tout d'un coup: S'il n'a point de Religion, en ce cas il est indigne de vôtre Maîtresse, & du rang & de la dignité qu'il occupe. Et certes, dit-il, comme la Religion est desirable en tout le monde, elle l'est sur tout dans les Princes, parce qu'ils n'ont que ce seul frein qui les empêche de faire le mal. Pour Monsieur, dit-il, je sçai qu'il a de la Religion à sa maniere, mais je supose qu'il n'y est pas si fortement attaché, qu'il ne puisse avec le tems y arriver du changement par les bonnes persuasions de la Reine. L'histoire nous fournit des exemples de la vertu des femmes en cela. Constantin fut converti par sa Mere Helene, le Roi de Navarre par la Reine son Epouse: Ainsi je ne doute pas que le mariage reüssissant, Monsieur ne soit converti par son Epouse, qui est d'un naturel si heureux, qu'en tout ce qu'elle fait elle ne se laisse point transporter par la passion, mais se conduit toûjours par la raison.

Je répondis à cela, que Sa Majesté ne souhaitoit point le subit changement de Religion qui marque l'irreligion, mais elle demandoit qu'on n'exerçât point la Religion qui ne manqueroit pas de causer des troubles dans son Etat: Et que pour les

1571. les exemples de Conſtantin & autres ils étoient communs à l'un & à l'autre, car autant de femmes ont changé à la perſuaſion de leurs Maris, que de Maris à la perſuaſion de leurs femmes.

Il repartit à cela, que vivre ſans exercice de Religion, c'étoit la même choſe que n'avoir point de Religion. Or, dit-il, je ſçai que la Reine a de l'honneur, & qu'elle ne voudroit pas qu'on regardât comme Athée un Prince avec lequel elle a deſſein de s'unir ſi étroitement, que deux ne ſoient plus qu'un, & avec lequel elle va partager la gloire & l'ignominie.

Je répondis à cela, que ſi ce qu'on m'avoit dit étoit vrai, Monſieur n'étoit pas éloigné de nôtre Religion, dont il avoit eu quelque teinture par Monſieur de Carnavalet ſon Gouverneur, mort depuis peu ; & qu'ainſi s'il lui plaiſoit d'arroſer par quelques conferences les ſemences qu'il a déja reçuës, il pourroit connoître bien aiſément, que ſon changement de Religion ne lui ſeroit du tout point honteux, n'étant pas une choſe moins condamnable de demeurer dans l'erreur, que loüable de paſſer de l'erreur à la verité. Je l'ai prié de conſiderer avec moi, & les inconveniens qu'il y auroit pour Monſieur de perſiſter dans ſa Religion, & quels plus grands inconveniens encore il y auroit pour la Reine ma Maîtreſſe de permettre à Monſieur l'exercice de ſa Religion.

Pour les inconveniens qu'il y auroit pour Monſieur, je lui ai dit qu'on tient pour maxime generale, qu'aucun Prince étranger, & qui vient pour gouverner dans un pays étranger, n'y ſçauroit être ni bien venu, ni bien reçû des habitans. Qu'ainſi Monſieur venant en Angleterre, qui comme vous ſçavez eſt diviſée en Proteſtans & Catholiques, chaque parti ſeroit bien aiſe d'être aſſeuré de Monſieur. La raiſon veut donc qu'on examine auquel des deux il ſe joindroit. S'il s'attache aux Proteſtans, il favoriſera ceux que la Reine favoriſe ſpecialement ; il concourra avec elle à maintenir l'Etat & le Gouvernement preſent ; il gagnera l'eſtime des Conſeillers en qui Sa Majeſté a le plus de confiance, & enfin il tiendra le Royaume en paix: Mais ſi d'un autre côté il perſiſte dans ſa Religion, premierement il ne gagnera pas les Catholiques, à moins qu'ils n'ayent la même liberté que lui. En ſecond lieu ils ſont déja devoüez à la Reine d'Ecoſſe, & ne deſapprouvent par conſequent rien tant que ce mariage, craignant que ſa qualité n'en reçoive quelque préjudice. De là nous pouvons conclure que ſuivant toutes les apparences quoiqu'il ait l'exercice de ſa Religion il ne rendra point les Catholiques de bonne volonté à moins qu'ils n'ayent ſur le fait de la Religion la même liberté que lui : Et d'un autre côté cela mécontentera les Proteſtans qui craindront que l'exercice de ſa Religion ne produiſe des troubles dans l'Etat ; & ainſi il mécontentera les uns & les autres, & c'eſt ce double mécontentement que je vous prie de faire bien enviſager à Monſieur.

Sur les inconveniens qu'il y auroit pour la Reine, je lui ai dit qu'ils viendroient de trois principes. Premierement de la violation des Loix. Secondement du mécontentement de ſes bons Sujets, & enfin de l'encouragement des Sujets mal intentionnez. Or, lui ai-je dit, ſi vous voulez bien peſer cela, vous trouverez que c'eſt bien d'une autre conſequence que tout ce qui peut arriver à Monſieur, qui n'y eſt uniquement

ment interessé que du côté de l'honneur, au lieu qu'il y va & de l'honneur & de la seureté de la Reine ma Maîtresse. On peut regarder Monsieur comme un particulier qui n'a que sa Personne à ménager, au lieu que Sa Majesté est une Princesse qui a des Royaumes sur lesquels retomberont tous les inconveniens qui peuvent lui arriver. 1571.

Il a repliqué à cela, que la Religion étant une afaire de conscience, le relâchement étoit l'inconvenient du plus grand poids qui pouvoit arriver à la Reine. Enfin aprés diverses repliques de part & d'autre il a conclu, qu'il étoit bien asseuré qu'il n'y avoit rien qui fût capable de resoudre Monsieur à changer brusquement de Religion; mais qu'il ne doutoit pas neanmoins que quelque tems aprés le Mariage on ne le portât aisément à le faire. Il me pria de considerer combien les Catholiques desapprouvoient ce Mariage, & combien d'un autre côté il étoit souhaité ici par ceux de la Religion; & qu'à son avis rien n'étoit plus capable que ce Mariage d'avancer la Religion dans toute la Chrétienté.

J'ai répondu à cela, que Sa Majesté penchoit entierement d'un autre côté à demeurer ferme dans sa réponse au second article, & d'en demeurer là en cas qu'on ne voulût pas y aquiescer. Voilà tout ce qui s'est dit.

Nous eûmes cette conference le jour aprés que Monsieur Cavalcanti fut arrivé, à laquelle ce Monsieur fut present. A Paris le 8. & le 9. d'Avril 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXXII.

A nôtre fidéle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur auprés de nôtre bon Frere le Roi de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Nous voyons par les vôtres au Lord de Burleigh du vingt-deuxiéme d'Avril, de quelle maniere vous avez negotié avec Morris Fitz-Gibbons, fugitif Irlandois, soi disant Archevêque de Cassels; & aprés avoir examiné ce qu'il demande par l'écrit signé de sa main, nous desapprouvons bien moins qu'il nous demande grace & la restitution de son Archevêché, s'il nous plaît de la lui accorder, que la maniere avec laquelle il le demande sans reconnoître aucunement ses fautes, voulant passer du lieu où il est en Irlande sans venir ici, où il doit obtenir ce qu'il souhaite par sa soûmission. C'est pourquoi nous voulons que vous lui écriviez, ou lui envoyiez quelqu'un pour lui faire sçavoir, que nous ne sommes point contentes de la maniere negligente avec laquelle il fait ses soûmissions & ses demandes, & qu'à moins qu'il ne demande humblement pardon de ses fautes, & ne fasse paroître sa repentance, & la disposition où il est de vivre desormais en Irlande comme un fidéle Sujet, nous n'avons ni grace à lui accorder, ni Archevêché à lui donner:

1571. ner : Mais que s'il veut avec vôtre saufconduit passer en Angleterre, il nous trouvera prêtes à lui faire grace suivant l'humilité avec laquelle il la demandera. C'est ce que vous pouvez lui faire sçavoir, & le lui tourner comme vous jugerez à propos: Car à moins qu'il ne s'explique avec certitude, nous concevons que nous ne devons pas faire de lui autant de cas qu'il en fait lui même. Il est faux qu'il soit allié, comme il dit, au Comte de Desmond, ni qu'il ait du credit en Angleterre. Cependant nôtre dessein est de le faire revenir en son pays avec honneur. Nous sommes bien contentes de l'Irlandois que vous avez employé à observer l'homme : Vous ne dites pas si c'est le Capitaine Thomas ou le Capitaine Henri. En tout cas nous voulons que vous l'asseuriez que nous reconnoîtrons ses services. Nous vous prions de nous faire sçavoir de quelle maniere vous jugez qu'on peut mieux le recompenser. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Westminster le 5. de Mai 1571. & le 13. de nôtre Regne.

LETTRE LXXIII.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, pour réponse à la vôtre touchant le miserable Irlandois soi disant Archevêque de Cassels, je vous renvoye à celle de Sa Majesté; & pour la recompense de l'Irlandois, faites nous sçavoir je vous prie vôtre avis au plûtôt. J'aprens d'Espagne de plusieurs côtez, que le Roi a plûtôt pris le conseil d'Epimethée que de Promethée *. Il a donné beaucoup d'argent à Stewkley, mais il voit à present qu'il n'en merite pas davantage. Nôtre Parlement est tous les jours gros de projets de Loix. Jamais je n'ai été si las. Vôtre Lettre sur les afaires du D. nous a rebutez, & la Reine principalement en est choquée. Mais l'Ambassadeur de France a des Lettres de la Reine Mere, & de Monsieur de Foix, où les choses sont plus moderées. Je croi même qu'il a ordre d'adoucir l'article que la France ne sçauroit digerer. Il n'est que trop vrai que je m'apperçois que vous avez écrit à Hennage, que quelque douceur venuë d'ici vous avoit fait avoir une réponse plus dure. Je souhaiterois que les choses ne fussent pas sujettes à des changemens subits; mais la volonté de Dieu soit faite. Car je ne sçai comme satisfaire aux doutes, & m'en remets à la Providence que je prie de vouloir me diriger. Je vous envoye les nouvelles d'Ecosse telles que je les ai reçûës. Nous avons avis que [8] va bien-tôt tomber dans une honteuse disgrace, & ofenser [2] cependant on n'en pourra rien imputer à Sa Majesté que la pure necessité a forcée d'avoir recours à de nouveaux remédes dans cette extrémité.

G. Burleigh.

* *Deux fils de Japhet. Le premier est le symbole de l'imprudence, & l'autre le symbole de la prudence.* Vid. Mor.

LETTRE

LETTRE LXXIV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous aurez s'il vous plaît la bonté de dire à Sa Majesté, que suivant 1571.
sa Lettre en datte du 5. de Mai, j'ai donné à entendre au prétendu Archevêque auquel j'ai écrit à Nantes où il est presentement, que Sa Majesté n'est pas contente de sa legere soûmission, & qu'elle ne le croit pas digne de faveur ou de grace, à moins qu'avec un saufconduit de moi il ne passe en Angleterre, pour y demander grace avec toute humilité. J'apprens qu'il a envoyé de Nantes quelques-uns de ses Domestiques, mais on ne me dit pas dans quelle vûë.

J'ai dit au Capitaine Thomas qu'ayant écrit sur son sujet à Sa Majesté, elle prend en fort bonne part le service qu'il vient de rendre pour la découverte des intrigues du prétendu Archevêque, & qu'elle a dessein de le recompenser. Sur cela il m'a prié de suplier bien humblement Sa Majesté de sa part, d'avoir la bonté de lui donner quelque charge sous ses ordres, ou en Irlande sa Patrie, ou ailleurs, ne souhaitant rien avec plus de passion que d'employer au service de Sa Majesté l'experience qu'il a aquise durant les guerres civiles de ce pays. On lui rend ici de fort bons témoignages: Et quoique la plus grande partie des Troupes, Capitaines & Soldats ayent été licentiez, le Roi lui donne cependant une pension de seize Ecus par mois. Son Pere qui se nommoit Bathe a été Juge de paix en Irlande, & son Frere est de l'heure qu'il est Recorder * de Drogheda. J'écris ceci de sa parenté afin que Sa Majesté ait meilleure opinion de sa fidélité. J'apprens sous main que l'Ambassadeur d'Espagne a donné des Lettres de creance à Ridolph pour le Duc d'Albe, qu'aprés une longue conference avec le Duc, il a pris la poste pour Rome avec des Lettres de creance pour le Pape & pour le Roi d'Espagne, promettant d'être à Madrit le vingtiéme de ce mois. Pour le secret qui lui a été confié je n'en apprens encore rien. Cependant j'ai crû qu'il étoit de mon devoir de donner avis de ce que je sçai à Sa Majesté, qui pourra peut-être avec d'autres avis juger à peu prés de l'importance de la chose. Les Ecossois de ce pays forment quelque entreprise à ce que j'apprens de ceux que j'ai mis en œuvre pour observer les mouvemens du Lord Seaton. L'Ambassadeur a été depuis peu à la Cour, & en est revenu avec une réponse qui n'est pas tout-à-fait de son goût. Il dit que tant qu'on traitera de Mariage il n'y a pas d'esperance d'obtenir aucun secours pour leur cause. Birnek nouvellement revenu d'Ecosse, espere d'y retourner bien-tôt avec de nouvelles Forces, & dit en secret à ses amis que cela ne dépend que de la Resolution du mariage qui se negotie presentement. Le Lord Seaton part de la main pour Flandres, d'où il a été mandé par les Rebelles de ce pays-là qui ont quelque chose à executer au plûtôt. Ils m'ont fort importuné depuis peu pour avoir des passe-ports; mais apprenant la nature de leur entreprise, j'ai jugé à

* *C'est comme qui diroit Grefier, & Depositaire des Archives de la Ville.*

1571. propos de temporiser, disant que j'ai ordre de Sa Majesté d'en demeurer là jusques à ce que je sois mieux informé de sa volonté. J'espere que Sa Majesté ne m'en desavoüera pas quoique je l'aye fait sans son ordre. J'ai avis de Bretagne que la Roche a découvert à un de ses Parens, que son entreprise d'Irlande n'étoit que pour executer un projet de conquête qui avoit été fait par Pierre Stroffi dés le tems du Roi Henri, & qu'il promet de reprendre si le Mariage ne se fait pas. Il paroît manifestement par là que l'attente de ce Mariage est la seule raison qui suspend diverses fâcheuses entreprises.

On est ici en quelque perplexité de ne point recevoir la réponse de Sa Majesté, l'Ambassadeur ayant donné à entendre que Sa Majesté m'a dit sa resolution sur cela. La Reine Mere nie à present d'avoir fixé un jour pour la réponse, & soûtient que je l'ai mal entenduë. J'avouë qu'en le faisant elle se servit de termes dont Sa Majesté n'a aucun sujet de se formaliser, & si je ne les ai pas communiquez à Sa Majesté, j'en demande tres-humblement pardon, bien fâché qu'il soit arrivé par ma faute du refroidissement entr'elles. Voici ce qu'elle dit. Premierement elle me demanda aprés qu'elle m'eut prié d'informer Sa Majesté de la resolution du Roi & de la sienne, quand je pourrois avoir réponse ? Je lui dis que j'esperois l'avoir dans dix à douze jours, d'autant mieux que sçachant que la Reine ma Maîtresse étoit resoluë, elle avoit moins besoin de deliberer. Ensuite elle me pria de faire en sorte auprés de Sa Majesté qu'ils pûssent avoir réponse dans dix jours s'il étoit possible. Je vois bien que ces circonstances que j'ai oubliées ont fait trouver mauvais à Sa Majesté qu'on lui ait limité un tems. J'en ai déja demandé pardon à Sa Majesté, je le demande encore tres-humblement. A Paris le 14. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXXV.

Au Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, il n'y a encore rien de prêt à vous envoyer sur l'afaire de Monsieur. L'Ambassadeur resident ici a reçû tout nouvellement des Lettres depuis la conversation que vous avez euë avec la Reine Mere & avec Monsieur de Foix, au sujet de cette conversation même. Il a fait voir sa Lettre à Milord de Burleigh & à moi, & il paroît que la Lettre de Monsieur de Foix adoucit beaucoup ce que vous & Cavalcanti avez negotié ; je veux dire qu'il écrit d'une maniere à continuer la chose, comme si l'on l'ofroit par maniere de dire. Mais Sa Majesté a parfaitement bien manié la chose avec l'Ambassadeur, & ne lui donne aucune esperance à moins qu'on ne se rende à ce qu'elle a reformé dans ses premieres demandes. Et autant que j'en puis juger, on aimera mieux en passer par là que de rompre. Dieu veuille faire

faire reüssir le tout à sa gloire & à nôtre avantage. Adieu. En hâte ce 7. de Mai. 1571. 1571.

R. Leicester.

Mes complimens à ma Cousine vôtre Epouse. Je vous parlerai plus amplement de l'afaire une autre fois.

LETTRE LXXVI.

A Milord de Leicester.

MILORD, les Protestans de ce pays souhaitent ce mariage avec tant de passion, & d'un autre côté les Papistes s'empressent si fort à le traverser, que cela me rend plus ardent à en presser la conclusion. D'ailleurs quand je considere en particulier l'état de Sa Majesté & au dedans & au dehors, autant que ma petite vûë peut s'étendre, & de combien de dangers elle est menacée de la part des Etrangers qui n'attendent pour agir que le denoüement de ce mariage, je ne vois pas qu'elle puisse resister si cette afaire vient à se rompre. Ce n'est point par des motifs particuliers, j'en prens Dieu à témoin, que j'écris d'une maniere si pressante: Je ne regarde uniquement que la gloire de Dieu, & la seureté de Sa Majesté. On est ici en quelque perplexité de la réponse si long-tems attenduë, averti qu'on est par l'Ambassadeur resident en vôtre Cour, que j'ai sur cela des ordres de Sa Majesté. Vous ferez donc bien, Milord, s'ils ne sont pas dépêchez avant l'arrivée du porteur, de les faire expedier au plus vîte. Je demeure bien humblement, &c. A Paris le 14. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXXVII.

Aux Lords de Leicester & de Burleigh.

MILORDS, j'ai jugé à propos de donner avis au plûtôt à Sa Majesté, qu'on a ici bonne opinion de la chose, & que si les articles que Sa Majesté doit proposer étoient ici, on seroit plus raisonnable sur le point de la Religion. J'apprens qu'on est disposé à consentir que cet article demeure indecis. Montmorenci qui est presentement à la Cour a rendu en cela de fort bons ofices. On persiste à ce que j'apprens à dire que Sa Majesté a promis de delivrer ses articles aussi-tôt qu'elle auroit reçû ceux du Roi; aussi cela est-il cause qu'on n'agit pas aussi rondement qu'on auroit fait sans cela, car une parole donnée, & non tenuë, rend les gens défians.

 Je

1571. Je vous ſuplie donc, Milords, pour écarter toute défiance, de faire en ſorte que Sa Majeſté envoye ſes articles au plûtôt, puiſque je vois par ſes lettres qu'ils ſont tout prêts. Je vais demain à la Cour pour executer les ordres que j'ai receus, & dont on a eu le vent par les lettres de l'Ambaſſadeur qui negotie fort honnêtement avec Sa Majeſté. Comme je vous écris avec precipitation je ne vous en dirai pas davantage pour le coup, & demeure bien humblement &c. A Vernon le 19. de May 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE LXXVIII.

A nôtre fidéle & bien aimé Fr. Walſingham, nôtre Ambaſſadeur à la Cour de France.

ELISABETH R.

FIdéle & bien aimé Salut. En apprenant le contenu des lettres que vous avez écrites au ſujet de la converſation que vous avez eûë avec la Reine Mere, comme auſſi avec Monſieur de Foix, ſur la réponſe que nous avons envoyée par Monſieur Cavalcanti aux articles qu'il nous avoit apportez, nous avons appris auſſi de l'Ambaſſadeur de France qui reſide ici, qu'il a receu des lettres de la Reine Mere, & de Monſieur de Foix touchant la même afaire. Et quoique la réponſe que nous vous avons faite ſoit plus peremptoire, comme nous le concevons par vos lettres, que celle qu'on donne à cet Ambaſſadeur dans les lettres à lui écrites que nous avons vûës; & que nous ayons ajoûté des adouciſſemens qui moderent nôtre réponſe, & principalement en répondant, que nous ne pouvions que trouver étrange, que la Reine Mere nous demandât réponſe dans dix jours; cependant pour ne pas rappeller ni le contenu de vos lettres, ni le contenu de celles de l'Ambaſſadeur, nous jugeons que ce que nous pouvons faire de mieux eſt de vous dire ce que vous avez à communiquer à la Reine Mere, ou au Roi, ſçavoir que les raiſons, qui nous obligent de perſiſter dans nôtre premiere réponſe ſur le fait de la Religion ſont & plus preſſantes & plus importantes ſoit par rapport à la conſcience, ſoit par rapport à nôtre ſeureté, à nôtre honneur, & à nôtre repos, que celles qu'on peut alleguer ou imaginer pour la conſcience & pour l'honneur de Monſieur le Duc d'Anjou. Voici de quel poids ſont les nôtres. Premierement ſi nous permettons à Monſieur l'exercice de ſa Religion, qui conſiſte principalement à nôtre avis à avoir, à entendre, & à dire la Meſſe en particulier, quoique cela ſe faſſe ſecretement pour le lieu, & rarement pour le tems; & qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'aſſiſtans; cependant nous doutons que nous puiſſions accorder en conſcience une pareille tolerance. Secondement ſupoſé que nôtre conſcience n'en fût point ſcandaliſée, nous ſommes neanmoins aſſeurées, que nôtre Royaume étant diviſé comme il eſt en matiere de Religion, quoiqu'à la verité nous ne trouvions pas de l'heure qu'il eſt de deſo-

beïſſance

beïssance à nos Loix qui merite qu'on en parle, nous ne sçaurions permettre un pareil exercice de Religion à une personne d'une aussi grande distinction que le seroit nôtre Epoux, que nos plus fidéles Sujets & meilleurs Serviteurs n'en eussent du mécontentement, & tres-asseurément moins d'amour pour nous; & par consequent nous nous exposerions à voir des troubles dans nôtre Royaume, parce que d'un côté ceux qui nous obeïssent à present avec fidélité douteroient que nous eussions intention de faire exactement observer nos Loix, & les autres d'un autre côté fondez sur l'exemple de nôtre Epoux, se donneroient la liberté de negliger nos Loix, & de multiplier les sujets de discorde & de sedition. Il est si visible que ces inconveniens s'en ensuivroient, & qu'en ce cas il y auroit tant à craindre pour nous, que si nous n'envisagions pas le peril à l'avance, nous aurions grand sujet dans la suite de nous accuser d'imprudence, soit pour n'avoir pas fait l'attention necessaire à nôtre état personnel, soit pour n'avoir pas assez bien consideré en general le repos de nôtre Royaume, dont graces à la bonté speciale de Dieu, nous avons tout sujet d'être contentes. D'ailleurs nous ne voyons pas qu'on puisse alleguer pour Monsieur des considerations de cette importance, & il ne paroît pas que ni sa conscience, ni son honneur, ni sa seureté reçoivent quelque atteinte, ou courent quelque risque en ne lui accordant pas l'exercice de sa Religion, quoique nous sentions bien que ce qu'a dit la Reine Mere semble insinuer cela; car quand elle dit, & cela par voye de réponse, que si Monsieur venoit ici, & qu'il y demeurât sans exercice de Religion, il passeroit pour n'en avoir point du tout, & qu'avec le tems il deviendroit Athée, comme dit de Foix, & qu'ainsi nous ne pourrions pas avec justice le regarder comme un homme qui auroit quelque Religion, & par là il ne conserveroit pas la reputation qu'il s'est aquise. Il est certain qu'en tout cela si nous croyions que nôtre réponse ou son acquiescement à ce que nous avons répondu l'exposât à quelque inconvenient, nous nous condamnerions nous-mêmes sans quartier, & reformerions volontiers nôtre réponse, ou bien nous ne répondrions rien du tout. Ainsi vous direz que nous prions la Reine Mere, ou le Roi, ou Monsieur même s'il est necessaire, de faire plus d'attention à nôtre réponse. Nous lui laissons la liberté de professer nôtre Religion sans avoir dessein de le contraindre en rien, non plus qu'aucun des siens qu'autant qu'il lui plaira. Vous ajoûterez que nous jugeons necessaire qu'étant nôtre Epoux il nous accompagne à l'Eglise, & qu'il ne le doive pas, ou ne puisse pas user de nôtre formulaire de prieres, ou de nôtre Service Divin, nous ne croyons certainement pas que ceux qui connoîtront nôtre culte, & qui le compareront à celui de l'Eglise de Rome, ayent aucune bonne raison à dire sur cela; car nous ne pratiquons rien qui n'ait été pratiqué, & qui ne le soit actuellement encore par l'Eglise Romaine, suivant ce qui a été decidé en dernier lieu par le dernier Concile de Trente; & si nous avons quelque chose de plus, ce plus là fait partie de l'Ecriture Sainte. On ne peut donc pas dire que Monsieur vivroit sans Religion en assistant aux exercices de la nôtre, à moins qu'on ne veuille dire que nôtre Service se fait en Anglois qui n'est pas une langue entenduë; mais on satisfait à cela en disant, que le service se fait en Latin comme celui de l'Eglise de Rome, & nous l'avons ordonné de cette maniere dans nos Universitez. Si l'on ne se contente 1571.

1571. pas de la Langue Latine, il eſt auſſi traduit, ou l'on peut le traduire en François, & ſes Miniſtres peuvent choiſir des deux celui que Monſieur aimera le mieux, & le pratiquer en lieux convenables. Par ce moyen il ſervira Dieu devotement, & ne ſera pas regardé comme un Prince ſans Religion, ou comme un Athée. Si l'on objecte qu'on peut craindre en ce cas qu'il ne changeât de creance ſur les matieres de la Religion, on peut répondre avec beaucoup de raiſon, qu'encore que nous ſoyons bien aiſes que toute ſorte de perſonnes par l'inſpiration de Dieu paſſent de l'ignorance ou de l'erreur à la connoiſſance de la verité; neanmoins nôtre deſſein n'eſt pas de rien preſcrire ni à Monſieur ni à perſonne pour l'obliger ni par ſolicitation, ni par conſideration pour nous, à changer de creance ſur les matieres de Religion. L'uſage même & le ſervice Divin d'Angleterre n'obligent proprement perſonne à changer de ſentiment dans les importantes matieres dont l'Egliſe eſt maintenant en controverſe. L'uſage enſeigne ſeulement aux hommes à entendre & à lire tous les jours les Ecritures, à prier le Dieu Tout puiſſant par l'uſage journalier des Pſeaumes de David, & des anciennes prieres, des Antiennes & des Collectes de l'Egliſe, qui ſont les mêmes dont l'Egliſe Univerſelle s'eſt ſervie, & dont elle ſe ſert actuellement encore.

Enfin ſi une partie de nos articles & de nos ceremonies ne ſont pas de ſon goût, ce que nous ne pouvons autrement conjecturer; cependant comme il ne deſapprouve pas le reſte, on lui permettroit de s'abſtenir de ce qu'il n'approuveroit pas, juſques à ce qu'il l'eût mieux examiné. Et pour ce qu'on a dit que nous permettons aux Ambaſſadeurs l'exercice de la Religion Romaine, vous direz premierement, que nous n'avons jamais accordé cela à perſonne, & par conſequent ſa conſcience eſt libre à cet égard. Mais comme c'eſt une choſe qu'on tolere, c'eſt-à-dire pour laquelle nos Magiſtrats ne moleſtent perſonne, il paroît viſiblement qu'il y a de la diference entre le Miniſtre d'un Prince qui vient ſeulement comme envoyé, ou qui reſide pour quelque afaire, ce qui eſt l'ofice d'un Ambaſſadeur; & un Prince qui doit être nôtre Epoux, c'eſt-à dire nôtre Chef par rapport à la Religion, & qui doit gouverner nos Royaumes & nos Sujets conjointement avec nous, c'eſt à-dire nous aider à maintenir nos Loix en puniſſant les Delinquans, en donnant bon exemple à nos Sujets, en nous conſeillant ce qu'il faut faire pour maintenir le repos de nôtre Etat, & pour conſerver à nous & à lui-même pour l'amour de nous, l'amour qu'il verra que nos Sujets nous portent. Chacun peut donc concevoir de quelle conſequence il ſeroit qu'il lui fût permis de faire ce qu'on ſoufre que faſſent les Ambaſſadeurs, que ni nous ni nos Sujets ne pouvons regarder comme agiſſans ni pour nous ni pour eux, ou pour nos loix ou pour nôtre tranquilité. Au contraire les Sujets croient d'ordinaire tout autre choſe des Ambaſſadeurs des Princes étrangers, quoique tous ne donnent pas ſujet de croire la même choſe. Ainſi vous voyez ce que nous trouvons à propos de répondre pour le preſent. Nous avons juſte ſujet de croire, que ſi la choſe eſt auſſi bien entenduë comme nous croyons qu'elle l'eſt ſuivant ce que nous a dit l'Ambaſſadeur, on ne ſera pas ſi précis que de demander ſur le fait de la Religion des conditions qui pourroient expoſer nôtre Etat, ou rendre douteuſe nôtre tranquilité preſente. Ainſi vous ſerez d'autant plus ſoigneux de bien re-

preſenter

presenter le danger qui s'en ensuivroit necessairement. L'Ambassadeur nous a prié 1571. de vous envoyer le reste des demandes que nous avons à faire. Nous avons eu envie de le faire, & nous les avons toutes prêtes ; mais nous trouvons à propos de voir la resolution qu'on prendra sur le fait de la Religion avant que de faire d'autres propositions, que nous ne tarderons pas à delivrer dés qu'on sera convenu de ceci, nous proposant de vous envoyer nos demandes par la poste s'il est necessaire. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster, le 11. de Mai 1571. le 13. de nôtre Regne.

LETTRE LXXIX.

A François Walsingham, Ecuyer, & Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, Vous verrez par la dépéche de Sa Majesté ce que vous devez faire & dire, ainsi je n'ai rien à vous dire puis qu'on vous a prescrit ce que vous devez faire. Mais je veux vous dire à cœur ouvert ce que c'est que cette réponse, afin qu'en connoissant les causes & les circonstances vous entriez mieux dans l'esprit de vôtre commission. D'abord que vôtre Lettre arriva avec la réponse de la Reine Mere, A. fut fort chagrin de voir que l'afaire fût en si mauvais train, & en état de n'en presque rien esperer. Je jugeai par là qu'on étoit ici bien intentionné, & qu'on avoit envie de poursuivre la chose, à moins que la Religion n'y mît obstacle. Deux jours aprés l'Ambassadeur de France reçût des Lettres, & Sa Majesté eut avis de quelqu'un qui vit les Lettres, qu'il n'y avoit pas tant de dificulté sur le fait de la Religion. Cependant l'Ambassadeur ayant ordre d'en parler à Milord de Leicester & à moi, fit la chose extrémement dificile, & dit sans détour, que Monsieur ne s'exposeroit jamais à la honte de venir ici pour s'attirer la reputation d'être un Prince sans Religion. Je répondis à cela ce qui est contenu dans la Lettre de Sa Majesté au sujet de ce que nôtre Religion a de conforme avec ce qu'il y a de bon & de sain dans la Religion Romaine, ajoûtant que nous n'avions retranché que les impietez, & ce qu'on pouvoit croire contraire aux Ecritures. Il finit en demandant que la Reine accordât ces mots (*quod*) sentence que je trouvai, & que je trouve encore imparfaite. J'en fis le rapport à la Reine. Aprés cela je fus informé secretement par des personnes de merite, que si l'on tenoit ferme sur l'article de la Religion, on l'emporteroit. C'est sur cela que la réponse a été conçûë, & j'eus ordre d'en faire le rapport à l'Ambassadeur de France, qui en parut fort déconcerté, & qui dit pour conclusion qu'il voyoit qu'une telle réponse ne pouvoit que tout rompre ; car si la réponse, dit-il, est fondée sur la conscience de la Reine, il n'y a point en ce cas d'adoucissement à esperer. Je rapportai ce qu'il avoit dit, & je remarquai sur cela quelque trouble en Sa Majesté, qui me fit repentir d'avoir fondé principalement la réponse sur la conscience de Sa Majesté, ce que je n'avois

fait

1571. fait qu'avec ordre, & partant il n'y avoit pas de ma faute. Pour remedier à la chose je fus d'abord chargé d'avertir secretement l'Ambassadeur, que j'étois mieux instruit du sens qu'on donnoit à la conscience de Sa Majesté, que je ne l'étois quand je lui en avois parlé, & que ses principales raisons etoient fondées sur la crainte qu'elle avoit de mécontenter ses bons Sujets, de se mettre en danger de perdre leur afection, &c. Je lui écrivis pour cet éfet une petite Lettre. Ce qu'il en conclud c'est ce que je ne sçaurois vous dire, mais j'apprens d'ailleurs qu'il croit toûjours l'afaire rompuë. Aprés cela j'eus ordre aussi de moderer la Lettre de Sa Majesté comme vous voyez, car elle n'est pas comme elle étoit, une assertion de necessité, mais de possibilité. Ces circonstances vous donneront quelques lumieres, mais Dieu sçait ce que vous découvrirez par vôtre propre penetration. Je crains le pis, & aussi l'ai-je dit; mais l'opinion que Sa Majesté a conçûë lui fait encore croire le contraire.

C'est une chose étrange que quelqu'un donne lieu d'esperer à l'Ambassadeur, & que le même homme persuade la Reine qu'elle doit persister. L'un & l'autre est fait, mais je n'ose asseurer par qui. Et ainsi je finis. Le parti de la Reine a repris Edinbourg par la faveur de Granges. Cependant il se dit encore de l'heure qu'il est Sujet du Roi. Ainsi il y a apparence qu'on en viendra aux mains, ou qu'on se determinera à gouverner le Royaume sans decider la qualité du Roi ou de la Reine. Je ne sçai si le grand nombre a plus de raison que l'autre, car ni en écrivant ni en parlant on ne fait mention ni du Roi ni de la Reine, mais des Magistrats comme conservateurs du repos & de la liberté de leur Patrie. De Westminster le 11. de Mai 1571.

G. Burleigh.

LETTRE LXXX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous suplie d'informer Sa Majesté, que le 20. de ce mois j'allai à Galleon, où j'eus audience de la Reine Mere, à laquelle je deduisis amplement les raisons qui ont obligé Sa Majesté de s'en tenir à sa premiere réponse sur le fait de la Religion. Je ne repeterai point pour le coup ce que je dis, parce que je n'ai dit que ce qui m'avoit été prescrit par la Lettre de Sa Majesté du 11. de Mai. La Reine Mere répondit, qu'elle voyoit fort bien que les raisons que Sa Majesté alleguoit ne devoient pas être legerement pesées, & qu'ainsi elle en vouloit parler au Roi & à Monsieur; & que le lendemain j'aurois réponse. Certaines gens bien intentionnez à la cause m'ont conseillé de m'adresser en droiture à Monsieur. Je les ai crûs: J'ai été à Monsieur, & lui ai dit, que j'avois ordre de Sa Majesté de lui representer les grands inconveniens qui s'en ensuivroient si elle accordoit la permission qu'on demandoit au sujet de la Religion, comme aussi que Sa Majesté quelque desir

qu'elle eût de le faire passer de l'erreur à la verité, ne le presseroit pas de changer 1571.
de Religion si subitement qu'on le regardât comme un Athée, mais qu'elle souhaitoit seulement qu'il se passât de Messe, attendu les grands inconveniens qui s'en ensuivroient; & qu'il examinât de plus s'il ne pourroit pas servir Dieu avec devotion en se servant du Formulaire de Prieres dont on se sert publiquement en Angleterre. Il répondit que son desir étoit plûtôt de reparer les inconveniens que d'en causer, d'encourager que de décourager, & qu'il croyoit qu'il en arriveroit tout autrement.

Aprés avoir ainsi parlé il reprit & dit, que tout jeune qu'il étoit on lui avoit fait depuis cinq ans des ouvertures de mariage, & qu'il ne s'étoit trouvé jusqu'à present de disposition à aucun. Mais, dit-il, il faut que j'avouë que le bien qu'on publie de la Reine vôtre Maîtresse soit pour l'esprit, soit pour le corps, ses ennemis mêmes étant contraints d'avouër, que depuis cinq cents ans on n'a pas vû en Europe une Princesse plus accomplie, m'oblige d'être entierement à elle. Ainsi, dit-il, si je croyois être la cause que quelque inconvenient pût troubler son repos, j'aimerois mieux n'avoir jamais vû le jour. Pour la demande qu'on a faite de l'exercice de ma Religion, comme c'est une chose qui touche mon ame & ma conscience, & que c'est un privilége qui ne sera que pour moi, & dont je ne profiterai qu'en particulier, je supose que cela ne causera pas un scandale qui puisse produire du trouble ou du changement dans l'Etat; & ainsi j'espere qu'elle voudra bien m'en dispenser. Je repliquai que j'esperois qu'aprés avoir bien pesé l'inconvenient qui s'en ensuivroit, il pourroit sans scrupule de conscience & avec devotion assister au service de nôtre Eglise, & qu'il ne demanderoit plus d'en être dispensé. Il répondit à cela qu'il ne sçavoit comment Dieu disposeroit son cœur à l'avenir, & qu'ainsi pour le present il la prioit de considerer en sa conscience ce que c'étoit de faire quelque chose avec scrupule & remords de conscience, & qu'il me prioit aussi en cette consideration de lui faire ses tres humbles & tres passionnez complimens, & de l'asseurer, qu'elle seule avoit l'autorité de lui commander. Le lendemain je ne manquai pas de retourner à la Cour. J'eus audience du Roi, & je lui dis, que je ne doutois pas que sa Mere ne l'eût informé des raisons qui obligeoient la Reine ma Maîtresse à persister dans sa premiere réponse attendu les grands inconveniens qui s'en ensuivroient, & qui retomberoient sur Monsieur son Frere aussi bien que sur sa Majesté. Je lui dis que j'avois ordre de lui demander seulement de la part de sa Majesté, de vouloir persuader son Frere, attendu ces inconveniens, de n'être pas si ferme à demander une tolerance qui pourroit être si dangereuse; comme aussi de lui conseiller d'examiner, s'il ne pourroit pas en bonne conscience servir Dieu suivant le formulaire de Prieres qui est en usage dans ses Etats. Le Roi répondit à cela, que les raisons alleguées par sa Majesté étoient de grand poids; aussi me chargea-t il de prier sa Majesté de sa part d'envoyer les articles qu'elle avoit à proposer, afin qu'on pût examiner le tout ensemble, & de l'asseurer qu'il ne doutoit point qu'il n'obligeât son Frere à aller aussi loin, que l'honneur, la raison, & la conscience pourroient le lui permettre.

Aprés avoir ainsi expedié avec le Roi, j'allai à la Reine Mere, à laquelle je dis la réponse que j'avois euë du Roi. Elle me dit que j'avois bien compris, & que c'é-

1571. toit la même qu'ils avoient resolu entr'eux de me faire. Elle me chargea de prier sa Majesté de faire sa demande au plûtôt; & de la faire raisonnable & moderée, afin qu'on donnât plûtôt la derniere main à la chose. Aussi souhaite-t-elle, s'il est possible, que l'Ambassadeur en soit informé avant que de l'envoyer de deça, parce qu'il peut donner à l'avance quelque lumiere sur les choses ausquelles le Roi pourra raisonnablement consentir, & cela pour plus grande diligence. Elle demeura d'accord avec moi que je devois asseurer sa Majesté, que la raison decideroit de toutes les dificultez qui pourroient survenir de leur côté tant sur le fait de la Religion, que sur les autres points. On croit que Monsieur de Foix passera en Angleterre avec les réponses du Roi aux demandes de sa Majesté. Il ne paroît pas ingrat aux honneurs qu'il a reçûs de la Reine, & il travaille avec chaleur à lever les dificultez qui surviennent, & à défendre sa Majesté contre tous ceux qui tâchent de donner atteinte à son honneur: Ainsi, Milord, vous ferez bien de soliciter sa Majesté de vous permettre de lui écrire en particulier, & de lui faire connoître qu'elle prend en fort bonne part les bons ofices qu'il lui rend. On croit de plus, que Monsieur de Montmorenci sera le Seigneur qui ira ratifier les articles ausquels le Roi consentira. Depuis qu'il est en Cour il a merveilleusement acceleré la chose, & la reduite sur le pied de la raison. Monsieur de la Mothe continuë à écrire avec éloge sur le procedé de sa Majesté dans cette afaire.

Monsieur de Foix m'a chargé de vous donner avis, que les instructions que sa Majesté m'a données, & ce qu'elle a dit à l'Ambassadeur de France ne quadrent pas: Car ce Ministre écrit que sa Majesté promet de moderer sa réponse au second article, & je nie d'avoir reçû rien de pareil. Il écrit que je dois delivrer au Roi la demande de sa Majesté, & je nie d'en avoir reçû aucune. Ainsi il souhaite pour prévenir les soupçons que cela soit reformé, que les articles soient envoyez avant le retour du porteur. Je ne me soucie pas qu'on sçache que je les aye reçûs que je ne sois mieux informé du bon plaisir de sa Majesté.

Vous ferez bien, Milord, d'envoyer par le premier ordinaire le livre des Communes Prieres traduit en François, afin que je le presente à Monsieur. J'en ai vû d'imprimez à Garnezey. Le C. Louis m'a prié tres instamment de suplier sa Majesté de trouver bon que Hawkins le serve sous main avec certains Vaisseaux. S'il plaît à sa Majesté de lui faire cette faveur, il espere qu'elle n'aura pas sujet d'y songer à l'avance. La lettre paroîtra quand l'occasion s'en presentera, & il peut rendre service en cela à sa Majesté. Monsieur Cavalcanti est ici un fort bon instrument pour l'afaire dont est question. Il y va de bonne foi & prudemment. Il est digne de la confiance que sa Majesté a en lui, & son secours ne m'a jamais manqué. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure bien humblement &c. A Vernon le 25. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE LXXXI.

Au même.

MILORD, je vous prie d'informer Sa Majesté, que la Reine Mere m'envoya 1571.
dernierement ce Mémoire que je vous envoye ci-inclus, & me pria de faire en sorte qu'on rendît bonne justice sur cela. Le Mémoire est imparfait en ce qu'il ne fait aucune mention de la personne & du lieu, mais il dit, que Monsieur de la Mothe peut vous instruire amplement de toutes les circonstances de l'afaire. On m'a fait ici depuis peu bonne justice pour une pareille afaire: ainsi, Milord, je vous prie d'avoir soin qu'on fasse la même chose de delà. Elle m'a chargé aussi de faire sçavoir à Sa Majesté que touchant ce qu'on lui a dit que l'Ambassadeur d'Ecosse negotioit ici quelque chose contre l'Irlande avec elle & avec Monsieur, elle declare pour sa justification qu'on ne leur a jamais proposé rien de pareil. Et comme on a rapporté à Sa Majesté que cela étoit la cause pourquoi l'Ambassadeur d'Ecosse n'avoit point obtenu le passeport qu'il demanda dernierement, pour faire voir que ce bruit est faux, elle a resolu de lui donner le passeport demandé, & permission pour l'amour d'elle de passer & de repasser. Elle m'a chargé de plus d'avertir Sa Majesté, que le Ministre Ecossois l'a asseurée, que ce n'étoit point pour aucune mauvaise intention qu'il vouloit se rendre auprés de la Reine sa Maîtresse, mais que son principal dessein en cela étoit de l'entretenir de certaines choses qui le regardent en particulier; & que s'il mentoit en cela il y gagneroit peu au prix de ce qu'il avoit à present en France. J'ai donné un passeport depuis peu à certains Ecossois, & ai dit que j'avois ordre de le faire. J'en ai usé de cette maniere parce que je vois qu'il n'y a aucun sujet de craindre, la France étant aussi bien intentionnée pour nous qu'elle l'est. La Flandre commence de l'heure qu'il est de se tenir sur ses gardes, &c. A Nantes le 26. de Mai 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXXXII.

Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous m'excuserez s'il vous plaît si je suis si long-tems à vous répondre. Il ne dépend pas de moi de faire prendre des resolutions qui me donnent sujet d'écrire. Comme je suis contraint de prendre patience, il faut s'il vous plaît que vous fassiez la même chose de vôtre côté dans l'esperance

1571. que *Deus dabit meliora, Dieu accommodera les choses.* Je renvoye donc maintenant le porteur. J'avois crû & j'esperois de vous envoyer en même tems la grande réponse, & de vous donner quelque lumiere sur l'afaire. L'Ambassadeur de France ayant reçû ses dernieres réponses qui quadrent avec vos lettres, a pressé Sa Majesté de donner de sa part le reste des Articles, mais il n'y a pas eu moyen de l'y resoudre, prétendant qu'elle ne peut le faire qu'on n'ait répondu positivement à l'article de la Religion. L'Ambassadeur en a été si fort touché, que dans une conference que j'ai euë avec lui je l'ai trouvé desesperant de la chose, & tout en colere. Mais aprés lui avoir un peu parlé il s'est appaisé dans l'esperance que revenant à la charge on pourra persuader Sa Majesté de produire le reste de ses articles. Aprés bien des peines on a enfin porté Sa Majesté à consentir qu'on dresseroit les articles & qu'on les produiroit puisque le Roi & son Ambassadeur les demandoient avec tant d'empressement; prétexte que Sa Majesté a crû propre à bien sauver son honneur. J'ai eu ordre d'en donner avis à l'Ambassadeur, & en même tems de dresser les articles, qui je croi étoient tout dressez. Mais avant que d'avoir pû les finir j'ai eu ordre de demander pour conclusion la restitution de Calais; proposition si mal propre à faire reüssir le mariage, que je croi fermement que cela gâtera tout: ainsi je regardois toûjours les choses comme desesperées; mais vôtre sçavoir faire y a remedié. Je souhaitois que Sa Majesté fit voir les articles à Milord Marquis, aux Comtes de Sussex & de Leicester; ils les ont vûs, & ont conseillé fort sagement de s'épargner la peine de demander Calais, & ont fait en general ce qu'ils ont pû pour avancer le mariage, la chose du monde qu'ils croient la plus necessaire dans la conjoncture presente. Ce qui nous fait croire que Sa Majesté y donne à present tout de bon, est, qu'hier l'aprés-midi que Milord de Leicester & moi ayant delivré à l'Ambassadeur Copie des Articles, elle ne parut pas le desapprouver quand on le lui dit. Je ne sçai ce qu'il fera aujourd'hui; mais je sais bien que les articles sont raisonnables. Voilà tout ce qui s'est passé. Je compte que Mercredi je vous envoyerai Harcourt.

Du Pin arriva hier avec des lettres du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur pour Milord de Leicester. Ces lettres avanceront beaucoup l'afaire, & il est raisonnable que Milord de Leicester soit asseuré de la faveur & de delà & ici, parce qu'autrement ceux qui n'approuvent pas le mariage pourroient se défier de lui. Je suis pourtant seur qu'il agit à present tout de bon auprés de Sa Majesté pour faciliter le mariage. Vous ferez bien de lui apprendre la bonne opinion qu'on a de lui pour cela. Les choses ne vont pas bien pour nous en Ecosse. Le parti de la Reine s'est emparé d'Edinbourg par le moyen de Granges, & le Roi est obligé de se renfermer dans Sterling. Les deux partis sont en armes, & ils se sont tenus jusqu'ici sur la défensive. Le parti de la Reine a reçû de l'argent & des munitions de France. L'Evêque de Rosse est toûjours en arret, & il merite de l'être. La Reine n'approuve pas que l'Evêque de Glascow vienne dans le Royaume. Le Docteur Story fut executé Vendredi à Tyborn. Il ne voulut jamais prêter serment de fidélité à Sa Majesté, & protesta qu'il mouroit Sujet du Roi d'Espagne. Il fut jugé Mardi devant la Cour du Banc du Roi, où il ne voulut pas répondre à l'accusation à lui intentée, disant qu'il n'étoit pas Sujet de l'Etat. Sur cela il fut condamné sans autre examen comme atteint & convaincu du crime contenu dans l'information. Ce

Ce qu'on a publié en Espagne du dereglement & de l'incapacité de Stewkley a renversé ses intrigues en ce pays-là. Huggins est arrivé. Menagez vôtre santé. De Westminster le 5. de Juin 1571. 1571.

G. Burleigh.

Je vous envoye une Note de nos derniers Actes du Parlement.

LETTRE LXXXIII.

A Monsieur Fr. Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté en France.

MONSIEUR, j'ai reçû vos lettres par ce porteur qui m'en a aussi apporté de la part du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur, qui à ce que je vois, ont conçû bonne opinion de mon zéle à avancer le mariage de Sa Majesté & de Monsieur. J'ai jugé à propos de renvoyer le porteur qui a souhaité d'être promptement dépêché. Je lui ai dit en quel état est l'afaire, qui n'est accrochée que sur le point de la Religion, sur lequel Sa Majesté ne veut aucunement se relâcher. Tous les autres articles sont raisonnables, & Sa Majesté a fait voir ses demandes à l'Ambassadeur, & vous les a envoyées, & je compte qu'elles vous parviendront avant celle ci. Pour l'autre point qui regarde la Religion, s'il m'étoit permis de leur donner un Conseil, mon avis seroit de n'en parler ni prés ni loin, car Sa Majesté reviendra plûtôt d'elle-même en faveur d'un Prince qui sera son Epoux, qu'elle ne fera par aucun Contrat ou declaration, & n'ayant plus cette raison à alleguer pour l'empêcher de poursuivre, j'espere que tout ira bien. Pour moi qui regarde à la seureté de Sa Majesté, & qui espere que ce sera un bien pour la Religion en general, je le souhaite de tout mon cœur, & je fais de mon mieux pour faire reüssir la chose suivant vôtre avis dont je vous remercie, bien aise de voir que vous entriez dans cette consideration. Le porteur vous informera plus amplement de mes intentions pour vous. Je le regarde comme un honnête homme auquel on doit prendre d'autant plus de confiance, qu'il est devoüé à Sa Majesté & à la cause de la Religion. Je me recommande à vous de tout mon cœur. Adieu. En hâte ce 7. de Juin 1571.

R. Leicester.

LETTRE LXXXIV.

A nôtre fidéle & bien aimé François Walsingham, nôtre Ambassadeur resident à la Cour de nôtre bon Frere le Roi de France.

ELISABETH R.

1571. Fidéle & bien aimé Salut. Quoique nous ayons jugé à propos jusqu'ici de n'envoyer aucuns articles de nôtre part, que le Roi ne se fût positivement expliqué sur la réponse que nous avons déja faite aux articles qui nous ont été envoyez par Cavalcanti, & principalement sur l'article qui concerne la Religion; cependant voyant par vos lettres & par les solicitations continuelles du Ministre de France qui reside en cette Cour, avec combien d'empressement le Roi souhaite de voir nos demandes pour ensuite quand il les aura, s'expliquer sur nôtre précedente réponse, nous voulons bien les envoyer à present malgré la resolution contraire que nous avions prise. Vous les recevrez donc ici par articles. Vous en donnerez avis au Roi & à la Reine Mere, & leur ferez entendre que sans les pressantes solicitations de l'Ambassadeur nous nous serions abstenuës de le faire, parce que nous croyons qu'on peut en quelque maniere expliquer à nôtre desavantage, qu'avant que de sçavoir quelle satisfaction le Roi nous donnera sur le fait de la Religion, qui est le principal, nous continuyions à traiter avec lui pour le reste, dans une incertitude extréme de ce qu'il y a à esperer sur le point capital. Vous direz donc pour les contenter, que non seulement nous avons ordonné au Comte de Leicester & au Lord Burleigh, les seuls de nôtre Conseil dont nous nous soyons servies en cela, de communiquer nos demandes par articles à l'Ambassadeur de France; mais que nous vous les avons envoyées par écrit pour les leur presenter, nous étant reglées pour la plûpart des choses sur ce qui fut accordé par nôtre sœur la Reine Marie d'heureuse memoire, comme il est aisé de le voir par le Traité de mariage entre le Roi Philippe & elle. Vous direz de plus que ces articles n'ont été que brievement & sommairement dressez par nos Conseillers ci-dessus nommez, qui ne sont pas instruits des Loix requises en pareil cas; de sorte que si l'on y acquiesce nous nous reservons le pouvoir de les faire étendre & donner forme de Loi par tels autres de nos Conseillers à qui l'experience a donné plus de capacité pour cela. Au reste nous delivrons ces demandes pour être examinées conjointement avec les articles de la premiere réponse par nous faite aux demandes qui ont été apportées de leur part par Cavalcanti.

L'Ambassadeur de France nous fait sentir, que certaines clauses que nous avions consenti qui fussent ajoûtées à quelques-uns des premiers articles, n'étoient pas contenuës dans l'écrit que vous avez produit de delà. Dans l'incertitude où nous sommes que le Copiste n'ait obmis de delà les mêmes clauses, nous vous en envoyons pour plus grande seureté une nouvelle Copie que vous produirez suivant les occa-

occasions. Si ces clauses ont été oubliées en premier lieu, c'est une omission qui doit 1571.
être mise sur le compte du Copiste.

Si le Roi ou quelqu'autre vous demandent avec empressement de quelle maniere nous en usons avec la Reine d'Ecosse, comme par exemple de ne trouver pas mauvais que l'Evêque de Rosse soit en arrêt, ou pourquoi nous ne faisons pas juger son afaire ; vous direz sur le premier chef, que les démarches qui ont été faites par cet Evêque sont si dangereuses pour nous & pour nos Etats, que nous ne croyons pas qu'il y ait de Prince qui pût soufrir la même chose sans se vanger severement. En éfet nous sçavons qu'il a encouragé les Chefs des rebelles à s'engager dans la rebellion du Nord. Il n'a pû desavouër sur l'accusation qui lui en a été faite, qu'avant que de se soûlever ils ne lui ayent envoyé secretement demander son secours. Nous voulûmes bien oublier le passé dans l'esperance qu'à l'avenir il ne sortiroit plus de son caractere, qu'il se contenteroit d'agir en qualité d'Agent ou de Ministre de la Reine d'Ecosse, qu'il ne se mêleroit plus de nos afaires comme il avoit fait, & ne troubleroit plus nôtre Etat ; cependant peu de mois aprés, c'est-à-dire l'Eté dernier, il rentra secretement dans des cabales avec quelques-uns de nos Gentilshommes. Ne pouvant le soufrir nous lui ôtâmes la liberté pendant quelque tems jusques à ce qu'il eût promis de ne retomber jamais dans la même faute. Contre sa parole il est entré tout de nouveau dans la même cabale, & a tâché par ses Lettres & par ses Emissaires d'exciter secretement de nouveaux troubles dans nôtre Royaume, & dans cette vûë il a negotié par le moyen de ses Emissaires avec certains fugitifs & rebelles qui se sont retirez dans les Pays-Bas Espagnols, comme aussi avec le Duc d'Albe, & a poussé sa pointe en deputant & au Pape & au Roi d'Espagne. Nous avons des preuves completes de toutes ces démarches, & en certains chefs nous avons sa propre confession qui prouve manifestement qu'il est coupable.

Vous prierez donc le Roi ou sa Mere, s'ils vous en parlent, d'expliquer favorablement ce que nous faisons, & de considerer que nous ne pouvons soufrir des démarches qui peuvent exposer, ou du moins troubler nôtre Royaume. Pour cet éfet si l'on demande pourquoi nous refusons un passeport à l'Evêque de Glascow, vous direz que c'est sur le même fondement, car nous connoissons l'homme, & nous sçavons sur tout qu'il ne vient pas ici pour mettre la paix entre la Reine sa Maîtresse & nous, puisque nous sçavons qu'il a plûtôt tâché par le passé à perpetuer la discorde, qu'à maintenir l'union & la paix. Et pour ce qui est de nôtre intention pour la Reine d'Ecosse, quoique l'Evêque de Rosse son Ministre ait merité tout autre chose, nous continuons dans la resolution que nous avons formée d'examiner & de regler son afaire, & nous n'attendons pour cela que l'arrivée des Seigneurs qui viennent d'Ecosse & de la part de la Reine, & de la part du Roi son fils, & qui n'ont été retardez que parce que depuis peu on en est venu aux armes de part & d'autre. De là vient que nous avons envoyé tout de nouveau en Ecosse un Exprés aux parties que nous blâmons à bon escient, mais chacun s'accuse & prétend que les reproches que l'un fait à l'autre compose son apologie ; cependant ils consentent enfin de reprendre la negotiation, & ofrent d'envoyer ici leurs Commissaires. Ce jourd'hui même nous leur avons répondu que nous étions bien contentes de les en-

tendre,

1571. tendre, & avons exhorté les uns & les autres à mettre bas les armes; ce que nous ne doutons pas qu'ils ne faſſent; & cela étant nous comptons que l'afaire ſera bien-tôt heureuſement terminée, car tel eſt nôtre deſir & tout le but que nous nous propoſons; & nos actions feront voir que ce que nous diſons eſt la verité même.

Nous avons trouvé bon de vous informer de tout cela, afin que vous puiſſiez mieux répondre en cas qu'on vous en parle. Donné à Oſterley le 8. de Juin 1571. le treiziéme de nôtre Regne.

LETTRE LXXXV.

Au Chevalier François Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vous promis par ma derniere dont vôtre Italien fut le porteur, de vous envoyer bien-tôt Harcourt, je m'aquitte aujourd'hui de ma parole. Vous verrez par la dépêche de Sa Majeſté ce que vous devez faire. Dieu veuille que le tout reüſſiſſe heureuſement. Pour moi je n'ai que de bonnes intentions pour ſa gloire, & pour la ſeureté de la Reine ma Souveraine, auſſi-bien que de ma Patrie; & ſi je diſſimule en cela je ſouhaite qu'à meſure que j'écris le puiſſant Seigneur des Armées me faſſe ſentir les éfets de ſon indignation. J'ai de la joie, & la choſe le merite, que Sa Majeſté continuë à être ferme ſur le fait de la Religion. La raiſon pourquoi elle le fait eſt, à ce que je croi, qu'elle penſe qu'ils ſe rendront pourvû qu'elle ſoit ferme. Sçavoir ſi l'évenement fera voir qu'elle penſe juſte, ou ſi elle a été bien informée, ce qui n'eſt pas trop certain, vous avez comme les autres la voye de la conjecture. J'apprens de quelques autres que du Pin eſt de cet avis. Il ne m'a pas dit cela, & ne m'a rien répondu de tel, quoique je l'aye directement queſtionné là-deſſus: mais il m'a bien dit que Monſieur ſe contentera qu'on ne decide rien ſur le fait de la Religion. Je vous prie de garder ceci comme un ſecret, car il y a des gens qui pourroient s'y tromper. Je vous envoie le Livre des Communes Prieres en François que j'ai eu bien de la peine à recouvrer, comme le porteur pourra vous dire. Je crains qu'on n'ait mal entendu les premiers Articles puiſque l'Ambaſſadeur dit qu'il y manquoit quelques clauſes. J'ai revû mes copies, & trouvé que tout y eſt, c'eſt-à-dire, que l'une eſt ſans ces clauſes ajoûtées, & qu'elles ſont dans l'autre, dont je vous envoye copie. J'ai fixé quarante mille Ecus à l'Ambaſſadeur pour le Doüaire de Sa Majeſté; mais elle ſe contente de trente mille comme la Reine Marie qui n'eut que trois mille livres Flamandes à quarante Gros la livre, qui reviennent à trente mille Ecus monnoie de France. Depuis que l'Ambaſſadeur a reçû cette réponſe il a écrit pour me faire avoir une réponſe poſitive ſur ce que Monſieur doit avoir; & quoiqu'il n'en ſoit pas parlé dans les premieres réponſes où il faloit proprement s'expliquer là-deſſus, je croi cependant que cela ira au moins au

au Doüaire que les Epouſes des Rois d'Angleterre ont eu, qui ſont dix mille Marques, ou vingt mille Nobles. Je ſuis las, il faut finir. Les afaires d'Ecoſſe qui eſt à preſent en armes nous donnent de l'occupation. Il y a à craindre pour nous auſſi bien que pour l'Irlande qui n'eſt en trouble que faute d'argent. D'Oſterley où Sa Majeſté s'eſt retirée pour aujourd'hui & pour demain, le ſeptiéme de Juin 1571. 1571.

LETTRE LXXXVI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous ſuplie de dire à Sa Majeſté, que le 19. de ce mois ayant eu audience du Roi je lui preſentai les Articles de Sa Majeſté, & lui parlai en les preſentant ſuivant les inſtructions que j'en avois reçûës. Le Roi me dit qu'il ne pouvoit prendre qu'en bonne part la franchiſe & la rondeur avec laquelle Sa Majeſté en uſoit, & qu'auſſi lui étoit-il fort obligé. Il me chargea de l'aſſeurer qu'il en agiroit à ſon égard avec la même franchiſe & la même bonne foi. Pour ce qui eſt de ſa réponſe aux demandes, il me dit qu'il en parleroit à ſon Conſeil, & que dans un jour ou deux il me rappelleroit pour m'informer de ſa reſolution. Il m'envoya querir le vingtiéme, & me dit, qu'ayant conferé avec ſon Conſeil il avoit reſolu d'envoyer inceſſamment un Gentilhomme de ſa chambre nommé de l'Archant, Capitaine des Gardes de ſon Frere, pour remercier Sa Majeſté d'en avoir uſé avec lui avec tant de franchiſe & de ſincerité, & m'a chargé de l'aſſeurer qu'il n'oublieroit jamais un procedé ſi honnête. J'ai eu ordre de lui faire ſçavoir de plus, qu'il a fait choix du Maréchal de Montmorenci & de Monſieur de Foix qui doivent paſſer en Angleterre pleinement inſtruits de ſes intentions au ſujet des Articles propoſez de part & d'autre, & qu'ainſi il ſeroit bien aiſe de ſçavoir quand il plairoit à Sa Majeſté que ces Meſſieurs ſe rendiſſent en Angleterre pour traiter ſur cela. Aprés que j'eus pris congé du Roi, la Reine Mere me fit appeller, & me dit, que depuis peu certaines gens avoient tâché de perſuader au Roi ſon fils que Sa Majeſté ne ſongeoit à rien moins qu'à continuer le Traité de ce mariage, & qu'on avoit employé pluſieurs raiſons pour lui perſuader la même choſe. Cependant elle m'aſſeura, qu'ils ont tous ſur de bons fondemens ſi bonne opinion de la ſincerité de Sa Majeſté qui en avoit uſé avec tant d'honnêteté, que tous ces bruits & toutes ces menées n'avoient pas été capables de rien diminuer des ſentimens avantageux qu'ils avoient d'elle. Elle m'aſſeura en même tems que cela venoit de gens qui auroient pû aiſément leur faire donner dans le paneau, ſi la ſincerité & la droiture de Sa Majeſté ne les aſſeuroient du contraire. Je lui dis que ſi elle ou le Roi avoient d'autres ſentimens de Sa Majeſté, ils lui feroient beaucoup d'injuſtice, & lui donneroient juſte ſujet de croire, qu'ils répondoient mal à ſa ſincerité. Voilà ce que j'ai fait. Je demeure bien humblement &c. A le vingtiéme de Juin 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE LXXXVII.

Au Chevalier Fr. Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

1571. MONSIEUR, je vous ai écrit depuis peu par Du Pin, & je croi que la réponſe de Sa Majeſté, & les Articles qu'elle juge à propos de demander vous ſeront plûtôt parvenus que ma Lettre. Elle demeure toûjours ferme ſur l'article de la Religion, & autant que j'en puis juger elle aura de la peine à ſe relâcher que juſqu'où vous ſçavez ; mais ce point lui étant accordé, je ne croi pas que le reſte ſoit bien dificile. Il eſt certain que ſi Monſieur rend Sa Majeſté maîtreſſe de tout, il en obtiendra plus par cette voye-là qu'il ne ſouhaite, & plus qu'il n'eſt raiſonnable, ou du moins convenable d'être publiquement contracté par eux. Car comme d'un côté on peut avoir une choſe qu'on doit au reſte ſuporter pour un tems dans l'eſperance de mieux, de même cela découragera d'un autre ceux qui ne ſont que trop hautains, & qu'il eſt tres à propos de tenir dans la ſoûmiſſion pour la ſeureté des uns & des autres. Ce n'eſt ſeulement qu'à ces égards ici que la choſe eſt à ſouhaiter : premierement pour le bien general de la Religion, & en ſecond lieu pour le repos de nôtre état preſent. C'eſt auſſi pour ces deux raiſons que je prie Dieu de vouloir la faire reüſſir ; & je ne vois pas grand ſujet d'en douter ſi l'on paſſe de delà le point de la Religion. L'Ambaſſadeur qui reſide en cette Cour y va de bon pied & en uſe fort honnêtement, & il eſt certain qu'il rend de bons ofices à leurs Majeſtez. Je vois par vos Lettres que j'ai ſujet de le remercier de l'afection particuliere qu'il a pour moi. Tout ce que je puis faire ici c'eſt de l'en remercier. Faites-moi la faveur, je vous prie, ſi l'occaſion s'en preſente, de faire connoître au Roi que ſon Ambaſſadeur m'a aſſeuré que Sa Majeſté prend en bonne part le zéle avec lequel je tâche de cultiver & d'augmenter la bonne amitié entre nôtre bonne Souveraine & lui, & que cela m'encourage beaucoup à y travailler de plus en plus autant que ce que je dois à Sa Majeſté peut me le permettre. Voilà pour le preſent tout ce que j'ai à vous écrire. Adieu, je ſuis preſſé. Ce 9. de Juin 1571.

R. Leiceſter.

LETTRE LXXXVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, le |2| 6 2 7 4 ę ח 6 ח *u* m'a montré les Lettres de Sa Majeſté en datte du ſeptiéme de ce mois ———— d'avertir A. que leur ———

de

de grande importance à communiquer ——— il cherche avec l'Angleterre, 1571.
c'est pourquoi ——— il travaille de bonne foi à avancer l'afaire, ———
mais il faut avertir A. qu'on forme le dessein d'enlever à petit bruit la Reine d'Ecosse, à quoi ——— il doit avoir égard. Autant que je puis le sçavoir ——— cela vient de |74| qui l'a dit à son Maître. Il ne l'a pas encore communiqué à A. parce qu'il est absent il y a environ dix jours. Le bruit a couru ici, & on le regardoit comme une verité tres-certaine, que la Reine d'Ecosse s'étoit sauvée en Flandres. De ces bruits communs se sont ensuivis des éfets fâcheux. Vous aurez la bonté Milord, d'avertir sa Majesté d'y avoir l'œil. Le Roi est encore à Paris; ce qui incommode plusieurs de mes semblables, & principalement les Espagnols. Il survient tous les jours de nouveaux sujets de troubles entre ces deux Puissances. L'Espagne paroît faire fort peu de cas du Roi, qui souhaite avec passion de s'en vanger, & il ne lui manque que de l'argent pour se declarer. Le 25. de Juin 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE LXXXIX.

A nôtre fidéle & bien aime François Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur auprés de nôtre bon Frere le Roi de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Comme l'Ambassadeur de France resident ici, conjointement avec Monsieur de l'Archant Capitaine des Gardes de Monsieur le Duc d'Anjou, nous ont demandé nôtre consentement, afin que le Maréchal de Montmorenci & autres nommez de la part du Roi de France, puissent venir ici pour traiter, disent-ils, & conclure l'afaire proposée entre nous & Monsieur, nous jugeons necessaire de vous communiquer au long ce qui s'est passé sur cela. Nous avons ordonné au Lord de Burleigh de le mettre par écrit, afin que d'un côté vous soyez informé des choses, & que vous soyez de l'autre mieux en état de traiter, tant avec le Roi, qu'avec tous autres qui auront commission de traiter avec vous. Dans tout nôtre procedé à leur égard vous verrez que nous n'avons en façon quelconque accordé à Monsieur le libre exercice de la Religion Romaine, ni n'avons aucun peuchant à le faire: Cependant pour le bien de nôtre Royaume plûtôt que par aucune inclination particuliere que nous ayons au mariage, nous avons crû que celui-ci nous convenoit pourvû qu'on pût lever la dificulté de la Religion. Vous verrez par la fin de la conference que les Ambassadeurs ont euë avec le Comte de Leicester & le Lord de Burleigh, que sur la declaration qui leur a été faite que s'ils demandoient pour Monsieur le libre exercice de sa Religion, cela leur seroit refusé, qu'ils ont paru se rendre, & ont demandé si l'on ne pourroit pas passer sous silence cet article, & n'en parler ni prés ni loin? Nous ne souhaitons pas que vous touchiez cela ni au Roi ni à personne à moins qu'on ne vous en parle. Mais en ce cas vous pouvez bien di-

1571. re, que si l'on veut ne le pas demander, il n'y aura point de dificulté pour le reste du Traité; & que s'ils croient mettre à couvert en cela l'honneur de Monsieur, on ne le lui refuse point, car par cela même le nôtre sera hors d'atteinte en ce que nous n'aurons point donné nôtre consentement à la chose: Et Monsieur ne pretendra autre chose en cela, sinon que comme cela n'aura pas été un article du Traité avant le mariage, aussi s'abstiendra-t-il d'en user aprés le mariage. En ce cas vous pouvez faire semblant de consentir. Autrement vous pouvez dire sans détour, ou à Monsieur même, ou à tous ceux qui l'approchent, & en qui vous pouvez prendre confiance, que non seulement on nous fera plaisir de n'en point parler dans le Traité, mais aussi de ne point s'en servir. Et nous voulons que vous disiez cela franchement quand vous verrez qu'il sera necessaire; car nous n'estimons pas que ce soit agir rondement de le passer sous silence dans le Traité, & de demeurer dans le doute si l'on n'en usera point au pied de la lettre, & si ce ne sera point un nouveau sujet de dispute entre lui & nous, danger auquel il n'est pas à propos de s'exposer faute de s'expliquer rondement. Ici inclus est le Sommaire de la conference dont il est ci-dessus parlé, au moyen dequoi vous serez pleinement informé. Et comme l'Archant a demandé un passeport pour le Maréchal de Montmorenci, pour Monsieur de Foix, & pour Monsieur de Chiverny, nous avons eu pensée de vous l'envoyer, afin que si l'on vouloit les faire passer de deça, vous pussiez le delivrer; mais nous avons songé depuis qu'il étoit mieux d'attendre que le Roi vous eût répondu. Donné sous nôtre sceau à Hampton-court le 9. de Juillet 1571. le 13. de nôtre Regne.

Sommaire des réponses faites par sa Majesté aux demandes de l'Ambassadeur de France & de Monsieur l'Archant.

ILs ont commencé par remercier sa Majesté de la part du Roi de France, de la Reine Mere, & de Monsieur, de la sincerité & de la droiture avec laquelle elle avoit agi jusqu'ici. Ensuite ils ont dit, qu'aprés avoir examiné les réponses faites par sa Majesté aux premieres demandes, & les derniers Articles delivrez par son Ambassadeur, qui contiennent les choses qu'elle avoit de sa part à demander, ce que sa Majesté a fait aux pressantes solicitations du Roi, le Roi leur Maître, & la Reine sa Mere avoient jugé à propos d'envoyer notifier par ce Gentilhomme qu'ils étoient dans le dessein de continuer la negotiation, & de finir l'afaire, & que partant ils étoient resolus d'envoyer en Ambassade des personnes illustres & sages, c'est à dire le Maréchal de Montmorenci, Monsieur de Foix, & Monsieur de Chiverny, Chancelier de Monsieur, pour traiter & conclure l'afaire, si sa Majesté le jugeoit ainsi à propos, & vouloit leur accorder un passeport; Que tout étoit prêt pour leur départ, & qu'ils se mettroient en chemin dés que Monsieur de l'Archant seroit de retour.

Sa Majesté répondit à cela.

QU'elle remercioit aussi le Roi & la Reine de l'amitié qu'ils lui avoient témoignée en suivant l'afaire avec tant de zéle; & que pour sa sincerité à leur égard, elle ne

ne doutoit pas que ses actions n'en fussent toûjours de bonnes preuves. Mais que 1571.
pour l'afaire de Monsieur & d'elle, elle ne la croyoit pas assez avancée, autant qu'elle en pouvoit juger par leurs discours, pour envoyer des Ambassadeurs pour la finir & conclure, n'ayant appris que depuis peu les dificultez survenuës au sujet de la premiere réponse au sujet de la Religion, & ne sçachant pas encore si le Roi avoit accepté ses prémieres demandes, avoüant qu'elle ne croyoit pas qu'on pût rejetter ses derniers articles, attendu qu'ils ne contenoient rien que ce qui avoit déja été accordé par le Roi Philippe à la Reine Marie sa Sœur. Ainsi sa Majesté conclud qu'à moins que le Roi ne voulût declarer que son desir & celui de son Frere étoit conforme à la declaration que sa Majesté avoit déja faite sur le fait de la Religion, c'est à dire qu'elle ne pouvoit accorder à Monsieur le libre exercice de la Religion Romaine en rien qui fût contraire à ses loix, elle ne voyoit que peine perduë pour tous les Ambassadeurs qui viendroient.

Pour répondre à cela l'Ambassadeur & l'Archant firent un long discours, & dirent que le Roi, le Reine Mere, & Monsieur ne souhaitant rien tant que la gloire de sa Majesté, & le bien de son Etat, ils esperoient pareillement que sa Majesté auroit égard à la gloire & au rang de Monsieur, & feroit en sorte qu'il ne fût pas regardé dans le monde comme un Prince sans Religion, comme il le seroit necessairement s'il vivoit ici sans l'exercice de sa Religion : Que cependant son dessein n'étoit pas de se servir de cette liberté de maniere que sa Majesté pût s'en scandaliser le moins du monde, ou que cela pût troubler le repos de son Royaume. Ils alleguerent plusieurs raisons pour obliger sa Majesté de se rendre à leur desir. Mais elle persista dans sa premiere resolution, & dit qu'elle ne pouvoit en conscience, ni par rapport à la Politique accorder à Monsieur la liberté qu'il demandoit. Elle ajoûta que son dessein n'étoit pas que Monsieur fût contraint de vivre ici sans exercice de Religion, puisque si l'on consideroit la forme de la Religion en Angleterre telle qu'elle est établie par les loix du Royaume; ce qui se pouvoit faire aisément attendu que la Liturgie en étoit publique, & traduite en Latin & en François, on trouveroit qu'elle n'a rien qui soit contraire à la Religion Romaine *, toute la diference consistant en ce que la Liturgie Anglicane est traduite de Latin en Anglois, & en quelques autres choses qui ont été retranchées pour de bonnes raisons, & qui ne se pratiquent pas dans l'Eglise Anglicane; de sorte que quiconque pratiquera la Religion Anglicane ne pourra pas être regardé comme un homme sans Religion, ni comme un homme faisant quelque chose qui repugne à la Religion Romaine.

Aprés plusieurs autres discours de la même longueur & tendans à la même fin, ils prirent congé de sa Majesté, & finirent leur premiere audience. Quelque tems aprés ils prierent sa Majesté de vouloir leur donner une réponse plus favorable; mais ils eurent pour réponse qu'elle trouvoit sa resolution si raisonnable, que bien loin de croire qu'ils deussent avoir ordre de la combattre, elle auroit crû plûtôt qu'ils auroient deu avoir pouvoir d'y aquiescer. Et comme sa Majesté apprit que le Roi de

* *Elle parloit sans doute des ceremonies que les Reformateurs ont laissées telles qu'ils les ont trouvées; car pour les dogmes ils ne sont asseurément pas les mêmes.*

1571. France avoit conclu cette afaire avec tous les membres de son Conseil, & qu'il l'avoit publiée en nommant des Ambassadeurs, ne l'ayant communiquée jusqu'ici de sa part qu'à deux de ses Conseilleurs, le Roi de France l'ayant priée de tenir la chose secrete, elle ordonna que toute la negotiation fût exposée à son Conseil depuis un bout jusqu'à l'autre; & cela ayant été fait, le Conseil approuva fort la chose, & tout le monde solicita fortement sa Majesté d'en user de maniere avec Monsieur le Duc d'Anjou, qu'il pût se resoudre à passer l'article de la Religion, ou du moins de n'avoir pas l'exercice d'une Religion contraire à la sienne. Aprés cela l'Ambassadeur & l'Archant eurent encore audience de sa Majesté le Vendredi, & repetans leurs premieres raisons ils la prierent de leur dire si le Maréchal de Montmorenci ne passeroit point de deça avec la qualité d'Ambassadeur ainsi qu'on lui avoit déja notifié que c'étoit le dessein du Roi. Le Sommaire de la réponse de sa Majesté fut, que comme elle faisoit beaucoup de cas de l'amitié du Roi, & qu'elle desiroit de la conserver par de bons ofices mutuels, aussi étoit-elle fort soigneuse de n'accorder rien qu'elle crût pouvoir la diminuer le moins du monde, en lui donnant quelque sujet ou quelque prétexte de mécontentement; & qu'ainsi elle souhaitoit que le Roi fît reflexion à la chose, & pesât la dificulté sur le fait de la Religion avant que d'envoyer son Ambassade; d'autant mieux qu'elle sentoit bien qu'elle ne pouvoit pas changer d'avis en cela, & ne croyoit pas que tout ce qu'on pourroit lui dire pût l'obliger à se relâcher; & qu'encore que dans la plûpart des choses on pût dificilement répondre de l'avenir, c'étoit neanmoins pour l'heure le parti qu'elle avoit pris: Que si le Roi esperoit que son Ambassadeur la feroit changer de sentiment, & qu'il n'en pût venir à bout, l'afaire se romproit, & le Roi de France n'en seroit pas content, quoique de son côté elle ne lui eût donné aucun sujet de mécontentement; & que partant sa Majesté les prioit de faire en sorte que le Roi prît sa réponse en aussi bonne part qu'elle la donnoit, protestant avec sincerité qu'elle n'avoit en vûë que d'entretenir inviolablement une amitié qui avoit si bien commencé. L'Ambassadeur l'ayant encore instamment supliée de leur donner une réponse plus satisfaisante, parce que si elle en demeuroit là le Roi & son Frere auroient sujet de douter des intentions de sa Majesté pour le principal, elle répondit qu'au pied de la lettre l'article de la Religion faisoit toute la dificulté, & que si le Roi & son Frere vouloient le passer, elle ne voyoit rien pour le reste qui ne pût s'ajuster par un raisonnable Traité; ce que je vous declare, dit-elle, d'autant plus volontiers, que le Roi pourroit ne pas croire que si lui & son Frere passoient l'article de la Religion, son dessein étoit de ne faire aucune dificulté pour le reste, & cela d'autant mieux qu'elle s'en étoit expliquée nettement par deux diferens écrits, dont l'un étoit une réponse aux demandes du Roi, & l'autre contenoit les demandes accordées en pareil cas entre le Roi Philippe & la Reine Marie. Ainsi elle conclud qu'elle devoit remettre l'envoi des Ambassadeurs à la prudence du Roi.

Aprés cela ils se retirerent incertains, comme il parut par leurs paroles, de l'essentiel de la chose: Aussi demanderent-ils le lendemain une conference avec le Comte de Leicester & le Lord de Burleigh, afin de dire ce qu'ils pensoient de la réponse de sa Majesté. Ils l'eurent comme ils l'avoient demandée. Ils firent

rent de nouvelles instances pour avoir une réponse raisonnable, & representerent 1571.
qu'encore que la Reine ne voulût pas à present aquiescer à leur demande, cependant si l'Ambassadeur venoit, il y auroit peut-être quelque remede, & la chose pourroit se faire de maniere, que Monsieur ne seroit pas blâmé dans le monde, & regardé comme un excommunié entre les autres Princes pour n'avoir pas l'usage de sa Religion, ni Sa Majesté n'en seroit aucunement scandalisée, ni son Etat troublé le moins du monde, Monsieur étant fortement resolu dés qu'il mettroit le pied dans le Royaume de ne donner aucun scandale au moindre des Sujets de Sa Majesté ; & plusieurs autres choses qui tendoient à persuader, que Monsieur professeroit sa Religion, ou s'en abstiendroit en tems & lieu de maniere, que personne n'auroit sujet de s'en formaliser.

Ils eurent pour réponse, que Sa Majesté ne pouvoit pas répondre autre chose, & qu'ils pouvoient connoître la sincerité de sa conduite par la franchise avec laquelle elle les informoit de ses intentions. On leur rappella plusieurs raisons pour appuyer sa resolution. La premiere fut la conscience; ensuite le desir qu'elle avoit de maintenir le repos de son Royaume. On leur representa qu'en accordant à son Epoux dans une chose de cette importance le pouvoir de violer ses Loix, elle alieneroit necessairement l'esprit & le cœur de ses bons Sujets qui étoient de sa Religion, & endurciroit les autres qui n'obeïssent aux Loix qu'à regret, & qui ne se contraindroient plus dés qu'ils se verroient authorisez en quelque maniere à les violer: Et quoique Monsieur ne voulût pas les appuyer en cela, cependant l'esperance d'en être approuvez leur inspireroit la hardiesse de se soustraire de l'obeïssance.

On voulut sçavoir enfin si le Comte de Leicester & le Lord Burleigh trouvoient bon que les Ambassadeurs vinssent. On leur répondit que c'étoit au Roi à decider cela, & qu'eux deux pouvoient mieux conseiller en cela que personne, puisqu'ils voyoient quelle seroit vrai-semblablement l'issuë de leur voyage; qu'à la Religion prés il ne paroissoit aucun autre obstacle à la chose; mais que pour dire la verité on ne pouvoit leur donner aucune esperance que l'Ambassade pût faire changer la Reine de resolution; au contraire on pouvoit les asseurer qu'on ne lui auroit pas plûtôt demandé une tolerance pour Monsieur, qu'elle la refuseroit; & qu'ainsi s'ils ne s'accommodoient pas d'un refus, il n'y avoit pas d'autre moyen que de ne pas la demander. Là-dessus on opina de part & d'autre, que si Monsieur s'abstenoit de la demander, & que par consequent Sa Majesté ne la lui accordât point, mais qu'on passât la chose sous silence, les amis de Monsieur pourroient conserver la bonne opinion qu'ils avoient de lui, & le regarder toûjours comme un Prince qui n'avoit pas changé de Religion; & que pareillement les bons Sujets de Sa Majesté la regarderoient toûjours sur le même pied, & comme une Princesse qui n'avoit voulu consentir à rien de contraire à sa Religion. Voilà où finit cette conference.

LETTRE XC.

Au Chevalier François Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

1571. MONSIEUR, aprés nos cordiales recommandations considerant que Sa Majesté nous a employez conjointement à la negotiation de l'afaire entre elle & Monsieur le Duc d'Anjou, & que vous étes chargé de la même chose, nous avons aussi jugé à propos de vous écrire conjointement pour vous apprendre ce qu'a fait Sa Majesté depuis l'arrivée de Monsieur l'Archant, comme vous pourrez le voir par celle qu'elle vous écrit, où elle touche aussi quelque chose de nôtre procedé avec les Ministres de France. Nous ne sçaurions vous dire ce que Monsieur de l'Archant dira de son Chef, ou ce que l'Ambassadeur lui fera dire; mais peut-être en apprendrez-vous quelque chose. Nous avons eu avis qu'ils n'étoient pas contens de la réponse de Sa Majesté. Sur cela comme nous sommes bien aises qu'on ne fasse pas nos intentions pires qu'elles sont, nous eûmes une conference avec eux Samedi dernier, & tout se passa comme vous verrez par celle de Sa Majesté. Aprés avoir longtems appuyé les raisons de Sa Majesté, & leur avoir donné une sufisante esperance pourvû qu'on pût convenir de ce qui regarde la Religion, ils proposerent un expedient, qui est de ne point parler de cet article, sur quoi Sa Majesté vous a donné des instructions touchant ce que vous devez dire, si l'on vous met sur cette matiere; ainsi nous nous referons à vos instructions.

Quant aux veritables intentions de Sa Majesté, il est certain que nous ne pouvons vous en apprendre que ce qu'elle veut bien en dire. Quant à l'afaire en elle-même, elle y consent comme à une chose necessaire à son Royaume; hors delà nous ne remarquons pas en elle l'empressement qu'on voit d'ordinaire aux personnes qui doivent se marier. Cependant elle dit que l'article de la Religion fait le seul obstacle, & pour dire la verité nous n'en voyons pas d'autre qui soit de consequence. Tout ce que nous pouvons faire est de vous conseiller ce que vous nous conseillez vous-mêmes, c'est-à dire de la servir suivant les instructions qu'elle vous donne, & pour le reste d'en laisser le succez à Dieu, que nous prions de vous diriger dans cette negotiation d'une maniere qui contente Sa Majesté, & qui tourne à la gloire du Tout-Puissant, & au bien de nôtre Patrie. De Hampton-court le 8. de Juillet 1571.

R. Leicester. G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE XCI.

Au Chevalier Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je suis en doute si je dois vous écrire ou non. De ne pas vous 1571.
écrire ce seroit vous mettre en peine, & de vous écrire avec incertitude, ce ne seroit pas vous rasseurer. Dans cette extrémité le dernier est neanmoins le parti que je prens. Je vous asseure que je ne sçaurois vous dire positivement ce qu'on doit esperer des réponses de Sa Majesté de l'heure qu'il est. Elle n'ignore pas ce qu'il y auroit à craindre si l'afaire échoüoit par sa faute. Elle fait semblant de croire que si l'article de la Religion étoit decidé il n'y auroit plus aucune dificulté ; mais si elle est persuadée que de la Religion viendra la rupture, & qu'ainsi elle évitera le blâme, c'est ce que je ne puis vous dire. Dieu dirige la chose, car j'y ai fait tout ce que j'ai pû, aussi bien que les autres Membres du Conseil. Milord Garde des Sceaux y a travaillé avec chaleur. Autant en a fait Milord de Sussex. Milord de Leicester s'est joint à moi & y a travaillé avec empressement ; & entre le reste des Conseillers je n'en sçais pas un seul qui se soit directement opposé à la chose. Nous n'avons point bonne réponse d'Espagne, & ainsi l'amitié de cette Puissance nous étoit inutile. Mais Dieu a resolu de nous châtier, l'heure est proche. Sa volonté soit faite avec misericorde. Le Gentilhomme a eu une chaine de cent soixante livres sterling, mais il ne la pas euë sans dificulté. Sa Majesté a écrit au Roi, à la Reine Mere, & à Monsieur l'Archant. De Hampton-court le neuviéme de Juillet 1571.

G. Burleigh.

Chesholn Domestique de la Reine d'Ecosse, arrivé depuis peu de Roüen avec de l'argent & des munitions, est arrêté à Leith par le Regent.

LETTRE XCII.

A Monsieur Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous apprendrez au long la resolution de Sa Majesté au sujet de la réponse qu'elle a faite à Monsieur l'Archant. Pour moi je vous dirai franchement quelle opinion j'ai de cette grande afaire, même suivant que

1571. je vois la dispofition de Sa Majefté. Car il me paroît qu'elle a pour le mariage le même desir qu'elle avoit, mais un desir extrémement froid. Cependant elle voit si bien qu'il eft neceffaire qu'elle se marie, que je crois qu'elle confent plûtôt à avoir un Epoux parce qu'on le juge à propos, qu'elle n'a dans le fond envie qu'on lui en trouve un; & je crains que cela ne fe trouve ainfi à l'égard de Monfieur. Car comme vous le remarquerez, entre tous les articles qui ont déja été propofez il n'y en a qu'un feul qui faffe la dificulté, & qui eft la demande que fait Monfieur pour avoir le libre exercice de Sa Religion. Ainfi je croi que s'il vouloit ne demander pas cela, & le paffer fous filence, Sa Majefté exigeroit de lui de ne lui en faire à l'avenir aucune demande. C'eft pourquoi je fuis perfuadé que cette dificulté rompra entierement l'afaire, & qu'il y a peu d'efperance que ce mariage réüffiffe. Je prie Dieu que cela ne rompe pas la bonne intelligence pour le refte. J'ai crû fortement d'abord que Sa Majefté avoit veritablement intention de pourfuivre la chofe, & qu'elle avoit envifagé l'afaire avec tant de reflexion, que rien ne feroit capable de lui faire refufer le parti. Auffi ai-je employé fuivant mon devoir tous les bons moyens que j'ai pû pour l'avancer, & je fuis bien fâché de n'y avoir pas réüffi. Quoiqu'il en foit je ne me défie pas de la bonté de Dieu. Je fuis perfuadé au contraire que tout ce qu'il fait eft toûjours pour le mieux, ou du moins qu'il en ufe ainfi en cette occafion pour nous faire porter la peine des pechez que nous avons commis contre lui. Tout ce que je puis dire de plus eft, que je prie Dieu d'afermir le veritable zéle que Sa Majefté a pour la Religion, & que ce mariage manquant elle s'allie avec quelqu'autre Prince étranger qui travaille avec chaleur conjointement avec elle à feconder fes pieufes intentions. Cependant vous ferez bien d'obferver tout ce qui fe fera de delà au fujet de la réponfe de Sa Majefté, & de tâcher de découvrir, autant qu'il fe pourra, leurs veritables intentions, c'eft-à-dire s'ils ont deffein ou non d'en paffer par ce que veut Sa Majefté. Au premier cas il faut abfolument pourfuivre la chofe; au fecond il faut prendre d'autres mefures, & le plûtôt fera le mieux. Si l'on paffe l'article de la Religion, Sa Majefté dit bien pofitivement qu'il n'y aura point d'autre dificulté. Dieu conduife tout pour fa gloire; & avec ce fouhait je finis.

Monfieur Cobham eft de retour d'Efpagne, où nous n'avons rien de bon à efperer. Il a été bien reçû du Roi, mais fort fierement & fort arrogamment de fes favoris. On fçait affez en quels termes nous en fommes ailleurs. Ainfi nous voilà broüillez par tout avec nos voifins. Dieu veuille nous proteger & défendre. Lui feul le peut, & j'efpere qu'il le fera dans un tems où tout confpire contre nous. Je me recommande à vous de tout mon cœur. Adieu car je fuis preffé. Ce feptiéme de Juillet 1571.

R. Leicefter.

LETTRE

LETTRE XCIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je vous prie de dire à Sa Majesté, que deux à trois jours aprés que Monsieur l'Archant fut parti d'ici, il arriva des lettres d'Angleterre, écrites à ce qu'on m'a dit de la part de l'Ambassadeur resident en vôtre Cour, par lesquelles il asseuroit ceux qui ne sont pas pour le mariage, que Sa Majesté ne pensoit à rien moins qu'à se marier: Que ses Domestiques mêmes l'en avoient asseuré, & qu'ainsi il les prioit de prendre courage, & de ne point douter de l'avis. Aprés que l'Archant eut pris congé & fut parti d'Angleterre, l'Ambassadeur dépêcha un Courrier qui le joignit à Boulogne, & arriva ici un jour ou deux avant lui. Il ne fut pas plûtôt arrivé que le bruit se répandit que l'Archant ne portoit qu'une froide réponse, & cela pour leur faire connoître que le premier avis qu'il leur avoit donné n'étoit pas sans fondement. Cette nouvelle consterna beaucoup ceux qui favorisoient le mariage. L'Archant étant arrivé, & ayant fait un rapport avantageux de la bonne foi avec laquelle Sa Majesté agissoit, & la même chose étant confirmée par les lettres de Monsieur de la Mothe, ceux qui étoient consternez, & qui regardoient l'afaire comme desesperée, commencerent à reprendre cœur. Sur cela on delibera avec certains Conseillers choisis sur la resolution qu'il y avoit à prendre. Cette conference qui n'étoit principalement que pour cette afaire, a duré cinq à six jours sans qu'on ait pû prendre aucune resolution. J'espere qu'encore que le mariage se rompe, l'intention du Roi est d'envoyer de delà une personne de qualité, tant pour remercier Sa Majesté de son honnêteté dans cette afaire, que pour l'asseurer qu'il souhaite que la bonne amitié continuë. J'ai jugé à propos d'en avertir Sa Majesté à l'avance, & quand on sera entierement resolu à le faire, je me propose d'envoyer une autre dépêche. C'est assez vous fatiguer pour le coup. Je demeure donc bien humblement &c. De Melun le sept & le huit de Juillet 1571.

1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XCIV.

A Milord de Leicester.

MILORD, je vous remercie tres-humblement de la franchise avec laquelle vous en usez à mon égard au sujet de l'afaire sur laquelle vous me dites vos sentimens avec tant de sincerité. On étoit ici si fort en doute avant l'arrivée de l'Archant que Sa Majesté eût intention de se marier, qu'on ne sçavoit comment s'y prendre pour continuer la negotiation. Ce doute est fomenté

1571. menté par les avis de l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe qui reſide en vôtre Cour, & qui prétend ſçavoir tous les ſecrets de l'Etat. Si l'on pouvoit guerir les gens de cette défiance, il eſt certain que la Religion ne ſeroit pas ûn obſtacle; mais de paſſer cet article, & d'échouër enſuite, on s'imagine que ce ſeroit faire trop d'avances. Je crains que cette défiance ne rompe tout: Ainſi il eſt neceſſaire que Sa Majeſté s'examine, étant comme elle eſt environnée d'une infinité d'intrigues dont l'execution n'eſt ſuſpenduë qu'en attendant l'évenement de ce mariage. Je fais ce que je puis pour que la negotiation continuë, ou pour mieux dire pour que l'amitié ſe fortifie. Le Roi, à ce que j'apprens, y a beaucoup de penchant, & d'autant plus qu'il n'eſt pas content de l'Eſpagne. J'avois crû qu'il y auroit quelque broüillerie entre ces deux Puiſſances; mais ce ne ſera rien à ce que j'apprens; & le mariage ſe rompant, comme on s'y attend ce ſemble de l'heure qu'il eſt, je ne croi pas que le Roi entreprenne rien contre l'Eſpagne quelque bonne volonté qu'il en ait.

La liberalité que Sa Majeſté a faite à l'Archant a été fort bien employée, car perſonne ne dit plus de bien d'elle que lui. Et pour vous, Milord, vous n'avez aucun ſujet de vous repentir des honnêtetez que vous lui avez faites, tant il parle avantageuſement de vous. Autant en fait Cornet qui accompagnoit l'Archant. Monſieur de la Mothe qui reſide en vôtre Cour tâche de ſauver tout ce qui peut faire croire que Sa Majeſté n'agit pas ſincerement, & les bons ofices qu'il a rendus & en cela, & en autre choſe meritent une recompenſe honnête de Sa Majeſté.

Il y a cinq à ſix jours qu'on tient regulierement conſeil ſur cette afaire, & perſonne n'oſe rien conſeiller au ſujet de la défiance qu'on a. J'ai bonne eſperance que s'ils n'ont pas envie de continuer ils ne laiſſeront pas neanmoins de faire choix de quelque perſonne diſtinguée qui paſſera en Angleterre pour remercier Sa Majeſté de ſa ſincerité, & pour demander la continuation de l'union.

Voilà ce que j'ai pû apprendre juſqu'ici de l'intention des Puiſſances de ce pays ſur cette afaire, & j'ai jugé à propos de vous en informer par ce Porteur. Auſſi-tôt qu'on aura reſolu ce qu'on veut faire je ne perdrai pas de tems à vous dépêcher un autre Exprés. Voilà ce que j'ai à vous dire pour le preſent. Je demeure bien humblement &c. De Melun le ſept & huitiéme de Juillet 1571.

F. Walſingham.

LETTRE XCV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous ſuplie d'informer Sa Majeſté, qu'aprés avoir fermé mon premier paquet, & ne ſongeant qu'à faire partir le Porteur ſans retardement, Monſieur Cavalcanti m'eſt venu prier de la part de la Reine Mere, d'attendre encore un jour ou deux à l'envoyer à Sa Majeſté, pour pouvoir prendre durant ce tems-là leur derniere reſolution ſur la réponſe qu'ils ont à faire; & il m'a dit enſuite que cela étant fait le deſſein du Roi étoit de m'envoyer querir pour me communiquer ce qui

auroit

auroit été resolu. Sur quoi j'ai crû que je devois attendre. Suivant la promesse de Cavalcanti le Roi m'a envoyé querir, & m'a dit, qu'ils avoient deliberé sur la réponse de Sa Majesté apportée par l'Archant, & qui étoit de grand poids; & qu'aprés une longue deliberation il avoit enfin resolu d'envoyer incessamment Monsieur de Foix auprés de Sa Majesté, pleinement informé de ses intentions au sujet de l'afaire; & qu'il esperoit qu'il ne la trouveroit pas si resoluë sur le fait de la Religion. Il m'a chargé de plus de faire sçavoir à Sa Majesté que quoiqu'il arrivât de l'afaire, puis qu'elle avoit agi si honnêtement & avec tant de sincerité, & témoigné avoir tant de confiance en lui, elle pouvoit aussi seurement compter sur son amitié, que sur celle d'aucune Puissance du monde; qu'elle pouvoit entierement disposer de lui & de son Royaume pour elle & pour ses Sujets, & s'asseurer que son épée seroit toûjours prête à la défendre contre tous ceux qui l'attaqueroient. Il l'a dit d'un air & d'une maniere, qu'il paroît évidemment que son cœur est d'accord avec sa langue. 1571.

En sortant d'avec le Roi j'allai voir la Reine Mere, qui me fit un long discours pour me témoigner avec combien de passion elle souhaitoit que l'afaire reüssît, & le déplaisir qu'elle avoit qu'un point aussi dificile que celui de la Religion mît obstacle à un mariage qui seroit si avantageux aux deux Etats. Je lui dis que s'il lui plaisoit elle pouvoit lever cet obstacle en persuadant à son fils de se contenter de l'exercice de nôtre Religion. Elle me dit qu'elle avoit de la peine à faire cela, parce que c'étoit une chose qui touchoit sa conscience & sa reputation. Je la priai d'un autre côté de bien peser la grande raison que la Reine ma Maîtresse avoit de ne pas se relâcher sur ce point. Elle me dit, qu'elle ne pouvoit pas disconvenir que Sa Majesté n'eût raison d'en user ainsi, mais qu'elle esperoit pourtant qu'il se trouveroit quelque secours, puis que le Ministre que le Roi avoit dessein d'envoyer étoit si agreable à Sa Majesté, & avoit plusieurs raisons à alleguer pour faire voir combien il seroit préjudiciable à son fils de vivre sans une espece de tolerance, comme aussi pour montrer que les inconveniens que Sa Majesté craignoit pour son Royaume ne s'ensuivroient pas de cette même tolerance. Elle conclud enfin que quelque chose qui pût arriver de cette afaire en consequence de la dificulté de la Religion, elle & le Roi étoient infiniment obligez à Sa Majesté d'avoir agi avec tant d'honnêteté & de sincerité, & qu'en son particulier elle ne l'en aimeroit pas moins, que si elle étoit sa fille.

Aprés avoir pris congé de la Reine, j'allai à Monsieur. Il me pria de bien remercier Sa Majesté de sa part de la grande liberalité qu'elle avoit fait à l'Archant, qui avoit fait un rapport si magnifique de ses grandes & rares vertus, qu'il avoit un chagrin extrême qu'il y eût un obstacle aussi important que celui de la Religion; & que son honneur & sa conscience l'empêchassent de profiter du bonheur le plus rare & le plus precieux qui pût jamais lui arriver dans le monde. Il me protesta qu'il souhaiteroit qu'on pût lever cet obstacle dût-il lui en coûter un bras ou une jambe. Mais de quelque maniere, dit-il, que la chose tourne, je la prierai de me regarder comme un Prince qui sera toûjours prêt tant qu'il vivra à exposer sa vie pour la défendre contre tous ceux qui se mettront en devoir de l'attaquer.

1571 Voilà tout ce qui s'eſt paſſé d'eſſentiel dans cette negotiation. Ainſi je finis en vous aſſeurant que je ſuis bien humblement &c. A Melun le dernier de Juillet 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE XCVI.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, aprés une longue deliberation le Roi s'eſt enfin reſolu d'envoyer inceſſamment Monſieur de Foix, pleinement inſtruit au ſujet de l'afaire dont eſt queſtion ; & je croi même qu'il aura ordre de conclure le mariage ou une étroite alliance entre les deux Couronnes. On eſt ici fort perſuadé de la ſincerité de Sa Majeſté. Ainſi la conjoncture étant favorable, ſi vous trouvez que Sa Majeſté ne ſoit pas bien reſoluë à ſe marier, choſe tres-neceſſaire à nôtre Etat chancelant, ce ſeroit le tems de faire une alliance qui pourroit nous ſervir pendant quelque tems, quoique nôtre maladie demande un autre remede. Sa Majeſté a des obligations au Gentilhomme qui va en vos quartiers, & il prend par tout ſon parti comme s'il étoit ſon Sujet naturel. Il y a apparence qu'il donnera un grand mouvement à cette negotiation, & comme il eſt bien intentionné pour Sa Majeſté, il peut lui rendre de grands ſervices : ainſi vous ferez bien de l'avertir de lui faire honneur, & de le recompenſer liberalement. Pour vous, Milord, vous ne pouvez être plus obligé à un Etranger : auſſi ne fais-je aucun doute que vous ne le traitiez ſur ce pied-là. Pour ce qui concerne le point de la Religion, quoique leur Ambaſſadeur leur ait donné depuis peu quelque eſperance qu'ils pourroient obtenir une eſpece de tolerance, ils ſont plus roides ſur ce point qu'ils ne l'étoient ci-devant. Ce n'eſt pas à moi à donner Conſeil dans une afaire de cette importance. Quant à l'opinion que j'en ai, je me refere, Milord, à mes précedentes. On ſe tremouſſe ici beaucoup pour empécher ce mariage. Le Nonce du Pape, l'Eſpagne, & le Portugal ſont tous les jours en mouvement pour en détourner Monſieur. Le Clergé lui a offert une penſion conſiderable pour l'obliger à laiſſer là l'afaire. En un mot, il n'eſt rien qu'on ne faſſe pour rompre cette afaire. Le bruit a couru durant un jour ou deux qu'elle étoit tout-à-fait rompuë, & que Monſieur n'y penſoit plus. C'eſt à cauſe de ce bruit qu'il me fit tant de proteſtations la derniere fois que j'ai été à la Cour, & qu'il m'aſſeura ſi fortement qu'il n'en étoit rien, & que ſon cœur étoit toûjours le même, ajoûtant que s'il étoit aſſez malheureux pour que ce mariage ſe rompît, il ſe croiroit fort à plaindre. Il proteſta qu'il voudroit avoir perdu un bras ou une jambe, & que la dificulté qui s'oppoſoit à ſon bonheur n'intereſſât pas ſa conſcience & ſon honneur. Je propoſai pluſieurs raiſons pour le porter à ſe contenter de nôtre Formulaire de Prieres, & à ne pas inſiſter ſi fort ſur une tolerance qui pourroit être préjudicia-ble

ble à Sa Majeſté & à lui-même en cas que leur mariage s'accomplît. Mais il ne me parut pas qu'il eût aucun penchant à ſe relâcher. 1571.

On ſouhaite pour certaines raiſons que le voyage de Monſieur de Foix ſoit tenu ſecret juſques à ce qu'il ſoit arrivé. Outre les bons ofices que rend en general Monſieur Cavalcanti pour cette afaire, vous lui étes obligé, Milord, en vôtre particulier du bon office qu'il vous a rendu.

Le deſir que j'ai que ce Porteur parte ſans retardement ne me permet pas de vous faire une plus longue Lettre. Ainſi, Milord, je vous recommande à la garde de Dieu, & le prie de diriger les choſes de maniere, que la concluſion de cette afaire tourne à ſa gloire, & à la ſeureté de Sa Majeſté. De Melun le dernier de Juillet 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE XCVII.

Au même.

MILORD, s'il ne ſe fait ni mariage ni alliance, les pauvres Proteſtans de ce Royaume croient leurs afaires deſeſperées. Ils me l'ont dit avec larmes, & je les croi; & quand ils ne m'en diroient rien, je le trouverois fort apparent attendu l'état preſent des choſes. Je ne ſçai ce qu'on doit eſperer d'un mariage qui eſt ſi traverſé de tous les côtés. S'il peut ſervir à la gloire de Dieu, & à la ſeureté & ſatisfaction de Sa Majeſté, je le ſouhaite, ſinon il ne ſçauroit échouër trop tôt.

Pour ce qui regarde la concluſion d'une alliance, je croi que chacun le ſouhaite, au moins ceux qui deſirent la ſeureté de Sa Majeſté, & le bien de nôtre Patrie. Cependant il ſe trouve une pierre en chemin contre laquelle pluſieurs peuvent broncher. Cette pierre eſt nôtre ancienne alliance avec la Maiſon de Bourgogne, à laquelle on peut donner quelque atteinte en entrant avec la France dans une Ligue ſi étroite; mais l'une eſt bien moins avantageuſe que l'autre. Il paroît douteux d'abord ſi on la doit faire autrement qu'à la maniere ordinaire; mais ſi l'on conſidere comme il faut les circonſtances du tems preſent, on peut lever cet obſtacle, & recevoir avec avantage l'alliance qui ſera propoſée.

La Maiſon de Bourgogne a toûjours été juſqu'à ces derniers tems inferieure à l'Angleterre, & en a par conſequent dépendu; mais à preſent qu'elle eſt attachée à la Maiſon d'Autriche, elle s'eſt renduë ſi puiſſante, que d'inferieure elle eſt devenuë ſuperieure, de bonne & paiſible voiſine, une Puiſſance dangereuſe & ambitieuſe; & nous en ferons l'experience ſi nous ne nous précautionnons au plûtôt.

On ſçait aſſez combien ces deux Puiſſances ſont ſenſibles aux injures qu'elles ont reçuës, & on a de ſufiſantes preuves du penchant qu'elles ont naturellement à la vengeance. Si elles ne ſe vengent pas de l'heure qu'il eſt, ce n'eſt pas faute de bonne volonté; mais parce que la conjoncture ne leur eſt pas favorable; mais ſi l'ombrage

1571. brage qui est entre-elles & la France étoit une fois dissipé l'experience nous feroit bien-tôt voir que de renouveller le commerce avec elles avant qu'elles se croient vengées, ou que leur fierté ou leur grandeur fussent en quelque maniere abatuës, ce ne seroit que leur donner une belle occasion de se venger.

Or si l'on considere combien est dangereuse la grandeur de la Maison d'Autriche, le ressentiment qu'elle a des injures qu'elle a reçuës, son penchant naturel à la vengeance, & le commerce de nos Marchands, ces considerations étant bien pesées, il semble que le cas est un peu changé.

Et quoique la France ne puisse pas nous apporter le même profit que la Flandre, l'avantage au moins que nous pouvons tirer de la premiere est plus seur, & ne nous expose à rien. Surquoi je fais principalement deux considerations.

La premiere, que la Maison d'Autriche est devenuë la Protectrice du Pape, & l'ennemie declarée de l'Evangile, qu'elle travaille tous les jours à extirper: par consequent comme nous faisons profession de l'Evangile, nous devons nous opposer à elle.

L'autre qu'entrant en Ligue avec la France nous avancerons l'Evangile non seulement ici, mais aussi ailleurs. Ainsi quoique cette Ligue nous apporte moins d'avantage par rapport au temporel, cependant le fruit que nous pouvons en recueillir par rapport au spirituel, merite je croi que nous prenions ce parti, ou plûtôt je croi pour mieux dire, que nous avons sujet de remercier Dieu qui nous presente une si bonne occasion, & pour l'avancement de sa gloire, & pour la seureté de Sa Majesté. Je ne doute point, Milord, que vous ne fassiez de vôtre mieux pour que l'occasion qui se presente ne s'échape pas sans fruit. Pardon, Milord, d'oser vous écrire avec tant de liberté. C'est assez vous fatiguer, & je demeure bien humblement &c. A Melun le troisiéme d'Aoust 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XCVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, l'Ambassadeur d'Espagne ayant eu audience le sixiéme de ce Mois, declara au Roi, que son Maître ne pouvoit plus soufrir les ravages que faisoient certains Vaisseaux du Prince d'Orange refugiez à la Rochelle, où ils vendoient publiquement contre toute bonne amitié les prises qu'ils avoient faites. Il dit de plus au Roi, qu'il avoit appris que C. L. qui étoit un Rebelle qui ne cherchoit qu'à troubler son Maître par des cabales indirectes, avoit eu une conference secrete avec Sa Majesté; & qu'ainsi il protestoit qu'à moins qu'il ne fît promptement remedier à cela, il ne pouvoit que s'en ensuivre la guerre entre lui & son Maître. Le Roi répondit à cela, que le Prince d'Orange étoit un Prince de l'Empire, avec lequel il étoit ami, & que par consequent il ne pouvoit pas plus l'empécher de venir dans ses Ports,

Ports, que les autres Princes ses Alliez. Et que pour la conference qu'il avoit eüe avec le Comte Louis de Nassau, il lui dit, qu'il étoit mal informé. Mais, ajoûta-t-il, quand cela seroit, quel juste sujet auroit vôtre Maître de s'en plaindre, ou de s'en croire outragé, puisque ce Prince est aussi un Prince d'Allemagne qui n'est ni pensionnaire, ni Sujet de son Maître, & qu'ainsi il n'étoit pas en droit de donner des Loix à la France? Si l'on s'imagine, dit-il, que nous apprehendons la guerre, on se trompe. Que chacun fasse en cela ce qu'il jugera le meilleur. La Reine Mere lui fit la même réponse. Elle est fort irritée contre l'Espagne pleinement persuadée qu'elle est que sa fille a été empoisonnée. 1571

Ceux de la Religion suplient tres-humblement sa Majesté, qu'il lui plaise en parlant à Monsieur de Foix de lui insinuer qu'elle souhaiteroit que le Roi rappellât à la Cour les Princes & l'Amiral, & qu'elle eût la bonté d'ajoûter, qu'un Sujet du merite de l'Amiral ne devoit pas être laissé dans un coin comme la Rochelle. Et quoi que le Roi soit de l'heure qu'il est bien intentionné pour lui, ils comptent neanmoins que la recommandation de sa Majesté augmentera de beaucoup son credit, attendu la bonne volonté & la veneration que le Roi a pour elle; car à ce que j'apprens de divers endroits, le Roi est ravi quand il trouve occasion de louër Sa Majesté, & de faire connoître combien il lui est obligé.

Le Roi m'a fait prier par le Secretaire Pinart de recommander à Sa Majesté l'afaire de Norris de Chamails. Je vous envoie ci incluse une copie du Bil qui a été presenté au Roi. Je trouve qu'on est ici assez disposé à faire justice, & à la faire avec autant de diligence que le peuvent permettre les Loix du Pays & la nature des afaires que j'ai recommandées.

Nous avons reçu ordre du Roi d'aller à Blois, où les Princes & l'Amiral doivent se rendre vers le commencement du mois prochain. Il se fait plusieurs cabales pour rompre ce voyage; mais le Roi y paroît fort resolu. Je suis fort certain que le Roi n'a point de Sujet dont il ait meilleure opinion que de l'Amiral; & il y a beaucoup d'esperance que le Roi l'employera à des choses de la derniere importance; car il commence à s'appercevoir lui-même de l'insufisance des autres, dont les uns ont plus d'attachement pour d'autres que pour lui, & les autres sont plus Espagnols que François, ou plus adonnez à leurs plaisirs particuliers qu'au bien public. Il n'y a personne en ce Royaume de quelque distinction, dont il ne connoisse les vertus & les défauts. Ceux qui l'aiment ont de la douleur de le voir si fort adonné au plaisir; & ils esperent que si l'Amiral vient à la Cour il remediera en quelque maniere à cela. La Reine Mere voyant que son fils a tant d'afection pour lui, fait tout ce qu'elle peut pour l'obliger à juger favorablement d'elle. Il semble qu'elle favorise beaucoup l'assemblée de Blois.

Le Mariage du Prince de Navarre & de la Princesse Marguerite n'est pas encore tout à fait conclu, la Religion étant le seul obstacle. La Princesse qui a bonne envie d'être mariée, lit la Bible, & fait les mêmes prieres que font ceux de la Religion. On dit que le Mariage du Prince de Condé & de la Marquise d'Isles est entierement conclu. Pour ce qui est de l'état present de ma santé infirme, comme aussi de l'état de ma bourse, je m'en refere, Milord, à ce que vous en dira le porteur

1571. auquel je vous prie d'ajoûter foi. En voilà assez pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le douziéme d'Août 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE XCIX.

Au même.

Milord, vous sçaurez qu'aprés plusieurs conferences secretes du C. L. avec le Roi & la Reine Mere, comme aussi avec certains Conseillers choisis, il m'a envoyé prier de trouver moyen de nous voir secretement. Nous sommes convenus des moyens, & nous avons eu une conference ensemble.

Il m'a protesté d'abord que sur la bonne opinion qu'il avoit conçûë de moi au rapport de gens ausquels il ajoûtoit foi il vouloit me découvrir franchement ce qui s'étoit passé entre lui & le Roi, & en même tems l'état present de leurs afaires. Il m'a dit en premier lieu qu'il lui avoit declaré, que l'afaire dont il avoit été informé par d'autres, & qu'il lui recommandoit à present, paroissant d'une telle nature, qu'on ne pouvoit y entrer ni en conscience, ni avec honneur, il jugeoit à propos de l'informer des circonstances qu'il devoit necessairement sçavoir, tant pour satisfaire Sa Majesté, que pour mettre son propre honneur à couvert, parce qu'il seroit fâché de se mettre en devoir de persuader à un Prince une chose incompatible avec l'honneur & la conscience. Il a commencé par dire qu'on n'avoit pris les armes dans les Pays-Bas que parce que le Roi d'Espagne y vouloit établir l'Inquisition, le fondement de la tirannie la plus horrible, la ruine de toute liberté; Chose que Charles Quint son Pere avoit voulu établir en ce pays là; mais voyant que les Habitans s'y opposoient, & qu'elle ne pouvoit y être établie qu'avec leur consentement, à moins que cela ne se fît par violence & par tirannie au préjudice de son serment & des Priviléges des peuples, il avoit abandonné cette entreprise.

Aprés qu'il eut resigné le Gouvernement à son fils, le Cardinal de Lorraine cabala secretement avec le Cardinal d'Arras, dans le temps que la France étoit en guerre avec les Pays-Bas, & conseillerent au Roi d'Espagne de faire la paix, parce que le Roi de France Pere du Roi present, étoit reduit à de si grandes extrémitez, qu'il consentiroit à tout ce que l'Espagne demanderoit. Ils lui dirent de plus qu'à moins que la paix ne se fit entre les deux Princes, la Religion Catholique ne pouvoit plus se soutenir ni en France ni en Flandres, où les Protestans multiplioient si fort, qu'il n'y avoit pas moyen de les ruiner qu'en établissant l'Inquisition en France & dans les Pays-Bas. Ces deux Cardinaux cabalerent si bien, que la paix se fit, & à des conditions si peu glorieuses, qu'il en laissoit juger S. M. même, (il parle au Roi de France.) Cette paix étant concluë, le Cardinal d'Arras travailla de tout son pouvoir & fit plusieurs tentatives pour établir l'Inquisition. Il commença par les voyes de la persuasion; mais les Papistes aussi bien que les Protestans s'y opposerent, & dirent que c'étoit contre le serment du Roi de vouloir établir une chose si préjudiciable à leurs Priviléges qu'ils

qu'ils étoient obligez de maintenir, & de laquelle ils voyoient qu'il ne pouvoit s'en enſuivre que du mal, & la ruine totale du pays, parce que cela ruineroit entierement le commerce du dehors qui faiſoit ſa principale ſubſiſtance. Quand il vit qu'il ne pouvoit pas reuſſir par la voie de la perſuaſion, il ſe mit en devoir d'y employer la violence. La Nobleſſe prévoyant cela, preſenta de concert au Regent un Bil contenant l'énumeration de pluſieurs grands inconveniens qui s'en enſuivroient ſi l'on continuoit à vouloir introduire l'Inquiſition. Elle choiſit de plus deux Gentilshommes qui furent envoyez en Eſpagne pour repreſenter au nom de tout le corps les maux qui en reſulteroient ſi le Roi perſiſtoit en cela; & qu'il ne ſeroit pas au pouvoir des Nobles d'empêcher les peuples de prendre les armes, tant ils étoient animez contre l'Inquiſition: qu'ainſi ils ſuplioient de renvoyer la deciſion de cette afaire à l'examen de l'aſſemblée des trois Etats. Ces démarches n'aboutirent à rien, & le Cardinal & ſes Adherens contre tout ordre & toute équité continuerent à travailler à l'établiſſement de l'Inquiſition. Tout le monde ſçait comme les peuples prirent en ſuite les armes, comme la Nobleſſe qui s'étoit unie pour s'oppoſer à l'établiſſement de l'Inquiſition, a été corrompuë & diviſée par je ne ſçai combien d'artifices; quelle tirannie le Duc d'Albe a exercée depuis qu'il eſt dans les Pays-Bas, & avec combien d'inſolence, il en a uſé à l'égard de Sa Majeſté & de la Reine d'Angleterre, choſe honteuſe à ces deux grandes Puiſſances d'être traitées de cette maniere par un ſi petit Compagnon; comme ſon Frere le Prince d'Orange s'eſt mis en devoir de les delivrer d'une ſi miſerable ſervitude; comme Dieu qui ſeul ſçait le tems propre pour delivrer les opprimez de la tirannie de cet homme l'a choiſi pour en faire l'inſtrument de leur delivrance, & comme tâchant par tous moyens de ſe tirer de deſſous le joug, il a depuis peu preſenté à l'Empereur à la derniere aſſemblée de Spire, un livre contenant leurs griefs, le priant en toute humilité de les delivrer de l'oppreſſion où ils étoient, comme il appartenoit à ſa qualité & au rang qu'il tenoit dans la Chrétienté. L'Empereur qui avoit des eſperances du côté de l'Eſpagne, écouta cela froidement. Se voyans donc ſans ſecours, & leur Prince naturel s'étant laiſſé corrompre, & n'ayant plus pour ſes bons Sujets les raiſonnables égards qu'un bon Prince doit avoir: Et comme il ne conſidere ni ſon ſerment, ni ne ſe ſoucie de maintenir des Privilèges qui ont été confirmez par ſes Prédeceſſeurs, qu'il ne fait aucun cas de la démarche reſpectueuſe des Nobles qui lui ont humblement demandé de reparer leurs griefs, & qu'ils ſe croyent en conſcience déchargez de toute obligation d'obeiſſance, ils ſe jettent en toute humilité aux pieds de Sa Majeſté, la priant de les recevoir ſous ſa protection, & de les delivrer de la preſente tirannie. Vôtre Majeſté voit à preſent l'état de leur cauſe; ainſi vous ferez bien d'examiner ſi elle eſt aſſez bonne pour pouvoir vous declarer le protecteur d'un peuple que la tirannie reduit à la cruelle neceſſité de chercher à ſe delivrer. Si vous croyez ne pouvoir pas le faire en conſcience & avec honneur, vous ferez bien de vous en abſtenir, car autrement le ſuccez n'en ſçauroit être heureux: Mais ſi vous croyez le pouvoir, examinez alors politiquement combien vous y trouverez d'avantages, & combien vôtre Pere auroit donné pour ce qui vous eſt maintenant ofert *gratis*; mais ſi vous le refuſez n'eſperez pas de recouvrer jamais la même occaſion. Il 1571.

1571. m'a dit en même tems que le Roi & la Reine Mere, ont paru tres contens, & que le Roi a dit, que de pareils Conseillers en violant son Edit avoient pensé le mettre dans les mêmes termes avec ses Sujets, d'où s'étoient ensuivis les derniers troubles: mais qu'à present Dieu lui avoit fait la grace d'ouvrir ses yeux, & de penetrer leur dessein. Le Roi informé de cette maniere des circonstances qui pouvoient lui faire regarder cette entreprise comme honorable & juste, il lui a fait voir alors combien le succez en est aisé & vrai-semblable. Premierement, m'a-t-il dit, tous les Habitans des Pays-Bas en general de l'une & de l'autre Religion, sont mécontens de la tirannie des Espagnols, & ne desirent rien tant que d'en secouër le joug. Secondement que toutes les Villes M. A. sont prêtes à recevoir les garnisons qui leur seront envoyées par ordre de son Frere. En troisiéme lieu que les autres Villes Frontieres ne verront pas plûtôt approcher des Forces, qu'elles seront prêtes à les recevoir. En quatriéme lieu que le Roi d'Espagne n'a pas de l'heure qu'il est en ces pays-là trois mille hommes sur lesquels il puisse compter. En cinquiéme lieu qu'avec douze Vaisseaux outre ceux qu'ils ont déja, ils garderont la Mer de maniere, que l'Espagne ne pourra transporter aucunes Troupes par Mer. Et enfin que les Princes d'Allemagne sont pour la plûpart dans le dessein de se joindre avec eux; que le Roi se contentera de la Flandre & du Pays d'Artois qui appartenoient autrefois à la Couronne de France; que le Brabant, la Gueldre, & le Pays de Luxembourg, qui étoient autrefois Fiefs de l'Empire, y seroient reünis; & que la Zelande, & le reste des Isles demeureroient, dit-il, à la Reine d'Angleterre, pourvû qu'elle voulût entrer dans le parti.

Aprés avoir informé le Roi de ces vrai-semblances, il parut les trouver fort de son goût, & principalement si l'on pouvoit attirer la Reine d'Angleterre dans le parti, & l'obliger à se joindre à eux, & aux Princes d'Allemagne. C'est pourquoi il a souhaité qu'on lui en fit la proposition pour découvrir qu'elle étoit son inclination en cela; car, dit-il, si elle qui est la Maîtresse de la Manche, agit de concert avec nous, je ne compte pas pour grand' chose le Roi d'Espagne & tous ses Alliez. Il m'a dit ensuite qu'il avoit dit au Roi, qu'il croyoit que la propositon lui en avoit déja été faite, & qu'il avoit appris qu'elle ne se soucioit pas d'y entrer: mais qu'il ne sçavoit pas cependant si Sa Majesté mieux informée n'avoit point changé d'avis. La chose ayant été proposée au Roi de cette maniere, elle a été depuis examinée par des Conseillers choisis qui ont tous approuvé le dessein, & ont jugé sur de grandes raisons qu'il ne doit pas être negligé. Ils trouvent seulement qu'il faut pourvoir à deux choses avant que de leur conseiller de s'y engager; l'une de faire premierement une bonne ligue avec l'Angleterre & les Princes d'Allemagne; & Monsieur de Foix va passer sans retardement en Angleterre pour cet éfet, parce que l'Alliance avec cet état est de tres-grande importance, en ce que les Princes d'Allemagne attendent à se determiner que l'Angleterre le soit, & ne veulent sans elle s'engager dans aucune Ligue. Pour le reste il dit que le Roi a dessein de taxer tout le Clergé de son Royaume au payement d'une année de son revenu.

Voilà tout ce qu'il m'a dit touchant ce qu'il a negotié avec le Roi, à ceci prés qu'il a ajoûté; qu'il est secretement convenu entre lui & le Roi, que Stroffi qui doit s'em-

s'embarquer vers le milieu du mois prochain, entreprendra quelque chose en Espagne, mais seulement pour étonner le Roi; cependant le dessein du R. T. C. est de desavouër publiquement la chose. 1571.

Pour leur état il me dit, qu'ils ont beaucoup de peine d'empêcher les peuples des Pays Bas de se découvrir par quelque action brusque, & qu'ils ne trouvent pas les Papistes moins bien disposez que les Protestans à risquer leurs vies pour se delivrer de la tirannie. Le manque d'argent est le plus grand obstacle qu'ils trouvent. Le plus considerable secours qu'ils ayent en cela est de la part de D. de F. Leur dessein n'est pas de rien entreprendre avant l'hiver, & alors ils se promettent de se jetter dans le T. M. & au printems prochain leur intention est, si Dieu le permet, d'entrer dans le pays par deux côtés avec deux diferens corps d'armée. Aprés m'avoir ainsi informé & de ce qu'il avoit fait avec le Roi, & de ce qu'ils vouloient faire, de l'état present de leurs afaires, & de quelle maniere ils avoient dessein de proceder, il me pria de proposer à Sa Majesté ce qui suit. Premierement si elle peut se joindre à lui & au Prince d'Orange dans cette entreprise. En second lieu si sur la premiere asseurance presentée elle peut leur envoyer la somme qu'ils ont demandée. 3. Qu'elle permette à Hawkins de les servir sous main avec certain nombre de Vaisseaux, comme aussi de trouver bon qu'il chargeât sur ces Vaisseaux certaines provisions dont ils ont actuellement besoin, & qu'il leur transporteroit: Enfin qu'il plaise à Sa Majesté de permettre à certains Wallons qui sont à present à la Rye au nombre d'environ 800. de s'embarquer pour venir ici. Sur le premier article il prie Sa Majesté de considerer, qu'il ne lui sera pas moins glorieux d'unir la Zelande à la Couronne d'Angleterre, qu'il fut honteux à sa Sœur de perdre Calais: Et qu'au reste étant en possession de la Zelande, elle aura la Clef des Pays-Bas, & un lieu où ses Vaisseaux pourront toûjours se mettre à couvert & des insultes des ennemis, & du peril de la tempête. D'ailleurs ayant la Zelande, elle sera mieux en état d'assembler les Princes d'Allemagne qui joüissent du Brabant, & des autres Pays autrefois feudataires de l'Empire, & par consequent mieux en état d'empêcher que F. ne devienne trop puissant: Et enfin que cette entreprise étant faite par des Protestans, l'honneur qu'elle en recevra augmentera son credit auprés du Roi, & la mettra en état de soutenir avec plus d'avantage l'attachement qu'il a pour elle en consideration des rares faveurs qu'ils ont reçû d'elle, qu'ils reconnoissent & reconnoîtront toûjours. Pour le second il prie Sa Majesté de faire reflexion combien l'Espagne est mal intentionnée pour elle: Combien le Roi d'Espagne se croit outragé par l'arrêt de ses Vaisseaux, & combien les Espagnols sont actuellement vindicatifs, quoiqu'ils sçachent suivant le tems parfaitement bien dissimuler leur malice. Comme ils entretiennent à grands fraix un de ses Sujets nouvellement sorti d'Irlande, comme aussi d'autres Sujets rebelles qui se retirent tous les jours en Flandres, & qui ne s'abstiennent de la molester au dedans, que sur les grandes esperances qu'a le Duc d'Albe de l'entreprise de son Frere; & enfin que le Roi d'Espagne s'est rendu le Protecteur de la Reine d'Ecosse sa dangereuse ennemie, comme elle sçait fort bien elle-même. Or si en prêtant une somme si modique elle peut en quelque maniere les mettre en état d'abaisser un si fier ennemi, & épargner pour elle-même dix

1571. fois autant, ſans compter le peril de ſon Royaume & de ſes peuples, il la prie d'examiner ſerieuſement s'il n'eſt pas de la bonne politique de débourſer cette petite ſomme. Il dit ſur le troiſiéme article, qu'avec les Vaiſſeaux de Hawkins il ſera en état d'empêcher les Eſpagnols de faire à l'avenir décente en Flandres, peuples qui pourroient devenir de dangereux voiſins s'ils s'établiſſoient une fois dans les Pays-Bas; ſans compter que les proviſions qu'on demande à preſent ſerviront à la ſubſiſtance de Stroſſi, dont l'entrepriſe reüſſiſſant ne peut qu'allumer la guerre entre la France & l'Eſpagne, quoique le Roi le deſavoüe, étant comme il eſt ſi diſtingué en ce Royaume par ſon ofice. Ainſi Sa Majeſté peut au moins juger des coups avec plus de ſeureté. Pour le dernier il eſpere que Sa Majeſté ne fera aucune dificulté, parce qu'elle déchargera par ce moyen ſon Royaume de tant d'Etrangers.

Aprés m'avoir ainſi entretenu des choſes qu'il vouloit que je propoſaſſe à Sa Majeſté, comme auſſi des raiſons qui pouvoient l'engager à goûter ce deſſein, je lui dis que je ferois le devoir d'un Ambaſſadeur; que j'informerois Sa Majeſté de tout cela, & la laiſſerois prendre la reſolution qu'elle jugeroit la meilleure pour ſa gloire & pour ſa ſeureté; que je leur ferois ſçavoir les intentions, & que pour mon particulier je ne pouvois lui dire ſur cela ni bien ni mal. Il me pria de ſuplier Sa Majeſté de lui envoyer au plûtôt ſa reſolution ſur ces points, parce que l'état de leurs afaires requeroit qu'ils ſceuſſent de bonne heure ſes intentions; & qu'au ſurplus il la prioit d'excuſer ſon importunité qui étoit un éfet de la neceſſité. Il me pria de plus d'avertir Sa Majeſté, que pluſieurs perſonnes ſous prétexte de ſervir ſon Frere & lui par Mer, avoient commis pluſieurs brigandages ſur ſes Sujets & Marchands; mais que ſon Frere & lui deſavoüoient entierement ces gens là, & prioient Sa Majeſté de les punir comme ils le meritoient. Que pour prevenir dans la ſuite de pareils inconveniens, leur deſſein étoit d'envoyer ſecretement une enſeigne à L. Amiral, par le moyen de laquelle on pourroit diſcerner ſeurement ceux qui les ſervoient d'avec ceux qui uſurpoient fauſſement leurs noms, & qui n'avoient intention que de ravager également les amis & les ennemis. Ma Lettre n'étant déja que trop longue, je finis de peur de vous fatiguer, & je demeure bien humblement &c. De Paris le 12. d'Aouſt 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE C.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, vous verrez par ce que j'écris à Milord de Burleigh la conference que j'ai euë avec A. La grace que je vous demande, Milord, eſt de favoriſer autant que vous pourrez un deſſein qui tend à la gloire de Dieu, & à la ſeureté de Sa Majeſté. Je regarde comme une choſe dangereuſe de conſeiller la guerre à un Prince, parce que l'évenement en eſt douteux: Cependant les choſes peuvent être quelquefois diſpoſées de ſorte, qu'il n'y auroit rien de plus dangereux que de n'entrer

trer pas en guerre. Les guerres fondées sur l'ambition pour l'agrandissement des Etats, est toûjours injuste: mais celles qu'on n'entreprend que par necessité & pour sa propre conservation sont toûjours necessaires. Je vous laisse juger, Milord, par la consideration de l'état des afaires tant au dedans qu'au dehors, si la necessité ne nous oblige pas à cela de l'heure qu'il est. Un autre qui seroit en ma place, qui ne feroit attention qu'aux afaires du dehors, & qui ne sçauroit pas les secrets du dedans, jugeroit par conjecture plûtôt que par connoissance, de ce qu'il est convenable de faire dans cette importante occasion: Cependant je prens la liberté, Milord, de vous découvrir en particulier ma foiblesse, & de vous dire mon sentiment sur une afaire qui n'est ni de ma jurisdiction ni de ma connoissance. Je commencerai par vous dire, Milord, que nous ne sommes pas bien avec l'Espagne, & que nous sommes obligez de demander reparation, ou de la prendre nous-mêmes l'épée à la main. Cette reparation est dificile à obtenir par la voye de la negotiation, car des gens qui ne se mettent à la raison que pour un tems & en faveur de leurs interêts, peuvent bien pour un tems dissimuler leur malice. Cette même reparation par la voye des armes paroît d'abord absolument impossible quand on compare leurs Forces avec les nôtres : Mais si vous considerez l'occasion qui se presente aujourd'hui, cette incertitude s'évanoüit incontinent à parler humainement. Je dis humainement parlant, parce que la victoire aussi bien que toutes les autres choses, sont entre les mains de Dieu, qui en dispose souvent tout autrement que les hommes ne pensent; mais à prevoir les vrai-semblances & à en juger, comme peuvent faire les hommes, il y a beaucoup d'apparence, que l'orgueil de l'Espagne peut être aujourd'hui tellement abaissé, que nous n'aurons plus rien à craindre de sa mauvaise volonté. Vous trouverez peut-être que le remede est pire que le mal, car en voulant humilier l'Espagne, nous éleverons peut-être une autre Puissance de laquelle nous n'aurons pas moins à craindre. Pour répondre à cela je n'ai qu'à vous dire, Milord, en quelle situation sont les choses. Les Princes d'Allemagne qui veulent entrer dans le dessein, prévoient sagement que si les Pays Bas étoient unis à la Couronne de France, cette Puissance seroit trop redoutable: Ainsi leur dessein est de composer avec elle, & de l'obliger à se contenter de la Flandre & de l'Artois qui lui appartenoient autrefois. Mais pour le Brabant & les autres pays qui étoient autrefois de la dépendance de l'Empire, leur dessein est de les mettre sur l'ancien pied, & d'en donner le Gouvernement à quelque Prince d'Allemagne, qui ne peut être raisonnablement que le Prince d'Orange. On veut unir la Hollande & la Zélande à la Couronne d'Angleterre; ce qu'ils font pour deux raisons. La premiere pour rendre l'entreprise plus aisée par nôtre secours; l'autre pour pouvoir mieux brider la France, en cas qu'elle veuille aller au delà de sa portion. Si l'entreprise reüssit de cette maniere, le remede en sera moins dangereux, & le succez en est plus apparent. Ces trois Puissances étant unies, & toutes les circonstances bien examinées, il est impossible humainement parlant que l'afaire ne reüssisse; car tant que les choses seront en cette situation dans les Pays-Bas, l'Espagne ne doit pas esperer d'être tranquille en Italie. Mais si Sa Majesté ne veut pas entrer dans le parti, il ne peut lui en revenir ni la gloire, ni l'avantage, ni la seureté

qui

1571. qui lui reviendroient en s'y engageant. Si ce dessein reüssit, comme il y a apparence, on peut prévenir deux maux par ce moyen. Premierement la malice de celui qui est puissant, & qui a bonne envie de se venger; Secondement la grandeur d'un autre qui deviendroit peut-être sans cela un dangereux voisin. On en peut prévenir un troisiéme de non moindre, ou pour mieux dire de plus grande consequence, qui est, que ceux qui peut-être sans cela ne se tiendroient pas en repos chez eux, ne s'aviseront pas de remuer s'ils sont occupez au dehors. Pour éviter ces trois grands maux il semble que la guerre dans laquelle on s'engage a la necessité pour fondement. Ceci, Milord, comme je vous ai déja dit, paroîtroit peut être fort raisonnable à un homme qui ne verroit que le dehors des choses; mais pour vous, Milord, qui voyez le dedans de l'afaire, il vous paroîtra peut-être qu'il y a plus de peril à craindre, que de seureté à esperer. Quoiqu'il en soit si l'on fait attention à nôtre état languissant, & aux divisions intestines qui nous déchirent, quoique Sa Majesté n'entre pas dans le dessein, elle doit neanmoins encourager les autres, pour pouvoir profiter des troubles d'autrui, comme elle a fait jusqu'ici; car nous pouvons compter à coup seur, qu'ils ne feront pas plûtôt la paix, que nous commencerons à avoir guerre. On doit à mon avis avoir plus d'égard aux maux du dedans, qu'à ceux du dehors. La grandeur exterieure de la France est beaucoup moins à craindre pour nous qu'une dissension Domestique, à laquelle il ne faut qu'un secours étranger pour nous faire de dangereuses afaires. Il est donc question pour prévenir les maux du dedans, de recourir aux remedes du dehors, qui sont de profiter des disgraces d'autrui. Je ne doute point, Milord, que vous n'agissiez auprés de Sa Majesté de maniere qu'une partie au moins des demandes du C. ne soient favorablement reçûës, afin que le feu qui commence à s'allumer devienne un grand feu, & que nous puissions profiter de sa chaleur. Rien ce me semble ne peut tant avancer la chose, qu'un peu de faveur de la part de Sa Majesté. Je conçois de l'heure qu'il est de grandes esperances, que le fier Espagnol dont Dieu s'est long tems servi comme de verge pour sa colere, sera bientôt jetté au feu, & connoîtra ce que c'est que s'en prendre à Dieu. Je voudrois, Milord, que vous connussiez l'homme: on parle de lui pour le bras & pour la tête comme d'un autre Ol. Il est éloquent & moëleux en parole; mais le principal est qu'en matiere de Religion il est aussi honnête homme pour les mœurs, que franc & de bonne foi pour la negotiation. Je croi que Dieu la suscité de nos jours pour servir d'instrument à l'avancement de sa gloire. Je vous suplie, Milord, d'ajoûter foi à ce que le porteur vous dira de mon état particulier. Je m'en refere donc à lui, & je finis sans vous fatiguer davantage, par vous prier de me faire sçavoir au plûtôt ce que Sa Majesté a dessein de faire en ceci. A Paris le douze d'Aoust 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CI.

Au Chevalier François Walsingham Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, le Porteur, qui est un des Domestiques de Milord de Rutland, 1571.
peut plus commodément vous instruire de l'arrivée de Monsieur de Foix, que je ne puis vous l'écrire; ainsi je me refere au rapport qu'il vous en fera. Je reçûs hier la longue Lettre que vous m'avez envoyée par mon Cousin Dannet, un quart d'heure avant que Monsieur de Foix eût audience de la Reine. Je crains que l'ofre d'une si grande amitié ne diminuë ou ne détourne la premiere intention au mariage, sans lequel l'amitié de la France ne servira pas de grand'chose, si ce n'est à nous faire les Ministres de ses desirs, & à se défaire de nous dés qu'elle aura ce qu'elle vouloit. Je voudrois avoir vû le mariage fait avant que de nous jetter à la tête par maniere de dire ces amorces d'amitié. Je vois que ces ofres sont beaucoup approuvées par des gens que je n'ai pas vû approuver de même le mariage; mais tout cela est contre vous. A Hatfield le seiziéme d'Aoust 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CII.

Au même.

MONSIEUR, j'ai reçû vôtre Lettre écrite en chifre, par Dannet. L'afaire est de grande importance. Je suis ravi de les voir en cet état. Je suis persuadé qu'on conseillera à Sa Majesté de ne pas laisser échaper les grands avantages qui lui sont offerts, vû principalement qu'ils tendent à l'afermissement du vrai culte de Dieu, à l'établissement de nôtre seureté, & à l'agrandissement de sa Couronne. Pour moi depuis que Sa Majesté est sur le Trône il ne s'est rien presenté que j'aye eu meilleure envie de favoriser; & soyez asseuré, que je ferai mon possible pour le faire reüssir en partie. Vous sçaurez le plûtôt qu'il se pourra la resolution que prendra Sa Majesté; mais je croi qu'il se passera bien cinq à six jours avant que de pouvoir rien resoudre, à cause des autres afaires qu'on a avec Monsieur de Foix, qui eut hier quinziéme de ce mois audience de la Reine, qui l'a aussi favorablement reçû, qu'elle ait jamais reçû Ambassadeur de ma connoissance. Les caresses ne lui ont pas manqué, & il est déja entré en matiere. Milord garde des Sceaux, Milord Chamberlain, Milord de Burleigh & moi avons été nommez pour entrer aujourd'hui en conference avec lui. Il est toûjours ferme sur la Religion de Monsieur, & Sa Majesté

1571. jesté ne l'est pas moins sur le refus qu'elle est je croi resoluë de faire. Je ne puis pas vous en dire davantage pour le coup.

R. Leicester.

LETTRE CIII.

A nôtre fidéle & bien aimé Fr. Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Quelque impatience que vous ayez de sçavoir comme Monsieur de Foix a procedé avec nous dans les fonctions de sa charge; impatience d'autant plus grande, que nous apprenons, que peu de jours aprés sa premiere audience, & la conference qu'il eut ensuite avec nôtre Conseil, il écrivit de delà; il est cependant certain que jusqu'à present nous n'avons pû vous asseurer bien positivement d'avoir conclu quelque chose avec lui, parce que n'étant pas satisfait de nos réponses, il persiste toûjours pour nous obliger à les reformer, & à les rendre plus satisfaisantes pour lui. Mais vous sçaurez à present que Monsieur de Foix & l'Ambassadeur ayant eu plusieurs conferences avec nous, & en particulier avec nôtre Conseil, l'afaire de la Religion comme la plus importante a toûjours fait l'accroche. Car comme ils demandoient une tolerance, & que nous la refusions, ils ont ofert de moderer & limiter cette tolerance comme nôtre Conseil jugeroit à propos, afin qu'il n'y eût de scandale ni pour nous ni pour le Duc; mais la chose a toûjours été trouvée ou impossible, ou si dure, que de quelque maniere qu'on la moderât ou limitât, soit verbalement ou par écrit, on n'a jamais pû rien trouver qui les satisfît non plus que nous. A la fin ils ont demandé que nous promissions secretement, qu'on ne l'empêcheroit pas de faire en secret l'exercice de sa Religion, si nous ne voulions pas consentir à une tolerance. Vous verrez par l'écrit que je vous envoie ci-inclus ce que nôtre Conseil a répondu à cela. Vous recevrez aussi deux réponses à deux autres propositions par eux faites parce que la réponse que nous avons fait ci-devant par écrit à leurs premieres demandes n'étoit pas satisfaisante. Nous nous appercevons que l'écrit qu'on vient de leur donner les a fort embarrassez, à cause d'une clause qu'on y a ajoûtée, & qui est fort necessaire pour nôtre dessein, & principalement pour la satisfaction de nôtre Conscience. Cette clause porte que le Duc ne sera point inquieté pourvû qu'il pratique des rites qui ne repugnent pas à la Parole de Dieu. Ces mots étoient dans un écrit qui leur fut delivré pour la premiere fois le vingt-uniéme du passé; mais comme vous verrez ces paroles *verbo Dei* ont été changées à leur importunité le dernier du passé en celles *Ecclesiæ Dei*, qui selon nous sont la même chose. Cependant comme ces dernieres paroles les accommodent mieux que les autres, nous avons bien voulu consentir au changement. Comme nous ne sçavons pas de quelle maniere on communiquera la réponse que

que nous avons faite à l'article de la Religion, outre cet écrit nous avons expressément declaré à Monsieur de Foix, que comme nous serons bien aises que nôtre réponse puisse contenter Monsieur d'Anjou au sujet du point d'honneur, puisque c'est pour cela que nous avons consenti en quelque maniere qu'il pratiquât d'autres ceremonies que les nôtres, pourvû qu'elles ne repugnent pas à l'Eglise de Dieu, & cela avec les autres précautions énoncées plus au long dans nôtre ecrit; aussi nôtre intention est qu'on declare nettement à Monsieur d'Anjou, que nous ne pouvons lui permettre quand il sera ici l'usage d'aucune Messe particuliere. Nous avons dit cela sans détour afin qu'on ne prenne pas nôtre réponse de travers, & que le Duc ne puisse pas esperer de tolerance, à laquelle nous ne voyons pas que nous puissions consentir sans exposer nôtre Royaume & nôtre repos. Aprés vous avoir dit comme nous avons répondu, nous voulons qu'aprés avoir consideré cette réponse, & celle qui a été donnée par écrit à Monsieur de Foix, & de laquelle nous vous envoyons copie, que vous demandiez audience, & que vous asseuriez le Roi que c'est là nôtre dessein. Si vous voyez qu'on soit en doute sur le sens de nôtre réponse, c'est-à-dire si suposé qu'on nous donne satisfaction sur le fait de la Religion, nous voulons proceder au mariage; vous asseurerez le Roi, qu'aprés qu'il aura consenti au reste, & donné les ordres pour l'execution, nôtre dessein est de continuer le Traité du mariage de bonne foi suivant nôtre premiere réponse. Et si l'on vous en fait la proposition, nous voulons bien qu'on envoye ici des Commissaires pour traiter & conclure avec nous & nôtre Conseil ainsi que la raison le requerra. Et comme nous avons sujet de croire qu'il se trouvera de delà plusieurs personnes dont quelques-unes ont du credit, qui tâcheront de faire desapprouver nôtre réponse au Roi, & de lui faire entendre que dés le commencement de cette afaire nos intentions n'ont été ni droites ni sinceres, vous ferez de vôtre mieux pour asseurer le Roi du contraire, & nous vous en approuverons quelque chose que la malignité puisse inventer contre nous. Et comme nous avons eu sujet de croire par quelques-unes de vos Lettres à quelques-uns de nôtre Conseil, que Monsieur de Foix passant en ce pays-ci, on pourroit quoique le mariage ne reüssît pas, proposer une nouvelle alliance entre nous & le Roi, vous sçaurez qu'on ne nous en a rien proposé, & que quelques-uns de nos fidéles Ministres se sont contentez d'en parler indirectement à Monsieur de Foix. Il a declaré nettement que si le Traité de mariage ne se continuoit pas il n'avoit ordre de traiter d'aucune autre afaire; mais il a ajoûté qu'il croyoit que le Roi son Maître voudroit bien être toûjours de nos amis, à moins que nous ne lui donnassions sujet de ne l'être plus. Comme vous pouvez donc voir en considerant bien les choses, que nous n'avons fait aucune dificulté de consequence qu'au sujet de la Religion, & que nous ne voyons pas que nous puissions accorder cela à Monsieur & à ses Domestiques sans peril quelque petit qu'en soit le nombre, parce que nous mécontenterions par ce moyen nos meilleurs Sujets, & donnerions courage aux méchans, vous insisterez avec empressement à faire bien connoître avec quelle bonne foi nous avons agi en cela, & combien nous devrions être à couvert des traits de la calomnie de certaines gens qui seroient fâchez de dire jamais du bien de nous quelque bonnes actions que nous pûssions faire. Nous ne doutons pas que

1571.

T 2 Milord

1571. Milord de Burleigh ne vous apprenne l'occasion du long ſejour que Monſieur de Foix a fait ici. Pour ſatisfaire à la demande que vous faites d'avoir quelqu'un qui puiſſe vous aider durant ce mois, en attendant que vôtre ſanté ſe rétabliſſe, vous n'aurez pas plûtôt répondu à la preſente, que vous recevrez ordre pour un Aſſiſtant qui remplira vôtre place. Donné ſous nôtre Sceau le ſecond de Septembre 1571. l'an 13. de nôtre Regne.

24. Auguſt. & poſtea ultima Auguſti, 1571.

Summarium eorum quæ Sereniſſima Regina ſuaſu & conſilio ſuorum Conſiliariorum propoſuit in Colloquio de tribus Articulis, cum Illuſtriſſimis Oratoribus Chriſtianiſſimi Regis.

Ad primum de Coronat. Ducis.

SEreniſſima Regina non poteſt ſine aſſenſu trium Ordinum, ſeu Statuum Regni ſui concedere, ut Sereniſſimus Dux poſt nuptias celebratas coronetur ut Rex, verùm ut habeatur & coronetur ut Rex reſpectu matrimonii cum Regina ſine aliquo præjudicio juris & tituli ſuæ Majeſtatis, aut hered. aut ſucceſſ. ejus, ſi id fieri poteſt communi Conſilio & conſenſu eorum Statuum Majeſtas ſua libenter aſſenſura eſt, & dabit operam ut Sereniſſimi Ducis honor & amplitudo eo modo augeatur, & eò libentiùs quia per acceſſionem aliquam ad ejus amplitudinem Majeſtatis ſuæ ſplendor & gloria etiam incrementum capiet.

Ad ſecundum de conjunctione in adminiſtratione Regnorum.

Secundò, exiſtimat ſua Majeſtas ut concedatur Sereniſſimo Duci ut ipſe Sereniſſ. Dux, unà cum Sereniſſima Regina conſorte ſua, conſtante matrimonio, titulo, honore & nomine regio cenſeatur & gaudeat, eandémque Sereniſſimam Reginam conſortem ſuam in felici Regnorum & Dominiorum adminiſtratione & gubernatione adjuvet tanquam maritus, ſalvis tamen juribus, legibus, & conſuetudinibus Regni, ut in tertio articulo prioris Scripti intitulati Explanatio articulorum, &c. continetur.

Ad tertium de toleranda Religione Ducis.

Tertiò, ubi ab Oratore poſtulatum eſt, quemadmodum à Rege Chriſtianiſſimo in mandatis ſe habuiſſe aſſeruit, ut ſcripto authentico & valida facultas concederet dicto Sereniſſimo Duci & Domeſticis ejus exercendæ ſuæ Religionis in Angliâ, quòd cùm propter multas & graves cauſas à Majeſtate Reginæ fieri non poſſe reſponſum eſſet. Agitatum poſtea inter dictos Oratores & Conſiliarios dictæ Reginæ, ut ſaltem privato aliquo ſyngrapho Reginæ Sereniſſimæ Sereniſſimus Dux certior redderetur futurum eſſe ut nullo modo impediretur in hoc Regno Religionem ſuam exercere.

exercere. Quod cùm ad Majeſtatem Reginæ relatum eſſet, ita Conſiliariis ſuis 1572.
reſponſum dari viſum eſt.

Imprimis, quòd exiſtimatur Sereniſſimum Ducem non futurum alienum à Religione Eccleſiæ Anglicanæ, ſi de ea benè, candidè & rectè informaretur, maximè expedire etiam videbatur ſi de hac cauſa exercendæ Religionis nihil ageretur in aliquo tractatu aut colloquio, ſed quæ in ea apparebant difficultates & controverſiæ mutuò utriuſque Principis colloquio componeretur. Sed cùm id Oratoribus nullo modo placere videatur non abſurdum eſſe putabatur ſi hoc modo utriuſque menti & conſcientiæ conſulatur.

Si Sereniſſimus Dux temporibus uſitatis divinorum Officiorum unà cum Sereniſſima Regina in Oratoriis ſuis adeſſe volet, neque Religionis Anglicanæ inſtitutiones & rationes audire & ediſcere temporibus congruis recuſabit; eadem Sereniſſima Regina aſſentietur, ut neque ipſemet Dux, neque ſui Domeſtici contra conſcientiam ſuam aut illorum cogantur ritibus aut ceremoniis Eccleſiæ Anglicanæ eo modo uti, quo ſubditi Regni ex legibus obligantur, donec inſtituti & aliter perſuaſi fuerint. Porrò idem Sereniſſimus Dux & numerus Domeſticorum ſuorum, de quo poſtea convenietur, non moleſtabuntur per leges hujus Regni propter uſurpationem aliorum divinorum rituum & ceremoniarum Eccleſiaſticarum Eccleſiæ Dei non apertè repugnantium, modo id fiat in loco certo, eóque privato & ſecreto, ut conſcientiis ſuis ſatisfaciant, & ut nulla ex varietate occaſio manifeſta detur ſubditis Regni ad violandas Leges Eccleſiaſticas.

Et cùm multa alia petenda ſunt à Sereniſſimo Duce ut & per Chriſtianiſſimum Regem Fratrem ſuum, & per ſe ipſum pactis caveantur ut juramentis etiam confirmentur quemadmodum & Oratoribus non eſt negatum, nec tamen clauſula ſubſequens eodem modo ab ipſo Sereniſſimo Duce exigenda & obtinenda eſt, quo præſens hoc reſponſum in ſuperioribus tribus clauſulis contentum à ſua Majeſtate Regia poſtulabitur.

Quæ dicenda ſunt ex parte Ducis.

Sereniſſimus Dux non diutiùs utetur ritibus & ceremoniis haud conſentientibus cum legibus Angliæ quàm quoad inſtitutus & perſuaſus fuerit ut Eccleſiæ Anglicanæ ritus ſufficientes eſſe exiſtimet ad cultum divinum, neque iis quidem conſentientibus cum legibus Angliæ ita utetur ut aut bonis ſubditis Regni ad publicam offenſionem, aut malis ad violandas leges occaſio præbeatur. Sed ſemper quum publicæ offenſiones hinc aut acciderint aut indubitatè adfuturæ videbuntur unde tumultus in Regno metui poſſint, ſe ad omnes ſuæ Majeſtatis benevolas admonitiones cùm pro honore & ſecuritate ſuæ Majeſtatis quàm pro communi tranquillitate Regni conſervanda & modo & forma ſe geret ut Reginæ & conſilio ſuo par eſſe atque conveniens videbitur. Idémque per omnia promittet ſe præſtiturum pro omnibus Domeſticis qui cum illo permittentur adeſſe in aliquo ſuo Cultu Religioſo.

Poſtremò, quia Regiæ Majeſtati viſum eſt Oratores faſſos eſſe, ſe non habuiſſe poteſtatem iis præmiſſis ut proponuntur plenè aſſentiendi, æquum eſſe etiam viſum

1571. est suæ Majestati ut illa responsa non tradantur tanquam ita maturè consulta & determinata à sua Majestate, quin ut liceat suæ Majestati detrahere, aut ad ea aliquid adjicere imposterum, & eò magis quia non sine multa persuasione & cohortatione Consiliariorum suorum ad assentiendum multis prædictorum adducta est. Et idcirco etiam Majestas sua petit à Fratre suo Rege Christianissimo, ut quanquam hæc quæ à sua Majestate responsa sunt, non sunt per omnia Regi placitura, nulla tamen diminutio mutuæ amicitiæ prioris inter suas Majestates subsequatur, quia nihil potius habet in votis sua Majestas quàm amicitiam mutuam cum Christianissimo Fratre suo conservare atque augere.

Sommaire des propositions que la Serenissime Reine a faites aux Ambassadeurs du Roi Tres-Chrêtien, à la persuasion & par l'avis de son Conseil, dans la conference qui s'est tenuë sur trois Articles.

Pour le 1. *qui regarde le Couronnement du Duc.*

LA Serenissime Reine ne peut accorder sans le consentement des trois Ordres ou Etats de son Royaume, que le Serenissime Duc soit couronné comme Roi aprés la celebration des nôces; mais elle consentira volontiers qu'il soit couronné & regardé comme Roi en consideration de son mariage avec la Reine sans préjudice au droit & titre de Sa Majesté, ou de ses heritiers ou Successeurs, pourvû que cela puisse se faire du consentement desdits Etats, & tâchera par ce moyen d'augmenter la grandeur & les honneurs du Serenissime Duc, & cela d'autant plus volontiers, que l'éclat & la gloire de Sa Majesté en augmenteront en même tems.

Pour le 2. *qui regarde le gouvernement des Royaumes.*

Secondement Sa Majesté est d'avis qu'on accorde au Serenissime Duc, qu'il joüisse pendant leur mariage conjointement avec la Serenissime Reine son Epouse, du titre, de l'honneur, & du nom de Roi, & qu'en qualité d'Epoux il aide la Serenissime Reine son Epouse dans l'heureuse administration de ses Royaumes & Etats, sans préjudice neanmoins aux droits, Loix, & coutumes du Royaume, comme il a été dit dans le troisiéme article du précedent Ecrit intitulé *explication des Articles, &c.*

Pour le 3. *qui concerne la tolerance de la Religion du Duc.*

En troisiéme lieu l'Ambassadeur a asseuré qu'il avoit ordre du Roi Tres-Chrêtien de demander qu'on accordât par un acte autentique au Serenissime Duc & à ses Domestiques le libre exercice de sa Religion en Angleterre: à quoi la Reine ayant répondu que cela ne se pouvoit pas pour plusieurs importantes raisons, il a été ensuite agité entre lesdits Ambassadeurs & les Conseillers de la Reine, qu'au moins le Sere-

Sereniſſime Duc fût aſſeuré par un ſeing privé de la Sereniſſime Reine, qu'on ne 1571.
l'empêcheroit en aucune maniere de profeſſer ſa Religion dans ce Royaume. Le rapport en ayant été fait à ſa Majeſté, ſes Conſeillers ont été d'avis de répondre.

Que comme on eſt perſuadé que le Sereniſſime Duc ne ſera pas éloigné de la Religion Anglicane s'il en eſt bien inſtruit, il ſemble qu'il ſeroit tres à propos de ne toucher à la Religion ni dans le Traité ni dans les conferences; mais de laiſſer la deciſion des points en diſpute aux parties intereſſées qui pourroient en convenir dans quelque entrevûë. Mais comme cet expedient n'a pas été du goût des Ambaſſadeurs, on a cru qu'il étoit à propos d'avoir égard à l'intention & aux ſcrupules de l'un & de l'autre de la maniere ſuivante.

Si le Sereniſſime Duc veut aſſiſter avec la Sereniſſime Reine dans les tems où le ſervice divin ſe fait dans ſes chapelles, & qu'il ne refuſe pas d'entendre dans les occaſions la doctrine de la Religion Anglicane, & de s'inſtruire des raiſons ſur leſquelles elle eſt fondée, la Sereniſſime Reine conſentira, que ni le Duc, ni ſes Domeſtiques ne ſoient contraints de ſe ſoumettre contre leur conſcience aux rites & aux ceremonies de l'Egliſe Anglicane, de la maniere que les Sujets du Royaume y ſont obligez par les Loix, juſques à ce qu'ils en ſoient bien inſtruits & perſuadez. Au reſte le Sereniſſime Duc & ſes Domeſtiques dont on reglera le nombre dans la ſuite, ne ſeront point inquietez par les Loix du Royaume s'ils ſuivent d'autres rites divins & des ceremonies Eccleſiaſtiques qui ne ſont pas ouvertement oppoſées à l'Egliſe de Dieu, pourvû que cela ſe faſſe dans un lieu particulier & ſecret, afin qu'ils ſatisfaſſent à leur conſcience, & que cette diverſité ne donne pas une occaſion manifeſte aux Sujets du Royaume de violer les Loix Eccleſiaſtiques.

Et comme on a pluſieurs autres choſes à demander au Sereniſſime Duc, dont on doit convenir avec le Roi ſon Frere & avec lui-même, & qui doivent être confirmées par ſerment; ce qui n'a pas été rejetté des Ambaſſadeurs, la clauſe ſuivante ne doit pas neanmoins être exigée du Sereniſſime Duc, ni obtenuë de la même maniere que Sa Majeſté le demandera à l'égard de la réponſe contenuë dans les trois clauſes ci-deſſus.

Ce qui doit être demandé de la part du Duc.

Le Sereniſſime Duc ne pratiquera des rites & des ceremonies diſcordantes des loix d'Angleterre, que juſques à ce qu'il ait été inſtruit & perſuadé que les rites de l'Egliſe Anglicane ſufiſent pour le culte divin. Il ne pratiquera pas même ceux qui ſont conformes aux Loix d'Angleterre d'une maniere qui choque publiquement les bons Sujets du Royaume, ou qui donne lieu aux méchans de violer les Loix. Mais lorſqu'il arrivera des murmures publics, ou qu'il y aura de grandes apparences qu'il en doit arriver qui puiſſent faire craindre des troubles dans le Royaume; il ſe conduira ſuivant les bons avis de Sa Majeſté, tant pour la gloire & pour la ſeureté de ladite Majeſté, que pour conſerver la tranquilité publique du Royaume, de la maniere que

1571. la Reine & ſon Conſeil le jugeront à propos. Il promettra la même choſe pour tous ſes Domeſtiques auſquels on permettra d'aſſiſter à ſon culte religieux.

Enfin Sa Majeſté voyant que les Ambaſſadeurs ont avoüé qu'ils n'avoient pas plein pouvoir de conſentir entierement à ce qui a été avancé de la maniere qu'on le propoſe, elle a crû auſſi qu'il étoit juſte que ſes réponſes ne ſoient pas données comme entierement reſoluës, & concertées de maniere, qu'il ne lui ſoit plus permis d'y ajoûter ou diminuer, d'autant plus qu'elle n'a conſenti à pluſieurs des choſes ci-deſſus qu'à la ſolicitation de ſes Conſeillers. C'eſt pourquoi Sa Majeſté prie le Roi Tres-Chrêtien ſon Frere, que ſi les réponſes qu'elle vient de faire ne lui ſont pas entierement agreables, l'amitié mutuelle qu'il y a eu ci-devant entr'eux n'en reçoive neanmoins aucune diminution, puis que la Reine ne ſouhaite rien tant que de cultiver & d'augmenter une amitié reciproque avec le Roi Tres-Chrêtien ſon Frere.

LETTRE CIV.

Au Chevalier Fr. Walſingham Ambaſſadeur de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, comme vous n'avez point répondu aux dépêches qui vous ont été envoyées il y a long-tems, & que nous ſommes dans l'impatience d'apprendre le d'énoüement de l'afaire en queſtion, je m'aſſeure auſſi que vous n'avez pas été exempt de trouble & de ſouci d'avoir été ſi long-tems ſans avoir de nos nouvelles au ſujet de la negotiation de Monſieur de Foix. Je vous dirai donc pour vous tirer d'inquietude, qu'encore qu'il n'y ait pas eu de contrarietez dans cette negotiation, il y a eu au moins autant de changemens & de variations qu'il y a eu de jours de conference, & quelquefois davantage. S'il m'eſt permis de dire la verité je puis vous aſſeurer qu'il y a eu des jours dont une partie n'a pas été ſi favorable que l'autre. Jugez de là ſi vous aviez été informé de tems en tems de ce qui s'eſt paſſé, combien de diſſonances auroient occupé vos oreilles, combien vous auriez vû de choſes deſagreables. Comme cela pourra peut-être vous faire de la peine avec raiſon, auſſi me demanderiez-vous ſans doute ſi nous étions à portée de nous parler la veritable cauſe de cette bizarrerie, que je ne refuſerois pas de vous dire comme je pourrois autant que je puis la ſçavoir par conjecture; mais de vous l'écrire c'eſt ce que je ne ferai point, perſuadé que les lettres de vos autres amis vous fourniront ample matiere à conjectures. Monſieur de Foix a eu ſept à huit tête à tête avec Sa Majeſté, & autant de conferences avec nous. Les réponſes qu'il eut d'abord lui parurent ſi favorables qu'il comptoit l'afaire faite, & vous appelloit le 3368 tu avec cette addition 4 5 0 4 7 7 u l 4 1 8 & ſi quelqu'un d'eux a principalement ou indirectement combatu la choſe, ſur quoi neanmoins je ne veux rien decider, ni lui ni eux n'auront pas à l'avenir la conſcience tranquile. Il eſt certain que nous

nous avons sujet de croire que quelqu'un a troublé les eaux tranquiles. Dieu leur faſſe la grace de ſe repentir de leur erreur. 1571.

Les réponſes qu'on avoit premierement données verbalement, ont été depuis changées quand il a été queſtion de les donner par écrit, & ſont conçuës de maniere qu'elles ne peuvent être pires; ainſi les Ambaſſadeurs ont été fort ſurpris de trouver les dernieres plus dures que les premieres. C'eſt là la reſolution de Sa Majeſté comme vous verrez par la clauſe qui regarde le fait de la Religion: & elle a dit à ſon Conſeil quand elle l'a vû tournant tous ſes ſoins à l'avancement de ce mariage pour ſa propre ſeureté, & pour prévenir la ruine inévitable de nôtre Monarchie, qu'elle conſentoit au mariage pourvû que Monſieur voulût ſe paſſer de Meſſe. Il n'y a point de bonnes choſes qu'elle ne diſe pour confirmer cela & pour le faire croire; cependant nous n'en ſommes pas tous bien perſuadez, non pas que nous doutions de ſes aſſeurances qui ſont certainement conformes à ſes intentions dans le tems qu'elle les fait, mais parce que nous craignons que d'autres n'approuvans pas la choſe, ne la faſſent indirectement changer de reſolution. Si vous me demandez ce que vous pouvez dire, la lettre de Sa Majeſté vous le fournira; mais pour ce que vous pouvez eſperer du ſuccez, je ne puis pas plus vous en aſſeurer, que je puis m'en aſſeurer moi-même, qui dois être de l'heure qu'il eſt en attente des éfets de l'amour de Dieu, ou des éfets de ſa vengeance, car il y a apparence que Sa Majeſté ne diſſimulera pas plus long-tems ſes intentions. Cependant la vûë de ce nuage nous doit faire prier avec crainte & avec reſpect pour ſa miſericorde, & c'eſt le tems de prier Dieu de vouloir diriger le cœur de Sa Majeſté de maniere, qu'elle prenne le parti le plus convenable à ſa gloire. Il n'a rien manqué pour les dehors à la reception de Monſieur de Foix, qui a été bien traité de Sa Majeſté, défrayé tant qu'il a été à la Cour; & Milord de Buckhurſt l'a honnêtement & honorablement accompagné pendant le ſéjour qu'il a fait ici; & pour lui faire plus d'honneur je l'ai fait accompagner en pluſieurs lieux par Milord d'Oxford; & ſur le chemin de Londres à Walden il dîna chez moi, où je ne doute pas que lui & l'Ambaſſadeur n'ayent remarqué ma bonne volonté pour le mariage. Je ſuis ſi confirmé dans cette bonne volonté, que je n'ai point honte de le dire moi-même, quelque danger qu'il y ait pour moi ſi le mariage ne reüſſit pas. Vous voyez auſſi avec combien peu de reſerve j'en uſe avec vous. J'ai dit à Sa Majeſté le beſoin que vous avez de vous mettre ce mois ici dans les remedes, & qu'ainſi il eſt neceſſaire qu'elle faſſe occuper vôtre place par celui qu'elle jugera à propos; mais je n'ai pû avoir de réponſe poſitive. Elle m'a dit ſeulement que ſur la premiere dépêche qui viendroit de vôtre part en réponſe, elle vous donneroit pouvoir de mettre Beal en vôtre place en qualité de vôtre Subſtitut, ou qu'elle envoyeroit Monſieur Killegrew de delà. Monſieur de Foix a fait de grandes inſtances à Sa Majeſté pour l'obliger d'envoyer quelque perſonne de credit au Roi de France, pour afirmer & juſtifier les raiſons de ſa réponſe; ou plûtôt ſi le mariage ne reüſſit pas, pour negotier une plus étroite alliance; ce que je trouve pour moi fort raiſonnable; auſſi y ai-je donné les mains, & l'ai même propoſé: Mais comme j'apprens que Sa Majeſté a deſſein de m'envoyer en France pour cela, je ne ſuis plus ſi échaufé de l'heure qu'il eſt, parce que je connois mon inſu-

1571. fiſance, & que je doute que ma negotiation reüſsît; mais ſi quelqu'un partira, ou qui ſera ce quelqu'un là, c'eſt dequoi je ne puis vous rien dire d'aſſeuré.

Sa Majeſté ſouhaite que vous vous informiez ce qu'eſt devenu Liggons Domeſtique de Milord de Norfolk, qui a été long-tems aux environs de Paris & de la Cour. On vient tout preſentement de découvrir ici, que Milord de Norfolk s'eſt jetté dans le parti de la Reine d'Ecoſſe, car on a intercepté une groſſe ſomme en or avec des lettres en chifres, le tout adreſſé à Milord de Harriſe pour ſecourir la Reine des Ecoſſois. Cela étoit envoyé par un nommé Higford Secretaire du Duc, qui a été arrêté par ordre de la Cour, & conduit à Londres. Il a été aujourd'hui interrogé par le Chevalier Thomas Smith qui ſe rendit hier à Londres pour cela. Je ne ſçaurois vous dire ce qui en arrivera; mais je puis bien vous aſſeurer que je ſerois fort fâché que Milord de Norfolk ſe trouvât du nombre des Rebelles: cependant ſi cela eſt, je ſuis bien aiſe qu'il ſoit connu. Et par là je finis. De Audeley Inn prés de Walden le ſecond de Septembre 1571.

G. Burleigh.

Je vous envoye quelque choſe d'Ecoſſe qui vous fera connoître combien le parti de la Reine des Ecoſſois eſt foible en ces pays-là.

LETTRE CV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Je vous prie de dire à Sa Majeſté, que le ſecond de ce mois je fis rapport au Roi ſuivant les ordres qu'elle m'en avoit donné par ſa derniere, de ce qui s'eſt paſſé en diverſes conferences entre elle & ſes Miniſtres Monſieur de Foix & ſon Ambaſſadeur en vôtre Cour, comme auſſi de ce qui s'eſt paſſé dans les conferences particulieres qu'ils ont euës avec les Conſeillers de Sa Majeſté. Sa réponſe fut, qu'il avoit grand ſujet de remercier Sa Majeſté des honneurs qu'elle avoit fait à Monſieur de Foix, juſques à l'arrivée duquel il ne pouvoit rien dire en réponſe ſur ce qui s'étoit paſſé dans la conference. Il proteſta qu'il ne deſiroit rien davantage qu'une étroite amitié avec Sa Majeſté, & que croyant que le mariage étoit le meilleur moyen pour y parvenir, ce ne ſeroit pas un petit chagrin pour lui de le voir échouër, d'autant mieux qu'il auroit pû s'en enſuivre une liaiſon qui auroit été avantageuſe aux deux Couronnes. Voilà en ſubſtance tout ce qu'il m'a répondu. Sa Majeſté eſt fort obligée à D. 3. qui la défend toûjours fortement contre tous ceux qui ſe mettent en devoir de donner la moindre atteinte à ſon honneur. Il ſemble qu'elle ſe croye elle-même beaucoup obligée à Sa Majeſté, de lui avoir fait l'honneur de lui écrire. Je croi qu'une autre petite Lettre de remercîment de la part de Sa Majeſté la mettroit dans les diſpôſitions qu'il faut pour en tirer des avis qu'il ſeroit

à propos

à propos que Sa Majesté eût. Elle gouverne beaucoup la Reine Mere, & par consequent elle peut rendre de meilleurs services. S'il plaisoit à Sa Majesté de lui faire present de quelque bague, je croi que l'avantage qui lui en reviendroit avec le tems lui feroit regarder le present comme bien employé. Les Oficiers de la Reine d'Ecosse ont fait depuis peu en Poitou une somme de 15000. Francs qu'ils ont mise en caisse & envoyé à Paris, d'où à ce que j'apprens, on va la faire passer en Ecosse aux gens de la faction de cette Princesse. Cependant j'apprens en même tems, que l'argent qu'ils y ont déja envoyé ayant eu un si mauvais succés, ils balancent à l'envoyer par Mer; c'est pourquoi si cela se peut commodément ils aimeroient mieux le faire passer par Londres par lettre de change. Comme la somme est considerable, vous n'avez, Milord, qu'à donner les ordres, & pourvû qu'on y prenne garde on pourra aisément découvrir le canal par où il passera. L'Amiral arriva ici le douziéme de ce mois. De quelle maniere il a été reçû je m'en refere à ce que vous en dira le Porteur, que j'ai pleinement instruit de tout ce que j'en ai pû apprendre de veritable. Le jour aprés qu'il fut arrivé il m'envoya un Gentilhomme pour me dire, qu'attendu mon caractere & en consideration des grandes faveurs que Sa Majesté avoit faites à ceux de la Religion en general dans leur necessité, & à son Frere en particulier, il étoit obligé de me rendre visite; mais qu'il me prioit de considerer qu'il donneroit matiere par là à bien des soupçons qui feroient plûtôt du mal que du bien: mais qu'il m'asseuroit neanmoins que Sa Majesté le trouveroit toûjours prêt à lui rendre service au peril de sa vie & de son bien, toutes les fois qu'il se presenteroit occasion de lui témoigner l'attachement & la bonne volonté qu'il avoit pour elle, en consideration des obligations qu'il lui avoit. Tous ceux de la Religion en general qui sont la fleur de la France, font les mêmes protestations, & asseurent Sa Majesté que si l'occasion s'en presente, elle ne les trouvera pas moins prêts à la servir, que s'ils étoient ses propres Sujets. 1571.

Le mariage du Prince de Navarre ne s'avance pas à proportion des preparatifs que la Reine Mere fait à Paris; car elle a déja fait provision des joyaux & des habits des Nôces.

Biron & Beauvais partent bien-tôt pour mettre la derniere main à cette afaire, & vont trouver la Reine de Navarre qui est à present en Arragon, où elle prend certains bains necessaires à sa santé. Le C o. L o. a laissé ici un homme pour attendre la réponse de Sa Majesté à la proposition que j'ai faite en sa faveur dans la lettre dont Dannet a été le porteur. On n'attend pour se determiner sur cette entreprise que de voir ce que fera Sa Majesté; & l'on craint que la chose ne tire si fort en longueur, que l'occasion ne se perde; ce qui arrivant, cette Couronne & l'Espagne se raccommoderont; ce qui je croi ne seroit pas fort avantageux à Sa Majesté; & il y a ici autant de craignans, que de gens qui aiment Sa Majesté. La maison de Guise met sous main toute pierre en œuvre pour rompre l'alliance avec l'Angleterre, ne trouvant rien de plus préjudiciable que cela à la Reine d'Ecosse leur Cousine. Pour ce qui est de mon état particulier, mon mal augmente si dangereusement, que je suplie tres-humblement Sa Majesté de donner ordre de faire remplir ma place. J'espere que ma vie sera plus utile à Sa Majesté que ma mort: ainsi je ne doute pas qu'elle n'y

1571. ait égard. En voilà aſſez pour le preſent. Je demeure tres-humblement &c. A Blois le ſeiziéme de Septembre 1571.

Fr. Walſingham.

LETTRE CVI.

Au même.

MILORD, Je vous prie d'informer Sa Majeſté, que trois jours aprés l'arrivée de Monſieur de Foix le Roi m'envoya querir, & commença par me prier de remercier Sa Majeſté de ſa part des honneurs qu'elle avoit fait à Monſieur de Foix, & qu'il reputoit comme faits à lui-même puis qu'ils l'étoient pour l'amour de lui. En ſecond lieu il me chargea de lui dire, qu'il étoit bien aiſe d'apprendre de ſi bonne main la grande afection qu'elle avoit pour lui, & le deſir où elle étoit non ſeulement d'être toûjours de ſes amies, mais auſſi d'augmenter cette amitié. Il me chargea enfin de lui dire, que ſa réponſe ſur le fait de la Religion étoit de la derniere dureté; & qu'il eſperoit que le Miniſtre qu'elle ſe propoſoit de lui envoyer auroit le pouvoir de la moderer, & en même tems de traiter de certaines autres afaires à propoſer qui tendoient à fortifier l'amitié; ce qu'il ſouhaitoit par deſſus toutes choſes: Que ce Miniſtre ſeroit le tres-bien venu, & qu'il feroit à qui mieux mieux avec elle pour faire honneur aux Miniſtres qui viendroient de la part de Sa Majeſté, & pour faire paroître par ce moyen la bonne volonté qu'il avoit de l'honorer. M'ayant dit cela, il me pria de recommander encore à Sa Majeſté l'afaire de Maurice Chamails Breton, en faveur duquel il avoit écrit depuis peu, & adreſſé ſes Lettres à ſon Ambaſſadeur avec ordre de les rendre à Sa Majeſté; & qu'il eſperoit qu'à ſa conſideration on rendroit juſtice à Chamails, & qu'on mettroit fin à ſon procés qui duroit depuis long-tems; & qu'on lui donneroit ſujet par ce moyen de rendre la même juſtice aux Sujets de Sa Majeſté quand ils auroient recours à lui pour la même choſe. Cependant j'apprens que le Conſeil lui a promis, que ſi ſon afaire ne ſe termine pas par le moyen de l'Ambaſſadeur, qu'on lui donneroit des repreſailles. Je le trouve fort importun. Il dit fort vilainement qu'il a eu peur de perdre la vie, & que c'eſt pour cela qu'il n'oſe retourner pour pourſuivre ſon procés. Je vous prie, Milord, de faire en ſorte que je puiſſe par vôtre moyen recevoir ordre de Sa Majeſté ſur ce que je dois lui répondre. Monſieur l'Amiral vous prie par moi, Milord, de lui rendre un ſervice auprés de Sa Majeſté. Le Cardinal ſon Frere avoit reçû un billet ſigné de la main de Sa Majeſté, portant reception de certains joyaux engagez. Comme ce billet eſt ſeulement ſigné ſans être ſeellé, ſi Sa Majeſté veut avoir la bonté de me l'envoyer, on donnera en le recevant l'autre qui n'eſt pas ſeellé. Il m'a prié de vous dire qu'il fait cela plûtôt pour contenter la Reine de Navarre, que par aucune opinion qu'il ait que l'autre billet ne ſoit pas bon, parce que cette Princeſſe croit que ſon Frere a eu

de

de la negligence en cela. Je demeure bien humblement &c. A Blois ce 23. de Septembre 1571. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CVII.

Au Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur de Sa Majesté en France.

MONSIEUR, vous voyez que nos Planetes du Nord ont leurs influences aussi bien que celles du Midi. Quelques avis que Monsieur de Foix ou l'Ambassadeur de France donnent de ce qui vient d'arriver au Duc de Norfolk, c'est la pure verité, & vous pouvez en convenir. L'argent qui a été arrêté avoit été reçû par ordre du Duc de l'Ambassadeur de France par un des gens du Duc nommé Barker. Comme l'homme du Duc demeure aux environs de Shrewsbury, cet argent devoit être envoyé à Banister à un nommé Lowther. D'autres Domestiques du Duc se tenoient clos & couverts sur les frontieres de l'Oüest, qui l'auroient envoyé par Lowther au Lord Harrise, & par Harrise à Riddington. Il y avoit aussi dans la mâle des lettres en chifre de l'Ambassadeur de France à Viraque, dont Monsieur de Foix fit mention avant son départ, & croyoit qu'il n'y avoit pas autre chose contre le Duc ; ce que je voudrois qui eût été vrai ; mais vous voyez qu'il y avoit quelqu'autre chose de plus dangereux. Dieu soit loüé de ce que tout est à present découvert. On a trouvé le Duc saisi d'un long discours que la Reine d'Ecosse lui envoya en chifre le septiéme de Février dernier. La Reine mande au Duc que les Espagnols lui conseillent de se sauver en Espagne, & qu'elle est tout-à-fait mécontente de la France de laquelle elle se défie extrémement sur l'incertitude où elle est que la Reine ne se marie avec le Duc d'Anjou. Elle parle aussi durement de la Reine Mere, & conclud en disant qu'elle fera une espece d'Espagnol du goût de Dom Jean d'Autriche. Quoiqu'elle asseure le Duc de Norfolk de sa protection, elle ne laisse pas de proposer d'envoyer Ridolph à Rome, avec priere au Duc de le diriger entierement, & plusieurs autres choses de la même nature. Le Duc a confessé d'avoir reçû cet écrit de la Reine d'Ecosse, mais il nie d'avoir sçû que Ridolph ait fait voyage, sinon en ce que l'Evêque de Rosse le pria instamment de lui donner des instructions, & d'écrire par lui au Duc d'Albe, pour lui demander un secours d'hommes & d'argent pour le parti de la Reine en Ecosse ; ce qu'il refusa, dit-il, de faire à cause du peril qu'il y avoit. Il a confessé avoir reçû quatre Lettres de la Reine d'Ecosse depuis un an, & qu'il y a fait autant de réponses, le tout en chifre; mais que ses Lettres n'étoient que des remercîmens, & des exhortations à cette Princesse de se mettre sous la dépendance de Sa Majesté ; mais le Duc ne peut le persuader à personne de nous. Il dit aussi qu'avant que d'envoyer cet argent, il a aidé à l'Ambassadeur de France à envoyer en Juillet son paquet à Viraque. Nous avons aussi trouvé le Chifre dont la

1571. Reine d'Ecosse & lui se servoient ; mais il dit qu'il a brûlé tous les papiers. Nous avons grand sujet de croire qu'il a eu part à la dangereuse intrigue qu'il paroît que Ridolph a negotié avec le Duc d'Albe qu'il avoit asseuré d'un soulevement ici à cet été, pourvû qu'il voulût y aider. Mais on n'en convaincra pas le Duc. Nous sentons presentement que 258. Profond, t π 6 7 ⫝ ▫ o ℵ 6) 6 ι o π 6 7 e 4 6 π π ▫ Δ ι 6 o 2 8 à 7 4 6 oo F 7 ⌂ ' 5 J ϑ en sont de l'heure qu'il est fort embarrassez, & qu'ils n'ont dans le cœur aucunes dispositions au bien ; mais on les observe. Pour ce qui est de l'Ecosse, Huntley, Hamilton, & autres au nombre de 300. surprirent Sterling la nuit du quatriéme de ce mois. Ils gagnerent un homme de la place nommé Bell qui étoit maître d'une fausse porte. Ils attaquerent les maisons du Comte de Lennox, de Morton le Regent, de Glencarn, du Lord Rithill, & de Mookgill, & les prirent brusquement sans beaucoup de resistance. Ils les emmenoient hors de la Ville à dessein de les massacrer; mais ils furent secourus du Château, & tout se sauva à la reserve du Regent, qui fut tué d'un coup de pistolet par Calder. Le meurtrier ayant été pris confessa que Huntley & le Lord Hamilton le lui avoient commandé. Il a été executé aussi bien que Bell qui a trahi la place. Le Regent a vécu huit heures, & est mort courageusement & Chrétiennement. Le Parlement a choisi pour Regent le Comte de Marre. Les Comtes d'Argile, de Cassels, d'Egliton, & de Crawford, le Lord Bloy, & le Chevalier Jaques Finch ont prété serment au Regent. Il y a des lettres en chemin pour la Reine de la part du Regent dont Cockburn est le porteur. Il a ordre d'aller aussi en France. A. paroît fort fâché de l'afaire de Profond pour laquelle D. paroît fort froid de l'heure qu'il est, & il espere toûjours que vous mettrez Profond 4 X ▫ 4 6 1 4 ▫ π encore sur pied ; aussi est ce par ses ordres que je vous écris à present. Sa Majesté dit qu'elle ne peut dire qui elle envoyera de delà avant que d'avoir eu de vos nouvelles. L'Ambassadeur de France se tremousse beaucoup pour ravoir son argent, mais j'ai répondu à son Secretaire qu'il devoit le demander à ceux à qui il l'a donné. Il me sçait fort mauvais gré de cette réponse. A Markhall le 14. & le 17. de Septembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CVIII.

Au même.

MONSIEUR, depuis ma precedente écrite nous apprenons, que le meurtre du Regent commis par Huntley & Hamilton, a tellement irrité les Ecossois, que le parti du Roi s'est considerablement grossi, & que la Noblesse s'est solemnellement engagée par serment de s'en venger sans retardement. L'Ambassadeur de France m'envoya hier son Secretaire pour faire sçavoir à Sa Majesté que son Maître avoit reçû des lettres du Roi de France, adressées directement à lui & à Monsieur de Foix, en réponse de celles qu'ils avoient écrites immediatement aprés

aprés leur premiere audience. Pour faire accroire par là que quand ces lettres avoient été écrites de Foix n'étoit pas à la Cour, ni même attendu. Il demandoit en même tems à parler à Sa Majesté pour le secours de la Reine d'Ecosse, attendu que son parti étoit fort diminué, & qu'on lui rendît aussi l'argent de Sa Majesté qu'on envoyoit à Viraque, & qui a été intercepté. Sa Majesté fut si fort ofensée qu'il se mêlât des afaires d'Ecosse, qu'elle m'ordonna de dire à son Secretaire, qu'elle ne trouvoit pas bon qu'il se mêlât ici des afaires de la Reine d'Ecosse dans un tems où Sa Majesté trouvoit ses démarches non seulement dangereuses pour son repos, mais elle-même disposée à dépendre d'une autre Puissance que de celle du Roi de France: Qu'ainsi elle le prioit de ne plus s'en mêler, & de lui permettre de considerer sans son secours ce qu'il étoit à propos de faire dans son Royaume pour sa seureté; & quand il en seroit tems elle feroit bien voir qu'elle n'avoit rien fait à la Reine d'Ecosse qui ne fût fort au dessous de ce qu'elle auroit dû faire par raison & par honneur, & qu'elle avoit remis le voyage des Ambassadeurs qui devoient venir à sa Cour jusques à ce qu'elle fût à Richemont, qui seroit vers le 27. de ce mois. Vous pouvez fort bien asseurer que Sa Majesté est en état de prouver que la Reine d'Ecosse de l'avis du Duc d'Albe est pleinement resoluë de se mettre sous la dépendance du Roi d'Espagne, de se marier avec Dom Jean d'Autriche, & de marier son fils à la fille du Roi d'Espagne. Sa Majesté m'a ordonné aussi de vous dire tout cela, afin qu'aux occasions vous puissiez faire connoître de delà qu'elle a juste sujet d'agir tout autrement qu'elle n'a fait jusqu'ici pour arrêter les cabales que la Reine d'Ecosse est resoluë de faire contre elle; & qu'elle s'asseure que le Roi de France jugera favorablement de ses actions, tant à l'égard de ses propres Sujets, que par rapport à la Reine d'Ecosse, & qu'il les regardera comme des démarches necessaires à sa seureté. Vous pouvez asseurer de plus que tout ce qu'on fait à la Reine d'Ecosse est de l'empêcher de parler aux Sujets de Sa Majesté, & d'avoir correspondance avec eux aussi librement qu'elle a fait jusqu'ici, car à cela prés elle est entretenuë & traitée comme une personne de son rang. Je finis parce que je suis fort occupé à faire preparer ma maison à laquelle il manque bien des choses, & où j'attens Sa Majesté Samedi. A ma maison de Theobald en Chesthunt le 20. de Septembre 1571. 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CIX.

Au même.

MONSIEUR, il y a long-tems que vous n'avez eu de mes lettres, en voici la raison, c'est que les Messagers étoient partis avant que j'aye pû avoir le tems d'écrire; mais je m'en suis consolé parce que je sçavois que vous étiez pleinement informé de toutes choses; & j'ai jugé à propos de vous écrire de l'heure

1571. l'heure qu'il eſt ſans avoir rien à vous mander au ſujet du mariage. Je ſupoſe que Milord de Burleigh vous aura mandé bien amplement combien peu il y a d'eſperance qu'il reüſſiſſe. En éfet je ſuis fortement perſuadé de l'heure qu'il eſt, que Sa Majeſté n'a pas le moindre penchant au mariage; car nous avions porté l'afaire au point que nous pouvions ſouhaiter, mais elle n'a jamais voulu ſe relâcher ſur le plus dificile. Pour moi je ſuis fâché d'y penſer, puis qu'à ce que je vois, tout ce qu'on fait ne ſert de rien. Il ne me paroît pas qu'elle puiſſe long-tems être en repos & en ſeureté ſans une alliance auſſi forte que celle qui peut venir d'un mariage, car les autres ne durent qu'autant qu'il eſt neceſſaire aux interêts de chaque parti, & Sa Majeſté étant déja âgée, je deſeſpere preſque que nous joüiſſions d'un long repos. Nous attendons ici avec impatience de ſçavoir comme les choſes iront aprés le retour de Monſieur de Foix. Sa Majeſté eſt toûjours perſuadée qu'on paſſera l'article de la Religion, & cela étant il ſemble qu'elle ſe diſpoſe, comme elle l'a promis, à reprendre la negotiation. Mais pour vous dire ce que j'en penſe je croi qu'elle aimeroit mieux qu'on ne le paſſât point, & que les dificultez au lieu de s'aplanir allaſſent en augmentant. Je laiſſe le tout à la Sageſſe du Tout-Puiſſant, & fais des vœux continuels pour la longue vie de Sa Majeſté. Je ne doute pas que vous n'ayez appris que le Duc de Norfolk a été mis à la Tour. Son afaire va mal à n'en juger que par ſa propre confeſſion. Comme les choſes de cette nature ſont toûjours douteuſes juſques à ce qu'on les ait amenées à quelque certitude, je ne vous en dirai pas davantage juſqu'à la prochaine; mais je puis bien vous dire dés à preſent, qu'il y a de violens ſoupçons qu'il eſt plus criminel que je n'euſſe jamais penſé. Il a ce qu'il merite, & je ſuis perſuadé que Sa Majeſté n'agira que ſur le pied de l'équité & de la juſtice, quelque peu de ſujet qu'elle ait d'uſer de Clemence.

J'ai parlé tout de bon à Sa Majeſté au ſujet de vôtre état, & elle a promis comme il faut de vous envoyer inceſſamment du ſecours. Monſieur de Foix a fait en cela le perſonnage d'un galant homme, & d'un bon ami. Il a dit à Milord de Burleigh & à moi, & même à Sa Majeſté tout ce qui ſe pouvoit dire au ſujet de vôtre grand fardeau de delà, & outre qu'il eſt certain qu'il a beaucoup avancé la choſe, il merite que vous le remerciez d'un ſervice ſi peu attendu. On ne peut pas agir plus ſagement & plus honnêtement qu'il a fait. Lennox le Regent d'Ecoſſe a été tué depuis peu. Marre a été élu en ſa place. Dieu garde tous mes amis de ces pays-là. L'argent que vous avez appris que le Duc de Norfolk envoyoit en Ecoſſe appartenoit à l'Ambaſſadeur de France. Les afaires de D. * n'en ſont de guere mieux. Je vous prie de remercier le petit Leiceſter de ce qu'il m'écrit ſouvent. Mes complimens à Milord de Rutland & à Madame ſon Epouſe. N'ayant plus rien à vous dire, ſinon que Sa Majeſté eſt en bonne ſanté, je prens congé de vous, & je demeure, &c.

R. Leiceſter.

* *Je croi que c'eſt la Reine d'Ecoſſe.*

LETTRE

LETTRE CX.

Au même.

MONSIEUR, depuis le depart de Monsieur de Foix voici ce qui est arrivé. 1571.
Le Duc de Norfolk est accusé d'avoir favorisé de dangereuses intrigues avec la Reine d'Ecosse, & d'avoir envoyé de l'argent pour soutenir son parti. Cela se prouve par des lettres en chifre dont on a trouvé saisi un de ses Secretaires nommé Higgford, qui est presentement à la Tour, & qui confesse que le Duc lui a commandé d'écrire à un nommé Law-Banister, homme du Duc, de chercher les moyens de faire passer secretement 600. livres st. au Lord Harrise, qui les feroit tenir à Liddington & à Granges. D'abord le Duc a nié d'en avoir eu aucune connoissance; mais à present qu'il est à la Tour il avouë & demande grace: Cependant on dit que l'argent a été donné par l'Ambassadeur de France à Barker homme du Duc, pour le faire tenir à Viraque. Si cela est c'est ce que le tems nous apprendra. Ce qu'il y a de certain est, que ceux du Château ont été payez plusieurs fois de l'argent d'Angleterre. * On a aussi trouvé sur le Duc certains écrits par lesquels il paroît qu'il sçavoit le voyage que Ridolph fit à Rome & en Espagne. Sa Majesté en est fort fâchée contre la Reine d'Ecosse & contre lui. Les afaires d'Ecosse sont broüillées de l'heure qu'il est. Le parti de la Reine s'est beaucoup afoibli par la desertion des Comtes d'Argile, d'Egliton, & de Cassels; cependant la nuit de Lundi dernier il pensa arriver un grand changement par le moyen d'un stratagéme. Le Comte de Huntley, le Lord Hamilton, Buckiough, & Fernichurst suivis de quarante chevaux, entrerent secretement dans Sterling aprés mi-nuit. Ils prirent le Regent dans son lit, les Comtes d'Argile, de Moreton, de Cassels, &c. Tandis qu'ils étoient à la porte de la place pour être transportez avec les preneurs, ceux du Château sortirent, & dégagerent les prisonniers à la reserve du Regent & de seize de ses Gentilshommes qui furent tuez dans le combat à ce qu'on écrit. C'est ainsi qu'on me l'a mandé; mais je n'ose l'asseurer que je n'en aye la confirmation. Pour ce qui est de la proposition qui a été faite par Monsieur de Foix, d'envoyer quelqu'un de delà, Monsieur de Foix m'a nommé, Sa Majesté attendra de vos nouvelles, car suivant la réponse qu'on fera elle envoyera quelqu'un grand ou petit. Comme j'ai été nommé j'ai eu moins d'occasion d'en faire la proposition; mais il est certain qu'il eût été bon de contenter en cela les François, & il y a plusieurs choses qui peuvent mieux être dites par un Exprés, que par un Ambassadeur dont le pouvoir est borné, & qui a par maniere de dire sa leçon par écrit. Il est vrai que plus les choses se découvrent, plus voit-on qu'il est necessaire que Sa Majesté se marie. Elle

X s'en

* *Les termes de l'original sont Angells & Royalls, qui sont les noms de deux vieilles monnoyes. L'Angell valoit deux Ecus.*

1571. s'en retourne à Londres. D'ici elle ira à Hunsdon, de là à ma maison de Chesthunt, de là à Saint James, & puis à Richemond. Comme je vous écris par Monsieur Clarke je suis obligé de finir. De Lees ce 28. de Septembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je reçûs les vôtres du 17. & du 20. de Septembre le 28. du même mois. Elles arriverent fort à propos, car les Ambassadeurs Fleeming & Douglas solicitent ici avec une extréme chaleur pour faire envoyer au plûtôt du secours en Ecosse. Ainsi je n'eus pas plûtôt lû vos dépêches, qu'ayant à presenter le Comte de Rutland pour prendre son audience de congé, je pris occasion d'informer la Reine Mere de ce que je trouvai à propos qu'elle sceût du contenu des vôtres. Je lui dis que si elle le trouvoit bon, je l'informerois amplement de l'état present de l'Angleterre, & lui dirois en même tems mon sentiment sur certaines choses, non par ordre de la Reine ma Maîtresse en qualité d'Ambassadeur, mais comme particulier qui ne souhaite rien davantage que l'amitié & la bonne union entre les deux Couronnes, bien aise par consequent de dissiper & d'écarter tout sujet d'ombrage, l'amitié ne pouvant jamais être parfaite dés que la défiance est de la partie. Je lui dis premierement sur l'état de l'Angleterre ce qui s'étoit passé entre M. de la Mothe leur Ambassadeur & le Duc de Norfolk au sujet de l'argent & du paquet envoyé à Viraque. Je l'informai aussi du contenu du discours envoyé au Duc par la Reine d'Ecosse. Je lui dis encore, que Monsieur de la Mothe ayant fait demander sans raison audience à Sa Majesté pour la soliciter d'envoyer du secours à la Reine d'Ecosse, n'avoit pas fait sa Cour du mieux. Je finis enfin par le conseil que le Duc d'Albe a donné à la Reine des Ecossois, par le mariage de cette Princesse & celui de son fils, & par le dessein où elle étoit de n'être plus sous la dépendance de la France. Pour ce qui regarde mon sentiment particulier je lui dis premierement, que j'avois du déplaisir que leur Ambassadeur eût intelligence avec le Duc qui avoit été reconnu pour un dangereux Sujet. Secondement qu'il eût tant d'empressement pour la liberté de la Reine d'Ecosse, la plus dangereuse ennemie de la Reine ma Maîtresse. Je crains fort, dis-je, que cela ne fasse croire à la Reine ma Maîtresse que les protestations d'amitié qu'elle reçoit de cette Cour, ne soient pas tout-à-fait sinceres, & qu'ainsi je souhaiterois que le Roi & elle en solicitant la liberté de la Reine d'Ecosse, n'oubliassent pas d'avoir égard à la seureté de la Reine d'Angleterre, & sur tout à present que la Reine des Ecossois cherche à se défaire de sa protection. Elle a répondu à cela, que comme d'un côté elle étoit bien aise d'apprendre que ces cabales étoient

étoient découvertes, auſſi de l'autre avoit-elle du déplaiſir qu'il arrivât quelque choſe capable de faire ſoupçonner Sa Majeſté qu'il y eût de la mauvaiſe intention de leur part, qui lui ſouhaitoient autant de bien qu'à eux-mêmes. Pour ce qui regarde, dit-elle, ce qu'a fait la Mothe, je ſçai, tant par ce qu'il doit au Roi mon fils qui ne veut pas qu'il entre en rien qui puiſſe le moins du monde préjudicier à la Reine vôtre Maîtreſſe, que parce qu'il a pour elle en particulier de la bonne volonté, je ſçai, dis-je, qu'il n'a eu aucune mauvaiſe intention, & j'eſpere qu'elle l'expliquera de même. L'argent, dit-elle, à ce que j'apprens de l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe, a été envoyé par lui à la Mothe pour le faire paſſer à la Reine d'Ecoſſe, qui, à ce qu'il diſoit, en étoit tout-à-fait deſtituée. J'ai repliquai pour lors, qu'on envoyoit cet argent dans une autre vûë, ainſi que le Duc même l'a confeſſé; & qu'ainſi l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe l'avoit mal informée. Elle me dit de plus, que cet argent n'étoit point de l'argent du Roi, mais que c'étoit une partie de celui que la Reine d'Ecoſſe reçoit tous les ans d'ici pour ſon Doüaire. Vous voyez par là, Milord, que l'Ambaſſadeur negotie finement quelque choſe ſur cela pour faire plaiſir à la Reine des Ecoſſois. 1571.

Pour ce qui regarde les ſolicitations qu'on fait pour ſa liberté, elle m'a dit que le Roi & elle, tant à cauſe de leur ancienne alliance avec l'Ecoſſe, qu'à cauſe du mariage, ils ne pouvoient honnêtement moins faire que de recommander ſa cauſe; ce qu'elle proteſtoit qu'ils n'avoient jamais fait dans aucune intention de porter le moindre préjudice à Sa Majeſté. Je la priai pour lors de conſiderer, ſi l'amitié de l'Angleterre n'étoit pas auſſi avantageuſe à la France, que celle de l'Ecoſſe. En ſecond lieu, s'ils avoient à preſent le même beſoin qu'ils avoient eu juſqu'ici de l'amitié & de l'alliance de l'Ecoſſe. Pour le premier je lui fis voir que la France à cauſe de l'élevation de quelques-uns de ſes proches Voiſins avoit beſoin de l'amitié & de l'Angleterre, & de l'Ecoſſe. Sur le ſecond je lui dis que l'Angleterre n'avoit point de pied en France, & que l'Ecoſſe étoit à la France plus à charge qu'à profit. Elle repliqua que le Roi ne pouvoit neanmoins s'empêcher honnêtement d'être toûjours ami & allié de l'Ecoſſe quoiqu'il n'en eût pas le beſoin qu'il en avoit autrefois. Je répondis que le Roi pourroit être allie avec l'Ecoſſe en ſe joignant avec la Reine ma Maîtreſſe, & y maintenant comme elle le Gouvernement du jeune Roi. Elle repartit à cela que le Roi ne pouvoit pas avec honneur abandonner ſa Belle-Sœur. Je repliquai que le Roi n'étoit pas dans de plus grandes obligations à l'égard de ſa Belle-Sœur, qu'un pere naturel à l'égard de ſon fils naturel; que cependant ſi ce fils tomboit dans la débauche & dans la diſſolution, & que ſon pere le châtiât, la faute n'en ſeroit pas au pere, mais au fils. De même ſi le Roi en conſequence des indignitez commiſes par ſa Belle-Sœur, lui refuſe ſa protection, elle ne peut s'en prendre qu'à ſa mauvaiſe conduite, indigne de ſon rang, & non à lui. Je la priai de plus de conſiderer, que ſi le Roi eſt obligé par honneur, comme elle dit, de ſoliciter la liberté de la Reine d'Ecoſſe, à plus forte raiſon eſt-il obligé par honneur d'avoir égard à la ſeureté de ma Maîtreſſe; premierement parce qu'elle eſt une Princeſſe vertueuſe, qui gouverne ſes Etats ſuivant les loix & la juſtice: Secondement parce qu'elle a pour lui une ſincere afection. Or ſi en procurant la liberté de la Reine d'Ecoſſe,

 le

1571. le Royaume de la Reine ma Maîtresse est exposé aux troubles, que peut-il arriver qui interesse davantage l'honneur & la conscience du Roi ? Quelques asseurances & quelques protestations qu'elle puisse faire au Roi de vivre paisiblement à l'avenir à l'égard de la Reine ma Maîtresse, je la priois de considerer premierement, qu'ayant autant d'ambition qu'elle en avoit, un Traité n'étoit pas sufisant pour la tenir en bride. Secondement qu'elle se laisse gouverner par ses parens qui ont broüillé toute l'Europe, comme elle avoit vû elle-même. En troisiéme lieu qu'elle avoit dessein de se soûmettre à l'obéissance des Espagnols qui la soliciteroient perpetuellement à exciter des troubles en Angleterre & en France. Ces considerations, Madame, lui dis-je, si vous les pesez bien, vous donneront sujet j'espere, de n'avoir pas trop d'empressement pour procurer plus de liberté à la Reine d'Ecosse, sur tout depuis la derniere découverte qu'on a faite de ses mauvaises intentions pour Sa Majesté. Ainsi vous ferez bien selon moi de diferer la chose jusqu'à l'arrivée du Ministre que la Reine ma Maîtresse a dessein d'envoyer ici. Elle me dit pour conclusion qu'elle en parleroit au Roi son fils, qui, m'asseura-t'elle, seroit fâché de rien faire qui pût donner le moindre mécontentement à Sa Majesté, ou lui causer le moindre préjudice. J. K. à ma priere, a travaillé à cela auprés d'elle avec une extréme chaleur, lui representant combien la conjoncture est peu favorable pour recommander une afaire si desagréable, & sur tout dans le dessein où l'on est de faire une étroite alliance. Douglas en revenant ici a passé par les Pays-Bas. Il a été accompagné d'Anvers à Bruxelles par le Comte de Westmerland, & par une douzaine d'autres Rebelles. Il s'est abouché avec le Duc d'Albe, dont il a été fort bien reçû à ce qu'on a mandé comme un secret à un de ses amis, & lui a donné esperance qu'il se feroit en peu de tems quelque chose pour le secours de la faction de la Reine des Ecossois, & que de plus il ne doutoit pas qu'il ne vînt un tems où l'on feroit quelque chose aussi pour sa delivrance; & qu'on n'auroit pas tant attendu sans la défiance où il étoit que les François minutoient quelque entreprise. Junius Domestique du Comte Palatin qui reçût ses dépéches du Roi le second de ce mois, me dit que ce qu'il étoit chargé de dire à son Maître & aux autres Princes étoit, que le Roi étoit bien aise que ces Princes voulussent s'unir étroitement avec lui, étant une chose necessaire à la conservation d'eux tous, & que pour faciliter la chose il les prioit de considerer les points dont on devoit convenir, comme aussi la place qu'il étoit necessaire de nommer afin que leurs Ministres pûssent commodément s'y assembler. Qu'aprés qu'il seroit éclairci sur cela à son retour, il ne manqueroit pas d'envoyer un Ministre de bon caractere, avec pouvoir de conclure les articles dont on seroit convenu. Aprés qu'il eut reçû cet ordre, il me dit qu'il avoit dit au Roi, qu'il seroit fort necessaire que la Reine d'Angleterre fût nommée pour entrer dans cette Ligue, & me fit connoître que le Roi & la Reine Mere le souhaitoient fort. Aussi me pria-t'il de trouver moyen d'en faire faire la proposition à Sa Majesté. Aprés que lui & moi eûmes deliberé quelque tems sur la voye qu'il étoit le plus à propos de prendre, il fut resolu que j'en écrirois à son Maître. Monsieur Beale fut le porteur de ma Lettre qui fut envoyée à Monsieur Junius comme il avoit été resolu. Je vous en envoye une copie afin que vous voyiez, Milord, de quelle maniere j'ai agi. J'espere que Sa Majesté

ne

ne m'en desavouëra pas puisque je n'ai que sa seureté en vûë. Je demeure bien humblement &c. A Blois le 7. d'Octobre 1571. 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXII.

Au même.

MILORD, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le Roi m'envoya querir le 22. de ce mois, & me dit qu'on lui avoit fait entendre que Sa Majesté avoit dessein d'envoyer des Troupes en Ecosse, & qu'il seroit fâché que cela arrivât, puis qu'en ce cas il seroit obligé suivant l'ancienne alliance avec l'Ecosse de fortifier le parti de la Reine, & de lui envoyer des Troupes de son côté: Qu'ainsi il prioit Sa Majesté de n'en rien faire, & de mettre la chose en negotiation jusques à ce que le Ministre qu'elle avoit dessein d'envoyer fût arrivé; ce qui étoit le moyen de prévenir tout sujet de mécontentement. Il me chargea de prier Sa Majesté de prendre cela en bonne part, de l'asseurer qu'il n'a aucun mauvais dessein, & qu'il souhaite son amitié avec une extrême passion, quoiqu'avec honneur il ne puisse pas s'empêcher en consequence de l'alliance de secourir la Reine d'Ecosse si elle lui demande du secours. Je lui dis que je n'avois pas entendu parler que Sa Majesté eût dessein d'envoyer aucunes Troupes en Ecosse; mais que si cela étoit c'étoit un éfet de la découverte qu'on venoit de faire de certaines dangereuses pratiques de la Reine des Ecossois, qui avoit obligé par là Sa Majesté de prendre pour sa seureté toutes les précautions necessaires; & qu'ainsi suposé qu'elle fit passer des Troupes en Ecosse pour cette raison, il ne pouvoit pas le trouver mauvais attendu la bonne volonté qu'il disoit avoir pour Sa Majesté. Il répondit que son intention n'étoit pas à present de soliciter la liberté de la Reine d'Ecosse, mais seulement de recommander la liberté du pays. Je lui dis sur cela, que je ne doutois point qu'il ne trouvât la Reine ma Maîtresse disposée à se rendre à la raison, & à pourvoir à sa seureté: mais que si Sa Majesté avoit dessein de demander la liberté de la Reine d'Ecosse, je croyois qu'elle ne l'obtiendroit pas, d'autant moins qu'on venoit de la découvrir une si dangereuse ennemie, qu'elle a démembré par maniere de dire le corps politique de Sa Majesté en corrompant plusieurs de ses meilleurs & plus qualifiez Sujets. Si vôtre Majesté, dis-je, pouvoit considerer cela en la Personne de la Reine ma Maîtresse, je suis seur que bien loin de recommander les interêts de la Reine d'Ecosse, vous ne vous mêleriez jamais de ses afaires. Sa réponse fut que son dessein n'étoit pas à present de recommander sa cause, & qu'ainsi il me prioit de faire bien ses complimens à Sa Majesté, ajoûtant qu'il esperoit de voir bien-tôt ici un Ministre de sa part pour traiter de choses tendantes à augmenter entr'eux la bonne & parfaite amitié. Il me chargea de dépêcher quelqu'un afin qu'il pût sçavoir la réponse de Sa Majesté. On m'a dit en secret que des gens de la faction des Guises

 ont

1571. ont ofert au Roi d'aller & de servir en Ecosse à leurs dépens, & que le Roi est resolu en cas qu'il ne soit pas content de la réponse de Sa Majesté, de les employer. Il y en a encore de la même faction qui travaillent à lui persuader, que Sa Majesté ne songe à rien moins qu'à envoyer ici un Ministre pour traiter d'alliance, & que tout cela n'est que pour amuser jusques à ce qu'elle ait fait l'entiere conquête de l'Ecosse; cependant le Roi ne laisse pas, à ce que j'apprens, d'avoir nonobstant tout cela bonne opinion de Sa Majesté. On vient me dire à l'heure que j'écris, que le matin que le Roi m'envoya querir, on debâtit long-tems dans le Conseil, s'il devoit recommander ou non les interêts de la Reine des Ecossois. Au bout du compte aprés avoir bien debatu, les remontrances de quelques-uns l'emporterent pour la negative, & il fut resolu qu'il se contenteroit de recommander la liberté du Pays. J'ai beaucoup d'esperance que le Roi se contentera de se joindre avec Sa Majesté pour afermir le Gouvernement du jeune Roi. Si Sa Majesté envoye ici à tems, c'est-à-dire pendant que ses amis ont le credit à la Cour, quelque personne bien qualifiée afin que le Roi puisse croire qu'elle fait cas de lui, je croi qu'elle obtiendra tout ce qu'elle demandera de raisonnable, car le Roi est persuadé qu'à present que tout sujet de dispute est ôté, il n'y a point d'amitié qui lui soit plus avantageuse que celle de Sa Majesté. Si elle est de mon avis je voudrois qu'en parlant à l'Ambassadeur elle lui fit un mot d'excuse d'avoir été si long-tems à envoyer le Ministre qu'on attend, & en même tems deux mots d'asseurance du grand desir qu'elle a d'afermir l'amitié avec le Roi. Je sçai que cela le contentera, & fermera la bouche à ceux qui veulent persuader le contraire. Voilà, Milord, tout ce que j'avois à vous dire. C'est assez vous fatiguer. Je demeure bien humblement &c. A Blois le dix-neuviéme d'Octobre 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXIII.

A nôtre tres-fidéle & bien aimé Fr. Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur en France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Nous envoyons le porteur Henri Killegrew nôtre fidéle serviteur, pour remplir vôtre place de delà, pendant que vous serez obligé d'être absent pour vous faire traiter des indispositions ausquelles nous apprenons avec regret que vous êtes sujet; mais en même tems nous apprenons avec plaisir que si vous pouvez vous détacher des afaires vous esperez de vous rétablir par le moyen de certains Medecins qui ont entrepris de vous guerir; c'est pourquoi nous vous ordonnons de songer à vous-mêmes sans perdre de tems, & sans vous embarrasser davantage de nos afaires, parce que nous voyons manifestement par les bons services que vous nous avez rendu jusqu'ici, que vous avez rempli les esperances que nous

avons

avons eu de vous quand nous vous avons choisi, & que nous souhaitons beaucoup 1571.
que vôtre santé se rétablisse afin que vous continuyiez à nous en rendre en la même qualité. Le porteur remplira donc vôtre place pour le present. Comme nous sçavons qu'il est de vos intimes amis, nous voulons que vous l'instruisiez des choses qu'il doit sçavoir, & que vous lui donniez ceux de vos gens dont il aura besoin pour cet éfet. Quant à ce qu'il faut faire & dire à present au Roi, nous l'en avons informé par des instructions particulieres que nous lui avons donné par écrit, signées de nôtre main. Il a ordre de vous communiquer tout, & de prendre vôtre avis sur la maniere de negotier avec nôtre bon Frere le Roi de France. Aussi-tôt que vous serez rétabli, vous retournerez reprendre vôtre fonction. Nous souhaitons que ce soit bien-tôt & pour l'amour de vous, & pour le bien de nos afaires. Nous voulons que vous fassiez ainsi, & que vous nous en donniez avis, car nôtre dessein est de faire revenir le porteur dés que vous serez en état de reprendre les afaires. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Richemond le vingtiéme d'Octobre 1571. l'an treiziéme de nôtre Regne.

LETTRE CXIV.

Au Chevalier François Walsingham, &c.

MONSIEUR, quand j'aurois plus de loisir que je n'en ai, mon Frere Killegrew porteur de la presente, seroit une excuse sufisante pour ne vous pas écrire. Cependant je ne puis le voir partir sans lui donner un mot de lettre. Vous connoissez si bien mon Frere, & vous avez pour lui & en lui tant d'amour & de confiance, que je croi qu'on ne peut faire remplir vôtre place par une personne qui vous soit plus agreable, puis que je sçai bien certainement qu'il vous aime & vous cherit comme si vous étiez son propre frere. La froideur de 24. me met fort en peine. A Douvres 7 o d m t m o t m. Car il est certain qu'il y a de jour en jour sujet d'avoir 57, Calais A M. Et vous en jugerez de même quand vous sçaurez en quel état sont ici les choses. Le porteur pourra vous dire qui passera de delà suivant les apparences, car il est certain que j'ai plusieurs raisons qui m'empêchent de faire le voyage, mais la principale est, que je suis tout à fait mal propre à negotier hors de l'Angleterre, ne sçachant que la seule langue que ma Mere m'a apprise.

Le porteur vous entretiendra de l'Ecosse, de la Reine de ce Royaume, du Duc de Norfolk, & de toutes choses. Il pourra vous dire aussi l'allarme que j'ai euë tout à coup, & sur tout hier au soir que Sa Majesté se trouva brusquement malade de l'estomac, & brusquement guerie par un vomissement. Vous devez croire qu'un coup de cette nature est capable de jetter les gens dans le desespoir ; mais Dieu est l'appui de tous ceux qui se confient en lui. A Richemond le vingtiéme d'Octobre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CXV.

Au Chevalier François Walsingham, &c.

1571. MONSIEUR, le porteur est si bien instruit, qu'il n'est pas besoin que je vous embarrasse d'une longue lettre; car pour mon sentiment sur le mariage, sur l'alliance, sur les afaires de la Reine d'Ecosse, du Duc d'Albe, &c. je l'ai amplement dit au porteur. Enfin pour ce qui vous regarde, je vous asseure que j'y ai travaillé avec chaleur auprés de Sa Majesté, & lui ai fait pleinement comprendre vôtre état, & combien vous avez déja dépensé du vôtre. Elle a répondu avec tant de bonté, & a promis de si bonne façon de vous recompenser bientôt que je ne doute point qu'elle ne fasse ce qu'elle a dit, & je ne cesserai de l'en faire souvenir de tout mon pouvoir. Adieu, & me croyez de bon cœur, &c. Le vingtiéme d'Octobre 1571.

R. Leicester.

Instructions pour Henri Killegrew envoyé en France pour remplir la place de François Walsingham Ecuyer, Ambassadeur de Sa Majesté à la Cour de France, pendant l'absence dudit Walsingham qui va se faire traiter de la maladie dont il est attaqué.

VOus irez trouver François Walsingham nôtre Ambassadeur, & lui direz que comme il le verra par nos lettres, vous étes envoyé pour remplir sa place, pendant qu'il sera malade; & pour le relever au plûtôt, vous irez voir le Roi nôtre bon Frere avec lui le plus promptement qu'il se pourra, ou vous irez seul & par son conseil en cas que ses indispositions l'empêchent de vous accompagner à la Cour, où vous rendrez les lettres du Roi qui sont adressées au Roi nôtre bon Frere & à la Reine Mere, afin qu'ils ajoûtent foi à ce que vous leur direz de nôtre part en l'absence de nôtre Ambassadeur.

Aprés que vous vous serez ainsi presenté, & que vous aurez été approuvé du Roi & de la Reine Mere, vous prendrez vôtre tems pour saluer la Reine Regnante, Monsieur d'Anjou & Monsieur d'Angouléme Freres du Roi, ausquels vous parlerez de la maniere que vous trouverez la plus agreable.

Vous direz aussi au Roi, que depuis le retour de Monsieur de Foix à la Cour, nous avons appris par les lettres de nôtre Ambassadeur, & depuis ces lettres par le rapport de Monsieur de la Mothe Ambassadeur du Roi, que le Roi a pris en bonne part l'amitié & la franchise avec laquelle nous avons negotié avec lui l'afaire qui a été le sujet du voyage de Monsieur de Foix, & que Monsieur de Foix a fait un

un rapport avantageux des honneurs que nous lui avons faits pour l'amour du Roi, 1571.
& en tout cela nous sommes bien aises de voir que nos bonnes intentions soient bien expliquées & approuvées, nôtre dessein ayant toûjours été de faire connoître l'amitié sincere & veritable que nous avons pour nôtre bon Frere, principalement à cause de plusieurs choses qui nous ont été confirmées depuis peu, non seulement de l'honneur qu'il a fait à nos Ministres & Serviteurs, mais aussi de l'empressement & de la poursuite du mariage de son Frere le Duc d'Anjou. Comme nous voyons par son Ambassadeur qu'il ne veut pas entrer dans l'examen de la réponse que nous avons faite à Monsieur de Foix, ni l'accepter jusques à que nous puissions envoyer quelque personne de consideration & de credit pour en traiter plus amplement; & qu'il s'attend que nous envoyerons ce Ministre sur le rapport que lui en a fait Monsieur de Foix, qui à la verité nous pria en partant de le faire, vous lui direz cependant que nous n'avons rien promis de certain sur cela, & que nous voulons premierement sçavoir les sentimens du Roi nôtre bon Frere sur nôtre réponse, & qu'en suite nous l'envoyerons.

Mais comme nous voyons que non seulement nôtre bon Frere s'attend, mais aussi souhaite que nous envoyons quelqu'un de nôtre part, nôtre dessein est d'envoyer bientôt une personne capable de negotier avec nôtre bon Frere, & de faire connoître nos intentions pour le mariage ou pour quelqu'autre chose; & nôtre dessein n'est que d'attendre tout au plus d'avoir plus amplement démêlé certaines pratiques dangereuses que la Reine d'Ecosse & quelques-uns de nos Sujets naturels ont formées contre nous & contre nôtre Etat. On vient de les découvrir, & il paroît déja manifestement que c'est une trame de plusieurs années; mais Dieu nous a tellement favorisées, que nous en avons sceu la plus grande partie un peu avant l'éxecution, & nous ne doutons pas moyenant l'assistance de Dieu que nous ne découvrions le reste, & ne sçachions à fond le mal qu'on vouloit nous faire. Quand tout cela nous sera entierement connu, nous en informerons nôtre Frere, & nous nous asseurons par l'amitié que nous avons pour lui, qu'il aura de la joye que Dieu nous ait garenties du danger, & qu'il voudra bien suivant l'afection qu'il a pour nous, nous secourir à la pareille. Cependant vous direz à nôtre bon Frere qui ne sera pas dans l'ignorance sur ce qui nous est connu, qu'il y a environ deux ans passez que la Reine d'Ecosse voulut se marier à nôtre insceu avec le Duc de Norfolk un de nos Sujets le plus distingué. Nous en fûmes justement choquées par plusieurs raisons importantes, & par rapport à elle, & par rapport au Duc. Pour cet éfet nous nous contentâmes de faire arrêter le Duc, auquel nous laissâmes l'usage de toutes ses terres & de tous ses biens, nôtre dessein étant de lui rendre par degrez nôtre bienveillance à ce que nous fimes aussi dés qu'il peut faire paroître sa repentance & nous eut protesté qu'il ne retomberoit jamais dans la même faute, ou telle autre chose semblable. La Reine d'Ecosse nous fit d'abord faire la même protestation par plusieurs Ambassades, sans compter une infinité de lettres qu'elle nous écrivit pour cet éfet de sa propre main, & que nous pouvons produire. Il est vrai que nous ne nous pressâmes pas de relâcher entierement le Duc parce que nous avions quelque apparence de sujet de nous défier, que leurs intentions n'étoient conformes

1571. ni à leurs paroles, ni à leurs lettres, ni à leurs promesses, ni à leurs sermens, mais nous voyons aujourd'hui manifestement par leurs cabales avec plusieurs autres, & par leurs propres lettres dont nous avons nombre, que dés lors même que nous eûmes découvert l'intrigue de leur mariage, & tout aussi-tôt qu'ils eurent solemnellement revoqué leurs intentions, & promis par écrit d'en demeurer là, non seulement ils poursuivirent secretement leur premier projet de mariage, mais aussi toutes les autres dangereuses machinations que nous avions d'abord regardées comme des suites de ce mariage: Mais tout cela est à present si bien découvert, qu'il n'y a rien à dire pour les excuser. Leur but étoit pour dire le tout en un mot, de nous ôter la couronne sous ombre de mettre en liberté la Reine d'Ecosse, afin de la mettre en nôtre place, & cela par force non seulement en excitant une rebellion dans nôtre Royaume, mais en faisant venir à leur secours des Troupes étrangeres capables de les soutenir contre tous les éforts qu'auroient pû faire pour nôtre défense nos naturels & fidéles Sujets. Vous asseurerez le Roi nôtre bon Frere que pour prouver que c'étoit l'intention de la Reine d'Ecosse, nous n'avons pas de simples conjectures à produire, comme il arrive le plus souvent dans les plus grandes conspirations qui ne s'éxecutent pas, mais des écrits autentiques de la propre main de la Reine d'Ecosse, la confession de ceux qui ont été arrêtez, qui sont eux-mêmes complices, & qui l'ont avoüé volontairement avec de grands témoignages de repentance. Nous avons une grande consolation dans toutes ces pratiques de voir qu'il paroisse par les propres écrits mêmes de la Reine d'Ecosse, qu'elle & ses partisans desapprouvoient beaucoup l'amitié qui unit nôtre bon Frere le Roi de France & nous, & qu'ils ayent donné ordre special de ne communiquer à aucun des Ministres du Roi de France les démarches qu'on feroit dans les pays étrangers pour avoir du secours afin de s'emparer de nôtre Royaume, étant facile de juger & par les paroles & par les écrits, que l'intention de la Reine d'Ecosse étoit de s'abandonner entierement aux conseils d'Espagne, & d'y faire transferer son fils, & que pour gagner l'amitié du Roi d'Espagne, elle témoignoit qu'elle se marieroit volontiers à Don Jean d'Autriche. Vous pouvez asseurer le Roi de France en un mot, que nous pouvons prouver cela demonstrativement par les lettres mêmes de la Reine d'Ecosse au Duc de Norfolk, sans compter la confirmation que nous en avons par les écrits & par les confessions de plusieurs autres. En attendant que cet arbre soit pleinement découvert tant pour les branches que pour les racines, comme nous nous asseurons que Dieu l'exposera à nos yeux, nous avons jugé à propos d'en dire ce que dessus, priant nôtre bon Frere de faire en cela l'ofice d'un bon & parfait ami; c'est-à dire que dans un danger comme celui-ci où il s'agit de nôtre vie, de nôtre Etat, & de la ruine de nôtre Royaume & de nos fidéles Sujets, de ne pas ajoûter foi aux faux rapports de ceux qui tâcheront d'empoisonner ce que nous faisons pour nôtre seureté, pour le repos de nôtre Etat, & pour le maintien de la paix dans l'étenduë de nôtre Domination: Car il est certain que nous ne faisons rien en cela que nous ne soyons obligées naturellement de faire devant Dieu pour nous mêmes, & pour remplir nos devoirs à l'égard de nos Sujets. A Richemond le dix-nieuviéme d'Octobre 1571.

Burleigh.

LETTRE

LETTRE CXVI.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plait, que voyant que le Roi n'étoit pas à Blois, non plus que ceux de qui j'ai de coûtume de recevoir quelques lumieres, que mon sejour en ce lieu étoit inutile, que mon mal augmentoit, & que le tems de me mettre dans les remedes s'écouloit, j'ai jugé à propos de revenir à Paris. Le Roi est à prés de trente lieuës de Blois à une maison du Maréchal de Villeville qui n'est pas éloignée d'Angers, bonne excuse pour me disculper d'être parti sans prendre congé. En arrivant à Paris j'ai trouvé Monsieur Killegrew qui m'a rendu les lettres de Sa Majesté. Je lui suis infiniment obligé de l'approbation qu'elle donne à mes petits services, & du soin qu'elle prend de ma santé, d'envoyer ce Gentilhomme pour me relever. Je me suis entretenu avec lui, & l'ai instruit de la maniere dont je m'y suis pris dans les fonctions de ma charge, comme aussi de l'état present de ce pays. Le principal sujet de la presente dépêche est, pour avertir Sa Majesté de la victoire que les Princes alliez viennent de remporter sur le Turc. * Voici les particularitez de l'action telles que je les ai apprises de l'Ambassadeur de Venise. Le 7. &c. 1571.

Les gens de bon sens craignent fort ici, que cette victoire tout avantageuse qu'elle est à la Chrétienté en general, ne soit préjudiciable à quelques-uns en particulier, parce qu'il y a apparence qu'elle va augmenter la reputation & la grandeur de l'Espagne; ce qui pourroit produire quelque changement ici. On dit pour raison de cette crainte, que la Reine Mere qui gouverne tout ici, est naturellement peureuse; & partant on aprehende que ceux de la faction d'Espagne qui sont le plus en credit auprés d'elle, ne profitent de cette victoire pour persuader au Roi de dissimuler les outrages qu'il a reçû des Espagnols, & ne le portent à faire durant quelque tems la même route que le Roi d'Espagne. J'ai jugé à propos de vous donner avis de ces craintes dont je laisse l'examen à Sa Majesté. Un nommé Waldie, Domestique de la Comtesse d'Emden, envoyé de sa Maîtresse avec des lettres pour Sa Majesté, est tombé malade en cette Ville, & ne peut achever son voyage. Il m'a prié de faire passer les lettres qu'il a pour Sa Majesté à un Domestique de Sa Maîtresse qui reside à Londres, & qu'il a dessein de faire son Substitut pour rendre ces mêmes lettres, comme aussi pour vous informer, Milord, des causes de son sejour. Il a ordre de demander deux choses, autant que j'en puis juger par ce qu'il m'en a dit. Premierement de prier Sa Majesté de faire en sorte qu'on mette ordre par son secours à nétoyer la Manche de Corsaires: Secondement de suplier Sa Majesté d'accorder

* *Il parle de la victoire de Lepante si fameuse par la qualité des Generaux Chrétiens. La bataille se donna le 7. d'Octobre 1571. vid. Mor.*

1571. corder aux Sujets de cette Republique une exemption de certains droits en consideration des égards qu'ils ont pour les Sujets de Sa Majesté. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour l'heure. Je demeure bien humblement &c. A Paris le huitiéme de Novembre 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXVII.

A Milord de Leicester.

Milord, la vôtre du vingtiéme d'Octobre que j'ai reçûë par Monsieur Killegrew, me donne beaucoup d'esperance que Sa Majesté aura égard à la dépense que je fais ici; & comme je vous en ai l'obligation, je vous en remercie, Milord, bien humblement, comme aussi de la promesse que vous avez la bonté de me faire de me continuer vôtre protection quand l'occasion s'en presentera. Comme vous voyez, Milord, que je prens la liberté de m'adresser à vous dans mes besoins, j'espere que si je vous suis bon à quelque chose vous me ferez l'honneur de m'employer. Je n'écris cet ordinaire que pour donner avis de la victoire navale que les Chrétiens ont remporté sur les Turcs. Le combat se donna le sept du passé prés de Corfou, entre la Morée & Lepante. Il ne se sauva, à ce que m'a donné à entendre l'Ambassadeur de Venise, que trois à quatre Galeres. Il ne sçait pas les autres particularitez. Je vous envoye aussi un petit libelle qu'on a fait imprimer ici sur cette victoire. Si ce qu'il contient est vrai, c'est ce que je ne puis vous dire. Quelque joyeux que le Roi paroisse de cette victoire, je croi que dans l'ame il n'en est pas trop content, & qu'il la regarde comme un trop grand surcroît de reputation pour le Roi d'Espagne. Ainsi je croi que c'est le veritable tems pour traiter de l'alliance. C'est pourquoi je ne doute point, Milord, que vous ne pressiez fortement Sa Majesté de profiter de la conjoncture, & d'envoyer ici au plûtôt la personne dont elle a dessein de se servir en cela. Je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le septiéme de Novembre 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXVIII.

Au Chevalier François Walsingham &c.

Monsieur, comme j'ai occasion d'envoyer à Paris deux Domestiques de Milord d'Oxford, je vous envoye en même tems ce petit Traité nouvellement imprimé en Latin pour faire l'éloge ou la Satire des actions de la Reine d'Ecosse, & soûtenir son mariage avec Bothwel. J'apprens qu'on doit le traduire en Anglois avec plusieurs additions de la nature de l'ouvrage.

Sa

Sa Majesté a mandé à Milord Gray de se rendre ici pour passer en France, mais 1571.
sa santé ne le lui permet pas. Le Chevalier Pierre Gray viendra. Sa Majesté à la sollicitation de tout son Conseil est certainement resoluë d'envoyer quelqu'un de delà. Milord de Funsden est à Berwick d'hier au soir suivant le calcul qu'on fait. Il a ordre de donner un beau tour aux choses, & de mettre Granges & le Château à la devotion du jeune Roi. Si cela ne reüssit pas, nous sommes d'avis que l'Angleterre leur donne secours. Cependant il sera bon de ne notifier pas cela au Roi de France. Milord Marquis mourut Samedi à Warwick. Nous perdons un bon Conseiller. L'afaire du Duc de Norfolk devient tous les jours plus odieuse. L'Evêque de Rosse est à la Tour, où il dit plusieurs choses fort rondement. Il n'est pas encore tems de vous les dire. Si les Porteurs ont besoin de vous, faites leur voir je vous prie, que vous étes prêt d'obliger à ma recommandation. Je croi que je marierai ma fille à Noël. De Richemond le premier de Novembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXIX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, quoique Monsieur Killegrew vous écrive de la Cour, j'ai jugé à propos de vous faire sçavoir ce qui se fait à Paris. Le Roi a employé depuis peu le Maréchal de Cossé pour mettre un impôt par forme de prêt, & ce Maréchal travaille de l'heure qu'il est à le lever. Le peuple en murmure beaucoup, & ne refuse pas cependant de le payer.

Le Maréchal de Montmorenci arriva le trois en cette ville à la tête de 300. Chevaux. Le lendemain de son arrivée lui & le Maréchal de Cossé confererent avec les principaux de cette ville pour abatre la Croix, ce qui fut resolu & executé sur le champ. Pour cet éfet les Maçons furent mis en œuvre, & soûtenus par un certain nombre de Mousquetaires. Le commun peuple pour soulager son mal de cœur se contenta de lâcher quelques paroles seditieuses qu'on suporta parce qu'on s'y attendoit. Les Protestans sont bien aises qu'on abate cette Croix, & les Papistes bien fâchez. Pour mon particulier je sens bien que la fin du mois prochain ne me retrouvera pas encore dans les fonctions de ma charge, car je suis malade de trois carnositez qu'il faudra bien plus de tems à guerir. J'ai jugé à propos, Milord, de vous dire cela, parce que je crains que Sa Majesté ne pense autrement du long sejour que je fais ici. Je demeure bien humblement, Milord, vôtre &c. le septiéme de Decembre 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXX.

Au Chevalier François Walsingham &c.

1571. MONSIEUR, le Porteur eſt, à ce que j'apprens, un homme en qui vous pouvez vous fier; & s'il vous prie de lui faire paſſer des lettres en Ecoſſe, il conſent qu'elles paſſent par mes mains. Par ce moyen je n'en ſerai pas plus mal informé des choſes qu'il eſt à propos que je ſçache. Il peut vous entretenir & des afaires d'Ecoſſe, & de celles d'Angleterre. Le Chevalier Thomas Smith eſt prêt à partir demain pour vous aller voir, pourvû que la negotiation que l'Ambaſſadeur de France fait cet aprés-midi avec la Reine, qui eſt le tems que j'écris, ne prolonge pas ſon voyage.

Les gens de Milord d'Oxford ont été contraints par les vents contraires de ſejourner à Calais, & ne ſont arrivez ici que Dimanche dernier, auquel tems arriva auſſi Fiaſco le Genevois, que le même accident a retenu à Calais. Il dit qu'à ſon départ les choſes étoient en bon état entre l'Eſpagne & la France, & qu'il n'a pas ſceu que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ait paſſé dans les Pays-Bas, ni qu'il ſe ſoit rien fait en Hainaut. Il n'a point appris ici que vous en ayez donné aucun avis. Je finis en ſouhaitant que les remedes rétabliſſent vôtre ſanté. A Greenwich le cinquiéme de Decembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXI.

Au même.

MONSIEUR, une perſonne d'eſprit, de credit, & de ſçavoir comme le Chevalier Thomas Smith, eſt une bonne excuſe pour moi pour ne pas vous faire une longue Lettre; ainſi je ne toucherai les choſes que bien legerement, & comme par maniere de notes. Il vous inſtruira de l'afaire du Duc de Norfolk; mais il ne vous dira peut-être pas ni quand, ni comment elle finira, & je ne puis pas même le rendre plus ſçavant en cela; mais je croi que Sa Majeſté en uſera plus prudemment que pluſieurs ne penſent. Il pourra vous dire combien la Reine d'Ecoſſe eſt reſerrée, n'ayant auprés d'elle que dix de ſes Domeſtiques de tout rang. Elle fait ſemblant de craindre beaucoup pour ſa vie, & demande un Saint Pere comme bonne Catholique. Il pourra vous dire que Sa Majeſté a dit nettement aux Etats d'Ecoſſe, qu'elle ne ſoufrira jamais que cette Reine regne jamais en ce Pays-là; & de l'heure qu'il eſt nous travaillons à traiter entre Liddington & Granges qui eſt dans le Château,

Château, & le Regent &c. Les dificultez ſont plus pour le particulier que pour le public. Ceux du Château veulent être rétablis dans leurs charges & dans leurs terres; & demandent pour leur ſeureté que Granges demeure Capitaine du Château. Le parti contraire veut garder ce qu'il a pris, auſſi bien les Evêchez que les Abbayes &c. Je croi qu'il ſeroit avantageux de raprocher tout le monde, mais l'avidité & la défiance les tiennent éloignez, & je crains plus l'obſtination du parti du Roi, que la facilité du parti contraire. Pour l'afaire qui fait le principal ſujet du voyage du Chevalier Thomas Smith, je l'ai expliquée ſi amplement dans ſes inſtructions, qu'il n'eſt pas neceſſaire d'y rien ajoûter ici. J. Douvres A. ne fut jamais *s* 4 *6* ח *u 6 6 t* 4 *0* 7 *A c t 6* 4 Δ 4 4 5 *6 υ t q 6*. J'ai ordre à preſent de vous propoſer de ſonger à quelque moyen ſecret avec le Chevalier Thomas Smith, afin de faire en ſorte, ſupoſé que K. ne ſoit pas à la Cour, de l'y faire venir ſous main pendant que le Chevalier Smith y ſera. Par ce moyen le Chevalier ſçaura ſecretement ce qu'il penſe de la grande afaire. Nous le regardons comme un homme qui agit avec tant de dexterité, & qui eſt ſi bien intentionné pour nous, qu'il ne donnera aucun conſeil à nôtre préjudice. Je vous écris tout ceci par commandement. Je dois vous dire auſſi que quand Mr. S. eſt parti d'ici je ne l'ai pas informé de ceci, ainſi je vous prie de l'en inſtruire. J'ajoûterai ſeulement que Mr. Smith ne doit faire paroître à perſonne qu'il negotie avec lui, car cela eſt neceſſaire à nôtre deſſein. 1571.

Vous pouvez croire à preſent, Monſieur, que cette afaire ne me donne pas un mediocre embarras, quand je fais reflexion en moi même à l'incertitude que vous m'avez fait connoître de Calais 4 *w t H* 343 / *π* 7 4 1 *6 0 D*, dont je n'ai jamais rien dit à A, ni à preſque perſonne: & quand d'ailleurs je trouve ici une intention contraire, qui n'eſt pas aſſeurément un coup du haſard, je ne ſuis pas moins en peine pour l'afaire de *6* 4 ẍ *6* 2 4 4 7; ainſi le bon ordre ou pour conclure ou pour rompre dépend de la prudence des Miniſtres de delà, auſquels je ſouhaite l'aſſiſtance de l'Eſprit de Dieu. Le Chevalier Thomas Smith pourra vous dire, Monſieur, que mon état a été ſi languiſſant, que ſi je n'ai pas été un ſerviteur oiſeux, j'ai été au moins un ſerviteur inutile. Jugez de là ſi j'ai pû ſoliciter vôtre afaire auprés de Sa Majeſté. Je le ferai le plûtôt que je pourrai, & de tout mon pouvoir comme ſi c'étoit mon afaire propre. Je finis, & ſouhaite d'apprendre bientôt que vous étes hors de danger & entierement gueri. A Greenwich le 7. Decembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXII.

Au même.

MONSIEUR, il y a long-tems que je ne vous ai écrit de nos nouvelles. C'a été en partie faute de matiere, & en partie auſſi parce que j'étois abſent toutes les fois qu'on vous a écrit. Mais à preſent que j'ai quelque choſe d'important qui

1571. qui merite de vous être mandé, je ne manquerai pas de vous parler à cœur ouvert, comme je croi que l'afaire le requiert. Entre autres choses que le Chevalier Thomas Smith a ordre de negotier avec le Roi, il a certaines instructions de Sa Majesté sur ce qu'il doit répondre en cas qu'on lui parle encore de l'afaire du mariage. Je vous ai vû jusqu'ici de bonne volonté pour cette afaire, qui regarde non seulement Sa Majesté & son Royaume, mais aussi nous tous qui ne pouvons esperer que par là de voir des décendans à Sa Majesté. Pour moi Dieu m'est témoin, que j'étois & suis encore de cet avis par cette seule raison, tres persuadé que je suis qu'il lui sera dificile de regner seurement, ou de laisser ses Peuples & son Royaume en seureté aprés sa mort, à moins qu'elle ne se marie. Comme donc elle me paroît maintenant tout-à-fait déterminée au mariage, & resoluë à mon avis à ne pas refuser les conditions raisonnables qui lui seront ofertes par le Roi de France en faveur de Monsieur, j'ai jugé à propos de vous en informer, afin que si l'on vient à renouveller l'afaire, vous agissiez sur ce pied là, parce que comme vous & moi avons eu sujet de douter de sa bonne volonté, & par consequent de désesperer du succez, vous en feriez peut-être moins de cas si je ne vous disois rien de ce changement. Comme je supose que vous vous entretiendrez avec Monsieur Thomas Smith, il vous dira bien des choses de sa disposition presente. Elle est si favorable, & Sa Majesté me l'a asseuré si positivement, que je croi fermement pour le dire encore une fois que si la chose est bien negotiée, l'évenement en sera heureux. Sa Majesté a voulu que je notifiasse cela à vous & à Monsieur Killegrew, afin que vous choisissiez quelque homme de confiance & de sagesse pleinement instruit de tout ce qui s'est passé jusqu'ici sur l'afaire du mariage, pour l'envoyer à l'Amiral afin de lui communiquer tout, & de lui faire connoître que Sa Majesté ayant de la confiance en lui, elle espere de sa part les meilleurs & les plus fidéles avis. Mais il est important de l'informer de ce qui a accroché la chose: & s'il paroît échaufé approuvant l'afaire, & souhaitant de l'avancer, Sa Majesté souhaiteroit qu'il fût à la Cour à present que Monsieur Smith y est, afin qu'il pût de tems en tems être mieux informé de ce qu'ils feront, comme aussi de sa resolution, car son dessein est de lui communiquer franchement de tems en tems tout ce qui la concernera, ne doutant point qu'il n'ait en cela les égards qu'il doit avoir pour l'honneur de Sa Majesté, & ne prenne garde sur tout qu'elle ne soit abusée ou maltraitée par les funestes intrigues de ceux qui ne veulent pas la chose. Sa Majesté a en quelque maniere ouvert son cœur au Comte de Montgommeri qui a pris son audience de congé & est parti d'autant plûtôt qu'il a dessein de negotier sur cela avec l'Amiral: Ainsi suivant que l'Amiral vous paroîtra devoüé à la chose, vous ferez bien d'en donner avis à Sa Majesté le plûtôt que vous pourrez.

Vous nous avez, Monsieur, sagement avertis, & souvent representé de chercher des moyens pour établir l'état de Sa Majesté, & nous avez souvent dit que nous manquions d'alliances au dehors, & que le dedans étoit dans un état chancelant; cela ne paroît que trop manifestement de jour en jour, & si l'on n'y met quelque remede, le mal deviendra incurable. On voit aisément le remede, & nous ne sommes pas encore hors d'esperance de l'obtenir. Dieu nous donne assez de prudence & de sagesse pour ne pas le refuser volontairement. Tout ce que je puis est de faire des

des vœux, & de m'aquitter de mon devoir suivant mes petites lumieres, afin que le bien ait lieu; ce que je ne cesserai jamais de souhaiter pour supléer à ce qui me manque d'ailleurs. C'est pourquoi outre ce que Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire, qui est de communiquer à l'Amiral ce qui s'est fait jusqu'ici au sujet de son mariage, & comme les choses se sont passées de tems en tems, je vous ai dit ce que je pense du penchant qu'a encore Sa Majesté de se marier avec Monsieur; ce qui est de la derniere importance pour elle & pour nous aussi. Je croi qu'il est bon de vous dire que comme l'afaire a été pendant quelque tems comme morte, il faut plus de discretion pour la ressusciter. Je ne doute pas qu'on n'en fasse encore l'ouverture de delà, d'autant mieux que Sa Majesté ne s'est pas encore nettement expliquée pour la negative, & qu'ils n'ont pas encore pleinement répondu aux demandes de Sa Majesté. Nous n'avons aucune autre nouvelle qui merite d'être écrite si ce n'est que Sa Majesté se porte bien, & si bien qu'il y a plusieurs années, que je ne l'ai vûë mieux. Adieu, je suis de tout mon cœur &c. A Greenwich le *6.* de Decembre 1571. 1571.

R. Leicester.

Instructions données au Chevalier Thomas Smith l'un des Conseillers privez de Sa Majesté, & Ambassadeur en France, & à François Walsingham Ecuyer, son Ambassadeur ordinaire en cette Cour, & en son absence au fidéle serviteur de Sa Majesté Henri Killegrew Ecuyer. Donné à Westminster le 13. *de Fév. l'an.* 13. *du Regne de Sa Majesté.*

VOus sçaurez qu'aprés avoir examiné toutes vos lettres & tous les Mémoires que vous avez envoyé au sujet de ce qui s'est passé à la conference entre vous & Henri Killegrew d'une part, & le President de Birague, l'Evêque de Limoges, & Monsieur de Foix, Députez de la part du Roi de France pour conferer avec vous depuis le 10. du mois passé jusqu'au 20. nous avons mis en conference sur la même matiere quelques-uns de nôtre Conseil avec l'Ambassadeur de France qui l'avoit demandée, & qui produisit des Copies des Procedures entre vous & lesdits Députez, qui s'accordoient pour la plûpart avec celles que nous avions reçûës de vôtre part. Il proposa quatre points qui comprenoient les diferens qui étoient entre vous & eux, & dont à ce qu'il dit, le jugement fut renvoyé au Roi son Maître nôtre bon Frere, & à nous, soutenant par plusieurs belles paroles, que puis qu'il paroissoit manifestement que le fondement du Traité étoit sans dispute par vos bons moyens & par la mediation des Députez que le Roi vous a donnez pour negotier; ce qui étoit dire que les parties sont en bonne volonté d'entrer dans une alliance étroite, il ne doutoit point qu'on ne convînt aisément & promptement des autres diferens particuliers qui ne consistoient qu'en mots. Le premier article indecis regardoit, dit-il, la mutuelle défense des deux Puissances contre tous ceux qui se mettroient en devoir d'attenter à leurs Etats respectifs. Sur cela voici ce que porte l'article. *Etiam si causa*

1571. *sa Religionis mutatio facta fuerit.* Les Députez du Roi ne s'accommoderent pas de cette clause, & son Maître, dit-il, ne pouvoit y consentir sans de grands inconveniens; mais qu'il ne doutoit pas qu'il n'y eût tous les égards raisonnables, & que son dessein n'étoit point dans les dificultés qu'il faisoit de se dispenser d'entrer en obligation de faire dans l'occasion ce qu'emportoient ces paroles. Il allegua sur cela à nôtre Conseil plusieurs des raisons dont il s'étoit servi deux jours avant à sa derniere audience, & entre lesquelles une nous parut de fort grand poids; c'est que si l'on faisoit ainsi mention specialement dans un Traité public de la défense de la Religion, le Roi ofenseroit par là non seulement tous les autres Princes Catholiques ses alliez, mais aussi la plus grande partie de ses Etats & Sujets qui sont comme lui de la Religion Catholique. Que neanmoins le Roi vouloit bien, dit-il, qu'on inserât dans le Traité qu'il s'obligeoit à une mutuelle défense contre toute sorte d'invasion, pour quelque cause ou prétexte que ce pût être sans aucune exception. On répondit à cela de nôtre part, que comme il n'y avoit pas d'autre prétexte plausible pour nous attaquer que celui de la Religion, & qu'il y en avoit plusieurs d'attaquer le Roi, comme prétentions sur certains pays, & autres querelles de même nature qu'on pouvoit lui faire pour troubler son Etat, & où il auroit besoin de nôtre secours, on croyoit que le Traité seroit fort inégal s'il étoit conçû en termes si generaux, parce que n'y faisant pas entrer specialement la Religion, nous demeurions entierement dépourvûs de secours. Et pour les autres termes qu'on vouloit y inserer, comme ils ne seroient que generaux, le Roi conseillé par des gens trop violens & trop passionnez dans la profession de la Religion de Rome, ou de celle qu'on appelle Catholique, pourroit fort bien répondre par des raisons apparentes quand on nous feroit la guerre, ou qu'on voudroit nous la faire pour cause de Religion, ou sous pretexte de Religion, & que nous lui demanderions du secours, il pourroit, dis-je, fort bien répondre qu'il ne pouvoit nous en donner en conscience pour cela, & qu'on ne pouvoit pas dire que cela fût legitimement, c'est-à dire suivant la loi de Dieu, renfermé dans les termes generaux. L'Ambassadeur répondit aussi à cela au nom de son Maître par de grandes asseurances des bonnes intentions où il est de nous secourir contre tous ceux qui nous attaqueroient, fût-ce même pour cause de Religion, ce qui, dit-il, ne pouvoit être qu'un prétexte pour l'attaquant, puis qu'on devoit regarder l'attaque, & non le prétexte ou la clause. Cependant la chose demeura indecise, & l'Ambassadeur ne parut pas satisfait en cela; mais à une conference particuliere qu'il eut ensuite avec un ou deux de nos Conseillers, & dont il ne vouloit pas qu'on parlât, il dit qu'il croyoit qu'on pourroit trouver moyen de porter le Roi son Maître à s'engager par un écrit separé du Traité public, de se défendre mutuellement sur le fait de la Religion.

La seconde partie du doute proposé par l'Ambassadeur regardoit la forme, la maniere, le tems, & la qualité du secours qui devoit être donné mutuellement. Il vouloit que cela se fît sur le pied du Traité fait en 1543. entre l'Empereur Charles & le Roi nôtre Pere, par lequel Traité les deux Princes s'obligeoient à donner un secours jusques à la concurrence de 600. Ecus par jour durant l'espace de quatre mois & ce par an, ou bien quelqu'autre secours asseuré qu'il ne pût nommer, mais il dit qu'il

se

ſe pouvoit faire que les Députez du Roi entendiſſent les Traitez qui avoient été faits 1571.
entre nôtre Pere & le Roi François Grand-Pere du Roi, où il y a un exemple du Traité de 1532. entre les deux Rois; dans l'un & dans l'autre deſquels Traitez les ſecours étoient fournis aux dépens du Prince Allié qui en étoit requis par le Prince attaqué. Nôtre Conſeil répondit à cette propoſition de l'Ambaſſadeur en lui communiquant la forme des Traitez précedens faits avec la Maiſon de Bourgogne & avec les Rois de France. Il parut enfin content du ſecours dont on étoit mutuellement convenu ſur le pied que vous leur avez propoſé par l'écrit que vous leur avez delivré le 18. du paſſé, dans un article tiré mot à mot d'un Traité conclu en 1548. entre l'Empereur & le Roi nôtre Pere, confirmatif du Traité de Cambray fait en 1529. Une des raiſons principales qui obligent de mieux regler la maniere du ſecours eſt: Que ſi l'on s'obligeoit à fournir un ſecours aſſeuré aux dépens du Prince qui ne ſeroit point attaqué à la premiere demande qu'en feroit le Prince confederé, il pourroit s'en enſuivre de grands inconveniens, en ce qu'un Prince pourroit plus ſouvent charger ſon allié en lui demandant du ſecours ſans grande neceſſité, & en plus grand nombre qu'il n'auroit beſoin, ſi le Prince qui devroit le fournir le fourniſſoit à ſes dépens, & non aux dépens de celui qui le feroit venir: au lieu que ſi le Prince qui demanderoit du ſecours étoit obligé d'en faire les fraix, il ne le demanderoit que le moins ſouvent qu'il pourroit, & en auſſi petit nombre qu'il ſe pourroit, & ne le garderoit que tant qu'il en auroit beſoin. Suivant cela il fut declaré à l'Ambaſſadeur; que dans tous les Traitez entre ce Royaume, & la France, & la Maiſon de Bourgogne, les mêmes conventions avoient été faites, à la reſerve de celui qui fut conclu en 1543. avec l'Empereur Charles, auquel tems il fut fait contre la France une Ligue ofenſive & defenſive; cependant la clauſe qui regardoit le ſecours fut revoquée par leſdits Princes en 1546. par un autre Traité fait entr'eux, le premier n'ayant jamais été executé, le ſecours s'étant toûjours donné aux dépens du Prince qui l'a demandé. L'Ambaſſadeur parut pleinement ſatisfait de ces raiſons, & autres de la même nature.

Le troiſiéme ſujet de doute propoſé par l'Ambaſſadeur concernoit les afaires d'Ecoſſe, c'eſt-à-dire de quelle maniere cet Etat pourroit être compris dans ce Traité. On lui dit ſur cela, que nous n'avions d'autre intention ſur le fait de l'Ecoſſe que d'y faire ceſſer la guerre civile & les actes d'hoſtilité, & d'établir le Gouvernement du Royaume au contentement de la nation; que pour cet éfet nous avions député aux deux partis pour les porter à une ſuſpenſion d'armes, afin de pouvoir mieux traiter, & convenir plus facilement enſemble; que s'ils ne le vouloient pas, nous conſentions que ceux que le Roi de France nôtre Frere envoyeroit, travaillât conjointement & de concert avec nos Députez ſuivant l'amitié & la deference qu'il y avoit entre le Roi & nous, à les mettre d'accord enſemble; & qu'en cela nôtre deſſein n'étoit nullement de les détacher de l'ancienne alliance où ils étoient avec la France, mais que nôtre vûë étoit de les tenir unis avec cette Puiſſance & nous. L'Ambaſſadeur parut bien ſatisfait de cette réponſe & reſolution, & demanda que comme à nôtre requête le Roi ſon Maître s'étoit abſtenu d'envoyer du ſecours à l'un & à l'autre des deux partis, de peur de traverſer la paix, il nous prioit de faire la même choſe; ce qui lui fut accordé.

1571. Il proposa enfin l'article du concours de nos Marchands à certains ports de France avec les mêmes libertez & ſeuretez qu'ils avoient dans les autres pays, proteſtant que le Roi ſon Maître vouloit conſentir pour le bien de nos Sujets à tout ce que nous demanderions de raiſonnable. On répondit à cela que c'étoit l'afaire de nos Marchands, que c'étoit à eux à voir ce qui leur convenoit, qu'on leur en parleroit, & qu'enſuite on rendroit réponſe. Voilà ſommairement ce qui ſe paſſa entre l'Ambaſſadeur & ceux de nôtre Conſeil qui furent nommez pour negotier avec lui, qui étoient le Lord Garde du grand Sceau, le Comte de Leiceſter, le Lord Amiral, le Lord Burleigh, & le Chevalier Walter Mildmay.

Vous voyez maintenant par la conference dont on vient de parler quelles ſont les choſes que nous devons approuver ou deſapprouver ſur les queſtions propoſées: cependant comme vous nous avez donné de nouvelles inſtructions, nous voulons bien vous informer ſommairement des choſes qui ſont de nôtre goût quant à la ſubſtance des articles que vous nous avez envoyez, & qui ont été propoſez, & par les Députez du Roi, & par vous-mêmes. Premierement pour ce qui eſt des articles Latins delivrez par l'Ambaſſadeur de France, & dattez du 17. de Janvier, nous ne deſapprouvons pas le premier qui regarde la continuation des Traitez précedens qui doivent demeurer en leur force; ce qui eſt ſpecialement neceſſaire pour les droits & pretentions que nous avons ſur Calais, ſuivant le Traité fait en conſequence, & qui ſubſiſte encore; ainſi il doit être ajoûté à la fin de l'article avec cette condition qu'il n'y ait point de clauſe dans des précedens Traitez qui repugne ou déroge aux articles du preſent Traité, qui ne demeure nulle & de nul éfet. Le ſecond & le troiſiéme qui défendent de donner aucun ſecours à aucune Puiſſance ennemie, & qui portent qu'on fera mutuellement une Ligue défenſive contre tous ceux qui voudroient nous faire la guerre ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. Nous ne deſapprouvons point la teneur de ces articles, non plus que les mots ajoûtez au ſecond article de vôtre écrit du 18. de Janvier, qui ſont, *etiamſi fuerit Religionis cauſa, prætextu, aut colore*, quand ce ſeroit pour cauſe, ſous pretexte, ou ſous couleur de Religion. Nous voulons au contraire qu'ils ſoient inſerez par les raiſons que vous avez déja alleguées: Et en cela nous voulons que les Proteſtans de delà ſoient informez par vôtre canal de vôtre demande, & qu'ils aident à la ſoûtenir. Si vous ne pouvez pas faire inſerer ſpecialement ces paroles, vous pouvez ſuivant vos ofres inſerer celles-ci dans l'article, *ſub quocumque prætextu vel colore, & quavis de cauſa nulla omnino qualicumque excepta.* Sous aucun prétexte ou couleur quelconque, & pour quelque cauſe que ce ſoit ſans aucune exception. Outre cela vous propoſerez & demanderez avec beaucoup d'inſtance, qu'on promette ſpecialement par un écrit ſecret entre le Roi & nous, ſigné & ſeellé mutuellement de nous pour cet éfet, ce qui a déja été promis dans le Traité en cas d'invaſion; & ce que nous ne ſerions pas bien aiſes que vous paſſaſſiez ſans cette clauſe ſecrete. Nous ne nous accommodons pas de la clauſe qu'ils ont miſe, qui commence, *Conventum eſt quòd quotieſcumque ullus Princeps* &c. Il eſt convenu que toutes-fois & quantes qu'aucun Prince. Par là ils ofrent de donner ſecours en cas que quelqu'un entreprenne de changer ou d'alterer aucunes loix ou aucuns Edits contre la volonté du Prince; nous aimerions mieux qu'on ſe contentât

tentât de ſecourir en cas d'invaſion actuelle ou de deſſein d'en entreprendre: Car 1571. ſuivant les termes de cet article on pourroit à l'avenir nous demander du ſecours pour aider à ce Prince à caſſer les propres Edits qu'il a fait en faveur de la Religion, en cas qu'il voulût le faire, & que ou ſes Sujets, ou autres entrepriſſent de changer les Edits qu'on peut faire contre la Religion reformée.

L'article qui commence, *Conventum eſt quòd fœdus & liga*, n'eſt pas à rejetter pour la continuation de ce Traité, mais le troiſiéme article de vôtre Ecrit qui commence *Tempus verò durationis*, ſemble plus clair & meilleur, & plus conforme à ce qui s'eſt fait autrefois en cas pareil.

Le ſix qui eſt imparfait & qui commence, *De tempore autem & modo*, meriteroit qu'on y ajoûtât *mutatis mutandis*, comme en 1546. & comme il y a dans vôtre Ecrit du 18. de Janvier. Pour les articles que vous preſentâtes aux François le 18. la préface eſt aſſez de nôtre goût; mais pour le premier article vous voyez aſſez que nous ſouhaiterions qu'on y ajoûtât, que toutes les clauſes des Traitez precedens qui repugnent à celui-ci demeurent nulles & ſans éfet.

Le ſecond pour une Ligue défenſive eſt aſſez de nôtre goût, quoiqu'il ſoit contenu dans le ſecond & dans le troiſiéme des François aſſez nettement & en peu de mots: ainſi on peut ſe ſervir de l'un ou de l'autre.

Nous approuvons, comme nous avons déja dit, le troiſiéme des vôtres.

Le quatriéme qui commence, *Et quamvis ſupervacuum*, peut paſſer, attendu qu'il eſt en ſubſtance contenu dans le ſecond, delivré par les François le 17. de Janvier.

Le dernier des vôtres qui regarde la maniere du ſecours, eſt celui que nous trouvons le plus à nôtre gré, ainſi qu'il a déja été dit, ſuivant l'article du Traité de 1549.

Quant au troiſiéme article que vous avez delivré le 18. de Janvier au parti du Roi, & qui regarde l'arrêt des Sujets des autres Princes, s'ils doivent être arrêtez dans les pays étrangers pour cauſe de Religion, nous ne le deſapprouvons pas, pourvû que vous puiſſiez obtenir la même choſe. Mais comme nous croyons vû la conjoncture preſente que le Roi de France aura de la peine à accorder cela, nous ne voulons pas que vous y inſiſtiez trop. Mais pour l'afaire de nos Marchands, nous approuvons les articles que vous avez preſentez là-deſſus, & cependant nous ne pouvons pas à preſent nous determiner ſur la forme en laquelle nous voudrions qu'il fût conçû pour leur être avantageux: non plus que ſur le tems; ainſi à moins que vous ne receviez bientôt des inſtructions de nôtre part ſur ce que vous devez faire en cela, nous voudrions en particulier qu'on inſerât pour cet éfet dans le Traité une clauſe plus generale, & que vous propoſaſſiez au Roi outre cela, qu'on en conferât ici avec ſon Ambaſſadeur qu'il autoriſeroit pour cet éfet, & nous nommerions auſſi de nôtre part des Députez avec pouvoir de traiter avec l'Ambaſſadeur de France dés qu'on en auroit conferé avec nos Marchands.

Il paroît quelques autres doutes dans l'Ecrit que vous avez envoyé, dont l'Ambaſſadeur ne fait aucune mention, & qu'il eſt cependant neceſſaire que vous connoiſſiez & que vous vous y prepariez en cas qu'on vous preſſe là-deſſus; mais à moins qu'on ne vous preſſe, nous eſtimons qu'il ſera bon que

1571. vous n'en difiez mot ; mais fi l'on vous en fait la propofition, vous répondrez ce qui fuit.

Premierement dans le papier numero B. qui vous fut prefenté le 16. par le Frere de Monfieur Pinart, on a fait deux doutes fur le troifiéme article qui commence par *A été auffi*, aufquels on a répondu dans le quatriéme qui commence *Sur le premier*, mais non d'une maniere fatisfaifante.

Pour le premier nous ne defapprouvons pas que l'un des Confederez foit obligé de défendre l'autre, quoique l'attaquant puiffe dire qu'il ait été ci-devant provoqué par l'attaqué, à moins qu'on n'ait commencé par la guerre ouverte, ou par quelque invafion de la part du Prince qui demandera fecours ; car il n'eft pas raifonnable qu'un Prince allié foit fecouru par l'autre quand celui même qui demande fecours a attaqué un autre Prince, & l'a obligé par là à l'attaquer à fon tour. Si l'on ne s'accommode pas de cette exception d'un Prince attaqué parce qu'il a été l'agreffeur, vous confentirez que cette claufe foit conçûë en termes generaux comme elle l'eft dans les précedens Traitez. Et pour cet éfet vous pourrez tirer quelques lumieres du Traité intitulé *Eclairciffement de la paix faite en* 1545. entre l'Empereur Charles & le Roi nôtre Pere dans l'explication des articles fix & fept.

Il femble qu'il foit douteux de répondre au fecond, c'eft-à-dire que confiderant que les fraix du fecours feront faits par le Prince qui les demandera, il peut être permis que les fecours donnez pourfuivent l'attaquant jufques hors des pays de l'attaqué : Mais il eft raifonnable qu'il y ait quelque tems limité pour cette pourfuite hors du pays du Prince attaqué, c'eft-à-dire 6. à 7. jours tout au plus, ou pour mieux dire une lieuë ou deux de diftance : Mais fi les Députez qui traiteront de delà avec vous font contens que la claufe porte que le fecours ne paffera pas les limites du pays allié, ce fera le mieux : ainfi vous pouvez la laiffer en termes generaux comme elle eft dans les Traitez précedens, fans faire là-deffus aucunes queftions de cette nature.

Pour le cinquiéme article qui commence par, *Item a été mis en avant*, nous croyons qu'il eft raifonnable que le Prince qui défendra l'autre puiffe continuer les Traitez qu'il a faits avec le Prince contre qui il donnera fecours, & que l'un & l'autre permettent mutuellement le trafic & le commerce à leurs Sujets. On peut feulement excepter qu'il ne fera pas permis de laiffer tranfporter hors de fon pays ni armes, ni munitions de guerre, ni autres chofes femblables pour s'en fervir contre le Prince auquel il donnera fecours.

Pour ce qui eft de la derniere claufe de l'Ecrit qui concerne l'Ecoffe, nous ne defapprouvons pas la réponfe marginale que vous avez faite en Latin ; mais cependant nôtre intention n'eft pas qu'il foit parlé de cela en aucune maniere dans le Traité. Ainfi nous avons jugé à propos de vous donner ces inftructions. Comme les précedens Traitez entre nous & le Roi de France demeurent en leur force & font confirmez par là, nous ne voyons pas qu'il y ait fujet de vous faire fouvenir des autres articles neceffaires qui ont été compris jufqu'ici dans les Traitez précedens. Il fera bon neanmoins d'inferer un article où il fera dit fpecialement, que le prefent Traité, ni aucune de fes parties, ne derogeront en rien aux autres Traitez que nous

avons

avons fait avec d'autres Princes, & qui subsistent actuellement, notamment avec le Roi d'Espagne. A l'égard des Princes qu'on voudroit y comprendre suivant l'ancienne coûtume des Traitez, nous voulons que vous vous informiez de l'intention des Députez du Roi de France, que vous sçachiez ceux qu'ils ont dessein d'y comprendre, & que vous les y compreniez autant que vous pourrez, à la reserve seulement de l'Evêque de Rome, & de cette Mer. Il ne faut pas oublier l'Empereur, non plus que les Princes & Electeurs de l'Empire, & nommément le Comte & la Comtesse d'Embden. Si l'on veut absolument faire mention de l'Ecosse, nous le voulons bien encore sous le nom de *Regnum Scotiæ*, ou de *Regnum & Status Scotiæ*, en cas que le nom de Roi ne nous accommode pas. Pour cet éfet nous vous envoyons une commission sous nôtre grand Sceau, par laquelle nous vous avons ajoint François Walsingham nôtre Ambassadeur, & nôtre Domestique Henri Killegrew qui est de delà. Nôtre intention est qu'aussi-tôt que Walsingham sera arrivé il se joigne à vous, & que dans quelque tems Killegrew revienne suivant le premier ordre que nous lui en avions donné à son départ: Mais pendant l'absence de Walsingham Killegrew demeurera comme vôtre ajoint. Comme il importe que les articles de ce Traité soient conçûs d'une certaine maniere, aprés que vous l'aurez avancé autant qu'il sera possible, & que vous jugerez à propos, avant que de le signer vous l'envoyerez ici afin que nous l'examinions avec plus de soin, aprés quoi nous vous le renvoyerons avec la diligence que nous jugerons à propos. Vous pouvez dire vôtre intention au Roi de France comme de vous-mêmes, & ferez en sorte qu'on ne soupçonne pas que vôtre dessein soit de prolonger. A Westminster le 13. de Fév. 1571. 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçû par Scot la vôtre du 6. du courant. Il ma prié de vous faire sçavoir que depuis son arrivée en cette Ville il a appris que le Roi fait le sourd à leurs afaires. Cependant ils esperent depuis l'arrivée du Frere de Grange qui est maintenant à la Cour, d'obtenir quelque secours. Si cela n'arrive pas, leur dessein est de passer en Flandres, où le Lord Seaton a reçû du Pape vingt mille Ecus, & il est prêt lui-même de repasser en Ecosse. Il m'a prié encore de vous dire que le Lord Fleming attend une de ses barques au nouvel Havre sur la fin de ce mois, sur laquelle il se propose de repasser en Ecosse, avec les Forces qu'il pourra ramasser par le consentement du Roi, ou en cachete. Voilà, Milord, ce qu'il m'a dit de vous faire sçavoir, & ce qui m'est confirmé par d'autres avis. Le Frere de Grange, à ce que j'apprens, a dessein de protester au Roi, qu'à moins qu'ils n'ayent des Troupes, de l'argent, & des munitions, ils seront contraints de se soumettre aux conditions

que

1571. que la Reine d'Angleterre voudra leur imposer; ce qui ne sera pas fort avantageux à la France. Aprés les asseurances que le Chevalier Thomas Smith a fait des intentions de Sa Majesté, je supose que le Roi leur persuadera de s'accommoder entr'eux, sans entrer plus avant dans leurs afaires.

J'ai avis de tous les Ports de Normandie & de Picardie, à l'exception seulement de Caen, qu'il ne s'y fait aucuns preparatifs de Vaisseaux. J'espere d'apprendre bien-tôt ce qui se fait à Caen. En attendant je demeure bien humblement &c. A Paris le 29. de Decembre 1571.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXXIV.

Au même.

MILORD, suivant les ordres de Sa Majesté j'ai fait entendre au Roi par le Chevalier Thomas Smith, combien elle a de confiance en vous, & combien elle desireroit que vous fussiez à la Cour, afin que vos conseils fussent d'un plus grand secours au Chevalier Thomas Smith. J'ai fait à peu prés la même chose à l'égard de J. qui a toûjours été le Protecteur de nos afaires. Celui qui ne demeure pas loin de la Ville me promet tres-positivement de faire tout ce qu'il pourra; & pour cet éfet il est ici employé par le Roi à punir ceux qui ont commis le dernier desordre. Il a écrit secretement à ses amis à la Cour pour sonder l'état de l'afaire, & suivant qu'ils trouveront les choses d'en donner secretement avis au Chevalier Thomas Smith. Il proteste qu'il seroit bien fâché de voir qu'on dupât Sa Majesté, & qu'il en auroit autant de déplaisir que celui de ses Sujets qui l'aime le plus tendrement. Il a bonne esperance que l'afaire reüssira, car il voit que les deux Royaumes sont dans un état qui rend necessaire une amitié aussi étroite que celle que produit le mariage. Il promet d'expedier au plûtôt ce qui lui est commis, pour pouvoir retourner à la Cour au plûtôt. Ligneroles dont la Maison de Guise & autres de la faction d'Espagne se servoient pour dissuader le Roi, fut tué le neuviéme de ce mois. Sa mort n'est pas un mediocre avancement pour la cause. Ainsi j'espere que la premiere dépêche du Chevalier Thomas Smith vous apportera la branche d'olivier. Je demeure bien humblement &c. A Paris Decembre 8. 1571.

Fr. Walsingham.

J'ai reçû par le Chevalier Thomas Smith la vôtre du huit, & suivant l'ordre de Sa Majesté y contenu, je me suis servi d'un Tiers que nous avons jusqu'ici employé, pour faire sçavoir à la personne que vous sçavez la grande confiance que Sa Majesté a en elle, & en même-tems le desir qu'elle a qu'il fût à la Cour pendant que le Chevalier

valier Thomas Smith y ſera, afin qu'il fût plus à portée pour être aidé de ſon Conſeil. Pour l'afaire en elle-même je ne ſçai qu'en juger, étant abſent de la Cour depuis deux mois. J'ai ſujet de craindre, mais j'ai encore plus de ſujet d'eſperer. Ce qui me fait craindre eſt le long-tems que Sa Majeſté a été à envoyer, qui peut avoir fait ſoupçonner qu'elle étoit refroidie ſur l'article, & les avoir obligez par conſequent à prêter l'oreille à quelques autres propoſitions par le peu d'eſperance qu'ils ont eu de nôtre côté. D'eſperer, premierement parce qu'il n'y a point ailleurs d'autre parti qui merite d'être recherché; ſecondement, parce qu'on commence ici à craindre beaucoup la grandeur de l'Eſpagne, & qu'on eſt bien aiſe par conſequent de ſe fortifier des armes de l'Angleterre; & quoiqu'on puiſſe le faire par voye de Ligue, on croit cependant que le mariage eſt le lien le plus ferme & le plus aſſeuré de l'amitié. Aprés que le Chevalier Thomas Smith aura eu audience, on verra bientôt ce qu'on doit eſperer. Enfin parce que Ligneroles, le principal de ceux qui traverſoient le mariage, a été tué. Le Maréchal de M. que le Roi employe ici pour punir les Auteurs du dernier deſordre, ſe propoſe de retourner au plûtôt à la Cour pour accelerer l'afaire, dont il eſpere un bon ſuccez. 1571.

LETTRE CXXV.

Minute de la lettre de Milord de Burleigh au Chevalier Thomas Smith, du 28. de Decembre.

MONSIEUR, depuis vôtre départ d'ici, il ne s'eſt rien paſſé de nouveau qui merite de vous être écrit, que la revocation du dernier Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui dans ſa charge & hors de ſa charge en a uſé fort méchamment, pernicieuſement & malicieuſement contre l'Etat, & nommément & ouvertement contre moi. Il m'a dit en plein conſeil parlant à moi-même, que j'avois été & étois la cauſe des démêlez ſurvenus entre le Roi ſon Maître & Sa Majeſté. Je répondis à cela pour l'amour de la verité plus modeſtement qu'il ne meritoit, & m'en rapportai à tous les Seigneurs du Conſeil, que je priai de dire ſi j'avois dit ou fait quelque choſe depuis le commencement des broüilleries concernant lui ou Sa Majeſté, ou l'arrêt qui n'avoit pas été ordonné & dirigé par Sa Majeſté en Conſeil. Tous les Seigneurs aſſeurerent cela, & Milord de Suſſex le lui dit fort nettement en Italien, & le lui confirma avec beaucoup de chaleur; cependant ſon emportement n'en fut pas moderé. Ainſi il fut congedié, & Monſieur Knolls eût ordre de le conduire juſqu'à ſon Hôtel.

Cela arriva le treiziéme de ce mois, & il ne pût ſortir de la Ville que le 24. qu'il alla à Greenwich, & le jour de ſaint Etienne à Graveſend, où il eſt encore; mais aujourd'hui ou demain il doit aller à Cantorbury, & Jean Hawkins avec lequel il s'ajuſte aſſez bien nonobſtant le grabuge arrivé dans les Indes au ſujet des dépoüil-

 les

1571. les de Hawkins, eſt nommé de l'heure qu'il eſt pour le tranſporter de Douvres à Calais ſur un Vaiſſeau de Sa Majeſté; & pour confirmer la continuation de ſa malice, on étoit entierement convenu par le miniſtere d'un Monſieur des Pays-Bas, & de Thomas Fiaſco Genevois, de reſtituer de part & d'autre, & il ne s'agiſſoit plus que de ſceller & de ſigner; mais il a fait en ſorte en y ajoûtant certains mots, que le tout eſt devenu à rien.

En éfet ſi nos Marchands en paſſoient par là, leurs éfets ne ſeroient du tout point en ſeureté en Eſpagne, & au contraire ceux des Eſpagnols ſeroient d'abord arrêtez ici; & par ce moyen il y a apparence que ce Traité ſe rompra, dequoi nos Marchands ſeront tres-contens; car comme la rupture vient du côté des Eſpagnols, on a deſſein de faire vendre bien-tôt les Marchandiſes étrangeres; ce qui dédommagera de reſte nos Marchands.

Il vient d'arriver un autre Envoyé de la part du Roi de Portugal pour propoſer de mettre fin à tous arrêts, & de renouveller le commerce entre ce Royaume & celui de Portugal, par où l'on voit manifeſtement qu'il s'en enſuivra un tres-bon debit de toutes les Marchandiſes que l'Eſpagne avoit de coûtume de conſommer.

Il n'y a point encore d'accommodement, au moins qui nous ſoit connu, entre le parti du Roi en Ecoſſe, & ceux du Château, parce que ceux-ci ne peuvent pas obtenir ſeurement la reſtitution de leurs terres & de leurs éfets qu'ils demandent avec raiſon.

L'Ambaſſadeur de France par ordre de Sa Majeſté a negotié depuis peu avec Milord de Leiceſter & moi ſur les points ſuivans, ainſi, diſoit-il, qu'il avoit ordre de faire par les lettres du Roi ſon Maître du premier de ce mois.

1. Pour propoſer amitié par mariage ou par Ligue.

2. Pour ſe plaindre du deſſein de Sa Majeſté d'envoyer des Forces en Ecoſſe au ſecours du parti du Roi, avec une eſpece de menace que le Roi ſon Maître ne le ſoufriroit pas, mais envoyeroit du ſecours à l'autre parti, & au bout de cette menace une priere de faire en ſorte que la Reine d'Ecoſſe fût bien-tôt delivrée.

3. Pour demander la reſtitution de l'argent qu'on envoyoit à Viraque en Ecoſſe, diſant qu'il y en avoit une partie qui étoit au Roi, & qu'encore que la Reine Mere eût d'abord tenu un autre langage à Walſingham, elle apprenoit à preſent le contraire par les Tréſoriers du Roi qui l'avoient envoyé.

On a répondu à cela.

1. Que vous aviez ample commiſſion de ſatisfaire le Roi.

2. Qu'on n'avoit pas deſſein de rien faire par force, pourvû que ceux du Château vouluſſent s'en tenir aux ofres qu'ils avoient fait à Sa Majeſté par lettres & par Députez, ſçavoir, qu'ils traiteroient avec l'autre parti, pourvû que Sa Majeſté pourvût à leur honneur, à leurs vies, à leurs terres, & à leurs éfets; ce qu'elle avoit deſſein de faire, bien éloignée de rien faire en cela au préjudice de l'ancienne allian-

ce

ce entre le Roi de France & la Couronne d'Ecosse: Aussi, lui dit-on, que vous aviez 1571.
ordre de le declarer au Roi; dequoi l'Ambassadeur parut tres-content. Sur la demande faite en faveur de la Reine d'Ecosse on répondit positivement, que Sa Majesté n'y consentiroit jamais, & ne permettroit pas même qu'aucun de ses Conseillers d'Etat deliberassent là-dessus, tant lui étoit connuë la malice de la Reine d'Ecosse.

3. Pour l'argent nous lui dîmes tout net que nous sçavions le contraire, & produisîmes là-dessus la confession de l'Evêque de Rosse, mais l'Ambassadeur vouloit toûjours nous faire croire ce qu'il ne pouvoit obtenir.

Cette negotiation fut longue de part & d'autre, & eut enfin un denoüement favorable. Il demanda enfin exemption de droits pour 30. tonneaux. Nous lui dîmes qu'il seroit exempt de tout ce qui se consommeroit chez lui; mais cela ne le contenta pas. Cependant comme il est bien intentionné pour la paix il aura ce qu'il souhaite. Il consommera sept à huit tonneaux, le reste sera payé pour ses dépenses. J'ai jugé à propos de vous écrire tout ceci; ce que je fais étant au lit. Celle-ci part toute ouverte sous le couvert de Mr. Walsingham qu'il est bon d'instruire de ces particularitez.

Je croi que le Duc sera jugé le 14. du mois prochain. A Westminster le 28. de Decembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXVI.

Au Chevalier François Walsingham, &c.

MONSIEUR, vous sçaurez qu'immediatement aprés que le Chevalier Thomas Smith eut pris congé de la Cour, un des gens de mon frere Killegrew nommé Geofroi, y arriva avec des lettres de vôtre part & de la part de la Cour, & avant que le Porteur des presentes n'arrive, je ne doute pas que vous n'appreniez de Monsieur Smith quelle est sa Commission, & qu'on est ici pleinement resolu de ne perdre que le tems que la bienseance rendra necessaire de perdre: aussi croi je que le Porteur vous dira la même chose suivant sa connoissance. Il paroît honnête homme & bien intentionné pour les uns & pour les autres, en quoi il est bon de l'encourager.

Vendredi dernier on fit venir au Conseil l'Ambassadeur d'Espagne, & on lui ordonna au nom de la Reine de vuider le Royaume. On a eu souvent la même envie, mais elle n'a été executée qu'à present. Cela vient de certaines nouvelles intrigues qu'on a sceu qu'il menoit en ce Royaume, tâchant de persuader les Sujets que le Roi son Maître les secourroit ce printems de tout son pouvoir &c. Il s'en va par Douvres dans les Pays-Bas.

Je ne puis vous écrire autre chose faute de loisir, ayant cette fois ici plusieurs au-

1571. tres lettres à faire, & n'étant pas peu occupé à regaler mes amis aux nôces de ma fille, qui s'eſt aujourd'hui mariée au Comte d'Oxford. J'en ai de la joie en ce que Sa Majeſté nous a fait la faveur d'honorer la nôce de ſa preſence. J'ai bien du déplaiſir qu'il n'y ait point d'eſperance que vôtre ſanté doive ſe rétablir bientôt, mais j'eſpere que quand vous aurez pris un repos convenable les remédes feront plus d'éfet. Milord Gray de Wilton a eu le même mal ce printems, & il ſemble qu'un Medecin Italien nommé Silva qui eſt en cette ville, l'a gueri ou du moins ſoulagé. On dit qu'il eſt plus habile en Chirurgie qu'en Medecine, de même que ſon pere qui eſt à la Savoye avec le Duc. Si vous voulez m'envoyer un état de vôtre mal, & une notte de la methode que vous ſuivez pour vous guerir, je conſulterai Monſieur Silva, & vous dirai mon ſentiment. Je voudrois bien avoir des nouvelles de l'afaire de 57. Je finis par mes tres-humbles recommandations &c. De Weſtminſter, Decembre 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXVII.

Au même.

MONSIEUR, le Porteur pourra vous dire que la fiévre avec laquelle j'ai été aux priſes aujourd'hui, ne me permet pas trop de vous écrire, & vous devriez m'excuſer quand je ne vous écrirois pas. Depuis vos lettres qui arriverent en même tems que celles du Chevalier Thomas Smith, j'en ai reçû deux autres de vous du 17. par leſquelles je vois que vous étes averti de bon lieu de ce qui s'eſt paſſé de delà à la Cour. Pour l'afaire de la troiſiéme perſonne qui s'eſt preſentée tout de nouveau, je ne ſçai qu'en dire parce que je ne ſçai ni ſon âge, ni ne connois ſes qualités. L'Ambaſſadeur a negotié ſecretement avec moi, à ce qu'il dit, & je n'ai eu aucune raiſon à dire. J'agirai ſuivant les avis qui me viendront de delà: mais je crains beaucoup plus pour le mariage, puiſque Dieu a permis qu'il ſe ſoit perdu tant de tems, que je ne fais pour le prochain accez de ma fiévre; cependant pour dire la verité j'ai ſujet de craindre plus que jamais un gros Rhume qui ſe jette ſur mes poûmons, d'où il n'y a pas moyen de le faire déloger: pour les autres choſes je vois & je ſoufre ne faiſant pas beaucoup de cas de ma carcaſſe. Sa Majeſté a toûjours été la clemence même, & la clemence lui a plus fait de mal que la juſtice; elle croit cependant encore qu'elle eſt plus aimée en ſe faiſant du mal. Dieu nous la conſerve longtems pour ſa gloire. Mather en preſence de Milord de Leiceſter, de Monſieur Treſuror, & de Monſieur Mildmay a vigoureuſement accuſé Borgeſt Secretaire de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que ſon Maître & lui l'avoient ſolicité de m'aſſaſſiner: comme Borgeſt nie le fait, Mather a ofert de le prouver *con la Spada* &c. De Weſtminſter ce 23. de Janvier 1571.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CXXVIII.

Au même.

MONSIEUR, je n'ai rien de bon à vous écrire, car ce que je pourrois vous écrire n'eſt pas de mon goût. La volonté de Dieu ſoit faite. Le Maréchal de Berwick & Monſieur Randolph ſont partis aujourd'hui pour les afaires d'Ecoſſe. Je ne ſuis pas en peine de l'afaire puiſqu'ils s'en mêlent ; mais ils n'ont pas ce que d'autres devroient avoir. Vous entendez ce que je veux dire. Cependant les ſolicitations n'ont point manqué ici. Il y a huit jours que je n'ai vû Sa Majeſté à cauſe d'un Rhume ; aujourd'hui j'ai pris medecine, & je me trouve mal ; auſſi écris-je comme vous voyez, en homme qui n'eſt pas bien conſtitué. Il y en a, mais peu à mon avis, qui ne manquent pas de ſoliciter en paroles *opportunè & importunè*. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne a eu de la peine à paſſer à Calais où il a été conduit par Hawkins. Cet homme toûjours le même a chaſſé de Gravelines tous les Anglois qu'il y a trouvez. Il ſçait cependant que Monſieur de Sweringham eſt encore ici à la priere du Duc d'Albe. On ne ſçait ici ſi le Duc mourra, ou s'il demeurera priſonnier. Je ne ſçai qu'écrire vû la contrarieté des faits qu'on raporte. Mather & Berny qui vouloient me tuer ont confeſſé leur intention à Sa Majeſté, & prétendent en être quittes ; mais je croi qu'elle peut s'en défaire par juſtice. Mather ne nie pas qu'il ne fût à 8 2 0 *6*, & il dit qu'il eſt à preſent à 0 2 1 0 *6*. Je ſouhaite qu'il ait ſa grace. De Weſtminſter le ſecond de Février 1571. 1571.

G. Burleigh.

LETTRE CXXIX.

Au même.

MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur de vos frequentes lettres, & principalement de celle du 9. par laquelle vous ne craignez pas les préparatifs qui ſe font en Ecoſſe. Il eſt certain qu'ils troubleroient fort nôtre procedé en ce pays-là ; car Monſieur Drury & Monſieur Randolph y ſont de l'heure qu'il eſt, & travaillent à raccommoder ceux du Château avec les Royaliſtes. L'Ambaſſadeur de France croit que ce n'eſt que pour traiter de la ſuſpenſion d'armes juſques à l'arrivée de la Croque, que je voudrois bien qui fût retardée par un accés de ma goûte. Sa Majeſté ſouhaite fort que vous retourniez à la Cour, parce qu'elle veut que vous negotiyez ce Traité conjointement avec le Chevalier Thomas Smith. J'ai allegué vôtre indiſpoſition pour excuſer vôtre abſence, elle m'a dit qu'elle ſçavoit qu'il

1571. qu'il y avoit prés d'un mois que vous étiez gueri. J'ai répondu que si vous étiez gueri vous aviez besoin de repos afin que vôtre santé se fortifiât, ou qu'autrement vous couriez risque de retomber en aussi grand danger qu'auparavant. He bien, dit-elle, écrivez lui toûjours que je le souhaite, & que je veux qu'il trouve moyen de retourner doucement à la Cour, où il peut se reposer. Cependant il vaudroit mieux que vous demeurassiez s'il est necessaire aux risques de n'en être pas approuvé de Sa Majesté, afin d'être ensuite plus en état de lui rendre service, que de partir à present pour lui en rendre un, & de devenir par là incapable de lui en rendre d'autres à l'avenir.

Je ne sçaurois vous dire la veritable cause pour laquelle la mort du Duc demeure suspenduë. Je vous dirai seulement que Sa Majesté me paroît diversement disposée. Quelquefois en parlant du danger où elle est, elle conclud qu'il faut que la justice se fasse. Dans un autre tems parlant du peu de sang qu'elle a répandu, de la superiorité de sa gloire &c. elle est d'avis de temporiser. Samedi elle signa l'ordre adressé aux Cherifs de Londres pour le faire executer le Lundi. Les preparatifs s'en firent, tout Londres s'y attendoit, & il y eut hier au matin un grand concours de peuple, mais ils ne virent qu'une execution ordinaire qui fut celle de Mather & de Berny pour avoir conspiré la mort de Sa Majesté, & celle d'un nommé Rolph qui avoit contrefait son seing deux fois pour avoir certaines terres. Voici la cause de ce changement. Dimanche au soir bien tard elle m'envoya querir, & entra dans de grands regrets que le Duc mourût le lendemain. Elle me dit qu'elle étoit & seroit inquietée, & qu'elle vouloit donner cette nuit un autre ordre aux Cherifs de suspendre cette execution; ce qui fut fait. La volonté de Dieu soit faite, & le Seigneur dirige les choses en sorte que Sa Majesté se fasse du bien. J'ai signé le Bil pour une remise qui va vous être faite. La somme est considérable; mais comme vous en ferez un bon usage je ne sçaurois que l'approuver. On n'est pas content ici de l'afaire de Monsieur, & il est certain que comme on n'en a pas bien usé ici en la tirant en longueur; ce qui s'est fait par politique, aussi n'en a-t'on pas agi de delà en ami. Je ne dis pas ce que je pense du mécontentement de Sa Majesté sur un sujet qu'il faut dissimuler à present que l'amitié est si necessaire. Je ne puis plus écrire. De Westminster le 11. de Fév. 1571.

G. Burleigh.

Barker ayant été jugé la semaine passée a confessé la trahison, & a dit, que le commencement de sa faute étoit venu de ce qu'il avoit eu plus d'amour & de complaisance pour le Duc son Maître, que pour sa Souveraine & pour sa Patrie; ainsi vous voyez que sans violence il a confirmé la complicité du Duc. Le jour suivant Higford confessa aussi sa faute, & dit qu'il avoit caché la trahison de son Maître. Il ajoûta qu'il avoit souvent tâché d'en détourner le Duc.

Ces deux actes ouverts ont fortifié la condamnation du Duc.

LETTRE

LETTRE CXXX.

A la Reine.

MADAME,

Votre Majesté sçaura s'il vous plaît, que hier 21. de ce mois Monsieur Walsingham, Monsieur Killegrew, & moi eûmes audience, premierement de la Reine Mere dans sa chambre où étoient la jeune Reine, & la Princesse Marguerite. 1571.
Je declarai à la Reine Mere que j'avois reçû un paquet de Vôtre Majesté pour moi, & un autre pour le Roi son fils que j'avois envoyé incontinent. Ouï, dit-elle, nous l'avons reçû. La Reine ma Maîtresse, lui dis-je, prend en fort bonne part la bonne inclination du Roi & de ses Députez pour une amitié plus étroite, & approuve ce que nous avons fait jusqu'ici; de sorte qu'il n'est plus question que d'y donner la derniere main; & pour cet éfet elle nous a envoyé pouvoir & autorité par commission scellée du grand Sceau d'Angleterre, de conclure comme il appartient: ainsi nous sommes prêts quand les Députez du Roi voudront, de poursuivre comme nous avons commencé. La Reine a répondu à cela, qu'elle étoit bien aise que sa bonne Sœur eût bien pris la chose. Elle peut voir, ajoûta-t'elle, que nous sommes de bonne foi, & que nous voulons afermir le plus qu'il se pourra l'amitié & l'amour entre les deux Puissances, & dés demain même si vous voulez, le meilleur étant de ne perdre aucun tems. Nous sommes toûjours prêts, lui dis-je, & nous serions bien fâchez d'éloigner, car la Reine ma Maîtresse souhaiteroit fort que je fusse de retour pour m'employer à autre chose, & je serois bien aise d'être auprés d'elle, ainsi je suplie vôtre Majesté de ne perdre aucun tems, mais de nous permettre de travailler tous les jours jusques à ce que tout soit fait, ce qui Dieu aidant sera bientôt. Vous dites bien, & c'est le meilleur, reprit-elle. Mais, Madame, dis-je alors, il y a une chose entr'autres dont je dois vous dire un mot. On a arrêté un homme en Irlande nommé Stakbold, qui confesse que le Cardinal de Lorraine l'a employé pour y exciter un soûlevement, & appuyer Jaques Fitzmorris qui est un Traitre & un Rebelle. Que dites-vous là, repondit-elle, en riant? Je suis asseurée que vous avez de la bonne volonté pour le Cardinal de Lorraine. Je ne puis avoir de bonne volonté, répondis-je, pour un homme qui entreprend une pareille chose, & sur tout contre la Reine ma Maîtresse. Mais, ajoûtai-je, il l'a fait au nom du Roi & au vôtre. Quoique la Reine ma Maîtresse en soit assez bien informée, & qu'elle croye, fondée sur la bonne volonté qu'elle a pour vous, que cela n'est pas vrai, elle m'ordonne neanmoins de vous en parler, & de vous prier d'en demander des nouvelles à la Roche, qui est Chevalier de l'Ordre, & Gentilhomme de la Chambre du Roi, & qui étoit le conducteur de la chose. Il peut dire à vôtre Majesté tout ce qui s'est passé, & l'ordre qu'on y peut donner. Monsieur l'Ambassadeur

1571. bassadeur Walsingham peut vous en dire davantage. Alors Monsieur Walsingham lui declara la chose, & lui dit qu'il y avoit prés d'un an qu'il lui en avoit parlé.

Je me souviens, dit-elle, qu'on travailloit à faire quelque chose de pareil par le moyen d'un Evêque qui venoit d'Espagne. C'étoit l'Archevêque de Cassels en Irlande, répondis-je, ou du moins soi disant tel. Vous sçavez, Monsieur l'Ambassadeur, reprit-elle, parlant à Monsieur Walsingham, que le Roi mon fils desavoüa la chose, & fit arrêter la Roche pour l'empêcher de passer en Irlande, & revoqua tous ses pouvoirs. Cependant, dit Monsieur Walsingham, il y est resté vingt Arquebusiers ou environ, qui sont encore dans le Château où ils ont demeuré depuis. S'il plaît à vôtre Majesté d'en parler à la Roche, il pourra vous dire ce qui en est. Il est ici, dit-elle, & s'en va bien-tôt. On lui en parlera, & s'il y a quelqu'un dans le Château le Roi mon fils n'en sçait rien, & si cela est il les fera revenir.

Monsieur Walsingham dit alors qu'il y avoit deux hôtages de Fitzmorris chez le Gouverneur de Nantes, qu'il suplioit qui fussent aussi livrez. La Reine dit qu'elle y envoyeroit.

Monsieur Killegrew lui rendit alors les lettres de vôtre Majesté, qu'elle lût incontinent.

De là nous allâmes à la Chambre du Roi. Je lui dis que nous avions reçû un paquet de vôtre Majesté, avec un autre pour lui que nous avions envoyé à Monsieur Pinart; & que vôtre Majesté étoit contente de ce que nous avions fait. J'ai bien reçû le paquet, répondit-il, & je suis bien aise que la Reine ma Sœur approuve ce que vous avez fait ici. Je voudrois, dit-il, que la chose se fît le plûtôt qu'il se pourroit, & si elle est plus long-tems à se faire pourvû qu'elle se fasse, à la bonne heure; car je souhaiterois qu'elle se fît le plus solidement qu'il est possible. Je ne desire rien davantage. Elle m'envoye aussi, repris-je, les pouvoirs necessaires scellez du grand Sceau d'Angleterre; mais quand elle ne les auroit pas envoyez, je suis asseuré qu'elle auroit approuvé tout ce que j'aurois fait; mais quand il auroit été question de signer, il auroit falu avoir le pouvoir que j'ai maintenant. Pour les autres choses, je m'asseure qu'elles seront bien-tôt expediées. Pour ce qui concerne les Marchands en general, & le commerce que vous voudriez attirer dans vos Etats, aussi bien que l'avantage qu'en tireroit le Pays-Bas, Sa Majesté souhaite s'il vous plaît que vous envoyiez pouvoir à vôtre Ambassadeur d'en traiter avec son Conseil. Vous dites bien, répondit-il, & mon Ambassadeur m'en a écrit de cette maniere. Je le lui envoyerai, & vous le ferai voir auparavant afin que vous en jugiez. Mais quand vous assemblerez vous? Demain, Sire, s'il vous plaît, répondis-je; & cela continuera tous les jours jusques à ce que tout soit fait. C'est le mieux du monde, dit-il.

Je dis alors au Roi, que tout de nouveau par un pur éfet du hazard, il paroissoit clairement par l'interrogatoire d'un Prisonnier en Irlande, que le Cardinal de Lorraine ne s'étoit pas épargné pour troubler l'Etat de vôtre Majesté, & pour broüiller l'Angleterre & l'Ecosse: qu'il ne pouvoit laisser en paix le pauvre Royaume

me d'Irlande, & qu'il avoit voulu y exciter une sedition & une revolte. Le Roi en rit de tout son cœur. Il abuse en cela, lui dis-je, du nom & de l'autorité de vôtre Majesté, en ce qu'il a voulu donner *gratis* les Comtez d'Ormond & d'Oosory au nommé Jaques Fitzmorris, rebelle, & a promis des secours d'hommes & de munitions à ceux qui se rebelleroient contre la Reine ma Maîtresse. En mon nom, dit-il, je n'en ai jamais entendu parler. Jesus! ajouta-t-il. Je n'ai jamais pensé à causer aucun trouble à ma bonne Sœur, ni à lui faire le moindre mal. C'est, Sire, répondis-je, ce qu'a confessé & afirmé le nommé Stakbold. J'apprens qu'il y a à la Cour un nommé la Roche, Chevalier de l'Ordre, & Gentilhomme de vôtre Chambre, qui a fait la chose. Il en peut informer pleinement vôtre Majesté. Laissez-moi faire, repliqua-t-il, vous verrez que j'y mettrai bon ordre. Alors Monsieur Walsingham entra dans un détail plus circonstancié, & dit ce qui s'étoit fait. Il ajoûta que la Reine Mere nous avoit dit que la Roche étoit à la Cour. Il le pria de l'envoyer querir, & de voir l'ordre qu'il y avoit à donner suivant la bonne volonté qu'il avoit pour l'union des deux Etats. Ce que le Roi promit de faire. Il dit ensuite au Roi que Monsieur Killegrew s'en rétournoit puis qu'il étoit venu reprendre son ancien poste; mais que nous l'avions prié d'attendre encore un jour ou deux pour sçavoir ce qui se passeroit à nôtre prochaine assemblée, & voir ce qui seroit arrêté afin d'en porter la bonne nouvelle à Sa Majesté. Le Roi dit sur cela que les choses seroient si bien ordonnées, & se feroient avec tant de diligence, qu'il seroit agreablement reçû, & apporteroit à Sa Majesté une nouvelle qui la contenteroit peut-être plus qu'elle ne croyoit. Aprés quoi nous nous retirâmes. Nous esperions qu'on nous envoyeroit querir ce jour là, mais le Roi fut à la chasse, & on nous dit que le Bil que nous avions donné au Roi pour l'examiner étoit entre les mains du Conseil, & qu'il s'agissoit d'avoir l'avis de Sa Majesté sur le jour, sur le tems, & sur le lieu de nôtre assemblée, aprés avoir deliberé sur ce que nous avions demandé de travailler sans relâche jusques à ce que tout fût fait. Voilà ce qui s'est fait jusqu'ici. Nous recommandons vôtre Majesté à la protection du Tout-Puissant. De Blois le 22. de Fév. 1571. 1571.

Tho. Smith.
Fr. Walsingham.

LETTRE CXXXI.

A la Reine.

MADAME,

Votre Majesté sçaura s'il lui plait, que le Traité d'alliance étant comme conclu le dernier de Février, & Monsieur Killegrew prêt à prendre congé du Roi & de 1572.

1572. de la Reine Mere, nous demandâmes audience. Nous fûmes premierement introduits dans la Chambre du Roi, où étoit le Duc d'Alençon, & autres Seigneurs. Nous commençâmes par dire au Roi, que ses Députez & nous étions presque d'accord, & que pour ce qui restoit à regler nous croyions que nous n'aurions pas de peine à convenir. Il répondit qu'il le sçavoit & en étoit bien aise, esperant que ce ne seroit qu'un commencement, & que l'amitié iroit tous les jours en augmentant, & produiroit du fruit de plus en plus. Mais, Sire, dis-je alors, il reste encore le point de la Religion sur lequel nous ne sommes pas entierement d'accord, & auquel si l'on ne pourvoit comme il faut, je ne sçai si l'alliance peut aller bien loin, & être bien seure. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit pas mettre cela dans le Traité, mais que cela devoit se faire en termes si generaux, que la Religion y fût contenuë. Sire, ai-je repliqué, cela ne se peut pas, & il n'y a point de termes generaux qui puissent renfermer cela, si la partie qui s'engage veut dire que c'est contre sa conscience, ou contraire à ce qu'elle a entendu. Pourquoi? a repris le Roi. J'en écrirai à la Reine ma Sœur de ma propre main, pour lui apprendre mes intentions en cela, qui sont de la défendre en ce cas de la même maniere que si cela étoit formellement exprimé. Sire, répondis-je, si vous voulez en faire un article separé, & convenir de cela entre vous, que cet article soit écrit, & scellé du grand Sceau de France, comme étant la veritable explication de vos intentions au sujet du Traité d'alliance, nous en sommes bien contens, quoique cela ne soit specifié dans le Traité qu'en termes generaux; car étant fait de cette maniere il aura la même force à cause de l'explication que le Traité même. Ensuite Monsieur Walsingham dit, qu'il étoit plus honorable & plus seur pour le Roi, que cela fût specialement porté par le Traité; car en ce cas non seulement les Princes d'Allemagne, mais aussi les autres Puissances Protestantes seroient fort aises d'y entrer; & c'est par là seulement, dit-il, que vous pouvez vous mettre en état de balancer le Roi d'Espagne, & même toutes les autres Puissances de l'Europe qui entreprendroient quelque chose contre vous. Au lieu que si cela se fait en termes generaux, ou sous main, on y aura moins de confiance, & par consequent n'ayant pas un si bon prétexte on s'empressera moins d'entrer en Ligue avec vous. Que craint vôtre Majesté soutenuë & fortifiée par une si puissante Ligue? Cela pourra se faire dans la suite, dit le Roi, mais mon Conseil croit qu'il seroit dangereux pour moi de le faire à present; mais qu'importe? mon dessein est cela, & ce que je dis une fois je le tiens, & j'aimerois mieux mourir que de ne pas tenir ma parole. Je vous le dis ici, & je l'écrirai à la Reine ma Sœur. Comment l'entendez-vous, Sire, lui ai-je demandé? Le ferez-vous dans un écrit en forme de Traité, & scellé du grand Sceau de France, ou par une simple lettre? Par une simple lettre répondit le Roi, signée de ma main, où je dirai les mêmes choses que vous voudriez qu'on exprimât dans le Traité, & promettrai que je suis prêt de la défendre en ce cas aussi bien qu'en tout autre; & il est certain que je le ferai. Ce que je dis je le tiendrai dût-il m'en coûter la vie. Sire, repliquai-je, je croi tout cela de vous, & je suis asseuré que Sa Majesté nôtre Maîtresse & nous prenons vôtre Majesté pour un Prince de bonne foi, & constant en ce qu'il promet autant qu'homme qui vive; mais en matiere de Traitez ce n'est pas en paroles qu'ils se font, ni par lettres Missives, mais

ils

ils sont jurez & scelez d'une maniere authentique, sans quoi je ne sçaurois croire 1572.
pour moi qu'ils soient bien & duëment faits. D'ailleurs ce n'est pas ici un Traité personnel, mais perpetuel pour vous & pour vos successeurs. Oüi, dit il, il est fait pour la vie de nous deux, & pour un an aprés. Si je viens à mourir ma lettre se trouvera. Et si mon fils ou quiconque me succedera, ne tient pas la parole qu'il aura donnée & écrite, je souhaite qu'il soit étranglé & non qu'il vive. Quoique Sa Majesté, dit alors Monsieur Wallingham, fût peut-être contente d'une telle asseurance, cependant il y a des gens de son Conseil qui ne le seroient pas, & les Ligues se font non seulement pour contenter le Prince, mais aussi les Sujets. Specialement une Ligue comme celle-ci, qui est avantageuse & seure pour les uns & pour les autres. Car si sur cette esperance on trafique dans vos Etats & ailleurs, & qu'on ne voye point d'asseurance dans le Traité, car il n'y en a point dans des termes generaux, on craindra de commercer ou de voyager dans les pays étrangers. Il est necessaire, Sire, que vous fassiez bien reflexion à cela; car s'il y en a qui favorisent cette alliance comme nous faisons, il y en a aussi, nous pouvons vous l'asseurer, qui sont de la faction d'Espagne, & qui seroient bien aises qu'on en demeurât là. Si prenant avantage de cette accroche ils profitent de l'occasion pour en détourner la Reine, & lui fassent cependant quelqu'autre proposition la negotiation se rompra, & il sera bien dificile de la renouër. Rompre, dit le Roi, j'aimerois mieux mourir. Je contenterai bien la Reine ma Sœur, c'est dequoi je ne doute point quelque roides que vous puissiez être; & je sçai qu'elle sera contente de l'asseurance que je vous ai dit, c'est dequoi je vous asseure. Je n'en sçais pas tant, Sire, repris-je, & je suis persuadé au contraire qu'elle n'en sera point contente, & je le croirai toûjours ainsi jusques à ce que Sa Majesté m'en ait appris davantage. Et bien dit le Roi, vous avez fait des dificultez, il faut que j'en fasse à mon tour. Il faut qu'on insere dans le Traité ce que j'ai demandé pour la Reine d'Ecosse. Répondez ce que vous voudrez. Elle est ma parente, & ma Belle-Sœur, & elle a été ma Souveraine, & vous sçavez l'alliance qu'il y a entre ce Royaume & le mien, ainsi je ne puis moins faire que de la comprendre dans ce Traité. Sire, répondis-je, nous n'avons ni commission ni pouvoir de traiter de cela, comme nous l'avons écrit à vos Députez. Pour ce qui est de la Reine d'Ecosse, elle a été, dites-vous, vôtre Souveraine, loüé soit Dieu de ce qu'elle ne l'est plus à present. Cela le fit rire. On croit que pendant qu'elle a été Reine en ce pays, elle n'a pas fort bien merité ni de vôtre Royaume, ni de vôtre Maison. Elle est vôtre parente, la Reine ma Maîtresse l'est aussi; mais quand elle seroit vôtre fille ou vôtre fils, si elle avoit conspiré contre vôtre vie, ou qu'elle se fût mise en devoir de vous ôter la Couronne, ne voudriez vous pas qu'on fit justice de celui ou de celle qui auroit fait un pareil attentat? Que veut dire cela, reprit le Roi? Je repetai ce que j'avois déja dit, que si son fils entreprenoit de le dégrader de la Couronne, ou de le faire mourir, il aimeroit mieux que la justice en fût faite, que de demeurer encore exposé. Oüi, dit-il, mais je ne demande pas que cela soit mis dans le même Traité d'alliance. Le feu & l'eau, dit Monsieur Killegrew ne peuvent être ensemble; l'un est contraire à l'autre. La fin du Traité d'alliance auquel nous travaillons est de former une amitié perpetuelle entre vous & la Rei-

1572. ne d'Angleterre, & vous voudriez traiter pour sa plus mortelle & plus dangereuse ennemie. Cela ne peut pas s'accorder. Vous devez à present regarder la Reine d'Ecosse comme morte; vous ne pouvez dire si elle est morte ou vivante, & pourquoi donc demander qu'elle soit comprise dans l'alliance ? Si cela est, dit le Roi, il n'y a donc plus de reméde. Cela dit nous prîmes congé, & fûmes conduits de là à la Chambre de la Reine Mere, où étoit la Princesse Marguerite & grand nombre d'autres Dames. Je commençai par lui dire, qu'elle m'avoit promis que nos Marchands auroient l'exercice de leur Religion suivant l'usage de l'Eglise Anglicane, & qu'à present qu'il étoit question de l'inserer dans le Traité, les Députez du Roi s'y opposoient, disans qu'ils n'en avoient pas entendu parler. Ouï, dit-elle, j'ai promis qu'ils l'auroient dans leur maison les portes étant fermées, & en langue Angloise. Faites le leur donc sçavoir je vous prie, lui dis-je, car je ne croi pas que vous le leur ayez dit. Ouï, dit-elle, mais cela ne doit pas être dans le Traité; cela doit se faire d'une autre maniere. Vous nous retranchez, Madame, lui dis-je, toûjours quelque chose, comme si nous ne consentions qu'à demi aux propositions qu'on nous fait. Je verray neanmoins la maniere dont on s'y prendra, aprés quoi j'en pourrai juger. Mais pour l'afaire plus importante que nous avons avec le Roi au sujet de l'alliance, à moins que ces paroles n'y soient exprimées nous ne croyons pas que l'alliance eût le sens que nous croyons qu'elle doit avoir: cependant pour plaire au Roi, & pour aller le plus prés de la conclusion que nous pourrons, nous voulons bien si le Roi le veut, faire un Traité ou un Article separé entre Sa Majesté & la Reine ma Maîtresse, scellé du grand Sceau d'Angleterre & de France, où il sera dit que sous les termes generaux est comprise aussi la Religion: mais comme le Roi nous parle à present de le faire par une lettre missive, je ne croi pas pour moi que cela puisse se faire de cette maniere attendu l'importance de la matiere. Pourquoi? croyez-vous, dit-elle, que le Roi mon fils veuille vous tromper? Je sçai que la Reine vôtre Maîtresse ma bonne Sœur en seroit contente. Madame, répondis-je, je ne sçai pas la même chose, & pour moi je ne sçaurois le croire. Mais si la Reine ma Maîtresse le veut, que pouvons-nous faire nous qui sommes ses Ministres, que de remplir nos devoirs autant que nôtre capacité peut s'étendre, & d'agir prudemment, seurement, & solidement dans les afaires qu'elle nous a confiées, jusques à ce qu'il nous soit connu qu'elle ait changé d'avis; mais si nous apprenons que son intention soit autre que ce que nous sçavons, elle est nôtre Souveraine & nôtre Maîtresse, nous devons obéïr. Elle nous dit sur la matiere ce que le Roi nous avoit dit; mais se voyant poussée, elle repeta encore, qu'elle sçavoit bien que Sa Majesté se contenteroit d'une lettre, & qu'on le lui avoit ainsi donné à entendre. Mais, je lui dis enfin, qu'à moins qu'on ne donnât plus de seureté & d'asseurance sur le fait de la Religion, nous ne pouvions ni n'osions signer le Traité, qu'il ne nous fût mieux connu que Sa Majesté en seroit contente, parce qu'il étoit contre ma conscience de laisser un point de si grande importance sur une asseurance si legere. Comme le Roi nous avoit dit qu'il en parleroit à son Conseil, & nous en feroit dire davantage, la Reine Mere nous dit aussi qu'elle en parleroit à son fils. Je la priai pour lors d'envoyer querir Monsieur de Foix, de lui dire ce qui étoit arrêté pour les Marchands, & de lui ordonner d'accelerer

celerer le Traité ainsi qu'on en étoit convenu, parce que je voudrois fort l'envoyer en Angleterre avant que de le signer. Elle dit qu'elle n'y manqueroit pas; mais, ajoûta-t'elle, si ce n'est que pour ce doute, ou pour quelque chose de peu d'importance, on peut laisser la chose indecise jusques à ce que quelqu'un vienne d'Angleterre. Le Roi mon fils veut y envoyer le Maréchal de Montmorenci parce que la Reine vôtre Maîtresse l'a souhaité, & il desire à son tour qu'elle envoye ici Milord de Leicester, qu'il veut voir & remercier de la bonne afection qu'il a pour la conclusion de l'alliance entre les deux Royaumes, & en même tems pour s'aquitter des presens qu'il lui a souvent envoyez, & je ne doute point alors que tout ne se fît suivant le desir de Sa Majesté. Non, Madame, repartis-je, je sçai comme les alliances se font; les Commissaires conviennent premierement entr'eux, il faut qu'aucun terme ne soit alteré, ensuite les parties signent; vos Commissaires nous delivrent ce qu'ils ont signé, & nous leur donnons ce que nous avons signé: Ensuite le Prince le fait sceller du grand Sceau du Royaume, & chacun en fait delivrer à l'Ambassadeur de l'autre. Celui qui vient pour voir jurer le Traité, peut faire une nouvelle Ligue si les Princes le veulent ainsi; mais de changer celle qui est déja faite c'est ce qu'ils ne peuvent pas, car les Princes sont obligez de ratifier & de jurer celle dont les Commissaires sont convenus. Il ne seroit pas de la prudence d'envoyer les personnes dont vôtre Majesté parle pour une alliance incertaine; & vous pouvez juger que la Reine ma Maîtresse ne le fera pas. Et bien, dit-elle, j'en parlerai moi même au Roi, & vous envoyerai Monsieur de Foix qui traitera avec vous sur tout cela. Monsieur Walsingham lui demanda pour lors, s'il y avoit quelque chose de fait au sujet de la Roche, & des afaires d'Irlande. Oüi, répondit-elle, & la Roche dit que ce n'est rien, qu'il n'y a pas un François en Irlande, & qu'il en répond sur sa tête. Donnez en avis je vous prie, afin qu'on s'en informe, & qu'il soit châtié s'il ne dît pas la verité. Alors Monsieur Killegrew prit congé de la Reine Mere & de la Princesse Marguerite, comme il avoit pris congé du Roi & du Duc, car c'est ainsi qu'on appelle le Duc d'Alençon. Tout le monde lui fit des honnêtetez comme il pourra vous dire. Il n'a pas pû prendre son congé plûtôt avec bienseance pour plusieurs raisons. Le bruit court ici que la jeune Reine est grosse, car elle a toutes les marques d'une femme enceinte. On croit qu'elle est grosse de trois mois ou plus. C'est une grande joie pour le Roi & pour la Reine Mere. Nous vous recommandons bien humblement à la garde du Tout-Puissant. De Blois le premier de Mars 1572. 1572.

De Vôtre Majesté

Les tres-humbles Sujets & Serviteurs.

Tho. Smith.
Fr. Walsingham.

LETTRE CXXXII.

A Milord de Burleigh.

1572. MILORD, vous ſerez pleinement informé par celle de Monſieur le Chevalier Smith à Sa Majeſté de ce qui s'eſt paſſé dans la conference, auſſi bien qu'avec le Roi & ſes Députez au ſujet de l'alliance ; ainſi je me refere à cette lettre. J'ai envoyé depuis peu un homme faiſant le Catholique, à un certain Darbishire Jeſuite Anglois qui eſt preſentement à Paris, ſur l'avis que j'ai eu qu'il y a un concours d'intelligence entre ce Jeſuite & les Lorrains, comme auſſi avec ceux de la faction de la Reine d'Ecoſſe. L'homme que j'ai envoyé fait ſemblant d'être fort dolent du mauvais ſuccés des intrigues du parti en Ecoſſe, & a paru aprehender que leurs afaires ne ſoient deſeſperées de l'heure qu'il eſt, & ſur tout puiſque l'entrepriſe de Mather a auſſi été découverte. Le Jeſuite a répondu à cela, que les afaires avoient été mal conduites, & que c'étoit la cauſe pourquoi elles n'avoient pas mieux reüſſi: Cependant, dit-il, ayez bon courage, & aſſeurez-vous qu'il y a plus d'un Mather en Angleterre, qui ne manqueront pas quand ils verront leur tems de hazarder leur vie pour chercher les moyens de nous delivrer de cette méchante Femme, voulant parler de Sa Majeſté : Car, dit il, ſi nous en étions défaits la porte ſeroit ouverte, & la bonne Reine qui eſt maintenant priſonniere, & à qui la Couronne appartient de droit, pourroit aiſément en prendre poſſeſſion & en jouïr. En éfet outre que tous les Catholiques d'Angleterre ſont à ſa devotion, il y a, dit-il, graces à Dieu, pluſieurs Heretiques qui ne ſont pas mal intentionnez pour elle. Ce n'eſt pas un petit miracle que Dieu les ait tellement aveuglez, qu'ils ayent de la bonne volonté pour elle, qui les traitera au bout du compte comme ils meritent, à moins qu'ils ne reviennent à la foi Catholique. L'autre repliqua, qu'il n'avoit pour lui aucune eſperance de pouvoir jamais la voir en liberté, ni de lui voir long-tems ſa tête ſur ſes épaules ; & qu'ainſi cet expedient ne pouvoit pas lui donner grand courage. Et bien, dit le Jeſuite, je vous dis avec verité, & oſe bien vous aſſeurer qu'elle n'aura aucun mal, car elle ne manque pas d'amis à la Cour d'Angleterre. Et pour ce qui eſt de la liberté, ajoûta-t'il, c'eſt l'afaire de tous les bons Catholiques, & ils en chercheront les moyens à tort ou à droit avec tant de chaleur, que je ne doute pas qu'il ne ſe trouve des gens de bien qui hazarderont volontiers leur vie pour lui procurer la liberté. Car ſi elle étoit une fois en poſſeſſion de la Couronne d'Angleterre, ce ſeroit le ſeul & unique moyen de reformer tous les Chrétiens en les réduiſant à la Foi Catholique. Vous devez donc croire que les Anglois ne ſont pas les ſeuls qui travaillent à cette afaire, & qu'il y a plus d'un chemin pour aller au bois. Ainſi bon courage ; un an ne ſe paſſera pas que vous n'en ſçachiez davantage. Outre la maniere infame & impudente dont il parla de Sa Majeſté, il n'y eut point d'ordure & de fiel qu'il ne vomît contre le Comte de Leiceſter & contre vous. Voila le ſommaire

maire de cet entretien. Aprés l'avoir pesé & confronté avec les intrigues précedentes, j'ai crû que cela meritoit que j'en donnasse avis, afin que Sa Majesté voye combien de choses ils bâtissent sur le pouvoir de cette dangereuse femme, dont la vie est un degré à la mort de Sa Majesté, car ils regardent son fils comme son Successeur incontestable, ou pour mieux dire, comme le veritable heritier, ce qui est encore plus dangereux. Quoique je sçache que ses mauvaises intentions sont limitées, & qu'elle ne peut nuire à Sa Majesté qu'autant que le trouvera bon la Providence divine; cependant Sa Majesté est obligée pour sa propre seureté & pour celle de ses Sujets, de se servir de sa juste politique autant que la justice & l'équité pourront le permettre. Voilà, Milord, ce que j'avois à vous dire. Je demeure tres-humblement &c. A Blois le second de Mars 1572. 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXXXIII.

A Milord de Leicester.

Milord, vous apprendrez au long par la lettre que Monsieur le Chevalier Thomas Smith a écrit à la Reine quelle a été l'issuë du Traité que nous negotions. Quelques moyens & quelques persuasions que nous puissions mettre en œuvre, nous ne pouvons obliger le Roi d'expliquer ce qu'il pense sur le fait de la Religion, autrement que par une lettre particuliere, & il semble que l'Ambassadeur de France qui reside en vôtre Cour ait asseuré le Roi, que Sa Majesté s'en contenteroit. Pour moi comme cette Ligue ne doit durer que pendant la vie des deux Princes, que l'essence de toutes les Ligues consiste principalement dans la bonne foi, & que ce Prince a donné au monde de grands témoignages de sa sincerité, je croi qu'une lettre particuliere oblige autant un honnête homme, que pourroit faire tout contrat authentique. Car en cas de violation ce n'est pas à la Chambre Imperiale qu'on doit proceder sur la validité de l'acte; c'est Dieu & l'épée qui doivent en decider. Voilà mon sentiment, mais je confesse, Milord, que je suis tout-à fait ignorant dans des choses aussi importantes que le sont des alliances. Si Sa Majesté peut se contenter de l'explication particuliere que le Roi veut donner, je vous prie, Milord, de faire en sorte que Sa Majesté asseure l'Ambassadeur de delà de la bonne opinion qu'elle a de la sincerité du Roi, & qu'elle compte plus sur sa parole, que sur un écrit. Je ne sçache rien qui soit plus capable de le contenter, car il veut passer pour un Prince qui fait cas de sa parole & de son honneur plus que de sa vie. D'ailleurs il souhaite que Sa Majesté ait meilleure opinion de lui que de tous les autres Princes; & prend souvent occasion de dire, qu'il espere qu'il y aura la même bonne volonté & la même amitié entre lui & Sa Majesté, qu'entre son Pere & son Grand-Pere. Je croi que le devoir de tous ceux qui aiment veritablement leurs Majestés est de cultiver ce sentiment d'amitié entr'eux, afin qu'une parfaite amitié

1572 fasse la base de cette Ligue où les uns & les autres trouvent leur seureté. Mais outre la seureté particuliere il en reviendra un grand repos à toute l'Europe, & sur tout par rapport à la Religion. Il est certain, Milord, que le veritable moyen d'augmenter & de cultiver l'amitié est, que vous veniez ici ratifier l'alliance; chose que leurs Majestez souhaitent fort, comme vous verrez par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith. Nous trouvâmes d'abord étrange la premiere proposition qu'en fit la Reine Mere, & il nous parut nouveau qu'elle nommât un particulier; mais quand elle nous eut dit que Sa Majesté avoit demandé l'été dernier le Maréchal de Montmorenci qu'on lui avoit accordé, & qu'on avoit dessein d'envoyer encore pour confirmer le Traité d'alliance, nous n'eûmes rien à repliquer. On dit que le Roi à cause des bons ofices que vous avez rendu aux deux Couronnes, des grands honneurs que vous avez faits aux Ministres qu'il a envoyez en vôtre Cour, & de certains presens que vous lui avez faits, souhaite avec une extréme passion & de vous voir, & de vous faire honneur. D'ailleurs la Reine Mere a dit, que vôtre presence lui sera si agreable & au Roi son fils, que vous obtiendrez de lui tout ce qui peut contenter Sa Majesté, autant que sa gloire pourra lui permettre de vous l'accorder. Je demeure d'accord, Milord, que ce voyage accommodera fort mal vôtre bourse, mais il est certain que vous n'avez jamais eu une plus belle occasion de rendre service à la Religion, d'augmenter l'amitié entre deux Couronnes, & de relever l'éclat de leur reputation. Vous pouvez, Milord, faire ici plus de bien en une heure, que vingt petits hommes comme moi n'en sçauroient faire en un an, ou peut-être en toute leur vie. Je voudrois pouvoir être aussi asseuré que vous voudrez, Milord, faire le voyage, que je le suis que Sa Majesté vous en donnera volontiers la permission. Je compterois en ce cas de vous voir bien-tôt ici, & que vôtre presence feroit plus de bien que je n'en aye jamais fait dans tous mes emplois &c.

LETTRE CXXXIV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que Monsieur de la Mothe a donné avis ici à leurs Majestez, que les afaires de la Reine d'Ecosse en Angleterre ne sont pas aussi desesperées que nous les faisons ici, puis qu'elle a eu la liberté depuis peu de chasser au Faucon avec le Comte de Shrewsbury. Depuis cet avis on a ici plus d'empressement pour ses afaires que de coûtume, car on croit qu'elle deviendra un jour Reine d'Angleterre ou par succession, ou par anticipation: C'est pourquoi le Conseil d'ici conseille au Roi d'en user avec elle de maniere, qu'elle demeure persuadée qu'il a soin d'elle. Quand nous disons au Roi que Sa Majesté est forcée par sa propre seureté, & qu'elle ne peut s'empêcher de faire justice, alors tout va bien. Sa Majesté peut voir par là, qu'on ne lui fait pas la moindre faveur qui ne soit non seulement desavantageuse à nôtre negotiation, mais aussi dangereuse & préjudiciable

préjudiciable à Sa Majesté, ainsi que Mr. Killegrew pourra l'en informer amplement. 1572.

Le sentiment des plus sages de la Religion qui sont ici est, que l'alliance même ne sera pas plus de bien, que deux personnes illustres qui seront envoyées pour la ratifier; ainsi ils me prient tres-instamment de soliciter Sa Majesté de concourir à cet égard avec le Roi, qui a fait choix pour cet éfet du Maréchal de Montmorenci dans l'esperance que Sa Majesté choisira une personne dont la qualité réponde, en quelque maniere à l'importance de sa Commission. D'ailleurs le Roi & la Reine le souhaitent comme il paroît par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith. Ceux de la Religion desirent beaucoup que le Comte de Leicester vienne. Ils le regardent comme un homme qui sera tres-agreable à leurs Majestez, & fort capable par consequent d'avancer beaucoup leurs afaires, dont les progrez ne peuvent qu'être avantageux à Sa Majesté, vû la grande afection qu'ils ont pour elle, attendu les grands honneurs & les bienfaits qu'ils en ont reçûs. Ainsi plus leur credit augmentera, plus leur amitié sera forte; chose qui n'est pas inutile à Sa Majesté, vû les dispositions où elle voit que sont quelques-uns de ses voisins au dehors, & de ses Sujets au dedans. Au reste si Sa Majesté ne fait pas semblant de souhaiter le voyage de Montmorenci, qui ne souhaite pas moins d'aller, que son Maître de l'envoyer, le premier aura lieu de croire que Sa Majesté ne fait pas de lui le cas que meritent la bonne volonté & le dévoüement où il est pour elle; bonne volonté & dévoüement qu'il témoigne exterieurement & autrement. Outre l'experience que j'en ai faite durant le tems de ma Commission en cette Cour, Monsieur le Chevalier Thomas Smith, & Monsieur Killegrew en peuvent rendre témoignage. Cela étant je ne doute point que Sa Majesté n'ait à cela les égards necessaires. Monsieur le Chevalier Thomas Smith vous a amplement informé, Milord, comme l'article qui concerne le Roi d'Espagne a été pris par les Députez. Il est certain que si Sa Majesté persiste en ce point, & demeure ferme à vouloir qu'il y ait un article sur cela, je vois le Traité aussi avantageux qu'il peut l'être, puis qu'ils avoüent eux-mêmes que l'intention de cette Ligue n'est seulement que de brider la grandeur de ce Monarque: Ainsi on ne sçait pourquoi ni pour quel dessein elle veut pourvoir à la seureté d'un Prince qui cherche à les ruiner l'un & l'autre; & ce qui fait le plus grand embarras est, qu'il n'a rien fait durant ces dernieres années qui merite une pareille faveur de la part de Sa Majesté. Si elle croit donc de quelque merite un Prince qui a de la sincerité pour tout le monde, de bonnes intentions pour Sa Majesté, qui est par rapport à la Religion *pius inimicus*, elle ne doit point balancer entre lui & l'Espagnol, qui n'a point de sincerité, qui est mal intentionné pour Sa Majesté, & ennemi de nôtre Religion. Si Sa Majesté veut profiter de son amitié, la premiere démarche qu'il faut faire est, de se fortifier de celle d'autrui de maniere qu'elle n'en ait aucun besoin; car le naturel d'un orgueilleux est de faire plus de cas de ceux qui l'estiment le moins; car quiconque a de la complaisance pour lui augmente son orgueil; verité que reconnoissent tres-bien ceux qui ont à faire avec les Espagnols.

Tant que la Ligue Catholique concluë en dernier lieu subsistera, Sa Majesté & tous les autres Princes Protestans, ne peuvent se promettre du côté de l'Espagne qu'au-

1572. tant de mal qu'elle pourra leur faire. Sa Majesté & les autres Puissances demeureront convaincuës de cette verité par une experience qui leur coûtera trop cher, à moins qu'elles n'y remedient par une contre-Ligue. Cette consideration fait croire à present aux Princes d'Allemagne, lents d'ordinaire à prendre leurs resolutions, qu'il est necessaire d'entrer dans cette contre-Ligue. C'est ce que vous pouvez voir, Milord, par l'incluse que le Comte Palatin m'a écrite depuis peu sur ce sujet, me renvoyant à Junius son Resident avec lequel je me suis entretenu. Monsieur Beal present Porteur vous dira les particularitez de cet entretien.

Pour ce qui est du mariage qui se negotie ici entre le Prince de Navarre & la Princesse Marguerite, Monsieur le Chevalier Thomas Smith, Monsieur Killegrew, & moi sçachant de quelle importance il est pour l'interêt de la Religion que ce mariage reüssisse, & voyant que la plus grande dificulté roule sur la maniere de le solemniser, nous avons envoyé à la Reine de Navarre une Copie du Traité de mariage entre le Roi Edoüard & la derniere Reine d'Espagne, Sœur du Roi de France, où il fut convenu, comme vous sçavez, Milord, qu'elle seroit mariée suivant le Formulaire de nôtre Eglise. Cette Copie du Traité, comme la Reine de Navarre même le dit à Monsieur le Chevalier Thomas Smith & à moi, lui est d'un grand secours. Elle nous envoya chercher pour lui parler le 7. de ce mois. Elle nous dit qu'elle ne nous avoit pas mandez de venir sans en avoir informé la Reine Mere à l'avance; non pas, dit-elle, à cause de moi; mais à cause de Sa Majesté, contre laquelle je serois fâchée de donner quelque ombrage, vû les liaisons qu'il y a entre elle & cette Cour. Car pour ce qui me regarde je ne crains pas de faire connoître à toute la terre la bonne volonté que j'ai pour elle, à laquelle je suis autant obligée que je l'aye jamais été à aucun autre Prince. Or, dit-elle, comme vous étes ses Ministres en cette Cour, j'ai jugé à propos de vous informer de l'état du Traité de mariage qui se negotie entre leurs Majestez & moi. La maniere de solemniser ce mariage fait, dit-elle, la seule dificulté. J'ai allegué le Traité que vous m'avez envoyé. On y fait des exceptions qui ne sont pas de grand poids: C'est pourquoi, dit-elle, je ne sçai quel jugement je dois faire de la chose, parce qu'entr'autres raisons on dit que ce n'est pas une vraye Copie du Traité. Je vous ai prié de venir, Monsieur Smith, dit-elle, pour sçavoir, comme vous avez été un des negotiateurs, si vous ne justifierez pas que la Copie est veritable. Monsieur le Chevalier Thomas Smith répondit à cela, que sçachant la bonne volonté que Sa Majesté avoit pour elle, & combien elle desiroit que ce mariage reüssît, d'autant mieux qu'elle le regardoit comme une chose qui tendoit à l'avancement de la Religion, & au repos de ce Royaume, il ne pouvoit se dispenser de la soutenir se faisant un plaisir & un devoir de rendre tous les bons ofices qui pourroient avancer ce mariage. Elle nous apprit plusieurs autres particularitez que je juge plus à propos de vous faire dire par le Porteur, que de vous les écrire. La Copie de la lettre que je vous envoye ci incluse, qui lui a été envoyée par son fils, & qu'elle nous a donné pour la lire en particulier, vous fera connoître, Milord, combien il y a d'ombrages sur cette afaire: Ainsi je la croirai douteuse jusques à la conclusion. Elle trouve que le Comte Loüis fait bien du sejour ici. C'est asseurément le Gentilhomme le plus accompli auquel j'aye parlé depuis que je suis en France, &c.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CXXXV.

A la Reine.

MADAME,

VOtre Majesté sçaura s'il lui plaît, que la nuit du trentiéme de Mars je reçûs celle de vôtre Majesté du vingt. Je demandai audience le lendemain; mais comme le Roi étoit encore au Conseil nous parlâmes à la Reine Mere. Je commençai par lui dire que nous avions appris deux choses chagrinantes par les lettres de Sa Majesté; l'une qu'ayant reçû la dépêche de nôtre negotiation concernant l'alliance & l'amitié, & voulant dépêcher encore un Courrier avec vôtre resolution, que nous ne doutions point qui ne dût être de son goût & du goût du Roi, leur Ambassadeur avoit demandé que vôtre Majesté ne nous écrivît point vôtre réponse ou resolution, que son Courrier ne fût arrivé, qu'il attendoit de jour en jour. C'est, dit la Reine, parce que nous voulions concourir avec vous. Je vous en remercie, repliquai-je, & c'est fort bien. Ainsi je m'asseure que nous concourons à une perpetuelle & intime amitié. Je croi, dit-elle, qu'il ne nous en a pas tant écrit qu'il en a dit à la Reine pour l'empêcher de vous faire sçavoir sa resolution, & qu'il ne l'a fait que pour attendre son Courrier. L'autre est plus fâcheuse parce que c'est du tems perdu, & que cela peut causer de l'ombrage; mais je m'asseure que l'amitié est si bien commencée entre les deux Royaumes, qu'il n'y aura plus lieu à soupçon quand on se sera bien entendu de part & d'autre. Monsieur de la Croque est arrivé en Angleterre, comme vôtre Majesté sçait, avec Commission d'aider à calmer l'Ecosse avec elle-même, & de concourir avec celui que la Reine nôtre Maîtresse envoyeroit pour aide dans cette vûë. Dans le même tems on a intercepté des lettres de la Reine d'Ecosse au Duc d'Albe, par lesquelles elle se mettoit elle, son Royaume, & son fils, sous la protection & sous l'obeïssance du Roi d'Espagne. Le Lord Seaton qui y avoit été, & que la tempête avoit jetté depuis avec le Duc d'Albe dans un Havre, où il avoit été resolu par les conspirateurs que les Flamans & les Espagnols arriveroient, en partit habillé en matelot, & passa comme j'ai dit à vôtre Majesté en Ecosse, & se jetta dans le Château d'Edinboug avec quelques autres rebelles. Ses papiers & ses instructions ayant été trouvez, il a declaré qu'il avoit asseuré le Duc d'Albe au nom de Sa Majesté, qu'avec peu de Forces ils les rendroient maîtres du jeune Roi d'Ecosse qu'on devoit transporter en Espagne. Ensuite il encourageoit par d'autres lettres les autres rebelles, leur faisant esperer qu'ils retourneroient bientôt en Ecosse. En voila assez, Madame, lui dis-je, pour reveiller la Reine nôtre Maîtresse, & pour l'obliger à se précautionner. Dans ce tems-là même arrive Monsieur de la Croque avec des lettres du Roi demandant qu'on mette la Reine d'Ecosse en liberté, & qu'on la renvoye en France. 1572.

1572. Je vous prie, Madame, lui dis-je, de faire attention à la chose. Imaginez-vous que vous étes la Reine d'Angleterre ma Maîtresse, & que tout cela se presente à la fois à vôtre esprit, qu'en penseriez-vous? Ah Monsieur l'Ambassadeur, dit-elle, nous n'avons pas sçû pour lors les intentions de la Reine d'Ecosse, vous pouvez en être asseuré, & nous serions bien fâchez qu'on entreprît un pareil attentat. Je n'en doute point, Madame, répondis-je, quand je considere la grande amitié qu'il y a entre les deux Royaumes. Elle est, repartit-elle, alliée au Roi & à moi, elle a été élevée ici, & nous n'avons pas pû faire moins que d'interceder pour elle auprés de la Reine ma Sœur. Elle cherche une autre voye pour se perdre, pour faire du mal à ses amis, pour se rendre indigne de pitié & de faveur: Nous en sommes fâchez pour elle; mais si elle est aussi daugereuse qu'elle paroît, nous ne pouvons ni n'osons demander la liberté d'une personne qui expose si fort l'Etat de la Reine ma Sœur; cependant s'il lui plaît de lui faire grace de la vie à nôtre consideration, & pour le reste pourvoir à sa seureté comme il est raisonnable, elle fera une action de merite, & ce sera la derniere importunité que nous ferons sur cette afaire à la Reine vôtre Maîtresse. Il y a une autre chose encore, repris-je, concernant le pouvoir ou la Commission de Monsieur de la Croque, qui n'est pas assez ample, car ses ordres ne sont, à ce qu'il dit, que de leur proposer un accommodement. Ceux du Château sont devenus depuis peu fort opiniâtres & fort déraisonnables à cause de certaines ofres qui leur ont été faites de la part du Duc d'Albe, & peut-être aussi fondez sur les esperances qu'on leur donne d'ici. Ils consentoient ci-devant d'implorer le secours de Sa Majesté pour en venir à un bon accommodement avec la faction opposée, pourvû que leurs personnes fussent asseurées, & qu'on pourvût à leurs terres, à leurs éfets, & à leurs honneurs; mais à present ils sont si enflez & si fiers, qu'ils ne veulent pas seulement s'abstenir de se faire la guerre mutuellement. Ce qu'il y a de certain est, que l'intention de la Reine ma Maîtresse étoit de rétablir la paix parmi eux, afin que ce Royaume étant tranquille pût ensuite entrer dans cette Ligue avec les deux autres Royaumes, & ne faire par maniere de dire qu'un seul Royaume pour leur commune défense; & c'est sur ce pied-là, Madame, que je vous en ai toûjours parlé. Il est vrai, répondit-elle, & nous ne desirons autre chose. Et bien, Madame, lui dis-je, si vous voulez agir de concert avec nous, l'afaire sera bien-tôt decidée. Il faut que Monsieur de la Croque ait une Commission plus ample, car il dit, comme je viens de le dire, que son pouvoir ne s'étend qu'à les accorder entr'eux; & à faire choix d'un certain nombre pour gouverner le Royaume, & ne faire jamais mention ni de Roi ni de Reine. Mais, dit Monsieur Walsingham, ce seroit un Gouvernement sans chef; & quand y acquiesceront-ils? Ceux qui connoissent cette Nation ne croiront jamais que la chose soit pratiquable, & qu'elle reüssisse: ainsi cela ne servira qu'à les mettre plus en division, au lieu de les accorder. Cette Commission, Madame, lui dis-je, n'a ni ordre ni autorité, & n'est bonne, comme il a été dit, qu'à perpetuer les troubles. Mais, Madame, comme l'Angleterre & la France n'ont pas eu de peine à convenir jusqu'ici pour toutes les autres afaires, que nous convenions je vous prie sur celle-ci. Si nous parlons raison le Roi y donnera les mains, sinon répondez nous le contraire, & nous répondrons. La Reine ma Maîtresse a pro-

proposé qu'ils convinssent tous unanimement de reconnoître le jeune Roi pour leur Souverain ; car pour la Reine elle a juste sujet de ne s'y pas fier, ni vous non plus. Ensuite pour convenir comme un parti composera avec l'autre au sujet des terres, des charges, & des éfets, c'est dequoi on conviendra par la mediation de gens sages & desintereßez. Vôtre Ambaßadeur, soit Monsieur de la Croque ou autre, doit être un des Arbitres, & la Reine ma Maîtreße en nommera un autre de sa part. Ils connoîtront par là que ces deux Couronnes comme amies veulent les amener à raison par la voie de la persuasion, & en cas de refus se joindre ensemble pour les rendre raisonnables malgré eux. Vous parlez bien, Monsieur l'Ambaßadeur, dit-elle, & ce que vous dites est rond & clair à vôtre ordinaire. J'en parlerai au Roi mon fils, & vous en aurez réponse. Monsieur l'Ambaßadeur, Madame, dit Monsieur Walsingham, vous parle franchement. Ouï, dit-elle, c'est sa coûtume; je le connois aßez. Ouï, dit-il, mais pendant que deux disputeront si vous vouliez rétablir la Reine d'Ecoße, ce que la Reine ma Maîtreße ne pourroit souffrir pour de bonnes raisons, si dans le même tems un troisiéme venoit mettre le pied en Ecoße, cela ne vous embarraßeroit-il pas & nous außi ? Ouï, dit-elle, & nous ne serions pas moins chagrins que vous de voir cela. Prenez donc garde au Doucereux, Madame, car il est prêt, lui dis-je. Je sçai qui vous voulez dire, repartit-elle, il est vrai qu'il est prêt, & qu'il aime à se mêler de tout ; mais je ne doute pas que la Reine vôtre Maîtreße & nous ne convenions : c'est ce que nous souhaitons, & que l'amitié puiße augmenter de sorte que nous devenions aßez forts par nôtre union mutuelle pour garder toute cette côte. Je l'espere ainsi, répondis-je, & je serois bien fâché que si peu de chose rendît inutiles toutes les peines qui ont été prises. Inutiles, dit-elle, ne craignez pas cela. Nous consentirons à tout ce que la Reine vôtre Maîtreße peut demander de raisonnable. Vous en jugerez vous-mêmes, & demain Dieu aidant vous aurez réponse : mais n'apprenez-vous rien de l'autre afaire ? Je ne sçai ce que vous voulez dire, Madame, repliquai-je ; mais il est certain qu'il ne se dit rien, & Mr. Killegrew même ne parle point de la Ligue. Nous attendons tous les jours nôtre Courrier, & quand il sera arrivé nous serons en état d'informer vôtre Majesté. Ne soyez pas surpris de ma curiosité, ajoûta-t'elle, car j'apprendrois avec joie quelque chose des intentions de la Reine ma Sœur, & verrois avec plaisir nôtre amitié außi étroite qu'elle puiße être. Voilà sommairement ce qui se paßa pour lors, c'est-à-dire le dernier jour de Mars entre la Reine Mere & nous. 1572.

Le lendemain premier d'Avril Monsieur de Foix nous vint voir l'aprés-midi, & nous dit qu'ensuite de nôtre conversation avec la Reine Mere qui l'avoit rapportée au Roi d'un bout à l'autre, parce qu'on étoit en doute sur certaines choses, le Roi suivant la promeße de la Reine Mere, lui avoit commandé de venir nous trouver pour satisfaire à nos doutes, & nous donner une réponse raisonnable. Tout fut repeté entre Monsieur Walsingham, moi, & Monsieur de Foix. Ce qui faisoit de la peine à vôtre Majesté & à vôtre Conseil, außi bien que l'insufisance de la Commißion, tout cela fut amplement discuté tout de nouveau, & chacun fit de son mieux pour rendre probable ce qu'il disoit. Nous les battîmes d'abord sur le choix des gens desin-

1572. desinteressez pour gouverner sans parler du Prince ni de la Reine, ce qui étoit, dîmes-nous, Aristocratique, comme ils souhaitoient. Nous dîmes que les Ecossois ne feroient jamais un semblable choix; qu'ils avoient toûjours été gouvernez par leurs Rois, qui avoient même eu assez de peine à en venir à bout, & qui avoient été massacrez pour la plûpart. Ils ont déja elû & couronné leur Roi auquel le Royaume appartient de droit; car pour la Reine ils l'ont déposée. Elle est en Angleterre si resserrée, que quand il plaira à Sa Majesté elle aura la juste recompense qu'elle merite. Si l'on demande sa liberté avec trop d'empressement, on pourroit peut-être bien être cause que sa vie en seroit plus courte. On dit aussi que la France étoit alliée avec le Royaume & non avec la Personne. Ils representerent de leur côté, que le Roi ne pouvoit pas avec honneur consentir à sa deposition tant qu'elle vivroit, étant comme il étoit son allié, non plus qu'à l'installation de son fils sur le Trône, qui n'est pas fils de Roi, & qui ne tire son droit que de sa mere. Vous faites une injustice, dîmes-nous, d'interrompre les démarches du Royaume. Quiconque est Roi en ce pays là, & reconnu pour Roi, est par cela même vôtre allié. Ils dirent que si la Reine d'Ecosse y consentoit, ils en étoient contens. Que pour la Reine ils en avoient trop appris & trop sceu par elle-même; & qu'encore que sa longue prison pût en quelque maniere excuser sa faute, elle avoit neanmoins été trop loin, & contre ses propres amis, & contre sa propre seureté, & contre son fils, & contre tout le Royaume. Mais, dirent-ils, l'Ecosse est une Nation libre, & nous ne pretendons sur elle aucune superiorité: par consequent le Roi ne peut pas commander aux Ecossois ni les contraindre. Il ne peut raisonnablement exiger rien d'eux que par la voie de la persuasion & de la priere. La Reine d'Ecosse est à present prisonniere en Angleterre, & ne peut par consequent aller en Ecosse; pourquoi donc n'obéïroient pas les Ecossois au jeune Prince, auquel ils seroient obligez d'obéïr si sa Mere étoit morte? & pourquoi tous les actes du Gouvernement ne seroient-ils pas faits en son nom? Toute la France n'obéïssoit-elle pas à Charles VI. pendant que le Roi Jean son Pere fut prisonnier? On lui obéïssoit, répondîmes-nous, en qualité de Regent; mais à present si les uns obéïssoient en qualité de Prince, & les autres en qualité de Roi, il n'y auroit ni regle ni ordre. Il y eut sur cela quelque dispute; mais enfin il fut conclu, qu'ils envoyeroient des instructions à Monsieur de la Croque pour accorder les Ecossois de maniere, qu'ils pûssent sans aucun obstacle entrer dans l'alliance de l'Angleterre & de la France; & que les articles de ces instructions fussent tels, que Sa Majesté les trouvât raisonnables pour sa seureté: Que Vôtre Majesté en auroit communication; qu'ensuite vous vous joindriez dans le même dessein, afin qu'avec le commun consentement des deux Royaumes on convînt de maniere avec le gré des Ecossois mêmes, ou par la mediation des Ambassadeurs de part & d'autre, que ni Vôtre Majesté ni le Roi ne perdissent rien de l'ancienne amitié avec l'Ecosse, mais qu'il parût qu'ils travailloient conjointement à accorder cette Nation, & à la reduire sous l'obéïssance d'un Roi: Que les Commissaires ou Ambassadeurs de part & d'autre declareroient, que les Princes leurs Maîtres étoient si étroitement unis, que qui plairoit à l'un, plairoit à l'autre, & qu'au contraire qui déplairoit à l'un, déplairoit à l'autre: Et si les Ecossois

sois

fois font si obstinez qu'il n'y ait pas moyen de les porter à aucun accommodement 1572.
à des conditions bonnes & raisonnables, on leur declareroit qu'ils n'avoient point de secours à esperer d'ici, mais plûtôt tout le contraire.

Comme Monsieur Walsingham & moi fûmes indisposez la nuit du second d'Avril, Monsieur de Limoges & Monsieur de Foix nous vinrent voir, & nous dirent, que la Reine Mere ayant conferé tout de nouveau avec le Roi, & que l'un & l'autre étant bien contens de la franchise & de la rondeur avec lesquelles nous en avions agi, leur avoient donné ordre de nous faire voir les instructions que leurs Majestez avoient dessein de donner sur l'afaire d'Ecosse, attendu qu'il devoit y avoir desormais une entiere droiture, une parfaite union entre les deux Royaumes, & un même desir de rétablir la paix entre les deux partis divisez. Voyant les articles nous dîmes qu'autant que nous pouvions en juger, nous en étions bien contens, & ils ont fait tant de diligence, qu'ils nous dirent hier que tout étoit prêt pour être envoyé; mais pour sçavoir s'ils étoient bien ou non, nous nous en sommes referez à Vôtre Majesté qui doit en juger. Si Monsieur de la Croque fait voir les mêmes à Vôtre Majesté, nous ne doutons pas qu'elle ne lui fasse voir aussi les instructions qu'elle envoyera, afin qu'il paroisse de la franchise & une parfaite union entre les deux Royaumes, qu'on n'y entende d'autre finesse, que de suivre de bonne foi l'amitié qui vient de commencer, & qu'on travaille d'afection, de parole, & d'action à concourir unanimement à l'avantage des trois Royaumes. Si Vôtre Majesté veut nous permettre de dire nôtre avis, le plus asseuré pour vôtre Personne & pour vôtre Couronne est de ne faire par vos Loix que ce qu'il est permis de faire par les Loix de Dieu. Les Princes étrangers qui sont de vos amis le prendront & le doivent prendre en bonne part: ceux qui ne le sont pas seront bien aises que vous fassiez autrement, & en riront; & quand ils verront leur tems ils prendront occasion de là d'entreprendre contre Vôtre Majesté. Dieu la conserve long-tems à son honneur & à vôtre satisfaction. De Blois ce troisiéme d'Avril 1572.

LETTRE CXXXVI.

A la Reine.

MADAME,

Vôtre Majesté sçaura que Monsieur Walsingham & moi avons enfin conclu la Ligue. Cela ne s'est pas fait sans dificulté au sujet des afaires d'Ecosse, qui depuis un bout jusqu'à l'autre nous ont causé beaucoup d'interruption & de trouble; neanmoins l'afaire en est faite, & nous comptons même à la satisfaction de Vôtre Majesté, & pour l'Ecosse, & pour toutes les autres choses sur lesquelles vous nous aviez donné des instructions par la vôtre du second d'Avril. Il nous paroît en tout que le Roi en agit avec Vôtre Majesté avec autant de bonne foi qu'on le puisse, &

nous

1572. nous suposons & même nous nous asseurons moyenant la grace de Dieu, que cette Ligue sera aussi avantageuse qu'elle ait jamais été ou puisse être pour la seureté & pour la défense de Vôtre Majesté. Les deux Royaumes étant si voisins, & par consequent si à portée de se secourir en cas de besoin, si l'Espagne vient aujourd'hui à vous menacer, ou à vouloir vous rendre de mauvais ofices, comme elle a fait en dernier lieu, elle y songera à l'avenir quand elle vous verra défenduë par un tel rempart; Et si elle ne le fait pas, peut-être sentira-t'elle les suites de ses mauvaises démarches plûtôt qu'elle ne voudroit. Si la Maison de Bourgogne veut être amie, de quoi il y a grand sujet de douter, il ne s'est rien fait de la part de Vôtre Majesté qui puisse préjudicier à l'amitié. Peut-être même aura-t'elle plus de moderation quand elle verra qu'une si proche voisine la ménage si fort, & peut-être aussi accordera-t'on avec le tems plus d'avantage à vos Sujets & Marchands. Je remercie trés-humblement Vôtre Majesté d'avoir eu la bonté de me donner pendant mon absence la charge de Chancelier de l'Ordre. Cette dignité m'est d'autant plus agréable, que Vôtre Majesté a eu la bonté de se souvenir de moi pendant mon absence. Je prie Dieu de tout mon cœur que ce que je viens de faire pour Vôtre Majesté lui soit aussi agréable que je le souhaite. Je vous recommande à la garde du Tout-Puissant, que je prie tous les jours avec ardeur de vous faire long-tems & heureusement regner sur nous. De Blois le 22. d'Avril 1572.

LETTRE CXXXVII.

ELISABETH R.

Fidéles & bien aimez Salut. Le Roi de France nôtre bon Frere nous a envoyé depuis peu Monsieur de la Croque avec des lettres de sa part, par lesquelles il nous notifie, qu'ayant été convenu en dernier lieu entre vous en qualité de nos Ambassadeurs, & ses Députez d'envoyer de part & d'autre quelqu'un en Ecosse pour y faire cesser les actes d'hostilité, il avoit pour cet éfet choisi & envoyé ledit la Croque. D'ailleurs il donne ordre à la Croque par les mêmes lettres, de nous prier avec ardeur de mettre la Reine d'Ecosse en liberté, & de l'envoyer seurement en France. Il l'a fait suivant ses ordres avec chaleur, & a ajoûté de son chef une nouvelle demande, qui est d'avoir la liberté de visiter la Reine d'Ecosse & de lui parler. Vous pouvez croire qu'un tel procedé nous a paru étrange, peu répondant aux protestations d'amitié que nôtre Frere nous a fait en plusieurs autres occasions, & quadrant mal aux choses que vous avez declarées au Roi, à la Reine Mere, & aux Ministres de delà, au sujet des dangereuses entreprises que la Reine d'Ecosse a fait depuis peu contre nous au peril de nôtre Personne & de nôtre Etat. Nous avons fait la même declaration en quelque maniere à la Croque & aux Ambassadeurs de France. Nous n'avons pas trouvé de nôtre goût qu'on demandât dans une telle conjoncture la li-

berté de la Reine d'Ecoſſe ; auſſi n'avons-nous pas voulu donner à Monſieur de la 1572.
Croque la permiſſion de la voir; cependant nous ne nous ſommes pas oppoſées pour cela qu'il paſſât en Ecoſſe, mais nous lui avons dit par maniere de conſeil, qu'il feroit bien de diferer ſon voyage juſques à ce qu'il eût des nouvelles d'Ecoſſe, qui lui appriſſent l'etat preſent des partis, afin que nous pûſſions avant ſon départ conferer avec lui, & aviſer aux moyens les plus propres d'y pacifier les diviſions. Nous apprîmes peu de jours aprés que le Lord Seaton qui a long-tems demeuré en France pour la Reine d'Ecoſſe, & a paſſé enſuite dans les Pays-Bas Eſpagnols en qualité de ſon Ambaſſadeur, avoit été jetté à Harwich par la tempête, que de Harwich il avoit paſſé en Ecoſſe déguiſé en Matelot, & s'étoit jetté dans le Château d'Edinbourg; ce qui ne les confirme pas peu dans l'obſtination où ils ſont de continuer la guerre civile: mais par un éfet de la bonté Divine qui ne nous a jamais manqué dans tous nos beſoins, il s'eſt trouvé depuis dans le Vaiſſeau à Harwich des papiers qui prouvent que la Reine d'Ecoſſe continuë à cabaler contre nous; que ſon intention eſt d'empêcher par toutes ſortes de moyens que ceux du Château ne viennent à aucun accommodement, & de faire paſſer bien-tôt en Ecoſſe nos rebelles des Pays-Bas. Cela nous a donné juſte ſujet de faire tout de nouveau reflexion à cette afaire; & pour groſſir encore nos ombrages nous reçûmes avis d'Ecoſſe peu de tems aprés cette découverte, qu'il paroiſſoit que depuis l'arrivée du Lord Seaton dans le Château, depuis qu'on avoit eu avis du voyage de la Croque, & que le Lord Fleming venoit de Bretagne par les Mers de l'Oüeſt avec du ſecours, ceux du Château étoient devenus fort obſtinez, ne voulant écouter ni les propoſitions de Paix à des conditions raiſonnables, ni même les ofres de la ſuſpenſion d'armes. Du conſentement de nôtre Conſeil nous avons fait communiquer à l'Ambaſſadeur de France & à Monſieur de la Croque le ſommaire des preuves qui nous ont fait douter s'il étoit à propos pour nous de conſentir au voyage de la Croque avant que d'avoir fait part au Roi de France de ce que nous penſons : ainſi nous les avons priez d'attendre, avec promeſſe d'en écrire au Roi, & de les informer de nôtre reſolution ſuivant la réponſe que nous en recevrions. Nous apprîmes en même tems que l'Ambaſſadeur & la Croque avoient pris cela de travers, croyant que cela paroîtroit étrange au Roi leur Maître, attendu que la Croque n'étoit venu ici que du conſentement de vous nôtre Ambaſſadeur, & des Députez du Roi. Nous demeurâmes d'accord du fait, mais nous dîmes en même tems que nous ne doutions pas que quand le Roi ſçauroit ce nouveau ſujet & la découverte qu'on venoit de faire, qu'il verroit que ce voyage étoit plus propre à groſſir les troubles en Ecoſſe, qu'à les pacifier, & plus capable de nous expoſer à des dangers & à des troubles manifeſtes, qu'à nous procurer de l'avantage & de la ſeureté, étant comme il eſt nôtre bon frere & nôtre ami, il approuveroit ce delai dans un tems principalement où il s'engageoit dans une ſi étroite profeſſion d'amitié, & donneroit ordre tout de nouveau à la Croque pour remedier à ces inconveniens. Voilà tout ce qui s'eſt paſſé.

Deux jours aprés la Croque ſouhaita de parler en particulier à un de nos Conſeillers, & nomma le Lord de Burleigh, mais on jugea à propos pour certaines conſiderations qu'il parlât auſſi avec quelques autres, qui furent le Comte de Suſſex, &

1572. le Lord Chamberlain. Ces trois lui alleguerent sur le delai de son voyage jusques à ce que le Roi pût en être informé, des raisons si fortes & si pertinentes, qu'au bout du compte il ne témoigna aucun mécontentement, & dit au contraire qu'il sejourneroit volontiers ici, qu'il vouloit dépêcher un Exprés au Roi son Maître pour avoir de nouveaux ordres, & souhaita que de nôtre côté nous l'en fissions avertir par l'Ambassadeur que nous avions de delà. Vous voyez donc de quelle maniere nous en avons agi avec la Croque depuis son arrivée. Nous ne sçavons de quelle maniere l'Ambassadeur ou lui en donnera avis: mais outre ce que nous venons de vous écrire vous apprendrez par le mémoire que vous envoyera le Lord de Burleigh plus de circonstances des conferences qu'il y a eu à deux diverses fois entre nôtre Conseil & la Croque. Aprés que vous aurez bien examiné le tout avec les premices que nous vous avons ci-devant écrites, nous voulons que vous le communiquiez au Roi de la maniere que vous trouverez la plus propre pour le porter à expliquer favorablement ce que nous avons fait, ainsi qu'il doit faire suivant la raison: Et enfin de faire en sorte que la Croque ait une Commission plus ample pour traiter des affaires d'Ecosse de maniere, que nous puissions y donner les mains avec seureté; car autrement vous pouvez fort bien dire que ce ne seroit de part & d'autre que peine perduë. Vous sçaurez au reste que depuis que Monsieur Beal est arrivé ici avec vos lettres, & les autres écrits de vos negotiations concernant le nouveau Traité, nous les avons examinez, & nous sommes abstenuës de répondre aux points que vous avez laissez indecis, jusques à ce que nous puissions en conferer plus amplement avec l'Ambassadeur resident ici, lequel apprenant le retour de Killegrew & de Beal, a demandé que nous ne prissions aucune resolution, & ne vous donnassions aucune réponse jusques à ce qu'il eût la commodité de nous en parler, qu'il espere avoir de jour en jour par l'arrivée d'un Courrier qu'il attend de France. De là vient aussi que nous ne vous renvoyons pas Beal. Nous souhaitons en même tems que vous ne leur donniez aucun sujet de craindre qu'on ne trouvera pas raisonnables les réponses que nous ferons sur le Traité. Donné sous nôtre Sceau, à nôtre Palais de Westminster le 20. de Mars 1572. le quatorziéme de nôtre Regne.

LETTRE CXXXVIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, il n'est rien arrivé ici depuis ma derniere qui merite de vous être mandé. Le mariage du Prince de Navarre & de Madame Marguerite est toûjours incertain. Monsieur le Chevalier Thomas Smith & moi pouvons en dire quelque chose, puis que la Reine de Navarre nous fit l'honneur de nous donner à dîner le quatriéme de ce mois. Nous ne fûmes pas plûtôt entrez qu'elle nous dit qu'elle nous avoit envoyé querir avec le consentement de la Reine Mere, comme étant les Ambassadeurs d'une Princesse pour laquelle elle avoit plusieurs raisons d'avoir

de

de la veneration, pour conferer avec nous & avec certains autres en qui elle avoit grande confiance sur certaines dificultez qui faisoient obstacle au mariage, & qu'elle vouloit nous communiquer aprés dîné. Elle nous dit qu'elle tenoit le Loup par les oreilles, qu'elle voyoit du danger à conclure ou à ne conclure pas le mariage, & que jamais afaire quelque importante qu'elle eût été, ne l'avoit tant embarrassée que celle-là, puis qu'entre tant de sujets de crainte elle ne sçavoit quel parti prendre. Deux choses principalement m'embarrassent extrémement, nous dit-elle. 1572.

La premiere que le Roi vouloit absolument que son fils & Madame Marguerite demeurassent à la Cour en cas que le mariage se fît, & ne vouloit cependant lui accorder aucun exercice de Religion, afin d'en faire un Athée, & d'ôter toute esperance de convertir Madame Marguerite, qui ne vouloit aller à aucun Sermon.

En second lieu qu'on vouloit absolument stipuler, que Madame Marguerite demeurant constamment dans la profession de la Religion Catholique feroit dire la Messe toutes les fois qu'elle iroit en Bearn, à quoi elle ne pouvoit aucunement consentir son pays étant purgé de toute Idolatrie. D'ailleurs, dit-elle, Madame Marguerite demeurant Catholique, toutes les fois qu'elle viendra demeurer dans le pays les Papistes prendront son parti, ce qui allumera dans le pays le feu de la division, & l'apui qu'elle se sentira l'empêchera de prêter l'oreille à l'Evangile.

Aprés dîné elle nous fit venir dans la Chambre, où nous trouvâmes une douzaine de Gentilshommes de la Religion, & leurs Ministres. Elle nous dit brievement ce qui s'étoit passé entre la Reine Mere & elle concernant le mariage, & nous dit en même tems la cause presente qui le faisoit diferer. Elle nous pria de lui dire sur cela nôtre sentiment sincerement & comme devant Dieu. Le retardement du mariage rouloit sur trois points. Le premier si elle pouvoit en bonne conscience prendre un Papiste pour Procureur pour fiancer la Princesse au nom de son fils ? Tout le monde demeura d'accord qu'elle le pouvoit. 2. Si le Procureur allant à la Messe immediatement aprés les fiançailles, ce qui étoit expressément défendu par sa procuration, il n'y auroit pas matiere à scandale pour les devots? Il fut dit que comme cela étoit justement défendu par sa procuration, personne ne pouvoit s'en scandaliser avec justice, parce que le Procureur n'étoit Procureur que tant qu'il se tenoit dans les bornes de sa procuration.

3. Si elle pouvoit consentir que le mot de fiançaille fût prononcé par un Prêtre avec ses ornemens d'Eglise le Surplis & l'Etole? Ce dernier point fut long-tems debatu, & les Ministres conclurent qu'encore que la chose fût indiferente en elle-même, elle ne pouvoit neanmoins que scandaliser tous les devots. La Reine protesta qu'elle ne donneroit jamais son consentement à une chose dont le public pût se scandaliser, car je sçai bien, dit-elle, que Dieu y seroit ofensé. Sur cette protestation il fut generalement conclu, qu'elle ne pouvoit faire une chose à laquelle sa conscience repugnoit; de sorte qu'on tient le mariage rompu de l'heure qu'il est. Cepend ant je croi tout autre chose, & je suis persuadé qu'à peine y a-t-il rien capable de les obliger de rompre, tant il y a de raisons qui rendent ce mariage ne-

1572. cessaire. Je vous dirai, Milord, par le prochain ordinaire quelque chose d'asseuré touchant ce mariage. Vous verrez, Milord, quand vous aurez reçû celle de Monsieur le Chevalier Thomas Smith ce qui s'est fait depuis vos dépêches du 6. & du 11. de ce mois. J'apprens d'un homme nouvellement venu de Dannemarc, qu'il s'y negotie une Ligue entre le Duc d'Albe & ce Roi, qu'il s'y concerte quelque entreprise qui regarde ou l'Ecosse, ou l'Angleterre, & pour laquelle le Duc demande un certain nombre de Vaisseaux. Pour ce qui regarde l'amitié qui vient de se nouër entre le Roi de Dannemarc & le Duc, l'Ambassadeur de France en ce pays-là m'en donne avis, & me dit que cela se fait par la corruption de M. Bourguignon, qui gouverne entierement le Roi. C'est pourquoi il conseille au Roi Tres-Chrétien de faire alliance avec la Suede, qui sera toûjours en état de brider le Dannemarc, & avertit en même tems qu'il a avis de Suede, que le Roi ne demanderoit pas mieux que de s'allier avec lui. Standen nouvellement venu d'Espagne, & qui arriva ici secretement le 23. de ce mois, a dit confidemment à un François qu'on esperoit en ce pays-là, que l'hiver ne se passeroit pas qu'il n'arrivât du changement en Angleterre. Il n'a fait ici qu'une nuit de sejour. J'ai écrit à Paris afin qu'on l'observât, car c'est là où il est allé. Quand nous eûmes audience de la Reine Mere, je lui dis ce que j'avois appris de Bretagne de la manœuvre du Lord Fleming. Je priai Sa Majesté de proposer au Roi d'écrire au Gouverneur de Bretagne de l'observer, & de ne lui pas permettre de faire plus que ne porte son passeport, de peur que cela ne donnât matiere à soupçons. Elle me promit de le faire. Je sçai que le Roi a écrit depuis peu au Gouverneur du Nouvel-Havre de n'y laisser embarquer personne pour Ecosse, ni de rien faire qui puisse ofenser Sa Majesté.

Je vous envoye ci-inclus, Milord, ce que j'ai reçû nouvellement de Paris d'un Espagnol de ma connoissance, qui a de la sagesse & de la pieté, de l'honnêteté & du sçavoir. La raison pour laquelle je vous l'envoye est, que cela concerne un emprisonnement. Je vous en laisse juger, Milord, comme bon vous semblera. Je ne me suis pas pressé à vous en donner avis, parce qu'on en avoit déja averti d'une autre maniere. Le mariage Navarrois n'est pas encore conclu; cependant il y a beaucoup d'esperance qu'il se fera. Je n'ai pas envoyé celle-ci avec le paquet du Roi parce que j'attendois la dépêche de l'homme du Comte Loüis dans l'esperance de l'envoyer par lui: mais quand il a sceu que Sa Majesté avoit banni ces voleurs de Mer, cela l'a obligé de diferer: Cependant son dessein est d'envoyer un Gentilhomme pour remercier Sa Majesté de la faveur qu'elle a faite à ces infames ministres qui ne la meritoient pas. Il a tous les jours de grandes conferences avec la Reine Mere & Monsieur; & cela donne matiere à diferentes conjectures. Aussi-tôt qu'il a conclu avec quelqu'un il me le dit, afin que j'envoye un Exprés pour en donner avis à Sa Majesté. On attend en peu l'Amiral ici, & on a de grandes esperances qu'on accommodera les diferens qui sont entre lui & la Maison de Guise. Pour conclure le mariage du Prince de Navarre on a fait choix de huit personnes ausquelles on a commis la chose, quatre pour le Roi, & quatre pour la Reine de Navarre. Le Roi a choisi Birague, le Comte de Rets, Biron, & Malleville, pour la Reine de Navarre le Comte Loüis, Francourt son Chancelier, de la Noüe, & son Secretaire. On croit qu'ils sont tous si bien in-

tentionnez

tentionnez pour le mariage, qu'on ne doute point que cette negotiation n'ait un suc- 1572.
ces agreable. N'ayant pour le present pas autre chose à vous mander, je demeure tres-humblement &c. A Blois le 29. de Mars 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXXXIX.

Au même.

MILORD, vous pourrez voir par celle de Monsieur le Chevalier Thomas Smith à Sa Majesté, ce que j'ai fait pour faire étendre la Commission de la Croque. Si le doute de la possibilité de la Reine d'Ecosse étoit levé, le Roi consentiroit volontiers à tout ce qui peut tendre à la seureté de Sa Majesté; mais tant qu'il subsistera elle ne doit esperer ni fidéles Sujets au dedans, ni amis asseurez au dehors. Les lettres de Paris du 28. Mars m'apprennent que Higgins y est de retour, lequel à ce qu'on m'a dit, a été à Rome. Il va à son ordinaire chez l'Ambassadeur d'Ecosse, où Standen va aussi depuis son retour d'Espagne, & c'est chez l'Ecossois que se tiennent leurs conferences. Higgins en partant de Paris protesta confidemment à un de ses amis, qu'il ne reviendroit d'un an ou deux, parce qu'il ne voyoit qu'une voye avec son Maître. Son prompt retour fait voir qu'il se brasse quelque chose. Egmont, Rattelif, & Genny sont à present ici nouvellement venus d'Espagne. Un nommé Chamberlain qui eut ici une conference avec le Secretaire du Roi d'Espagne, est allé trouver le Duc d'Albe. Stewkley est de retour en Espagne, où il a accompagné J. Doria. Il a reçû de grands honneurs du Roi, & espere avoir bien-tôt de l'emploi. Je vous envoye par Guillaume Williams ce que j'apprens de Bretagne au sujet des démarches de Fleming. Au reste j'ai parlé deux fois à la Reine Mere pour cela. J'en ai aussi informé Messieurs de Limoges & de Foix à la derniere conference que nous avons euë. Ils nous ont asseuré qu'on y donneroit ordre. De Blois le 4. d'Avril 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXL.

ELISABETH R.

FIdéles & bien aimez Salut. Depuis la reception de vôtre lettre commune du premier de Mars, & de celle que vous avez adressée au Lord Burleigh, datée du 8. dans lesquelles vous faites un ample détail de vôtre negotiation sur les points indecis, nous avons prolongé nôtre réponse pour des raisons tout autres que vous ne

1572. croiriez d'abord, en partie à la folicitation de l'Ambaſſadeur de France reſident en cette Cour, qui nous a prié de ne prendre pas de reſolution finale ſur les matieres indeciſes, qu'il n'eût reçû des inſtructions du Roi ſon Maître. Aprés qu'il les eut reçûës nous ne pûmes les examiner à cauſe d'une fâcheuſe indiſpoſition qui nous prit tout à coup. Elle dura quelque tems, & nous ne ſentîmes de ſoulagement que 7. à 8. jours aprés. Cependant nous nous croyons maintenant hors d'afaire moyenant le ſecours de Dieu, pour le peril & la douleur; & il ne nous faut plus qu'un peu de tems pour recouvrer les forces que nous avons perduës par la violence du mal. Enfin aprés en avoir conferé avec l'Ambaſſadeur du Roi, nous ſommes maintenant reſoluës ſur les matieres indeciſes, & ſur tous les autres articles du Traité, comme vous le verrez par ce qui ſuit.

Vous avez propoſé d'inſerer dans l'article de la défenſe mutuelle, que la Religion y fût ſpecialement nommée en cas d'attaque ſous ce prétexte. Aprés avoir examiné la choſe, & conſideré que le Roi a deſſein d'expliquer cette clauſe de la maniere que vous l'avez propoſée, par une lettre particuliere ſuivant la copie que vous nous avez envoyée en datte du 8. de Mars avec nôtre nom deſſus; Nous ne deſapprouvons pas le contenu de cette lettre: nous voudrions ſeulement qu'elle fût en Latin comme le Traité, & du ſtile du Roi, comme auſſi qu'elle fût ſcellée du grand Sceau. Nous ferions la même choſe ici, & le delivrerions à l'Ambaſſadeur. Nous lui avons fait notifier nôtre reſolution, & à quelques endroits de la lettre nous avons ajoûté certains mots pour la rendre & plus claire & plus pleine. Nous vous en envoyons une copie en Anglois. Si cependant vous ne pouvez pas obtenir qu'elle ſoit en Latin, & ſcellée du grand Sceau, nous ne voyons pas qu'il faille ſuſpendre le Traité pour cela, mais il faut accepter une lettre miſſive ſignée de la propre main du Roi, & cachetée de ſon cachet, comme on l'a déja ofert.

Le ſecond point regarde le ſecours que les Députez du Roi ont maintenant limité. Quoique nous n'euſſions pas été fâchées qu'on en fût demeuré à la generalité, neanmoins le ſecours n'allant pas plus loin, & les fraix devant être portez par celui qui le demande, nous n'avons rien à dire là-deſſus. Cependant nous croyons qu'il ſeroit à propos pour éviter l'ambiguité, qu'on eût mieux & plus poſitivement expliqué la ſolde que chacun de nous doit payer, c'eſt-à-dire qu'on eût ſpecifié que celui qui demandera du ſecours & qui devra le payer, payeroit à chacun tant Capitaines, que Soldats, qu'Oficiers, ſuivant leurs diferentes qualités, & cela tant par mer que par terre, la ſolde preciſément ſpecifiée à proportion du nombre, ou en entier ou par morte-paye. Et comme l'uſage des deux pays eſt diferent en cela, il y auroit moins d'embarras à reduire la choſe à nôtre maniere. Par exemple on donne ici huit mortes-payes à 100. hommes. Si l'on veut le regler de cette maniere à la bonne heure, ſinon on en uſera comme on jugera le plus à propos, pourvû que l'article ſoit reciproque & pour la dépenſe, & pour le nombre.

Le troiſiéme concerne l'Ecoſſe. Nous y avons trouvé de grandes dificultez, & l'Ambaſſadeur de France nous a paru plus precis que nous n'avions crû, attendu que le fondement & le but de ce Traité eſt de faire une étroite amitié entre le Roi & nous; & preſentement tout au contraire nous voyons qu'on preſſe l'afaire

l'afaire de la Reine d'Ecosse, comme il paroît par l'article qui vous a été proposé, & qui nous semble un peu fort pour être inseré dans un Traité contenant une espece d'histoire ou de narration, comme on parle, & non une convention. Nous faisons le même jugement de ce que la Croque fait ici pour la Reine d'Ecosse, & nous trouvons que ni l'un ni l'autre ne répondent pas au but de l'amitié prétenduë. C'est pourquoi nous avons fait sçavoir à l'Ambassadeur que son procedé n'est point de nôtre goût. Nous lui en avons fait dire les raisons qu'il n'est pas necessaire de mettre ici, parce qu'elles sautent aux yeux à tout homme desinteressé. Nous lui avons proposé, ou qu'il ne fût point parlé des afaires d'Ecosse, ou plûtôt que le Roi se contentât qu'il fût dit que nous défendrions l'un & l'autre le Royaume d'Ecosse tel qu'il est possedé par le Roi, ainsi qu'en pareil cas les autres Princes voisins & confederez en ont usé en faveur du Prince qui est en possession. Mais l'Ambassadeur n'y a du tout point voulu consentir n'alleguant d'autres raisons de poids, sinon que le Roi son Maître passeroit pour un Prince qui auroit dépouillé de ses Etats la Reine d'Ecosse sa bonne Sœur. On ne pourroit jamais conclure cela avec justice, parce que nôtre intention n'est que de conserver le Royaume dans l'état où nous le trouvons l'un & l'autre; mais nous le regardons comme étant entre les mains du Roi qui est déja couronné & reconnu par les trois Etats en plein Parlement; & en cas que les choses viennent à changer, nous les laisserons dans l'état où elles se trouveront. Mais cela ne contentant pas l'Ambassadeur, nous avons fait faire l'écrit qu'il a demandé qu'on examinât plus amplement. Sur cela nous en avons fait faire un autre conformément à la partie du leur que nous pouvons approuver; & laissant l'autre partie qui n'est pas acceptable pour nous. On le lui a fait voir, & aprés bien des raisonnemens il ne l'a pas entierement desapprouvé, pourvû qu'il lui fût permis d'y inserer certains mots entierement préjudiciables à nos intentions qui lui ont été expliquées. Ainsi nous voulons que vous fassiez la même chose. Et comme le Roi est actuellement en possession de la Couronne à laquelle il est parvenu suivant les loix de l'Etat, avec le consentement des trois Etats assemblez en Parlement, nôtre intention est, qu'il soit maintenu conformément à l'article que nous avons proposé. Nous vous envoyons cet article en Latin. Il a été communiqué en François à l'Ambassadeur, & nous voulons qu'il soit inseré à moins qu'on n'aime mieux passer tout-à-fait sous silence les afaires d'Ecosse. Cependant s'ils s'accommodent de l'article suivant la forme où nous l'avons conçû, vous pourrez en ce cas leur proposer de consentir, qu'on fasse nommément une reserve pour le Roi d'Espagne & ses pays par un article particulier; ou si cela ne peut pas y être contenu, nous voulons que par un article general qui sera le vingt-trois, que Monsieur de Foix a noté *delendum*, vous le fassiez rétablir dans le Traité. On a parlé de cet article à l'Ambassadeur qui a paru l'approuver. L'article qui regarde la suspension de la loi de — *Aubani* pour les éfets des Etrangers mourans en France, est fort de nôtre goût suivant la copie que vous nous envoyâtes par Florence le 9. de Mars, & que nous vous renvoyons ici incluse pourvû que vous ajoûtiez le mot *Francia*, *Gallica*, ou ces mots, *in Francia*, *sive alibi in Dominiis Regis Francorum*.

1572.

Nous

1572. Nous croyons enfin qu'il eſt à propos de faire un article particulier pour obliger le Roi de faire enregiſtrer & émologuer dans ſes Parlements dans un tems convenable tout ce qui regarde l'afaire des Marchands ; & nous ferons faire la même choſe comme le cas le requerra dans nôtre Cour ordinaire des Archives à Weſtminſter.

Pour ce qui eſt de la Commiſſion qui doit vous être envoyée à vous François Walſingham nôtre Ambaſſadeur reſident pour traiter avec les Marchands de delà, comme il eſt requis, nous voulons voir quelle Commiſſion il donnera à ſon Ambaſſadeur, & nous en donnerons une pareille. L'Ambaſſadeur nous a ſolicité avec un empreſſement extréme afin de permettre que la Croque partît pour Ecoſſe ; mais avant que de ſçavoir ce que le Roi de France vous a répondu ſur cela par rapport aux raiſons pour leſquelles nous vous avons ci-devant mandé que nous avions ſuſpendu ſon voyage, nous n'avons aucun deſſein de le laiſſer partir. Car nous voyons manifeſtement que ſi le Lord Seaton n'étoit point ſorti de Flandres, & qu'on ne l'eût point attendu de ce pays-là, les afaires d'Ecoſſe ſeroient finies de l'heure qu'il eſt. Depuis que nous nous ſommes déterminées ſur les articles du Traité l'Ambaſſadeur s'eſt extrémement tremouſſé pour faire changer les mots que nous vous avons nouvellement envoyez pour être mis en la place de l'article que Monſieur de Foix a voulu qu'on inſerât au ſujet des afaires d'Ecoſſe ; Premierement il vouloit qu'on mît dans le ſecond & dans le cinquiéme article *præſentis Status commutandi conditio* ; & au commencement du huitiéme il vouloit qu'on ajoûtât : *Aut unius illorum ſeparatio, de conſenſu tamen alterius* ; mais nous n'avons pas voulu y conſentir, ce qui le fait paroître douter beaucoup que le Roi conſentît au reſte. Il ſe peut bien faire qu'on le redemandera avec chaleur ; mais à moins que vous ne voyez que cela accroche le Traité, nous ne voulons pas que vous y conſentiez ; mais nous ne voulons pas auſſi que pour quelques paroles le Traité demeure ſuſpendu. Quoique nous vous ayons dit au commencement de nôtre lettre de faire en ſorte qu'il y eût une reſerve particuliere des Traitez avec le Roi d'Eſpagne ; cependant ſi vous voyez que cela retarde le Traité, nous nous contenterons de l'article general du 34. Nous vous prions de faire en cela toute la diligence que vous pourrez, car peut-être envoyerons-nous celui qui viendra de delà huit jours aprés l'avis reçû, & en ce cas il pourra arriver que la même perſonne vous rencontrera & le Chevalier Thomas Smith. Vous ſçaurez nôtre reſolution à la prochaine. Donné ſous nôtre Sceau à nôtre Palais de Weſtminſter, le ſecond d'Avril 1572. le 14. de nôtre regne.

LETTRE CXLI.

A Monſieur le Chevalier François Walſingham, &c.

MONSIEUR, je vous remercie afectueuſement de toutes vos lettres, auſquelles je ſuis obligé de répondre par une ſeule, & par pluſieurs remercîmens.

J'ai

J'ai communiqué à Monsieur Smith sur les afaires publiques des choses dont je sçai 1572.
qu'il vous fera part. Le reste est dans la lettre de Sa Majesté qui est commune entre vous deux. J'ai une douleur extrême d'apprendre que vous soyez si fort déchu en travaillant pour une bonne cause, je veux dire que le bon service que vous avez rendu ait produit un mauvais éfet par raport à vôtre santé : mais la Fortune est si aveugle, que c'est souvent un hazard quand elle rencontre juste.

Je n'ai pas oublié de parler de vôtre embarras, de vôtre dépense, de vôtre mauvaise santé, & de vôtre retour ; mais comme les premiers vous ont été & vous sont encore nuisibles, aussi le dernier qui est vôtre retour sera tres-préjudiciable à Sa Majesté, & c'est ce qu'elle voit fort bien. Ainsi je compte qu'elle ne tardera pas à vous rafraichir, quoi qu'elle ne vous rétablisse pas comme j'aurois souhaité. Ceci vous sera confirmé à ce que je croi, par le Chevalier Walter Mildmay, vôtre bon ami & le mien, qui étoit present quand Sa Majesté consentit à une partie de la priere que je lui fis pour vous. Vous avez fort bien fait de presser le Roi comme vous avez fait sur les pratiques de la Roche en Irlande. La chose est tres-veritable quoiqu'il la nie, & vous pouvez avancer qu'il a le fils du rebelle, je veux dire le fils de Jaques Fitzmorris, en hôtage en Bretagne. Il faudroit l'entendre sur cela, & demander qu'il fût livré. Nous apprenons tous les jours qu'il se fait de grands preparatifs en Bretagne sous prétexte d'un voyage dans les Indes, ou en Flandres. Je souhaite qu'ils ne cherchent pas des Indiens ou en Irlande ou en Ecosse. Aussi-tôt qu'on aura resolu qui viendra de delà, j'y envoyerai, ou donnerai un saufconduit à l'Ambassadeur qui le demande. La premiere fois que je vous écrirai vous recevrez Commission pour traiter de l'afaire des Marchands. Je finis parce que je suis las. De Westminster le second d'Avril 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CXLII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je vois par la vôtre du second d'Avril, que vous avez eu la bonté de remontrer à Sa Majesté ma mauvaise santé, qu'elle me fait la grace de considerer mon état infirme & languissant, & qu'elle a dessein de faire quelque chose pour mon soulagement, afin de me mettre mieux en état de m'employer à l'avenir à son service avec plus de courage. J'espere que Sa Majesté regardera le soin & la diligence que j'ai eu pour son service, de maniere qu'elle ne croira pas que l'interêt ait aucune part à la retraite que je demande. Je ne veux aucune recompense, & je borne mes desirs à retourner dans ma Patrie en aussi bon état que j'en suis parti.

Vous verrez, Milord, par la lettre de Monsieur le Chevalier Thomas Smith la principale accroche qui a retardé la conclusion de la Ligue. Il y a des gens ici qui

1572. ont fait tout ce qu'ils ont pû pour qu'on députât tout de nouveau à l'occasion du Comte Ecossois, croyant que si l'on avoit temporisé, il auroit pû survenir quelque incident qui auroit tout renversé. Monsieur de Montmorenci & Monsieur de Foix ont travaillé éficacement & avec ardeur pour porter la chose à la conclusion. Le Roi enfin a paru fort resolu sur la matiere, comme il fait en tout ce qui concerne son honneur & son interêt, & a desapprouvé le doute proposé par ceux qui vouloient le prevenir contre Sa Majesté, & lui faire accroire que ses intentions n'étoient pas loüables par rapport aux afaires d'Ecosse. Vous ne devez pas craindre, Milord, que les preparatifs de Strossi regardent ou l'Ecosse ou l'rlande. Les Principaux qui le guident en cela sont tres-bien intentionnez pour Sa Majesté. On a tenu depuis peu cette entreprise échoüée. Le Roi y est resolu, sans cela elle auroit entierement avorté. Les gens de robe-longue craignent que cela ne produise de la broüillerie entre cette Couronne & l'Espagne, & seroient bien fâchez que le Roi s'engageât de l'heure qu'il est dans une guerre, parce qu'ils aprehendent que l'administration des afaires ne tombât alors en d'autres mains. On persuade à |4| que si |3| reüssit en cela, sa reputation en diminuera. Ces considerations font que ces Messieurs sont ennemis de la guerre, & le manque d'argent est le seul obstacle qu'ils alleguent. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour empêcher qu'on n'accepte les expediens qui ont été proposez pour supléer à ce manquement. Au milieu de ces dificultez il est dificile de juger quel sera le denoüement de cette afaire.

Les dernieres nouvelles d'Espagne sont, que le voyage du Duc de Medina Celi en Flandres est diferé, dans la seule apprehension que Strossi n'entreprenne quelque chose en ces quartiers. Je suis asseuré qu'on a vû A z avec i T t) *6 a*.

Egmont, Rattelif, & Genny sont partis d'Espagne, & ont publié avant leur départ qu'ils s'en retournoient en Flandres. Il est ce jourd'hui arrivé un Gentilhomme dépêché par l'Agent du Roi en Flandres, avec nouvelle qu'il est arrivé quelque alteration en ce pays-là. Je n'en ai pas encore pû sçavoir les particularitez.

Le T. m'a mandé qu'il étoit bien aise que la Ligue fût concluë; cependant il a chargé le Messager de me dire, qu'à moins que la Reine ma Maîtresse n'allât rondement en coupant au dedans la racine du mal, ce remede exterieur ne lui serviroit de rien; & vous le verrez, m'a-t-il dit, par une dangereuse experience, à moins que le remede ne soit appliqué à propos. Le même parti, si vous vous en souvenez, Milord, me donna avis d'un complot qui se faisoit pour faire évader la Reine d'Ecosse, & par consequent celui qu'il donne à present doit être d'autant plus pesé. Je croi qu'il vient de L. qui le tient d'A. Il n'y aura pas moyen de lui en faire dire les particularitez. La peur qu'il a de *W* l'empêche de me venir voir. N'ayant plus rien à vous dire, Milord, je demeure bien humblement &c. De Blois le 22. d'Avril 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CXLIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, &c.

MONSIEUR, à present que le Traité est conclu, & il semble au contentement de Sa Majesté & du Roi de France, je souhaite qu'on mette en usage de toutes parts toute sorte de bons moyens pour cultiver ce que vous avez planté, afin qu'on en puisse long-tems voir les fruits à la gloire de Dieu premierement, & ensuite à la gloire des deux Royaumes & de ceux qui en sont les Souverains. 1572.

Les Pays-Bas sont à present mieux en état de se delivrer des cruautez de Pharaon que le Duc d'Albe a exercées sur eux, qu'ils ne l'étoient lors que vous m'écrivites la conversation que vous aviez euë avec le Comte. On travaille ici sous main pour empêcher les gens des Pays-Bas de retourner au secours de la liberté de la Patrie. J'aimerois mieux qu'ils le fissent eux-mêmes & que cela ne fût pas fait par d'autres, qui ne les laisseront peut-être pas long-tems joüir de la liberté aprés qu'ils l'auront une fois recouvrée. Peut-être que cela ne plaira pas ici. Je ne sçaurois vous écrire davantage à present. Je suis pressé, absent de la Cour, & n'ai pas vôtre chifre sur moi. J'ai écrit plus de choses à Monsieur le Chevalier Thomas Smith, qui vous en fera part. De ma maison à Westminster le 23. d'Avril 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CXLIV.

A Monsr. le Chevalier Walsingham, &c.

MONSIEUR, comme je dois vous remercier des peines que vous vous êtes données pour Clerk mon Laquais, je dois aussi vous prier instamment de faire mes tres-humbles remercîmens au Roi de l'honneur & de la faveur qu'il a eu la bonté de me faire en cela. J'apprens de Roüen par la poste, qu'il est retenu avec le Cardinal de Bourbon. Parce que je n'ai aucune liaison avec cette Eminence, j'ai écrit tout de bon à Monsieur d'Anville que j'ai prié de faire en sorte que le Cardinal me rende mon Laquais. Je veux le ravoir non pas tant par le cas que j'en fais, que pour en faire un exemple qui rende les Domestiques plus sages, & les empêche dans la suite de faire des friponneries à leurs Maîtres. La verité est qu'il est fils d'un pauvre homme qui me le laissa. J'ai eu soin de le faire élever à la ver-

1572. tu, & il entend ſur tout la Muſique, dans laquelle ſe ſentant un peu de fineſſe, il m'a quitté peut-être pour avoir un peu plus de liberté, ſans avoir reçû le moindre mauvais traitement, & ſans qu'il eût aucune raiſon du monde. Si je laiſſe paſſer cela, il eſt certain que cela encouragera les autres à faire la même choſe. Ainſi continuez je vous prie de me rendre vos bons ofices en cela comme vous avez commencé, & faites en ſorte qu'on me le renvoye; ce que je ne ſouhaite comme je vous ai dit, que pour l'exemple: Car ſi Monſieur le Cardinal ou quelqu'autre Seigneur de delà trouvoit ce garçon à ſon gré, je le renvoyerois bien volontiers, ou quelqu'autre de la même profeſſion peut-être mieux qualifié que lui. Je vous prie de le dire de ma part. Je me recommande à vous, & je demeure &c. De la Cour ce 23. d'Avril 1572.

R. Leiceſter.

LETTRE CXLV.

A Milord de Burleigh.

Milord, vous ſçaurez s'il vous plaît que le long ſejour de la Croque, comme auſſi la lenteur avec laquelle le Traité s'eſt negotié, ont donné lieu ici à d'étranges imaginations. Pour l'afaire des Marchands, j'eſpere que la derniere dépêche de l'Ambaſſadeur par laquelle j'ai reçû la vôtre du 22. d'Avril, ſauvera tout; & que par ce moyen le Traité qui vient d'être conclu produira le fruit qu'on en attend. Je vous envoye ici incluſe, Milord, la lettre de Monſieur Mont au contenu de laquelle je me refere.

Le Comte Palatin m'a fait prier depuis peu de vous écrire afin de ſçavoir de vous ce que c'eſt que Pacieco, & s'il appartient à Sa Majeſté comme il dit. Il m'a prié de faire toute la diligence poſſible: ainſi je vous prie, Milord, de me faire ſçavoir au plûtôt ce que je dois lui écrire.

Les avis que j'ai reçûs d'Allemagne & de Suiſſe viennent de |10| vous pouvez voir par là, Milord, que l'intention du Saint Pere eſt non ſeulement de troubler l'Angleterre, mais auſſi tous les autres Etats qui font profeſſion de l'Evangile.

Pour vous épargner, Milord, la peine de C. dans le φ c 2 6) π ω 7 8 c 2 1 1 6, je vous l'envoye ici incluſe: Vous y trouverez ce que je ſçai touchant Blaſco.

Monſieur de Montmorenci ne partira que quand je ſçaurai préciſément le jour que Milord Amiral partira de vos quartiers.

Le Roi, à ce que m'a dit Monſieur de Lanſac, nouvellement venu de la Cour, ira à Madrit vers la fin du mois. Voilà, Milord, tout l'embarras que je veux vous donner pour aujourd'hui. Je demeure donc bien humblement &c. De Paris le 9. de Mai 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE

LETTRE CXLVI.

Lettres écrites à Milord de Burleigh.

MILORD, nous avons amplement écrit à Sa Majesté ce qui s'est passé entre le 1572.
Roi, la Reine Mere & nous : Vous verrez ce qui s'est passé entre les Députez & nous par le Traité que nous n'avons de l'heure qu'il est qu'à signer. Mais parce que par nos instructions nous avions ordre de le signer avant que de l'envoyer en Angleterre, la chose mieux considerée nous avons crû qu'il étoit à propos de n'aller pas si vîte. Comme la clause expresse qui concerne la Religion n'y est pas, nous n'avons osé le signer, ni ne le signerons sans sçavoir si Sa Majesté en est contente. Il n'y a point de changement à l'article de 1546. dans *l'Eclaircissement*. Ce même article est dans trois Traitez avec la France, 1515. & 1546. à cela prés qu'on a specifié le nombre des Forces tant par Mer que par Terre; car il n'y a pas eu moyen d'obtenir qu'on laissât la chose dans le general. Nous avons ensuite obtenu que ce seroit *sumptibus requisitis ;* ce qui ne s'est pas fait sans beaucoup de peine : mais comme la chose est reciproque, & que le nombre n'est pas haut, nous avons crû qu'il n'y avoit rien de mal. Tout le reste s'est fait assez uniment, & même l'afaire des Marchands, & ils ont confessé que dans ces termes generaux est aussi contenuë l'afaire de la Religion : De sorte que si l'on difere pour l'examen des matieres, si la Reine Mere demande ce secours pour leur delivrance, comme il est dit, le Roi est obligé de le faire parce qu'il y a ——— *jusserit aut permiserit.*

La plus grande dispute a été pour deux choses. L'une est la Religion dont nous voulions qu'il fût fait expresse mention dans le Traité. Il me paroît que quelques Députez qui y avoient interêt en partie, & qui attendoient d'autres Bulles de Rome, craignant aussi en partie qu'il n'arrivât quelque changement, & qu'on ne mît cela sur leur compte, n'ont absolument pas voulu s'en mêler, & l'ont laissé faire au Roi. Et aprés que leur Ambassadeur en Angleterre leur eut fait esperer que Sa Majesté se contenteroit des termes generaux, vous pouvez croire qu'il nous eût été impossible de les faire aller plus loin. Vous recevrez le changement que nous demandâmes à la figure O delivrée à Monsieur de Foix le 28. de Février. Vous recevrez aussi ce qu'il nous a donné comme copie de la lettre de laquelle le Roi pretend que nous devons être contens. Nous la reçûmes le 29. de Février. Nous y avons ajoûté le défaut que nous y trouvons quoique Sa Majesté en soit contente. Voilà où nous en sommes.

La seconde chose qui a été fort disputée est l'afaire de la Reine d'Ecosse. A toutes les seances on demandoit qu'elle fût comprise dans le Traité ; & l'on s'y prit si chaudement le 23. & le 26. de Février, que je fus encore contraint d'étaler au long les justes sujets de plainte que Sa Majesté avoit contre cette Princesse & contre sa mauvaise conduite; ce qui étoit d'autant plus néceſſaire, que le Maréchal de Mont-

1572. morenci n'y étoit pas la premiere fois que j'en avois parlé. Avec le secours de Monsieur Walsingham, & de Monsieur Killegrew je poussai les choses si loin, qu'ils parurent pour lors l'abandonner, & ne plus penser à la vouloir faire entrer dans le Traité. Cependant le 28. de Février Monsieur de Foix nous apporta un écrit en sa faveur que nous vous avons envoyé numero M. Le lendemain nous lui envoyâmes une copie du même écrit avec nôtre réponse notée N. Le même jour l'aprés-midi nous eûmes audience du Roi qui nous pressa aussi beaucoup comme vous pouvez voir par celle que nous avons écrite à Sa Majesté numero B. Comme ce jour étoit chanceux la Reine Mere s'oublia ; mais le lendemain qui étoit le premier de Mars, Monsieur de Foix vint nous voir, & nous apporta une copie en François de tout le Traité, qu'il nous dit avoir eu ordre de traduire en sa langue afin que le Roi pût l'entendre. Il l'avoit recueilli croyoit-il de ce dont on étoit convenu. Nous l'examinâmes & le trouvâmes assez fidéle; & quoi qu'il eût fait une nouvelle Préface sur de pareilles matieres, cela ne fit pour nous aucune dificulté. Je suis vieux, je n'aime pas beaucoup à parler, & j'avois grande envie d'être honnêtement dépêché pour m'en retourner. Cela est fait, nôtre Reine n'est pas la Dupe, je n'en demande pas davantage. Monsieur de Foix avoit une nouvelle Commission de la Reine d'Ecosse au nom de la Reine Mere. Il nous dit qu'à nôtre derniere audience elle avoit entierement oublié la Reine d'Ecosse, & nous demanda si nous n'étions pas gens à faire du bien à nôtre ami, voulant parler du Roi son Maître, sans nous faire de mal? Il n'y avoit pas lieu de dire non. Il nous representa pour lors que la Reine d'Ecosse étoit parente du Roi son Maître, & qu'ayant été sa Souveraine, il étoit obligé en conscience & à cause du monde de nous demander cela, & qu'il parût qu'il lui avoit rendu ce bon ofice. Je lui dis premierement que nous avions répondu verbalement aux Députez. En second lieu que nous avions donné nôtre réponse par écrit au Roi. En troisiéme lieu que nous lui en avions aussi parlé, & lui avions répondu bien positivement, que nous ne pouvions en aucune maniere mettre cette afaire dans le Traité, que nous n'en avions point d'ordre, & qu'il nous étoit expressément défendu de nous mêler de cette afaire ; & qu'ainsi on ne devoit jamais me parler de le mettre dans le Traité, car cela ne se pouvoit pas.

Là-dessus il commença un autre long discours. Je répondis à toutes ses raisons; que je sçavois qu'il étoit grand Orateur, & qu'il possedoit à plaisir les ornemens de l'Eloquence, mais que je le priois de me pardonner si je lui disois, que nous étions Serviteurs de Sa Majesté, que nous avions dit nos raisons qu'on avoit trouvé si bonnes, que personne n'avoit eu rien à dire, & que nous avions aussi écrit le Sommaire de nôtre réponse dont on devoit être content.

Oh, dit-il, elle a des Parens considerables à la Cour, & ils diront que ni le Roi ni nous n'avons fait nôtre devoir. Voulez vous voir la réponse, lui dis-je? J'avois songé de vous l'envoyer, & je vous l'envoyerai notée N. non pour être publiée, lui dis-je, parce que nous voudrions que ces afaires fussent expediées le plus honnêtement qu'il se pourroit, & avec aussi peu de mauvaises paroles qu'il seroit possible, & principalement de la part de ces sortes de gens. Je le veux bien, dit-il, je vous

prie

prie de me l'envoyer. Apparemment, dis je, vous en voulez faire vôtre Cour à Monſieur d'Aumale & au Cardinal de Lorraine. C'eſt cela même, dit-il, ils verront que le Roi a fait ce qu'il a pû. Non, repliquai je, il ne ſera pas neceſſaire, vous avez déja nôtre réponſe; & ſi vous en doutez vous . . . . . . 1572.

Ce n'eſt pas merveille que l'autre veuille *inire gratiam cum anulâ & hoſte ejus quam aliquando regnaturam putant culpa ſua*; & nous n'avons pas jugé à propos de laiſſer entre leurs mains un Ecrit *tam acerbum de illa teſtimonium*. Mais il eſt certain que ſi Sa Majeſté ne travaille pas mieux à aſſeurer ſa Perſonne & ſa Couronne, elle n'imitera pas Salomon qui ſe défit pour la même raiſon d'Adonija & de Joab; & je crains *quòd erit noviſſimus error pejor priori.* Je vous remercie, Milord, de la vôtre du 16. de Février que j'ai reçûë par Edoüard, comme auſſi de celle du 22. du même mois qui m'eſt venuë par la poſte. Quoique vous n'écriviez pas autant de lettres que moi, ſi cependant vous écrivez autant de choſes, & répondez à tout, l'un vaut l'autre: mais je trouve du défaut en deux choſes: l'une que dans la lettre du 22. vous n'avez rien dit de l'ofice, & que vous ne faites aucune mention du Duc d'Alençon.

L'autre choſe où je trouve du défaut, & qui eſt celle qui me chagrine le plus eſt, qu'encore que l'alliance ſoit entierement concluë, & je croi de la maniere que nous pouvons preſque le ſouhaiter, je ne puis pas pour cela m'en retourner, mais il faut que je demeure encore ici, où j'ai ſenti depuis la Chandeleur le plus grand froid & le plus continuel que j'aye jamais ſenti, ſi ce n'eſt à Thoulouſe où j'en penſai perdre la vie, & c'en étoit fait ſans les choſes fortes dont je me ſers ſoir & matin pour ſoûtenir mon eſtomac, & neanmoins il a bien de la peine à reſiſter à l'extréme froid de la ſaiſon. Il y a prés de trente jours qu'il géle & neige ſans interruption, & il n'y a ici ni bon bois en abondance, ni bonnes cheminées pour y faire du feu, & je n'en ſçaurois faire dans ma chambre. Renvoyez le Porteur, Milord, le plus promtement qu'il ſera poſſible, comme on a promis dans les inſtructions.

On attend aujourd'hui à la Cour la Reine de Navarre, & l'on eſpere que le mariage ſe fera. L'étourdi Cardinal s'en eſt allé auſſi ſage qu'il étoit venu, & n'a rompu ni le mariage Navarrois, ni gagné les Dîmes de l'Egliſe Gallicane, ni perſuadé au Roi de s'allier avec le Turc, ni de recevoir le Concile de Trente, ni de rompre avec nous. Ce qu'il a fait de plus étourdi en partant eſt, qu'il a refuſé un Diamant de ſix cents Ecus que le Roi a voulu lui donner; cependant il a été ſplendidement regalé, & l'on dit qu'il en coûtoit au Roi pour lui & pour ſon train plus de trois cents Ecus par jour. Adieu de tout mon cœur, Milord. De Blois le 3. de Mars, Stile d'Angleterre.

Tho. Smith.

LETTRE

LETTRE CXLVII.

Au Lord de Burleigh.

1572. MILORD, je reçûs la vôtre par Monsieur de la Croque le Dimanche d'aprés la mi carême, dattée du sixiéme de Mars. Le Roi avoit déja commencé de faire Diette; ce qu'il fait encore en chambre. Les uns disent que c'est à cause d'un mal de jambe. Je ne m'en suis jamais apperçû; au contraire il m'a paru en tout le plus actif qu'il y eût aux joutes & autres exercices qui sont *Simulachra belli.* D'autres croient, & je suis de leur opinion, que c'est un tour d'adresse de la Reine Mere, qui sous prétexte de remedes trouve le moyen de lui faire prendre du repos, & de le ramener de la passion immoderée qu'il a pour la chasse, où il va dés le grand matin, & ne revient que bien avant dans la nuit sans se mettre en peine ni de la gélée, ni de la neige, ni de la pluye; ce qui lui donne souvent grand sujet de crainte aussi bien qu'à tous ceux qui ont de l'amour pour ce Prince. D'ailleurs comme la grossesse de la Reine n'est plus douteuse, on est peut-être bien aise de lui épargner cette fatigue afin que le Roi reprenne en quelque maniere son embonpoint, & que la Reine ménage & retienne plus seurement ce qu'elle a conçû. C'est pourquoi Mr. Walsingham & moi ne sçavions que faire; mais Monsieur de Malvoisie étant venu nous voir suivant ses ordres pour sçavoir si nous manquions de quelque chose, & mangeant d'ordinaire avec nous, nous lui dîmes en plaisantant, que sa Maîtresse, qui est le nom que nous donnons à la Reine d'Ecosse, venoit de faire un prudent personnage en se declarant encore une fois, & faisant connoître la bonne volonté qu'elle a pour l'Espagne, & le soin qu'elle prend de brouïller perpetuellement autant qu'il dépend d'elle l'Angleterre, l'Ecosse, & la France, ayant fait depuis peu par lettres de nouvelles intrigues afin de brouïller le Duc. Ces lettres sont maintenant publiques, & il est bien connu qu'elle a comploté avec le Duc d'Albe pour faire transferer en Espagne le jeune Roi d'Ecosse; dequoi je suis certain que vous ne seriez pas moins fâchez que nous. C'est peut-être, dit-il, une invention pour nuire à la pauvre Reine. Nullement, répondis-je, on a fait voir les lettres en original à Messieurs de la Croque & de la Mothe, & nonobstant cela le Roi a écrit par Monsieur de la Croque même qu'on la mît en liberté & qu'on l'envoyât en France. Que feroit-elle ici en liberté? Elle est étroitement gardée, & l'afaire est si clairement connuë, que l'Evêque de Rosse a écrit qu'il étoit à la Tour pour l'amour d'elle, & que tout étoit si bien découvert qu'il ne pouvoit le nier. Il est vrai, repliqua-t'il, que je l'ai entendu dire. Et bien, repartis-je, voulez-vous rapporter au Roi ce que je viens de vous dire, & y ajoûter que Sa Majesté ne trouve pas bon qu'il écrive si pressamment pour une personne qui ne cessera jamais de chercher les moyens de lui faire du mal, de troubler ses Etats, & de mettre même si elle peut, tous les Princes aux mains? Il répondit qu'il le feroit, & nous promit que quand nous irions nous

promener

promener au Jardin à l'heure que la Reine a coûtume d'y venir, il trouveroit moyen 1572.
de nous faire parler à elle. A son retour il nous dit que ce que je lui avois rapporté étoit vrai ; que la Mothe avoit écrit la même chose au Roi, & que le Roi lui avoit dit que cela étoit vrai. Ha! la pauvre folle, dit-il : elle n'aura jamais de repos qu'elle n'ait perdu la tête. Je n'y vois point de remede. J'avois dessein de la secourir, mais si elle ne veut pas être secouruë *je n'en puis mais.*

L'aprés-midi du 17. de ce mois Monsieur Walsingham & moi allâmes avec Mr. de Malvoisie au Jardin du Roi à Blois. Nous n'eûmes pas fait quelques tours de promenade, que la Reine Mere nous aborda. Nous lui dîmes qu'on avoit depuis peu intercepté des lettres que la Reine d'Ecosse écrivoit au Duc d'Albe ; ce que nous souhaitions de dire au Roi ou à elle, le but de ces lettres étant éfectivement de susciter des brouïlleries perpetuelles entre l'Angleterre, l'Ecosse, la France, & l'Espagne, puisqu'il s'agissoit de se saisir du jeune Roi, & de le transferer en Espagne. Ainsi, dis-je, pendant que nous travaillons à établir une amitié perpetuelle entre l'Angleterre & la France, & à rétablir en Ecosse la bonne union & la paix, afin qu'étoufant les guerres civiles, les trois Royaumes ne soient, par maniere de dire, qu'un seul pour leur mutuelle défense, on tâche perpetuellement à nous brouïller les uns & les autres avec l'Espagne, & à nous donner des sujets d'ombrage.

Il n'y a presentement par la grace de Dieu, dit alors Monsieur Walsingham, aucun sujet de dispute entre l'Angleterre & la France. Nous ne vous demandons rien de l'heure qu'il est, & vous ne nous demandez rien non plus. Les Espagnols jaloux de l'amitié qui vient d'être afermie entre nous, feront apparemment de leur mieux pour nous brouïller & nous mettre en guerre.

Il n'y a pas de doute, répondit la Reine, qu'ils ne fassent ce qu'ils pourront, car le Roi mon fils est averti que rien ne les chagrine tant que la bonne Ligue & la parfaite amitié qu'on a commencé, & à laquelle je m'asseure qu'on a donné la derniere main. On ne mande point de quel côté ils se tourneront pour la rompre. Mais, Madame, repliquai je, dans le tems que la Reine des Ecossois travaille à brouïller l'Ecosse & l'Angleterre ; ce qui ne devroit pas vous plaire plus qu'à nous, si Vôtre Majesté y fait bien attention ; & pendant qu'on est occupé à negotier un Traité d'alliance, que le Roi dans ce tems-là écrive pour demander la liberté de la Reine d'Ecosse, & pour la faire passer en France, vous ne serez pas surprise si je vous dis que Sa Majesté trouve ce procede mauvais. Je puis même vous asseurer qu'on nous écrit que sans que Sa Majesté sçait la bonne afection que vous & le Roi vôtre fils avez depuis long tems pour elle, & que nous qui sommes ici en qualité d'Ambassadeurs, aussi bien que Mr. Killegrew, n'eussions pas écrit unanimement & asseuré de la sincerité du Roi & de vôtre bonne foi à tous égards, Sa Majesté en auroit douté ; & c'est ce que nous avons ordre de vous dire.

Le Roi mon fils, dit-elle, n'a point eu de mauvaise intention en cela. La Reine d'Ecosse lui est alliée ; elle a plusieurs amis ici, & je puis vous dire qu'elle a une des plus belles roses de Diamant qu'il y ait en France : elle parloit de son Doüaire qui va, à ce qu'on dit, à 120000. par an : Ainsi mon fils n'a pû moins faire, que d'écrire fortement en sa faveur, sans croire ofenser la Reine ma bonne Sœur. Nous

1572. ſommes bien perſuadez que la Reine vôtre Maîtreſſe lui fera grace attendu le bon naturel dont elle eſt ; & puis ſi la Reine d'Ecoſſe étoit ici elle ſeroit moins en état de vous troubler. Elle eſt plus reſſerrée, Madame, répondis-je, qu'elle ne l'a jamais été ; il ne lui eſt permis, à ce que j'apprens, que d'avoir dix de ſes Domeſtiques auprés d'elle; or ſi dans cet état elle peut faire ce qu'elle fait, & cabaler encore pour troubler Sa Majeſté, que ne fera-t'elle point ici où elle ſera en pleine liberté ? Elle ne ſera pas long-tems ſans paſſer en Eſpagne, & en ce cas je doute que vous & nous ſoyons long-tems ſans guerre. A propos de ce que vous dites, repartit la Reine, l'Ambaſſadeur du Roi mon fils en Eſpagne a écrit depuis peu que le Duc de Medina Celi eſt encore en chemin, & fait des Troupes chaque jour; mais il y va lentement, parce qu'il attend avis de l'entrepriſe qu'on doit faire en Angleterre, aprés quoi il viendra tout droit. C'eſt ce que vous pouvez mander à la Reine vôtre Maîtreſſe.

Enſuite elle demanda ſi le Duc avoit été executé. Nous répondîmes que nous apprenions qu'il vivoit encore. Il y a apparence, dit-elle, que la Reine lui pardonnera. Nous repartîmes que nous ne pouvions rien dire là-deſſus. Je voudrois, dit-elle, qu'elle fût quitte de toutes ces broüilleries. Ne ſçauriez-vous point un moyen pour la faire penſer à ſe marier avec le Duc d'Alençon mon fils ? Madame, lui dis-je, vous me connoiſſez depuis long-tems, à moins que d'être bien aſſeuré je n'oſerois vous dire rien de poſitif de Sa Majeſté. Pourquoi non, dit-elle, ſi elle a du penchant à ſe marier ? Je ne vois pas où elle peut mieux ſe marier. Cependant, dit-elle, comme je ſuis Mere on peut à juſte titre me regarder comme partiale; mais pour ceux dont j'ai entendu parler & qu'on m'a nommez, comme le fils de l'Empereur, ou Dom Jean d'Autriche, ils valent l'un & l'autre moins que mon fils, & ne ſont pas à beaucoup prés d'une taille ſi avantageuſe: ainſi ſi elle doit ſe marier il ſeroit fâcheux qu'elle tardât plus long-tems.

S'il plaiſoit à la Providence, Madame, répondis-je, qu'elle fût mariée, & qu'elle eût un fils, toutes ces intrigues & trahiſons ſeroient bien-tôt étoufées; & pourvû qu'elle eût un enfant de Monſieur le Duc d'Alençon, je ne me ſoucierois gueres pour moi que vous euſſiez ici la Reine des Ecoſſois, car vous ſeriez alors auſſi ſoigneux & auſſi jaloux de la ſeureté de la Reine ma Maîtreſſe, que nous ou qu'elle-même. Il eſt vrai, répondit-elle, & ſans ce mariage, & cas arrivant qu'elle ſe mariât ailleurs, je ne vois pas comment l'amitié pourroit être auſſi forte qu'elle l'eſt à preſent. Il eſt vrai, Madame, répondis-je, que les liens du ſang & du mariage ſont des ſceaux bien plus forts que ceux qui s'impriment ſur la cire, & durent bien plus long-tems lors que Dieu y répand ſa benediction : Cependant toutes les Ligues ne ſont pas appuyées d'un mariage comme celle-ci peut l'être s'il plaît à Dieu. Je voudrois bien qu'elle le fût, dit-elle. En ce cas il eſt ſeur que je paſſerois la Mer, & l'irois voir, qui eſt la choſe du monde que je ſouhaite le plus. Si j'avois, Madame, de l'heure qu'il eſt une Commiſſion auſſi ample pour Monſieur d'Alençon, que je l'ai euë en premier lieu pour Monſieur, l'afaire ſeroit bientôt faite moyenant l'aſſiſtance de Dieu. Ne pourriez-vous point l'avoir, reprit-elle? & ſi vous l'aviez telle que vous la ſouhaitez quand vous ſerez en Angleterre, ne voudriez-vous pas repaſſer la Mer pour la mettre

mettre à execution? Oüi, Madame, répondis-je, avec un extréme plaisir, je la passerois volontiers pour un si bon dessein, ou il faudroit que je fusse bien malade. Je suis persuadé, dit alors Monsieur Walsingham, que c'est quelqu'autre chose que la Religion qui a fait l'obstacle du Mariage de Monsieur. Vous vous trompez, dit-elle, il ne m'a jamais témoigné aucune repugnance que du côté de la Religion. Je vous asseure, Madame, dit Monsieur Walsingham, que j'ai bien de la peine à le croire; car à Gaillon il étoit de si bonne volonté & si bien intentionné, qu'il n'y eut point de bien qu'il ne me dît de la Reine ma Maîtresse & de tous ses Ministres; & ses paroles, son air, ses gestes, tout enfin me faisoit connoître que son cœur parloit; mais il changea du blanc au noir dés qu'il fut à Paris. Il est vrai, Monsieur l'Ambassadeur, dit-elle, & j'en fus fort surprise moi-même. Toutes les autres choses étoient bien de son goût à Gaillon & la Religion faisoit peu d'obstacle; mais ce fut tout autrement dans la suite. Ce ne fut pas un mediocre chagrin pour moi, non plus que pour le Roi mon fils, comme vous sçavez. Je lui reprochai qu'il donnoit dans les mauvais bruits que des gens malins répandoient contre la Reine, & dans les contes desavantageux que faisoient des gens qui vouloient rompre son mariage, & que c'étoit la cause de sa froideur: Je lui dis que tout le mal que les méchans pouvoient faire à des femmes illustres & à des Princesses, étoit de vomir contre elles le venin de la calomnie, & d'en faire de mauvais contes; que les Princesses étoient exposées aux traits d'une injuste médisance de la part de leurs adversaires qui ne pouvoient leur faire d'autre mal. Il me dit & me jura, qu'il n'ajoûtoit aucune foi à ces contes; qu'il sçavoit qu'elle avoit gouverné ses Etats depuis long-tems avec tant de prudence & de vertu, qu'il falloit necessairement qu'elle fût une bonne & sage Princesse, & pleine d'honneur; qu'il ne pouvoit pas avoir d'autres sentimens d'elle; mais que sa conscience & sa Religion, & non autre chose, le mettoient dans un trouble à ne point lui laisser de repos. 1572.

Il se dit autre chose comme c'est l'ordinaire dans ces sortes d'assemblées; mais voilà sommairement ce qui se passa entre nous qui merite de vous être écrit.

Le 21. de ce mois je reçûs, Milord, la vôtre du 10. Le lendemain je parlai encore à la Reine Mere dans le jardin, & lui dis que Sa Majesté voyoit que le Roi & elle avoient soin de l'avertir de ce qui pouvoit troubler & elle & son Etat; & que comme elle ne pouvoit s'empêcher de les en remercier, elle souhaitoit pareillement de s'en revancher, & ne manqueroit pas de profiter de l'occasion si elle s'en presentoit; & que pour cet éfet j'avois ordre de notifier à leurs Majestez des choses dont la Reine ma Maîtresse avoit été informée tout de nouveau. Je dis donc qu'à Harwich qui étoit le port où Rodolphe & les autres Conspirateurs avoient arrêté que les Espagnols & Flamans envoyez de la part du Duc d'Albe aborderoient si la conspiration eût reüssi, qu'à Harwich, dis-je, étoit arrivé le Lord Seaton qu'elle connoissoit assez. Que de là il avoit passé en Ecosse avec deux hommes du Comte de Northumberland, & qu'ils étoient de l'heure qu'il est dans le Château d'Edimbourg. On n'en eut pas plûtôt avis que le Vaisseau fut arrêté & visité. On trouva entr'autres choses des lettres de la Reine d'Ecosse où étoit la confirmation de ce que je vous ai déja dit. Elle s'abandonnoit entierement elle & son fils à present Roi d'Ecosse, au Roi d'Espa-

1572. d'Espagne pour ne dépendre que de lui, l'asseurant que s'il vouloit envoyer quelques Forces, on lui livreroit le jeune Roi. On a aussi trouvé les instructions du Lord Seaton qui est nommé Ambassadeur de la Reine d'Ecosse auprés du Duc d'Albe. Voilà un bon Ambassadeur, dit la Reine, qui avoit ordre d'ofrir de livrer le jeune Roi pour être transporté en Espagne. Non seulement cela, repris-je, pour exciter le Roi à rétablir la Reine des Ecossois, & la prendre sous sa protection, on soutenoit que suivant les Loix Divines & humaines elle devoit être Reine d'Angleterre aussi bien que d'Ecosse, & qu'ainsi en la rétablissant il seroit non seulement Souverain de ces Royaumes, mais qu'il y rétabliroit aussi la Religion Catholique.

Helas! dit la Reine, sa tête ne sera jamais en repos. Ce que je viens de dire, continuai-je, nous regarde, & ce que je vais dire touche le Roi vôtre fils. Je vous le dirai tel que je l'ai reçû, & tel que me l'écrit Milord de Burleigh. On a trouvé dans le Vaisseau entr'autres papiers une lettre de la Comtesse de Northumberland, qui étoit de la derniere rebellion. Le Comte son Epoux est maintenant Prisonnier en Ecosse pour ce sujet. La Comtesse lui écrit & lui mande, que le Duc de Guise travesti a été depuis peu avec le Duc d'Albe. Elle ajoûte comme une chose bien certaine, que toute la Maison de Guise & leur faction feront tout ce que le Roi d'Espagne voudra. Cela ne peut pas être, dit la Reine, car à cause de son accommodement avec l'Amiral auquel on travaille depuis long-tems, & qui n'avance guere, nous avons de ses nouvelles de quatre en quatre jours, ou nous lui donnons des nôtres: Ainsi nous sçavons bien seurement où il est, & sommes bien certains qu'il n'a point été en Flandres. Il pourroit bien y avoir envoyé quelqu'un; car nous n'ignorons pas qu'il n'ait quelque penchant pour l'Espagne. Peut-être aussi est-ce une fausseté, car c'est assez la coûtume des Espagnols de s'aider de mensonges qu'ils ont soin de faire répandre, & de publier que tels & tels sont de la faction pour y engager quelqu'autre dupe. L'Empereur Charles s'est servi de cet artifice, & fit donner des gens dans le paneau avant qu'ils s'en prissent garde. Voilà de vilains détours, répondis-je, pour duper les ignorans. Il est vrai, dit-elle, mais quand ils sont reconnus ceux qui les font n'en sont que plus haïssables, & les autres plus dificiles à se laisser tromper. Nous en demeurâmes là.

Jesus, dit-elle, vôtre Maîtresse ne voit-elle pas qu'elle aura toûjours quelque chose à craindre jusques à ce qu'elle sera mariée? Etant une fois mariée, & dans une bonne Maison, qui osera faire des entreprises contre elle? Je suis persuadé, Madame, répondis-je, que si elle étoit une fois mariée tout ce qu'il y a de Traitres en Angleterre seroient découragez: Car on peut promptement couper un arbre, mais quand il y en a deux ou trois ensemble, c'est un ouvrage de bien plus longue haleine, parce que l'un couvre l'autre: Si la Reine ma Maîtresse avoit un enfant, ces hardis & turbulens tîtres de Reine des Ecossois seroient bien-tôt à bas, & ces autres gueules beantes qui attendent sa mort avec tant d'impatience ne tarderoient pas à s'éclipser entierement. Elle en peut fort bien avoir cinq ou six, dit la Reine. Plût à Dieu qu'elle en eût un, répondis-je. Non, dit-elle, deux garçons de peur qu'un ne mourût, & trois ou quatre filles pour faire avec nous une seconde alliance, & fortifier son Royaume. Vous croyez donc, lui dis-je, que Monsieur le Duc reüssira? Elle se mit à rire, & dit,

dit, *je le souhaite infiniment;* & en ce cas j'espererois de voir à vôtre Maîtresse trois 1572.
ou quatre moi-mêmes. Cela étant je ne craindrois ni la Mer ni la Terre pour aller embrasser & elle & eux. Si elle a pensé à mon fils d'Anjou ainsi que vous m'avez dit, pourquoi n'auroit-elle pas les mêmes sentimens pour celui-ci, qui est de la même Maison, du même Pere & de la même Mere, aussi vigoureux & robuste que l'autre, & peut-être plus, & à qui la barbe commence à venir. Je lui dis l'autre jour que je craignois qu'il ne seroit pas d'aussi grande taille que ses Freres, & que cela me chagrinoit. La barbe n'y fait rien, Madame, lui dis-je, & l'on grandit d'ordinaire jusqu'à un certain âge. Il n'est pas si petit, repliqua-t-elle, il est aussi haut que vous, ou peu s'en faut. Pour cela, Madame, répondis-je, c'est dequoi je m'embarrasse peu, pourvû que la Reine ma Maîtresse y pense : Car Pepin le Bref qui fut marié à Berthe fille d'un Roi des Allemans, étoit si petit au prix d'elle, qu'étant à Aquisgrave ou Moguerre qui est une Eglise en Allemagne, & la prenant par la main sa tête n'alloit qu'à la ceinture de Berthe; cependant il en eut Charlemagne qui fut depuis Empereur & Roi de France, Prince de grande valeur, & qui étoit, dit-on, d'une taille Gigantesque. Et vôtre Olivier du Guesclin, Breton & Connétable de France dont vous faites tant de cas, & qui est enterré à Saint Denis avec les Rois, s'il n'étoit pas plus haut que le portrait qui est sur son tombeau, il étoit de la plus petite taille, & n'avoit qu'à peine quatre pieds de haut : cependant il étoit vaillant, hardi, & courageux plus qu'homme de son tems, & fit beaucoup de mal aux Anglois.

Il est vrai, dit elle, c'est le cœur, le courage, & l'activité qu'il faut regarder dans un homme; mais apprenez vous que la Reine aime de ce côté-ci? Ne pouvez-vous point me dire quelque chose d'agreable & de consolant? Non je vous asseure, lui dis-je, car les lettres que nous avons reçûës sont du 11. de ce mois, c'est-à-dire du même jour ou du lendemain que nôtre Courrier partit d'ici avec la dépêche.

Ainsi se passa le jour entre la Reine & nous à parler de plusieurs autres choses de la même nature. Tout le monde voit que nous souhaitons à Sa Majesté prosperité & longue vie, & que nous sommes persuadez que son mariage & ses enfans seroient la plus grande seureté de Sa Majesté, & la plus considerable richesse de son Royaume. Où & avec qui j'en laisse pour moi le choix à Sa Majesté : Mais quoi! veut-elle être toûjours en crainte, & ne songe-t-elle point à sa seureté? Je vous asseure, Milord, que je ne vois pas qu'elle ait aucune raison de le faire. Dieu preserve Sa Majesté, & la fasse long-tems regner sur nous par un miracle inopiné, car je ne vois pas qu'elle se serve de sa raison naturelle pour se mettre à couvert des attentats.

Je vous recommande, Milord, à la garde du Tout-Puissant. De Blois le 22. de Mars 1572. Stile d'Angleterre.

Thom. Smith.

LETTRE CXLVIII.

Au même.

1572. MILORD, vous devez nous excuser si la Reine ou autres trouvent mauvais que nous envoyions cet Exprés. Nous sommes dans l'impatience d'avoir des nouvelles d'Angleterre, car il y a vingt deux jours que Monsieur Beal est parti d'ici, & nous croyions qu'il n'y en eût que quinze. On souhaite ici la chose avec tant de passion, & nous la trouvons si necessaire pour nous, que nous ne voudrions pas qu'on eût rien à nous imputer, mais nous aimerions mieux envoyer tout ce que nous avons ici de gens: ainsi vous aurez la bonté de nous excuser si nous faisons ici ce que nous croyons devoir faire. Vous pouvez bien vous asseurer, Milord, qu'on n'attend rien avec plus d'impatience que la resolution de Sa Majesté sur ces deux points; dont l'un est l'alliance qu'on doit regarder comme asseurée par rapport à nous & par rapport à eux; l'autre est le mariage dont nous avons de grandes esperances tout en suspens qu'il est. Pour nous nous ne pouvons dire que ce que nous avons déja dit, qui est que nous avons bien de la douleur & une veritable tristesse de voir tant d'incertitude, de negligence, & d'irresolution, quand il est question de pourvoir à la seureté de la personne de Sa Majesté que la Providence Divine veuille cherement conserver, afin qu'elle regne long-tems sur nous. On a déja amplement écrit ce qui s'est passé de deça jusqu'à l'heure presente; mais nous ne sçaurions dire ce qu'on vous écrira au long; ce qu'on vous mandera, & de quelle maniere Dieu disposera des choses, jusques à ce que nous ayons de vos nouvelles. Veuille le Tout-Puissant par sa grace & misericorde diriger toutes choses pour le mieux, conserver Sa Majesté, & vous donner à l'un & à l'autre une vie longue & heureuse. De Blois ce Samedi des Rameaux 1572.

Thom. Smith.

LETTRE CXLIX.

Au même.

MILORD, nous avons reçû les vôtres du 20. de Mars, & les avons luës Monsieur Walsingham & moi avec une agitation extréme; mais ayant trouvé le remede à point nommé en ce que vous dites que Sa Majesté s'est bien portée une heure aprés, nous avons repris une partie de nôtre tranquilité; mais, Milord, comme vous remarquez fort bien, vous ne devez pas encore discontinuer vos soins. Vous pou-

pouvez compter aussi que nous ne discontinuerons pas les nôtres, nous representant 1572.
comme nous faisons, le trouble, l'incertitude, le peril, & le danger où nous nous serions trouvez si Dieu nous eût enlevé l'apui de la Republique, l'esperance de nôtre repos, & le flambeau que nous devons suivre aprés Dieu; flambeau qui étant une fois éteint, je ne sçai où nous pourrions le rallumer. Mais si Sa Majesté continuë encore d'attendre l'extrémité à promettre, & d'oublier ce qu'elle a promis quand elle est rétablie, que dirons-nous à cela? Rien de meilleur que le proverbe Italien: *Passato il pericolo gabato il Santo.* Vous voyez par vôtre procedé que ce qui se peut demander avec justice est aisé à faire. Si Sa Majesté continuë à se tromper elle-même, & à donner lieu par son irresolution à faire juger à toutes les Puissances, qu'on ne peut pas compter sur elle & sur son Conseil, & que leur vûë n'est que de gagner tems, elle décreditera premierement ses Ministres, ce qui n'est pas grand' chose, mais elle se décreditera aussi avec eux, & passera pour si irresoluë & si inconstante, qu'aucun Prince ne se fiera en elle; & on la comparera à un Courtisan qui promet volontiers & qui ne fait rien de plus. Pardon, Milord, si je prens la liberté de vous dire une chose qu'il y a long-tems que je garde, & qui incommode également mon corps & mon esprit. Je ne vois pas pourquoi Monsieur Beal ne revient point, & je n'en trouve point la raison ni dans les lettres de Sa Majesté, ni dans les vôtres. Comme je suis dans une agitation dont je voudrois être défait, j'espere qu'aprés bien des irresolutions vous aiderez enfin à fondre la cloche, & à faire en sorte que je n'aye plus de malheurs à craindre, malheurs que je crains qui ne rétombent sur nos décendans, *Quia non videbimus tempus visitationis nostræ.* Je vous recommande, Milord, à la protection de Dieu. De Blois ce Vendredi Saint 1572.

Comme le Roi de France agit de l'heure qu'il est si rondement, avec tant de bonne foi, si franchement, avec Sa Majesté au sujet des afaires d'Ecosse, je vous prie de la soliciter d'en user à son égard avec la même rondeur. Communiquez vos instructions à la Croque, qu'elles soient conformes aux siennes; & s'il le juge à propos vous pouvez y faire quelques additions, car on voudroit de deça que la Commission portât, que tout se feroit conjointement & d'un même accord.

LETTRE CL.

Au même.

MILORD, la Ligue est enfin concluë aprés bien des peines. Nous avons été sur le point de tout rompre Monsieur Walsingham & moi. Les dernieres instructions nous paroissoient si precises au sujet des afaires d'Ecosse, que nous les regardions comme concluës entre Sa Majesté & Monsieur de la Mothe; mais ce n'étoit rien moins que cela, & l'Ambassadeur n'avoit pas ce pouvoir, puis que la decision nous en a été renvoyée. Enfin, aprés cinq à six jours de dispute, voici où nous en vînmes le 14. de ce mois. Nous consentîmes de retrancher du Traité, & des instruc-

tions

1572. tions ce que la Mothe demandoit, & de changer un ou deux mots qui ne changent pas le sens, mais qui ne font que l'éclaircir: Et comme les François nous laisserent maîtres du dernier article de reserve par rapport aux Ecossois, nous les laissâmes pareillement les maîtres du 24. Et quoique les exceptions soient inutiles dans une Ligue défensive, quand on ne déroge pas aux autres Ligues défensives; neanmoins nous ne jugeâmes pas à propos que Sa Majesté se fiât plus à eux, qu'eux à elle. Nous avons eu au surplus tout ce que nous souhaitions, & que Sa Majesté nous avoit mandé de demander, comme vous verrez par le Traité, & par vôtre demande en Latin. Il est certain que le mot de present n'est ni si necessaire, ni si essentiel; car quand nous disons *Statum Scotiæ*, nous disons tout ce qu'il faut; & si vous mettez *præsentem*, cela fait de la peine, & on ne sçait si vous voulez maintenir ou non les troubles d'Ecosse. Ainsi *præsens* sera *determinatio diminuens*, comme *homo furibundus*, *seminectus*, *moribundus*, *moriens & somnians*; car telle est une Republique en trouble. D'ailleurs quand vous dites *contra publicas Scotiæ leges*, *consuetudines*, *& Parlamenta*, il est du sens commun d'entendre *præsentes*, car les Loix & Statuts qui ne subsistent plus ou que le tems a rendu inutiles, ne sont pas proprement des Loix. Aussi nous ont-ils avoüé qu'ils ne gagnoient rien à mettre *præsentem*, ou *præsentis*, si ce n'est qu'il n'y auroit pas tant de lieu à la calomnie, comme il y en auroit s'ils maintenoient specialement & en termes precis l'Etat en trouble, ou qu'ils reconnussent le Parlement qui a détrôné la Reine & mis son fils en sa place; ce que dans le fond ils ont reconnu qu'ils faisoient tacitement. Aussi, disent ils, qu'ils ont beaucoup fait pour Sa Majesté de n'avoir fait aucune mention de la Reine d'Ecosse, leur amie & leur alliée, mais de l'avoir abandonnée à Sa Majesté, sur la clemence de laquelle ils se reposent en toutes choses, afin d'avoir par ce moyen quelque couleur pour sauver l'honneur du Roi leur Maître. Dans l'endroit où il étoit parlé de maintenir les Rebelles faits par les Ecossois, & des moyens de les reduire; ce qui étoit énoncé dans le Traité comme une chose confessée par le Roi & par la Reine Mere, ils ont voulu que la chose fût exprimée comme un rapport fait par Sa Majesté, & que cependant elle se fît comme elle le desiroit, ainsi que vous verrez par le Traité. Vous étes trop sage, Milord, pour ne pas sçavoir qu'il n'y a pas à balancer, lorsque ces choses sont sur le point de la conclusion. La Reine Mere a fait tout ce qu'elle a pû faire avec honneur; ainsi je compte que nous n'avons jamais fait avec la France, ni avec aucune Nation, de Ligue plus avantageuse pour la seureté de Sa Majesté. Nous n'avons pas encore signé le Traité, mais nous le signerons demain ou aprés demain. Il y a eu de grandes contestations entre nous au sujet de certains termes, & il y en a eu aussi pour la lenteur des Copistes. Voilà en peu de mots les raisons de nos diferends & de nos conventions. Ce que je viens de dire, & ce que vous y pouvez ajoûter, Milord, peut servir de réponse aux doutes & aux objections supposé qu'on en fasse. Je fais des vœux, Milord, pour vôtre prosperité. De Blois le 17. d'Avril 1572.

LETTRE

LETTRE CLI.

Au même.

MILORD, aprés le départ du Courrier on nous a apporté l'incluſe pour l'examiner, & ſçavoir ce que nous en penſons. Nous avons répondu que pour nous nous ne ſçavions qu'en dire, mais que Sa Majeſté l'avoit examinée avec ſoin, & que nous ne doutions pas qu'elle ne la ſignât telle qu'elle eſt, ou avec quelqu'autre reforme ; mais que comme la Ligue étoit concluë & ſignée, nous n'avions plus rien à faire. Florence apporta cette piece, & voulut bien nous la laiſſer. Nous avons jugé à propos de la prendre, & de vous l'envoyer par Cavalcanti, afin que vous l'examiniez un peu à l'avance, car leur Ambaſſadeur la preſentera à Sa Majeſté pour en avoir ſon jugement. Monſieur de Cavalcanti en ſçait auſſi la raiſon en partie, qui eſt de contenter ceux qui ſeroient bien aiſes de trouver prétexte de declamer contre la Ligue. Auſſi ſommes-nous d'avis pour ce qui nous regarde qu'elle ait toute la complaiſance qu'elle pourra raiſonnablement avoir, en conſideration de la franchiſe & de la candeur avec laquelle le Roi en uſe à ſon égard. 1572.

A peine avois-je écrit ces lignes, que Monſieur ——— eſt arrivé avec une copie du Traité en François, comme auſſi des lettres reciproques pour en expliquer les termes generaux, & certifier que la Religion y eſt auſſi entenduë. Cette Ligue en François ſert à trois choſes. 1. Parce que le Roi de France n'entend pas le Latin. 2. C'eſt un ſecours pour la Cavalerie & Infanterie. 3. Parce que le Latin n'eſt pas naturel pour exprimer les manieres d'aujourd'hui qui diferent des anciennes. Le François eſt commode pour le commandement militaire qu'on ſçait mieux aujourd'hui en cette Langue qu'en Latin. Vous les avez l'un & l'autre, & on peut ſe ſervir de l'un pour expliquer l'autre. Cependant le Latin eſt la veritable Ligue que nous avons ſignée & à laquelle nous avons apoſé nos ſceaux. Je vous recommande, Milord, à la garde du Tout-Puiſſant. De Blois le 22. d'Avril au ſoir.

LETTRE CLII.

Au même.

MILORD, je vous remercie de tout mon cœur des vôtres du 28. d'Avril. J'ai eu bien de la joie d'apprendre que la Croque ſoit enfin paſſé en Ecoſſe. Son ſéjour en Angleterre étoit ici mal expliqué ; & on ſoupçonnoit quelque obliquité en cela. Le Roi, autant que j'en puis juger, en uſe de bonne foi & avec ſincerité à l'égard de Sa Majeſté, mais je ne voudrois pas jurer pour ſon Conſeil ; cependant le Roi ne laiſſe pas d'être ſoupçonneux. Il y a trois jours qu'il reçût une lettre de la

 Croque,

1572. Croque, qui fut envoyée de la Cour ici à Messieurs de Montmorenci & de Foix, qui nous dépécherent incontinent Florence, se plaignant beaucoup de ce que la Croque avoit écrit au Roi qu'il desesperoit d'aller en Ecosse, & qu'il croyoit fortement que la Reine l'en empécheroit. Cela nous surprit en quelque maniere: mais nous n'avons pas plûtôt reçû vos lettres, qui fut hier 8. de Mai, & avec elles une de Jean Wood qui nous marque que la Croque alloit ce mois en Ecosse, que nous rendîmes visite au Maréchal & à Monsieur de Foix, ausquels nous communiquâmes les nouvelles que nous sçavions, & sur tout celle du départ de la Croque. Nous leur parlâmes aussi des articles proposez par Sa Majesté, & des réponses de ceux du Château, afin de leur faire connoître les bonnes intentions & la sincerité de Sa Majesté. Avant que la Croque arrivât tous les trouvoient fort de leur goût, & même ce que la Mothe & la Croque ont accepté au lieu de l'article cinquiéme, ne doutant pas que si ces deux Puissances s'unissoient une fois pour rétablir la paix dans ce Royaume, les deux partis ne fussent bien aises de venir à raison. La question est d'afermir le jeune Roi sur le Trône d'Ecosse, comme j'ai souvent écrit; le Roi de France & les plus sages de son Conseil ne souhaitent pas autre chose: mais il ne faut pas qu'il paroisse qu'il y ait part, ni qu'il abandonne la cause. Pour ce qui concerne ces articles, ni moi ni Monsieur Walsingham, comme nous leur avons dit nettement, & je suis persuadé que Mr. de Foix dira la même chose en Angleterre, ne les avons ni approuvez ni desapprouvez, car nous n'avions pas ordre de le faire, comme nous leur avons dit; & comme la chose a été renvoyée à Sa Majesté, nous ne pouvions que la laisser entierement à son jugement. Je suis surpris que Milord Amiral soit si long-tems à partir. Le Maréchal de Montmorenci, Monsieur de Foix, & tous ceux qui doivent les accompagner sont prêts, & n'attendent que la nouvelle du départ de Milord Amiral. On seroit surpris du grand nombre de personnes distinguées de robe longue & de robe courte qui veulent accompagner le Maréchal & voir l'Angleterre. On ne le seroit pas moins du manége qu'il fait pour diminuer sa suite, & pour leur ôter l'envie de ce voyage, de peur d'avoir trop de gens. Il est asseurément ici un grand Seigneur, merveilleusement aimé. Il aime Sa Majesté & nôtre Nation autant que Seigneur qu'il y ait en France. J'espere qu'elle lui conferera l'Ordre en Angleterre, afin qu'il suive en cela son Pere: il en fera beaucoup de cas. Je ne sçai d'où vient un bruit qui se répand ici, que lui entr'autres, & vous aussi, Milord, avez été choisis pour Chevaliers de Saint George. Je prie Dieu que vous joüissiez de cet Ordre avec joie, & que vous le portiez long-tems. Je me rejouïs que le Traité soit approuvé. On ne peut pas dire à present que Sa Majesté soit tout à-fait seule, puis qu'elle a pour défense la parole d'un Prince si illustre, si courageux, si fidéle, & si proche voisin, sur laquelle elle peut compter dans tous ses besoins. Ce Traité d'un côté, & de l'autre les mouvemens de Flandres, où il semble manifestement que Dieu a dessein de delivrer ses pauvres serviteurs de la tirannie Anti-Chrétienne, procureront plus de repos à Sa Majesté tant en Angleterre qu'en Irlande, & rendront l'Ecosse meilleure voisine. Je vous recommande, Milord, à la garde de Dieu. De Paris ce 7. de Mai 1572.

LETTRE

LETTRE CLIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que le Maréchal de Montmorenci sera à Boulogne le dernier de ce mois avec son train, & qu'il est bien aise de profiter de l'occasion de faire le trajet sur les Vaisseaux de Sa Majesté. Monsieur de Battail est ici dangereusement malade, & n'est pas à present en état de passer la Mer. Le 19. de ce mois nous allâmes prendre congé du Maréchal. Il nous dit que certains Anglois vouloient passer avec lui, mais qu'il les avoit refusez, à moins qu'ils n'eussent de nous un certificat par lequel il parût qu'ils n'étoient sortis d'Angleterre qu'avec la permission de Sa Majesté. Je croi neanmoins qu'il y en aura quelques-uns qui passeront confondus avec son train: C'est pourquoi, Milord, j'ai jugé à propos de vous en donner avis; afin que vous y donniez ordre. Un Ecossois nommé Chambers, autrefois Maître des Requêtes en Ecosse, & grand Emissaire du Duc de Châterelaut du tems du Chevalier Henri Norris, passa avec le train de Monsieur de Foix. Je lui fis sçavoir qu'il n'étoit pas fort agreable à Sa Majesté, & le priai par consequent de le laisser. Il dit qu'encore qu'il eût eu part jusqu'ici aux divisions d'Ecosse, il ne souhaitoit neanmoins rien tant de l'heure qu'il est que la paix, pour laquelle il promit de faire de son mieux, & croit faire en cela beaucoup de bien. C'est pourquoi il a fait choix de cet homme pour le present, persuadé que si la Croque ne fait pas de bien & n'appaise pas les troubles d'Ecosse, le dessein du Roi est de l'employer en cela, quoi qu'il m'ait dit qu'il n'ait jamais pensé à le faire passer en Ecosse, & de l'y employer sans en informer Sa Majesté, le dessein du Roi son Maître étant de concerter avec elle les meilleurs moyens de pacifier ces troubles. Pour mieux justifier Chambers il m'a protesté tres serieusement, que le Cardinal de Lorraine & l'Evêque de Glasco faisoient tout ce qu'ils pouvoient par le moyen des amis qu'ils avoient à la Cour, pour empêcher qu'il ne fût du voyage. Si la Croque ne fait point de bien, j'espere que Sa Majesté trouvera Monsieur de Foix tres-utile dans ces afaires. 1572.

Pour ce qui est des afaires de Flandres, si les longues robes ne les avoient pas traversées les choses auroient été si loin, que les Espagnols n'auroient jamais mis le pied en Zelande pour empêcher le Siege de Middelbourg. J'espere de vous mander bientôt qu'on aura executé quelque chose pour faire diversion, car je croi qu'il est nécessaire que Sa Majesté sçache comme les choses se passeront; & mon dessein est de vous informer de tout ce qui arrivera, & qui meritera que vous le sçachiez. Le Comte Louis partit de cette Ville le 19. de ce mois. Je lui ai donné Monsieur Morgan, qui vous avertira de tems en tems de ce qui se passera. Voilà, Milord, tout ce que

1572. j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement. De Paris le 21. de Mai 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLIV.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur &c.

Monsieur, j'ai été long-tems sans vous écrire, en partie faute de loisir, & en partie pour n'avoir rien de particulier à vous mander.

Je ne doute point que vous n'ayez été informé par d'autres du procedé de nôtre Parlement, où l'on ne trouve non plus de solidité que dans la Chambre des Communes. La Chambre Haute ne paroît dans aucun mouvement, & les personnes les plus distinguées sont si lentes à faire des ofres au sujet de la seureté, & à prendre une resolution, qu'il semble que Dieu ne veut pas que les moyens proposez pour la seureté commune reüssissent. Je ne sçaurois m'empêcher d'en soupirer en moi-même. J'en suis si accablé, & cet accablement trouble si fort mon esprit & mon cœur, que ma santé en est fort alterée, & tellement alterée qu'il faut me porter au Parlement, & à l'audience de Sa Majesté. Ce qu'il y a de plus cruel est qu'il faut étoufer ma douleur; car de la manifester ce seroit encourager les Adversaires. Voilà le miserable état où nous sommes reduits, d'autant plus triste que je n'y vois point de fin. La honte entr'autres choses me fait autant de peine que le reste: en éfet les gens feront le jugement qu'il leur plaira de nôtre imprudence, & imputeront à tort ces bevûës à quelques-uns de nous qu'on regarde comme Conseillers du Cabinet: Cependant il faut soufrir qu'on mette ces fautes sur nôtre compte pour sauver l'honneur des plus éminens.

Je songe à vous envoyer sans retardement plein pouvoir de traiter pour les afaires de nos Marchans qui n'ont pas été reglées par le Traité; mais je ne sçai jusqu'ici quelles instructions vous donner, car je ne vois pas qu'il en puisse revenir un grand avantage, tant nos Negotians sont attachez au commerce des Pays-Bas ou d'Allemagne.

Milord Amiral se propose d'être à Douvres le dernier de ce mois. J'ai enfin obtenu de Sa Majesté ce que vous demandez. J'en chargerai aujourd'hui Monsieur Dodington, qui a certainement le même soin de vous que si vous étiez son propre frere, ou qu'il fût vôtre Domestique. La Croque est en Ecosse, où je croi qu'il ne fera rien de bon. Il n'y a pas long-tems que les afaires des Pays-Bas étoient échaufées, mais les Flamans se sont refroidis de l'heure qu'il est. Le Duc a fait une entreprise contre la Zelande, & l'a recouvrée par la trahison des habitans des Villes, où il a mis des garnisons d'Espagnols. Nonobstant ce revers qui n'est arrivé que faute d'une tête pour bien gouverner, nous avons laissé partir d'ici tous les

Etran-

Etrangers, qui ont voulu ſe retirer; mais ce n'eſt qu'un ſimple ſecours. Si le Prince 1572.
d'Orange, ne profite pas de cette occaſion, ſes afaires ſont ſans remede. De Saint James le 21. de Mai 1572.

G. Burleigh.

Je vous prie de m'envoyer un Etat de la qualité & du rang des Principaux qui viennent avec Monſieur de Montmorenci.

LETTRE CLV.

A Monſieur le Chevalier François Walſingham Ambaſſadeur &c.

MONSIEUR, j'ai reçû vôtre lettre au ſujet de Clark mon Laquais. Je voudrois bien qu'il revînt de lui-même, car il a fait ſouvent des tentatives pour cela; mais je ne veux pas le recevoir de cette maniere, & je ſuis reſolu de l'avoir autrement, pour donner de l'apprehenſion aux autres d'entreprendre le ſemblable, quand ils verront que j'ai du credit de delà; car ce n'eſt pas pour ce qu'il vaut que j'ai envie de le ravoir, mais pour en faire un exemple pour ceux qui pourroient avoir envie de ſe dérober de leur Maître. C'eſt pourquoi je vous prie de demander avec inſtance qu'on vous le livre. Quant à la Religion je puis vous aſſeurer qu'il n'a jamais ſceu ce que c'étoit que Papiſme que quand il a été en France; car il a été élevé à la Religion Proteſtante dés le berceau. Son frere m'avoit déja ſervi en la même qualité. Si l'on étoit aſſez deſobligeant pour me le refuſer, je ferai la même choſe de deça ſi jamais l'occaſion s'en preſente. Nous ſommes occupez de l'heure qu'il eſt à convaincre la Reine d'Ecoſſe de perfidie, mais nous craignons que Sa Majeſté ne s'y oppoſe. Les deux Chambres demandent avec empreſſement que le Duc ſoit executé, mais je n'y vois aucune apparence. Le tems me manque; ainſi je vous recommande à la bonté Divine. En hâte ce 21. de Mai 1572.

R. Leiceſter.

LETTRE CLVI.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, j'ai reçu la vôtre du 21. au ſujet de vôtre Laquais; & je ne puis vous dire que ce que je vous ai déja dit dans mes précedentes. On ne parle ici de l'heure qu'il eſt que des afaires de Flandres, d'où l'on reçoit avis certain que par ordre du Comte Louis on s'eſt emparé de Valenciennes, & de Mons en

1572. Hainaut où l'on dit que le Comte demeure, & d'où il a envoyé Monſieur de la Noue en grande diligence du côté de Bruxelles avec ſix cents Chevaux. S'il rencontre le Duc d'Albe il eſpere faire une courte guerre, parce que la place eſt mieux intentionnée pour le Comte que pour le Duc. On dit ici que Douay & Lille auront le même ſort que Valenciennes & Mons; mais cela n'eſt pas certain. Si le Duc d'Albe ſe retire à Anvers, comme on croit qu'il fera, tout ce qu'il y a ici de gens ſages croient que tout le païs ſe revoltera.

Les Generaux de ſon pays qu'il employe ſont * Genlis, de la Nouë, Bucanau. Il a douze cents Cavaliers, la plûpart Gentilshommes. Son Infanterie monte à cinq mille hommes ſeulement, Gaſcons pour la plûpart. On verra bientôt quel ſera le denouëment de cette Tragedie. Je me propoſe s'il y a lieu, de vous donner ſouvent avis de ce qui ſe paſſera, croyant qu'il eſt neceſſaire que Sa Majeſté ſoit informée de tout : cependant quand je conſidere comme ſe paſſent chez nous les afaires importantes qui regardent la ſeureté, je ne ſçai ce que je dois croire néceſſaire, ſi ce n'eſt que chacun en particulier doit ſe precautionner contre la mauvaiſe fortune. Voilà, Milord, tout ce que vous aurez de moi pour le preſent. Je demeure bien humblement &c. De Paris ce 29. de Mai 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CLVII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, comme je vous ai mandé par ma précedente, que je croyois qu'il étoit néceſſaire que Sa Majeſté fût informée de ce qui ſe paſſe en Flandres, j'ai crû qu'il étoit bon de commencer par vous donner avis de certaines nouvelles venuës tout fraichement de ces pays-là. Je ſçai de bonne part que le 27. de ce mois un Courrier dépêché au Roi par le Duc de Longueville paſſa ici avec nouvelle, que Samedi dernier 24. du courant la ville de Valenciennes avoit été priſe, & Mons en Hainaut le lendemain ; Qu'incontinent aprés le Comte Louis avoit envoyé cinq mille Chevaux à Bruxelles ſous la conduite de Monſieur de la Nouë. S'il y rencontre le Duc d'Albe, la guerre ne ſera pas longue attendu les intelligences que les Mécontens ont dans la place. Ils ſe promettent de faire le Duc priſonnier avec le ſecours de cent hommes. S'il ſe retire à Anvers, ce qu'on croit qu'il fera, il y a apparence que tout le païs ſe ſoulevera. J'ajoûte d'autant plus de foi à ces nouvelles, qu'elles quadrent au projet que fit le Comte Louis avant que de partir d'ici. Il me dit qu'il eſperoit avant qu'il fût quinze jours de donner l'allarme au Duc d'Albe, dans le lieu où il s'y attendoit le moins. On ſçaura bientôt ce que tout cela deviendra. Le Prince d'Orange eſt actuellement en marche avec

* *Ils allerent dans les Pays-Bas en 1571.*

avec quatre mille Chevaux. Il y a apparence qu'il reüssira de son côté, & l'heureux commencement de son Frere ne permet presque pas d'en douter. J'espere qu'on reglera les choses de maniere, que d'autres n'en deviendront pas trop puissans; & en cela je n'ai pas été inutile. Le Porteur, Milord, vous donnera une notte des noms des personnes de qualité qui accompagneront Monsieur le Maréchal, comme aussi de leur nombre, dont j'avois déja envoyé une notte pour être donnée à ceux qui auroient ordre de Sa Majesté d'aller recevoir Monsieur le Maréchal à Douvres. 1572.

Monsieur de Battalia qui étoit le troisiéme en ordre de Commission est decedé. Il a témoigné avant sa mort une grande repentance d'avoir dissimulé sa Religion, & a conseillé de frequenter les Eglises Reformées, & d'élever ses enfans à la Religion dont elles font profession.

J'oubliai de vous dire par ma précedente, que Monsieur de Montmorenci à la priere de certains Italiens qu'il favorise, m'a proposé d'écrire à Sa Majesté d'avoir la bonté d'ecrire au Roi son Maître pour le prier décrire à son Ambassadeur à Rome, d'employer ses amis pour obtenir la liberté de Guidi Giovetti que l'Inquisition a fait prisonnier. Les services qu'il a rendus à la Couronne d'Angleterre meritent cela de Sa Majesté; & il espere d'autant mieux l'obtenir, qu'il sçait qu'elle est naturellement encline à la pitié, & qu'il ne doute pas qu'elle ne fasse tout ce qui peut en quelque maniere contribuer à la delivrance du Prisonnier. Pour moi je croi qu'une Lettre de Sa Majesté à la Reine Mere fera beaucoup de bien. Celle-ci fera aisément reüssir la chose par le moyen du Duc de Florence, d'autant mieux que le Pape est sa Creature. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement, &c. De Paris le 29. Mai 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLVIII.

Au Chevalier Fr. Walsingham nôtre Ambassadeur &c.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Dans le dernier Traité conclu à Blois entre nôtre fidéle & bien aimé Thomas Smith nôtre Conseiller, vous en qualité de nôtre Ambassadeur & le Duc de Montmorenci, & autres Commissaires deputez de la part du Roi de France nôtre bon Frere, il a été stipulé entr'autres choses, que dans quatre mois aprés la datte du Traité, il seroit par nous ratifié, autorisé & confirmé par nos lettres patentes signées de nôtre main, scellées de nôtre grand sceau, & delivrées à l'Ambassadeur du Roi de France ayant ordre de le requerir. A ces causes nous voudrions avant toutes choses, que vous sçeussiez du Conseil du Roi, ou de la Reine Mere, le tems qu'il plaira au Roi de vous donner

1572. donner audience pour la ratification du même Traité. Vous direz que vous étes autorisé de recevoir cette ratification par nos lettres adressées au Roi, & dont vous étes le dépositaire. Pour cet éfet nous vous les envoyons, afin que vous receviez la ratification du Traité en tems convenable, & que vous nous l'envoyiez seurement. Vous asseurerez le Roi que nous sommes prêtes à delivrer de nôtre part la même ratification à son Ambassadeur quand il le demandera. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Saint Jaques le 26. de Mai 1572.

ELISABETH R.

ELisabetha Dei gratia Angliæ, Franciæ, & Hiberniæ Regina, Fidei Defensor &c. Fideli & prædilectissimo Consiliario nostro Francisco Walsingham Legato nostro apud Serenissimum Potentissimúmque Principem Fratrem nostrum carissimum Gallorum Regem residenti Salutem. Cùm in Tractatu qui inter Legatos nostros ad prædictum Principem missos, ejúsque Serenissimi Regis Deputatos intercedit de amicitia & pace renovanda & augenda, quæ inter prædictum Regem & nos nostráque Regna, Dominia & Subditos existit, certi articuli de Mercatorum nostrorum hinc inde commerciis & negotiatione propositi fuerint, de quibus propemodum quidem inter utrumque convenit nisi quòd ante præfatam rei consummationem necessarium sit quosdam tam à nostra, quam à prædicti Regis parte constitui, qui cum mercatorum prudentium consilio deliberent, sintne illi articuli satis ad rem aptè & amplè compositi, an verò alios quosdam Institores adjici expediat, quibus commercii & negotiorum ratio commodiùs regi & exerceri possit. Nos igitur de homine ad hanc rem, idoneo cogitantes, déque tua prudentia, virtute, industria, & in res nostras fide confidentes, & mandatorum procuratorem seu Deputatum nostrum creamus & constituimus per præsentes, ut cum consilio principalium nostrorum, si quis in illis partibus fuerit, & cum Regis prædicti Deputatis agas, tractes, unáque cum illis ea consideres & statuas quæ ad continuandam & augendam commercii & intercessus necessitudinem necessaria videbuntur. Itémque de mercium vectigalibus, tributis, portoriis, impositionibus, iísque conditionibus quæ ad mercatorum & commercii libertatem & securitatem pertinebunt rationes ineas. Déque iis omnibus nos certiores facias, ut re propè inspecta & considerata quod è re fuerit decernamus & concludamus quod ipsum simile à dicti Regis Legato hîc fiet, qui simile vicissim ab ipso Rege mandatum habiturus est. Et generaliter ut ea omnia tractes & facias quæ ad hanc rem necessaria erunt, in tam amplis modo & forma, ac si in singulis magis speciale mandatum haberes. In cujus rei testimonium has litteras patentes fieri & sigilli nostri impressione communiri jussimus. Datum in Regia nostra Sancti Jacobi die mensis Maii, anno Domini 1572. Regni verò nostri 14.

Instruction

Instructions données au Comte de Lincoln Amiral d'Angleterre, & un de nos Conseillers privez, nommé par Sa Majesté pour Ambassadeur à la Cour de France, lequel étant arrivé à Paris ou ailleurs, sera aidé dans l'execution de l'afaire ci-dessous par le Chevalier Thomas Smith, Chancelier de l'Ordre, & par François Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté auprés du Roi de France. A Saint Jaques le 25. de Mai 1572.

LE Lord Amiral sera chargé d'une Commission sous le grand Sceau d'Angleterre, 1572. & de lettres pour autoriser lui, le Chevalier Thomas Smith, & le Chevalier François Walsingham, de demander au Roi de France la confirmation du dernier Traité conclu & juré à Blois. Aprés qu'il aura eu audience du Roi par le moyen de nôtre Ambassadeur ordinaire, il demandera la confirmation dudit Serment comme il est convenable pour la gloire du Traité d'alliance & d'amitié conclu entre leurs Majestez. Il mettra en usage toute sorte de bonnes paroles pour asseurer le Roi que suivant les termes exprés contenus dans le Traité au sujet du maintien de l'amitié mutuelle, Sa Majesté est entierement disposée de sa part à la cultiver & maintenir, d'autant mieux qu'elle espere avec confiance que le Roi fera la même chose de son côté, puis qu'il a fait connoître manifestement plusieurs fois par l'Ambassadeur qu'il a envoyé durant la negotiation du Traité, que son intention étoit que les choses qui étoient demeurées indecises entre ses Députez & ceux de Sa Majesté, fussent terminées comme elles l'ont été, sur un pied plus raisonnable, qu'elles ne l'auroient été par le canal de ses Ministres. Aprés avoir ainsi asseuré le Roi que Sa Majesté est entierement resoluë de maintenir l'amitié mutuelle, le Lord Amiral dira qu'il vient visiter le Roi de la part de Sa Majesté, & recevoir à sa commodité le Serment que le Roi doit faire pour la ratification du Traité conformément à une des clauses dudit Traité. Quand le Roi y aura consenti, le Lord Amiral s'entretiendra en particulier avec quelque Secretaire d'Etat pour sçavoir comment les ceremonies doivent être observées, afin que la solemnité se fasse sans embarras, & sans aucune alteration. Et pour y mieux proceder, le Lord Amiral aura sur lui, & les articles des Traitez qui requierent ledit Serment, & la maniere & la forme du même Serment prêté jusqu'ici par le Roi en pareils cas. Il aura aussi l'Acte tout dressé qu'on doit demander pour témoignage dudit Serment, & les autres choses qu'on a à demander, en sorte qu'on procede autant qu'il se pourra d'une maniere conforme aux usages précedens. Il aura pour assistant, si besoin est, le Chevalier Thomas Smith & nôtre Ambassadeur ordinaire. Quant au lieu où ce Serment doit être prêté, le Lord Amiral acceptera celui que le Roi lui indiquera: Il prendra seulement des devans afin qu'il ne soit pas obligé d'assister à la Messe qui se dit en pareille occasion; mais si cela se fait dans l'Eglise ou dans une Chapelle, il ne laissera pas pour cela de requerir que le Serment soit prêté. Au reste quoique la seule raison speciale de l'Ambassade du Lord Amiral soit à present de demander le Serment du Roi; cependant

 comme

1572. comme il peut se presenter plusieurs occasions de parler de matieres, où l'on s'attendra que le Lord Amiral réponde au Roi d'une maniere satisfaisante, il se comportera dans les choses suivantes comme il a déja été dit, & il pourra en cas de besoin se faire aider par le Chevalier Thomas Smith, qui est bien instruit en cela. Pour ce qui est des afaires d'Ecosse, quoique le Lord Amiral sçache de qu'elle maniere Sa Majesté a procedé jusqu'ici, & qu'il puisse avec un peu de reflexion facilement conjecturer quel est le dessein de Sa Majesté; cependant pour mettre son droit dans un plus grand jour, il peut avancer que Sa Majesté ne se propose autre chose, que de rétablir la paix en Ecosse & de se mettre à couvert de toute insulte de la part des Etrangers, & garentir par ce moyen de toute atteinte la liberté de cette Couronne & de cette Nation. Il peut se souvenir comme d'une chose qui est de sa connoissance, que depuis que la Reine d'Ecosse est dans nôtre Royaume nous avons souvent tâché de la raccommoder avec ses Sujets; mais lors que nous avons agi le plus fortement pour lui rendre service, elle a toûjours été prête à cabaler contre nous, non contente, diroit-on, de recouvrer ses Etats, à moins qu'elle n'usurpât aussi les nôtres, comme il paroît par des preuves tres-claires que le Lord Amiral & le Chevalier Thomas Smith peuvent ofrir de produire quand on voudra; ce qui a contraint Sa Majesté de prendre d'autres mesures pour sa propre seureté & pour le bien de son Royaume. C'est pourquoi Sa Majesté voyant que les trois Etats d'Ecosse assemblez en Parlement ont accepté la division du Gouvernement de la Couronne & de la Nation en faveur du fils de cette Princesse, & que le jeune Roi a été couronné & instalé sur le Trône suivant les anciennes Loix de l'Etat, & qu'en cette qualité il a été reconnu par les Etats & par les Peuples en general, si l'on en excepte un petit nombre de gens qui ont des interêts particuliers, Sa Majesté justement ofensée d'une ingratitude si dangereuse, & ayant aussi juste sujet de retenir comme elle fait ladite Reine, elle est resoluë de continuer sa faveur au jeune Roi, son plus proche parent, & non seulement à lui, mais à tous ceux qui ont reconnu son autorité, & qui se mettront en devoir de l'y maintenir. Pour cet éfet le Lord Amiral qui est bien informé de cela, dira en même tems au Roi, que s'il lui plaît de faire la même chose pour le Roi, c'est le veritable moyen de rétablir la paix en Ecosse, & de rendre inutiles les éforts de ceux qui tâchent d'éloigner cette Nation de l'ancienne amitié qu'il y a eu & qu'il y a encore entre le Royaume & la Couronne dudit Roi. Et en cas que l'occasion s'en presente le Lord Amiral peut informer le Roi au vrai des démarches que la Reine des Ecossois a faites tout de nouveau, tant par plusieurs lettres écrites au Duc d'Albe, que par ses Ministres auprés du Roi d'Espagne pour tâcher de porter ce Prince à des entreprises, l'asseurant bien positivement qu'elle ne vouloit dépendre en aucune maniere du Roi de France; mais qu'elle se donnoit audit Roi d'Espagne autant qu'il dépendoit d'elle, elle, son fils, & son Royaume; & dans cette vûë elle a fait tout ce qu'elle a pû pour obliger ledit Roi d'envoyer des Forces en Angleterre, qui se joindroient à celles qu'elle promettoit d'avoir pour surprendre son fils, & le transporter au delà de la Mer. Suivant ce projet le Duc d'Albe a envoyé diverses personnes pour reconnoître les ports d'Ecosse. Comme le Lord Amiral sçait ces choses & autres de la même nature,

ture, il peut & doit en informer le Roi, l'exhorter en même tems à prendre garde 1572.
de n'être pas la dupe de toutes les autres promesses qu'on pourroit lui faire au contraire, & lui dire nettement qu'à moins qu'il ne prenne cette route pour rétablir la paix en Ecosse, la Reine fera tout ce qu'elle pourra pour la faire tomber entre les mains des Etrangers.

Pour ce qui est de la personne de la Reine d'Ecosse, il peut dire de quelle maniere elle est traitée pour la table & pour les autres choses convenables à la santé, quelque chose qu'on puisse dire au contraire. Elle peut quand elle veut prendre l'air à cheval ; ce qu'elle fait accompagnée du Comte de Shrewsbury : & quant à sa nourriture elle est telle que ses Domestiques veulent l'apprêter sans se mettre en peine de la dépense. Seulement elle n'a pas la liberté de voir des Etrangers avec lesquels elle puisse cabaler comme elle a fait depuis long-tems, & comme il se trouve qu'elle fait encore tous les jours, ne cessant & par lettres & par messages d'agir pour ses desseins. Ce qui arrive aujourd'hui met le premier hors de doute, & l'autre paroît par ses lettres & par ses messages, par où l'on voit entr'autres choses qu'elle travaille sans relâche à faire enlever son fils & le transporter en Espagne, sans parler de la continuation des dangereuses intrigues où elle est entrée autrefois contre Sa Majesté & son Royaume. Quelque clemence & quelque douceur que Sa Majesté ait eu pour elle, quoiqu'elle ne se soit pas vengée avec la rigueur qu'elle pouvoit, ce qu'elle croit que tout autre Souverain auroit fait en pareil cas ; cependant le Lord Amiral dira, que ses Etats assemblez de l'heure qu'il est en Parlement, ont solicité Sa Majesté & la solicitent encore avec chaleur, soit pour sa seureté personnelle, soit pour celle de son Royaume, à proceder juridiquement contre la Reine d'Ecosse en consequence des attentats commis tant contre la Personne de Sa Majesté, que contre son Royaume en general. Ces clameurs & ces demandes continuelles mettent Sa Majesté dans une merveilleuse perplexité : Car comme on l'a toûjours trouvée égale dans ses afaires les plus particulieres, & sans aucun penchant naturel à la violence & à la vengeance dans le tems même qu'elle a eu à craindre pour sa Personne, aussi croit-elle que de refuser d'avoir égard à la voix publique, aux conseils & aux exhortations de ses Etats en general, c'est s'exposer à perdre l'amour qu'ils ont pour elle. Surquoi le Lord Amiral dira que ce qui peut s'en ensuivre est quelque chose de bien douteux.

Et afin que le Lord Amiral puisse entrer dans le détail & faire voir en particulier que la Reine d'Ecosse a été non seulement ingrate aux bontés que Sa Majesté a eu pour elle, mais aussi qu'elle en a usé d'une maniere fort seditieuse, & que son extréme malice l'a forcée par maniere de dire à changer de conduite, & à pourvoir à sa seureté. Pour se rapeller toutes ces choses, & en avoir les circonstances plus presentes, il peut en conferer avec le Chevalier Thomas Smith. Premierement elle a voulu se marier avec le Duc de Norfolk à l'insçû de Sa Majesté, & dans le tems qu'elle travailloit à la raccommoder avec ses Sujets. Aprés que Sa Majesté eut fait arrêter le Duc pour cela, & que ses menées eurent été découvertes, quels encouragemens ne donna-t-elle point aux Sujets de Sa Majesté de se rebeller ? Dissipez & forcez de s'enfuïr, ils furent publiquement protegez en Ecosse par le moyen de la

 Reine.

1572. Reine. Il eſt de notorieté publique que Sa Majeſté en partie par elle-même, en partie par les ſolicitations du Roi de France & de ſes Miniſtres, voulut enſevelir par maniere de dire, les premiers outrages, & entra tout de nouveau avec une chaleur extréme en negotiation avec ſes Sujets pour ſon rétabliſſement. Il n'y eut point de moyens legitimes qu'elle ne tentât. Elle n'épargna ni les ſolicitations ni les menaces pour obliger les Ecoſſois à rapeller leur Reine. Et comme la Nobleſſe s'étoit alors declarée pour le Roi ſon fils auquel ils obeïſſoient, elle leur declara tout net qu'elle les abandonneroit entierement s'ils ne vouloient pas faire ce qu'elle leur demandoit, & ſe declareroit contre eux. Ils étoient ſi outrez qu'ils répondirent, que quand il leur en devroit coûter la vie ils étoient reſolus de perſiſter dans l'obeïſſance qu'ils avoient promiſe à leur Roi. Aprés bien des ſolicitations ils reſolurent enfin d'accorder à Sa Majeſté qu'on convoqueroit le Parlement avec toute la diligence poſſible. Les demandes de Sa Majeſté y furent propoſées, & il y eut des Commiſſaires nommez pour traiter avec les Conſeillers de Sa Majeſté. Elle en attendoit un bon ſuccez; mais avant que les negotiations fuſſent commencées, elle eut avis que la Reine d'Ecoſſe tramoit tous les jours des complots tres-dangereux contre ſa Perſonne & contre ſon Royaume. Sa Majeſté eut des preuves convaincantes de ces nouvelles trahiſons, & trouva qu'elles étoient preſque ſur le point de l'execution, non ſeulement par le mariage renouvellé avec le Duc de Norfolk, mais encore par les ordres qui étoient donnez pour exciter la rebellion dans ce Royaume, & y faire une invaſion. Toutes les conjurations que la Reine d'Ecoſſe avoit tramées devoient être executées dans le tems même que Sa Majeſté agiſſoit pour elle avec tant de zéle auprés de ſes Sujets, & qu'elle étoit dans l'eſperance d'en obtenir des conditions raiſonnables. En excitant la premiere rebellion elle découvrit la verité de ſes precedentes cabales, où elle n'avoit en vûë que de ſe marier haut la main, & de s'emparer de la Couronne par la même voye. Le Lord Amiral & le Chevalier Thomas Smith pourront deduire & deduiront par ordre tous ces attentats, & pourront fort bien dire, que Sa Majeſté ne peut regarder comme ſes amis & bien intentionnez pour ſa ſeureté, ceux qui aprés la notification de ces choſes, ſoliciteront Sa Majeſté de traiter la Reine d'Ecoſſe comme à l'ordinaire. De là vient que depuis la découverte de ces dangereuſes cabales Sa Majeſté n'a pas répondu autrement aux demandes que le Roi & ſes Miniſtres lui ont faites en faveur de la Reine d'Ecoſſe. Le Lord Amiral conclura, que les choſes étant telles, il y auroit un danger extréme pour la Couronne de Sa Majeſté d'avoir ces égards pour la Reine d'Ecoſſe, & qu'elle ne ſçauroit prendre en bonne part des propoſitions qui expoſent ſon Etat. Outre les machinations de la Reine d'Ecoſſe contre Sa Majeſté ci-devant ſpecifiées, il paroît manifeſtement, qu'elle s'eſt entierement donnée au Duc d'Albe, & au Roi d'Eſpagne. Comme il y a pluſieurs voyes pour prouver pleinement cette verité, auſſi le Lord Amiral peut dire, qu'il eſt en état de le montrer évidemment par ſes propres écrits, & pour cet éfet il montrera au Roi une des lettres que la Reine d'Ecoſſe écrivoit en chifre au Duc d'Albe. Le Lord Amiral la fera voir au Roi tant afin qu'il puiſſe connoître les juſtes raiſons qu'a Sa Majeſté d'en uſer comme elle fait, & qu'il ne vienne plus la fatiguer par de nouvelles demandes, qui par cela même qu'el-

qu'elles sont favorables à la Reine d'Ecosse, exposent Sa Majesté à de grands dangers. 1572.

Pour ce qui est du sejour que la Croque a fait ici avant que de passer en Ecosse, si le Roi en parle, le Lord Amiral peut dire que cela vient des lettres que la Croque apporta à Sa Majesté de la part du Roi en faveur de la Reine d'Ecosse pour la faire mettre en liberté & la renvoyer en France, quoique le Roi eût été bien & duement informé par l'Ambassadeur de Sa Majesté, qu'elle ne pouvoit pas permettre cela avec seureté. Aussi ne pouvoit-elle croire que la Croque venant avec de pareilles lettres, le but de sa negotiation fût de pacifier l'Ecosse pour la seureté de Sa Majesté, étant comme il étoit chargé des ordres de la Reine d'Ecosse.

Si l'on dit quelque chose au Lord Amiral d'une afaire nouvellement proposée pour marier Sa Majesté avec le Duc d'Alençon, il peut fort bien dire qu'il n'a point d'ordre de parler de cela ; mais il ajoûtera en même tems qu'il est chargé, si l'occasion s'en presente, de rapporter ce qu'il en a entendu dire à Sa Majesté, qui est qu'on n'en a pas usé comme il falloit dans la negotiation pour le Duc d'Anjou l'autre Frere du Roi, où l'on proposoit une alliance par voie de mariage & autrement. En éfet Monsieur de Foix étant en Angleterre pour cette negotiation, Sa Majesté en usa honnétement & de bonne foi avec lui & avec l'Ambassadeur de France, & leur dit sans détour qu'elle ne se marieroit ni avec le Duc d'Anjou, ni avec aucun autre Prince, qui ne fût de sa Religion, ou du moins qui ne professât une Religion qui s'accordât en quelque sorte avec la Doctrine de l'Eglise de Dieu. Sur cela on pressa Sa Majesté de consentir que Monsieur eût secretement l'exercice de sa Religion pour ne pas scandaliser le Royaume, en attendant qu'on pût lui inspirer d'autres sentimens & lever les scrupules de sa conscience.

On peut representer, que quand l'Ambassadeur de Sa Majesté fit raport de sa réponse aprés le retour de Monsieur de Foix, il ne parut pas que le Roi la reçût volontiers; mais il souhaita qu'on envoyât quelqu'un pour en conferer avec lui, faisant esperer qu'il trouveroit moyen d'applanir ces dificultés. Sa Majesté n'ayant pas entierement donné son consentement à cela, l'Ambassadeur du Roi revint souvent depuis à la charge, pour l'obliger d'envoyer au Roi son Maître quelque personne de confiance, promettant à Sa Majesté qu'on faciliteroit la chose, & qu'elle auroit un denouëment dont elle seroit contente. Aprés plusieurs solicitations faites principalement par ledit Ambassadeur au nom du Roi son Maître, Sa Majesté envoya le Chevalier Thomas Smith pour sçavoir les sentimens du Roi sur cela; & ce Chevalier peut mieux dire que personne, que la réponse qu'il eut dés sa premiere audience fut directement contraire à l'attente de Sa Majesté, & toute autre que tous les Ambassadeurs qui avoient traité avec Sa Majesté n'avoient fait esperer, ou que Monsieur de Foix eût jamais demandé, ni même fait connoître qu'il avoit envie de demander. Cette réponse fut que Monsieur d'Anjou vouloit absolument avoir en Angleterre le libre exercice de sa Religion, tel qu'il l'avoit en France. Cette réponse parut d'autant plus étrange, que Sa Majesté avoit été pressée d'envoyer quelqu'un, & qu'on lui avoit fait esperer qu'elle auroit sur le fait de la Religion une réponse dont elle seroit contente. Le Lord Amiral s'informera plus amplement de tout cela par le canal

1572. nal du Chevalier Thomas Smith, afin qu'en cas qu'on lui en parle, il puisse se tirer d'afaire avec le Roi & la Reine Mere de maniere, qu'ils sentent que Sa Majesté croit avoir grand sujet de plainte: Et sans qu'elle est entrée dans une étroite amitié avec le Roi, elle pourroit croire avec justice qu'il a manqué en cela aux engagemens de cette amitié; mais afin que le Roi sçache que Sa Majesté croit n'avoir pas été bien traitée en cela, elle veut qu'il sçache aussi, qu'elle est bien aise de l'oublier, & de n'en avoir aucun ressentiment. En tout cela le Lord Amiral ménagera ses expressions de maniere, que le Roi ne puisse rien prendre pour un nouveau sujet de querelle. En outre dans tout ce que le Lord Amiral dira au Roi & à la Reine Mere, il fera connoître combien Sa Majesté fait de cas des ofres que le Roi lui a faites par les lettres qu'il a écrites à son Ambassadeur ordinaire d'augmenter de jour en jour l'amitié qui vient d'être liée entr'eux. Et quoi que Sa Majesté ne réponde peut-être pas si souvent à ses honnétetés verbales ou écrites, elle le prie neanmoins d'être asseuré, que toutes les fois que l'occasion se presentera de lui témoigner par ses actions la même afection, elle ne demeurera pas en arriere. Outre les lettres pour le Roi & pour la Reine Mere, il en aura aussi pour la Reine de Navarre, à laquelle il rendra visite, & qu'il saluera tres afectueusement de la part de Sa Majesté. Il lui fera connoître combien sa Majesté a de joie de la paix, & combien d'actions de graces elle rend à Dieu de la lui avoir accordée, & à tous les autres qui pour la défense de leur conscience ont soufert si long-tems aussi bien qu'elle de si grandes calamités; en quoi il est certain que sa sincerité & sa constance lui ont aquis beaucoup de gloire, & ce qui est plus que tout cela, attiré la benediction de Dieu sur elle & sur sa posterité. Qu'au reste elle a de la joye qu'elle ait si sagement & si glorieusement pensé à marier le Prince de Navarre son fils avec la fille de France. Par le moyen de ce mariage le bon attachement qu'a le Roi de France pour son Etat continuera suivant les apparences, & elle vivra assez long-tems moyenant la grace de Dieu pour avoir la satisfaction de voir l'heureux succez de son fils.

Le Lord Amiral fera aussi connoître à l'Amiral de France, & aux autres personnes de qualité de son parti, combien Sa Majesté a de joie de la continuation de la paix, & d'esperance qu'ils feront si bien paroître au Roi leur sincerité & leurs bonnes intentions, qu'il leur continuera ses faveurs, & que leurs Adversaires qui ont jusques ici calomnié leurs actions, comme si elles n'avoient pas été fondées sur la conscience, auront de la confusion de s'être trompez: ainsi leur bonne conversation reconnuë de tout le monde, fera veritablement éclater la gloire de Dieu à la honte de ceux qui ont mis la fausseté en œuvre pour la cacher & pour l'opprimer. Pour ce qui est de la Maison de Guise, le Lord Amiral les saluera de son chef, chacun suivant son rang, s'il juge qu'ils lui fassent connoître qu'ils recevront bien sa civilité. Et si quelqu'un d'eux parle des afaires de la Reine d'Ecosse, il peut dire, que si ses amis lui avoient conseillé d'avoir de la reconnoissance à l'égard de sa Majesté, ou de s'être abstenuë de chercher les moyens de lui faire du déplaisir, ils lui auroient rendu un bon service, & auroient procuré la paix au pays, mais elle a si manifestement pris le contrepied, qu'il faut la regarder ou par elle-même, ou par raport à ses amis qui l'ont mal conseillée, comme la principale cause de son malheur. Il en usera de même quand il parlera de la Reine d'Ecosse. Le

Le Lord Amiral communiquera ces Instructions au Chevalier Thomas Smith, & 1572.
à l'Ambassadeur ordinaire, & aprés les avoir vûës le Chevalier Thomas Smith sçaura que la volonté de Sa Majesté est, qu'il accompagne & aide le Lord Amiral dans le tems que le Roi fera son Serment. Aprés que le Lord Amiral aura satisfait à sa Commission, & se sera aquitté des choses contenuës dans ses Instructions, le Chevalier Thomas Smith ne fera pas plus long séjour en France, & repassera en Angleterre à sa commodité.

Post-scriptum.

DAns l'afaire qui concerne la proposition du mariage de Monsieur d'Alençon, si le Roi en parle, nonobstant l'Instruction précedente contenant la maniere dont il y faut répondre, le Lord Amiral dira premierement : Qu'encore qu'il n'ait pas ordre sur cela, il est neanmoins chargé par Sa Majesté, de le remercier du desir qu'il semble avoir d'entrer en alliance avec Sa Majesté par le moyen du mariage, premierement en faisant connoître les sentimens qu'il avoit pour elle dans un tems où sa jeunesse sembloit être un obstacle; en second lieu en lui proposant Monsieur le Duc d'Anjou son Frere. L'inégalité de l'âge a été aussi le premier obstacle qui s'est presenté à Sa Majesté, mais les persuasions l'avoient emporté sur son jugement, & qu'enfin toute la dificulté n'avoit roulé que sur la Religion, qui est le plus grand obstacle pour elle qu'il puisse y avoir: Mais qu'à present la proposition qu'il lui fait de son plus jeune Frere ne peut avoir lieu à son avis, par la même raison de l'inégalité de l'âge. C'est un si grand obstacle par rapport à Sa Majesté, qu'elle est persuadée que le Roi a déja fait en lui-même la même dificulté, aussi bien que la Reine sa Mere. Aprés cela le Lord Amiral dira ce qui est contenu-ci dessus du mécontentement de Sa Majesté au sujet de l'afaire de Monsieur le Duc d'Anjou, ménageant neanmoins ses paroles, comme dit est, de maniere que le Roi ne puisse pas s'en formaliser.

G. Burleigh.

LETTRE CLIX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur des vôtres du neuf & du vingtiéme du passé, & principalement de celle que vous avez écrite à Sa Majesté. Pour ce qui regarde les afaires des Pays-Bas, nous avons grand sujet d'en être jaloux; car étant entre les mains des Espagnols nous ne pouvions pas y trafiquer seurement. Et si les places maritimes tombent à ceux où vous étes, ils regleront non seulement le commerce de nos Marchands en ces pays-là; mais la souveraineté de la Manche qui nous appartient se trouvera bornée & bien exposée. Nonobstant cela je ne vois pas que nous soyons disposez à appli-

1572. appliquer le remede où il seroit principalement necessaire. Je compte qu'à force d'importunitez nous obtiendrons quelque chose, nous qui voyons le peril; sinon nôtre conscience sera tranquille, quoique nôtre esprit soit agité. Pour vos lettres à Sa Majesté, comme le Duc de Norfolk fut executé Lundi, & que vos lettres n'arriverent que Mardi, j'ai crû qu'il n'étoit pas mal à propos de dire à Sa Majesté que j'avois des lettres de vôtre part pour elle, que je croyois ne contenir autre chose que le sentiment des gens sages de France qui sont bien intentionnez pour Sa Majesté tant au sujet de la Reine d'Ecosse, que du Duc de Norfolk. Sur cela elle me commanda d'ouvrir les lettres; ce que je fis en sa presence. Comme elle avoit quelque chagrin de la mort du Duc de Norfolk, je pris occasion de sauter l'endroit, & passai à ce qui regardoit la Reine d'Ecosse; ce qu'elle ne desapprouva pas, & loüa vôtre soin & diligence. Pour ce qui est de vôtre bon ami, je ne lui parlai point; il ne m'accompagna point aussi, & ne me dit pas un seul mot de l'afaire, comme il avoit coûtume de faire dans les autres occasions. Je ne desapprouve pas l'attachement secret qu'il a pour le parti; mais je n'approuve pas sa prudence de préferer le particulier au public. Je vous renvoie la Commission qui a été reformée en vôtre nom, c'étoit la faute du Copiste. Vous pouvez agir quand vous le jugerez à propos.

L'Ambassadeur de France n'a point ordre de demander la même chose. Il attend à ce qu'il dit, l'arrivée de Monsieur de Montmorenci, dont le retardement cause de grands fraix à Sa Majesté, qui a grand nombre de ses Oficiers à Douvres, où il se fait une grande consommation de ses provisions. Le Comte de Pembrok, le Lord Windsor, & le Lord de Buckhurst sont à Douvres avec de grands trains. D'ailleurs il s'y est rendu tant de Dames, que leurs Maris pestent contre le retardement. Sa Majesté se porte bien. La Reine d'Ecosse aura la touche par un Acte du Parlement, mais cela ne lui fera pas plus craindre de retomber que les paroles. De Saint Jaques le sixiéme de Juin 1572.

Guil. Burleigh.

LETTRE CLX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, comme mon neveu Philippe Sidney a permission de voyager, & qu'il s'en va en vos quartiers avec Milord l'Amiral, j'ai crû devoir vous écrire pour vous le recommander, bien persuadé que vous en aurez un soin particulier pendant le séjour qu'il fera de delà. Il est jeune & neuf, & je ne doute pas qu'il ne soit un peu surpris du pays & des manieres des François; ainsi il a grand besoin de vos bons conseils, que je vous prie de lui donner en ami en tout ce que vous jugerez necessaire. Son pere & moi avons dessein de le faire voyager plus loin si le monde demeure tranquille, & vous jugerez qu'il en a besoin, autrement

je

je vous prie que nous puissions en avoir avis, afin qu'on puisse regler ses voyages. 1572.
Pour mon Laquais Clark, puis que je ne puis l'avoir comme je desire, il faut s'en consoler. Je voudrois bien tenir ici un des Moines de Monsieur le Cardinal, pour lui faire voir avec combien de devotion il y seroit traité. Mais je vous prie de lui faire connoître qu'il est bien dur que des personnes de qualité se traitent de cette maniere. Ce Laquais a voulu revenir, & a pour cet éfet écrit à ses amis pour me faire faire des suplications, mais mon dessein n'a jamais été de l'avoir de cette maniere. Si j'ai eu de l'empressement à ravoir ce garçon, c'étoit pour le châtier & pour donner exemple aux autres; mais ne le pouvant pas il faut en demeurer là pour quelque tems. Je ne desespere pas de vous faire sçavoir en peu de tems où il est, m'asseurant que vous donnerez ordre pour le faire incontinent arrêter. Obligé de vous fatiguer d'une bagatelle dans un tems où vous avez tant d'afaires importantes, je finis par mes sinceres recommandations, & en vous asseurant que je suis de tout mon cœur &c. De la Cour le vingt-sixiéme de Mai 1572.

R. Leicester.

LETTRE CLXI.

A Milord de Burleigh.

MILORD de Lincoln a eu la bonté de me promettre aprés avoir éprouvé les grandes dépenses qu'on fait ici, où la cherté va tous les jours en augmentant, de conferer avec vous, Milord, sur les meilleurs moyens qu'on peut employer auprés de Sa Majesté pour me faire obtenir quelque augmentation, ne m'étant pas possible de tenir autrement, dépensant de l'heure qu'il est, comme je fais, deux cents livres St. par mois, quelque mediocre que soit ma table, quoique ma maison soit reduite au plus petit nombre que j'aye pû, & que je n'aye en tout que douze chevaux. Cela vous paroîtroit peut-être incroyable, Milord, si plusieurs Seigneurs & Gentilshommes qui viennent d'éprouver l'extréme cherté où les choses sont ici, ne vous certifioient pas que je ne grossis rien. J'ai instruit Milord des grandes obligations que je vous ai, & du soin paternel que vous avez la bonté, Milord, de prendre de moi: Aussi l'ai-je prié que soit qu'il en parle ou n'en parle pas à Sa Majesté, il ait la bonté de suivre la route que vous jugerez à propos de lui indiquer aprés que vous en aurez conferé ensemble, car je serois fâché de faire faire aucune démarche qui vous causât, Milord, le moindre mécontentement. Voilà tout l'embarras que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le vingt-deuziéme de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXII.

A Monsieur le Chevalier Fr. Walsingham, Ambassadeur ordinaire &c.

1572. MONSIEUR, je ne sçaurois voir partir d'ici un de vos Domestiques sans vous écrire un mot. J'ai attendu de sçavoir que Milord l'Amiral fût arrivé à Paris, & je n'ai fait partir le Porteur qu'aprés avoir appris par les lettres des Ambassadeurs de France de quelle maniere Milord & vous avez été reçûs & regalez; ce qu'ils n'ont pas manqué de publier ici en termes pompeux & magnifiques. S'ils ont écrit la même chose de delà sur la reception & le regal qu'on leur a fait ici, c'est ce que je ne sçai pas; mais ce que je sçai bien certainement est, que d'aussi loin que je puis me souvenir, jamais Ministres n'ont été mieux reçûs. Sa Majesté protesta avant que de prêter le Serment, que son intention n'étoit pas de faire aucune infraction au Traité dans les moindres choses; & qu'encore que les Châteaux de Hume & de Fast fussent encore à rendre, ce n'étoit pas sa faute, puis qu'elle avoit proposé au Lord de Hume & au Regent, qu'elle vouloit le rendre: mais le Lord de Hume demanda que Sa Majesté le gardât encore, plûtôt que de le rendre, & de fomenter & augmenter par ce moyen leurs divisions. Sur cela Sa Majesté proposa au Regent de se contenter que le Lord de Hume le gardât, pourvû qu'il voulût reconnoître le Roi; ce que le Lord de Hume promet verbalement de faire; mais le Regent dit que le Lord de Hume a promis obéïssance au Roi pour recouvrer ses maisons, & qu'ensuite il donnera secours à ceux du Château, & cela s'est éfectivement trouvé vrai.

D'ailleurs le Château de Fast n'a été mis entre les mains de Milord Hume qu'en qualité de Tuteur d'un enfant, qui est presentement en âge, & dans le parti du Roi.

Vous pouvez seurement dire cela au Roi, & l'asseurer que le dessein de Sa Majesté est de ne garder ni l'un ni l'autre, quelques prétentions qu'elle puisse avoir contre le Lord de Hume en vertu du dommage qu'il a fait à l'Angleterre en donnant refuge aux Rebelles dans ces maisons, & faisant des courses dans le Royaume. De Westminster en hâte, le vingt-uniéme de Juin 1572.

Guil. Burleigh.

Articles

Articles communiquez par le Duc de Montmorenci, Monsieur de Foix, & Monsieur de la Mothe pour finir les choses exprimées dans le Traité du mois de Juin 1571. au Lord Garde des Sceaux, aux Comtes de Sussex & de Leicester, aux Lords Chamberlain & de Burleigh, à Monsieur le Controolleur, au Chevalier Ralph Sadler, & au Chevalier Walter Mildmay.

1. LEs François demanderent par Monsieur de Foix, que la Reine d'Ecosse eût quelque faveur en consequence du Traité conclu entre Sa Majesté & le Roi de France, & que cette faveur s'étendît aussi loin qu'il se pourroit sans commettre l'honneur & la seureté de Sa Majesté. 1572.

2. Qu'il se feroit une suspension d'armes en Ecosse, que le Parlement s'y assembleroit, & qu'on travailleroit à reünir l'Etat & le Royaume.

3. Que si le Parlement ne pouvoit pas convenablement s'assembler, on envoyeroit de part & d'autre des Députez à Londres pour traiter avec les Commissaires nommez par Sa Majesté & par le Roi de France.

4. Qu'il seroit fait un reglement concernant le commerce, & les François ont declaré qu'ils étoient prêts de consentir à tout ce qu'on demanderoit de raisonnable, & pour cet éfet ils ont produit & delivré une Commission scellée du grand Sceau de France.

Réponse à ces Articles.

1. Que cela n'étoit pas conforme au Traité, que la Reine d'Ecosse étoit mieux traitée qu'elle ne meritoit, ou qu'il n'étoit necessaire pour la seureté de Sa Majesté, comme il paroissoit par l'ample declaration qui avoit été faite par nôtre Ambassadeur au Roi de France, au Duc de Montmorenci, & à Mr. de Foix, des malignes cabales de la Prisonniere contre Sa Majesté. Que les Seigneurs & les Communes de present assemblez en Parlement, avoient jugé que Sa Majesté ne pouvoit être en seureté sans proceder severement contre la Reine d'Ecosse, à quoi Sa Majesté dans une telle extrémité n'avoit pas neanmoins voulu consentir. Et qu'ainsi la Reine d'Ecosse avoit au pied de la lettre plus de faveur qu'elle ne meritoit, ou que tout le Royaume ne croyoit qu'elle en dût avoir.

2. Que pour la suspension d'armes en Ecosse, Sa Majesté y avoit fait ce qu'elle avoit pû par le moyen du Chevalier Guillaume Drury qu'elle y avoit envoyé pour cet éfet avec Monsieur de la Croque; & qu'ainsi on croyoit que Monsieur de la Mothe Ambassadeur ordinaire en avoit été informé de la part de Monsieur de la Croque, & avoit rendu de tres-bons témoignages de la conduite du Chevalier Guillaume Drury en cela.

3. Qu'on ne croyoit pas que le Parlement dût s'assembler pendant qu'on seroit en ar-

1572. mes de part & d'autre, & que partant on ne desapprouvoit point qu'on envoyât des Commissaires.

4. Qu'on parleroit encore aux Marchands qui n'avoient que peu de penchant à negotier en France, parce qu'ils y avoient été maltraitez, & sur tout à Roüen.

Replique des François, & afaires nouvelles.

1. Que pour la Reine d'Ecosse, Monsieur de Foix a avoüé que suivant le Traité il n'étoit pas en droit de parler pour elle; mais qu'il avoit pour cela un ordre special & particulier. Que pour specifier la faveur qu'on demandoit pour elle, on declaroit qu'on n'en vouloit aucune qui fût contraire à la seureté de Sa Majesté, & que partant on se fixoit à ce qui suit, qu'on eût la liberté de lui porter tout ce qui lui étoit nécessaire pour son vétement, & l'argent dont elle auroit besoin pour cet éfet.

2. Qu'elle auroit auprés d'elle un nombre convenable de Domestiques, pour pouvoir soutenir son rang.

3. Qu'il fût permis au Duc & autres de lui faire tenir certaines lettres de la part du Roi de France & de la Reine Mere, à condition que le Comte de Shrewsbury sçauroit de quoi il s'agissoit.

4. Pour l'afaire du commerce, ils consentoient qu'elle fût negotiée par l'Ambassadeur ordinaire.

Additions.

1. Que suivant le second article du Traité ils auront de Sa Majesté une lettre qui réponde à celle du Roi.

2. Que conformément au troisiéme article qui regarde la maniere de reparer les torts faits à l'Angleterre par les Ecossois, cette clause sera changée suivant l'écrit qu'ils avoient proposé pour être inseré à la place dudit article.

Réponse aux nouvelles demandes.

1. Qu'ils auront la lettre de la Reine.

2. Que l'article demeurera comme il est, & comme il est raisonnable qu'il soit au sujet de l'Ecosse, car si des particuliers font des attentats & des ravages considerables, & que le Roi d'Ecosse ne puisse ou ne veuille les reparer, il faut de néceſsité que les Rois d'Angleterre s'en vengent sur ceux qui les ont commis.

LETTRE

LETTRE CLXIII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du vingtiéme de Juin par mon Domestique Guillaume, au sujet de la protestation que Sa Majesté a faite avant que de prêter le Serment. Pour ce qui est des Châteaux de Hume & de Fast en Ecosse qui n'ont pas été rendus conformément au Traité, je ne manquerai pas quand l'occasion s'en presentera d'apprendre à leurs Majestez à quoi il tient que cela ne soit pas fait. L'Ambassadeur d'Ecosse & le frere du Lord Granges sont allez souvent à la Cour depuis le départ du Comte de Lincoln, & demandent avec une extréme importunité quelque chose pour la Reine leur Maîtresse, & ne travaillent pas avec moins de chaleur à persuader leurs Majestez à consentir à son rétablissement. Ce que leur importunité a produit c'est ce que j'ignore. Ce que je sçai bien certainement est, que tant que cette femme sera en vie je craindrai toûjours qu'il n'y ait jamais d'union en Ecosse, ni de repos solide en Angleterre, ni enfin de parfaite & sincere amitié entre Sa Majesté & cette Couronne. 1572.

Pour ce qui est de la resolution qui a été prise au sujet de l'entreprise de Flandres, le Porteur qui en est parfaitement instruit a ordre de vous en informer. Voilà tout l'embarras que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le vingt-huitiéme de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXIV.

A Milord de Leicester.

MILORD, le Porteur part si bien instruit de l'état du pays, & de ce qui se fait en Flandres, que je croi que je dois me dispenser de vous faire la relation d'une chose qu'il vous dira de vive voix. J'espere, Milord, qu'aprés que vous aurez bien batu les matieres avec lui, il vous paroîtra manifestement, que du bon ou du mauvais succez de cette entreprise dépend la cause commune de la Religion. D'ailleurs ne reüssissant pas Sa Majesté ne sçauroit se promettre beaucoup de seureté pour elle-même d'un si dangereux voisin dont la grandeur ne recevra pas un mediocre surcroît s'il se tire glorieusement d'afaire. Ainsi je prie Dieu que Sa Majesté fasse tout ce qui peut se faire pour sa seureté. Sans vous fatiguer davantage, je me refere, Milord, entierement au Porteur, & je demeure bien humblement &c. De Paris le vingt-huitiéme de Juin 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXV.

A Milord de Burleigh.

1572. MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, qu'ayant reçû avis de Flessingue des divisions qui y regnent faute d'un bon Gouverneur, on a fait choix de Monsieur Junius pour s'y transporter incessamment, avec Commission d'y regler la police jusques à l'arrivée du Prince d'Orange son frere. Il aura pareillement pouvoir de vendre les biens de ceux qui ont été faits prisonniers en dernier lieu. Pour mieux reüssir en cela il vous prie, Milord, d'écrire au Capitaine Morgan de lui aider de tout son pouvoir dans l'execution de sa Commission. Il vous suplie de plus, Milord, de l'exhorter à tenir ses Soldats dans une si exacte discipline, qu'on juge par leur conduite de la justice de la cause qu'ils défendent. Pour cet éfet il desire beaucoup de conferer avec Monsieur Killegrew, pour l'informer pleinement de l'état de leur cause. Son dessein est de passer à Douvres, & de s'y embarquer aprés s'être entretenu avec lui. Je sens bien par lui que si Sa Majesté ne leur donne secours sous main, ils seront forcez de se rendre aux conditions qu'on voudra leur imposer, & obligez au reste de consentir que Strossi vienne en Zelande, à moins qu'ils ne reçoivent quelque secours d'ailleurs. C'est pour cela principalement que ce Gentilhomme ayant sagement égard à la liberté de sa Patrie, & prévoyant les maux qui peuvent s'en ensuivre s'ils ne sont pas secourus dans leur néceffité, souhaite beaucoup de s'entretenir avec Monsieur Killegrew, & croit la chose si nécessaire qu'il viendroit jusques à Londres, si les broüilleries qui regnent actuellement à Flessingue lui permettoient de faire un si long sejour. C'est tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le second de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXVI.

A Milord de Leicester.

MILORD, j'espere que Mr. Beal vous aura entretenu de l'état des afaires de ce pays, de ce qui se passe en Allemagne, & de la néceffité qu'il y a à ne pas abandonner l'entreprise de Flandres, l'interêt commun de la Religion, & la seureté particuliere de Sa Majesté ne permettant pas de laisser manquer les Flamans des secours que vous pouvez leur donner. Sur l'avis venu de Flessingue du desordre qui vient d'y arriver faute d'une bonne tête, on a fait choix de Mon-

Monsieur Junius, qui est, Milord, comme vous sçavez, serviteur du Comte Palatin, 1572.
pour se transporter sur le lieu & remettre les choses en meilleur ordre; comme aussi pour avoir l'œil sur la vente des biens nouvellement pris, & les faire employer au maintien de la cause, & empêcher qu'ils ne soient convertis à des usages particuliers. Et comme il peut être aidé en cela par nos compatriotes qui sont là il m'a prié de vous demander une lettre pour le Capitaine Morgan, par laquelle vous lui conseilliez de se comporter dans l'exercice de sa charge avec l'exactitude de discipline militaire qu'il est requis pour l'avancement d'une si bonne cause; ce qui outre la reputation qu'il en aquerra, rendra son travail & ses perils recommandables au Prince d'Orange.

Le dessein de Monsieur Junius est de s'embarquer à Douvres pour Flessingue, & il souhaite de s'entretenir avec Monsieur Killegrew avant que de s'embarquer, pour l'informer de l'état present où y sont les choses. Comme il est lui-même des Pays-Bas, aussi desire-t-il sagement leur liberté, de maniere qu'en les delivrant d'un mal ils ne s'en attirent pas un autre aussi préjudiciable. En éfet à moins qu'ils ne soient secourus sous main, la nécessité les contraindra à se soumettre à des conditions desavantageuses. Il n'en faut pas davantage sur cela. Je demeure treshumblement &c. De Paris le second de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXVII.

A Monsr. le Chevalier Fr. Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, à present que le Duc de Montmorenci est parti j'ai jugé à propos de vous écrire brievement par ce Porteur, Domestique de l'Ambassadeur de France, parce qu'il n'y a ici que je sçache aucun des vôtres, ni personne qui soit si prêt à partir que ce Porteur. Le Duc & tout son train au nombre de quarante personnes, ont été défrayez pour la bouche chacun suivant son rang de maniere qu'on asseure que de mémoire d'homme on n'a pas vû la même chose. On lui a fait de si grands honneurs, qu'il est certain que Sa Majesté n'en pouvoit faire davantage. Je veux dire pour les civilités exterieures puisqu'elle l'a fait accompagner par plusieurs Nobles de diferent rang. La seule diference qu'il y a eu entre sa reception & celle de Milord l'Amiral, est, que Milord de Leicester a été le seul Lord qui ait regalé le Duc; ce qui n'a pas été la même chose en France. Il n'y a eu que moi qui l'ai regalé avec ses Gentilshommes, & qui leur ai donné une collation de tout ce que j'ai pû trouver de meilleur, mais sans viande pour observer leur maniere.

La recompense qu'il a euë est audessous de ce que j'aurois souhaité; cependant il

1572. a eu une coupe de Vermeil . . . . . une grande coupe d'or du poids de cent & onze onces, & Mr. de Foix une coupe d'argent de . . . .

Avant que de partir d'ici ils ont fait tout ce qu'ils ont pû ſur l'afaire du Duc d'Alençon ; mais ils n'ont jamais pû avoir ni ouï ni non, & il a falu ſe contenter d'un delai d'un mois qu'ils ont expliqué diverſement. Ils ont parlé de certaines choſes que je vous envoie ci incluſes dans un papier ſeparé avec la réponſe qui y a été faite. Je vous envoie auſſi dans un autre papier d'autres choſes qu'ils ont demandé en partant ; & comme nous y avons répondu, vous ſçaurez ce qu'on a dit de la réponſe.

J'ai ordre de vous prier de mettre en uſage toute ſorte de moyens legitimes pour ſçavoir au vrai l'âge du Duc d'Alençon, d'examiner ſa taille, ſa conſtitution, ſon penchant pour la Religion, ſes inclinations, celles de ſes Partiſans & de ſes Domeſtiques. Sa Majeſté ſouhaite d'être informée de tout cela afin qu'elle puiſſe ſe determiner avant le mois. Je ne vois pas qu'elle trouve d'autre dificulté que pour l'âge ; & ſi l'on y peut ſupléer par quelque endroit l'afaire vaudroit la peine d'y penſer. Je voudrois que nous puſſions avoir Calais, & qu'il en fût Gouverneur ſa vie durant, de maniere que nous y euſſions ſeureté pour nôtre Etape. Je voudrois auſſi qu'on aſſeurât ſous main la Reine Mere, qu'encore qu'il n'y eût point de contrat pour cela, il n'y auroit point ici de Meſſe aprés ſon Mariage.

A moins que l'on ne puiſſe par quelque moyen lever la dificulté que Sa Majeſté s'eſt miſe dans l'eſprit qu'on trouveroit mauvais qu'elle eût fait choix d'un ſi jeune Prince, le ſuccez me paroît incertain.

Je ne ſçaurois avoir la patience de vous parler de nôtre Parlement. Nous avions tous travaillé, & tout le monde avoit donné un plein & entier conſentement à faire une loi pour declarer la Reine d'Ecoſſe incapable & indigne de ſucceder à la Couronne, mais Sa Majeſté n'y a ni conſenti ni refuſé ſon conſentement, & elle a remis la choſe à la Touſſaints. Vous pouvez vous imaginer ce qu'en penſent tous les gens ſages & de probité. Il ſemble qu'il y ait ici des perſonnes qui ont abuſé de la faveur qu'elles ont auprés de Sa Majeſté, & ne s'en ſont ſervies que pour la rendre ſa plus grande ennemie. Dieu veuille nous reformer. Je ne vous dis point ſur qui tombent les ſoupçons. J'en ai du chagrin pour eux, & vous en aurez auſſi ſi les ſoupçons ſe trouvent vrais. Tout à vous

Guil. Burleigh.

LETTRE CLXVIII.

A Monſieur le Chevalier Walſingham Ambaſſadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, Milord l'Amiral a eu aujourd'hui audience de la Reine, & a fait un rapport favorable de la maniere de ſa reception. Je ſuis fâché qu'on croye ici de plus en plus que le Roi de France ſe dedit au ſujet de l'afaire de Flandres : cela produit du refroidiſſement de deça. Il eſt venu ici des gens qui nous

nous ont dit que 13 renouvelle o A. D. F. 14 & que c'eſt cela qui traverſe la derniere 1572.
afaire B. 19 Je ſuis au fond bien ſurpris que 13 ait plus d'attachement pour 14 que pour 15 j'ai ordre de vous en écrire, & de vous demander vôtre avis ſur cela, que je vous prie de me donner le plûtôt que vous pourrez.

J'ai fait de mon mieux pour vous, & vous en apprendrez la fin par vôtre . . . . . Mr. Worſeley que j'ai trouvé obſtiné, mais je lui ai fait donner les remedes néceſſaires, & il a changé d'humeur. Adieu de Weſtminſter le cinquiéme de Juillet 1572.

Guil. Burleigh.

LETTRE CLXIX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, je reçûs le dixiéme de ce mois les vôtres du ſecond & du cinquiéme de Juillet, qui m'ont été renduës par l'homme de l'Ambaſſadeur. J'ai appris avec plaiſir les particularitez de la magnifique reception qui a été faite au Maréchal de Montmorenci, qui arriva le même jour que je reçûs vos lettres. Il n'a point perdu l'occaſion de faire valoir les grands honneurs qu'il a reçûs de Sa Majeſté. Ceux de ſa ſuite diſent la même choſe. Tout eſt revenu fort ſatisfait, & on ne peut pas dire trop de bien de ſa Majeſté. Le lendemain de ſon arrivée la Reine Mere m'envoya querir, & me dit que le Roi ſon fils qui étoit allé à ſaint Germain, l'avoit priée de m'envoyer querir, pour me prier de ſa part de bien remercier Sa Majeſté des honneurs qu'elle avoit faits au Maréchal, & qu'il ne pouvoit s'empêcher de regarder comme une preuve manifeſte de l'afection ſincere & de la bonne volonté qu'elle avoit pour lui; & que partant il me prioit d'aſſeurer Sa Majeſté, qu'elle le trouveroit toûjours prêt à lui rendre ſervice, & à lui marquer la veneration qu'il a pour elle. De plus elle me chargea de dire à ſa Majeſté de la part de ſon fils & de la ſienne, qu'ils prioient Dieu de diriger ſon cœur de maniere qu'elle prît la reſolution de donner les mains au mariage propoſé, & que ce mariage ſervît à former & à maintenir une parfaite amitié entre les deux Couronnes; choſe qui leur paroiſſoit ſi néceſſaire pour l'une & pour l'autre, qu'ils ne pouvoient que la ſouhaiter avec une paſſion extréme. Qu'ils proteſtoient neanmoins, que s'ils ne croyoient pas que le ſuccez ne fût pas à ſa ſatisfaction, ils ne ſouhaiteroient la choſe en aucune maniere. Pour les particularitez dont ſa Majeſté ſouhaite d'être informée par rapport à l'âge, à la taille, à la conſtitution, à la Religion du Duc d'Alençon, à ſon afection pour Sa Majeſté, & aux inclinations de ſes Partiſans & Domeſtiques, vous ſçaurez, Milord, premierement pour l'âge, qu'il nâquit, à ce qu'on m'a dit, le vingt-cinquiéme d'Avril 1555. Pour ce qui regarde ſa taille & la proportion de ſon corps, le Lord Amiral, Monſieur le Chevalier Thomas Smith, Monſieur Killegrew, & autres qui ont été icy, pourront mieux vous le dire de vive voix, que je ne ſçaurois vous l'écrire. Quant à ſa conſtitution ſoit pour le corps ſoit pour l'eſprit, depuis que l'afaire eſt en mou-

1572. vement j'ai pris tous les soins possibles de m'en informer, & j'aprens qu'on le regarde en general comme aussi traitable & d'aussi bonne afaire qu'aucun autre Prince de France. Il passe au reste pour avoir de la sagesse & de la bravoure, mais aussi un peu de legereté, peché originel de la Nation. On lui applique le Proverbe François *il a de la plume en son cerveau.* Outre l'opinion generale l'Amiral, le Comte de la Rochefocault, Teligny, Bacquenaut, & plusieurs autres des mieux sensez de la Religion, m'ont confirmé la même chose, & me l'ont si bien asseuré, que je ne sçaurois pour moi m'empêcher de le croire, vû les témoignages qu'ils ont donné de leur zéle & de leur pieté. M'entretenant un jour sur cela avec l'Amiral, il me protesta plusieurs fois appellant Dieu à témoin, que s'il ne croyoit pas ce mariage honorable, avantageux, & convenable à la seureté de Sa Majesté, il n'y a point de consideration mondaine qui fût capable de l'obliger à le lui conseiller, la chose étant sur tout dans une si grande incertitude. Pour ce qui concerne sa Religion, ils ont de grandes esperances, & même fondées sur de bonnes conjectures, qu'il ne seroit pas dificile de le ramener à la connoissance de la verité. Pour moi je croi pour de grandes raisons, que s'il n'y a d'obstacle que celui de la Messe, il sera aisé de le surmonter. Quant à l'amour qu'il a pour Sa Majesté, j'apprens de bonne part que sur ce qu'on lui demanda s'il ne seroit pas bien aise d'avoir la qualité de Roi, il protesta que si le rapport avantageux qu'on faisoit des rares vertus de Sa Majesté ne le touchoient pas plus que l'envie d'avoir un Royaume, il n'auroit jamais prié le Roi ni la Reine sa Mere d'en faire la proposition. J'apprens de plusieurs bons endroits que sa passion est forte & sincere. Quant à la disposition où sont ses Partisans & Domestiques à l'égard du mariage, je suis pareillement informé de bonne part, qu'ils le souhaitent avec ardeur, & sur tout ceux dont il prend conseil. Quoi qu'ils ne soient pas de la Religion, ils ne sont pas neanmoins ses ennemis, ou plûtôt ils y ont plus de penchant qu'à l'autre. De là vient que douze de ces Messieurs qui servoient son Frere ont été remerciez. Voilà au vrai & sincerement ce que j'ai pû apprendre sur cela.

Pour Calais, l'Amiral à ma priere en a fait l'ouverture comme d'une proposition qui venoit de moi. Il ne trouve à leurs Majestez aucun penchant à cela. J'en ai aussi touché quelque chose à Monsieur de Foix, auquel j'ai dit, que s'il y avoit quelque chose capable d'avancer l'afaire c'étoit cela. La chose fut long-tems debatuë pour & contre; mais enfin il protesta tres serieusement qu'il en croyoit le succez impossible: que neanmoins il pourroit trouver quelqu'autre expedient qui contenteroit peut-être Sa Majesté sur l'opinion qu'elle avoit qu'on trouveroit mauvais qu'elle fit choix d'un si jeune Prince. Il n'y a pas long-tems, dit il, que j'en ai entretenu Sa Majesté, & lui ai allegué de si bonnes raisons, que je ne vois pas qu'elle puisse s'empêcher d'en être satisfaite.

En battant cette matiere il me demanda, si je croyois que Sa Majesté ne seroit pas contente d'avoir déja le pied à Flessingue, & si supposé que le mariage se fit le Roi inserât un article dans le Contrat, par lequel il s'obligeât lui & ses successeurs à lui donner secours pour conquerir le reste de l'Isle, qui lui seroit plus avantageuse que dix Calais. Je n'ai point ordre, dit-il, de faire aucune ouverture sur cela, comme

me étant une chose à laquelle on n'a pas encore songé, mais j'ai seulement voulu 1572. vous en parler par maniere de conversation, parce que je serois bien aise de trouver un remede pour balancer le scrupule de Sa Majesté. Cependant, dit-il, j'ai des raisons de croire que Sa Majesté donnant les mains au mariage, le Roi se laissera facilement porter à cela. Je lui dis, que comme je n'avois ordre de faire aucune ouverture, aussi n'en avois-je point de répondre à celle qu'il me faisoit, & à laquelle on ne s'attendoit pas. Je convins cependant avec lui, que Flessingue nous seroit plus avantageux que Calais. Pour revenir à vôtre lettre du cinquiéme de ce mois, je trouve que vos conjectures touchant [3] qui renouvelle o A D. F. [2] sont entierement fausses & vaines. Je sçai le contraire de plusieurs endroits, & je m'étonne beaucoup de la raison qui fait agir ceux qui font ces rapports à Sa Majesté, & veulent les lui faire accroire, fondez pour toute preuve sur de simples conjectures. Aprés avoir ainsi répondu aux choses que vous m'avez proposées de la part de Sa Majesté, je demeure bien humblement &c. A Paris le treiziéme de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous verrez par l'incluse écrite par Ennius premier Conseiller du Comte Palatin, au Docteur Junius, que j'ai eu ordre d'ouvrir, comme aussi par une autre qui lui a été écrite par le Comte même, de quelle maniere le Prince d'Orange se conduit, & vous apprendrez en même tems que les Forces du Duc d'Albe, dont on a fait tant de bruit, ne sont pas aussi prêtes qu'on l'avoit dit.

Je suis fort surpris que le Duc de Holstein qui a pension de Sa Majesté, & qui sçait comme elle en est avec le Roi d'Espagne, puisse se resoudre à servir le Duc d'Albe. J'espere, Milord, que vous agirez tout de bon auprés de Sa Majesté pour y donner remede, d'autant mieux qu'on croit que ce Duc aura occasion de le refuser.

La vûë de l'incluse que je vous envoie pour la communiquer à Sa Majesté a donné de deça peu de courage de continuer à donner secours sous main, comme on a fait jusqu'ici. La raison pour laquelle on y va si froidement est, qu'avant que de s'engager publiquement dans cette entreprise, on souhaitoit que Dom Jean d'Autriche fût en chemin pour Morsa. Pour mieux déguiser la chose on a publié une Declaration pour rappeller tous les Sujets du Roi qui étoient déja à Mons, avec défense à tous autres d'y aller sous peine de la vie, & de confiscation de biens. On a rendu en même tems une autre Declaration pour défendre aux Sujets du Roi d'acheter les éfets pris à Flessingue. Le Roi est si échaufé en cela qu'il ne serviroit de rien de dissimuler,

1572. ſimuler, & politiquement parlant Sa Majeſté à la conſideration de ceux qui ſont allez ſous main à Fleſſingue, ne peut pas ſoufrir qu'on abandonne la cauſe, attendu ſur tout qu'au grand mécontentement de tous ſes amis Domeſtiques & étrangers, elle n'a pas voulu profiter des moyens qui lui ont été propoſez pour reprimer les cabales de la Reine d'Ecoſſe. [13] qui vient d'Eſpagne & que j'ai entretenu ſur la matiere, m'a dit, que depuis ſon retour il avoit declaré que ſon avis étoit, qu'il étoit de ſon honneur & de la gloire de la Reine ma Maîtreſſe, de deliberer conjointement ſur les moyens d'appuyer le deſſein du Prince d'Orange, parce qu'autrement il voyoit pluſieurs raiſons pour le porter à croire, qu'il y avoit du peril pour l'un & pour l'autre, & principalement pour Sa Majeſté, attendu les cabales qui regnoient en ſon pays. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour le preſent. Je demeure bien humblement &c. De Paris le treiziéme de Juillet 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CLXXI.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, depuis la derniere que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il eſt arrivé ici un Gentilhomme de la part du Prince d'Orange, qui donne avis, que le huitiéme du courant ce Prince paſſa le Rhin à la tête de ſept mille Chevaux, & de cinquante Drapeaux d'Infanterie; & que le ſeize ou le dix-ſept il devoit paſſer la Meuſe à Ruremonde; cette place & une autre nommée Venlo étant à ſa devotion. On croit qu'il marchera du côté de Hollande, où il a de l'argent à recevoir pour payer les Reiſtres, & il mettra en chemin faiſant garniſon dans les places qui ſe ſont jettées dans ſon parti.

Il eſt arrivé depuis peu un Exprés de Conſtantinople, depéché par l'Ambaſſadeur de cette Cour à la Porte, pour donner avis que les Turcs font de tres-grands préparatifs par mer pour l'année prochaine; que la Porte Ottomane promet de l'argent au Roi, s'il veut rompre avec l'Eſpagne, & que le Sultan accepte la mediation entre lui & les Venitiens. Il rapporte d'autres particularitez, mais voilà les plus importantes. Les Venitiens, à ce que j'apprens, ne ſont pas contens de la maniere dont le Roi d'Eſpagne en uſe à leur égard: auſſi croit-on qu'ils traiteront avec le Turc, ſur tout depuis le deſavantage qu'ils ont eu depuis peu au ſiege de Caſtel-nuovo.

On écrit d'Anvers que Chiapini Vitelli a été bleſſé d'un coup de Mouſquet à la priſe de Mons, & qu'il court riſque de la vie.

Pour les nouvelles d'Italie, je me refere, Milord, à l'Ecrit ci-inclus, & ſans vous fatiguer davantage je demeure &c. De Paris le dix-huitiéme de Juillet 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE

LETTRE CLXXII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que le Prince d'Orange passa le Rhin 1572. le huitiéme du courant à Asbourg au dessous de Cologne, & qu'il est resolu de passer la Meuse le quinze ou le seize à Ruremonde, place qui est à sa devotion aussi bien que Venlo située sur la même riviere. Le Porteur de cette nouvelle est un Gentilhomme qui est arrivé en cette Cour de la part du Prince même. Son armée est composée de sept mille Chevaux, & de cinquante Compagnies d'Infanterie. On croit qu'il marchera du côté de Hollande, où il mettra garnison dans les places qui sont entrées dans son parti, & y recevra de l'argent pour payer son Armée. On ne doute pas ici, ou que Genlis n'ait donné bataille, ou qu'il ne soit arrivé sain & sauf à Mons.

Les derniers avis d'Italie portent que Dom Jean d'Autriche n'est pas encore parti. On fait fort bonne mine à l'Ambassadeur d'Espagne, qui de son côté fait mine de croire tout ce qu'on lui dit. On soupçonne que Florence n'est dans le fond pas bien aise de cette guerre; mais il n'ose le témoigner parce qu'il craint A. Il est arrivé un Exprés de la part de l'Ambassadeur de cette Cour à la Porte Ottomane, qui dit à ses intimes amis les particularitez suivantes. 1. Que le Turc fait de tres-grands préparatifs par mer pour l'année prochaine, & bien au delà de ceux qu'a jamais fait aucun de ses Prédecesseurs.

2. Qu'il ofre de grosses sommes au Roi s'il veut rompre avec l'Espagne.

3. Qu'il accepte la mediation du Roi sur les démêlez qui sont entre la Porte & les Venitiens. Il dit bien d'autres choses; mais elles ne sont pas de la même consequence. J'apprens que les Venitiens sont si las des promesses des Espagnols, qu'ils ne se rendront qu'à bonnes enseignes. On mande d'Anvers que Chiapini Vitelli allant reconnoître Mons, a reçû un coup de mousquet qui fait craindre pour sa vie. L'Ambassadeur de Florence fait tout ce qu'il peut pour excuser le prêt qui a été fait de Wm au Duc d'Albe. On croit que pour balancer les choses le Roi fera la même chose pour le parti contraire. Pour les nouvelles étrangeres, je me refére, Milord, aux avis d'Italie, & je demeure tres-humblement &c. De Paris le dix-huitiéme de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXIII.

Au même.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que le Roi a dépêché la Mole, Domestique de Monsieur le Duc d'Alençon, avec des lettres de cette Cour pour Sa

1572. Majesté. C'est pour la remercier de la magnifique reception qui a été faite au Maréchal, & pour notifier le Mariage qui doit se faire entre le Roi de Navarre & la Princesse Marguerite. Je croi qu'il a aussi des lettres de son Maître pour Sa Majesté, & ordre de dire quelque chose en sa faveur.

On ne m'en a donné qu'un avis fort superficiel; ainsi, Milord, vous vous contenterez s'il vous plaît, du peu que je vous en dis, ne pouvant vous en dire davantage. Ce Gentilhomme est un Provincial de fort bonne maison, & à ce que j'apprens un homme d'un fort grand merite. Je vous écrivis hier amplement par Hollingshead, qui s'en retourne par Diepe; ainsi, Milord, vous n'aurez que cela de moi pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris ce vingt-un de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXIV.

Au Lord de Leicester.

Milord, comme Monsieur de la Mole, Oficier de Monsieur le Duc d'Alençon, que le Roi envoie à Sa Majesté avec des lettres, ne m'a instruit que fort superficiellement des circonstances de son voyage, je n'ai aussi que peu de chose à vous en dire. Le prétexte de son Ambassade est pour remercier Sa Majesté des honneurs qui ont été faits au Maréchal, & pour lui notifier le tems marqué pour la solemnité du mariage du Roi de Navarre. Je croi pourtant que le principal sujet de son voyage est pour presenter les lettres de son Maître à Sa Majesté, & pour lui parler en sa faveur.

Ce Gentilhomme est un Provincial de fort bonne maison, & à ce que j'apprens homme de merite.

Pour les afaires de Flandres, je vous en ai écrit amplement par Hollingshead qui partit hier pour s'en retourner par Diepe. Je demeure bien humblement &c. A Paris le vingt-uniéme de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXV.

A Milord de Burleigh.

Milord, vous sçaurez s'il vous plaît, qu'un certain Ecossois nommé George Torris appartenant, à ce qu'il dit, à la Reine d'Ecosse, a volé depuis peu en cette ville Emanuel d'Ambugo Portugais, qui depuis environ dix ans a été employé à plusieurs negotiations entre le Roi de Portugal & Sa Majesté, comme il paroît par

son passeport. Comme le bruit court que le voleur a passé en Angleterre, le Portugais a employé plusieurs Gentilshommes de la Cour, pour me prier de vous écrire & de vous demander vôtre faveur, afin que ceux qu'il envoyera à la poursuite du voleur, soient revêtus de l'autorité que peuvent donner les Loix du Royaume, pour arrêter le coupable, & saisir les éfets & bijoux qui se trouveront appartenir au Portugais. Il a aussi obtenu des lettres du Roi pour faire ici la même chose en cas de besoin. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 22. de Juillet 1572. 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXVI.

A Milord Tresorier.

MILORD, pour ce qui concerne la défaite de Genlis, je m'en refere aux incertitudes que j'ai inserées dans la liste des nouvelles courantes. Ceux de la Religion qui s'endormoient ci-devant dans la securité, commencent à se reveiller, & à voir le danger où ils sont. Ils concluent consequemment, qu'à moins que l'afaire des Pays-Bas ne reüssisse, il n'y a rien à esperer pour eux. Aussi ont-ils depuis peu député au Roi qui est en voyage, pour lui representer que si le Prince d'Orange succombe, il ne dépendra pas de lui de lui continuer sa protection en vertu de son Edit. C'est pourquoi on le suplie de prendre promptement quelque resolution pour le secourir, ofrant de n'épargner en cela ni leurs biens ni leurs vies. Ils sentent bien par les secours qui sont donnez à leurs ennemis de la part du Pape, du Duc de Florence, des Electeurs de Treves, de Baviere, & de Cologne, qui ne s'interessent aux Pays-Bas que par rapport à la Religion, & qui ne balancent pas à se declarer, qu'à moins que Sa Majesté & les Princes d'Allemagne ne se joignent en leur faveur avec cette Couronne, il y a grand sujet de douter du succez de leurs afaires. Ils m'ont prié, Milord, de vous suplier par l'amour que vous avez pour la gloire de Dieu & pour la seureté de Sa Majesté, de voir encore si aprés la proposition préalablement faite de la part du Roi, vous ne pourriez point la porter à se joindre à cette Cour pour leur défense. Ils croient faire en sorte . . . . . & ils sont comme asseurez que Sa Majesté y prêtera l'oreille. Ils ont tout de nouveau envoyé des Ministres aux Princes d'Allemagne qui sont dans leurs interêts, pour les obliger à proceder avec plus de rondeur & de resolution, en leur representant le danger évident auquel ils s'exposent s'ils ne le font pas. Ils ont avis par un Exprés venu tout nouvellement d'Allemagne, que ces Princes commencent à s'appercevoir du peril, & qu'ils sont disposez à faire tout ce qui pourra le prévenir. Ils souhaitent de sçavoir au plûtôt de quelle maniere Sa Majesté aura reçû la proposition, afin de pouvoir prendre leurs mesures. Comme j'écrivois j'ai reçû copie d'une lettre écrite

1572. écrite de Mons. Je vous l'envoye ci incluse, Milord, afin que vous voyiez & l'état du Pays, & quels sont les débris des Troupes de Genlis qui se sont sauvez dans cette place. Je ne vous fatiguerai pas davantage pour ce coup, & me contenterai, Milord, de vous souhaiter la benediction de Dieu sur vôtre nouvelle dignité, & autant de succez qu'en ayent jamais eu tous ceux qui ont occupé ce poste. Je demeure tres humblement &c. De Paris le 26. de Juillet 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXVII.

Au Lord de Leicester.

MILORD, vous verrez par les nouvelles courantes, que Genlis a été défait. Cela ne peut que mettre en danger la cause. C'est un contretems fâcheux qui arrive precisément dans le tems que le Prince d'Orange met le pied dans le Pays. Cela le découragera, & encouragera l'ennemi. Il n'est pas nécessaire de vous dire, Milord, de quelle importance il nous étoit qu'il reüssît ou qu'il échoüât. La chose est claire d'elle-même. Il n'est pas moins évident combien il étoit dangereux de la laisser succomber. Ce n'est pas sans douleur que je pense au peu d'esperance qu'il y a, sur tout aprés la nouvelle de cette défaite, qu'il reçoive du secours de nôtre part, attendu les consequences: Mais j'espere que mes craintes seront vaines.

Comme sa disgrace nous expose, ce seroit manquer de politique & de courage, que de le laisser dans l'embarras. Nous ne pouvons nier aprés la découverte qu'on vient de faire, que si Dieu n'avoit pas suscité le Prince d'Orange pour donner de l'occupation à l'Espagne, il y a long-temps qu'il se seroit allumé chez nous un dangereux feu. Par consequent c'est nous secourir nous-mêmes que de le secourir, puisque nous devons courir la même fortune que lui. Toute la diference est que si nous l'abandonnons, les premiers maux tomberont sur lui, & viendront ensuite à tous ceux de nous qui font profession de la même Religion. Le secours que les Espagnols reçoivent du Pape, de Florence, & de divers Princes Catholiques d'Allemagne, fait voir que cette guerre est mêlée, & qu'il y entre de la Religion & de la Politique. Ils ne balancent pas à se declarer, & font voir par là qu'ils ont du zéle & du courage: Nous n'agissons au contraire que sous main, & nous montrons en cela que nous n'avons ni zéle ni courage. Jamais entreprise où il est entré de la crainte n'a bien reüssi; car rien n'est plus ennemi de la prudence que la peur. Les Protestans de ce pays depuis la défaite de Genlis faisant attention aux suites qu'auroit la disgrace du Prince d'Orange, ont fait connoître au Roi que ce Prince venant à échoüer il ne sera pas en son pouvoir de maintenir son Edit. Aussi le prient-ils de peser meurement s'il seroit plus avantageux d'avoir avec avantage une guerre étrangere, que d'en essuyer une Domestique à sa perte & à la ruïne de son Etat. Comme le Roi n'est

n'est pas ici, on n'a pas encore eu sa réponse. On espere une resolution telle que requiert le danger de la cause. Cependant M. m'a prié de vous demander, Milord, vos soins & vôtre secours pour faire expliquer Sa Majesté, & sçavoir si sur la proposition que le Roi lui en fera faire, elle voudroit agir conjointement avec lui pour le secours de ce pauvre Prince, attendu que ses interêts la touchent de si prés & par rapport à la Religion, & par rapport à l'Etat. Quoiqu'il importe extrémement au Roi de faire attention à cela, il est certain qu'il importe encore davantage à Sa Majesté, parce que supposé que les Espagnols triomphent, elle ne peut s'attendre qu'à tous les maux qu'ils sont capables de lui faire. Comme vous n'avez jamais manqué, Milord, à favoriser les entreprises où il s'agit de la gloire de Dieu, & de la seureté de Sa Majesté, je ne doute pas que vous n'agissiez avec le soin & la vigueur que merite une afaire de cette importance, à faire accorder tout le secours possible. Dans cette confiance, Milord, je ne vous fatiguerai pas davantage, & finirai en vous protestant que je suis tres-humblement &c. De Paris le 26. de Juillet 1572. 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXVIII.

A Monsieur Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire à la Cour de France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Messieurs de Montmorenci & de Foix étant ici, nous parlerent plusieurs fois aprés que la ratification du Traité fut expediée, & agirent fortement auprés de certains Membres de nôtre Conseil, pour nous obliger à écouter une proposition de mariage qu'ils avoient ordre de nous faire de la part du Roi de France & de la Reine Mere au sujet du Duc d'Alençon. Nous témoignâmes quelque surprise sur cela, & nous la fondâmes sur une proposition de même nature au sujet du Duc d'Anjou, où les choses, comme vous sçavez, ne se passerent pas methodiquement. Monsieur de Montmorenci & son Collegue firent de grands éforts pour nous donner satisfaction, & sur tout pour lever les dificultez qui naissent de la disproportion d'âge entre nous & le Duc d'Alençon. Quoique la réponse que nous leur donnâmes n'ait pû leur faire rien esperer; ils ne laisserent pas neanmoins de nous importuner beaucoup. Ils se servirent de force raisons pour nous soliciter à ne pas rejetter la proposition, tant parce qu'une alliance si intime seroit un puissant motif pour le maintien du dernier Traité, que parce que le sujet proposé étoit un Prince illustre, moins par sa naissance que par ses vertus & par les belles qualitez qu'il a en partage; sans compter plusieurs autres raisons qu'ils mirent en avant pour applanir les dificultez & nous inspirer de l'estime pour le Duc d'Alençon. Aprés

1572. plusieurs conferences qu'ils eurent & avec nous & avec nôtre Conseil, les voyans dans une extrême perplexité, de l'éloignement que nous faisions paroître de donner les mains à leurs desirs, & jugeant qu'un refus tout plat seroit pour eux un chagrin sensible, nous fûmes conseillées de ne pas rejetter tout à fait leur proposition, & d'attendre le retour du Lord Amiral, par le moyen duquel & des personnes de sa suite nous serions mieux en état de juger du personnage & de ses qualitez. Nous leur répondîmes donc quand ils furent prêts à partir: Que nous trouvions tant de dificultez à la chose, sur tout pour la diference de l'âge, que nous ne pouvions la digerer pour le present; Mais que nos Sujets de tout rang nous soliciterent si pressamment de nous marier, que nous ne voulions donner aucune réponse positive qui pût mécontenter l'Ambassadeur; persuadées que nos peuples en seroient fort mécontens dans la conjoncture presente, que nous voulions prendre un peu plus de tems pour songer à la chose; & que dans un mois nous donnerions au Roi de France une réponse positive, qui seroit communiquée avant toutes choses au Duc de Montmorenci, qui la donneroit au Roi s'il le jugeoit à propos. Ainsi ils partirent avec cette réponse. Aprés le retour de nôtre Amiral, nous lui en avons parlé & à quelques-uns de sa suite. Ils nous ont tous dit, qu'autant qu'ils avoient pû le remarquer eux-mêmes, ou apprendre par le rapport d'autrui, les qualitez du Duc n'étoient inferieures en rien à celles de Monsieur d'Anjou, mais plûtôt superieures. Pour la mine & pour le credit tout le Monde dit qu'il n'en approche pas, & sur tout pour la mine que des marques de petite verole ne contribuent guere à relever. Ainsi considerant sa jeunesse jointe à l'incertitude de son credit, surquoi s'accordent tous ceux qui l'ont vû, quoique d'ailleurs on le préfere à son Frere en toutes choses, nous ne pouvons nous resoudre à accepter l'ofre, attendu principalement qu'elle n'est pas accompagnée de grands avantages, qui puissent balancer les ridicules jugemens qu'on pourroit faire, ou dédommager en quelque maniere des personnes illustres que nous avons refusées. C'est pourquoi suivant ce que nous avons dit à l'Ambassadeur, nous voulons que vous disiez de nôtre part ce qui suit à Monsieur de Montmorenci. Et comme la réponse n'est pas tout à fait satisfaisante, s'il veut que vous la rendiez vous-mêmes au Roi, vous le ferez, & lui demanderez qu'il soit present, & qu'il prie le Roi & la Reine Mere de la prendre en bonne part, & de faire justice à nos intentions qui sont droites au pied de la lettre & pleines d'amitié. Vous direz donc qu'ayant fait réflexion à l'ofre que le Roi nous a faite de nous donner Monsieur le Duc d'Alençon en mariage, nous le remercions de tout nôtre cœur aussi bien que la Reine Mere, persuadées que nous sommes que c'est un éfet de la bonne volonté qu'ils ont pour nous, & du desir sincere de cultiver l'amitié contractée entre nous par le dernier Traité. Et comme nous souhaitons aussi avec passion que cette amitié continue & s'augmente, nous sommes trés-fâchées de trouver tant de dificultez dans une afaire qui en seroit le principal lien, & des dificultez d'une telle nature, qu'il ne nous est pas possible d'en digerer les incommoditez, & sur tout par rapport à la disproportion de l'âge. Vous prierez le Roi & la Reine Mere d'être bien asseurez, que ce n'est pas le manque de desir de continuer & même d'augmenter l'amitié qui nous fait faire des dificultez; Que nous croyons que tout

tout le Monde les feroit comme nous, & que le tout ne roule presque que sur la diference de l'âge de Monsieur d'Alençon au nôtre ; obstacle auquel ne sçauroient remedier ni le Roi qui souhaite le Mariage, ni nous : De sorte que si l'amitié ne s'afermit pas par un lien si parfait, ce n'est la faute ni des uns ni des autres, non pas même de Monsieur le Duc, des vertus duquel vous pouvez dire à juste titre que nous avons entendu dire tant de bien, que nous ne pouvons nous empêcher d'avoir beaucoup d'estime pour lui, & de le croire fort capable de faire un mariage aussi heureux, que nous pourrions le souhaiter. Vous pouvez dire, si vous le jugez à propos, qu'encore que nous n'ignorassions pas l'âge de Monsieur d'Alençon dans le tems que les Ambassadeurs étoient ici, & que nous eussions pû par consequent répondre dés lors ce que nous répondons à present sans diferer comme nous avons fait, vous direz pour satisfaire le Roi sur cela, qu'encore que nous ayons cru d'abord que l'âge de Monsieur le Duc d'Alençon étoit un obstacle insurmontable au Mariage ; comme durant le sejour des Ambassadeurs nous étions continuellement solicitées par nôtre Conseil, comme aussi par les Etats de nôtre Royaume assemblez en Parlement, qui nous representoient sans cesse la nécessité qu'il y avoit de nous marier, tant pour nôtre avantage particulier que pour le bien general de nôtre Royaume ; & il y en avoit même qui nous remontroient, que l'âge ne devoit pas être une dificulté, & que le bien qui en reviendroit à nous & à nôtre Royaume, pourroit nous dédommager de la mauvaise opinion qu'on en auroit peut-être dans le Monde. Ces importunitez plûtôt que leurs raisons, nous avoient fait consentir à examiner la chose de plus prés, pour voir si le tems produiroit quelque changement dans nôtre esprit, ou si l'on nous feroit avec le Mariage quelque ofre plus considerable qui pût balancer dans le Monde l'inconvenient de la diference de l'âge. Mais cet intervale de tems n'a fait aucun changement dans nôtre esprit, & nous n'avons rien appris qui puisse balancer les inconveniens. Ainsi pour tenir parole, & sur tout parce que nôtre dessein est d'aller droit avec le Roi nôtre bon Frere & la Reine sa Mere, nous leur répondons à present, que nous ne pouvons accepter l'ofre sans scrupule & sans repugnance, attendu la disproportion de l'âge, reconnoissant neanmoins que Monsieur le Duc d'Alençon a toutes les vertus & bonnes qualitez que nous pourrions souhaiter à un Epoux : Supliant au reste le Roi & la Reine sa Mere, que Monsieur le Duc soit informé du jugement que nous faisons de son merite. Et comme nous apprenons qu'il a eu beaucoup de bonne volonté pour nous, nous l'asseurons que nous aurons toûjours pour lui autant d'estime que pour aucun Prince de son rang, à l'amour prés qui doit accompagner le Mariage. Donné sous nôtre Sceau à Theobalds, le 23. de Juillet 1572. l'an 14. de nôtre Regne. 1572.

LETTRE CLXXIX.

A Monsieur Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire &c.

ELISABETH R.

1572. Fidéle & bien aimé Salut. Aprés avoir achevé nôtre précedente, que nous étions resoluës d'envoyer de maniere que vous pussiez la recevoir à tems, pour rendre nôtre réponse ainsi que nous l'avions promis à Monsieur le Duc de Montmorenci, l'Ambassadeur de France nous a fait sçavoir qu'il avoit reçû des lettres, & nous a demandé audience avant que de vous envoyer de nouveaux ordres; ce que nous lui avons accordé. Par ce moyen nôtre précedente n'est point partie comme nous avions resolu; dequoi nous voulons qu'on soit informé quand vous jugerez à propos de répondre de nôtre part dans le tems que nous avions promis. Ainsi quand vous rendrez nos précedentes lettres de creance au Roi & à Monsieur le Duc de Montmorenci, vous direz que vous devez leur montrer nôtre réponse telle que nous l'avions faite pour leur être presentée lors que ces lettres furent écrites. Qu'aprés avoir donné audience à leur Ambassadeur, & reçû les lettres du Roi, de la Reine Mere, & de Monsieur le Duc d'Alençon, dont le but de toutes est d'accelerer & de faire reüssir l'afaire du mariage, pour ne rien dire des pressantes solicitations qui nous ont été faites de la part de l'Ambassadeur, nous avons crû être obligées d'ajoûter quelque chose à nôtre premiere réponse, cette addition n'étant pas neanmoins si diferente, qu'elle change nôtre premiere réponse. Mais en consideration du desir passionné que témoignent le Roi & la Reine Mere, & principalement Monsieur le Duc d'Alençon même, non seulement par celle qu'il nous a écrite, mais aussi par celle qu'il écrit à l'Ambassadeur, nous avons jugé à propos d'étendre nôtre réponse en certains endroits, pour faire connoître au Roi quelle est nôtre pensée en cela; ce que vous direz que nous ferons avec une sincerité & une bonne volonté qui répondent aux empressemens qu'ils ont pour nous; ce qu'ils regarderont, & dequoi ils disposeront neanmoins comme mieux leur semblera.

Aprés cela vous direz, que quand nous songeons à cette afaire, le plus grand obstacle que nous y trouvons est la disproportion de l'âge, & la diference de Religion. Pour ce qui est de celui-ci, nous ne le croyons pas si grand, qu'il ne puisse être surmonté moyenant l'assistance de Dieu à la commune satisfaction des uns & des autres, si le Duc connoît une fois nôtre Religion. Mais pour l'autre qui regarde la personne du Duc, c'est-à-dire son âge, quoiqu'il semble que cette dificulté vienne plûtôt de l'opinion, que de l'afaire même; nous croyons neanmoins qu'en matiere de mariage où les personnes doivent juger les uns des autres, on ne doit regarder à rien tant qu'à se contenter mutuellement: Et comme il n'y a rien qui puisse nous donner à cet égard une pleine & entiere satisfaction, ni peut-être à lui non plus à cause de l'âge qu'il peut concevoir que nous avons plus que lui, nous ne voyons pas

pas que nous puiſſions nous contenter commodément ni l'un ni l'autre du côté des yeux. Il nous paroît en cela quelque dificulté, que nous avons neanmoins franchie en pareils cas qui n'ont eu aucune ſuite parce qu'il eſt ſurvenu d'autres obſtacles. Comment cela peut ſe faire ſans ſcandale c'eſt ce que nous laiſſons à la prudence du Roi & de la Reine Mere, puis que c'eſt eux qui firent la dificulté comme nous voyons par le rapport de nôtre Ambaſſadeur, dans le tems que le Duc même écrivit à l'Ambaſſadeur, & s'en expliqua d'une autre maniere, c'eſt-à-dire, qu'il étoit prêt à venir ici en perſonne : ſur quoi nous ne pouvons que faire beaucoup de cas de l'amour & de l'afection qu'il nous porte. 1572.

Vous pouvez dire que ce ſont nos ſentimens ſur cette afaire; & ſans que nous ſouhaitons d'agir rondement en cela, obligées que nous y ſommes par la bonne volonté qu'ils nous témoignent, nous ne propoſerions pas l'afaire de cette maniere; auſſi ne la propoſons-nous qu'afin qu'on l'explique amiablement, & qu'on ne s'imagine pas que nous ayons deſſein de faire piece au Duc, que nous avons grand ſujet d'eſtimer & d'aimer. Il eſt certain que de cette maniere nous pouvons nous ſatisfaire par les yeux, ce que nous ne ſçaurions faire par le rapport d'autrui; car perſonne de nos Sujets n'oſe hazarder dans l'état où ſont les choſes de nous dire ce qu'il en penſe. Nous aſſeurons ſans détour, que pourvû qu'on leve la dificulté pour le fait de Religion, & que tous les autres points qui regardent le mariage ſoient reglez comme ils le furent à l'égard de Monſieur d'Anjou, nous ne doutons pas que le Roi & la Reine Mere n'ayent ce qu'ils deſirent. Aprés avoir dit cela, comme il y a apparence qu'ils feront des dificultez, & qu'ils diront qu'on ne peut pas permettre que le Duc paſſe de deçà, parce que cela ne s'eſt jamais fait dans les mariages des enfans de France avec des Puiſſances étrangeres, & que partant une telle nouveauté ne feroit pas d'honneur au Roi; ou ils s'imagineront que nous ne faiſons cette propoſition que pour rehauſſer nôtre reputation ſans aucun deſſein d'en venir au mariage quoique la perſonne ſoit de nôtre gré; vous répondrez.

Sur le premier vous direz comme de vous-mêmes, que vous n'étes pas parfaitement inſtruit des formalitez qu'ils obſervent dans le mariage des enfans de France; mais que vous oſez avancer qu'on ne ſçauroit produire d'exemple d'une afaire comme celle-ci, c'eſt-à-dire, qu'un aîné ou un puîné de France ait jamais été en propoſition de mariage avec une ſi grande Princeſſe ayant les Royaumes que nous avons, & qui ait trouvé & pour lui-même, & pour le Roi, & pour la Couronne de France les avantages que leur procureroit un mariage avec nous; & qu'ainſi les exemples du paſſé ne peuvent pas tirer à conſequence en cette occaſion pour ce qui regarde la formalité. Mais ceci doit être dit ſuivi de bonne grace, & ſans s'embaraſſer d'aucuns égards.

Sur la ſeconde objection qu'on peut faire, vous pouvez ſeurement avancer de nôtre part, que nous n'avons en cela aucun deſſein de nous faire valoir, & que nous ne penſons ſimplement qu'à nous ſatisfaire ſur la dificulté dont il s'agit au ſujet de la perſonne de Monſieur le Duc; ce qu'aucun de nos Sujets n'oſeroit faire, & que nous ne ſçaurions faire nous-mêmes par une autre voie. Et pour ce qui regarde l'honneur & la reputation du Duc, vous pouvez dire, que nous en aurons le même

1572. soin que pourroit avoir le Roi son Frere. Ainsi vous conclurez, que de quelque maniere que nous ayons proposé nos sentimens sur cette afaire, nous ne souhaitons pas que le Roi ou la Reine Mere fassent rien qui leur paroisse le moins du monde deshonorable au Duc.

Si vous vous appercevez enfin que toute la dificulté ne roule que sur le point d'honneur, c'est-à-dire de passer de deça sans être agréé pour sa personne, vous pouvez dire comme de vous-même, ce que vous jugerez nécessaire, & entr'autres qu'en cas de rupture de sa part ou de la nôtre, on pourra mettre tout cela dans le monde sur le compte de la Religion dont on n'aura pû convenir. Que d'ailleurs son voyage peut être secret & sans pompe ni éclat; ce que nous laissons à leur prudence. Donné sous nôtre Sceau à Gorambury, le 25. de Juillet 1572. le quatorziéme de nôtre Regne.

LETTRE CLXXX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, j'ai si peu de tems, que je ne puis pas vous faire une longue lettre; & quand j'en aurois davantage, je ne sçaurois vous dire autre chose que ce que Sa Majesté vous a dit dans ses lettres. Par la premiere vous verrez ce qu'on pensoit, & la seconde vous fera connoître ce qu'on veut reformer. Il est certain qu'elle trouve qu'il est necessaire qu'elle se marie. Cependant les dificultez qu'elle fait viennent moins d'elle-même, que de l'aprehension qu'elle a qu'on n'approuve pas son dessein dans le monde par rapport à la personne du Duc. Je vois tant d'inconveniens de part & d'autre, que je ne puis me determiner pour aucun mariage. On doit s'attendre à toute sorte de maux: & de se marier sans y trouver son compte, que peut-on esperer de bon? Ainsi je m'en remets à la sage providence. Je vois que vous allez être chargé d'une negotiation épineuse. Dieu veuille vous diriger. La Reine est toute pleine d'irresolution. Je ne vous dirai pas autre chose pour ce coup des nouvelles du pays. Quoique je ne sois plus Secretaire, je ne suis pas déchargé pour cela des soins ordinaires. De Gorambury le 27. de Juillet 1572.

W. Burleigh.

LETTRE CLXXXI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, depuis que je vous ai écrit il ne s'est rien passé qui merite de vous être mandé. Tout le monde attentif aux afaires de Flandres & des Pays-Bas, ne parle à present d'autre chose, & l'on n'est pas sans impatience de voir quel en

sera

sera l'évenement. Nous disons ici que ceux de Flessingue sont en tres bon état de défense, puisqu'ils ont renvoyé le Chevalier Humfrey Gilbert avec son corps d'Anglois, & quelques François qui ont pris l'Ecluse, & assiegé le Château. Bruges délibere si elle recevra ou non les Protestans & le Chevalier Humfrey. Elle a plus de penchant à les recevoir que la garnison du Duc d'Albe. 1572.

La Reine a commencé son voyage. De Havering elle devoit aller coucher à Enfield, mais au lieu de cela elle est allée à Theobalds chez Milord Trésorier où elle a couché trois nuits. Elle est presentement à Gorambury au delà de St. Alban chez Milord Garde des Sceaux, pleine de joye & de santé. Elle part demain pour Dunstable, & le jour suivant elle ira à Woborn, & finira son voyage à Windsor, où elle compte d'arriver le 24. de Septembre. Les pays maritimes qui sont nos voisins ont plus souvent que nous des nouvelles de ce que le Comte Louis fait en Hainaut avec Monsieur. Si vous en sçavez quelque chose de certain, vous ferez bien de nous en donner avis de tems en tems. Nous conviendrons avec vous pour la pareille. Portez-vous bien. De Saint Alban le 27. de Juillet 1572.

Les Ecossois commencent à avoir quelque envie de finir la guerre, & de remettre la décision de leurs diferens à l'Angleterre & à la France. Depuis cette lettre écrite Monsieur Hollingshead est arrivé à la Cour. Il arrive tout presentement à la clôture de celle-ci, & m'a donné une lettre de vôtre part du 18. de Juillet, avec certains Edits. Je vous remercie du tout.

Thom. Smith.

LETTRE CLXXXII.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous prie de dire à Sa Majesté, que suivant les instructions de sa lettre du 23. du passé, j'ai communiqué à Monsieur de Montmorenci la resolution qu'elle a prise sur la proposition qui lui a été faite par lui & par Monsieur de Foix. Je l'ai informé en même tems du contenu de sa lettre du vingt-sept au sujet de l'entrevûë pour se mieux contenter de part & d'autre.

Sur le premier il m'a dit qu'il étoit bien fâché d'une telle resolution, attendu la néceffité qu'il y avoit, vû la conjoncture presente, qu'il y eût entre les deux Couronnes une bonne amitié, & parfaite intelligence; ce qui ne pouvoit jamais bien se faire qu'en acceptant l'alliance proposée: Et comme, dit-il, j'en ai du déplaisir en general, j'en ai en particulier parce que j'ai de la bonne volonté pour Sa Majesté, que je vois en grand peril sans ce secours.

Il a dit sur le second, qu'encore que Monsieur le Duc fût de bonne volonté; cependant comme les entrevûës étoient d'ordinaire sujettes à de grands inconveniens, il

1572. il ne pouvoit y donner ni ſon conſentement ni ſon avis, à moins qu'il ne fût aſſeuré qu'on ſeroit content de part & d'autre.

Sur cela je l'ai prié de prendre des devans avec le Roi & ſa Mere, afin qu'ils reçuſſent favorablement la reſolution de Sa Majeſté: ce qu'il a promis de faire.

Aprés cette converſation, je demandai audience pour le lendemain, jugeant qu'il falloit donner un jour à Monſieur de Montmorenci pour agir auprés de leurs Majeſtez, & diſpoſer à prendre en bonne part la reſolution de Sa Majeſté.

J'allai donc à la Cour le lendemain, & trouvant que le Roi étoit occupé dans le tems que je devois avoir audience, j'entrai en matiere avec la Reine Mere, à laquelle je dis ſuivant le contenu de la premiere lettre, quelle étoit la reſolution de Sa Majeſté au ſujet de la propoſition à elle faite par le Maréchal de Montmorenci & du Duc de Foix. Elle répondit à cela, qu'elle ne pouvoit qu'en être fâchée, parce qu'elle voyoit que c'étoit le ſeul moyen de lier entre les deux Couronnes une parfaite amitié. Cependant, dit-elle, quoique la choſe ne reüſſiſſe pas, le Roi mon fils eſt reſolu, quoiqu'il arrive, d'entretenir la bonne amitié avec la Reine vôtre Maîtreſſe.

Je paſſai enſuite au contenu de la ſeconde lettre, & lui dis, que Sa Majeſté ayant reçû certaines lettres du Roi, d'elle, & de Monſieur le Duc d'Alençon, & vû le grand deſir qu'ils avoient que cette negotiation de mariage continuât, elle avoit étendu ſa réponſe dans le deſſein de faire voir que du côté de la ſincerité & de la bonne volonté elle répondoit aux empreſſemens qu'ils avoient pour elle. Que pour cet éfet j'avois ordre de dire à leurs Majeſtez, qu'à ſon avis les principaux obſtacles étoient la diſproportion de l'âge & le fait de la Religion; mais que pour le premier Sa Majeſté eſperoit qu'on trouveroit moyen de ſe ſatisfaire de part & d'autre.

Que pour le premier, comme il paroiſſoit que la dificulté conſiſtoit plûtôt dans l'opinion que dans la choſe même, Sa Majeſté les prioit de conſiderer qu'en matiere de mariage le contentement d'eſprit de ceux qui devoient ſe marier étoit la choſe la plus requiſe & la plus néceſſaire; & que comme on ne pouvoit ſe ſatisfaire que par une entrevûë, Sa Majeſté y conſentoit s'ils le trouvoient bon.

Elle répondit à cela, que ſi elle étoit aſſeurée du ſuccez d'une entrevûë elle y conſentiroit volontiers; mais que comme elle ſçavoit par experience que les entrevûës des Princes produiſoient plûtôt du mécontentement qu'autre choſe, elle ne pouvoit y conſentir de peur d'accident; parce qu'elle auroit du chagrin auſſi bien que le Roi ſon fils, qui ne ſouhaitoient rien tant que de vivre en bonne amitié avec elle, qu'il ſurvînt quelque ſujet de mécontentement.

Elle conclud enfin aprés s'être étenduë ſur la forte paſſion qu'elle avoit pour ce mariage, & ſur l'amour extréme que le Duc avoit pour Sa Majeſté, qu'elle eſperoit attendu la néceſſité où elle étoit de ſe marier, tant pour ſa propre ſeureté, que pour l'avantage de ſes Sujets, que Dieu diſpoſeroit avec le tems ſon cœur de maniere, qu'elle préfereroit le bien public au bien particulier.

Voilà ſommairement ce qui fut dit de part & d'autre. En quittant la Reine Mere j'allai au Roi, auquel je fis le même diſcours, & qui me fit auſſi la même réponſe, dont je croi qu'ils étoient convenus à l'avance; Ainſi comme c'eſt la même choſe, je ferai bien d'éviter la repetition.

Pour

Pour ce qui regarde le procedé de cette Cour dans les afaires de Flandres, je vous prie d'informer Sa Majesté: Qu'ayant eu avis de ce pays-là qu'elle songeoit à rapeller ceux de ses Sujets qui sont à present en Flandres, le Roi à la persuasion de sa Mere & des Partisans d'Espagne, est resolu de ne se pas trop avancer dans cette afaire, quoiqu'il fût ci-devant dans des sentimens tout contraires. La raison de ce changement est qu'on ne voit pas ici que sans le secours de Sa Majesté il soit en état de soutenir l'éfort d'un ennemi si puissant. On ne sçait encore ce qu'on fera; mais le bruit commun est que le Roi ne se mêlera pas des afaires des Pays-Bas. 1572.

Ceux qui souhaitent du bien à Sa Majesté, & qui voient le mieux de quelle consequence est pour son repos le bon ou le mauvais succez de ce pauvre Prince, esperent que le bruit du rapel est faux, & se fondant sur les preuves que Sa Majesté a euës depuis peu de la mauvaise volonté du Roi d'Espagne pour elle, ils concluent que la bonne Politique fait plûtôt pencher à secourir qu'à décourager le Prince d'Orange. Ils disent que rien ne feroit plus capable de traverser les desseins de ce Prince que ce pretendu rapel dans le tems qu'il vient d'entrer dans le pays, parce que ceux qui étoient bien intentionnez pour lui, & qui sont naturellement craintifs, le deviendroient encore davantage, & ne feroient pas ce qui peut avancer ce dessein. Comme je ne sçai pas sur cela les intentions de Sa Majesté, je ne décide ni pour ni contre. Pour moi comme la malice des Espagnols m'est bien connuë mon avis est, & mon devoir veut que je le dise, qu'on ne sçauroit trop souhaiter qu'ils ne fussent pas si proches voisins de Sa Majesté. C'est pourquoi je prie Dieu d'inspirer à Sa Majesté le parti le plus convenable à sa seureté. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le 10. d'Août 1572.

Fr Walsingham.

Je vous prie Monsieur de dire à Sa Majesté, que le Comte de Montgommeri fait connoître par plusieurs preuves qu'il n'est pas indigne de la faveur & de l'honneur qu'il a reçû de Sa Majesté. C'est pourquoi je vous prie, Monsieur, de conseiller à Sa Majesté de parler à la fille de ce Comte qui est à la Cour de maniere, qu'il puisse s'appercevoir que je n'oublie pas d'informer Sa Majesté de la bonne volonté qu'il a pour elle.

LETTRE CLXXXIII.

Au même.

MONSIEUR, j'ai jugé à propos de vous dire dans cette lettre particuliere, que quelque froid que vous soyez pour le mariage, nous ne songeons pas ici à abandomer la chose, persuadez que le tems agira pour nôtre satisfaction,

1572. tion. On croit que la néceſſité vous y fera enfin conſentir pour vôtre ſeureté, & c'eſt là le meilleur fondement de leur eſperance. Ils ſont aſſez informez de vôtre froideur; mais ils eſperent que la force fera ce que l'amour ne peut pas faire. Voilà, Monſieur, quant au mariage. J'ai écrit preſſamment à Milord Tréſorier & au Comte de Leiceſter pour tâcher de faire ſuſpendre le rapel des nôtres qui ſont en Flandres, ſans quoi tout le deſſein court riſque, parce que ce rapel décourageroit tout le monde. Il eſt certain que ſi l'afaire des Pays-Bas échouë, nous ſommes évidemment en peril. Il n'eſt pas beſoin de beaucoup de paroles pour vous porter à aider à prévenir ce coup. Comme vous prévoyez les maux qui s'en enſuivroient, vous ne manquez pas de zéle pour éloigner de nous tant de calamitez.

Vous m'écrivez que les Ecoſſois commencent à avoir quelque envie de finir la guerre. J'en ſuis extrémement ſurpris attendu ce qui s'eſt paſſé dans nôtre Parlement, & la grande liberté qu'on vient d'accorder à la Reine d'Ecoſſe, à moins que les Ecoſſois n'ayent déja deſſein, de rétablir leur Reine. Si Sa Majeſté avoit approuvé les expediens qui lui ont été propoſez pour ſa ſeureté de la part du Parlement, & qu'elle n'eût pas accordé tant de liberté à la Reine d'Ecoſſe, il y a long-tems que les afaires de ce pays-là ſeroient terminées. Mais nôtre coûtume eſt de bâtir d'une main, & de démolir de l'autre. Je déplore ce malheur plûtôt que d'eſperer qu'on puiſſe y remedier. Je m'en remets à Dieu, & je demeure tres-humblement &c. A Paris le 10. d'Août 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CLXXXIV.

A Milord Tréſorier.

MILORD, je me refére à la lettre de Monſieur le Chevalier Th. Smith pour ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la reſolution de Sa Majeſté concernant la propoſition qui lui a été faite par Meſſieurs de Montmorenci & de Foix. Il ne ſeroit pas dificile de porter la Cour à hazarder une entrevûë, ſi l'on croyoit que Sa Majeſté fût bien reſoluë à ſe marier; mais le doute où l'on eſt à cet égard eſt cauſe qu'on chancele: Cependant on n'eſt pas d'avis de démordre entierement: Au contraire on eſpere qu'avec le tems Sa Majeſté ſera néceſſitée de ſe rendre pour ſa propre ſeureté, & pour faire plaiſir à ſes Sujets, d'autant mieux que les dificultez qui la retiennent ne ſont principalement que des dificultez d'opinion. Je fais de mon mieux pour les entretenir dans ces ſentimens, attendu l'état chancelant de l'Europe, & la conjoncture chatouilleuſe où Sa Majeſté ſe trouve: Si une entrevûë pouvoit être de quelque utilité, je croi que je pourrois aiſément la negotier: Mais l'experience que j'ai qu'une afaire de mariage eſt ſujette à pluſieurs inconveniens, me fait aller bride en main, reſolu de me conduire, Milord, ſuivant vos inſtructions, & de ſuivre mon guide pas à pas.

Pour ce qui est des afaires de Flandres, le Roi se seroit hautement déclaré, 1572.
s'il n'avoit pas reçû avis d'Angleterre, que Sa Majesté a dessein de rapeller ceux de ses Sujets qui sont à present dans les Pays-Bas. Sur cela ceux du Conseil qui sont dans le parti d'Espagne ont fait si grand' peur à la Reine Mere en lui disant que l'entreprise des Pays-Bas ne pouvoit que miserablement échouër sans le secours de Sa Majesté, que ses larmes ont fait changer le Roi, qui étoit autrement fort resolu.

Vous voyez par là, Milord, que la peur que vous avez eu de delà a bien donné l'épouvante ici. Je crains qu'il n'en resulte de fâcheux éfets, à moins que Dieu n'y mette sa bonne main.

L'Amiral dont le courage est invincible, & qui voit les choses de loin, bien loin de se déconcerter dans ce revers, represente au Roi ce qu'il a à craindre si le Prince d'Orange succombe, ou du moins s'il est obligé de composer à des conditions qui n'éloignent pas les Espagnols de ses frontieres, & laissent les Pays-Bas dans les fers & sous la domination des Espagnols. Quoi qu'il n'ait pû obtenir tout ce qui étoit nécessaire au bien de la cause, il en a neanmoins obtenu une partie. Il m'a prié de vous dire, Milord, que ce n'est point son interêt particulier qui le fait agir, & qu'il demeureroit tranquile aprés de si longs troubles, s'il ne voyoit manifestement le peril éminent qui menace en general tous ceux qui font profession de l'Evangile, & en particulier le Roi son Maître & la Reine ma Maîtresse qu'il est obligé de respecter & de servir toute sa vie: Et que si les afaires des Pays-Bas avoient un bon denouëment, il ne voudroit pas de l'heure qu'il est, s'exposer à de nouveaux perils. Mais dans l'état où sont les choses, & prevoyant comme il fait les malheurs qui vont s'en ensuivre, il trahiroit, dit-il, & Dieu & sa patrie, & seroit ingrat envers Sa Majesté, s'il ne faisoit pas tout ce qui dépend de lui pour prévenir de si funestes suites. Comme il sçait, Milord, que vous avez le même desir, il vous prie instamment de faire en sorte que Sa Majesté suspende le rapel des Anglois qui sont en Flandres; démarche aussi propre à relever le courage aux ennemis, qu'à abattre celui de ceux qui se sont engagez dans le parti. Depuis que Sa Majesté est sur le Trône, il ne s'est, dit-il, rien presenté, si je ne me trompe, où Sa Majesté ait dû prendre plus de part, qu'à la destinée du Prince d'Orange, qu'elle doit par consequent secourir au lieu de le traverser. Il m'a prié de vous communiquer d'autres faits particuliers; mais comme je ne veux pas, Milord, vous embarrasser de chifres, j'ai prié Monsieur Killegrew de vous en informer. Je demeure donc, Milord, avec beaucoup de respect, &c. A Paris le 10. d'Août 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CLXXXV.

A Milord de Leicester.

1572. MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que le bruit s'étant répandu que sa Majesté avoit dessein de rapeller ceux de ses Sujets qui servent dans les Pays-Bas, le Roi emporté par les persuasions des Créatures de l'Espagne, s'est refroidi tout à coup, quoi qu'il témoignât-ci devant tant de chaleur, qu'il y avoit déja des Commissions expediées, & prêtes à passer au sceau, pour lever des Troupes dans plusieurs Provinces. Rien n'a été plus puissant pour faire changer le Roi de resolution, que la Reine sa Mere qui lui a dit les larmes aux yeux qu'elle ne pouvoit consentir qu'il agît ouvertement sans les Forces d'Angleterre. Comme je croi que leur Ambassadeur les a asseurez que sa Majesté ne vouloit pas s'en mêler, il n'y a pas moyen de les obliger à faire aucune ouverture. Ainsi vous voyez, Milord, que la peur & la défiance sont capables de tout gâter, à moins que Dieu n'y mette sa bonne main. Si l'Espagne sort de cette afaire avec avantage, sur quel fondement peut-on esperer qu'elle nous laisse vivre en paix? De lui proposer de traiter dans cette fâcheuse conjoncture, c'est à quoi vraisemblablement elle ne consentira pas; car jamais gens n'ont été plus fiers dans la prosperité que les Espagnols. De s'imaginer que les Espagnols n'ayant plus rien à craindre, oublieront ce qui s'est passé, ce seroit asseurément connoître bien mal leur naturel. Pour ce qui est de la grandeur de la France, je ne vois point d'ambition ici qui puisse nous donner sujet de crainte. Le plaisir & la jeunesse nous empêcheront de profiter de nos avantages, & ceux qui gouvernent sous nous sont craintifs & irresolus. * Vous pouvez juger aisément, Milord, de la perplexité de l'Amiral, qui prevoit les malheurs qui arriveront, à moins qu'il ne vienne du secours du Ciel. Aussi est-il certain, pour dire les choses comme elles sont, qu'il n'a jamais fait paroître plus de grandeur d'ame, & n'a jamais été ni plus suivi, ni plus estimé de ceux de la Religion qu'à present; ce qui n'épouvante pas peu les ennemis. Dans cette tempête il n'abandonne point le gouvernail: Il represente au Roi & à son Conseil le danger qui menace l'Etat; & quoi qu'il n'obtienne pas tout ce qu'il voudroit, il en obtient neanmoins une partie. Il m'a prié, Milord, de vous faire ses excuses de ce qu'il ne vous écrit pas. Il est accablé d'afaires. Au reste, Milord, il m'a chargé de vous dire de sa part, que si sa Majesté rapelle ceux de ses Sujets qui sont en Flandres, cela découragera tellement les gens du pays qui sont bien intentionnez pour la cause, que le dessein courra grand risque suivant toutes les apparences. C'est pourquoi, Milord, comme vous étes bien intentionné pour la cause, & zélé pour la seureté de sa Majesté, dont le repos dépend quoi qu'on en dise, du bon succez de cette entreprise, il vous prie de

* *Il designe le Roi qui étoit un Prince jeune & voluptueux, & la Reine Catherine de Medicis sa Mere qui craignoit tout.*

de faire ensorte que ce rapel demeure suspendu. Pour ce qui est de Flessingue, il m'a asseuré que la chose se fera d'une maniere à ne donner aucun juste sujet d'ombrage. Ce qui paroîtra bien-tôt par l'ofre qui sera faite à Sa Majesté de cette place par ceux qui en sont en possession de l'heure qu'il est. Il m'a prié de vous communiquer d'autres particularitez, dont j'ai prié Monsieur Killegrew de vous informer, pour ne pas vous donner la peine de démêler un chifre. 1572.

Je me refére à la lettre de Monsieur le Chevalier Th. Smith, pour la maniere avec laquelle a été reçûë la réponse de Sa Majesté à la proposition faite par le Duc de Montmorenci. Autant que j'en puis juger, ils n'ont pas resolu de se rebuter pour un refus. Je demeure bien-humblement, Milord, &c. De Paris le 10. d'Août. 1572.

Fr. Walsingham.

J'ai sujet, Milord, de vous remercier tres humblement, de la peine que vous vous étes donnée de parler à Sa Majesté pour me faire rappeller. Je vous prie, Milord, de ne vous pas rebuter, car mon fardeau devient tous les jours plus pesant, & je ne puis plus en soutenir le poids.

LETTRE CLXXXVI.

A Monsieur Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

Fidéle & bien aimé Salut. Monsieur de la Mothe chargé de lettres du Roi, de la Reine Mere, & du Duc d'Alençon, a été ici, & conjointement avec l'Ambassadeur ordinaire il nous a fortement solicitées à nous marier avec le Duc d'Alençon. En delivrant nôtre réponse contenuë dans les deux lettres que nous vous avons écrit en dernier lieu, il paroît qu'il y a eu du mal entendu ou de vôtre part ou de la part du Roi; Car par la dépêche du Roi de France à l'Ambassadeur on conçoit que vous avez dit ce que nous vous avions donné ordre de dire par nôtre premiere lettre, que l'âge du Duc étoit si diferent du nôtre, qu'il nous étoit impossible d'accepter la proposition; & cependant sur nôtre seconde vous avez proposé une entrevûë. Ces deux Declarations ont quelque chose d'absurde, comme vous pouvez à nôtre avis le sentir. C'est pourquoi nous avons répondu, ou que vous aviez mal compris nos premieres lettres, & en aviez fait le rapport de même; ce que nous avions de la peine à croire, ou que le Roi avoit mal pris ce que vous lui aviez dit, puisque nous vous avions donné ordre de dire qu'il y avoit à la chose de tres-grandes dificultez; ce que nous croyïons que vous aviez fait, & que comme vos instructions étoient claires sur cela, il y avoit apparence que le Roi avoit entendu que vous aviez dit impossible au lieu de tres-dificile. L'Ambassadeur ordinaire ne veut en aucune maniere que nous croyïons que le Roi ou la Reine Mere ait mal entendu. Aprés plusieurs conversations sur ces matieres, où ils n'ont jamais perdu l'occasion

1572. d'avancer leurs afaires, ils nous ont enfin proposé, de trouver bon que le Duc passât de deça, & de consentir que les articles dont on étoit convenu à l'égard du Duc d'Anjou, serviroient pour le Duc d'Alençon; mais que le fait de Religion demeureroit en suspens, pour être reglé quand le Duc seroit ici de la maniere dont nous conviendrions nous deux; & qu'en cas de mauvais succez pour le principal on pourroit rejetter les inconveniens sur l'article de la Religion, & mettre par ce moyen l'honneur du Duc à couvert.

Nous n'avons fait directement aucune réponse à cela, & nous sommes contentées de leur rapeller ce que le Duc de Montmorenci & la Reine Mere vous dirent au sujet de l'entrevûë qu'ils ne trouvoient pas de leur goût, disans qu'il étoit arrivé des inconveniens de pareilles entrevûës. Que sans se mettre en peine de ces inconveniens, & sans leur demander s'ils en sçavoient des exemples, nous serions tres-fâchées que la proposition d'une pareille entrevûë vînt de nous, de peur que le principal ne reüssît pas, dequoi nous ne pouvions donner aucune certitude, & qu'à la verité les inconveniens dont on avoit parlé n'étoient point impossibles. LAmbassadeur & la Mothe insisterent encore & nous dirent, que si nous étions dans les sentimens de nous marier plus pour les besoins de nôtre Etat, que par aucun penchant naturel, comme nous l'avions asseuré, nous ne ferions pas de dificulté sur l'entrevûë par eux proposée. Un assez long-tems s'étant écoulé nous répondîmes en presence de nôtre Conseil, que pour le bien de nôtre Royaume nous étions toûjours dans la disposition de nous marier avec le Prince qui nous seroit presenté à des conditions qui nous conviendroient; Et qu'à l'égard de l'entrevûë, nous nous en rapportions à la prudence du Roi & de la Reine Mere, souhaitant qu'ils disposassent les choses de maniere, que quelque tour que l'afaire pût prendre il n'arrivât point d'inconvenient, ajoûtant aprés un long discours, que n'étant pas sans aprehension pour les suites, nous n'osions souhaiter l'entrevûë. Aprés cette réponse qui parut fort de leur goût, ils demanderent par écrit une courte notte des articles, que nous fîmes dresser, & qui leur fut délivrée toute telle que la copie que nous vous envoyons. De quelque maniere qu'ils rapportent nôtre réponse, nous voulons que vous persistiez constamment à dire, que nous serions fâchées que le Duc vînt ici si la chose ne reüssit pas, de peur que cela n'alterât la parfaite amitié qui est entre nous. Cependant nôtre dessein n'est pas de leur faire croire par là que nous ne sommes pas disposées à nous marier, ou que nous sommes resoluës à l'avance à faire des dificultez pour avoir occasion de refuser le Duc; mais seulement que nous craignons qu'étant une fois ici s'il arrive quelque sujet de mécontentement qui nous empêche d'accepter le parti, & nous ne sommes pas asseurées que cela n'arrive, ni ne pouvons l'être sans voir, on n'explique mal nôtre procedé, & qu'il n'en resulte de l'alteration à l'amitié; au lieu que dans l'état où sont à present les choses il n'y a rien qui nous empêche de souhaiter avec ardeur la continuation de l'amitié & de la bonne intelligence. Nous voulons non seulement que vous nous donniez avis de la maniere que vous jugez que la chose reüssira, mais que si vous jugez que le voyage du Duc puisse considerablement troubler la bonne intelligence en cas que le mariage ne tire pas à consequence, vous nous le fassiez sçavoir au plûtôt avant

qu'on

qu'on ait fait aucuns apprêts pour cette cavalcade ; car autrement la dépense grossiroit encore le mécontentement. Donné à Killingworth le 22. d'Août 1572. 1572.

Tho. Smith.

LETTRE CLXXXVII.

A Monsieur Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

Monsieur, je suis fâché qu'un point si chatouilleux retarde une si bonne afaire. Nous pouvons dire que l'Amant sera bien peu s'il ne se donne pas la peine de voir une fois ses Amours ; mais il faut qu'il dise ouï avant que de les voir. Il y a vingt moyens pour passer de deça, & y être bien venu, & pour faire peut-être plus en une heure, qu'il ne sçauroit faire en deux ans. *Cupido ille qui vincit omnia, in oculos insidet, & ex oculis ejaculatur, & in oculos utriusque videndo non solum, ut ait Poëta, fœmina virum, sed vir fœminam.* Que peut faire je vous prie un ouï-dire en comparaison de, *cùm præsens præsentem tuetur & alloquitur, & furore forsitan amoris ductus amplectitur?* Il faut dire en soi-même, & si haut qu'elle puisse l'entendre, *Teneóne te mea an etiamnum somno volunt fœminæ videri cogi ad id quod maximè cupiunt?* Si nous sommes froids c'est nôtre jeu. Outre la personne le sexe le requiert. D'où vient que vous étes froids de delà? N'est-ce pas à un jeune homme à être hardi, courageux & entreprenant? Tout ce qu'il peut lui arriver est un honnête refus. Le pis qu'on puisse dire de lui est que c'est un Phaëton. *Quam si non tenuit, magnis tamen excidit ausis.* Autant que j'en puis juger, *Hæc est nostra sola anchora, hæc jacienda est in nobis alea.* Dans nôtre inconstance *unum momentum est uno momento perfectum factum, ac dictum stabilitatem facere potest:* autrement autant que je puis le prévoir, il n'y a que des délais & des incertitudes continuelles à esperer.

Quoiqu'on en dise de delà, on n'a point rapellé nos troupes de Flandres, & c'est à quoi même on n'a pas pensé. Il est vrai qu'il y en avoit d'autres prêtes à partir qu'on a retenuës, de peur de desordre faute d'une bonne tête, & d'un sage & expert Capitaine : mais celles qui y sont n'ont été ni rapellées ni découragées ; quoique le Duc d'Albe ait écrit la semaine passée pour demander qu'on les rapellât ; mais on lui a fait honnétement une réponse dilatoire & douteuse. Si vous tergiversez de delà & que vous agissiez *tam timidè* & sous main par des Edits, sans compter les excuses de vos Ambassadeurs à Rome & à Venise, si, dis-je, vous agissez avec tant de timidité, vous qui avez *Regem expertem otii, laboris amantem, cujus gens bellicosa jampridem assueta est cædibus tam exterioris quam vestri sanguinis, quid faciemus gens otiosa & paci assueta quibus imperat Regina, & ipsa pacis atque quietis amantissima?*

Vous verrez par l'incluse où les Ecossois en sont. Les parties ont respectivement

1572. ſigné, & écrit des lettres de remercîment à Sa Majeſté pour les peines qu'a priſes le Maréchal de Berwick. Les uns & les autres ont promis de s'en tenir là; & cela fait beaucoup d'honneur au Roi de France & à Sa Majeſté. Il eſt auſſi glorieux au Roi d'Ecoſſe de faire un ſi beau perſonnage dans une ſi grande jeuneſſe, & de rétablir la paix dans ſon Royaume. Adieu, je ſuis de tout mon cœur &c. De Killingworth, le 22. d'Août 1572.

Tho. Smith.

LETTRE CLXXXVIII.

A Monſieur Walſingham Ambaſſadeur ordinaire &c.

Monsieur, Je ſçai que vous ne manquerez pas d'executer fidélement les ordres de Sa Majeſté, dont Monſieur le Secretaire vous a certifié les intentions. Monſieur de la Mothe s'eſt tiré d'afaire au gré de la Reine & de toute la Cour, & je croi auſſi qu'il a bien merité. Il eſt certain qu'on ne s'eſt pas trompé en faiſant choix de lui. Sa Majeſté paroît moins éloignée de la choſe que je n'aurois eſperé. Si l'on peut reformer quelque choſe, & qu'il ſoit d'avis de faire le voyage, je vous aſſeure que je ne vois aucun ſujet de douter, car c'eſt dans la reforme que vous ſçavez que conſiſte le ſeul retardement qui nous paroît. Nos gens qui ſont en Zelande ne ſe loüent pas des François; & quelque choſe que l'Amiral ait pû vous dire en dernier lieu, je doute du ſuccez de nos intentions. Ce qu'il y a de pis eſt qu'on a juſte ſujet de ſoupçonner, que le Gouverneur que le Prince a à Fleſſingue ne ſoit corrompu & Eſpagnol dans le cœur. Je vous prie d'en donner avis à l'Amiral.

La ſuſpenſion d'armes n'eſt pas auſſi bien obſervée en Ecoſſe par le parti du Roi, que la raiſon voudroit qu'elle le fût. La ville d'Edimbourg eſt entierement à la diſcretion du Regent, & contre le convenant il y tient ſes Vaiſſeaux de guerre, dequoi ceux du Château ſe plaignent. Je croi que le Comte de Northumberland a été ce jourd'hui executé à York, car il y a eu ordre de l'y transferer pour cet éfet ſous la conduite du Chevalier Foſter.

On a pacifié les troubles de Munſter en Irlande: Les principaux Chefs ſe ſont diſſipez, & on a ſoûmis le reſte. Le fils du Comte de Clanricard a cauſé quelque remuement en Connaught, ſon pere a ſoufert pour lui, & a été mis en priſon, mais on l'a relâché, & il promet d'appaiſer ces troubles. Le Comte d'Ormond eſt aujourd'hui arrivé ici venant d'Irlande, où il a utilement ſervi. Adieu, à Killingworth, le 22. d'Août 1572.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CLXXXIX.

A Monsieur le Chevalier Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, Je vous prie d'avoir la bonté de dire à Sa Majesté, que j'envoyai hier mon Secretaire à la Reine Mere, pour lui dire de ma part, premierement que je la remerciois tres-humblement aussi bien que le Roi son fils du soin qu'ils avoient eu la bonté de prendre de ma seureté, & de la conservation des Anglois durant la derniere émeute, les asseurant que je ne manquerois pas d'en faire un rapport avantageux à la Reine ma Maîtresse. Secondement que comme on donnoit divers tours à l'execution qu'on venoit de faire, & que je serois fort fâché d'ajoûter foi aux rapports qui s'en faisoient, elle eût la bonté de me faire informer au vrai de ce qui en étoit, afin d'en donner avis à la Reine ma Maîtresse. Sur le premier elle répondit que le Roi son fils & elle avoient donné ordre exprés de ne faire aucun mal aux Anglois, parce qu'on vouloit entretenir la bonne amitié entre le Roi son fils & la Reine ma Maîtresse: & que si j'avois quelqu'autre meilleur moyen de seureté, je n'avois qu'à le leur faire sçavoir. 1572.

Elle dit sur le second, qu'elle ne doutoit pas que Monsieur de la Mothe n'eût il y a long-tems averti la Reine ma Maîtresse de l'accident qui venoit d'arriver: Que cependant pour m'obliger, elle donneroit ordre au Secretaire Pinart de m'envoyer un extrait de l'écrit que le Roi son fils avoit déja envoyé à son Ambassadeur ordinaire en Angleterre. Vous trouverez cet extrait ci-inclus.

Voilà ce qui se passa entre la Reine Mere & mon Secretaire. Je ne vous écrirai pas autre chose pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 27. * d'Août 1572.

Fr. Walsingham.

Le Duc de Nevers a fait paroître beaucoup d'attachement pour nôtre Nation. Il m'est venu voir en personne, & m'a fait toute sorte d'ofres d'amitié, non seulement à moi, mais aussi à plusieurs de nos Gentilshommes qui sans cela auroient couru grand risque de la vie.

* *Le Massacre de la St. Barthelemi commença le 24.*

LETTRE CXC.

Au même.

1572. MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le Roi m'envoya querir le premier de ce mois, & pour y aller avec plus de seureté il envoya pour m'accompagner le Comte de Lansac & Monsieur de Mouvissiere avec une douzaine d'autres Gentilshommes. Il me dit en l'abordant, qu'il m'avoit envoyé querir pour me dire, que comme ceux qui ne sçavoient pas les veritables raisons de l'execution qu'on venoit de faire pourroient en juger diferemment, il avoit ordonné pour satisfaire le public qu'on fît le procés à l'Amiral, & aux autres Conspirateurs ses complices; qu'aussi-tôt qu'il seroit fait il ne manqueroit pas de l'envoyer à Sa Majesté sa bonne Sœur, & qu'il étoit asseuré qu'elle prendroit en bonne part ce qu'il avoit fait, & à quoi il avoit été contraint à son grand regret pour sa propre seureté; ajoûtant que s'il n'avoit pas fait cela, lui, sa Mere, & ses Freres étoient en danger de la vie. Il me dit au surplus qu'il ne desiroit rien tant que d'être de plus en plus des amis de Sa Majesté; & qu'ainsi il esperoit qu'elle ne prendroit pas occasion de ce qui s'étoit passé de soupçonner le contraire; car, dit-il, sur mon honneur, & foi de Prince je n'ai pas d'autre intention. Je répondis à cela, que Sa Majesté ne pouvoit que trouver fort bon qu'il lui envoyât le procez; qu'elle seroit bien aise de sçavoir le fonds de cette afaire; & que s'il paroissoit par ce procez qu'ils fussent coupables, elle auroit de la joie plus que personne qu'ils eussent été punis, parce qu'elle préferoit sa seureté à tous ses Sujets de quelque rang ou Religion qu'ils pûssent être. Pour l'autre article je lui dis, que j'esperois que Sa Majesté qui avoit fait avec l'Angleterre une alliance plus étroite qu'aucun de ses Prédecesseurs, ne se laisseroit pas aisément porter à en faire peu de cas, attendu l'avantage qui pouvoit en revenir aux deux Couronnes.

Je lui dis ensuite qu'il en avoit coûté la vie à trois de nos Anglois, & que plusieurs avoient été pillez. Il en parut fort fâché, & dit, que si l'on pouvoit produire ceux qui l'avoient fait, ils seroient punis exemplairement. Je répondis à Sa Majesté qu'il seroit dificile de les produire le desordre ayant été general, & l'épée mise entre les mains de la populace. Aprés l'avoir enfin remercié du soin qu'il avoit eu de ma seureté, je me retirai, & fus conduit chez la Reine Mere, qui me dit la même chose, si ce n'est qu'elle ajoûta, que le Roi étant à present défait des Chefs Conspirateurs son dessein étoit de maintenir les Edits, & de laisser à chacun le repos & la liberté de sa conscience. Comme on soupçonnoit que la Mothe avoit été retenu en Angleterre, je lui dis qu'il n'étoit parti que le 20. du passé, & que j'esperois qu'à son retour ils seroient satisfaits de la réponse de Sa Majesté. Je ne vous fatiguerai pas davantage; ainsi je demeure bien humblement &c. A Paris le 2. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CXCI.

Au même.

MONSIEUR, dites s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'encore qu'on m'ait dit comme je l'ai écrit par ma derniere, qu'à present qu'on étoit défait des Chefs, les autres joüiroient de leurs biens & auroient en vertu de l'Edit la vie & la liberté de leur conscience, & qu'on ait fait la même asseurance par écrit comme vous verrez par l'imprimé ci-inclus: Cependant on n'en fait rien, & on les pousse à l'extremité avec tant d'excez que les Catholiques mêmes condamnent hautement cette conduite. Ils voudroient sortir du Royaume, & se tirer d'un gouvernement si étrange où personne ne peut s'asseurer ni de son bien ni de sa vie. On a fait de grandes cruautez à Lion, à Bourdeaux, & à Orleans. Plusieurs Allemans ont été tuez & pillez à Orleans; & il y en a peu qui n'ayent été rançonnez. Comme il n'y a point ici de justice, les Allemans ne demandent point reparation, & s'en vont bien resolus de se venger. 1572.

On prepare la Bastille pour des personnes de qualité. On croit que c'est pour le Prince de Condé & ses Freres.

On dit que le Maréchal de Montmorenci a ordre de ne pas sortir de son Hôtel, & de ne faire aucune assemblée. Il est presentement à Chantilli.

Le Roi a reçû avis que le Prince d'Orange s'est emparé de Mechelen, qu'il est en marche pour aller à Mons, & que le Duc d'Albe sera contraint de courre les risques d'un combat, ou de se retirer en desordre. On dit que le Roi a dessein d'envoyer le Duc de Guise à son secours avec 4000. Fantassins & deux mille Chevaux. Voilà tout ce que j'ai à vous dire pour le present. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 13. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXCII.

Au même.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'aprés la clôture de mon paquet, la Reine Mere m'a envoyé prier par Monsieur de Mouvissiere de continuer mon attachement pour cette Couronne, & de lui rendre à l'ordinaire de bons ofices, afin que le mariage allât toûjours son train, & sur tout qu'on y fît des progrez. J'ai répondu à cela, que je voyois des choses qui ne me donnoient

 guere

1572. guere de courage de le faire : Que pour le mariage j'avois plusieurs raisons de douter qu'on eût veritablement cette intention. Il repliqua qu'il seroit bon que ces doutes fussent levez : Aussi me demanda-t-il, si je voudrois informer la Reine Mere des raisons qui me faisoient croire cela. Je répondis tres-volontiers pourvû que Sa Majesté voulût m'envoyer querir pour les lui communiquer. Sur cela elle m'envoya querir, & me dit : Qu'elle avoit appris de Monsieur de Mouvissiere qu'il me restoit quelque doute sur la sincerité du Roi & d'elle au sujet du mariage proposé ; dequoi elle étoit bien fâchée, parce que dans le poste où j'étois, j'y pouvois apporter de grands obstacles. Elle me pria donc de lui faire connoître les raisons que j'avois en cela, ne doutant pas qu'elle ne pût y répondre d'une maniere à me satisfaire. Sur cela je lui dis, qu'il étoit vrai que suivant le devoir d'un bon & fidéle serviteur, la delicatesse que j'avois pour la gloire & pour la seureté de la Reine ma Maîtresse m'avoit obligé de lui dire certaines choses que j'esperois qu'elle prendroit en bonne part quand les raisons lui en seroient connuës. Je lui dis donc, que l'accident qui venoit d'arriver donnoit lieu à de dangereux discours, & causoit de terribles défiances, dont j'avoüois que je n'étois pas exempt. Que pour les soupçons que j'avois que le Roi & elle n'alloient pas droit au sujet du mariage, étoient fondez sur trois raisons : La premiere la violation de l'Edit, & la severité avec laquelle on venoit de traiter les gens de la Religion.

La seconde l'étrange manége qui s'étoit fait dans la negotiation du premier mariage proposé.

La troisiéme certains bruits qui couroient de la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande.

Sur le premier je lui dis, que la principale raison qui avoit porté la Reine ma Maîtresse à rechercher l'amitié de cette Couronne, étoit que le Roi en vertu de cet Edit laissoit joüir une partie de ses Sujets de l'exercice de la même Religion dont Sa Majésté fait profession ; ce qui avoit été le principal fondement de l'alliance ; mais que ce fondement étant ruiné, l'amitie ne pouvoit être que douteuse ; & qu'il y avoit sujet de se défier que l'entrevuë demandée n'étoit que pour amuser.

Sur le second, que l'accident qui venoit d'arriver donnoit de violens soupçons, que le premier mariage proposé, n'étoit aussi qu'une espece de jeu pour duper ceux de la Religion.

Que pour ce qu'on disoit de la conquête de l'Angleterre & de l'Irlande, quoique ceux qui debitoient ces bruits ne fussent pas des gens de peu d'importance, & que j'eusse opinion que leurs Majestez n'eussent pas une pareille intention, ce qui venoit d'arriver inspiroit de la défiance malgré qu'on en eût.

Elle répondit en general, qu'elle esperoit que l'alliance avoit été faite non avec l'Amiral, & avec ceux de la Religion ; mais avec le Roi, & que par consequent elle comptoit, qu'encore que son fils eût pour sa seureté fait executer avec justice les Chefs des Huguenots, l'alliance ne laisseroit pas pour cela de subsister & d'être parfaitement observée, à quoi on ne pouvoit pas dire que le Roi eût jamais manqué. Vous sçavez, dit-elle, que le Roi François & Henri VIII. étoient bons amis, quoiqu'ils

qu'ils ne le fussent pas également du Pape. Vous sçavez aussi, dit-elle, que non-obstant la diference de Religion qu'il y avoit entre feu mon Epoux & le Roi Edoüard, cela n'empêcha pas que le mariage de ce Prince avec ma fille ne fût conclu. Pour ce qui est de l'Edit, ajoûta-t-elle, le Roi mon fils entend qu'il demeure dans sa force. 1572.

Je repartis à cela, qu'il étoit vrai que c'étoit avec le Roi & non avec l'Amiral, que le Traité d'alliance avoit été fait; mais qu'il étoit vrai aussi que la liberté de conscience avoit été accordée non seulement à l'Amiral en particulier, mais à ceux de la Religion en general. Sur l'amitié qu'il y avoit eu entre les Princes qu'elle avoit nommez, quoique de Religion contraire, je répondis que les tems étoient changez, & qu'alors on n'avoit pas fait à Trente ou à Bayonne, une Ligue generale contre ceux de la Religion: Et certainement, Madame, lui dis-je, je crains que les Princes Protestans ne regardent la severité avec laquelle on vient de traiter ici les gens de leur Communion comme une declaration de guerre faite à tout le parti, & qu'il ne s'en ensuive une guerre aussi sanglante qu'il y ait jamais eu, & dont le Turc tirera le principal avantage. Sur cela elle prit occasion d'invectiver contre l'Amiral avec vehemence, disant que l'afaire de Bayonne étoit une invention de sa façon pour faire à cette Couronne autant d'ennemis qu'elle avoit d'amis & d'alliez. En éfet, dit-elle, l'afaire de Bayonne ne tendoit qu'à faire bonne mine, & sur ce pied là vous voyez combien peu vôtre Maîtresse lui avoit d'obligation. Voyez, ajoûta t-elle, le discours qui s'est trouvé avec le Testament qu'il fit lors qu'il étoit malade à la Rochelle, & dans lequel entr'autres avis qu'il donna au Roi mon fils, il lui recommanda sur tout d'abaisser autant qu'il pourroit la Reine vôtre Maîtresse & le Roi d'Espagne, comme étant un moyen qui pouvoit beaucoup contribuer à sa seureté & au maintien de sa Couronne. Je repliquai, que quelles que pussent être en cela ses intentions pour la Reine ma Maîtresse, il paroissoit neanmoins par là qu'il étoit un Sujet tres-fidéle à la Couronne de France, & que la Reine ma Maîtresse en faisoit d'autant plus de cas, qu'elle n'avoit jamais connu en lui que de tres-bonnes intentions pour son Souverain. Ce discours étoit écrit de sa main d'un bout à l'autre. Elle ne répondit rien aux autres deux raisons, & se contenta de me prier de ne pas donner dans les contes de certains seditieux, qui ne souhaitoient rien tant que de semer la discorde parmi les Princes. Enfin aprés avoir long-tems battu les matieres elle me pria de protester à la Reine ma Maîtresse, qu'elle & son fils ne souhaitoient rien tant que la continuation de la bonne amitié; & que pour la rendre plus parfaite ils desiroient d'achever le mariage proposé, où elle esperoit que les deux Etats trouveroient de la seureté & du repos. Je la priai pour lors de m'éclaircir de deux choses: L'une de la dificulté de la Religion, supposé que l'entrevûë ait lieu, & supposé qu'on pût ajuster la derniere severité; & l'autre de quelle maniere on a dessein de faire observer l'Edit.

Pour le premier, dit elle, si la Religion fait tout l'obstacle, je ne doute pas qu'on ne franchisse cette dificulté à la satisfaction de vôtre Maîtresse.

A l'égard du second, l'intention du Roi est, que les Huguenots jouïssent de la liberté de conscience. Et qu'ils ayent aussi, Madame, lui dis-je, l'exercice de

1572. leur Religion. Non pas cela, dit-elle, le Roi mon fils ne veut dans son Royaume que l'exercice d'une Religion. Comment cela peut-il s'accorder, répondis-je, avec le commandement que vous me faites, de protester de vôtre part à la Reine ma Maîtresse, que l'Edit demeurera dans sa premiere force? Elle répondit qu'on avoit tout de nouveau découvert certaines choses qui rendoient necessaire l'abolition de l'exercice de la Religion Protestante. Quoi, Madame, lui dis-je, voulez-vous que les Protestans soient sans exercice de Religion? Ils auront ici, repartit-elle, la même liberté que vôtre Maîtresse donne aux Catholiques en Angleterre. Ma Maîtresse, repliquai-je, ne leur a jamais rien promis par Edit. Si elle l'avoit fait elle ne manqueroit pas de leur tenir parole. Elle dit là dessus que la Reine ma Maîtresse devoit gouverner chés elle, & le Roi chés soi. Je repliquai que je n'avois pas fait ces questions par un simple motif de curiosité, mais pour pouvoir rendre compte à la Reine ma Maîtresse de ce qui s'étoit passé, persuadé qu'elle souhaitoit que tout se passât d'une maniere qui leur fit honneur.

Je demandai en troisiéme lieu, comment vû la derniere severité ils pouvoient tenir à la Reine ma Maîtresse la parole qu'ils lui avoient donnée de la secourir en cas qu'elle fût attaquée pour cause de Religion? Elle répondit, que si quelqu'un, & même le Roi d'Espagne que je ne fais pas, dit elle, dificulté de nommer, entreprenoit quelque chose contre elle pour cause de Religion, tout le secours que la Couronne pourroit donner à Sa Majesté ne lui manqueroit pas. Nôtre seul desir est, ajoûta-t-elle, de reduire cette Couronne en état de demeurer en repos.

J'ai jugé à propos de communiquer cette conversation à Sa Majesté pour y faire les considerations que bon lui semblera.

Quoi qu'en dernier lieu j'aye été maltraité de la populace; cependant je recois de leurs Majestez plus de faveur qu'auparavant, & j'ai promis d'en informer Sa Majesté. La Roche qui fut employé il y a deux ans à l'expedition d'Irlande, a été depuis peu à la Cour, d'où il a été envoyé à la Rochelle; ce qui me fait croire qu'on a quelque dessein de ce côté là. Je ne vous fatiguerai pas davantage, & je demeure bien humblement &c. A Paris le 14. de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXCIII.

Au même.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le dixiéme de ce mois le Roi & la Reine Mere me firent venir au Louvre, où j'eus premierement audience de la Reine Mere, qui me dit que Sa Majesté avoit si bien reçû la Mothe, & lui avoit fait tant d'honneur, qu'elle & le Roi son fils ne pouvoient moins faire que de m'envoyer querir pour me prier de l'en bien remercier de leur part,

part, & de lui dire de plus que comme ils ne souhaitoient rien tant que de contracter avec elle une plus étroite amitié; ce qu'ils croient ne pouvoir mieux se faire que par un mariage. Qu'ainsi le dessein du Roi étoit qu'elle & le Duc d'Alençon son fils se rendissent à Boulogne ou à Calais, pourvû que Sa Majesté voulût se rendre à Douvres, afin que l'entrevûë qui avoit été proposée pût aboutir à quelque chose, & qu'on trouvât moyen de pourvoir à la seureté des uns & des autres, surquoi on auroit le tems de deliberer. Elle me chargea de plus de faire sçavoir à Sa Majesté, qu'outre la grande esperance qu'elle avoit que cette entrevûë produiroit une plus étroite amitié entre les deux Couronnes, elle la souhaitoit encore par le desir extréme qu'elle avoit de voir Sa Majesté, dequoi elle se promettoit autant de contentement qu'elle en eût eu de sa vie. Je répondis à cela, que je ne manquerois pas de le faire sçavoir à Sa Majesté. Je profitai de l'occasion pour lui dire suivant la dépêche de Sa Majesté du vingtiéme du passé, que comme je l'avois ci-devant informée de l'éloignement où elle & le Roi m'avoient paru au sujet de cette entrevûë, Sa Majesté attendu ce qui s'en étoit ensuivi ne pouvoit la desirer, mais plûtôt s'en remettre à la prudence du Roi & à la sienne, de peur que si l'afaire principale ne reüssissoit pas l'inconvenient qu'ils craignoient n'arrivât. Elle répondit qu'elle prenoit tout sur son compte, & que soit que la chose reüsŝît ou non, l'intention du Roi étoit d'être toûjours des amis de Sa Majesté. Je repliquai que le mariage consideré en lui-même étoit honnête & permis, & que si la chose ne reüssissoit pas, il ne pouvoit lui en revenir qu'un blâme d'opinion, qui n'auroit aucun fondement, parce que les mariages se commencent au Ciel. Sur cela je conclus qu'il étoit glorieux au Duc d'Alençon de voir une Princesse de la qualité & du rang de Sa Majesté; & qu'ainsi quel denoüement que pût avoir la chose rien ne lui seroit honteux attendu que les mariages venoient du Ciel: Qu'au reste le succez étant douteux à moins qu'il ne se revétît de cette opinion, le meilleur étoit de ne passer pas outre, de peur qu'il ne survînt quelque sujet de mécontentement qui ne seroit pas avantageux aux deux Couronnes. Elle répondit à cela, que c'étoit une verité qu'elle n'ignoroit pas, & qu'aussi en remettoient-ils le succez à Dieu, resolus de demeurer bons amis quelque chose qui pût arriver. N'ayant plus rien à faire avec la Reine Mere, j'allai au Roi, qui me chargea seulement de remercier Sa Majesté de la bonne reception qu'elle avoit fait à la Mothe, & de l'asseurer en même tems, que son desir n'étoit autre que d'être de ses amis de plus en plus: De lui dire au reste qu'il envoyeroit bien-tôt à son Ambassadeur le procez de l'Amiral, avec ordre de le faire voir à Sa Majesté. Le Duc d'Alençon qui étoit present, me pria de faire ses tres-humbles complimens à Sa Majesté, & de lui dire, qu'elle avoit fait tant d'honneurs à la Mothe, qu'il ne desiroit rien avec plus de passion que de trouver occasion de lui en témoigner sa reconnoissance par quelque service; & qu'il la suplioit de le regarder comme un homme qui étoit entierement à elle. Il m'a souvent envoyé voir durant le trouble, & m'a fait ofrir de ses Gardes pour ma seureté. 1572.

La Mothe paroît fort reconnoissant des honneurs qu'il a reçûs, & chacun parle avantageusement de Sa Majesté; ainsi elle peut compter que le bon traitement qu'elle lui a fait n'est pas mal employé.

Le

1572. Le Lord Levingston & divers autres Gentilshommes Ecossois, qui voient qu'il n'y a point ici de liberté de conscience à esperer, me demandent des passeports. Mon dessein n'est pas de faire en cela les dificultez que j'ai fait jusqu'ici, parce que depuis le dernier accident ils semblent souhaiter une tres-parfaite amitié entre les deux Couronnes d'Angleterre & d'Ecosse pour le bien de la cause commune de la Religion. Je supose que passant par l'Angleterre, & y étant bien reçûs de Sa Majesté, ils y feront plûtôt du bien que du mal, en apprenant dans le pays ce qui s'est passé ici, & faisant sentir le danger qu'il y a à craindre à moins que les deux Couronnes ne soient parfaitement unies.

Quelques-uns des plus sages de ceux qui sont ici, & qui d'ennemis qu'ils étoient ci devant sont maintenant de nos amis, souhaiteroient que Sa Majesté cherchât les moyens de reconcilier le Comte de Morton & le Lord Lodington, & qu'elle s'asseurât de ces deux Seigneurs & autres par quelque Pension. Ils croient qu'une dépense de deux à trois mille livres St. par an faite de cette maniere, lui en épargneroit plusieurs mille, & préviendroit bien des intrigues dangereuses qu'on doit vraisemblablement attendre de ce côté là. Il semble que cet expedient favoriseroit l'interêt particulier, si les circonstances du tems pouvoient le rendre praticable.

L'Ambassadeur d'Ecosse dit aux Ecossois qui sont ici, que le dessein du Roi est de faire d'eux le même cas qu'il a jamais fait. Que pour rendre meilleur le parti de ceux de la Garde Ecossoise, ils auront un Capitaine de leur nation; & que le Roi se propose au reste de créer certains hommes d'armes sous le commandement d'un Gentilhomme de leur nation. Je laisse juger Sa Majesté de ce que signifie une pareille honnéteté. Je vous prie, Monsieur, de proposer à Sa Majesté que pendant le tems que je demeurerai ici, qui j'espere ne sera pas long, elle ait la bonté de me faire donner souvent des instructions afin que je puisse mieux concerter mes démarches.

L'Incluse de Monsieur de Montmorenci m'a été envoyée par le Secretaire Pinart. Il paroît par là qu'il a eu la liberté d'écrire à leurs Majestez. C'est assez vous fatiguer pour le coup. Je demeure bien-humblement &c. A Paris le quatorziéme de Septembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXCIV.

Au même.

MONSIEUR, vous aurez s'il vous plaît la bonté d'informer Sa Majesté, que le Roi a reçû avis de son Ambassadeur ordinaire en Flandres, que le neuviéme de ce mois le Prince d'Orange s'étant approché de Mons, bien resolu d'en venir aux mains avec son ennemi, détacha de son armée quatre cents Fantassins & cinq cents Chevaux legers, & se mit à leur tête, suivi quoique d'un peu loin

loin du reste de son armée qui marchoit en fort bon ordre. A son aile droite étoit un Moulin, où il mit six pieces de Canon, tant pour se défendre que pour attaquer son ennemi avec plus d'avantage. Le Duc d'Albe de son côté envoya contre le Prince cinq cents Arquebusiers Espagnols, & cinq cents Chevaux legers avec des Arquebusiers à Croc, soutenus à la droite de deux mille Cavaliers, & de pareil nombre à la gauche. Ils marcherent dans cet ordre à la portée de la main. L'action fut longue, c'est à dire depuis Midi jusqu'à six heures du soir, mais enfin l'Artillerie du Prince d'Orange fit si bien, & la Cavalerie du Duc d'Albe fut mise en si grand desordre qu'elle fut contrainte de se retirer avec beaucoup de perte. On ne sçait pas encore au vrai le nombre des morts; mais on dit en gros que le Duc a perdu plus de trois mille hommes. On donne l'honneur de cette victoire à deux cents cinquante Maîtres qui sortirent de Mons durant le combat, chargerent en queuë l'armée du Duc d'Albe, & se jognirent au Prince d'Orange. J'ai cru vous devoir mander cette nouvelle, afin que Sa Majesté soit informée de ce qui se passe en Flandres. 1572.

Pour ce qui est de l'état des choses en ce pays, on n'attend que les dernieres extrémitez à l'égard de ceux de la Religion. Dimanche dernier qui étoit le quatorziéme de ce mois, la jeune Princesse de Condé fut forcée d'aller à la Messe, menacée d'être mise en prison, & par consequent expediée. Le Prince de Condé a aussi promis d'entendre la Messe Dimanche prochain, menacé pareillement d'être mis à la Bastille, où vraisemblablement il ne seroit pas long-tems. La Reine Mere m'avoit dit le vendredi précedent, que personne ne seroit forcé en sa conscience; car, dit-elle, voilà le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & plusieurs autres de la Cour, ont la liberté de conscience, & l'auront à l'avenir; cependant ajoûta-t-elle le Roi seroit bien aise, & souhaiteroit même qu'ils se convertissent tous & devinssent Catholiques. Je vois que 3 112 6 ϖ 6 ח υ 0 w 4 φ υ 6 41 ξ 3 4 ✠ τ 6 ב H 2 6 ω 3 1 0 ω 0 3 m ח ω 4 3 m 6 π υ c u υ. Ainsi j'espere que Sa Majesté se tiendra sur ses gardes, & se fortifera de l'amitié des Princes Protestans d'Allemagne qui se reveillent à ce que j'apprens, & que la derniere cruauté a merveilleusement choquez, bien persuadez que le mal ira jusqu'à eux à moins qu'ils ne cherchent les moyens de le prévenir. J'espere aussi que Sa Majesté mettra les choses sur un si bon pied, ∞ H̄ 4 3 ‡ υ w 4 6 ν π 3 m 6 5 c 6 ω d m 6 5 υ 6 ω δ m 6 a n a ‡ H m ω 3 6 a 5 H 3 6 3 m 6 9 6 & qu'elle ne se laissera pas duper par les belles paroles d'une Princesse dont elle a éprouvé si fraichement la mauvaise foi. Le Roi espere s'emparer bien tôt de la Rochelle, & alors Stroffi ira droit en Ecosse. Les biens fonds des Huguenots, qui monteront à plusieurs millions, seront vendus, & le provenu sera employé à faire des Conquêtes; mais j'espere moyenant l'assistance de Dieu, qu'ils auront compté sans leur hôte, pourvû que Dieu n'aveugle pas les Princes Protestans, qui seront en état s'ils s'unissent, de se défendre contre tous ceux qui se mettront en devoir de leur faire du mal. Un nommé Roulart, Catholique, Chanoine de Nôtre Dame, & Conseiller au Parlement pour avoir dit quelque chose qui faisoit connoître qu'il n'approuvoit pas un procedé si irregulier & si injuste a été arrété & mis en prison, où il a été massacré sans aucune forme de justice non plus que les autres; dequoi plusieurs Catholiques mêmes ont

1572 ont été choquez. Un pareil procedé jette une défiance generale dans l'eſprit de la Nobleſſe, & chacun aprehende la vengeance divine. C'eſt aſſez vous fatiguer. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 16. de Septembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CXCV.

A Monſieur le Chevalier Walſingham, Ambaſſadeur ordinaire de Sa Majeſté à la Cour de France.

MONSIEUR, vous ſçaurez qu'aprés la reception de vos Lettres qui donnoient avis de la bleſſure de l'Amiral, qui arriva le vingt-deux du paſſé, Sa Majeſté en fut fort inquiete; mais apprenant bientôt aprés par certaines gens qui de Diepe ſe ſont ſauvez ici, que l'Amiral & grand nombre de ceux de la Religion avoient été ſubitement maſſacrez à Paris le vingt-quatre de la maniere du monde la plus cruelle, ce fut un grand ſurcroît de douleur pour elle; d'autant plus grand qu'elle n'en aprenoit rien de certain de vous, dont elle étoit fort en peine dans une ſi horrible conjonƈture. Quoique l'Ambaſſadeur de France eût aſſeuré à quelques-uns de vos amis que vous étiez en ſeureté; cependant Sa Majeſté fut toûjours dans l'inquietude juſques à ce que vôtre Exprés qui a demeuré long-tems à Boulogne faute de vent, fut arrivé avec vos lettres qui donnoient quelque connoiſſance du fait. Sa Majeſté a appris auſſi ce qu'on veut entendre par l'écrit qui vous a été envoyé par ordre de la Reine Mere, & qui contient le Sommaire de cette aƈtion, qu'on a eu ſoin de déguiſer pour la faire paroître moins execrable. L'Ambaſſadeur de France communiqua hier pour la premiere fois à Sa Majeſté, & enſuite à ſon Conſeil, l'information de ce meurtre, ſuivant le même écrit, & avec toutes les circonſtances dont on s'eſt pû aviſer pour faire paroître dans une aƈtion ſi ſale, que le Roi n'avoit aucune mauvaiſe intention. Comme il n'y a pas moyen de juſtifier une ſi vilaine afaire, il prend ici le parti de dire qu'il n'approuve en aucune façon une cruauté ſi generale, & fait valoir pour excuſer le Roi, le déplaiſir qu'il eut de la bleſſure de l'Amiral qui préceda de deux jours le maſſacre general; comme auſſi la proteſtation qu'il fit d'en faire punir les Auteurs, les frequentes viſites qu'il rendit au bleſſé, & ce qu'il lui dit d'obligeant. Le Roi, dit-il, demeura dans cet eſprit juſques au Samedi bien tard, qu'il eut avis que l'Amiral & ſes amis étoient reſolus de n'attendre pas l'ordre du Roi pour punir les Aſſaſſins; mais qu'ils vouloient s'en faire juſtice eux-mêmes & avoient bien certainement deſſein de ſe ſaiſir du Roi, de la Reine Mere, & des Princes ſes enfans: Qu'ainſi leurs perſonnes auroient été en danger, & la guerre civile auroit commencé tout de nouveau. Pour donner à cela quelque apparence de verité, il dit que des gens qui étoient de la conſpiration, & qui en avoient eu horreur l'avoient découverte: Que le Roi avoit trouvé la choſe d'autant plus vraiſemblable, que

que Teligny lui avoit parlé avec fierté, ainsi qu'il est porté par l'écrit. Sur cela, dit 1572. l'Ambassadeur, le Roi eut si grand peur de sa propre personne aussi bien que de celle de sa Mere & de ses Freres, & craignit si fort le danger d'une guerre civile qui étoit sur le point de se rallumer, que dans une telle extrémité où il n'avoit pas eu le tems de deliberer qu'à peine une heure, il s'étoit trouvé forcé de donner dans une autre extrémité, & de permettre aux ennemis de l'Amiral de l'expedier; mais il convient qu'on a été plus loin que les ordres ne portoient, que la fureur a été trop generale, & qu'il croit sans peine que plusieurs innocens ont été envelopez avec les coupables. Aprés avoir rapporté le fait de cette maniere, il pria Sa Majesté de plaindre le Roi plûtôt que de le blâmer. Il fit de grandes protestations de l'innocence du Roi en cela, & asseura qu'il n'avoit eu d'autre intention que de se défendre & de se mettre à couvert des dangers où on lui avoit dit qu'il étoit. Il asseura pareillement qu'il étoit fortement resolu d'être toûjours parfaitement ami de Sa Majesté, & de ne pas soufrir que l'Edit de pacification fût cassé: Qu'ainsi il prioit tres-instamment Sa Majesté de répondre au Roi d'une maniere qui le consolât en voyant qu'elle prenoit part au triste & déplorable accident qui venoit de lui arriver. Que cela donneroit plus de courage au Roi son Maître d'informer de la verité du fait; & en cas qu'on lui eût fait de faux rapports, de punir les malfaicteurs & les Denonciateurs, d'observer toûjours l'Edit, & demeurer des amis de Sa Majesté, qui ne lui répondant pas favorablement, elle lui donneroit indubitablement occasion de deferer plus aux conseils de gens qui étoient les auteurs & les executeurs de ce meurtre, qu'il ne seroit nécessaire & pour lui-même, & pour Sa Majesté. L'Ambassadeur s'étendit fort là-dessus sur le même ton, donnant en même tems des marques exterieures du chagrin qu'il avoit interieurement d'une si vilaine action, & declarant qu'il avoit honte d'être mis au rang des François. On pourroit pousser plus loin ce qu'il a dit ici assez brusquement; mais il faut attendre du tems la justification de tout cela. Pour le present tout ce qu'il peut dire lui & tous ceux qui étoient reconnus ennemis de la Religion de l'Amiral, est fort sujet à caution. Cependant Sa Majesté lui a répondu fort sagement, qu'il en avoit fait un bon rapport à son Conseil, & qu'elle souhaitoit avec une passion extréme que le Roi son Maître ou vous lui confirmassiez par lettre ce qu'il en avoit dit. Le Sommaire de la réponse de Sa Majesté fut, qu'encore que sur les premiers avis d'un massacre si general il fut fort mal aisé de juger favorablement du Roi, cependant comme elle avoit été prévenuë de l'integrité de son procedé, & nommément à l'occasion de tant de faveurs qu'il avoit témoignées exterieurement à l'Amiral & à ses amis depuis son retour en Cour, quelle que peut-être cette action en elle-même, & quelles que fussent les circonstances d'un massacre si horrible & si general qui le chargeoit de tout ce qui peut faire honte à un Prince & le fletrir, le respect & l'amour qu'elle avoit pour lui & pour son rang l'avoient determinée à n'en faire aucun mauvais jugement, & à ne pas croire encore ce que la plûpart des gens croyoient, d'autant mieux qu'elle n'avoit pas reçû de sa part les éclaircissemens nécessaires. Mais à present qu'elle avoit appris par l'Ambassadeur ce que le Roi lui avoit donné ordre de lui declarer, elle souhaitoit de tout son cœur pour la consideration & l'estime qu'elle avoit pour lui, qu'il pût tour-

1572. ner la chose de maniere, qu'il parût excusable dans le Monde, & fît paroître manifestement son innocence à des gens desinteressez, c'est-à-dire, à des gens qui ne sont pas reconnus pour avoir été les ennemis jurez de l'Amiral & de ceux de son parti qu'on a égorgez. Si les avis qui furent donnez au Roi des mauvaises intentions de l'Amiral, & de la conspiration faite contre le Souverain étoient fondez sur la verité, & non sur la malice ou sur un prétexte, & qu'on pût verifier le fait, le Roi seroit en quelque maniere excusable envers Dieu & envers les hommes, d'avoir permis aux ennemis de l'Amiral de prévenir son dessein par la violence, quoique dans le fond quand l'avis seroit vrai, la cruauté avec laquelle on en a usé ne peut être justifiée ni permise dans aucun Royaume ou Gouvernement ; & encore moins dans un lieu où le Roi auroit pû faire executer juridiquement & l'Amiral & tous ceux qui l'auroient merité ; car on ne sçauroit nier que les mêmes Forces qui ont massacré tant de gens, n'eussent pû attaquer aisément ou le tout ensemble, ou les principaux, & ne leur eussent fait faire leur procez si le Roi l'avoit voulu, & sur tout à l'Amiral qui étoit au lit ne pouvant se servir de ses deux bras, & étant en danger de mourir entre les mains des Chirurgiens, gardé d'ailleurs dans son Hôtel par les Gardes du Roi, qui auroient pû le transferer au moindre mot par tout où il leur auroit été ordonné. Mais supposé que l'avis ait été veritable, la procedure est toûjours irreguliere ; cependant Sa Majesté s'abstient d'en imputer le blâme au Roi, & le laisse sur le compte de ceux qui sont auprés de lui, qui ont & assez d'âge & assez de lumieres pour avoir dû prévoir, que les delinquans auroient dû être punis par le glaive de la justice du Prince, & non par l'épée meurtriere de leurs assassins, reconnus pour ennemis mortels des massacrez. Sa Majesté laisse à la prudence du Roi à faire des faits l'information qu'il jugera à propos pour mettre à couvert son honneur auquel l'action d'autrui a donné de grandes atteintes, & souhaite qu'il soit en état de faire en cela tout ce qui est nécessaire à la gloire de Dieu, & à sa propre gloire.

Mais d'un autre côté si les avis qui ont été donnez si subitement au Roi contre l'Amiral sont des avis faux & de commande, comme il paroît par les circonstances à toutes personnes desinteressées que ce sont non seulement des faussetez forgées par une malice particuliere contre l'Amiral & ses amis, mais encore un pernicieux prétexte inventé pour afoiblir le Roi, & le dépouïller de la gloire & de la seureté que lui procuroient tous les jours les conseils ou les services de l'Amiral & de ses amis égorgez, Sa Majesté le trouve fort à plaindre, & lui souhaite & assez de puissance, & des Conseillers assez fidéles pour se disculper dans le Monde en faisant punir des Traitres si detestables, afin qu'un tel exemple mette à couvert non seulement son honneur qui en soufre beaucoup ; mais principalement sa propre personne à la seureté de laquelle il est tems qu'il pourvoye. S'il demande en cela le conseil & le secours de Sa Majesté, il peut compter sur l'un & sur l'autre, & demeurer persuadé qu'elle n'épargnera rien de tout ce qui est en son pouvoir pour lui faire connoître en cette occasion le parfait attachement qu'elle a pour lui. Aprés avoir dit plusieurs bonnes choses à l'Ambassadeur, elle conclut, que pour les condoleances qu'il demandoit d'elle elle avoit plus de penchant à plaindre le Roi dans un si miserable accident,

que

que de le condamner, avant que de voir comme il s'y prendroit dans la ſuite pour 1572. rétablir ſon honneur. Quant à l'Amiral, elle avoüa qu'elle avoit une tres-vive douleur de ſa mort, parce qu'elle le regardoit comme un bon Miniſtre pour cultiver l'amitié entre les deux Couronnes, & que la même raiſon lui faiſoit regretter les autres Nobles: Que l'Ambaſſadeur même pouvoit rendre témoignage qu'elle n'avoit jamais approuvé qu'on prît les armes contre les ordres du Roi; mais que voyant qu'il les avoit reçûs en grace, & pris ſous ſa protection, & que par conſequent il étoit manifeſte qu'ils n'avoient point pris les armes ni contre l'Etat ni contre le Roi, mais uniquement pour ſe maintenir dans la profeſſion de leur Religion conformément aux Edits, Sa Majeſté avoit un grand regret de leur mort, & étoit fortement perſuadée, que ſi le Roi ne ſe ſert pas de ſon pouvoir pour reparer une ſi grande éfuſion de ſang, Dieu qui connoît les cœurs de tous, & ceux des Princes auſſi bien que des autres hommes, feroit éclater ſa juſtice en tems & lieu pour l'exaltation de ſa gloire, comme étant l'Auteur de toute juſtice, & le vengeur du ſang innocent répandu. De cette maniere ou du moins ſur ce ſujet Sa Majeſté par un plus long diſcours dont l'Ambaſſadeur a été content, lui a fait connoître ſes ſentimens, & elle veut en conſequence, que vous preniez vôtre tems pour dire ce qu'elle a jugé à propos de vous marquer ici: cependant vous ſongerez bien à l'avance, comment & de quelle maniere vous pouvez dire tout ceci, en ſorte que le Roi puiſſe bien l'entendre, & garder par devers lui ce qu'il ne jugera pas à propos d'être ſçû par ceux qui ont fait faire le maſſacre, ou qui y ont donné leur conſentement. Quelque avancez qu'ils ſoient au ſervice du Roi, & quelque proximité de ſang qu'il y ait entre lui & eux, il n'eſt pas neceſſaire qu'ils en ſoient informez. Pour cet éfet vous tâcherez de ſçavoir avant toutes choſes, s'il eſt vrai que le Roi ne ſe ſoit porté à cela que par le motif que marque l'Ambaſſadeur, ou ſi ce n'eſt point un artifice inventé pour couvrir l'honneur du Roi. Car s'il a ſçû l'intention des meurtriers, & Dieu veuille que cela ne ſoit pas, il faut prendre un autre tour, comme vous pourrez en juger vous-mêmes. On laiſſe cela à vôtre prudence. Vous vous contenterez en ce cas de dire ce qui peut faire connoître la douleur qu'a Sa Majeſté de cet accident, & parlerez en termes avantageux du penchant qu'a Sa Majeſté de continuer l'amitié. Mais s'il vous paroît que le Roi ſoit veritablement touché de l'accident, & qu'il ſoit diſpoſé à s'en venger ſur les auteurs & les executeurs, & que vous lui ſentiez de l'inclination à recevoir le ſentiment de Sa Majeſté, & de ſe ſervir des conſeils qui lui ſeront donnez ſecretement, vous l'aſſeurerez que Sa Majeſté portera l'amitié auſſi loin qu'on la peut porter, & demanderez qu'il vous parle à cœur ouvert, ou qu'il nous faſſe ſçavoir ce qu'il penſe par des gens de confiance. Vous en uſerez ſuivant vôtre prudence avec la Reine Mere & autres, car on ne ſçait pas au vrai la part qu'elle & d'autres ont eu à l'afaire, ni de quel eſprit ils ſont animez. Mais ſuivant que vous jugerez à propos vous lui pouvez dire combien Sa Majeſté en a de chagrin, ne ſçachant quelle aſſeurance prendre ſur l'amitié nouvellement contractée. Vous pouvez lui dire auſſi, que Sa Majeſté ne peut pas aſſez s'étonner, qu'étant auſſi ſage qu'elle l'eſt, & aprés tant d'experiences de la haine extréme des factions oppoſées à l'Amiral, elle n'ait pas d'abord donné ordre qu'on examinât les avis, & qu'on fit juridi-

1572. quement le procez à l'Amiral & à ceux de son parti qui étoient soupçonnez & accusez, ce qui auroit fait honneur au Roi, & auroit été une bonne action devant Dieu. Par ce moyen les coupables auroient été punis, & les innocens n'auroient pas été envelopez avec les coupables. Vous tâcherez aussi d'avoir de bonnes asseurances pour nos Vaisseaux marchands qui vont charger de vin, & vous ferez en sorte que le Roi envoie des ordres à Bourdeaux, & au Gouverneur de cètte place, à Stroffi, & aux Generaux de son Armée. Pour ce qui vous regarde Sa Majesté souhaiteroit que vous fussiez ailleurs, & son dessein est de trouver quelque prétexte pour vous rapeller; mais cela ne se peut pas presentement sans donner de l'ombrage, & sans faire connoître qu'on ne se soucie plus de l'amitié. Cependant vous ferez bien non seulement de demeurer dans vôtre Hôtel selon vos desirs, mais aussi de parler au Roi & à la Reine, de vous plaindre, de leur témoigner la repugnance que vous avez à demeurer de delà, & l'esperance où vous étes d'être rapellé pour vôtre seureté.

Nous apprenons que les Gentilshommes Anglois qui étoient à Paris lors du massacre, furent forcez de se retirer dans vôtre Hôtel; en quoi ils agirent prudemment. Nous & leurs amis vous sommes obligez des soins que vous avez eu d'eux, & nous avons jugé à propos de les faire revenir. Nous souhaitons notamment que vous demandiez au Roi un saufconduit & passeport pour le Lord Wharton & pour Monsieur Philippe Sidney; & nous vous prions en même-tems que vous leur fassiez sçavoir nos intentions sur cela.

Si Sa Majesté croyoit que le Roi fût bien aise de vous laisser revenir, sous prétexte de vous absenter jusques à ce que ce Royaume fût plus tranquile, en laissant un Secretaire à vôtre place à condition de venir la reprendre, elle seroit bien aise que vous le fissiez. Vous pouvez sonder les intentions du Roi sur cela, & nous en donner avis. Ayez soin de vous. Nous demeurons vos bons amis. De Woodstock le neuviéme de Septembre 1572.

G. Burleigh. *R. Leicester.*
T. Knowlei. *Th. Smith.*
Jaques Croft.

LETTRE CXCVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je vois que pour nos pechez le Dieu Tout-Puissant permet au Diable de renouveller la persecution contre les membres de J. Christ; c'est pourquoi nous songeons non seulement à nous mettre à couvert des perfides attentats pareils à ceux qu'on vient de faire en France, mais aussi à nous tourner vers Dieu

Dieu par la repentance. Je vous ai parlé fort au long de la réponse que Sa Majesté a faite à l'Ambassadeur de France, dans un écrit signé par le Conseil. Vous devez l'avoir reçû & vous vous en servirez suivant que les circonstances se presenteront. Car quoique l'Ambassadeur ait ce semble si bien fait auprés de Sa Majesté, qu'elle croit que le Roi n'est coupable de massacre que de la maniere qu'il l'a rapporté; & qu'il dise d'ailleurs que le Roi lui a donné ordre d'asseurer Sa Majesté que l'armement de Strossi ne la regardoit en façon du monde, nous avons sujet dans un tems comme celui-ci de nous défier de tout ce qu'on peut nous dire de beau. C'est pour cela que nous travaillons actuellemeut à mettre nos côtes en état de défense, & que nous avons dessein de mettre en Mer au plûtôt la Flote de Sa Majesté, & de continuer les mêmes précautions jusques à ce que nous voyïons sur quoi nous devons compter. Faites de vôtre mieux je vous prie pour découvrir le dessein de la Flote de Strossi, & nous donnez souvent avis de ce que vous apprendrez. Si javois eu quelque pouvoir, vous seriez rapellé de l'heure qu'il est, & on n'auroit laissé en vôtre place qu'un Secretaire. Je vous prie de m'envoyer une liste des principaux massacrez, & des Protestans qui se sont sauvez. Les divers rapports qui se font nous donnent beaucoup d'inquietude, & vos lettres ou vos Exprés nous viendroient bien à propos. 1572.

Pynassy a été ici, & n'en est pas encore parti; nous avons mieux aimé expedier mon frere Killegrew qui partit d'ici Dimanche dernier pour l'Ecosse, pour remplir la place de Drewrie avec la Croque, parce que Milord de Hunsdon est ici, & par consequent on ne peut pas se passer de Drewrie à Berwick. Tous les Membres du Conseil seront ici demain; en attendant ceux qui sont ici ne se tiennent pas dans l'inaction. Je ne sçaurois moi seul donner ordre au Royaume. Dieu vous conserve, & veuille consoler son Eglise afligée. Nous apprenons que le Prince d'Orange a plus de Forces que les deux Ducs, & qu'il se rendit Maître de Makelen le 29. du passé. Il y a beaucoup d'apparence qu'Anvers se soumettra. Nos gens de Flessingue ne s'accommodent pas avec les François; mais nous croyons qu'une conjoncture si miserable rendra les François moins imperieux. De Woodstock le 19. de Septembre 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CXCVII.

Au même.

Monsieur, aprés le depart de vôtre Exprés Faunt & mon Cousin sont arrivez ici; & quoique j'eusse déja proposé à Sa Majesté de vous rapeller, je n'ai pû l'obtenir que ce matin. Elle m'a donné une lettre pour le Roi de France, que Monsieur le Secretaire vous envoye, comme vous verrez par la sienne. De Woodstock le . . . Septembre 1572.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CXCVIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Amb. &c:

1572. MONSIEUR, la triste Tragedie qui s'est joüée depuis peu en vos quartiers, fait esperer à tous les Chrétiens que Dieu en fera une juste vengeance. Il a voulu nous éfrayer, & nous faire sentir en même tems les terribles éfets de sa colere, en permettant que son peuple ait été égorgé de cette maniere, ce que nos pechez ont bien merité & au delà: Cependant j'espere qu'il étendra sa sainte main sur nous non pour nous traiter comme nous meritons, mais pour nous faire sentir les éfets de ses consolations dans les calamitez dont il nous visite, de maniere que nous verrons tomber ses ennemis & les nôtres, comme nous avons vû répandre le sang des Saints & des Innocens. Veuille ce grand Dieu faire retomber dix fois au double ce sang sur leur tête, afin qu'ils ne triomphent pas outre mesure à la tres-vive douleur de son troupeau. Si le Roi est l'Auteur de cette action, qu'il en reçoive la honte & la confusion: Quelque puissant qu'il soit en ce Monde, Dieu l'est infiniment davantage, & cette puissance n'est pas inutile. S'il n'en est pas l'Auteur, & que l'épouvante subite qu'on lui a inspiré l'ait porté à cette extrémité, comme son Ambassadeur a voulu nous faire accroire, quoique l'action ne laisse pas d'être horrible, cependant s'il l'a faite par crainte & par foiblesse, & que son cœur touché d'une sincere repentance commence par en faire satisfaction à Dieu, & puis aux hommes en poursuivant les ennemis de Dieu & de son Royaume qui la lui ont fait faire, je croirai en ce cas que cela s'est fait sans son consentement & sans son approbation. Mais s'il continue à soutenir le fait, & à autoriser ceux qui ont fait une action si barbare, tout ce qu'il y a d'honnêtes gens de quelque Religion qu'ils soient doivent detester un tel Prince, car l'action n'est pas moins vilaine que cruelle. A qui se fiera-t-on, si l'on ne se fie à la parole de son Prince? Ceux qui ont été massacrez avoient non seulement sa parole, mais son Ecrit, non seulement public, mais aussi particulier, & toutes les Declarations dont on s'étoit pû aviser pour leur seureté; mais tout cela ayant été violé, qui peut desormais se fier à un tel Prince? Mais Monsieur l'Ambassadeur m'a depuis peu parlé en particulier, & a voulu me faire accroire, que nous verrons bien-tôt que le Roi n'a point de part à cela, & qu'il en a tant d'horreur, qu'il est resolu de s'en venger. Dieu veuille que cela soit. Vous le sentirez aisément, & vous ferez bien secretement & prudemment, comme Sa Majesté vous a écrit, & ne vous en expliquez qu'au Roi-même: & si vous voyez qu'il ait peur de sa personne, ou qu'il ait mauvaise opinion de ses Forces, je sçai que Sa Majesté hazardera vingt mille de ses meilleurs Sujets pour une si bonne querelle. Car il est presque impossible qu'un Prince si jeune, & qui a été jusqu'ici si franc, si sincere, & de si bonne volonté, que vous n'en pouviez pas dire assez de bien, ait passé si subitement du bien au mal. Vous sçaurez bien-tôt ce qui en est, & je vous prie de nous écrire le plus souvent que vous

pourrez.

pourrez. Je prie Dieu qu'il vous conserve en santé & à couvert de tout accident. 1572.
Adieu. J'espere que vous ferez en sorte que mon neveu Sidney s'en revienne attendu l'état où sont à present les choses de delà. En hâte le 11. de Septembre 1572.

R. Leicester.

LETTRE CXCIX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Amb. &c.

MONSIEUR, l'accident qui vient d'arriver en France nous paroît si surprenant, que nous ne sçavons qu'en dire, & l'excuse *tam.* . . . que nous ne sçavons qu'en penser. Il paroît si lamentable de quelque côté qu'on regarde la chose que le Roi se soit privé en un jour lui & son Royaume, de tant de grands Capitaines, de tant de braves Soldats, de gens si sages & si vaillans, qu'on ne sçauroit trop plaindre leur sort, s'il est vrai qu'ils ne soient pas coupables du crime dont on les accuse. S'ils sont coupables, *cur mandati causa damti sunt ac cæsi.* Dans ces sortes d'extrémitez brusques *cito sed sera pœnitentia solet sequi*, si elle a été subite & non meditée long-tems à l'avance: Si elle a été concertée de longue main elle n'en est que plus criminelle & plus infame. Ainsi vous voyez combien il faut être reservé sur cela: Cependant je suis bien aise que dans une si grande confusion vous soyez échapé vous & les jeunes Gentilshommes qui sont de delà à une si sanglante execution, & que le Roi ait eu tant de soin & tant de pitié de nôtre nation, qui est entrée depuis peu dans une amitié si étroite avec lui. Nous apprenons neanmoins que l'homme que le Lord Chamberlain avoit envoyé pour Precepteur au jeune Wharton, étant arrivé le jour précedent, a été tué. Il ne connoissoit personne, & il n'avoit fait aucun mal ni n'avoit rien sçû. Vous pouvez aisément juger de la crainte & de l'inquietude des parens des jeunes Gentilshommes qui sont de delà, par Madame Lane qui souhaite avec une passion extréme que son fils revienne le plûtôt qu'il sera possible. Si vous renvoyiez Madame vôtre Epouse & vôtre fille, & le reste dont vous pourriez vous passer, jusques à ce que l'orage fût un peu calmé, vous en seriez plus tranquille, & ce seroit autant de soucis dont vous seriez déchargé. Vous ne sçauriez croire combien nous souhaiterions sçavoir quelle sera l'issuë de ces troubles, s'ils s'étendront plus loin, où s'ils finiront à Paris.

Nos Marchands craignent de l'heure qu'il est d'aller en France, & qui pourroit les condamner de ne vouloir pas aller dans un lieu où le Soldat a tant de libertez, & où *nec pietas*, *nec justitia* ne sont pas capables de contenir une populace violente & furieuse ? On a parlé sur cela à Monsieur de la Mothe. Vous sçavez que c'est le tems d'aller chercher des vins. Cette aprehension a presqu'entierement éteint nôtre Commerce à Roüen & autres lieux de France. Il n'y a personne en Angle-

 terre

1572. terre qui en ſoit plus fâché que moi, & qui ait à certains égards plus de ſujets de l'être. Ayez ſoin de vôtre ſanté. De Woodſtock ce douziéme de Septembre 1572.

Th. Smith.

Madame Lane a envoyé par vôtre homme trente livres Sterl. en or pour payer de delà les dettes de ſon fils, & pour le défrayer à ſon retour. Je vous remercie de bon cœur des livres des troubles paſſez de France que vous m'avez envoyez. Mais où trouver des gens qui décrivent dignement des trahiſons & des cruautez plus barbares que celles que les Scythes ont jamais faites. Milord Tréſorier & moi avons ſolicité une ou deux fois Sa Majeſté de vous faire revenir. Elle nous l'avoit accordé, mais elle a incontinent revoqué l'ordre, & a repris les lettres qu'elle avoit écrites pour cela. Il faut prendre patience. Je croi que vous n'avez pas long-tems à ſoufrir.

LETTRE CC.

Au même.

MONSIEUR, quoi que ma précedente ne vous laiſſe pas eſperer de revenir auſſi tôt que vous le ſouhaitez; cependant Fawnt, Argold, & South arrivez hier de France à la Cour ont tellement groſſi les deſordres & les cruautez qui ſe ſont faits de delà, que tout le Monde apprenant le danger où vous étes, vos amis en ont fait rapport à ſa Majeſté, qui a bien voulu écrire cette lettre pour vôtre retour au Roi de France. Ci incluſe eſt la copie. Ainſi on a en quelque maniere pourvû à vôtre ſeureté. Vous ſçaurez auſſi que cela a ſi bien éveillé Sa Majeſté, qu'on ſe remuë actuellement pour pourvoir à la défenſe du Royaume, en cas que le feu qui fait rage en France vienne à s'approcher de nous. Adieu. De Woodſtock le douziéme de Septembre 1572.

T. Smith.

LETTRE CCI.

Au Conſeil Privé de Sa Majeſté.

MILORDS & MESSIEURS, vous ſçaurez s'il vous plaît, que je reçûs le dix-ſept vôtre lettre du neuviéme du courant. Aprés l'avoir luë, & en avoir bien examiné le contenu, & vû que vous laiſſez à mon choix de parler au Roi & à la Reine Mere de la part de Sa Majeſté comme je le jugerois à propos, pour leur faire connoître la douleur qu'elle a de l'accident qui vient d'arriver ici, comme auſſi de les aſſeurer de ſa part des diſpoſitions où elle eſt de continuer l'amitié ſur les infor-

informations certaines que je pourrois recueillir ici de la maniere avec laquelle le Roi en avoit agi en cela: & voyant qu'il avouë & par parole, & par la continuation des mêmes extrémitez à l'égard de ceux de la Religion, que toutes ces barbaries sont son ouvrage, quoi que l'Ambassadeur ait dit tout autre chose à Sa Majesté, j'ai jugé à propos suivant vos instructions de parler & à lui & à elle comme me le permettroit le tems où j'irois à la Cour, qui fut le vingt-un de ce mois. J'eus premierement audience de la Reine Mere. Je lui dis que Sa Majesté me donnoit ordre de lui dire, qu'elle avoit été fort surprise & fort afligée d'apprendre le triste & miserable accident qui venoit d'arriver, où les choses s'étoient passées de maniere, qu'elle ne sçavoit qu'en dire ou qu'en juger, attendu que ceux qu'on avoit égorgez sans pitié & sans compassion, sans distinction ni d'âge ni de sexe, & sans aucune forme de justice, comptans & se reposans sur la parole du Roi, & ne se défians de rien moins que de ce qui leur étoit arrivé, se croyoient en pleine seureté dans le tems que leur vie étoit le plus exposée comme il a paru par les suites. Un des principaux sujets de crainte de la Reine ma Maîtresse est, que l'honneur du Roi n'en soufre. D'ailleurs j'ai ordre de vous dire, qu'elle n'est pas peu surprise qu'une Princesse aussi sage que vous, & aussi entenduë dans l'art de gouverner, & qui connoît les passions & les factions qui regnent dans vôtre Royaume, ait pû se resoudre si aisément à une execution qui ne sçauroit être excusée dans aucune sorte de Gouvernement, puis qu'elle a été faite sans avoir examiné les avis qui leur avoient été donnez contre les malheureux, qu'on auroit pû arréter aussi aisément qu'égorger, & leur faire faire leur procez juridiquement; punir s'ils étoient coupables, & les remettre en liberté s'ils s'étoient trouvez innocens. On auroit épargné par ce moyen le sang d'une infinité d'innocens qu'une populace furieuse & enragée a répandu, & l'honneur du Roi n'en auroit soufert aucune atteinte. Elle prie vôtre Majesté de prendre ceci en bonne part, & comme venant d'une personne qui souhaite du bien & au Roi & à vous, & qui ne peut par consequent qu'avoir de la douleur de cet accident, duquel dépendent vôtre honneur & le repos de vôtre Etat: Cependant elle espere que le Roi se justifiera du fait de maniere qu'il en demeure justifié devant Dieu & devant les hommes. Elle répondit à cela, qu'elle n'étoit point surprise que la Reine ma Maîtresse le fût de cet accident, en ce que l'execution s'étoit faite avec beaucoup plus de cruauté que le Roi n'auroit voulu, qui, dit-elle, n'est pas un Tiran, & qu'on auroit eu bien de la peine à l'obliger de faire ce qu'il avoit fait, s'il n'y eût été porté par l'éminent danger dont il se voyoit menacé, aussi bien que moi & ses Freres, si la presente execution ne s'étoit pas faite; comme il paroîtra par l'information que mon fils a dessein d'envoyer à la Reine vôtre Maîtresse. Et comme il semble qu'elle soit surprise que j'aye pû me resoudre à cette execution; paroles qui me touchent en quelque maniere, & sur tout ajoûtant qu'il étoit de l'ordre d'examiner auparavant si les avis qu'on avoit reçûs étoient fondez ou non, attendu, dit-elle, que je suis si bien informée des factions qui regnent dans cet Etat, vous pouvez lui dire, que les maux presens veulent des remedes prompts; car, dit-elle, nous étions informez par des personnes non suspectes d'agir par passion ou par interêt de faction,

1572.

1572. mais plûtôt attachées à l'Amiral & par Religion & par amitié, mais qui se sont crûës obligées en conscience de préferer leur Prince à un particulier. En éfet si ceux de la Religion n'avoient pas été prévenus dans le tems qu'ils le furent, ils se feroient emparez deux heures aprés d'une des portes de nôtre Palais du Louvre, & par consequent de nos personnes; entreprise qui devoit être executée le même jour aprés Midi que l'Amiral fut blessé. Il paroît qu'ils avoient ce dessein en ce que le Comte de Montgommeri le jour que la chose devoit s'executer fut long-tems au Pré aux Clercs avec une Compagnie de Cavalerie attendant ce que les autres feroient dans Paris. Je pris occasion de lui dire sur cela, qu'encore que je n'eusse pas ordre de repliquer, j'esperois neanmoins que sa Majesté me permettroit de dire un mot pour la justification du Comte de Montgommeri, puis qu'elle n'avoit pas trouvé mauvais jusqu'ici que je prisse la liberté de lui parler. Je lui dis donc que le Vendredi au soir aprés la blessure de l'Amiral, le Comte étoit venu à mon logis entre neuf & dix heures, & m'avoit dit entr'autres choses, que si lui & ceux de la Religion avoient juste sujet d'être afligez de la blessure de l'Amiral, ils n'en avoient pas moins de se rejouïr de voir que le Roi prît tant de soin de sa guerison, & se donnât tant de peine pour découvrir ceux qui avoient fait le coup: ce qui n'est pas, ajoûta-t-il, une preuve peu considerable de la sincerité du Roi; paroles qui ne sentoient nullement ni la conspiration ni le mécontentement.

Pour l'afaire du Pré aux Clercs, je lui dis, qu'un Gentilhomme Anglois qui n'étoit pas logé loin de ce Comte, l'étoit venu trouver de ma part le matin que l'exécution se fit, le priant de me mander quel trouble il y avoit dans la ville. Sa réponse fut qu'il y avoit eu veritablement quelque trouble, mais que le Roi y avoit mis si bon ordre qu'il étoit appaisé, & qu'il avoit mis si bonne garde autour de l'Hôtel de l'Amiral, qu'il étoit en seureté. Cette réponse, Madame, lui dis-je, faisoit voir qu'il n'étoit au Pré aux Clercs dans aucun mauvais dessein. A l'égard de sa Cavalerie, il n'avoit pas à ce que j'apprens quarante chevaux, tous desarmez à quatre prés qui avoient des Pistolets; ce qui fait voir clairement qu'il n'étoit pas là pour executer quelque dessein.

Elle se contenta de répondre à cela, qu'elle ne croyoit pas le Comte si coupable que les autres. Elle ajoûta que depuis son départ il avoit écrit au Roi son fils des lettres de justification & de soumission. Elle me chargea enfin de prier Sa Majesté de se contenter de la relation que lui feroit de delà de leur procedé leur Ambassadeur, comme le Roi son fils & elle se contentoient de pareilles relations de la part de ses Ministres sur ce qu'elle faisoit de delà, & elle finit par de grandes protestations du desir sincere que le Roi & elle avoient de continuer, ou plûtôt augmenter l'amitié.

J'eus ensuite audience du Roi, auquel je dis que j'avois ordre de Sa Majesté de lui dire, qu'encore qu'elle eût été fort surprise de la premiere nouvelle d'un si grand & si horrible massacre de ceux de la Religion sans distinction ni de sexe ni d'âge, dans un tems où les massacrez écartans toute défiance, & se reposans sur sa parole, s'étoient venus mettre entre les bras de sa protection; elle avoit neanmoins si bon-

ne

ne opinion de sa sincerité, tant de veneration pour la dignité Royale, & tant d'afection pour sa personne, qu'elle avoit resolu de ne rien prononcer au préjudice de son honneur sans être pleinement informée de la maniere dont la chose s'est passée. j'ajoûtai que son Ambassadeur avoit instruit Sa Majesté des progrez & du succez de l'afaire; qu'ainsi comme son honneur lui étoit precieux, & qu'elle souhaitoit entr'eux la continuation de la bonne amitié, elle ne pouvoit s'empêcher de desirer qu'il fît paroître sans retardement au public, que l'avis qui lui avoit été donné des mauvais desseins de l'Amiral étoit fondé sur la verité, & n'étoit nullement un pretexte, ou un éfet de la malice: Et que si la chose pouvoit se verifier de cette maniere, Sa Majesté seroit en partie excusable envers Dieu & envers les hommes d'avoir permis aux ennemis de l'Amiral de prévenir ses desseins par la violence. 1572.

Il m'interrompit là-dessus, & me dit, qu'il avoit plusieurs sujets de se croire fort obligé à Sa Majesté sa bonne Sœur, mais qu'il lui étoit sur tout fort redevable à present de ne vouloir pas le condamner sans être informée de sa conduite; comme aussi du bon conseil qu'elle lui donnoit, de tâcher à se justifier dans le public; Conseil, dit-il, que je me propose de suivre; & il paroîtra par le procez que j'ai dessein de lui envoyer aussi bien qu'aux autres Princes, que j'ai eu grand sujet de faire ce que j'ai fait. Quant à la cruauté qu'on a faite & dans ma ville de Paris, & ailleurs, c'est, dit-il, une chose dont j'ai beaucoup de douleur, & qui est arrivée contre ma volonté. Le même desordre, dit-il, vient d'arriver à Roüen à mon trés-grand déplaisir. J'ai été toute la matinée en deliberation avec mon Conseil sur les moyens de faire faire une justice exemplaire de ceux qui se trouveront coupables. Outre cela, dit-il, mon dessein est d'envoyer tous mes Gouverneurs dans leurs Gouvernemens respectifs, pour y faire executer les ordonnances que je trouverai à propos de publier. Il ne parla point de l'Edit tendant au repos & à la tranquilité du Royaume, ci-devant fait, & maintenant violé. Je lui dis que ce n'étoit pas tout ce que j'avois à lui dire de la part de Sa Majesté. Je continuai donc, & lui dis: Que comme Sa Majesté avoit de l'attachement pour lui elle auroit souhaité quand même il auroit été bien informé, qu'il eût procedé d'une autre maniere, parce que la cruauté dont on en avoit usé ne pouvoit être approuvée dans aucun Royaume ou Gouvernement; & moins encore par rapport au lieu où la chose s'étoit passée, & où il pouvoit juridiquement faire faire le procez à l'Amiral & aux autres qui se seroient trouvez coupables, & les faire executer en consequence; Car on ne sçauroit nier, ajoûtai-je, que les mêmes forces qui avoient servi à égorger tant de gens, n'eussent pû les attaquer aisément ou tous en même tems, ou les principaux, & ne les eussent mis en lieu où ils auroient été obligez de répondre en justice de leur conduite. Cela étoit fort aisé sur tout à l'égard de l'Amiral qui étoit alité, estropié de la main droite & de la gauche, & en danger de mort; gardé d'ailleurs dans son Hôtel par les Gardes de Sa Majesté, qui auroient pû le transferer au moindre mot dans un lieu où Sa Majesté l'auroit fait répondre quand & de la maniere qu'elle l'eût jugé à propos. Mais suposé que le Roi ait été bien informé, Sa Majesté ne veut pas lui imputer l'irregularité de la procedure, qu'elle laisse sur le compte de ceux qui sont auprés de sa personne, qui ont & assez d'âge & assez d'experience en pareil cas pour avoir dû pre-

1572. voir que les coupables auroient dû être punis par le glaive de la justice du Prince, & non par la sanglante épée des meurtriers, ennemis jurez de ceux qui ont été meurtris. Comme l'honneur de vôtre Majesté a beaucoup soufert de la faute d'autrui, la Reine ma Maîtresse en laisse les recherches à vôtre Majesté pour le rétablissement de vôtre honneur; & souhaite que vous y reüssissiez à la gloire de Dieu & à la vôtre propre. Il répondit à cela, émû en quelque maniere à ce qu'il me parut de ce que je venois de lui dire: Que la perte de la vie & de la Couronne touchoient un Prince de prés. Sur cela considerant la maniere dont on en a usé ici, & bien persuadé qu'on est entierement resolu d'en venir aux dernieres extremitez, & que par consequent le conseil de Sa Majesté étoit inutile, j'abregeai & dis en finissant, que j'avois ordre de Sa Majesté de lui dire; Qu'elle aimoit mieux pour le present lui faire un compliment de condoleance sur le miserable accident qui venoit d'arriver, que de le condamner avant que de voir ce qu'il feroit pour le rétablissement de son honneur. Il répondit à cela, qu'il remercioit Sa Majesté, & protesta qu'il n'avoit d'autre intention que d'entretenir avec elle la bonne amitié, & qu'encore qu'il songeât à reformer son Royaume au sujet de la Religion, il esperoit que l'amitié nouvellement contractée entr'eux ne laisseroit pas pour cela de subsister invariablement, puisque le Roi son pere & le Roi Edoüard frere de sa bonne Sœur n'avoient pas laissé d'être bons amis nonobstant la contrarieté de Religion. Je dis sur cela, que j'étois bien asseuré que Sa Majesté n'avoit pas d'autre intention. Je lui proposai pour lors de donner ordre au Gouverneur de Bourdeaux, comme aussi à Strossi, & aux Generaux de son armée, de laisser passer & repasser seurement nos Vaisseaux Marchands qui iroient charger des vins, & de faire en sorte que nos Anglois ne fussent pas molestez pour la Religion durant le séjour qu'ils feroient à Bourdeaux. Il répondit qu'il donneroit ordre qu'ils ne seroient aucunement inquietez par qui que ce fût de ses Sujets; & que si l'on étoit une fois convenu d'une place de commerce, ils y auroient le libre exercice de leur Religion suivant le dernier Traité.

Je lui dis pour lors que j'avois à proposer à Sa Majesté une chose qui me regardoit en particulier, & je débutai par lui dire, qu'il y avoit environ trois mois que j'avois écrit pressamment à plusieurs de mes amis de proposer à la Reine ma Maîtresse ou de me rapeller, ou de trouver bon que je repasse en Angleterre pour quelque tems; ce que Sa Majesté ne refusa pas alors entierement, & n'accorda pas aussi: Mais la même demande ayant été faite tout de nouveau à Sa Majesté à laquelle mes amis ont répresenté outre l'état de mes afaires particulieres, le grand danger où je suis ici à cause des troubles de l'Etat, & l'extréme aversion qu'on a pour nôtre Nation, Sa Majesté y a si bien consenti, qu'elle m'a écrit pour cet éfet cette lettre que je prens la liberté de presenter à Vôtre Majesté. Il prit la Lettre, & aprés l'avoir luë il me dit: Que s'il consentoit à mon départ suivant le desir de sa bonne Sœur, il falloit en ce cas qu'il rapellât aussi son Ambassadeur; par où, dit-il, il paroîtra dans le monde, que l'alliance concluë depuis peu entre nous est rompuë, ou du moins qu'elle est chancelante, puisque nous renonçons à l'usage des Ministres necessaires qui pouvoient nous communiquer des choses capables d'entretenir & d'augmenter l'amitié. Je lui dis que Sa Majesté n'avoit dessein que de me rappeller pour quel-

que

que tems : qu'elle ne regardoit en cela que ma ſeureté, ſans aucune intention de donner la moindre atteinte à l'amitié, & qu'il n'y avoit rien là d'extraordinaire, puiſque le Chevalier Nicolas Throgmorton avoit fait la même choſe. Il repliqua, que pour le danger plûtôt qu'il me fût fait aucun mal il viendroit me ſecourir en perſonne. Quant à l'exemple il dit, qu'il n'y avoit pas alors entre les deux Couronnes une amitié auſſi parfaite qu'il y a à preſent. Bref il me pria de ne le preſſer pas davantage ſur cela, juſques à ce qu'il eût nouvelles de ſon Ambaſſadeur, ſon deſſein étant de répondre à la lettre de Sa Majeſté. Ainſi je me retirai pour le coup. 1572.

Je ne fus pas plûtôt ſorti, que le Duc d'Alençon m'envoya querir pour me parler. Je l'allai trouver dans ſa chambre, où il me dit dés l'abord, qu'il avoit un extréme déplaiſir que moi & les gens de nôtre Nation euſſions été maltraitez durant les troubles. Je ſçai, dit-il, que vous étes ſage, & que vous pouvez conſiderer la conjoncture. Si dans la ſuite ou vous, ou quelqu'un de vôtre Nation avez beſoin de mon amitié ou de mon ſecours, vous me feriez tort d'avoir recours à d'autre qu'à moi; car l'honneur que la Reine vôtre Maîtreſſe a fait à la Mothe, m'oblige d'être toute ma vie ſon ſerviteur, & le protecteur de vôtre Nation. Aprés cela il me donna congé, me priant de faire ſes tres-humbles complimens à Sa Majeſté.

Vous voyez, Milords & Meſſieurs, par les réponſes du Roi & de ſa Mere de grandes proteſtations d'amitié. Je ſuis bien fâché de ne pouvoir y compter, comme j'ai fait juſqu'ici, en quoi il ſemble que j'aye été trop credule : Mais je ſçai que vous n'ignorez pas que bien des gens plus ſages que moi s'y ſont trompez auſſi bien que moi : Ainſi j'eſpere que vous me tiendrez pour excuſé.

Puis qu'on n'a eu égard ici ni à la parole, ni aux Ecrits, ni à l'Edit ſi ſolemnellement publié, ni à toutes les proteſtations faites juſqu'ici aux Princes étrangers pour l'obſervation de l'Edit.

Puiſque le Roi perſecute à toute extrémité la Religion dont Sa Majeſté fait profeſſion, & qu'on va ſuivant les apparences le faire ſervir d'inſtrument pour entreprendre tout ce qui ſe preſentera au préjudice de Sa Majeſté.

Puiſque ceux qui ont de l'heure qu'il eſt ſon oreille, ſont les ennemis jurez de Sa Majeſté; qu'il a éloignez ceux qui entretenoient & fomentoient l'amitié, & que la conſcience du Roi lui fait aprehender, tant il eſt vrai que la crainte accompagne ordinairement la tirannie, que tous ceux de la Religion tant domeſtiques qu'étrangers, ne ſoient pour lui autant d'ennemis, qu'il ſouhaite par conſequent de voir tous exterminez, je vous laiſſe juger, Milords & Meſſieurs, quel fonds on peut faire ſur l'amitié de cette Couronne. Si je puis ſans préſomption & ſans ofenſe dire ce que j'en penſe, vû l'état preſent des choſes, je croi qu'il y a moins de peril de l'avoir pour ennemie que pour amie.

Le Roi, la Reine Mere, & Monſieur ont leur conſeil à part : mais on ne communique jamais rien au Roi, que la matiere n'ait été debatuë entre la Reine Mere & Monſieur, le Duc de Nevers & Tavannes. Le Duc de Nevers eſt preſque tous les jours en conference avec le Prince, le Nonce, l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & Jean Michal Ambaſſadeur extraordinaire de Veniſe. Ce qui ſe traite entr'eux eſt un ſecret impenetrable : Pour moi je ſuis à preſent hors d'état de rien découvrir, & je ne ſuis

ici

1572. ici plus bon à rien à Sa Majesté, que pour lui apprendre les nouvelles courantes du Palais. On retient tous les jours grand nombre de Cavalerie & d'Infanterie, & on dit que c'est pour le secours du Duc d'Almain.

J'ai avis qu'on a envoyé ordre au Maréchal de Cossé d'expedier tous ceux de la Religion qui sont sous son commandement, reconnus pour avoir servi les Princes dans les dernieres guerres, & pour avoir contribué aux dépenses. Si le Maréchal de Montmorenci avoit été en ville le jour de l'execution, il auroit été tué lui & tous ses Freres. Le Duc de Boulogne & le Maréchal, à ce que j'apprens de bonne part, ont été tuez.

On dit que l'Espagne & le Portugal font de grands préparatifs par Mer.

On croit que tant que la Rochelle tiendra, Stroffi ne fera aucune autre entreprise. On ne sçait point encore si Biron sera reçû. On croit que le dernier massacre de Roüen obligera les Rochelois à se défendre avec plus de resolution.

Je ne vous fatiguerai pas davantage pour le present, Milords & Messieurs, & je demeure tres-humblement. A Paris le 24. de Septembre 1572.

LETTRE CCII.

Au Conseil privé de Sa Majesté.

Milords & Messieurs, vous sçaurez s'il vous plaît, que le Roi a reçû avis de plusieurs endroits, à ce que j'apprens, que le Prince d'Orange & le Duc d'Albe sont sur le point de se raccommoder; ce qu'on craint & qu'on desapprouve; au moins veut-on qu'on en juge ainsi. Le cœur & la langue de ces gens ici s'accordent si peu de l'heure qu'il est, qu'il n'est pas aisé de faire un jugement certain de leur manœuvre.

On tenoit ici pour une chose certaine, que Mons s'étoit rendu par composition le 19. de ce mois; que le Comte Louis & les Generaux qui étoient dans cette place étoient sortis le 9. de ce mois dans un tems où la Cavalerie du Duc d'Albe étoit en mauvais état. On ne sçait pas encore au vrai quels sont les articles de la Capitulation, mais on publie que la garnison est sortie avec les enseignes déployées, & le bagage. Je vous donnerai avis de ce qui se passera en Flandres à mesure que je l'apprendrai. Je demeure tres-humblement sans vous fatiguer davantage &c.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CCIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham nôtre Ambassadeur &c.

ELISABETH R.

FIdéle & bien aimé Salut. De la Mothe Ambassadeur de France, ayant demandé audience Lundi 22. de ce mois vint à nôtre Cour à Reading, & eut avec nous une longue conversation sur des choses qui nous parurent alors d'autant plus étranges, que nous avions appris le massacre qui s'est fait en France de ceux de la Religion, non seulement à Paris & à Orleans, mais aussi à Lion & à Roüen, & en divers lieux & villes du Royaume; tout cela ayant été fait par ordre du Roi. Aprés avoir entendu tout ce qu'il avoit à nous dire, il entendit nôtre réponse qui fut telle, que nous croyons qu'il ne se trouva pas en état de nous satisfaire. Nous lui dîmes cependant que nous verrions à ce que nous avions à répondre de plus, & que nous le lui ferions sçavoir dans trois à quatre jours. Sur cela il communiqua en François sa negotiation à nôtre Conseil. On lui répondit comme vous verrez par l'Ecrit ci-inclus, qui est la copie de celui qui a été donné à Nicasius pour l'expliquer en François à la Mothe, comme étant tout ce que nous avions à répondre pour l'heure; dequoi la Mothe parut tres-content & satisfait à ce que dit Nicasius. Nous nous appercevons cependant de plusieurs choses sur lesquelles vous ne nous avez pas éclaircies: Ainsi vous ferez bien de demander audience au plûtôt, & de dire au Roi & à la Reine Mere ce qui s'est passé entre son Ambassadeur & nous. Et sur les points qui nous ont fait de la peine vous pouvez lui dire, que si ses Sujets avoient merité cette punition, nous n'avons rien à dire; mais que s'ils ont souffert innocemment, nous en avons de la douleur. Mais que le Roi veuille ruiner & entierement extirper de son Royaume tous ceux qui font profession de la Religion que nous professons, & nous demander en mariage pour son Frere, c'est une chose qui doit nous paroître d'abord tres-incompatible; sur tout aprés avoir ci-devant confirmé par un Edit perpetuel & irrevocable le libre exercice de cette même Religion. Si quelques-uns de ceux ausquels cette liberté avoit été accordée, ont eu part à quelque conspiration contre la personne du Roi, on ne peut pas au moins faire la même accusation aux femmes & aux enfans que nous apprenons neanmoins n'avoir pas été épargnez. Si donc cette Religion lui est si odieuse, qu'il croye être obligé d'exterminer tous ceux qui en font profession, comment peut-il se mettre dans l'esprit que son Frere soit un Epoux qui nous convienne? ou comment peut-il s'imaginer qu'il puisse y avoir entre son Frere & nous l'amitié qui doit être entre mari & femme? 1572.

Il y avoit des choses dans nos précedentes que vous auriez dû éclaircir par toutes sortes de moyens possibles: Vous auriez dû sçavoir sur tout si le Roi a fait faire vo-

1572. lontairement toutes ces cruautez, s'il a du penchant à extirper la veritable Religion; ou si c'est l'éfet d'une faction superieure; mais c'est à quoi vous n'avez pas répondu jusqu'ici: Cependant nous aurions pu en tirer de grandes lumieres pour regler nôtre conduite dans les conferences que nous avons euës avec l'Ambassadeur. Nous aurions souhaité aussi que vous eussiez pressé le Roi sur l'afaire de Strossi, & que vous l'eussiez prié franchement & sans détour de vous dire ce qu'il vouloit faire d'une si grosse Flote, qu'il a tenuë long-tems cachée; à quel dessein cet armement, & à qui il en veut? Vous pouvez dire que nous souhaitons d'autant plus d'être informées de son dessein & de sa manœuvre, que la Flote de Strossi a depuis enlevé à plusieurs de nos Marchands une partie de leur artillerie & de leurs vivres, & à d'autres une partie de leurs Marchandises, contre ce qui s'est ci-devant pratiqué entre les deux Royaumes; manœuvre fort contraire à l'amitié, & aux propositions qui nous ont été faites de la part de son Ambassadeur: Que comme nous lui disons sur cela nettement les sujets de défiance que nous croyons avoir, nous le prions aussi d'en user avec nous franchement & sans envelope, comme étant le vrai moyen d'entretenir & d'augmenter l'amitié, & de nous déterminer plus promptement sur les choses qu'il nous demande. Le Vidame de Chartres, qui nous fait beaucoup de compassion, est venu ici. A son instante priere nous écrivons en sa faveur cette lettre au Roi de France nôtre Frere. Vous lui parlerez en la rendant du mieux qu'il vous sera possible; & vous lui demanderez réponse.

Si cette lettre vous parvient à Paris, ou en chemin pour revenir ici, aprés en avoir obtenu permission du Roi en faveur de celle que nous lui avons écrite sur cela; si vous n'étes pas trop éloigné, ou que vous soyez prés des côtes, vous retournerez en poste ou autrement à la Cour pour demander une réponse positive à ces lettres, à moins qu'un grand danger pour vôtre personne ne vous oblige à continuer vôtre voyage. En ce cas vous en chargerez vôtre Secretaire que vous laisserez de delà, pourvû qu'il soit capable de faire une pareille Commission.

Donné à Reading le 28. de Septembre 1572. le 14. de nôtre Regne.

Thom. Smith.

Le Discours de l'Ambassadeur se reduit à trois points.

1. QUe le Roi a été nécessité pour sa propre seureté de faire executer comme on a fait l'Amiral & ses complices, parce qu'ils avoient conspiré contre sa vie. C'est un fait que le Roi peut fort bien prouver, comme Sa Majesté en sera bien-tôt convaincuë quand elle verra le procez de l'Amiral auquel on travaille actuellement; & que le Roi n'a pretendu rien faire en cela contre la Religion.

2. Que le Roi est fort disposé à observer le Traité d'alliance.

3. Qu'il souhaite que la negotiation du mariage du Duc d'Alençon son frere aille toûjours son train, & que pour cet éfet la Reine Mere veut bien venir ici avec son fils, où, & avec telle suite que Sa Majesté trouvera bon.

Reponse.

Réponse.

1. Qu'encore que le massacre de l'Amiral & des autres pût probablement faire mal penser Sa Majesté, & qu'elle ait un déplaisir extréme que le Roi ait soufert qu'on fit une pareille action sans aucune forme de justice; cependant comme le Roi lui a fait dire qu'il y avoit été forcé pour mettre sa vie à couvert, & asseurer qu'elle en verroit bien-tôt les preuves par les informations qu'on doit lui envoyer, elle veut bien suspendre son jugement jusques à ce que l'examen du procés lui en apprenne la verité, & qu'elle voye par ce qu'il fera dans la suite pour l'observation de l'Edit de tolerance pour la Religion, quel jugement elle peut faire de ses intentions à cet égard. 1572.

2. Sa Majesté remercie le Roi de l'empressement avec lequel il lui ofre la continuation de l'amitié suivant le dernier Traité d'alliance; & l'asseure à son tour que son intention est d'observer le Traité de sa part, & de témoigner son afection de tout son pouvoir par des éfets à quiconque le Roi témoignera la sienne.

3. Sa Majesté voudroit que le Roi fût informé, que sur la proposition de mariage elle en a agi rondement avant la mort de l'Amiral avec l'Ambassadeur & la Mothe, & qu'elle voudroit faire la même chose avec lui; mais que le meurtre de l'Amiral, & un massacre si general de ceux de la Religion en France, ont fait un si grand changement dans son esprit, & la mettent dans une si grande incertitude, qu'elle ne sçait comment expliquer la proposition de ce mariage, & l'ofre que fait la Reine Mere de passer de deça avec son fils. Dans une situation si chancelante Sa Majesté ne peut s'empêcher de suspendre sa resolution jusques à ce qu'elle ait une plus ample réponse aux choses que son Ambassadeur a ordre de negotier en particulier avec le Roi, dont elle souhaiteroit de sçavoir l'intention, Sa Majesté n'ayant encore reçû aucune réponse de son Ambassadeur, ni appris en aucune maniere qu'il en ait parlé au Roi. D'ailleurs pour l'ofre que fait la Reine Mere de passer de deça avec Monsieur d'Alençon, Sa Majesté ne peut que l'en remercier, quoi qu'elle n'ait pas encore appris de son Ambassadeur que la Reine Mere eût cette intention, puis qu'elle lui avoit seulement dit qu'elle vouloit bien se rendre avec son fils à Boulogne ou à Calais, priant Sa Majesté de se rendre à Douvres, & qu'on se verroit en Mer entre Douvres & Calais ou Boulogne; proposition qui dans la verité a fort surpris Sa Majesté: Et comme son Ambassadeur n'a demandé en façon du monde que la Reine Mere vînt en ce Royaume, ainsi que l'ofre l'Ambassadeur de France, Sa Majesté attendra des avis plus certains de son Ambassadeur, qui aura ordre de sçavoir sur cela les sentimens du Roi & de la Reine Mere. Aprés cela Sa Majesté prendra une autre resolution; à quoi ne contribueront pas peu les preuves qu'on promet pour faire voir qu'on a eu juste sujet d'executer comme on a fait l'Amiral & ses complices. De plus quand il paroîtra plus clairement à Sa Majesté que l'intention du Roi est que les Edits soient observez au sujet de la Religion, elle verra mieux ce qu'elle doit faire & pour l'entrevûë & pour le mariage. Sa Majesté sera fort aise de sçavoir à l'un & à l'autre égard que la continuation de l'amitié qui lui a été proposée par la Mothe avant la mort de l'Amiral,

miral,

1572. miral, peut être avec la même vrai-semblance également avantageuse à elle & à son Pays. Sa Majesté asseure le Roi qu'elle a dessein de sa part de mettre en œuvre tous les bons moyens possibles pour l'observation du Traité d'alliance, & le maintien de l'amitié ; & qu'elle sera ravie de recevoir de lui la même asseurance : Que pour cet éfet elle prie le Roi de lui faire sçavoir sans retardement à quoi il destine la puissante Flote qu'il a prés de Bourdeaux & de la Rochelle sous le commandement de Strossi ; ce qui fait que les Marchands Sujets de Sa Majesté qui avoient de coûtume d'aller negotier dans ces lieux là toute l'année , & sur tout en cette saison pour les vins & autres Marchandises, sont à present dans le doute , & craignent beaucoup de hazarder le voyage n'osant compter sur l'alliance concluë entre les deux Royaumes; d'autant mieux que plusieurs des Sujets de Sa Majesté ont été pillez depuis peu par des gens de Strossi qui leur ont enlevé aux environs de la Rochelle & de Bourdeaux non seulement des vivres & des munitions , mais aussi de l'argent & des Marchandises. Quelques-uns mêmes y ont perdu la vie.

LETTRE CCIV.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR , quoique je supose que vous soyez déja en chemin pour revenir ici pour quelque tems , vous en ayant envoyé la permission contenuë dans la lettre de Sa Majesté ; cependant soit que ma lettre vous trouve encore de delà, ou en chemin, je ne veux pas que vous ignoriez ce que je puis vous apprendre. Je sçai par ma propre experience combien il importe aux Ambassadeurs de sçavoir ce qui se passe en leur pays. Dans le tems que nous croyïons qu'il ne restoit plus rien à faire, nous avons appris le cruel massacre de Roüen. On nous donnoit avis par les mêmes lettres que les portes de la ville étoient fermées, & qu'on s'y attendoit au massacre : Cependant Sigoigne a asseuré nos Anglois qu'ils n'avoient rien à craindre, & qu'ils ne devoient avoir aucune peur. Mais quel fonds peut-on faire sur la parole des François dans un tems où l'on foule aux pieds les Ecrits & les paroles des Princes pour conduire les innocens dans le piege afin de les massacrer? Si l'Amiral & ceux qui ont peri à la sanglante Saint Barthelemi étoient coupables de crime d'Etat, d'où vient qu'on ne les a pas arrêtez, emprisonnez, interrogez, & jugez ? Mais la precipitation avec laquelle on s'y est pris , est fort suspecte , & d'autant plus criminelle que ce n'est pas ainsi qu'on traite des hommes. C'est ainsi que le voleur égorge le passant, le Renard la poule, le Lion la bête: c'est ainsi qu'Abel fut tué par Caïn, que les innocens sont les victimes des méchans; c'est ainsi que Joab expedia Abner. Mais suposé que l'Amiral & ses amis fussent coupables & qu'ils fussent sur le point d'executer leur trahison, qu'avoient fait à Lion tant d'innocens de l'un & de l'autre sexe & de tout âge? Qu'avoient fait à Roüen, à Caen,

& à

& à la Rhochelle tant de meres & leurs enfans encore à la mamelle ? Nous ne ſçavons pas encore ce qui s'eſt fait, mais je croi que nous le ſçaurons bien-tôt. Croyez-vous que Dieu dormira toûjours ? Ne demandera-t-il point vengeance de tant de ſang, & la terre qui a ſucé tant de ſang innocent qu'on a répandu comme de l'eau, ne ſera-t-elle point maudite ? J'en ſuis fort fâché pour le Roi que j'aime, & que je tiens pour le plus illuſtre, pour le plus religieux Prince du Monde, & pour le Monarque de nos jours le plus ſincere. J'ai de la joye de vôtre retour, & je ſouhaiterois que vous fuſſiez hors d'un pays ſouillé par tant de ſang innocent répandu, & que le ſoleil ne peut regarder que pour lui annoncer la colere & la vengeance de Dieu. La ruïne & la deſolation de Jeruſalem ne pouvoit arriver que tous les Chrétiens ou n'euſſent été égorgez en France, ou n'en euſſent été chaſſez. Mais où eſt-ce que m'emporte ma juſte paſſion ? De la maniere que les Ecoſſois parlent ils ont envie de s'accommoder & de venir à raiſon; mais ce n'eſt dans le fond rien moins que cela; & Monſieur de la Croque & Monſieur Killegrew craignent que les vieux ennemis n'ayent de la peine d'en venir à un accommodement, & à renoncer à leurs nouvelles poſſeſſions. Cependant nous ne deſeſperons encore de rien juſques à ce qu'ils ayent été aſſemblez, & que nous voyions ce que diſent les uns & les autres. Cela ne ſera pas plûtôt fait, que Monſieur Killegrew a promis de m'écrire, & de me mander ce qu'il croit qui pourra ſe faire. Il ne faut pas s'étonner ſi eux & nous, & toute la Terre ſommes en doute des ſuites que produira l'armement de Stroſſi, & de quel côté éclatera un deſſein caché depuis ſi long-tems. Si c'eſt pour aſſieger la Rochelle & pour maſſacrer d'autres femmes & d'autres enfans, comme on le craint & comme on l'aſſeure de l'heure qu'il eſt, & ce qu'on fera aprés s'être rendu maître de cette place, ſi l'on s'arrêtera là, ou ſi l'on ira plus loin, & où l'on ira en cas qu'on aille plus loin, je vous dirai dans la verité que pluſieurs n'en ſçavent rien. Pluſieurs de nos Marchands qui ont été en ce pays là n'y ont été guere mieux traitez qu'ils l'auroient été parmi des Corſaires. Cela fait que nos Marchands n'oſent aller à Bourdeaux, & ſont en doute s'ils feront cette année ce voyage, ou s'ils ne le feront pas. Je voudrois fort ſçavoir quel fonds vous pouvez faire de delà. Adieu. De Reading ce vingt-ſixiéme de Septembre 1572. 1572.

LETTRE CCV.

A Monſieur le Chevalier Walſingham &c.

MONSIEUR, vous pouvez voir par la réponſe de Sa Majeſté qu'elle ne refuſe ni l'entrevûë ni le mariage; mais elle va *tam timido & ſuſpenſo pede*, qu'ils ont juſte ſujet de ſe défier. Vous voyez qu'on a adouci tant qu'on a pu la réponſe à Monſieur de la Mothe, car Sa Majeſté l'a voulu. Vous avez un fâcheux ouvrage à déchifrer. Les actions rendent plus que manifeſte l'extrémité que les

1572. paroles insinuent. Vous ne démêlerez jamais l'un, & ils ne cacheront jamais l'autre.

Le meilleur est que nous sommes graces à Dieu sur nos gardes, & je suis persuadé que nous ne serons ni pris ni tuez en dormant comme l'Amiral & ses amis. Nous travaillons avec empressement à ce qu'il y a de plus important pour la seurete de Sa Majesté & pour la nôtre. Cela n'est pas encore fait, mais bien loin de desesperer entierement d'en venir à bout, nous avons de grandes esperances d'y reüssir.

Sa Majesté est fort en peine de vous. Un Prince ne peut pas avoir plus de soin d'un Sujet qu'elle en a de vous, & elle croit que personne ne sçauroit faire si bien que vous ce qu'elle a à faire de delà. D'un côté vous étes heureux, & de l'autre Sa Majesté est heureuse. Puis que vous avez eu jusqu'ici de si bons avis, Dieu qui vous a delivré jusqu'à present, ne vous abandonnera pas dans la suite. Je n'en fais point de doute, & je suis persuadé que la crainte seroit inutile.

Je me fais un plaisir de voir la compassion digne d'une grande Princesse que Sa Majesté a pour le pauvre Vidame qui s'est heureusement sauvé en ce Royaume. Sa Majesté a écrit au Roi en sa faveur. Je vous envoye copie de la lettre: Tâchez d'en avoir réponse, & d'en être le Porteur. J'ose dire que cela vous sera avantageux si vous pouvez le faire: *Hæc est vicissitudo rerum humanarum, hic est communis casus hominum.* Tous ceux qui ne sont pas sanguinaires & Anti-Chrétiens doivent pleurer & gemir d'un tems aussi miserable & aussi cruel que celui-ci. Dieu veuille que sa durée ne soit pas longue, & que son Royaume vienne parmi nous. Adieu le vingt-septiéme de Septembre, jour du départ de Windsor.

Tho. Smith.

Copie de la lettre de Sa Majesté au Roi de France, en faveur du Vidame de Chartres.

TRes-Haut, tres-Puissant, & tres-Excellent Prince nostre tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, Salut. Le Vidame de Chartres s'est retiré en nostre Royaume, & nous a donné à entendre par un sien escript supplicatif la cause de sa venuë à nous, & requerant de nous nostre favorable recommandation de son cas envers vous: Et pource que l'avons trouvé de cœur loyal & fidel envers vous, desirant tousjours sur toutes choses le tenir en repos, & voyant que dans toutes les occasions qui se presentoient il ne cesse de louër vos royalles vertus, comme vostre tres-afectionné subject, dont en pouvons estre bons tesmoins; nous n'avons voulu faire moins ayant compassion de l'estat miserable auquel il se trouve pour le present, que de vous recommander affectueusement sa cause qui nous semble certes fort lamentable, & qui merite secours, ayant à cette fin envoyé à nostre Ambassadeur auprés de vous sa requeste, qui vous la declarera plus amplement. En quoi nous vous prions tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, lui donner bonne & favorable audience, & une bonne response, afin qu'avec cela nous puissions, comme en avoir bon espoir, consoler le pauvre desolé Vidame, & nous ferez grand plaisir comme sçait le Créateur,

teur, que prions tres-Haut, tres Excellent, & tres Puissant Prince nostre tres-cher & tres-aimé bon frere & cousin, vous avoir tousjours en sa tres-sainte garde. De nostre Chasteau de Windsor le 28. Septembre 1572. 1572.

LETTRE CCVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, les dernieres lettres que j'ai reçûës de vous me furent renduës ici par le jeune Monsieur Hopton. Depuis nous avons appris qu'il y eut Jeudi sept nuits qu'il se fit à Roüen un massacre general de tous les Protestans qu'on pût trouver, & tant de sang répandu que les ruës en ruisseloient. Les avis que nous avons de la Rochelle sont bien diferens. Les uns disent que Strossi a saccagé cette place, les autres qu'elle tient encore, & qu'elle a la mine de tenir longtems. Pour ce qui est des negotiations de l'Ambassadeur de France qui tâche de nous persuader ici que le Roi a été forcé pour mettre sa vie à couvert de faire faire l'execution qui a été faite, & que nous en verrons les preuves par le procez de l'Amiral, jugez combien il est dificile de nous persuader une chose qui repugne à tous les sens de la nature. Nous ne sçavons comment ils accorderont ces deux choses. Les lettres que le Roi écrivit incontinent aprés la mort de l'Amiral portent que le massacre s'étoit fait seditieusement & secretement par la Maison de Guise qui craignoit l'Amiral, & le ressentiment qu'il pouvoit avoir de sa blessure; que les Gardes que le Roi avoit donnez à l'Amiral avoient été forcez, & qu'il avoit été obligé de tenir sa garde au Louvre pour la défense de sa personne; mais à present on dit qu'il a fait faire l'execution pour sa propre seureté. Vous verrez par la dépêche que vous recevrez de Monsieur le Secretaire, la réponse que Sa Majesté a faite à l'Ambassadeur de France, & comment elle n'a pas voulu se déterminer au sujet de l'entrevûë, qui est neanmoins assez de son goût pourvû qu'on puisse faire voir que le dessein du Roi est de ne plus persecuter pour la Religion A C H E Rome A B Glasis, il sera neanmoins tres-dificile de persuader 3 là à aprouver cela. J'ai communiqué à Sa Majesté les deux choses dont vôtre Epouse avoit ordre de m'informer. De Reading le vingt-cinquiéme de Septembre 1572.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CCVII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. MONSIEUR, j'ai aujourd'hui à vous entretenir de certaines bagatelles qui me regardent, remettant les autres afaires à une autre fois. Je voudrois fort avoir un Ecuyer s'il s'en trouvoit quelqu'un qui en valût la peine. Il doit à present y en avoir de ceux qui appartenoient à ceux qui ont été massacrez, qui cherchent à prendre parti. Si vous pouviez en découvrir quelqu'un j'en aimerois mieux de ceux là s'il y avoit moyen. Sinon vous connoissez un Italien nommé Morret qui a servi autrefois Mr. Denny. J'apprens qu'il auroit envie de revenir en ce pays pourvû qu'il pût avoir sa grace. Il a passé pour honnéte homme tant qu'il a été ici, à son action prés que je sçai n'avoir pas été une malice préméditée; ce qui fait que je m'entremettrai plus volontiers pour lui, pourvû qu'il soit bien aise de me servir. Pour ce qui est de sa conduite de delà, je m'asseure que vous n'ignorez pas si depuis qu'il y est il s'est bien ou mal comporté, & s'il est coupable ou innocent de cette derniere action. Si vous m'en faites un bon rapport je serai fort aise de l'avoir. Je lui donnerai trente pieces par an, la Table, & un cheval entretenu avec les miens. Si vous trouvez l'ofre trop mediocre j'en passerai par où vous voudrez, vous priant de me faire le plaisir de faire en sorte de me faire avoir cet homme, ou un autre qui soit capable. Comme je ne doute pas que la personne que vous m'envoyerez ne soit bien contente, de mon côté je me croirai vôtre redevable. Le plûtôt que je sçaurai de vos nouvelles sera le meilleur. Je me recommande à vous de tout mon cœur. De Reading le 22. de Septembre 1572.

R. Leicester.

LETTRE CCVIII.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que quand je reçûs ses lettres du vingt-septiéme de Septembre, ma derniere maladie m'ayant mis hors d'état de pouvoir sortir de mon logis sans danger, je priai Monsieur de Mouvissiere qui m'étoit venu voir de la part de la Reine Mere, de lui dire que les dernieres lettres que j'avois reçûës me donnoient ordre de lui communiquer quelque chose: Mais que ne le pouvant faire moi-même, je le priois de sçavoir du Roi & de la Reine Mere s'ils trouveroient bon que je le fisse par mon Secretaire; sinon de les prier d'avoir la bonté de m'envoyer quelqu'un auquel je pusse confier ce que j'avois ordre de

de leur dire. Monfieur de Mouvissiere n'en eut pas plûtôt fait son rapport à leurs Majestez; ce qu'il fit le quatriéme du courant, que le lendemain on m'envoya Brulart l'un des Secretaires d'Etat, & Monsieur de Mouvissiere pour recevoir ce que j'avois ordre de proposer de la part de Sa Majesté. Je leur communiquai donc la proposition que leur Ambassadeur a faite à Sa Majesté, & ce qu'elle y a répondu. Je leur dis aussi combien Sa Majesté avoit de peine à croire attendu la severité avec laquelle on traitoit ceux qui faisoient profession de la même Religion qu'elle, que le Roi crût que son Frere fût l'Epoux qu'il lui falloit, & qu'ils eussent l'un pour l'autre l'amitié qu'il doit y avoir entre l'Epoux & l'Epouse. Je leur dis ensuite qu'elle prioit le Roi de lui dire rondement & franchement à quoi il destinoit la formidable flote qu'il avoit si long-tems tenuë entre la Rochelle & Bourdeaux sous le Commandement de Strossi; ce qu'elle souhaitoit d'autant plus sçavoir qu'on avoit enlevé à plusieurs de ses Marchands, aux uns des marchandises, aux autres de l'artillerie, & à quelques-uns la vie; procedé bien contraire à l'amitié dont on avoit fait tout de nouveau de si grandes protestations. 1572.

Je parlai enfin de l'afaire du Vidame de Chartres suivant les instructions que j'en ai reçûës de lui, & je donnai la lettre de Sa Majesté à Brulart pour la rendre au Roi.

Le septiéme Brulart vint me voir seul avec la réponse du Roi & de la Reine Mere. Aprés m'avoir dit que le Roi & la Reine Mere étoient fâchez de mon mal, il me dit que Monsieur de la Mothe & moi nous accordions sur ce qui s'est passé entre Sa Majesté & lui: Et que pour le premier point le Roi & la Reine Mere répondoient, qu'on travailloit toûjours au procez de l'Amiral, & qu'aussi-tôt qu'il seroit achevé on le luy envoyeroit comme on avoit promis, & qu'au reste il auroit bien esperé qu'elle l'en croiroit sur sa parole comme il auroit fait à son égard en pareil cas.

Il répondit sur le second, qu'il étoit bien aise d'apprendre de la Mothe & de moi, que Sa Majesté prenoit en si bonne part les asseurances qu'il lui avoit faites de continuer avec elle la bonne amitié, & qu'elle avoit la même intention de son côté.

Sur le troisiéme que comme il souhaitoit la continuation de l'amitié, aussi desiroit-il le mariage proposé pour la rendre plus forte & plus intime. C'est pourquoi il souhaitoit l'entrevûë comme un moyen pour accomplir le mariage: Mais qu'encore que la Mothe eût dit que l'intention de la Reine Mere étoit de passer en Angleterre, ils ne l'approuvoient pas en cela, & que j'avois bien compris l'intention de Sa Majesté lorsque j'avois écrit que si la Reine ma Maîtresse vouloit se rendre à Douvres, elle se rendroit en ce cas à Calais ou à Boulogne, & qu'elles conviendroient ensemble au sujet de l'entrevûë.

Quant à ce que Sa Majesté souhaite de sçavoir au sujet de la flote de Strossi, sa réponse est, qu'il vient d'en disposer; qu'on en fait un détachement de deux mille hommes pour les frontieres de Picardie à cause des deux grosses armées qui sont dans les Pays-Bas, & qu'il n'a jamais eu dessein d'employer cet armement au préjudice de Sa Majesté dont il veut cultiver l'amitié. Il dit de plus

1572. qu'il eſt vrai qu'on a fait violence aux Marchands de Sa Majeſté & pour le corps & pour les biens; mais qu'il en a été fort fâché, & a expreſſément écrit au Baron de la Garde, comme auſſi aux Gouverneurs des autres places maritimes, de faire en ſorte que les Sujets de Sa Majeſté ſoient deſormais traitez en amis comme il apartient à la bonne amitié, & qu'il a tout de nouveau fait relâcher le Vaiſſeau *d'Acerbo Velutellis* demeurant en Angleterre.

Sur la demande de Sa Majeſté pour le Vidame, il a répondu, qu'il ſeroit bien aiſe d'obliger en toute maniere Sa Majeſté, mais qu'il ne pouvoit lui accorder ſa demande, & qu'il n'étoit pas de ſa gloire de ſoufrir qu'un de ſes Sujets qui ſe défioit de ſa ſincerité demeurât en pays étranger; Qu'il eſperoit cela étant que Sa Majeſté ne voudroit pas ſervir le Vidame à ſon prejudice: Que cependant pour faire plaiſir à Sa Majeſté, il conſentoit que le Vidame revînt, & qu'il jouît des biens qu'il avoit ici d'une maniere à ne lui donner aucun ſujet de défiance. Voilà la réponſe que j'ai reçûë de Brulart ſur les choſes que je lui avois dites en faveur de Sa Majeſté, pour être communiquées au Roi & à la Reine Mere.

Les frequens voyages de la Roche à la Cour me font ſoupçonner qu'on minute quelque choſe contre l'Irlande. Les paſſages ſont ici ſi bien gardez, qu'il n'y a pas moyen d'envoyer perſonne dans les lieux maritimes de Bretagne, ſoit pour découvrir les deſſeins de la Roche, ſoit pour obſerver les mouvemens de Stroſſi; car quoiqu'on diſe que ſon armée eſt diſperſée, je ne ſçai neanmoins ce qui en eſt. Je croi qu'il ſeroit bon d'y envoyer de l'Oüeſt quelque Barque, qui ſous prétexte de marchandiſe pourroit découvrir ce qui s'y paſſe.

Le Duc de Guiſe a depuis peu de frequentes conferences avec quelques-uns de la Garde Ecoſſoiſe, quoiqu'il faſſe ſemblant de n'être pas content depuis le maſſacre. Il n'a jamais été plus gai qu'à preſent, ſur tout depuis la nouvelle de la retraite du Prince d'Orange.

On commence à dire ici que ce ſeroit une action de charité pour les Princes Catholiques, non ſeulement de mettre en liberté la Reine d'Ecoſſe, mais auſſi de la rétablir dans ſes droits. Sa Majeſté n'ignore pas ce que j'ai écrit du ſentiment des ſages au ſujet de ce qu'il faudroit faire pour ſa ſeureté. Si nous ne coupons le mal par la racine, je crains fort qu'on ne nous faſſe déjeuner d'une ſaint Barthelemi, ou qu'on ne nous regale à la Florentine. C'eſt ainſi qu'on apelle le maſſacre qui s'eſt fait ici.

Monſieur de Grammont a Commiſſion du Roi d'interdire dans le Berry tout exercice de la Religion Proteſtante, & d'y établir la Religion Catholique; nouvelle preuve que le Roi a intention de faire obſerver l'Edit irrevocable pour la tolerance de la Religion.

Comme j'apprens que les Ecoſſois qui viennent d'ici ſe ſont arrêtez dans les ports, je ne me preſſerai pas de leur donner des paſſeports. S'ils ne ſejournent que pour emporter de delà des lettres ſecrettes, le ſecours ou le remede qui viendra de ce côté là ſera bien peu de choſe car les lettres de l'Ambaſſadeur d'Ecoſſe paſſent dans les paquets du Roi. Il me ſemble que le retour des Ecoſſois pût plûtôt faire du bien que du mal, car la plûpart d'eux déteſtent ce qui

s'eſt

s'eſt fait ici. La relation qu'ils en feront ne nuira pas pour accelerer l'accommodement. Je ſerois bien aiſe de ſçavoir l'intention de Sa Majeſté, ſur tout au ſujet du Lord Levingſton. Moi & les miens & pluſieurs autres de nôtre Nation n'avons jamais reçû d'eux tant de faveurs qu'ils nous en ont fait depuis peu. 1572.

J'ai arrêté ici pour le ſervice de Sa Majeſté Mr. Herbert duquel je reçois de grands ſecours. Ainſi je voudrois que Sa Majeſté lui dît quelque choſe d'obligeant pour l'encourager de plus en plus ; car c'eſt un homme qui a de fort bonnes parties, & qui peut devenir dans la ſuite un bon & utile Serviteur.

Pour mon retour j'eſpere que Sa Majeſté conſiderera que je demeure ici ſans aucune utilité pour elle, ſous prétexte qu'on a des Miniſtres de delà pour negotier une choſe où il y a du danger pour elle. C'eſt vous fatiguer aſſez long-tems. Je demeure tres-humblement &c. De Paris le 8. d'Octobre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCIX.

Au même.

MONSIEUR, je vous remercie tres-humblement du ſoin que vous avez de moi en toute maniere, & ſur tout de ce que vous avez la bonté de m'apprendre ce qui ſe paſſe en vos quartiers ; ce qui ne me donne pas peu de lumieres pour me conduire ici : cependant qu'eſt-ce qui peut me guider dans un lieu où je ne trouve ni foi ni conſtance ſur leſquelles je puiſſe bâtir ? Je ne ferois que vous chagriner d'amplifier cette matiere, & je n'en aurois pas moi-même beaucoup de contentement. Ce que nous devons faire à preſent eſt plûtôt de ſonger à remedier aux maux que nous voyons venir, que de demeurer dans l'étonnement des miſéres paſſées. J'ai du chagrin d'apprendre que les diviſions d'Ecoſſe ne s'accommodent pas. Quel ſujet avons-nous de l'eſperer tant que la Croque demeurera en ce pays-là ? Depuis le changement qui vient d'arriver ſon but eſt plus de traverſer l'accommodement que de le faciliter. Si nous en jugeons autrement nous ſommes bien dans l'erreur. J'ai de la douleur de voir que les beaux diſcours de l'Ambaſſadeur faſſent l'éfet qu'ils font. Il me ſemble que l'experience que nous avons faite tout fraichement de leur mauvaiſe foi devroit nous rendre ſages pour le reſte. Il eſt certain qu'à conſiderer comme on en uſe ici, & à bien peſer la grande préſomption qu'il y a que les veritables Monarchies de l'Europe ont du penchant non ſeulement à troubler, mais auſſi à détrôner Sa Majeſté & à mettre un autre en ſa place, ce ſeroit une politique neceſſaire de leur enlever un lieu comme l'Ecoſſe. Cela ſe pourroit faire aiſément ſi Sa Majeſté vouloit aller rondement, & conſiderer que les Ecoſſois ne ſe ſont pas peu alienez de cette Nation depuis le dernier accident. Si Sa Majeſté vouloit joindre les penſions aux perſuaſions, il ſeroit facile à mon avis non ſeulement

1572. d'unir les Ecossois sous le Gouvernement du Roi, mais aussi de les faire rompre tout à fait avec cette Couronne.

Il y a, Monsieur, comme vous sçavez un autre remede. Comme il y a long-tems qu'on devoit l'avoir mis en pratique, aussi n'a-t'il jamais été plus necessaire qu'il l'est à present. Si Sa Majesté fait scrupule de faire les choses qui peuvent contribuer à sa seureté, elle ne doit pas s'attendre à jouïr long-tems du repos, ni même esperer d'avoir long-tems la Couronne sur la tête. Elle ne doit le repos dont elle a jouï par le passé qu'au trouble de ses voisins, qui devenant tranquilles, elle doit faire tout autrement son compte. L'Amiral est mort, & le Duc de Guise est encore en vie. Le Prince d'Orange s'est retiré de Flandres, mais le Duc d'Albe y est encore. Il n'est pas besoin que je concluë, car il n'y a point d'homme sensé qui ne voie clairement la consequence qu'on en peut tirer. Il est tems, Monsieur, de se remuer, & ce n'est pas le tems de diferer ou de negliger les remedes qui peuvent servir à la seureté de Sa Majesté. Je n'apprens pas encore qu'on ait envoyé personne pour traiter avec les Princes d'Allemagne; cependant on est ici presque tous les jours en conference avec le Nonce du Pape & l'Ambassadeur d'Espagne, & on n'oublie rien de tout ce qui peut nous mettre en peril. Je voudrois que nous fussions aussi soigneux de ne rien negliger de tout ce qui peut contribuer à nôtre seureté. On peut dire que je porte mes craintes trop loin: mais il est certain qu'à considerer l'état où nous sommes, je croi qu'il est moins dangereux de trop craindre, que de ne craindre pas assez. On peut dire aussi que l'Espagne a tant d'ombrage de la grandeur de la France, qu'elle ne soufrira pas qu'elle mette le pied en Angleterre, & que comme la France est dans le même esprit au sujet de l'Espagne, elle fera la même chose si les Espagnols font quelque entreprise contre nous. Je conviens de cela; mais je ne vois pas aussi que ces deux Puissances ne puissent s'accorder pour élever une Tierce personne qui prétend avoir droit à la Couronne, & sur tout y étant solicitées par le Pape. Voilà le principal sujet de ma crainte.

On peut dire aussi que la proposition de mariage fait voir que la France n'a aucune mauvaise intention à l'égard de Sa Majesté. Premierement il y a lieu de douter, attendu le peu de rapport qu'il y a eu depuis peu entre ses paroles & ses actions, si l'ofre qu'elle fait est sincere.

Secondement il faut sçavoir si l'ofre de mariage qu'on fait nous peut être avantageuse ou non. Autant que j'ai eu d'empressement jusqu'ici à croire que toutes les ofres d'amitié qu'on nous faisoit étoient sinceres, autant en ai-je à present qu'elles sont toutes frauduleuses, & ne tendent qu'à nous endormir: ainsi autant que j'en puisse juger, le veritable moyen de n'être pas trompé, est de ne pas s'y fier. J'ai des sentimens avantageux pour la personne qu'on ofre, & je jugerois aussi favorablement des autres, si j'étois bien persuadé que leurs paroles fussent conformes aux mouvemens de leur cœur: mais dans l'état où sont les choses je ne sçai que penser. Dans cette incertitude tout ce que je puis faire est d'informer Sa Majesté & son Conseil de ce qui se passe, & leur en laisser tirer les consequences. La Reine Mere ayant promis de passer en Angleterre, & revoquant sa parole, il me semble que cela fait voir qu'on n'a dessein que de gagner tems.

Il n'eſt pas vraiſemblable que ſans ordre l'Ambaſſadeur eût changé la propoſition. 1572.
D'ailleurs la froide réponſe qu'on a faite à Sa Majeſté ſur ce qu'elle avoit demandé pour le Vidame, montre de quel eſprit ils ſont animez.

Les 800. hommes ſortis de Mons ont été paſſez au fil de l'épée pour faire plaiſir au Roi d'Eſpagne. Il me ſemble que s'ils étoient de nos amis comme ils le diſent, ils n'auroient pas dû balancer à accorder à Sa Majeſté ce qu'elle a demandé pour le Vidame, puiſque la demande eſt honorable & avantageuſe. Ainſi tout bien conſideré je vois plus de mal à craindre, que d'amitié à eſperer; c'eſt pourquoi je ne ſçaurois dire avec quelle ſeureté Sa Majeſté peut aller à Bourdeaux; cependant je ne voudrois pas conſeiller le contraire, n'ayant pour tout fondement que des ſoupçons. Je croi que tant que la Rochelle ſe défendra nous aurons moins à craindre. C'eſt aſſez vous ennuyer. Je demeure bien humblement &c. A Paris le huitiéme d'Octobre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du 25. de Septembre, & je vous prie de me pardonner ſi en y répondant ſur le champ je ſuis contraint de me ſervir d'une autre main, n'étant pas encore aſſez fort pour pouvoir écrire. Je vois, Milord, que vous démêlez bien la verité au travers des contradictions de l'Ambaſſadeur, & que vous étes perſuadé que la cruauté qu'on vient de faire ici eſt dépourvûë de toute juſte défenſe. Auſſi y a-t'il apparence qu'elle n'échapera pas au juſte jugement de Dieu, & ſi elle n'eſt pas punie auſſi-tôt que nous le ſouhaiterions, nos pechez en ſeront la cauſe. On eſt ici tellement avide de ſang, qu'il n'y a point de fin à leurs cruautez. Il n'y a point de ville qui échape le ſac & le maſſacre, pourvû qu'il y ait des gens de la Religion: Cependant ils proteſtent que tout cela ſe fait malgré eux, quoiqu'il ſoit manifeſté que cela n'eſt fait que par leur ordre. Cette maniere d'agir paroît ſi extraordinaire à tout le monde, que perſonne ne ſçait quel jugement il en doit faire. Il y a peu de gens qui ne la deteſtent dans le particulier, mais perſonne n'oſe la condamner publiquement; au contraire on la louë.

Autant que j'ai eu d'empreſſement juſqu'ici à louër leur bonne-foi, autant en ai-je à preſent à étaler leur perfidie. Il eſt certain que toutes leurs belles & tendres paroles ne tendent qu'à nous duper. La Rochelle ne ſera pas plûtôt priſe que nous en verrons des preuves. Je ne dirai rien de contradictoire en diſant qu'à preſent que le Prince d'Orange s'eſt retiré en Allemagne, je ſuis perſuadé qu'ils ſoliciteront le Duc d'Albe à executer en Angleterre le deſſein qu'il a formé depuis long-tems contre Sa Majeſté; à quoi vous ſçavez, Milord, qu'il a de lui même aſſez de penchant. Il n'y a point ici d'homme ſenſé qui ne croye que Sa Majeſté doit s'attendre à tout

1572. le mal que l'Eſpagne ou cette Couronne peut lui faire. De ſorte que ſi elle ne ſonge de l'heure qu'il eſt à aſſeurer ſon repos, on ne voit pas qu'elle puiſſe eſperer d'avoir long-tems la Couronne ſur la tête. La choſe eſt ſi apparente d'elle-même, qu'il n'y a que les gens d'une capacité bien bornée qui ne ſoient pas de ce ſentiment.

La Maiſon de Guiſe qui depuis le maſſacre paroît avoir quelque mécontentement, n'a ſuivant les apparences exterieures jamais été ſi en faveur, ni plus joyeuſe. Le Duc de Guiſe a de frequentes conferences avec les Ecoſſois de la Garde du Roi; c'eſt pourquoi j'apprens avec chagrin qu'on ne ſoit point encore d'accord en Ecoſſe. Quoiqu'il en coûtât bon à Sa Majeſté, comme l'argent fait beaucoup auprés de cette Nation, je voudrois que les Ecoſſois fuſſent d'accord, ſoûmis au Gouvernement du Roi, & détachez de l'alliance qu'ils ont avec cette Couronne. Si ces grandes Monarchies peuvent une fois mettre le pied en Ecoſſe, je crains que le dénouëment n'en ſoit fort à craindre.

Le Legat du Pape qui eſt à Avignon, a envoyé ici en poſte ſon Secretaire pour ſçavoir la volonté du Roi, & s'il a reſolu de lui donner audience. Il n'obtiendra rien à ce que j'apprens, parce que cela feroit connoître l'intention de ce Roi & celle du Roi d'Eſpagne. On croit qu'on peut agir plus ſecretement, & faire mieux reüſſir les choſes, qu'en allant ainſi à découvert.

Si l'on agit de bonne foi au ſujet du prétendu mariage, c'eſt ce que je ne ſçaurois découvrir. Pour moi je croi que cela & les autres proteſtations d'amitié qu'ils nous font, ne ſont que des paneaux qu'on nous tend.

Depuis qu'on a eu nouvelles que le Prince d'Orange eſt ſorti de Flandres, ils n'ont pas ce ſemble le même empreſſement que ci-devant. Je croi que ſi la Rochelle étoit renduë ils recommenceroient leurs ſolicitations pour la Reine d'Ecoſſe, ou plûtôt ils entreprendroient quelque choſe pour ſa delivrance. Plus leur ſilence eſt grand, plus je me défie d'eux, quand je conſidere le credit qu'ont à la Cour les amis de la Reine d'Ecoſſe.

Il n'eſt pas beſoin, Milord, que je vous recommande mon rapel, car je ſçai que vous en avez ſoin ſans que je vous en prie. C'eſt aſſez vous ennuyer, Milord, je demeure tres-humblement &c. De Paris le huitiéme d'Octobre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXI.

A Milord de Leiceſter.

Milord, je n'eus pas plûtôt reçû la vôtre du vingt-deuziéme de Septembre, que je priai le Capitaine Laſſetty que vous connoiſſez, & qui eſt de fort bonne volonté pour vous rendre ſervice ayant une parfaite veneration pour vous, & croyant vous être fort obligé, de s'informer s'il y avoit quelques Ecuyers François

François à placer, & qui voulussent aller en Angleterre. Aprés avoir cherché il en a 1572.
trouvé de fort habiles; mais ce qu'ils demandent est si déraisonnable, & si fort au dessus de l'ofre que vous faites, que je n'ai osé traiter. Ils demandent 300. Ecus par an, la table, & un cheval entretenu, & le moins auquel on ait pû les reduire est deux cents Ecus. Il est vrai que ceux qui ont des Ecuyers ici les payent sur ce pied là. Lassetty a fait tout ce qu'il a pu pour leur persuader, que 150. Ecus en Angleterre vont plus loin que 300. ici; mais il n'y a pas eu moyen de leur faire croire cela. Ainsi je leur ai fait dire que je ne voulois rien conclure avec eux, que je n'eusse reçû de vous d'autres nouvelles.

Ayant eu depuis peu sujet de soupçonner qu'on n'étoit pas ici bien intentionné pour vous, & ayant sujet de me défier qu'il se forme des desseins sur l'Irlande. Comme je sçai que le Capitaine Lassetty connoît l'état & le foible de ce pays-là, je lui ai fait esperer qu'il seroit reçû au service de Sa Majesté. Je connois assez bien ses défauts, cependant je suis persuadé que son service peut nous être utile, sinon en autre chose, au moins pour prévenir le mal qu'il pourroit nous faire demeurant au service des ennemis. Toutes les fois qu'il a paru quelque danger pour Sa Majesté, il m'a prié de lui ofrir son service. Quoique les Irlandois ayent un grand penchant à la trahison, je suis neanmoins persuadé qu'il sera honnête homme. Comme je ne voudrois pas l'entretenir long-tems en vain dans cette esperance, je vous suplie, Milord, de me faire sçavoir ce que vous en pensez par le premier ordinaire. Le Capitaine Massino del Beni, que vous connoissez, Milord, & qui est presentement en Allemagne, a voulu que je vous priasse d'ofrir ses services à Sa Majesté, protestant qu'il a assez d'attachement pour la Religion, & assez de zéle & de veneration pour Sa Majesté, pour sacrifier volontiers sa vie pour sa défense. Si vous croyez, Milord, que ses ofres de service soient reçûës, il passera de delà; sinon il sera bien aise d'en être informé pour pouvoir prendre d'autres mesures. Je suis d'autant plus aise que des Soldats ofrent leurs services à Sa Majesté, que je crains qu'elle en aura bon besoin. Nous en avons peu de l'heure qu'il est, & comme le Prince d'Orange s'est retiré en Allemagne, Sa Majesté ne doit pas s'attendre de demeurer long-tems en repos. Je suis fâché que l'Ecosse ne soit pas déja reünie: Je crains que cela ne soit cause de la ruïne des Ecossois & de la nôtre. Si l'on avoit enlevé ce morceau à nos ennemis étrangers, nous aurions moins à craindre. L'argent fait tout chez les Ecossois, & vous le sçavez, Milord. Si Sa Majesté balance à débourser elle n'y trouvera ni avantage ni seureté. L'orage qui pend sur nôtre tête est si visible & si dangereux, que si elle neglige le remede qu'on y peut apporter, elle ne doit pas esperer de joüir long-tems de l'état qu'elle possede. Si l'on considere d'un côté la redoutable puissance de ses ennemis, & de l'autre sa foiblesse, le danger ne sçauroit paroître plus grand, à moins qu'on ne fasse tout ce qui peut se faire pour sa seureté. Si l'Angleterre & l'Ecosse sont une fois unies & que les Membres gâtez qui ont corrompu le dedans ayent été retranchez, ses ennemis feront moins volontiers des desseins contre elle, & elle sera plus à couvert des dangers qu'elle auroit à craindre sans cela. Les maux violens veulent des remedes violens. Si aprés avoir bien consideré les afaires Domestiques Sa Majesté ne se croit pas dans un peril extréme,

1572. tréme, le danger n'en est que plus grand. Je vous prie, Milord, de me pardonner la passion que je fais paroître en cette occasion. La mauvaise volonté que je soupçonne qu'on a ici pour Sa Majesté m'emporte un peu trop loin. Je ne vous embarrasserai pas davantage pour le present, & je demeure bien humblement &c. A Paris le 8. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

Réponse à l'Ambassadeur de France, faite verbalement dans la Chambre du Conseil par Milord Trésorier au mois d'Octobre 1572.

LE Roi a fait répondre deux choses au Conseil de Sa Majesté. Premierement qu'il rendroit au public un meilleur compte qu'il n'a fait jusqu'ici de la mort de l'Amiral. Secondement qu'il feroit en sorte que ses Edits fussent mieux observez. Sa Majesté n'a rien à repliquer à cela, & souhaite qu'il reüssisse dans l'un & dans l'autre.

Sur la proposition de faire l'entrevuë avant le 20. d'Octobre, & pour ce qui regarde la lettre de la Reine Mere qui demande que l'entrevûë se fasse à Jersey, cela a tellement surpris Sa Majesté & pour le tems & pour le lieu, que si l'Amiral n'avoit pas produit sur cela les lettres du Roi & de la Reine Mere, ou Sa Majesté ne l'auroit pas cru, ou elle auroit conclu que l'Ambassadeur s'étoit équivoqué, ce qu'on auroit dit aisément sans le long discours de ce Ministre; car de la datte de la proposition au 20. d'Octobre il n'y a pas 14. jours, & un mois tout au plus de la datte de la lettre du Roi. Sans compter que Jersey est un lieu si éloigné, que la Reine pour plusieurs raisons ne voudroit pas hazarder d'y aller par Mer, ni aucun Marchand entreprendre d'y passer par eau dans le tems limité. D'ailleurs le massacre qu'on a fait en France des gens qui faisoient profession de la Religion de Sa Majesté, & qu'on continuë encore à ce qu'elle apprend, rend cette proposition absurde de la derniere absurdité, & fait regarder les Conseillers par les Sujets de ce Royaume comme des gens qui n'ont aucun soin de leur Princesse, puisqu'ils sont capables de prêter l'oreille à de pareilles propositions; d'autant plus surprenantes, que l'Ambassadeur de France dit à Reading le 23. de Septembre, que la Reine Mere étoit contente de passer en ce Royaume, & à present elle veut que Sa Majesté l'aille trouver sur les côtes de France, dans un lieu où elle ne sçauroit aller par Mer en trois jours à moins qu'elle n'eût le vent à son commandement. Sa Majesté ne peut pas non plus répondre à cela, qu'elle n'ait reçû réponse de son Ambassadeur aux lettres qu'elle lui a écrites posterieures à celles du Roi. Pour ce qui regarde la continuation de l'amitié & le renouvellement de l'alliance par un nouveau Serment, sa Majesté n'a d'autre dessein que de continuer l'amitié. Quant au renouvellement du Serment, elle ne voit pas qu'on ait sujet d'exiger d'elle un nouveau Serment, puisqu'elle n'a pas violé le premier, ni ne songe à le faire, s'asseurant que le Roi l'observera aussi de son côté sans qu'il soit nécessaire de s'y obliger par un nouveau Serment. Pour ce qui regarde l'établissement du commerce dans certaines Villes de France, il ne paroît que trop évidemment

évidemment par le maſſacre du Roüen, que le Roi rejette ſur la populace, combien 1572. il ſeroit à contretems de faire dans une telle conjoncture une pareille propoſition à ſes Marchands qui ſont de l'heure qu'il eſt merveilleuſement épouvantez, & qui ne l'écoutoient pas fort volontiers avant ces maſſacres, à cauſe de pluſieurs mauvais traitemens qui leur avoient été faits à Roüen & ailleurs. Il faut donc ſuſpendre cette afaire juſques à ce que les Marchands ayent appris que le Roi ait puni les Maſſacreurs de Roüen de maniere qu'ils n'ayent pas envie de leur faire une autre fois la même choſe, & qu'il leur paroiſſe que le Roi eſt de ſi bonne volonté de faire juſtice des Catholiques qui peuvent avoir été les meurtriers, qu'ils puiſſent s'aſſeurer que ſous ſa protection ils n'ont rien à craindre des excez d'une populace furieuſe.

Pour ce qui eſt de la demande que le Roi fait, que la Reine envoye comme elle a promis le Comte de Leiceſter, ou le Lord Tréſorier, Sa Majeſté a un déplaiſir extréme qu'il ſoit arrivé un aſſez conſiderable changement pour l'empêcher de le faire; car comme elle a eu-ci-devant intention d'envoyer l'un des deux, ou quelqu'autre qui fût agréable au Roi; auſſi toute la terre voit bien que Sa Majeſté ne peut pas à preſent avec honneur & ſuivant la loi de la nature, expoſer des gens qu'elle aime, comme il ſemble qu'ils le ſeroient, quelque bonne que pût être l'intention du Roi. En éfet aprés le maſſacre de tant de gens dont le Roi ne s'eſt pas encore mis en devoir de punir les meurtriers, quelle ſeureté peut-il y avoir pour des Etrangers, dans un tems ſur tout où le Roi prétend comme il paroît par ſes lettres, que c'eſt un éfet de la fureur des Catholiques contre ceux de la Religion?

Sur les dificultez qu'on trouve ſur le retour de ſon Ambaſſadeur, & à laiſſer un Secretaire en ſa place vû le danger qu'il y a pour lui dans la conjoncture preſente, Sa Majeſté croit que le Roi pourroit en juger autrement; car quand il dit qu'il rapellera auſſi ſon Ambaſſadeur en cas qu'elle faſſe revenir le ſien pour un tems, il eſt de notorieté publique que ſon Ambaſſadeur peut librement & ſeurement aller & va dans ce Royaume & par tout où il veut, & qu'il peut ſans aucune crainte ſonger aux fonctions de ſon Miniſtere: Et que celui de Sa Majeſté n'oſe mettre le pied hors de ſa porte ſans eſcorte. Ainſi Sa Majeſté ſouhaite que ſon Ambaſſadeur revienne juſques à ce que l'orage ſoit paſſé en France, & que les meurtriers ayent ſujet de craindre la juſtice du Roi.

Demandes.

Que les Declarations contenuës dans les lettres du Roi, que nos Marchands ſeront bien traitez à Bourdeaux & ailleurs, ſeront imprimées & publiées comme ſes autres Edits.

Qu'on notifiera auſſi, que le Roi veut que les éfets de nos Marchands qui étoient entre les mains de ſes Sujets, qui ont été maſſacrez, leur ſoient reſtituez; car il y en avoit pluſieurs à Roüen & ailleurs, qui devoient aux Anglois pour fait de marchandiſe.

Que pour recevoir les plaintes des Anglois en Normandie & en Gaſcogne, il ſera

 nommé

1572. nommé extraordinairement des Commissaires desintereſſez. Si l'on protege les Marchands, & qu'on leur rende bonne & prompte juſtice, il ſera plus facile de les porter à un Traité de Commerce.

LETTRE CCXII.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, vous ſçaurez s'il vous plaît, que des gens revenus de la Foire de Francfort m'ont dit, qu'un certain Gentilhomme parti d'ici dans le deſſein d'accompagner juſqu'à Heidelberg Mr. Philippe Sidney vôtre Neveu, eſt mort en chemin à un lieu nommé Bladin en Lorraine. Pluſieurs conjectures me font croire que c'eſt le Doyen de Winchester, que j'avois employé, Milord, ainſi que je vous l'ai mandé par Mr. Argall, pour s'oppoſer aux mauvaiſes pratiques des Domeſtiques de vôtre Neveu. Ainſi, Milord, ſi vous n'y donnez ordre promptement, ſupoſé que vous ne l'ayez pas déja fait, je crains fort que ce jeune Gentilhomme ne ſoit en danger de prendre un méchant train; ce qui ſeroit extrémement fâcheux attendu les rares talens dont la nature l'a partagé. Pour les nouvelles, je me refére, Milord, aux nouvelles courantes ci incluſes, & à ce que vous dira le Porteur, auquel j'ai donné ordre de vous communiquer certaines choſes. Voilà, Milord, tout l'embarras que vous aurez de moi pour le preſent. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 17. d'Octobre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXIII.

A Monſieur le Chevalier Walſingham Ambaſſadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, j'ai fait voir à Sa Majeſté & à Meſſieurs du Conſeil les deux lettres que vous m'avez écrites du 8. du courant, dont l'une contenoit vôtre negotiation, & l'autre étoit un diſcours ſagement écrit, & qui a été fort aprouvé. Monſieur de la Croque étoit ici Jeudi dernier, & eut audience de Milord Tréſorier, de Milord Chamberlain, & de Milord de Leiceſter, parce que Sa Majeſté n'étoit pas alors entierement remiſe de ſa petite verole, à ce que diſoient les Medecins, quoique Sa Majeſté & pluſieurs autres ne diſſent pas de même. Il n'importe guere à preſent que cela fût ou ne fût pas, puiſqu'elle eſt parfaitement guerie par la grace de Dieu ſans qu'il en reſte aucunes marques ſur ſon viſage. Le

Maître

Maître d'Hôtel de la Croque reçût dimanche sa réponse. Je vous en envoye ici le precis, qui vous fera connoître quelle a été sa negotiation, c'est de tâcher par un long discours de nous faire faire du Roi un jugement plus favorable que nous ne pouvons. J'apprens qu'on lui a répondu assez vertement; mais on ne peut pas répondre trop aigrement & trop severement à un Prince qui s'en est si hautement pris à J. Christ, qui est verité, sincerité, foi, pitié, misericorde, amour, & charité: Cependant les Princes comme vous sçavez ne connoissent que les douceurs, ainsi il faut les prendre doucement, & sur tout de Prince à Prince. C'est pourquoi vous tempererez les choses comme vous aviserez, en sorte qu'ils sentent que Sa Majesté & son Conseil ne sont pas assez simples pour ne pas sçavoir ce qu'il y a à faire, & qu'il paroisse d'un autre côté que nous ne sommes ni assez grossiers ni assez barbares pour aigrir les choses sans qu'il en revienne aucun profit à personne. Pour moi je ne doute nullement que vous ne ménagiez cette réponse avec vôtre gravité & vôtre prudence ordinaire; car le Roi l'attendra de vous aussi bien que de son Ambassadeur. 1572.

Vous étes soigneux comme la prudence veut que vous le soyez, qu'on fasse ce qu'on doit de deça; ce qui ne peut qu'être trouvé fort bon de Sa Majesté & de son Conseil. Je puis vous dire que nous ne sommes pas si negligens que croiroit peut-être une personne qui ne seroit pas instruit. On agit quelquefois d'une maniere qui trompe l'attente, & pour le mal comme on a fait en France, & pour le bien lors que Dieu en fait la grace & donne pour cela la prudence nécessaire. La verité est que Dieu dispose de tous les desseins des hommes, comme disent les Theologiens; & c'est un don de sa bonté quand il fait la faveur aux sages de se précautionner contre le mal à venir; cependant quelques éforts qu'ils puissent faire, l'évenement procede de lui seul, qui est le Dieu de l'esperance & de la crainte au delà de l'esperance & de l'attente. Comme vous aurez appris que les Ecossois nos voisins se sont éveillez au Signal qu'on vient de leur donner en France, je vous envoye ici une Proclamation Ecossoise. La Croque & Viraque sont déja partis d'Ecosse, & arrivez à Berwick. Ils doivent être à la Cour le 20. de ce mois. Autant qu'il nous paroît les Lords Ecossois penchent de plus en plus à un accommodement, & il y a plus d'esperance que de sujet d'en douter. Les cruautez de France n'y ont pas peu contribué. Vous avez raison de dire que les Ecossois ne doivent pas être retardez. Quelques-uns des derniers venus ont éveillé leurs compatriotes par l'allarme qu'ils leur ont donnée; cependant il peut être venu de faux freres avec eux. Ils ne seront pas plûtôt connus qu'on les arrêtera pour les renvoyer comme de raison. Il est vrai *qu'il passe par le Moulin beaucoup d'eau que le Meunier ne sçait pas.* La prudence y doit pourvoir du mieux qu'il est possible, mais on ne le peut pas toûjours comme on voudroit. Il vous paroîtra par la réponse de l'Ambassadeur que vous ne devez plus songer au retour, ou du moins qu'il est plus éloigné que vous ne voudriez. Cependant je puis vous asseurer que vos amis ne perdent pas un moment, & mettent en œuvre tous les moyens possibles pour obliger Sa Majesté à vous rapeller, & qu'il n'y a point de Prince qui ait plus de soin d'un Sujet que Sa Majesté en a de vous. Je vous asseure qu'elle vous estime autant qu'elle a raison de le faire.

1572. Vous sçavez que les choses vont lentement ici. L'irresolution y a beaucoup de part; mais pour moi j'espere de vous voir bien-tôt ici, & je vous promets que je ne perdrai pas l'occasion d'agir pour me procurer ce plaisir. Quoique vos amis d'ici soient aussi échaufez qu'il se puisse, vôtre Epouse cependant ne laisse pas de les soliciter continuellement. Adieu. De Windsor, le 13. d'Octobre 1572.

Tho. Smith.

LETTRE CCXIV.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous donnerez s'il vous plaît avis à Sa Majesté, que le Roi & la Reine Mere ont eu depuis peu diverses conferences avec l'Ambassadeur d'Ecosse, auquel il est venu deux hommes de Flandres, dont l'un est un Gentilhomme nommé Tempest, & l'autre Musgrave qui appartient au Comte de Westmerland. Ces deux hommes vont aussi chez le Duc d'Aumale, & chez le Duc de Guise son Neveu. David Chambers depuis son retour d'Angleterre a été aussi en conference avec le Roi & la Maison de Guise. Il lui est échapé de dire, que la mort du Comte de Northumberland a fait de nouveaux amis à la Reine d'Ecosse; & qu'elle a de l'heure qu'il est un si puissant parti en Angleterre, que cinq à six mille Mousquetaires bien conduits, seroient assez forts pour prêter le colet à toutes les Forces que Sa Majesté pourroit leur opposer.

On dit aussi sourdement à la Cour, qu'on concerte un nouveau dessein pour mettre la Reine d'Ecosse en liberté. Il n'y a pas eu moyen d'en déterrer les particularitez; mais à bien considerer les circonstances de ces conferences, les présomptions sont grandes qu'il y a quelque chose sur le Tapis.

Le petit Douglas qui escorta de Loughtean la Reine d'Ecosse, a pris les devans pour passer en ce pays-là. Outre les conferences qu'il a euës avec le Roi, il en a eu une longue avec la Reine Mere à laquelle l'Ambassadeur d'Ecosse a été present.

Pour ce qui est des autres afaires, je m'en refére au Porteur qui vous dira diverses particularitez.

Je vous prie tres-humblement, Monsieur, d'appuyer une demande tres-raisonnable que le Porteur mon Secretaire a à faire à Sa Majesté. Non seulement ce qu'il a déja fait sous moi pour le service de Sa Majesté merite cette grace, mais cela l'encouragera à continuer, & avec le tems son experience & les bonnes parties qui sont en lui le mettront peut-être en état de servir Sa Majesté dans un poste plus relevé. Pour moi je n'ai pas le moyen de le recompenser, comme vous le sçavez fort bien. Si

donc Sa Majesté n'y a point d'égard cela rebutera & lui & tous les autres de s'engager dans un emploi si dangereux & si penible. Je ne doute pas que vous ne lui accordiez vôtre protection. Voilà tout l'embarras que vous aurez de moi pour ce coup. A Paris le 18. d'Octobre 1572. 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXV.

Au même.

Monsieur, je suis bien aise d'apprendre par vôtre lettre, que vous esperez qu'on prendra soin de prévenir les maux qui peuvent arriver. Cependant en attendant qu'on puisse couper la racine du mal, il vaut mieux penser au remede que d'appliquer le lenitif que la maladie requiert.

J'apprens avec joie qu'on espere que la paix se rétablira en Ecosse. Si cette fausse porte étoit fermée, qu'on eût apliqué les autres remedes internes, & que Sa Majesté se fût fortifiée de l'alliance des Princes d'Allemagne, elle se feroit plus estimer & plus craindre de ceux qui sont mal intentionnez pour elle. Quoi qu'il semble que les remedes en soient onereux; cependant si l'on en considere la néceffité, & que l'on fasse attention qu'on évite par là de grandes dépenses & de grands dangers, j'espere que Sa Majesté préferera sa seureté à la dépense, dans un tems sur tout où un écu déboursé en peut épargner mille.

Certes, Monsieur, plus je fais attention à ce qui se fait ici, plus j'aprehende qu'on n'ait de mauvaises intentions; On n'a jamais donné de plus belles paroles à l'Amiral que la veille de sa mort. Tout ce qu'il demanda lui fut accordé; & Teligny quelques jours avant le massacre dit à un Gentilhomme de ses amis, que la facilité avec laquelle on aquiesçoit à tout ce qu'on demandoit lui faisoit soupçonner quelque chose de fatal; & il allegua sur cela le Proverbe Italien ——— Ils n'ont jamais mieux parlé qu'à present, ni jamais fait de plus grandes protestations d'amitié. Comme on va plus loin que de coûtume, & que nous avons par consequent sujet de craindre le contraire, je ne sçaurois m'empêcher d'avoir de l'inquietude pour Sa Majesté, & je ne serai pas en repos qu'on n'ait fait tout ce qu'il faut pour sa seureté. Je ne vous entretiendrai pas plus long-tems de mes ombrages & de mes craintes. Je vous prie seulement de continuer vos soins pour mon rapel. A Paris le 25. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXVI.

Au même.

1572. Monsieur, quoi que je n'aye point d'ordre exprés de Sa Majesté, de communiquer au Roi & à la Reine Mere la réponse qui a été faite aux propositions de leur Ambassadeur, j'ai neanmoins jugé à propos d'en entretenir la Reine Mere qui tient le timon des afaires. Pour voir de quelle maniere on prendroit cette réponse, j'ai dit à la Reine Mere que l'Ambassadeur avoit proposé quatre choses à certains Commissaires du Conseil députez par Sa Majesté, qui étant pour lors incommodée n'avoit pu lui donner audience.

La premiere regarde l'entrevûë.

La seconde la confirmation de l'alliance par un nouveau Serment.

La troisiéme l'établissement du commerce.

La quatriéme est la demande que le Roi fait à la Reine d'envoyer de deça aprés son rétablissement Milord Trésorier ou le Comte de Leicester.

J'ai informé la Reine Mere des réponses qui ont été faites à ces quatre demandes.

Pour la premiere qui regarde le tems, elle a dit qu'elle a écrit à l'Ambassadeur, qu'à cause des couches de la jeune Reine qu'elle n'auroit pas crû si éloignées, l'assemblée ne pouvoit se faire avant le vingtiéme de ce mois, & qu'ainsi il la proposât pour ce tems là, son dessein n'étant pas de marquer un tems si precis, mais de s'en rapporter principalement à Sa Majesté.

2. Pour ce qui regarde le lieu, elle m'a dit qu'elle n'avoit jamais eu dessein de passer la Mer, que l'Ambassadeur avoit mal entendu, & qu'on croyoit qu'il n'étoit pas à propos que l'entrevûë se fît par Mer, qu'elle avoit crû que les Isles de Jerzey appartenant à Sa Majesté seroient propres pour l'entrevûë, & qu'ainsi elle en avoit fait faire la proposition à l'Ambassadeur, protestant qu'il n'y avoit en cela ni mauvais dessein ni mauvaise intention, & qu'on en avoit écrit à l'Ambassadeur avant la derniere execution.

Quant à la seconde proposition qui regarde le renouvellement du Serment, elle a répondu qu'on n'avoit fait cette demande que sur l'avis que l'Ambassadeur avoit donné que Sa Majesté disoit qu'elle ne sçavoit surquoi compter au sujet du dernier Traité d'alliance. Sur cela le Roi lui fit dire, qu'il executeroit bien volontiers tout ce qu'elle pourroit luy proposer, & l'asseurer que le Traité seroit fidelement observé. L'Ambassadeur eut ordre pour lors de proposer, qu'il fût confirmé par un nouveau Serment si Sa Majesté le jugeoit à propos; & pour moi, ajoûta-t-elle, voyant qu'il n'avoit point été violé de part & d'autre, je suis du sentiment de vôtre Maîtresse, & regarde cette confirmation comme inutile.

Pour la troisiéme concernant l'établissement du commerce, elle a dit qu'elle avoit sujet de croire raisonnable la réponse de Sa Majesté: Que la conjoncture ne paroissoit

ſoit pas favorable attendu les derniers troubles de Roüen: Que cependant l'intention du Roi étoit de punir les Meurtiers avec tant de ſeverité, que les Marchands n'auroient aucun juſte ſujet de craindre d'être maltraitez à l'avenir; & que pour cet éfet il en avoit écrit à Caranges le Gouverneur & au Premier Preſident. 1572.

Quant à la quatriéme demande d'envoyer de deça ou Milord Tréſorier, ou le Comte de Leiceſter, elle répondit que c'étoit un conſeil de l'Ambaſſadeur qui avoit crû que ſi leurs Majeſtez demandoient que l'un ou l'autre paſſât de deça aprés les couches de la Reine, cela ſeroit accordé: Que ſur cela le Roi lui avoit donné ordre d'en parler à Sa Majeſté, ne ſouhaitant que l'un d'eux, auquel il pût communiquer des choſes de conſequence avec la même ouverture de cœur qu'il pourroit faire à Sa Majeſté. Quant au mal qui pourroit leur arriver, elle a dit que le Roi mettroit ſi bon ordre à leur ſeureté, qu'ils ne ſeroient pas plus à couvert en Angleterre qu'en France.

Je repliquai que ni Sa Majeſté ni aucun autre ne pouvoit ſe reſoudre à cela, n'étant pas poſſible de pouvoir rétablir l'ordre dans un Etat brouillé ſans en venir aux peines & aux ſuplices; & qu'ainſi ni les Etrangers ni leurs propres Sujets ne pouvoient pas ſe croire ici en ſeureté tandis que les malfaicteurs demeureroient impunis. Elle répondit à cela que les Catholiques avoient tant de ſujet de ſe plaindre de ceux de la Religion, qu'il étoit dificile de moderer la fureur de la populace, ſur tout aprés la découverte de cette nouvelle trahiſon; mais qu'on avoit neanmoins donné ordre qu'on n'inſultât aucun Ambaſſadeur ou Perſonne publique.

Voilà ſommairement ce qu'elle a repliqué aux réponſes faites par Sa Majeſté à l'Ambaſſadeur de France. Je l'informai auſſi de ce que Sa Majeſté avoit répondu à ce Miniſtre au ſujet de mon rapel. Elle a dit à cela: Qu'on croiroit qu'il ſeroit arrivé du changement entre les deux Couronnes, ſi cela ſe faiſoit ſans envoyer prealablement quelqu'un pour remplir ma place. Je lui delivrai pour lors une copie des trois Requêtes qui ont été données à l'Ambaſſadeur pour être preſentées à leurs Majeſtez en faveur des Marchands. Elle promit qu'on y donneroit ſi bon ordre, que Sa Majeſté en ſeroit contente, que ſes Sujets ſeroient en ſeureté, & qu'on avoit déja deliberé là-deſſus.

Sur l'avis que j'ai eu que le Baron de la Garde étoit arrivé ici, j'ai prié Sa Majeſté de lui parler de maniere que les Vaiſſeaux Anglois actuellement arrêtez, fuſſent relâchez, mais auſſi de donner ordre que ceux qui ſont en chemin pour aller à Bourdeaux puſſent paſſer & repaſſer ſans être inſultez ni par les Galeres ni par les autres Vaiſſeaux qui ſont ſur ce parage. Le lendemain elle m'envoya le Baron de la Garde, qui aprés un long détail de la bonne volonté qu'il avoit pour le Pere de Sa Majeſté, pour Sa Majeſté même, & pour la Nation en general, m'aſſeura que les Vaiſſeaux arrêtez avoient été relâchez: Qu'avant que de partir de Broüage il avoit mis ordre que nos Vaiſſeaux Marchands paſſaſſent ſans trouble & ſans inſulte: Que quelques-uns avoient déja paſſé, & qu'il s'étoit contenté de leur défendre de ne pas toucher à la Rade de la Rochelle. Il me dit que Sa Majeſté lui avoit ordonné ſi expreſſément que nos Marchands fuſſent bien traitez, qu'il pouvoit m'aſſeurer qu'ils n'auroient

1572. roient aucun juste sujet de plainte. La Reine Mere me pria enfin d'écrire à Sa Majesté, qu'elle avoit avis qu'un de leurs Sujets nommé Sorés qui s'étoit nouvellement retiré de delà, cherchoit à servir sur ses Vaisseaux; Qu'elle la prioit pour cet éfet de le faire arrêter, étant un si méchant homme qu'il seroit ravi de faire quelque chose qui pût broüiller les deux Couronnes; ce qu'elle esperoit que Sa Majesté voudroit bien prévenir. Elle me dit au surplus que plusieurs de ses Sujets se plaignoient d'avoir été insultez par certains Vaisseaux à la hauteur des Dunes & de l'Isle d'Wight, & qu'ainsi elle me prioit d'écrire à Sa Majesté afin que le mal fût en quelque maniere reparé. Voilà tout ce que vous aurez de moi pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le 25. d'Octobre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXVII.

Au même.

MONSIEUR, vous ferez s'il vous plaît sçavoir à Sa Majesté que la Reine accoucha d'une fille le 22. d'Octobre. Cette naissance a été celebrée par la mort de Briquemaut & de Cavagnes qui furent pendus le même soir au flambeau entre cinq & six heures, le Roi, la Reine Mere, * le Roi de Navarre, les Freres du Roi, & le Prince de Condé étant presens à l'execution. Comme Briquemaut montoit le Lieutenant du Prevôt de la ville lui dit, que le Roi l'envoyoit sçavoir s'il ne pouvoit rien dire au sujet de la derniere conjuration, & que s'il vouloit la confesser il lui feroit grace de la vie. Il répondit que le Roi n'avoit point de Sujet plus fidéle que lui. Je sçai, ajoûta-t-il, qu'il ne faut pas lui imputer ceci, mais aux méchans Conseillers qui l'environnent: & levant ensuite les yeux au Ciel, il dit; *O mon Dieu devant le Tribunal duquel je m'en vais comparoître, & que j'espere voir bien-tôt face à face; tu sçais que je ne sçais rien, & que je n'ai jamais songé à aucune conjuration contre le Roi, ni contre l'Etat, quoique j'en aye été faussement accusé: Mais je prie mon Dieu de vouloir pardonner au Roi, & à tous ceux qui sont cause que je meurs injustement, comme je souhaite qu'il me pardonne les pechez que j'ai commis contre sa divine Majesté.* Lui ayant fait ensuite monter un autre échelon il profera seulement ces paroles: *J'ai quelque chose à dire au Roi, & je serois bien aise de le faire;* mais, dit-il, *je vois bien que je ne le puis pas.* Ce qu'ayant dit il haussa les épaules comme voulant dire qu'il n'avoit plus rien à dire. Comme sa constance a été generalement loüée, aussi sa mort a été regretée de plusieurs Catholiques presens à ce triste Spectacle. Cavagnes n'a rien dit. Il a paru un homme sans cœur. Il parut avant sa mort chancelant dans sa Religion dans l'esperance d'avoir sa grace. Deux

* *Mezeray ne parle que du Roi & de la Reine Mere, qui regardoient l'execution d'une fenêtre.*

Deux choſes ont été deſapprouvées de tout le monde dans cette execution, l'une 1572.
que le Roi qui eſt le Chef de la Juſtice ait voulu s'y trouver; l'autre que Briquemaut qui étoit Gentilhomme ait été pendu; choſe tres-rare en France, & d'autant plus injuſte que ſes ennemis mêmes le croyoient innocent du crime dont il a été accuſé.

Environ une heure aprés l'execution les cruels & ſanguinaires Pariſiens, non contens de leur mort les ôterent du gibet, trainerent les corps par les ruës, les percerent à coups de poignards, leur couperent les oreilles, & n'oublierent rien de tout ce que la barbarie la plus infame eſt capable d'executer. On croyoit auſſi qu'il ſe feroit une execution generale de tous ceux qui ſont reconnus pour avoir été de la Religion. Je ſçai de gens dignes de foi que ſi cela ne s'eſt pas fait c'eſt la Reine Mere qui l'a empêché, & qui a eu bien de la peine à y reſoudre le Roi; mais il proteſte que la choſe n'eſt que ſurciſe. Le Roi eſt à preſent ſi ſanguinaire, que ceux qui lui ont donné un conſeil ſi cruel s'en repentent, & craignent que l'ancien Proverbe ne ſe trouve veritable: *Malum conſilium Conſultori peſſimum.* Voici ce que j'ai dit au Roi en le felicitant ſur la naiſſance de ſon enfant.

Sire, comme je ſçai la mutuelle bonne volonté qu'il y a entre la Reine ma Maîtreſſe & vôtre Majeſté, & que les biens & les maux, les plaiſirs & les déplaiſirs ſont communs entre vous, je ne ſçaurois moins faire étant ici un Miniſtre public, que de vous feliciter de l'heureuſe delivrance de la Reine vôtre Epouſe, & en même tems de la naiſſance de la Princeſſe vôtre fille, qui eſt par maniere de dire une aſſeurance qu'il vous naîtra un fils pour remplir le Trône que vous occupez preſentement: ce qui arrivant, Sire, il n'y a point de Prince, point de Voiſin, point d'Allié qui en ait plus de joie que la Reine ma Maîtreſſe. Aprés m'avoir remercié en particulier de ma felicitation, il me répondit, que j'avois parlé comme il appartenoit à la bonne amitié en diſant que les biens & les maux, les plaiſirs & les déplaiſirs devoient être communs entre lui & Sa Majeſté; & que regardant cela comme venant de ſa bonne Sœur, je pouvois auſſi l'aſſeurer de ſa part, qu'il ſouhaitoit que ſon Ambaſſadeur eût occaſion de lui faire la même felicitation. Je le remerciai de ſon ſouhait, & lui dis que c'étoit celui de tous ceux qui aiment Sa Majeſté. Comme j'allois prendre congé il me dit, que ceux de la Rochelle contre leſquels il avoit deſſein d'envoyer ſes Forces ſans retardement, publioient que Sa Majeſté promettoit de leur envoyer du ſecours; ce que je ne croi pas, ajoûta-t'il, attendu la bonne intelligence où nous ſommes. Je répondis que ſi Sa Majeſté ajoûtoit foi à cela, il feroit grand tort à la Reine ma Maîtreſſe, vû la proteſtation que je lui avois faite de ſa part, que ſon deſſein n'étoit pas de rien faire qui tendît à violer le Traité d'alliance nouvellement conclu entr'eux. Pour les bruits répandus par ceux de la Rochelle qui ſont de l'heure qu'il eſt ſans eſperance, je lui repreſentai que quand on eſt dans cet état on eſt bien aiſe de faire courir tous les bruits qui peuvent attirer des gens à leur ſecours. Il repartit qu'il le croyoit ainſi. Aprés quoi je me retirai. J'eus enſuite audience de la Reine Mere, à laquelle je fis le même compliment de felicitation. Aprés mon compliment je lui dis, que le Roi m'avoit informé de certains bruits que faiſoient courir ceux de la Rochelle d'un ſecours qu'ils diſoient que Sa Majeſté leur

1572. avoit promis; ce qu'il m'a protesté fort honnêtement, dis-je, n'avoir jamais crû. Elle me dit qu'il étoit vrai qu'on avoit intercepté certaines lettres de ceux de la Rochelle qui portoient que Sa Majesté leur avoit promis de les secourir sous main; que le Comte de Montgommeri les iroit trouver avec ce secours: mais pour moi, dit-elle, je sçai que la Reine vôtre Maîtresse a trop d'honneur & de prudence pour se mêler de cette afaire, persuadée que je suis qu'elle laissera le Roi mon fils se démêler d'avec ses Sujets comme bon lui semblera. Je lui dis qu'en jugeant ainsi de Sa Majesté, elle lui faisoit justice, & que j'esperois qu'elle ajoûteroit plus de foi à la protestation que j'avois faite de la part de Sa Majesté d'observer inviolablement le Traité d'alliance, qu'à des bruits répandus par des desesperez. Voilà ce qui se passa entre nous pour lors. Le vingt-sept du passé il arriva un Courrier d'Espagne dépêché par l'Ambassadeur ordinaire de cette Couronne. Il a apporté des nouvelles qui leur sont fort agréables. Monsieur sur tout à ce que j'apprens, en paroît fort content. Il a été tout de nouveau en conference avec l'Ambassadeur d'Espagne, qui commence à present à faire paroître beaucoup de magnificence, car il vient de faire faire à quatorze de ses Domestiques des manteaux d'écarlate bordez de velours, & accompagnez des assortimens convenables. Avant l'arrivée de ce Courrier il y avoit eu du démêlé entre l'Espagne & cette Couronne, au sujet d'une plainte faite par le Capitaine de Calais concernant une Barque qui fut jettée cét été prés de l'Ecluse, & qui selon les apparences va faire inonder à la premiere haute Marée tout le pays d'Oye; mais on promet à present de tout raccommoder; de sorte qu'on croit qu'il n'y a jamais eu tant d'amitié entre l'Espagne & cette Couronne, qu'il y a apparence qu'il y en aura. Les Italiens disent que le Roi doit tout tenter pour marier le jeune Roi d'Ecosse avec sa fille, & croient qu'il réüssira aisément, en répandant une centaine de mille écus parmi la Noblesse Ecossoise qui en a besoin. Le vingt-huit & le vingt-neuviéme du passé l'Ambassadeur d'Ecosse fut en conference avec le Cardinal de Guise & le Duc d'Aumale. Il a fait un sejour à la Cour qui n'est pas ordinaire à un Ambassadeur, car il y a été deux jours entiers; ce qui fait juger que l'afaire étoit de consequence, & qui devoit par consequent être promptement expediée. On s'attend ici que Sa Majesté envoyera quelqu'un pour complimenter sur la naissance de la jeune Princesse; car toutes les autres Puissances font la même chose.

Je ne vous fatiguerai pas davantage. Je demeure donc bien humblement &c. A' Paris le premier de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXVIII.

A Milord Trésorier.

MILORD, pour l'état present des choses en ce pays, je me refére à l'incluse, & à celle que j'écris à Monsieur le Secretaire. Comme on a ici toûjours agi avec

avec constance, aussi n'a-t'on jamais été plus inconstant qu'à present. Deux jours avant l'execution de Briquemaut on étoit resolu de ne le pas faire executer, & paroissoient fâchez de ce qu'ils ont déja fait, comme d'une chose qui a fort afoibli le Royaume, & les a rendus odieux à toutes les Nations. Ils ne sont plus dans cet esprit qui leur étoit honorable & avantageux, & l'on croit que c'est un éfet des derniers avis qu'on a reçû d'Espagne qui leur promet de grandes merveilles. Aussi croit-on que la cruauté va redoubler au lieu de diminuer; manœuvre qui comme tout le monde voit, sera plus avantageuse à l'Espagne qu'à eux. Les plus Sages sont de l'heure qu'il est les moins informez des afaires de consequence. Les parties interessées, & par consequent passionnées, sont ceux qui ont le plus de part aux grandes afaires; & comme ce sont gens à tout sacrifier à leurs passions particulieres & au desir qu'ils ont de se venger, ils ne se mettent guere en peine dequoi deviendront le Prince & le Royaume. 1572.

Les Robes longues qui sont les gens de la plus grande experience, ne sont employez qu'aux afaires ordinaires. Chacun croit que ce Gouvernement aura un denouëment fatal. On ne manque que du Cardinal de Lorraine pour porter promptement l'afaire à son point de maturité. S'il n'y avoit qu'eux qui en soufrissent, le mal en seroit moindre; mais il est à craindre que les voisins porteront la peine de leur imprudence, & entre tous les autres la pauvre Angleterre est la plus menacée. Je prie Dieu que Sa Majesté profite de vos soins & de vos conseils, & pour lors ma crainte sera bien moins grande.

La mort de l'Empereur qu'on asseûroit si positivement, commence à devenir douteuse; car les lettres d'Ausbourg du septiéme du passé n'en font aucune mention. Je ne dois pas vous fatiguer davantage; ainsi je demeure bien humblement &c. A Paris le premier de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXIX.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, je n'ai presque à vous dire pour le present que ce qui est contenu dans ma lettre à Monsieur le Secretaire, & dans la liste des nouvelles courantes ci-incluse.

Briquemaut a fini avec tant de constance, & a fait de si grandes protestations de son innocence, que tout le monde l'a regretté, & a desapprouvé en même tems la maniere dont on l'a fait mourir, n'étant pas l'ordinaire de faire pendre les personnes de qualité & de service quel que puisse être leur crime.

Tout le monde generalement crie & dit, que la liberté est perduë en France. Il y a même des Catholiques les plus zélez & les plus violens qui se souhaitent hors du pays avec tout ce qui leur appartient.

1572. Il y a des gens ici qui conseillent au Roi d'imiter la grandeur d'Espagne, & de ne plus laisser entrer dans sa Chambre comme on a fait jusqu'ici. Il est certain que s'il continuë cette severité, il ne seroit pas fort seur pour lui de donner si libre accez auprés de sa personne.

Il n'y a que Dieu qui sçache quel sera le denoüement de ces tragiques démarches; mais tout le monde en general croit que tout va se perdre. Cependant quand je considere la grandeur de l'Espagne jointe à cette Couronne, j'aprehende fort que non contens de se ruïner, ils ne cherchent à ruïner leurs voisins. Ainsi j'apprens avec joye, Milord, que vous & les autres Membres du Conseil prenez tant de soin de vous mettre en état de traverser ceux qui ont la méchanceté de regarder d'un œil d'envie vôtre tranquilité presente. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure bien humblement &c. A Paris le 1. de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, je n'ai pour le coup rien d'important à vous écrire; mais comme le Porteur m'a promis de vous voir, je n'ai pas voulu le laisser partir sans une lettre. Il pourra vous dire mieux que personne ce qui s'est passé en Ecosse depuis que la Croque & Viraque en sont partis. Tout y est plus disposé que ci devant à un accommodement; cependant il seroit dificile de dire quel en sera l'évenement. Monsieur Killegrew en a bonne esperance, fondé sur ce que la prudence & toute sorte de considerations veulent qu'ils s'accommodent eux-mêmes, puisqu'il n'y a plus rien qui les en empêche. Nous nous précautionnons ici contre une attaque brusque en attendant ce que le tems enfantera. Le Parlement qui auroit dû commencer ses Seances le premier de Novembre, est diferé jusqu'au douze de Janvier. Moi & vos amis travaillons sans relâche à vous donner un Successeur; mais Sa Majesté n'a pu encore se déterminer sur le Sujet qui doit remplir vôtre place. S'il est une fois connu, & qu'il ait ses ordres & ses instructions, vous pouvez seurement compter sur le retour. Je suis instruit de ces matieres: En attendant armez-vous de patience, nous ne perdrons pas un moment. Je vous prie de m'acheter le Commentaire de Mathiole sur Dioscoride, traduit en François. Faites le relier de delà avec deux à trois feüilles blanches au commencement & à la fin. Je n'ai jamais été sans ce livre, mais on me l'a dérobé je ne sçai comment. Je le regrette d'autant plus, que j'y avois fait des remarques & des nottes. Je ne sçaurois le remplacer à Londres; ainsi je vous prie de me rendre ce petit service de delà. Je vous en rembourserai en

beaux écus de France avec cent remercîmens. Adieu. De Windſor le treiziéme d'Octobre 1572. 1572.

Thom. Smith.

LETTRE CCXXI.

A Monſieur le Chevalier Walſingham, Ambaſſadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, Williams vôtre Domeſtique arriva hier à Windſor avec vos dépêches & les avis qu'il avoit à nous donner concernant Lion, Florence H E I c 34 U u ♒ où je vois une étrange manœuvre à l'égard du parti ci-devant propoſé de demeurer priſonnier juſques à ce qu'on ait éclairci la verité, & de perdre la tête en cas que la choſe ſe trouvât veritable : Ainſi je trouve qu'on a raiſon de ne pas croire legerement des choſes de cette nature. Il y a preſentement ici un York u 4 1 ɔ ╓ o τ w 5 1 ✠ 6 p .) qui vient à ce qu'il dit de Lion ♒ [.] avec des lettres de Creance pour Sa Majeſté, pour lui dire en ſecret le danger de 5 9 ω [.] & que ſi 3 en eſt content, E viendra coucher dans la Salle 2. & pluſieurs autres extravagances dont on a pluſieurs raiſons de ſoupçonner grandement le parti. C'eſt pourquoi Sa Majeſté m'a chargé de vous écrire ſans retardement de trouver moyen d'en découvrir la verité par le moyen du parti même; c'eſt à-dire par le miniſtere de Glaſco [○] & s'il n'a rien envoyé de pareil, vous en donnerez avis inceſſamment; car je croi qu'il ſera néceſſaire pour l'honneur de 3, & pour la ſeureté de ǂ [9] de dire la choſe, ou de faire connoître le parti à [41] Florence. Le Meſſager fait paroître un grand zéle pour la Religion: Nous apprenons pourtant qu'il a bien de la legereté, & qu'il eſt tout propre à une dangereuſe entrepriſe. Je ne puis écrire davantage. Je ſuis preſſé d'envoyer ce paquet, parce que Sa Majeſté voudroit en avoir prompte réponſe. J'eſpere que je vous apprendrai bien-tôt l'agreable nouvelle que vous avez un Succeſſeur. Sa Majeſté trouve bon que je parle au Chevalier François Carew pour remplir vôtre place. Je lui en parlerai demain & de la bonne maniere.

Nous ſommes accoûtumez de recevoir de vos quartiers toute ſorte de mauvaiſes nouvelles; mais nous en avons auſſi de tres-fâcheuſes dans nôtre Septentrion.

Le vingt-neuviéme du paſſé le bon Regent d'Ecoſſe mourut, & à ce que je croi, d'une maladie naturelle; cependant on n'en ſçait encore rien. Cela rend nos afaires plus mauvaiſes en ce pays-là. Je crains qu'on n'enleve le Roi; cependant on ſonge à ſa ſeureté. Je deſeſpere preſque qu'on en uſe bien. Les choſes s'empirent pour nous, & je ne vois pas que rien que nous-mêmes puiſſe empêcher que nous n'en ſoufrions perſonnellement. Dieu veuille nous regarder de l'œil de ſa miſericorde. L'Ambaſſadeur de France me manda hier de dire à Sa Majeſté, qu'il eſt né une fille au Roi ſon Maître, & de ſçavoir ſi Sa Majeſté voudroit lui donner ſon nom, & envoyer de delà Milord de Leiceſter ou moi.

1572. Sa Majesté répondit, qu'elle ne souhaitoit pas lui donner de nom, ni envoyer ni Milord de Leicester ni moi; mais que si le Roi desiroit qu'elle fût Maraine, elle ne le refuseroit pas, & envoyeroit de delà une personne de qualité. Je ne sçai quelles en seront les suites. De ma Maison de Westminster le 3. de Novembre 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CCXXII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, je vous remercie de la prompte réponse que vous avez faite à ma précedente par laquelle je vous priois de me chercher un Ecuyer. Je vois que vous avez cherché avec tant de diligence que vous en avez trouvé un fort capable; mais que ses demandes vous paroissent fortes, & elles me paroissent la même chose. Mais quoique je veuille un Ecuyer, je ne voudrois pas pourtant qu'il m'en coûtât trop. Je voudrois fort sçavoir à quoi Morret s'occupe de l'heure qu'il est, & si vous ne croyez pas que ce seroit l'homme qu'il me faudroit. Est il encore dans les sentimens où il a été, & souhaite-t-il passionnément de revenir ici, & de servir à des conditions raisonnables? On m'a dit que depuis qu'il est en France il a fait de grands progrez dans sa profession. Si on peut l'avoir à des conditions raisonnables, & que vous appreniez de gens sensez qu'il se soit rendu aussi habile qu'on le dit, je l'aimerois mieux qu'aucun autre. Sinon je donnerai à l'autre dont je vous remercie encore une fois, cent cinquante écus d'apointement par an, la table & le logement avec un Laquais, & deux chevaux entretenus avec les miens: Et si je suis content de lui, je croi que vous étes bien persuadé que ma bienveillance lui vaudra de maniere ou d'autre plus de 50. écus au delà de ses gages. Si vous pouvez convenir avec lui à ces conditions, le plûtôt qu'il pourra venir sera le meilleur. Je ne doute pas que vous ne vous informiez avec soin de son métier, de sa vie, & de son caractere. Si jamais il a été honnête homme, je suis asseuré qu'il ne cessera pas de l'être avec moi; & s'il n'est pas trop intraitable, il sera content de la maniere dont je me propose de le traiter. Je vous prie donc, Monsieur, de me faire au plûtôt le portrait du personnage, & de me dire ce que vous croyez qu'il fera.

Pour nôtre état, je vois dirai avant toutes choses que la Reine nôtre Maîtresse est graces à Dieu en bonne santé, & que j'espere que Dieu aura soin de nous tous.

Les afaires d'Ecosse sont dans un état chatouilleux entre les parties, je veux dire entre le parti du Roi & celui de la Reine. Ils ont leurs Agens. Le Roi s'est défait des siens, & est presentement de retour avec de meilleures esperances, je croi qu'on pourra enfin reüssir. Il n'y a pas de l'heure qu'il est d'autres nouvelles considerables qui

qui meritent de vous être mandées, si ce n'est que nous sommes encore ici tous en repos, & j'espere moyenant l'assistance de Dieu que nous aurons bien-tôt plus d'esperance certaine de la continuation de la tranquilité dont nous joüissons. Vos amis travaillent ici sans relâche pour vôtre retour, & je compte à coup seur que vous reviendrez bien-tôt. Pour moi je ne discontinuerai mes soins que quand l'afaire sera faite. J'espere si fort que nous vous verrons bien-tôt, que je remets à vous dire de bouche des choses que je vous dirai tête à tête. Adieu, Monsieur. Je vous écris avec quelque precipitation, le vingt-septiéme d'Octobre 1572. A Windsor. 1572.

Je compte d'être à Londres demain ou aprés demain. Je verrai vôtre Epouse qui ne cesse de soliciter vos amis pour vous faire revenir. Le Chifre que j'ai ne m'accommode pas. J'en ferai un nouveau que je vous envoyerai, & vous apprendrai pour lors des choses qui meritent d'être écrites. Nous apprenons ici que Montmorenci est en quelque danger. Adieu. Vôtre bon ami.

Rob. Leicester.

LETTRE CCXXIII.

Au même.

MONSIEUR, vôtre messager a apporté la vôtre du vingt-cinq d'Octobre qui arriva ici le second de Novembre. Milord Trésorier m'a fait part des avis que vous lui avez donnez. Il vous apprendra la volonté de Sa Majesté, car je croi que son Chifre vaut mieux que le mien. J'aurois bien envie de vous dire quelque chose là dessus; mais comme je ne doute pas que Milord Trésorier ne vous en entretienne amplement, je m'en abstiens pour vous parler de choses de moindre consequence. Pour répondre à l'article des deux Capitaines que vous m'avez écrit de proposer à Sa Majesté, je vous dirai qu'elle veut bien en recevoir un c'est-à-dire celui qui a le plus de moyens, & que je n'ose nommer, de peur qu'il ne soit soupçonné. Vous sçavez de qui je veux parler, & vôtre homme aussi vous le dira. Elle veut lui donner 50. livres st. par an. Je ne sçai si ce sera son compte ou non. Si cela ne l'accommode pas, nous ferons ce que nous pourrons pour l'augmentation. Pour l'autre Sa Majesté n'a pas dessein d'accepter ses services. Le parti saint 4 nous paroît fort reservé dans ses démarches; mais il est certain qu'il n'en doit pas être blâmé, les gens de delà étant faits comme ils sont. Je suis asseuré que Milord Trésorier vous entretiendra d'une autre afaire dont on m'a fait ici tout nouvellement la proposition. Mais nous nous défions fort que ce ne soit quelque intrigue; du moins me semble-t-il qu'on a mal choisi le parti. Vous ferez bien de vous en informer au plûtôt. Je suis persuadé que Milord Trésorier vous donne sur cela toutes les instructions néceßaires. L'afaire est de consequence, & vous ne devez pas perdre un moment pour sçavoir si elle est bien ou mal. Si elle est mal je consens qu'on en fasse un bon exemple &c. Le Regent d'Ecosse est mort, & nous

1572. en avons aujourd'hui reçû la nouvelle. Je la crois fort veritable. Je compte que Sa Majesté ne laissera pas échaper l'occasion qui se presente en ce pays-là.

Si l'Empereur est aussi mort, cela sera de grands changemens. J'espere mieux pour la Chrétienté, je veux dire pour les bons Chrétiens. Il y a deux jours que je vous ai écrit par un Ecossois nommé Douglas, & vous ai dit ce que je pense concernant l'Ecuyer que je voudrois fort avoir, si cela se pouvoit à des conditions raisonnables. Vous verrez par cette lettre que si je pouvois l'avoir pour 150. écus par an d'apointement avec la Table, un Laquais, & deux chevaux entretenus avec les miens, si j'en suis content je lui vaudrois la moitié autant. Il en fera l'épreuve, & moi aussi pour un an. Pour sa capacité je laisse cela à vôtre examen.

J'espere que vous serez bien-tôt ici. Je n'ai pas cessé depuis l'arrivée de vôtre Epouse d'en soliciter tous les jours Sa Majesté. Elle y a pleinement consenti, & vous a nommé des Successeurs. Je croi que ce sera François Carew, ou Henri Cobham; mais l'un d'eux, je ne me soucie pas lequel, partira en diligence pour l'amour de vous, & c'est sur quoi vous pouvez compter. Je vous prie de favoriser & de proteger autant que vous pourrez Benoit Spinola. Il entreprend de delà une grande afaire, qu'il a appris que vous avez favorisée. Comme il est de mes amis, & le meilleur Italien que je connoisse en Angleterre, il m'a prié de vous en remercier. Sa Majesté a écrit en sa faveur. Que son frere sçache je vous prie, que je vous ai écrit. Si vous concluez avec l'Ecuyer, je suis seur que si le frere de Spinola est de delà, il répondra encore une fois à son frere. Adieu nôtre ami. Vôtre digne Epouse se porte bien. En hâte le second de Novembre.

Rob. Leicester.

LETTRE CCXXIV.

A Monsieur le Chevalier Thomas Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que Standen est arrivé ici depuis peu en poste de Flandres. Il n'a demeuré ici que cinq jours, pendant lesquels il a été en conference avec l'Ambassadeur d'Ecosse, comme aussi avec Liggens, qui à son retour qui fut en poste, l'accompagna en Flandres. La maniere de ces conferences, l'arrivée & le retour de Standen, & tout cela par la poste, Liggens qui l'a accompagné à son retour, font craindre aux Ecossois qui souhaitent à leur patrie continuation de repos, qu'il y ait sur le tapis quelque dessein dangereux. L'Ambassadeur d'Ecosse va tous les jours à la Cour, & a de frequentes conferences avec la Reine Mere, & ces conferences sont d'ordinaire pour la matinée, au lieu que les autres Ambassadeurs n'ont communément audience que l'aprés-

l'aprés-midi. Il n'y a pas long-tems qu'il dit en particulier à ses amis, que sans les troubles d'Ecosse Sa Maîtresse auroit été relâchée, & seroit peut-être en possession de l'heure qu'il est d'une Couronne plus considerable que celle d'Ecosse. Il a dit de plus, que si Sa Maîtresse avoit eu en Ecosse autant d'amis qu'elle en a en Angleterre, elle n'auroit pas été si long-tems prisonniere. Jugez par là combien il est dangereux pour Sa Majesté de garder un tel hôte. Le Marquis Espagnol qui est venu complimenter la Cour sur les couches de la Reine, a ordre à ce que j'apprens de se servir de l'occasion pour negotier secretement trois choses. L'une de faire entrer le Roi en Ligue. 1572.

L'autre de marier Monsieur à la fille de son Maître.

Et la troisiéme de proposer des moyens pour mettre la Reine d'Ecosse en liberté.

Cela se fait à la solicitation de la Maison de Guise, en recompense du massacre qui a été fait de ceux de la Religion, qui de l'aveu du Roi d'Espagne a sauvé les Pays-Bas.

Les lettres du Cardinal de Lorraine ont obligé le Roi d'écrire pressamment à son Ambassadeur à la Porte, de mettre tout en œuvre pour ajuster les diferens qui sont entre lui & les Princes de la Ligue.

Les Allemans craignent beaucoup que le second fils de l'Empereur ne soit élû Roi de Pologne, parce que la Maison d'Autriche en deviendroit trop puissante. Pour les autres afaires, je m'en refére, Monsieur, aux nouvelles courantes ci-incluses, & je demeure bien humblement &c. A Paris le douziéme de Novembre.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, pour ce qui concerne les afaires d'Ecosse dont Sa Majesté souhaite d'être informée, vous sçaurez s'il vous plaît, que depuis que je suis ici je dois connoître le parti qui est de la Religion. Quoi qu'il n'ait pas passé jusqu'ici pour fort zélé, on l'a neanmoins toûjours regardé comme fort honnête. Il auroit été massacré dans les derniers troubles, s'il n'avoit pas été sauvé par [101] auprés duquel il est certain qu'il a beaucoup de credit. Steward me dit à son retour, que [101] avoit eu dessein de l'envoyer en Angleterre avec des lettres de recommandation pour [131] aussi me pria-t-il en ce tems-là de le recommander; ce que je promis de faire sur l'asseurance qu'il me donna qu'il envoyeroit chercher mes lettres.

Comme je sçavois la familiarité qu'il y a entre ce parti, & l'autre que je viens de nommer, & que je n'ignorois pas la confiance que [101] a en lui, j'ai cru ne pouvoir être mieux informé de la verité de la chose que par lui; persuadé que s'il y avoit

 quelque

1572. quelque choſe de tel il le ſçavoit. Je l'envoyai donc querir. Il vint ſecretement ; & je n'eus pas plûtôt expoſé l'afaire, qu'il me dit rondement, que lui & les autres ci-devant envoyez comme gens d'une confiance particuliere, étoient employez par |9| mais que les derniers n'avoient que de ſimples lettres de Créance ; ce que le Principal même ſeroit prêt de confeſſer ſans qu'il craint de ſe rendre ſuſpeƈt, parce qu'on l'obſerve de prés. Quant à la reſerve de —— ce n'eſt qu'une faute de memoire cauſée par une dangereuſe maladie dont il fut attaqué peu de tems avant que j'envoyaſſe lui parler. Il m'a prié d'aſſeurer ſa Majeſté qu'elle pouvoit auſſi bien l'en croire que |9| même. Il me dit qu'il ne pouvoit pas reveler le contenu de la Commiſſion des parties, parce qu'on alloit fermer les portes, mais qu'il trouveroit un tems pour cela. Je ſentis fort bien qu'il eſt un de ceux en qui |3| a de la confiance. Il ſouhaite que Sa Majeſté communique la choſe à peu de gens, car il m'a aſſeuré que D. a de grandes intelligences de delà. Il m'a prié auſſi de trouver bon que les lettres du parti paſſaſſent ſous mon couvert & dans mon paquet, ſi bien déguiſées, qu'elles ne ſeront jamais connuës. Voilà tout ce qui ſe paſſa entre nous. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le douziéme de Novembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXXVI.

A Monſieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, vous aurez s'il vous plaît la bonté d'informer Sa Majeſté, que le dix-huitiéme du courant Monſieur de Mouviſſiere me vint voir de la part du Roi & de la Reine Mere, pour me dire que leurs Majeſtez l'avoient choiſi pour l'envoyer ſans retardement à Sa Majeſté, pour la prier de preſenter au bâtéme la jeune Princeſſe, avec l'Imperatrice & le Duc de Savoye, qui viendra, croit-on, en perſonne. Il m'a dit que le Roi l'avoit chargé d'aſſeurer Sa Majeſté, qu'il avoit toûjours la même bonne volonté pour elle ; & que pour lui confirmer cette verité, il ne pouvoit moins faire que de la prier d'être la Maraine de ſa fille.

J'ai ſenti au reſte qu'il avoit ordre de ſonder l'eſprit de Sa Majeſté, & de tâcher de découvrir ſi elle a de l'inclination pour Monſieur le Duc d'Alençon, qui écrit même à Sa Majeſté.

Pour ce qui eſt de Monſieur de Mouviſſiere même, il fait tout ce qu'il peut pour entretenir l'amitié entre Sa Majeſté & ſon Maître, & n'eſt nullement ami des Eſpagnols & de la Maiſon de Guiſe, auprés deſquels je ſçai qu'il n'a aucun credit, parce qu'il a paru ne pas approuver la manœuvre qu'on a fait en dernier lieu. Le Roi & la Reine ont bonne opinion de lui ; c'eſt pourquoi comme il eſt en faveur, & bien intentionné d'ailleurs pour Sa Majeſté, on peut l'encourager à continuer ſes bons ofices par la bonne reception qu'on lui fera. On attend ici le

Legat

Legat le vingt-quatriéme du courant. Il vient, à ce qu'on dit, pour deux choses; 1572.
l'une pour faire recevoir le Concile de Trente; l'autre pour avoir permission de lever de l'argent dans cet Etat pour continuer la guerre contre le Turc: Et c'est ce qu'on apelle Croisade.

On a avis de Rome que l'Armée Chrétienne s'est retirée. Dom Jean d'Autriche est déja arrivé à Messine, & les Venitiens sont à Corfou. Voilà tout ce que je puis vous dire pour le present &c. A Paris le vingtiéme de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXVII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, je commencerai par vous dire, que Sa Majesté est pleinement resoluë de vous rapeller; & cela se fera le plus promptement qu'il sera possible, comme vous l'apprendrez plus amplement par d'autres. Vôtre bonne Epouse me vint voir hier. Elle me prévint, car j'avois dessein de lui rendre visite chez elle, parce qu'elle est si grosse, qu'elle n'est pas en état de sortir. Elle avoit tant d'empressement pour vôtre retour, qu'elle vint chez moi dans un tems où je ne croyois pas que personne sçût encore que j'étois à Londres. Milord Trésorier & moi revenans de Windsor rencontrâmes le jeune Nicasius vôtre Messager. Il se jouë toûjours de delà de nouvelles Tragedies; mais entre toutes les autres la derniere est la plus surprenante & la plus extraordinaire. Voir executer en personne un de ses Sujets & de ses plus vieux Soldats, est un exemple inusité parmi les Chrétiens. Dieu ne permettra pas que des Princes d'un tel caractere dominent long-tems sur son peuple. Quant à sa bonne intention pour nôtre Maîtresse & pour son Royaume, quand il fera paroître de la bonne foi pour ses propres Sujets, nous pourrons alors nous flater qu'il aura de l'amitié pour ses voisins. Depuis la mort du Regent d'Ecosse, nous ne sçavons ce qui s'est passé en ce pays-là. Aussi-tôt que nous apprendrons quelque chose de consequence, vous en serez informé.

Pour l'Ecuyer dont je vous ai écrit, le Porteur vous dira que je voudrois en avoir un bon. J'aime mieux qu'il m'en coûte davantage. Nous n'avons point ici de nouvelles, si ce n'est que Sa Majesté se porte bien. Quelques bruits qu'on puisse faire courir au contraire, je puis vous asseurer qu'il n'en est rien. Elle a été attaquée d'une espece de vapeurs de mere qui n'ont pas duré plus d'un quart d'heure; cependant cette petite incommodité n'a pas laissé de faire ici beaucoup de bruit. Dieu lui donne une longue vie, je l'en prie de tout mon cœur. Adieu. Le de Novembre 1572.

Rob. Leicester.

1572.

LETTRE CCXXVIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

MONSIEUR, la lettre que vous m'avez écrite par le fils de Nicasius me fut renduë hier au soir comme je revenois de la Cour. Je reçûs en même tems un petit paquet contenant des nouvelles. Je vous remercie du tout, que je communiquerai demain à Sa Majesté.

Je vous ai écrit depuis peu au sujet d'un homme, venu à ce qu'il dit de Florence 161 mais je ne sçaurois m'empêcher pour certaines raisons, de me défier de ces sortes d'intrigues. C'est pourquoi j'ai ordre de vous prier de tâcher d'en sçavoir secretement la verité. Pour cet éfet je vous envoie certaines lettres qui ont été écrites à Rome par le parti 191 vous les lirez, & en ferez l'usage que vous jugerez à propos.

Le parti ῡ ɪ ɔ ϖ ȣ *t* ω 5 ɪ 6 *p* ·) 6 est à Londres comme un Singe; cependant je doute que P le sente. Je ne puis plus écrire, j'ai recommandé ces lettres pour en avoir réponse. Je compte que Monsieur Carew vôtre ancien ami, ira bien-tôt vous relever. De ma maison à Westminster le septiéme de Novembre.

G. Burleigh.

LETTRE CCXXIX.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith &c.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, qu'il y a dix jours que le Roi envoya Viraque avec une grosse somme d'argent pour faire un parti en Ecosse, en attendant qu'il ait ici disposé les choses. Le nommé Guillaume Seers, Domestique & Envoyé du Comte de Westmerland, arriva ici le vingt-quatriéme du courant. Il ne fut pas plûtôt arrivé, que Viraque le mena à la Cour, qui est presentement à Monceaux. Il dit que le Nord d'Ecosse depuis York jusqu'à la Frontiere, est à la devotion du Comte. Il asseure que pour peu de monde que le Roi y envoye, Sa Majesté aura tant d'occupation, qu'elle n'aura pas loisir d'envoyer du secours à la Rochelle. J'apprens de plus qu'un Ecossois nommé Etienne Wilson entreprend de mettre le Comte d'Argile à l'entiere devotion du Roi, pourvû qu'il veuille donner à ce Comte le même état que son pere avoit sous le Roi son prédecesseur. Depuis que le Legat est arrivé l'Evêque de Glasco a eu de longues & frequentes conferences avec lui. Si Sa Majesté ne termine pas l'afaire d'Ecosse avant que Viraque y

arrive,

arrive, elle y trouvera plus de dificultez. Il eſt évident que l'argent fait beaucoup avec cette Nation : Ainſi il ſeroit bon que Sa Majeſté profitât du marché avant qu'il arrivât, car le grand nombre des Marchands encherit les denrées. 1572.

Les Gentilshommes Ecoſſois qui ſont ici n'ont jamais été plus careſſez. Je ſuis bien aſſeuré qu'il n'y a pas long-tems que le Duc d'Albe a écrit au Roi pour lui recommander l'intrigue qui tend à troubler Sa Majeſté; mais en quels termes il l'a fait, ou quelle réponſe il en a euë, c'eſt ce que je n'ai pu ſçavoir. On ne fait pas maintenant au Legat les honneurs qui ſont dûs à ſa qualité, comme il s'eſt pratiqué juſqu'ici; ce qui fait ſoupçonner toutes les perſonnes de bon ſens, que c'eſt pour aveugler les Princes Proteſtans. Les bruits qu'on fait courir que le Marquis d'Egremont n'a pas eu la ſatisfaction qu'il demandoit, & qu'il y a apparence que le Legat n'obtiendra rien de ce qu'il a à propoſer, ne ſont bons qu'à tromper les gens.

Les choſes ne ſe paſſent pas comme elles ſe ſont paſſées ci-devant. Outre le Duc de Nevers il n'y a pas beaucoup de Conſeillers qui ayent part aux afaires ſecretes. J'apprens ſous main que l'Ambaſſadeur de France qui reſide en vôtre Cour a du chagrin de n'être pas regardé comme à l'ordinaire. Quelque perſuadé que je ſois que Sa Majeſté a raiſon de lui faire mauvais viſage, il me ſemble neanmoins qu'il ne ſeroit pas mauvais de ſauver un peu les dehors, & de le recevoir d'une maniere qui parût conforme à la bonne amitié, ſans negliger pour cela rien de tout ce qui peut contribuer à ſa ſeureté. Me reférant pour les autres afaires aux nouvelles courantes ci-incluſes, je demeure tres-humblement &c. A Paris le vingt-ſeptiéme de Novembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXXX.

A Milord de Burleigh.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du ſept, & rendu les incluſes à Steward, car Glaſcow 181 n'étoit pas ici. Il me pria de dire à Daviſon, que ſon abſence eſt cauſe qu'il ne lui a pas répondu, mais qu'il aura de ſes nouvelles l'ordinaire prochain : En attendant il m'a chargé de lui dire que n n 3 eſt à preſent ſans aprehenſion & hors de danger, & qu'il a pluſieurs bons amis qui ne ſoufriront pas qu'on lui faſſe tort. Il m'a dit de plus, qu'il eſt reſolu de venger la mort de ſes amis quoiqu'il puiſſe en arriver. Il prie 3 de prendre garde à l'Ecoſſe, où Mouviſſiere n'a été envoyé que pour duper Sa Majeſté par de belles paroles. Si Steward même ou 191 apprennent quelque choſe qui concerne 3, j'en ſerai informé de tems en tems. Il eſt certain qu'on braſſe de grands maux. Je ſçai bien certainement que Florence 111 a proteſté il n'y a pas huit jours, qu'il ne ſeroit jamais en repos tant que l'exercice de la Religion ſe continueroit dans la Chrétienté. Je ſçai de plus bien préciſément, que ce

 même

1572. même homme n'oubliera jamais le nouvel Havre qu'il ne s'en soit vengé. Je n'ai jamais connu homme d'une dissimulation si profonde. Je suis asseuré que l'Amiral auroit été massacré à Blois, mais on le vit trop bien accompagné.

Il est convenu que lui & l'Espagnol pour prévenir l'ombrage que pourroit donner l'arrivée du Legat, donneront de bonnes paroles à 3; & que l'Espagne fera semblant d'être bien aise d'en venir à un accommodement. [] m'a envoyé un Gentilhomme exprés pour sçavoir en quel état sont les afaires ici. Il en a été requis par les Princes d'Allemagne, car il se répand de delà plusieurs bruits contraires. Il me mande qu'ils ont dessein de convoquer bien-tôt une Diette pour deliberer au sujet de leur seureté, & sur les moyens de se venger. Je n'ay pas encore expedié le Gentilhomme, mais je vais le faire sans retardement, & je le renvoyerai si bien instruit, que j'espere qu'au lieu de les refroidir il les échaufera. J'ai prié H. de s'informer sans retardement comment les choses se passent de delà, &c. A Paris le vingt-sixiéme de Novembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXXI.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, &c.

MONSIEUR, vous avertirez s'il vous plaît Sa Majesté, que le Comte de Lude a donné avis au Roi, que ceux de la Rochelle se sont emparez de l'Isle de Ré. Cette nouvelle a fait ici beaucoup de plaisir, car c'est une place de grande consequence. Voilà les Rochelois par ce moyen maîtres du Havre, & en état de recevoir par Mer toute sorte de secours. Il donne avis de plus qu'ils ont pris huit ou dix Vaisseaux Bretons chargez de bled. Quant à l'intention du Roi au sujet du siege de la Rochelle, le Porteur vous en informera amplement pour avoir parlé à un homme qui sçait la resolution qui a été prise à cet égard. On attend ici tous les jours un Ministre de l'Empereur, qui vient feliciter la Cour sur les couches de la Reine, & pour notifier en même tems que l'Empereur a fait Monsieur & le Duc de Lorraine Chevaliers de la Toison. On écrit d'Allemagne, que sur la nouvelle que ceux de la Religion avoient été massacrez ici, on avoit resolu d'égorger tous les Catholiques François qui s'y trouveroient; mais qu'aprés y avoir mieux pensé la resolution n'avoit pas été executée, parce qu'on avoit crû que ce seroit une pauvre vengeance d'user en cela de represailles: Cependant les François y sont si odieux, que pour ne pas s'exposer ceux qui voyagent en ces pays-là se disent Bourguignons. On mande aussi, qu'il y a esperance que l'Electeur de Brandebourg sera élû Roi de Pologne; nouvelle qui ne fait pas de plaisir ici. On écrit au reste que les Princes d'Allemagne sont fort allarmez de l'arrivée du Legat en cette Cour, & qu'ils se mettent en état de se défendre, persuadez qu'ils sont que son voyage ne sçauroit produire rien de bon.

Un

Un jour ou deux aprés que le Legat eut fait ſon entrée, la Cour de Parlement 1572.
lui députa ſuivant la coûtume pour voir ſes Commiſſions. Il répondit qu'il ne venoit pas pour faire les fonctions de Legat, mais ſeulement pour voir le Roi, & pour traiter avec lui d'afaires particulieres. Le Porteur vous dira de quelle maniere il a été reçû, & comment il a été traité depuis qu'il a eu audience du Roi. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour faire accroire, qu'ils ne ſont pas contens de ſon arrivée. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne publie, que le vingt-cinquiéme du paſſé le Duc d'Albe ſe rendit Maître de Zutphen; & que huit à dix des Vaiſſeaux du Prince ont été maltraitez depuis peu.

Pinart a prié depuis peu mon Secretaire de me dire, que comme on a donné juſqu'ici à Monſieur de la Mothe ſuivant l'uſage les Impôts d'une certaine quantité de vin, il craignoit qu'on ne les lui ôtat, ou du moins qu'on ne lui en retranchât une partie; ce qu'il ne voudroit pas qu'on fit dans la conjoncture preſente, parce que cela donneroit au Roi occaſion de croire, que ſes Miniſtres ne ſont pas ſi agreables à Sa Majeſté qu'ils l'ont été juſqu'ici. Puis que ce Miniſtre ne doit pas faire long ſejour de delà, & qu'il eſpere d'être rapellé, il me ſemble qu'il ſeroit bon qu'on le traitât comme ſi on en eſperoit beaucoup de ſatisfaction. N'ayant plus rien à vous dire pour le preſent; je demeure bien humblement &c. A Paris le 5. de Decembre.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXXXII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, depuis ma derniére Steward n'eſt pas venu me voir, parce qu'on obſerve ceux qui viennent chez moi. Il me mande que le parti de Glaſco 4 191 ſe fortifie; ce qui paroîtra quand le tems le requerra. Le Porteur vous remettra ſes lettres d'avis. Le parti qui vous eſt recommandé de Berwick m'a dit, que Jaques Kirkaldy eſt parti d'ici avec l'argent que Viraque devoit emporter en Ecoſſe, car celui-ci a eu permiſſion de demeurer ici un mois, attendu que le Roi a deſſein de l'envoyer de delà avec le caractere d'Ambaſſadeur ordinaire. Il m'a dit de plus, que la Mothe a fait ſçavoir au Roi comment il faut s'y prendre pour mettre le Lord d'Athol dans les interêts de la Reine, qui s'eſt beaucoup fortifié depuis la mort du Regent. Et pour mettre Liddington en état de pouvoir travailler plus éficacement à fortifier la faction, on lui a ofert une penſion. Il m'a dit encore que l'Evêque de Glaſco lui a donné à entendre, qu'avec de l'argent les Lords d'Athol & d'Argile qui ont abandonné le parti du Roi, feront mieux en état de former leur parti, & de faire tête aux Forces que Sa Majeſté envoyera, en attendant qu'il ait diſpoſé les choſes ici. Pour ce qui eſt de Seers, l'homme du Comte de Weſtmerland, il n'y a pas moyen de ſçavoir ce que le Roi lui a répondu. Il m'a dit ſeulement

qu'il

1572. qu'il a demeuré ici quatre jours. Ces avis me sont confirmez d'ailleurs ; ce qui fait que j'y ajoûte d'autant plus de foi. On a écrit à l'Ambassadeur de tenter tous les moyens possibles quoiqu'il en coûte, pour parler à la Reine d'Ecosse ; & il a ordre positif de ne se servir en cela d'aucun Huguenot. L'Evêque de Glasco a eu depuis peu diverses conferences pour chercher quelque bon moyen pour cela. Un de ceux qu'on a dessein d'employer m'a dit, qu'il croyoit qu'on avoit dessein de la faire évader.

Quelque tems avant la mort de Briquemaut & de Cavannes, on leur fit signer certaines feuilles blanches, qu'on a rempli comme on a voulu pour pouvoir mieux prouver la prétenduë conspiration. Ces papiers ainsi remplis ont été envoyez en Allemagne par Fregose & Charpentier, qui doivent les faire voir à certains Princes en vûë de justifier la derniere execution.

Si Monsieur Killegrew traite methodiquement Kirkaldy, il en fera un bon Sujet. Il souhaite avec beaucoup de passion de se venger de ce qu'on vient de faire ici. A Paris le cinquiéme de Decembre.

Fr. Walsingham.

LETRE CCXXXIII.

A Milord de Leicester.

Milord, le Roi est averti que les Rochelois se sont emparez depuis peu de l'Isle de Ré, & de plusieurs Vaisseaux qui s'y sont trouvez. C'est un grand coup pour eux ; car ils ont par ce moyen le Havre libre, & peuvent recevoir le secours qui leur viendra par Mer. Cette Cour est fort consternée de ce contre-tems, & de ce que les autres afaires reculent au lieu d'avancer. Les plus sages ne balancent pas à dire, que les troubles sont prêts à recommencer. S'il est vrai ce qu'on écrit d'Allemagne, qu'il y a apparence que le Marquis de Brandebourg sera élû Roi de Pologne, ils pourroient bien se repentir de leur derniere manœuvre : Mais quelque chose qui arrive, nous verrons que Dieu fera en sorte qu'on connoîtra que le sang des saints lui est précieux. Peut-être avons-nous trop compté sur le courage & sur la prudence de ceux qui sont morts. Il peut faire éclater sa gloire des pierres mêmes ; ainsi nous ne devons pas douter qu'il ne nous venge, à moins que nos pechés ne l'en empêchent. Le Porteur vous dira quel est le dessein du Roi concernant le siege de la Rochelle, comme aussi de quelle maniere on traite le Legat, & comment on tâche de faire accroire, qu'on n'est pas content de sa venuë, & qu'il ne l'est pas non plus de la maniere dont on le reçoit. On dit ici que le parti du Roi en Ecosse s'est fort afoibli, & l'autre beaucoup fortifié. On y a tout de nouveau envoyé des gens pour encourager le parti de la Reine, en attendant qu'on ait reglé les afaires du dedans. Ainsi je croi qu'il sera dificile à Sa Majesté de disposer ici les choses de maniere, qu'on puisse prévenir les maux qu'on lui prepare pour la suite. Elle peut

ſuffiſamment juger du peril elle-même. D'ailleurs je ſçai qu'elle ne manque pas de 1572.
bon conſeil, & j'eſpere que tout ira bien ſi l'épargne n'y met obſtacle. Pour les autres afaires je m'en refére, Milord, aux lettres de Milord Tréſorier, & à ce que vous en dira le porteur. Je demeure bien humblement &c. A Paris le cinquiéme de Decembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXXXIV.

A Milord Tréſorier.

MILORD, vous verrez par la lettre de Monſieur le Secretaire, que les Rochelois ſe ſont emparez de l'Iſle de Ré, & qu'on croit en Allemagne que l'Electeur de Brandebourg ſera élû Roi de Pologne. Que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fait ici courre le bruit, que Zutphen en Gueldre fut priſe le quinziéme du paſſé. Que certains Vaiſſeaux du Prince ont été maltraitez depuis peu, & que les deux Ducs ſont à Boiſleduc. Les démarches du Legat ſont ici un tres-grand ſecret. Son Secretaire même n'en ſçait rien pour prévenir les ſoupçons. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'a pas grand' conference avec lui. Cela ſe fait par un Tiers nommé L. Angroletto Auditeur de Rote, qui va tous les jours de l'un à l'autre. C'eſt un de ceux que le Pape a chargé du principal poids de la Legation, parce qu'il a de la ſageſſe & de l'experience. Le Duc de Savoye vient ici en perſonne; ce qui fait croire que l'union entre cette Couronne & l'Eſpagne va être grande; car on l'apelle ici *l'ame du Roy du Eſquire*, & qu'ainſi les afaires dont ils ont à traiter ſont de grande importance. Je ſçai que depuis que je ſuis ici, le Roi a témoigné publiquement qu'il n'étoit pas content du Duc; mais ce changement change tout. L'Incertitude où l'on eſt au ſujet des grands préparatifs que les Turcs font pour l'année prochaine, eſt un puiſſant frein pour eux. Pour lever cet obſtacle, on envoya le dernier du paſſé un Ambaſſadeur avec ordre de faire de grandes ofres aux Eſpagnols & aux Venitiens pour les obliger à traiter. Je ſçai de gens dignes de foi que les Venitiens ont dépenſé ces trois dernieres années 800 000 par mois, & qu'ils ſeroient bien aiſes par conſequent d'être débarraſſez d'un ſi peſant fardeau. N'ayant pas autre choſe à vous dire pour le preſent, je demeure, Milord, bien humblement &c. A Paris le cinquiéme Decembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXXXV.

Au même.

1572. MILORD, comme le Porteur m'a promis que mes lettres vous seroient seurement renduës, je n'ai pas crû devoir le laisser partir sans l'en charger. Le Legat demeure ici jusques à ce qu'on ait resolu quelque chose au sujet des afaires qu'ils ont negotiées depuis peu, & pour lesquelles on a envoyé des Courriers à Rome & en Espagne. Le Roi vient de recevoir avis que le nombre de ceux de la Religion se grossît beaucoup en Languedoc, & qu'ils ont été joints par 600. hommes de cheval & 1500. de pied, qui sont sortis de Bearn leur patrie, & qui en chemin faisant ont maltraité la plus grande partie du Corps du Comte de Joyeuse.

Ils se sont aussi emparez sur les Frontieres de Languedoc, d'une certaine place nommée Sanins, où il y a des Moulins à poudre. Cette augmentation de nombre est cause que le Roi est dans l'irresolution & qu'il ne sçait ce qu'il doit faire. Avant ces avis il s'étoit déterminé au Siege de Sancerre; mais on lui conseille à present de mener ses Troupes en Languedoc. Ces nouveaux accidens leur font changer de mesures. Il vient d'arriver ici un Envoyé du Duc de Baviere, & au voyage duquel on croit que le Cardinal de Lorraine a beaucoup de part. Il a ordre de faire de grandes ofres au Roi de la part du Duc son Maître, pour le soliciter d'embrasser la Ligue, & de continuer l'extirpation de la Religion dans ses Etats.

Monsieur de la Mothe a depuis peu fortement recommandé à leurs Majestez certaines Requêtes qui lui ont été recommandées par le Conseil de Sa Majesté. Sur cela Pinart m'a fait asseurer, qu'on fera si bonne justice aux Sujets de Sa Majesté, qu'elle aura sujet d'être contente. Voilà, Milord, tout ce que j'ai à vous dire pour le coup. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le dixiéme de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXXVI.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith, premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, je vous prie d'informer Sa Majesté, que le Roi vient de recevoir avis de la Rochelle, que Strossi a pris Marans, qui n'est pas éloigné de cette place, & qu'il a passé au fil de l'épée deux Compagnies que les Rochelois

chelois y avoient mises. Les mêmes avis portent, que la Noüe est entré dans la 1572.
Rochelle, où le Roi l'envoyoit, aprés l'avoir préalablement fait jurer, qu'il travailleroit fidélement à les mettre à la raison. Ses persuasions ont eu tant de credit, que les Rochelois sont contens de capituler; ce qui vient principalement de la division qu'il y a entre les Rochelois, & les Etrangers qui se sont jettez dans la place. On dit aussi que le Baron de la Garde a pris trois Vaisseaux que les Rochelois avoient chargé de grain.

Ces nouvelles ont beaucoup rejouï la Cour, & on espere de calmer en peu le dedans du Royaume.

Il est sorti de Bourgogne un Capitaine hommes de pied, & quelques Cavaliers levez par le Duc de Guise & par le Duc d'Aumale. On ne sçait encore ce qu'on en fera, si l'on s'en servira au Siege de Sancerre, ou s'ils marcheront droit en Languedoc.

Le Duc de Guise arriva ici le douziéme de ce mois, merveilleusement bien accompagné. On attend tous les jours le Cardinal de Lorraine son Oncle, comme aussi le Cardinal de Guise son Cousin.

On écrit de Flandres du cinquiéme du courant, que le Duc d'Albe distribuë son armée dans les Garnisons, & que les Reistres demeurent à la Forest d'Ardennes & dans le pays de Luxembourg, où ils font de grands brigandages & dégâts, n'ayant pas encore été payez, & le Duc d'Albe prétendant n'être pas en état de les payer. On mande pareillement, que le Prince d'Orange demeure à Dordrecht, où il ramasse de l'argent pour mettre une armée sur pied le Printems prochain. On apprend de Cologne, que l'Empereur y a envoyé des Commissaires, pour traiter à ce qu'on dit, avec le Prince d'Orange & le Duc d'Albe, quoiqu'on publie que c'est d'autres afaires qui les ameinent. Les lettres de Vienne portent, que l'Empereur est allé en Boheme pour faire élire son fils, & que cela étant fait son dessein est de retourner en Allemagne, & de convoquer une Diette pour l'élection d'un Roi des Romains. On apprend de plus que le grand Seigneur lui a envoyé des presens, avec beaucoup de loüanges d'avoir si bien tenu sa parole, & observé le Traité fait entr'eux, le priant de continuer. Pour l'élection de Pologne, on mande qu'il y a beaucoup d'apparence que l'Electeur de Brandebourg sera élû. Cependant on a de grandes esperances pour Monsieur; mais il y a des gens bien sensez qui croient que ces esperances sont sans aucun bon fondement. On écrit d'Italie que le Turc aura le Printems prochain 400. Galeres prêtes à mettre en Mer. On en a d'autant plus de peur, que les Forces Navales des Italiens ne sont pas en bon état, la plûpart de leurs Forçats étant morts de maladie la Campagne derniere. Voilà pour le present, Monsieur, tout ce que vous aurez de moi. Je demeure bien humblement &c. A Paris le dix-huitiéme de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXXVII.

A Milord Trésorier.

1572. MILORD, comme Steward n'est pas à la Cour, il n'y a pas eu moyen de démêler les raisons du voyage de Monsieur de la Noue. S'il n'y a point de mistere en cela, certaines autres démarches ne sont pas si bien fondées qu'on voudroit faire accroire. Aussi-tôt que je sçaurai quelque chose de plus, je ne manquerai pas, Milord, de vous en donner avis. On dit que Monsieur de la Mothe a mandé que Sa Majesté vouloit faire executer la Reine d'Ecosse. Sur cela certaines gens qui la favorisent, disent, qu'il seroit bon d'arrêter ceux que Sa Majesté envoyera pour le bâtéme, comme des Otages pour la seureté de cette Reine. Je ne sçai s'il est vrai que Sa Majesté ait ce dessein.

Je suis informé par des gens dignes de foi, que le Legat a ordre entr'autres choses, de recommander fortement au Roi les interêts de la Reine d'Ecosse, & de chercher avec lui les moyens de la mettre en liberté, afin de pouvoir par là reünir l'Angleterre à la foi Catholique.

De tous les Ministres qui sont ici, l'Ambassadeur d'Ecosse est celui qui a le plus souvent recours au Legat; ce qui me fait d'autant plus soupçonner qu'il se trame quelque chose.

Hamilton frere de celui qui tua le Regent, a mandé au Duc de Châtelerault, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour garder le Château d'Edimbourg, & maintenir son parti jusqu'à la Pentecôte prochaine, l'asseurant que dans ce tems-là ils seroient secourus du Pape, du Roi d'Espagne, & de cette Couronne. La personne même qui doit faire cette Ambassade m'en a averti. Elle est partie pour Ecosse, & m'a promis de dire la même chose à Monsieur Randolph qui le connoît. C'est assez vous fatiguer, Milord. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le vingt-huitiéme de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CXXXVIII.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, vous verrez par celle de Monsieur le Secretaire les esperances qu'on a ici de composer avec les Rochelois, & ce qu'on écrit de Flandres, d'Allemagne, & d'Italie. S'ils peuvent reduire la Rochelle à capituler, comme ils esperent, ils croient que ce sera un moyen pour reduire plus promptement les autres

places

places. On dit que les Rochelois ont d'autant plus de penchant à traiter, qu'ils n'ont aucune esperance d'être secourus des Etrangers : Cependant quand on fait attention au passé, on croit qu'il ne sçauroit leur arriver rien de pis que de capituler. Je ne puis donc m'empêcher de croire, qu'il y a là dedans un mistere que je ne puis démêler. L'esperance qu'ils se font de cette capitulation leur fait beaucoup de plaisir, persuadez qu'ils sont que leurs troubles Domestiques seront bien-tôt assoupis; ce qui je crains, en attirera à leurs voisins. N'ayant pour le coup plus rien à vous dire, je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le dix-huitiéme de Decembre 1572. 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXXXIX.

A Milord Trésorier.

Milord, vous sçaurez s'il vous plaît, qu'aprés avoir fermé ma lettre à Monsieur le Secretaire, j'ai appris qu'il vient d'arriver de la Rochelle un Courrier dépêché par Monsieur de la Nouë, avec certains articles de composition proposez par les Rochelois. J'apprens qu'ils demandent entr'autres choses : Premierement le libre exercice de leur Religion, comme ils l'ont eu jusqu'ici. Secondement, que les anciennes libertez de leur Ville leur seront inviolablement conservées. Et en troisiéme lieu d'avoir Monsieur de la Nouë pour Gouverneur au lieu de Monsieur de Biron.

On croit ici que le Roi accordera ces articles, à condition de les observer comme il a observé les Traitez précedens. Il croit que la Rochelle ayant capitulé cet exemple entrainera toutes les autres places qui tiennent ferme; & cette esperance les rejouït beaucoup. Pour les nouvelles d'Allemagne, de Flandres, & d'Italie, je m'en refére à celle de Monsieur le Secretaire. A Paris le dix-huitieme de Decembre, 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXL.

A nôtre fidéle & bien aimé François Walsingham Ecuyer, nôtre Ambassadeur ordinaire en France.

ELISABETH R.

Fidéle & bien aimé Salut. Monsieur de Mouvissiere est venu ici avec des lettres du Roi & de la Reine Mere, & du Duc d'Alençon. Ses lettres de Creance rouloient

1572. loient sur trois points. La continuation de l'amitié, le bâtême de l'enfant, & la continuation de la negotiation de nôtre mariage avec le Duc d'Alençon. Nous avons répondu: 1. Que quant à l'amitié, ayant conclu depuis peu une étroite alliance, nous n'avions jamais rien fait, ni jamais songé à rien qui pût la diminuer; mais qu'au contraire nous nous étudions à l'augmenter s'il étoit possible. Ainsi vous pouvez dire que c'est pour cela, & pour cultiver cette bonne amitié, que nous vous avons fait dire ci-devant, & que nous avons chargé Monsieur de Mouvissiere de déclarer ce qui nous est revenu de nôtre bon Frere, & que nous n'avons appris qu'avec douleur. Premierement le massacre general fait en France des Nobles & Gentilshommes, sans avoir été ni convaincus, ni seulement examinez. Un massacre si brusque, & fait à ce qu'on dit, par les ordres du Roi nôtre Frere, interessoit ce semble si fort son honneur, que nous n'avons pu aprendre sans douleur & sans larmes, qu'un Prince qui nous est allié de si prés, & avec lequel un Traité où le Serment est intervenu nous unit d'une amitié indissoluble, ait eu le malheur de s'engager dans une si malheureuse afaire. Il est vrai qu'on a voulu l'excuser aprés coup sur une conspiration formée contre la personne de nôtre bon Frere. Comme nous n'avons rien à voir dans les Etats d'autrui, nôtre dessein n'est pas de rechercher curieusement si le fait est vrai ou faux: Mais neanmoins nous ne pouvons pas ignorer qu'on n'ait commencé par égorger les coupables sans aucune forme de procez. Nous apprenons qu'on prend cela en fort mauvaise part, & qu'on le regarde comme un exemple d'une terrible & dangereuse consequence; & nous avons du déplaisir que nôtre bon Frere suive si facilement de pareils conseils, lui que nous croyïons d'un naturel plus humain & plus noble. Mais quand on ajoûta que les femmes, & les enfans encore à la mamelle, avoient été massacrez en même tems, & que la plus vile & la plus abjecte populace avoit été chargée de l'execution, sans avoir été recherchez & punis juridiquement depuis d'une pareille cruauté commise contre des innocens, ce fut un nouveau surcroît de tristesse & de douleur de voir que nôtre bon Frere se laissât mener par des Conseillers si barbares & si inhumains. Comme il paroît depuis par tout ce qui se fait, tant par les Edits, que par les autres choses, qu'on n'a de severité que pour ceux de la Religion Reformée, soit qu'ils ayent conspiré ou non, & que nonobstant l'Edit de Pacification si souvent reïteré, ceux de la Religion Reformée, sont obligez ou de fuïr, ou de mourir, ou de changer de Religion, ou de perdre leurs charges. Il paroît donc par toutes les démarches que fait à present nôtre bon Frere, que son seul dessein est de ruiner la Religion que nous professons, & de l'extirper de ses Etats; au moins n'y a-t-il point d'étrangers qui ne l'expliquent ainsi, comme il paroît par les rejouïssances qui s'en sont faites en France, & ailleurs. De là vient que nous & les autres ne pouvons trouver que fort étrange, que nôtre bon Frere nous propose d'être Maraine de sa chere enfant, nous qui sommes de la Religion qu'il persecute actuellement, & qu'il ne peut soufrir dans ses Etats. Si nous ajoûtions foi aux conseils d'autrui, & aux sentimens de tous les étrangers qui sont de nos amis, nous n'entrerions en societé ni pour cela, ni pour aucune autre chose. Mais comme nous avons eu jusqu'ici un attachement particulier pour nôtre bon Frere dans son âge même le plus tendre, &

de

de grands égards pour le bien & le repos de son Etat, ainsi que nous l'avons 1572.
fait voir manifestement par nos actions, n'ayant jamais cherché à profiter du tems à son préjudice, comme auroient peut-être fait d'autres Princes; mais que nous avons toûjours tâché de conserver son Etat & ses Sujets sans avoir égard ni à leur rang ni à leur Religion, les exhortant à l'union & à la concorde, à être fidéles au Roi nôtre bon Frere, & à vivre paisiblement sous sa domination sans se faire aucun outrage les uns aux autres; & qu'enfin nous avons eu de la joie de leur union, & de la douleur de leur desunion & de leur discorde; aussi le dernier Traité d'alliance par lequel nous sommes entrez dans une amitié plus étroite avec nôtre bon Frere, & à laquelle il a aquiescé avec tant de franchise & d'afection, est si recent à nôtre memoire, que nous ne pouvons soufrir que cette amitié reçoive la moindre atteinte, nôtre joie étant au contraire de la voir tous les jours devenir plus intime, tant que nôtre bon Frere fera paroître les mêmes sentimens pour nous. De là vient que nous prenons toutes choses en meilleure part que nous ne ferions sans cela à en juger par les apparences exterieures, tant nous aimons nôtre bon Frere, tant nous nous faisons de plaisir de nous confirmer dans l'amour que nous avons pour lui, ne doutant pas qu'il ne persevere sans feinte ou dissimulation dans l'amitié qu'il a commencé d'avoir pour nous. Voilà pour ce qui regarde l'amitié. Quant à la continuation de cette même amitié, nous avons dit à Monsieur de Mouvissiere, que nous ne manquerions jamais d'ardeur dans tous les bons ofices que nous pourrions rendre à nôtre bon Frere, & dans toutes les choses qu'il pourroit nous demander. Qu'ainsi nonobstant les doutes & les obstacles ci-dessus mentionnez, nôtre dessein étoit d'envoyer à sa Cour une personne de qualité de nôtre Royaume, pour visiter le Roi nôtre bon Frere, & la Reine Mere, & faire les autres choses que nous avons écrites; comme aussi pour satisfaire à tout ce qui sera nécessaire, souhaitant que cette alliance spirituelle puisse cultiver & maintenir l'amitié commencée entre nous. Pour la proposition de mariage avec le Duc d'Alençon, où Monsieur de Mouvissiere a paru échaufé; aprés lui avoir representé les inconveniens qui pourroient s'en ensuivre attendu la diference d'âge & de Religion, que nous avons appellé des extrémitez & des veritables obstacles, nous avons répondu une fois pour toutes: Que comme nous avons ordonné à nôtre Ambassadeur ordinaire de demander au Roi & à la Reine Mere, & de nous faire la relation de certaines choses qui concernent cette afaire, & que nous n'avons eu sur cela aucune réponse, si ce n'est de la Reine Mere qui en a donné une des plus generales, nous ne pouvons valablement prendre de resolution là-dessus, que nous n'ayons reçû une réponse positive & speciale: mais aussi-tôt que nous l'aurons reçûë, nous sçaurons mieux ce que nous aurons à faire à cet égard.

LETTRE

LETTRE CCXLI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. MONSIEUR, je vous remercie de tout mon cœur des frequens avis que vous me donnez, & des grands soins que vous avez de nôtre Etat, qui à ce que j'apprens, dépend comme il a toûjours fait, de la Providence Divine; mais est facilement soûtenu par la politique humaine, & a cependant mieux reüssi qu'on ne croiroit, souhaitant qu'il reüssisse de même à l'avenir. Monsieur de Mouvissiere a été honorablement & amiablement reçû: cependant pour vous parler franchement, depuis que les vrais serviteurs de Dieu ont été lâchement égorgez en vos quartiers, la plûpart des esprits sont fort alienez; & si les Papistes mêmes n'en sont pas exempts, à plus forte raison les Protestans: Ainsi s'il paroît de deçà quelque froideur, c'est un éfet du naturel des Anglois qui ne sçauroient dissimuler aussi profondément que font & ont fait les François. Avec cela je suis asseuré que Mouvissiere n'a pas sujet de se plaindre.

Aprés la mort du Comte de Marre dernier Regent d'Ecosse, les Ecossois élûrent le vingt-quatriéme de Novembre le Comte de Morton pour Regent. L'élection se fit du commun consentement des Lords & des Bourgeois. On dit que le nouveau Regent prend grand soin & tâche sagement de reconcilier les Lords autant qu'il est possible, & de calmer les factions. Je crains que cela ne se fasse pas sans quelque dépense pour Sa Majesté, & sans quelque chagrin pour les Ministres & Agens de la France, qui sont le moins capables de demeurer tranquilles. Monsieur Killegrew est encore en Ecosse. Il reviendra aussi-tôt qu'ils paroîtront d'accord, & ne sera pas fâché de recevoir ici des remercîmens pour ses peines. Je prie Dieu qu'il en reçoive autant qu'en meritent son integrité & sa diligence.

Tous nos gens sont de retour de Flessingue, la plûpart malades.

La maladie du Chevalier Humphrey Gilberts a dégeneré en fievre quarte, quelques-uns de ceux qui sont venus avec lui sont enterrez à Londres. Je vous remercie du Mathiole que vous m'avez envoyé. J'en suis fort content; cependant si je pouvois ravoir le mien où j'avois fait des nottes de ma propre main, je l'aimerois encore mieux; mais celui qui me l'a dérobé s'imagine que je l'aurai encore de ce prix. Je vous prie de m'acheter un étui d'instrumens de ceux qui se vendent au Palais. Je veux qu'il contienne deux compas, ou trois Equerres, une plume de metal, & autres choses. J'en ai déja deux, l'un est des moindres, & l'autre de cuivre ou de Leton. Mais je voudrois en avoir des plus grands, qui eût avec l'étui un pied de long ou environ, & s'il en avoit plus ce ne seroit pas tant pis. Il n'importe guere que les Instrumens soient de cuivre ou de fer. J'ai fait voir le mien à vôtre homme pour lui faire comprendre comme je le veux. Je vous ai envoyé par lui trois écus de France pour payer mon Mathiole & l'étui. S'il en coûte davantage,

davantage, je vous le rendrai avec bien des remercîmens. Je suis persuadé que vous avez entendu parler de la Comete, suposé que vous ne l'ayez pas vûë. Elle est sans barbe ou queuë, au moins celle qui a paru depuis trois semaines derriere le Char de Cassiopée, & au bord de la Voie Lactée. Elle est à peu prés grande comme Jupiter & Venus, & aux environs au moins à ce qu'il me paroît, moi qui n'ai point d'instrument pour l'observer, & qui par le froid qu'il fait n'ose observer aussi l'ordre precis des étoiles fixes. Je n'en ai jamais observé une pareille, ni même lû qu'il y en ait eu. Faites moi sçavoir je vous prie ce qu'en pensent vos Sages de Paris. Je sçai qu'ils ne croient pas que ce soit l'ame de l'Amiral, comme firent les Romains de celle qui parut aprés la mort de Jules Cesar, qu'ils prirent pour l'ame de cet Empereur. 1572.

Peut-être Astrée se retire-t'elle dans le Nord, pour voir la vengeance qu'on fera de tant de sang innocent répandu en France à une nôce. Je voudrois bien sçavoir ce que vos Astronomes en disent. Si j'étois moins ocupé je feuilleterois tous mes vieux livres; mais je puis dire quelque chose de moi-même, & faire par hazard des conjectures aussi sagement qu'eux, quoique je ne veuille les communiquer qu'à mes amis; car les folies les plus secretes sont les meilleures.

Il me semble que je vous entens dire: Que songe-t'il de m'écrire d'Astres & d'Astronomes, & de ne me dire rien de mon retour? Si je vous en disois quelque chose, Monsieur, *de die & tempore*, je ne ferois que des conjectures comme font les Astronomes. Ce que je puis vous dire est, que tous vos amis ont fait non seulement leurs diligences pour cela, mais ont été même importuns; & vôtre Epouse n'a épargné ni les larmes ni les lamentations. Il semble que Sa Majesté se rend à nôtre desir; mais quand une cheville a été fourrée dans un trou, il faut qu'elle y demeure jusques à ce qu'on en ait une autre pour la repousser. On ne vous a pu trouver encore de Successeur. On en trouveroit assez, mais la dificulté est d'en trouver un qui ait les qualitez requises, & vous sçavez combien on est long-tems ici à prendre une resolution, & combien aisément on change. J'ai dit ce matin à Sa Majesté en lui faisant signer vôtre lettre: Monsieur l'Ambassadeur, Madame, n'attend que vos ordres pour s'en revenir, & il les recevroit avec un plaisir extréme. Hé bien, dit-elle, il reviendra. Ouï, ai-je répondu, quand le pauvre homme sera presque accablé. Vôtre Majesté sçait assez avec combien de chagrin il demeure de delà. Hé bien, a-t'elle reparti, vous pouvez lui écrire qu'il reviendra bien-tôt: nous avons jetté les yeux sur Milord de Worcester. La suite de Milord, ai-je dit, seroit bien plus honorable s'il emmenoit un Ambassadeur. Ouï, a repliqué Sa Majesté, il y en a qui s'excusent de la Commission, mais ces excuses ne leur serviront de rien. J'ai remercié Sa Majesté, & me suis retiré; car elle se pressoit pour aller faire une promenade avec les Dames parce qu'il a gelé. Adieu. De Hampton-court ce onziéme de Decembre 1572.

Th. Smith.

Sa Majesté veut encore vous donner Monsieur Carew pour Successeur, mais il fait fortement agir les Dames de la Chambre & autres pour en être dispensé: mais

1572. mais autant que j'en puis juger par ce que la Reine m'a dit ce matin, & ci-devant; je suis comme persuadé qu'il ira vous relever.

LETTRE CCXLII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, vôtre homme vient d'arriver, & je n'ai que le tems de vous dire cela. Monsieur de Mouvissiere a sçû pourquoi Glasco 191 a envoyé ici Marcellis le Davison, comme m'a dit cette nuit Davison. Il dit que si Mouvissiere arrive avant le Porteur, 191 Glasco & lui sont en grand danger: Aussi Davison écrit à ce que je croi, par le Porteur à Steward, & à 191 qui à ce qu'il croit ne manquera pas de venir ici. Pour cet éfet il m'a prié de le faire attendre à Harwich. Vôtre homme vous parlera de 20 ‡ 6.) Δ & des autres choses. Sa Majesté ne sçait rien de cette dépêche; & j'attendrai réponse pour lui en parler. De Westminster le onziéme de Decembre à Mi-nuit 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CCXLIII.

A Monsieur le Chevalier Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, j'ai reçu celle de Sa Majesté du onze; mais je n'ai pas encore communiqué à leurs Majestez les réponses qui ont été faites aux propositions de Monsieur de Mouvissiere, tant parce que le Roi n'est pas de retour, que parce que la Reine Mere ne jouït pas à present d'une fort bonne santé, & que les Ambassadeurs n'ont encore pu avoir audience. Sa maladie n'est qu'un Caterre. Je croi qu'au retour du Roi elle sera en état de donner audience. Comme elle gouverne entierement, il ne serviroit pas de grand' chose de le communiquer au Roi sans le communiquer à elle, d'où il puise ses lumieres. Le huitiéme de ce mois le Roi reçût par accident une petite blessure au bras gauche de l'épée d'un de sa suite. C'est peu de chose; mais les blessures des Princes ne sont jamais petites.

On n'espere plus de reduire les Rochelois, & Monsieur de la Noüe vient de donner avis qu'il ne peut rien faire, & qu'ils mettent en prison tous ceux qui veulent leur persuader de se rendre, & tous ceux qui leur sont suspects: Ainsi l'on desespere de l'heure qu'il est du succez de la negotiation. On delibere sur les moyens de les reduire par la force. On dit que Monsieur & Monsieur le Duc marcheront de ce côté-là vers la fin de Janvier. J'apprens de gens dignes de foi, qu'on reçût hier de Suisse des nouvelles qui ne plaisent nullement: C'est que la derniere

Diette qui s'y eſt tenuë a arrêté de ne pas ſoufrir que le Roi reçût aucun ſecours des Cantons, parce qu'ils craignent que le feu qui s'eſt ici rallumé tout de nouveau, ne paſſe juſqu'à eux. 1572.

Les gens d'épée diſent ici, que ſans le ſecours des Suiſſes ou des Allemans le Roi ne ſçauroit aſſieger ni la Rochelle, ni aucune autre place, parce que les François ne ſont pas propres à l'Artillerie, & ne ſont pas habiles à former un corps de bataille d'Infanterie.

Le Roi envoie en Allemagne pour voir s'il pourra appaiſer les Allemans, & en avoir du ſecours s'il en a beſoin. Il en a reçû une réponſe ſeche; cependant il ne laiſſe pas de leur faire la Cour.

L'Evêque de Valence arriva ici de Pologne le dix-neuviéme de ce mois, & donne de grandes eſperances que l'élection de cette Couronne tombera ſur Monſieur: Cependant il dit des choſes qui font juger qu'on n'a pas grand ſujet de compter là-deſſus; car il dit qu'à cauſe de la peſte qui regne en ce pays-là, la Nobleſſe qui fait l'élection, ne s'eſt pas encore aſſemblée. Toutes ces eſperances paroiſſent fondées ſur une conference particuliere que l'Evêque a euë avec quelques-uns des Electeurs, qui peut-être, quand il ſera queſtion de fondre la cloche, changeront de ſentiment. Les gens ſages de ce pays qui connoiſſent la Pologne, croient que ſi l'Evêque de Valence avoit eu un million pour ſoutenir ſon Eloquence, il auroit pu faire quelque choſe, mais ſans tréſors ils croient qu'il n'y a point d'Eloquence qui gagne un Royaume.

Les Venitiens ont pris depuis peu quatre Vaiſſeaux, & mis à la torture une partie des équipages pour leur faire confeſſer certains éfets appartenans aux Turcs qu'on prétend être ſur ces Vaiſſeaux. Le Roi a été fort mécontent de cette nouvelle, & a permis à ceux de Marſeille d'uſer de repreſailles.

On écrit d'Anvers que le Duc d'Albe profitant des dernieres gelées a pris certaines places de Hollande. On doute encore de cette nouvelle, parce qu'on n'en a point reçu la confirmation de la part de l'Ambaſſadeur.

La nouvelle de l'élection du Comte de Morton pour Regent d'Ecoſſe, & des Lords Boughan & Loughlewin pour Gouverneurs du Roi, n'a du tout point fait de plaiſir ici; & cela même fait que Sa Majeſté a ſujet d'en être contente. C'eſt trop vous fatiguer. Je demeure, Monſieur, bien humblement &c. A Paris le vingt-deuxiéme de Decembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXLIV.

A Milord Comte de Leiceſter.

MILORD, j'eſperois que les raiſons de mon retour prévaudroient ſur celles que Monſieur Carew pourroit alleguer pour ſe diſpenſer de venir me relever. Je ne

1572. ne veux pas m'en plaindre parce que j'efpere qu'on en choifira quelqu'autre qui ne pourra pas s'en dédire. Ainfi je vous fuplie, Milord, de me continuer vos bons ofices en cela. Pour ce qui eft de l'efperance d'avoir la Rochelle par compofition, le vent a changé, & on eft à prefent bien perfuadé qu'on ne peut l'avoir que par la force. Quelque chofe que Sa Majefté puiffe dire, on ne peut croire ici qu'elle n'ait fait efperer du fecours aux Rochelois que cette efperance rend à leur avis opiniâtres. J'apprens que les Suiffes ont refolu à leur derniere Diette de ne donner aucun fecours à cette Couronne; à quoi elle ne s'attendoit pas. Ils ne font pas fi groffiers qu'ils ne prévoient à quoi tend le maffacre qui s'eft fait ici. Je voudrois que d'autres qui y ont autant d'interêt, le fentiffent auffi bien qu'eux. La derniere élection du Regent d'Ecoffe n'eft nullement goûtée ici, & on a déja lâché quelques menaces de la faire declarer nulle, parce qu'elle ne s'eft pas faite du commun confentement des parties, mais feulement par les fufrages d'une faction. C'eft, Milord, tout ce que je puis vous dire à prefent, à moins que de vous faire de nouvelles proteftations que je fuis bien humblement &c. A Paris le vingt-deuxiéme de Decembre 1572.

Fr. Walfingham.

LETTRE CCXLV.

A Milord de Burleigh.

MILORD, Steward ayant appris le contenu de vôtre lettre m'a dit, que 91 a refolu de fe tenir fur la negative, & m'a prié pour cet éfet de dépêcher cet Exprés en toute diligence, & de nier en fon nom 3 tout ce qu'on pourroit propofer à cet égard, que Davifon n'a jamais propofé rien de tel; cependant il fouhaite que le Vaiffeau demeure à 2 .) :|: 6 ry 9. à 10. jours, afin que s'il juge à propos de changer de fentiment aprés y avoir mieux fongé, il foit en état d'en profiter en cas que la néceffité l'y oblige. Il me charge de plus de vous donner avis que le deffein de 91 eft d'envoyer un Exprés à Davifon avec ordre de communiquer la même chofe de fa part à 3 auquel il fouhaite qu'on ajoûte foi. Je fens bien qu'ils ne fçavent à quoi fe refoudre qu'ils ne fe foient entretenus avec 181 fupofé que leur deffein ne foit pas de profiter du Vaiffeau. J'ai pris des mefures avec eux pour en envoyer un au port pour le faire partir. Comme vous n'étes pas toûjours à la Cour, Milord, j'ai jugé à propos de vous envoyer copie de la lettre que j'écris à Monfieur le Secretaire. Outre ce qu'elle contient, j'apprens que Monfieur d'Aux s'eft dérobé de Conftantinople, & eft prefentement à Ragufe où il demeure. Le Roi ne fçait pas la caufe de fon départ, & en eft fort choqué. Il lui a envoyé un Exprés pour lui ordonner de retourner à Conftantinople, & d'y continuer fes fonctions. Il y en a qui conjecturent que la caufe de fon départ eft, qu'il a craint que le Roi ne l'y fît maffacrer comme étant foupçonné d'être de la Religion.

Le Cardinal de Lorraine s'eft fait fort avant fon départ de Rome, de promettre au

au Pape que le Roi entreroit dans la Ligue; démarche à contretems à ce qu'on croit 1572.
à present que le Roi a des troubles Domestiques à pacifier.

On croit qu'une des principales causes du voyage du Duc de Savoye en cette Cour, est de cabaler contre Geneve, & de rendre cette Couronne & l'Espagne meilleures amies qu'elles n'ont été jusqu'ici. Le moyen est à ce qu'on croit de marier Monsieur avec la fille du Roi d'Espagne. On ne paroît pas ici moins chagrin pour le Comte de Derby, que pour le Duc de Châtelerault. Quelle raison ils en ont c'est ce que je ne sçai pas. Quoiqu'il y ait eu du changement dans la resolution de Sa Majesté concernant mon retour, par le choix de Monsieur Carew, j'aprens neanmoins, Milord, que vous ne vous rebutez pas pour cela, & que vous travaillez à trouver quelqu'autre Sujet pour remplir ma place. J'ai tres juste sujet, Milord, de vous en remercier bien humblement. N'ayant plus rien à vous dire, Milord, je demeure avec un tres-profond respect &c. A Paris le vingt-deuxiéme de Decembre 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXLVI.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, le jour d'aprés l'arrivée de Monsieur de Mouvissiere, qui fut le 23. du courant, j'eus audience du Roi auquel je dis le contenu de la lettre de Sa Majesté. Il répondit au sujet de l'amitié, que ce n'étoit pas un mediocre plaisir pour lui d'être asseuré par Monsieur de Mouvissiere & par moi, qu'elle avoit dessein de la continuer sans rien faire qui fût capable de l'alterer. Il prit occasion de là de faire de grandes protestations du cas tres-particulier qu'il faisoit de l'amitié de Sa Majesté, disant qu'il la préferoit à toutes les choses du monde. Il s'étendit fort là-dessus, quoique j'en fasse une relation bien abregée, persuadé que ce qu'il dit, & ce qu'il pense sont deux choses bien diferentes. Ensuite je continuai & lui dis ce que Sa Majesté pensoit par rapport à la bonne volonté qu'elle avoit pour lui, du meurtre de l'Amiral, & des autres personnes de qualité de la Religion, qui ont été égorgez sans aucune forme de justice; action desapprouvée de toute la Terre, suposé même que ce qu'on dit de leur conspiration fût vrai. Je lui representai de plus le surcroît de douleur qu'avoit Sa Majesté, de voir des gens qui ne pouvoient être coupables d'aucune conspiration, abandonnez à la fureur de la populace, & massacrez de la maniere du monde la plus barbare sans aucune diference ni d'âge ni de sexe; & de voir ceux qui ont échapé forcez par l'Edit nouvellement publié, ou d'abjurer leur Religion, ou de se sauver par la fuite, ou bien d'être massacrez; procedé qui marque que son dessein est de détruire tous ceux qui font profession de la Religion dans son Royaume:

 Qu'ainsi

1572. Qu'ainsi Sa Majesté ne pouvoit s'empêcher d'être surprise qu'il lui fît proposer d'être la Maraine de sa chere enfant, persecutant comme il faisoit avec tant de rigueur ceux qui professoient la même Religion qu'elle. Il répondit à cela que pour le meurtre de l'Amiral, & des autres personnes de qualité, il auroit esperé que Sa Majesté auroit été entierement satisfaite des preuves qu'il avoit donné ordre à son Ambassadeur de lui communiquer sur le sujet de cette execution. Pour ceux qui ont été immolez à la fureur de la populace, il a dit, qu'il en étoit fâché; mais qu'il n'y avoit pas moyen d'y remedier. Sur le 3. qui est la revocation du libre exercice de la Religion, il a dit que sa politique l'y avoit forcé, voyant les inconveniens qui s'ensuivroient autrement de la tolerance de plusieurs Religions. J'ai repliqué que ce n'étoit point la curiosité qui faisoit parler Sa Majesté de cette maniere, mais la bonne volonté & l'afection qui étoient des suites de l'amitié nouvellement formée: Que pour cette raison elle avoit de la douleur d'entendre mal juger d'un pareil procedé; & que si elle suivoit le sentiment & l'avis de ceux qui en parloient mal, elle refuseroit non seulement le Commerage; mais romproit même toute correspondance avec lui: Et que non seulement ses Sujets, mais aussi ses voisins étrangers lui donnoient ces conseils. Je lui dis cependant que Sa Majesté qui avoit eu de l'attachement pour lui dés son enfance, qui ne s'étoit jamais prévaluë de la conjoncture pour rien faire à son préjudice, & en qui le dernier Traité avoit fait des impressions si tendres, ne pouvoit s'empêcher de prendre en bonne part toute proposition où il paroissoit de l'amitié: Qu'ainsi pour continuer & cultiver cette amitié, tout ombrage & tout obstacle mis à part, elle avoit resolu d'envoyer une personne de qualité tant pour faire la fonction requise, que pour lui rendre visite. Le Roi répondit qu'il ne pouvoit se croire que tres-obligé à Sa Majesté de prendre en bonne part la demande qu'il lui avoit faite, & qui ne procedoit que d'amitié & de bonne volonté, afin que, comme dit Sa Majesté, cette alliance spirituelle fût à leur commune satisfaction, & confirmât plus amplement l'amitié nouvellement commencée entr'eux. Quant à celui qui doit venir, ajoûta-t-il, il sera le tres-bien venu, & reçû avec tous les honneurs dûs à l'Envoyé d'une Princesse pour laquelle j'ai tant d'estime.

Pour ce qui regarde le troisiéme point qui concerne Monsieur d'Alençon, il eut bien-tôt fait, & se contenta de dire; qu'il souhaitoit beaucoup le mariage entre elle & lui, comme étant une chose qui uniroit parfaitement les deux Couronnes. Aprés cela m'étant plaint du peu de justice qui avoit été renduë à nos Marchands de Roüen par les Commissaires par lui députez depuis peu pour reparer les outrages qu'ils avoient reçûs pendant les troubles, il me dit que Sorex & autres Flamans armoient jusques au nombre de quatorze Vaisseaux dans certains Ports appartenans à Sa Majesté, dans le dessein d'aller à la Rochelle; & qu'il prioit Sa Majesté d'y donner si bon ordre, que la bonne amitié & le dernier Traité conclu entr'eux n'en reçût aucune atteinte.

Voilà tout ce qui s'est passé. Je n'ai pu avoir audience de la Reine Mere, parce qu'elle n'est pas encore quitte de son Caterre. Monsieur Pinart m'a mandé par mon Secretaire, que le Baron de la Garde avoit donné avis, que cinquante Vaisseaux

ſeaux Anglois avoient voulu entrer dans le Havre de la Rochelle, & qu'ils y ſeroient 1572. entrez s'ils n'en avoient été empêchez. Pinart dit qu'il eſt fort ſurpris de cela, attendu les proteſtations de continuation d'amitié qui ont été faites en dernier lieu. Je lui ai mandé en réponſe, que s'ils avoient eu deſſein d'entrer dans le Havre, on ne les auroit pas empêchez, & que ſi Sa Majeſté avoit intention d'employer ſes Vaiſſeaux de ce côté là, il n'en auroit pas falu le quart. Mais, ai-je dit, ce n'eſt qu'un artifice de ſa façon pour empêcher le Roi de reparer certaines injuſtices qu'il a faites tout de nouveau à nos Marchands; que pour profiter de leurs dépoüilles il ſeroit bien aiſe de broüiller ſon Maître & la Reine ma Maîtreſſe, & que c'eſt dans cette vüë qu'il ſe faiſoit un plaiſir de donner de pareils avis.

Monſieur de Mouviſſiere qui dit beaucoup de bien de Sa Majeſté, m'a prié de la part de leurs Majeſtez, de hâter autant que je pourrois le départ de la perſonne que Sa Majeſté a deſſein d'envoyer, car l'Ambaſſadeur de l'Empereur qui eſt déja arrivé, n'attend que l'arrivée de l'Envoyé de Sa Majeſté. Il me prie auſſi de ſon chef de conſeiller de ne pas ſe charger d'un grand train, parce qu'autrement il aura des peines extrémes à leur procurer des chevaux; & venant en poſte avec une douzaine de Gentilshommes, & une dixaine d'autres perſonnes, ſon Ambaſſade ſera auſſi honorable que s'il avoit deux cents perſonnes à ſa ſuite. L'experience, Monſieur, que vous avez faite en pareil cas, ne peut que vous faire trouver bon le ſentiment de Monſieur de Mouviſſiere, & vous obliger de donner le même avis. S'il emmene quelques-uns de ſes chevaux, c'eſt ſelon moi le meilleur, car autrement il aura, comme vous ſçavez de la peine à en trouver.

L'Ambaſſadeur de l'Empereur qui eſt le Maître de ſon Ecurie n'a que vingt chevaux à ſa ſuite.

Je compte ſuivant ce que Sa Majeſté m'a promis par ſa derniere, de voir mon Succeſſeur avec la perſonne qui doit venir. N'ayant plus rien à vous dire, je demeure bien humblement &c. A Paris le vingt-cinquiéme de Decembre 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXLVII.

A Milord de Burleigh.

MILORD, vous ſçaurez s'il vous plaît, que depuis la derniere que j'eus l'honneur de vous écrire, j'ai parlé à Steward, qui ne ſçait pas à la ſolicitation de qui on a attaqué la Mothe, mais il conjecture que le parti que j'ai nommé dans mes précedentes en eſt l'Auteur.

Pour le reſte, il dit que tout va bien, comme vous apprendrez plus amplement par l'Exprés qu'on a envoyé pour cela, qui doit s'embarquer à B. & qui ſe nomme R. C'eſt

1572. R. C'eſt un galant homme, & il a été de la Compagnie de 1ſ̄l. D'ailleurs j'ai tenu bride en main dans cette afaire. Pour moi je n'en veux ſçavoir que ce qu'ils veulent bien m'en dire. Steward m'aſſeure, que 800. hommes du Corps que commande Stroſſi viennent d'être taillez en pieces. C'eſt un grand ſecret, & je ne puis apprendre rien de tel d'un autre. Il vient d'arriver un Gentilhomme de Languedoc dépêché par Monſieur d'Aumale, avec avis que ceux de la Religion au nombre de tous gens d'élite ſe ſont jettez dans une Ville & dans un Château qu'on ne peut prendre que par famine, parce qu'il n'y a pas moyen de faire de tranchées le terrein n'étant que roc. L'Amiral & Monſieur d'Aumale mandent au Roi de leur envoyer des Troupes & de l'argent, ou qu'autrement ils ne peuvent rien faire. Sur ces nouvelles fraichement arrivées, on croit de l'heure qu'il eſt, que Monſieur paſſera en Languedoc, & que Monſieur le Duc ira à la Rochelle. En quelque endroit qu'ils ſoient employez, on tient pour certain qu'ils partiront d'ici dans cinq ou ſix jours, auſſi bien que le Roi de Navarre & le Prince de Condé.

Je vous envoye une lettre infame, de la façon de Charpentier pour défendre ce qui s'eſt fait ici en dernier lieu. Elle a été premierement écrite en Latin, & puis traduite en François. Pluſieurs des exemplaires Latins ont été envoyez en Allemagne; mais l'Auteur eſt ſi bien connu pour un miſerable qu'on ne croit pas que cet Ecrit ſerve de grand' choſe. On en a auſſi envoyé en Pologne, car l'Evêque de Valence écrit, que l'accident arrivé ici depuis peu, ne ſera pas un des plus grands obſtacles à ce qu'on cherche de delà. Les dernieres lettres de Flandres portent, que le Duc d'Albe eſt ſi dangereuſement malade, qu'on doute qu'il en revienne. Le bruit court de plus, qu'il y a eu bataille en Hollande entre ce Duc & le Prince d'Orange, que le premier y a perdu 500. Eſpagnols, & l'autre le double à ce qu'on dit; mais c'eſt dequoi on n'a pas encore de certitude. Je vous ſuplie, Milord, de faire part de cette lettre à Milord Comte de Leiceſter, n'ayant pas le tems de lui écrire tant le départ de cet Exprés eſt precipité. Je demeure &c. A Paris le ſecond de Janvier 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXLVIII.

A Monſieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majeſté.

MONSIEUR, vous ferez ſçavoir s'il vous plaît à Sa Majeſté, que Monſieur de Mouviſſiere m'a donné à entendre, que leurs Majeſtez ont reçû avis de leur Ambaſſadeur de delà, qu'on y prepare des Vaiſſeaux au nombre de quatorze pour faire voile du côté de la Rochelle, & qu'encore qu'ils ayent le nom de François, il y a neanmoins deſſus des Matelots Anglois: C'eſt pourquoi l'on

ſouhaite que Sa Majeſté donne ordre pour les faire arrêter, comme il appartient à la bonne amitié. J'ai répondu à cela, que je ne manquerois pas de le faire ſçavoir à Sa Majeſté: Cependant, ai-je ajoûté, il ſeroit tres-dificile de les arrêter, attendu le grand nombre de Matelots & de Vaiſſeaux qui ſont à preſent ſans emploi, à cauſe des démêlez qu'il y a entre l'Eſpagne & l'Angleterre, & que les gens de Marine ſont dificiles à tenir. Je l'ai chargé en même tems de prier leurs Majeſtez de conſiderer, que la même choſe ſe fait ici, puis que divers Gentilshommes diſtinguez nonobſtant l'alliance qui eſt entre cette Couronne & la Porte, & malgré les expreſſes défenſes, ont ſervi la Campagne derniere ſous ceux de la Ligue, les uns ſous le commandement du Marquis du Maine, les autres ſous la conduite du Comte de Martinengo qui reçoit penſion du Roi. Les Turcs prenent cela en bonne part, parce qu'ils ſçavent que cela ſe fait ſans le conſentement du Roi. Leurs Majeſtez doivent entrer dans la même conſideration à l'égard de la Reine ma Maîtreſſe, qui ne peut retenir ſes Sujets, dont quelques-uns ſe hazardent ſans ſe ſoucier ni des ordres de Sa Majeſté, ni de leur devoir. Monſieur de Mouviſſiere m'a dit là deſſus qu'il avoit dit la même choſe à la Reine Mere, qui en avoit paru aſſez contente. 1572.

Il partit d'ici pour Calais avec des Caroſſes pour aller recevoir le Comte de Worceſter.

On m'a ſouvent envoyé demander, ſi je ſçavois quelque choſe de ſa venuë. J'ai répondu que je n'avois pas eu de nouvelles d'Angleterre depuis le douze du paſſé; ce qui leur a paru étrange, attendu qu'ils ont avis de leur Ambaſſadeur, que Milord de Worceſter devoit partir le ſecond du courant. Quant au départ precipité de Monſieur pour la Rochelle, les gens ſages croient que c'eſt plûtôt pour faire peur aux Rochelois, & les porter plus facilement par ce moyen à capituler, que pour former le Siege d'une place ſituée dans un marais, dans une ſaiſon ſi incommode.

On m'a tenu depuis peu certains propos, pour ſçavoir ſi je ne pourrois point obliger Sa Majeſté de ſe rendre Mediatrice pour K. J'ai répondu, qu'on auroit de la peine à me perſuader moi-même de me mêler de cela, ayant les égards qu'un Serviteur & un Sujet doit avoir pour l'honneur de ſon Prince & de ſa Maîtreſſe, conſiderant d'ailleurs que ces ſortes de compoſitions entre le Roi & ſes Sujets ont juſqu'ici mal reüſſi, ſur tout puis que ceux qui ont l'oreille du Roi, abuſent & de ſa confiance & de ſon honneur, & ont plus d'égard à leurs paſſions particulieres, qu'au reſpect & à la fidélité que les bons Sujets doivent avoir pour leur Prince. Quand je verrai, ai-je dit, ces obſtacles levez, je verrai pour lors ce que je pourrai répondre à la propoſition que vous me faites. Depuis les derniers troubles on a donné d'abord de bonnes eſperances à nos Marchands pour ce qui concerne les lettres du Roi demandées; mais à preſent qu'il faudroit en venir à l'execution, on ne trouve pour toute expedition que des paroles: Ainſi je vois qu'il ſeroit plus avantageux à nos Marchands de renoncer à ce qu'ils demandent, que de continuer à le demander. Les lettres patentes du Roi envoyées à Roüen à certains Préſidens pour faire reſtituer les éfets que nos Marchands ont perdus durant les derniers troubles, ne ſont pas plus conſiderées que le ſeroient les miennes ſi j'en avois écrit. Nôtre Nation y eſt ſi peu

1572. aimée, que quelque chose que nos Anglois puissent dire de beau, on croit que c'est injustice de leur rendre justice. J'apprens que Monsieur de la Mothe a écrit pressamment ici pour leur faire faire meilleure justice: je ne vois pas neanmoins que cela ait rien produit. C'est assez vous fatiguer, je demeure bien humblement &c. A Paris l'onziéme de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXLIX.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, outre les nouvelles courantes ci-incluses, le Porteur a ordre de vous communiquer de bouche certaines choses; c'est ce qui fait que je ne vous écrirai pas une longue lettre: Mais je ne puis m'empêcher, Milord, de vous renouveller ma vieille priere, vous supliant tres-humblement de continuer à soliciter mon rapel. Pour ce qui est de l'Ecuyer, le Capitaine Lassetty en a écrit à Milan & à Florence. Il a reçû réponse de cette derniere place, & on lui mande, qu'il n'y en a point qui vaille qu'on puisse avoir à moins de 300. ◻ & les autres avantages que vous ofrez. Il attend à tout moment réponse de Milan. Je crains, Milord, que vous n'ayez de la peine à trouver un homme de cette profession, à moins que Dieu n'en convertisse quelqu'un à la Religion. Il sera pour alors bien aise de profiter de l'ofre, & d'être dans un aussi bon asile que l'Angleterre. J'employe bien des gens pour cela, & j'espere que quelqu'un me mettra, Milord, en état de vous donner satisfaction. N'ayant plus rien à vous dire je demeure tres-humblement &c. A Paris l'onziéme de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCL.

A Messieurs du Conseil privé de Sa Majesté.

MILORDS & MESSIEURS, suivant la vôtre du vingt-sixiéme d'Octobre, j'ai recommandé au Roi l'afaire du frere du Porteur. Sur cela il a écrit à certains Présidens de Roüen nommez pour faire restituer les éfets que nos Marchands ont perdus dans les derniers troubles. Toute la réponse qu'il en a euë en vertu de la Commission à eux donnée, & de la recommandation particuliere que le Roi leur a faite de cette afaire, a été, qu'ils ont informé le Roi de l'enquête qu'ils ont faite de l'outrage qu'il prétend avoir été fait à son frere. Il pa-

roît

roît par là qu'on ne pense à rien moins qu'à restituer ce qu'on a pillé durant les derniers desordres. D'ailleurs quoique le Porteur eût du Roi un saufconduit que je lui avois procuré, il a pensé plusieurs fois être attaqué, à ce qu'il me mande, par les mêmes gens qui ont insulté son frere, & l'hôte où il a logé a été menacé de l'avoir reçû. Il en a fait ses plaintes à Roüen, & n'a pû en avoir justice, & je n'en ai pas eu davantage sur celles que j'ai fait ici au Roi & à son Conseil. On l'a fait languir un mois avant que de lui dire quelle information l'on a envoyé ici. Il a eu enfin pour réponse, que l'un des Présidens deputez étoit venu en Cour, & l'avoit informée, que le frere du Porteur étoit un méchant homme, qui avoit consumé son bien en chicane, qu'il en avoit usé ainsi pour tromper ses Creanciers, & n'avoit payé que vingt écus de rançon à ceux qui l'avoient fait mettre en prison; & que la cause de son emprisonnement étoit certaine querelle qu'il avoit euë avec une femme à laquelle il s'étoit marié à Roüen, malgré les amis de cette femme. Sur cela je mandai au Secretaire Pinart qui avoit fait cette réponse, qu'il pouvoit bien connoître par un procedé de cette nature quelle volonté on avoit de rendre justice, puisque cette réponse n'avoit pas été faite à Roüen, où la partie auroit pû justifier la conduite de son frere; & qu'ainsi suivant les apparences on n'avoit si long-tems fait languir cet homme avant que de lui rendre réponse, que dans la seule vûë de lui faire abandonner la chose à force de delais. Pinart répondit à cela, que le Président étoit une personne publique, & d'une si grande integrité & droiture, qu'on ne pouvoit l'accuser de fausseté, ou d'avoir fait tort à personne; que d'un autre côté Stallenge étant attaqué du côté des mœurs, il ne pouvoit rien faire en cela; & que neanmoins, dit-il, pour me faire plaisir, il en écriroit encore au Président, si je croyois qu'une lettre de sa part accelerât l'afaire de ce pauvre homme. 1572.

Vous pouvez voir par ces réponses, Milords & Messieurs, l'intention qu'on a de rendre justice, puisqu'il ne dépendoit que d'eux de finir l'afaire à Roüen. Mais on lui a fait cette réponse pour tirer en longueur, & l'obliger par là d'abandonner toute poursuite. Je trouve depuis quelque tems qu'on est bien lent à expedier, non seulement la cause du Porteur, mais aussi celles de nos autres Marchands, que j'ai recommandez tout de nouveau. Voyant donc que ce seroit bien de la dépense au Porteur de continuer ici plus long-tems la poursuite de cette afaire, & considerant d'un autre côté le peu d'esperance qu'il y a d'avoir justice, je lui ai conseillé d'aller à Roüen pour avoir un certificat de la conduite de son frere, & du mauvais traitement qu'il y a reçû durant le sejour qu'il y a fait, afin qu'aprés vous en avoir informez, vous pûssiez prendre les mesures que vous jugerez à propos. N'ayant plus rien à vous dire je demeure avec beaucoup de respect &c. A Paris le treiziéme de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. MONSIEUR, je suis fâché de ne sçavoir que vous écrire. Les choses arrivent ainsi de même. Le Docteur Dale a eu ordre de se dépêcher, & vôtre rapel étoit prêt; mais quand il a été question de signer on n'avoit entendu rien de tel. Le Docteur Dale m'a écrit qu'il avoit dix chevaux dans son Ecurie, des gens pour l'accompagner avec leurs chevaux, leurs livrées toutes achetées, & qu'il étoit prêt au premier ordre de Milord Trésorier & de moi; mais j'apprens qu'il ne partira pas. C'est l'éfet de la lettre que j'ai aujourd'hui montrée à Sa Majesté. Elle a dit que le voyage étoit long, que le Docteur Dale ne pouvoit partir qu'à la mi-carême ou à Pâque, & qu'il y avoit des afaires qu'elle ne pouvoit confier à d'autre qu'à vous. Oui, Madame, ai-je dit, le pauvre homme a déja fait la dépense; de le renvoyer c'est une perte, & de le retenir c'est de la dépense. De plus vôtre Majesté sçait en quel état est en France Monsieur l'Ambassadeur, & Madame sa femme. Oui, a-t'elle répondu, la pitié qu'on a d'elle est cause de toute cette précipitation. J'en suis fâchée pour l'amour d'elle; mais il n'y a point de remede. Il ne peut partir de l'heure qu'il est avant la mi-carême ou Pâque. Hé bien, Madame, dis-je, puis qu'ainsi est, qu'il puisse donc compter de partir à Pâque, & que je puisse écrire sur ce pied-là à Monsieur l'Ambassadeur. Vous le pouvez faire, dit-elle, je vous le permets. Voilà tout ce que je puis vous dire. Vous en jugerez comme il vous plaira; mais je vous asseure que Milord de Leicester, Milord Tresorier, Milord l'Amiral & moi, & quelques autres de vos amis, avons fait ce que nous avons pû pour vôtre retour. Je ne sçai, non pas même par conjecture si c'est le destin, ou quelqu'autre obstacle qui s'y est opposé, mais je vois bien à present quel en est le dénouëment. Vous étes sage, & vous pouvez pour vous consoler faire usage de vôtre sagesse & de vôtre patience, & mieux encore si l'on tient parole, & qu'on vous fasse revenir à Pâque. Milord de Worcester emporte d'amples instructions pour ce qu'il a à faire, ou sur les choses qu'on peut lui proposer. Il doit vous communiquer le tout, & prendre vôtre conseil. Je vous envoie quelques nouvelles d'Ecosse. Voulez-vous sçavoir ce que nous faisons ici? Nous joüons au Trictac, nous dançons, & faisons Noël. La Reine, & tous les Lords sont par la grace de Dieu en bonne santé. Milord Garde du Sceau privé, accablé d'âge & d'infirmitez ne sera pas long tems de ce monde, à ce qu'on croit. Le rétablissement de Milord de Kent est presque desesperé. Adieu. De Hampton-court le douziéme de Janvier 1572.

Tho. Smith.

LETTRE

LETTRE CCLII.

Au même.

MONSIEUR, je suis fâché & honteux de ne pouvoir vous écrire comme je l'aurois souhaité quelque chose de satisfaisant sur vôtre afaire. Je sçai que vous avez eu sujet de l'esperer, mais je sçai aussi que d'autres de vos amis vous auront apris quels en ont été les obstacles. Quelque chose qu'on vous ait écrit des soins que j'ai ci-devant pris, & que j'ai promis de continuer, je puis bien vous asseurer que j'ai fait ce que j'ai pû, & que je continuerai d'y travailler de tout mon pouvoir, vous souhaitant autant de patience, que vous avez de sujet de chagrin. Ayant rencontré le Porteur chez moi à Westminster, il m'a dit qu'il étoit dépêché de la Cour. Je croi qu'il n'est pas nécessaire de vous avertir du départ de Milord de Worcester, & comme je suis persuadé que Monsieur le Secretaire vous donne avis de toutes choses, je ne vous en dis rien. 1572.

Glasco Davison languit de sçavoir des nouvelles de Lyon. Si le vaisseau a demeuré 3. jours au rendez-vous. Je finis dans l'esperance de vous voir ici avec vos amis dans six semaines, ou du moins que vous serez rapellé dans ce tems-là. De Westminster le 12. de Janvier 1572.

G. Burleigh.

LETTRE CCLIII.

Au même.

MONSIEUR, la raison pour laquelle Sa Majesté vous laisse si long-tems de delà, & n'envoie pas presentement le Docteur Dale, ne regarde que certaines personnes avec lesquelles vous avez de delà à negotier. Vous pouvez aisément concevoir de qui je veux parler quoique je ne nomme personne. Si je n'écris pas clairement c'est faute de chifre. Le mien s'est mis en pieces. Vous n'en devez que mieux excuser l'obscurité de cet écrit, mais cela concerne ceux dont vous avez touché quelque chose à Milord. Sa Majesté doute fort de l'état de cette personne, & s'attend qu'il en viendra quelque chose de grande importance. Elle ne croit pas Dale un homme propre à être employé, ni que l'autre voulût negotier franchement avec lui comme avec vous. Pour moi je suis persuadé que les grandes afaires seront de ce côté-là, & il est certain que vous ferez bien d'entrer dans toute l'étenduë de leurs intentions le plus promptement & le plus avant que vous pourrez. Je dois vous dire

1572. ce que j'en penſe. Je crains que ce n'eſt qu'un jeu pour nous endormir; car tant de gens, au moins Anglois, ſçavent ici la choſe, qu'il eſt impoſſible que l'Ambaſſadeur n'en ſoit informé. D'ailleurs je vois qu'on a toûjours ici l'eſperance du mariage, & nôtre Maîtreſſe fait croire qu'on a toûjours procedé de bonne foi. Si cela étoit éfectivement, & qu'il fût vrai ce que l'on dit de la diſpoſition d'autrui au ſujet des autres afaires, qui empêcheroit l'execution d'une choſe qui lui ſeroit aiſée ſelon toutes les apparences, car ſon merite fait plus en ſa faveur, que la recommandation de ſes amis. A moins que de cela je croi que ſon parti ne ſera pas ici conſiderable. Mais je vois que cette negotiation n'aboutit à rien qu'à gagner tems, à nous faire perdre de bonnes occaſions, & à éloigner vôtre retour ici, où vos amis vous ſouhaitent, & pour l'amour de vous-mêmes, & principalement parce que vous pourriez y rendre à Sa Majeſté des ſervices plus conſidérables, & plus importans. Vous ferez donc bien pour l'amour de Sa Majeſté, à qui je ne ſçaurois m'imaginer qu'un ſi grand retardement ſoit avantageux, de mettre tout en œuvre pour ſçavoir ce qu'ils ont dans l'ame, & quel eſt leur but. Cette incertitude empêche les Miniſtres qui ont à negotier avec Sa Majeſté de le faire avec ſuccez. Elle perd à cela, & un pareil procedé n'eſt avantageux ni aux uns ni aux autres. Comme il n'y a ici que Milord Tréſorier & moi qui ſçachions la choſe, c'eſt auſſi une trop grande mortification pour nous de cacher ſi long-tems à Sa Majeſté un ſi grand obſtacle à ſes afaires de plus grande importance. Comme le tems manque, & qu'on n'a pas la certitude requiſe de la fin & du fondement de la choſe, il eſt certain que cela produit juſqu'ici plus de ſoupçons & de cabales que de bonnes intentions. Et quand même ils auroient l'intention qu'ils pretendent, à moins qu'ils ne s'y priſſent autrement que je ne vois qu'ils font, il eſt certain qu'ils feroient plûtôt du mal & à eux & à nous, que de faire aucun bien capable de faire eſperer le bon ſuccez que nous ſouhaiterions. Je ſouhaiterois donc & pour vous & pour nous, que vous agiſſiez ſur ce pied-là ſans perdre de tems, & que vous leur rendiſſiez réponſe le plus promptement qu'il vous ſeroit poſſible; & ſur cela nous prendrons occaſion de redemander vôtre retour. Si le ſervice de Sa Majeſté & le bien de la patrie trouvoient de l'avantage à temporiſer, je ne m'y oppoſerois pas quand vous ſeriez mon propre frere; mais ne trouvant pas le retardement autrement néceſſaire, vous n'avez point d'ami ici qui ne ſoit bien aiſe de preſſer vôtre retour. Milord de Worceſter m'a prié de vous écrire d'en uſer avec lui franchement & en ami. Il ſe défie de ſa capacité autant qu'il ſe fie à vôtre conſeil en tout ce qui concerne ſa Commiſſion. Je vous demande cela pour lui. Vous ſçavez qu'il eſt Papiſte, cela ſufit, & qu'il favoriſe tous ceux de ſa Communion, ſur tout a). A cela prés c'eſt un bon & ſimple Gentilhomme, & propre pour le bâtême. Rendez-lui, je vous prie, tous les bons ofices que vous pourrez, & je ne doute pas que vous ne le faſſiez. Milord Garde du Sceau privé eſt mort ce matin. Sa Majeſté eſt en bonne ſanté. Dieu ſoit avec vous. En hâte le 12. de Janvier 1572.

Rob. Leiceſter.

LETTRE

LETTRE CCLIV.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith premier Secretaire de Sa Majesté.

MONSIEUR, s'il n'y a que le service de Sa Majesté qui me retienne ici, comme vous m'en asseurez, quoi que j'aye autant de sujet de souhaiter mon retour, qu'aucun autre qui ait fait ce que je fais, je puis prendre patience d'autant plus aisément, que je suis persuadé aussi fortement qu'aucun autre Sujet qu'elle puisse avoir, que mes travaux, mon bien, & ma vie sont bien employez quand il s'agit de son service; J'espere que quand Sa Majesté jugera mon sejour ici inutile, elle aura égard à mes interêts, & me rapellera. 1572.

Depuis l'arrivée du Cardinal de Lorraine on lui a donné la direction des afaires d'Ecosse. Les Lords Levingston & Ogleby esperent d'être bien-tôt dépêchez. Ils sont bien reçûs du Cardinal, qui leur promet de grands biens de la part du Roi, aussi bien qu'à divers autres de leur Nation. Ils ont ordre entr'autres choses d'asseurer le Duc de Châtelerault qu'il sera rétabli ici, & que le Maréchal de Montmorenci aura d'autres recompenses: Que le Lord Arboth sera Genéral des Ecossois: Que le Lord Clade sera Capitaine de la Garde aprés la mort de Losse: Qu'on envoyera le grand Ordre au Lord Huntley & au Comte d'Argile, & on les asseure au surplus qu'ils auront des pensions considerables. Quoiqu'il semble à en juger par les nouvelles qu'on a d'Ecosse, que le Comte d'Argile a du penchant pour le Roi, cependant les meilleures têtes sont d'un autre sentiment, & croient qu'il est dans le parti de la Reine, qu'on est resolu de maintenir. J'apprens d'un homme qui m'a déja donné des avis, que le Cardinal de Lorraine a apporté —— de Rome pour marier Monsieur avec sa Niece; mais j'apprens en même tems que comme il espere du côté de Pologne, il ne se soucie pas beaucoup de ce mariage. Le Prélat seroit fâché que Monsieur s'éloignât si fort. Le Maréchal de Tavannes qu'on a cru mort ici, donne des esperances de convalescence. A Paris le 21. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLV.

A Milord Trésorier.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du 14. de ce mois, par laquelle je vois que deux lettres que je vous ai envoyées par l'homme du Vidame, avec certains livres, ne

1572. ne vous ſont pas parvenuës. Cela me fait craindre qu'il n'y ait de la fourbe, car l'homme partit le ſecond du courant. Ce qu'il y avoit de plus important regardoit un Gentilhomme de I51 parti d'ici pour 2) ⌶ 6 ·) 4 dans le deſſein de s'embarquer en cas que la Barque ne fût pas partie. Steward qui eſt allé à la Rochelle, ainſi que je vous l'ai mandé, Milord, par William Williams, m'avoit promis de me venir voir avant que de partir & de s'entretenir avec moi ; mais il s'eſt contenté de m'envoyer un homme avec un chifre badin, me priant de lui donner ſouvent de mes nouvelles. J'ai répondu à ſon homme que le chifre qu'il m'envoyoit n'étoit pas à propos, & que pour mes nouvelles dont il demandoit ſouvent, je ne ſçavois que lui dire juſques à ce que j'euſſe parlé à ſon Maître ; & que pour cet éfet je ſouhaiterois fort de l'entretenir avant ſon départ, tant de cela, que d'autre choſe. Nonobſtant ſa promeſſe & ma demande il eſt parti. Quand je conſidere une telle maniere d'agir, je ne ſçai qu'en juger. Si celui qui va de delà n'y negotie pas plus methodiquement & plus rondement, qu'on ne fait ici avec moi, je croi qu'il ſeroit bon d'en demeurer là, car je crains que la negotiation ne reuſſiſſe ſuivant la capacité des negotiateurs, qui ſont trop jeunes & ſans experience, & incapables par conſequent de mener une afaire de cette importance. Je ne ſers en cela qu'à rendre les lettres; cependant on diroit que c'eſt de là que dépend le principal interêt de la Religion. Si je croyois qu'on y allât de bonne foi, ou qu'en guidant bien il en revînt un avantage conſiderable à Sa Majeſté, je demeurerois ici avec moins de chagrin. Je ne ſçai que faire des lettres de Daviſon que j'ai reçûës depuis peu, n'ayant aucun moyen ſeur de les faire tenir; car perſonne de mes gens ne peut voyager ſeurement de ce côté-là. Pour les François, je n'en connois point en qui je pûſſe me confier en cela. Ainſi juſques à ce, Milord, que j'aye appris de vous ce que vous penſez de l'ouverture qui vous ſera faite par ceux que je vous ai envoyez, & ſur laquelle à ce que j'ai appris de Steward il eſt néceſſaire de prendre quelque reſolution, je ne pouſſerai pas la negotiation plus loin à moins que je ne voye qu'on y procede avec plus d'ordre. J'ai cru devoir vous donner avis de cette irregularité, afin que vous puiſſiez mieux conclure avec ceux qui ſont de delà. A Paris le 20. de Janvier 1572.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCLVI.

A Milord Comte de Leiceſter.

MILORD, j'ai reçû la vôtre du 12. du courant, & quoique je ne puiſſe pas vous écrire au long ſur le contenu d'icelle, parce que le Porteur qui a des afaires particulieres, eſt obligé de partir précipitamment, j'ai cru neanmoins que je devois vous écrire un mot en réponſe. Pour ce qui eſt de l'afaire de Steward, qui à ce que je vois eſt la principale cauſe de mon ſejour ici, je puis vous aſſeurer, Milord, que

que je ne sçai qu'en penser. On est fort en garde avec moi, & il semble qu'on aimeroit mieux negotier de delà avec vous, qu'avec moi ici. Je suis seulement le Bureau d'adresse pour recevoir & rendre les lettres. Un homme partant d'ici m'a dit, que vous seriez pleinement informé de leurs intentions. Je crains que le dénouëment ne soit tel que sont les negotiateurs. Pour ce qui est du chifre, ma lettre à Milord Trésorier vous fera plus clairement connoître ce que je pense. 1572.

S'il étoit nécessaire que je demeurasse ici pour le service de Sa Majesté, je ne demanderois plus mon rapel avec tant d'importunité, quoi que j'aye plus que juste sujet de le faire, étant plûtôt accablé que surchargé; Mais comme je ne suis bon ici que pour mener une afaire rompuë, & que je n'ai de credit auprés des parties qu'en termes genéraux, j'espere, Milord, qu'avec vôtre bon secours Sa Majesté aura quelques égards pour moi, & qu'elle envoyera mon Successeur.

Le Cardinal de Lorraine est arrivé, & comme il a beaucoup de part aux afaires, on a pris une resolution sur celles d'Ecosse. Cependant on a depuis peu dépêché un Exprés qui a ordre de faire de grandes ofres pour assurer le parti de la Reine, comme vous pourrez le voir par l'incluse. C'est, Milord, tout ce que j'ai à vous dire, sinon que je demeure tres-humblement &c. A Paris le 20. de Janvier 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLVII.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que B. qui a de grandes conferences avec B. G. sur des matieres de la derniere importance, a découvert à un de ses amis qui me l'a dit, que le 19. de ce mois la Reine Mere a tenu Conseil secret, où il n'y avoit que le Cardinal de Lorraine & deux autres; & qu'on y a deliberé des moyens qu'on devoit employer pour calmer les troubles de ce pays. Aprés une longue discussion il a été conclu, que jusques à ce qu'on eût donné de l'ocupation à l'Angleterre, il n'y auroit pas moyen de mettre ici les choses sur un meilleur pied, sans hazarder tout l'Etat, & que par consequent il étoit nécessaire vû la conjoncture presente de donner à la Rochelle les seuretez qu'elle pourroit raisonnablement demander, comme aussi aux autres villes de France qui ne voudroient pas se soumettre. Et que plûtôt que de ne pas en venir à bout, il falloit leur accorder la liberté de leur Religion, permettre aux Gentilshommes qui demeurent aux environs des Villes d'aller demeurer dans les villes mêmes, & d'y tenir pour leur seureté les garnisons qu'ils jugeroient à propos, à condition de donner au Roi quelques-uns de leurs enfans en ôtage, & pour asseurance qu'ils garderont ces places pour son usage. Il a été arrêté entr'autres choses, qu'on proposeroit au Comte Mango de se retirer à la Rochelle, à condition de laisser son fils en ôtage. Ces ofres

1572. ſont ſi avantageuſes, qu'ils ne doutent pas qu'elles ne ſoient acceptées. Aprés cela, on a reſolu d'envoyer 1000. Mouſquetaires ſous la conduite du Marquis du Maine; ce qui ſe fera comme de lui-même, parce qu'il eſt parent de la Reine d'Ecoſſe, & deſavoüé par le Roi. Il doit mettre pied à terre à un lieu nommé Aier; & s'étant joint au parti de la Reine, marcher du côté d'Edimbourg, où Liddington & Grange Kirkaldie ont promis de livrer le Château à ceux que le Roi nommera pour le recevoir, moyenant une recompenſe pour pouvoir vivre en France. Ils doivent y laiſſer une ſufiſante garniſon, & ſe fortifier dans Loughbreton à Brotchy au delà de Dundée, & à Haymouth. Cela étant fait, le Duc de Guiſe & le Chevalier paſſeront avec des Forces pour faire mettre en liberté la Reine d'Ecoſſe. Les amis qu'elle a en Angleterre doivent incontinent prendre les armes. Ceux-ci font publier en ce pays que leur parti eſt ſi fort & ſi conſiderable, qu'avec de bons Généraux & des munitions, ils ſeront en état de reſte de bien faire leur perſonnage, & de delivrer la Reine d'Ecoſſe en dépit de Sa Majeſté. En attendant que le Roi ait traité avec les Villes qui font reſiſtance, ils ont reſolu que le Duc de Châtelerault & le Comte de Huntley feront ſemblant d'en vouloir paſſer par les conditions que le Regent voudra leur accorder, & cela ſeulement pour empêcher que Sa Majeſté n'envoie des Troupes au ſecours du Regent; ce que l'Ambaſſadeur leur donne avis qu'elle a deſſein de faire. Pour communiquer ces projets aux Partiſans que la Reine d'Ecoſſe a de delà, il eſt reſolu que Viraque paſſera ſans retardement en ce pays-là. Il aura ordre auſſi de dire au Regent que le Roi ne deſapprouve point le Gouvernement preſent, ni le chois qu'on a fait de lui pour Regent, & d'ajoûter en même tems tout ce qui peut l'amuſer juſques à ce qu'on ait ici reglé les afaires. Il aura ordre pareillement de lui propoſer de recevoir dans le ſervice tous les jeunes Gentilshommes qui peuvent rendre ſervice aux deux partis. Il m'a dit avoir appris de lui d'autres particularitez qu'il ne pouvoit dire, & qui étoient de grande conſequence. Le Gentilhomme à qui cela a été dit eſt Ecoſſois, & homme auquel j'ajoûte beaucoup de foi. Comme on le croit dans les interêts de la Reine d'Ecoſſe, le parti ci-deſſus nommé s'eſt ouvert à lui d'autant plus franchement. Comme j'ai cru qu'il étoit neceſſaire que Sa Majeſté ſçût cela, j'ai jugé à propos d'envoyer cet Exprés, auquel j'ai promis ſix livres ſt. 13. ſhellings 4. ſols de recompenſe. Comme mes gens ne ſont pas revenus, j'ai été contraint de me ſervir de lui. Si Sa Majeſté ſouhaite avoir ſouvent des nouvelles d'ici, elle doit donner ordre de faire renvoyer ceux que j'envoie de delà. Je demeure &c. A Paris le 24. de Janvier 1572.

Fr. Walſingham.

P. S. Viraque eſt déja parti, & a ordre de faire toute la diligence poſſible.

LETTRE

LETTRE CCLVIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, comme la Reine Didon disoit: *Non ignara mali miseris succurrere disco:* de même moi qui sçais ce que les Ambassadeurs souhaitent le plus de sçavoir, je n'ai pas voulu laisser partir vôtre homme sans vous dire tout ce que je sçai. Je vous envoye les nouvelles d'Ecosse. Vous verrez par les instructions de Milord de Worcester ce qu'on doit répondre aux questions qu'il y a apparence qu'on fera ou à vous ou à lui: Cependant afin qu'il n'y manque rien, nous vous envoyons un Pair, parce que l'Ambassadeur de France a dit à Sa Majesté que le Grand Maître de l'Ecurie de l'Empereur qui vient pour l'Imperatrice, a dessein de tenir l'enfant lui-même. Sa Majesté pour épargner de la dépense veut que Milord fasse la même chose, au contenu de ses instructions prés. 1572.

L'Ambassadeur a dit à Sa Majesté, que l'Enfant aura le nom des deux Maraines, & qu'ainsi elle sera apellée Marie-Elizabeth. Ainsi il n'y aura point de dispute pour le nom. Voilà tout ce que je puis vous dire sur cette afaire. Pour ce qui est de vôtre retour & de vôtre Successeur, je vous en ai écrit tout ce que j'en sçavois par Jacomo.

Nous avons reçû nouvelles de la Rochelle tout nouvellement, qu'un Domestique du Cardinal de Châtillon y a été executé pour avoir voulu trahir la place. Il a confessé en allant au suplice que c'étoit lui qui avoit empoisonné ce Cardinal en Angleterre. Il paroît par là que ce dessein avoit été concerté de longue main, & l'on peut douter si ce n'est point par cette voye-là qu'on s'est défait de la Reine de Navarre.

Je vous remercie des remarques que vous m'avez envoyées sur la Comete, ou nouvelle Etoile: Mais vos Astronomes & les nôtres diferent extrémement pour la situation de ce Phenomene. Les vôtres la mettent au 29. degré des Poissons, & les nôtres au 7. degré du Taureau: De sorte qu'il y a de diference un Signe tout entier & 8. degrez. Vôtre imprimé manie la chose *suspenso pede*. S'il paroît sur la matiere quelque Ecrit plus hardi, je vous prie de me l'envoyer. Nos Astronomes ne nient pas qu'elle ne se leve à ce degré des Poissons. Les nôtres la trouvent beaucoup au dessus de la Lune, & plus haut que la Sphere de Venus. Par consequent elle ne peut pas être une Comete passagere. Or les choses qui sont au dessus de la Lune paroissent & disparoissent, c'est ce qu'on n'avoit pas cru ci-devant; mais c'est une nouvelle Etoile qui a été formée, ou une vieille qui paroît tout de nouveau. Adieu. De Hampton-court le 13. de Janvier 1572.

Thom. Smith.

LETTRE CCLIX.

Fragment de la lettre de Milord Trésorier à Monsieur Walsingham au sujet de l'entrevûë & de ce qui s'est passé sur le mariage.

1572. PRemierement pour l'afaire de Monsieur d'Anjou, & ensuite du Duc d'Alençon, je suis persuadé qu'il n'est pas nécessaire de vous en faire la recapitulation puisque vous pouvez la faire vous-même en consultant les instructions qui vous furent données lorsque vous allâtes en France. Aprés cela Monsieur de Foix vint ici, & s'en retourna avec ample réponse, si ce n'est sur l'article de la Religion, qui fut aussi si moderé, qu'il n'en témoigna aucun mécontentement, & se restraignit seulement à ces mots, que le Duc n'exerceroit point de Religion qui fût contraire, ou qui repugnât *Ecclesiæ vel verbo Dei.* Vous trouvâtes Monsieur bien éloigné des ofres qu'avoit fait Monsieur de Foix, & resolu d'exercer sa Religion de la même maniere qu'il faisoit en France.

Vous pouvez dire quel fut le commencement de la proposition du Duc d'Alençon, & de quelle maniere elle fut poussée ici par Monsieur de Foix. On doit se ressouvenir des propositions absurdes qui furent faites. Pour l'entrevûë on demanda que Sa Majesté se rendît à Douvres, & que la Reine Mere & le Duc se rendroient à Boulogne, & il fut proposé de se rencontrer en Mer dans le mois d'Octobre. Tout cela fut rejetté, & regardé comme vain & ridicule. On fit une proposition encore plus folle, ce fut de demander que Sa Majesté se rendît à Jersey, & que la Reine Mere s'y rendroit. Une pareille proposition marquoit ou une ignorance crasse en ceux qui avoient nommé Jersey, pour ne sçavoir pas combien il y a par Mer d'Angleterre à cette Isle, ou bien l'on se moquoit de faire une demande si deraisonnable, & pour dire la verité, impossible. Il est certain qu'il n'auroit pas été plus ridicule de proposer à la Reine Mere de venir parler à Sa Majesté en Ecosse l'année suivante, & de passer par Berwick. Depuis que ces folies se sont passées, l'Ambassadeur a eu ordre de presser Sa Majesté; mais il ne s'est rien fait de particulier pour l'entrevûë, & on n'a rien répondu sur le fait de la Religion, qui faisoit la grande dificulté, suposé que la personne eût été préalablement agréée aprés l'avoir vuë. En voilà assez là-dessus.

LETTRE CCLX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, j'ai reçû aujourd'hui la vôtre avec les deux livres François, l'un 1572. de Charpentier l'Apostat, l'autre de la façon d'un François inconnu, mais bien malin, inspiré par les Papistes rebelles & artificieux de nôtre Isle. Quoiqu'il soit plein de fiel & de malignité contre l'Etat, c'est neanmoins principalement contre Milord Garde des Sceaux & moi qu'il exhale sa bile & son poison. Dieu le convertisse & confonde sa malice. Pour moi si j'ai jamais eu la malice & la malignité qu'il m'impute, je veux que Dieu reduise tout presentement mon corps en poussiere, & precipite mon ame dans les tourmens éternels: Je ne sçai si vous pourrez en découvrir l'Auteur; mais si l'on pouvoit découvrir l'Imprimeur, il n'y a point de recompense que je ne donnasse avec joye pour cette découverte. Si cela ne se peut pas, je vous prie de faire en sorte auprés de la Reine Mere, qu'on en suprime les exemplaires. Autrement attendu le rang que nous tenons ici, nous croirons qu'on n'a pas grande consideration pour nous de delà.

Je n'en ai rien dit à Milord de Worcester, & je laisse le tout à vôtre prudence. Cette licence d'invectiver par des livres imprimez des gens qui n'attaquent personne par écrit, est intolerable dans toute sorte d'Etats bien policez. Dieu veuille que cet Etat n'ait jamais de Serviteurs plus mal intentionnez que nous l'avons été nous deux, qui n'avons épargné nos peines ni nos soins pour le service de la Reine & de la Patrie. Si nous ne l'avions pas fait, nous pouvons dire avec verité, que ni la Reine ni l'Etat ne jouïroient pas de la tranquilité dont ils jouïssent à present.

J'ai ordre de vous recommander Milord de Worcester. Il n'est pas besoin que je le fasse, parce que vous sçavez quel est son ofice, & quelle la cause de son voyage. D'ailleurs vous verrez que c'est un Gentilhomme fort honnête & fort reconnoissant. Ainsi vous trouverez qu'il mérite que vous lui rendiez toute sorte de bons ofices. Si pourtant ma recommandation peut faire quelque chose pour lui, je vous prie de l'informer de ma bonne volonté, car la verité est que je l'aime tendrement. Je finis. De ma Maison de Theobalds, où sont avec moi Mr. Ralph Sadler, & plusieurs autres, comme Monsr. Denny vôtre bon ami. Le 14. de Janvier 1572.

G. Burleigh.

Quand je considere, Monsieur, cet infame livre, je croi qu'on vous dira, qu'il est raisonnable de répondre à ces sortes de livres publiez pour la condamnation de la Reine d'Ecosse; & pour moi je suis d'avis qu'on y réponde: Mais de vouloir qu'on doute de

1572. de l'afaire du Duc de Norfolk, & d'être ainsi faussement & malicieusement calomniez nous qui sommes Conseillers de la Reine, c'est une chose qui repugne à l'amitié dont on fait profession. Mais je laisse tout cela à vôtre consideration & prudence.

Instructions pour le Comte de Worcester.

ELISABETH R.

PRemierement vous communiquerez toutes choses à Monsieur François Walsingham nôtre Ambassadeur ordinaire à la Cour de France, & même les lettres que vous avez à rendre. Vous vous entretiendrez avec lui sur les manieres de la Cour, & sur ce qui s'y pratique à present. Comme il est en état de vous instruire de tout cela, & que vous avez la sagesse & la discretion qu'il faut pour en faire un bon usage, vous rendrez nos lettres avec toute la dignite & l'amitié requise, & ferez tout ce qui est de vôtre charge. Si l'Ambassadeur de l'Empereur tient l'enfant lui même vous pouvez le faire aussi; mais si vous vous appercevez qu'on mette en œuvre de mauvais moyens pour vous faire aller à la Messe, ou autres ceremonies superstitieuses que l'ordre de nôtre Royaume n'approuve pas, vous n'y assisterez ni de fait ni de consentement; mais plûtôt vous vous absenterez, ayant fait préalablement des excuses à la Reine Mere, & lui representant que la Reine de Navarre à laquelle nous avons écrit en particulier tiendra vôtre place pour nous, ou en cas d'absence ou d'obstacle quelqu'autre Princesse ou femme de qualité qu'il plaira à la Reine Mere de nommer, comme nous lui en avons aussi écrit en particulier. Il n'est pas nécessaire que vous rompiez avec le Roi, ou avec la Reine Mere, ni avec personne pour quelque chose que ce soit, & vous ne vous ferez une afaire que des honnêtetez & des civilitez de Cour qu'on vous fera. Mais s'il arrivoit que le Roi, ou la Reine Mere, ou quelqu'autre allât plus loin avec vous, & voulût vous sonder sur les points dont il sera parlé ci-aprés, nous croyons qu'il vous est glorieux de faire connoître que vous n'ignorez pas nos intentions sur cela; que vous sçavez comme les choses se sont passées jusqu'ici, & en quel état elles sont à present. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de vous informer des choses sur lesquelles il y a apparence qu'on vous fera des questions, & de vous faire connoître plus amplement nos intentions: Mais en cela & en toute autre chose qu'on pourra vous proposer, vous ferez bien avant toutes choses d'en conferer avec nôtre Ambassadeur ordinaire, qui vous apprendra comme les choses se sont passées jusqu'ici. Outre les autres sur lesquelles on est déja amplement informé de nos intentions, vous pouvez dire pour le coup, que nous jugeons raisonnable d'éclaircir avant toutes choses l'afaire de la Religion, parce que comme il s'est fait de grands changemens de delà depuis la derniere communication qui nous en a été faite, la raison nous oblige d'être d'autant plus soigneuses de prendre des mesures pour empêcher que la diference en cela ne cause point de trouble de deça. Et comme le Roi s'est servi de moyens rigoureux pour n'avoir qu'une Religion en son Royaume, quoiqu'il eût solemnellement promis par ses Edits d'en tolerer deux, & de les proteger également toutes deux; nous devons à plus forte rai-

raiſon, nous qui n'en protegeons qu'une en nôtre Royaume, & qui par aucun Edit n'avons jamais promis à l'autre ni protection ni faveur, nous devons, dis-je, à plus forte raiſon, ne pas changer de conduite à preſent; mais profeſſer celle que nous avons profeſſée depuis nôtre avenement à la Couronne, & ne permettre ou tolerer autre Religion que celle dont nous & nôtre Royaume avons toûjours fait profeſſion, & que nous avons conſtamment maintenuë. Auſſi eſt-ce ce que nous avons deſſein de faire toûjours moyenant l'aſſiſtance de Dieu. Nous avons d'autant plus de ſujet de faire à preſent cette demande, que dans la negotiation de l'afaire de Monſieur le Duc d'Anjou, les choſes furent facilitées & temperées par le Traité fait avec Monſieur de Foix; & que ce fut cela même qui nous donna plus de penchant: Mais quand il fut queſtion de finir, & que nous eûmes envoyé pour cet éfet de delà le Chevalier Thomas Smith à preſent nôtre Secretaire, on fit des demandes auſquelles on ne s'étoit pas attendu, comme de faire dire la Meſſe publiquement, d'avoir une Egliſe, une Chapelle convenable & autres ceremonies ſolemnelles que nôtre Royaume regarde comme autant d'abus, & que nôtre politique ne peut ſoufrir; de ſorte que nous nous trouvâmes dans la néceſſité de rompre publiquement ſur cela. Pour prévenir un pareil inconvenient, ou empêcher qu'on ne croie en temporiſant que c'eſt un jeu pour couvrir nos autres deſſeins, vous pouvez dire, que nous prions le Roi & la Reine Mere de faire éclaircir avant toutes choſes l'article de la Religion, afin que nous puiſſions juger plus diſtinctement ſi nous devons aller plus avant au ſujet de la negotiation du mariage. Vous pouvez dire de plus que nous nous étions attenduës que nôtre Ambaſſadeur ordinaire nous auroit éclaircies là-deſſus de la part de leurs Majeſtez, d'autant plûtôt qu'avant que d'avoir réponſe à cet égard nous ne pouvions pouſſer plus loin la negotiation; mais nous n'avons eu juſqu'ici aucune réponſe; ce qui n'a dépendu que de leurs Majeſtez. 1572.

Quant aux demandes qu'on fait à l'égard de ceux qui ſe ſont refugiez ici depuis les derniers troubles, qu'au lieu de les recevoir nous les admonetaſſions ou leur commandaſſions de vuider le Royaume, comme étant rebelles au Roi de France nôtre Frere, vous pouvez dire, que nous n'avons jamais ſçû qu'ils ayent eu part à aucune rebellion, qu'au contraire autant que nous le pouvons voir, ils ſont bien intentionnez pour leur Prince; mais qu'ayant fait en France un maſſacre general de ceux qui faiſoient profeſſion de la même Religion, il étoit naturel à chacun de ſe défendre & de ſauver ſa vie par la fuite, & qu'il n'y a point d'Etat qui n'ait le privilége de recevoir les malheureux qui ne s'y refugient que pour mettre leur vie à couvert. Pour ce qui eſt de leur retour, on en a parlé aux principaux, qui ont répondu, que la rage de leurs ennemis qui les avoit obligez de venir chercher ici de la protection, étoit toûjours la même, & les obligeoit par conſequent de demeurer dans leur aſile; parce qu'ayant maſſacré avec fureur, comme il paroît que le plus grand nombre de ceux qui ont été égorgez l'ont été ſans ordre du Roi, auſſi eſt-il tres-apparent qu'ils feroient encore la même choſe ſi ceux contre leſquels ils étoient, & ſont encore animez, ſe trouvoient à portée, ſans avoir égard aux Declarations ou défenſes du Roi, puis qu'il eſt manifeſte & de notorieté publique, qu'un fort grand nombre de ceux de la Religion ont été publiquement égorgez, & le ſont preſ-

1572. que tous les jours, depuis que les Edits qui défendent ces violences ont été afichez & publiez à son de Trompe. Qu'ainsi avant que de voir la tranquilité du Royaume mieux établie, la fureur de la populace & des meurtriers apaisée, ils demeureroient ici, & obeïroient aux Edits du Roi. Ils ne se croient pas en seureté de delà, & nous ont prié d'avoir compassion de leur miserable état. Cela étant vous pouvez dire, que le Roi doit les laisser joüir de leurs revenus, soit qu'ils demeurent ici, ou qu'ils s'en aillent ailleurs. Vous pouvez dire que nous suposons qu'ils sont des Sujets aussi fidéles qu'il en ait dans son Royaume, & que nous ne voyons pas autre chose en eux. Que si nous nous appercevons dans la suite qu'ils ne soient pas de cet esprit, ou qu'ils se mettent en devoir d'entreprendre quelque chose au préjudice de sa Personne ou de son Etat, vous pouvez lui dire que nous ne les soufrirons pas ici. Pour ce qui est du commerce de nos Marchands, nous n'avons fait, ni ne faisons sur cela aucune dificulté; car qui empêche que le Traité d'amitié & d'alliance ne soit parfait à tous égards, en cela comme en autre chose? Mais depuis il est arrivé de delà des choses dont nos Marchands ont eu horreur jusqu'ici, & ont aprehendé de s'aller embarrasser; sur tout ils n'ont osé s'engager bien avant dans un pays où l'on permet à la populace de massacrer impunément ceux qu'ils peuvent: Nous esperons neanmoins que quand le Roi voudra y remedier, il sera mieux obeï, & que le glaive de sa justice l'emportera sur la passion sans bornes de la populace. Comme il n'y a point d'homme sage & aimant la vie, qui voulût en courre les risques, nous ne pouvons en qualité de bonne Princesse & de Mere de la Republique, nous empêcher d'excuser en nos Sujets une crainte si legitime & si raisonnable. Cependant nous donnerons ordre que nôtre Secretaire & autres qui favorisent la chose, ayent conjointement commission d'en traiter ici avec son Ambassadeur ordinaire, & le plus promptement qu'il se pourra, afin que nos Marchands puissent peu à peu devenir plus hardis pour leur commerce de delà, & qu'aucun point de ce qui a été commencé pour une amitié plus étroite entre nous & nos Royaumes, ne demeure pas imparfait & sans execution de nôtre part.

Pour les afaires d'Ecosse vous pouvez dire, que nous avons eu du chagrin que Monsieur de la Croque soit parti si brusquement; & que s'étant retiré avant la conclusion de la Paix, nous avons permis à Henri Killegrew nôtre Agent de la soliciter. Quoiqu'on vît de tems en tems de grandes apparences que cette paix seroit generale, & qu'on ofrît même pour cela des conditions tres-raisonnables; il paroissoit neanmoins que ceux du Château n'ayant aucune envie de la paix, ne s'accommodoient point de ces conditions. Aussi y a-t'il apparence qu'ils vont s'embarrasser de nouveau dans une guerre civile; ce qui nous déplaît fort étant nos proches voisins; & pour nous nôtre opinion est qu'ils en ont mal usé & avec nôtre bon Frere, & avec nous; avec le Roi en lui faisant employer Monsieur de la Croque, & avec nous en nous faisant employer d'abord le Maréchal de Berwick, & à present Henri Killegrew; car il paroît qu'ils ne pensent à rien moins qu'à traiter, & sur tout deux ou trois de ceux du Château ausquels on a offert toute sorte d'avantages, leurs biens, leurs dignitez, & tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement desirer: cependant rien n'a pû les porter, non pas même le repos commun, à reconnoître leur Roi, & à lui remet-

tre cette Forteresse quoiqu'on leur en offrît une aussi bonne pour leur seureté, qui paroîtroit inutile en tems de paix. Ainsi autant que nous pouvons en juger, nous croyons que nous & le Roi nôtre bon Frere ne devons pas soufrir un tel outrage, & qu'etant Princes nous ne pouvons pas soufrir qu'on ait si peu d'égard à nôtre mediation. De plus nous avons gardé à nos dépens le Château de Hume, qui ne nous est d'aucun avantage, si ce n'est que nous avons voulu par là brider les deux partis, & les obliger d'en venir à un accommodement. Il est vrai que nous étions obligées de le rendre par le Traité d'alliance; mais si nous l'avions rendu au parti contraire, quand même la paix s'en seroit ensuivie, le moyen de les obliger à le restituer à celui à qui il appartient naturellement. Nous aurions fort souhaité de le lui rendre, quoiqu'il n'eût guere merité cette faveur de nous; mais nous avions peur qu'il ne prît occasion de là de traverser l'accommodement avec plus d'opiniâtreté; ce qu'il n'a que trop fait sans cela comme il a paru. Comme nôtre Ambassadeur ordinaire a souvent eu ordre de leur declarer verbalement & par écrit, qu'aussi-tôt qu'ils seroient d'accord entr'eux nous rendrions tres-volontiers au Lord de Hume ce Château & les terres qui en dépendent; aussi vous pouvez dire, que nôtre bon Frere verra, que s'ils sont encore dans les sentimens de s'accommoder, le Château de Hume sera rendu à qui il appartient, comme on l'a souvent declaré & au Lord de Hume & à eux. Mais si ce Lord & les autres ne veulent point faire la paix, peut-être le donnerons-nous, comme nous sommes en droit de le faire, à des Ecossois des mains desquels le Lord de Hume aura assez de peine de le retirer. Ce ne sera pas alors nôtre faute parce que nous ne souhaitons autre chose que de les voir en paix & en repos, & tellement soûmis à la justice, que nos Sujets qui sont dans leur voisinage en soient plus tranquilles, & puissent avoir meilleure justice des Proscrits & Voleurs qui les insultent tous les jours impunément en consequence des troubles civils. Si l'on vous parle de la Reine d'Ecosse, ou pour sa vie, ou pour sa liberté, & qu'on vous solicite de vous interesser envers nous pour elle, vous répondrez, qu'on sçait que les attentats qu'elle a commis sont d'une telle nature, & par rapport à nous, & par rapport à nôtre Royaume, qu'on ne vous fait pas de plaisir de vous en parler, & que vous ne vous croiriez pas un bon Sujet, si vous aviez été capable d'ouvrir seulement la bouche en sa faveur; & partant vous les prierez de ne vous parler plus ni d'elle, ni de pareilles afaires. Donné à nôtre Palais de Hampton-court le onziéme de Janvier 1572. l'an 14. de nôtre Regne. 1572.

Th. Smith.

Je croi qu'il ne sera point desavantageux à Sa Majesté d'ofrir, que si l'on livre le Château de Hume à ceux du parti du Roi, on donnera des asseurances au Lord de Hume que son Château lui sera restitué dés qu'il reconnoîtra le Roi comme il a fait jusqu'ici.

G. Burleigh.

LETTRE CCLXI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

1572. MONSIEUR, j'ai reçû celle que vous m'avez écrite par Williams, & je vois qu'il est dificile de trouver un Ecuyer à moins que de ne le payer trop cher: Ainsi je m'en passerai jusques à ce qu'il se presente une occasion plus favorable. Je vous remercie de tout mon cœur des soins & peines que vous avez pris en cela.

Il n'y a pas long-tems que je vous écrivis, & j'espere que ma lettre vous sera heureusement parvenuë, d'autant mieux que faute d'avoir un chifre prêt je vous disois ouvertement bien des choses. J'ai fait depuis reflexion plus à loisir sur la personne & sur l'afaire dont il s'agit, & ne puis me persuader qu'il y ait de la bonne foi dans l'afaire qui vous fait demeurer de delà. Il est certain que ce n'est qu'un jeu pour nous amuser ici, & pour voir si de l'autre côté on ne pourroit point dans cette esperance attirer des gens dans le parti. Il ne leur reste que ce seul moyen pour tromper le monde, & principalement nous, & ceux qu'ils tâchent de perdre. Tâchez de penétrer le mistére, & faites reflexion en même tems combien legerement a été menée une afaire si hâtée, & qui a fait retarder si long-tems nôtre Vaisseau. A quoi bon cela sinon pour nous amuser, & nous faire croire leur état aussi perilleux qu'ils le faisoient? Faites aussi attention à la maniere dont s'est échapé le parti qui paroissoit en si grand peril; que peut-on croire autre chose sinon que tout cela est de commande, & qu'ils s'imaginent nous avoir enchantez. Considerons aussi quels en sont les instrumens, des Papistes les plus infames qui furent jamais, gens sans Religion, & qui passent pour tels. D'ailleurs les démarches qui se sont faites de part & d'autre, montrent qu'il n'y a point de bonne intention, & tout cela n'est à mon avis que pur artifice. C'est pourquoi je souhaite d'autant plus fortement de découvrir ce qui en est, & de faire en sorte que tout cela retombe sur eux-mêmes. Pour moi je vous proteste que je m'en défiai dés la premiere ouverture qui fut faite, car la verité ne cherche point de détours. Il a voulu employer toute la force de son genie pour inventer une chose digne d'être cruë. Dés l'abord il y a eu matiere à soupçon. Premierement il n'étoit pas uniforme en ce qu'il disoit. 2. Ses lettres étoient sans contredit contrefaites, & il fut contraint au bout du compte de l'avouër, quoiqu'elles fussent ensuite confirmées en quelque maniere de vôtre part: car premierement il confessa qu'elles étoient de la propre main des parties. Ensuite il dit aprés qu'on eut confronté ces lettres avec d'autres, qu'elles étoient de sa propre écriture, mais que le dessus étoit d'une autre main: Il dit enfin qu'il ne pouvoit pas le dire au juste, parce qu'elles lui avoient été envoyées. Mais il est certain qu'elles furent renduës par-

par la personne même; mais nous apercevant que le parti de delà le confessoit, il y en eut qui changerent d'avis, mais pour moi je n'en changeai point. Vous sçavez combien de violens soupçons j'ai eu depuis. L'afaire connuë à plusieurs de ses compatriotes aussi bien qu'à vous; & les semblans qu'on faisoit en même tems d'en derober la connoissance au Roi, ne sont pas propres à faire croire la chose serieuse. D'ailleurs y peut-on trouver de la vrai-semblance quand on considere qu'il a souvent envoyé ses gens sans jamais rencontrer personne? 1572.

Qui croira qu'il y ait de la bonne foi dans une afaire où ceux qui doivent être principalement employez sont Papistes obstinez, & ne prennent cependant pas en plus mauvaise part la proposition qui a été faite en dernier lieu? Je voudrois bien qu'il se presentât quelque heureuse occasion d'en faire une petite épreuve, & que nous pussions ici châtier son compagnon pour ses peines; les battre de leur propre verge en faisant semblant de les remercier d'avoir découvert au Roi une si dangereuse intrigue; ce que nous pouvons aisément faire, & que nous ferions volontiers. Je donne mon bras à couper si ce n'est pas un jeu fait à la main, & si au bout du compte le Roi n'en tire avantage quand il lui plaira contre Sa Majesté, & s'il ne dit avec justice qu'elle a voulu lui faire piece en fomentant une pareille intrigue. Vous voyez que je ne balance pas à vous dire ce que j'en pense. Vous en userez comme vous jugerez à propos. Pour moi qui aime à faire mon devoir, je vous asseure bien que je ne hesiterai pas d'informer Sa Majesté de ce que j'en pense, qu'oiqu'elle ait peine à ne pas ajoûter foi au parti de delà. On veut lui faire accroire qu'elle a beaucoup d'amour. Comme je suis de vos amis je prendrai encore la liberté de vous parler en ami, vous priant de regarder sur ce pied-là ce que je vais vous dire. Nous trouvons ici que vos avis deviennent souvent plus communs qu'il ne seroit à propos. Vous sçavez quelle opinion on a de vous ici, & à quelle dignité tout le monde vous destine pour l'amour de Sa Majesté même. Outre cela, vous étes déja Conseiller, & plus que Conseiller pour un tems, car les Conseillers ne sçavent pas souvent les choses que vous sçavez, & dont vous donnez ici avis; à plus forte raison les autres doivent-ils ignorer vos secrets. Je vous dis cela d'autant plus volontiers, qu'on m'a dit en ami: Que vous avez quelquefois écrit à de vos amis particuliers avec plus de circonstances & plus au long qu'à la Reine même. Si cela est, prenez je vous prie en bonne part ce que je vous dis; si cela n'est pas je vous nommerai ceux qui me l'ont dit. Le dernier avis même que vous aviez confié à vôtre messager, pour en faire part à Milord Trésorier & à moi, a été communiqué à d'autres qui ne sont pas du Conseil, aussi bien que la lettre dans laquelle vous vous refériez au Porteur qui devoit nous informer d'autres choses. Je vous dirai ce qui s'en est ensuivi, & vous le dirai comme le sçachant bien. Avant que d'avoir communiqué vos lettres à Sa Majesté; avant même que d'avoir eu presque le tems de les lire toutes, je puis bien vous asseurer que le Comte de Montgommeri en avoit eu avis. Si cela alloit plus loin, cela pourroit tourner à la perte de ce Monsieur. De plus ce que vous fites dire à Milord Trésorier & à moi au sujet du massacre, & que vous n'osâtes écrire, fut aussi dit à d'autres. Cela vint pareillement à nôtre connoissance; & il étoit dificile que cela n'y vînt pas, car dix heures aprés que nous eûmes reçû l'avis, on en parloit publiquement: Cependant je

1572. je vous proteste sur nôtre honneur que nous n'en avions pas dit un seul mot à aucun Membre du Conseil, ni à personne. Ainsi vous voyez qu'il n'est pas seur de se confier aux messagers, ausquels il faut se donner de garde de communiquer des choses importantes. Je vous asseure qu'ils vont d'un ami à l'autre; & un secret n'est plus secret dés qu'il est en main tierce. Il y a peu de gens qui n'en ayent fait l'experience; Je vous dis cela, Monsieur Walsingham, par pure honnéteté & parce que je vous aime, & je vous prie de le prendre sur ce pied-là. Je vous prie de bruler cette lettre. Adieu, je suis las d'écrire. Je vous recommande à la garde de Dieu, & je demeure &c. En hâte le 8. de Janvier 1572.

R. Leicester.

LETTRE CCLXII.

Au même.

MONSIEUR, j'ai reçu la vôtre du de ce mois, & Milord Trésorier m'a communiqué la sienne qui a été envoyée avec le chifre. Il m'en a depuis communiqué deux autres du vingt-quatriéme du courant, qui contiennent toutes des choses importantes, principalement la derniere. Pour moi je suis persuadé que l'avis est bon. Plus vous pourrez penétrer la chose, & plus grand sera le service que vous rendrez à Sa Majesté. Je vois que le Roi travaille avec chaleur à la reformation de ses Sujets. Il a sujet de craindre à mon avis que Dieu ne lui donne pas en cela le succez qu'il se promet, car la victoire ne consiste pas dans le grand nombre qui est de son côté. Je demande à Dieu, & j'espere qu'il m'exaucera, qu'il lui plaise donner aux innocens & à son pauvre peuple afligé des témoignages de sa misericorde & de sa grace.

Il est venu ici depuis un Gentilhomme pour le parti que vous sçavez. C'est un homme que je connois pour l'avoir vû autrefois. Quoiqu'il n'ait pas un grand zéle pour la Religion, il est neanmoins galant homme, & ses amis ont beaucoup de confiance en lui. L'afaire est fort chatouilleuse; & il me semble qu'on agit beaucoup moins seurement, qu'on ne feroit si l'on passoit par vôtre canal; ce qui est la seule cause que vous demeurez de delà. J'apprens avec joie la bonne fortune des Rochelois. Dieu veuille que la nouvelle en soit veritable, & que le Roi n'ait pas plus de credit auprés des Allemans & des Suisses. Je vous ai écrit amplement en dernier lieu; mais Monsieur le Secretaire a trouvé bon d'oublier de dix jours l'envoi de ma lettre. Je vous prie de me faire sçavoir si elle a été ouverte ou non. Si j'avois cru que vous fissiez de delà un long sejour, je vous envoyerois un chifre; mais je croi tout le contraire, & dans cette esperance je ne vous en envoie point. Je vous remercie fort de la peine que vous vous étes donnée de me chercher un Ecuyer. S'il est habile homme le marché est fort raisonnable. Milord de Worcester se connoît fort bien en cela, mais je m'en fie à Claudio mon vieux ami, & je suis persuadé qu'il ne me

trompera

trompera pas. Ce que vous avez promis pour moi sera exactement executé. Comme je n'ai rien de nouveau à vous apprendre, si ce n'est que nôtre Maîtresse est en parfaite santé, je demeure &c. Le 29. de Janvier 1572. avec quelque precipitation. 1572.

R. Leicester.

LETTRE CCLXIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur ordinaire &c.

MONSIEUR, il y a une clause dans les Instructions de Milord de Worcester, de laquelle & du contenu en icelle il ne doit point donner occasion de parler, à moins qu'on ne l'oblige de répondre aux articles dont il s'agit. Ils n'en diront peut-être rien quelque empressez qu'ils vous paroissent. Si cela arrive, il n'y a point de doute que vous ne puissiez & ne deviez suivre l'esprit de ces Instructions, & même aller plus loin si l'occasion s'en presente.

Pour ce qui est de la rupture de la suspension en Ecosse, qui n'étoit pas alors asseurée, mais qui l'est presentement, il sera surprenant s'ils ne vous en parlent; car je suis seur que la Mothe en aura reçû avis d'Ecosse, & qu'il n'aura pas manqué d'en informer la France. Dans l'occasion soit qu'on vous en parle ou non, on juge à propos que vous disiez au Roi, que les Ecossois ne se sont pas accordez au grand déplaisir de Sa Majesté, mais ont fait tout de nouveau des actes d'hostilité les uns contre les autres: Que cette rupture le regarde aussi bien que Sa Majesté, parce qu'étant deux Puissances d'une si grande autorité, & si unies par les liens de l'amitié, toutes deux travaillans unanimement & de concert par le Ministere de leurs Ambassadeurs à les reünir & rétablir la paix parmi eux, il y a de la honte d'être la dupe & le jouet d'une poignée de petites gens, ausquels quoiqu'on ait ofert tout ce qu'ils pouvoient demander raisonnablement, & au delà, ils s'obstinent neanmoins à vouloir perpetuer la guerre dans leur pays, se prévalans de l'âge tendre d'un jeune Roi qu'ils ont été les premiers à mettre sur le Trône.

Vous pouvez dire que cet afront retombe sur le Roi aussi bien que sur Sa Majesté, parce qu'étant bons amis ils ont travaillé conjointement à reünir & pacifier l'Ecosse, qui étant à present déchirée par une guerre intestine, est presque reduite à une pauvreté & à une misére extrêmes. Il y a une autre raison à laquelle Sa Majesté prend plus d'interêt, c'est que les Ecossois étant ses voisins, & joignans ses frontieres, pendant que l'Ecosse a été unie & en paix, quand les Voleurs & les Bandits ont fait quelque outrage aux Sujets de Sa Majesté par meurtre ou par vol, & qu'ils s'en sont plaints, le mal a été reparé, les malfaicteurs ont été punis, & les opprimez dédommagez; ce qui s'est fait reciproquement de part & d'autre. Mais à present que l'Ecosse est déchirée par une guerre civile; il se fait tous les jours impunément des meurtres & des brigandages; de sorte qu'il seroit presque la même chose pour les

pauvres

1572. pauvres gens qui demeurent aux environs qu'il y eût une guerre frontiere entre l'Angleterre & l'Ecosse, qu'une guerre civile entre les Ecossois: par consequent ces divisions intestines sont bien plus préjudiciables aux Sujets de Sa Majesté, qu'au Roi de France qui en est si éloigné; Aussi Sa Majesté est-elle choquée comme elle a raison de l'être, qu'ils n'ayent pas assez fait de cas de sa bonne volonté & de ses desirs, & ayent si fort méprisé l'autorité du Roi de France son Frere & la sienne, que de n'avoir pas voulu se raccommoder. Le jeune Roi est proche parent de Sa Majesté, qui souhaite non seulement la conservation de sa personne, mais aussi celle de son Royaume, qu'elle voudroit bien voir, s'il étoit possible, en paix, en bon ordre, & dans l'abondance, ce qui est impossible tant qu'il y aura des divisions intestines. Elle ne sçauroit s'empêcher de juger mal de ceux qui se sont jettez dans le Château d'Edimbourg, qui par une obstination volontaire, & pour leur interêt particulier, tiendront le Royaume dans la division & dans le trouble, au mépris de Puissances telles que le Roi de France & Sa Majesté, qui n'avoient d'autre dessein que de rétablir l'union & la concorde. Comme dans cette esperance Sa Majesté a retenu jusqu'ici les Châteaux de Hume & de Fast, pour les rendre aprés la paix aux proprietaires sur lesquels ils ont été pris par une juste guerre, elle ne juge pas à propos de les retenir plus long-tems, mais a dessein de les rendre suivant le Traité, non pas à ceux qui par leur malicieuse opiniâtreté ont si mal merité de Sa Majesté, de leur Roi, & de leur patrie, aussi bien que du Roi de France; mais à un homme de la Nation qui reconnoisse le Roi d'Ecosse, & qui souhaite dans le Royaume l'union, la paix, la concorde, & le bon ordre. Pour cet éfet elle a jugé à propos de communiquer ce dessein à son bon Frere le Roi de France, en consequence de l'attachement qu'elle a pour lui, & en faveur de l'amitié & de la bonne intelligence qu'il y a entre les deux Royaumes. Je suis bien aise de pouvoir charger Jean Farry vôtre Domestique de cette lettre; car je vous asseure que je suis touché qu'on retienne ici tant de vos gens. J'aurai peut-être occasion de vous en renvoyer bien-tôt un autre. Il me semble neanmoins que vous m'oubliez, puisque vous écrivez si souvent aux autres, & que vous m'écrivez si rarement. Adieu. De l'Hôtel de Sommerset le vingt-neuviéme de Janvier 1572. Stile d'Angleterre. Je vous remercie de l'étui d'instrumens. Je n'ai pas encore eu le tems de les examiner tous. Je n'en attendois pas un si grand nombre, ni de cette sorte. Quand j'en sçaurai les proprietez & l'usage j'aurai plus de sujet de vous remercier.

Th. Smith.

LETTRE CCLXIV.

A Milord Comte de Leicester.

MILORD, mon précedent paquet ne fut pas plûtôt fermé, que je reçûs deux lettres de vôtre part, l'une du huit, & l'autre du vingt-neuf. Je vois par la

premiere

premiere, Milord, que vous étes de mon sentiment, & que vous croyez que la principale cause qui me retient ici, n'est qu'une pure amusette. Une afaire mal menée n'a jamais un bon denouëment: celle-là l'est, jugez s'il y a apparence qu'elle reüssisse. Si l'on croit le contraire comme il y a beaucoup d'apparence, pourquoi Sa Majesté se laisseroit-elle tromper plus long-tems? Si vous trouvez, Milord, que ceux qui negotient de delà clochent, & ne parlent pas le même langage, je trouve ici la même inconstance, & la même variation en ceux qui negotient avec moi. Pour déguiser la chose ils empruntent certains noms des Amadis de Gaule; en quoi ils ont raison de donner des noms chimeriques à une chimere. Ils nous prennent pour des gens bien grossiers, & s'imaginent qu'il ne faut pour nous duper que de belles paroles & des prétextes bien colorez. Je ne sçaurois m'empêcher d'être persuadé qu'il n'y ait ici des gens de la Regence qui sçachent la chose; car si cela n'étoit pas le dernier qui a passé de delà ne s'en seroit jamais mêlé. Dieu veuille que l'afaire finisse mieux que je n'espere. Quant au bon avis, Milord, que vous avez la bonté de me donner à la fin de vôtre lettre, je vous en remercie tres-humblement, & je vous en suis autant obligé que d'aucune autre faveur que j'aye reçû de vous depuis que je suis dans l'emploi que j'occupe. La meilleure recompense, Milord, que je puisse vous en donner, c'est d'en profiter. Il est vrai que quelquefois en répondant à mes amis qui m'avoient amplement écrit de l'état des choses, que je n'aurois pas sçû sans eux, je leur ai mandé amplement aussi de quelle maniere les choses se passoient ici, & quelquefois même avec plus de circonstances que je n'en marquois à Sa Majesté, parce que je serois sorti de mon caractere & des bornes de ma charge qui consiste à donner simplement avis. Cependant puis qu'on n'en use pas avec le secret néceſsaire, je ne ferai plus la même faute à l'avenir. Pour les secrets dont le Comte a été informé, vous sçaurez, Milord, s'il vous plaît, que la personne qui m'informe me donna certaines lettres de l'endroit que vous sçavez, que je lui fis rendre par mes gens: Et voilà ce qui lui a donné connoissance de la chose. Je viens à present, Milord, à vôtre derniere, qui m'apprend que j'ai grand sujet de comparer la vrai-semblance de mes lettres du vingt-quatriéme du passé; Car on a ici de grandes esperances, que les ofres avantageuses qui ont été faites aux places qui tiennent les obligeront à composer; ce qui au bout du compte ne seroit avantageux ni à eux ni à nous; quoiqu'en dise l'Ambassadeur profitant de l'absence de certaines gens. Je ne puis découvrir rien de plus au sujet des afaires d'Ecosse. Comme la Cour change de sejour me voilà hors d'état d'avoir aucune intelligence considerable ni pour cela ni pour autre chose, & sur tout pour ce qui m'oblige de demeurer ici, parce que je me trouve hors d'état de suivre la Cour. Ainsi voyant que je ne suis ici bon à rien à Sa Majesté, & que je m'y incommode, j'espere qu'elle ne tardera pas à me rapeller; à quoi, Milord, je suis persuadé que vous contribuerez de tout vôtre pouvoir. Je demeure tres-humblement &c. 1572.

LETTRE

LETTRE CCLXV.

Au Chevalier Th. Smith.

1572. MONSIEUR, aprés la clôture de mes autres lettres j'ai reçû la vôtre du vingt-neuviéme de Janvier. Pour ce qui regarde le contenu, je ne manquerai pas quand l'occasion s'en presentera de parler à Sa Majesté des afaires d'Ecosse suivant mes instructions, quoique le Roi ne me fasse point de questions là-dessus.

Cependant il me semble que comme ils travaillent sans rien dire à broüiller sous main l'Ecosse, & à avancer leurs autres menées en attendant que leurs afaires Domestiques soient reglées, aussi ne seroit-il pas mal à propos que Sa Majesté gardât le même silence, & prît des mesures pour se garentir de leur malice; mais en cela je dois faire ce qui m'est commandé.

L'Ambassadeur d'Ecosse a reçû avis par le Vaisseau nouvellemeut arrivé d'Ecosse en Flandres, que Jaques Cancald est arrivé à un lieu nommé, si je ne me trompe, Aberdeny dans le pays du Comte de Huntley, où Viraque nouvellement parti d'ici a ordre d'aller.

Le Lord Levingston demande un passeport avec un extréme empressement pour passer par l'Angleterre, car il est las de ce pays, & voudroit fort être chez lui. Il promet de communiquer à Sa Majesté des choses qui ne lui donneront pas sujet de se repentir de lui avoir accordé un passeport. Si elle est à son égard dans la moindre défiance, il veut bien demeurer prisonnier. Pour moi je croi qu'il seroit bon de le lui accorder, car j'apprens de gens dignes de foi ausquels il dit ses secrets, qu'il n'est pas content de la manœuvre de ce pays, & de la pretenduë entreprise sur nôtre Isle, qu'il regarde comme un dessein qui tend au renversement de la Religion, & à la ruïne de l'Angleterre & de l'Ecosse. Je lui ai promis réponse positive par le prochain ordinaire; ainsi je vous suplie d'en faire souvenir Sa Majesté. Pour ce qui me concerne en particulier, j'aurois crû que mon sejour en ce pays n'auroit pas été si long, & qu'on auroit fait une autre attention à mon triste état, attendu principalement que j'en soufre, & que Sa Majesté n'en tire aucun avantage. A present que la Cour change de residence, je serai contraint de demeurer ici, n'étant pas en état de la suivre, & n'ayant ni meubles, ni argent, ni credit. Je vous suplie donc, Monsieur, de representer mon état à Sa Majesté, qui j'espere y fera quelque attention en m'accordant la faveur d'être relevé sans retardement, d'autant mieux que d'autres ne feront point dificulté d'accepter cette Commission. C'est assez vous fatiguer, je demeure tres-humblement &c. A Paris le sixiéme de Février 1572.

LETTRE

LETTRE CCLXVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur &c.

MONSIEUR, j'ai reçû la vôtre du vingtiéme du courant, avec la notte ordinaire au sujet de 91 J'étois Vendredi dernier avec l'homme que vous dites venu de la part de 91 il parla à Glasco. ξ. & Davison avec lui. Je vois que nous nous sommes fort équivoquez dans nos démarches; car suivant que Davison écrit d'un Vaisseau envoyé à 20 ‡ H 6) ℵ il s'est imaginé que Hall 3. avoit dessein d'obliger Glasco 91 de venir ici. Sur cela ce Gentilhomme est venu demander à Hall 3. quelque asseurance en cas que Hall 3. fit la chose, & de s'en enquerir de 1 x. 7. D. H. m. 11. ◻ [] 6 Vous pouvez croire qu'on a trouvé cela fort étrange. Sur cela j'ai dit en presence de Davison, que tout ce qui s'étoit fait étoit venu de lui, qui avoit demandé avec empressement & avec larmes que Glasco 91 fût garenti, parce, disoit-il, que [ ] avoit eu connoissance de la chose; qu'il ne falloit que cela pour perdre 91 ainsi les envoyez sont partis bien informez de la verité, mais peu satisfaits de sa demande. 1572.

Il est bon d'aller en cela bride en main, car il y a sujet de se défier que Davison & tous ceux de sa cabale ne font rien à l'insçû de 21 ainsi l'on s'y prend de maniere que je ne croi pas qu'il puisse y avoir grand avantage. Prenez garde aussi à vos démarches, je vous y vois déja disposé par la mauvaise manœuvre qu'on fait de delà. Je suis fort fâché de l'afront qu'on a fait en Mer devant Boulogne à Milord de Worcester Ambassadeur de Sa Majesté. Je sçai de lui-même que vous en sçaurez mieux la verité que je ne la sçais encore. Je voudrois être Oficier de Marine pour en tirer vengeance. J'ai reçû vôtre impudent livre François que vous m'avez envoyé. J'en serois dans l'embarras si j'avois merité des traits si lâches, si malins, & si empoisonnez; mais j'espere moyenant l'assistance de Dieu que les honnêtes gens me rendront la justice qui m'est dûë. J'ai fait connoître à l'Ambassadeur de France que je ne suis pas content de cet infame livre, en ce qu'il a été traduit par ——— Courtisan qui fait figure de delà. Il s'est chargé de le faire suprimer. Je ne sçai s'il le peut, ou s'il le fera.

J'avois déja écrit ce que dessus quand on m'a apporté la vôtre du 24. par laquelle vous donnez avis qu'on a tenu Conseil de delà pour y pacifier les troubles Domestiques, & où vous parlez en même tems des prétenduës faveurs qu'on doit témoigner à ceux de la Religion *in odium tertii.* L'Ambassadeur de France a déja commencé ici d'agir suivant ce plan. Il parle avec tant de feu, & fait de si belles ofres, que la plûpart des Protestans lui prêtent l'oreille & donnent tout du long dans le paneau. J'ai fait voir vôtre lettre à Sa Majesté, & je ne lui ai caché que les nouvelles qui nous regardent ici. Je la soliciterai d'être plus pressante qu'elle

1572. n'a encore été. On ne manque pas de soliciter vôtre rapel; mais il sera dificile d'avoir une réponse positive que Milord de Worcester ne soit de retour.

Si le Roi de France va du côté de la Rochelle, je souhaiterois pouvoir faire en sorte que vous demeurassiez dans le voisinage de Paris en un lieu commode, & que vous fissiez suivre la Cour par un Secretaire, & cela sous pretexte d'indisposition. De Westminster le 29. de Janvier bien avant dans la nuit.

G. Burleigh.

LETTRE CCLXVII.

A Milord de Burleigh du 11. *de Février.*

MILORD, je reçûs cette lettre le jour du départ de Milord de Worcester, & ne sçachant pas si vous la liriez, j'ai jugé à propos de la copier. Je ne sçai quel en sera l'éfet; elle me paroît une énigme. Il m'a dit que la Mothe étoit parti sans prendre congé, parce qu'il n'a osé me venir voir à cause qu'il est fort suspect. Je lui ai dit que tant de crainte n'étoit pas nécessaire, & que n'ayant rien negotié avec moi, il pouvoit seurement me venir voir en quelque tems que ce fût, & cela autant que je pouvois le sçavoir sans apréhender aucun danger. J'ai découvert un homme depuis peu qui porte une boëte de toile à la Reine d'Ecosse. Il ne partira d'ici de trois ou quatre jours. Je croi, Milord, que vous verrez quelque chose d'écrit sur certains linges de la boëte, qui meritera d'être lû. Sous prétexte de voir la mode des fraises, Sa Majesté peut faire tenir devant le feu les diverses pieces de linge; car la chaleur fera paroître l'écriture. Je suis trompé si vous ne découvrez quelque chose qui me fera accorder le passeport d'autant plus volontiers.

LETTRE CCLXVIII.

Au même.

MILORD, je ferois injustice à Milord de Worcester si je ne vous disois pas la fidélité & la discretion qu'il a euë à l'égard de —— La. de Northumberland. Sa sœur lui a envoyé un Exprés dans le tems qu'il étoit ici afin que vous en informassiez Sa Majesté. Premierement dés qu'il apprit que ces gens venoient, il m'en avertit & me dit, qu'encore que ce fût sa sœur, il la regardoit comme une étrangere à cause de la desobeïssance où elle étoit à l'égard de Sa Majesté, ce qu'il feroit jusques à ce qu'elle eût fait sa paix. Il ne voulut pas écouter la personne qui vint de sa part, &

& lui fit dire de ne point se presenter. Charles Sommerset en usa de même, & refusa tout net de lui parler. A Paris le 12. de Février 1572. 1572.

LETTRE CCLXIX.

A Monsieur le Chevalier Th. Smith.

MONSIEUR, suivant la vôtre du 29. du passé, j'ai fait connoître au Roi le grand déplaisir qu'a eu Sa Majesté, que les peines de leurs Ministres pour calmer les troubles d'Ecosse n'ayent pas mieux reüssi, étant une chose honteuse pour l'un & pour l'autre d'avoir été les dupes & le mépris des petites gens qui sont dans le Château, ausquels on a ofert tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement demander, & au delà. Cependant ils se sont tellement abandonnez à leurs passions particulieres, qu'ils ne souhaitoient rien avec plus d'ardeur, que de perpetuer la guerre dans leur pays, sans se mettre en peine des égards qu'ils doivent avoir pour l'âge tendre de leur Roi, attendu sur tout qu'ils ont été les premiers & les principaux Auteurs quand il a été question de déposer la Reine, & de le mettre sur son Trône. Je lui ai dit aussi, qu'encore que la guerre civile & les actes d'hostilité qu'on a fait contre le Roi regardent generalement leurs Majestez, qui souhaitent le repos de ce Royaume, Sa Majesté neanmoins y a un interêt particulier, parce que durant les guerres intestines des Ecossois les Sujets de Sa Majesté qui sont Frontieres d'Ecosse, ont extrémement à soufrir des Proscripts & des Bandits; soufrances ausquelles il est impossible de remedier tant que le dedans est en trouble.

Je lui ai declaré aussi, qu'attendu la parenté qu'il y a entre le jeune Roi & Sa Majesté, elle ne pouvoit s'empêcher de souhaiter le repos & la paix de son Royaume dans ce tems de sa Minorité; ce qui n'arrivera jamais tant que ces petites gens du Château s'obstineront par leur interêt particulier à perpetuer le trouble & la division dans ce Royaume, au mépris du Roi & de Sa Majesté, qui n'ont d'autre vûë que d'y rétablir l'union & la concorde. Le Roi a répondu: Qu'il étoit fâché que leurs bonnes intentions pour pacifier l'Ecosse n'eussent pas produit un meilleur éfet. Pour ce qui est du Château de Hume, il a dit: Qu'encore qu'il ne fût pas expressément porté par le Traité d'alliance qu'il seroit rendu au Lord de Hume, c'étoit neanmoins l'intention de la clause. J'ai repliqué: Que l'esprit de l'article où il est parlé de la restitution du Château de Hume, ne regarde aucun particulier; mais le pays en general qu'il s'agissoit de mettre à couvert de toute insulte étrangere; & que par consequent Sa Majesté pouvoit le rendre à ceux de la Nation qu'elle voudroit. Il a reparti qu'il aimoit mieux qu'il demeurât entre les mains de Sa Majesté, qui est une Princesse, a-t-il dit, qui a de l'honneur & de la sincerité, que de le livrer à aucun de l'autre parti. Mais, a-t-il ajoûté, j'en parlerai à mon Conseil, & dans un jour ou deux je vous ferai sçavoir ma réponse. Je lui ai dit suivant les instructions de Milord de Worcester, qu'en rendant ce Château Sa Majesté obligeroit ceux ausquels

1572. quels elle le livreroit, de le restituer au Lord de Hume dés qu'il reconnoîtra l'autorité du Roi, comme il a fait jusqu'ici. A l'occasion des afaires d'Ecosse le Roi prit celle de recommander les interêts de la Reine d'Ecosse au Comte de Worcester. Milord répondit: Qu'elle en avoit si mal usé avec Sa Majesté, & lui avoit brassé de si dangereuses afaires, qu'il oublieroit le devoir d'un bon Sujet, s'il ouvroit seulement la bouche pour elle; & qu'ainsi il suplioit Sa Majesté de lui pardonner s'il refusoit de se charger de cette afaire. Le Roi a repliqué à cela, qu'il ne demandoit aucune faveur pour elle, qu'autant que Sa Majesté y trouveroit sa seureté. Etant allez à l'audience de la Reine Mere, elle a prié Milord, attendu qu'on a été long-tems en Traité de mariage entre Sa Majesté & Monsieur le Duc d'Alençon son fils, de vouloir en parler à son retour, & de faire en sorte qu'on en vînt à quelque conclusion, comme étant une chose qu'elle esperoit qui seroit avantageuse à Sa Majesté, & utile à son Royaume & à ses Sujets. Milord a répondu, que la raison pour laquelle on n'avançoit ni ne reculoit, est, qu'ils n'ont pas répondu à certaines choses qui leur ont été proposées par l'Ambassadeur ordinaire. Elle a repliqué : Qu'elle ne se souvenoit de rien à quoi ils eussent dû répondre. Sur cela j'ai pris occasion de lui dire: Qu'ils auroient dû répondre à deux points : L'un concernant la Religion, & l'autre l'entrevûë. Sur l'article de la Religion je lui dis: Qu'attendu le changement nouvellement arrivé en ce Royaume, & ce qui s'est passé dans le Traité de mariage entre Sa Majesté & Monsieur le Duc d'Anjou, elle avoit lieu de commencer par convenir sur cet article, comme étant une chose qui concerne en general la paix & la tranquilité de son Royaume. Pour l'entrevûë je lui ai dit : Que Sa Majesté ne pouvant avoir satisfaction que par cette voye, le point de la Religion étant une fois vuidé, il étoit nécessaire de trouver quelque expedient pour faire commodément cette entrevûë. Elle a reparti : Que son fils étoit aussi grand Seigneur que l'autre, & de la même Religion, & qu'elle esperoit qu'on lui feroit en cela la même faveur qu'on auroit fait à l'autre, étant une chose honteuse & indigne d'un Prince Chrétien de changer tout d'un coup de Religion. J'ai repliqué à cela : Que pour moi je n'avois point memoire que pendant que j'avois eu part à la negotiation, on eût accordé en cela quelque liberté à Monsieur le Duc d'Anjou. Enfin, Milord demanda de quelle maniere elle vouloit finir, & qu'elle écrivît rondement ce que le Roi & elle demandoient sur le fait de la Religion ? Elle a répondu aprés une espece de refus de la chose ; Que leur Ambassadeur auroit ordre de le dire : & qu'à l'égard de l'entrevûë, elle ne doutoit pas que si l'article de la Religion étoit une fois décidé, on ne trouvât moyen d'en convenir de maniere, que Sa Majesté y trouveroit sa satisfaction. Je lui ai parlé des afaires d'Ecosse au sujet du Château de Hume. Elle a répondu comme le Roi : Qu'aprés qu'ils en auroient parlé au Conseil je serois informé de leur intention & de leur resolution. Les afaires d'Ecosse lui donnerent occasion de recommander à Milord les interêts de la Reine d'Ecosse ; mais il répondit comme il avoit fait au Roi. Sur la fin comme Milord étoit prêt à prendre congé, elle lui a dit qu'on lui avoit donné à entendre, que certains Rebelles armoient certains Vaisseaux en Angleterre ; ce qu'elle prioit Sa Majesté d'empêcher comme il appartenoit à la bonne amitié. Milord a répondu : Qu'elle pouvoit s'asseurer que Sa Majesté n'avoit jamais eu intention de
tolerer

tolerer rien qui pût tendre à alterer cette bonne amitié : Qu'il ne sçavoit rien de cela; mais que s'il se faisoit quelques préparatifs de Vaisseaux, il étoit bien asseuré que c'étoit à l'insçû de Sa Majesté ; que ses Sujets n'y avoient aucune part, & qu'il leur étoit expressément défendu de s'en mêler. 1572.

Si ce sont des étrangers, a-t'elle repris, d'où vient donc qu'elle ne les bannit pas, & qu'elle ne les empêche pas de rien entreprendre au préjudice de ce pays, puis qu'elle est obligée de nous donner secours si nous le lui demandons, comme nous sommes obligez pareillement de la secourir en cas de besoin ? Ainsi elle le pria d'exhorter Sa Majesté d'y mettre quelque ordre ; ce qu'il l'asseura qu'il feroit à son retour.

Voilà ce qui s'est passé à l'audience de congé de Milord. Le matin qu'il partit la Reine Mere m'envoya chercher & me dit : Que Monsieur de la Mothe leur mandoit qu'il avoit échapé à Sa Majesté de dire, qu'elle ne croyoit pas qu'on eût dessein de continuer le Traité de mariage avec Monsieur le Duc, puisqu'il n'étoit plus ici, & qu'il étoit occupé au siege de la Rochelle; & que partant pour la satisfaction de Sa Majesté elle me prioit de prier le Comte de Worcester de témoigner à Sa Majesté, que le Roi ne souhaite rien plus que l'accomplissement de ce mariage, & qu'afin que le Comte vît le Duc le Roi l'avoit retenu ici jusqu'aux Rois, qu'on attendoit Milord, sans quoi Monsieur seroit parti avant Noël avec Monsieur son Frere : Et, a-t'elle ajoûté, si nous avions sçû bien positivement le tems de l'arrivée du Comte, il seroit venu en poste pour le voir. Je pris de là occasion de lui dire de mon chef : Que si le Roi avoit trouvé bon de ne pas employer Monsieur le Duc à faire la guerre à ceux de la Religion, Sa Majesté en auroit eu meilleure opinion, & il auroit plu davantage à ses Sujets. Elle a répondu : Qu'un jeune Prince qui a du courage, & qui souhaite de servir son Souverain, ne pouvoit pas avec honneur demeurer dans l'inaction dans un tems où son Frere étoit employé. J'ai fait sçavoir à Milord les nouvelles qu'il y a ici, afin qu'il les apprenne de bouche à Sa Majesté. Je demeure &c. Le 12. de Février 1572.

LETTRE CCLXX.

Au même.

MONSIEUR, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que le Roi est parti d'ici pour Saint Germain en Laye depuis huit jours passez, & que la Reine Mere demeure encore ici. Pour ce qui est de la Rochelle, il en est venu tout nouvellement divers Courriers, qui gardent un profond silence; ce qui fait croire que les choses n'y vont pas au gré de la Cour. J'apprens neanmoins que le Camp a grand besoin de provisions, & qu'il y est mort & meurt journellement bien des gens de froid & de disette : Que le Duc de Nevers appuyé de certains Ingenieurs Italiens, s'est chargé de construire des Forts au milieu du Havre pour empêcher le secours

1572. cours que les Assiegez pourroient recevoir par Mer. Pour les deux qui ont été faits depuis peu à l'entrée du Havre, on dit qu'ils n'ont pas empêché de passer six Vaisseaux chargez de grain & autres munitions. La plûpart croient qu'il est impossible de bâtir les Forts que le Duc a promis de faire. Il se dit ici sourdement, que Pacues a donné avis, que Montgommeri meditoit une entreprise en Picardie, & que sur cela le Roi a donné ses ordres pour s'y opposer. Il y a deux jours que le Cardinal de Lorraine a emprunté 300000. francs de la ville; mais je ne sçaurois dire à quelle fin. Il est parti pour Rome. On croit qu'il fait ce voyage pour rasseurer les Protestans qui avoient pris l'allarme au sujet des frequentes conferences qu'il a euës avec la Reine Mere. Depuis le départ du Roi, diverses personnes m'ayant bien asseuré, que le Lord Levingston rendra de bons services à son retour en Ecosse, j'ai pris la liberté de lui donner un passeport, à condition que si Sa Majesté ne l'approuve pas, il s'en reviendra. Il a promis de lui donner satisfaction de maniere, qu'elle ne se repentira pas des faveurs qu'elle lui fera. Il apréhende que s'il ne part pas d'ici avant Pâque, il ne soit contraint de se soûmettre à leur superstition, ou ne coure risque de sa vie s'il refuse de le faire; ce qui fait que je lui accorde le passeport sans en avoir reçû ordre de Sa Majesté.

On vient d'envoyer Monsieur de Schomberg en Allemagne, pour deux raisons à ce qu'on croit; l'une pour observer ce qui s'y fait; l'autre pour y lever quelque Cavalerie & Infanterie, en cas qu'il voye qu'il s'y fasse quelques préparatifs pour secourir ceux de la Religion.

Il est arrivé depuis peu un Gentilhomme de la part du Roi de Portugal pour faire les complimens de felicitation sur les heureuses couches de la Reine; & à ce qu'on dit, pour renouveller l'ofre de secours par Mer. On dit que le Baron de la Garde est mort, & que Monsieur le Duc d'Alençon a demandé le commandement de la Flote; à quoi la Reine Mere ne veut absolument pas consentir, à ce que m'a dit Monsieur de Mouvissiere.

Le bruit court aussi, que Monsieur de la Nouë s'est aquitté envers Monsieur de la parole qu'il avoit donnée au Roi, & proteste qu'il veut vivre & mourir avec ceux de la Rochelle. Je finis dans l'esperance que Sa Majesté donnera ses ordres pour le départ de Monsieur Dale, & que je serai le Porteur des prochaines dépêches. Je demeure tres-humblement &c. A Paris le 26. de Février 1572.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLXXI.

Au même.

MONSIEUR, le Porteur que j'envoie en toute diligence, vous dira les particularitez d'une escarmouche qu'il y a eu depuis peu entre les Troupes du Roi au Camp devant la Rochelle, & ceux de cette place assiegée, afin que vous puissiez en

en faire le rapport à Sa Majesté. Le Duc d'Aumale & Chavigur, deux des principaux Acteurs de la Saint Barthelemy, y ont été tuez. Par ce bon commencement Dieu nous donne quelque esperance que le sang innocent ne demeurera pas impuni. Ceux de Sancerre firent une sortie la nuit aprés que la brêche eût été faite, qui fut vers la fin du mois dernier, & donnerent la Camisade au Camp dont la garde étoit fort negligée. On dit qu'ils ont poussé jusqu'aux tranchées, & ont tué 200. hommes pour le moins, & trois à quatre Capitaines de reputation. Sur cela on dit que la Chartre qui commande pour le Roi a eu ordre de lever le siege, & d'aller à la Rochelle. Je sçai de gens dignes de foi, qu'on a intercepté certaines lettres venuës d'Allemagne de la part du Comte Loüis, entre lesquelles il y en avoit une qui s'adressoit au Comte de Montgommeri, qui l'asseuroit qu'on donneroit secours à ceux de la Religion. Diverses conjectures me font croire que le Porteur de ces lettres m'étoit adressé. Ces lettres mettent ici les gens fort en doute au sujet de l'Allemagne. 1572.

Il n'est pas besoin, Monsieur, que Monsieur Dale ameine plus de train qu'il n'en peut entretenir, si Sa Majesté s'attend d'avoir souvent de ses nouvelles, & que ses Domestiques soient ordinairement retenus comme les miens. Je demeure &c. A Paris le dixiéme de Mars.

LETTRE CCLXXII.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît qu'étant sur le point de partir d'ici pour la Cour, j'ai reçû l'incluse de Thevewes mon Secretaire. Le contenu est un sçache-tous, & confirmé autant qu'il se peut. Il y a neanmoins des gens sensez qui considerant l'avantage que les Rochelois ont eu en dernier lieu, combien leurs ennemis en sont consternez, & combien il est avantageux au Roi que ces bruits se répandent, n'en croient rien. Pour moi je vous asseure, Milord, que je ne sçai qu'en juger. J'ai vû depuis peu de mois arriver des choses si étranges & si peu vrai-semblables, que j'aime mieux suspendre mon jugement, que de rejetter entierement la chose. Si Sa Majesté ne reçoit pas de mes nouvelles aussi promptement qu'il seroit requis lors qu'il arrive quelque chose qui merite d'être mandé, je dois être excusé avec justice, n'ayant personne à envoyer, & mes Domestiques étant tous retenus de delà. Si l'on ne remedie point à cela, je ne sçai pas dequoi servira un Ambassadeur. Je demeure &c.

LETTRE CCLXXIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham &c.

1572. MONSIEUR, vous trouverez étrange que je ne vous écrive pas plus souvent, & que je n'aye pas plûtôt dépêché vôtre Successeur ; mais je vous croi sufisamment instruit du manége de la Cour. Ce n'est que d'hier seulement que j'ai pû faire signer vôtre dépêche. Je l'ait fait sçavoir dés la nuit même à vôtre Epouse, & l'ai mandé au Docteur Dale, qui m'est venu voir ce matin, & qui se prepare à vous aller trouver incontinent aprés les fêtes. Dequoi j'ai jugé à propos de vous donner avis par vôtre homme ; car avant que Sa Majesté eût signé, je n'osois rien asseurer de peur des vents contraires ; qui comme vous sçavez, ne sont pas chose nouvelle à la Cour. J'espere donc que vous serez content, sinon d'autre chose, au moins de vôtre retour. Montgommeri est parti d'ici. Je ne sçai s'il s'est embarqué ou non ; mais je supose qu'il a pris la Mer. Il a fait un si long sejour ici, que Sa Majesté a été contrainte de mettre en Mer des Vaisseaux pour donner la chasse à des Pirates de toutes nations qui infestent nos Mers, & qui sous couleur du Prince d'Orange & du Comte de Montgommeri, pillent également les Anglois & les étrangers. Il y a apparence que quelques-uns en payeront la folle enchere : Les autres se sont retirez, ou seront bien aises de pouvoir le faire ; car il étoit tems que la justice se reveillât. Je ne doute pas que Milord Trésorier ne vous ait mandé, que Monsieur de Chateauneuf vient ici à la place de Monsieur de la Mothe, puis qu'il sçait mieux que moi & la proposition, & la réponse qui a été faite. Le prétexte de son Ambassade est de faire des complimens & des excuses sur l'absence du Duc d'Alençon durant le sejour de Milord de Worcester en cette Cour ; mais la veritable raison & qu'on ne dit pas est pour observer quels préparatifs il se fait ici pour le secours de la Rochelle. Il pourra voir aisément qu'il ne s'en fait aucun du consentement & de l'aveu de la Princesse. Il est dificile de dire ce qu'obtiendra Montgommeri de la compassion ou de l'amour des particuliers, & principalement des étrangers ; & je crains que l'évenement n'enfante moins qu'on n'avoit cru, moins qu'on n'avoit dit, & moins qu'il ne feroit nécessaire dans cette conjoncture, où il faudroit qu'il se fît quelque chose de considerable. La paix generale d'Ecosse s'est fort avancée depuis que la Croque & Viraque se sont retirez. Le Duc & le Comte de Huntley, & tous leurs partisans ont reconnu le Roi & le Regent. Il n'y a plus personne qui resiste que Grange & Liddington qui tiennent le Château.

Le Roi & le Lord Regent ne pouvant par la douceur les porter à consentir à la paix de tout le Royaume, & leur ayant ofert tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement demander, s'ils vouloient abandonner le Château, & la ville d'Edimbourg, qui est le Londres & le Paris de l'Ecosse, sans en avoir été écoutez, Sa Majesté

a été priée de les mettre à la raison; ce qu'elle peut faire nonobstant toute alliance, Traité, ou promesse faites jusqu'ici, & ce que je croi qu'elle fera si tant est qu'il n'y ait pas d'autre remede. Viraque qui venoit à ce qu'on croit pour fomenter la division, a été jetté heureusement par les vents contraires avec six Vaisseaux Ecossois dans le Havre de Scarborough, où le Lord President l'a fait arrêter. Sur ces entrefaites le Duc & le Comte ont traité avec le Regent, & les Vaisseaux Ecossois sont partis. On le croit presentement en chemin pour se rendre à Londres, car Milord President l'a ainsi arrêté; cependant il n'est pas encore arrivé. Un de ses gens qui a été pris en Ecosse, a confessé qu'il a été renvoyé sous un autre prétexte pour jetter dans la Mer la plûpart de ses papiers: Il l'a fait, & l'avouë franchement. 1573.

Le Lord Leviston est arrivé à Londres sous prétexte de chercher la liberté de sa conscience; cependant on n'est pas encore bien certain qu'il n'ait en vûë que la tranquilité de l'Ecosse. Il lui est échapé à lui & à ses compagnons des paroles qu'on n'a pas laissé tomber à terre. Adieu: de Grenwich le dix-neuviéme de Mars 1573.

Th. Smith.

LETTRE CCLXXIV.

A Monsieur le Chevalier Walsingham Ambassadeur &c.

MONSIEUR, vos lettres qui m'ont été renduës étoient dattées de Saint Cloud du 11. de Mars, & vôtre précedente étoit du 25. de Février. Je vous remercie du grand soin que vous avez de me tenir informé de l'état des choses, dans un tems où j'en ai été plus responsable que je ne puis l'être à present. La raison de ma frequente absence est l'intervale de tems où je ne pense pas le moins aux afaires, tant à celles qui regardent Sa Majesté, qu'à celles qui vous touchent personnellement. Ce n'est que de Mercredi dernier que Sa Majesté a signé tout ce qu'il faut pour vous rappeller, & pour envoyer un autre Ministre en vôtre place. Je croi que vous avez trouvé le tems long: Vos amis en ont été fâchez; mais j'espere à present de vous voir bien-tôt à vôtre satisfaction. Vous sçaurez que l'Ambassadeur de France a depuis peu extrémement pressé Sa Majesté sur certaines choses. Premierement il a ofert avec toute sorte de bonnes paroles la continuation de l'amitié, & s'est beaucoup plaint de l'ofre que Sa Majesté a faite à Montgommeri de le secourir d'argent comme elle a fait &c. On tâche de persuader au Roi que son amirié a été méprisée. Il a fait de grandes instances pour le faire arrêter &c. Il renouvelle aussi l'afaire du Mariage, & demande une réponse positive, étant une chose qu'on doit finir de maniere ou d'autre, pour l'honneur de toutes les parties. Il a paru aussi fort choqué de ce que Viraque a été arrêté à Scarborough.

A l'égard de la Reine d'Ecosse, il a demandé que quelqu'un, c'est à dire deux ou trois, vinssent ici de France, & apportassent l'argent de cette Princesse,

1573. & raportassent le détail de son état. Un Agent nommé Châteauneuf est enfin arrivé ici du Camp devant la Rochelle. Il est venu à ce que je vois pour dissuader Montgommeri d'y aller; mais il est venu chargé de lettres galantes de la part de Monsieur le Duc pour Sa Majesté. Vous sçaurez en abregé les réponses qu'on aura fait à tout cela. On a reçû ses ofres d'amitié avec remercîment, & on lui a dit, que le Roi est plus redevable à Sa Majesté à l'égard de sa perseverance, qu'il ne l'est pour aucune autre chose. Car quoiqu'on voye manifestement, & qu'on ait amplement découvert par ceux qui ont passé de France en Ecosse, & qui ont eu à faire au Roi de France & autres personnes de la Cour, les dispositions où est le Roi à l'égard de Sa Majesté, & la bonne volonté qu'il a d'insulter ce Royaume dés qu'il aura pacifié les troubles de son Etat; & de quelle maniere il persecute les Protestans qui sont de la Religion de la Reine: Cependant Sa Majesté a resolu de persister dans l'alliance, étant bien aise que le Roi de France soit le premier à la violer, & ne doutant pas que Dieu par sa grace ne preserve & sa Personne & son Royaume. D'ailleurs elle voit les peuples si disposez à opposer la force à la force, qu'elle a beaucoup de peine d'en empêcher plusieurs de passer à la Rochelle à leurs dépens; & ceux-là ne sont pas du vulgaire, mais ce sont des Nobles anciens qui ont de grands biens, & qui ont ofert d'entretenir en Gascogne à leurs dépens durant six mois une armée de vingt mille hommes de pied, & de deux mille de cheval. Ils en ont fait la proposition d'une maniere si pressante & si serieuse qu'ils sçavent déja où ils doivent prendre & les hommes & l'argent, & ne demandent que la permission. Sa Majesté en a été fort choquée, & l'Ambassadeur en ayant eu avis, a été contraint de confesser combien son Maître avoit d'obligations à Sa Majesté. Vous pouvez notifier tout cela au Roi, & même l'amplifier, car tout est vrai, & il est à propos de le dire. Quant au sejour de Montgommeri, on a dit qu'il vouloit quitter le Royaume, puisque Sa Majesté lui refusoit secours, aussi a-t-elle cru que n'étant pas dans le dessein de le secourir il y auroit de la cruauté à le retenir. Pour ce qui est de la maniere de son départ l'Ambassadeur a pû vous dire le déplaisir qu'il a eu que Sa Majesté ait fait arrêter tous ceux qui étoient en Mer pour lui & pour les Rochelois, & relâcher tous les Sujets du Roi de France, qui avoient été pris. Autre sujet de louër Sa Majesté d'observer si exactement le Traité d'alliance.

Pour ce qui est du mariage, Sa Majesté a voulu que j'eusse un entretien particulier avec l'Ambassadeur. J'ai eu ordre de lui dire en même tems, que vous rendriez réponse, & qu'il en seroit informé. Ainsi Sa Majesté veut que vous fassiez connoître au Roi & à sa Mere, qu'elle ne peut se resoudre à prendre un mari à moins qu'elle ne l'ait vû. Secondement qu'elle ne peut consentir que celui qu'elle aura pour Epoux fasse profession d'aucune Religion qu'elle croye en conscience directement contraire à la parole de Dieu, & par consequent défenduë par les Loix du Royaume: d'où s'ensuivent nécessairement ces deux consequences; qu'en cas qu'elle se marie avec Monsieur le Duc, ce ne sera qu'aprés l'avoir vû; cependant Sa Majesté ne voudroit pas qu'il crût qu'elle souhaite de le voir, qu'autant qu'il le jugera convenable suivant le Conseil du Roi son Frere, & de la Reine sa Mere, ausquels elle remet l'examen de la chose, aprés les avoir asseurez qu'elle a dessein de bonne foi de se marier avec

Mon-

Monsieur le Duc, pourvû qu'aprés s'être vûs ils soient contens l'un de l'autre, & 1573.
que ce que lui & elle demanderont sur le fait de la Religion puisse être accordé en conscience, ou sans troubler l'état de Sa Majesté. Pour cet éfet on a jugé à propos qu'ils doivent s'en entretenir amplement, en sorte que s'il arrivoit que l'un ne s'accommodât pas entierement de l'autre pour le mariage, on mît le refus ou la rupture sur le compte de la Religion, afin que par ce moyen l'un & l'autre se tirât d'afaire avec honneur, & l'amitié demeurât toûjours bonne. Voilà en substance la resolution de Sa Majesté, qui ne desapprouve pas ce semble qu'on la communique à l'Ambassadeur. Elle a enfin arrêté avec moi qu'elle tiendroit une conduite conforme à la resolution qui fut delivrée à Killingworth le dernier d'Août à l'Ambassadeur & à la Mothe. Je croi aussi que c'est en substance la même. Je vous envoye les deux derniers articles de cette réponse en François, telle qu'elle fut donnée, à laquelle vous pouvez rapporter cette nouvelle réponse.

Pour ajoûter ici quelque chose de mon cru, vous sçaurez que je vois le péril éminent qui menace cet Etat, & quelque longue que soit suivant le cours de la nature la vie & la regence de Sa Majesté, le succez de cette Couronne me paroît si incertain, ou pour mieux dire si préjudiciable à la Religion, que je ne sçaurois m'empêcher d'être encore d'avis que Sa Majesté doit se marier; & ne trouvant que ce Duc qui lui convienne, je me fais violence pour le souhaiter, & je me flate que s'il vient de deça, elle ne le refusera pas. Pour ce qui est de la Religion de ce Prince, il me semble que pourvû qu'il soit agréé d'ailleurs, il ne voudroit pas perdre une Reine & un Royaume pour un calice consacré par un Prêtre. Je ne sçaurois m'imaginer que sa Religion soit si bien enracinée, qu'on ne puisse là-dessus lui faire entendre raison. Si je suis dans l'erreur, c'est toûjours un plaisir pour moi de pouvoir me promettre que la chose peut arriver. Mais vous étes mieux en état que moi de faire des conjectures sur cela; car les miennes ne sont fondées que sur le penchant de Sa Majesté, que je croi fermement être pour le mariage: Mais vous pouvez juger à l'avance si le Sujet sera goûté, si l'on pourra le mettre à la raison sur le chapitre de la Religion, & même si l'on pense de delà au mariage serieusement & de bonne foi; & sur cela vous pouvez juger avec plus de certitude que moi de ce qu'on doit attendre de cette negotiation. Mais il est tems de finir. Je vous prie donc de me mander ce que vous en pensez. Pour le reste comme les afaires d'Ecosse, & l'Ambassade que Viraque m'a fait faire pour pouvoir voir la Reine d'Ecosse, je ne doute pas que Monsieur le Secretaire ne vous en ait amplement informé. Pour plus grande seureté, comme de l'heure que j'écris il est parti pour Essex, j'en dirai quelque chose au Porteur qui vous le communiquera, pour n'avoir pas la peine d'allonger ma lettre, qui est déja bien longue. Nonobstant le desaveu de Gordens d'avoir eu connoissance de l'infame libelle, augmenté d'un Prologue blasphematoire, j'apprens d'Ecosse qu'il en est bien informé. Tâchez je vous prie de le mieux sçavoir, & me mandez dequoi il est devenu. Adieu. Le Vendredi saint au soir le 20. de Mars 1573.

G. Burleigh.

 Réponse

1573. Réponse de la Reine d'Angleterre au sieur de la Mothe Fenelon, Ambassadeur du Roi tres-Chrestien, faite par Monsieur le Grand Trésorier le 18. Mars 1573.

Que Sa Majesté voyant que le Roi tres-Chrestien son bon frere & la Royne sa Mere perseverent dans l'honneste desir de demander son alliance, encore que depuis le mois d'Aoust dernier plusieurs choses sont entrevenuës de leur costé, par lesquelles elle a grande occasion de ne pas suivre le propos. Neantmoins à leur pourchas elle retourne maintenant aux mesmes termes où les choses en estoient demeurées le 20. dudit mois d'Aoust, lors qu'elle seant en son Conseil à Killingworth present le sieur de la Mothe, fist une forme de response audit sieur Ambassadeur, suivant laquelle elle dit de nouveau.

Que pour le bien de ses subjets, lesquels monstrent de prévoir beaucoup de grands dangers en ce Royaume, si elle les laisse sans quelque lignée provenant d'elle, & sans successeur. Afin de les satisfaire elle est fermement resoluë de se marier en quelque bon & grand lieu, selon elle, si elle peut trouver quelqu'un qui à elle & à son Etat soit convenable.

Et sur l'offre que leurs Majestés tres-Chrestiennes luy font de Monsieur le Duc d'Alençon leur frere & fils, elle trouve que le parti est fort honorable si toutes autres choses y peuvent convenir, dont estime qu'il en consiste une bonne partie en l'entreveuë d'eux deux, tant à cause de l'inégalité de l'aage, que pour le rapport que ceux qui ont veu Monsieur le Duc ont fait de son visage, afin de voir s'il y aura mutuel consentement entr'eux. Car ainsi a elle tousjours respondu à tous autres Princes qui l'ont recherchée; ce que chascun sçait bien que beaucoup ont fait, qu'elle n'accepteroit jamais aucun pour mary si elle ne l'eust premierement veu.

Que neantmoins pour le mescontentement & autres desplaisirs qui pourroient succeder de ladite entreveuë si d'aventure les choses ne sortoient à effect, & craignant pour cela quelque diminution d'amitié au lieu qu'elle la veut augmenter, elle ne sçait que desirer là-dessus remettant à l'avis de leurs Majestés tres-Chrestiennes ledit point d'entreveuë, sçachant trop bien qu'elles ne conseilleront rien à leur frere & fils qui ne soit selon son honneur, esperant qu'il n'en sera aucune mauvaise interpretation, tant elle procede simplement & sincerement, encore qu'il y puisse avoir les honorées & amies, si faut-il que les affections des deux costés soient absoluës; en quoi le gré de nul autre ne peust servir sinon celuy des parties.

Qu'elle entend cependant que tous les articles qui ont esté consentis par ci-devant, & trouvez bons pour Sa Majesté au propos de Monsieur, demeurent entiers pour Monsieur le Duc, muant seulement les reserves, l'interpretation ou esclaircissement des doubtes sur l'article de la Religion; ce qui sera remis à estre determiné par elle & Monsieur le Duc à l'entreveuë.

Qu'elle voit bien que l'article aura maintenant plus de difficulté, qu'il n'eust eu auparavant par les évenemens de France, considerant le cours qu'il semble que le Roy tient contre les subjects pour la Religion agréant à celle d'Angleterre, mesmement à lui accorder cette partie de sa Religion qui consiste principalement en sa Messe, attendu le scandale que tous les Conseillers disent qui pourroit en ce temps advenir de luy permettre, pour estre chose trop contraire

traire à la sainte Parolle de Dieu, & aux Loix establies pour la Religion receuë en Angleterre; de sorte qu'outre le scrupule de sa propre conscience elle estime que bien peu des siens le lui voudront conseiller, ayant causé à present d'y estre plus soigneux qu'ils n'ont esté par ci-devant. 1573.

Que neantmoins sur ce que ledit grand Trésorier dit qu'il lui a remonstré, qu'encore qu'elle ne deust trouver en Monsieur le Duc toutes les perfections qu'elle desireroit, d'autant qu'il y en a plusieurs grandes & loüables, & qu'il est de tres-illustre & royalle extraction, & qu'à present un parti tant honorable lui est offert avec tant serieux moyens tant par le Roi & sa Mere, comme par la continuelle poursuite par messagers & lettres du Duc mesme comme tousjours, & que le tout court à elle de se marier, par ainsi qu'il ne fault qu'elle s'arreste à petites difficultés, qu'elle dit qu'elle se veult encliner pour l'amour de ses subjects; (nonobstant qu'elle y vist aucunes choses non du tout à sa satisfaction) d'endurer aucuns défauts; ce qu'elle ne voudroit faire si ce n'est pour la nécessité de son mariage à contenter son Royaume.

Qu'elle ne nie point ce que ledit grand Trésorier luy a pareillement remonstré touchant le point de la Religion, que plusieurs choses moyenant qu'elles ne soient directement contre la parolle de Dieu, comme il dit estre quelque part de la Messe, se peuvent laisser aller par connivence, qu'autrement on ne les ottroyeroit pas, & qu'il y a moins de scrupule & moins de scandale de ne les contredire, que si par expresse Declaration on les authorisoit, par où ledit sieur Trésorier pense qu'en telles & semblables moindres choses sa conscience se pourroit acquiescer, esperant que Monsieur le Duc s'estant accoustumé à l'exercice de la Religion d'Angleterre, trouveroit avec le temps plus de raison de s'en louër, que peut estre de la Religion de France. Car il est manifeste qu'en la pluspart des choses celle d'Angleterre ne varie point de la Romaine, fors qu'en langage. C'est ce qu'elle peut respondre, & ainsi leur fait dire par son Ambassadeur de par delà.

Le Grand Trésorier adjouste:

Que suivant ce que dessus estant fort pressé par ledit sieur Ambassadeur à dire quelque chose de ce qu'il pensoit, il dit qu'il ne pouvoit aucunement penser sinon que si Monsieur le Duc trouve bon de prendre la poste avec une suite modique pour venir par deça ce Printemps, comme en May ou semblable temps, pour voir la Royne; ce qu'il pourroit faire sans préjudice de lui considerant la grandeur de Sa Majesté, & qu'il n'a aucun Estat Souverain, ains l'honneur d'estre Duc & Frere du Roy, & comme un jeune Prince desirant aussi de voyager & voir le pays, il pourra en cette sorte venir à Greenwich, ou en quelqu'autre lieu ici prés de Londres en Kent, ou bien en la partie où la Royne lors se trouvera, il auroit bonne esperance que l'affaire se conduiroit à une bonne & heureuse conclusion: Car accordant qu'il se peut trouver autant agreable comme plusieurs ont fait rapport puis n'agueres, en ce que la picotte de la petite verole soit toute effacée, n'y voyons difficulté importante que celle de la Religion. Et quand le mutuel consentement se trouvera aux personnes, il esperoit que la Religion ne l'empeschera, & qu'il y aura encore des Conseillers qui voudront ainsi adviser, que Monsieur le Duc se puisse contenter d'une telle tolerance pour l'exercice d'aucuns points de la Religion qui n'offenceroient l'estat de ce Royaume.

Des autres propos du dit ſieur grand Tréſorier.

1573. *Que la ditte Dame a le cœur & l'affection entiers vers le Roy, en la Royne ſa mere à vouloir demeurer à jamais la bonne confederée, ainſi qu'elle penſe bien auſſy qu'eux de leur coſté luy correſpondent: Mais qu'il ne voit pas que cela puiſſe longuement durer nonobſtant ſa preſente intention à preſerver & garder le Traité de ſa part, attendu les deportemens de la France, leſquels luy ſemblent qu'ils tendent fort à deprimer les Proteſtans, là où ce Royaume ne peut que leur porter faveur; ce qui ſera occaſion ſi le mariage ne ſuccede, que peu à peu toute la ſeureté de la ligue ſe perdra, & n'y aura Traité, ni ſerment, ni commerce, ni lettres, ni bonnes paroles que lui puiſſent regarder. Car il vouloit dire librement que comme il penſoit par les opinions des plus ſages, que la Royne ſa Maiſtreſſe ne pourroit faire qu'enfin elle & ſon Eſtat ne fuſſent contraints de ſuivre les deliberations & les generales reſolutions qui ſe prendront par les Princes Proteſtans pour la deffenſe de la Religion, & pour reſiſter aux attentats de ceux qui voudroient envahir ce Royaume; & que pour garentir la paix de tous inconveniens qui pourroient ſurvenir en l'amitié & bonne ligue, qui eſt de preſent entre leurs Majeſtés, & entre leurs deux Royaumes, il n'y voit rien de plus expedient que de la confirmer & eſtraindre davantage par ce mariage.*

Copie de la lettre de Milord Tréſorier à l'Ambaſſadeur de France.

MOnſieur l'Ambaſſadeur, je me ſuis entretenu avec Sa Majeſté ſuivant vôtre deſir ſur le changement ou modification des points contenus dans l'Ecrit que vous m'avez envoyé, comme la tolerance de la Religion de Monſieur le Duc. Aprés une longue diſcuſſion Sa Majeſté s'eſt recueillie en deux mots, & m'a dit, qu'elle vouloit que je vous fiſſe ſçavoir pour éviter la longueur des formalitez: Premierement, que le Roi a connu la diſpoſition où elle eſt de ſe marier, & les raiſons ne lui en ſont pas inconnuës depuis la premiere propoſition qui fut faite pour Monſieur le Duc d'Anjou. Qu'il n'ignore pas non plus qu'elle a toûjours été reſoluë de ne pas ſe marier ſans s'être vûs mutuellement, & ſans être contents l'un de l'autre, ne voulant pas au reſte que le point de la Religion ſoit un ſujet de trouble dans ſon Royaume. Voilà quelle a été ſon intention, qui eſt encore la même pour Monſieur le Duc d'Alençon. Pour ce que Monſieur le Duc doit faire de plus, elle s'en rapporte au Roi & à lui, à ceci prés, que s'il eſt à l'avance dans le même ſentiment, & qu'il arrive qu'il n'y ait pas de part & d'autre un contentement mutuel, & qu'alors il en ſoit ofenſé de maniere, que ſa bonne volonté ſe convertiſſe en haine, Sa Majeſté croit en ce cas qu'il n'eſt du tout point à propos qu'il vienne: Mais ſi l'afaire de la Religion ſeulement produit entr'eux de ſi grandes dificultés, que quelque contens qu'ils ſoient mutuellement l'un de l'autre, cela faſſe rompre le mariage, il n'y auroit rien de honteux pour l'un ni pour l'autre quand le mariage ne ſe feroit pas aprés l'entrevûë. Et par conſequent on ne doit point s'en ofenſer, ou il ne doit point y avoir d'alteration à la bonne amitié, qui eſt la choſe que Sa Majeſté ſouhaite qui ſoit conſervée quoiqu'il puiſſe arriver du mariage. Il y eut

eut ainsi une longue conversation entre Sa Majesté, & moi, qui vous prie comme vous étes asseuré que ses intentions sont droites par ce qu'elle vous en a dit elle-même, d'en faire le rapport au Roi. 1573.

LETTRE CCLXXV.

A Milord Trésorier.

MILORD, il vous plaira de dire à Sa Majesté, qu'incontinent que j'eus reçû la vôtre du 20. de Mars, j'ai communiqué à la Reine Mere la réponse de Sa Majesté au sujet de l'afaire du mariage, par où j'ai jugé à propos de commencer, & de ne rien dire des autres trois points à moins qu'elle ne m'en donnât occasion.

A l'égard du mariage je lui ai dit, que Sa Majesté ne pouvoit parler plus clairement qu'elle avoit fait jusqu'ici, & qu'elle disoit ne pouvoir prendre un Epoux sans l'avoir vû au prealable.

Secondement, qu'elle ne pouvoit consentir, qu'aucun homme qui deviendroit son Epoux, profesśât par son autorité & avec son consentement une Religion qu'elle croiroit directement contraire à la parole de Dieu, & défenduë par les loix de son Royaume.

Elle a répondu au premier de ces deux points, que le Roi ni elle ne pouvoient consentir qu'il pasśât en Angleterre sans être asseurez que le mariage se feroit.

Elle a dit sur le second, qu'il ne seroit pas honnête qu'il changeât de Religion tout d'un coup, & qu'il ne seroit pas non plus glorieux à Sa Majesté de demander que son Epoux n'eût pas l'exercice de sa Religion: Et quant à ce qu'elle dit, qu'elle ne peut consentir qu'il ait aucune maniere de Religion, il me semble, a-t-elle dit, que c'est parler bien obscurément, & je serois bien aise de sçavoir de vous ce qu'on entend par là.

J'ai répondu, que je n'avois pas ordre de l'expliquer; mais qu'il me sembloit que l'intention de Sa Majesté étoit de le priver de l'exercice de toute Religion contraire aux loix du Royaume. Il y eut entre nous une longue dispute sur ces deux points. Je lui ai representé combien il étoit necessaire en matiere de mariage que les yeux fussent contens, & que tous ceux qui avoient vû Monsieur le Duc ne sçauroient satisfaire Sa Majesté comme elle se satisferoit elle-même en voyant. Au reste je mis en avant divers argumens pour lui prouver, que cas arrivant que la chose ne reüsśît pas, il ne pouvoit lui en revenir aucun deshonneur que par opinion.

Je lui ai representé sur le second, que comme Sa Majesté avoit toûjours eu sujet de faire des dificultez sur le point de la Religion, elle n'en avoit jamais eu plus qu'à present, attendu ce qui venoit de se passer ici, qui avoit rendu cette Couronne fort

1573. ſuſpecte aux Sujets de Sa Majeſté en general, lors qu'ils l'ont vûë ſi diſpoſée & ſi empreſſée à opprimer ceux qui profeſſent la même Religion qu'eux.

Elle me chargea enfin de dire à Sa Majeſté au ſujet de l'entrevûë, que le Roi ni elle ne conſentiroient pas que le Duc paſsât la Mer à moins qu'il ne fût aſſeuré de reüſſir, car autrement revenant ſans avoir rien fait, ce lui ſeroit un grand afront, qui lui feroit perdre un parti avantageux qu'on lui avoit ofert tout nouvellement. Et qu'enſuite les autres conditions qui dépendent de la concluſion du mariage, & dont on étoit convenu ſur le pied de la raiſon par l'autre Traité, ſeroient ici diſcutées avec tant de ſecret par des perſonnes choiſies pour cet éfet avec l'Ambaſſadeur ordinaire de Sa Majeſté, qu'on n'en auroit aucune connoiſſance dans le monde: Qu'étant convenus de tout, & le Roi & elle aſſeurez par des lettres de la propre main de Sa Majeſté, que ſon intention eſt de conſommer le mariage, il ne manqueroit pas de paſſer la Mer, publiant cependant dans le monde qu'il n'a d'autre aſſeurance du ſuccez de ſon voyage que celle que lui donne la bonne eſperance. Je lui ai dit, que je croyois la Reine ma Maîtreſſe pleinement reſoluë à ne recevoir perſonne pour Epoux ſans l'avoir vû préalablement: Neanmoins, Madame, ai-je ajoûté, je l'informerai de vôtre demande à cet égard.

Et pour ce qui eſt de la Religion, a-t-elle dit, nous demandons ſeulement qu'il en ait l'exercice ſecretement pour lui & pour quelques-uns des ſiens qui paſſeront la Mer avec lui, avec cette précaution, que Sa Majeſté députera ceux qu'elle jugera à propos pour prendre garde qu'aucun de ſes Sujets n'y aille.

Je lui ai dit, que j'en informerois Sa Majeſté, quoiqu'autant que j'en puis juger, ai-je dit, elle me paroiſſe reſoluë à n'accepter ni l'un ni l'autre. Pouſſant plus loin la converſation elle me dit, qu'elle eſperoit que de quelque maniere que le mariage tournât, l'amitié nouvellement concluë ne laiſſeroit pas de continuer. Je lui dis que s'il arrivoit quelque violation, elle viendroit plûtôt d'eux que de Sa Majeſté, quoique je n'ignore pas, Madame, lui ai-je dit, les bruits qu'on répand ici au contraire. Mais j'eſpere, Madame, que le Roi & vous demeurerez ſatisfaits, ſi vôtre Ambaſſadeur vous a bien informez du procedé de Sa Majeſté. Elle a répondu, que le Roi & elle ſe croyoient fort obligez à Sa Majeſté: cependant nous aurions ſouhaité que Montgommeri n'eût pas reçû de ſes Sujets ce qu'il reçoit, quoique nous ſoyons informez que Sa Majeſté l'avoit défendu. Je lui ai dit enſuite que pour lui faire voir combien elle étoit obligée à la Reine ma Maîtreſſe, je voulois l'informer avec ſa permiſſion, des raiſons qui auroient pû obliger tout autre Prince que ma Maîtreſſe, à donner toute ſorte de ſecours au Comte de Montgommeri, preuve évidente qu'elle eſt bien diſpoſée à faire avec eux une bonne amitié. Je lui ai dit en premier lieu que pluſieurs de ſes Sujets, notables par leur naiſſance, par leur courage, & par leurs biens, avoient repreſenté diverſes raiſons à Sa Majeſté pour lui perſuader, que le feu allumé depuis peu en France à la ruine de ceux de la Religion, ſi la bonté Divine ne l'avoit éteint, devoit auſſi venir juſqu'à elle; & que ſi elle ne protegeoit les opprimez, & les laiſſoit ſuccomber, elle ſeroit la cauſe de ſa propre ruine & de celle de tout ſon Royaume. On lui a repreſenté le danger auquel elle s'expoſoit, la gloire & l'avantage qu'il lui en reviendroit de prendre leur défenſe, &

on n'a pas manqué de lui faire envisager que c'étoit à present le tems de recouvrer les 1573.
Provinces de ce pays qui appartiennent à la Couronne d'Angleterre. Et pour la mieux porter à cela on a ofert de lui trouver en six mois de tems une Armée de 20000. hommes de pied, & de 2000. de cheval.

Je lui ai dit de plus, qu'on a découvert tout de nouveau par ceux qui sont arrivez de France en Ecosse, & qui ont negotié ici avec Sa Majesté & autres, que cette Cour étoit disposée à entreprendre quelque chose contre la Reine ma Maîtresse, dés que les troubles de ce Royaume seroient pacifiez.

Je lui ai dit enfin, combien on avoit representé à Sa Majesté le peu de cas qu'on a fait des recommandations qui ont été faites jusqu'ici par elle & par les Princes d'Allemagne en faveur de ceux de la Religion, qui sont persecutez à outrance au préjudice des asseurances données par leurs Majestez à leurs Ministres qui les leur ont recommandez; ce qui peut donner juste sujet de croire qu'on fait peu de cas de l'amitié de la Reine ma Maîtresse. Nonobstant tout cela qui auroit émû tout autre Prince, l'afection qu'elle a pour cette Couronne est si grande, qu'elle est pleinement resoluë de perseverer dans l'alliance, son dessein étant d'attendre que le Roi la viole, ne doutant pas alors moyenant la bonté Divine, qu'elle ne défende & sa Personne, & son Royaume contre lui ou contre tout autre Prince qui se mettra en devoir d'entreprendre quelque chose contre elle, d'autant mieux qu'elle trouve tous ses Sujets fort disposez à s'opposer à toutes Forces étrangeres, quelque chose qu'en disent certains rebelles.

Elle a répondu à cela, qu'elle avoit eu avis de l'Ambassadeur, que les Sujets de Sa Majesté lui faisoient de fortes solicitations, & même de grosses ofres, & qu'aussi ils reconnoissoient qu'ils lui étoient fort obligez de l'intention où elle étoit de perseverer dans la bonne amitié.

Mais à l'égard de ce que vous dites, qu'on a découvert par certaines gens qui ont été arrêtez en Ecosse, que nôtre intention étoit d'inquieter Sa Majesté, je vous proteste, dit-elle, que le Roi ni moi ne sçavons rien de tout cela, & que ceux qui le disent nous calomnient. Nous ne sçavons quels ordres ils peuvent avoir reçû des autres du Royaume; mais si l'on peut prouver qu'ils en ayent reçû quelques-uns, ceux qui les ont donnez seront punis de la maniere que la Reine vôtre Maîtresse pourra le desirer. Nous n'avons jamais eu, dit-elle, d'autre intention dans les afaires d'Ecosse, que de porter les Ecossois à un accommodement, & à reconnoître la Reine leur Maîtresse pour leur Gouvernante.

C'est par cela-même, ai-je répondu, que vous violez l'alliance, cela étant contraire à ce qui a été conclu, puisqu'il est dit que ni l'un ni l'autre ne donneroit la Loi en Ecosse, mais que vous travailleriez unanimement & de concert au maintien du Gouvernement. Il est dit encore que vous en conviendriez ensemble comme d'une chose tres-nécessaire à vôtre seureté publique; ce qui donne à la Reine ma Maîtresse juste sujet de craindre que ce qui a été découvert en Ecosse ne soit d'autant plus veritable. Paroissant ensuite fâchée d'en avoir tant dit, elle ajoûta qu'elle n'avoit pû moins faire que de dire quelque chose en sa faveur, attendu l'alliance; mais que cela n'empêchoit pas qu'elle ne souhaitât plûtôt qu'ils s'ajustassent, que de se

1573. ruïner mutuellement les uns les autres. Elle prit occasion de là de parler de l'arrêt de Viraque, & dit, qu'il étoit surprenant qu'on arrêtât des Ambassadeurs, qui étoient toûjours des Personnes privilegiées dans des Etats confederez.

J'ai répondu à cela, qu'il paroissoit plus étrange à la Reine ma Maîtresse, qu'ayant été convenu que les afaires d'Ecosse se traiteroient de concert & en commun, on y eût envoyé secretement un Ministre à l'insçû de Sa Majesté; ce qui lui donnoit grand sujet de craindre que ce qu'on avoit découvert en Ecosse par le moyen de certaines gens ne fût vrai, & qu'une negotiation faite sous main comme celle là persuadoit à la Reine ma Maîtresse que Viraque avoit été envoyé plûtôt par des gens de ce Royaume qui regardoient d'un œil d'envie la prosperité des deux Couronnes, que par le Roi, & qu'ainsi elle seroit fâchée d'apprendre qu'il le reconnût pour son Ministre.

Elle a reparti, que la Reine ma Maîtresse avoit été informée de l'intention où ils étoient depuis long-tems d'envoyer Viraque en Ecosse pour leur Ambassadeur, afin de se joindre à Monsieur Killegrew pour la negotiation de l'accommodement. Je lui ai dit que je croyois qu'ils trouveroient que leur Ambassadeur avoit manqué d'en tant dire à Sa Majesté, puis qu'elle n'avoit entendu parler du voyage de Viraque, que quand elle avoit appris qu'il avoit été arrêté. Pour ce qui est de cet arrêt, Madame, lui dis-je, quoiqu'il se dise Ambassadeur du Roi, cependant Sa Majesté a donné ordre dans tous ses ports, que toutes personnes quelques qualitez qu'elles se donnent, à moins qu'il ne soit bien connu que ce sont des Marchands, ou gens ayant des passeports ou saufconduits, seroient non seulement arrêtées, mais renvoyées à la Cour: ainsi Viraque ayant été arrêté sur une bonne consideration attendu l'état present de l'Europe, ni lui ni tous ceux qui ont été ou seront arrêtez, ne peuvent pas se plaindre qu'on ait violé aucuns priviléges &c. qui soit du droit des Ambassadeurs. Elle m'a paru sur cela dans un fort grand embarras: aussi n'a-t'elle pas eu grand' chose à dire sur l'arrêt de Viraque. S'étant ensuite jettée sur l'afaire de Montgommeri, je lui ai declaré amplement combien il avoit été fâché que Sa Majesté eût fait arrêter tous ceux qui étoient sur la côte pour lui & pour les Rochelois, & relâcher tous les Sujets du Roi de France qu'ils avoient pris; & cela avec tant de diligence, qu'il ne s'est pas fait jusqu'ici de restitution plus prompte & plus generale. Ainsi, ai-je dit, vôtre Majesté a juste sujet de louër la Reine ma Maîtresse d'avoir bien observé le Traité. Elle convint de cette verité, & dit, comme ils ont raison de le dire; qu'ils se croyoient obligez à Sa Majesté. Voilà sommairement ce qui s'est passé entre Sa Majesté & moi. A Movel le 1. d'Avril 1573.

LETTRE

LETTRE CCLXXVI.

A Milord Trésorier.

MILORD, pour obeïr à ce que vous demandez que je vous dise mon sentiment 1573. au sujet du mariage, je vous dirai que le grand obstacle que j'y trouve est le contentement des yeux. Il est certain que le Sujet n'est point bien fait, sans compter qu'il est marqué de petite verole. Quand je considere tout cela, & la delicatesse de Sa Majesté, & que je fais en même tems attention qu'il y a des gens autour d'elle de grand credit, qui poussez par leurs interêts particuliers, & ne se mettans en peine ni de sa ruine, ni de la conservation de la patrie, augmenteront plûtôt son dégout par des portraits desavantageux, que de lui representer suivant les regles de leur devoir, la néceffité où elle est de se marier, que dans le veritable chois la satisfaction de l'oreille l'emporte sur celle de l'œil, attendu principalement qu'une personne du rang de Sa Majesté ne peut pas choisir comme le vulgaire, j'ai de la peine à croire qu'elle trouve matiere de satisfaction. Pour Monsieur le Duc, je trouve la faveur à part, qu'il a plusieurs des bonnes parties que je souhaiterois à un homme que je voudrois qui fût l'Epoux de Sa Majesté, & j'aurois bonne opinion de la chose si l'on pouvoit lever les autres obstacles. Pour ce qui est de sa Religion, je ne doute pas aprés les conversations que j'ai euës avec certaines gens, qu'on ne le portât à se conformer à la nôtre: Ainsi je suis bien persuadé, que les dificultez qu'il fait en cela, viennent plûtôt d'autrui que de lui-même, & que ce n'est rien moins que la conscience qui forme ces dificultez. Pour le reste, si l'on songe de bonne foi ou non à ce mariage, il est dificile d'en juger dans un lieu où la dissimulation a jetté de si profondes racines. Pour moi je suis plûtôt pour la negative que pour l'afirmative, quoique je croye la chose non seulement une afaire honorable & avantageuse, mais aussi néceffaire, en ce que ce nous seroit un moyen pour la separation des Freres: mais parce encore qu'on est entierement persuadé que Sa Majesté n'a aucune intention de se marier, en partie parce qu'elle n'y a pas de penchant, & en partie aussi parce que des gens qui ne leur sont pas inconnus l'en détournent. Aussi n'entre-t'on en partie de deça dans cette negotiation que pour gagner tems, & à cause des troubles domestiques de ce Royaume. J'espere de vous dire bientôt sur quelles présomptions je fais ce jugement. Le premier d'Avril 1573.

LETTRE CCLXXVII.

A Monsieur le Chevalier Thomas Smith.

1573. MONSIEUR, vous donnerez s'il vous plaît avis à Sa Majesté, que le vingtiéme de ce mois il arriva ici un Exprés au Roi dépêché par le Maréchal Danville, qui rapporte que ce Maréchal a perdu à divers assauts devant Sancerre en Berry quinze cents Fantassins, outre cinquante Gentilshommes au nombre desquels on compte des personnes de grande considération. On fait entr'autres grand bruit de la mort de Monsieur de Candale, Gentilhomme d'une fort ancienne maison, & marié à une sœur de Montmorenci. Il rapporte de plus, que les vivres sont fort rares au Camp de Danville; ce qui vient de ce que les Troupes ne sont pas payées; de sorte que si le Roi ne prend des mesures pour y remedier de bonne heure, D'Anville sera contraint de congedier son Armée.

Ce contretems augmente journellement les Forces & le nombre des Protestans qui tiennent presentement à ce qu'on dit, prés de cent Châteaux & Forteresses, & ont un Corps de dix huit mille combattans, dispersez neanmoins dans diverses places, mais qu'ils peuvent rassembler quand ils en auront besoin.

On manda à la Cour le 21. du courant, que l'Armée du Roi devant Sancerre avoit été repoussée à un assaut qui s'étoit donné le jour précedent, & perdu six vingts de ses meilleurs hommes, surquoi elle avoit été contrainte de lever le siege.

Les lettres de la Rochelle du 21. du courant donnent avis au Roi que le Comte de Rets a été blessé aux reins d'un coup de Mousquet par derriere, & quelques-uns disent qu'il aura de la peine à s'en sauver; d'autres que le coup n'est pas dangereux; cependant on ne peut pas retirer la balle.

On a aussi avis par des lettres de la Rochelle écrites à certains amis particuliers, qu'il n'y eut pas de Batterie en état avant le 24. quoiqu'on eût fait courir le bruit qu'il y avoit long-tems que Monsieur avoit ruïné un certain Bastion nommé *de l'Evangile.*

Quoiqu'on ait publié que la Nouë ameneroit trente Gentilshommes au Camp de Monsieur, la Reine Mere me dit neanmoins à ma derniere audience, qu'il n'en étoit venu que douze, desquels elle ne nomma personne que Rochenart. J'apprens par d'autres que la Nouë eut bien de la peine à se sauver de la place avec seureté de la vie. On dit que le Roi aura 6000. Suisses, quoiqu'il ait été autrement resolu par les Cantons à la derniere Diette; ainsi comme cela est contraire à leur resolution, on croit qu'il y aura du trouble parmi eux. Quand ils viendront le Roi a resolu de former un Camp volant pour aller d'un lieu à l'autre, afin d'arrêter tous ceux de la Religion qui passent pour gens de tête.

Sur la nouvelle des préparatifs de Montgommeri, on a donné des ordres le long des Côtes de Bretagne, de Normandie, & de Picardie pour s'opposer à son débarquement.

quement. On compte bien ſeurement qu'il ne lui eſt pas poſſible d'entrer dans le Havre de la Rochelle, parce que le paſſage eſt tout à fait bouché de pierres & de bois. Il y a d'autres perſonnes de ſens qui diſent, que pourvû qu'il amene aſſez de Forces pour faire tête aux Galeres du Roi, la Marée du Printems lui ſera favorable pendant tout ce mois, que l'embarras de l'entrée du Havre ne ſera pour lui aucun obſtacle, & que s'il peut une fois entrer Monſieur ſera contraint de lever le Siege, car j'apprens de perſonnes dignes de foi que ſon armée n'eſt pas en tout de plus de 7000. hommes. Les lettres d'Italie & d'Allemagne portent, que le Duc Electeur de Saxe eſt arrivé ſecretement à la Cour de l'Empereur. Quelle eſt la cauſe de ce voyage on n'en ſçait rien de certain, & on en parle plus par conjecture que par connoiſſance. Tout le monde s'accorde à conclure qu'il vient pour une afaire de grande importance. Le Maréchal de Montmorenci eſt parti depuis peu de la Cour; & s'eſt retiré à ce que diſent quelques-uns mécontent du Roi, & le Roi de lui. D'autres diſent tout le contraire. On apprend d'Anvers par les lettres du 20. de Mars, qu'il y a eu un violent combat naval entre les Vaiſſeaux du Prince d'Orange & ceux du Duc d'Albe, où celui-ci a eu du pire, & a été contraint de ſe retirer dans la riviere à un certain lieu nommé Bergue, & où ſes Vaiſſeaux ſont aſſiegez par ceux du Prince d'Orange, de maniere qu'on croit qu'ils auront bien de la peine à échaper. Il y a au nombre des morts un Eſpagnol entr'autres qui étoit General. 1573.

J'ai avis ſecret que les Princes de la Ligue ofrent un ſecours d'argent au Roi, à condition que l'année prochaine il entrera en Ligue, ſi la Paix ne ſe fait pas par ſa Mediation entre le Turc & eux. Pour ce qui regarde les nouvelles d'Italie, je me refére, Milord, à la feuille incluſe, & je demeure tres-humblement.

LETTRE CCLXXVIII.

A Milord de Leiceſter.

MILORD, vous verrez amplement par la lettre de Monſieur le Secretaire les progrez que le Maréchal a faits en Provence, comme il a reüſſi au Siege de Sancerre, & ce qu'il a fait tout de nouveau à la Rochelle, qui perſiſte toûjours dans la reſolution de ne jamais ſe rendre, quoique la Nouë ait abandonné les Aſſiegez. Je ſerois fort fâché de condamner ce gentilhomme, quoiqu'il ſoit generalement condamné de tout le monde, que je n'aye entendu ce qu'il a à dire pour ſa défenſe. S'il ne peut excuſer ſon action, cela m'apprendra à moins compter ſur l'homme, qui eſt plus foible que la foibleſſe même dés que Dieu en retire ſa grace. Auſſi apprenons-nous par cet exemple & par d'autres à ne compter que ſur Dieu, & à ne conſiderer l'homme que tel qu'il eſt. On eſt ici fort allarmé des préparatifs du Comte de Montgommeri; auſſi a-t-on donné ordre le long des côtes de s'opoſer à ſa décente, de peur qu'ayant une fois mis pied à terre, il ne ſoit ſuivi de grand nombre de gens. On publie qu'il lui eſt impoſſible d'entrer dans le Havre de la Ro-

1573. chelle, dont on a embarrassé l'entrée par certains Vaisseaux qu'on a coulé à fond. Mais s'il y entre, on ne fait aucun doute que Monsieur ne soit contraint de lever le Siege. De l'évenement de cette entrée les gens sages jugeront ici du denoüement de ces troubles. Quoiqu'il en arrive, je suis tres-persuadé que ce Royaume ne sera sans trouble qu'aprés qu'on aura pris vengeance du sang innocent qui s'y est répandu, & peut-être Dieu veut-il que ce soit l'ouvrage de sa propre main, pour détromper ceux qui sont plus prêts à compter sur l'homme que sur lui. Je suis bien aise que le Traité d'Écosse soit si avancé; car je crains que si les troubles de ce pays étoient pacifiez nous ne serions pas long-tems sans trouble de la part de cette Puissance.

Pour l'Ecuyer vous sçaurez, Milord, que c'est par le moyen du Capitaine Italien qu'on vous en a retenu un en Italie, car il n'y en a pas un ici qui en vaille la peine: Mais celui qui vous est destiné est habile & honnête homme. Si vous le voulez, Milord, vous lui envoyerez en Italie une lettre de credit pour ce qu'il lui faut pour les frais de son voyage jusqu'en Angleterre. Le Capitaine Massino vous donnera l'adresse du Gentilhomme qui vous a procuré l'Ecuyer, & qui en est informé du fait par le Capitaine. Il vous ira trouver, Milord, pour sçavoir quelles sont en cela vos intentions.

LETTRE CCLXXIX.

A Monsieur le Chevalier Walsingham, Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté à la Cour de France.

MONSIEUR, aprés mes tres humbles recommandations je vous dirai que nous avons enfin obtenu non seulement vôtre revocation, & la dépêche du Docteur Dale, mais aussi que nous l'avons fait partir. J'ai bien de la joye aussi bien que tous vos amis que vous quittiez ce pays sanguinaire. La nouvelle de Jaques Kirkaldy n'étoit pas tout à fait veritable: Ce qu'il y a de vrai est, que la trahison des Soldats l'ont tenu deux ou trois jours à Blacknefs, & Alexandre Stuard Gouverneur & son frere ont été prisonniers; mais ils furent relâchez par la même ruse, & Jaques Kirkaldy fut amené prisonnier au Regent, & tout l'argent qu'il avoit apporté de France montant à 33000. écus ausquels on n'avoit pas encore touché, mis entre les mains du Regent. Le Château de Blacknefs fut delivré à Alexandre Stuard pour le garder pour le Roi. Depuis ce tems-là aussi le Duc de Châtellerault & le Comte de Huntley sont rentrez dans le devoir, & ont prêté serment au Roi pour eux, leurs parens, & gens de leur parti. Ils se sont raccommodez avec le Regent, qui en tout cela a joüé le rôlle d'un homme extrémement sage & moderé. Il ne reste plus presentement dans toute l'Ecosse que Liddington & Grange qui sont dans le Château d'Edimbourg, & qui refusent de reconnoître le Roi & l'autorité du Regent; mais il faut se soumettre, ou se resoudre à se voir mettre dehors

hors par les oreilles. La revolte de la Nouë paroît ſurprenante, & fait ſoupçonner 1573.
que ce n'eſt pas d'aujourd'hui qu'il eſt homme à faire de pareils coups. Je compte que vous allez paſſer dans un pays plus tranquille. Adieu bien afectueuſement.

Thom. Smith.

LETTRE CCLXXX.

Au même.

MONSIEUR, la meilleure nouvelle que je puiſſe vous mander, eſt que Monſieur Dale vôtre Succeſſeur partira d'ici Mercredi prochain. J'oſe dire que vous lui ſouhaiterez un prompt paſſage. Depuis que je vous ai écrit par Walter Williams l'Ambaſſadeur de France a eu une nouvelle conference avec Sa Majeſté, pour tâcher de faire changer quelque choſe à ſon avantage de ce que je lui dis dans la conference ſur l'afaire du Duc d'Alençon ſur laquelle je vous écrivois. Comme il vouloit l'obtenir il ofrit ſa dépêche que je croyois qu'il feroit devant moi. Vous voyez à preſent qu'il eſt bien tard, car Jeudi dernier il étoit ici avec Sa Majeſté, qui promit enfin de voir avec moi ce qu'on pouvoit changer à la premiere réponſe, qu'il avoit écrite bien au long, & dont je vous envoye copie. La piece eſt de la façon de l'Ambaſſadeur, comme vous pourrez voir. Elle eſt à ſon avantage, & neanmoins conforme en ſubſtance à ce que je lui avois dit. Sa Majeſté conſiderant l'Ecrit, & le trouvant de quelque longueur, m'ordonna de le renvoyer à l'Ambaſſadeur, & de lui en faire une copie en Anglois de la maniere que j'avois d'abord conçû la choſe. Je l'ai faite, & la lui ai envoyée. Vous voyez à preſent ce qui s'eſt paſſé dans cette afaire pour laquelle l'Ambaſſadeur envoye cet Exprés. Il demanda auſſi Jeudi la dépêche de Viraque, à laquelle Sa Majeſté conſentit; mais elle reçût hier des lettres de Berwick par leſquelles elle apprend que ſon voyage d'Ecoſſe n'eſt goûté ni des Hamiltons, ni des Huntleys, ni des autres. Le Regent ne lui permettra pas d'entrer, ainſi voilà un voyage perdu. De demeurer à Berwick quelle apparence, auſſi croi-je que ce n'eſt pas pour en partir ſi tôt. L'Ambaſſadeur dit que le Duc ſon Maître écrit avec force pour ſoliciter Sa Majeſté de donner ſecours au Comte de Montgommeri. Sa Majeſté a répondu qu'il étoit parti ſans aucun ſecours de ſa part ni direct ni indirect, & à la verité il eſt parti tres-mécontent de ce que ſes Vaiſſeaux ont été pris comme des Pirates, que les équipages au nombre ont été empriſonnez, & pluſieurs tuez, quelques uns pendus, & que tout ce qu'ils avoient pris leur a été ôté. Le Comte a ſujet comme vous voyez d'en être beaucoup choqué. S'il a eu quelque faveur à l'inſçû de Sa Majeſté, c'eſt en vertu du Traité fait par des Marchands François avec des Marchands Anglois qui ont donné de l'argent pour du Sel, &c. L'Ambaſſadeur ſouhaite que vous en informiez le Roi, afin que ce que vous en direz, & ce qu'il en écrira ſe trouve conforme. Nous

avons

1573. avons aussi retenu le Lord Levingston pour la même raison que Viraque. Je finis ne doutant point que Monsieur le Secretaire ne vous écrive des autres afaires communes. Vôtre &c.

G. Burleigh.

Jaques Fitz-morice avec toute sa sequelle, s'est soumis en Irlande au Chevalier Jean Parrot, de sorte que voilà la rebellion finie dans toute la Province de Munster. Il s'est fait ici un meurtre aux environs de Shooters-Hill, où cette place y est pour quelque chose. J'y ai mis si bon ordre, & ai fait tant de diligence, que le meurtrier est pris. C'est un Irlandois nommé Brown qui a servi, & qui n'est plus au service de Milord d'Oxford.

LETTRE CCLXXXI.

Au même.

Monsieur, aprés bien des delais & de longs souhaits vôtre Successeur part enfin. Je ne doute point que pour son propre avantage, & pour le mettre en état de prendre avec plaisir possession de son emploi, & de pouvoir utilement servir Sa Majesté, vous ne l'instruisiez sufisamment de la conduite qu'il doit tenir. Si en vous entretenant avec lui il vous paroît de la grossiereté & des défauts, ne laissez pas comme un Tuteur de lui donner vos bons avis, cars je sçai qu'il vous en sera fort obligé, & qu'il est nécessaire que cela se fasse. Apprenez lui aussi à qui il doit se fier, & à traiter les personnes de confiance en sorte qu'il ne leur en revienne aucun mal; ce que je lui ai ordonné d'observer religieusement. Faites en sorte que la Reine Mere ait bonne opinion de lui. Je suis persuadé par plusieurs raisons qu'il fera bien, mais la plus forte est pour ne pas s'exposer à déplaire à Sa Majesté. De cela j'en suis asseuré, car je l'ai choisi pour vous relever. S'il ne contente pas Sa Majesté, il m'a prié de vous demander & de solliciter pour que vôtre Secretaire demeure quelque tems auprés de lui. Je finis parce qu'il part. De Londres le 1. d'Avril 1573.

G. Burleigh.

LETTRE CCLXXXII.

A nôtre tres-fidéle & bien aimé François Walsingham, nôtre Ambassadeur ordinaire auprés de nôtre bon frere le Roi de France.

ELISABETH R.

FIdéle & bien aimé Salut. Comme vous nous avez souvent demandé d'être rappellé, quoique nous eussions été bien aises de vous avoir encore de delà, attendu la grande capacité que nous connoissons en vous, & la fidélité & la prudence avec laquelle vous avez manié nos afaires; cependant nous avons jugé à-propos à la solicitation de vos amis, & pour satisfaire au desir que vous témoignez de revenir, de nous rendre à vôtre priere. C'est pourquoi nous vous faisons sçavoir, que puis que vous souhaitez tant de revenir, nous avons fait chois de nôtre fidéle & bien aimé Valentin Dale Jurisconsulte, & Maître de nos Requêtes extraordinaires, qui vous rendra celle-ci, & qui a ordre de vous succeder. Pour cet éfet nous en avons écrit au Roi nôtre bon Frere & à la Reine Mere. Nous voulons donc non seulement que vous leur demandiez audience avec lui, & que vous leur rendiez nos lettres; mais aussi qu'avant que de partir vous lui communiquiez toutes vos instructions, & lui fassiez part de toutes les autres choses que vous jugerez nécessaires à nôtre service, & que vous sçaurez pouvoir avancer nos afaires. Comme aussi de lui faire connoître autant que vous pourrez, ceux dont vous recevez les meilleures intelligences de ce qui se passe à la Cour, & les choses dont il nous est nécessaire que nous soyons informées. Vous lui laisserez aussi la Vaisselle d'argent, & les meubles que vous avez à nous, & dont vous prendrez un reçû de sa main pour vôtre décharge. Cela étant fait, nous voulons que vous vous rendiez auprés de nous avec la diligence convenable que vous jugerez à propos. Donné sous nôtre Sceau à nôtre Palais de Richemond le dix-neuviéme de Mars 1573. Le quatorziéme de nôtre Regne. 1573.

Response à Messieurs les Ambassadeurs de France 20. d'Aoust 1573.

PRemierement que le message qui a été envoyé d'icy à l'Ambassadeur de la Royne resident en France, a esté ou mal rapporté ou mal entendu par le dit Ambassadeur; car il ne s'accorde pas avec les lettres du Roy tres-Chrestien escriptes à son Ambassadeur. Ce seroit vrayement une grande absurdité si Sa Majesté eust premierement mandé dire à son Ambassadeur, qu'il estoit impossible que le mariage eust effet, & puis eust incontinent aprés demandé ou parlé d'une entreveuë. Vray est que par les premiers le dit Ambassadeur avoit charge de dire, que pour la difference des aages Sa Majesté trouve la chose fort difficile d'accorder tel

 mariage

1572. *mariage: Et que pour raison de ces difficultés son entendement ne se pouvoit deffaire des doubtes qu'on y trouvoit, s'il ne se pouvoit trouver quelque expedient pour recompense: Et ce fut la somme des premieres lettres comme il pourroit paroistre par les copies. Les secondes que suivoient les aydes incontinent aprés avoient cecy en somme à l'Ambassadeur, qu'il avoit eu charge de dire, que Sa Majesté voyant la continuelle sollicitation du Roy & de la Royne mere du Roy en ce cas de mariage; & mesme plus fraisches lettres baillées par l'Ambassadeur dudit sieur Roy environ le 23. Juin à la maison de Monsieur le Trésorier, trouve bon aprés avoir escript sa premiere lettre de adjouster encore cecy à la seconde, afin de faire apparoistre l'esgard quelle avoit des assiduelles requestes du dit Sr. Roy. C'est qu'elle trouve deux principaux empeschements entre autres, l'un la cause de la Religion se pourroit remedier par quelque conformité procedant du Duc mesme. Ainsi l'autre pourroit sembler estre difficile plustost en opinion qu'en substance. Et qu'aussi elle voit pour le plus souvent, que rien ne gouverne plus aux mariages, où doibt bien considerer comment l'un pourroit estre agreable à l'autre, que de satisfaire leurs opinions par la veuë de l'un & l'autre, & specialement en ce cas icy, considerant que ceux qui ont veu le Duc, n'osent affirmer s'il pourroit estre agreable ou non à Sa Majesté, combien qu'en plusieurs choses ils le prisent fort, & semblablement Sa Majesté y adjouste encore pour estre aussi declaré par son Ambassadeur, que d'autant qu'elle pensoit cecy estre chose qu'on ne luy accorderoit pas facilement combien toutefois qu'on luy a offert personnage d'aussi grand estat qu'est le Duc d'Alençon, qu'elle le remettoit à la consideration du dit Roy & Royne: Donc elle luy donne charge de dire qu'elle n'avoit pensé d'en faire mention si premierement n'eust apparu par les lettres tant du dict Duc mesme, que de la ditte Royne mere, escriptes à l'Ambassadeur icy, le desir que le dict Duc avoit de venir en personne par deça pour voir Sa Majesté & en estre veu. Et enfin Sa Majesté donne charge à son Ambassadeur de conclurre en cette sorte. C'est s'il n'eust esté pour le desir qu'elle a de proceder platement & ouvertement en cette affaire, en ce qu'elle se voit tant provoquer par la grande affection du dit Sr. Roy & Duc envers elle, elle se fust deportée d'en faire aucune mention, comme elle esperoit qu'elle n'en feroit autre interpretation que bonne, & qu'on ne soupçonneroit que Sa Majesté auroit aucune intention d'abuser le dit Duc. Et pourtant quant à l'entreveuë Sa Majesté le laisse à la consideration du Roy & de la Royne mere, & à l'amour & rassis jugement, lesquels elle sçait tres-bien qu'ils ne feroient rien qui ne soit à l'honneur du dit Duc leur frere & fils, pource qu'il luy semble chose qu'elle n'oseroit desirer de peur de quelque mescontentement qui pourroit s'en ensuivre, si les choses ne sortoient à la fin desirée, mesmement veu que la Royne par ces parolles audit Ambassadeur en France sembloit grandement doubter, pource que les entreveuës des Princes ont eu quelquefois une mauvaise issuë, que quelque inconvenient ne suivist à la diminution de l'amitié mutuelle, laquelle Sa Majesté desire estre plustost augmentée que diminuée. Au reste que tous les articles quant au mariage de Monsieur le Duc d'Alençon* mutatis mutandis *fors que l'interpretation ou esclaircissement des doubtes sur l'article touchant la Religion, seront remis à estre determinez par Sa Majesté & le dit Duc en l'entreveuë.*

Nous François de Bourbon Prince, Daulphin d'Auvergne, de St. Gergeau, & du pays Puysan, Pair de France, Marquis de Mazieres, Comte de Bar sur Seine & d'Issoire, Baron de Mirebeau, Gouverneur & Lieutenant general de Sa Majesté es bailliages d'Orleans,

Chartres,

Chartres, Blois & pays adjacens, Artus de Cossé Comte de Segond, Maréchal de France, Loys de Lusignan de St. Gelais Sr. de Lansac, Chevalier de deux Ordres du Roy, Conseiller au Conseil d'Estat & privé du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Gouverneur & son Lieutenant general au pays de Roüen & Evreux, Tanneguy le Veneur, Berthram de Salignac Sr. de la Mothe Fenelon, Chevalier des dits deux Ordres, & Conseiller esdicts Conseils d'Estat & privé, Michel de Chasteauneuf Sr. de la Mauvissiere, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Gentilhomme de la Chambre du Roy, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, Conseiller en son Conseil privé, Gouverneur de la Ville & Château de St. Dizier, & son Ambassadeur resident en ce Royaume, Barnabé Brisson Sr. de Granelle, Conseiller du Roy en son dict Conseil privé, & Président en sa Cour de Parlement, Claude Pinart Sr. de Cramailles, premier Baron de Valois Conseiller du Roy en son Conseil privé, Secretaire d'Estat & de ses Finances, Pierre de Claise Sr. de Coutances & Marchiamont, Conseiller en son dict Conseil privé, Chambellan, Conseiller de Monseigneur le Duc d'Anjou & d'Alençon son frere unique, & Jaques de Vray Sr. de Foulorte, aussi Conseiller de mon dict Sr. le Duc, & Secretaire des Finances, attestons estre vray qu'auparavant que rediger en forme de Contract les articles ci devant traitez entre les Srs. Commissaires & Deputez de la Serenissime Royne d'Angleterre, & le Sr. de Symger aussi Commissaire du dict tres-Illustre Duc d'Anjou le 24. jour de Novembre 1579. pour le fait icelle Dame Royne a expressément declaré & reservé, qu'en vertu du dict Contract elle n'entend estre obligée & estrainte à l'accomplissement, & consommation du dict mariage jusques à ce que la ditte Dame Royne & ledict tres-Illustre Duc se soient mutuellement esclaircis & satisfaits d'aucunes choses particulieres entre eux, dont saditte Serenissime Majesté & saditte Altesse certifieront par escript ledict Roy tres-Chrestien dans six semaines prochaines, & soubs cette reservation susdicte & non autrement a esté ledict Contract de mariage signé & passé par les Srs. Guillaume Cecil Sr. de Burleigh, grand Trésorier d'Angleterre, Mre. Curateur de tous pupilles & des charges de la Couronne d'Angleterre, Edoüard Comte de Lincoln Sr. de Clinton & grand Admiral d'Angleterre, & Capitaine general des armes de la Mer d'icelle Serenissime Royne, Thomas Comte de Sussex, Vicomte de Fitzwater, Sr. d'Egremont & de Burnel, Capitaine de tous les Gentilshommes Pensionnaires d'icelle Serenissime Royne, Justicier de toutes forests, parcs & chasses de delà la riviere de Trent, son Chambellan, François Comte de Bedford Sr. de Russel, Robert Comte de Leicester Sr. de Denbigh Chevalier de l'Ordre de saint Michel, Esquier de la Serenissime Royne, tous Chevaliers de l'Ordre de la Jartiere d'icelle Dame Royne, Christophe Hatton Chevalier son Vice-Chambellan, & premier Capitaine de ses Gardes, & François Walsingham aussi Chevalier, premier des deux principaux Secretaires de la ditte Serenissime Royne, & Chancelier du susdict Ordre de la Jartiere, Commissaires & Deputez par icelle Dame Royne. En tesmoin de ce que dessus nous avons ensemble signé ces presentes à Londres le 11. jour de Juin l'an 1581. 1573.

FRANCOIS DE BOURBON.	
ARTUS DE COSSE'.	W. BURLEIGH.
LOYS DE LUSIGNAN.	ED. LINCOLN.
Tanneguy le Veneur.	Th. Sussex.
Bertram de Fenelon.	Fr. Bedford.

 Michel

1573. Michel de Châteauneuf. Rob. Leicester.
Brissan. Chr. Hatton.
Pinart. Fra. Walsingham.
Vray.

A Tres-Chrestien Roy de France.

ELISABETH R.

TRes-hault &c. Comme en la reservation faite sur le contract de nostre mariage le XI. *jour de Juin dernier passé, il est expressément declaré que ne serions obligées ny estraintes en vertu dudict contract à l'accomplissement ou consommation dudict mariage, si nous & Monsieur le Duc vostre Frere ne vous donnions à entendre dans six sepmaines prochainement ensuivantes entier esclaircissement & satisfaction mutuelle sur quelques particularitez; & ayons depuis pour satisfaire à nostre promesse dépesché vers vous & ledict Sr. Duc nostre Serviteur le Sr. de Sommers, fourny d'instructions bien amples, pour traiter avec vous sur quelques points d'importance dont nous attendons plus prompte response, pour selon icelle vous esclaircir sur lesdittes particularitez dans le terme préfix: Mais d'autant que les choses que vous avez proposées tant à nostre Ambassadeur, qu'à nostre dict serviteur Sommers sont de plus grande consequence que de pouvoir estre pleinement considerées dans si peu de temps, ayant deliberé de dépescher bientost par devers vous un personnage instruict à plein de nostre intention & volonté quant aux dictes choses par vous proposées, nous n'avons cependant voulu obmettre (afin que ne recevant nostre response au temps prefix, vous n'estimiez que nostre intention est de nous tenir au Contract) de vous tesmoigner par la presente suivant le desir que nous avons de vous donner entiere satisfaction & contentement de tous nos deportements, que sera la fin.*

Instructions pour François Walsingham Chevalier, premier Secretaire de Sa Majesté, envoyé au Roi de France, & à Monsieur le Duc d'Anjou, 22. de Juillet 1581.

ELISABETH R.

COmme vous étes pleinement instruit de la negotiation qui s'est faite au sujet du mariage demandé par Monsieur, & que vous sçavez que les raisons qui en ont suspendu la conclusion, ont eu de bons fondemens à nôtre égard, il sera moins nécessaire d'étendre ces instructions. Il sufira de vous donner un memoire de la chose qui a été concluë devant vous en réponse aux choses qui ont été delivrées depuis peu par le Roy de France à Sommers. Pour cet éfet nous avons fait chois de vous pour donner au Roi de France une satisfaction speciale. Nôtre intention est donc que vous fassiez sçavoir au Duc vôtre Ambassade, & agissiez de maniere que le Roi de France prenne vôtre action en bonne part.

Les

1573.

Les articles proposez par le Roi de France sont ceux-ci.

1. Le Roi de France supposant le mariage conclu, a demandé que nous marquassions un jour pour la consommation du mariage, & l'a fixé dans quelque discours.

2. Le mariage étant promis & le jour assigné, il a offert aprés que la notification lui en auroit été faite d'entrer avec nous dans une Ligue offensive & defensive, de ratifier cette ofre, & d'en delivrer la ratification dés que le mariage seroit consommé.

3. On a proposé qu'il se feroit un Traité secret & separé entre le Roi & nous touchant les afaires des Pays-Bas.

Sur ces trois articles vous direz au Duc ce que nous avons resolu de répondre au Roi, dont nous vous avons donné ordre de l'informer, & vous lui representerez par des raisons dont la verité vous est connuë, combien nous avons de repugnance à rien répondre qui lui déplaise, à moins que la nécessité du tems & de l'afaire ne nous y force.

Vous direz donc sur la premiere demande du Roi de France, fondée sur la supposition qu'il fait que le mariage est accordé, que cela doit s'entendre d'une autre maniere, puisque le Traité en son entier est suspendu par un acte accordé par les Commissaires, dont vous lui ferez une declaration particuliere; & pour cet éfet vous lui direz pourquoi nous avons si long-tems prolongé le tems qui y est limité, vous donnant pouvoir verbalement dans nôtre Commission generale d'étendre la chose ainsi que vous le jugerez à propos.

Et pour ce qui regarde la fixation d'un jour pour le mariage, vous direz que pour diverses considerations nous ne pouvons ni pour le bien de Monsieur ni pour le nôtre nous marier avec lui vû l'état où sont les choses, parce qu'étant déja en guerre ouverte avec l'Espagne, nous nous engagerions dans une guerre nous & nôtre Royaume par ce mariage; ce qui n'accommoderoit aucunement ni nôtre Royaume, ni nos Sujets. Ce mariage seroit au contraire fort desagréable à nos peuples, & feroit naître des Sujets de mécontentemens entre eux & nous. Vous pouvez vous étendre là-dessus, & faire remarquer sur tout combien il y a eu de peine à obtenir le consentement de plusieurs au sujet du mariage dans un tems où il n'y avoit aucune guerre à craindre.

Cependant voici ce que nous avons conclu sur ce point, c'est qu'encore que pour ces raisons le mariage ne fût pas approuvé s'il étoit suivi de la guerre, considerant neanmoins combien il est nécessaire pour la Couronne de France aussi bien que pour la nôtre, & même pour toute la Chrétienté, de donner des bornes à la grandeur de l'Espagne, & d'avancer les interêts de Monsieur dans les Pays Bas, nous voulons bien quoique le mariage ne se fasse pas, nous joindre avec le Roi de France, & secourir Monsieur de maniere, que cela n'attire point de guerre ni à nous ni à nôtre Royaume. Surquoi vous ferez voir combien il est nécessaire que Monsieur continuë sur le pied qu'il a commencé. S'il répond qu'il compte que le mariage se fera, vous

1573 direz que ce mariage feroit moins avantageux à lui, au Roi de France, & à fon Royaume, à nous & à nôtre Royaume, que de continuer à abaiffer comme il a fait la grandeur du Roi d'Efpagne, auquel fi l'on ne s'oppofe promptement, il fera tant d'afaires & à la France, & à l'Angleterre, que ni le mariage, ni les forces unies de ces deux Puiffances ne pourront dans la fuite ni arrêter fes progrez, ni remedier aux maux qu'elles auront à craindre.

Si Monfieur objecte, que l'ofre qu'on lui fait de le fecourir fecretement lui fera inutile, parce qu'il fçait que le Roi fon Frere ou ne le fecourra point du tout, ou s'il le fecourt il ne le fecourra que fous main, & de maniere que cela ne lui fervira de rien, & qu'il fera contraint d'abandonner fon entreprife, vous foûtiendrez toûjours que nôtre ofre eft raifonnable. Mais fi Monfieur vous paroît fi mécontent, & refolu d'abandonner l'entreprife, à moins que nous ne nous joignions avec le Roi d'une maniere qui le rende content du fecours de fon Frere, vous pouvez dire aprés quelque paufe, qu'aprés vous en être entretenu avec le Roi de France, s'il vous paroît qu'il ne puiffe être content que nous le fecourions fecretement, nous voulons bien plûtôt que de laiffer entierement fuccomber le Duc, entrer en Traité avec le Roi de France, & le fecourir autant qu'il fera trouvé raifonnable par le Roi & par nous, & faire toutes les autres chofes néceffaires pour traverfer l'élevation du Roi d'Efpagne. Mais fi le Duc fe contente du fecours que nous promettons de lui donner fecretement, nous croyons que ce ne fera point un obftacle pour lui, & fera une grande fatisfaction pour nous, parce que nous devons tâcher de ne pas mécontenter nos peuples; auffi prierez-vous inftamment le Duc de s'en contenter.

Pour les deux autres points qui font de faire une Ligue ofenfive & défenfive, & un Traité fecret pour les afaires des Pays-Bas, nous fommes prêtes de faire une Ligue ofenfive & défenfive avec le Roi fon Frere: Et pour les afaires des Pays-Bas, nous en uferons comme il a été dit ci-deffus, en cas que le fecours fecret que nous ofrons ne puiffe en aucune façon être accepté par le Roi de France.

Nous laiffons à vôtre prudence les moyens de perfuader Monfieur, que ce n'eft pas faute d'amour ou de bonne volonté pour lui que nous ne confentons pas au mariage, mais par la pure néceffité où nous fommes d'éviter de donner jufte fujet de mécontentement à nos peuples. Vous employerez toutes les bonnes raifons dont vous ferez capable pour temperer le defagrément de ce refus, en l'affeurant que nous aurons toûjours de l'attachement pour lui quelle que puiffe être fa fortune dans la fuite.

Quand vous irez de Monfieur au Roi de France, vous devez répondre au premier article, & lui dire nôtre intention en faifant valoir les raifons ci-deffus, fans qu'il foit néceffaire de les repeter ici.

Et s'il n'eft pas content de nôtre ofre de fecourir fecretement Monfieur, mais qu'il la rejette abfolument, & oblige Monfieur d'abandonner fon deffein faute de nouveaux fecours, vous pafferez pour lors au fecond article ci-deffus mentionné, qui eft que plûtôt que de laiffer échouër l'entreprife, & augmenter par ce moyen la puiffance du Roi d'Efpagne, nous voulons bien nous joindre avec la France, comme dit a été. Mais à moins que Monfieur ne faffe contre nôtre fecours fecret les objections dont

dont on a ci-dessus parlé, il n'est pas besoin d'aller plus loin, ni de faire aucune 1572.
mention d'autre chose, car s'étant déja ouvert, & le Roi de France en ayant été informé avant que vous alliez à l'audience, il seroit inutile de persister avec lui au sujet de la seconde ofre du secours secret; de sorte que si Monsieur vous presse par ses réponses d'en venir à la seconde ofre, qui est un secours public, vous pouvez en ce cas repeter le premier au Roi, & ajoûter, que si cette maniere de secours ne contente ni le Roi ni Monsieur, nous consentons de nous joindre avec le Roi de France de la maniere qui sera trouvée raisonnable pour les uns & pour les autres, & pour la cause. Nôtre intention est donc que vous vous défassiez ainsi du mariage s'il est possible en consentant de secourir ouvertement, si l'on ne s'accommode pas du secours secret; & pour cet éfet vous declarerez en faisant cette réponse de nôtre part, que nous sommes prêtes de faire une Ligue ofensive & défensive, & un Traité secret au sujet des Pays-Bas, qui sont les deux autres articles ausquels il faut en quelque maniere répondre.

Mais pour vous donner des instructions plus particulieres sur le procedé que vous avez à faire au sujet de ces deux choses, nous donnerons pour cet éfet à vous, à nôtre Ambassadeur, & à Sommers Commission generale de traiter, & par la même Commission vous aurez d'autres instructions particulieres, & telles que le peu de tems pourra nous permettre de les donner. Et quand vous serez une fois en negotiation, & que vous nous en aurez donné avis, nous nous rappellerons des choses plus particulieres que nous vous envoyerons.

Mais si aprés toutes ces bonnes raisons pour persuader de suspendre le mariage, soûtenuës de l'ofre de nous joindre au Roi de France, & de donner secours à son Frere, l'on vous propose, ou que l'on trouve raisonnable que vous proposiez de nous joindre aussi à la France pour donner secours à Dom Anthonio qui prétend être Roi de Portugal; que nonobstant tout cela le Roi ne veuille se rendre à rien si ce n'est au mariage, comme il a paru jusqu'ici par ses réponses précedentes, vous persisterez à representer la nécessité où est la Couronne de France & par rapport au present & par rapport à l'avenir, comme aussi la Couronne d'Angleterre, de commencer de bonne heure à abaisser la grandeur du Roi d'Espagne, comme s'il n'avoit jamais été parlé de mariage: vous pouvez ajoûter qu'en quelque lieu que Monsieur se marie ce seroit une grosse faute & pour le Roi de France & pour nous, de laisser augmenter la grandeur de l'Espagne de maniere que les Forces ni de la France, ni de l'Angleterre, ni de toutes les Puissances qui peuvent s'allier avec elles, ne fussent pas capables à l'avenir de s'opposer à ce que le Roi d'Espagne voudroit entreprendre.

Si ces raisons ne peuvent rien faire, vous vous en reviendrez, & declarerez que vous avez bien de la douleur, que la rupture d'un mariage fondé sur le manifeste mécontentement de nos Sujets, empêche de faire quelque chose d'aussi avantageux pour la Chrétienté, que le seroit l'union de la France & de l'Angleterre. Ainsi vous finirez promptement, & nous informerez sans retardement de vôtre procedé.

Instructions pour negotier une Ligue ofensive & défensive entre nous & le Roi de France, & pour autres choses qui en dépendent.

ELISABETH R.

1573. SI en traitant avec le Roi suivant les autres instructions que vous avez, vous sentez qu'on ait dessein de vous demander comme une chose qu'on juge nécessaire pour les uns & pour les autres attendu que la puissance du Roi d'Espagne devient trop grande, de faire une amitié intime entre nous & le Roi de France; vous demanderez avant toutes choses, que la Ligue défensive faite entre Charles IX. Frere du Roi & nous, confirmée par une clause speciale du Traité qui sera renouvellé, comme aussi les autres conventions non contenuës dans le Traité précedent, seront converties en une amitié plus étroite en opposition à tous ceux qui se mettront en devoir de faire des actes d'hostilité pour s'emparer de quelques-uns des pays que nous possedons, ou que nous avons possedez depuis 20. ans. Pour cet éfet vous demanderez que desormais nous & le Roi soyons unis toute notre vie de cœur & d'esprit pour le maintien de nôtre rang, de nos personnes, de nos Etats, de nos dignitez, des Royaumes & pays nous appartenans respectivement; en sorte que nous & le Roi soyons à l'avenir amis de nos amis, & ennemis de nos ennemis, nonobstant toutes précédentes Ligues ou alliances faites avec d'autres, & nonobstant tous conseils, toutes persuasions ou solicitations données ou faites à l'un ou à l'autre par quelque Potentat ou personne spirituelle ou temporelle au préjudice de la teneur de cette alliance.

Item vous stipulerez, que si quelque Roi, Potentat ou personne que ce soit nous ofense ou nous fait ofense dans nôtre personne, honneur, ou dignité; ou nous enleve quelques uns de nos Royaumes ou pays, les trouble ou les endommage, le Roi de France regardera cet outrage comme fait à lui-même, ou à ses Etats, & s'y opposera de toutes ses forces; nous obligeant aussi à faire la même chose en pareille occasion pour le Roi de France, *mutatis mutandis.*

Item il sera mutuellement convenu, que tous Traitres & rebelles manifestes à l'un ou à l'autre, seront declarez ennemis ou rebelles, & traitez comme tels par l'autre, qui ne leur permettra ni de demeurer, ni de trafiquer dans les pays de sa domination.

Item il sera convenu que si quelqu'un s'empare comme ennemi des pays de l'un ou de l'autre des deux Royaumes, aussi-tôt que la chose aura été duëment notifiée par l'attaqué, l'autre declarera l'usurpateur ennemi, & fera connoître par toutes ses actions à l'attaquant qu'il n'aimera ni lui, ni son pays, ni ses Sujets, jusques à ce que le mal qu'il a fait ait été reparé; & il ne sera fait par le Prince attaqué ni Traité ni accommodement sans le consentement & l'approbation de son allié.

Item s'il faut pour la dépense de l'un ou de l'autre des alliez des secours plus considerables que ceux qui sont specifiez par le Traité fait avec Charles IX. le Prince qui en

en aura besoin le demandera à l'autre, qui sera obligé de lui donner tout le secours qu'il pourra aux dépens moderez de celui qui l'aura demandé. 1573.

Au reste il est bon de convenir, qu'aucun ne donnera desormais secours à l'ennemi d'aucun Prince avec lequel les parties sont en paix, pour provoquer par ce moyen le Tiers à entrer en guerre ou à faire invasion sous prétexte du secours donné; mais avant que de le donner, le Prince qui sera dans le dessein de le donner, commencera par en avertir l'autre allié pour en avoir son agrément. Par le mot de secours il ne sera entendu d'autre espece de secours, que celui que fera l'ennemi secouru, devenu en état par là de faire des actes d'hostilité contre le troisiéme Prince.

LETTRE CCLXXXIII.

A Monsieur le Chevalier Henry Cobham, & à Monsieur Sommers.

MESSIEURS, aprés vous avoir fait mes sinceres recommandations je vous dirai, que Sa Majesté m'ayant ordonné de voir Monsieur avant que de demander audience au Roi, mes afaires se trouvent disposées de maniere, que je ne puis disposer de mon voyage avant que de m'être entretenu avec vous au sujet de la Commission que nous avons vous & moi: C'est pourquoi j'ai jugé à propos de vous prier de vous rendre Samedi au soir à Clermont, où je me propose d'être quelque penible que soit le voyage pour moi; car ainsi le requiert le service de Sa Majesté. Je vous recommande à la garde de Dieu, & je demeure &c. A Boulogne le 27. de Juillet 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLXXXIV.

A Milord Trésorier.

MILORD, j'arrivai ici Jeudi au matin un peu indisposé, soit pour avoir passé deux nuits sans dormir, soit pour avoir couru la poste jusqu'à Douvres, un travail si violent n'accommodant gueres un homme qui s'est depuis longtems accoûtumé au repos. Cela m'a obligé de passer ici le reste de la journée pour me rafraîchir, & être en état par ce moyen de continuer mon voyage avec plus de diligence, esperant avec l'aide de Dieu d'être Samedi à Clermont, place éloignée de Paris de quatre postes, & où j'ai mandé à Messieurs Cobham & Sommers de me venir attendre. Je serai bien aise avant que de voir Monsieur, d'être informé particulierement de l'état des choses. Pour mieux m'aquitter de ma Commission, je suis

1573. obligé de faire diligence, parce que le terme de la prolongation de la reserve finit Jeudi prochain. Depuis mon arrivée j'apprens que les Ministres de cet Etat ont défendu depuis six semaines l'exercice de la Religion. Je tiens cette nouvelle de Crevecœur grand Maître de l'Artillerie. Là-dessus on a envoyé un Député au Roi pour le suplier tres humblement au nom de tout le corps de leur accorder la liberté de leur conscience conformément aux Edits & Declarations donnez en leur faveur. C'est, Milord, tout ce que je puis vous écrire de nouveau de ce pays.

J'avois fini cette lettre quand j'ai reçû l'incluse de Monsieur le Chevalier Henri Cobham. Vous voyez par là, Milord, que mon arrivée leur donne une esperance dont les éfets ne répondront pas à leur attente, si le contenu de la lettre est veritable. Leurer un peu de la resolution de consentir à un secours ouvert, en dût-il coûter un peu plus, cela mettroit deux Grands en action, & les empêcheroit de s'unir contre nôtre Souveraine, ce qui est grandement, ou pour mieux dire infailliblement à craindre, & sur quoi par consequent il ne faut pas hesiter pour un peu de dépense. Les instructions signées par Sa Majesté me donnent pouvoir en cas que le Roi insiste peremptoirement sur le secours de maniere que sans cela il refuse d'entrer en action contre l'Espagne comme on se propose, de consentir à ce secours; mais ce que Sa Majesté m'a dit depuis qu'elle a signé les instructions, m'a restraint sur cela. Je serois donc bien aise de sçavoir sur cela sa volonté, de peur que si je refuse un secours public, la negotiation ne se rompe, & que l'on ne m'en donne ensuite le blâme, prétendant que j'ai pouvoir de Sa Majesté de consentir à la chose. N'ayant pas autre chose à vous mander pour le present, je demeure tres-humblement, Milord, &c. A Boulogne le 28. de Juillet 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLXXXV.

A Monsieur le Chèvalier Walsingham.

Monsieur, en l'absence du Roi qui est presentement à Saint Germain, d'où il est prêt à revenir, la Reine Mere a mis si bon ordre à tout, que vous aurez pour logement l'Hôtel de Cramailles qu'elle a fait magnifiquement meubler, ainsi que pourra vous le dire le Porteur qui en a été le témoin. Il semble que le Roi est resolu de bien recevoir vous & toute vôtre suite, vû les ordres qu'on donne. Monsieur de la Mothe Fenellon est chargé du soin de vous recevoir; ce que j'ai notifié à Monsieur Burnham. Mais il semble qu'on ne vous attend pas si-tôt ici, parce qu'Arnolde leur a dit que vous avez ordre de Sa Majesté de voir premierement Monsieur. Il me semble donc qu'il est en quelque maniere nécessaire que vous envoyïez quelqu'un à l'avance, afin que je puisse leur dire au vrai quelle est en cela vôtre resolution. Leurs Majestez sont ravies de vôtre venuë, & on leur a donné bonne esperance que la Reine est resoluë de finir la grande afaire qu'ils souhaitent avec im-

impatience. J'apprens que le Roi fait revenir Monſieur Sangrade ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, & n'y laiſſe qu'un ſimple Gentilhomme en qualité d'Agent. Le Roi a donné de l'argent à Monſieur, & lui a accordé un *placet* qui lui vaudra, dit-on, cent mille écus & davantage. On dit de plus que le Roi donnera ordre de ſaiſir les trois mille écus qui ſont prêts à Lion d'être tranſportez en Flandres par la Savoye, pour l'uſage du Prince de Parme. Hier la Reine Mere chaſſa le cerf dans le bois de Vincennes, & aujourd'hui elle ira à la chaiſſe du loup à St. Maur. Monſieur eſt preſentement en Provence cinq lieuës au delà de Château-Thierry. On a avis que la ſanté de l'Empereur ſe rétablit peu à peu. Il s'eſt fait porter a ſon jardin pour prendre l'air; mais il n'eſt point ſeur qu'il en revienne. Le Cardinal d'Eſte eſt de retour à Rome, & le Duc de Sora fils du Pape eſt venu au devant de lui. On arme dix Galeres à Naples, & d'autres qu'on équipe à Genes pour tranſporter l'Imperatrice en Eſpagne. Proſper Colonne eſt fait General des Troupes qui ſe levent dans les Duchez de Milan & de Toſcane. Il y a ici eu querelle entre des Eſpagnols & des Gentilshommes Milanois. Le Roi d'Eſpagne a été reçû à Lisbonne. L'Evêque de Guarda a été dépoſé pour avoir pris le parti de Dom Anthonio. L'Abbé de Biſegno, Agent du Roi Catholique à Rome, a ſolicité le Pape conjointement avec le Cardinal de Como, de prier le Frere du Roi de France de deſiſter de ſon entrepriſe de Flandres. Le Pape eſt reſolu d'envoyer deux Legats au Roi de France pour demander la continuation de la Paix entre le Roi de France & le Roi Catholique. Onchibli eſt parti de Conſtantinople pour l'Afrique avec vingt-cinq Galeres. On a avis d'Eſpagne que la recolte y a manqué, & qu'on y craint la famine, &c. 1581.

Henri Cobham.

LETTRE de Monſieur.

A ſon bon amy Mr. François de Walſingham.

Monſieur de Walſingham, j'ai eu un extréme contentement quand la Royne m'a voulu tant favoriſer de vous avoir choiſi pour faire ce voyage vers le Roy mon Seigneur & Frere, me faiſant bien par cela connoiſtre les effets de ſes bonnes volontés, me comblant de tant d'obligations, que je ne pourray jamais m'en retirer ſi ce n'eſt par le continuel deſir & inviolable affection que j'ay de luy faire ſervice. Je ſuis tres-aiſe de m'eſtre trouvé ſi à propos, que n'eſtant que fort peu eſloigné de voſtre chemin, vous me paſſiez voir ſans perte de beaucoup de temps, vous priant que ce ſoit à la Fere en Gaſtinois, où je ſeray aujourd'hui à coucher, & croyez que vous ſerez le tres-bien venu comme celuy qui tient l'un des premiers lieux auprés de celle que j'honore & eſtime plus que Princeſſe qui ſoit ſur la terre, & que je tiens pour l'un de mes meilleurs amys. Vous attendant en bonne devotion je ſuplieray le Créateur qu'il vous tienne, Monſieur de Walſingham, en ſa tres-ſainte & digne garde. A Château Thierry le dernier jour de Juillet 1581.

Voſtre bien affectionné amy
François.

LETTRE CCLXXXVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

1573. MONSIEUR, je me sers du Porteur que Monsieur Mills vous envoye, pour vous faire ce mot de lettre. Nous n'avons ici rien à vous écrire au sujet de la negotiation, mais nous en attendons au plûtôt des nouvelles de vôtre part, & je croi que Sa Majesté y trouvera dequoi s'occuper. Nous n'apprenons pas que Monsieur fasse rien ; mais l'Ambassadeur d'Espagne donne avis que le Prince de Parme est si fort, & de si bonne volonté pour donner bataille à Monsieur, qu'il prétend tout au moins que Monsieur n'osera pas exposer sa personne. Il parla hier par ordre de Sa Majesté chez Milord de Leicester à Milord & à moi, pour se plaindre du refus qu'elle a fait de lui parler, & pour en sçavoir la cause. Comme nous lui avons dit que nous ne doutions pas qu'il n'en eût souvent sçû le sujet, & que c'étoit parce que Sa Majesté n'avoit reçû aucunes lettres du Roi Catholique pour sa satisfaction en cas d'invasion en Hollande, &c. Il a répondu qu'il n'avoit jamais promis de soliciter le Roi d'écrire, & que Sa Majesté ne l'en avoit jamais requis ; mais qu'on lui avoit fait sçavoir que Sa Majesté ne vouloit pas lui parler, qu'elle n'eût reçû satisfaction en cas d'invasion en Hollande; mais, dit-il, on n'a pas demandé de lui qu'il envoyât au Roi, pour une pareille satisfaction ; que cependant il n'avoit pas laissé de lui en écrire, & qu'aprés en avoir reçû réponse, il avoit fait sçavoir à Sa Majesté que la levée des Troupes, l'équipement des Vaisseaux, se faisoient entierement par la direction du Pape qu'il ne pouvoit desavouër; & qu'il avoit aussi sujet de croire que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas qu'il tâchât de faire écrire le Roi, puis que Monsieur Wilks avoit dit, qu'elle envoyeroit un Gentilhomme au Roi, ou qu'elle lui écriroit par maniere de commerce. Pour confirmer cela il a dit avoir oüi dire, qu'un parent du Comte d'Arundel, & maître de qu'il prenoit pour Tilney, étoit nommé pour aller en Espagne. Il a dit en passant, que vous luy avez dit à Nonsuch en plein Conseil, que Sa Majesté n'avoit aucune ligue avec le Roi d'Espagne mais seulement avec les Etats des Pays-Bas. Je lui ai répondu que j'étois fort asseuré qu'il vous avoit mal entendu ; & que vous aviez pû lui dire, que la plus grande alliance étoit avec l'Empereur Charles, & par consequent avec le Roi d'Espagne, par rapport au Duché de Bourgogne & aux Pays-Bas. Il s'est emporté avec sa chaleur ordinaire. Mais c'est assés sur ce sujet. Parlons de la découverte d'un grand nombre de Sujets Papistes.

Je croi que Monsieur Beal vous écrit touchant certaines personnes choisies qui n'ont été que condamnées à l'amende pour avoir dit que Dom Noble donneroit une grosse somme d'argent. Milord Grey & Tyrwick travailloient à leur accommodement le 29. du passé, voyant que les Forces du Lord Député étoient prêtes a entrer d'un côté, & le Chevalier Nicolas Malt d'un autre ofrant à Milord Député

puté de suivre ses ordres au sujet des diferens qu'il y a entre Odonnel & les pays qu'il a ruinez, & qui pretendent en rendre responsable le fils d'Odonnel né de la fille de la femme de Thirlegh. Nous apprenons sous main de Mac Connel & d'Ahston qui sont arrivez d'Irlande, que le nouveau Comte d'Arrig & grand nombre d'autres, sont resolus de s'opposer aux desseins de Darbique contre la Religion, & le Roi y donne les mains secretement. Le tems nous apprendra si Ahston en sera la dupe. Le Roi a envoyé 200. hommes à Seffade, pour le mettre en état de contraindre les gens à répondre en justice aux demandes de l'Angleterre. En cette consideration le Roi fait de grandes promesses de demeurer l'ami de Sa Majesté. Je suis presque las; ainsi je finis dans l'esperance d'apprendre bien-tôt de vous le succez de vôtre Ambassade, & sur quoi nous devons ici compter. Sa Majesté est à Greenwich en parfaite santé graces à Dieu, & j'y suis attaché en vôtre absence. Je n'y fais pourtant gueres de bien. le 6. d'Août 1581. 1573.

G. Burleigh.

LETTRE CCLXXXVII.

A Sa Majesté du 6. d'Août.

MADAME,

Vôtre tres-excellente Majesté sçaura s'il lui plaît, que j'ai écrit sommairement à Milord Trésorier ce qui s'est passé dans l'entretien que j'ai eu avec le Duc, & certains Commissaires par lui députez pour conferer avec moi sur les afaires que vôtre Majesté m'a donné ordre de luy communiquer. J'ai eu une longue conversation avec lui. Voici les principaux points que j'ai jugé à propos de communiquer à vôtre Majesté même. Dés le commencement de l'audience il me tira à part dans sa ruelle, & me fit asseoir auprés de lui, me disant qu'il n'entroit pas en conversation familiere avec moi en qualité de Frere de France, mais en qualité de Serviteur de la Reine ma Maîtresse avec un de ses confidens, & qu'ainsi il en vouloit agir avec moi franchement & rondement. Il commença par me dire, qu'il étoit extrémement fâché d'apprendre & de ma bouche & par le rapport des Commissaires députez pour conferer avec moi, que vôtre Majesté eût pris une si cruelle resolution dans une afaire qu'il avoit si long-tems suivie, & dont il esperoit presentement recevoir les fruits de ses travaux; que son afection n'étoit pas assez legere, pour pouvoir se resoudre sans peine à n'y plus penser, ne croyant pas au reste qu'il apportât rien qui pût le consoler de ce revers. J'ai répondu qu'il étoit dificile de donner des loix à l'amour, & qu'ainsi je laissois à sa prudence de prendre en cela les mesures qu'il jugeroit à propos. Mais pour la commission qu'il disoit que j'avois de lui parler d'une autre afaire que celle que je lui avois déja communiquée, je lui ai protesté que je n'en avois aucune. Il me declara pour lors que puisque je n'avois pas autre chose à lui dire, il n'auroit plus de conversation avec moi;

1573. & passa à me dire combien je trouverois le Roi resolu à ne pas consentir à la Ligue sans mariage. Il me dit de plus qu'il craignoit que cette resolution de Sa Majesté ne refroidît le Roi au sujet de l'entreprise qu'il avoit faite. Je lui ai dit sur cela, que j'esperois que le Roi étant un Prince judicieux & son Conseil n'étant pas mauvais, s'il faisoit bien attention aux raisons que j'avois ordre de lui representer pour faire voir la nécessité de la ligue, il ne rejetteroit pas une ofre si honnête & si avantageuse, à moins que ce ne fût pour lui faire plaisir, dans la pensée que demandant toûjours que le mariage étant accompagné de la ligue, & ne voulant point de ligue sans mariage, il porteroit plus aisément Sa Majesté à se marier, incertaine des maux qui pourroient autrement tomber sur son Etat. Il m'a protesté là-dessus, qu'il avoit souvent fait soliciter le Roi par ses Ministres & amis qui s'étoient servis de divers moyens pour le porter à conclure une ligue, sans qu'on eût jamais pû le resoudre à cela. Je lui ai dit pour lors, que je craignois que je le prendrois pour un Avocat extrémement froid; que cependant comme il protestoit qu'il étoit si devoué à Sa Majesté je le priois de me dire les principales causes qui pouvoient obliger le Roi à ne vouloir point de ligue, car en étant informé à l'avance, je serois mieux en état de traiter avec le Roi. Il me dit alors qu'outre les factions de la Cour & les Emissaires que l'Espagne avoit corrompus, qui faisoient naître divers obstacles, le Roi s'étoit mis en tête deux choses principales qui l'empéchoient de consentir à la ligue; l'une le doute où il étoit que Sa Majesté persistât à vouloir conclure cette ligue, & à la bien observer si elle étoit une fois concluë, craignant qu'aprés qu'il se seroit embarqué Sa Majesté ne lui échapât. L'autre qu'on lui a persuadé, que l'Angleterre & les Pays-Bas faisant profession de la même Religion, deviendroient simples spectateurs dés que l'Espagne & la France se seroient engagées dans une guerre.

J'ai répondu à la premiere, que j'apprenois que son Altesse répondroit pour Vôtre Majesté, que vous n'étiez pas capable de faire une aussi vilaine démarche que le seroit celle d'abandonner vôtre allié sans vous en avoir donné quelque sujet particulier. Pour l'autre j'ai dit, que la raison étoit bien foible, & que je ne croyois pas qu'aucun homme sensé pût se mettre dans l'esprit que l'Angleterre & les Pays-Bas, voulussent donner à la France un si juste sujet de mécontentement, d'autant mieux que cela donnant lieu à la France & à l'Espagne de se racommoder, le ressentiment de la premiere étant si bien fondé, pourroit avoir de dangereuses suites.

Il m'a dit ensuite que la Cour étoit divisée en factions, & que ceux qui étoient pour l'Espagne n'oublioient rien pour rendre l'amitié de Sa Majesté suspecte au Roi. Il m'a dit que pour prévenir cela il avoit mis en œuvre tout son pouvoir & celui de tous ses amis; mais que le Roi son Frere étoit fait de maniere, qu'il n'y avoit pas moyen de lui arracher de l'esprit ce qu'il avoit une fois conçû; & qu'il n'y avoit rien de meilleur que de laisser agir le tems; qu'il en avoit une bonne experience à l'égard de son dessein sur les Pays-Bas, & que quoiqu'il l'eût trouvé quelquefois assez favorable & assez empressé à le soutenir, cependant un moment aprés les Partisans de l'Espagne lui ayant mis d'autres idées dans l'esprit, il avoit trouvé un si grand changement en lui, que s'il en avoit arraché quelque chose ç'avoit été plûtôt par force, que par aucun veritable attachement qu'il fît paroître

pour

pour son dessein. Nonobstant ces dificultez, aprés que je lui eus representé combien il seroit desavantageux pour les afaires des Pays-Bas si la ligue entre Vôtre Majesté & le Roi son Frere ne se faisoit pas, parce que cela décourageroit les honnêtes gens, & ceux qui veulent la ligue, & releveroit le courage du parti contraire, il a répondu, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit pour le service de la Reine. 1573.

J'ai parlé aussi à son Altesse du soin que Vôtre Majesté a de sa seureté, & lui ai dit que vous souhaitiez qu'il ne fît pas ce voyage en personne, & qu'il en commît la direction à quelque personne bien qualifiée, & propre à executer un pareil dessein; & qu'au reste Vôtre Majesté ne pouvoit s'empêcher de lui conseiller de tâcher de s'asseurer du conseil & du secours de bons & sufisans Conseillers propres à diriger une entreprise de cette consequence. Aprés avoir remercié Vôtre Majesté du soin qu'elle prenoit de lui, il m'a dit, que les Gentilshommes qui l'accompagneroient dans ce dessein, le faisoient plûtôt par afection pour sa personne, que pour le zéle & l'attachement qu'ils avoient pour la chose même; & qu'ainsi il ne pouvoit s'empêcher de les accompagner, attendu principalement qu'il n'y en avoit aucun auquel il pût confier la conduite de l'action avec la seureté d'obeïssance qui lui étoit dûë, & sans faire des jaloux; ce qu'il falloit éviter dans une afaire de si grande importance. Que pour le bon Conseil qu'il devoit avoir, c'étoit à quoi il donnoit ses plus grands soins, & que pour cet éfet il prioit Vôtre Majesté d'agir auprés du Roi son Frere, afin qu'il pût avoir le Maréchal de Cossé. J'ai répondu, que Vôtre Majesté avoit déja eu la même pensée, & que je ne manquerois pas d'en parler au Roi dés ma premiere audience. Du Vray étant revenu à moi aprés le rapport que lui & ses Collegues députez pour conferer avec moi avoient fait pour conferer avec son Altesse, m'a dit, qu'encore qu'ils eussent tâché de lui persuader d'abandonner ce dessein, puisque Vôtre Majesté avoit notifié sa resolution, ils l'avoient trouvé si determiné à la chose qu'il ne pensoit à rien moins qu'à l'abandonner; & qu'autant qu'ils avoient pû le sentir, dés qu'il auroit une fois mis ordre aux afaires de Cambray, il passeroit en Angleterre pour exposer lui-même ses raisons à Vôtre Majesté: Que nonobstant tout cela si ses raisons n'étoient pas trouvées recevables, il ne haïroit jamais ce qu'il avoit aimé, & embrasseroit pour jamais l'amitié de Vôtre Majesté & du Royaume. Vôtre Majesté verra aussi par les lettres écrites à Milord Trésorier, ce qui s'est passé ce jourd'hui entre la Reine Mere & moi à l'heure de mon audience. J'ai jugé à propos de le communiquer au Duc, qui étoit encore au lit. Aprés avoir fini avec la Reine Mere, j'ai fait demander à Monsieur l'honneur de le voir au lit; ce qu'il a eu la bonté de m'accorder. Aprés lui avoir dit en substance ce qui s'étoit passé entre sa Mere & moi, & lui avoir demandé son assistance pour lever les dificultez que je voyois qui l'arrêtoient, qui étoient que la ligue fût suivie du mariage, étant de tres-grande consequence pour le dessein qu'il avoit entrepris, que la ligue se fît sans retardement; il a répondu, que la ligue étoit l'afaire de son Frere; l'afaire du mariage, dit-il, ne concerne que moi, & nonobstant le peu d'esperance que vous m'en donnez, je ne suis pas resolu de l'abandonner. Là-dessus il m'a prié tres-instamment de lui dire franchement, si je n'avois autre chose à lui dire que ce que je lui avois déja dit au sujet du mariage. Aprés l'avoir asseuré que c'étoit

tout

1573. tout ce que j'avois à lui dire, il m'a repeté ce qu'il m'avoit déja dit, que je trouverois le Roi fort resolu à ne point faire de Ligue sans mariage. Je lui ai dit pour lors, que j'esperois que si lui & sa Mere s'unissoient avec la chaleur & l'afection que la chose meritoit, ils pourroient prendre des devans, & disposer le Roi à écouter les propositions d'une Ligue. Son Altesse me l'a fait esperer. Sur cette esperance je lui ai dit, que je croyois qu'il agiroit plus éficacement s'il pouvoit écarter son amour, & envisager la chose comme un Prince politique doit faire, préferant le public, dans une afaire sur tout où son honneur est si fort engagé, à ses desirs particuliers. Le trouvant dans une situation convenable je lui ai dit pour lors, que je croyois que la resolution du Roi dépendoit beaucoup de ses persuasions. Cela lui a fait plaisir, & il m'a dit pour la seconde fois qu'il étoit tres dificile de bannir tout d'un coup une passion que son cœur avoit si long-tems cherie.

Son Altesse dit sur cela plusieurs choses agréables, & avec autant de grace qu'on auroit jamais pû faire. Je prens d'autant plus volontiers la liberté d'écrire ces particularitez à Vôtre Majeste, que j'ai senti par certaines choses qu'il m'a dit, que je lui ferois un tres grand plaisir de vous en informer. En vous entretenant des afaires publiques, je ne puis pas oublier de faire connoître en toute humilité à Vôtre Majesté les obligations infinies que je vous ai des faveurs que vous avez fait à l'Ethiopienne. La consolante apostille que Vôtre Majesté a mis dans la lettre du Comte de Leicester, la maniere favorable & avantageuse avec laquelle vous avez parlé publiquement aprés mon départ d'un serviteur qui vous est inutile, & la bonne opinion que vôtre tres-excellente Majesté a la bonté d'avoir de moi, sont des faveurs qui tout indigne que j'en suis, ne sçauroient rien ajoûter à ma vigilance ordinaire, mais qui ne laissent pas neanmoins de me faire un plaisir tres-singulier, parce qu'elles adoucissent mes peines puisque Vôtre Majesté a la bonté d'agréer mes petits services. Dieu répande ses benedictions sur le reste des années de Vôtre Majesté, vous fasse la grace de regner avec le même bonheur que vous avez fait jusqu'ici, & confonde vos ennemis.

De Vôtre Majesté

Le tres-humble & tres-zélé Sujet

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLXXXVIII.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous aurez s'il vous plaît la bonté de dire à Sa Majesté, que Mercredi dernier 20. d'Août j'arrivai vers les onze heures du matin au Château de Fere en Gastinois, maison qui appartient à Monsieur de Montmorenci,

renci, un peu plûtôt que le Duc ne m'attendoit, par la negligence du Gentilhomme 1573.
qu'il m'avoit envoyé à Meaux, & que j'avois prié de donner avis au Duc, que je me proposois d'y être le même matin que j'y arrivai; cependant j'ai trouvé en arrivant un logement tres-bien fourni qu'on m'avoit preparé, & des ordres donnez pour me regaler, & pour mettre mes chevaux dans les Ecuries du Château. Je n'eus pas plûtôt mis pied à terre, que le Duc m'envoya Monsieur le Président Reyne son Chancelier, & Kingsey son Secretaire, pour me faire des excuses de n'avoir pas envoyé au devant de moi. Aprés cela divers Gentilshommes, comme Farmangues & autres, me vinrent voir par son ordre; de sorte qu'il n'a rien manqué ac Duc du côté de la bonne volonté, pour témoigner qu'il étoit fort prêt à faire honneur à ceux qui lui seroient envoyez de la part de Sa Majesté. J'insiste volontiers sur les particularitez de cette reception, de peur que quelqu'autre ne s'avise de mander, que sous ombre qu'on n'a envoyé personne au devant de moi, les Ministres qu'on envoie ici n'y sont pas reçûs avec les mêmes égards & les mêmes soins que le sont de delà ceux que l'on envoie d'ici. Je vous asseure, Milord, que personne n'a jamais été plus soigneux que Monsieur le Duc d'excuser le manquement de ceremonie de n'avoir pas envoyé au devant de moi. D'ailleurs Son Altesse est excusable d'avoir ômis cette ceremonie dans une conjoncture où elle est accablée d'afaires, & a à mener une Armée composée de Volontaires. Il me donna audience vers les trois heures aprés midi. Aprés que je l'eus informé des points proposez au Roi par l'Ambassadeur de Sa Majesté & par Mr. Sommers, sans attendre que je lui disse ce que Sa Majesté y a répondu il me dit, que le Roi son Frere étoit tres-resolu de suspendre l'afaire de la Ligue jusques à ce qu'il vît ce que le mariage deviendroit: Aussi me conseilla-t'il de songer à le satisfaire sur cela, ne voyant pas autrement que je pusse reüssir au sujet de la Ligue & du Traité secret. Je repliquai, que je ne doutois pas que le Roi son Frere étant un Prince sage & judicieux, ne se payât de raison; que je lui demandois en cela son assistance, quoiqu'à certains égards je le crusse un Avocat tres-mal propre à défendre cette cause; & là-dessus je lui declarai les raisons qui empêchoient Sa Majesté de consentir au mariage. Il répondit à cela, qu'il avoit esperé qu'aprés de si longues & si constantes poursuites, où il lui sembloit qu'il n'avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit avancer ses afaires, dequoi il pouvoit prendre à témoin toute la terre, sa conduite étant publique & bien connuë, il avoit esperé, dis-je, un meilleur succez de ses soins & de ses peines, & non pas un refus qui l'exposoit à la honte, & l'accabloit de douleur, & cela dans le tems même qu'il comptoit de recueillir les fruits de ses travaux.

Et pour la guerre où Sa Majesté disoit qu'il s'étoit engagé pour secourir les pauvres Flamans afligez, & qu'elle representoit comme une chose qui n'étoit point du goût de ses Sujets, il répondit qu'il n'y avoit en cela rien de nouveau, puisque la proposition en avoit été faite ci-devant, comme il en avoit été informé par les Commissaires de Sa Majesté dés le tems du Traité. Que comme alors cela n'avoit point interrompu la negotiation, qu'au contraire cela l'avoit avancée, il n'auroit pas crû qu'on en feroit aujourd'hui une dificulté.

En second lieu il dit, que la poursuite de ces guerres, & la nécessité de secourir

1573. ſans retardement les pauvres habitans des Pays-Bas opprimez, le Roi d'Eſpagne étant ſur tout auſſi mal intentionné qu'il l'eſt pour l'Angleterre, intereſſant la fortune de Sa Majeſté, il lui paroiſſoit étrange, qu'une choſe ſi avantageuſe à Sa Majeſté, fût un obſtacle à ſon mariage.

Je répondis à cela, que je croyois tres-néceſſaire avant que de répondre à ces points, de l'aſſeurer que ce que Sa Majeſté diſoit de cet obſtacle ne venoit point d'un manque de bonne volonté. Car quand elle conſideroit le conſtant amour qu'il avoit eu pour elle, dont il avoit fait voir la ſincerité par pluſieurs éfets manifeſtes, comme d'avoir expoſé ſa vie en paſſant la Mer, d'avoir envoyé divers Miniſtres, & ſur tout des perſonnes de la qualité de ceux qui étoient venus en dernier lieu ; & qu'elle joignoit tout cela au bon naturel qu'elle lui avoit remarqué, & dont elle avoit été ſi contente la derniere fois qu'elle l'avoit veu, elle avoit une veritable douleur de ne pouvoir pas ſuivre la pente de ſon cœur, & d'être retenuë par des obſtacles qui regardoient le corps politique, & qui n'alloient pas à moins qu'à aliener le cœur de ſes Sujets en cas qu'elle s'engageât dans une guerre.

A l'égard des deux points, j'ai répondu ſur le premier, que quoiqu'on n'eût pas dit combien il ſeroit deſagréable aux Sujets de Sa Majeſté que ſon mariage fût ſuivi d'une guerre, neanmoins il avoit été entendu & par Sa Majeſté, & par le Conſeil, que les frais de la guerre ſeroient faits par le Roi même, & par les Etats des Pays-Bas, attendu que Sa Majeſté ne devoit tirer aucun profit des conquêtes qui ſeroient faites, à moins qu'elle n'eût des heritiers procréez d'elle ; ce qui dépendant du bon plaiſir de la Providence, n'étoit pas une choſe ſur laquelle on pût ſeurement compter, ni qui donnât lieu à faire de la dépenſe en vûë d'en profiter à quelque heure. D'ailleurs il auroit paru ſurprenant que le premier jour de ſon mariage le Traité eût été violé par l'union de Sa Majeſté avec un Epoux. Cela étant contraire au Traité, l'auroit engagée dans une guerre qui pouvoit fournir de plus grands ſujets de mécontentement, & faire naître une inutile & dangereuſe jalouſie, en leur faiſant craindre, que comme le Traité étoit violé en un point, il ne le fût dans la ſuite en d'autres; ce qui eût été d'une tres-dangereuſe conſequence, attendu que de l'exacte obſervation de ce Traité dépendoit la conſervation de leurs libertez.

J'ai répondu ſur le ſecond point, que ſi la Ligue ofenſive & défenſive & le Traité ſecret avoient lieu, on pouvoit fort utilement poûſſer le deſſein du ſecours ſans le mariage : Que cela étant Sa Majeſté s'étonnoit fort de voir le Roi ſi reſolu à ne vouloir point de Ligue ſans mariage, puis qu'il étoit évident à tout le monde, que quoique devînt le mariage, il étoit extrémement néceſſaire que cette Ligue ſe fit, tant pour la défenſe commune, que pour donner des bornes à la puiſſance exceſſive de l'Eſpagne.

Aprés une longue diſcuſſion de part & d'autre il me dit enfin, qu'il avoit beaucoup de déplaiſir attendu les eſperances qu'il s'étoit faites, que ſon mariage qu'il ſouhaitoit par deſſus toute choſe au monde, & qu'il avoit crû ſur le point de la concluſion aprés une ſi longue pourſuite, tant de gens employez, & un Traité conclu par des perſonnes de qualité, paſſât ainſi d'une concluſion tant attenduë à une eſpece de rupture, & qu'il avoit eſperé de mon arrivée plus de joie & de ſatisfaction qu'il n'en recevroit en éfet.

Sur

Sur cela je priai son Altesse de bien examiner la chose, & que s'il pouvoit écarter sa passion je ne doutois pas qu'il ne vît manifestement, que Sa Majesté n'estimoit rien tant que l'amour & l'afection de ses Sujets, la veritable force & gloire d'un Prince; & qu'elle avoit raison de prendre la resolution qu'elle prenoit, puisque la principale fin de son mariage, qui étoit de contenter son peuple, feroit un éfet tout contraire; ce qui ne seroit pas moins chagrinant pour son Altesse étant mariée, ayant toûjours protesté comme elle avoit fait, qu'à moins que le mariage ne se fît avec le contentement de Sa Majesté, & la bonne approbation de ses peuples, elle ne le souhaiteroit jamais. Ainsi je conclus, que j'esperois qu'ayant bien digeré la chose, il verroit que Sa Majesté avoit eu raison de prendre la resolution dont je venois de l'entretenir, & qu'il n'en avoit pas moins d'en être content. Je le priai que la premiere fois qu'il me donneroit audience, attendu que le lieu étoit si bien fourni de Gentilshommes qui ne faisoient pas tout le silence qu'il seroit requis, il me la donnât dans un lieu particulier; en éfet on faisoit si grand bruit, que nous avions souvent peine à nous entendre. 1573.

Environ une heure aprés que je l'eus quitté, il m'envoya son Chancelier, le President de Plevraulx, & Combelles, qui me dirent qu'ils venoient de la part de son Altesse, pour conferer avec moi sur ce que je lui avois proposé au nom de Sa Majesté, me témoignant de la part de leur Maître, qu'il trouvoit fort étrange, qu'un mariage aprés avoir tant trainé, dans le tems même qu'on attendoit l'execution de ce qui avoit été reglé par le Traité, Sa Majesté ait fait produire un obstacle, premierement par Monsieur Sommers, & aujourd'hui par moi; obstacle qui n'est pas nouveau, puisqu'il est venu en pensée dés avant le Traité; sans compter que Sa Majesté n'ignoroit pas, que Monsieur avoit long-tems auparavant intercedé pour les interêts des Pays-Bas, puisqu'il l'a de tems en tems informée de son procedé à cet égard, qu'elle n'a jamais témoigné desapprouver, & sur tout comme une chose qui tendoit à mettre obstacle à son mariage.

Je leur representai pour lors bien au long les raisons qui avoient fait tirer en longueur la negotiation de ce mariage, la maniere avec laquelle on avoit procedé avec les Commissaires durant le sejour qu'ils avoient fait en Angleterre, & comment Sa Majesté voyant que son mariage étoit sujet à de si grandes dificultez, & étant par consequent en doute quel en seroit l'évenement, avoit eu de la peine à se resoudre à consentir que les Commissaires vinssent, si ce n'est dans l'esperance que si les dificultez qu'elle avoit à proposer, accompagnées de son mariage ne pouvoient se sauver, ils pourroient en ce cas travailler à la negotiation d'une alliance plus étroite, & que par ce moyen leurs peines ne seroient pas inutiles. Dans cette vûë je leur fis connoître que Sa Majesté s'étoit trouvée fort déplaisante qu'ils n'eussent pas pouvoir de traiter de la Ligue sans le mariage, vû principalement que quatre à cinq mois avant leur arrivée certains Commissaires députez par le Roi pour traiter avec l'Ambassadeur ordinaire de Sa Majesté, en avoient fait quelque ouverture, qu'elle esperoit qu'on reprendroit à l'arrivée des dits Commissaires; & de peur qu'on ne l'eût oublié ou negligé, elle envoya specialement à l'Ambassadeur ordinaire, & le fit prier d'informer le Roi, qu'attendu qu'il étoit incertain à quoi le mariage aboutiroit, elle trou-

1573. voit nécessaire que les Commissaires eussent pouvoir de traiter de la Ligue. L'évenement n'ayant pas répondu à ses esperances, & desirant de renvoyer les Commissaires satisfaits, on travailla à la conclusion du Traité, afin qu'il ne parût pas que les Commissaires eussent fait un voyage inutile. Avant que de signer le Traité elle fit cette declaration aux Commissaires; pour leur faire comprendre, outre la reserve qu'elle faisoit, que le Traité ne se continuoit pas avec la même facilité qu'on leur avoit peut-être fait entendre. Et pour l'objection qu'ils faisoient, que Sa Majesté avoit été informée de ce qui s'étoit fait dans cette guerre avant que Monsieur se fût engagé dans cette entreprise, je leur dis qu'elle n'avoit neanmoins jamais cru qu'on demanderoit comme on a fait en dernier lieu, qu'elle contribuât aux frais d'une guerre, qui ne pouvoit que mécontenter ses Sujets, qui n'entroient pas dans les raisons de Politique qui pouvoient engager l'une & l'autre Puissance de concourir unanimement à abaisser la grandeur du Roi d'Espagne, mais qui en imputeroient la cause au mariage, lequel étant accompagné d'autres mécontentemens, ne devoit pas devenir plus onereux par la dépense des guerres des Pays-Bas; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si l'on en fût venu à l'accomplissement. Aprés cette replique ils allerent plus loin, & me dirent, que comme l'esperance du mariage auroit engagé le Roi plus avant dans cette entreprise, qu'il ne feroit sans cela; aussi le Duc craignoit que le Roi apprenant la resolution de Sa Majesté à cet égard ne se refroidît, sans parler de divers autres qui étoient prêts à le secourir de diferentes manieres, & sur tout d'argent, encouragez qu'ils étoient par l'esperance d'un mariage qu'ils avoient cru asseuré, & qu'il étoit maintenant à craindre que l'incertitude ne les fît reculer, & ne mît les afaires du Duc en fort mauvais état: Que quant à la Ligue proposée, puisque le Roi, autant qu'on en pouvoit juger jusqu'ici, étoit resolu de n'en point faire sans mariage, ils ne voyoient pas grand sujet d'esperer du secours de ce côté-là, & ainsi ils conclurent, qu'outre les obstacles que la resolution de Sa Majesté mettroit à l'entreprise, ils ne voyoient pas comment on pouvoit sauver l'honneur de Monsieur & le sien, la chose étant aussi avancée qu'elle l'étoit, & tout le monde s'attendant ou que l'afaire reüssiroit, ou qu'elle se romproit sur quelque obstacle essentiel dont le public seroit satisfait, & les sauveroit par ce moyen de la médisance aux traits de laquelle il y avoit apparence qu'ils alloient être exposez dans toute l'Europe.

Pour répondre à cela je leur dis premierement, que pour le refroidissement du Roi je ne pouvois comprendre, qu'étant un Prince judicieux, assisté d'un sage Conseil, & considerant combien la grandeur du Roi d'Espagne étoit à craindre pour la Couronne de France, pût se refroidir dans une afaire où il avoit tant d'interêt, & à laquelle on pouvoit donner remede par la proposition quon lui faisoit, aussi bien sans mariage qu'avec le mariage. Pour fortifier cette raison, je leur en representai plusieurs autres pour leur faire connoître le danger qu'il pourroit y avoir à craindre & pour la France & pour l'Angleterre, si la Ligue ne se faisoit pas, & si l'on ne prenoit en consequence des mesures secrettes pour prévenir le mal. Je leur dis qu'il ne falloit pas faire si peu de cas de la Ligue que Sa Majesté proposoit, comme il sembloit qu'ils faisoient, puisqu'en pareille occasion la Couronne de France avoit demandé la même chose à l'Angleterre; & qu'on trouveroit étrange qu'on refusât au-

aujourd'hui la même ofre dans un tems où l'on n'avoit jamais eu plus de sujet de 1573.
l'accepter. Pour les obstacles aux secours promis, & sur tout aux secours d'argent, je leur dis, que comme Sa Majesté avoit écrit au Duc qu'elle le secourroit en tout ce qu'elle pourroit, comme je supposois qu'ils étoient informez, aussi m'avoit-elle paru prête à tenir sa parole : Et sur ce qu'on avoit dit qu'aprés une si longue negotiation, & tant de pas faits, on ne pourroit donner au public aucune satisfaction, je leur dis à mon tour, que quoiqu'ils ne crussent pas les obstacles alleguez par Sa Majesté des raisons satisfaisantes, je ne doutois pas neanmoins que les gens sages, & exempts de passion considerans combien il est nécessaire aux Princes de se ménager le cœur de leurs Sujets; ce que Sa Majesté courroit risque de ne pas faire en se mariant par les raisons que j'avois dit & au Duc & à eux, je ne doutois point, dis-je, que les gens sages ne demeurassent satisfaits aprés avoir bien pesé ces raisons. Je conclus enfin aprés prés de trois heures de conference, qu'il ne falloit pas à present regarder en arriere, ni rappeller les fautes qui pouvoient s'être faites durant la negotiation, mais penser à ce qu'il étoit nécessaire de faire pour avancer la glorieuse entreprise du Duc, & unir les deux Couronnes par une parfaite amitié.

Le lendemain j'eus une seconde audience, dont j'ai jugé à propos de rendre un compte sommaire à Sa Majesté par celle que je lui écris ce jourd'hui, car je sçai qu'elle s'attend que je reserverai quelque chose pour ne le communiquer qu'à elle. Le Vicomte de Turenne, Gentilhomme que Monsieur cherit fort pour plusieurs raisons, & dont il prend le Conseil dans les afaires importantes, me dit le matin que je partis, que depuis que le mariage paroissoit douteux, on craignoit fort que la guerre où Monsieur étoit engagé n'échoüât, & cela pour deux raisons: L'une que le Roi qui devoit soutenir la chose si l'on vouloit en esperer un bon succez, craignant que Sa Majesté ne se tirât d'afaire aprés qu'il auroit une fois rompu avec le Roi d'Espagne, ne manqueroit pas de laisser Monsieur dans l'embarras; ce qu'il craindroit beaucoup quand il verroit si peu d'esperance au mariage, qu'il regardoit comme le gage le plus asseuré de l'inviolable observation de la Ligue proposée contre le Roi d'Espagne: L'autre que diverses personnes qui ofroient à present leurs services à Monsieur, & des secours d'argent & autres dans l'esperance que le mariage se feroit, & le mettroit en état de les satisfaire dans la suite, se voyans déchus de leur principale ressource, ne manqueroient pas de se retirer, & par consequent il seroit contraint aux dépens de son honneur & de sa reputation d'abandonner son entreprise. Ensuite il me fit entendre, qu'il n'avoit reçû jusqu'ici aucun secours du Roi son Frere, comme Monsieur le Chevalier Henri Cobham l'avoit mandé, & que le seul appui qu'il avoit eu lui avoit été procuré par la Reine sa Mere, mais que le secours qu'il en avoit tiré étoit si mediocre, qu'il falloit le compter presque pour rien en comparaison de ce qui lui manquoit. Il me pria d'y faire attention, & de regarder la chose comme une chose de grand poids & de grande importance. La Reine vôtre Maîtresse n'y a pas peu d'interêt, m'a-t-il dit, étant apparent que si le Duc abandonne l'entreprise du Roi d'Espagne son ennemi declaré, faute d'avoir des Forces à lui opposer, il est, dis-je, apparent à mon avis, que le Roi d'Espagne remportera bien-tôt

1573. une victoire complette; ce qui seroit d'une dangereuse consequence pour Sa Majesté, comme peut voir aisément tout homme sensé, sans compter qu'il seroit à craindre si l'on abandonnoit la chose, qu'il ne se fît des entreprises pour venger les troubles civils de ce Royaume, ce qui n'accommoderoit pas ceux de la Religion, qui sont tres-foibles à present qu'ils ont rendu leurs Villes de seureté; Inconveniens qui arriveront tous suivant les apparences, à moins que Sa Majesté ne donne un secours present, pour lequel il croyoit que 100000. Ducats sufiroient, & avec lesquels Monsieur seroit en état non seulement de secourir Cambray, mais encore de tenir la Campagne trois mois consecutifs: Que nonobstant ses besoins, & l'importance de la chose, il ne pouvoit se resoudre de demander ce secours à Sa Majesté, parce qu'étant entierement resolu de poursuivre constamment son mariage, il croyoit que cette démarche seroit un obstacle, & craignoit que Sa Majesté ne prît occasion de là de croire qu'il cherchoit à se marier dans d'autres vûës que celles qu'il disoit. Le Vicomte de Turenne me dit tout cela comme de soi même & sans ordre de Monsieur, à ce qu'il m'asseura, quoique je croye que cela ne se faisoit pas du moins à son insçû: il me pria fort pressamment de proposer à Sa Majesté de la bonne sorte de secourir Monsieur de la Somme ci-dessus. Il ajoûta que la chose demandoit une prompte resolution, de peur que faute de secours le dessein n'échoüât. Là-dessus il me pria de lui dire quand j'esperois d'avoir réponse. Je lui dis dans dix jours. Il m'asseura que le Duc recevroit à present les 100000. Ducats prêtez, plus agreablement que si dans un autre tems Sa Majesté lui donnoit un million *gratis*, tant il étoit échaufé à son dessein des Pays-Bas. Aussi, ajoûta-t-il, la Reine ayant la bonté de le secourir dans son besoin, ce seroit un engagement pour mettre éternellement le jeune Prince à sa devotion, & l'obliger à lui rendre tous les services dont il pourroit être capable. Voilà en substance ce que me dit le Vicomte de Turenne, qui paroissoit fort fâché de voir dans des termes si douteux une entreprise d'où dépendoient de si grandes choses. Le Chancelier & les autres Conseillers de Monsieur doutoient fort du succez de l'afaire, faute de secours, ne manquant pas autrement de Troupes pour faire tête à l'ennemi, & la dificulté consistant à les payer afin de pouvoir les tenir sous la discipline; car autrement l'armée n'étant composée que de Volontaires, il étoit à craindre qu'elle ne fût sujette à une infinité de desordres tres-dangereux. Je ne doute pas que Sa Majesté considerant combien il lui est important d'accorder ce secours ne prenne sur cela la resolution que merite la consequence de la chose. D'ailleurs supposé même que la seureté de Sa Majesté y fût moins interessée, le Duc qui a bien merité de Sa Majesté, que ses actions font passer à bon droit pour une des grandes Princesses qui ait jamais été, est digne qu'elle considere en Princesse ses besoins presens, attendu principalement qu'elle le lui a fait esperer par ses dernieres lettres, dés qu'il se presenteroit quelque occasion où elle pourroit s'employer pour lui avec justice; & cela tant pour contenter le Vicomte, que parce que la chose le merite par elle-même. Je vous prie, Milord, que je puisse recevoir réponse au plûtôt. Aprés cela étant parti pour un lieu nommé Carlay à environ dix lieuës de Fere, je reçûs l'incluse de la Reine Mere, par laquelle elle m'ordonnoit, comme vous verrez, qu'en cas que je ne fusse pas

parti,

parti, ou que je le fusse, de revenir sur mes pas. Là-dessus dans l'esperance d'apprendre quelque chose qui me mettroit en état de juger quel seroit le denouëment de la negotiation qui m'étoit commise, je jugeai à propos de suspendre le départ du Porteur. Etant donc revenu hier ici suivant son desir, elle me manda hier au soir de l'aller trouver ce matin à huit heures. Ayant été admis à l'audience, & l'ayant informée sommairement du contenu de ma Commission au sujet des trois propositions faites à l'Ambassadeur de Sa Majesté & à Monsieur Sommers, & des diferentes réponses que Sa Majesté y avoit faites, accompagnées des raisons qui l'obligeoient à prendre une pareille resolution, elle me declara pour lors, que le Roi son fils souhaitant passionnément de sçavoir la resolution de Sa Majesté au sujet du mariage, attendu principalement que le Duc son Frere s'étoit embarqué si avant dans les afaires des Pays-Bas, qu'il n'avoit plus que huit jours de marche pour être en presence de l'ennemi, & la plûpart de ses Troupes étant déja assemblées, il avoit jugé à propos qu'elle se rendît ici pendant que j'y étois, pour être informé de ce qu'il devoit esperer du mariage, sans lequel il voyoit que l'entreprise de son Frere l'engageroit dans une guerre, dont lui seul porteroit le faix. Je lui dis que pour le mariage je ne pouvois lui dire autre chose que ce que j'en avois déja dit à elle & au Duc son fils. Et pour la peur que le Roi & elle se faisoient, d'être contraints de porter seuls les charges de la guerre, je lui dis, que s'il lui plaisoit de se souvenir de l'ofre qui avoit été faite par l'Ambassadeur ordinaire, & par Monsieur Sommers, & renouvellée par moi & à elle & au Duc, le Roi & elle auroient sujet d'être contens, puis que la ligue continuant, & la ligue secrette pour les afaires des Pays-Bas, c'étoit ofrir un remede dont le Roi & elle n'avoient pas sujet d'être mécontens. Je lui dis ensuite que la question étoit de sçavoir s'il étoit nécessaire de prendre des mesures pour s'opposer à l'élevation du Roi d'Espagne. Etant convenuë de cette verité, je lui dis, qu'il s'agissoit d'examiner si cela ne pouvoit pas se faire sans le mariage, puis qu'il étoit accompagné de tant de dificultez, qu'il étoit impossible de prendre sur cela une resolution sur le champ. Elle répondit, qu'il n'y avoit point de seureté que la ligue où l'on alloit entrer seroit inviolablement observée, comme le mariage; car ditelle, la même raison qui a obligé la Reine de refuser de conclure le mariage, c'est à dire le mécontentement de ses peuples qui seroient obligez à de grosses dépenses, la pourroit obliger pareillement à renoncer à la ligue, & à renouër l'afection particuliere que la Couronne a toûjours euë pour l'Espagne. Je repartis à cela, qu'il étoit dificile de faire une amitié solide, & que je ne voyois pour cela que deux bons moyens. Le premier étoit de montrer combien peu de sujet elle avoit d'avoir du penchant pour l'Espagne, & l'autre de lui representer les raisons qui pouvoient porter le Roi & elle à croire que la ligue ayant lieu, elle seroit observée de bonne foi de la part de Sa Majesté, à moins qu'on ne lui donnât quelque grand sujet d'en user autrement. Sur le premier je lui representai, que peu de tems aprés que Sa Majesté se fut mise en possession de la Couronne, le Roi d'Espagne ayant été sollicité en quelque maniere par l'Ambassadeur de Sa Majesté qui demandoit à renouveller les Traitez faits entre la Maison de Bourgogne & la Couronne d'Angleterre, il 1573.

n'y

1573. n'y eut pas moyen de le faire consentir à cela. Comme il ne voulut pas renouveller les Traitez, aussi n'a-t-il pas manqué depuis de donner à Sa Majesté les témoignages de sa mauvaise volonté que tout le monde sçait, comme il paroît par la conduite de ses Ministres qui ont favorisé tant qu'ils ont pû le mariage du Duc de Norfolk & de la Reine d'Ecosse, par les rebellions qu'ils ont excitées & fomentées depuis dans le Nord, par la protection qu'ils ont donnée aux principaux rebelles qui sont sortis d'Angleterre; & enfin par les attentats qu'ils ont faits en Irlande sous prétexte de l'autorité du Pape. Que ces choses bien considerées, je laissois Sa Majesté le juge, si la Reine ma Maîtresse avoit sujet de vouloir se raccommoder avec l'Espagne ou de s'y fier. Que pour les raisons qui pouvoient les porter à croire que Sa Majesté observeroit inviolablement la ligue proposée, elle devoit sçavoir avant toutes choses, que l'amitié dont nous faisons le plus de cas étoit celle que cette Couronne avoit avec la Maison de Bourgogne, & non avec l'Espagne: qu'ainsi ces pays n'étant plus à l'Espagne, & s'étant à present reduits par composition entre le Duc & les Etats du pays sous la domination de son fils, & le commerce s'y étant établi de maniere, qu'il y a ordinairement des éfets appartenans aux Sujets de Sa Majesté jusqu'à la valeur de prés d'un demi million, je laissois juger Sa Majesté si ce ne seroit pas un bon gage pour répondre de la parole que Sa Majesté donneroit. Secondement si cela ne sufisoit pour dissiper la défiance, on pourroit donner des ôtages de part & d'autre, dont Sa Majesté ne violeroit pas la parole pour le plus puissant Royaume de l'Europe. Je lui ai dit enfin, que je ne doutois pas que le Duc son fils ne voulût être caution que le tout seroit bien observé. Je la priai donc aprés lui avoir representé des raisons capables de lui persuader que la Reine ma Maîtresse observeroit indubitablement la ligue en tous ses points, je la priai, dis-je, de ne trouver pas mauvais si je conseillois à la Reine ma Maîtresse d'être dans la défiance à leur égard. Premierement il étoit de notorieté publique que divers Grands de ce Royaume étoient plus attachez à l'Espagne qu'à l'Angleterre, & qu'on croyoit qu'ils n'oublieroient rien de tout ce qui seroit en leur pouvoir pour rompre, ou plûtôt empêcher la conclusion de la ligue. Secondement l'Espagne a des pretentions au sujet du secours qu'elle donna durant la guerre civile, lors que le Comte d'Aremberg fut envoyé pour cet éfet en ce Royaume, pour avoir préferé l'amitié de cette Couronne à celle de l'Angleterre. Enfin l'uniformité de Religion entre l'Espagne & la France. Les solicitations que le Pape & les autres Princes Catholiques ne manqueront pas de faire de tout leur pouvoir pour rompre ou traverser la ligue, donnent plus juste sujet à la Reine ma Maîtresse de se défier que la ligue ne sera pas observée de la part de la France, que la France n'en peut avoir par tout ce qu'on peut alleguer contre Sa Majesté. Pour ce qui est de la Reine ma Maîtresse, je la priai, que si le Roi & elle jugeoient nécessaire de donner des bornes à la grandeur du Roi d'Espagne, & pouvoient en confiance entrer dans l'alliance proposée, de considerer, qu'on leur en presentoit deux occasions qui meritoient qu'on s'expliquât au plûtôt. L'une de secourir Dom Anthonio, l'autre de pousser l'entreprise de Flandres. Sur la premiere je lui dis que la Reine ma Maîtresse avoit consenti à l'équipement de certains Vaisseaux, à condition que le Roi son fils concourroit à l'action, ou qu'elle fût as-

seurée

feurée par la ligue proposée d'être secouruë, en cas que l'Espagne en consequence 1573.
de ce secours, entreprît quelque chose contre elle. Mais que comme le Roi & elle paroissoient resolus à ne point faire de ligue sans mariage, je voyois clairement que le dessein qui devoit être executé secretement, & qui sans cela seroit inutile, alloit échouër sans ressource. Pour l'entreprise de Flandres dont le Duc son fils avoit si glorieusement fait son afaire, & qui étoit si avantageuse à cette Couronne, quand les Etats verroient que la ligue n'aboutiroit à rien, & que les choses n'iroient pas avec le même avantage qu'elles seroient allées si la ligue se fût faite, ils demeureroient aussi consternez, que leurs ennemis deviendroient courageux & entreprenans. Je lui dis de plus, qu'en cas qu'ils n'acceptassent pas la ligue à des conditions ausquelles la Reine ma Maîtresse pût raisonnablement aquiescer, elle seroit obligée de prendre d'autres mesures pour la seureté de son Etat, ne doutant pas qu'elle ne soit aussi en état qu'aucun de ses voisins de s'opposer à la mauvaise volonté des Espagnols. Aprés m'avoir dit avec combien de chaleur le Roi son fils souhaitoit le mariage, considerant qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'un Frere unique, duquel & de ses décendans dépendoit la conservation de la maison de Valois, elle me pria de considerer si le Roi n'avoit pas juste sujet d'insister sur le mariage. Pour la ligue, elle me dit qu'elle n'avoit point ordre d'en parler, & que cela dépendoit uniquement du Roi: Que cependant comme la diligence étoit nécessaire par les raisons que j'avois alleguées, elle me conseilla de me rendre au plûtôt à la Cour. Je lui dis que comme elle ne se proposoit d'être à Paris que dans cinq à six jours; autant que je pouvois le comprendre, je la priois de le disposer par lettres à accepter mes propositions; ce qu'elle me promit de faire. Pour ce qui est des Troupes qui doivent suivre le Duc je ne puis encore vous en dire que ceci en general: Qu'il doit avoir six mille Fantassins, & deux mille six cents Lanciers. Tout cela est prêt à ce qu'on dit, & en aussi bon ordre que Troupes qu'on ait vû en France depuis long-tems. Le dessein est de joindre ces Forces avec celles que les Etats ont en Flandres de l'heure qu'il est, tenant pour certain que l'ennemi quittera la campagne, & se retirera dans ses places fortes. On m'a promis une liste de ces Troupes. Dés que je l'aurai je ne manquerai pas, Milord, de vous l'envoyer par le premier ordinaire. Je demeure tres-humblement &c.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCLXXXIX.

A Monsieur le Chevalier François Walsingham.

MONSIEUR, Bonham vôtre homme present porteur arriva ici hier Mercredi neuviéme du courant vers les quatre heures. J'étois alors au delà de l'eau pour aller à Theobalds, mais heureusement j'eus avis de son arrivée, & rebroussai chemin n'étant pas éloigné de l'eau. Sa Majesté m'avoit parlé deux ou trois

1573. jours avant, & s'étonnoit de ne recevoir point de vos nouvelles. Je répondis, & cela s'est trouvé vrai, que les lettres ou le porteur nous apprendroient des nouvelles satisfaisantes. J'étois fort asseuré que vous ne manqueriez pas d'envoyer sans perte de tems. J'ai rendu la vôtre à Sa Majesté, & lui ai dit en même tems que vous m'aviez aussi écrit; mais elle a dit qu'elle vouloit premierement lire sa lettre, ensuite celle de Monsieur, & puis la vôtre. Elle l'a fait, & puis m'a demandé ce que vous m'écriviez; Car, dit-elle, je ne trouve rien dans la mienne sur les afaires pour lesquelles je l'ai envoyé. Je lui dis que je lui lirois ma lettre; mais elle me répondit qu'elle vouloit que je lui en fisse le rapport. Je lui dis que j'aurois de la peine à le faire, parce que vous me mandiez fort au long ce qui s'étoit passé dans la conversation que vous aviez euë, premierement avec Monsieur, secondement avec certains de ses Conseillers, & cela à diverses fois, & enfin avec la Reine Mere; si bien qu'elle consentit enfin que je lui lusse toute la negotiation, ajoûtant qu'il paroissoit par sa lettre que vous aviez parlé à Monsieur aprés l'arrivée de sa Mere, & lui étant encore au lit. Elle ajoûta aussi, qu'elle voyoit que Monsieur viendroit ici aprés son voyage de Cambray pour y recevoir réponse en personne. Elle dit au sujet de la negotiation, qu'elle n'auroit pas voulu que vous eussiez directement parlé de la ligue, mais seulement par accident si leurs objections en avoient donné occasion; ce qui est arrivé en disant que si Sa Majesté ne vouloit pas consentir au mariage avec la guerre, en ce cas la guerre cesseroit. Sur cela elle dit, que vous auriez pû répondre à cela, qu'attendu l'excessive puissance du Roi d'Espagne, il étoit bon qu'il y eût une pareille ligue entre le Roi de France & elle. J'ai répondu qu'en cela vous aviez suivi vos instructions, & l'ordre de la réponse du Roi de France à son Ambassadeur, qui étoit fondée sur trois points. Le premier de sçavoir le jour de son mariage, qui étant fixé ils feroient pour lors une ligue ofensive & défensive; & feroient enfin un Traité secret pour les afaires des Pays-Bas. Que pour répondre à cela avec ordre, vos instructions portent que vous ferez ce que vous avez fait, & que je croyois qu'elle étoit satisfaite de vôtre bonne conduite. Mais je sentis qu'elle avoit peur que la ligue & le Traité secret ne lui coûtassent beaucoup. Je lui dis, qu'on ne pouvoit pas faire grand' chose sans dépense; & que si elle n'avoit pas besoin de secours pour se garentir des dangers qui la menaçoient duquel elle & toute la terre voyoient visiblement qu'elle ne pouvoit se passer, il n'étoit pas nécessaire qu'elle vous envoyât dans cette conjoncture. Elle parla aussi de son secours à Dom Anthonio, ne sçachant comment s'y prendre, parce que la saison passe, & qu'elle n'étoit pas asseurée comment le Roi de France s'y prendroit, lequel n'y entrant point, elle n'oseroit rien hazarder. Elle ajoûta neanmoins, que l'Ambassadeur de France lui avoit dit depuis deux jours, que le Roi son Maître lui avoit donné ordre de la remercier de la protection & de l'appui qu'elle donnoit à Dom Anthonio; mais qu'au bout du compte elle ne prendroit aucune resolution sur cela qu'elle n'eût sçû de vous ce que le Roi de France vouloit faire. Pour ce qui est du point capital qui regarde ce qu'a dit le Vicomte de Turenne, je m'en suis entretenu à fond avec Sa Majesté. J'ai d'abord communiqué vôtre lettre à Milord de Leicester, ensuite à Milord Chamberlain, & puis à Monsieur le Vice-Chamberlain. J'ai demandé le secours

cours mentionné dans ces deux lettres, comme une chose absolument nécessaire à la 1573.
cause que les François avoient en main, & representé que si on la negligeoit, il n'y avoit ni Ligue ofensive, ni Traitez secrets qui pûssent y remedier dans la suite. Elle m'a dit sur cela la même chose que Milord de Leicester m'a dit qu'elle lui avoit dit, que vous aviez ordre de satisfaire en cela au besoin de Monsieur; mais m'étant d'abord mis en devoir de lui persuader que les paroles ne satisfaisoient pas, & qu'il falloit des éfets, & qu'une pareille afaire ne pouvoit se faire ni avec des paroles, ni avec des pensées, ni même en peu de tems, elle m'a répondu, qu'elle vous avoit donné pouvoir de consentir à ce qu'on demandoit, aprés que vous auriez reconnu qu'il n'y avoit plus à esperer que le Roi secourût son Frere. Car, dit Sa Majesté, s'il découvroit le moins du monde ma bonne volonté à Monsieur, avant que de bien connoître l'intention du Roi son Frere, tout le fardeau tomberoit sur moi; & pour vous le mieux prouver, a-t'elle dit, vous le pouvez voir par le discours des Conseillers de Monsieur, qui disent, qu'il a emprunté de l'argent de plusieurs sur l'esperance du mariage, comme si le mariage devoit fournir à toutes les dépenses: A quoi elle ajoûta avec une espece d'aigreur, qu'elle sçavoit & en voyoit à present la verité, que la Reine Mere avoit déja dit en plein Conseil, que si le mariage ne se faisoit pas, toute la dépense retomberoit sur la Reine d'Angleterre. Voilà sommairement tout ce que j'ai pû tirer d'elle, car elle dit, qu'elle n'a rien à faire ici, qu'elle n'ait appris le succez de vôtre negotiation avec le Roi. Mais elle a voulu que je vous écrivisse de la maniere que je viens de vous dire. Son dessein est aussi d'écrire à Monsieur pour le consoler à ce que je croi. Marchemont a eu des lettres, qui contiennent, à ce que j'apprens, le détail de vôtre negotiation, & les réponses resoluës que Monsieur vous a faites, de ne vouloir consentir à rien sans mariage. Ainsi ils se tiennent fermes comme gens entendus qui veulent faire une emplete sans démordre en rien du principal; mais vous pouvez de l'heure qu'il est mieux juger que personne quelles en seront les suites. Sa Majesté me demanda si dans les lettres que vous m'aviez écrites vous n'aviez pas loüé la prudence de Monsieur? Je répondis que non. J'en suis surprise, dit-elle, car il lui donne de grands éloges dans celle-ci, & elle nous lût les loüanges que vous lui donniez, mais je n'en vis rien par écrit. Je répondis, que de tous ses Serviteurs vous étiez celui qui en aviez toûjours fait le plus de cas. Souvenez-vous, je vous prie, de nous envoyer le rôle des Capitaines & des Generaux de Monsieur, & de toutes les Forces qu'on croit qu'il aura; combien il lui faut d'argent par mois, & où il en a pris pour faire ses levées. Je suis fâché de voir qu'il se soit perdu tant de tems depuis le commencement de ces preparatifs jusqu'à present; cependant je croi qu'il est encore tems de mettre à execution ce qu'on a projetté. Je crains que la Reine Mere desesperant du mariage, ne cabale avec le Duc de Parme pour lui faire lever le siege; que la place ne soit secouruë, l'honneur de Monsieur à couvert, & qu'il n'abandonne son dessein; ce qui accommoderoit les Espagnols. Par ce moyen ils auroient dans les Pays-Bas ce qu'ils souhaitent, la Reine mere éloigneroit son fils des canonades, feroit valoir tous ses prétextes; & se raccommoderoit avec le Roi d'Espagne. Voilà quant aux afaires de France. Je n'ai eu de nouvelles d'Irlande qu'une fois depuis vôtre départ, & ç'a été par le moyen d'une lettre de Water-

1573. house * qui portoit, que le Lord Gray leur avoit fait sçavoir, qu'on n'envoyeroit point de munitions dans le pays d'Odonnel, mais seulement à Carlingford: car quand le Lord Gray vint à Blackwater, Tirch prit la fuite, ruïna ses deux Châteaux, & manda à Milord Gray, qu'il vouloit être en paix avec Odonnel & tous les autres; ce qu'il fit par ordre de Milord. Là-dessus le Lord Gray lui envoya le Chef de justice Dowdal. Voilà tout ce que j'en ai appris. Milord d'Ormond se trouve fort incommodé de sa démission, mais moins de sa démission à ce qu'il dit, que du tort qu'on lui a fait de n'avoir pas donné avis des grandes prises qu'il a faites. Le Roi d'Ecosse fait semblant de vouloir demeurer de nos amis, cependant j'ai des avis secrets de la part de Ashton qui m'apprend qu'il veut être entierement guidé par Sa Majesté qui en a conçû l'esperance. Je souhaite qu'elle n'y soit pas trompée. Je crains que cela ne la rende negligente du côté de la France. Sa Majesté ne m'a point parlé de ces afaires d'Ecosse, c'est d'ailleurs que je les sçais. Le Lord Huntley est arrivé en Ecosse, & a ofert au Lord Ferihurst une entiere restitution. Tout cela a été accepté par le Roi. C'est de Campian que nous avons appris la relation de tout le voyage qui s'est fait en Angleterre à York, Lancastre, Denbigh, Northampton, Warwick, Bedford, Buckingham, &c. Je ne doute pas que vous n'en ayez eu avis par Monsieur Beal, qui s'y est donné beaucoup de peine avec Monsieur Hamon. Nous avons envoyé querir tous les hôtes chez lesquels il a logé dans tous ces pays. Je finis ne doutant pas que vous ne soyez aussi las de lire, que je le suis presque d'écrire. Ce dixiéme d'Août 1581.

G. Burleigh.

LETTRE CCXC.

Au même.

MONSIEUR, aprés vous avoir écrit hier au soir qui étoit Jeudi, & fermé ma lettre, j'appris que 8 4 *p o - - - o t* 8 5 ‡ ⋏ a donné avis à Sa Majesté, que Monsieur est fort mécontent de la maniere dont on en use à son égard, qu'il desespere si fort du mariage, qu'il a crû que vous étiez venu dans le dessein de le rompre, & seulement pour soliciter la Ligue avec le Roi. Sur cela Sa Majesté m'a dit avant midi, qu'elle n'étoit point contente de vôtre procedé, de n'avoir point expliqué les raisons qui l'empêchent de se marier, mais d'avoir dit tout sechement qu'elle ne vouloit pas se marier, & d'entrer tout d'un tems avec Monsieur en negotiation pour la Ligue. Madame, lui ai-je répondu, il paroît par la lettre que Monsieur le Secretaire m'a écrite, & que je vous ai luë, qu'il a dit les raisons qui vous empêchent de vous marier, toutes conformes à la resolution que vous avez prise avec nous tous, &

* *Un Domestique de Milord de Kildare a avoüé de peur de la torture que tout ce dont il étoit accusé étoit veritable; mais cela doit être secret, jusqu'à ce qu'on ait arrêté certaines gens.*

& qu'elles sont specifiées par vos instructions ; car, Madame, il n'a pas dit, que vous ne vouliez pas vous marier, mais que dans l'état où étoient les choses, & lui s'étant engagé dans une guerre, vous ne jugiez pas à propos ni pour lui ni pour vous de consentir au mariage ; parce qu'en vous mariant vous attireriez la guerre à vôtre Royaume. Aussi vos instructions ne portoient pas de refuser absolument le mariage, mais de faire voir que le mariage accompagné d'une guerre ne seroit pas du goût de vos Sujets. Ainsi faisant usage de toutes les raisons que j'ai pû, j'ai conclu que je ne voyois pas que vous eussiez rien fait, que je n'eusse fait moi-même si j'avois été en vôtre place. J'ai fait souvenir Sa Majesté qu'elle avoit resolu avec son Conseil, que vous feriez en sorte de la débarrasser de ce mariage, de conclure s'il y avoit moyen une bonne alliance, & d'abaisser par une Ligue entre la France & ce Royaume la grandeur du Roi d'Espagne ; ce qui, ai-je dit, demande de l'activité, & que pour cet éfet vous deviez proceder de maniere à leur ôter toute esperance de mariage ; parce que tant que la France pourroit se flater de cette esperance, elle ne consentiroit jamais à aucune Ligue. Sa Majesté n'a pû disconvenir de cela ; mais enfin elle a changé d'avis, & a dit, que si elle faisoit une Ligue qui peut être suivie d'une guerre, elle aimoit mieux faire les frais de la guerre en se mariant, que de les faire en ne se mariant pas. Mais, a-t'elle dit, que Walsingham sçache donc que mon intention est, que je serois bien aise d'entrer en Ligue avec le Roi de France, mais seulement à ces conditions, que si je suis attaquée il me secourra, & s'il est attaqué je le secourrai, & par ce moyen nous abaisserons le Roi d'Espagne. Elle a dit qu'elle concourroit en cela avec le Roi de France en donnant du secours à Monsieur, & faisant sous main la même chose pour le Roi de Portugal. J'ai dit contre cela, qu'encore qu'elle pût en quelque maniere les secourir tous deux sous-main, il étoit neanmoins certain que le Roi de France ne pourroit pas faire la même chose pour son Frere. Sur cela elle a conclu, que si la nécessité la contraignoit d'entrer ouvertement en guerre, elle aimeroit mieux le faire avec mariage que sans mariage. Elle a dit enfin, qu'elle vous écriroit un mot elle-même : Je l'ai priée de ne le point faire d'une maniere à vous chagriner, ce qu'elle m'a promis. Mais quoiqu'il en soit agissez de sorte que pendant que vous n'avez que de bonnes intentions, vôtre prudence ne vous soit pas préjudiciable. A peine mes deux lettres étoient-elles fermées, que Sa Majesté m'a mandé par Monsieur Killegrew, que quant à la proposition faite par le Vicomte de Turenne, vous lui fissiez sçavoir que l'intention de Sa Majesté est telle qu'elle vous a dit, sans qu'il soit besoin que vous fixiez aucune somme. Depuis ceci écrit elle m'a donné ordre de vous mander de ne pas proposer ce que dessus, pour entrer dans une guerre ouverte, qu'elle n'ait eu de vos nouvelles, car elle souhaite plus que toute autre chose une Ligue ofensive & défensive sans guerre, jusqu'à la premiere occasion que le Roi d'Espagne en donnera, & de se secourir secretement les uns les autres. Si l'on ne consent pas à cela à moins que le secours ne soit public, vous en donnerez avis ; car elle paroît à present plus disposée de se marier & avoir la guerre, qu'à avoir la guerre sans se marier. Je viens tout presentement de recevoir cette petite lettre que Sa Majesté vous écrit. Je vous l'envoye, & souhaite qu'il n'y ait rien de desagreable pour vous. A Greenwich ce 11. d'Août. *G. Burleigh.*

1573.

LETTRE CCXCI.

A la Reine du 10. d'Août.

MADAME,

1573. DIeu a grandement fait éclater la continuation de ses bontez envers vôtre tres-excellente Majesté, dans la resolution que le Roi a prise d'entrer dans une amitié plus intime avec vous, parce que comme sçait Vôtre Majesté, ayant fortement protesté ici du contraire, comme étant une chose à laquelle on ne pouvoit aucunement consentir, à moins que le mariage ne se fît, on croyoit qu'il étoit impossible que la chose arrivât jamais; afaire d'autant plus avantageuse, qu'on paroît resolu de poursuivre le mariage, de sorte qu'il dépend par ce moyen de Vôtre Majesté suivant l'état où ses afaires se trouveront, de poursuivre ou d'abandonner le mariage. Comme je ne doute pas que Vôtre Majesté ne remercie Dieu d'un bienfait si signalé, j'espere aussi qu'elle préferera la seureté à la dépense, cette Ligue ne pouvant se faire sans qu'il en coûte. Je puis asseurer Vôtre Majesté que nous ne manquerons de soin ni moi ni mes Collegues pour reduire la dépense sur le pied le plus suportable qui se pourra. J'espere aussi que Vôtre Majesté fera une attention favorable, & prendra une prompte resolution sur l'ouverture du Vicomte de Turenne de faire ofrir presentement cent mille ducats à Monsieur. Suivant la resolution que Vôtre Majesté prendra sur cela, nous jugerons du bon ou du mauvais succez de ce Traité. Monsieur Pinart m'a envoyé un Gentilhomme pour me dire, qu'il apprenoit avec bien de la douleur, qu'une Princesse de vôtre vertu & de vôtre merite, de l'estime de laquelle il faisoit plus de cas que de tous les biens du monde, eût fait un jugement desavantageux du zéle qu'il a pour vous; & pour faire mieux connoître à Vôtre Majesté le desir qu'il a de s'en justifier, il m'a prié de vous faire tenir l'incluse. Comme je me fais une néceffité de faire partir le Porteur au plûtôt, je n'embarrasserai pas davantage Vôtre Majesté. Je prierai Dieu seulement de vous continuer ses benedictions, & d'accorder à vos pauvres Sujets la continuation du bonheur dont nous avons joui sous l'heureux Regne de Vôtre Majesté. A Paris le 10. d'Aout.

De Vôtre tres-excellente Majesté

Le tres-humble & tres-zélé Sujet
& Serviteur

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CCXCII.

A Milord Trésorier.

MILORD, il vous plaira de faire sçavoir à Sa Majesté, que Jeudi onziéme 1573.
du courant aprés Midi que nous eûmes audience du Roi, moi Secretaire lui déclarai la réponse de Sa Majesté en trois points suivant mes instructions, & ajoûtai des raisons pour la lui faire goûter. Le Roi aprés m'avoir écouté avec beaucoup d'attention, répondit sur le premier point, qu'il avoit du déplaisir d'apprendre une réponse si éloignée de son attente, & d'autant plus de déplaisir qu'il avoit compté qu'elle seroit toute satisfaisante pour lui, comme étant la chose du monde qu'il souhaitoit avec le plus de passion; qu'ayant pour son Frere une afection singuliere il s'en étoit fait autant de joye, que d'aucun bonheur qui eût pû lui arriver, & avoit cru son Frere le Prince du monde le plus heureux de se marier à une Princesse de cette vertu; & que n'ayant point d'enfans, quoique Dieu pût lui en donner, il regardoit son Frere comme son fils & comme son heritier, & que ne doutant pas que son Frere ne se mariât avec Sa Majesté, il souhaitoit qu'elle crût avec quelle afection il avoit embrassé ce mariage. Mais qu'à present y trouvant des dificultez, & craignant entr'autres choses que ses Sujets ne le desapprouvassent, il regardoit ce revers comme un des grands malheurs qui pouvoit lui arriver, ne pouvant au reste exprimer le déplaisir que lui avoit causé la premiere nouvelle de ce changement qui lui avoit été donnée par la Reine sa Mere, & que si l'on pouvoit voir son ame, on verroit en même tems toute l'étenduë de sa douleur. Qu'il comptoit cependant que Sa Majesté lui donneroit & à son Frere une autre consolation que cela, & qu'elle tâcheroit de faire approuver le mariage à ses Peuples, nous prians afectueusement de vouloir nous en entremettre, & rendre ce bon service à Sa Majesté. Il dit quantité d'autres choses avec beaucoup d'afection pour faire poursuivre le mariage. Pour la Ligue ofensive & défensive, & le Traité secret à l'égard des afaires des Pays-Bas, il a dit, qu'encore qu'il y eût déja une bonne amitié & intelligence entre Sa Majesté & lui, il vouloit bien en faire une plus étroite, pour mieux asseurer Sa Majesté de la bonne volonté qu'il avoit pour elle; qu'il confereroit à ces deux égards avec la Reine Sa Mere, & qu'ensuite il nous envoyeroit informer de la resolution qu'il auroit prise, ajoûtant encore qu'il souhaitoit fort qu'une chose si bien commencée, n'eût pas une pareille fin, & qu'il étoit persuadé que Sa Majesté voudroit bien lui épargner ce chagrin. Il finit par nous prier encore chacun en particulier, d'y vouloir contribuer. Moi Secretaire répondis à cela, que Sa Majesté seroit informée sans retardement & de la réponse & de la demande, supliant au reste Sa Majesté qu'attendu que les autres choses requeroient une prompte resolution, & principalement l'afaire de Dom Anthonio, il eût la bonté de nous faire sçavoir sa volonté le plûtôt qu'il se pourroit; ce qu'il promit. Ensuite nous eûmes audience de la

1573. la Reine sa Mere que nous allâmes trouver dans sa Chambre, où moi Secretaire la faisant souvenir de ce qui s'étoit déja passé entre elle & moi, & lui ayant dit ce que je venois de faire avec le Roi, & la réponse que j'en avois euë, je la priai de faire en sorte que le Roi se determinât au plûtôt; ce qu'elle promit de faire. Voilà quelle a été pour le coup nôtre negotiation, & ce que nous pouvons vous dire jusques à ce que nous en ayons appris davantage des Députez que le Roi nous a fait esperer. Nous verrons ce qu'on répondra pour le reste, & les propositions qu'on fera pour traiter. Nous avons jugé à propos d'en donner avis en même tems à Sa Majesté. Nous demeurons tres-humblement Milord &c. Le 10. d'Août 1581. A Paris.

Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

LETTRE CCXCIII.

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, aujourd'hui dimanche 13. du courant Watson vôtre homme m'a apporté ici vos lettres à l'heure du dîné, c'est-à-dire vôtre lettre commune entre vous, l'Ambassadeur ordinaire, & Monsieur Sommers en datte du 10. contenant vôtre negotiation avec le Roi de France, & vôtre lettre particuliere du 11. avec une de vous à Sa Majesté, & une de Pinart à ce que m'a dit Sa Majesté. Il semble que le Roi ne refuse pas de faire une amitié plus étroite, & cependant il trouve à redire à l'afaire du mariage; cependant Sa Majesté m'a dit que suivant la lettre que vous lui écrivez, vous croyez qu'il traitera sans mariage, mais non pas sans qu'il en coûte. Sa Majesté dit sur cela, que c'est la même chose pour elle de faire de la dépense en se mariant ou d'en faire en ne se mariant point. Aussi m'a-t-elle donné ordre de vous écrire, que si Monsieur peut continuer son dessein sur les Pays-Bas, elle veut bien faire une dépense raisonnable avec le Roi de France pour soutenir cette entreprise, pourvû que ce soit sous main pour ne pas s'engager dans une guerre, car autrement elle ne veut pas que vous consentiez à rien sans l'en informer à l'avance, & sans avoir reçû sa réponse. Pour ce qui est de la Ligue ofensive & défensive, elle en est aussi bien contente, mais elle seroit fort fâchée que cela l'engageât dans une guerre, & elle m'a ordonné de vous écrire expressément de cette maniere, n'ayant voulu écouter aucune des raisons que je me suis mis en devoir d'alleguer contre son sentiment, qui sont en grand nombre, & qui paroissent bien nécessaires; car par ce moyen le Roi d'Espagne deviendra si redoutable & si puissant, qu'il n'y aura rien qui puisse lui resister. Et il n'est pas hors d'apparence que le Roi de France ne secoure son Frere, ce qu'il ne sçauroit faire utilement en secret, si Sa Majesté le fait sous main. Pour ce qui est de la proposition faite par

par le Vicomte de Turenne, Milord de Leicester & moi l'avons solicitée pressamment, & elle a répondu à Milord de Leicester, qu'elle vous avoit donné tout ordre pour cela, mais elle m'a dit que vous sçaviez ses intentions sur cela, qui sont, que si le Roi de France ne donne pas secours à son Frere, elle ne le verra pas abandonné. Je l'ai priée de me dire de quelle maniere elle vouloit le secourir, d'autant mieux que ce qu'avoit dit le Vicomte meritoit nécessairement que le secours fût prompt. Elle a répondu, que jusques à ce qu'elle eût sçû de vous ce que le Roi de France vouloit faire pour son Frere, elle n'avoit rien de précis à répondre. Ce soir elle m'a chargé de vous avertir qu'elle doute fort que la Reine Mere veuille soliciter Monsieur à abandonner l'afaire de Cambray, dans l'intention d'accomplir le mariage. Si le mariage, a-t-elle dit ensuite, ne se fait pas, ce sera une flétrissure pour Monsieur, & un bonheur pour le Roi d'Espagne. Elle m'a commandé de vous écrire de faire attention à cela. Voilà bien les ordres que j'ai de vous écrire, mais de vous dire ce que vous devez faire pour remedier à cet inconvenient, c'est ce que je ne puis ni par le moyen de Sa Majesté ni de moi-même; mais je sçai que vous ferez de vôtre mieux autant que le tems & le lieu pourront le permettre, & c'est tout ce qu'on peut demander. Sa Majesté voudroit que Monsieur Sommers revînt, & elle m'a chargé de le lui écrire. J'ai eu beau lui dire qu'il étoit en Commission, & qu'on pouvoit dificilement s'en passer, elle n'a pas laissé de m'ordonner d'écrire. Si sa presence est nécessaire de delà, vous ferez bien d'en écrire, autrement je laisse la chose à vôtre consideration. Je sçai que ce sera un grand chagrin pour vous de n'avoir pas une réponse favorable au sujet de l'emprunt proposé par le Vicomte de Turenne; soyez pourtant asseuré qu'on n'oublie rien ici pour favoriser la chose, mais rien n'a encore reüssi. La lettre de Monsieur Cobham du neuviéme d'Août, rouloit sur deux points fort contraires; le premier regardoit la concession du Roi de France pour avancer ici les afaires de Dom Anthonio comme on le faisoit de delà: Le second étoit sur une afaire de grande apparence, qui est qu'on détourneroit Monsieur de se broüiller avec l'Espagne, & au contraire de se marier: Deux points qui ne s'accordent pas. Monsieur Beal a la lettre en chifre de Twyn pour tâcher de la faire déchifrer, à quoi il n'a pû encore reüssir. Je finis avec mon papier. De Greenwich le 13. d'Août 1581.

G. Burleigh.

LETTRE CCXCIV.

Au même.

MONSIEUR, depuis ma lettre d'hier au soir, quoique le paquet ne soit pas parti, Sa Majesté n'a pas laissé neanmoins de m'ordonner encore de vous avertir pour la seconde fois, de ne vous tromper pas à cela, que Sa Majesté craignoit

1573. que la Reine Mere ne détournât Monſieur de l'afaire des Pays-Bas, penſant par là faire reüſſir le mariage. Sa Majeſté ne veut pas abſolument qu'on abandonne cette afaire. Vous chercherez les moyens d'en venir à bout. Pour ce qui eſt du ſecours de Monſieur, Sa Majeſté a dit en propres termes, que ſi vous trouvez que le Roi ne ſoit pas diſpoſé à ſoutenir ſon Frere, plûtôt que de laiſſer échouër le deſſein vous direz que Sa Majeſté ne l'abandonnera pas, mais elle ne fixera pas la ſomme, qu'elle n'ait eu de vos nouvelles. Nous voudrions bien ſçavoir comment le Roi s'y prendra pour ſecourir Dom Anthonio, car Sa Majeſté eſt tellement en ſuſpens, que le voyage eſt accroché, parce qu'outre les 5000. livres on en demande encore 2500. que Sa Majeſté ne donnera pas, & Drake & Hawkins n'iront pas plus loin. Monſieur Bingham, York, Fenton, & Ward ſe ſont retirez ſur certains ſoupçons. Sa Majeſté dit, que vous ſçavez pourquoi on ne ſe fie pas à Monſieur York. Elle parle d'une entrepriſe qu'il a pratiquée à l'embouchure de la Tamiſe. Elle m'a chargé de vous écrire de vous rapeller la choſe. Je lui ai dit encore que je croyois que vous ne pouviez vous paſſer de Monſieur Sommers. Elle a répondu, que ſi vous ne le pouviez vous fiſſiez comme vous jugeriez à propos, mais qu'elle vouloit qu'il revînt. De Greenwich ce 13. d'Août.

G. Burleigh.

NOs Franciſcus Walſingham Eques auratus, Sereniſſimæ Reginæ Angliæ primarius Secretarius, ac prænobilis Ordinis Garterii Cancellarius, Henricus Cobham Eques item auratus, & ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ apud Chriſtianiſſimum Regem Legatus reſidens, & Johannes Sommers Armiger ejuſdem Sereniſſimæ Reginæ Clericorum ſigilli unus, omnibus ad quos præſentes litteræ pervenerint, Salutem. Cùm pro authoritate nobis in hac parte data à Sereniſſima Regina Angliæ, Domina noſtra Clementiſſima, reſervationem eam quæ erat à ſua Majeſtate in 12. dies rejecta, per litteras ſuas ad Chriſtianiſſimum Regem ſcriptas de Data IX. diei menſis Julii proximè præteriti, propter quaſdam cauſas maximè urgentes, prolongavimus in decem alios dies continuè poſt præfatos 12. dies finitos, ſequentes, teſtibus litteris noſtris ex Oppido Luſarci datis dicti menſis Julii proxime præteriti quibus 10. diebus cùm par nobis eſſe non queat, ad ea exequenda quæ à dicta Sereniſſima Regina Domina noſtra Clementiſſima habemus in mandatis, neque voluntati ſuæ Regiæ quicquid injuriæ facere, aut committere pro obſervantiæ noſtræ in eam officio debeamus. Nos ſuprà nominati Ambaſſadores, Commiſſarii, & Deputati dictæ Sereniſſimæ Reginæ ſufficienti ad id, præter cetera, authoritate muniti, cupientes quàntùm in nobis eſt, incommodis quibuſcumque præcavere, temporúmque momenta ſic diſponere, ut toti, tam Sereniſſimæ Reginæ Angliæ Dominæ noſtræ Clementiſſimæ, quàm Chriſtianiſſimæ Majeſtatis voluntati, deſiderióque fiat ſatis, præfatis 10. diebus alios 10. dies adjiciendos putamus & adjicimus, quibus pro parte dictæ Sereniſſimæ Reginæ, in ſuo robore permaneat ſine ulla læſione aut diminutione quacumque. In cujus rei teſtimonium has litteras noſtras manuum noſtrarum

rum subscriptione munivimus. Datæ ex urbe Parisiorum 12. Mensis Augusti 1581. 1575.

François Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

LETTRE CCXCV.

A Milord Trésorier.

Milord, il vous plaira d'informer Sa Majesté, que l'aprés-Midi du lendemain de nôtre audience Monsieur de Chiverny Villequier, le Président Brissac, la Mothe Fenelon, le Secretaire Pinart, & du Vrai vinrent nous trouver de la part du Roi. Monsieur de Chiverny porta la parole, & nous dit, qu'ils venoient de la part du Roi pour nous dire les grandes esperances qu'il avoit conçûës de moi Secretaire qui sers Sa Majesté dans un emploi de cette importance, que je porterois Sa Majesté à poursuivre le mariage considerant qu'on s'étoit déja bien avancé, & attendu l'avantage qui s'en seroit ensuivi tant pour le Royaume de Sa Majesté, que pour lier les deux Couronnes par une amitié indissoluble; mais que l'évenement n'ayant pas répondu à l'esperance du Roi de France, Sa Majesté en avoit un chagrin extréme, ne voyant pas qu'on puisse faire sans mariage une solide & parfaite amitié. Pour répondre à cela aprés que moi Secretaire leur eus dit au long la maniere avec laquelle on avoit procedé dans la poursuite du mariage, & les raisons qui avoient obligé Sa Majesté de prendre la resolution dont j'avois été le Porteur, nous leur dîmes, que nous trouvions fort étrange attendu ce que le Roi nous avoit dit le jour précedent, qu'il étoit content que le Traité de Ligue se negotiât indépendamment du mariage, de trouver un si grand changement. Aussi les priâmes-nous de nous informer des raisons de ce changement, afin de pouvoir en donner avis à Sa Majesté, qui pourroit nous regarder comme des gens bien legers de l'asseurer de la continuation d'une chose comme le tenant de la propre bouche du Roi, & que cela n'eût aucun éfet. Sur cela du Vray fit un long discours sur la sincerité de l'afection de son Maître, sur la pleine asseurance où il avoit été au sujet du mariage, & sur le credit qu'il se seroit acquis s'il avoit reüssi, & nous declara que le Duc son Maître avoit donné ordre exprés de suplier tres-humblement le Roi, de laisser là le Traité de Ligue, jusques à ce qu'on eût donné des asseurances que le mariage se feroit. Sur cela les autres Commissaires excuserent le Roi en disant que Monsieur du Vray n'en avoit parlé au Roi que le lendemain de nôtre audience, & que s'il avoit sçû plûtôt la demande de son Frere à cet égard, il n'auroit eu garde de consentir qu'on continuât la negotiation du Traité sans poursuivre le mariage. Moi Secretaire, je dis alors aux Commissaires combien je trouvois étrange ce que venoit de

1573. de dire du Vray, puis que le Duc même m'avoit promis qu'il ne s'opposeroit à rien de tout ce que Sa Majesté souhaiteroit, & avoit conclu, qu'encore qu'il ne pût solicirer la ligue sans mariage, il étoit resolu neanmoins de ne pas la traverser.

Alors Pinart parlant, à ce qu'il a dit, par l'ordre du Roi & de sa Mere, nous a dit, que voyant que la principale dificulté qui accrochoit le mariage venoit de l'entreprise que Monsieur avoit formée sur les Pays-Bas, & leurs Majestez souhaitans que le mariage reüssît, avoient envoyé cet aprés-midi Monsieur de Bellievre au Prince de Parme pour soliciter ce Prince à lever le siege de Cambray, & faire en sorte que cette place demeurât neutre, comme étant membre de l'Empire; & pour le porter à une Treve generale pendant l'espace de cinq à six mois, durant lequel tems il se pourroit faire quelque Traité entre le Roi d'Espagne & ses Sujets.

Que le Roi & Sa Mere avoient bonne esperance que cela reüssiroit; ce qu'ils souhaitoient d'autant plus, que Monsieur pourroit par ce moyen passer en Angleterre, & y finir ce qu'on y avoit heureusement commencé. Aprés cette ouverture nous leur fîmes connoître que si l'on pouvoit faire faire une paix où la seureté se rencontrât, personne n'en auroit plus de joie que la Reine nôtre Maîtresse: cependant nous leur declarâmes, qu'il y avoit plusieurs raisons apparentes pour faire voir que cela ne pouvoit se faire qu'au grand prejudice & danger des habitans des Pays-Bas, & qu'ainsi nous les priïons de se ressouvenir, que Sa Majesté avoit protesté à leurs Ministres quand ils étoient en Angleterre, & lors qu'ils lui avoient fait entendre que Monsieur abandonneroit l'entreprise de Flandres, parce qu'ils voyoient que c'étoit un obstacle au mariage, qu'elle seroit fâchée considerant combien l'honneur de Monsieur y étoit engagé, & combien il y auroit à craindre pour ceux des Pays-Bas, que son mariage fût suivi d'éfets si funestes que le seroient ceux qui feroient abandonner ce dessein. Comme elle fit alors cette protestation sur l'ofre qui fut faite d'abandonner cette entreprise, aussi nous qui étions ses Ministres, & qui voyïons le peril dont pourroit être accompagné à plusieurs égards, le Traité qu'on se proposoit de faire avec le Prince de Parme, tendant plûtôt à laisser augmenter la puissance du Roi d'Espagne, qu'à soulager les pauvres Flamans opprimez, nous ne voyïons aucune raisonnable apparence, que ce Traité pût produire aucun bon éfet, & qu'aussi nous n'avions aucun pouvoir de negotier sur cela. Que partant nous les priïons de n'en rien faire, à moins qu'ils n'eussent quelqu'autre raison qui les obligeât à prendre cette voye.

Cette afaire nous fournit matiere de conversation pendant deux heures tout au moins; mais enfin pour ne nous pas ennuyer nous jugeâmes à propos de la quitter. Nous conclûmes enfin avec eux, ou de trouver bon que la negotiation continuât, ou de nous faire donner audience, afin de pouvoir apprendre de la propre bouche du Roi la revocation du consentement qu'il avoit donné, ajoûtant que nôtre dessein étoit de donner incessamment avis à Sa Majesté de ce changement, afin qu'elle eût le tems de donner ordre d'empêcher de partir les Vaisseaux armez pour le secours de Dom Anthonio, bien persuadez que sur ce changement Sa Majesté ne feroit pas un seul pas de plus; ce que nous leur declarions d'autant plus volontiers pour les obliger à persuader le Roi à demeurer ferme dans sa premiere re-

solution,

folution. Sur cela ils fe tirerent à quartier, & nous dirent enfuite, qu'ils feroient rapport au Roi de ce qui s'étoit paffé, & en même tems nous prierent inftamment de n'en pas informer Sa Majefté, & de ne pas empêcher de partir le fecours deftiné pour Dom Anthonio; à quoi nous confentîmes aprés leur inftante priere, à condition qu'on nous rendroit réponfe le lendemain à dix heures; à quoi nous confentîmes d'autant plus volontiers, qu'ils nous firent efperer que nous recevrions du Roi une réponfe fatisfaifante. Le lendemain Monfieur de la Mothe & Pinart nous vinrent voir, & nous dirent, que leurs Collegues & eux avoient communiqué au Roi la negotiation du jour précedent, & reprefenté à Sa Majefté qu'il nous avoit dit, qu'il vouloit bien nommer des Commiffaires pour traiter d'une amitié plus étroite avec Sa Majefté, puis qu'il y avoit tant de dificultez au mariage: Que Sa Majefté avoit répondu, que le changement étoit fondé fur deux raifons, l'une la propofition qui lui avoit été faite par moi Secretaire pour la prolongation de certains jours pour conferver la validité de la referve, le tems fixé expirant dans un ou deux jours; ce qui lui avoit fait efperer que le mariage pourroit fe faire; l'autre une demande faite par du Vray au nom du Duc fon Frere, que la ligue ne fe negotiât point fans mariage; ce que le Roi n'avoit pû refufer voyant que l'honneur de fon Frere, & l'afection qu'il avoit pour lui y avoient tant de part: Et qu'afin de lui faire fçavoir plus amplement fes intentions en cela, il avoit jugé à propos de lui envoyer Pinart fur le champ, pour l'informer de ce qui s'étoit paffé fur cela depuis nôtre derniere audience; qu'aprés fon retour nous fçaurions plus amplement les intentions du Roi, nous priant cependant de prendre en bonne part la réponfe du Roi au fujet de ce changement, & nous affeurant que ce rerardement bien loin d'être un obftacle à ce que nous demandions, ne feroit au contraire que l'avancer. 1573.

Moi Secretaire ai répondu à ces deux chofes, fur la premiere qui eft la prolongation, que la chofe s'eft faite fur ce qu'on a appris & de Monfieur, & du Roi même, & de la Reine Mere, que leur intention étoit de pourfuivre le mariage, dans l'efperance que Sa Majefté prudente comme elle eft pourroit avec le tems lever les dificultez qui empêchoient pour le prefent de paffer outre, & qui étoient fondées fur diverfes raifons importantes. C'eft pourquoi j'avois jugé à propos de propofer une prolongation pour la validité de la referve, confiderant que le tems expiroit dans un jour ou deux, & que partant le Roi n'avoit pû prendre fur cela aucun droit de revoquer fa premiere refolution. J'ai dit fur la feconde qui regarde la demande de du Vray, faite au nom du Duc fon Maître pour la fufpenfion du Traité, à moins qu'il ne fût fuivi du mariage, qu'il paroiffoit peu vraifemblable, que la Reine Mere étant avec le Duc deux jours aprés que du Vray avoit été envoyé au Roi de la part du Duc, celui-ci lui eût propofé de fufpendre le Traité; parce que s'il l'avoit fait, il y a apparence qu'elle en auroit informé le Roi, & qu'il auroit fondé là-deffus fa réponfe: Mais cela n'étant pas arrivé, on ne pouvoit qu'être furpris de ce changement. Ils répondirent, qu'encore que la Reine Mere en eût donné l'ordre à du Vray, il infifta neanmoins là-deffus comme fur une chofe que le Duc fon Maître lui avoit commandée, & de laquelle il n'avoit pû fe difpenfer fans

1573. son ordre. Voyant donc que nous ne pouvions les obliger à continuer la negotiation du Traité qu'ils n'eussent des nouvelles du Duc, nous jugeâmes à propos de ne les pas presser davantage, & d'attendre le retour de Mr. Pinart: Et pour être informez de l'intention de Monsieur sur cela, nous avons trouvé bon d'envoyer sur le champ Monsieur Sommers, tant pour persuader à Monsieur de lever l'obstacle qu'il avoit mis à la chose, que pour l'informer du bruit qui couroit ici d'un pretendu mariage avec l'Espagne, & le sonder tant sur l'un que sur l'autre. Dans cette conference nous leur avons fait connoître, que nous avions quelque sujet de nous défier, attendu sur tout ce voyage de Bellievre, qu'ils avoient peine à renoncer à l'amitié de l'Espagne, les priant qu'en cas que cela fût, de nous avouër la verité, & leur faisant connoître que le sujet de nôtre voyage n'étoit pas de les détourner de l'amitié qu'ils avoient avec l'Espagne, ou avec quelqu'autre Puissance, qu'autant que la gloire & la seureté du Roi s'y trouveroient. Ils protesterent sur cela, que le Roi avoit plusieurs raisons de prendre garde à la grandeur du Roi d'Espagne, & nous prierent d'écarter tout soupçon, ne doutant pas que le tems ne nous fît voir que le Roi agissoit le plus honnêtement du monde. Pinart nous confirma la même chose avec de grandes protestations, & en homme qui sçavoit les secrets du Roi.

Sur la fin de la conference, moi Secretaire leur ayant dit, que Sa Majesté apprenant le changement du Roi à ne vouloir plus entrer en ligue, feroit suspendre les préparatifs destinez pour le Portugal; Pinart nous pria tres-instamment au nom de la Reine Mere, qu'ils ne fussent suspendus en aucune maniere, mais qu'on les avançât au contraire avec toute la diligence convenable, & qu'elle regarderoit comme une faveur singuliere faite à elle-même par sa Majesté, en cas qu'elle continuât sans retardement ce qu'elle avoit commencé, nous asseurant qu'il y avoit pareillement à Bourdeaux des Vaisseaux prêts à faire voile vers les Isles pour la même raison.

Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

Mémoire pour Mr. Sommers.

PRemierement vous declarerez au Duc, qu'encore que le Roi ait promis de continuer la negotiation du Traité sans mariage, du Vray a changé cette resolution en demandant de sa part, qu'il ne se fît point de Traité sans mariage. Sur cela la negotiation a été accrochée jusques à ce que le Roi & la Reine sa Mere ont eu envoyé le Secretaire Pinart pour être informez de sa resolution au sujet de la continuation de la suspension demandée par Monsieur du Vray, au lieu que moi Secretaire étant avec Son Altesse l'avois priee attendu que la negotiation du Traité requeroit de la diligence, qu'il lui plût de le recommander au Roi. Qu'il m'avoit declaré pour lors, qu'encore qu'il ne pût pas le recommander le regardant comme un obstacle au mariage, qui étoit la principale chose qu'il avoit en vûë, voyant cependant par les

les choses que je lui avois representées, que cela pouvoit être avantageux au service 1573. de Sa Majesté, son dessein n'étoit pas d'y mettre aucun obstacle. Qu'ainsi nous étions obligez de prier Son Altesse pour la satisfaction de la Reine ma Maîtresse qui avoit été informée de sa promesse à cet égard, de vouloir nous apprendre la cause de ce changement, & qu'il étoit à propos de lui representer l'avantage qui pouvoit revenir de cette Ligue au dessein qu'il avoit formé, puis qu'elle encourageroit le parti qu'il avoit dans les Pays-Bas, décourageroit le parti contraire, contribueroit beaucoup à dissiper les ombrages dans ce Royaume, à afermir la paix dont il jouïssoit à present, & à le mettre en état de mieux reüssir dans ses entreprises: Qu'il ne nous paroissoit pas que la Ligue en question pût être un grand obstacle à la poursuite du mariage, qu'au contraire elle ne feroit que l'avancer, parce qu'elle contenteroit les Sujets de Sa Majesté, & leur feroit esperer de tirer un plus grand fruit du mariage, quand ils verroient les deux Couronnes unies contre le Roi d'Espagne leur ennemi commun: Qu'ayant appris non par des gens du vulgaire, mais par des personnes qui se piquent de sçavoir les afaires de consequence, certains bruits qui courent à Paris, que Son Altesse avoit proposé de se marier en Espagne, nous n'avions pû le croire attendu les fortes protestations qui nous avoient été faites par le Roi, par sa Mere, & par lui-même, que son intention étoit de poursuivre le mariage, qu'ainsi le respect que nous croyons être obligez d'avoir pour un Prince si digne de posseder la Reine nôtre Maîtresse, nous avoit fait juger à propos de l'informer de tout cela, afin de recevoir de lui-même sur une afaire de cette importance un éclaircissement qui pût satisfaire Sa Majesté au sujet de ces bruits qui étoient venus jusqu'à elle; & que nous étions persuadez qu'il avoit trop d'honneur pour songer ailleurs tant qu'il seroit en negotiation de mariage avec Sa Majesté. Que sçachant au reste combien les mariages qui se font entre des parens proches, sont condamnables dans l'esprit du monde, qui les regarde contraires à la Loi divine & naturelle, nous ne pouvions nous persuader qu'étant un Prince de si grande probité, & qui dans toutes ses actions n'avoit que la conscience pour guide, pût se resoudre à consentir à une chose de cette nature. Que le bruit couroit aussi, qu'en consideration de ce mariage, le Prince de Parme se resoudroit à desassieger Cambray, & consentiroit pour cinq à six mois à une suspension d'armes avec les Etats des Pays-Bas; que durant ce tems-là on trouveroit moyen de pacifier ces Pays, & de les reduire à l'obeïssance du Roi d'Espagne avec la conservation de leurs libertez: Que nous avions sujet de croire une partie de ces bruits, parce que dans la conference que nous avions euë ici avec les grands Commissaires, on nous avoit declaré, que Bellievre avoit été envoyé pour cet éfet au Prince de Parme: Que si cela pouvoit se faire avec la seureté des Etats, personne n'en auroit plus de joye que la Reine nôtre Maîtresse, qui ne souhaitoit rien tant que le repos de ce Pays: Que nous ne pouvions nous empêcher de lui faire connoître en cela, combien il paroissoit évidemment aux gens sages & judicieux, que l'unique vûë qu'on avoit en cela étoit de s'opposer à l'élevation du Roi d'Espagne, parce qu'ils considerent combien les Etats sont alienez du Roi d'Espagne, & combien ce Prince est resolu de ne leur pas accorder l'exercice de leur Religion; de sorte que ce Traité ne sçauroit jamais être avantageux à personne qu'au

Roi

1573. Roi d'Espagne. Aussi nous qui souhaitons à Son Altesse toute gloire & prosperité, prions-nous Dieu, que la chose n'arrive pas, afin qu'une partie de ce projet ne tourne pas au desavantage de Son Altesse. Août 14.

Mémoire particulier pour Monsieur Sommers.

OUtre le contenu en ce Mémoire, vous pouvez ajoûter tout ce que vous pouvez vous imaginer de propre à avancer les interêts de Sa Majesté.

Si vous trouvez de delà le Vicomte de Turenne, vous ferez bien de l'informer de nôtre procedé auprés du Roi, & de lui demander son assistance, en cas qu'il veuille s'en mêler, pour lever les obstacles, & continuer la negotiation du Traité, attendu l'avantage qui peut s'en ensuivre, tant par rapport aux desseins du Duc qui en iroient mieux, que par rapport aux ombrages du Royaume qui se dissiperoient. Vous pouvez lui dire aussi, qu'à l'égard de la somme qu'il souhaite que Sa Majesté donne pour secourir le Duc, qu'en ayant été solicitée & lui ayant été representé qu'il en a besoin, n'étant pas autrement secouru du Roi, à ce qu'on l'a asseurée, elle veut bien lui fournir une somme convenable. Et qu'ainsi s'il plaît au Duc de m'en donner avis, je ne manquerai pas de faire ce que je pourrai pour qu'il reçoive ce secours le plus promptement qu'il se pourra.

Sur cela si vous vous appercevez à vôtre arrivée, que le Duc n'est pas dans ce besoin, ou que le Prince de Parme ait du penchant à retirer ses Troupes, & à donner les moyens par là de jetter des vivres dans Cambray, vous vous garderez bien en ce cas de faire aucune ofre d'argent.

Vous pouvez dire aussi au Vicomte, que comme suivant les lettres que Marchiamont a écrites en dernier lieu d'Angleterre, on donne au Duc plus d'esperance du mariage que je n'ai pû lui en donner quand j'étois de delà, il pourroit peut-être croire que je suis demeuré au dessous de ma Commission, à cause de certain dégoût particulier que je puis avoir du mariage, vous pouvez le prier de ma part de faire ce qu'il pourra pour guerir le Duc d'une telle opinion de moi, qui souhaite de me conserver son estime, l'asseurant que quand la verité de mon procedé lui sera bien connuë, il verra que j'en ai agi de bonne foi, & suivant la protestation que je lui en ai fait moi-même. Et si dans la conversation que vous aurez avec le Duc vous trouvez occasion de lui dire quelque chose pour ma défense particuliere, je vous prie d'en user suivant vôtre bon jugement & vôtre prudence, comme vous jugerez à propos.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CCXCVI.

A Milord Trésorier.

MILORD, vous pouvez juger par la lettre generale que j'ai écrite à Sa Majesté, 1575.
& par la copie que je lui ai envoyée, de la découverte que nous avons pû faire des causes du changement qui nous est arrivé ici; mais la cause principale pour laquelle on n'a pas voulu entendre à nôtre proposition, est une chose bien incertaine. Ils croient que Sa Majesté ne s'embarquera pas absolument dans une dépense certaine, soit pour les afaires des Pays-Bas, & autres frais qu'il faudroit nécessairement faire avec le tems. L'Espagne & le Pape font de grandes ofres ausquelles on prête beaucoup l'oreille. Si donc nous ne pouvons pas en faire d'aussi avantageuses, ou qui leur paroissent aussi certaines, toutes nos démarches ne serviront de rien; & suivant mon petit avis, il vaudroit mieux que nous fussions rapellez, que de perdre inutilement tant de tems & tant de dépenses. Ainsi je vous suplie, Milord, d'agir auprés de Sa Majesté pour nous faire avoir quelque chose de certain, que nous puissions dire dans la conference, & nous faire sçavoir au juste jusqu'à quelle somme il plaît à Sa Majesté de porter son secours, & pour combien de tems. Et en cas qu'on nous le demande, & qu'on le veuille absolument, si elle veut entrer en guerre contre le Roi d'Espagne, ou non; car ce sera principalement sur ces deux points que consistera tout le Traité de leur part. Or si nous ne pouvons pas décider là-dessus, vous pouvez aisément concevoir, Milord, à quoi aboutira la negotiation. On m'a fait entendre qu'en cas que le mariage ne reüssisse pas, le Roi se contentera de faire une Ligue défensive, ajoûtant aux Traitez qui sont déja faits & qui subsistent, les clauses qu'on jugera nécessaires pour la défense commune.

Je vous supplie donc, Milord, de nous faire sçavoir sur cela les intentions de Sa Majesté, & ce qu'il sera nécessaire d'ajoûter aux Traitez précedens. Je demeure bien humblement, Milord, &c. A Paris le 13. d'Août 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCXCVII.

A la Reine du 13. d'Août.

MADAME,

JE sçai que Vôtre tres-excellente Majesté ne peut qu'être fort surprise que le Roi ait changé de resolution, & par consequent vous seriez bien aise de sçavoir la cause de

1573. de ce changement. Plût à Dieu puſſe-je ſatisfaire au vrai Vôtre Majeſté, en lui diſant que cela vient de deux choſes alleguées par le Roi, & dont nous avons fait mention dans nôtre lettre commune à Milord Tréſorier. J'ai pluſieurs raiſons d'être d'un ſentiment contraire, & j'ai juſte ſujet de croire, que ce changement eſt fondé ſur des avis reçûs d'Angleterre, qui leur font eſperer que s'ils inſiſtent reſolument ſur la Ligue & ſur le mariage conjointement, Vôtre Majeſté y donnera les mains. Ce changement peut venir encore du doute où on les a mis, que le mariage ne ſe faiſant pas, Vôtre Majeſté ne pourſuivra pas la guerre contre l'Eſpagne avec la même reſolution & le même empreſſement, en cas qu'il ſoit jugé néceſſaire d'entrer dans une guerre ouverte & declarée. Si Vôtre Majeſté avoit ſurmonté les dificultez naturelles & politiques qu'elle a ſur le mariage, & qu'elle fût diſpoſée à l'accomplir, nous eſpererions que vos Miniſtres n'auroient pas le déplaiſir de vous voir reſoluë en cela plûtôt par d'autres que par nous. D'un autre côté ſi Vôtre Majeſté n'eſt pas diſpoſée à entrer ouvertement en action contre l'Eſpagne conjointement avec cette Couronne à cauſe de la dépenſe, il ſeroit bon de rompre la negotiation, de peur de leur donner ſujet de croire en la continuant, que Vôtre Majeſté ſe moque d'eux & pour le mariage & pour la Ligue; ce qui ne pourroit que les irriter extrémement contre vous. En ce cas je ne vois pas que Vôtre Majeſté pût reſiſter à l'Eſpagne, à la France, & à l'Ecoſſe, à moins que la bonté Divine ne vous favoriſât d'une maniere toute particuliere; car il faut compter que ces trois Puiſſances s'uniront contre vous.

La conſideration de cette afaire donnera neceſſairement lieu à demander, premierement s'il ne vaudroit pas mieux que Vôtre Majeſté ſe joignît avec la France contre l'Eſpagne, que d'avoir contre vous ces deux Puiſſances & l'Ecoſſe: Secondement s'il ne ſeroit pas plus avantageux d'éloigner la guerre de vos Etats en vous uniſſant avec cette Couronne, que de la mécontenter auſſi bien que les autres Etats vos voiſins, & les obliger à vous attaquer dans vôtre Royaume. Il n'eſt pas dificile de decider là-deſſus; car comme pour guerir le corps naturel indiſpoſé, ce ſeroit mal aviſé de conſeiller l'uſage des remedes internes pouvant ſe ſervir utilement des externes; auſſi ſeroit-il dangereux, la corruption interieure étant bien connuë, d'attendre une guerre civile, que Vôtre Majeſté peut éviter en prenant des devans. La dificulté ne conſiſte que ſur la dépenſe. Si elle étoit plus grande que vôtre Etat ou vôtre Couronne ne pourroient porter, Vôtre Majeſté auroit raiſon de ne pas s'y engager, parce que *ultra poſſe non èſt eſſe*, & vous auriez ſujet de vous tenir ſur la défenſive: mais ſi l'on peut reduire la dépenſe ſur un pied que vôtre Couronne puiſſe porter, ne ſeroit-il pas tres-fâcheux de préferer le bien à la ſeureté? Je ſuplie tres humblement Vôtre Majeſté de me permettre de vous dire, qu'on nous a reproché ici publiquement, que vous n'aimez pas à dépenſer lors même qu'il s'agit de vôtre ſeureté. Nous voyons auſſi par ce que les Commiſſaires nous ont dit en particulier, que l'incertitude où l'on eſt là-deſſus, fait le principal obſtacle qui donne de la repugnance au Roi d'entrer en alliance avec Vôtre Majeſté. Pour l'amour de Dieu donc, Madame, faites attention à vôtre état, & ſoyez perſuadée que le plus grand peril où vous puiſſiez vous trouver eſt, d'avoir la guerre chez vous, ayant autant de mauvais Sujets

jets que vous en avez: Ainſi il ne peut jamais vous en coûter trop pour vous mettre à couvert du danger dont vous étes menacée. J'eſpere que Vôtre Majeſté me pardonnera la liberté que je prens, & me fera la grace de croire que c'eſt un éfet du ſoin que je prens de maintenir Vôtre Majeſté dans l'heureux état où elle eſt depuis vingt-trois ans paſſez. Je prie Dieu de continuer à Vôtre Majeſté le double de ces heureuſes années. Suivant l'ordre de Vôtre Majeſté j'ai propoſé au Roi de faire ſuivre Monſieur dans ſon voyage par le Maréchal de Coſſé, d'autant mieux qu'à la priere de Vôtre Majeſté il verroit ſon Frere aſſiſté non ſeulement de ce Maréchal, mais auſſi de divers autres, dont il ne doutoit pas que les conſeils ne contribuaſſent de beaucoup aux ſuccez de ſes afaires. Je demande pardon à Vôtre Majeſté de lui avoir fait une ſi longue lettre, & ſuplie tres-humblement le Tout-puiſſant de vous benir d'un Regne de pluſieurs années, ſi heureux que vos ennemis ayent ſujet d'envier vôtre proſperité, & vos fidéles Serviteurs & Sujets de s'en rejouïr, & d'en rendre à Dieu de tres-humbles actions de graces. Ce ſont les vœux ardens de 1573.

MADAME,

Voſtre tres-humble Serviteur
& tres fidéle Sujet

Fr. Walſingham.

LETTRE CCXCVIII.

A Monſieur le Chevalier Walſingham.

MONSIEUR, je n'ai pas plûtôt occaſion de vous écrire que je vous écris, ainſi voyant que Monſieur le Vice-Chamberlain envoye le Porteur à Paris où eſt ſon Neveu, je n'ai pas cru devoir le laiſſer partir ſans une lettre. Nous attendons avec impatience de vos nouvelles au ſujet de ce qui s'eſt paſſé avec les Députez que le Roi a nommez pour traiter avec vous enſuite de l'audience que vous eûtes le neuviéme de ce mois. J'eſpere que vous aurez reçû ma lettre dont Walton vôtre homme a été le Porteur; ainſi je croi qu'il ſeroit inutile de vous en repeter ici le contenu: Je me contenterai de vous dire, que Sa Majeſté ne répondra à rien, qu'elle n'ait reçû de vos nouvelles. Elle eſt reſoluë quoiqu'il en ſoit de ne laiſſer pas échouër l'entrepriſe des Pays-Bas, mais elle ne veut vous donner aucun pouvoir particulier d'ofrir du ſecours. Elle dit pour raiſon, que la choſe eſt allée ſi loin, que le Roi ne l'abandonnera pas. Elle craint que la Reine Mere n'en détourne le Duc ſon fils, & qu'elle ne diſe enſuite, qu'il faut que Sa Majeſté ſe marie avec lui, puiſqu'elle n'allegue d'autre obſtacle que le mécontentement de ſes Peuples, qui trou-

1573. veroient mauvais que ſon mariage fût le commencement d'une guerre. Sa Majeſté eſt auſſi extrémement froide pour l'afaire de Dom Anthonio, diſant qu'elle n'y a conſenti que pour contenter ſon Conſeil; & à preſent que tout eſt prêt, comme Vaiſſeaux, Proviſions, Troupes &c. la dépenſe revient à 12000. livres ſt. on l'a ſollicitée à donner encore deux mille livres, comme étant une choſe néceſſaire pour qu'il ne manque rien à l'execution de ce deſſein. Elle eſt fort mécontente de Meſſieurs Hawkins & Drake d'avoir porté la dépenſe au delà de ce qu'elle avoit dit, lorſque les cinq mille livres lui furent demandées.

Ils diſent pour réponſe, que le nombre des Vaiſſeaux eſt augmenté par le moyen d'un Vaiſſeau cherement équipé à leur inſçû par Monſieur Bingham. Sur cela Sa Majeſté ne voulant pas donner un ſou de plus, leur a donné ordre d'en diminuer le nombre, & par conſequent il reſte pour la dépenſe 12000. livres; mais ils diſent que toutes les Proviſions ſont faites; & qu'ils ne peuvent pas s'en dédire. Drake & Hawkins ont ofert de faire deux mille livres, & Sa Majeſté y a conſenti; cependant elle ne veut pas qu'ils partent ſans être aſſeurée de vôtre part, que les François ſecourront Dom Anthonio, car elle craint qu'on ne la laiſſe dans l'embarras. Elle a auſſi reçû avis que la Flote des Indes Occidentales arriva en Eſpagne le 27. de Juillet, & que l'Iſle de Tercere a été renduë au Roi d'Eſpagne. Quoique ces nouvelles ne ſoient pas fort certaines, elles ſont neanmoins de fortes raiſons pour obliger Sa Majeſté à ſuſpendre le départ de ſes Vaiſſeaux. Par ce moyen toute la dépenſe faite devient inutile, & le pauvre Roi eſt perdu ſans reſſource. Elle répondit hier, qu'on ſe tiendroit prêt à partir, mais qu'on ne partiroit que le ſoir, avant lequel tems elle eſperoit de recevoir de vos nouvelles. Je vous ai mandé de quelle maniere en conſequence de certains ombrages, & de certains articles preſentez à Milord de Leiceſter par Bingham, Fenton, & York, ils ont été congediez avec leur bonne volonté; mais on a promis de rembourſer de tout Meſſieurs Bingham & Fenton. Comme je croi que je recevrai de vos nouvelles avant que celle-ci ſoit ſur le bord de la Mer, je finis tout court, n'ayant pû réſiſter à l'envie que j'avois de vous écrire. Depuis vôtre départ nous n'avons eu de nouvelles de Milord Député que celles que nous recevons tout preſentement avec l'arrivée de Monſieur Carew. Nous apprenons que Milord a glorieuſement reduit Tirghley à traiter, & qu'il y a des Commiſſaires nommez pour entendre le diferent qu'il y a entre lui & Odonnel. Milord Député en eſt l'arbitre. Tirghley pretend toute obeïſſance, & dit pour raiſon que les rebelles du Nord l'ont ſolicité à la rebellion, mais qu'il n'a jamais voulu y conſentir. A Greenwich le dix-huitiéme d'Août.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CCXCIX.

Au même.

MONSIEUR, mon paquet étant fermé, & Sa Majesté ayant appris que l'homme de Monsieur le Vice-Chamberlain partoit, elle m'a envoyé querir, & m'a chargé de vous faire sçavoir, qu'elle est surprise de n'entendre point parler de la demande que vous avez faite au Roi de secourir son Frere, ce qui est, dit-elle, la principale chose qu'elle vous a recommandée. Elle dit que puis que Monsieur & ses amis doutent de vôtre bonne volonté pour le mariage, vous devez temperer leurs autres doutes en solicitant pressamment le Roi de donner du secours à son Frere. J'ai dit à Sa Majesté, que vous m'aviez toûjours paru favorisant le mariage, & que vous étiez dans ces sentimens peu de tems avant vôtre départ, & même plus, autant que j'ai pû m'en appercevoir, que Sa Majesté n'auroit voulu, vôtre raison étant que cela la fortifieroit contre le Roi d'Espagne. Et outre ce que vous avez objecté vous-même pour vous dispenser de cet emploi, qu'ayant ordre de negotier la Ligue & non le mariage, vous aviez dit à l'avance, que la premiere opinion qu'on auroit que vous n'étiez pas pour le mariage, Monsieur & ses amis ne manqueroient pas de suposer que c'étoit la cause de la rupture. 1573.

Je vous dirai en finissant, qu'à en juger par ce que dit Sa Majesté, je lui trouve plus de penchant au mariage, qu'elle n'en avoit à vôtre départ; mais combien cette inclination lui durera, c'est ce que je ne sçai pas. A Greenwich Août 17.

G. Burleigh.

LETTRE CCC.

Au même.

MONSIEUR, comme le Porteur a ordre de vous de partir sans retardement, je ne puis écrire par lui rien d'important, vos lettres dont Jean Wills a été le Porteur n'étant arrivées que l'aprés-midi, à cause des vents contraires qui l'ont, dit-il, retenu deux jours en Mer. Depuis que Sa Majesté a reçû vos lettres, Milord Chamberlain & Milord de Leicester ont été tout le jour à Westminster, comme il avoit été ci-devant resolu, pour examiner le Lord Vaux, le Chevalier Thomas Tresham, & Monsieur Griffin. De ces trois il y en a deux de prisonniers sur la Flote: Ils nient que Campian soit avec eux; mais ils ne veulent pas en faire serment;

 l'autre

1573. l'autre le confesse nettement & simplement. De là vient que Sa Majesté étant dépourvûë de conseil ne fait point la censure de vos lettres, & ne me donne point ordre de vous écrire. Elle dit que jusques à ce qu'elle sçache ce que le President de Bellievre fera avec le Prince de Parme, & Pinart & Mr. Sommers avec Monsieur, elle ne peut juger quel en sera l'évenement. Elle nie qu'il y ait ici une ame qui ait aucun sujet de favoriser le mariage. A la verité je croi qu'il y a des gens qui ont eu cette pensée, mais je ne sçai s'ils l'ont manifestée depuis. Vous ferez bien d'écrire à Sa Majesté ou à moi, de quelle maniere Monsieur en use avec son armée, & en quel état elle est, car elle trouve que vous manquez en cela. Août 18.

G. Burleigh.

P. S. Je vous prie de remercier de ma part Monsieur le Chevalier Cobham de sa lettre, & de lui faire des excuses si je ne lui répons pas faute de loisir & de matiere.

LETTRE CCCI.

A Sa Majesté, du 16. *Août* 1581.

MADAME,

LA lettre particuliere dont il a plû à vôtre tres-excellente Majesté de me favoriser, m'a fait deux plaisirs singuliers, l'un de m'apprendre que le mécontentement que vous aviez conçû de ma negotiation auprés du Duc est en partie dissipé, l'autre est de voir qu'il a plû à vôtre Majesté de vous ouvrir au sujet de la Commission dont vous m'avez honoré, & de vous ouvrir de maniere que j'en puis faire mon étoile polaire sur laquelle je dois regler mes mouvemens.

Pour le premier j'espere, que quand vôtre Majesté sera bien informée de mon procedé, vous verrez que j'ai suivi de point en point vos instructions, & que l'indiscretion ne m'a point fait sortir de cette route. La principale cause pour laquelle j'ai été envoyé ici, autant que je puis le concevoir, & je suis persuadé que Vôtre Majesté peut s'en souvenir, a été pour negotier une amitié plus intime entre le Roi & vous indépendamment du mariage, & de faire en sorte cependant de ne pas rompre l'afaire du mariage en negotiant la Ligue. Cependant le succez de mon voyage a été tel moyenant la faveur de Dieu, que j'ai sujet de compter bien seurement que la Ligue se seroit faite, si certaines cabales qui ne sont pas encore découvertes n'étoient pas venuës à la traverse. Comme Vôtre Majesté a pû s'en appercevoir par les avis qui lui ont été ci-devant donnez, le Roi, la Reine Mere, & Monsieur sont resolus de l'heure qu'il est de poursuivre le mariage, preuve que je n'ai pas fait la chose aussi desesperée que je vois qu'on l'a fait entendre à Vôtre Majesté, car si cela étoit persisteroient-ils encore dans la resolution de continuer? J'ai souvent été pressé &

par

par eux & par leurs Ministres, de leur dire positivement si j'avois ordre de declarer 1573.
que sa Majesté ne vouloit pas se marier. J'ai répondu suivant mes instructions, que je n'avois pas cet ordre, que j'avois seulement pouvoir de leur representer les obstacles qui faisoient balancer Sa Majesté à passer outre, c'est à dire que son mariage fût accompagné de la guerre. Cela étant donc vrai, comme les éfets le montrent, j'espere que Vôtre Majesté qui a la bonté, la droiture, & le discernement que doit avoir une grande Princesse, demeurera satisfaite; car autrement si moi ou tout autre qui sera employé sommes condamnez sans être entendus, quel sujet de mortification & de découragement ne sera-ce point? Pour ce qui est du second avantage que j'ai reçû de la lettre particuliere de Vôtre Majesté, qui a la bonté de s'ouvrir, & de me dire, que s'il faut nécessairement que vous entriez en guerre, vous trouvez qu'il est plus seur pour vous d'avoir la guerre mariée, que de l'avoir & ne l'être pas. Je ne sçaurois m'empêcher de dire à Vôtre Majesté ce que je lui dis avant mon départ, que si elle vouloit consentir au mariage, je suis pleinement persuadé que le Roi feroit volontiers alliance avec vous, que vous vous delivreriez du fardeau que la guerre peut vous imposer, & c'est la seule afaire que nous avons presentement à negotier, puis que Vôtre Majesté s'est ouverte à Monsieur de Marchiamont, jusqu'à lui dire, que si l'obstacle des dépenses que la guerre peut vous attirer étoit une fois levé, vous ne voyez pas que rien empêche qu'on ne poursuive le mariage; car leurs Majestez en étant informées, il n'y a plus d'esperance de conclure la ligue sans le mariage. Je suplie donc Vôtre Majesté de nous envoyer promptement des instructions là-dessus, & de nous apprendre les autres choses que vous souhaitez qu'on stipule avec le mariage, outre les obstacles ci-dessus levez.

Je prie en toute humilité le Seigneur dont les bontez sont infinies, d'accorder à Vôtre Majesté le bonheur & le contentement qu'elle souhaite, & toute sorte d'avantages à vos bons & fidéles Sujets.

MADAME,

Vôtre fidéle & tres-zele
Serviteur & Sujet.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCII.

A Milord Trésorier.

Milord, voyant par la lettre que Monsieur de Marchiamont m'a écrite, & de laquelle je vous envoie copie, que Sa Majesté s'est ouverte jusqu'à lui témoigner, que pourvû que le Roi voulût prendre sur son compte les dépenses ausquelles la guerre survenant pourroit l'engager, elle ne voyoit rien qui em-

1573. pêchât qu'on ne pourſuivît la negotiation du mariage. Je vois par là qu'il ne faut plus eſperer de Ligue ſans mariage ; & il ne nous reſte ici autre choſe à faire, qu'à perſuader le Roi de ſe charger du faix de la guerre, comme étant le ſeul obſtacle au mariage: Ainſi nous vous prions, Milord, de nous faire obtenir pour cela de Sa Majeſté un ordre clair & precis de ſa propre main. S'il y a quelqu'autre choſe à faire, & que Sa Majeſté ſouhaite qu'on ſtipule pour ſon mariage quelque clauſe qui ne ſoit pas contenuë dans le précedent contrat, nous vous ſuplions, Milord, de nous le faire ſçavoir; car juſques-là nous n'avons rien à faire la ligue ſans mariage étant entierement rompuë.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCCIII.

Au même.

Milord, c'eſt avec raiſon que je croi que je vous ſuis infiniment obligé de ce que vous avez eu la bonté de défendre les démarches que j'ai fait ici. Milord de Leiceſter m'a aſſeuré que vous aviez fait la choſe en veritable ami. Si aprés la nouvelle reſolution que Sa Majeſté vient de prendre avec Marchiamont elle n'a pas reſolu de ſe marier, elle s'eſt engagée dans un pas bien dangereux. Car comme je vous ai dit, Milord, dans ma précedente, il n'y a plus rien à eſperer pour la ligue, qui étoit en bon train de reüſſir ſuivant les eſperances que j'en avois toûjours euës, ainſi que vous avez pû en juger par les avis que vous avez ci-devant reçûs, & elle n'auroit pas manqué de reuſſir ſi Sa Majeſté avoit jugé à propos d'ajuſter ſes démarches. Vous pouvez vous reſſouvenir, Milord, que ce fut à peu prés de cette ſorte qu'on traverſa à Rome la negotiation de Monſieur le Chevalier François Bryan. Je ne puis que benir Dieu de ce que Sa Majeſté a pris la reſolution de ſe marier. Je ſouhaite que cela ſoit à ſa ſatisfaction, & à l'avantage de ſon Royaume.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCCIV.

A Monſieur le Chevalier Walſingham.

Monsieur, je vous remercie de m'informer de ce que vous écrivez à Sa Majeſté, dont vous m'avez envoyé copie, que je n'ai reçûë que cet aprés-midi, quoique l'original que vous envoyez à Sa Majeſté lui eût été rendu. Monſieur Mills m'a dit, que le retardement vient de ce que vôtre Couſin n'eut

pas hier le tems de la donner à Monſieur Mills, qui auſſi a été abſent. Mais à preſent que j'ai lû la piece, je vois que c'étoit avec fondement que vous eſperiez que Sa Majeſté ſeroit ſatisfaite de vôtre manœuvre, qui quadre en tout avec vos inſtructions. Auſſi ſans témoigner le moins du monde que j'aye vû vos lettres, j'ai repeté ce ſoir à Sa Majeſté, que vous aviez ſpecialement ordre de negotier la ligue ſans le mariage; qu'étant bien certain que Monſieur pour ſon interêt particulier, & tous ſes Miniſtres pour l'amour de lui, ne ſeroient point contens de cela, vous n'avez perdu leur aprobation que pour avoir voulu faire vôtre devoir. Elle a donné les mains à cela; mais elle a ajoûté qu'elle auroit ſouhaité qu'on eût perſuadé cela à Monſieur. J'ai répondu que ne pouvant elle-même lui perſuader d'être content, combien moins le pouvoient ſes Miniſtres. Voyant cet aprés-midi que Sa Majeſté ne vouloit pas envoyer la Flote aux Açores, parce que ce ſeroit de la dépenſe qui n'aboutiroit à rien, il a été propoſé en attendant que Sa Majeſté fût aſſeurée que le Roi de France agiroit conjointement avec elle d'envoyer ſans retardement à l'Iſle de Tercere deux à trois Vaiſſeaux, & une Barque, avec quelques Capitaines, & Soldats, & munitions, pour encourager les Inſulaires, & les aider à défendre leur Iſle en attendant des Forces plus conſiderables; ce que ſouhaite Dom Anthonio, à ce que dit Milord de Leiceſter. Pour cet éfet le Chevalier François Drake & Hawkins le ſont allez trouver ce ſoir; de ſorte que je croi que les Vaiſſeaux mettront à la voile demain, à moins qu'on ne change d'avis. Vous ſçaurez l'ordinaire prochain ce qui ſe ſera paſſé. Quoique le Roi de France ait dit à nôtre Ambaſſadeur ordinaire qu'il ſecourroit Dom Anthonio; cependant comme ce ne ſont que des paroles auſquelles il peut arriver du changement, ſi par hazard il vous diſoit la même choſe, vous pouvez lui répondre, que puis qu'il demande tant de tems pour traiter là-deſſus, s'il lui plaît d'écrire à Sa Majeſté, & de l'aſſeurer qu'il ſecourra Dom Anthonio conjointement avec elle, & que ſi en vertu de cela le Roi d'Eſpagne ſe met en devoir d'inſulter Sa Majeſté ou ſes Sujets, il regardera cette querelle comme faite à lui-même, & agira avec elle défenſivement & ofenſivement contre le Roi d'Eſpagne, un pareil Ecrit animera Sa Majeſté à mon avis, ſans quoi je ne croi pas qu'elle prenne aucune reſolution. Sa Majeſté a deſſein d'envoyer voir Monſieur par le Lord Howard. Tout à vous 1573.

G. Burleigh.

LETTRE CCCV.

A Monſieur le Secretaire Walſingham.

MONSIEUR, aprés avoir fermé vôtre paquet, & étant venu tard ce ſoir à cauſe de diverſes afaires mentionnées dans une de mes lettres, Sa Majeſté m'a envoyé dire par Mildmay ce qui ſuit. Aujourd'huy l'Ambaſſadeur de France & Perdona Conſul de Portugal ont été avec Sa Majeſté, & lui ont rendu des lettres de la Reine Mere, qui la ſolicite preſſamment

1573. de secourir Dom Anthonio, sous ce nom, mais non sous celui de Roi Antoine. L'Ambassadeur de France a fait raison sur le prétexte de la Reine Mere ; cependant point de lettre du Roi de France. Cela rend Sa Majesté chancelante, & elle craint de donner occasion à une guerre dont elle seule seroit obligée de faire la dépense ; & ce qui la fait d'autant plus aprehender est de voir le Roi de France si precis sur l'afaire de son Frere. Nous voyons dans une lettre de Twyn qu'on a dechifrée ici, que le Roi lui a envoyé Gondy avec ample pouvoir d'emporter les 300000. écus qui avoient rendu le Prince de Parme si fort. Sa Majesté veut que vous déchifriez l'afaire de Portugal. Dom Anthonio, ou le Roi Antoine a pressé aujourd'hui Sa Majesté pour la restitution de son Diamant, & vouloit pour cet éfet envoyer Mr. Weldmore à Madame ; mais je croi que Madame répondra, que vous le lui avez laissé, & qu'elle ne peut le rendre sans vôtre ordre, à moins qu'on ne paye l'argent que vous avez emprunté dessus. Sa Majesté ne voudroit pas le retenir pour les 5000. livres, qu'elle ne seroit pas fâchée de perdre, pourvû qu'il fût content. Il est certain, Monsieur, que la chose a été mal conduite, & qu'on a fait en plusieurs choses une dépense excessive. Car j'ai vû une de vos Nottes qui ne faisoit pas monter le déboursé au delà de 3000. livres, au lieu qu'il monte à prés de 14000. Le Roi Antoine regarde cependant cela comme s'il ne s'étoit rien fait, mais en renvoye le payement à son Isle, ou pour mieux dire aux Indes du Roi d'Espagne: Nous faisons ici neanmoins ce que nous pouvons pour le contenter. J'apprens que le Comte de Vimioso sera ici dans deux jours. Il est entierement François, & ne manquera pas de vouloir faire passer ce Roi en France, où je crains que sa vie ne fût à prix. De ma maison le 24. d'Août à onze heures de nuit.

G. Burleigh.

LETTRE CCCVI.

A Monsieur le Chevalier Walsingham.

MONSIEUR, quoique je vous aye parlé d'une maniere douteuse dans ma precedente du départ des Vaisseaux pour le voyage medité comme vous avez sçû avant que de partir, je vous dirai presentement que Sa Majesté est enfin resoluë d'en faire partir seulement quatre sous le commandement de Guillaume Hawkins. Le Primerose est le principal de ses Vaisseaux. Et pour ne laisser rien en arriere le Capitaine Norris a ordre de commander les Troupes de débarquement. On a jugé à propos de faire vendre sans retardement les vivres qu'on avoit fait pour les autres Vaisseaux, & qui ne pouvoient pas bien se garder. Cependant les Vaisseaux doivent se tenir prêts à partir au premier ordre suivant les nouvelles qu'on recevra de vous sur la resolution du Roi de France. Sa Majesté paroît fort resoluë à ne pas passer 5000. livres. Par ce moyen vôtre fardeau est

est grand, & il n'a pas tenu à moi que je ne l'aye moderé. J'y ai fait comme si 1573.
ç'eût été ma propre afaire. Etant obligé de dépêcher le Porteur je suis contraint d'être plus court que je ne le serois sans cela. A Greenwich Août 24. 1581. bien avant dans la nuit.

G. Burleigh.

LETTRE CCCVII.

A Milord Trésorier.

Milord, vous sçaurez s'il vous plaît, que nôtre negotiation ayant demeuré si long-tems suspenduë par les raisons que nous vous avons dit dans nôtre précedente, du Vray vint nous voir Vendredi pour nous informer de la réponse qu'il avoit reçûë du Duc son Maître, pour la continuation de la negotiation de la Ligue souhaitée. Il nous a dit sommairement, que le Duc étoit content qu'on poursuivît le Traité, puisque Sa Majesté le jugeoit néceſſaire, pourvû que ce fût sans préjudice au mariage: Et que comme le Duc son Maître étoit asseuré que le dessein de Sa Majesté n'étoit pas que l'un préjudiciât à l'autre, il nous declaroit qu'il avoit dit la même chose au Roi par ordre du Duc son Maître, & qu'il croyoit qu'aprés le retour de Monsieur Pinart, qu'on attendoit ce soir, nous serions plus amplement informez de la volonté du Roi sur ce que nous avions à faire. Nous n'avons pas jugé à propos de donner avis de ce rapport de du Vray que Monsieur Sommers n'ait été de retour de devers le Duc, parce que nous esperions qu'il nous apprendroit toute la verité. Il n'est de retour que de la nuit passée, & nous a dit de la part du Duc ce que vous verrez, Milord, dans l'Ecrit que nous vous envoyons ici, & qui contient son rapport. On nous a envoyé ce jourd'hui la Mothe & Pinart, pour nous dire, que le Roi doit conferer demain avec son Conseil sur le sujet qui nous ameine, nous priant d'excuser le retardement, que le Roi ayant reçû des lettres du Duc son frere, & du Duc du Maine, avoit été si occupé, qu'il n'avoit pas eu loisir de songer à nos afaires. Pour la maniere de negotier avec le Roi de France ou ses Ministres, nôtre dessein est d'observer ce que Sa Majesté nous en a prescrit, & qui est contenu tant dans nos instructions, que dans vos lettres du 13. du courant. Pour ce qui est du contenu de ces lettres, comme Sa Majesté conçoit par une lettre écrite par moi Secretaire le 10. du present mois, qu'il ne se fera point de Traité sans lui attirer des dépenses; ce qui lui fait croire qu'il lui est aussi avantageux de faire de la dépense en se mariant, que de faire la même dépense en ne se mariant pas. C'est pourquoi comme il nous semble que l'un dépend de l'autre, & que les deux sont douteux, nous sommes surpris de ne recevoir point de parfaites instructions ni sur le mariage, ni sur les dépenses à faire en cas que le mariage n'ait pas lieu. Nous voudrions fort sçavoir sur tout à quelle somme Sa Majesté veut se fixer en cas qu'il soit convenu que la contribution s'en fera sous main. Nous vous

 suplions

1573. ſuplions humblement, Milord, de nous faire avoir au plûtôt la reſolution de Sa Majeſté ſur cela, car autrement le Traité tireroit en grande longueur, & aux dépens de Sa Majeſté, & aux dépens du Roi; outre que nous ſentons qu'on n'en ſeroit pas content, & qu'on trouveroit étrange, que nous euſſions pouvoir de traiter en termes generaux ſeulement, ſans entrer dans aucun détail; & d'être obligez de faire paſſer la Mer pour la reſolution de points qu'on auroit pû reſoudre à l'avance. Nous vous prions de cela, Milord, d'autant plus volontiers, qu'ils nous ont donné à entendre, qu'on doit ici deliberer au Conſeil, lequel ſera le plus à propos pour Monſieur, de ſoûtenir ſon afaire des Pays Bas, ou de ſecourir Cambray ſuivant ſa parole, & de s'en tenir là. Dans l'examen de la queſtion, les amis de l'Eſpagne ſe propoſent à ce que nous apprenons, de repreſenter au Roi les raiſons qui peuvent le porter à croire qu'il n'eſt pas de ſon interêt de ſecourir ſon Frere dans cette expedition, attendu les exceſſives dépenſes que les ſuites l'obligeroient de faire. Sans compter divers autres inconveniens dont pourroit être accompagnée la guerre qu'on auroit avec un Prince auſſi puiſſant que le Roi d'Eſpagne. D'autres faiſant attention au riſque que courroit cette Couronne ſi l'on ne s'oppoſoit pas à l'élevation de ce Monarque, veulent d'un autre côté lui perſuader de ſe joindre avec Sa Majeſté dans l'occaſion qui ſe preſente d'abatre ſa grandeur. Or afin que le Roi ſoit aſſeuré que Sa Majeſté n'en veut pas demeurer là, il eſt reſolu que nous agirons vigoureuſement & éficacement, tant pour la maniere de l'execution, que pour la dépenſe. Si donc nous ne pouvons pas donner une ſufiſante ſatisfaction, il eſt à craindre qu'il ne ſoit reſolu de conſeiller à Monſieur d'abandonner ſon deſſein, lequel ſe voyant ſans appui, & conſiderant les grandes ofres qu'on lui fera ſelon les apparences, la néceſſité le contraindra de ſe rendre, & de faire une manœuvre qui ne ſera pas avantageuſe à la ſeureté de Sa Majeſté. Voilà, Milord, ce que nous avons jugé à propos de vous dire, & dont nous nous remettons à la prudence de Sa Majeſté, vous ſupliant, Milord, de lui faire donner au plûtôt une reſolution ferme & invariable, autrement on croira ici que toutes nos démarches ne ſont que pour gagner tems. A Paris 21. d'Août.

Fr. Walſingham.
Henri Cobham.
J. Sommers.

LETTRE CCCVIII.

A Milord Tréſorier.

Milord, j'ai reçû la vôtre du 17. qui m'a été renduë par l'homme de Monſieur le Vice-Chamberlain, & j'y répondrai à la prochaine. Je ſuis bien fâché de voir que Sa Majeſté ait tant de penchant à ſe formaliſer contre moi. Cela ne me ſurprend point, & je l'avois ſi bien prévu, qu'aprés qu'elle m'eut fait l'honneur de

me

me choisir pour le poste que j'ocupe aujourd'hui, je lui protestai, que je regarderois comme une plus grande faveur d'être mis à la Tour, à moins que Sa Majesté ne fût plus fixe dans ses resolutions. J'ai peur qu'au lieu de faire amitié elle ne se brouille, & puis quelle consternation pour ses Ministres de n'avoir point de regle certaine à suivre? Le Roi fait une grande dépense pour ma nourriture, & il lui en coûte cent livres par jour. L'Ambassadeur qu'il vient d'envoyer de delà lui coûte prés de 60000. écus; or ne se faisant ni mariage, ni alliance, il est à craindre qu'outre la honte qui lui en revient, il ne trouve que c'est une dépense mal employée. Nous ne voyons ici aucun lieu de croire qu'il se fasse d'alliance où nous puissions trouver de la seureté. Puis donc que Sa Majesté juge qu'il est plus seur de faire de la dépense en se mariant qu'en ne se mariant point, je vous prie de faire en sorte, Milord, de nous faire avoir ordre d'agir sur ce pied-là, & l'experience fera connoître à Sa Majesté qu'aucune passion particuliere ne me fait agir, comme elle le croit. Puisque Sa Majesté veut que je lui dise ce que je sçai de Mr. Gilbert York, il est certain qu'à mon égard je ne puis que faire un rapport avantageux de ce Gentilhomme, aussi faut il que Sa Majesté en ait reçû des informations d'ailleurs. On blâme fort ici le Maréchal de Cossé de n'avoir pas accômpagné le Duc. Il a demandé au Roi un ordre par écrit, ne se contentant pas d'un commandement verbal. Le Roi lui a répondu, qu'il pouvoit aussi bien accompagner son Frere sans ordre, que de recevoir de lui une pension de 12000. francs par an; ce que ne devoit faire aucun Maréchal de France. Outre cette pension, on m'a dit que le Duc lui a donné 15000. francs en Abayes & autres Benefices. Août le 21. 1573.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCIX.

A Monsieur le Secretaire.

MONSIEUR, lorsque je communiquai à Sa Majesté les lettres arrivées ici le 24. de vôtre part, de la part de Monsieur le Chevalier Cobham, & de Monsieur Sommers, comme aussi le contenu de la negotiation de ce dernier avec Monsieur, de toutes ces particularitez rien n'a fait plus de plaisir à Sa Majesté, que d'apprendre que Monsieur suivant son intention & sa promesse étoit entré dans Cambray. Elle a beaucoup de joie du succez d'une si grande entreprise. Et comme Monsieur Sommers rapporte pour l'avoir appris de la propre bouche de Monsieur, comme aussi par les découvertes que vous avez tâché d'en faire, que le Roi ne le soûtient pas dans une expedition qui lui est si onereuse, qu'à moins qu'il ne lui vienne un prompt secours d'une autre maniere, il sera contraint de n'entreprendre rien de plus dans les Pays-Bas. Vous insinuez aussi par vos lettres que vous appréhendez que le Roi de France & ceux de son Conseil qui ont le cœur Espagnol, ne prenent la resolution de faire la paix, que Monsieur ayant mis son honneur à couvert par le secours

1573. de Cambray, & ſatisfait par conſequent à ſa promeſſe, ne ſe retire, & ne diſperſe ſes Forces; Sa Majeſté eſt ſurpriſe cela étant, que Monſieur Sommers n'ait pas donné plus d'eſperances à Monſieur ſur la demande par lui faite; mais d'avoir dit qu'il n'avoit pas pouvoir d'en traiter, & qu'il ne manqueroit pas d'en rendre un fidéle compte à l'Ambaſſadeur de Sa Majeſté. Cela ne s'accorde pas à ce que vous m'avez écrit dans l'apoſtille de la vôtre du 17. d'Août, par laquelle vous me mandiez que Monſieur Sommers étoit alors avec le Duc, & qu'il avoit ordre de lui ofrir du ſecours en cas qu'il y vît grande néceſſité, ou qu'il ne jugeât pas apparent qu'il dût être ſecouru d'ailleurs. Auſſi Sa Majeſté dit-elle, ou que Monſieur Sommers a fort mal fait de ne pas parler à Monſieur ſur ce pied-là, ou que vous ne lui en avez point donné d'ordre, ajoûtant nettement que vous avez ſçû ſes intentions ſur cela. Elle a un déplaiſir extréme, que faute d'avoir donné de bonnes eſperances à Monſieur, il ſoit forcé de prêter l'oreille aux ſolicitations qu'on lui fait pour une paix plâtrée. C'eſt pourquoi Sa Majeſté m'a ordonné de vous envoyer ce paquet en toute diligence, & de vous charger de faire ſçavoir ſans délai à Monſieur, que Sa Majeſté a ſes interêts à cœur, & qu'ayant appris dans ce moment 24. du courant à midi, la propoſition qu'il a faite à Mr. Sommers, elle avoit donné ſes ordres incontinent, & qu'il peut s'aſſeurer que dés qu'on pourra compter de l'argent, & que Monſieur de Marchiamont croira qu'on puiſſe l'envoyer ſeurement, il recevra de Sa Majeſté du ſecours pour continuer, & ne pas abandonner une action ſi glorieuſement commencée par ſon heureuſe entrée dans Cambray. Je puis vous aſſeurer, Monſieur, pour vôtre ſatisfaction, que j'ai ordre de Sa Majeſté de faire préparer le ſecours pour cet éfet, & de le pouſſer juſqu'à 5 *o* x J: *oo* 5 ♁ mille livres. Pour ce qui regarde ce que vous devez faire dans le Traité de Ligue, Sa Majeſté m'a ordonné de vous repeter ce que vous ſçavez tant par vos inſtructions qu'autrement. Puis que le Traité de mariage demeure ſuſpendu, & que le Roi veut bien traiter du reſte, vous devez conſiderer, qu'il faut commencer par negotier une Ligue ofenſive & défenſive, par laquelle ſi le Roi d'Eſpagne attaque ou Sa Majeſté ou le Roi, l'autre ſoit obligé non ſeulement de ſecourir celui qui ſera attaqué, mais encore d'attaquer l'attaquant. Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans le détail ſur la quantité d'argent que Sa Majeſté ou le Roi ſeront reſpectivement tenus de fournir, comme il ſemble à Sa Majeſté que vous lui demandez ſur cela par la vôtre une reſolution préciſe. On en traitera ſeparément & en ſecret avec le Roi, & l'on conviendra de quelle maniere il ſera à propos pour lui d'abaiſſer la grandeur du Roi d'Eſpagne, comment il faudra ſoûtenir Monſieur dans les Pays-Bas, & comment enfin le Roi & Sa Majeſté s'y prendront pour aider Dom Anthonio à recouvrer ſon Royaume de Portugal. Vous avez des inſtructions ſpeciales pour negotier ce Traité ſecret avec le Roi, ce que vous ferez ſans perdre un moment, comme ont fait les François, ſous pretexte de demander ſans intermiſſion une réponſe poſitive au ſujet du mariage, lequel étant preſentement ſuſpendu du conſentement de Monſieur, l'autre Traité doit par conſequent aller ſon train. Or il eſt néceſſaire d'y travailler ſans relâche, tant pour appuyer les deſſeins de Monſieur, que pour ſecourir Dom Anthonio, pendant que l'Iſle de Tercere, qui comme vous ſçavez eſt de tres-grande importance, tient encore pour le Roi dépoſſedé.

Vous

Vous demandez que Sa Majesté s'explique à l'avance sur la somme, ou autres secours à ofrir pour ces diferentes expeditions; mais elle me donne ordre de vous mander qu'il est impossible, ou du moins qu'il n'est pas à propos pour elle de rien fixer dans une pareille incertitude, jusques à ce que vous l'ayez plus amplement informée de ce qui suit. 1573.

Premierement quant au secours de Monsieur, quelles seront ses entreprises, combien il dépensera par mois, jusqu'où iront ses Forces, ce que payeront vrai-semblablement les Etats, suivant le Traité qu'ils ont fait avec lui, & en suite ce qu'il peut faire de son chef selon les apparences. Et enfin pour le secours restant, jusqu'où ira le Roi de France, qui doit avec justice & pour l'amour de son Frere, & parce que les conquêtes qu'il fera demeureront à la Couronne de France, donner un triple secours, & cela d'autant mieux que les guerres civiles de son Royaume étant à present finies, il est exempt de dépenses de ce côté-là, dequoi il est redevable aux travaux de son Frere, qui lui ont procuré la derniere paix. Aprés que vous aurez bien examiné & discuté tout cela, suivant que la raison vous le fera trouver probable, Sa Majesté verra pour lors jusqu'où elle pourra porter sa contribution; ce qu'elle ne sçauroit faire à present, non pas même à beaucoup prés.

Mais comme vous croyez qu'ils trouveroient mauvais que vous ne fussiez pas assez bien instruit pour répondre à cela, & que vous fussiez obligé de perdre du tems à envoyer demander des instructions, vous pouvez les asseurer, que Sa Majesté n'aprendra pas plûtôt les circonstances des afaires, qu'elle répondra sans retardement, & donnera suivant l'interêt qu'elle y a une satisfaction raisonnable, qui ne peut ni ne doit être aussi excessive qu'on pourroit peut-être demander d'elle, attendu que sa Couronne n'en tirera aucun profit. Il faudra faire la même consideration sur la maniere de secourir Dom Anthonio, en quoi il n'y a eu d'autre retardement de sa part, qu'autant qu'il a été nécessaire pour s'asseurer, qu'en secourant ce Prince aux instances souvent reïterées du Roi de France & de la Reine Mere, elle ne s'attireroit aucune afaire de la part du Roi d'Espagne, mais que le Roi de France y entreroit avec Sa Majesté, tant pour la dépense, que pour repousser l'outrage en cas de besoin. Cependant vous devez vous souvenir qu'à l'un & à l'autre de ces deux égards, Sa Majesté n'a jamais voulu rien faire que par un Traité secret, par lequel on pouvoit convenir que toutes choses se feroient sous main, & qu'en cas que quelqu'une des parties fût attaquée, on se secourroit mutuellement en consequence de l'alliance generale. Si l'on vous propose de faire conjointement & ouvertement la guerre au Roi d'Espagne pour abaisser sa puissance, vous pouvez répondre que vôtre pouvoir ne s'étend pas jusques-là; & cependant vous donnerez avis à Sa Majesté, comment, & par qui la proposition vous aura été faite, afin qu'elle en puisse mieux juger; car il pourroit s'en ensuivre de grands inconveniens, si Sa Majesté alloit s'engager dans une guerre ouverte sur l'esperance du secours mutuel du Roi de France, à moins qu'il n'y eût quelqu'autre lien plus fort & plus considerable que des Traitez & des Ligues par écrit; car peut-être n'auroit-elle pas dans le tems le secours qui lui feroit nécessaire. Sur ce pied-là je croi veritable ce que vous concevez dans une de vos lettres de l'intention de Sa Majesté, que si elle étoit forcée d'en venir à une guerre ou-

verte

1573. verte conjointement avec le Roi de France, il vaudroit mieux s'asseurer du Prince par le mariage, que de dépendre de l'incertitude du Roi de France seul, & de n'avoir pour tout engagement qu'un Traité verbal & par écrit.

Aprés que Sa Majesté a eu fait la lecture de cette lettre, elle m'a ordonné de vous reïterer plus au long deux raisons qui font que son secours ne doit pas être tel qu'on pourroit demander. La premiere est, qu'elle n'a pas dans l'action de Monsieur le même interêt que la France: L'autre que la Reine Mere s'interesse pour le Portugal, ce que ne fait pas Sa Majesté.

Il n'est pas nécessaire d'ajoûter rien à ceci. Je n'ai à vous dire que ce que je vous ai dit dans toutes mes lettres, c'est d'obeïr aux ordres de Sa Majesté. De Greenwich la nuit du 24. d'Août.

G. Burleigh.

Plein pouvoir des Députez d'Henri III. pour traiter avec les Ministres de la Reine Elisabeth.

Henri par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront Salut. Comme nostre tres-chere & tres-amée Sœur & Cousine la Royne d'Angleterre, a commis & députe aulcuns ses Commissaires & Ambassadeurs, pour traiter avec les nostres de quelques points & articles qui restent, & desirant pour le commun bien de nous, nos Royaulmes, & subjects, plus ample expression & augmentation des Traités faits entre nos Commissaires & les siens, pour lier & estraindre plus que jamais une parfaite & sincere amitié entre nous & laditte Dame Royne, & aussi de certains articles concernants le Traité de mariage conclu entre les uns & les autres de nosdits Commissaires, l'onziéme jour de Juin dernier passé, & pareillement pour continuer selon qu'il sera à propos la reservation faicte par forme de seureté & caution, avant que de signer le Traité de mariage, sçavoir faisons, que nous desirants commettre de nostre part des premiers & plus dignes de nostre Conseil, & autres bons personnages à nous si feaulx, pour traiter à plain des choses susdites, avec les Commissaires & Ambassadeurs de nostre bonne Sœur & Cousine, confians des personnes de nos amés & feaulx, le Seigneur Vicomte de Chiverny, Messire Philippe Hurault, Conseiller en nostre Conseil d'Estat & privé, Garde de nos Sceaulx, & Chancelier de nos deux Ordres, René de Villequier, Chevalier d'iceulx deux Ordres, Conseiller en nosdits Conseils, Capitaine de cent hommes d'armes de nos Ordonnances, Premier Gentilhomme de nostre Chambre, Gouverneur, & nostre Lieutenant General à Paris, & à l'Isle de France; Monsieur Pomponne de Bellievre, aussi Chancelier en nos Conseils, Barnabé Brisson, & Berthram de Salignac &c. Claude Pinart, &c. & Jaques du Vray, &c. & autres à ce nous mouvans, nous les avons commis & députés, commettons & députons, & leur avons à cinq, quatre, ou trois d'entr'eulx en l'absence ou empeschement des aultres, donné & donnons plain pouvoir, puissance, authorité, commission & mandement special, de traicter pour nous & en nostre nom, des choses & affaires susdittes, & chacun d'iceulx avec lesdits Commissaires députés de la part de la Royne d'Angleterre nostre bonne Sœur; & pour cet effect faire passer, accorder, & conclure tous les articles & traictés que besoin sera, & faire en cet endroit & tout ce qui en depend, ce que nous ferions & faire pourrions,

si presens en personne nous estions, jaçoit qu'il y eust chose que requist mandement plus special qu'il n'est contenu en cas des presentes, par lesquelles nous promettons en bonne foy & parolle de Roy, avoir agreable, tenir ferme & stable tout ce qui sera faict, convenu, & accorde par nosdits Commissaires és choses susdittes, & en chacune d'icelles, sans jamais y contrevenir, ny souffrir y estre contrevenu en aucune maniere; mais les agréer & approuver par nos lettres patentes, comme sera tenuë de sa part nostre bonne Sœur & Cousine la Royne d'Angleterre. En tesmoin dequoy nous avons faict mettre nostre Scel à cesdittes presentes. Donné à Paris l'an de Grace 1581. & de nostre Regne le 8. le 23. d'Aoust. 1581.

Henry R. Pinart.

A Messieurs de Walsingham, Cobham, & Sommers.

Messieurs de Walsingham, Cobham, & Sommers, Ambassadeurs de la Royne d'Angleterre Madame ma bonne Sœur & Cousine. J'ay veu l'escript que m'avez faict presenter, signé de vos mains le jour de hier, pour la prolongation encore de vingt jours de contenuë en la contre-lettre faicte, accordée, & signée en Angleterre par mes Commissaires & Députés, & ceux de maditte bonne Sœur en passant le contract de mariage d'entre elle & mon Frere le Duc d'Anjou, laquelle prolongation desdits vingt jours j'accorde volontiers & ay bien agreable. A Paris le 23. jour d'Aoust 1581.

Henry R. Pinart.

Mémoire des Poincts qui furent accordés en la conference entre les Commissaires du Roy tres-Chrestien, & ceulx de la Serenissime Royne d'Angleterre le 27. d'Aoust.

Premierement que le Traicté fait au temps de nostre Frere de bonne mémoire le Roy Charles IX. sera confirmé, avec addition de quelques articles pour le remede des depredations.

Que le Traicté offensif sera seulement pour la conservation d'Estats sans nommer aulcune personne.

Que si un aultre Prince a assailly l'un des confederés, l'aultre l'admonestera de se deporter de l'entreprise, & de faire reparation de tout ce qu'il aura faict; & en cas de refus ledit Prince confederé dénoncera la guerre à celuy qui aura assailly.

Mémoire des Poincts qui furent proposés, mais non accordés.

Premierement si aprés la dénonciation de la guerre les Princes confederés doibvent assaillir le premier assaillant avec leurs Forces conjoinctes, ou à part: Si avec leurs Forces conjoinctes, avec quel nombre on doibt le faire? De quelles sortes de gens? De pied, ou de cheval? Pour combien de temps on les doibt entretenir, & aux despens de qui cela se doibt faire? Si

1581. *c'est avec les Forces separées, le nombre des Forces qu'il fauldra employer, quel nombre par Mer, & quel nombre par Terre? Ou si tout par Mer, ou tout par Terre, & pour combien de temps on les entretiendra? A sçavoir si les Forces desquelles on est d'accord pour la deffensive ne sembleroient suffisantes pour secourir, le Prince confederé qui sera assailly ne pourra librement faire choix ou du secours dudit nombre d'hommes, ou d'une somme d'argent capable d'en souldoyer un pareil nombre?*

Les Commissaires Députés pour la Serenissime Royne d'Angleterre, n'ayant receu aulcunes instructions touchant les particularités qui se pouvoient presenter sur ce Traité; parce qu'on a trouvé chose difficile de les leur donner jusques à ce que l'intention du Roy fust entierement cognue, respondent à ce qui leur fust hier proposé seulement, conforme à ce qui leur semble raisonnable, jusques à ce qu'ils auront sur ce receu plus ample mandement de Sa Majesté, n'entendants s'astreindre ou s'obliger aulcunement à la conclusion du contenu en laditte response.

Response auxdittes propositions.

QUant au premier point, il leur semble que d'autant que le Traité est couché en termes generaux sans specifier aulcune personne, il ne sera pas nécessaire de rien conclure quant aux particularités des Forces qui se doibvent employer conjointement. Car devant qu'on puisse considerer le nombre & la qualité des Forces qui seront nécessaires, avec plusieurs autres circonstances, il fauldra sçavoir de qu'elle puissance est l'ennemy, où il viendra mieux d'employer lesdittes Forces, à raison dequoy il sera bien difficile de se resoudre en cet endroit; ains s'en fauldra remettre à ce qu'en ordonneront les Princes confederés mesmes, aprés que l'invasion aura esté faite. Quant aux Forces qui seront employées à part, il fault considerer si les Forces dont on est desja d'accord pour la deffensive ne suffiront pas pour estre fournies au Prince confederé durant l'espace de quatre mois à condition que si elles sont employées aprés ledit temps expiré, ce sera aux despens du Prince confederé qui sera assailly.

Quant à fournir une somme d'argent au lieu de Forces, comme le Prince qui sera assailly vouldra le demander, lesdits Srs. Commissaires en advertiront Sa Majesté pour en sçavoir son intention, & neantmoins il leur semble que Sa Majesté s'accordera plustost de donner secours d'hommes que d'argent, afin que ses subjets se puissent exercer au fait de la guerre.

Ils sont aussi d'opinion, que quant aux Forces que Sa Majesté fournira, il seroit bien à propos de les employer par Mer, d'autant qu'ils pourront endommager bien commodément l'ennemy, tant par descente sur terre, qu'aultrement; & fault icy considerer que si le Prince confederé, se veut servir desdittes Forces aprés le temps icy limité ce sera à ses propres despens pour le temps dont on sera d'accord; à condition qu'en certains mois de l'année qui sont mal propres pour la navigation, Sa Majesté pourra à sa volonté choisir si elle vouldra qu'on les employe, ou bien les rappeller. Et se doibt aussi entendre que lesdits navires pendant qu'ils seront au service du Prince confederé qui les demandera, ne passeront les bornes de la Mer Oceane, & seront accommodez de ports, victuailles, & aultres choses nécessaires, selon qu'on en sera d'accord.

Défen-

Défensive.

IL ne sera donné aucun secours à l'attaquant. 1581.

Le secours mutuel qu'on se donnera contre quelque assaillant que ce puisse être, sera aux dépens de celui qui l'aura demandé.

De quelle maniere le secours doit être donné.

Deux mois aprés qu'il aura été demandé par lettres.

Par terre 6000. hommes de pied qui mettront pied à terre en France, ou plus grand nombre si on le juge nécessaire.

Par mer il sera fourni des Vaisseaux pourvûs de toutes les choses nécessaires, de 1200. hommes, & de vivres pour deux mois.

Celui qui aura demandé ce secours le gardera tant qu'il en aura besoin, & le payera.

Liberté d'acheter de la poudre, des balles &c. dans les Etats & pays de l'autre. On reclamera tous Vaisseaux Anglois & tous éfets saisis par quelque Prince que ce soit, & il ne sera point fait de contre-saisie.

Ofensive & défensive.

TOut Prince attaquant sera mutuellement declaré ennemi par les Alliez aprés son attaque.

Ensuite de cette declaration les alliez lui feront la guerre.

Il sera attaqué par tel & tel côté &c. comme aussi par Mer.

L'attaque dont on sera convenu se fera aux fraix communs des confederez.

Cela se fera avec tel & tel nombre.

L'Invasion faite par un des alliez ne sera abandonnée ni par aucune Tréve, ni par aucune paix, ni par aucun Traité, sans la participation & le consentement de l'autre.

L'Ordre dont on est convenu dans le dernier Traité pour la défense mutuelle, demeurera dans sa force & vigueur.

Le Prince qui devra d'un consentement mutuel attaquer l'ennemi passera librement par les terres respectives des Confederez.

Mémoire des choses qui doivent être resoluës par Sa Majesté touchant la ligue ofensive.

1. SI Sa Majesté veut ajoûter quelqu'autre chose au Traité outre ce que nous avons proposé, & qu'on verra dans les copies que nous envoyons.

2. Si Sa Majesté peut consentir au secours de 6000. hommes specifié dans le Traité défensif, & cela pendant quatre mois & à ses dépens : Et si en cas que nous soyïons pressez de consentir que Sa Majesté se charge de la dépense pour plus de qua-

1581. tre mois, jusqu'où elle veut aller à cet égard; & en cas qu'on demande un plus grand nombre de Troupes qu'il n'est ci-dessus specifié, à quoi nous pouvons nous fixer, & pour combien de tems aux dépens de Sa Majesté.

3. En cas que les Commissaires ne soient pas contens de nôtre réponse, & qu'ils insistent toûjours sur la jonction des Forces, comme ils l'ont proposé, nous souhaitons de sçavoir à quoi nous devrons nous en tenir, & si Sa Majesté voudra fournir le tiers ou le quart en Troupes ou en argent, ou s'il ne sera pas à propos de limiter ces Forces unies, & le tems qu'elles devront servir.

Mémoire des choses qui doivent être decidées par Sa Majesté touchant la ligue secrete.

1. QUelle somme d'argent Sa Majesté voudra contribuër, & de quelle maniere publiquement ou secretement.

2. Quelle somme nous demanderons au Roi, à proportion de celle qu'elle voudra fournir, & si nous demanderons le double ou le triple au delà de la contribution de Sa Majesté.

3. Pour combien de tems elle veut donner cette somme, & à quelles conditions, si c'est par prêt ou autrement. Si c'est par prêt, quelle seureté nous devons demander; & s'il ne seroit pas à propos de faire obliger les Etats *ad majorem cautelam*, à payer cette somme dans un tems convenable.

4. Si Sa Majesté ne trouveroit pas meilleur que ce Traité secret entre le Roi & elle, se fît sous promesse mutuelle contenuë en lettres particulieres signées de leurs propres mains.

LETTRE CCCX.

A Milord Trésorier.

MIlord, vous direz s'il vous plaît à Sa Majesté, que comme nous vous avons donné avis par la nôtre du 21. du courant, que le Roi & Monsieur avoient consenti qu'on travailleroit à la negotiation de la ligue sans parler de mariage; aussi Messieurs Villequier, la Mothe, Bellievre, Brisson, Pinart, & du Vray nous étant venus voir le même jour, nous ont dit: Que Sa Majesté desirant beaucoup l'amitié de la Reine nôtre Maîtresse, de la perfectionner même par un Traité de mariage, & par toute sorte d'autres bons moyens, & trouvant des obstacles au mariage, il les avoit envoyez pour conferer avec nous sur les autres moyens les plus propres à augmenter l'amitié. Aprés leur avoir répondu plusieurs choses pour leur témoigner que Sa Majesté avoit la même inclination, nous sommes entrez en matiere sur la ligue défensive, & leur avons parlé de la derniere concluë à Blois du tems du Roi Charles. Ils nous ont dit, que si nous ne la trouvions pas sufisante il falloit la changer ou l'é-

tendre:

tendre : Que pour eux ils croyoient qu'il feroit bon d'y ajoûter un article pour pré- 1581.
venir les démêlez & les defordres qui fe commettent en Mer, qu'ils apprenoient être en grand nombre. Ils ont parlé auffi d'une étape qui doit être établie à Roüen, comme il eft dit par le Traité : mais aprés avoir entendu les bonnes raifons que nous avons alleguées contre cet article, ils n'ont pas eu grand' chofe à dire, & fe font contentez de fouhaiter paffionnément l'autre pour maintenir la bonne intelligence & la feureté du commerce entre les Sujets des deux Royaumes. On a fait auffi quelques propofitions pour une ligue ofenfive. Il a été dit pareillement fur cela, qu'il y avoit de deux fortes de ligues ofenfives, l'une eft quand deux Princes ou plus s'uniffent contre un autre Prince qu'ils nomment ; & l'autre eft conçûë en termes generaux, & ne fe fait que pour la confervation des Etats des Puiffances confederées. Que comme la France & l'Angleterre étoient prefentement en paix avec toutes les Puiffances, la ligue qui regarde la confervation des Etats étoit la feule qu'on devoit negotier, afin qu'aucun Prince n'eût jufte fujet de s'en formalifer publiquement. Ainfi ils fe font retirez fans entrer dans un détail plus particulier jufqu'à la prochaine affemblée.

Ils revinrent le Mercredi vingt-troifiéme, & aprés avoir étalé leur Commiffion, on propofa une ligue ofenfive. Ils dirent, qu'il falloit convenir avant toutes chofes, qu'aprés invafion faite dans les Etats de l'un ou de l'autre des Princes confederez, ils feroient amis des amis, & ennemis des ennemis.

Il fut propofé en fecond lieu, qu'en cas que l'un des alliez fût attaqué, l'attaqué feroit obligé d'en donner avis à l'autre Prince fon allié, qui députeroit incontinent à l'attaquant pour l'exhorter à fe retirer, & à reparer le mal fans retardement; & en cas de refus, le Prince allié declarera la guerre à l'attaquant, s'il ne fe retire, & ne repare le dommage dans fept femaines.

Cette propofition ayant paru indiferente pour les uns & pour les autres, moi Secretaire je leur ai mis en main certaines Nottes tirées des autres Traitez, aufquelles ils ont dit qu'ils répondroient à la prochaine affemblée. En voici, Milord, la copie ci-inclufe.

Ils propoferent fur cela, que fi l'un ou l'autre des alliez étoit attaqué par un autre Prince, & que l'attaqué requît fon allié de declarer la guerre & d'en venir ouvertement aux actes d'hoftilité contre l'attaquant, comme y étant obligé par la ligue aprés les fommations & les remontrances néceffaires, qui feroit la dépenfe des Troupes demandées ? fi le fecourant feroit feul les fraix, ou fi le fecouru en feroit une partie à proportion de fa qualité & de fa puiffance ? Ces chofes étant de tres-grande confideration, nous remîmes à répondre à la prochaine affemblée, où nous aurions envie de répondre ce que vous verrez, Milord, par les Nottes que nous vous envoyons ci-inclufes. Nous vous fuplions, Milord, de faire expliquer fur cela fa Majefté, afin qu'ayant prononcé fur ces points, & fur les autres aufquels elle jugera à propos que nous donnions ici nôtre confentement, nous en puiffions venir à la conclufion fans perdre vainement le tems, ni faire des dépenfes inutiles. Le lendemain 24. pendant que nous les attendions comme il avoit été arrêté, ils nous ont mandé, qu'à l'occafion des lettres que le Roi avoit reçûës ce jour-là de fon Ambaffadeur en Angle-

1581. terre, il avoit remis l'assemblée jusqu'au jour suivant. Ils vinrent en éfet, & dirent: Que nous pouvions nous souvenir, que dés le commencement de cette negotiation, & long tems avant, le Roi n'avoit rien tant souhaité que le mariage, qui seroit suivi de toute sorte d'autres bons éfets pour les ligues & les intimes liens d'amitié que Sa Majesté pourroit desirer; & que depuis la derniere assemblée le Roi avoit reçû des lettres de Mr. de Mouvissiere son Ambassadeur, l'une du 24. & l'autre du 25. du courant dattée du 22. par lesquelles il lui donnoit de tres-grandes esperances du mariage, fondées sur ce que Sa Majesté avoit dit à ce Ministre dans une longue conversation qu'elle avoit euë avec lui; & que sur cela le Roi leur avoit donné ordre de nous dire, que puis que la chose étoit en si bons termes, il jugeoit à propos de suspendre le traité de la ligue, & d'achever au plûtôt le mariage qui avoit été commencé le premier, ne doutant pas que bien-tôt nous ne reçussions sur cela les ordres de Sa Majesté. On a répondu qu'encore que nous n'en eussions rien appris de Sa Majesté, nous voulions croire néanmoins ce qu'ils venoient de dire, comme ayant été écrit au Roi par son Ambassadeur; & que jusques à ce que nous eussions été informez de l'intention de Sa Majesté à cet égard, nous croyïons qu'on pouvoit continuer la negotiation sans perdre de tems, d'autant mieux que le Roi avoit consenti & souhaité qu'on fît cette ligue avec Sa Majesté. Monsieur de Chiverny a dit, que nous ne serions pas long-tems à être informez de l'intention de Sa Majesté, & qu'ils ne pouvoient plus continuer la negotiation puis que le Roi ne le vouloit pas. Pinart a dit ensuite, que l'Ambassadeur avoit écrit comme le tenant de la propre bouche de Sa Majesté, qu'elle aimeroit mieux épouser un Gentilhomme François, que de reculer aprés en être venuë si avant avec Monsieur. Voilà donc la negotiation au croc, sans sçavoir que faire autre chose jusques à ce que nous soyons informez du bon plaisir de Sa Majesté, que nous vous prions, Milord, de nous faire sçavoir au juste, afin de pouvoir prendre nos mesures pour finir methodiquement & avec honneur. Pinart ayant ordre à ce qu'il a dit, de la Reine Mere, a recommandé tres-particulierement l'état du pauvre Dom Anthonio à la prudence de Sa Majesté, la priant de se souvenir des grandes dépenses qu'il a faites pour équiper une Flote en Angleterre qui devoit joindre les Vaisseaux François, & agir conjointement avec le Capitaine Charles, qui suivant les avis certains qu'ils en avoient, avoit mis en Mer depuis sept jours, croyant trouver prêts en Angleterre les Vaisseaux de Dom Anthonio, à un Cap qu'il n'a pû nommer. Qu'ainsi à moins que ces Vaisseaux ne partissent incessamment, ce seroit autant de dépense perduë, parce que le Roi étant seul ne risqueroit pas volontiers ses Vaisseaux. Il nous dit, qu'on avoit reçû avis ce jour-là de l'Isle de Tercere, que les François y avoient fait décente, pris l'Isle, & certains Vaisseaux, & passé 800. Espagnols au fil de l'épée, au nombre desquels étoient ceux dont les noms sont sur cette liste, & qu'il croit qu'ils vont attaquer le reste de la Flote Espagnole. De Paris le 27. d'Août.

Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

LETTRE

LETTRE CCCXI.

Au même.

MILORD, je vous envoye ci-inclus, le dernier article de mes instructions au sujet de la Ligue, que nous n'avons pas voulu ajoûter aux chefs de la Ligue que nous avons delivré aux Commissaires, parce que nous le trouvons un peu obscur; c'est pourquoi nous vous prions, Milord, de l'éclaircir. Car de la maniere que nous le concevons, cela empêcheroit le Roi de France de secourir le Duc son Frere. 1581.

Je vous suplie, Milord, que nous ayons réponse au plûtôt par la poste, ou par quelqu'autre voye que vous jugerez à propos, sur les choses que nous vous envoyons par cette dépêche.

J'avois crû, Milord, que la conference que nous avions euë avec les Commissaires du Roi, seroit suivie d'un bon accommodement sur la plûpart des points que nous leur avions proposez; mais l'esperance que le Roi vient de concevoir des lettres venuës de son Ambassadeur ordinaire de delà, a suspendu nôtre conference, comme vous pourrez voir, Milord, par nôtre lettre commune. Si la chose n'a pas été entierement resoluë comme l'Ambassadeur la conçoit, & comme il a rapporté au Roi son Maître, dequoi nous avons sujet de douter n'en ayant point reçû la confirmation, il est certain que cela fera beaucoup de tort à plusieurs égards, & donnera matiere de faire d'étranges discours aux personnes nommées dans mes précedentes. D'ailleurs nous qui servons ici ne pouvons qu'avoir un déplaisir extréme, de voir que l'importante afaire que nous avons en main soit sujette à tant d'interruptions, & que ce changement procéde des occasions qu'on donne de delà.

Il seroit bon que dans des afaires de ce poids Sa Majesté convînt avec l'Ambassadeur, qu'il ne donneroit aucun avis sans le lui communiquer auparavant; comme aussi que nous serions informez de toutes les resolutions qui seroient prises avec lui, afin que tout se fit avec mesure & concert. Quant à Monsieur Sommers que Sa Majesté voudroit rappeller, j'espere que si elle considere le poids de l'afaire que nous negotions, le nombre & la capacité des personnes que nous avons, elle verroit qu'il seroit mieux de nous en envoyer d'autres bien choisies, que de nous ôter Monsieur Sommers. Aprés l'examen d'une lettre que j'ai reçûë de l'Ambassadeur ordinaire, sur le même sujet à peu prés qu'il a écrit au Roi, j'ai jugé à propos de faire informer Pinart du contenu de cette lettre; ce que je lui ai fait dire ne contient en substance que le raport de ce que Sa Majesté dit à cet Ambassadeur le soir qu'il l'accompagna lors qu'elle sortit pour prendre l'air. Elle lui fit plûtôt connoître dans quelles dispositions elle étoit à l'égard du mariage, qu'elle ne l'entretint d'aucune resolution qu'el-

le

1581. le eût prise. Cela paroît en ce que Sa Majesté n'a pas de coûtume de prendre de resolution dans aucune afaire de consequence sans la communiquer à son Conseil, & en donner avis de deça à son Ambassadeur, afin qu'il y ait de l'harmonie entre ses Ministres & le Roi; ce qui ne s'étant pas fait en cette occasion, je ne sçaurois m'empêcher de douter de la verité de ce rapport. Ainsi je voudrois si tel étoit le bon plaisir du Roi, attendu les grandes dépenses qu'il fait pour nous, & le tems qui se passe inutilement, qu'on continuât la negotiation, jusques à ce que nous fussions mieux informez des intentions de Sa Majesté. Pinart a répondu, qu'il croyoit la demande raisonnable, parce qu'elle étoit fondée sur une grande probabilité, & que partant il proposeroit la chose au Roi le lendemain au matin, requerant cependant qu'on en donnât autant à quelques uns des autres Commissaires qu'on lui en avoit donné, & principalement à Chiverny & à Villequier; ce qu'ofrit de faire le même homme que j'avois envoyé à Pinart: mais comme ils étoient en conference avec la Reine Mere, & qu'on ne pût pour lors leur faire la proposition, le papier fut donné à Bellievre, qu'on rencontra dans l'anti-chambre de la Reine. Bellievre trouva pareillement la chose raisonnable, & conclut avec Pinart d'en parler au Roi le lendemain au matin. Lors que Pinart rendit cette réponse à mon homme, il lui dit, que le Roi ayant reçû cette lettre de son Ambassadeur, avoit resolu de suspendre toute Ligue ofensive, à moins que le mariage ne fût entierement conclu avant toutes choses, & que cela étant fait, il conclurroit une Ligue ofensive, non seulement contre un Prince, mais contre tous les Princes quels qu'ils soient. J'ai jugé à propos, Milord, de vous donner avis de ceci, quelque incertain qu'il me paroisse, afin que si par hazard le Roi persistoit dans cette resolution, je pusse recevoir les ordres de Sa Majesté pour mon retour. Je vous suplie, Milord, de ménager la chose de maniere, que cette dépêche ne cause aucun retardement à Sa Majesté. Si vous voulez que je vous dise ce que j'en pense, je croi que le Roi persistera dans cette resolution, jusques à ce qu'il ait reçû des nouvelles de son Frere, auquel du Vray a dépêché ce jourd'hui un paquet. Le 26. d'Août.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCXII.

Au même.

MILORD, comme je vois par la vôtre du dix-sept du courant, que Sa Majesté est surprise de ne rien apprendre de la proposition que j'ai faite au Roi de secourir son Frere, vous aurez s'il vous plaît la bonté de lui dire, qu'à la premiere audience que j'eus du Roi, je lui recommandai fortement la chose en termes generaux, & en reçûs des asseurances qu'il auroit soin de son Frere, comme l'honneur & la nature l'y obligeoient. Je croyois que dans la conference quand il seroit question de negotier le Traité secret, ce seroit le tems d'entrer dans un plus grand détail & de

recommande

recommander la chose avec plus de précision; mais la negotiation ayant été accrochée comme vous sçavez par une demande faite par du Vray au nom du Duc son Maître, & ayant appris de bon lieu que le Roi protestoit, que s'il n'avoit pas été asseuré que le mariage reüssiroit, il n'auroit jamais soufert que son Frere eût poussé si avant son entreprise des Pays-Bas, j'ai crû qu'il seroit mal à propos de solliciter du secours pour le Duc, à moins que de n'avoir ordre de l'asseurer du mariage. 1581.

D'ailleurs s'il avoit demandé, comme il y a apparence qu'il l'auroit fait, quel secours Sa Majesté vouloit donner au Duc son Frere pour lequel elle témoignoit tant de bonne volonté, je n'aurois eu rien de satisfaisant à lui dire, suivant les instructions de Sa Majesté, puisque vous sçavez, Milord, qu'elle ne vouloit pas que j'ofrisse aucun secours pour le Duc, à moins que je ne fusse asseuré que le Roi ne vouloit pas le secourir; & que vous n'ignorez pas non plus, que Sa Majesté croyoit, que si le Roi sçavoit qu'elle donnât secours à son Frere, il ne voudroit plus lui en donner.

La chose s'est donc trouvée dans une telle situation, que je n'ai pû l'asseurer du mariage, sans lequel il sembloit ne vouloir s'embarquer en aucune maniere, ni l'informer que Sa Majesté eût pris resolution de secourir son Frere; ce qui l'auroit porté à concourir avec Sa Majesté, qui m'avoit défendu, Milord, comme vous sçavez, pour les raisons ci-dessus mentionnées, d'ofrir aucun secours de sa part. J'espere que la chose étant bien considerée Sa Majesté sera satisfaite. Il est bien chagrinant pour un Ministre employé à quelque afaire de consequence de n'avoir aucunes instructions certaines. Plût à Dieu que Sa Majesté voulût se determiner de maniere ou d'autre sur l'afaire de son mariage, & nous mettre en état de proceder avec plus de certitude. D'ailleurs cela choque le Prince de cet Etat, & décredite les Serviteurs de Sa Majesté qui sont chargez de la negotiation, étant sur tout persuadez comme ils le sont, que j'ai plus de pouvoir que je n'en ai, cela donne sujet aux Secretaires des Princes étrangers de parler fort desavantageusement de Sa Majesté, & au déplaisir extréme de nous qui en avons connoissance. En éfet quand on presse Sa Majesté de se marier, il semble qu'elle veut une Ligue, & quand on y a consenti, il semble que le mariage ne soit plus de son goût. Lorsqu'on lui propose sur cela de consentir au mariage, elle a pour lors recours à la Ligue; lors qu'on lui demande de l'argent pour la Ligue, elle revient alors au mariage. Voilà comme en parlent ici les Secretaires des afaires étrangeres, & ces discours se répandent d'ici dans toutes les autres Cours de l'Europe. Les ennemis de Sa Majesté en profitent pour lui attirer la haine de tout le monde, ainsi il sera tres-necessaire pour vous, Milord, & pour les autres membres du Conseil, dont elle prend les avis sur cela, de la prier instamment de prendre quelque resolution, ce qui est d'une tres-grande consequence & pour son honneur, & pour sa seureté. A Paris Août 20.

Fr. Walsingham.

Lettre originale de Monſieur le Chevalier Walſingham, à Son Alteſſe Monſieur le Duc d'Anjou.

1581. MONSEIGNEUR, *ayaut tout à cette heure receu lettres de la part de Sa Majeſté, par leſquelles je ſuis averti que ſaditte Majeſté a accordé de fournir à Voſtre Alteſſe la ſomme de* 100000. *écus, n'ay voulu laiſſer l'opportunité d'en avertir icelle en toute diligence, en eſtant pour ma part bien joyeux, ne deſirant choſe plus au monde, que de faire tres-humble ſervice à Son Alteſſe, & eſperant que ce bon fondement que Sa Majeſté a mis, ſe comblera d'autres fruicts à voſtre ſouhait. Au reſte, il plaira à Voſtre Alteſſe d'eſtre adverti, que par le moyen d'icelle eſtant les Commiſſaires de Sa Majeſté Tres-Chreſtienne, & nous aultres entrez bien avant en Traité de l'amitié perpetuelle que Sa Majeſté deſire voir eſtablie entre ces deux Couronnes, comme choſe fort à propos & duiſante à l'advancement des afaires que Voſtre Alteſſe a preſentement en main, & y ayant travaillé en ſorte, qu'eſtions preſts à couronner l'ouvrage, tout ſoudain le* 25. *de ce preſent mois par le commandement du Roy ledit Traité s'eſt rompu, & demeure en ſuſpens à l'occaſion de quelque advertiſſement que par ſes lettres a donné Monſieur de Mouviſſiere, comme ſi Sa Majeſté la Royne ma Maiſtreſſe avoit conclu entre elle & luy de donner à Voſtre Alteſſe ſans plus de remiſe promeſſe reelle de mariage, entendant proceder ſi rondement & de bonne foi, que la conſommation ne demeureroit guere à ſe parachever, dont peut-être Monſieur du Vray a desja adverti Voſtre Alteſſe; choſe qui nous ſembloit eſtrange, n'en ayant receu mot de la part de Sa Majeſté, comme n'en avons encore par ſes lettres qui furent eſcriptes deux jours aprés celles de ſon Miniſtre, & ne ſe veut en oultre eſlargir en l'endroit dudit Traité, premier que de voir ledit mariage tout conclu & arreſté; de ſorte que demeurons maintenant oiſifs, & demeurerons ſinon que Voſtre Alteſſe faſſe ce ſervice de faire cet honneur à la Royne noſtre Maiſtreſſe, & à nous ſes Miniſtres, & vos tres-humbles ſerviteurs, que de moyenner envers Sa Majeſte Tres-Chreſtienne la procedure dudit Traité, comme choſe bien duiſante à l'advancement dudit mariage, & ne pouvant en ſorte du monde l'empeſcher ou retarder. Je finis aprés avoir tres-humblement ſupplié Voſtre Alteſſe vouloir donner foi & credit à ce Porteur en quelques particularitez qu'à icelle il dira de ma part, & aprés avoir auſſi baiſé tres-humblement à icelle les mains. Je prie le Createur vous avoir & tenir tousjours*

MONSEIGNEUR

En ſa tres-ſainte & tres-digne garde.
Eſcrit à Paris ce 27. jour d'Aouſt
par moy voſtre fidéle Serviteur

Fr. Walſingham.

LETTRE

LETTRE CCCXIII.

A Milord Trésorier.

MILORD, j'ai reçû le 26. du courant celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. elle contient principalement les points suivans. Premierement que Sa Majesté souhaite que Monsieur soit informé sans retardement des égards qu'elle a pour ses interêts, & du secours qu'elle veut bien lui accorder. Il faut ajoûter à cela le mécontentement qu'elle a, que Monsieur Sommers étant avec Monsieur, & sçachant le besoin où il étoit, n'ait point eu ordre de lui faire une réponse plus satisfaisante. 1581.

Secondement que dans le Traité general de Ligue ofensive il n'est pas nécessaire de specifier en quelle qualité Sa Majesté contribuera, ou ce qu'elle contribuera.

Et enfin que dans le Traité secret, il ne faut faire aucune ofre avant qu'on se soit expliqué sur les Forces qui seront employées, & sur la dépense que Monsieur même, le Roi, & les Etats voudront faire. Sur tout cela vous sçaurez s'il vous plaît, Milord, qu'immediatement aprés la reception de la vôtre, je n'ai pas plûtôt été en état de dépêcher quelqu'un, que j'ai fait informer Monsieur de la bonne volonté que Sa Majesté a pour lui, & comment & avec quelle diligence elle va lui en donner des preuves. Et pour ce qui est de n'avoir pas donné au Duc une réponse plus satisfaisante, vous direz s'il vous plaît, Milord, à Sa Majesté, que quand j'envoyai Monsieur Sommers à son Altesse, comme je n'étois pas entierement informé suivant les instructions que j'avois reçûës de Sa Majesté, du secours que le Roi avoit dessein de donner à son Frere, & voyant d'ailleurs que toutes les lettres que je recevois m'ordonnoient de ne pas trop m'avancer à promettre du secours, sans sçavoir premierement au vrai l'intention du Roi à cet égard, n'ignorant pas d'un autre côté de quelle maniere Sa Majesté avoit pris mes services depuis que je suis en ce pays, tout cela m'a obligé à une circonspection d'autant plus grande dans la Commission que j'ai donnée à Monsieur Sommers; cependant elle n'a pas été si excèssive, que le Duc n'ait pû y trouver matiere de satisfaction, comme vous verrez, Milord, par la copie ci-incluse.

D'ailleurs vous pouvez m'être témoin, Milord, à l'égard de ce qui me fut insinué des besoins du Duc par le Vicomte de Turenne, avec combien d'empressement je demandai qu'on lui accordât un secours secret; ainsi si la nécessité avoit contraint son Altesse d'abandonner son dessein, ou de le mener tout autrement que Sa Majesté n'auroit voulu, on n'auroit pas dû s'en prendre à moi.

Secondement, comme on croit que dans la Ligue ofensive il ne faut entrer dans aucun détail au sujet de la contribution, vous pouvez voir, Milord, par vôtre derniere dépêche, qu'on nous en a déja fait la proposition, & ce qu'on a cru inutile,

 outre

1581. outre qu'il y a autant d'exemples qu'il s'est fait ci-devant de ligues ofensives, on a cru qu'il faudroit bien du tems avant que les contributions fussent employées, & même par bonheur qu'elles ne le seroient jamais. La chose étant donc importante pour leur satisfaction, & y en ayant un exemple recent, nous ne pouvions mieux faire que de prier Sa Majesté de nous informer de sa volonté sur cela, & nous esperons de recevoir sa réponse par les premieres lettres.

Enfin pour ce qui est du Traité secret, nôtre avis est, qu'il seroit nécessaire de fixer quelque chose dont Sa Majesté pût être satisfaite. Cela contribueroit beaucoup à avancer l'avantage qu'on s'en promet, & étant informez des contributions respectives, nous pourrions mieux regler nos démarches durant le cours de la negotiation. De plus de ne s'expliquer là-dessus qu'aprés la certitude demandée pour la poursuite de l'afaire des Pays-Bas; chose tres-dificile, & où l'experience a fait voir qu'il n'y a jamais rien d'asseuré, cela fera traîner le Traité, & cette longueur sera tout-à-fait inutile.

Nous sommes persuadez au reste, qu'il en coûteroit beaucoup plus à Sa Majesté si l'on stipuloit de leur fournir des Troupes ou de l'argent sur le pied qu'ils demanderont; car il seroit impossible qu'il n'y eût des contestations pour le nombre des Forces, & pour le tems qu'elles devroient servir. Et par ce moyen Sa Majesté seroit obligée d'en payer plus & de les laisser plus long-tems, qu'elle n'auroit dû faire raisonnablement & suivant l'équité.

L'experience nous apprend, que dans les ligues qui se sont faites jusqu'ici il est toûjours survenu de grandes contestations touchant les circonstances dont on vient de parler. Pour aller au devant il a été nécessaire de fixer la contribution, & sans contribution il sera inutile d'entrer en negotiation de Ligue, quoique cette contribution ne doive pas être considerable par les raisons contenuës dans vôtre lettre, puis qu'outre l'avantage qu'il en reviendra à cette Couronne de voir le Roi d'Espagne abaissé, elle en recevra un autre profit particulier, s'il est vrai comme m'a dit du Vray; ce qui me fut aussi confirmé par le president de Neve & par le Secretaire Quinsey lors que j'étois à la Fere, que l'avantage en est tout pour Monsieur dans l'état où il est à present; car quand il deviendra Roi de France, ce qui arrivera si le Roi vient à mourir sans enfans, les habitans des Pays-Bas ont stipulé avec lui, qu'il leur sera permis de se choisir un Souverain.

Mais en cela nous suivrons l'instruction qu'il plaira à Sa Majesté de nous donner, nous contentant seulement de vous representer, Milord, que plus on temporisera, plus y aura-t-il de cabales. Et comme on leur peut faire des ofres considerables, ils peuvent aussi prendre un autre parti: Ainsi plus on fera de diligence, mieux apparemment reüssira la chose. Quant à la raison que Sa Majesté veut qu'on employe nous ne manquerons pas de la faire valoir pour leur persuader qu'elle ne doit faire aucune dépense considerable à l'égard du Portugal attendu la prétention de la Reine Mere. Je suis persuadé neanmoins que la prétention de la Reine Mere n'est qu'un prétexte pour justifier le secours qu'elle donnera, plûtôt qu'une esperance d'en tirer aucun avantage, si ce n'est l'abaissement du Roi d'Espagne. A Paris le 28. d'Août. 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE

LETTRE CCCXIV.

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, celle-ci est faite depuis que Jean Courrier est parti d'ici, Monsieur Sommers a ordre d'aller trouver Monsieur avec les Pistoles qu'on lui envoye. On travaille à en amasser plus d'une fois autant, mais cela ne se fait ici qu'avec bien de la peine. Milord de Leicester a proposé à Pallavicini de les remettre à Paris par lettre de change; ce qu'il s'est engagé de faire; mais ayant eu la curiosité de sçavoir comment il vouloit faire, il m'a répondu, qu'il m'en coûteroit du moins quatre sols par écu, encore ne le peut-il que pour une somme mediocre. En second lieu il n'a pû me répondre pour le tems; mais il m'a dit qu'il falloit passer à Anvers, & delà à Paris. On lui a proposé de piquer lui-même jusqu'à Paris; mais la dépense seroit grosse & la somme deviendroit peu de chose par cette diminution. Ainsi j'en suis demeuré là avec lui, & j'ai trouvé un expedient ici pour la premiere moitié. Paul Swallore & l'Alderman Martin doivent prendre soin de la voiture. Le poids est plus grand que deux chevaux ne peuvent porter; ainsi je suis resolu de le partager en quatre, & de le confier à quatre personnes qui le porteront en poste, car à le charger sur deux chevaux, il n'y auroit pas moyen de courir avec cela. Je n'ai plus à present qu'à vous prier de me mander ce que vous pouvez faire de delà pour y faire payer le reste, si l'on payera seurement ici la même somme en lettre de change, & ce qu'il en coûtera, ou si vous croyez qu'il ne vaudroit pas mieux de l'envoyer en especes à Monsieur même. Pour moi je croi que c'est le meilleur, puisqu'il y a en cela deux inconveniens; premierement les risques de la Mer la Mothe le sçachant, & par terre il y a les faux freres ou les Espagnols à craindre, car je doute qu'il y ait le même secret pour le second, qu'il y a eu jusqu'ici pour le premier. Je ne m'accorde pas bien avec Lopez: Comme le Roi presse pour avoir ses bijoux au plûtôt sans satisfaire à la dépense que vous avez faite, comme je croi que Monsieur Mills vous en aura donné avis, Sa Majesté veut bien lui faire cette faveur, ou perdre de sa part 5000. livres. Nous avons d'ordinaire de mauvaises nouvelles d'Ecosse, car on écrit de ce pays-là que le Roi reconnoîtra avoir usurpé la Couronne par le méchant conseil de ses Sujets, & partant il veut la resigner à sa Mere, & elle de son côté consentira d'en jouïr conjointement avec lui. Nous apprenons aussi que le Comte d'Arraign est entierement disposé d'unir la Noblesse Protestante pour s'y opposer. Je croi que Milord de Leicester vous en écrira, car il a agi fort prudemment en cela par le moyen de Robert Ashton, qui étoit pour lors Domestique de Madame Lenox. J'ai donné 20. livres st. au Porteur pour son voyage. De Greenwich le 27. d'Août 1581. 1581.

G. Burleigh.

LETTRE CCCXV.

A Milord Trésorier.

1581. MILORD, voyant par l'incluſe que le Duc ſouhaite que l'argent ſoit transporté au plûtôt, j'ai jugé tres-néceſſaire d'envoyer au plûtôt ce Porteur dont je me ſuis déja ſervi auprés de ſon Alteſſe. J'ai auſſi jugé à propos de le faire paſſer par devers vous, pour vous rendre compte & de l'état du Camp de ſon Alteſſe, & de l'afaire où il vient de s'embarquer.

Si vous faites bien attention à cette lettre, vous trouverez, Milord, qu'elle eſt écrite avec beaucoup de jugement & de reconnoiſſance. Si ce jeune Prince continuë comme il a commencé, il y en a peu ou point de nos jours qui donnent de plus belles eſperances que lui.

Le Porteur vous dira que la peine qu'il ſe donne eſt inſuportable, & ſa patience digne d'admiration ayant à faire à des gens auſſi bizarres & auſſi inquiets que le ſont ceux qui ſervent ſous lui.

Les honnêtes gens d'ici ſont choquez de voir qu'on faſſe tant de dépenſe pour des maſques & autres vanitez, & de laiſſer ce pauvre Prince s'il n'étoit ſecouru d'ailleurs, dans la néceſſité d'abandonner une entrepriſe avantageuſe en tant de manieres à cette Couronne.

J'ai chargé le Porteur entr'autres choſes, de ſçavoir du Duc, ſi je dois communiquer le prêt au Roi & à la Reine ſa Mere, & de quelle maniere je dois le faire.

Il l'a chargé de me dire en réponſe, qu'il remettoit cela à la prudence de Sa Majeſté. Pour moi mon avis ſeroit, attendu qu'on ne peut pas tenir la choſe ſecrete, de ſe faire honneur de la néceſſité, & de leur dire, parce que ne le diſant pas cela pourroit fomenter, ou pour mieux dire augmenter l'ombrage que le Roi a déja d'une intelligence ſecrete; ce qui ne ſeroit avantageux ni à Sa Majeſté ni au Duc.

D'ailleurs ce ſeroit un excellent moyen pour diſſiper le préjugé où ſont le Roi & ſa Mere, que l'amitié de Sa Majeſté ne conſiſte qu'en paroles, & pour les obliger ſoit par les mouvemens de la nature, ſoit par un motif de politique à agir tout autrement qu'ils n'ont fait juſqu'ici. J'ai eu ce jourd'hui une longue converſation avec la Reine Mere ſur les afaires de Portugal, & ſur la ſuſpenſion du Traité. Pour le premier je ſens bien que le Roi n'entreprendra rien conjointement avec Sa Majeſté ſans mariage; & quant à la continuation du Traité, je vois bien auſſi par ce qu'elle m'a dit, qu'il eſt reſolu d'en demeurer là juſques à ce qu'il ait reçû des nouvelles de ſon Ambaſſadeur. Je vous entretiendrai plus amplement là-deſſus à la prochaine. Elle a conclu par me recommander fortement le mariage, ſans lequel, a-t-elle dit, elle ne voyoit pas qu'il pût y avoir de ſolide amitié. Elle a auſſi renouvellé ſa de-

demande sur le secours promis à Dom Anthonio, & m'a dit que quatre Vaisseaux étoient partis de Bourdeaux avec pour le moins six cents hommes; & qu'ainsi elle me prioit instamment de bien recommander cette afaire à Sa Majesté. 1581.

Comme je vois par la vôtre du 21. qui m'a été renduë par le frere de la Marquise, que Sa Majesté est fâchée de n'être pas mieux informée de l'état des deux armées, je vous prierai, Milord, de vouloir bien être mon Avocat auprés de Sa Majesté, & de la suplier d'avoir meilleure opinion de mes services en ce pays, que je vois qu'elle n'a. Si Sa Majesté trouve sujet de se plaindre, ce n'est ni ma faute, ni celle de l'Ambassadeur ordinaire, qui avons fait tout ce que nous avons pû pour être informez des particularitez que Sa Majesté souhaite de sçavoir. Mais nous voyons ici tant d'incertitude, que si nous donnions avis de tout ce que nous entendons dire, nous serions obligez de retracter un jour ce que nous aurions mandé l'autre. C'est ce qui fait que nous ne voulons donner aucuns avis là-dessus, que nous ne sçachions avec certitude le veritable état des choses. Sa Majesté s'imagine peut-être que les Ministres du Duc qui sont en cette Ville pourroient nous en informer; mais ils ne m'ont pas paru jusqu'ici pleinement instruits, ou du moins ils ne sont pas si disposez que Sa Majesté se le persuade, à nous faire part de ce qu'ils en sçavent. Le Porteur pourra vous dire que j'ai prié le Duc de donner ordre que nous puissions être informez de tems en tems par ses Ministres de ce qu'il fera; ce qu'il a promis de faire. On m'a dit comme un secret que nôtre Traité demeurera accroché jusques à ce que la resolution de Sa Majesté sur le mariage soit entierement connuë. Ainsi je vous prie, Milord, de faire en sorte que Sa Majesté nous fasse sçavoir comme elle veut que nous nous conduisions en cas que cela arrive. A Paris le 27. d'Août.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCXVI.

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, je suis fort fâché de ne pouvoir pour cette fois, vous envoyer suivant vos desirs une réponse positive, & vous informer de ce que vous voulez sçavoir. Je ne vous parlerai point des incertitudes de ce pays; comme je prens patience en solicitant, il faut que vous la preniez aussi si vous n'avez pas les choses qui vous seroient nécessaires. Les lettres qui vous ont été écrites en commun ont été changées deux fois, & partent enfin avec peine, Sa Majesté m'ayant ordonné d'ajoûter ce qui suit & aux lettres, & aux réponses aux deux Ecrits qui regardent les deux Ligues. Pour ce qui est de la Ligue generale Sa Majesté ne veut pas être obligée à aucun nombre fixe, mais veut donner secours suivant la forme d'un article du Traité de Cambray, qu'elle a choisi pour cela. Elle m'a commandé de presser tous les Traitez le plus que je pourrois, tant avec l'Empereur, qu'avec le Roi de France, & de

1581. de lui repeter la diversité des secours; ce que j'ai fait. Sa Majesté est bien contente du plus grand nombre contenu dans le nombre certain, quelques-uns aux dépens du Prince attaqué, & quelques-uns, mais en petit nombre aux dépens de l'allié non attaqué, par rapport à son pouvoir, & à la charge de sa conscience; & elle veut que vous continuyïez sur ce pied-là. Quoique l'exemple que je vous envoie soit pris du Traité fait entre l'Empereur & Henri VIII. vous trouverez neanmoins dans les Traitez faits entre Henri VIII. & François Roi de France en 1525. par le Lord Bogect de France, le même article de secours incertain. Vous trouverez la même chose dans le Traité de 1546. conclu entre Henri VIII. & François Roi de France. Comme il n'y a pas moyen de faire faire autre chose à Sa Majesté, vous vous contenterez de la réponse qu'elle veut bien donner. Elle a donné ensuite une réponse douteuse aux articles du Traité secret. Je vous l'envoye ci-incluse autant que j'ay pû comprendre sa pensée, & telle qu'elle-même l'a luë. Elle m'a commandé neanmoins de vous écrire, qu'elle ne voit pas pourquoi elle doive s'obliger à une dépense certaine & pour Monsieur, & pour Dom Anthonio; car pour ce qui regarde Monsieur, elle veut donner le secours qu'elle voudra sans être obligée à rien.

Elle a cependant ajoûté, que si elle croyoit que cette réponse, & le manque de secours fissent desister Monsieur de son entreprise des Pays-Bas, elle consentiroit à lui donner secours, quoi qu'elle n'en voulût pas dire presentement la quantité. Pour Dom Anthonio, elle ne voit pas pourquoi elle iroit s'obliger à une dépense fixe, attendu qu'elle l'a favorisé d'une autre maniere que ne disent peut-être ses Ministres. Car elle a fait faire pour lui des préparatifs qui montent à treize mille livres sterlin, vous pouvez dire en parlant à plus de quarante mille écus; dépense qui est devenuë inutile faute par le Roi d'avoir bien répondu, qu'il étoit prêt de secourir ce Prince conjointement avec Sa Majesté: Que cependant elle n'a pas laissé de lui ofrir cinq à six bons Vaisseaux, qu'il n'a pas voulu accepter. Il a acheté & freté certains Vaisseaux & quelques Barques jusqu'au nombre de huit, qu'il se propose maintenant de faire mettre à la voile, & souhaite un passeport pour partir avec eux; ce que Sa Majesté lui accorde; & pour vous dire la verité, il est solicité à cela par l'Ambassadeur de France. Je prie Dieu qu'il reüssisse, & qu'il ne soit pas vendu. Sa Majesté veut que vous la défendiez de dela en tout ce qu'on publiera à l'égard de Dom Anthonio, & que vous répondiez que si le voyage en question ne s'est pas fait, il n'y a pas de sa faute. Ainsi il faut que j'aille bride en main, & que j'écrive avec étenduë; car dans ces desagreables matieres, je n'aime pas à faire les choses à demi. J'espere que Sa Majesté se disposera à vous donner un plus ample pouvoir, autrement je souhaiterois de bon cœur que vous fussiez de retour. De Greenwich le second de Septembre 1581.

Faites mes excuses je vous prie, à Monsieur l'Ambassadeur si je ne lui écris pa en particulier, ni pour cette fois à Monsieur Sommers, dont l'excuse a été bien reçûë.

G. Burleigh.

LETTRE

LETTRE CCCXVII.

A Monsieur le Secretaire Walsingham, Monsieur le Chevalier Henri Cobham, & Monsieur Sommers.

MESSIEURS, aprés vous avoir fait mes sinceres recommandations, je vous dirai que j'ai reçû vôtre lettre commune du 26. d'Août, & l'ai communiquée à Sa Majesté, & à ceux du Conseil qui sont ici. Et comme un des principaux points de vôtre lettre concerne la suspension du Traité commencé pour une ligue ofensive entre Sa Majesté & le Roi de France, & qu'il fonde cette suspension sur le rapport qui lui a été fait par son Ambassadeur ordinaire en cette Cour, comme porte vôtre lettre, Sa Majesté niant d'avoir rien dit à l'Ambassadeur ni à personne qui tende aux choses dont vôtre lettre fait mention, elle a jugé à propos d'envoyer querir l'Ambassadeur, & de lui en faire des reproches. Cela se fit hier l'aprés-midi. Il produisit sur cela la copie de sa lettre au Roi; je l'ai vûë. Sa Majesté n'a pas trouvé qu'elle ait rien dit qui ait pû l'obliger à écrire, comme on vous a dit qu'elle avoit fait. Aussi nie-t-il d'avoir écrit au Roi rien de tel; mais autant que j'en puis juger par sa lettre, il a dit qu'il étoit d'avis que Monsieur demeurât constant sur le fait du mariage, croyant qu'il pourroit reüssir par ce moyen; conjecture fondée sur ce que Sa Majesté lui a paru avoir grand soin de Monsieur, & être fort fâchée qu'il exposât sa personne, comme il y a apparence qu'il fera dans les Pays-Bas. Il a pû dire de son cru plusieurs autres choses de la même nature, sans asseurer que rien ait été dit par Sa Majesté, comme on vous a dit de delà qu'il avoit écrit. Il avouë qu'il ne souhaite rien avec plus de passion que l'heureux succez du mariage, mais qu'il n'a jamais affirmé que Sa Majesté lui ait rien dit pour l'obliger de donner par lettre aucune asseurance au Roi ou à Monsieur, ni rien non plus qui ait pû leur ôter toute esperance. Pour cet éfet Sa Majesté a requis de lui d'informer le Roi des reproches qu'elle lui a faits, & de ce qu'il a répondu pour la décharge de Sa Majesté. Elle espere cela étant que le Roi donnera ordre à ses Commissaires de poursuivre le Traité commencé, & que Sa Majesté veut que vous pressiez comme une chose avantageuse au Roi de France & à ses Etats, aussi bien qu'à Sa Majesté & à son Royaume; & de ne pas regarder la continuation de ce Traité comme tendante à la rupture du mariage, que vous pouvez dire que Sa Majesté a suspendu pour de bonnes & justes raisons, n'étant pas contente des réponses du Roi de France pour éclaircir les doutes & les dificultez que vous avez eu ordre, Monsieur le Secretaire, de mettre entre les mains du Roi & de Monsieur. Pour ce qui regarde les autres articles contenus dans vos Mémoires, premierement les articles generaux proposez; secondement ceux qui ont été déja accordez, & en troisiéme lieu certains points ausquels vous n'avez pas pleinement répondu, & sur lesquels vous avez demandé du tems pour avoir de plus amples instructions de Sa Majesté, vous sçaurez que toutes vos Nottes 1581.

1581. ont été examinées par ceux du Conseil qui se sont trouvez presens, qui en ont fait rapport à Sa Majesté en y ajoûtant leurs diferens sentimens, comme vous verrez par les Nottes marginales que vous trouverez sur chacun. S'il arrive que vous ne puissiez pas obtenir du Roi de France que la negotiation du Traité d'alliance se continuë comme vous avez commencé, & comme il y a deux fois consenti, c'est à dire la premiere fois que vous eûtes audience du Roi aprés que vous eûtes vû Monsieur, & la seconde lors qu'il vous en fit asseurer par Pinart. Et vous, Monsieur Sommers, au retour de l'Ambassade que vous aviez eu ordre de faire à Monsieur, vous rapportâtes son consentement pour continuer le Traité à condition qu'il ne feroit aucun préjudice au mariage. Vous pouvez ensuite dire au Roi, que vôtre sejour de delà est inutile, & plus incommode au Roi que profitable, & vous le prierez de vous permettre de vous retirer. Vous pouvez dire au Roi que cette alteration d'amitié entre Sa Majesté & lui sera fort mal interpretée, & fera plus de plaisir qu'il ne seroit à propos dans cette conjoncture. Et si nonobstant tout cela on ne veut pas continuer la negotiation, Sa Majesté veut que vous reveniez. Monsieur Sommers en fera autant à moins que vous ne trouviez à propos qu'il demeure de delà jusques à ce que vous puissiez sçavoir nôtre volonté. Sa Majesté m'a commandé de vous écrire, qu'on trouve fort mauvais, que vous ne soyez pas entré dans un plus grand détail, & n'ayez pas solicité plus puissamment le Roi à secourir le Duc son Frere, dans une afaire qui fait tant d'honneur à la Couronne de France ; & Sa Majesté craint qu'étant ses Ministres le Roi ne vous regarde comme des gens qui ne soucient guere de la prosperité de Monsieur. Comme je vous ai écrit ci-devant, j'ai dit à Sa Majesté que vous m'aviez répondu, que vous en aviez solicité le Roi dés que vous aviez été arrivé, & je l'ai informée de la réponse que vous en aviez reçûë. Mais Sa Majesté croit que vous auriez pû soliciter une afaire de cette importance & plus pressamment, & plus souvent. Je passe maintenant à vous dire le sentiment de Sa Majesté dans la conjoncture presente sur l'afaire de Dom Anthonio Roi de Portugal. Vous direz au Roi & à la Reine Mere s'ils vous donnent occasion d'en parler, que si ce Prince n'a pas été mieux secouru ce n'est pas la faute de Sa Majesté : Car comme vous sçavez, on avoit resolu avant vôtre départ de lui donner des Vaisseaux, des Troupes, & des munitions, suivant son desir & sa demande. On a fait dans ce dessein de grosses dépenses, ausquelles mêmes vous avez part. Les Vaisseaux, les Troupes, les vivres, & les munitions étoient prêtes il y avoit deux mois ; & vous sçavez pareillement, que le Roi Dom Anthonio avoit consenti, qu'il ne nous presseroit point de lui accorder un secours qui porteroit le Roi d'Espagne à commettre des actes d'hostilité sur nos Sujets qui negotient dans les pays de son obeïssance, à moins que le Roi de France ne se joignît en cela avec nous, & nous asseurât de le faire. Sur cela Dom Anthonio envoya un de ses Comtes, & autres Ambassadeurs pour porter le Roi de France à cela ; mais on n'en pût jamais avoir une réponse complette, sur laquelle nous pûssions nous asseurer qu'il secourroit Dom Anthonio conjointement avec nous. Son Ambassadeur a dit ici, que le Roi son Maître nous remercie specialement des faveurs que nous avons faites, & des secours que nous avons donnez à son Cousin Dom Anthonio, & nous a exhorté à continuer. Il a ajoûté que la France le secourroit de Vaisseaux.

La Reine Mere pareillement chargea nôtre Ambaſſadeur de nous faire ſçavoir qu'elle étoit dans les mêmes diſpoſitions; mais durant tout ce tems-là nous n'avions aucune aſſeurance poſitive, que le Roi donneroit ſecours à Dom Anthonio. Cependant on a continué avec de trés-grands frais durant preſque deux mois entiers les préparatifs & le payement des Vaiſſeaux & des Troupes, & à faire des dépenſes pour les munitions. Par ce moyen le tems s'eſt écoulé, & Dom Anthonio a perdu la ſaiſon de l'année propre à recouvrer la bonne Iſle de Madere, & les autres Iſles Aſçores; à la reſerve de Tercere que les Inſulaires ont conſervée par un éfet de la bonté divine, & nullement par le ſecours des François; puis qu'il eſt certain que quand les Eſpagnols furent repouſſez, ce qui arriva le jour de Saint Jaques, il n'y avoit aucun François. Le ſeul Antoine Scabini qui y avoit été un peu auparavant, avoit fait route du côté de l'Oüeſt, à ce qu'on dit, pour donner la chaſſe aux Vaiſſeaux de la Flote Italienne qui avoient demeuré en arriere, n'étant pas en état de faire tête au gros de la Flote, ni d'en venir aux mains avec l'armée navale du Roi, commandée par *Pedro de Valdes.* D'ailleurs le retardement du Roi de France à donner une bonne réponſe a fait douter le Roi Dom Anthonio de la conſtance d'un grand nombre de ſes Sujets en Portugal qui fondoient leurs eſperances ſur ſon ſecours. Enfin quoique nous n'ayons pû avoir aucune réponſe au moyen de laquelle Sa Majeſté pût s'aſſeurer que le Roi de France hazarderoit de ſe declarer contre le Roi d'Eſpagne conjointement avec elle, elle n'a pas laiſſé d'ofrir de bons Vaiſſeaux à Dom Anthonio, bien armez, bien pourvûs de vivres, de Troupes, & de munitions, qui auroient mis à la voile ſur la fin d'Août. Mais le Roi conſiderant ſagement, que le tems de l'année étoit paſſé pour recouvrer d'autres Iſles que celles qu'il avoit déja; & que celles dont il étoit en poſſeſſion ne pouvoient deſormais être attaquées que l'année prochaine, ne voulut point accepter nôtre ofre; mais voyant que le ſilence du Roi de France avoit été la cauſe de nôtre retardement, il ne penſa qu'à envoyer le peu de Vaiſſeaux qu'il avoit achetez & armez ici, pour leſquels Sa Majeſté lui a déja accordé paſſeport. Quand vous reparlerez au Roi d'avoir ſoin de ſon Frere qui eſt entré dans les Pays-Bas, & qu'il faut ſoutenir pour l'honneur de la Couronne de France, vous pouvez lui dire que nous croyons qu'il n'a pas été bien conſeillé par ceux qui l'ont porté à accorder à Tanis Agent du Roi d'Eſpagne, de faire paſſer par ſa permiſſion ſpeciale 3. ou 400000. écus de Lion au Prince de Parme. S'il avoit attendu un mois ou vingt jours à donner cette permiſſion à Tanis, il eſt de notorieté publique que l'armée de ce Prince auroit ſouffert de grandes incommoditez, & qu'elle étoit prête à ſe diſperſer faute de payement. Les Allemans ſur tout ſe ſeroient tous ſoulevez, & auroient pris les armes pour Monſieur le Duc, qui a perdu ce ſecours par le moyen de cet argent envoyé à ſon ennemi. Vous pouvez dire au Roi, que cela fait croire à Sa Majeſté, qu'il y a des gens qui ont ſa confiance & ſa faveur, qui donnent des conſeils ſans ſe mettre guere en peine des moyens qu'il faudroit employer pour arrêter l'élevation du Roi d'Eſpagne; ce qui met Sa Majeſté d'autant plus en doute des démarches qu'elle doit faire dans une afaire où l'on a pour but de donner des bornes à la grandeur de cette Puiſſance; incer-

1581.

1581. titude dont elle ne se défera pas, à moins qu'elle ne voye évidemment le Roi de France mieux déterminé à concourir à la même fin; ce qui, attendu les exploits de son Frere dans les Pays-Bas, pourroit mieux paroître par un bon & honnête secours qu'il devroit donner au Duc son Frere. A Greenwich le 2. de Septembre 1581.

G. Burleigh.

LETTRE CCCXVIII.

A Monsieur le Secretaire Walsingham.

MONSIEUR, nonobstant vos dernieres dépêches du 28. d'Août, qui contiennent plusieurs raisons pour porter Sa Majesté à répondre plus favorablement sur certaines propositions particulieres, aprés les avoir luës & en avoir raisonné, elle n'a voulu donner d'autre réponse que celle qui est contenuë dans les lettres écrites, quoique pas cachetées avant vôtre derniere. Je ne sçai si elle prendra dans la suite quelqu'autre resolution; mais je vois qu'il est ordinaire aux grands & aux petits, de ne songer point à l'adversité dans le tems de la prosperité, & ainsi l'adversité vient avec double peril. Dom Anthonio vient de prendre congé de Sa Majesté. Il demandera pressamment ses joyaux, & j'y consens afin que vous soyez satisfait. Sa Majesté en fait autant par intervalles; mais quand il est question d'en venir à la conclusion, elle voudroit que les bijoux répondissent pour toutes les pertes. De 13000. livres il en reviendra je croi environ 3600. dont 170. ont été données pour les enrôlemens des Soldats, pour leur paye, & pour des vivres. Le reste se trouvera par la vente des provisions. Monsieur Mills est nommé Commissaire pour faire faire cette vente. Il vous contentera mieux que je ne sçaurois faire. Je demeure &c. 2. Septembre.

G. Burleigh.

Article seulement amplifié.

ITem il est bon de stipuler que ni l'un ni l'autre des Alliez aprés la conclusion du present Traité ne donneront ouvertement aucun secours à l'ennemi d'aucun tiers Prince avec lequel ils seront en paix lors de la conclusion de la presente Ligue, pour porter ce tiers Prince par un tel secours, & donné de cette maniere, à faire la guerre au Prince qui donnera ce secours, ou à faire invasion dans ses Etats à cause d'un tel secours donné: mais avant que de le donner si ouvertement, le Prince qui voudra le donner, commencera par en donner avis à l'autre Allié, & en aura son approbation par écrit. Par le mot de secours il ne sera entendu d'autre secours que celui

qui

qui mettra l'ennemi ſecouru en état de faire ouvertement des actes d'hoſtilité, & la guerre au tiers Prince. 1585.

G. Burleigh.

Sa Majeſté ne deſapprouve pas cet article; mais elle ne ſeroit pourtant pas fâchée qu'il n'y fût pas.

Item il faut convenir avec le Roi de France, qu'il ne donnera ouvertement aucun ſecours aux ennemis du Roi d'Eſpagne, qui l'oblige à faire la guerre audit Roi de France, ſans en donner auparavant avis à Sa Majeſté, & en avoir ſon approbation; autrement Sa Majeſté ne ſera point obligée de ſecourir le Roi de France, ou de faire la guerre au Roi d'Eſpagne. Comme auſſi la Reine d'Angleterre ne ſera point &c. *ut ſupra, mutatis mutandis.*

Réponſe aux trois articles concernant la Ligue ofenſive, dont les Commiſſaires de Sa Majeſté ont demandé la deciſion.

Sur le premier.

Il n'eſt pas néceſſaire pour le preſent d'y ajoûter autre choſe.

Sur le ſecond.

Sa Majeſté croit qu'il vaut mieux pour vous d'ofrir la clauſe que vous trouverez dans le ſecond article du Traité conclu en 1522. entre Henri VIII. & Charles V. qui porte en ſubſtance, que ſi quelque Prince ou autre ofenſe l'Empereur Charles en ſa perſonne, dignité, ou Etats, ou qui lui enleve quelque choſe, il regardera cette ofenſe ou injuſtice comme faite à lui-même, les repouſſera de tout ſon pouvoir, & donnera à ſes dépens tous les ſecours néceſſaires pour cet éfet. L'Empereur s'obligeoit de ſon côté à faire la même choſe: mais pour moderer ces mots qui ſont dans l'article, *Totis viribus & potentia ſua propulſabit*, Sa Majeſté voudroit qu'on ajoûtât cette clauſe, *prout commodo id fieri poſſit, habita ratione temporis & loci, ac etiam facultatis ſuæ.* Ce qui oblige Sa Majeſté à ſouhaiter que l'article ſoit general, plûtôt que de fixer le nombre des Troupes, & la quantité d'argent, eſt la même raiſon que vous avez touchée en répondant au premier. Car à moins qu'on ne connoiſſe la maniere de l'attaquant, afin de voir par là quel ſecours il ſera néceſſaire de donner pour repouſſer la violence, ou s'en venger, on ne peut pas reſoudre préciſément quel nombre ſera requis. Mais ſi un pareil article n'eſt pas du goût des Commiſſaires François, vous pouvez dire que la même choſe s'eſt faite entre Henri VIII. & Charles V. & ſi cela ne contente pas, vous pouvez ſtipuler, qu'aprés que le Prince attaqué aura notifié l'invaſion, & fait connoître l'importance, le Prince non attaqué donnera à ſes dépens le ſecours qu'il jugera raiſonnable; & il ſera dit ce qui a été inſeré dans les Traitez précedens, comme par exemple dans le quatriéme article du Traité de Cambray en 1529. dont voici copie.

Articulus 4. defensionis & auxilii Cameraci, anno 1529. 30. Augusti.

1581. *ITem conclusum, concordatum, & conventum est, quod pro tuitione, conservatione, & defensione personarum prædictarum, Illustrissimorum Principum Regnorúmque Angliæ & Hispaniæ, ac patriarum terrarum, Dominiorum, Castrorum, civitatum, villarum, & territoriorum Hibern. Calisæ, Flandriæ, Hollandiæ, Zelandiæ, Hannoniæ, Artesiæ, Limburgi, Lucemburgi, Namurci, Frisiæ, patriarum Transisulaniæ, Trajecti, & Machliniæ, contra invasores, perturbatores, hostes, aggressores quoscumque; dicti Illustrissimi ac Potentissimi Reges contra eos Principes ac Potentates, quocumque consangninitatis aut affinitatis vinculo connectantur, & quacumque dignitate sive spirituali sive temporali præfulgeant, vel alios quoscumque, cujuscumque status, gradus aut conditionis essent, qui Regna prædicta, terras, Dominia, Civitates, Castra, territoria, villas, oppida, & loca quæcumque prædicta ad alterum prædictorum Illustrissimorum Principum, eóque prædicitur modo, pertineant sive spectent, impugnare aut invadere nitantur, aut moliantur, seu bellum aut guerram facere, aut movere præsumpserint aut attemptaverint, se invicem mutuis auxiliis militaribus, gentium, armorum, tam equitum, quàm peditum, ac navium, armatorúmque, unà cum machinis & instrumentis bellicis atque etiam auxiliis commeatuum, curruum, plaustrorum, jumentorum, armorum, ceterarúmque rerum ad bellum seu defensionem necessariarum, ad expensam Principis opem requirentis & interpellantis, quoties opus & necesse fuerit, adjuvabunt. In quorum auxiliorum præstatione, quantùm ad mutuum attinet, militum & navium, armatorum ac instrumentorum, ac machinarum bellicarum, ceterorúmque prædictorum habenda erit ratio facultatis illius partis quæ ad defend. & præstand. opem requiretur sive interpellabitur, ut scilt. ad amplius subditorum & auxiliorum non astringatur, aut teneatur præstare quàm tunc commodè facere poterit, consideratis temporibus & locorum opportunitate rerúmque suarum statu, ex jure Principis conscientiæ sic interpellati, onerabitur: Quantùm verò ad impensas & stipendia militum aut navium armatarum attinet, illa taxabuntur & moderabuntur, habito respectu ad forum victualium quod in partibus illis, ubi milites prædicti degent aut militabunt, & naves exercebuntur tunc temporis, continget, secundùm locorum & temporum sterilitatem & ubertatem. Qui quidem milites & naves armatæ, ei, cui sic competunt, fideliter servient quamdiu eos duxerit & retinendos putaverit, iisdem stipendia, ut præfertur, fideliter persolverit.*

Hic Articulus fuit expressis verbis repetitus & confirmatus in tractatus dilucidatione anno 1546. per Episc. Winton, Episc. Westm. & Ed. Carum militem.

Sur le troisiéme.

On y a répondu en répondant à l'article précedent.

Réponse

Réponse aux choses sur lesquelles les Commissaires de Sa Majesté ont demandé éclaircissement à l'égard du Traité secret, consistant en quatre points.

Au premier.

SA Majesté dit pour réponse, qu'elle ne peut point prendre de resolution sur aucunes des particularitez qui regardent les trois premiers articles, qu'elle ne sçache sur quels points sera faite cette Ligue secrete, & qu'elle ne soit informée, ainsi que je l'ai écrit par ma derniere, de quelle maniere on prendra la chose, ce qu'il faudra d'argent par mois à Monsieur, ce que les Etats des Pays-Bas contribueront suivant le Traité qu'ils ont fait avec lui; comme aussi ce qui sera jugé necessaire pour supléer à ces dépenses; comment Monsieur y répondra, & à quoi consentira le Roi de France son Frere qui pour l'honneur de sa Couronne y a plus d'interêt que personne. Quand Sa Majesté aura sçû de vous sur cela quelque chose de probable, ayant alors vôtre avis elle resoudra ce quelle devra contribuer pour sa cotte-part.

Au quatriéme.

Sa Majesté aime mieux que ce Traité se negotie secretement, & cela pour plusieurs raisons. On aura de la peine à le tenir secret, si tous les Commissaires qui traitent avec vous de l'heure qu'il est, entrent aussi dans la negotiation de cette Ligue.

Post Scriptum.

Sa Majesté ne veut pas qu'on fasse la derniere réponse au quatriéme chef; & pour la premiere qui regarde le troisiéme, elle m'a parlé d'une maniere qui change cette réponse, comme je vous écrivis en particulier, Monsieur le Secretaire, le 2. de Septembre.

G. Burleigh.

LETTRE CCCXIX.

A la Reine.

MADAME,

VOtre tres-excellente Majesté me permettra s'il lui plaît de lui dire, que les loix d'Ethiopie, mon pays natal, sont tres-severes contre ceux qui condamnent une personne sans l'entendre; mais bien plus severes encore contre ceux qui jugent mal

1581. mal des Princes, qui ſont comme des Dieux en terre. Vôtre Majeſté m'ordonne de lui mander ce qu'on dit de la derniere ſuſpenſion de nôtre negotiation. Celui qui ne pourroit pas croire que cela ſe faſſe pour des raiſons legeres & frivoles, ne ſeroit pas à mon avis condamnable. Quand je conſidere la prudence de Vôtre Majeſté qui doit pour l'amour d'elle-même menager le credit de ſes Miniſtres, ou que je fais attention à mon devoir, qui m'apprend à ne pas condamner ceux que je ſuis obligé de défendre, je croirois meriter toute la rigueur des loix d'Ethiopie ou de celles de Dracon, * ſi j'étois capable de cenſurer Vôtre Majeſté par une injuſte ſupoſition, & d'en venir juſqu'à croire qu'elle a plus de confiance à un Etranger qu'à un de ſes Serviteurs qui le diſputeroit pour la fidélité & aux Etrangers & aux Sujets. Je ne ſçaurois diſconvenir que ce n'ait été un extréme chagrin pour moi de voir ſi cruellement traverſé le deſir que j'avois de rendre à Vôtre Majeſté un ſervice qui lui fût agreable, dans l'emploi qu'elle m'a fait l'honneur de me confier. Mais je m'abſtiens de parler de ce qui me regarde en particulier, quoique j'aye autant de ſujet d'en parler qu'homme qui ait jamais rempli le poſte que j'occupe. A preſent que je ſuis ici je ſuis indigne de ſecours, quand je ſuis à la Cour je ſuis expoſé aux divers traits de l'envie, j'ai des chagrins à eſſuyer quand je ſers chez les Etrangers; quoique j'aye la hardieſſe de me faire une ennemie de la premiere conſequence, je ne manque pas pour cela de gens qui cenſurent mes actions, & me font des crimes quand je fais les fonctions de la charge qui m'a été commiſe dans les pays étrangers. Si mon ambition ou le deſir des richeſſes m'attiroient tout cela, mon déplaiſir ſeroit moindre. Pour ce qui eſt des afaires publiques, ſi quelque choſe échape à ma plume, qui puiſſe être regardé comme une faute, je ſuplie tres-humblement Vôtre Majeſté de l'attribuer à l'amour, qui ne peut jamais avoir de mauvaiſes ſuites, quoiqu'il ſoit quelquefois expoſé à de rudes cenſures. Premierement pour le mariage de Vôtre Majeſté, je vous ſuplie de conſiderer qu'en éloignant comme vous faites, vous manquez l'occaſion de profiter du tems, qui n'eſt pas la conſideration du moindre poids, ſi vous faites attention aux années, ſinon vous pouvez vous aſſeurer que c'eſt un des pires remedes que vous pouvez employer, quelque bonne opinion que vôtre Majeſté puiſſe en avoir. Pour la Ligue que nous avions à negotier, ſi le Roi avoit voulu conſentir qu'on eût continué la negotiation en termes generaux, ſuivant les inſtructions que nous avions reçûës en dernier lieu de vôtre Majeſté, j'ai pluſieurs raiſons de croire, qu'elle n'auroit été d'aucun avantage, & je ſçai un exemple pour confirmer cette verité. Or ſi dans ce tems-là un Roi d'Ecoſſe qui pretendoit à la Couronne d'Angleterre, avoit en ſe mariant avec l'Eſpagne expoſé le Roi Vôtre Pere au peril qui menace Vôtre Majeſté, il ne s'en ſeroit pas tenu aux termes generaux comme vous faites aujourdhui. Dans les maladies on ne ſe ſert pas toujours des mêmes remedes. Quelquefois quand Vôtre Majeſté fait attention aux termes douteux où elle en eſt avec les Puiſſances Etrangeres, elle ſouhaite alors avec un extréme empreſſement, qu'on ne laiſſe pas échaper les occaſions qui ſe preſentent:

Mais

* *Il y a eu 2. hommes de ce nom à Athenes, qui ont tous deux fait des loix tres-rigoureuſes, & tous deux ont été contemporains.*

Mais elles ont beau se presenter, on les néglige entierement s'il y a de la dépense à 1581.
faire. L'experience nous apprend, qu'il est dificile dans le corps politique de prévenir sans dépense tous les inconveniens, comme il l'est de guerir le corps naturel sans qu'il soufre des douleurs. Que Vôtre Majesté se souvienne je l'en suplie, que l'épargne a perdu l'Ecosse; & plût à Dieu n'eusse-je pas sujet de croire que la même épargne vous mettra peut-être en danger de perdre l'Angleterre. Je le vois; & on ne balance pas à dire, que la seule raison qui porte cette Couronne à n'avoir pas beaucoup d'empressement pour vôtre amitié, est que Vôtre Majesté fuit la dépense, & ne veut rien faire que sous main. Il est surprenant attendu l'état où est Vôtre Majesté, que dans toutes les instructions que nous avons reçûës durant le cours de la presente negotiation, nous avons eu ordre special de ne consentir à rien où il y eût de la dépense à faire. Il ne faut fixer aucune dépense pour la Ligue generale; celle de la Ligue secrete doit être volontaire, & non specifiée, non plus que celle qu'il y a à faire pour Dom Anthonio. Le meilleur est, que s'ils avoient autant d'envie qu'ils en ont peu à entrer en matiere sur ces points-là, ils courroient risque de n'avoir pas beaucoup de satisfaction de tout ce à quoi nous avons ordre de consentir. Les Prédecesseurs de Vôtre Majesté n'ont jamais jusqu'ici regardé à la dépense dans les choses où il y avoit du peril, quoique leurs trésors ne fussent pas si grands que les vôtres, & qu'ils n'eussent pas des Sujets si riches, & si disposez à contribuer. Un malade qui ne considere que le remede sans faire attention à la douleur qu'il soufre, ne peut suivant la raison & la nature que l'avoir en horreur. S'il n'y a donc point de peril, à quoi bon faire de la dépense? Mais s'il y en a, n'est-il pas étrange de préferer la dépense au peril? Je souhaite que la diminution de dépense à l'égard de la noble personne qui a la garde de ce cher & precieux metal, n'ait point produit de relâchement à ses soins. Il n'y a point d'homme raisonnable qui ne juge qu'une diminution de gages sans aucune autre recompense qui le dédommage, ne soit un sujet de mécontentement pour un homme de cette qualité & de ce merite, qui a servi douze ans dans cette importante charge: Ainsi chacun voit qu'il n'est point de la bonne politique de confier une charge de cette consequence à un homme qui n'est pas content. L'éloignement de Morton, l'alienation du Roi, & la revolte generale au sujet de la Religion, sont des preuves des mauvaises suites que peut avoir une pareille manœuvre. Ne faisant donc rien pour prevenir le mal, c'est une preuve manifeste que le danger qui peut en resulter, est si fatal, qu'il n'y a pas moyen de le prévenir. Si l'on persiste dans cette mauvaise route qu'on ne doit imputer qu'à l'interêt, le mal dont on est menacé étant si manifeste, je conclus aprés avoir parlé suivant mon devoir, & dans l'ardeur de mon zéle pour Sa Majesté que mon dessein n'est pas d'ofenser le moins du monde, qu'il n'y a point d'homme qui ait l'honneur d'être du Conseil, qui fasse cas de son credit, ou qui ait pour Vôtre Majesté l'amour & l'attachement qu'il doit, qui n'aimât mieux être confiné dans le fond de l'Ethiopie, que de demeurer en Angleterre avec la joüissance du plus superbe Palais qu'il y ait. Dieu veuille inspirer à Vôtre Majesté le conseil le plus convenable à vôtre gloire & à vôtre seureté. Ce 2. Septembre.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCXX.

A Milord Trésorier.

1581. MILORD, le jour d'aprés la conference que j'ai euë avec la Reine Mere, elle m'envoya remercier par la Mothe de ce que je lui avois dit le jour précedent, & me pria de faire prendre une bonne & prompte resolution sur le mariage. Il convint que dans ce que j'avois dit à la Reine Mere au sujet de ma negotiation, le point que j'avois touché concernant l'emploi de Monsieur dans les Pays-Bas, pour prévenir la division qui pourroit survenir entre les deux Freres, est une chose dont avoient grand soin tous ceux qui sont bien intentionnez pour le Roi, & qui souhaitent la continuation du repos de ce Royaume; ce qui n'étoit pas la moindre raison qui leur faisoit desirer le mariage avec passion, lequel ne reüssissant point, ils voyoient que la dignité de Monsieur dans les Pays-Bas seroit tres-nécessaire. Ils me firent entendre qu'ils trouvoient étrange qu'on n'apprît pas qu'il y eût eu aucune intelligence entre le Prince d'Orange & le Duc, souhaitant beaucoup que pour se faire connoître des Peuples des Pays-Bas on pût le resoudre à faire sa residence à Anvers, ou dans quelqu'autre place avancée dans le Pays. Tout ce qu'il y a ici de plus sage croit, que les Peuples étant aussi generalement mal satisfaits qu'ils le sont du Gouvernement present, il sera bien dificile d'entretenir la bonne intelligence entre les deux Freres, en cas que le Duc fasse sa residence dans le Royaume. On asseure fort que l'afection que la Noblesse a pour Monsieur, ce qui a paru par l'armée qu'il vient de mettre en campagne, composée pour la plûpart de Gentilshommes volontaires, a beaucoup grossi l'ombrage que le Roi avoit déja à son égard, & n'a pas été un des moindres obstacles au secours que le Roi auroit pû sans cela se resoudre à donner. Le Duc de Guise est entré depuis peu en grande faveur auprés du Roi; ce qui doit obliger Sa Majesté d'avoir d'autant plus de soin des afaires d'Ecosse, car il y a tous les jours Conseil chez le Duc, sur tout depuis qu'on a eu avis d'Ecosse, que le Roi se soûmet à tout ce que sa Mere voudra, jusques même à lui remettre le Gouvernement, si elle le souhaite. Douglas attend réponse de la Reine d'Ecosse, sur certaines choses qu'il lui envoya il n'y a pas long-tems. Aprés son retour on doit prendre une resolution generale sur les afaires de ce Royaume. Plusieurs confirment qu'on y espere un changement general de Religion avant qu'il soit un an, & pour en venir à bout, on se promet de grands secours de la part du Pape & du Roi d'Espagne. Cependant nous ne sommes pas en état de pourvoir à l'Ecosse, ni de nous mettre entierement à couvert de la grandeur du Roi d'Espagne; mais même ceux qui se sont mis en devoir de donner des conseils pour se précautionner à l'un & à l'autre égard, en ont eu du déplaisir au lieu de remercîment. A Paris 3. Septembre.

Fr. Walsingham.

Sommaire de la converſation ſecrete entre la Reine Mere & moi Secretaire, qui ſe paſſa dans le jardin des Thuileries le 3. d'Août 1581. 1581.

1. LEs principales afaires dont je parlai à Sa Majeſté dans cette conference furent, de lui dire premierement d'où vient que les Vaiſſeaux armez en Angleterre pour le Portugal ne ſont pas partis?

2. De lui repreſenter les raiſons qui faiſoient croire à Sa Majeſté que le Roi n'avoit plus à preſent le même empreſſement qu'il avoit fait paroître d'abord pour tâcher de traverſer l'élevation de l'Eſpagne.

3. Qu'il étoit ſurprenant que le Duc ſon fils étant engagé dans une afaire ſi avantageuſe en tant de manieres & au Royaume, & à lui-même, fût ſecouru ſi froidement.

4. Et enfin je la priai de faire en ſorte auprés du Roi que la negotiation du Traité fût continuée, attendu qu'une pareille interruption ne devoit point traverſer une afaire ſi avantageuſe aux deux Couronnes.

Sur le premier, aprés lui avoir fait connoître combien Sa Majeſté auroit ſouhaité de lui accorder la demande contenuë dans ſa derniere lettre renduë par Mouviſſiere, concernant leſdits préparatifs, je l'informai de tout ce qui s'étoit fait dans cette afaire, & lui dis que Dom Anthonio n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de Sa Majeſté, comme il ſembloit qu'on lui avoit dit, ni pour les Vaiſſeaux qui n'étoient pas partis, ni pour les dépenſes qu'il avoit faites à cet égard. Que pour les Vaiſſeaux qui avoient été retenus, il avoit plus de ſujet de ſe plaindre du Roi ſon fils, que de la Reine ma Maîtreſſe, qui n'avoit promis ce ſecours qu'à condition que le Roi y entrât; ce qu'ayant refuſé, & s'étant contenté de recommander l'afaire à Sa Majeſté, il paroiſſoit évidemment que c'étoit cela qui avoit empêché de les faire partir. Pour les dépenſes je lui dis, qu'encore qu'on eût publié qu'il lui en coûtoit du moins 100000. livres, j'étois bien aſſeuré qu'il n'avoit débourſé guere au delà de 10000. livres. Elle répondit à cela, que le Roi avoit déja fait voir qu'il étoit prêt de ſecourir Dom Anthonio, en envoyant l'année derniere 500. hommes à Vienne, & 500. autres ce printems à l'Iſle de Tercere, & en faiſant partir tout fraichement de Bourdeaux quatre Vaiſſeaux pour les Iſles Aſçores ſous le commandement du Capitaine Carlo: tout cela, dit-elle, fait voir manifeſtement combien le Roi eſt diſpoſé à ſecourir Dom Anthonio, quoiqu'il ait fait dificulté d'entrer ouvertement dans une expedition qui tendît à la violation des Traitez faits entre lui & le Roi d'Eſpagne, ſans être aſſeuré que le mariage reüſſiroit. Je repliquai, que le Roi pouvoit y entrer ſous un prétexte plus plauſible, & avec moins de danger que la Reine ma Maîtreſſe, premierement parce qu'il a des pretentions ſur la Couronne de Portugal; en ſecond lieu parce que les Sujets de cette Couronne n'ont pas tant d'éfets en Eſpagne que les Sujets de Sa Majeſté; ſans compter qu'on pouvoit tout autrement dédommager les François, parce que les Sujets du Roi d'Eſpagne tant Eſpagnols que Portugais, ont ici quantité d'éfets.

1581. Nonobstant ces raisons, elle ne laissa pas de demander avec instance, qu'il plût à la Reine de laisser partir ses Vaisseaux.

Je lui demandai pour lors si elle pouvoit asseurer Sa Majesté, que si le Roi faisoit faire quelque arrêt pour se dédommager, il feroit la même chose pour les Sujets de la Reine ma Maîtresse, ou se joindroit à elle pour la défendre en cas que le Roi d'Espagne entreprît quelque chose contre elle. Car, ajoûtai-je, si Sa Majesté sans avoir quelque asseurance, alloit s'engager dans une guerre avec le Roi d'Espagne, que les éfets de ses Sujets fussent arrêtez, & qu'ensuite elle s'en plaignît à vous, & demandât secours au Roi, vous pourriez dire avec raison, que vous ne lui aviez recommandé la chose, qu'en remettant à sa prudence d'agir en cela d'une maniere qui ne pût préjudicier en aucune maniere ni à sa Personne, ni à son Etat. Ainsi je conclus, qu'à moins qu'il ne plût au Roi d'asseurer Sa Majesté par quelque lettre particuliere, qu'en cas qu'un tel inconvenient arrivât, il le regarderoit comme fait à lui-même, & la défendroit si l'on entreprenoit quelque chose contre elle. Elle repartit, que si le mariage réüssissoit, le Roi consentiroit volontiers à cela, & à toute autre chose que Sa Majesté pourroit souhaiter; mais qu'autrement elle croyoit qu'on auroit beaucoup de peine à l'y faire consentir.

Je lui dis alors qu'à cause de certaines dificultez dont le mariage seroit accompagné, le Roi, le Duc, & elle-même avoient jugé à propos qu'on le suspendît pour quelque tems, & que cependant on pourroit continuer le Traité, qui seroit une asseurance pour la commune défense des deux Couronnes. Car, ajoûtai-je, si l'on ne remedie sans retardement aux malheurs dont apparemment la grandeur de l'Espagne sera suivie, le mal deviendra incurable, & partant comme il y a des dificultez au mariage, si l'on en attend l'accomplissement, il n'y aura plus la même facilité à prendre une prompte resolution. Il en est ce me semble ici, comme d'un Medecin, qui étant apellé pour remedier sur le champ à un mal dangereux qui ne permet pas qu'on y perde un moment, attendroit à le faire qu'il eût reçû des Drogues du Levant ou d'ailleurs.

Elle dit à cela que c'étoit la faute de Sa Majesté, puisque ne s'agissant que de son consentement, & étant convenu de toutes les autres choses, il n'y auroit rien de plus aisé que de mettre le remede à execution. Elle s'étendit sur cela sur le desir qu'elle avoit que ce mariage reüssît, sur les grands avantages qui en reviendroient personnellement à Sa Majesté, aussi bien qu'à son Royaume en particulier, & à toute l'Europe en general, & sur la pleine asseurance où étoit le Duc son fils, attendu que Sa Majesté en étoit venuë si avant, qu'elle ne frustreroit pas les grandes esperances qu'il avoit reçûës de l'accomplissement d'une afaire qu'il avoit souhaité plus que chose du monde. Puis donc, dit-elle, que tant de bonnes choses dépendent de la conclusion de ce mariage, le Roi mon fils a jugé à propos de donner ordre à son Ambassadeur de presser Sa Majesté de prendre une prompte resolution sur cela.

Aprés avoir ramené les dificultez que je lui avois ci-devant representées, pour faire voir qu'on ne pouvoit pas prendre une prompte resolution au sujet du mariage, je lui dis, que c'étoit une chose qui devoit venir du Ciel; que son heure étoit mar-

quée,

quée, & qu'avant ce tems-là elle ne pouvoit avoir son accomplissement: Qu'ainsi cette heure étant incertaine, il pouvoit arriver qu'on prendroit sa resolution plus tard que le mal ne requerroit, & que par consequent on pouvoit cependant passer aux autres remedes qui ne pouvoient apporter aucun empêchement au mariage, & qui étoient trés-nécessaires quelque chose qu'il en pût arriver. 1581.

Je passai ensuite au second point, & dis, que la Reine ma Maîtresse remarquoit depuis peu que le Roi étoit fort froid sur les ouvertures qu'on lui faisoit pour abaisser le Roi d'Espagne; & que les raisons qui lui faisoient faire ce jugement étoient: premierement que l'année passée son fils & elle, à l'occasion de la mort du dernier Roi de Portugal, avoient declaré à l'Ambassadeur de Sa Majesté en cette Cour, combien il étoit nécessaire pour eux & pour Sa Majesté, d'avoir l'œil sur l'élevation du Roi d'Espagne; & avoient demandé pour cet éfet, que ledit Ambassadeur eût pouvoir de traiter avec ceux qu'ils nommeroient de leur part. On consentit à cela, on entra en conference, & on fit même des propositions; mais la conclusion en fut renvoyée à des Commissaires que le Roi devoit envoyer en Angleterre. Ces Commissaires partirent, & Sa Majesté s'attendoit qu'ils reprendroient la negotiation, mais il en arriva tout autrement, & ce fut un tres-grand sujet de surprise pour Sa Majesté. En second lieu, je parlai des dificultez que le Roi faisoit de concourir pour l'afaire de Portugal, & des traverses qu'on avoit fait au Duc dans les Pays Bas, au lieu de le soûtenir, n'y ayant pas de meilleur moyen d'abaisser le Roi d'Espagne. Et enfin je fis valoir la permission donnée aux Ministres d'Espagne pour faire passer par ce Royaume de l'argent qui devoit être voituré au Prince de Parme. Je lui en dis tant, que je lui donnai juste sujet de croire que le Roi n'avoit aucun penchant à rompre avec l'Espagne, & à tâcher de s'opposer à son élevation. Aussi la priai-je d'en user rondement avec la Reine ma Maîtresse, & lui dis en même tems quelle étoit son intention sur cela. Car, ajoûtai je, la Reine ma Maîtresse est une Princesse qui veut vivre en repos, & maintenir la bonne amitié avec les Princes ses voisins, & qui ne s'est engagée si avant qu'à la solicitation du Roi. Ainsi si la grandeur du Roi d'Espagne ne lui fait pas maintenant le même ombrage qu'il témoignoit autrefois, je sçai que Sa Majesté ne lui fera plus parler sur ce sujet. Elle a des Vaisseaux pour se défendre par Mer, ses Sujets ont de bonnes armes pour lui témoigner par Terre l'amour & l'attachement qu'ils ont pour elle, & je ne doute point qu'en faveur de l'heureux Gouvernement dont ils ont jouï sous son Regne, ils ne soient assez forts pour repousser le Roi d'Espagne, en cas qu'il entreprenne quelque chose contre Sa Majesté. Je lui dis au reste sur ce qu'on avoit répandu dans le public que la revolution d'Ecosse & l'éloignement du Comte de Morton avoient fort afoibli Sa Majesté, & qu'elle avoit dans son Royaume des personnes de grande qualité fort mécontentes au sujet de la Religion; premierement, que divers Ecossois qui avoient eu des démêlez particuliers avec Morton, avoient été bien aises de concourir avec ceux qui cherchoient à l'éloigner, & qui étoient neanmoins si attachez à l'Angleterre par rapport à la Religion, que si l'on se mettoit en devoir d'entreprendre quelque chose contre Sa Majesté, Morton même ne seroit pas moins prêt qu'eux à s'y opposer. Que pour les personnes de qualité mécontentes, j'étois asseuré que bien loin qu'il y en

1581. eût d'aſſez mal intentionnées pour faire quelque entrepriſe contre Sa Majeſté, elles ſeroient ravies au contraire de riſquer leur vie pour elle comme leur devoir les y obligeoit; mais que quand il y auroit des gens aſſez mal intentionnez pour cela, les Sujets étant auſſi favorablement diſpoſez qu'ils l'étoient pour Sa Majeſté, & devenus aſſez ſages pour n'avoir pas pour les Grands les mêmes égards qu'autrefois, mais de faire au contraire plus d'attention à la cauſe qu'aux perſonnes, ces mécontens-là n'attireroient guere de gens pour executer leur rebellion. Aprés m'avoir écouté attentivement elle répondit, que dans le tems de la conference entre les Députez du Roi & l'Ambaſſadeur ordinaire de Sa Majeſté, on avoit aſſeuré en quelque maniere que le mariage reüſſiroit, n'alleguant pour tout obſtacle que les troubles de ce Royaume, qui par la mediation du Duc étoient en train d'être promptement pacifiez; que dans cette vûë ils auroient pris volontiers les meſures que Sa Majeſté auroit jugé à propos, & qu'ils étoient encore dans la même diſpoſition, pourvû que le mariage s'accomplît, ſans quoi, dit-elle, elle ne voyoit pas que le Roi ſon fils fût bien appuyé en cas qu'il en vînt aux mains avec le Roi d'Eſpagne, parce qu'on pourroit mettre en œuvre pluſieurs perſuaſions & artifices pour rompre des Traitez qui ne ſeroient compoſez que d'ancre & de papier. Quant à l'afaire de Portugal, elle dit que ſi l'on pouvoit empêcher le Roi d'Eſpagne de ſe mettre en poſſeſſion de l'Iſle de Tercere; ce qui l'empêcheroit de profiter de l'avantage qu'il pourroit tirer des conquêtes qu'il a faites ſur cette Couronne, auſſi bien que de ce qu'il poſſede actuellement dans les Indes, le Portugal lui ſeroit plus onereux que profitable. Pour ce qui regarde l'entrepriſe du Duc, elle a dit, que la France étant déja conſiderablement afoiblie par les guerres civiles, le Roi ſon fils ne vouloit pas entrer en guerre avec le Roi d'Eſpagne, à moins que d'être aſſeuré qu'il ſeroit bien ſoûtenu; ce qu'il ne pouvoit compter d'être ſi le mariage ne ſe faiſoit pas. Là-deſſus elle prit occaſion de dire qu'il ſeroit fort glorieux au Roi & à Sa Majeſté de tâcher par la voie de la mediation de pacifier les troubles qui étoient entre le Roi d'Eſpagne & ſes Sujets des Pays-Bas, & que ſi le Roi refuſoit d'y donner les mains; les deux Couronnes pourroient plus honnêtement en faire leur afaire, & chercher les moyens de rétablir les Flamans dans leurs libertez. Je repliquai que tout le monde ſçavoit que la Reine ma Maîtreſſe avoit tenté pluſieurs voyes pour cela dans une conjoncture plus favorable que celle d'aujourd'hui. Mais qu'à preſent quiconque conſidereroit combien les habitans des Pays-Bas étoient alienez du Roi d'Eſpagne, dont ils avoient battu les Armées, & ſecoüé le joug de ſa domination, combien il eſt impoſſible de porter le Prince d'Orange à prendre confiance au Roi d'Eſpagne, & celui-ci à ſe raccommoder avec le Prince d'Orange, à cauſe d'un livre compoſé par ce Prince, où l'honneur du Roi d'Eſpagne eſt grandement intereſſé, quiconque, dis-je, conſidereroit tout cela, ne verroit aucun ſujet de pouvoir eſperer aucune reconciliation; & que ceux qui propoſoient cet expedient ne le faiſoient que pour gagner tems & rendre ſervice au Roi d'Eſpagne. Elle ne repartit rien à cela, & laiſſa tomber pareillement la permiſſion donnée aux Miniſtres d'Eſpagne de tranſporter de l'argent. Je n'inſiſtai pas non plus là-deſſus, parce que j'étois informé que cela s'étoit fait à ſon inſçû. Je touchai ſeulement deux choſes ſur les autres points de ſa replique: L'une que dans le

tems

tems de nôtre conference entre les Ambaſſadeurs & les Députez, il ne fut aucunement parlé de mariage, & que c'étoit un obſtacle qu'on avoit inventé tout nouvellement: L'autre qu'avoüant elle-même qu'il étoit fort important d'empêcher que le Roi d'Eſpagne ne s'emparât de l'Iſle de Tercere, j'étois ſurpris que le Roi ſon fils fit tant de dificultez de concourir avec Sa Majeſté dans une afaire ſi néceſſaire. Elle répondit ſur le dernier point ce qu'elle avoit déja dit, que le Roi avoit donné ordre qu'on y envoyât certains Vaiſſeaux, & pria Sa Majeſté de vouloir faire la même choſe. Je conclus en diſant, qu'encore qu'à ſa priere je vouluſſe bien en faire la propoſition à Sa Majeſté, je lui declarois neanmoins que je doutois fort qu'elle le fit ſans quelque lettre d'aſſeurance de la part du Roi, comme on le lui avoit déja propoſé. 1581.

Laiſſant alors l'afaire de Portugal, je paſſai au troiſiéme point, c'eſt à dire à la froideur avec laquelle on donne ſecours au Duc. Je lui dis que j'avois eu de tems en tems ordre exprés de Sa Majeſté de recommander ſes interêts au Roi & à elle; & qu'ayant ſçû que nonobſtant l'empreſſement avec lequel j'en avois parlé au Roi de la part de Sa Majeſté dans le tems de ma premiere audience, le Duc étoit mal pourvû des deux principales choſes néceſſaires à l'entrepriſe qu'il avoit faite, c'eſt à dire d'argent & de conſeil, je l'avois priée d'avoir de juſtes égards & pour la perſonne & pour la choſe, pour la perſonne, puis qu'il s'agiſſoit de ſon fils, & d'un fils qui ſelon toutes les apparences lui alloit faire autant d'honneur qu'enfant en eût jamais fait à ſa mere; & pour la choſe, ſi l'on conſideroit le préjudice que les Pays-Bas avoient cauſé à cette Couronne depuis qu'ils ſont à l'Eſpagne, comme auſſi qu'ils ont donné deux notables échecs dans l'eſpace de 24. ans; & fourni en trois ans 36000000. florins pour les frais de la guerre, il paroîtra pour lors que s'agiſſant de reduire ce pays à donner annuellement 300000. florins pour abattre l'orgueil de cette fiere Puiſſance, éloigner un ſi redoutable ennemi, & de tranſporter la guerre civile dans un pays étranger, & l'action eſt grande, & celui qui l'entreprend merite d'être ſecouru. Et par conſequent il s'enſuit néceſſairement, que ſi l'on neglige un ſi grand avantage, il ſemble qu'un ſecret jugement de Dieu pende ſur cette Couronne. Je lui repreſentai auſſi avec combien de bonheur le Duc ſon fils avoit eu cette dignité chez des étrangers, pour negliger une choſe qui pourroit devenir auſſi fâcheuſe pour Sa Majeſté, que dangereuſe à ſon Royaume; & qu'il eût été bien dificile d'éviter que la diviſion ne ſe fût miſe entre ſes deux fils, ſi le Duc eût demeuré à la Cour, ou qu'il ſe fût retiré en quelque endroit du Royaume, parce que les guerres civiles y ont fait quantité de mécontens, & y ont laiſſé des gens qui n'ont d'autre merite pour aquerir du credit, que d'exciter des diſſenſions: Qu'encore qu'on ſçût bien que les deux Princes étoient à préſent de bonne intelligence, ou du moins qu'ils le paruſſent, on ſçavoit auſſi bien certainement, que le Roi n'avoit pas été juſqu'ici ſans ombrage, dont les étinceles n'étant pas encore tout à fait éteintes, des gens mal intentionnez pourroient aiſément les rallumer. Elle parut fort émuë de ce que je lui avois dit. Elle me fit entendre, qu'elle y avoit l'œil, & qu'elle faiſoit tout ce qu'elle pouvoit pour lui faire avoir le ſecours qui lui étoit néceſſaire, demeurant d'accord que la choſe étoit & glorieuſe & avantageuſe.

Mais

1581. Mais, dit-elle, si le Roi n'est pas seur du mariage, il ne voudra pas rompre ouvertement avec le Roi d'Espagne; ce qu'il lui sera dificile d'éviter, s'il donne à son Frere le secours qui seroit nécessaire. Elle convint aussi en quelque maniere, qu'il y avoit eu quelque jalousie entre ses deux fils, mais qu'à present ils avoient de l'amitié l'un pour l'autre; mais que comme on ne manquoit pas de gens malins qui pourroient les diviser, c'étoit entr'autres raisons pour prévenir cet inconvenient, qu'elle souhaitoit avec passion que le mariage reüssît. Je lui representai à la fin de mon discours les raisons qui devoient la porter à se rendre Mediatrice auprés du Roi, pour faire lever les obstacles qui accrochoient le Traité, qui ne pouvoit être d'aucun préjudice au mariage. Elle répondit, que le Roi étoit resolu à laisser la negotiation suspenduë jusques à ce qu'il auroit des nouvelles de son Ambassadeur. Voilà au juste ce qui se passa entre nous. Août 30. 1581.

Fr. Walsingham.

LETTRE CCCXXI.

A Milord Trésorier.

MILORD, je reçûs l'ordinaire dernier deux lettres de vous, l'une du dernier d'Août, & l'autre du second du courant. Pour la premiere, je suis bien fâché que le Roi de Portugal se plaigne si fort: cependant s'il considere bien la réponse qui fut faite à la conference par les Commissaires qui furent nommez pour traiter avec Dom Diego de Rotelia & Dom Emanuel de Silva, il a plus de sujet de se plaindre de la France que de Sa Majesté, qui n'a pas voulu laisser partir le secours preparé, à moins que le Roi de France n'y concourût, & ne portât la perte qui arriveroit de ces préparatifs. Il se plaint, parce que sa perte se trouve plus grande qu'il ne s'y attendoit. On m'en donne la plus grande partie du blâme; mais il est certain que personne n'est plus blâmable que le Docteur Lopez, qui m'a prié plusieurs fois au nom du Roi de faire plus de préparatifs qu'on n'en étoit couvenu d'abord, parce que le Roi craignoit que ces Forces ne seroient pas sufisantes. Pour ce qui est du remboursement, il m'asseura que le Roi avoit dessein d'emprunter de l'argent dans les Pays-Bas sur des bijoux. Puis donc que ce surcroît de dépense s'est fait à la requisition du Roi-même, il ne peut pas raisonnablement se plaindre de Sa Majesté, ni d'aucun de ceux qui ont agi dans cette afaire. Quoiqu'il en soit Sa Majesté a fait une action bien digne d'une grande Princesse, d'avoir voulu prendre sur son compte la dépense de ses préparatifs, attendu l'état triste où ce pauvre Prince est reduit. Je ne croi neanmoins pas ses afaires si desesperées; j'espere au contraire que Dieu le rétablira un jour pour abaisser celui qui est l'ennemi juré de Dieu & de Sa Majesté. Je ne suis du tout point content qu'il soit venu ici. Il n'y avoit point de raison qui l'y obligeât, attendu la maniere avec laquelle il y avoit été traité, le Roi sur tout ayant refusé d'écrire à Sa Majesté. Si

mon

mon premier avis touchant ſon voyage des Pays-Bas avoit été ſuivi, on auroit ſauvé les Iſles Açores, & défait la Flote des Indes Orientales & Occidentales. On vient de recevoir avis d'Eſpagne, que la Flote des Moluques eſt arrivée. Outre les grandes richeſſes qu'elle a apportées, elle dit pour nouvelle, que les Inſulaires ſe ſont rangez ſous l'obeïſſance du Roi. Je ſuis bien aiſe que ce pauvre Prince ſoit content de ce que j'ay fait pour lui, car je craignois que le Comte Vinnieſo, homme extrémement vain, n'eût tâché de lui inſpirer de moi des ſentimens que je n'ai pas meritez. Quoi qu'il en ſoit, tout le monde voit manifeſtement que la ſuſpenſion des préparatifs pour les Iſles eſt venuë d'ici. Perſonne ne le ſçait mieux que le Roi même; cependant il ſe plaint de Sa Majeſté, entêté d'une vaine eſperance que le Roi de France eſt fort diſpoſé à le ſecourir. Ce ſera rien au bout du compte, & je prie Dieu qu'il ne coure aucun riſque pour ſa perſonne. Septembre 1581. 1581.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCCXXII.

Au même.

MILORD, vous pouvez voir par la lettre generale la reſolution que le Roi a priſe au ſujet du Traité; ce qui arrive fort bien attendu les ſeches inſtructions que nous avons reçûës, & dont il auroit falu ſe ſervir ſi la negotiation avoit continué. Certainement à moins que Sa Majeſté ne ſe diſpoſe mieux à l'avenir à préferer la ſeureté à la dépenſe, il lui ſera fort inutile d'avoir des Miniſtres chez les Princes étrangers: Et plût à Dieu que Sa Majeſté n'eût aucun beſoin du ſecours des étrangers. Cependant je vois qu'elle n'a de penchant à ſe tirer du peril, qu'autant que la neceſſité l'y force, le plus dangereux Pilote qui puiſſe jamais prendre le gouvernail, car où la neceſſité domine, il n'y a plus de choix ni de conſeil. Quoique Sa Majeſté qui n'a eu que des voiſins foibles, ſe ſoit juſqu'ici maintenuë en paix par un éfet du hazard, en agiſſant ſous main; à preſent neanmoins que l'Ecoſſe eſt broüillée avec Sa Majeſté, & que le Roi eſt bien-tôt en âge de ſe marier dans la maiſon d'un Prince, qui peut-être appuyera ſon prétendu titre, elle doit compter de toute une autre maniere. La maiſon d'ici qui eſt la plus attachée au Roi d'Ecoſſe, & qui plus qu'aucune épouſe ſes interêts, n'a jamais eu plus de credit qu'à preſent. A mon retour, Milord, je m'ouvrirai là-deſſus à Sa Majeſté & à vous. J'eſpere partir d'ici Jeudi prochain. J'irai voir en chemin faiſant le Duc d'Anjou. Je croi outre le devoir commun, qu'ayant autant de bonne volonté qu'il en a pour Sa Majeſté, il eſt bon que je m'entretienne avec lui avant que de quitter le Royaume. Comme je ne ſçai où je le trouverai, ni combien de tems il me retiendra je ne ſçaurois, Milord, vous dire au juſte, quand je ſerai à nôtre Cour.

Fr. Walſingham.

LETTRE CCCXXIII.

Au même.

1581. MILORD, vous sçaurez s'il vous plaît, que Dimanche dixiéme du courant nous eûmes audience du Roi, où je lui representai moi Secretaire, combien nous & ses Députez avions avancé par son consentement le Traité de Ligue ofensive & défensive; que la negotiation s'étoit rompuë en consequence des lettres de son Ambassadeur en Angleterre, & pour les raisons qu'on a dit qu'il a écrites. Sa Majesté en ayant été informée par nous, & s'étant entretenuë sur cela avec l'Ambassadeur, il s'est trouvé par la copie de la lettre de ce Ministre, qu'il a montrée pour s'excuser, que ce n'étoit pas la même chose qu'on avoit dit qu'il avoit mandé, comme nous croyons qu'il en aura donné avis par sa derniere dépêche. Qu'ainsi Sa Majesté nous avoit ordonné de le prier de sa part de trouver bon que nous continuassions avec ses Ministres la negotiation d'une Ligue si néceſſaire aux deux Royaumes, par les raisons qu'il a jusqu'ici proposées. Le Roi répondit par un long discours, & dit qu'il souhaitoit avec passion l'amitié de Sa Majesté, & principalement de voir le mariage accompli, dût-il vivre six ans de moins, & qu'il s'estimeroit fort heureux si Sa Majesté croyoit son Frere digne de cette faveur. Il s'étendit sur l'avantage qu'une telle union apporteroit aux deux Royaumes, & repeta ce qu'il avoit dit ci-devant d'afectionné, insistant toûjours sur le mariage comme sur le lien le plus fort de tous en matiere d'amitié. Pour la Ligue, il dit qu'il y en avoit déja entr'eux une défensive, qu'il vouloit bien étendre pour plus grande asseurance de sa bonne volonté, en tout ce qu'on y trouveroit de défectueux, & qui seroit jugé à propos d'y ajoûter. Mais que pour la Ligue ofensive, il avoit toûjours souhaité & eu dessein qu'elle suivît le mariage. En réponse on mit en œuvre plusieurs raisons pour le porter à continuer le Traité commencé, & on representa entr'autres choses, qu'il n'y avoit point de lien si fort que celui qui étoit fondé sur la néceſſité, & que la cause de cette néceſſité ne lui étoit pas à present inconnuë: Que la conclusion de ces Ligues ne préjudicioit point au mariage: Que l'avantage qui en reviendroit à ce Royaume suivant les apparences, n'étoit pas petit, puisqu'il s'asseuroit par là d'un pays, où, & par le secours duquel ce Royaume avoit soufert de grandes pertes dans ces dernieres années, par deux échecs qu'il avoit reçû du tems du Roi son Pere. On lui fit entendre pareillement, qu'attendu que le Duc au lieu d'être secouru dans une entreprise si avantageuse à ce Royaume, & si glorieuse pour son Altesse, étoit au contraire traversé, Sa Majesté avoit juste sujet de se confirmer dans son opinion au sujet de la dificulté proposée pour la suspension du Traité de mariage, ayant bien prévû que si la negotiation avoit continué, le plus grand poids de la guerre seroit tombé sur elle, le Duc & les Etats n'étant pas en état de resister aux

Forces

Forces d'un Prince aussi puissant que le Roi d'Espagne. Qu'ainsi le Roi ayant consenti sur la réponse de son Frere, qu'on traitât de la Ligue en question sans parler du mariage; qu'ayant nommé des Députez de sa part, que la Ligue ayant été heureusement commencée, & qu'étant déja convenu de quelques particularitez pour une Ligue ofensive, Sa Majesté & toute la Terre trouveroient fort étrange le changement present. Aprés avoir fait sur cela un long discours, le même en substance qu'il avoit déja fait, & cela en termes generaux sans répondre à aucun fait particulier, & ofert à Sa Majesté, dont il cherissoit de toute son ame l'estime & l'afection, & sa personne, & tout ce qui dépendoit de lui, il conclut en disant, qu'il n'y avoit pas dans une Ligue ofensive la même seureté, qu'à un mariage, lequel se faisant Sa Majesté seroit la Maîtresse de tout; & que si on l'avoit autrement compris, ou il n'avoit pas expliqué ses intentions aussi clairement qu'il avoit eu dessein de le faire, ou que nous & ses Députez l'avions mal entendu, n'ayant jamais eu d'autre dessein que de faire suivre le mariage & la Ligue ofensive. Ayant entendu cette conclusion du Roi, & la lui ayant repetée, moi Secretaire lui ai dit, que puisque c'étoit là sa résolution, j'avois ordre de Sa Majesté de m'en retourner en Angleterre, où j'étois plus nécessaire qu'ici pour des raisons que je lui dis, & qu'il songeroit à un tems plus favorable pour traiter de ces matieres, le priant au reste de me dire quand je pourrois recevoir ses commandemens pour Sa Majesté, & prendre congé de lui. Il dit qu'il auroit bien souhaité que nous eussions été au mariage du Duc de Joyeuse qui se solemniseroit le dix-huitiéme de ce mois; mais que puisque Sa Majesté m'ordonnoit de m'en retourner, ce seroit quand je voudrois. Il me dit plusieurs choses obligeantes pour Sa Majesté, afin de lui en faire rapport à mon retour. Nous allâmes ensuite à la Reine Mere à laquelle nous dîmes ce qui s'étoit passé avec le Roi. Elle dit à peu prés les mêmes choses que le Roi avoit dites, avec cette diference qu'elle dit plus nettement, qu'ils craignoient que la Ligue ofensive & défensive étant faite, le mariage ne fût entierement rompu. Elle dit plusieurs autres choses dont je ne croi pas nécessaire d'embarrasser Sa Majesté, & dont je l'entretiendrai à mon retour. Moi Secretaire je priai pour lors la Reine Mere de juger favorablement de ces afaires, qui étoient si importantes pour le tems, que je viendrois prendre congé du Roi & d'elle. Ainsi nous nous retirâmes pour cette fois. Comme il pouvoit arriver quelque changement, nous n'avons dépêché ce Courrier qu'aprés avoir eu nôtre audience de congé, qui fut Jeudi douziéme du courant. Toute l'audience se passa suivant la coûtume en complimens de la part du Roi & de la Reine Mere, qui furent principalement soigneux de recommander le mariage. A Paris 13. de Septembre 1581. 1581.

Fr. Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

Reservatio 12. Septembris.

1581. NOs Franciscus Walsingham &c. Henricus Cobham &c. Joannes Sommers &c. omnibus ad quos præsentes pervenerint Salutem, ut suprà : Denuo tres integros menses adjiciendos censemus, quos mensis Septembris die 12. incipere intelligimus. In cujus rei testimonium has litteras nostras manuum nostrarum subscriptione munimus. Data ex urbe Parisiorum 12. Septemb. 1581.

François Walsingham.
Henri Cobham.
Jean Sommers.

FIN.

Avertiſſement du Traducteur.

IL n'eſt rien de ſi ordinaire aux Traducteurs que de faire dans une Préface, ou dans un Avertiſſement, le Panegyrique de leur Auteur: Mais comme cela ſe fait ſouvent par un principe d'amour propre, plutôt que pour rendre à l'Auteur la juſtice qui lui eſt dûë, il me ſemble qu'il n'y a rien de plus inutile & de plus mal à propos, à moins que ce qu'on en dit ne ſoit puiſé du mérite de l'ouvrage même. Ils s'imaginent qu'aprés avoir naturaliſé, s'il faut ainſi dire, les penſées d'un étranger, elles ſont devenuës les leurs propres. Ils n'oſent directement louër leur ouvrage, & ils trouvent le ſecret de ſatisfaire leur envie en loüant celui d'autrui. On écrit pour le public; auſſi eſt-ce le public qui doit juger des ouvrages qu'on lui donne. Il n'eſt rien de plus inutile que ces éloges anticipez, contre leſquels les perſonnes de bon ſens ne manquent jamais de ſe récrier. Si le livre eſt bon, ſon mérite eſt ſon Avocat & ſon protecteur; mais s'il eſt mauvais, tout le bien qu'on en peut dire à l'avance ne ſçauroit le faire trouver bon.

Je ſerois doublement condamnable, ſi je faſois ici la faute que je reproche aux autres, & ſi je deſtinois cet Avertiſſement à autre choſe qu'à faire connoître le caractere de mon Auteur, & à donner une idée générale du mérite d'un Miniſtre dont la memoire ſera toûjours précieuſe à l'Angleterre, comme ſes ſages Maximes ſeront toûjours utiles à ceux qui s'attachent à la Cour, ou dans le deſſein d'y faire fortune, ou en vûë de ſervir leur patrie & leur Prince.

Quand je fis il y a cinq ans la Traduction de cet excellent Ouvrage, je ne m'attendois pas que je ferois aujourd'hui celle de ſes Negotiations, bien loin d'eſpérer de recouvrer aſſez de memoires pour pouvoir mettre à la tête des Remarques, non ſeulement ſur la vie de ce grand Miniſtre, mais auſſi ſur celle de pluſieurs Miniſtres & Favoris ſes contemporains. Je n'ai pas aſſez bonne opinion de ma capacité & de mes lectures pour preſumer d'y avoir bien reüſſi; mais enfin je croi en avoir aſſez dit pour ſuprimer le peu que j'en avois touché dans cet Avertiſſement, & renvoyer le Lecteur à ce que j'en ai dit depuis avec plus d'étenduë. Il ſufira de remarquer ici, que Walſingham eſt l'Auteur de la belle lettre qui eſt à la fin de *l'Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre* du ſçavant Docteur Burnet, depuis Evêque de Salisbury, où la conduite de la Reine Eliſabeth envers les Catholiques Romains eſt ſi ſolidement & ſi nettement juſtifiée; & que ce grand homme a été le Cardinal de Richelieu de la Reine Eliſabeth.

Tous

Tous ceux qui ont du ſçavoir & de la lecture peuvent faire de bonnes reflexions, & donner de beaux préceptes ſur les divers évenemens dont nous parle l'Hiſtoire; mais il y en a bien peu qui ayent tout enſemble la Pratique & la Theorie, & qui puiſſent fonder les Maximes qu'ils établiſſent ſur leur propre experience, comme a fait Walſingham, qui a paſſé par tous les degrés de la faveur, & qui ne donne que les conſeils qu'il a pratiquez lui-même. C'eſt ſur ce pied-là qu'on regarde comme un chef d'œuvre le *Teſtament Politique* du fameux Cardinal de Richelieu, qui n'eſt, à proprement parler, qu'un recueil des penibles experiences de ce grand Miniſtre.

Quoique le principal but de Walſingham ſoit d'apprendre aux Courtiſans les moyens de ſe mettre en faveur, de s'y maintenir, & de donner des Conſeils aux Miniſtres qui veulent faire une heureuſe Navigation ſur une Mer où les naufrages ſont ſi frequens, il y a neanmoins pour les Princes pluſieurs belles inſtructions. Il poſe pour prémier Principe qu'il y a bien peu de Courtiſans qui ne ſacrifient à leur fortune particuliere l'honneur, la gloire, & les intérêts de leur Maître. L'exemple de Sejan qu'il rameine ſi ſouvent ſur la ſcene, & pluſieurs autres faits hiſtoriques qu'il applique ſi heureuſement, ſont des Préceptes parlans qui doivent obliger les Princes à ménager leur faveur, & à ne donner jamais à leurs Favoris une autorité qui puiſſe avec le tems afoiblir la leur. Pour montrer que les Conſeils qu'il donne ne ſont pas des recherches fondées ſur les vaines apparences de la ſpeculation & de la fantaiſie, il appuye tout ce qu'il avance ſur les plus pertinentes & les plus celébres autorités que l'Hiſtoire ou l'experience lui ait pû fournir. Par ce moyen il joint l'utile avec l'agréable, met l'eſprit en état de juger de toutes les circonſtances des faits qu'il propoſe, & le détermine en faveur de la Maxime qu'il établit. En un mot ce Traité contient depuis le commencement juſqu'à la fin, un abrége de Politique redigé par articles ou par chapitres en forme d'eſſai, également utile aux Princes, à ceux qui ſont appellez au maniment des grandes afaires, & qui ſe propoſent de faire leur fortune à la Cour.

Il paroît par les dernieres lignes de cet ouvrage que l'Auteur eſt mort en retraite. Il vivoit ſous un Regne où les chûtes étoient frequentes. J'avouë de bonne foi que je ne ſçai ce qui a été cauſe de la ſienne; car non ſeulement il n'en dit rien, mais il ne dit pas même un ſeul mot de la Reine Eliſabeth dans tout le cours de ſon ouvrage. Je dois cette remarque à une perſonne d'un mérite diſtingué à laquelle j'ai communiqué mon manuſcrit, & qui fait là-deſſus une reflexion fort ingenieuſe, qui eſt que Walſingham a pû avoir les mêmes vuës à l'égard d'Eliſabeth, que Corneille à l'égard du Cardinal de Richelieu, dont il proteſta de ne jamais parler, parce qu'il en avoit reçû trop de bien pour en dire du mal, & qu'il lui avoit fait trop de mal pour en dire du bien.

MAXI-

MAXIMES POLITIQUES DE WALSINGHAM.

MAXIMES POLITIQUES DE WALSINGHAM.

CHAPITRE PREMIER.

Des differentes fins des Courtisans, & des moyens qu'ils employent pour y parvenir.

IL faut que les personnes qui veulent conduire leurs afaires avec prudence & avec ordre, commencent par se proposer une fin à laquelle doivent aboutir toutes leurs actions. Ceux qui portent leurs vûës du côté de la Cour ne le font pas tous par les mêmes motifs; les uns agissent par interêt, les autres par gloire; l'ambition en entraîne plusieurs; une infinité ne songent qu'à se supplanter, & n'agissent que dans le dessein de faire échouër les meilleurs projets. Mais il y en a tres-peu qui se proposent la gloire, & l'avantage du Prince.

Cependant quelques differentes que soient leurs fins, ils n'employent que les mêmes moyens pour y parvenir, c'est à dire, qu'ils recherchent tous la faveur du Prince, & qu'ils n'épargnent pour y reüssir ni l'adresse, ni l'assiduité, ni le travail. Ceux qui veulent donc se faire aimer du Prince doivent avant toutes choses s'en faire connoître, & se rendre ensuite agréables ou par leur bonne conduite, ou par leurs talens, ou par leurs actions, ou par quelques autres moyens honnêtes. Il y en a neanmoins qui à la faveur de leur grande qualité, de l'autorité de leur charge, & des emplois qu'ils exercent, soit qu'ils les tiennent par droit de succession, ou pour les avoir achetez, ont un libre accez auprés du Prince. Et comme ils sont par là dispensez de la peine & des soins de s'en faire connoître, ils ont beaucoup d'avantage

tage sur les autres, & trouvent d'abord la moitié de leur ouvrage fait. Il n'en est pas de même de ceux qui n'ont pas la liberté d'approcher la personne du Prince, ils trouvent dés l'entrée de trés-grandes difficultez. Mais lors qu'ils en sont une fois connus, il les avance plûtôt que les autres, & a plus de confiance en eux lors qu'il les juge propres à lui rendre service, & la raison de cela est, qu'étant des gens de peu, ils sont plus soûmis à sa volonté, & le respectent comme l'Auteur de leur Fortune.

C'est tout autre chose des Courtisans d'une naissance distinguée, car ou leurs Emplois ou leur Maison met le Prince dans la néceſſité d'avoir des égards pour eux, & de préferer quelquefois leur sentiment au sien. Et comme il craint que leur élevation ne les rende vains, & ne les oblige à faire des cabales contre sa personne & contre les interêts de son Etat, aussi ne les éleve-t-il pas volontiers, parce qu'il ne seroit pas en état de reprimer leurs factions sans danger, au lieu qu'il peut abaisser facilement ceux qu'il a élevez de la mediocrité; car en ce cas il n'a qu'à leur tourner le dos, ou à les abandonner aux Grands, qui les regardent pour la plûpart d'un œil d'envie. Je ne parle ici que de ces sages Princes, qui ont appris à renfermer dans de justes bornes le pouvoir de ceux qu'ils élevent, & ausquels ils ne conferent pas toute l'autorité de leur Couronne, & tous les emplois importans de leur Royaume, leur soûmettant même les personnes de la prémiere qualité. Les Princes qui en ont usé de cette maniere s'en sont rarement bien trouvez, pour ne pas dire jamais.

CHAPITRE II.

Ce qu'il faut faire pour aquerir la faveur du Prince.

OUtre les moyens ordinaires & communs dont les Courtisans se servent pour se mettre en credit, & pour gagner la faveur du Prince, il y en a deux principaux: les uns recherchent les charges & les dignitez publiques, & montent à la gloire par degrez, jusques à ce qu'ils soient devenus Favoris: les autres suivent la Cour, & cherchent avec assiduité les occasions d'être employez dans les affaires secretes du Prince, & dans les negotiations de la derniere importance.

La derniere voie est sans contredit la plus courte, & tracée, pour ainsi dire, par ceux qui ont été les plus favorisez de leurs Princes; comme par exemple par Mecenas à l'égard d'Auguste, & par Salluste à l'égard du même Auguste, & Tibere son
Annal. 3. successeur. Voici comme en parle Tacite, *Salluste se contenta, à l'exemple de Mecenas, du titre de Chevalier, & sans aspirer aux honneurs dont le chemin lui étoit ouvert, il surpassa en autorité & en pouvoir grand nombre de Triomphans & de Consulaires. Different en cecy de ses Ancêtres, qu'il vécut dans la pompe & la magnificence de son siecle, d'un esprit neantmoins capable des plus grandes choses, avec d'autant plus de vigueur, qu'il faisoit paroître plus de negligence.*

Annal. 12. Il en fut de même de Mella, dont parle le même Tacite, *Cet homme qui étoit de la*

race

race de Gallion & de Seneque, avoit une extrême ambition: cependant il ne pretendit jamais aux honneurs publics, quoiqu'il ne fût que simple Chevalier Romain, il eut autant d'autorité que ceux qui avoient été Consuls; de plus il croyoit que le moyen le plus court pour s'enrichir étoit d'être employé aux affaires du Prince.

CHAPITRE III.

Les moyens de se faire connoître au Prince.

LEs moyens de se faire connoître du Prince & de se rendre agréable, sont differens selon la varieté des Courtisans & des temps. Il y en a qui se font connoître par des actions d'éclat, ou profitables, ou glorieuses, ou bien par une vertu extraordinaire. Plusieurs ont accez auprés du Prince, & s'aquierent du credit par le moyen des recommandations; & c'est aussi de toutes les voyes la plus ordinaire. En effet les Princes sont si fort élevez au dessus des autres, & tellement environnez de personnes de la premiere qualité, & de vieux Courtisans, qu'il est difficile qu'un Etranger perce la foule, à moins que quelqu'un ne lui donne la main, & ne lui ouvre le passage, ou que par quelque action extraordinaire il ne s'attire les yeux de tout le monde, & sur tout ceux du Prince.

L'aventure de l'Architecte Dinocrate est tres-memorable sur ce sujet. Cet illustre Macedonien voulant se faire connoître d'Alexandre le Grand, & les Courtisans ne voulant pas l'introduire, il resolut de se produire lui-même: pour cet effet il se depoüilla de ses habits ordinaires, s'huila tout le corps, se mit sur la tête une couronne de peuplier, & couvrant son épaule gauche d'une peau de Lion, il prit une massuë en sa main. En cet équipage il s'approcha d'Alexandre qui étoit alors sur son Trône. Un spectacle si nouveau le fit regarder de tout le monde, & surprit tellement Alexandre même, qu'il se le fit amener. Et quoiqu'il n'approuvât pas la proposition qu'il lui fit, il le retint à son service, & le mit au rang des personnes de sa maison.

Je n'allegue pas cet exemple en vûë de persuader à personne de pratiquer une telle extravagance pour s'insinuer dans les bonnes graces du Prince, mais pour prouver demonstrativement, que des Etrangers & des Inconnus, à moins qu'ils ne soient introduits par des personnes de grande autorité, ne peuvent qu'avec peine traverser la foule dont le Prince est environné, s'ils ne le font, comme on a déja dit par quelque action d'éclat, où qu'ils ne meritent par quelque chose de surprenant *digito monstrari* &c. comme dit le Poëte.

CHAPITRE IV.

Qu'il faut connoître l'humeur du Prince, & l'inclination des Favoris.

LE Courtisan qui veut être connu & aimé de son Prince, doit bien étudier non seulement son humeur & ses maniéres, mais aussi l'inclination de ceux de sa suite, en qui il se fie & se repose le plus; comme aussi l'esprit des personnes de la premiere qualité, & en general tous ceux qui peuvent lui être de quelque secours. S'il ne le fait pas, l'émulation, la crainte, l'envie, la haine, leurs propres intérêts, ou ceux de leurs amis les faisant agir, ils ne manqueront pas de lui faire du mal. Il est sur tout nécessaire de connoître à fond l'inclination & les habitudes du Prince, qui dépendent beaucoup de son temperament: & quoique les sages Princes sçachent bien les cacher & les adoucir, il arrive rarement qu'ils n'éclatent quelquefois, & que laissant tomber leur masque, par maniére de dire, ils ne se montrent tels qu'ils sont. Comme toutes leurs actions sont exposées aux yeux du monde, il est impossible qu'on ne s'apperçoive à quelque heure de la pente de leur esprit. Ils sont quelquefois si accablez du poids de leurs affaires, qu'oubliant la ruse ils se font voir au naturel. Tibere lui-même tout grand Maître qu'il étoit dans l'art de dissimuler, ne pût si bien se cacher, que tous ses artifices ne se découvrissent peu à peu.

Puis donc que les inclinations des hommes en general sont si differentes, que ne doivent point être celles des Princes, qui varient presqu'à l'infini? Cependant on peut les réduire à deux chefs: L'un renferme tout ce qui peut contribuer à la grandeur de leurs Etats; & l'autre ce qui regarde leurs plaisirs personnels. Leur grandeur consiste dans leur réputation, dans leur autorité, ou dans leurs richesses; dans le devoir de leurs Sujets, ou enfin dans la force, & dans la fidélité de leurs Armées. Le Courtisan doit en tout cela regler ses empressemens sur la nature, & sur la disposition des affaires des Princes; celui qui s'en aquittera habilement ne peut pas manquer de plaire, pourvû que d'ailleurs il ne soit pas rendu suspect, & qu'il n'ait pas donné sujet au Prince d'avoir de l'aversion pour lui.

Il faut faire le même jugement des plaisirs & des vices du Prince. S'il est défiant & craintif, comptez qu'un Rapporteur hardi, qui ne se soucie pas de desobliger les Grands, & qui est toûjours prêt d'executer les ordres du Prince, quels qu'ils puissent être, lui sera toûjours agréable. C'est là à peu prés le portrait que Tacite fait de Sejan: *Il avoit un corps*, nous dit-il, *capable des plus grands travaux, un esprit audacieux, rusé, calomniateur, lâche, & orgueilleux tout ensemble. Plein de pudeur & de modestie en apparence, mais au dedans une convoitise de regner insatiable.*

Si le Prince aime à boire il regardera de bon œil ceux qui se plaisent à la débauche. Ce fut pour cette raison que Tibere anima Pomponius & Lucius Pison, voici ce

ce qu'en dit Suetone, *pendant qu'il travailloit à la reformation des mœurs il passa deux jours & deux nuits à manger & à boire avec Pomponius Flaccus & Pison. A l'un il donna la Province de Syrie, & à l'autre le Gouvernement de Rome, les nommant dans ses Lettres des Amis agréables & gens à tout faire. Le même Tibere, ajoûte Suetone, préfera à plusieurs personnes de qualité un homme de basse naissance, qui demandoit la Questure, parce qu'à un banquet où ce Prince étoit, il avoit bû à sa santé une mesure extraordinaire de vin.

Neron n'aima Tigellin que parce qu'il étoit aussi vicieux que lui. Tigellin, dit Tacite, eut d'autant plus de credit auprés de Neron, qu'il étoit le confident de ses plus secrettes voluptez. *De même Petrone, ce Maître de l'élegance*, pour parler comme les Historiens, *fut de la confidence de Neron, qui n'aimoit presque personne, & qui ne trouvoit rien d'agréable ni de delicieux, que ce que Petrone avoit approuvé.* A l'exemple de Neron, Commode & Heliogabale donnerent toutes les dignitez de l'Empire à des gens faits comme eux. Annal. 14. Annal. 16.

Mutianus, ou M. Licinius Crassus fut aimé de Vespasien, moins à cause de sa fidélité, & du merite de ses services passez, qu'à cause qu'il étoit plus habile que les autres à entretenir son avarice. Ce fut par le même motif d'avarice qu'Isaac dit l'Ange, qui fut Empereur aprés la mort de Theodore, aima un certain jeune homme, qui ne sçavoit qu'à peine écrire, & qu'il fit neanmoins Contrôlleur de ses Finances, esperant de partager avec lui les presens que lui faisoient largement tous ceux qui avoient besoin de lui.

Manuel Comnene ayant besoin d'un homme impitoyable & artificieux pour lever ses Tributs, & pour fournir de l'argent à sa prodigalité, jetta les yeux sur Jean Pucius, homme rude, insupportable, de difficile accez, & d'une brutalité sans pareille ; Homme en un mot dont le langage & les yeux répondoient parfaitement à son naturel & à son Emploi. Et non content de cela, il l'éleva tellement au dessus de tous les autres, qu'il eut l'impudence de violer les Edits du Prince & les ordres du Senat. Et sous prétexte de vouloir augmenter les Finances, il supprima quelques-unes des charges de l'Empire les plus importantes & les plus considerables ; comme étoit par exemple celle de Commandant des Galeres, qui faisoient la principale force & défense de l'Etat.

CHAPITRE V.

S'il faut avoir de la complaisance pour ce que le Prince aime, & jusqu'où doit aller cette complaisance.

NON-SEULEMENT tout le monde convient, que ceux qui veulent plaire au Prince doivent applaudir à tous ses desirs, mais même l'usage ordinaire des Courtisans a autorisé cette conduite. Un honnête homme sera surpris de cela, & s'imagi-

* *De Tiberio, cap.* 24.

s'imaginera qu'une Maxime qui oblige d'avoir une entiere complaisance aux volontez du Prince, lui ferme l'entrée de la Cour, puisque les Princes agissent souvent contre la Raison & contre la Justice. A la verité celui qui veut vivre dans une innocence parfaite, fuïr la societé des vicieux, & s'éloigner du poison de la corruption, fera bien selon moi de s'absenter de la Cour, qui corrompt quelquefois la plus grande integrité & la plus parfaite innocence.

Cherchons un exemple ou deux de cette corruption. Festinus, ami de Maximin, gouverna l'Asie sous le Regne de Valentinien, avec une douceur & une modestie admirable, & censura severement les violences, les cruautez, les calomnies, & les fraudes de Maximin : mais s'étant enfin apperçû que cette conduite modérée avoit fait donner à ses Collegues le Commandement des Bandes Pretoriennes, qui étoit la premiere dignité aprés celle d'Empereur, il changea de maniere de vivre, & imitant Maximin il fit plusieurs injustices & cruautez. Jean Pucius, dont je viens de parler, eut pendant quelque temps l'administration des affaires & des Finances de l'Empereur, & s'en aquitta avec beaucoup d'integrité; ce qui fit que l'orgueil & l'inhumanité de l'Empereur furent en quelque maniere supportables aux Sujets bien intentionnez. Mais enfin, dit Nicetas, s'étant abandonné au desir des richesses, il porta l'avarice aussi loin, que l'avoient portée ceux qui l'avoient precedé dans cette charge. Il exhortoit même ses amis & ses domestiques à faire comme lui, & en effet plusieurs le firent. Pour les autres quoiqu'ils valussent mieux, & qu'ils ne fussent pas corrompus, ils souffroient cependant sans rien dire que les autres se corrompissent, & cela parce qu'ils craignoient le danger dont étoient menacez ceux qui faisoient quelque resistance.

Aristide premier, soit de nom soit d'inclination, étant devenu Trésorier des Atheniens, travailla d'abord selon son inclination & le devoir d'un honnête homme, à trouver les moyens d'empêcher que les Officiers qu'il avoit sous lui ne pillassent le public. Il fut incontinent accusé de tromperie & de malversation, comme s'il eût été l'homme le plus corrompu qui eût jamais occupé cette charge, & peu s'en falut qu'on ne le condamnât comme tel. Mais enfin s'étant tiré d'affaires, & ayant conservé sa charge, il resolut de faire comme ses prédecesseurs, & de fermer les yeux aux larcins de ses Collegues. Par ce moyen il se rétablit d'abord dans l'estime de tout le monde, & passa pour homme de bien comme auparavant.

La même chose arrive souvent à la Cour, soit par la malice de ceux qui sont les plus autorisez, qui ne peuvent souffrir que personne ait plus de vertu qu'eux, soit par le peu de sens ou par l'imprudence du Prince. J'avouë donc qu'il est extremement difficile que les Courtisans conservent leur integrité : cependant si quelqu'un est à la Cour ou par la necessité de sa fortune, ou par sa haute naissance, ou par la dignité de son Emploi, ou par le desir de rendre service à ses amis, ou à sa patrie, ou si y étant appellé par le Prince, il embrasse ce genre de vie, & tâche par ce moyen à se procurer du bien, & à servir ses amis lorsque l'occasion s'en presente; il peut ce me semble y demeurer, au moins pendant quelque temps, sans préjudicier à sa droiture.

Je parle des Cours des méchans Princes; car il n'est pas fort difficile de demeurer

rer à la Cour d'un Prince ſage, qui aime les gens d'honneur & de vertu. Autrefois les gens de bien n'embraſſoient pas toûjours les emplois publics à deſſein de rendre ſervice à leur patrie, mais uniquement pour empêcher d'entrer dans les charges les hommes méchans & corrompus. Et par la même raiſon ils doivent tâcher d'avoir accez auprés des Princes tiranniques & voluptueux, afin d'empêcher le mal ſinon ouvertement & ſans détour, au moins indirectement, & autant qu'il leur eſt poſſible, & de prévenir les pernicieux conſeils du Prince, ou en retardant les reſolutions, ou en faiſant naître des difficultez, ou en lui inſpirant des ſentimens plus raiſonnables & plus doux.

Burrhus & Seneque qui paſſoient de leur temps, non-ſeulement pour de bons Courtiſans, mais auſſi pour des gens ſages, ayant été chargez de la jeuneſſe de Neron, & ayant remarqué que le penchant de ce Prince étoit l'amour & le plaiſir, pour empêcher qu'il n'éclatât, & débauchât les Femmes de la premiere qualité, lui permirent d'avoir une Maîtreſſe, & par ce moyen ils le retinrent pendant quelque temps. *Il s'étoit déja ſervi d'Anneus Serenus l'un de ſes Amis, pour cacher les commencemens de ſon amour. Cet homme contrefaiſant le paſſionné avoüoit en public les preſens que le Prince faiſoit à ſon Affranchie.* Autant en doit faire un homme de bien : comme il ne lui eſt pas poſſible de ſe rendre le maître du luxe, du libertinage, & de la méchanceté du Prince, il faut au moins faire diverſion & les tourner du côté où il n'y a rien à craindre, ſoit pour le bien public, ou pour la gloire du Prince.

Tac. Annal. 13.

CHAPITRE VI.

Les honnêtes gens ſont rares dans les Cours corrompuës, & peu favoriſez; les malhonnêtes en grand nombre, & ſavent s'inſinuer dans l'affection du Souverain.

On me dira peut-être, qu'il eſt rare, qu'un Tiran, ou un Prince débauché donne ſon affection à un honnête homme. Je ne diſconviens pas que cela ne ſoit tres-rare, mais je ſoûtiens en même temps qu'il y a peu de Cours, où il ne ſe trouve d'honnêtes gens, ſinon appellez par le Prince même, au moins attirez par le genereux deſir de faire du bien aux autres, & de s'oppoſer à l'autorité des méchans. C'eſt dans cette vûë qu'ils tiennent pied ferme, ſoûtenus qu'ils ſont par les Courtiſans les mieux intentionnez, & appuyez de l'amitié & de la protection de quelque perſonne éminente ; c'eſt là qu'ils obſervent avec ſoin la Maxime de Lepidus, que Tacite propoſe comme un bon & ſage Courtiſan, qui n'a jamais offenſé le Prince par une deſobéïſſance à contretemps, ni extenué ſes vices par une lâche flaterie. C'eſt pour cela même que le même Hiſtorien louë Capiton & Labeon. *Ce Siecle*, dit-il, *a porté ces deux grands ornemens de la paix. Le dernier plus franc & plus genereux, & par conſequent plus celebre parmi les hommes, l'autre plus complaiſant & plus aimé du Souverain.*

Annal. 4.

Je demeure d'accord qu'il eſt plus difficile à un honnête homme qu'à un autre de faire le perſonnage de Courtiſan. Mais neanmoins je ſoûtiens que la gloire & le contentement d'eſprit qui en reviennent, dédommagent beaucoup de la peine qu'on a de bien jouër ce Rôlle. Car ſi le Courtiſan ſe conduit ſagement, & s'accommode aux choſes qu'il a ſous les yeux, il eſt impoſſible qu'il change, ni qu'il ſuccombe; j'oſe dire même qu'il ne peut pas manquer de plaire enfin au plus méchant Prince, ni de s'en faire plus aimer que ceux dont la réputation n'eſt pas ſi bonne, qui font rarement les affaires du Prince avec le ſoin & la fidélité qu'ils doivent, ou du moins qui les font d'une maniére qui n'approche point de ce qu'il peut aiſément ſe promettre d'un homme d'honneur & de vertu. C'eſt à quoi tendoit le conſeil de Salluſte & de Mecenas. Le premier conſeilloit à Jule Ceſar, & l'autre à Auguſte de ne donner leur affection qu'à d'honnêtes gens. Pourquoy cela? parce que la conſcience & le ſoin que les honnêtes gens ont de leur réputation ſont plus capables de les empêcher de faire une mal-honnêteté, que la crainte de la peine, ou l'impuiſſance ne ſont capables de retenir ceux qui ne le ſont pas.

Mais comme j'ai dit, les Courtiſans vicieux ſont toûjours le plus grand nombre. Ils ont deux voies principales pour s'inſinuer dans les bonnes graces du Prince. La premiere eſt de le flater, & la ſeconde d'executer tout ce qu'il commande, & de le faire d'une maniére d'autant plus ſervile, qu'ils s'en promettent une plus grande recompenſe. De plus les Princes ſont bien aiſes d'avoir auprés d'eux des gens, en comparaiſon deſquels ils paroiſſent la bonté même. Il y en a d'autres, qui s'imaginent auſſi que leur vie eſt plus en ſeureté lors qu'ils ſont accompagnez de gens qui leur reſſemblent. Denis le Tiran ayant été prié de chaſſer de ſa Cour un infame qui s'étoit rendu l'averſion de tout le monde, répondit, *qu'il vouloit le garder, de peur que s'il le renvoyoit, il ne devînt luy même la perſonne de la Cour la plus odieuſe.* Il eſt naturel à ceux qui ſont vicieux, de vouloir paſſer pour gens de probité, en ſe comparant à ceux qui ſont encore plus vicieux. Et c'eſt pour cela que certains Princes eurent anciennement la malice de choiſir des Succeſſeurs qui ne leur reſſembloient pas, pour rehauſſer l'éclat de leur gloire par l'oppoſition des vices de ceux qu'ils choiſiſſoient. Tacite croit que ce fut par cette raiſon qu'Auguſte adopta Tibere, dont il connoiſſoit parfaitement bien l'arrogance & la cruauté, & que Tibere choiſit Caligula.

Il eſt néceſſaire ſur tout qu'un homme de bien ſoit fort modeſte & fort circonſpect en parlant, car les Princes n'aiment que rarement ou jamais les gens qui parlent ſans prudence & ſans précaution. Platon parla librement à Denis, & cette liberté lui fut fatale; car ce Tiran le donna à un pauvre Marinier, & l'envoya dans l'Iſle de Crete où il fut vendu. Certains Philoſophes le racheterent, & lui conſeillerent *de fuïr abſolument la converſation des Princes, ou de leur parler avec plus de ménagement.* Ariſtote donna le même conſeil à ſon Couſin Calliſthenes, qui alloit à la Cour d'Alexandre: *parle rarement*, lui dit-il, *& ſi tu es obligé de parler, ne dis jamais rien que d'agréable à celui qui peut te faire ôter la vie d'une ſeule parole.*

CHA-

CHAPITRE VII.

Qui nous devons flater; le tems & la maniere de le faire. Ce que c'est que la flaterie legitime.

QUoique la flaterie soit incompatible avec les maximes rigides de la Morale & de la Vertu, cependant il est absolument nécessaire que les Courtisans flatent quelquefois le Prince s'ils veulent en être favorisez. Mais il ne s'accommode pas de toute sorte de flaterie. Celle qu'on appelle basse & servile déplût à Tibere même. Tacite nous dit, que cet Empereur sortant du Senat, on entendit qu'il disoit Annal. en Grec de certains Senateurs qui l'avoient flaté, *ô Esclaves nez!* Il y a des 3. temps où il est aussi dangereux de flater, que de ne flater point du tout. Car il arrive souvent que celui qu'on flate trop grossiérement, croit qu'on veut le tromper. Il est encore nécessaire que la flaterie soit en quelque maniere fondée sur la verité, & qu'il y paroisse quelque ombre de liberté, afin de pouvoir persuader non seulement le Prince, mais aussi les autres, que la langue est l'interprete du cœur, & par ce moyen conserver son credit. C'est là le sentiment d'Eschines & de Plutarque.

Crésus avoit connu l'humeur des Rois pendant qu'il avoit été Roi lui-même, & il savoit parfaitement bien ce qui pouvoit leur plaire ou déplaire. Cambysés Roi de Perse ayant un jour demandé à ceux qui étoient auprés de lui, *ce qu'ils pensoient de sa grandeur par rapport à celle de Cirus son pere.* Ils répondirent tous, *qu'il étoit plus grand que Cirus, puis qu'aux Etats de son pere il avoit ajoûté l'Egipte, & l'Empire de la Mer.* Le tour de Crésus, qui étoit alors prisonnier, étant venu de parler, il dit qu'*il étoit de beaucoup inferieur à son pere, puisqu'il n'avoit pû se procurer jusques-là un second lui-même.* Il y avoit dans cette réponse quelque chose de libre; aussi fut-elle plus du goût de Cambysés, que tout ce qu'avoient dit les autres.

La flaterie de Valerius Messala, dont parle Tacite, est digne d'une tres-grande Annal. consideration. *Valerius Messala*, dit cet Historien, *ajoûta*, *qu'il étoit à propos qu'on* 1. *renouvellât tous les ans le serment au nom de Tibere. L'Empereur lui ayant demandé s'il lui avoit donné charge de dire ce qu'il disoit*, *il répondit*, *que lors qu'il s'agissoit de l'interêt de la République*, *il ne consultoit que soi-même*, *sans se mettre en peine s'il déplaisoit ou s'il couroit quelque risque. Flaterie d'autant plus surprenante, que personne ne s'en étoit encore avisé.*

Cet Auteur remarque la même chose d'Atejus Capito, *Lucius Ennius*, dit-il, *Che-* Annal. *valier Romain, fut tiré en justice pour avoir fait fondre une statuë du Prince, afin d'en fai-* 3. *re de la Vaisselle d'argent. Mais Tibere le fit absoudre, quoi qu'Atejus Capito s'y opposât, criant comme s'il eût maintenu la liberté; qu'il ne falloit pas ôter à la Justice le pouvoir de*

décerner

décerner des peines contre les coupables, ni laisser un si grand forfait impuni. Qu'il pouvoit pardonner ses injures, mais non pas celles de la Republique. Il seroit aisé de produire d'autres exemples de la même nature; mais ceux qu'on vient de rapporter suffisent pour l'instruction des Courtisans qui sont obligez de flater. Ils doivent prendre garde que leur flaterie ne leur attire, ou n'attire aux autres, quelque disgrace publique ou particuliere. Il suffit de ne flater le Prince qu'autant qu'il le faut pour contenter quelquefois sa vanité.

CHAPITRE VIII.

Comment il faut se ménager dans le Conseil du Prince.

NOTRE Courtisan doit prendre garde comment il s'engage dans le Conseil du Prince, je veux même qu'il y soit appellé. Car il y en a qui ne demandent conseil, que comme fit Xerxés lorsqu'il voulut conquerir la Grece. Ce Monarque fit assembler les Princes d'Asie comme s'il eût voulu les consulter au sujet de son expedition. Lorsqu'ils furent assemblez, il leur dit, je vous ai assemblez, de peur qu'on ne dise que je fais tout à ma fantasie sans vous rien communiquer. Cependant je veux que vous sçachiez que j'espere trouver en vous des esprits soûmis & dociles. Cambysés Prédecesseur de Xerxés, étant sur le point de se marier à sa Sœur, demanda à ses Conseillers s'il y avoit quelque loi en Perse qui défendît un semblable Mariage. Ces Ministres ayant senti que le Roi leur faisoit cette question non pas tant à dessein de se déterminer, qu'en vûë de sonder leurs intentions, lui répondirent, qu'à la verité il n'y avoit point de loi qui autorisât expressément ce qu'il vouloit faire; mais qu'il y en avoit une qui portoit que le Roi pouvoit faire legitimement tout ce qu'il jugeoit à propos. Ainsi connoissant l'humeur du Prince, & examinant la nature de l'affaire dont il s'agit, il faut que le Courtisan voye s'il est à propos, ou sûr de lui dire franchement son sentiment, lorsqu'il le demande, ou de flater son inclination.

Aprés avoir établi cette verité par des exemples de Rois, je veux ensuite vous en produire un d'un homme, qui n'étoit pas Roi à la vérité, mais qui a fait la fonction de Roi en Espagne dans le Siécle précédent. Ferdinand étant mort, le Pape & l'Empereur Maximilien solicitérent Charles d'Autriche, qui étoit alors en Flandres, de prendre la qualité de Roi du vivant de Jeanne sa Mere fille de Ferdinand, qui étoit incapable de gouverner à cause de sa mauvaise santé, & de la foiblesse de son esprit. Les Etats furent assemblez pour cela, & le Cardinal Ximenes pour excuser cette nouveauté leur fit faire un excellent discours par le Docteur Carvajal. Les Grands d'Espagne plus formalistes que les autres, & plus attachez qu'il ne falloit aux intérêts de la Reine contre un Prince qui devoit en peu de tems monter sur le Trône par droit de succession, protestérent hautement contre la proposition de Carvajal. Sur cela le Cardinal se leve, & leur dit d'un air severe & indigné. *L'affaire dont il s'agit*

gît ne souffre point de difficulté, & il n'est pas tant question de dire vos avis, que de montrer vôtre soûmission. Les Rois n'ont pas besoin des suffrages de leurs Sujets. Je vous avois assemblé pour vous donner lieu de meriter les bonnes graces de vôtre Prince, & non pour le besoin que j'avois de vous: mais puisque vous ne savez pas obliger vôtre Maître, & que sous ombre de quelques Loix grossieres & arbitraires, vous prenez pour une servitude & pour une déference nécessaire, l'honnêteté qu'il vous fait, il sera proclamé Roi aujourd'hui dans Madrit sans vôtre approbation, & toutes les autres Villes suivront incontinent cet exemple.

C'est ainsi que les Princes en usent, non seulement dans les cas de cette nature, mais presque par tout ailleurs. Rarement demandent-ils l'avis de quelqu'un, à moins que ce ne soit ou pour appuyer leurs résolutions sur le consentement de plusieurs, ou pour sonder la personne à laquelle ils demandent conseil, comme Tibere fit souvent au rapport de Tacite. Il faut donc que le Courtisan étudie avec soin l'esprit du Prince, car autrement il court risque de lui donner un conseil qui lui sera desagréable. S'il ne sait pas au juste quelle est son inclination sur le fait dont il s'agit, qu'il fasse semblant de discuter l'affaire, & raisonnant ainsi pour & contre, qu'il laisse choisir au Prince le parti qu'il voudra prendre. Si ce dont on délibere n'est pas entierement résolu par avance, & d'une maniere à ne pouvoir y faire aucun changement, le Prince changera de résolution aprés avoir entendu les raisons qu'on peut alleguer contre, supposé qu'il ait de la prudence.

En ce cas il n'y aura aucun sujet de porter la délicatesse jusqu'à se faire une honte de paroître inferieur à quelqu'un, en ce qu'on suit son conseil; quelque nuisible & indécente que soit cette fausse délicatesse, elle ne laisse pas d'être tres-familiere aux grands hommes. Aprés avoir dit tout ce qui peut se dire, vous laissez la décision à la prudence, & par ce moyen vous évitez le risque que plusieurs Conseillers courent, si leur avis réüssit mal. Et si le Prince suit sa premiere résolution, & qu'il ait du dessous, il connoîtra & estimera d'autant plus la prudence du Conseiller, qu'il a prévû le mal lors qu'on pouvoit encore l'éviter.

Si vous étes pressé de dire vôtre avis sur une affaire injuste & criminelle, ou tâchez de temporiser, ou faites en sorte qu'on appelle un Tiers pour examiner la chose avec plus de soin & d'exactitude: par ce moyen l'affaire étant plus meurement pesée, on verra mieux jusqu'où la gloire & l'interêt du Prince y sont engagez. Ce fut par cette methode que Burrhus rendit inutiles les premiers attentats de Neron contre la vie de sa Mere: *Il lui promit qu'il la tueroit lui-même en cas qu'elle se trouvât coupable; mais que puisqu'on ne punissoit personne sans l'entendre, il ne pouvoit refuser la même grace à sa Mere.* Pendant qu'on l'interroge la fureur de Neron se refroidit, & ses craintes diminuent, de sorte qu'encore que sa résolution ne fût pas entiérement changée, l'execution en fut remise à une autre fois.

Mais cette maniére d'agir n'est pas de toutes les conjonctures; elle n'est bonne que dans les affaires desesperées & ambiguës. Cependant avant que d'en courir les risques, nous devons connoître si le Prince peut souffrir les retardemens; car il y en a de si opiniâtres & de si impatiens, que le moyen le plus infaillible d'encourir leur disgrace est de vouloir temporiser.

CHAPITRE IX.

Comment il faut moderer les résolutions précipitées des Princes.

Lors qu'on ne nous demande pas nôtre avis pour resoudre, mais pour la maniére d'executer ce qui est déja résolu, & c'est ce qui arrive souvent; si l'affaire dont il est question paroît incompatible avec la raison & l'honnêteté, il faut proposer les moyens les plus éloignez dont nous puissions nous aviser pour ce qui regarde l'execution, & il faut appuyer nôtre sentiment en faisant voir qu'il est facile à pratiquer, qu'il est équitable, & sans risque, & qu'au contraire les entreprises brusques & subites sont pleines de peril & de difficuité. Lors que nous avons à faire à des Princes impatiens, nous devons être toûjours préparez à des résolutions précipitées, & toûjours en état d'agir de tête, & en ce cas il ne faut pas douter qu'ils ne prennent le parti qu'on leur prouve demonstrativement être le plus aisé & le plus sûr, à moins qu'ils ne soient de la derniere imprudence & d'un entêtement insupportable. Cependant s'ils sont assez imprudens pour ne vouloir pas écouter des conseils doux & honnêtes, le Conseiller peut encore excuser sa prudente précaution par le soin qu'il a de la gloire du Prince, & par l'attachement qu'il a pour sa personne, & dire qu'il aime mieux que les choses se fassent lentement & sûrement, que si elles se faisoient brusquement à la ruïne de son Maître.

Que s'il arrive qu'il se rencontre des difficultez dans le dangereux parti que le Prince a pris de son pur mouvement, cela ne lui rappellera que mieux la prudence de celui qui a voulu l'en détourner à temps, & peut-être l'obligera de l'écouter à l'avenir lors qu'il lui proposera des moyens plus doux. Outre qu'en gagnant du temps il arrive souvent ou que la passion du Prince se modere, ou que ses desirs sont moins violens, ou qu'il s'apperçoit que ce qu'il entreprend est entierement impossible, ou ne peut s'executer sans beaucoup d'inconveniens.

Il arrive quelquefois que les moyens que les Princes se proposent sont accompagnez de tant de difficultez, qu'elles sont insurmontables. Comme je ne voudrois pas en ce cas que vous le portassiez à pratiquer des expediens de cette nature, je ne voudrois pas aussi que vous vous attachassiez trop à l'en détourner; j'aimerois mieux que vous gardassiez un silence respectueux, & que vous lui laissassiez prendre son parti, de peur que voulant le dissuader par la difficulté des moyens, vous ne lui fissiez naître l'envie de chercher des voyes plus faciles pour executer son dessein, qu'il auroit abandonné de lui-même sans cela, rebuté par les obstacles qu'il eût rencontré en son chemin, & qui l'auroient par maniére de dire mis hors d'haleine. Mais il arrive aussi quelquefois qu'un honnête homme est chargé de l'execution d'une méchanceté ou d'une injustice. A la verité il n'y a point d'honnête homme qui ne doive en tel cas souffrir toute sorte de violence ou de disgrace, plûtôt que de devenir

venir le Ministre d'une action infame; mais je crains qu'il y ait bien peu de ces honnêtes gens, capables d'une résolution assez genereuse, pour ne pas obéïr en semblable occasion, & pour se sacrifier en même temps en faveur d'autrui; sur tout si la conjoncture & le naturel du Prince ne souffrent ni refus ni excuse, & s'il n'y a pas moyen de rejetter sur un Tiers cette desagréable Commission.

Burrhus prit le dernier parti lorsque Neron eût résolu pour la seconde fois de faire massacrer sa Mere, d'autant plus soigneuse & passionnée, que le danger qu'elle avoit couru par le naufrage auquel on l'avoit exposée sur le Tibre n'avoit produit d'autre effet, sinon que cette femme déja maligne & vindicative, étoit devenuë plus furieuse & plus animée que jamais. Burrhus & Seneque étant consultez furent long-tems incertains de ce qu'ils avoient à dire, comme nous l'apprenons de Tacite. *Ils furent*, dit-il, *long-temps sans parler, craignant qu'il ne serviroit de rien de convier Neron au repentir. A la fin Seneque le premier regarde Burrhus comme pour lui demander si ses Soldats executeroient bien ce parricide. L'autre répond qu'ils étoient trop affectionnez à la Maison des Cesars, & à la mémoire de Germanicus, pour rien entreprendre contre sa Fille, & qu'Anicète achevât ce qu'il avoit commencé.* Il empêcha par ce moyen que ni lui ni ses Soldats ne fussent chargez de l'execution d'une vilaine action. Annal. 14.

J'avouë qu'on rend un mauvais service à un homme lors qu'on lui renvoye une commission qu'on ne peut pas accepter sans crime. Mais si cela doit arriver, je croi qu'il vaut mieux qu'un homme fait comme étoit Anicete soit l'executeur d'une lâcheté de cette nature, qu'un homme d'honneur & de vertu.

Cependant le plus sûr est de prévoir à temps les injustes desseins du Prince, de les prévenir dés leur naissance, d'aller au devant, & de les étouffer avant qu'ils ayent pris racine, ou qu'ils commencent à éclore. Il y en a eu plusieurs qui par des remontrances honnêtes & à propos, & avec des paroles de soye, pour parler comme Parisates, ont fait beaucoup de bien, & ont merveilleusement bien réüssi dans ces sortes d'occasions. Il est neanmoins néceffaire que ceux qui veulent se servir de pareils remedes, ayent beaucoup d'autorité auprés du Prince, afin qu'il se trouve dans la néceffité de les écouter autant à cause des égards qu'il a pour eux, qu'à cause de l'amour dont il les honore. Neanmoins aprés tout, quoi qu'ils réüssissent quelquefois, il sera difficile qu'ils réüssissent en tout. J'aime beaucoup les manieres de ceux qui ayant l'esprit solide & l'humeur agréable trouvent par là le secret de plaire, & qui comme s'ils vouloient parler de choses indifferentes, savent employer à propos une comparaison, ou un bon conte, pour representer au Prince le danger & la turpitude de ce qu'il a envie de faire, & où il semble qu'il aille donner brusquement.

Mais il faut pour cela une grande délicatesse d'esprit, & la grace requise dans le discours. De plus, il faut prendre garde que le Prince ne s'apperçoive pas qu'il soit le sujet de la plaisanterie: comme Tibere qui crût que Scaurus lui reprochoit le meurtre de sa Mere dans la Tragedie d'Atreus, & Domitien qui prit celle d'Helvidius écrite contre Pâris & contre Cenon pour une censure de ses Divorces. Il est donc néceffaire que ces sortes de contes soient finement entremêlez d'autres choses

ſes qu'on ne puiſſe pas appliquer au Prince; & il eſt trés-à-propos de prendre garde à ne pas preſſer en termes trop clairs le ſujet le plus eſſentiel de l'affaire dont i s'agit; & ſi l'on craint que le Prince ne le remarque pas, on peut repeter, mais il faut que cette repetition paroiſſe un effet du pur hazard. Plus le conte eſt réïteré & égayé, plus eſt-il capable d'imprimer ce qu'on veut faire entendre. Et comme il ſemble que cela ſe fait par hazard, & ſans deſſein, auſſi les oreilles chatoüilleuſes du Prince n'en ſeront-elles point bleſſées.

Il y a pour cette eſpece de moderation, par le moyen de laquelle vous ne pouvez ni contribuer aux vices du Prince, ni vous y oppoſer ſans ſuccez, des temps, & des moyens favorables, que ceux qui ſont à ſa ſuite, & employez dans ſes affaires, ne ſçauroient s'empêcher de rencontrer. S'il arrive que vous ſoyez indiſpenſablement obligé de vous oppoſer au penchant du Prince, il faut lui ſuſciter quelqu'autre paſſion, ou lui faire naître quelqu'autre envie, à laquelle il n'ait pas moins de penchant, & faire par ce moyen dans ſon eſprit une eſpéce de conflit & de diverſion; mais il faut toûjours avoir ſoin de couvrir ce que nous diſons du prétexte de nôtre devoir, & du reſpect que nous avons pour lui. Ce fut par là que Mutianus retint Domitien, & l'empêcha de ſe joindre avec Cerealis, comme il étoit prêt de le faire, je ne ſai dans quelle eſperance. Tac. Annal. 4.

CHAPITRE X.

Comment on doit ſe conduire ſelon les divers naturels & temperamens des Princes, & par quels moyens on peut introduire quelqu'un à la Cour.

POUR faire ces choſes avec ſuccez, il eſt fort néceſſaire de connoître les inclinations des Princes, qui dépendent de leur temperament. Les Rois ſont faits comme les autres hommes; on y trouve les mêmes differences & les mêmes varietez, à cela prés que comme ils ſont plus puiſſans que les autres, auſſi ſont-ils moins les Maîtres de leurs paſſions, ordinairement plus violentes & moins raiſonnables, que celles des particuliers.

Si le Prince eſt Bilieux, il ſera prompt, fier, & ſujet à s'emporter; formaliſte, aimant à être reſpecté, grand ennemi de ceux qui manquent ou qui deſobéïſſent le moins du monde; impatient à executer, & imprudent a réſoudre; mépriſant les ſentimens de tous ceux qui en ont d'autres que les ſiens; inſultant volontiers, & redonnant bien-tôt ſon affection à ceux qu'il a inſultez, s'ils ne renouvellent pas la memoire des inſultes paſſées; mais haïſſant ceux qui relévent les vieilles inimitiez, & pour ſe mettre en état de prévenir ceux qu'il craint, il eſt attentif à toutes les occaſions qui ſe preſentent de leur faire plus de mal.

Ceux

Ceux qui ont à faire à un Prince de ce caractere, doivent avoir les yeux & les oreilles continuellement ouvertes, pour entendre d'abord le premier ſigne, & y obéïr ſans replique ou ſans retardement, de peur qu'en contrediſant le Prince ne vienne à les ſoupçonner d'arrogance, & à les regarder comme des gens qui paroiſſent s'eſtimer plus ſages que lui. Ils ne doivent faire aucune dificulté d'accepter les moindres & les plus bas emplois, s'il le faut, quoiqu'ils ſoient au deſſous de leur condition. Qu'ils ſouffrent les inſultes avec patience, & les oublient entiérement. Qu'aprés avoir reçû une injuſtice ils n'en ſoient que plus officieux. Qu'ils ne ſe vantent point de leur merite, de peur qu'il ne ſemble que ce ſoit autant de reproches qu'ils font au Prince; mais qu'au contraire ils entaſſent ſervices ſur ſervices, de peur que la memoire des paſſez ne s'efface, & afin que la joye & le plaiſir des nouveaux rappelle le ſouvenir des vieux. Lorſque le Prince eſt en colere, qu'ils ne l'abordent point; car alors tout lui déplaît & le chagrine, & ceux même qui ont le plus de part à ſon affection ne lui plaiſent pas en tout ce qu'ils diſent, ou qu'ils font. C'eſt par rapport aux Princes de ce caractere qu'on peut dire veritablement, que la familiarité dégenere en mépris; & c'eſt pour cela qu'il faut fuïr cette familiarité, je veux même qu'ils nous y ſolicitent. Le parti de la modeſtie & du reſpect eſt ſans contredit le meilleur & le plus ſûr: car ces Lions quelque doux & quelque traitables qu'ils ſoient quelquefois, entreront en fureur dans un autre temps contre ceux qu'ils aiment le plus paſſionnément, & qui ont le plus d'autorité auprés d'eux.

Les Princes d'un temperament ſanguin ſont pour la plûpart de bonne humeur, aimant la joie & le divertiſſement; fuïant le chagrin, les affaires ſerieuſes, & l'embarras des conteſtations; aimant la paix, laiſſant le ſoin des affaires aux Miniſtres ou aux Favoris, & ne ſouffrant rien moins volontiers que les plaintes. Ils ſont obligeans, honnêtes, & ſi quelquefois ils maltraitent quelqu'un, ils ne le font jamais au moins d'une maniére outrée; ils ſe ſouviennent plûtôt du bien qu'ils ont reçû, que de celui qu'ils ont fait; ils ſont complaiſans, ſecourables, & pour la plûpart liberaux.

Lors qu'on eſt avec un Prince de ce temperament, il ne faut rien oublier de la veneration & du reſpect; mais il ne faut parler que tres-rarement d'affaires ſerieuſes. Ceux qui occupent les plus grandes & les plus importantes charges, & qui ſont employez dans ce qui regarde l'Etat, ne doivent approcher les Princes de ce caractere, que lors qu'ils ſont appellez, ou qu'ils ſavent qu'ils ne ſont engagez dans aucune partie de divertiſſement; car autrement ils courent riſque d'interrompre leurs plus grandes récréations, & ils auroient une eſpece de honte d'être ſurpris par des gens qui ſeroient peut-être bien aiſes de les voir dans une meilleure occupation. Philippe de Macedoine étant un jour à jouër aux Dez on vint lui dire qu'Antipater étoit à la porte: cette nouvelle le chagrina d'abord; & comme il ſe ſentoit coupable, il cacha ſes Dez ſous ſon Oreiller, aïant honte qu'Antipater le ſurprît à un pareil divertiſſement. Avec un Prince de cette humeur, comme ceux qui ont le manîment des plus importantes affaires de l'Etat ſont ſuperieurs aux autres, les autres ſont auſſi ſuperieurs à leur tour par l'accez libre & familier

qu'ils ont auprés du Prince, qui naturellement évite autant qu'il eſt poſſible les perſonnes d'un ſi grand ſerieux. Ceux qui ont de la gayeté & de la moderation, qui aiment le plaiſir, & qui ſavent faire les affaires, ne manquent jamais de plaire aux Princes qui ſont de cette humeur; pourvû que n'étant plus ſous les yeux du Prince, ils ne perdent pas leur autorité avec les autres par trop de facilité & de complaiſance. Il faut donc qu'ils ſoûtiennent abſolument l'honneur de leur rang, car ſans cela, la familiarité fait naître le mépris, comme on a déja dit; le mépris produit les querelles ſur la moindre apparence d'injure. Et comme le Prince n'aime ni le trouble, ni les querelles, pour ſe mettre en repos il prendra le parti d'éloigner celui qui lui paroîtra le plus coupable.

Un Prince mélancolique eſt lent à prendre ſes réſolutions, chagrin, penſif, défiant, ombrageux, pénétrant, & d'ordinaire de mauvaiſe humeur; parlant peu, & s'embarraſſant dans des termes ambigus; diſſimulé, plus propre à ſonder le ſentiment d'autrui qu'à dire le ſien, ennemi de la raillerie & de la liberté; aimant la ſolitude, de dificile accez; n'aimant preſque perſonne, & aimant froidement ceux qu'il aime, ſujet à haïr, & ſi défiant qu'il ne fait ſocieté avec perſonne, avare & craintif juſqu'au ridicule; haïſſant également ceux qu'il a offenſez & ceux qui l'ont offenſé; implacable, vindicatif, & contre lequel on doit être en garde dans quelque retour où il paroiſſe.

On ne ſçauroit être trop précautionné & trop circonſpect avec des Princes ainſi faits; on doit ſur tout étudier leurs paroles, & conſulter par maniére de dire, tout ce qu'on dit, afin qu'on ne diſe rien qui ſurprenne ou qui offenſe, ni rien que l'on n'ait medité à l'avance. Pour le reſpect, il vaut mieux en rendre trop, que pas aſſez; il ne faut jamais rien conteſter à un Prince de ce caractére, ni le preſſer dans ſes irréſolutions, de peur que ſa mélancolie étant une fois échauffée, & devenuë colere, ſon feu ne s'éteigne qu'aprés s'être changé en haine. Lorſqu'on a quelque choſe à lui demander, il ne faut pas ſe rendre importun; s'il nous refuſe il faut s'en tenir là, car il n'eſt pas bon d'accoûtumer le Prince à nous donner des refus, & ſur tout un Prince naturellement ſoupçonneux, qui regardera comme ſon ennemi celui qu'il aura refuſé, & enſuite on aura de la peine, quelque habile qu'on ſoit à le faire changer de ſentiment. Un Prince dont l'eſprit eſt ainſi tourné ſe ſouvient long-temps d'une injure, & comme il juge du cœur des autres par le ſien, il croit tout le monde auſſi malicieux & auſſi obſtiné que lui. En un mot les Princes de ce caractére ſont les moindres & les plus difficiles de tous, & leur eſprit eſt fort inégal à cauſe de la varieté des penſées obſcures qui paſſent & repaſſent par leur imagination confuſe & tenebreuſe; ce qui fait auſſi que leur converſation eſt fort incommode.

Le Flegmatique participera de la peſanteur & de la lenteur de la mélancolie; mais comme il eſt inferieur au Mélancolique du côté de l'eſprit, il l'eſt auſſi du côté du chagrin & de la défiance; car ſon cœur eſt gélé, par maniére de dire, ce qui fait qu'il ne ſe défie de perſonne tant que de ſoi-même. Il ne fait pas volontiers de grandes entrepriſes, parce qu'il deſeſpere du ſuccez, & qu'il ne ſait comment s'y prendre. Il eſt chancelant lors qu'il s'agit de prendre des réſolutions, & craintif

quand

quand il faut les executer; son esprit est lent & n'a rien de vif, & comme il n'est pas capable de haïr beaucoup, aussi ne peut-il pas aimer beaucoup.

Il faut un Ministre prompt & actif pour suppléer à la pesanteur des Princes d'un tel temperament. Lorsque le Prince a une fois trouvé un Ministre capable de faire ce qui lui avoit paru impossible, cela lui fait connoître la foiblesse de son esprit, & aimer, admirer, & cherir cet homme, comme un Ministre dont il a besoin. Une faveur de cette nature, fondée sur une prétenduë necessité, est la plus durable de toutes. Si nôtre Courtisan se voit une fois dans cet état, qu'il travaille à faire heureusement réüssir les affaires qui paroissoient les plus difficiles, & dont le Prince n'esperoit rien, ou peu de chose, comme a toûjours fait le Cardinal de Richelieu, ce grand Ministre de France, qui fit toûjours en sorte que le Roi se trouvât engagé dans des entreprises si dangereuses, qu'il n'eût sçû sans lui comment s'en tirer.

Que nôtre Courtisan remplisse aussi tout seul, s'il se peut, les plus importans devoirs de sa charge, & qu'il se donne de garde, quelque chose qu'il fasse, de se faire aider par un plus habile que lui. De plus qu'il fasse en sorte de n'être pas trop long-temps absent de la Cour, de peur qu'il ne perde l'affection du Prince; car s'il trouve un autre Ministre plus habile ou plus nécessaire que lui, le premier sera ou moins estimé, ou regardé comme une personne moins utile, & tombera enfin dans le mépris aprés que son Collegue aura été employé dans deux ou trois affaires qui lui auront bien réüssi.

C'est ce qui fait que les Courtisans ont depuis long-temps l'adresse, de ne se faire aider que par des personnes qui leur sont de beaucoup inferieures en prudence & en vertu, & cela afin que la superiorité de leur genie soit plus sensible par opposition à celui des autres, & que le Prince étant environné d'une foule de gens de ce caractére, soit dans l'embarras d'en trouver un qu'il puisse préférer ou opposer à celui qui les produit. D'ailleurs les esprits grossiers sont plus sujets à se débaucher, & plus faciles à corrompre lorsqu'on en a besoin; mais on ne peut pas esperer la même chose de ceux qui sont égaux ou en naissance, ou en talens, & qui se soûtiennent par eux-mêmes. Ce sont-là les differentes inclinations des hommes, ausquelles les Princes ne sont pas moins sujets que les autres; car ils ont tel ou tel penchant à proportion de l'humeur qui domine en eux.

CHAPITRE XI.

L'âge, les affaires, l'habitude, & les maladies changent le temperament des Princes, aussi bien que la constitution de leur esprit.

QUoique ces choses soient le plus souvent ainsi, les Maximes cependant que nous venons de donner ne sont pas infaillibles & sans exception; car l'âge, l'accoûtumance, & les affaires changent le temperament des Princes, & par consequent

quent la constitution de leur esprit. Pendant la guerre le Prince cherit les personnes militaires, mais la paix n'est pas plûtôt faite, que leur autorité & leur crédit commencent à vieillir : alors si le Prince penche vers le plaisir, ou qu'il ait quelqu'autre passion, il sera bien aise de garder ceux qui peuvent contribuer à son divertissement, ou qui sont en état de l'augmenter.

Pour être convaincu de cette verité, vous n'avez qu'à lire ce que Tacite écrit de Tibere, *Ses mœurs*, dit ce celebre Historien, *ont été aussi differentes que les conditions de sa vie. Illustre tandis qu'il a été homme privé, ou qu'il a commandé sous Auguste. Pendant que Germanicus & Drusus ont vécu, il a caché ses vices, & fait paroître ses vertus. Depuis mêlé de bien & de mal jusqu'à la mort de sa mere. Couvert dans ses débauches, tant qu'il a craint Sejan, ou qu'il l'a aimé. Aprés il se laissa aller à toutes sortes de saletez & de crimes, lors que n'ayant plus de crainte ni de pudeur, il suivit simplement son inclination.* (Annal. 5.)

Passienus fait un jugement de Caligula, qui me paroît tres-remarquable. Il n'y a jamais eu, dit-il, un meilleur serviteur, & un plus méchant maître. On a de la peine à croire les divers changemens qu'on remarqua en Marius & en Sylla; changement si prodigieux, que Plutarque ne sait si ce fût la Fortune qui changea leurs inclinations, ou si elle ne fit seulement que produire au jour leur méchanceté qu'ils avoient auparavant pris soin de cacher. Pour moi je suis persuadé qu'ils ne changérent point de naturel; mais qu'ils ne firent qu'abatre le masque dont ils s'étoient couverts, pendant que la crainte & la mediocrité de leur fortune les y avoient obligez. C'est là précisement ce que Leontius dit de Zenon, *qu'un Serpent gélé ne fait point de mal; mais si vous le rechauffez il mordra.*

Triphon, comme dit Joseph, fit le personnage d'un homme de bien, pendant qu'il fut simple particulier, en vûë de gagner le peuple; mais il ne fut pas plûtôt Roi qu'il leva le masque, & fit voir incontinent, que toute la vertu qui avoit paru en lui étoit une vertu forcée & contrefaite. Il en fut presque de même d'Agamemnon, s'il est vrai ce qu'en écrit Euripide, qu'il fut modeste, affable, & de facile accez avant que d'être Generalissime des Grecs, mais qu'aprés il devint ennemi de ses amis, & inaccessible à tous, se tenant toûjours enfermé, & par ce moyen il devint si desagréable & si choquant, que ce qu'en dit le Poëte merite bien d'être rapporté. *Ceux-là sont sages*, dit-il, *qui n'ont rien perdu de leur premiere modestie aprés être parvenus aux grandes charges.* Sentence excellente, mais dont peu de gens profitent. Il semble que Pollion ait veritablement suivi cette belle Maxime, si nous en croyons Seneque. *Etant parvenu*, dit-il, *au faîte des honneurs, rien ne fut capable de le corrompre, ni de lui faire perdre la moindre chose de sa premiere modestie: jamais la prosperité ne l'enfla, & quelque chose qui lui soit arrivé, jamais on ne l'a trouvé dans une situation d'esprit, qui dérogeât à la reputation qu'il s'étoit déja aquise.*

Il est constamment vrai, que les défauts & les taches des Princes, viennent pour la plûpart de l'orgueil, qui est la suite de la grandeur. C'est l'orgueil qui leur fait mépriser le conseil d'autrui, & qui leur persuade vainement qu'ils surpassent autant les autres hommes en prudence, qu'en puissance. Il y en a même qui vont si loin qu'ils

qu'ils croyent qu'il eſt au deſſous d'eux de ſe tenir dans les bornes des Loix & de la raiſon, & s'imaginent qu'ils ne ſeroient pas Princes, s'il ne leur étoit permis de faire tout ce qu'ils veulent, ſelon le ſens de ces deux vers. *La vertu, la verité, la foi, &c. ne ſont pas faites pour les Rois, qui ſont en droit de faire tout ce qu'il leur plaît.*

Je ne ſerois pas ſi ſurpris que des ſentimens de cette nature ne corrompiſſent que les plus foibles & les plus méchans Princes. Ce qui me ſurprend davantage eſt de voir que les meilleurs ſe laiſſent auſſi aveugler par les charmes trompeurs de la puiſſance & de la domination. Perſonne n'a jamais encore été plus loin que les ſept Sages de Grece en matiere de préceptes de modeſtie; & jamais il n'y eut de plus terribles Tirans que ceux de ces Sages qui parvinrent au Gouvernement. Appian étant obligé de parler d'Ariſton, comptoit un aſſez bon nombre de gens, qui pour avoir porté le nom de Philoſophes, n'avoient pas laiſſé de jouër à Athenes le rôle des Tirans. Il nomme auſſi des Pithagoriciens mêmes, qui étant parvenus au Gouvernement en Italie, abuſérent extrémement de leur puiſſance. Et c'eſt ce qui me fait douter ſi la plûpart de ces Philoſophes qui mépriſoient avec tant d'oſtentation les honneurs & les dignitez, le faiſoient tout de bon, ou ſi ce n'eſtoit ſeulement qu'un manteau pour couvrir leur peu de merite, leur pauvreté, & leur faineantiſe. Si nous en croyons Ariſtophane il eſt certain que s'ils vivoient frugalement & petitement, c'eſtoit moins par vertu, que par néceſſité, & qu'ils ne refuſoient pas de ſe trouver aux Regals magnifiques, toutes les fois qu'ils y étoient invitez.

CHAPITRE XII.

Les Impoſteurs peuvent faire beaucoup de mal en flatant les Princes, & comment le Prince doit être en garde contre ces gens-là.

LES Impoſteurs à la faveur de la flaterie, & de je ne ſai quelles maniéres cachées & ruſées, ſe gliſſent comme des Serpens dans le ſein des Princes, & corrompent leur naturel par leur funeſte poiſon. C'eſt à ces gens que Tacite impute l'orgueil & la cruauté de Vitellius. Ce fut des mêmes gens que Veſpaſien, quelque bon que fût ſon naturel, apprit à opprimer ſes Sujets par de gros impôts, comme dit le même Hiſtorien. En un mot il eſt certain que pluſieurs Princes qui ſe ſont ſervis de ces ſortes de gens, ont beaucoup dégeneré. Ces Impoſteurs cherchent à ſe mettre en faveur en apprenant au Prince les moyens de rehauſſer leur grandeur, & leur puiſſance, & d'avancer leurs intérêts. Le Prince de ſon côté leur prête l'oreille d'autant plus volontiers, qu'il ſe connoît moins ſoi-même, & ne conſidere pas que ces gens ne le louënt & ne l'applaudiſſent, que pour le faire enfin mépriſer, & l'expoſer à la haine de ſes Sujets. Et à dire vrai le moyen le plus ſûr de trahir le Prince eſt de flater & d'encenſer ſa cruauté, ſon avarice, & ſon impudicité; car il ne pût condamner le Traître, ſans découvrir ſon crime & ſes vices.

Aprés que les Franconiens eurent chaſſé Claudius Comatus leur Roi par le ſecours

d'Egidius, qui gouvernoit alors les Gaules pour les Romains, un des Amis du Prince dépossedé souhaitant de le voir rétabli, va trouver Egidius, & employe toute son industrie à flater en toutes occasions son avarice & sa cruauté qui n'étoient que trop connuës. Qu'en arriva-t'il? Le Gouvernement du Romain devint insupportable; les Franconiens commencerent à regretter leur Roi, & le rappellérent enfin. Ainsi ce sage Franconien fit un bon usage de sa flaterie, & fomentant les vices de son Maître, il le livra sans risque entre les mains de ses ennemis. Considerez ce que fit Sejan qui ne respiroit que pour l'Empire Romain. Lorsqu'il vit que Tibere qui par son conseil avoit fait arrêter Agrippine & ses Enfans, s'étoit dégoûté de la Ville, il eut plus d'envie de regner que jamais, esperant qu'aprés que l'Empereur se seroit une fois retiré, on lui confieroit le Gouvernement de l'Empire, & en effet la chose arriva comme il l'avoit crû. Tibere ne fut pendant quelque temps que Prince de la petite Isle de Caprée, & Sejan étoit l'Empereur. Perennius aussi aspirant à l'Empire, commença par surprendre & chasser tous ceux qu'il trouva dans son chemin, sous prétexte d'une conspiration que Lucille avoit formée contre Commode. Ensuite il engage l'Empereur dans les plaisirs, en vûë de s'attirer le manîment de toutes les affaires, & de prendre enfin les Rênes de l'Empire.

Bardas Oncle de Michel, Empereur de Constantinople, prit la même voye: car ayant trouvé moyen de se défaire de Theoctiste son Collegue, & Tuteur comme lui du jeune Prince, il fit ensuite bannir sa Mere, & conseilla au Prince de prendre le Gouvernement. Comme la jeunesse de ce Prince le rendoit incapable de gouverner, il ne lui fut pas difficile de l'amuser par la joye & par le plaisir; de sorte qu'il s'abandonna tout à fait aux divertissemens. Bardas cependant tâche de se faire aimer du Peuple, & pour cet effet il frequente les gens de bien & les Savans, rétablit les Sciences dans la Ville, & fait plusieurs bonnes Loix. Une semblable politique l'eût sans doute élevé sur le Trône Imperial, s'il ne s'étoit pas laissé prévenir par un autre. Je n'allegue pas ces exemples pour apprendre à tromper les Princes, mais pour apprendre aux Princes avec combien de prudence & de circonspection ils doivent faire la difference des conseils de leurs Ministres, & sur tout combien ils doivent être en garde contre ceux qui les flatent, & qui les applaudissent dans leurs impudicitez & dans leurs vices; & pour leur apprendre enfin à juger favorablement de ceux, qui se donnent quelquefois la liberté de leur faire connoître qu'ils n'approuvent pas leurs excez.

CHAPITRE XIII.

Des Familiers & des Domestiques du Prince, & des moyens de les gagner.

APRÉS avoir examiné tout ce que le Courtisan doit observer par rapport au Prince même, venons à ses Domestiques, qui à cause des Charges qu'ils occupent

pent ſont continuellement autour de ſa perſonne, & qui peuvent être utiles à ceux qui ont des prétentions à la Cour, ou en leur procurant un accez extraordinaire, ou en parlant d'eux à propos, ou en leur apprenant le moyen, le temps, & l'occaſion de faire leurs affaires. Il y a pluſieurs Princes qui ſont tout autre choſe en particulier, que ce qu'ils paroiſſent en public, & qui ſe confieront & s'ouvriront plus volontiers à ceux de leurs Serviteurs qu'ils croyent fidéles, prévenus qu'ils ſont que la baſſeſſe de leur condition eſt incapable de trahiſon, ou de mauvaiſes pratiques. Mais ils devroient ſavoir que Claude ſe laiſſoit gouverner par ſes Affranchis, dont l'un qui s'appelloit Pallas s'étoit ſi fort enrichi, que l'Empereur ſe plaignant un jour à quelqu'un de ſa pauvreté, on lui conſeilla d'adopter Pallas, & de le faire ſon Heritier. Cet homme perſuada ſi bien Claude qu'il ſe maria à Agrippine, aprés s'être défait de Meſſaline par le ſecours de Narciſſe autre Affranchi.

Qui peut ignorer que pendant que l'Empire d'Orient a ſubſiſté, les Eunuques ont ſouvent tout gouverné? Si cela n'eût pas été de même, il eût été impoſſible qu'Arbetion, principal Chef de l'Empire, eût ſauvé ſa tête; lorſqu'il fut accuſé par Veniſſimus. Borilus & Germanus, tous deux Eſclaves avoient une autorité ſi abſoluë auprés de Botoniates, l'un des Empereurs, qu'ils le mirent mal avec Iſaac & Alexis Comnene.

Cependant ſuppoſons que le Prince ne communique pas ſes deſſeins à ces gens-là, il eſt toûjours vrai qu'ils les peuvent découvrir plus aiſément que perſonne. Il eſt impoſſible que les Princes ſoient toûjours maſquez dans le particulier. Souvent la foule, & les yeux du public les obligent à étouffer & à cacher des paſſions, qui éclatent lorſqu'ils ſont en liberté & dans le particulier. Je conclus donc qu'il eſt abſolument néceſſaire à la Cour, de regarder juſqu'aux moindres perſonnes comme gens qui peuvent nous rendre ſervice. C'eſt ce qu'Arrian fait voir démonſtrativement à Epictete par l'exemple d'Epaphrodite, & de ſes deux Eſclaves, dont l'un parvint à ſervir l'Empereur à ſa Chaiſe, & l'autre eut le ſoin de ſes Souliers. Epaphrodite, qui peu de temps avant les avoit vendus comme inutiles, rechercha leur faveur, & loüa leur prudence.

La Fortune n'a preſque jamais favoriſé perſonne avec tant de profuſion, que de ne lui pas ſuſciter à la Cour autant d'ennemis que d'amis, & jamais auſſi elle ne l'a ſi fort abaiſſée, que de la mettre hors d'état de faire du mal, ou de rendre ſervice. De là vient que Tacite nous dit, que *du temps de Tibere, c'étoit un grand honneur d'être connu du Portier de Sejan.* Il faut donc qu'un homme ſage employe toute ſorte de moyens honnêtes pour ſe faire aimer des Serviteurs du Prince, de quelque condition qu'ils puiſſent être.

CHAPITRE XIV.

Comment il faut ménager quatre ſortes de Nobles Courtiſans, & le moyen de s'en ſervir, avec combien de prudence nous devons nous ménager avec un Prince inconſtant.

DEs Domeſtiques du Prince nous paſſons aux Nobles de la Cour. Il y en a de pluſieurs ſortes. Les uns ſont illuſtres par leur naiſſance, mais deſtituez de la faveur du Prince; les autres ſont en faveur; mais éloignez des honneurs. Il y en a encore qui ont des dignitez & des charges au delà de leur credit & de la faveur qu'ils ont auprés du Prince; & enfin il y en a qui ſont en faveur, & qui occupent les grandes Charges. Il ſe peut faire que l'amitié des prémiers ne ſoit pas fort utile à nôtre Courtiſan, cependant il doit avoir pour eux le reſpect & la veneration qu'on doit à leur qualité, de peur que ne pouvant nuire par eux-mêmes, ils le faſſent par le moyen de leurs Amis & de leurs Partiſans; car outre que les grandes Maiſons ſont ſouvent fort puiſſantes en Creatures & en Partiſans, ſoit à cauſe du bien qu'elles ont fait autrefois, ou du reſpect qu'on a pour leur grandeur, les Princes étant changeans de leur naturel, ces grands hommes peuvent remonter, ou ſous le Prince regnant, ou ſous ſon Succeſſeur.

Archelaüs Roi de Cappadoce negligea de faire ſa Cour à Tibere, & de lui rendre les honneurs requis lorſqu'il vint à Rhodes: Il s'en trouva fort mal; car l'Empereur ſongeant enſuite aux moyens de s'en venger, prit un autre prétexte, & le fit venir à Rome, où il perit miſerablement: cependant l'Hiſtorien remarque qu'Archelaüs, *ne fit point cette faute par orgueil, mais parce qu'il avoit été averti par certains Favoris d'Auguſte que pendant que Caius Ceſar fleuriſſoit en Orient, il ſembloit qu'il n'étoit pas ſûr d'être ami de Tibere.* Nous devons donc regarder ces grands hommes de Fortune comme des gens aſſez puiſſans pour nous faire du mal, quoiqu'ils ne le ſoient pas aſſez pour nous faire du bien. Et bien que le Prince les regarde de mauvais œil & les ſoupçonne, cela n'empêche pas qu'il ne faille les reſpecter, pour éviter la cenſure & l'inimitié des autres.

S'il arrive que le Prince vous oppoſe à quelqu'un de ces grands hommes, & c'eſt aſſez l'ordinaire; comme vous ne devez pas refuſer la Commiſſion, auſſi devez-vous vous y prendre avec beaucoup de méthode & de dexterité, & choiſir ſi bien vôtre temps, que vous puiſſiez ſatisfaire le Prince, & juſtifier vôtre conduite dans l'eſprit d'autrui. Il y a des écueils de tous côtez, mais ſi le Prince vous en preſſe, & que vous vous tiriez heureuſement d'affaire, c'eſt le moyen d'aller bien loin.

Lors qu'une fois vous vous étes engagé dans une entrepriſe de cette nature, il y a deux routes à prendre, ſuivant le genie du Prince qui vous employe, ou des per-

ſonnes avec leſquelles vous avez à faire, ou bien ſelon la conjonċture où vous vous trouvez. Quelques-uns agiſſent en leur nom d'un bout à l'autre, & le font ſi hardiment & avec tant de hauteur, qu'il n'y a que les perſonnes veritablement diſtinguées qui oſent leur faire tête, parce qu'on craint d'offenſer le Prince, qui approuve, à ce qu'on croit, tout ce que font ou diſent ces gens-là. Il y en a d'autres qui prennent une voye plus douce & plus ſûre, c'eſt de ſuivre continuellement l'intérêt du Prince, & de n'en faire ſemblant qu'à bonnes enſeignes, évitant toutes les occaſions de conteſter, à la réſerve de celles qu'ils ont choiſies, & dont ils eſperent plus de ſuccez, & beaucoup d'avantage pour le Prince, & pour le Public.

Il faut bien ſe donner de garde de n'entreprendre rien dont vous ne puiſſiez venir à bout; car outre que le commun juge de tout par l'évenement, & croit que la Juſtice & la Prudence ſont toûjours du côté de la Fortune; ſi vous échoüez l'eſtime & la faveur du Prince que vous avez, diminueront bien-tôt; & pour effacer la diſgrace reçûë, & parce qu'il craint le mépris de ſes Sujets, ou de ſes Ennemis, auſquels il a voulu vainement faire tête, il prendra le parti de ne plus vous favoriſer, ou de vous abandonner tout à fait.

N'allez pas vous imaginer parce que je vous parle de conteſtations avec ces perſonnes diſtinguées, que je vous conſeille de vous mêler de ces ſortes d'affaires, lors que vous voyez qu'on ne peut s'en tirer ſans bruit, ou que je veüille que vous en veniez aux invectives & aux reproches; car c'eſt le propre d'une ame baſſe que la Fortune a corrompuë. Il eſt rare que ces ſortes de gens finiſſent bien. Vous avez ſur cela l'exemple de Piſon, que Tibere envoya en Syrie pour traverſer les eſperances & les deſſeins de Germanicus. Il s'aquitta de ſa Commiſſion avec tant d'inſolence, que Tibere fut obligé de le ſacrifier à la haine publique aprés la mort de ce Prince.

Lorſque je vous conſeille de vous oppoſer à ces grands hommes, c'eſt ſeulement lorſqu'ils font quelque injuſtice, qui intereſſe ou le bien public, ou la Religion, ou la Diſcipline militaire, ou les Finances de l'Etat. Et même dans ces occaſions-là il faut agir avec tant de prudence & tant de modeſtie, que tous ceux qui y ont intérêt, & qui ſont honnêtes gens voyent, que vous agiſſez uniquement pour le bien public, & non par un principe particulier de haine ou d'averſion perſonnelle. Si vous voulez un exemple, je ne ſaurois vous en donner un meilleur que celui du Cardinal Ximenes, qu'Iſabelle Reine de Caſtille choiſit pour faire tête aux Grands d'Eſpagne, qui n'étoient pas ſoûmis comme ils ſont aujourd'hui. De Moine qu'il étoit de l'Ordre de Saint François, il fut fait d'abord Confeſſeur de la Reine, enſuite par l'avis du Cardinal Mendoza, il eut l'Archevêché de Tolede, & devint Inquiſiteur Général d'Eſpagne. Il exerça ces Charges avec beaucoup d'autorité durant tout le Regne d'Iſabelle & de Ferdinand, & juſques au Regne de Charles-Quint ſeul Arbitre & Moderateur de toutes les affaires, il fut toûjours aux mains, s'il faut ainſi dire, avec les Grands, & paya de tant de ſageſſe, qu'il tint dans ſes intérêts & le Prince & les Peuples.

On a dit qu'il avoit été empoiſonné, & lui-même l'a crû, mais c'eſt un fait qu'on n'a jamais pû prouver. Il vaut donc mieux dire, qu'il mourut d'une mort na-

turelle dans une assez grande vieillesse; en effet il conserva jusqu'à la fin sa Fortune & son autorité, qu'il ne devoit qu'à son merite. Chico Simoneta ne fut pas si heureux. Pendant que François Sforce régnoit à Milan il fut chargé de la conduite des affaires. Ensuite la Mere du jeune Galeas le choisit pour l'opposer aux Freres de son Maître, parce que sa fidélité & son experience dans les affaires publiques lui étoient connuës. Simoneta voulant conserver à Galeas le Duché de Milan, en bannit les Freres de Galeas, & Robert de Saint Severin. On peut assez juger que par ce moyen il se fit beaucoup d'envieux; cependant il fut lâchement abandonné, car la Veuve Mere de Galeas s'étant reconciliée avec ses Ennemis, Simoneta fut la victime de cette nouvelle amitié. On le mit en prison, où il fut écorché tout vif, & mourut miserablement. Cela doit apprendre qu'il ne faut se fier qu'avec beancoup de précaution aux Princes de la fermeté de qui on n'est pas assûré. Car souvent pour la moindre chose ils ont accoûtumé de sacrifier leurs Serviteurs à leurs Ennemis.

CHAPITRE XV.

Comment il faut ménager trois autres sortes de Nobles de la Cour, & comment il faut en user avec eux.

IL y a à la Cour, comme j'ai déja dit, une seconde Classe de Nobles, qui sont en faveur auprés du Prince, mais qui ne sont pas fort considerables ni pour les dignitez, ni pour les emplois. Ceux-ci peuvent nous donner accez auprés du Prince commodément & à propos. De plus ils peuvent nous servir, ou à faire souvenir le Prince de nos services, ou à excuser nos bevûës, s'il nous arrive d'en faire, ou à nous proteger contre les médisances & les calomnies de nos ennemis, & par conséquent s'ils sont veritablement de nos amis ils peuvent nous rendre des services fort importans. Mais au contraire s'ils sont nos ennemis, ils peuvent nous faire trés-grand tort. Nous devons donc employer toute sorte de moyens honnêtes pour avoir l'amitié de ces gens-là; & nous devons considerer qu'il est rare qu'ils soient long-tems auprés du Prince sans être élevez aux dignitez. Supposé même qu'il y ait des raisons qui les empêchent d'être avancez, ils peuvent par leurs recommandations avancer leurs amis, & les élever au dessus des autres, qui sont ou égaux, ou superieurs en merite.

Les Courtisans de la troisiéme Classe sont ceux qui sont dans les Charges d'autorité, qui ont beaucoup de part aux affaires publiques, & qui neanmoins ne sont pas fort en faveur. On voit ordinairement ceux-ci chez les Princes qui aiment le repos, & le plaisir, qui ne s'embarassent gueres des affaires publiques qu'ils laissent aux soins d'un ou de deux Ministres dont l'habileté & la fidélité leur sont connuës, & qui regardent avec horreur l'embarras & les soins de leur Couronne. A des Cours de cette nature il faut plûtôt rechercher la faveur de ces Ministres, que celle du Prince même. Car comme il leur confie l'administration de ses affaires, il leur laisse aussi le soin de

de choisir les Officiers, parce que ne sachant pas ce qu'il faut faire, il n'est pas capable de les choisir lui-même.

Il y a d'autres Princes plus jaloux de leur Majesté, & meilleurs ménagers de leur puissance, qui confient le soin de leurs affaires à un ou à deux Ministres, & qui rarement ou jamais ne les voyent, ou ne s'entretiennent avec eux, que quand il s'agit d'une affaire importante. Aussi ne leur laissent-ils pas la disposition des Charges, parce qu'ils craignent que les Creatures qu'ils se feroient par ce moyen les rendroient si puissans, qu'ils ne pourroient pas les abaisser en cas de desobéïssance. Les Princes sages ont accoûtumé d'inspirer à leurs Ministres une crainte respectueuse, & de leur faire croire qu'ils peuvent en un moment les réduire au petit pied, & les dépoüiller de toute la puissance que leurs services & leurs travaux de plusieurs années leur ont aquise. Il est difficile de se ménager avec des Ministres dont l'autorité est si bornée. Leur amitié ne vous est pas de grande utilité, & peut-être même vous sera-t-elle préjudiciable, si le Prince s'en apperçoit. D'ailleurs s'ils vous traversent, vous aurez de la peine à parvenir au manîment des affaires, & de plus il faut nécessairement que vous couriez risque d'être souvent aux prises avec eux. Il faut donc ici beaucoup de sagesse & beaucoup d'honnêteté. Il faut leur rendre toute sorte de devoirs & de déference, & leur dire avec prudence lorsque l'occasion s'en presente d'elle-même, que vôtre cœur leur est dévoüé. Mais en même temps il faut que vous vous ouvriez vous-mêmes le passage auprés du Prince, & que vous tâchiez de vous mettre en faveur, sans chercher publiquement l'appui de personne, & sans vous reposer sur la protection de qui que ce soit.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la derniere Classe des Nobles de la Cour, qui sont en un mot les Favoris, qui sont puissans dans l'esprit du Prince, & qui ont beaucoup de part à l'administration des affaires. Il faut faire à ces gens-là presqu'autant d'honneur qu'au Prince même. Il faut découvrir ce qu'ils veulent & à quoi ils penchent, car il est plus néceſſaire de le savoir & de le faire, que si c'étoit le Prince même. On voit ici ce qu'on peut attendre ou esperer de l'autorité & de la protection des Grands de la Cour, & comment il se faut servir de chacun selon son rang & son espece.

Sur tout il faut bien prendre garde de ne demander rien d'impossible, ou de ridicule, ni au Prince, ni aux Courtisans dont nous venons de parler; car rien n'est plus incommode à la nature humaine, que de ne pouvoir accorder les demandes de ceux que nous aimons; & certes il n'y a point d'homme quelque bon ami & quelque honnête qu'il soit, qui ne se choque d'une priere malhonnête & déraisonnable. Il faut savoir encore que celui qui vous a fait un pareil refus, ne vous revoit pas avec plaisir, parce qu'il craint que vous ne lui causiez de la confusion par une proposition de la même impudence, & parce qu'il craint aussi qu'on ne s'imagine qu'il manque d'autorité ou de moyens pour faire ce que vous souhaitez. Mais il faut remarquer en passant, qu'on n'a pas tout d'un coup accez auprés des Grands, & qu'il faut se l'aquerir par degrez. Et pour cet effet il faut gagner tous ceux qui ont quelque credit auprés d'eux, selon l'utilité que nous en pouvons tirer, tant les Etrangers, que les Domestiques, ou ceux qui sont en général sous leur dépendance.

CHA-

CHAPITRE XVI.

Des Courtisans moins considerables, & comment il en faut user avec ceux qui ne nous aiment pas à cause des liaisons que nous avons avec certaines personnes.

OUTRE les Grands dont nous venons de parler, on en voit encore d'autres à la Cour d'un plus bas rang. Les uns sont plus que nous, les autres sont nos égaux, & peut-être encore s'en trouvera-t-il qui seront nos inferieurs. Puisque nous devons nous servir de ces gens-là, nous les diviserons en deux Classes. Les premiers sont ceux qui peuvent nous être de quelque secours, & dont nous pouvons tirer quelque avantage. Les seconds sont ceux qui sont aussi puissans que nous, & qui peuvent nous faire du mal. Il faut peser mûrement & avec soin le crédit & le pouvoir des uns & des autres, afin de voir au juste le secours ou les traverses que nous en devons esperer ou craindre. Il faut considerer aussi leurs Amis & leurs Parens, afin que si la nécessité nous oblige à rechercher leurs Suffrages pour le bien de nos affaires, s'ils nous traversent par un motif d'envie, ou par quelqu'autre consideration, nous puissions les ramener par le moyen de leurs Amis & de ceux qui sont sous leur dépendance. Mais il faut sur tout prendre garde à ne pas commencer à rechercher leur amitié, lorsqu'il paroît que nous avons besoin d'eux ou de leur secours. Il faut les y avoir préparez à l'avance, & les avoir assûrez de la nôtre par une longue protestation d'estime & de bonne volonté. C'est assez pour les prémiers, c'est à dire pour ceux qui peuvent nous être de quelque secours, car il n'y a point d'homme à qui le bon sens n'inspire, comment il doit s'insinuer dans l'esprit de ceux qu'il croit pouvoir lui rendre quelque service.

Quant aux seconds, c'est à dire ceux qui peuvent nous nuire, nous en ferons trois Classes, & nous les regarderons ou comme nos ennemis, ou comme nos envieux, ou comme nos Competiteurs. Ceux que j'appelle nos ennemis nous haïssent personnellement, ou à cause de nos amis. Cette derniere espece de haine n'est pas ordinairement si forte & si inveterée que la premiere; & nous pouvons la mitiger beaucoup en leur faisant des civilitez, & en leur protestant que nous pouvons aimer nos amis nonobstant les liaisons que nous avons avec leurs ennemis. Cependant les amitiez de la Cour sont d'ordinaire factieuses & cruelles, & nous portent à rompre tout commerce & toute familiarité, qui peut nous donner de l'ombrage. De là vient que plusieurs se disans amis d'un homme, n'ont pas laissé de s'accommoder sous main au parti contraire, & de le ménager, non en vûë de trahir leur ami, mais en vûë de trouver un asile & un appui en cas de chûte. Ce n'est pas qu'à dire vrai il n'y ait des cas, où ces soins qui ne tendent qu'à la conservation de soi-même, ne sont nullement condamnables; mais au fond c'est une trahison, & toute trahison est indigne d'un honnête homme.

Cette prudence a réüssi non seulement dans les brigues de la Cour, mais aussi dans celles de l'Etat. Cirus & Artaxerxes s'étant déclarez la guerre, Syeneses président de Tharse, n'osant se declarer contre Cirus, se jetta dans son parti, & envoya son Fils au secours d'Artaxerxes, afin que si Cirus étoit vaincu, il fût un asile pour son pere. Bardus Durus s'étant sauvé d'entre les mains des Sarasins, qui le tenoient prisonnier, & voyant que Phocas avoit été fait Empereur, & avoit pris les armes contre Basile, se rendit ami de Phocas, dont il avoit été ennemi jusqu'alors, & se rangea de son parti: mais il trouva moyen de faire évader son Fils, & de l'envoyer au secours de Basile, afin qu'en cas que Phocas fût défait, le Fils pût interceder pour le Pere, & effectivement cela arriva. Solon fit une loi qui portoit qu'en cas de guerre civile, personne ne seroit neutre; ne prévoyant pas que les amis prenans differens partis romproient leurs amitiez particulieres; mais esperant au contraire que se trouvant engagez les uns d'un côté, les autres de l'autre, ils travailleroient au repos public avec d'autant plus de zéle & de bonheur.

Sur ce pied-là un Courtisan sage & retenu tout engagé qu'il est dans une faction, peut sans blesser la probité s'entretenir avec un ami qui se trouve engagé dans le parti contraire; & cela pour s'asseurer d'une retraite en cas que sa fortune change. Et si les animositez commencent à s'adoucir, il peut fort bien servir de Mediateur pour reconcilier les partis. C'est là la voie la plus sûre & la plus loüable lors qu'on se trouve engagé dans les querelles & dans les divisions des grands hommes, & c'est le veritable moyen de gagner enfin l'estime & l'amitié des deux partis.

CHAPITRE XVII.

Comment il faut en user avec ceux qui nous haïssent personnellement. Des menaces & des injures.

CEux qui nous haïssent à cause de nous-mêmes, le font ou parce que nous les avons offensez, ou parce qu'ils nous ont maltraitez, & c'est ce que font d'ordinaire les Grands à l'égard de ceux qui leur sont inferieurs. De là vient le proverbe que *qui offense ne pardonne jamais.* C'est l'ordinaire des esprits enflez de leur bonne Fortune d'avoir de l'aversion pour ceux qu'ils ont outragez. Le meilleur moyen de remedier aux outrages que ces sortes de gens nous font, est de faire semblant de n'y prendre pas garde. Mais s'il arrive que la grandeur de l'outrage nous arrache quelques marques de ressentiment, il faut faire semblant de ne se souvenir de rien d'abord que nôtre douleur est passée; autrement s'ils voient que nôtre ressentiment continuë; la crainte qu'ils auront que nous ne cherchions les moyens de nous venger, les obligera de nous prévenir, & de nous faire encore plus de mal.

Il faut sur tout se donner de garde de ne pas menacer, à moins que nous ne soyons prêts, & sûrs de frapper le coup. Car les menaces sont autant d'avis à nos ennemis de se tenir sur leurs gardes, & ne servent qu'à les irriter encore

core davantage, & à nous attirer de nouveaux outrages; outre qu'il ne nous revient que de la confusion à faire mine de vouloir nous venger, & de n'en pouvoir venir à bout. Je sai que tout le monde n'approuvera pas cette modération, & sur tout ceux dont la vengeance est la passion dominante, qui croient qu'il n'y a point d'injure dont on ne doive avoir du ressentiment, non seulement parce qu'il est doux de se venger, mais aussi parce qu'en souffrant qu'un homme vous outrage; vous encouragez les autres à vous maltraiter aussi; de sorte qu'il faut à leur avis, avoir une haine immortelle pour ceux qui nous offensent. Mais pendant que ces gens veulent se rendre formidables, tout ce qu'ils font aboutit à obliger tout le monde à fuir leur compagnie. Car puisque les hommes sont sujets à broncher & à tomber, emportez qu'ils sont tantôt par leurs affections, tantôt par leurs passions, chacun doit fuir ces personnes malignes, brutales, & vindicatives, de peur de les offenser, & les laisser dans leur solitude comme des bêtes feroces. Car si quelqu'un les offense, il doit en attendre tout ce que leur rage & leur malice peut leur inspirer. Si l'on choque enfin quelqu'un de ces malins sensibles, comme on s'attend à la severité de leur ressentiment, & qu'on craint qu'ils ne se vengent, on tâchera de les prévenir.

Pour éviter tous ces maux, je croi donc qu'il faut prendre tout une autre route, & qu'il vaut mieux avoir de l'honnêteté & de la douceur. Il n'est pas difficile dans le fond de faire ce personnage, lors même qu'il est question des plus grands outrages, si nous considerons les raisons & les consequences d'un ressentiment passionné, & la condition de ceux qui nous ont outragez. Quant aux injures moins importantes & plus legeres que nous voyons qui sont un effet de passion, plûtôt que de malice, & un accident plûtôt qu'un dessein prémedité, nous devons si peu nous en formaliser, qu'on ne puisse pas s'appercevoir que nous y soyons sensibles. Si l'outrage est considerable & flétrissant, il ne faut pas faire paroître que nous ne nous mettons du tout point en peine de nôtre réputation; il faut témoigner de la sensibilité, mais il ne faut pas paroître tellement implacables à l'égard de ceux qui nous ont offensé, que nous leur donnions sujet de croire qu'il n'y a aucune reconciliation à esperer, & que nous ne leur pardonnerons jamais, quelque raisonnable que soit la satisfaction qu'ils nous fassent. Et pour cet effet il sera bon de se plaindre aux amis de celui qui nous a desobligé, & de le faire juge de nos differens.

Je croi qu'il faut se venger sur l'heure des outrages insultans faits avec insolence, non pas par un desir de vengeance, mais pour châtier l'offensant, & pour lui apprendre à en user plus sagement une autre fois, non seulement avec nous, mais encore avec les autres. Mais il ne faut pas aussi témoigner une haine inveterée pour ceux qui nous ont offensé de cette maniere, nous devons protester au contraire que la necessité nous oblige de nous plaindre & de nous venger, & que l'outrage qu'on nous a fait ne nous permet aucunement de revenir qu'aprés satisfaction reçuë. Cependant s'il arrive qu'ils fassent connoître en particulier qu'ils sont fâchez de nous avoir choqué, ou qu'ils témoignent le moins du monde de revenir à nous, il faut revenir à eux, & recevoir leur satisfaction; & comme ils déclarent qu'ils ne sauroient se passer de nôtre amitié, cette déclaration doit nous tenir lieu de soûmission.

CHAPI-

CHAPITRE XVIII.

Comment on peut éviter les outrages des plus & des moins puiſſans. Comment il faut en uſer avec les uns & les autres. Des Reconciliations artificieuſes.

COMME ces ſortes d'outrages ſe font d'ordinaire par ceux qui ſont de beaucoup plus puiſſans que nous, & qui ont quelque grand avantage ſur nous ; tout ce qu'on peut faire de mieux pour les éviter, eſt de traiter ces gens-là avec reſpect, & autant qu'il eſt poſſible ne prendre avec eux aucunes libertez. S'ils ſont bizarres ou intraitables, le plus ſûr eſt de fuïr tout à fait leur societé. Martial dit là-deſſus quelque choſe de fort remarquable. *Voulez-vous éviter tout ce qui peut déplaire ? ou cherchez-vous le contentement & le repos ? Soyez reſervé avec tout le monde : vous y trouverez moins de joye, mais auſſi moins de chagrin.*

Le ſecond moyen eſt de paroître inſenſible, comme je l'ai déja dit plus d'une fois ; car il n'eſt ni ſûr ni prudent, de faire aſſaut avec un plus fort que nous ; & en ce cas l'inégalité des forces fera l'Apologie de nôtre diſſimulation. Je ſai qu'il y en a qui ſont perſuadez, que ſi nous pouvons ſeulement faire peur à nos Adverſaires, cela les obligera d'abord à nous rechercher, & leur fera venir l'envie de ſe raccommoder. Je ne nie pas qu'il n'y ait de petits eſprits capables d'une ſemblable foibleſſe ; mais cette voye, eſt toûjours dangereuſe, & l'accommodement qui s'en enſuit eſt toûjours une reconciliation plâtrée. Si ces gens-là trouvent occaſion de nous inſulter, rarement, ou pour mieux dire jamais ils ne la laiſſeront échapper, & ils s'abandonneront à leur inclination, d'autant plus vindicative, que leur reconciliation aura été feinte ; ſans compter qu'il eſt plus difficile de ſe garder d'un ennemi caché, que d'un ennemi déclaré. Il vaut donc mieux que ces gens-là ſoient nos ennemis déclarez, que nos amis reconciliez par un motif de crainte. J'entens neanmoins parler de ceux qui ne ſont pas plus puiſſans que nous, & dont la perte de l'amitié ne peut pas nous faire grand mal.

Mais ſi nous avons à faire à des perſonnes beaucoup au deſſus de nous, & dont l'inimitié puiſſe nous traverſer, il vaut mieux qu'ils ſoient nos amis, quelque peu ſincere que ſoit leur amitié, que s'ils étoient nos ennemis déclarez. S'ils nous font du mal, il faut tâcher de les appaiſer par le moyen de nos amis, comme ſi nous les avions offenſez. Pour connoître ceux qui ſont en état & qui veulent nous faire du mal, il faut conſiderer non ſeulement leur pouvoir, mais auſſi la nature du mal qu'ils nous veulent ; car les uns deſirent de ſe venger, & tournent tout du côté de leur haine ; d'autres agiſſent par un principe de crainte, s'imaginant qu'aprés que nous ſerons venus à bout de nos deſſeins, nous ſerons plus en état de leur nuire. Le deſir de vengeance des premiers eſt fort âpre, mais la crainte des derniers eſt fort ordinaire, & fort violente ;

violente ; la cause de nôtre oppreſſion, & par conſequent c'eſt le mal de tous que nous devons éviter avec le plus de ſoin. On peut ramener un vindicatif en lui rendant des devoirs & des reſpects continuels ; mais il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, de raſſûrer un homme qui craint, & de l'obliger à nous rendre ſon amitié & ſa bonne volonté ; cependant il faut le faire, & employer pour cela tous les moyens poſſibles. Il n'y a point de regles à donner pour en venir à bout. Un exemple, ou deux vous en apprendront plus que tous les préceptes du monde.

Ageſilaüs voulant ſe racommoder avec ceux qu'il avoit offenſé, les mit dans les grandes charges. Il les exercérent mal, & ſe firent mille envieux, comme il arrive d'ordinaire. Ils furent enfin accuſez, & contrains d'avoir recours à la protection du Prince, qui les mit à couvert du peril & de l'infamie, & s'en fit par ce moyen de fidéles & ſinceres amis. Il n'eſt rien de plus ordinaire à la Cour que de ſupplanter ſecretement un homme, de peur qu'étant ſoûtenu de vôtre faveur, il ne devienne vôtre creature. Il n'eſt pas moins ordinaire de prêter de l'argent pour fomenter le déreglement & la vanité de ceux qu'on veut perdre ; & c'eſt ce qu'Eutrapelus pratiqua finement à l'égard d'Horace. Tout cela fait voir que la plûpart de ceux qui applaudiſſent à nos voluptez, à nos deſirs, & à nos dépenſes, & qui nous ſolicitent à entreprendre des choſes déraiſonnables, & au deſſus de nos forces, ne cherchent qu'à nous perdre.

Retournons maintenant aux moyens de nous reconcilier avec nos ennemis. Ce n'eſt pas un des moindres d'appuyer les deſſeins de vôtre ennemi de vos conſeils & de vôtre credit, lors que vous voyez que l'heureux ſuccez ne vous attire ni traverſes ni préjudice ; car il ſemble alors qu'il doive être de vos amis parce que vous lui avez rendu ſervice. C'eſt ainſi que le Cardinal Aſcagne Sforce voyant qu'il s'oppoſoit inutilement aux intrigues du Cardinal Julian, qui tâchoit d'élever à cette dignité Jean, neveu d'Alexandre ſixiéme, prit les intérêts de Jean avec tant de chaleur, qu'ayant réüſſi il en fut plûtôt aimé que Julian. C'eſt ce qu'un grand Politique des ſiécles paſſez appelle, *ſe faire honneur de la néceſſité.* Si vous avez à faire à un ennemi tellement opiniâtre, que toutes les avances de reconciliation que vous lui faites ſoient inutiles, il faut en venir à la derniere reſſource, & s'informer s'il n'y a point quelqu'autre perſonne qu'il haïſſe ou qu'il craigne plus que vous, conſolez-vous autant que les circonſtances le peuvent permettre, qu'un tel homme ſoit vôtre competiteur, pourvû qu'il le ſoit auſſi de l'autre, parce qu'il peut arriver qu'ayant encore plus d'averſion pour l'autre que pour vous, ou il favoriſera vôtre deſſein, ou il vous traverſera plus foiblement.

Gerlachus Archevêque & Electeur de Mayence ſe ſervit d'un artifice à peu prés ſemblable, pour faire élire Empereur Adolphe de Naſſau ſon couſin. Il vit que les Princes qui prétendoient à l'Empire, auquel il étoit queſtion de choiſir un Chef, étoient diviſez entr'eux. Pour profiter de ces diviſions il negocia avec les Electeurs ſeparément. Il dit à Wenceſlaüs Roi de Boheme, que les ſuffrages de la plûpart des Electeurs ſeroient pour le Duc d'Autriche ſon ennemi : mais que s'il étoit aſſûré de la voix de Wenceſlaüs, il étoit prêt à parer le coup. Ayant donc gagné le Roi de Boheme, il s'attache au Duc de Saxe, & lui dit, qu'il y avoit apparence que le

Duc

Duc de Brunswic son ennemi seroit fait Empereur : en suite il assûra l'Electeur Palatin, que Wenceslaüs, qu'il n'aimoit pas alors, les suplanteroit tous selon les apparences, à moins qu'on ne le prévînt. Ainsi promettant de s'opposer aux ennemis de chacun, il les trompa tous, & fit élire Empereur son parent, qui n'auroit pas manqué d'être rejetté d'un consentement unanime, s'il avoit d'abord commencé par le proposer.

CHAPITRE XIX.

De l'envie, & des moyens d'en triompher.

IL faut maintenant dire quelque chose de l'envie : c'est un si grand mal, qu'il faut un bonheur & un pouvoir surprenant pour en triompher ; c'est un Monstre que rien ne peut assouvir que ce qui le fait naître ; car chacun étant passionné pour ses intérêts fuit par tout la peine, excepté lorsque tout l'honneur & tout le profit, ou du moins une grande partie, lui en revient. J'avouë qu'il est trés difficile de vaincre l'envie, mais je soûtiens que cela n'est pas impossible lors qu'on paye d'industrie & de prudence. Le seul moyen qu'il y ait pour cela n'est pas de partager avec nos envieux le bien auquel nous aspirons. Il suffit quelquefois de les persuader que si nous réüssissons dans les choses que nous desirons, il leur en reviendra beaucoup de gloire & de profit. Pour cet effet il faut leur faire nôtre Cour, vivre familierement avec eux, & en user comme avec des amis. Et quoi qu'il soit visible qu'ils nous regardent avec des yeux d'envie, il ne faut pas laisser de leur témoigner beaucoup d'inclination & d'affection ; il faut leur protester que nous ne souhaitons rien tant, que de voir réüssir leurs esperances & leurs desirs, & que nous ne souhaitons l'avantage auquel nous aspirons, que pour être en état de rendre service à nos amis, & principalement à eux. En un mot il faut faire son personnage de maniere que l'avancement de nôtre Fortune leur fasse esperer qu'ils s'avanceront aussi.

Ceux qui veulent se mettre à couvert de l'envie doivent éviter avec soin tout ce qu'on appelle orgueil, somptuosité, festins à contretemps, & vanité. Cette Maxime regarde tout le monde, mais sur tout ceux qui sont venus de peu, à moins que le plaisir du Prince, ou la dignité de leurs charges ne les obligent d'en user autrement ; car en ce cas une magnificence honnête leur siera bien, pourvû qu'il paroisse aux yeux du public que la dépense qu'ils font vient plûtôt de la complaisance qu'ils ont pour le Prince, que de l'envie qu'ils ayent de suivre son inclination. Ce fût cette espece de modestie & de prudence qui fit tant considerer le Cardinal Ximenes, & qui rendit les commencemens de sa Régence si heureux ; car il étoit sorti de parens si mediocres, qu'on a douté s'il étoit Gentilhomme, quoi qu'il ait trouvé des gens qui en faveur de l'élevation de sa Fortune ayent entrepris de prouver sa Noblesse. Le Monde n'étant pas d'abord favorable à Ximenes, il se fit Moine dés ses jeu-

nes ans. Bien-tôt aprés Isabelle Reine de Castille le fit son Confesseur à la recommandation du Cardinal Mendoza, qui connoissoit ses grandes qualitez. En suite il devint Archevêque de Tolede, (comme je l'ai déja dit.) La Reine Isabelle obtint du Pape aprés la mort de Mendoza cet Archevêché pour Ximenes, qui se sentant trop foible pour résister à l'envie que cette dignité ne manqueroit pas de lui attirer, ne voulut pas l'accepter, & le refusa avec tant de fermeté, qu'on eut bien de la peine à le faire changer de sentiment, quoi qu'il y fût solicité par toutes les personnes considerables de la Cour, qui vinrent les unes aprés les autres l'exhorter par ordre de la Reine d'accepter cette dignité. Et aprés qu'il l'eut acceptée, combien de remontrances & de commandemens ne fallut-il point avant que de le résoudre à vivre avec l'éclat & la magnificence convenable à sa dignité; & aprés même qu'on l'y eût fait consentir, il reprit son premier genre de vie nonobstant l'élevation de sa Fortune, & suivit si ponctuellement les institutions de son Ordre, qu'il ne voulut jamais changer de conduite qu'aprés que le Pape le lui eût expressément commandé.

Cette modestie lui réüssit si bien, qu'il desarma par ce moyen les envieux & se garentit de l'envie, dont il auroit été accablé sans cela, possedant comme il faisoit une dignité que tous les Grands d'Espagne souhaitoient avec passion, & dont les Revenus n'étoient gueres inferieurs à ceux de la Couronne.

Comme cette conduite est un antidote contre l'envie, si nous la pratiquons dans la plus grande élevation de nôtre Fortune, aussi n'est-elle guere avantageuse à ceux qui en ont usé avec insolence & avec orgueil; car lorsqu'ils s'avisent ainsi de passer du blanc au noir, l'on regarde toûjours la modération de ces gens-là comme une modération de commande. L'Histoire de Constantinople nous fournit un exemple de cette verité, lorsqu'elle nous parle d'un Metropolitain nommé Constantin. Cet homme ayant été banni des Cours des deux Empereurs, Isaac l'Ange, & Alexis, y revint quelque temps aprés avec l'Imperatrice Euphrosine, faisant semblant d'avoir une extréme aversion pour les affaires, & pour les maniéres de la Cour, & pour s'aquerir plus de crédit, & se faire mieux rechercher, il prit les Ordres Ecclesiastiques. En un mot il joüa si finement son rôle, que l'Empereur le fit absoudre du serment de Prêtrise, le fit venir à la Cour, & lui confia le manîment de ses plus importantes affaires. Constantin ne fut pas plûtôt remonté, que ne se contentant pas de son élevation, il trouva moyen de mettre ses deux Freres auprés de l'Empereur, pour lui être autant d'espions, en cas qu'à quelque heure son emploi l'appellât ailleurs. Mais sa premiere prosperité avoit fait connoître son insolence, chacun l'apprehendoit toûjours malgré les belles apparences de modération dont il payoit alors; ce qui fit qu'il fut encore supplanté & chassé de la Cour, où jamais depuis il ne fut rétabli.

CHAPITRE XX.

De l'émulation, & des moyens d'y remedier.

LEs remedes qui ſont bons contre l'envie, le ſont auſſi contre l'émulation, qui veritablement a moins de malignité que l'envie, mais auſſi plus d'ambition & de perfidie. Nous devons flater nos competiteurs, & leur rendre certains reſpects ceremonieux, qui feront dans leur eſprit une puiſſante diverſion; & principalement ſi nous leur faiſons eſperer quelque choſe de plus grand que ce que nous avons en vûë, & faiſons ſemblant d'y vouloir contribuer de nos Suffrages & de nos ſoins. Il faut auſſi parler de ce que nous recherchons comme d'une choſe qui eſt au deſſous d'eux, & qui ne convient qu'à nous, parce que comme nous n'avons pas autant de merite qu'eux, nous devons auſſi porter nos prétentions moins haut. Si nous apprehendons qu'ils ſentent nôtre ruſe, il n'y a qu'à les tenir en ſuſpens, & faire ſemblant de raiſonner pour & contre, réſervant pourtant les meilleures raiſons pour ceux à qui nous voulons donner le change. Mais le moyen le plus ſûr & le meilleur eſt de cacher, s'il eſt poſſible, ce que nous avons envie de faire, juſques à ce qu'il ne ſoit plus au pouvoir de nos ennemis, ou competiteurs de nous traverſer.

Trop d'empreſſement & de chaleur eſt quelquefois odieux, à ceux même qui voudroient nous rendre ſervice ſi nous nous y prenions avec plus de modeſtie. Cet empreſſement nous expoſe à pluſieurs inconveniens, ſans compter que ſi nous réüſſiſſons nos envieux ſont en plus grand nombre, & ſi nous échoüons nôtre diſgrace eſt plus conſiderable & plus ſenſible. Il eſt donc beaucoup plus ſûr, comme j'ai déja dit, de cacher nos deſſeins, & de tourner le dos comme les Rameurs au lieu où nous nous propoſons d'aller. Ceux qui ont aſpiré aux charges de la plus grande autorité ont tous pris cette route. Rien ne leur a été plus ordinaire que de témoigner comme Agamemnon dans Euripide, plus de paſſion pour le repos & pour la retraite, que pour les honneurs ou pour les emplois. Et pluſieurs ont trouvé que c'étoit un remede ſingulier pour donner le change à ceux qui vouloient les traverſer, & pour éviter les diſgraces où tombent d'ordinaire les fiers prétendans, & outre cela ils ont même ſouvent eu la gloire de paſſer pour des perſonnes qui ne devoient leurs dignitez qu'à leur ſeul merite, & qui n'y étoient point parvenus en mendiant ou en achetant les Suffrages, comme il n'arrive que trop ſouvent.

Il faut enfin prendre garde de n'avoir pas en tête un Rival plus puiſſant que nous en amis & en creatures. Nous devons imiter en cela Marcus Lepidus, que Tacite nous repreſente comme un homme de grande ſageſſe. Tibere ayant traîné par maniére de dire Lepidus au Senat, pour le faire entrer en concurrence avec Junius Bleſus, oncle de Sejan, & voir lequel des deux ſeroit choiſi pour être Proconſul d'Afrique, s'excuſa d'abord de recevoir cette dignité, ſous prétexte que ſa mauvaiſe ſan-

té, la jeunesse de la plûpart de ses enfans, & une fille qu'il avoit à marier l'en empêchoient; ce qu'il fit sans doute parce qu'il eut peur de se faire un ennemi de Sejan, s'il enlevoit cette Province à Blesus. Il ne faut pas non plus traverser opiniâtrément celui qu'un Grand tâche d'avancer, quoique la Loi soit pour nous & contre lui; parce qu'indubitablement la faveur l'emportera sur la Loi. Tacite nous fournit sur cela l'exemple de Germanicus, & de Drusus, qui firent créer Preteur Haterius Agrippa quoi que la Loi l'en exclût expressément. Mais écoutons l'Historien lui-même: *Il y eut des contestations pour l'élection d'un Preteur en la place de Vipsanius Gallus. Car les deux enfans du Prince portoient Haterius Agrippa parent de Germanicus. Les autres se fondoient sur la Loi, qui préfere celui qui a le plus d'enfans. Tibere voyoit avec plaisir dans cette fameuse dispute, ses enfans égalez aux loix. La justice, sans doute fut vaincuë, mais de peu de Suffrages, & aprés une longue résistance, comme elle l'étoit autrefois, lors que les Loix étoient en vigueur.*

CHAPITRE XXI.

Comment on peut éviter la ruïne dont on est menacé, & lors que le coup est fait comment on en peut tirer tout le bien qui peut en revenir. Exemple de la chûte des grands hommes.

NOus avons parlé jusques ici des principales Maximes que nôtre Courtisan doit suivre. S'il y en a quelqu'une de défectueuse, la prudence & l'habileté de tout homme raisonnable, (car c'est seulement ceux de ce caractere que nous nous proposons d'instruire) y suppléeront. Mais comme ces Maximes ne sont pas moins nécessaires pour conserver nôtre Fortune à la Cour, que pour la faire, il ne sera pas mal à propos de donner ici quelques exemples de ceux qui sont tombez du haut de leur puissance & de leur grandeur, s'il faut ainsi dire, afin que le malheur d'autrui nous rende sages s'il se peut, & nous apprenne, sinon à éviter nôtre perte, au moins à nous y préparer & à nous mettre en état de défense. Le dernier est presque aussi nécessaire que le prémier; car les efforts de ceux qui tâchent d'éviter le malheur qui les menace, sont pour la plûpart vains & inutiles; au lieu que ceux qui s'y préparent de longue main rendent leur chûte moins sensible & moins douloureuse qu'elle ne le seroit sans cela.

Nous tombons, ou par nôtre faute, ou par l'artifice de nos ennemis, ou par le mauvais naturel du Prince, ou peut-être par sa mort. Si tous les hommes sont sujets à manquer & à faire une infinité de bevûës, à plus forte raison ceux qui sont dans l'élevation sont sujets aux mêmes foiblesses, & d'autant plus sujets, que leur grandeur les met au dessus de la répréhension, & que tous ceux qui sont autour d'eux sont obligez d'approuver tout ce qu'ils font, soit bien soit mal. De toutes les fautes qu'il leur arrive de faire, la plus lâche est, de se soûlever perfidement contre

le

le Prince, auquel ils sont redevables de toute leur gloire & de toute leur puissance: crime marqué des couleurs de la plus noire ingratitude, qui porte les caracteres de l'ame la plus lâche & la plus perfide, & qui est aussi le plus juste sujet de la haine & de l'indignation du Prince. Tous ceux qui sont en autorité doivent fuir jusqu'à l'ombre même d'un crime de cette nature, & pour n'avoir aucun sujet d'ombrage de la part du Prince, ils doivent fuir les dignitez & les emplois, où se font d'ordinaire ces sortes d'attentats.

Paterculus croit que Sejan a été l'un des plus sages Courtisans qui fut jamais, & à dire vrai il y a apparence, qu'un homme qui se soûtint si long-temps dans les bonnes graces d'un Prince aussi subtil, & aussi défiant que l'étoit Tibere, en usoit avec beaucoup de prudence & de modestie. *Il aimoit ses aises en apparence*, dit nôtre Auteur; *il ne prenoit rien sur soi, & obtenoit tout par ce moyen; il s'humilioit volontiers plus qu'on n'eût voulu qu'il se fût humilié, & tâchoit d'avoir toûjours moins de reputation que les autres; son air & sa conduite étoient calmes & tranquilles, quoique son esprit fût toûjours en mouvement.* Cependant l'ambition s'empara si fort de cet homme tout sage & tout prudent qu'il étoit, qu'il porta ses desirs jusqu'à l'Empire. Pour cet effet Drusus étant mort, il épousa Livia sa Veuve, afin qu'étant ainsi lié à la Maison des Cesars, il pût plus facilement venir à bout de ses desseins. Et quoiqu'il démêlât au travers des tergiversations dont usoit Tibere, lors qu'il lui demandoit son consentement, que ce Prince avoit conçû des soupçons contre lui; il ne changea pour cela ni d'esprit ni de conduite; au contraire lors qu'un moyen ne lui avoit pas réüssi, il en cherchoit incontinent un autre.

Il ne s'apperçût pas plûtôt que Tibere s'étoit lassé du séjour de la ville, qu'il fomenta son dégoût, & lui persuada de se retirer dans l'Isle de Caprée. Voici comme en parle Tacite, *Comme il craignoit*, dit-il, *que l'honneur qu'on lui rendoit ne l'exposât à l'envie, ou n'affoiblît sa puissance s'il le rejettoit, il resolut de porter Tibere à demeurer à la campagne. Il consideroit les grands avantages, qu'il pourroit tirer de cette retraite; il voyoit que personne ne pourroit parler au Prince que par son moyen; qu'il seroit maître des dépêches que les soldats porteroient; que l'Empereur déja vieux & relâché dans sa solitude, se déchargeroit plus aisément sur lui des soins de l'Empire; il voyoit qu'il diminueroit l'envie, quand on ne le verroit plus entouré d'une foule de Courtisans, & s'ôteroit enfin une fausse image de grandeur, pour aquerir une grandeur veritable.* En effet il ne fut point trompé dans ses esperances, car en peu de temps il s'empara de toute la puissance de l'Empire sous ombre de vouloir soulager Tibere de l'embarras des affaires que son âge ne pouvoit plus porter. Annal. 4.

Cependant l'évenement fit voir, que la route que Sejan avoit prise étoit tout ensemble & longue & perilleuse. Ce fait est assez important pour meriter des reflexions plus particulieres, afin que les Courtisans apprennent à ménager plus sagement leur fortune, & les Princes à élever leurs Favoris avec plus de précaution. Tibere aima ou souffrit patiemment Sejan, tant qu'il crût pouvoir s'en servir utilement pour opprimer Agrippine, & ses enfans Neron & Drusus. Commission dont Sejan se chargeoit d'autant plus volontiers, qu'il savoit que c'étoit le veritable moyen non seulement d'aquerir la faveur du Prince, mais aussi d'affermir son au-

torité, & de faire réüssir ses desseins; car ne restant que deux jeunes Princes de la maison de Cesar, qui supposé qu'ils parvinssent à l'Empire, se trouveroient nécessairement obligez à cause de leur trop grande jeunesse, de luy confier l'autorité & le manîment des affaires, en attendant que l'occasion se presentât d'usurper l'Empire même.

Mais combien l'ambition nous aveugle-t-elle & nous transporte? Sejan tout habile qu'il étoit, ne vit pas, que plus il s'approcheroit du faîte de la grandeur, plus il deviendroit suspect à ce Prince ombrageux, qui cherchoit déja tous les moyens de l'abaisser, & non pas d'élever celui qui de son côté travailloit de toutes ses forces non seulement à se maintenir, mais encore à monter plus haut. Car quoi qu'il ne lui manquât que le nom d'Empereur, dont quelques-uns ne firent pas difficulté de le régaler, & l'autorité des Tribuns, que l'Empereur n'avoit jamais confié à personne, il ne fut neanmoins pas content, mais tâcha d'augmenter tous les jours son autorité. Comme il se rendit par ce moyen venerable à tous les autres, aussi devint-il formidable à Tibere même. Car lorsqu'il vit qu'il avoit gagné non seulement les Gardes Prétoriennes, mais aussi plusieurs des Senateurs, & des principales Familles de Rome, ou par des bienfaits, ou par des promesses, ou par des menaces; lorsqu'il s'apperçût aussi que ses propres Domestiques révéloient ses secrets à Sejan, sans lui rien dire de ceux de ce Favori, il résolut de le perdre, car il le regarda dés lors comme son Rival. Mais avant que d'en venir là, il crût qu'il étoit à propos de sonder l'esprit de ceux qui étoient à sa suite, afin d'en pouvoir choisir qui approuvassent son dessein.

Pour faire accroire à Sejan qu'il étoit toûjours le même dans l'esprit de Tibere, il le nomme Consul, & l'appelle son ami & le compagnon de ses travaux, aussi bien dans les Lettres qu'il lui écrit, que dans celles qu'il adresse au Senat, & au Peuple. Il contrefait enfin le malade, pour découvrir par ce moyen l'intention de Sejan & de plusieurs autres. Tantôt il écrit au Senat que sa santé se rétablit, & qu'il reviendra bien-tôt en Ville; tantôt il louë, tantôt il blâme Sejan; tantôt il reçoit ceux qu'il lui recommande, & tantôt il les renvoye; & cela pour le tenir en suspens entre l'esperance & la crainte, & l'obliger ou à compter toûjours sur sa faveur, ou à craindre de perdre le succez qu'il se promettoit de ses esperances, en vûë de le déterminer à n'entreprendre rien de violent, dans l'esperance que le temps effaceroit les dégoûts du Prince, supposé qu'il en eût. Sur ces entrefaites plusieurs de ceux qui avoient encensé à la Fortune de Sejan, & non à Sejan même, s'étant apperçûs que Tibere chanceloit, commencérent à se ménager avec plus de précaution, & à lui faire leur Cour avec plus de froideur.

Tibere s'étant donc apperçû depuis long-temps de l'orgueil & de l'insolence de Sejan, craignant d'ailleurs que se sentant méprisé, il ne se portât à quelque coup de desespoir, fit publier, qu'il vouloit lui conferer la puissance des Tribuns; & immédiatement aprés il envoya ordre de l'arrêter, & pour cet effet il écrivit des Lettres au Senat, dont Macron Capitaine des Gardes fut le porteur. On ne les eut pas plûtôt reçûës, qu'on communiqua le dessein du Prince à Memmius Regulus, qui étoit alors Consul, car l'autre étoit plus dans les intérêts de Sejan: on en fit

fit part ensuite à Grecinus Laco, Capitaine du Guet, ce qui fut fait avant le point du jour. Comme Macron s'en alloit de là au Senat, il rencontra Sejan, qui fut surpris de le voir, & lui demanda s'il lui avoit apporté des Lettres de Tibere. Macron lui dit à l'orcille, qu'il seroit à midi salué Tribun; & sur cela il entra au Senat, non sans une secrette joye. Macron commanda aux Gardes Prétoriennes de se retirer, & pour cet effet il leur fit voir l'ordre de l'Empereur, qui leur promettoit aussi une liberalité. Les Bandes Prétoriennes s'étant retirées, & la Compagnie de Laco ayant pris leur place, Macron entre au Senat, & rend ses Lettres. Il sort incontinent aprés sans en attendre la lecture, pour donner ordre à Laco de se tenir bien sur ses gardes, de peur que Sejan faisant du tumulte dans le Senat, ne s'échappât, n'allât aux Gardes Prétoriennes, & ne les empêchât de rien entreprendre.

Les Lettres qu'on lisoit alors firent la ronde, & circulérent si long-temps, que Macron eut tout le loisir qu'il falloit pour mettre ordre à ses affaires. Elles étoient parfaitement bien imaginées. On ne parloit au commencement d'aucune affaire, ni de rien qui regardât Sejan. Un peu aprés on en touchoit quelque chose en termes fort fins & fort delicats; ensuite on entrelassoit quelques autres choses; aprés quoi suivoit une accusation mieux expliquée contre Sejan, mais au fond fort legere. Enfin aprés plusieurs digressions sur les affaires de la République, suivoient les noms de deux Favoris de Sejan, contre lesquels le Senat avoit ordre de proceder, & de s'asûrer de plus de Sejan même. On avoit affecté de ne rien dire de sa mort, a dessein de lui faire esperer qu'on lui laisseroit la liberté de se justifier des crimes dont on l'accusoit, qui n'étoient en apparence que des minuties.

Aprés la lecture des Lettres, plusieurs de ceux qui l'avoient accompagné au Senat, voyant qu'il s'agissoit d'autre chose que de le créer Tribun, se levérent & l'environnérent de peur qu'il ne se sauvât; ce qu'on croit qu'il auroit au moins tâché de faire si les lettres de l'Empereur avoient d'abord fulminé contre lui. Sejan méprisant alors toutes ces minuties reprend sa place. Le Consul Memmius luy ayant dit deux ou trois fois de se lever, il obéit enfin avec peine, parce qu'il étoit accoûtumé à donner les ordres, & non à les recevoir. Aprés qu'il se fut levé, Laco le suivit de fort prés: aprés Laco venoit Regulus, accompagné de plusieurs autres Senateurs, qui le conduisirent depuis le Senat jusques à la prison, d'où il sortit bien-tôt aprés pour aller au supplice.

Voilà comme finit un grand homme de Cour, & un Favori, qui n'a presque jamais eu son pareil en puissance & en artifice. Quoiqu'il semble qu'on ne doive imputer sa chûte qu'à la prudence de Tibere, il est neanmoins vrai qu'on doit plûtôt l'attribuer à la grandeur & à la prosperité de ce malheureux, sous le poids de laquelle il fut si visiblement accablé, que les ruses & les artifices de Tibere furent fort inutiles, & n'avancérent sa perte que de quelques mois. On peut en juger par l'exemple de Perennius, qui aspiroit à la même grandeur que Sejan, & qui fut renversé par Commode, qui n'étoit pas à beaucoup prés aussi habile que Tibere. Peut-être y en aura-t-il plusieurs que ces exemples ne fraperont point, parce qu'ils s'imagineront être plus sages que les autres, & en savoir plus que n'en savoient ceux dont la

disgrace est icy dépeinte. Je ne veux point émouvoir leur bile en leur disant ce que j'en pense ; mais je ne veux pas aussi nier qu'il n'y ait dans les siecles précedens des exemples de gens, dont les desseins n'ont pas eu un succez si malheureux, comme celuy de Boïlas, dont nous lisons l'aventure dans l'Histoire de Constantinople. Cet homme ayant été convaincu d'avoir conspiré contre l'Empereur Constantin Monomaque, ne fut pas puni aussi severement qu'on punit d'ordinaire les crimes de cette espece. Pourquoi cela ? parce qu'il eut le bonheur d'avoir à faire à un Empereur qui avoit de la douceur & de la clémence.

Il ne sera pas mal à propos d'entrer icy dans le détail de cette aventure, & de le faire en peu de mots. Ce fait est fort propre à nous faire voir que la divine Providence découvre souvent d'une maniére imperceptible les conseils les plus secrets, & les plus impenetrables aux yeux des hommes ; & que quelque précaution qu'on prenne il n'est pas possible de se dérober à la peine. Personne n'auroit jamais crû, que Boïlas eût eu dessein de faire une pareille lâcheté, ou qu'il eût pû même avoir sujet de songer à rien de tel. Il recevoit bienfaits sur bienfaits, & outre qu'il ne sembloit pas propre aux grandes entreprises, son bon Prince croyoit avoir sujet d'être assûré de sa fidélité par les faveurs singulieres dont il le combloit. Il étoit non seulement d'une naissance obscure, mais il avoit encore la langue tellement embarassée, qu'on ne l'entendoit qu'avec peine. Comme il voyoit que son begayement plaisoit à l'Empereur, il fit ensuite le begue à dessein. Il se rendit si familier auprés du Prince par le moyen de cette flaterie, que la chambre & le cabinet de Constantin luy étoient toûjours ouverts. Enfin le Prince l'ayant enrichi, il fut mis au nombre des Senateurs, & commença de porter ses pensées plus haut. Son ambition devint si outrée & si demesurée, qu'il se résolut d'assassiner le Prince pour s'ouvrir par ce moyen le chemin au Trône. Il commença par se déclarer à ceux qu'il savoit ennemis de l'Empereur; il promettoit des trésors infinis à ceux qui approuvoient son dessein, & qui lui offroient leurs services: il loüoit beaucoup le zéle & la fidélité de ceux qui le desapprouvoient, & qui ne vouloient pas le favoriser, & faisoit semblant d'être l'espion de l'Empereur, & de ne faire ces sortes de propositions, que pour découvrir l'intention de ses sujets.

Par ce moyen il se décria tellement dans l'esprit de tout le monde, qu'il n'eut pour lui que ceux qui avoient trempé avec lui dans la même trahison : cependant il eût enfin executé son abominable dessein, si dans le moment même qu'il avoit les armes à la main pour égorger l'Empereur, un des conspirateurs touché tout à coup d'un remords de conscience, n'eût à propos découvert le complot, & empêché le coup. L'Empereur eut tant de patience, & regarda cet attentat avec tant de tranquillité, qu'aprés avoir condamné quelques uns des conspirateurs, il se contenta de bannir le chef & l'auteur de la conspiration.

Il nous faudroit trop de temps si nous voulions parler ici de tous ceux qui ont entrepris de pareilles trahisons, & qui ont été découverts, ou qui tout innocens qu'ils étoient ont été crûs coupables, & ont fait à la Cour un triste naufrage. Mais contentons-nous de ce qu'on a déja dit, & faisons seulement cette remarque en finissant,

nissant, que tout ce qui s'appelle orgueil, soit qu'il déplaise au Prince par ambition, par vanité, par reproches, par médisance, par ostentation, ou par quelque autre maniere de vivre pompeuse & magnifique, est le grand chemin pour se perdre.

CHAPITRE XXII.

Exemples sur les vanteurs, sur la présomption, sur l'arrogance, sur la trop grande familiarité, sur l'orgueil, & sur la perfidie.

C'EST en se vantant & en parlant de ses services passez, que Philotas & Clytus se perdirent à la Cour d'Alexandre le Grand: Craterus aussi pensa se perdre par la même voye. Il est certain qu'il eût été beaucoup plus agreable au Prince, s'il fût demeuré dans les bornes d'une genereuse modestie. Il en arriva de même à Caius Silius sous Tibere; à Antonius Primus sous Vespasien, & à Sillas sous Agrippa, car ils se ruinérent tous en se vantant de leurs services, & se privérent eux-mêmes de tout le fruit qu'ils auroient pû en recueillir. C'est ce que nous dit Tacite au sujet des deux premiers, Annal. 4. Hist. 4. Et Joseph en dit autant du dernier. Les Princes regardent comme des faveurs perduës, celles qu'ils font à ces grands vanteurs, car ils veulent qu'il paroisse que leurs Sujets ne tiennent tout ce qu'ils ont que d'eux & de leur bonté, & non de leur vertu & de leurs merites.

On doit prendre bien garde de ne pas reprendre les Princes, ou de ne pas médire d'autrui devant eux: c'est un défaut qui approche fort de l'arrogance & de la présomption, & qu'il faut éviter avec soin. Eumenes se plaignant devant Alexandre avec un peu de violence, qu'Hephestion assignoit les Quartiers des Soldats à des Musiciens, à des Comediens, & à telles autres gens de ce caractere, ne plût pas à ce Prince.

Avoir trop de familiarité avec le Prince, ou vouloir paroître qu'on est le seul arbitre de ses principaux soins, est un défaut qui sent l'orgueil, & qui n'est pas de meilleur goût. Cependant il se peut faire que ce n'est qu'un effet de vanité & d'avarice, comme il paroît par l'exemple de Zotirus, Favori d'Heliogabale, & par celui de Turinus, qui n'étoit pas plus méchant que Zotirus, & qui fut pourtant plus malheureux, puis qu'Alexandre fils de Mammea eut ordre de l'étouffer de fumée, & de faire crier, *que celui qui a vendu de la fumée, perisse par la fumée.* Il avoit accoûtumé de se vanter, que le Prince se conduisoit par ses conseils, & se fourrant ainsi dans les lieux où le Prince se retiroit, & ne parlant en public que de la faveur où il croyoit folement qu'il étoit, il se fit rechercher par une infinité de gens, & amassa de grandes richesses par le moyen des presens que lui firent ceux ausquels tout le credit qu'il avoit auprés du Prince ne pouvoit pas valoir un denier.

L'arrogance de Plancianus est aussi fort memorable. Elle étoit accompagnée de

beaucoup de vanité, aussi dégenera-t'elle en perfidie déclarée. Son arrogance alla si loin, qu'il ne fit point difficulté d'en venir aux prises avec Bassianus, fils de l'Empereur, auquel il étoit redevable de sa dignité & de sa Fortune. Il vint encore jusqu'à un tel excez de vanité, que passant par la Ville, il vouloit non seulement empêcher que personne ne l'approchât, mais ne vouloit pas même souffrir qu'aucun le regardât, & pour cet effet il faisoit aller ses Huissiers devant pour nettoyer les ruës de tout ce qu'ils verroient. Enguerrand de Marigni, Comte de Longueville eut l'éffronterie de donner un démenti à Charles de Valois, qui lui demandoit compte des Finances qu'il avoit administrées sous le Régne de Philippe le Bel. On peut voir dans les Histoires de France combien une audace de cette nature attira de malheurs & à lui & à ses amis.

Il faut se donner de garde sur toutes choses, de ne nous pas amuser à la Cour à faire courir la pomme de discorde parmi les Princes & les Grands; car ils se raccommodent, & ces sortes de gens sont le plus souvent les victimes de leur reconciliation. Les Histoires de toutes les Nations sont remplies de pareilles aventures, & celle de Baviere entr'autres nous en fournit un exemple tres-memorable; c'est celui de Otho Crondoserus. Il étoit en grande faveur auprés de Rodolphe Electeur Palatin, & fut la cause des grandes broüilleries qu'il y eut entre ce Prince & sa Mere. Ces mesintelligences durérent quelque temps; mais enfin la Mere & le Fils s'étant raccommodez, il en coûta les yeux & la langue à celui qui les avoit mis mal ensemble.

CHAPITRE XXIII.

Il faut prendre garde de conserver non seulement la faveur du Prince, mais aussi les bonnes graces de ceux qui sont en credit.

IL ne suffit pas que les Princes n'ayent aucune aversion pour nous, il faut aussi se bien entretenir avec ceux qui sont en faveur. Germanicus en mourant donna

Annal. 2. à sa Femme un conseil, dont Tacite parle en ces termes, *Alors se tournant vers Agrippine, il la conjure par le souvenir de Germanicus, & par l'amitié qu'elle porte à ses enfans, de rabattre un peu de cette grandeur de courage, de plier quelque temps sous l'insolence de la Fortune, & de prendre garde, qu'étant de retour à Rome, elle n'irritât les plus puissans par la jalousie de sa gloire.* Agrippine ne suivit pas ce conseil, d'où s'ensuivit sa ruine & celle de ses enfans. J'ai déja dit comment Eumenes commença d'être moins en faveur auprés d'Alexandre. Aprés avoir médit d'Hephestion, il perdit le respect au Prince, & fit connoître l'envie qu'il avoit contre celui qu'il accusoit.

Lorsque nous voyons donc quelqu'un en faveur, nous devons peser avec soin son autorité, & la mettre en balance, s'il faut ainsi dire, contre la nôtre, pour savoir au vrai laquelle pese le plus. Dans un examen de cette nature, il ne faut pas tant observer

obſerver les apparences exterieures, que les circonſtances des cauſes interieures. Craterus & Hepheſtion furent tous deux également en faveur auprés d'Alexandre le Grand, juſques à ce que ce Prince eût décidé la choſe, & en eût appellé un l'ami du Roi, & l'autre l'ami d'Alexandre.

Craterus pouvoit conclure de cette déciſion, que comme la plûpart des Princes aiment mieux leur volonté que leur autorité, auſſi aiment ils mieux ceux qui adorent & qui ſervent Alexandre, c'eſt à dire leur perſonne, plûtôt que leur Fortune & leur qualité de Roi. Quoiqu'il arrivât quelque temps aprés un nouveau démêlé entre Craterus & Hepheſtion, où toute la Cour prit parti, & où il parut qu'Alexandre ne penchoit pas plus pour l'un que pour l'autre, puiſqu'il les menaça tous deux de les punir, s'ils venoient jamais à ſe rebroüiller, il eſt neanmoins vrai que la maniere dont il en uſa, prouve plûtôt la grande prudence de ce Prince, que tous les autres Princes doivent imiter, que l'égale affection qu'il avoit pour ſes deux Favoris. Il appréhenda que leur diviſion ne fût cauſe de grands tumultes & de grands maux; car il ſavoit que Craterus avoit beaucoup de credit dans l'eſprit des Macedoniens, & n'ignoroit pas qu'Hepheſtion ne fût en butte à l'envie à cauſe de l'affection qu'il avoit pour lui. Pour moderer donc l'envie qu'on avoit contre Hepheſtion, il le cenſura publiquement, & pour ne pas chagriner les Macedoniens, il blâma Craterus en particulier.

Entre ceux qui ſe ſont groſſierement trompez à juger de la faveur du Prince par rapport à eux, & par rapport aux autres, Antonius Primus doit être mis au premier rang. Il eut l'audace de faire aſſaut avec Mutianus, mais il apprit enfin qu'il auroit mieux fait de s'en prendre à Veſpaſien lui-même. Ainſi vous voyez que l'exemple de toutes les Cours fait voir, *qu'il eſt plus dangereux d'offenſer les Favoris, que les Princes mêmes.* Dio nous en dit la raiſon, aprés nous avoir appris que la même choſe arriva à Sejan. *Comme ceux qui ſe ſont élevez*, dit cet Auteur, *par leur vertu & par leur merite, ne ſe mettent gueres en peine des vaines ceremonies, & des formalitez exterieures du point d'honneur : ceux au contraire qui tâchent à s'élever par ambition, par orgueil, & par des moyens malhonnêtes, veulent cacher leur malhonnêteté & leur baſſeſſe, & d'abord ils expliquent mal un manque de formalité, & regardent la negligence de la moindre ceremonie, comme un mépris, & comme une marque du peu de reſpect qu'on a pour eux.* De ſorte qu'il eſt plus difficile de conſerver l'amitié de ces gens-là, que celle du Prince même; car il croit qu'il eſt glorieux & digne d'un Prince de pardonner les injures; au lieu que les autres ſe ſervent de leur autorité empruntée, même juſqu'à l'oſtentation, pour perſecuter ceux qui les ont offenſez, de peur qu'on ne croye qu'ils pardonnent ce qu'ils ne peuvent venger.

CHA-

CHAPITRE XXIV.

Exemples sur l'orgueil au sujet des personnes de la naissance la plus obscure; comme aussi sur la perfidie de ceux qui trahissent les secrets du Prince.

NOn seulement les personnes considerables se sont perduës par des maniéres insolentes & à contretemps, mais aussi les personnes les plus obscures. Jean Roi d'Arragon aima si fort Alvarez de Lune, que sans se mettre en peine du mécontentement de tous les Nobles, il lui confia toutes ses affaires, & même la puissance Royale. Mais l'éclat de sa prosperité, & l'élevation de sa fortune, l'ayant rendu fier & présomptueux jusqu'à faire precipiter & massacrer un Gentilhomme qui l'avertissoit de son devoir au nom du Roi, il fut ensuite decolé par ordre de sa Majesté. On fait aussi d'ordinaire naufrage à la Cour, lors qu'on s'attire, ou qu'on attire au Prince la haine des grands Seigneurs, ou des peuples; car ou le Prince se défait volontiers d'un tel homme, pour ne pas s'exposer à l'envie, ou les autres ne le quittent jamais qu'ils ne l'ayent ruïné. Un jour Cleandre arma les Gardes Prétoriennes contre le peuple Romain du temps de Commode. Il en arriva tant de desordre à Rome, & ce fut la cause de tant de trouble, que si l'Empereur n'eût pas sacrifié Cleandre à la fureur du peuple, il n'auroit pas été lui-même en sûreté.

Le même Commode se rendit odieux à tout le monde à cause de l'affection qu'il avoit pour un certain Anterus. Quelques Domestiques de Commode desirans avec passion, que leur Maître se rétablît dans l'amour de ses Sujets, dépêchérent cet Anterus comme il venoit de la Cour. L'Empereur Arcadius aima long-temps Eutrope, mais il ne le crût pas plûtôt l'auteur de la sédition que Tribigilde avoit excitée, qu'il l'abandonna aux ennemis, & fit la paix aux dépens de sa tête.

Il reste encore à parler de deux maux qui ruïnent les Courtisans; maux d'autant plus dangereux, qu'ils sont tres-frequens, c'est de trahir le secret des Princes, & de conspirer avec leurs ennemis: ces crimes qui le plus souvent viennent de perfidie, viennent aussi quelquefois de legereté & d'imprudence seulement. Quant aux secrets du Prince, je croi qu'on fait parfaitement bien de ne vouloir pas les penetrer, ni même les savoir simplement, à moins que vôtre charge ne vous y oblige: car si vous en étes le seul dépositaire, & qu'il arrive que la renommée, qui fait souvent de sages conjectures, répande quelque chose de semblable, il est impossible que vous ne soyez soupçonné d'avoir éventé le secret du Prince: & quand même il s'en seroit ouvert à quelqu'autre, il peut arriver, ou qu'il ne s'en souvienne pas; ou qu'il croye cet autre plus secret que vous; & par ce moyen tout retombe sur vous.

Ce ne fut pas sans raison que le Poëte comique Philippides, étant interrogé par le Roi Lisimachus, ce qu'il vouloit qu'il lui communiquât de sa grandeur, tout ce

que

que tu voudras, répondit Philippides, hormis ton ſecret. Apprenons par l'exemple de cet homme, autant qu'il nous eſt poſſible, à regarder comme quelque choſe de plus ſûr, d'ignorer les ſecrets du Prince, que de les ſavoir, puiſqu'il y a tant de peines & tant de perils à eſſuyer. Hieron Tiran de Siracuſe avoit accoûtumé de dire, que ceux qui reveloient les ſecrets des Princes ſe faiſoient tort à eux-mêmes, auſſi bien qu'à ceux auſquels ils les communiquoient, puiſqu'ils les expoſoient par là, & s'expoſoient auſſi eux-mêmes à la haine du Souverain.

CHAPITRE XXV.

Exemples des conſpirations, de leurs cauſes, & de leurs eſpeces.

DE tous les états, il n'y en a point de plus perilleux ni de plus délicat, que celui de ceux qui pouſſez par un principe d'avarice, ou d'ambition, ou par le deſir de ſe mettre à couvert, s'engagent dans des conſpirations avec les ennemis du Prince, ſoit étrangers ou domeſtiques. Louïs XI. Roi de France fit Balée, Fils d'un Tailleur, Surintendant de ſes Finances; enſuite il devint Evêque, & enfin, ſoit à la ſolicitation du Roi, ſoit que le Pape voulût obliger un homme qui avoit été ſon plus cruel ennemi, il fut élevé à la dignité de Cardinal. Quelque temps aprés il fut convaincu d'avoir conſpiré avec les ennemis du Roi, & fut relegué au Château de Loches, où il demeura priſonnier douze ans entiers, aprés leſquels le Pape Sixte V. à force de prieres obtint ſon élargiſſement avec beaucoup de peine. Le Cardinal du Prat commit le même crime ſous François I. & ſubit auſſi la même peine. Il n'eût peut-être jamais été mis en liberté, s'il n'avoit dupé ſes Medecins en leur faiſant accroire qu'il étoit travaillé d'une retention d'urine. Le Roi craignant le reſſentiment du Pape, ſi le Cardinal mouroit en priſon, le fit relâcher. Pierre de Vineis prémier Conſeiller de l'Empereur Frederic II. perdit les yeux, pour avoir été ſoupçonné d'entretenir correſpondance avec le Pape Alexandre III. ennemi de l'Empereur.

On a crû que ce qui fut cauſe de la mort de Stilicon, ne fut pas ſeulement d'avoir eu deſſein de ſe ſaiſir de l'Empire d'Orient, mais auſſi d'avoir eu des intelligences ſecrettes avec Alaric Roi des Goths: Soupçon dont la paix honteuſe qu'il fit avec Alaric contre le gré de l'Empereur, ſembloit être la confirmation. Lampadius qui déclamoit perpetuellement contre cette paix, l'appelloit un contrat d'eſclavage, & non un traité de paix, parce que l'Empereur étoit obligé de payer tribut aux Barbares.

CHAPITRE XXVI.

Qu'un Courtisan ne doit pas être l'auteur d'un conseil perilleux. Des divers manquemens qui font perdre la faveur du Prince.

LE Courtisan à la direction duquel nous destinons ce Traité, doit sur tout prendre garde à n'être jamais l'auteur des conseils où il y a du risque; car on impute d'ordinaire au malheureux Conseiller les conseils qui réüssissent mal, & ceux qui réüssissent bien demeurent toûjours sur le compte du Prince, à la prudence ou à la fortune duquel on fait tout l'honneur. Cela se fait non seulement par le Vulgaire, qui ne juge de tout que par l'évenement, mais aussi par le Prince même, qui est toûjours bien aise d'avoir quelqu'un sur lequel il puisse rejetter les fâcheuses suites d'un projet échoüé, & qui ne veut partager avec personne la gloire de ceux qui ont un succez heureux. Long-temps avant & aprés la mort de Stilicon, le sujet des plaintes publiques étoit la paix honteuse que ce Ministre avoit faite avec les Goths. Mais Olympius, qui avoit été la cause de sa perte, voulant se mettre en reputation par des moyens tout contraires, rompit la Tréve avec Alaric sous prétexte qu'elle étoit injuste. La guerre qui lui réüssit mal fit oublier Stilicon, & les peuples regardérent alors Olympius comme la cause de toutes leurs miséres. Il fut enfin accusé par les Eunuques, qui avoient beaucoup de credit auprés de l'Empereur, & se vit contraint d'abandonner la Cour, & de s'enfuïr en Dalmatie.

Lors qu'il s'agit de commencer une guerre, ou de rompre une paix; le parti que doit prendre un sage Ministre, est de raisonner pour & contre, & de laisser au Prince à se déterminer comme il jugera plus à propos. Si on le presse d'opiner, le plus sûr sera de pencher à la paix, à moins qu'il n'y ait une invincible nécessité de faire la guerre, ou qu'il n'y ait un avantage visible. C'est ce que fit sagement Jovius qui succeda à cet Olympius dont nous venons de parler.

Quoiqu'il eût plus de penchant pour la guerre, comme étant le vrai moyen de se rendre plus nécessaire à l'Empereur; cependant selon le sentiment de quelques Politiques il préfera la paix à la guerre, aprés qu'il se fut abouché avec Alaric à Arimini, où il avoit été envoyé pour entrer en conference avec ce Prince. Il envoya à Honorius les propositions d'Alaric, & lui conseilla par d'autres lettres qu'il lui écrivit séparément, d'offrir le commandement de son Armée à Alaric, s'il vouloit le rendre plus raisonnable pour le reste. L'Empereur n'en voulut rien faire, parce qu'il ne trouva pas de sûreté à confier la force de son Empire à un Etranger, qui avoit été jusques-là son ennemi, & répondit qu'il aimoit mieux lui payer Tribut.

Jovius ayant lû ces lettres à Alaric, ce Prince fâché de voir qu'Honorius ne vouloit ni de sa personne, ni de son amitié, rompt les conferences, & Jovius s'en retourne à la Cour. Honorius piqué au vif de l'insolence de son ennemi, jura *qu'il ne feroit*

feroit jamais de paix avec Alaric, & fit faire le même ferment à fes Miniftres & à fes Generaux. Ainfi Jovius d'un même coup de tête fe mit à couvert de l'envie que n'auroit pas manqué de lui attirer la rupture de la Tréve, & faifant fa Cour à Alaric d'avoir eu intention de lui rendre fervice en confeillant à l'Empereur de lui donner le commandement de fes Armées, il engagea Honorius dans une guerre, par le moyen de laquelle il affermiffoit merveilleufement fa puiffance & fon autorité. Les Hiftoires font pleines de tant de ces fortes de fautes qui ont fait perdre aux Courtifans la faveur de leur Prince, qu'il feroit difficile de parler de toutes. Comme nous avons parlé des principales, nous laiffons le refte à la fageffe & au difcernement du Lecteur judicieux.

CHAPITRE XXVII.

Des artifices des Courtifans à fe fupplanter, foit en procurant des emplois éloignez, foit en faifant rappeller à la Cour ceux qui les ont exercez avec applaudiffement.

NOus avons déja vû comment un Courtifan peut perdre par fa faute les bonnes graces de fon Prince; parlons maintenant des moyens dont fes ennemis ont accoûtumé de fe fervir pour le fupplanter. Ils font de trois fortes; car ou ils tâchent de l'éloigner de la Cour fous quelque honnête prétexte; ou ils le rendent fufpect & odieux au Prince; ou enfin ils l'obligent par la force ouverte à l'éloigner.

Quant aux prémiers, comme il y a differens moyens, auffi y a-t-il differentes fins. On perfuade aux uns de fe retirer de la Cour, ou par des motifs d'honneur qui n'en ont que les apparences, ou par le defir d'être avec leurs amis. Ce fut le moyen dont Styppiota fe fervit finement du temps de Manuel Comnene, pour écarter Hagiotheodorita qui étoit en fon chemin, & qui l'embarraffoit. Quelques broüilleries étant furvenuës entre Michel Paleologue & Jofeph Balfamon, Styppiota fit croire à l'Empereur, que fi l'on donnoit le Gouvernement du Peloponéfe, à Hagiotheodorita, il termineroit les démêlez de ces perfonnes confiderables. Hagiotheodorita fouhaitant de fecourir fon parent accepte le parti; ne fongeant pas que Styppiota s'étant une fois défait de fon Rival, auroit feul le manîment des affaires, comme effectivement la chofe arriva.

Il y en a auffi qui fatiguez des querelles & des oppofitions de leurs ennemis, s'accommoderont volontiers d'un emploi honnête pour avoir un prétexte de fe retirer de la Cour. C'eft ce que fit Agrippa, comme nous l'apprenons de Vellejus Paterculus, qui dit qu'il paffa en Afie fous prétexte d'un emploi confiderable, mais à la verité dans la feule vûë de fe retirer de la Cour, où il avoit, à ce qu'on dit, contre Marcellus des mécontentemens particuliers.

Du vivant de Cajus Cefar, Tibere fe retira à Rhodes, fous ombre d'y vouloir

continuer ses études, & par le moyen de sa Mere (ce sont les propres termes de Suetone) *il obtint pour dérober la connoissance de sa disgrace, d'y être envoyé par maniere de dire, en qualité d'Ambassadeur d'Auguste.* Si vous manquez de prétexte pour que celui que vous voulez éloigner se retire volontairement, & regarde sa retraite comme une grace, il faut persuader le Prince de lui donner quelque charge, sous ombre que personne n'est si capable que lui d'en bien remplir tous les devoirs. Si dans les Provinces éloignées il y a quelque homme considerable & puissant, & qu'il ait des envieux qui veuïllent s'en défaire, il faut tâcher de le faire venir à la Cour, comme étant nécessaire auprés de la personne du Prince; afin qu'étant confondu par ce moyen dans la foule des Courtisans, il ne brille plus avec le même éclat.

Polybe nous apprend que ce fut l'artifice dont se servit Apelles pour dépouïller Taurion du Gouvernement du Peloponése. Darius fit la même chose par le conseil de Megabysus, lorsqu'il rappella Hyesteus d'Ionie, non qu'il eût aucun besoin de sa presence, quoique c'en fût le prétexte; mais il en usoit ainsi pour affoiblir son autorité. Si les Courtisans vouloient se contenter d'éloigner les autres pour les avancer, & qu'ils n'allassent pas plus loin, ces artifices à les comparer à de pires, auroient quelque chose de supportable; mais la plûpart n'en demeurent pas là. Ammian Marcellin nous dit, que Sylvanus Général de l'Infanterie passa en France par ordre d'Arbetio pour châtier les Barbares qui insultoient les Gaulois. Lorsqu'il y fut arrivé, il se mit en grand crédit chez ce Peuple, & s'y enrichit: Arbetio en étant jaloux le perdit enfin dans l'esprit de l'Empereur.

Ursicin General de la Cavalerie eut presque la même destinée sous le même Empereur. L'Eunuque Eusebe & quelques autres Courtisans avoient conspiré sa perte; de sorte que pour l'éloigner de la Cour, on l'envoya pour quelque expedition sur les frontieres de Perse; où ayant demeuré dix ans on lui envoya pour successeur Sabinian, qui n'avoit ni la tête, ni l'experience qu'il falloit pour une semblable charge. Sur ces entrefaites le bruit s'étant répandu tout à coup que les Persans se préparoient à la guerre, il eut ordre de demeurer, quoiqu'on eût déja donné le commandement à un autre. Eusebe fit courir ce bruit à dessein, afin que quelque avantage qu'on remportât sur les Persans, l'on en donnât tout l'honneur à Sabinian, & qu'on mît sur le compte d'Ursicin tous les revers qui pourroient arriver, ce qu'on fit comme l'évenement le montra. Car Ursicin dégradé pour les fautes d'autrui, se retira, & finit le reste de ses jours en simple particulier. Le Regne de cet Empereur nous fournit encore un autre exemple. Rufin oncle de Gallus, Capitaine de la Garde fut chargé d'aller appaiser les Troupes qui s'étoient mutinées, & cela en vûë qu'il pourroit être la victime de la rage des mutins. A peu prés comme Clytus qui se plaint qu'Alexandre l'avoit envoyé pour la même fin contre les Sogdiens.

CHA-

CHAPITRE XXVIII.

On calomnie les gens pour obliger le Prince à les soupçonner, ou à les haïr.

CE que nous venons de dire suffit pour faire voir la nature des prémiers moyens dont les Courtisans se servent pour supplanter leurs ennemis, & pour les ruiner dans l'esprit du Prince. Venons maintenant aux seconds, qui sont d'inspirer au Prince des soupçons & de l'aversion contre eux par le moyen des calomnies. Il y a deux choses à remarquer dans la calomnie. La prémiere, s'il suffit de calomnier un homme pour lui faire perdre la faveur du Prince? La seconde, si la calomnie est probable? Quant à la prémiere, nous en devons juger par l'état present des choses, par l'humeur & par l'inclination du Prince, & par la nature de la calomnie même. Il n'y a point de calomnie qui déconcerte plus les personnes considerables, que celle qui nous accuse d'avoir conspiré contre la personne du Prince, ou contre son Etat, d'avoir dédaigné & méprisé ses commandemens, & d'avoir porté jusqu'à sa personne la médisance & la dérision.

On donne la vrai-semblance à ces sortes de calomnies, non seulement par les paroles & par les actions des accusez, & de leurs domestiques, de leurs amis, & de leurs parens, mais aussi par des lettres supposées. Joignez à cela le penchant du Prince, trop disposé à croire la calomnie, ou trop enclin à mal juger des accusez, sur tout s'ils ont déja donné lieu à quelques soupçons. L'accusé a dit ou fait de son pur mouvement les choses dont la calomnie lui fait un crime, ou il y a été poussé par l'artifice de ses ennemis ou de ses concurrens. La connoissance & la pratique de ces sortes de méchancetez aiguisent l'esprit par maniere de dire, de ceux qui sont attentifs à profiter des occasions, & qui savent comment il faut s'en servir avec adresse.

Il y a des gens qui vous mettront des projets en tête, à dessein de nous en faire un sujet de calomnie si nous y donnons, & de nous accuser de mauvaise intention auprés du Prince. Il y avoit un certain Magicien nommé Santabarenus, autant aimé de Basile Empereur de Constantinople, qu'il étoit haï de Leon son Fils. Ce Magicien donc voulant perdre ce jeune Prince, lui rendoit tant de respects contrefaits, & une déference tellement hipocrite, que l'ayant enfin gagné, il se mit en grand credit auprés de lui. Ayant ensuite aquis sur son esprit une autorité absoluë, il prend son temps & avertit Leon, de porter un poignard pour s'en défendre, lorsqu'il iroit à la chasse avec son pere. Leon ayant donné dans le piege, l'imposteur alla dire aussi-tôt à Basile que son Fils Leon avoit resolu de monter sur le Trône par un parricide, & que pour preuve de son crime, on lui trouveroit un poignard caché qu'il portoit toûjours, en attendant qu'il trouvât l'occasion de faire son coup. Enfin

le dénouëment de l'affaire fut, que le jeune Prince ayant été fouillé, & s'étant trouvé saisi du poignard, il demeura prisonnier; & quoique toute la Cour intercedât pour lui, sa vie fut en peril, & ce ne fut pas sans peine qu'il la sauva.

Sous le régne de Valentinien, Ælius accusa le Comte Boniface, Gouverneur d'Afrique, & Favori de l'Empereur, & fit croire à Placidie Mere de l'Empereur qu'il manquoit de fidélité pour le Prince; qu'il avoit dessein de se rendre Souverain de l'Afrique, & qu'ainsi l'on devoit le rappeller au plûtôt. Il écrit en même temps à Boniface, & lui donne avis qu'il avoit été accusé, & que c'étoit pour cela qu'on le rappelloit. Qu'ainsi s'il aimoit sa sûreté il devoit songer aux suites que pouvoit avoir son retour. Boniface le crût, & lui obeït si bien, qu'étant resolu de faire tête à ceux qui voudroient le réduire par les armes, il appella à son secours Gontaire Roi de Valladolid, & Genseric son Fils, qui regnoient alors en Espagne, & qui prirent occasion de là de se rendre maîtres de la Mauritanie. Quelque temps aprés la fourbe ayant été reconnuë, les interessez eurent permission d'en venir au combat afin que la verité fût mieux éclaircie. Ælius fut vaincu, & puis ensuite banni de la Cour.

Ce fut à peu prés la ruse de Samona, que Leon Fils de l'Empereur Basile aimoit, parce qu'il avoit découvert la trahison de Basile parent de l'Imperatrice Zoa. Samona resolu de perdre Andronicus, Général de l'Armée destinée contre les Sarrazins, le fit avertir par un ami de se donner de garde d'Hymerius, qui partoit pour aller lui crever les yeux; la peine qu'on infligeoit alors aux Grands qui s'étoient rendus trop puissans & trop formidables. Andronicus croyant l'avis veritable, quitte Hymerius, se saisit d'une place forte, & s'y retire. Samona ne manqua pas d'exagerer à l'Empereur l'action d'Andronicus, & fit tant qu'on envoya une Armée pour l'assieger. Il fut forcé, & reduit au desespoir, il se vit contraint d'abandonner les limites de l'Empire, & de s'enfuïr chez les Sarrazins. Nous avons déja parlé d'Arbetio, revenons y encore, & remarquons comme il ajoûta fraude sur fraude. Comme il vit que l'Empereur étoit mal satisfait de Sylvanus, il craignit qu'il ne vînt à Rome, & ne se justifiât des crimes dont il étoit accusé. Pour prévenir le coup, Arbetio donne les lettres de l'Empereur qui portoient ordre à Sylvanus de se rendre en Cour, à un de ses Emissaires nommé Apodenius, qui ne rendit point les lettres lors qu'il fut arrivé en France, & qui dit au contraire à Sylvanus suivant les instructions de son Patron, qu'il étoit perdu sans ressource; de sorte que Sylvanus se rebella, ne voyant que ce seul moyen de se sauver, & confirma par sa rebellion les calomnies d'Arbetio.

Il y a trop long temps que nous n'avons rien dit de Sejan. Comme il étoit habile en l'art de tromper, les fourbes dont nous venons de parler lui étoient fort ordinaires. Pour jetter des défiances dans l'esprit de Tibere, & lui faire appréhender l'ambition d'Agrippine, il se servit même des parens & des amis de cette Princesse, & par de mauvais discours qu'on fit courir, on les porta à reveiller son ambition, qui n'étoit déja que trop grande. Pendant qu'on empoisonnoit ainsi l'esprit d'Agrippine, Sejan fit accuser d'adultére Claudia Pulchra Cousine Germaine de la Princesse par Domitius Afer. Cette Femme altiere & passionnée s'en plaignit à Tibere

avec

avec tant de hauteur, qu'elle confirma beaucoup les ſoupçons de cet Empereur défiant. Non content de cela, & reſolu de perdre entierement cette Princeſſe imprudente & affligée, il ſuborne des gens qui ſe faiſant de ſes amis l'avertiſſent, que Tibere avoit reſolu de l'empoiſonner, & qu'elle ſe donne de garde de manger avec lui. Agrippine trop credule donne dans le paneau, & refuſe du fruit que Tibere veut lui ſervir, ce qui mit l'Empereur en grande colere. Agrippine & ſes enfans étant gardez par des ſoldats, le même Sejan pratiqua des gens pour lui conſeiller de s'enfuïr en Allemagne, ou de ſe refugier à la Statuë d'Auguſte, & d'implorer là le ſecours du Senat & du peuple.

Sejan ruina entierement Titius Sabinus ami d'Agrippine par les mêmes voies lâches dont il s'étoit ſervi contre elle. Et comme ce fait eſt digne de conſideration, rapportons ici ſans y rien changer la deſcription que Tacite en fait. Annal. 4.

„Le Conſulat de Julius Silanus, & de Silius Nerva, eut un commencement fu- „neſte, par l'empriſonnement de Titius Sabinus Chevalier Romain des plus illuſtres, „& qui depuis la mort de Germanicus avoit toûjours continué à rendre ſes devoirs à „ſa Famille; ſeul de tous les amis de ce Prince, qui n'eût point abandonné Agrip- „pine & ſes enfans dans leur diſgrace, & pour cela haï des méchans & aimé des „gens de bien. Cependant quatre Senateurs conjurent ſa perte, Latinus Latiaris, „Porcius Cato, Petilius Rufus, & Marcus Opſius, tous quatre Pretoriens, ambi- „tieux du Conſulat, qui ne pouvoit s'obtenir que par la faveur de Sejan, ni la fa- „veur de Sejan que par un crime. Latiaris fut élû Chef de l'entrepriſe à cauſe qu'il „avoit quelque accez auprés de Sabinus. Les autres demeurerent pour ſervir de „témoins & de complices. Il commence à l'entretenir d'abord des diſcours ordinai- „res, & puis ſe met à louër hautement ſa conſtance, de ce qu'il ne faiſoit pas com- „me les autres ſerviteurs de cette maiſon floriſſante qui l'avoient abandonnée dans „ſa diſgrace. Il ajoûtoit à cela des loüanges de Germanicus, & déploroit auſſi la „miſerable condition d'Agrippine. Et comme les hommes ſont tendres dans leurs „malheurs, Sabinus ayant laiſſé couler quelques larmes, & joint ſes plaintes „aux ſiennes; il commence à blâmer ouvertement l'orgueil, l'ambition, & la cruauté „de Sejan; ſans épargner même Tibere. Cet entretien criminel lia peu à peu en- „tr'eux une tres-étroite familiarité. Déja Sabinus viſitoit plus ſouvent Latiaris, & „verſoit avec plus de liberté ſes déplaiſirs dans ſon ſein. Cependant les conjurez „delibererent entr'eux de l'ordre qu'ils tiendroient à l'execution de leur entrepriſe. „Car pour empêcher les ſoupçons de Sabinus, il faloit garder quelque apparence de „ſolitude aux lieux où il frequentoit. De ſe cacher derriere la porte, il étoit trop „dangereux, parce qu'on pouvoit faire du bruit & être apperçû. Trois Senateurs „donc par une invention auſſi honteuſe que leur crime, ſe cachent dans le plat-fond „de la chambre, & prêtent l'oreille aux fentes & aux ouvertures.

„Cependant Latiaris rencontre Sabinus dans la ruë, & comme s'il eût eu quel- „que choſe à lui communiquer, le mene dans ſa maiſon, le remet ſur leurs diſcours „ordinaires, & lui donne des apprehenſions de l'avenir avec quelque vrai-ſemblance. „Sabinus bien loin de lui contredire, confirme ce qu'il avoit dit; & comme d'ordi- „naire les miſerables aiment à ſe plaindre, il s'arrête aſſez long-temps ſur le recit de

„ ses malheurs. Là-dessus les conjurez instruisent leur accusation, & par des lettres „qu'ils écrivent au Prince, lui découvrent leur fourbe & leur honte. L'affaire étant „divulguée dans Rome, jamais il n'y eut plus d'éfroi, ni plus d'inquietude. Les „choses mêmes inanimées donnoient de la crainte; on a peur des planchers & des „parois; tout est suspect, les parens, les étrangers, l'entretien, les compagnies, le „silence, la solitude. L'Empereur écrit une lettre au Senat, où aprés les vœux or„dinaires à l'ouverture de l'année il s'emporte contre Sabinus, l'accuse d'avoir cor„rompu quelques-uns de ses Domestiques, pour attenter à sa personne, & en de„mande assez ouvertement la vengeance.

„Aussi-tôt le Criminel est condamné & traîné au supplice, s'écriant autant que „peut faire un homme qu'on tient à la gorge; *si c'étoient là les premices de l'année, & „les victimes qu'on immoloit à Sejan?* Par tout où il jette les yeux, & où l'on peut en„tendre ses cris, on abandonne les ruës, les carrefours, les places publiques. Quel„ques-uns retournent sur leurs pas, de peur que leur fuite ne fût criminelle, & crai„gnant même pour la crainte qu'ils avoient témoignée. Quel temps, dit on, sera „exempt de supplice, si le prémier jour de l'an, parmi les vœux & les sacrifices, en „un temps même où les paroles profanes sont défenduës, la corde & les chaînes sont „permises? Que ce n'étoit pas sans quelque mistere que Tibere s'exposoit à une si „grande envie; qu'il préparoit les esprits à quelque chose de grand & d'extraordinai„re, afin qu'on ne s'étonnât pas de voir les nouveaux Consuls, ouvrir en même „temps les Temples & la prison. L'execution fut suivie des remercîmens de Tibere „au Senat, pour avoir ôté du monde un ennemi de la République.

CHAPITRE XXIX.

Exemples d'autres trahisons où des témoins ont été subornez, & des lettres supposées.

Annal. 2. JE ne saurois m'empêcher de produire un autre exemple tiré du même Historien. *Firmius Catus Senateur, intime ami de Libon, flatoit ce jeune imprudent d'ambitieuses esperances, & lui voyant un esprit capable d'en concevoir de vaines & d'imaginaires, l'entretenoit des promesses des Caldéens tant qu'il le porta à consulter les Mages, & les interpretes des songes. Il lui representoit la splendeur de ses Ancêtres; qu'Auguste & Pompée étoient ses Ayeux; que Scribonia, qui avoit été femme d'Auguste étoit sa Tante, les Cesars ses Cousins, & pour maintenir la grandeur de sa Maison il l'exhortoit au luxe & à la dépense. Mais pour l'engager plus fortement il emprunte avec lui, & se fait compagnon de ses débauches. Comme il eut assez de témoins, & des esclaves pour complices, il découvre l'affaire à l'Empereur par le moyen de Flaccus Vescularius qui avoit plus d'accez auprés de lui, & demande d'être admis en sa presence.* Tacite nous apprend de quelle maniere Tibere traita Libon, & le cas qu'il en fit, jusques au temps qu'il fut accusé de tant de choses, qu'il fut enfin forcé de se tuer soi-même. Je vous renvoye donc à cet

cet Hiſtorien qui décrit ce fait fort au long, pour ne pas outrepaſſer les bornes que je me ſuis preſcrites dans ce Traité.

Le fourbe Styppiota, qui comme je vous ai déja dit, ſupplanta Hagiotheodorita, ne pût s'empêcher d'être la dupe à ſon tour, non plus que Sabinus le Romain. Camaterus Logotheta, ennemi de Styppiota, fut l'auteur de ce complot, l'accuſa d'impoſture devant l'Empereur, & le repreſenta comme un homme qui vouloit livrer la Sicile. Et pour donner quelque apparence à ſa calomnie, il cacha l'Empereur dans ſa chambre, & commença de deſſein prémedité à parler des affaires de Sicile, en ſorte que le Prince entendoit tout ce qui ſe diſoit. Styppiota qui n'étoit pas ſur ſes gardes lâcha pluſieurs choſes qui déplûrent à Ceſar. Camaterus non content de cela, contrefait des lettres qu'il trouva moyen de faire gliſſer entre les papiers de Styppiota. Sur ces entrefaites l'Empereur ayant fait arrêter les papiers de l'accuſé, ces lettres s'y trouvérent, & furent cauſe qu'il fut condamné à perdre les yeux.

Cette aventure me donne occaſion de parler d'un autre moyen dont on peut ſe ſervir pour donner de la vrai-ſemblance à la calomnie; c'eſt de contrefaire des lettres, moyen à la verité qui n'aboutit enfin le plus ſouvent qu'au deſavantage de celui qui le pratique, mais qui ne laiſſe pas de faire de profondes impreſſions ſur l'eſprit du Prince, & de ſervir beaucoup à aliener ſon affection. Auſſi-tôt que l'accuſé s'en apperçoit, il doit s'éloigner volontairement des affaires, & ſe retirer de la Cour de peur qu'il ne lui arrive pis; ou qu'on ne l'embarque dans des intrigues qui confirmeront la calomnie. C'eſt ce qui paroît par l'exemple de Silvanus dont on a déja fait mention.

Les faux témoins ne ſervent pas peu à confirmer la calomnie. Cet infame expedient eſt principalement néceſſaire contre ceux qui ſont accuſez de trahiſon & de crimes capitaux. Et comme les Domeſtiques ſont fort propres à cela, c'eſt d'eux auſſi qu'on ſe ſert le plus ſouvent pour des choſes de cette nature. Du temps de l'Empereur Arcadius, Eutrope voulant perdre Timaſius, grand Capitaine, & homme de grande autorité, corrompit Bargus ſon ami, ou plûtôt ſon inſeparable compagnon, qui l'accuſa de vouloir ſe ſaiſir de l'Empire. L'amitié qu'il y avoit entre Bargus & Timaſius fit ajoûter foi à l'accuſateur, & tout le monde crût qu'il ne l'accuſeroit pas ſi ſon crime n'étoit trés certain. On fit venir au ſecours des lettres ſuppoſées pour prouver la trahiſon; ſi bien que l'innocent & ſon fils furent releguez dans l'Iſle de Oaſis, d'où ils ne revinrent ni l'un ni l'autre.

Neron préfera Petrone à Tigellin parce qu'il avoit le goût délicat pour les plaiſirs. Celui-ci ne pût le voir ſans envie, & accuſa ſon Rival d'être ami de Sevinus, qui avoit été convaincu d'avoir conſpiré contre Neron, & produiſit pour témoin un Domeſtique de Petrone qu'il avoit corrompu.

CHAPITRE XXX.

Une amitié feinte donne de la vrai-semblance à la calomnie; l'affection du Prince pour le Calomniateur produit le même effet.

J'Ai dit cy-devant que l'affection qu'a le Prince pour le Calomniateur, contribuoit beaucoup à rendre la calomnie vrai-semblable. Ce fut pour cela que Sejan voulant rendre l'Imperatrice Livia jalouse d'Agrippine, veuve de Germanicus, choisit pour cela Julius Posthumus, qui selon Tacite, *étoit tres-agréable à Livia, parce qu'il entretenoit Mutilia Prisca sa Favorite.* Mais la calomnie ne réüssit jamais si aisément, que quand elle attaque des gens qui sont déja suspects au Prince. Car il y a toutes les apparences du monde, que non seulement l'accusateur perdra l'accusé, mais qu'il s'élevera même sur ses ruines. Les amis de Vitellius n'osérent attaquer Junius Blesus, que lors qu'ils connurent que son credit diminuoit auprés du Prince. Et ils réüssirent beaucoup plus promptement qu'ils n'auroient fait, parce qu'ils furent soûtenus par Lucius Vitellius frere de l'Empereur.

Annal. 13. Gracchus affranchi de Cesar, & homme, dit Tacite, nourri dans le Palais Imperial, & sachant par une longue experience les intrigues du Cabinet, ne trouva pas de meilleur moyen pour se maintenir en faveur auprés du Prince, que d'accuser Cornelius Sylla, qu'il savoit que Neron soupçonnoit déja. Tigellin en usa de même quelque temps aprés contre Sylla & Plaute. Voici ce qu'en écrit Tacite, *Le credit de Tigellin augmentoit tous les jours; & pour se rendre plus considerable, il résolut d'engager Neron de plus en plus dans les vices, parce que c'étoit la partie en laquelle il excelloit. Comme il vit donc que ceux que le Prince craignoit le plus étoient Sylla & Plaute, tous deux releguez depuis peu, l'un en Asie, & l'autre en Gaule, il tâcha de rendre leur exil suspect par le voisinage des Legions d'Orient & d'Allemagne. Il dit que Sylla étoit pauvre, & par sa pauvreté capable de tout; dissimulant son ambition sous le voile du repos, jusqu'à ce qu'il trouvât jour à la faire éclater; & que Plaute étoit plus puissant & si temeraire, qu'il ne feignoit pas seulement comme l'autre d'aimer une vie tranquille.* (Annal. 14.)

Je vous ai déja parlé d'Ursicin que l'Eunuque Eusebe accusa auprés de l'Empereur Constantin, qui n'avoit déja gueres de confiance en lui, parce qu'il étoit parent de Gallus; mais je n'ai pas dit quel succez eut cette affaire. L'accusation étant vicieuse parce que le crime n'étoit prouvé que foiblement; l'Eunuque qui méditoit quelqu'autre chose fit relâcher l'accusé. Rien ne s'étant donc décidé, il tâche de s'en faire honneur, & de s'insinuer dans les bonnes graces d'Ursicin, comme s'il l'avoit tiré d'une fâcheuse affaire; cependant il fait en sorte qu'il est éloigné de la Cour, où il tournoit toutes ses pensées, & malgré les demonstrations d'amitié qu'il lui faisoit, il ne laissa pas de prévenir sous main l'Empereur contre lui.

CHAPI-

CHAPITRE XXXI.

Des principales ruses des Calomniateurs.

QUand quelqu'un est accusé d'avoir mal parlé du Prince, plus ce qu'on l'accuse d'en avoir dit approche de la verité, plus aisément ajoûte-t-on foi à l'accusation, comme il paroît par l'exemple de Granius Marcellus dont parle Tacite, *Cœpio Crispinus l'accusa d'avoir médit de Tibere, & il ne pût jamais parer le coup; car comme Crispinus avoit choisi les plus vilains endroits de la vie de Tibere, il en imposa à l'accusé; & les choses dont on l'accusoit étant veritables, on crût effectivement qu'il les avoit dites.* Plusieurs calomniateurs ont suivi cet exemple, & ont pris occasion de reprocher aux Princes leurs vices sous prétexte de les informer des médisances d'autrui; ce qui devroit ce semble les empêcher de prêter l'oreille à ces sortes de calomniateurs. Annal. 1.

Quoique Tibere aimât les rapports, il n'aimoit pas qu'on lui reprochât ses vices; & pour n'avoir pas le chagrin de se voir apostrophé dans le Senat, où l'on prenoit occasion de lui reprocher sa mauvaise conduite sous ombre d'accuser les autres d'en avoir parlé de cette maniére, il se retira dans l'Isle de Caprée, croyant, comme le remarque Tacite, *qu'il devoit éviter de se trouver au Senat, de peur d'être obligé d'entendre des paroles choquantes, & des veritez odieuses.*

Il y a des gens qui en usent de cette maniere en vûë uniquement de censurer les Princes de leurs vices. C'est ainsi que s'y prirent ceux qui voulurent blâmer le parricide de Neron. Ils déclamérent en sa presence contre ceux qui avoient commis de semblables crimes, & leur dessein étoit de faire connoître sa faute à Cesar, plûtôt que de perdre ceux qu'ils accusoient. C'est là la maxime favorite des calomniateurs. Mais qui voudroit entreprendre de dépeindre la calomnie de tous ses traits? C'est un monstre qui prend mille formes, & qui use de mille artifices pour faire du mal.

CHAPITRE XXXII.

Les loüanges de la Cour sont trompeuses & dangereuses. Troisiéme moyen d'opprimer un homme par la force.

PAssons maintenant des calomnies aux loüanges, dont nous avons déja dit en passant qu'on se sert beaucoup pour perdre les gens. C'est le manteau sous lequel on cache la haine secrette qu'on a pour quelqu'un: c'est l'enveloppe ordinaire de l'envie & de l'émulation, afin de pouvoir tromper avec plus de facilité. Ce fut

ainſi que Fabius Valens diffama ſecrettement Martius Valens qui ne le ſoupçonnoit de rien. Et pour le trahir plus ſûrement, il parloit toûjours avantageuſement de lui en public, comme dit Tacite. Ce fut ſous les apparences d'une grande amitié qu'Arbetio attaqua Urſicin, il l'appelloit ſouvent en public un vaillant & un galant homme, afin de faire mieux donner dans le piege cet innocent dont les intentions avoient toûjours été fort droites, comme nous l'apprenons d'Ammian Marcellin.

Lib. 15.

Un jour qu'un homme, contre ſon ordinaire, en loüoit un autre d'une maniere outrée en preſence d'Alphonſe Roi d'Arragon, ce Prince ſe tournant vers l'un de ſes amis lui dit, *aſſûrément cet homme ici veut perdre celui dont il fait l'éloge.* Il ne ſe trompoit pas, car ſix mois aprés ce Panegyriſte outré accuſa devant le Tribunal de la Juſtice celui qu'il avoit ſi hautement loüé, & il l'auroit perdu ſi le Roi ne l'eût ſauvé, & n'eût pris ſa défenſe en main.

Mucianus aprés avoir donné mille loüanges en plein Senat à Antonius Primus, qu'il ne pouvoit pas opprimer ouvertement, lui fait auſſi mille ſecrettes promeſſes, lui remontre de plus que l'Eſpagne lui eſt ouverte par la mort de Cluvius Rufus, & met dans les charges militaires pluſieurs de ſes amis & partiſans. Mais à peine a-t-il rempli ſon eſprit d'ambition, qu'il ſape incontinent ſa puiſſance ; & lui enleve la ſeptiéme Legion, qui lui étoit toute dévoüée.

C'eſt une voye qui nous eſt tracée non ſeulement par les Courtiſans, mais auſſi par les Princes mêmes, lors qu'ils veulent abattre ou abaiſſer quelqu'un. *Car Tibere ſavant en l'art de diſſimuler, ſans montrer plus mauvais viſage à Libon, l'honora de la Préture, & admit à ſa table un homme qu'il ſoupçonnoit & haïſſoit, & pouvant l'empêcher de faillir, il aima mieux le rendre coupable afin de le perdre.* Vous avez vû comment il ſe ſervit du même artifice pour perdre Sejan. Domitien n'étoit jamais plus à craindre, que lors qu'il rioit. Les loüanges d'Andronicus étoient les préludes des outrages qu'il méditoit. Nicetas appelloit ſa liberalité les gages de la confiſcation des biens d'un homme, & ſa douceur l'avant-coureur d'une mort certaine.

Tac. Annal. 2.

Il y a des gens qui ne loüent les autres que pour jetter de l'ombrage dans l'eſprit du Prince. C'eſt ainſi, nous dit Tacite, que Julius Agricola fut ruiné par Domitien. *Sa réputation & la jalouſie du Prince faiſoient tout ſon crime*, ajoûte cet Hiſtorien ; *outre qu'il y a une ſorte d'ennemis à la Cour, qui ſont plus dangereux que les autres, parce qu'ils tâchent de nous perdre en nous loüant.* L'Empereur Julien a dit autrefois que les Courtiſans maſquez étoient les plus dangereux ennemis du monde. Voici le portrait que Mammertin en fait dans un Panegyrique; *ce ſont des gens*, dit-il, *fourbes & artificieux qui ſous prétexte de loüanges & d'amitiez enfoncent le poignard, & gliſſent finement le poiſon de la calomnie.*

Nous voyons encore qu'il y a des gens qui ont loüé des perſonnes en vûë d'en diffamer d'autres ; & pour cet effet ils ont accoûtumé d'oppoſer le merite des prémiers aux qualitez des derniers pour en faire mieux connoître la difference. Plutarque accuſe Herodote d'en uſer de cette maniere lorſqu'il louë les Atheniens d'avoir repouſſé les Perſans avec tant de bravoure ; car, dit-il, ſon but n'étoit pas tant de faire hon-

neur

neur aux Atheniens, que de couvrir le reste des Grecs de honte & de confusion. Seneque dit que les Princes louënt d'ordinaire leurs serviteurs morts pour faire honte aux vivans. C'étoit dans cet esprit qu'Auguste loüoit les fidéles services de Mecenas, & d'Agrippa lorsque les impudicitez de sa fille eurent éclaté, & cela pour censurer ses amis & ses serviteurs comme des gens qui n'avoient aucun soin de l'honneur & de l'intérêt de leur Prince.

C'étoit pour cela même qu'Auguste loüoit & blâmoit successivement Tibere. Voici comme en parle Tacite. *Quoiqu'il le traitât avec honneur en apparence, & qu'il l'associât à la puissance du Tribunat, on voyoit bien qu'il lui reprochoit ses vices en les excusant.* Cela doit donc nous apprendre à considerer le but & de ceux qui nous louënt, & de ceux qui nous calomnient.

Aprés avoir suffisamment examiné les deux premiers moyens de ruiner un Courtisan, qui sont de s'en défaire sous des prétextes d'honnêteté; ou de le faire haïr, ou soupçonner par le Prince, il ne nous reste plus qu'à parler du troisiéme, qui est la force ouverte. Cela se fait principalement lorsque le peuple ou le soldat, choquez des dignitez ou des manieres d'un Favori, tombent dans la sedition. Il n'y a gueres de gens qui ne sachent la fureur où tombérent les Parisiens aprés que les Anglois eurent fait prisonnier leur Roi Jean: on n'ignore pas non plus qu'elle fut en suite la destinée de ceux qui occupoient les principales charges sous son fils, qui tint les Rénes du Gouvernement aprés la disgrace de son pere.

Il n'y a pas long-temps que les Janissaires ont privé le Grand Seigneur plus d'une fois par des émotions seditieuses des Ministres les plus autorisez & les mieux établis dans la confiance du Prince. Il n'est pas besoin d'entrer bien avant dans l'antiquité pour trouver des exemples de pareils évenemens: le Regne d'Arcadius nous en fournira. Entre les Favoris de cet Empereur, il n'y en avoit point qui fût plus aimé que Rufin: Stilicon en fut choqué, & resolu de le perdre, il envoya Gaïnas avec ses forces sous prétexte de vouloir donner secours à l'Empereur, mais en effet pour se défaire de Rufin, ce qu'il fit aussi: car Rufin allant à l'Armée, les Soldats de Gaïnas à qui l'on avoit donné le signal coururent, environnérent Rufin, & le mirent en pieces.

Eutrope ayant été mis en la place de Rufin, & ayant mécontenté aussi-bien que lui les principaux de la Cour, Trigibilde émeut une sédition par le moyen du même Gaïnas, courut & ravagea toute l'Asie, sans vouloir accepter aucunes conditions de paix qu'Eutrope ne fût chassé de la Cour, à quoi l'Empereur consentit enfin à la solicitation de Gaïnas. Non content d'avoir ruiné Eutrope, il leva le masque, se joignit quelque temps aprés avec Tribigilde, & pour empêcher qu'Eutrope ne revînt en faveur, il demanda que l'Empereur lui livrât Aurelius Saturnius & Jean Chrysostome, qui étoient alors ses principaux Ministres. Cela fut fait, & Gaïnas les bannit, se contentant de leur faire toucher avant qu'ils se retirassent de devant lui, la pointe de son épée, afin de leur faire sentir combien elle étoit aiguë.

CHAPITRE XXXIII.

Quelquefois le cruel & méchant naturel des Princes, qui regardent d'un œil d'envie le merite de leurs Serviteurs, est la cause de leur chûte. Comment il faut en user avec les Princes de ce caractere.

QUoique les Courtisans s'appuyent de toute sorte de protection, & qu'ils se fassent mille puissans amis, le naturel du Prince qui est leger, vain, ombrageux, envieux, avare, cruel, ou craintif, est souvent la cause inévitable de leur perte. Ces maladies qui sont ordinaires aux Princes trompent les plus sages Courtisans. Seneque qui eut du pouvoir sur Neron, qui lui parloit librement, & qui ne le flatoit que rarement, sage au commencement & habile dans le manége de la Cour, fut enfin forcé de se rendre, vaincu par le mauvais naturel de Neron, qui d'abord envia son éloquence, ensuite ses richesses, & enfin opprimé par de malins calomniateurs, il perdit & la faveur de son Maître, & la vie.

L'envie & la jalousie des Princes a paru quelque chose de si formidable à certaines gens, qu'ils ont mieux aimé décendre en faisant moins bien les affaires de leurs Maîtres, que de courir risque de devenir l'objet de leur envie en les faisant réüssir heureusement. Publius Ventidius craignant de s'attirer l'envie de Marc Antoine sous lequel il servoit, se contenta d'avoir battu les Parthes en trois Batailles qu'il gagna sur eux en Mede, & ne voulut pas pousser plus loin sa bonne fortune. Agathias nous dit que la même chose arriva sous le Regne de Justinian, parce que Belisaire craignit que ses grandes victoires & les acclamations du peuple ne lui attirassent la haine des Grands & l'envie du Prince. Ce fut pour cela que Mecenas conseilla à Auguste, *de n'imputer point les mauvais succez à ses Ministres, & de n'envier point les actions où ils reüssissoient.* *Car*, dit-il, *plusieurs de ceux qui ont eu le manîment des affaires publiques, s'y sont pris avec une extrême negligence apprehendant de s'exposer à l'envie, & aimant mieux hazarder leur gloire, que leur personne.* Cependant j'approuve beaucoup plus la conduite de ceux, qui pour éviter l'envie donnent au Prince la gloire de tout, quelque chose qu'ils fassent de grand & de glorieux. Agrippa gendre d'Auguste nous conseille d'entreprendre hardiment de grandes choses, & d'en rapporter au Prince toute la gloire, comme il avoit toûjours accoûtumé de faire.

C'est pour cela que Joab assiégeant Rabath, & pouvant la prendre, ne voulut pas le faire que David ne fût arrivé. L'affaire d'Artacena étant sur le point d'être décidée, Craterus attendit l'arrivée d'Alexandre. Tacite remarque, *que dans tous les glorieux emplois d'Agricola, il ne s'en orgueillit jamais de sa fortune, mais que comme un fidéle Ministre, il rapportoit tout à l'honneur de celui qui l'employoit.*

Quoique l'envie soit une maladie qui attaque les Princes les plus genereux, tels qu'étoient par exemple Philippe & Alexandre ; il est neanmoins vrai qu'elle va plus loin chez les uns que chez les autres. L'Empereur Theodose II. du nom, commit

mit à Cyrus le soin de faire bâtir une muraille à Constantinople depuis une Mer jusqu'à l'autre; ce qu'il fit en soixante jours. Cette diligence fut si agreable au peuple, qu'on entendoit crier dans les ruës, Constantin a bâti la Ville, & Cyrus l'a reparée. L'Empereur l'ayant entendu en conçût tant d'envie contre Cyrus, qu'il ne pût en éviter les suites qu'en se faisant Religieux.

Ceux qui ont affaire à des Princes de ce caractere doivent considerer, qu'ils marchent sur des cendres sous lesquelles il y a un feu caché; & par conséquent ils doivent toûjours examiner leurs inclinations avec beaucoup de soin, afin d'être en état ou de se défendre, ou de n'avoir au moins rien à se reprocher, en cas qu'ils se voyent contraints de ceder à la violence, mais qu'au contraire ils ayent la satisfaction d'avoir fait leur devoir, & de l'avoir fait avec la prudence requise.

CHAPITRE XXXIV.

Comment on conserve ses charges sous le Regne d'un Successeur, & comment on se maintient en credit.

ON peut avec justice mettre au rang des Favoris de la Fortune, ceux qui ayant beaucoup d'autorité & de credit sous un Prince, les conservent sous son Successeur. Aussi est-ce une chose qu'on ne voit que trés-rarement à la Cour; car comme celui qui doit succeder est le plus souvent suspect au Prince regnant, ceux par conséquent qui ont le manîment de ses affaires sont obligez nécessairement d'agir contre les intérêts du Prince qui doit succeder. Et c'est ordinairement de là que viennent des inimitiez mortelles. Outre cela, celui-ci a des serviteurs dont la fidélité lui est connuë, & qui ont pour la plûpart merité son affection par leurs services. Il cherche les moyens de les élever, & pour cet effet il éloigne ou de son propre mouvement, ou par la persuasion de ceux qui sont bien aises de prendre leur place, les serviteurs du Prince défunt.

Il y en a pourtant qui font si bien leur cour au Successeur, soit que l'état des affaires leur soit favorable, soit qu'ils y soient plus habiles & plus propres que les autres, soit qu'ils ayent plus d'adresse, ou qu'ils sachent mieux s'insinuer, qu'en perdant leur Maître ils ne perdent que sa personne. Macron voulant se mettre en faveur auprés de Caligula, se sert de sa Femme Ennia, & fait en sorte que ce Prince en devient amoureux, & pense même à l'épouser. Le même Macron fit étouffer à force de couvertures, l'Empereur Tibere qui étoit malade & prêt à mourir, comme Tacite nous l'apprend. Julien retint Arbetio parce qu'il crût qu'il en avoit besoin, quoiqu'il eût de l'aversion pour lui à cause de son orgueil & de son esprit turbulent; & Valentinien qui succeda à Julien prit le même homme à son service pour l'opposer à Procope.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des choses qu'un Courtisan doit éviter s'il veut avoir la faveur du Prince. Parlons maintenant de ce qu'il doit faire pour la conserver.

ſerver. Les conſeils que nous avons à lui donner ſont en general, *d'être modeſte auprés du Prince ; de ſonger plus à faire ſon devoir, qu'à avancer ſa Fortune ; de ne jamais ſe vanter, ni ne faire rien que de reſpectueux, & d'éviter l'envie autant qu'il lui eſt poſſible.* C'eſt un mal que les grands hommes ont trouvé ſi redoutable, que pour l'éviter les uns ſe ſont éloignez des affaires publiques ſous prétexte d'aimer le repos, & les autres ont pris le parti de la retraite ſous prétexte de vouloir donner à l'étude le reſte de leur vie. Les Regnes de Domitien & de Galba nous fourniſſent des exemples des uns & des autres. Nôtre Courtiſan doit prendre garde à ne paſſer pas trop legerement ces ſortes de loüanges perfides dont nous avons déja parlé, non plus que les calomnies dont on les charge. Ceux qui nous calomnient diſent ou que nous avons manqué à quelque choſe de néceſſaire au ſervice du Prince, ou que nous avons dit ou fait quelque choſe au préjudice de ſes intérêts. Quant aux fautes qu'on nous impute, ou il faut s'en excuſer modeſtement, ou il faut nous en juſtifier, ou il faut les reparer ; ou il faut enfin tâcher d'y ſuppléer par quelque choſe d'éclatant. Nos paroles & nos actions doivent être ſi peſées & ſi moderées, qu'on ne puiſſe jamais leur donner un mauvais tour. Nous devons tâcher de penetrer les ſentimens & les inclinations d'autrui, avant que de découvrir les nôtres ; & ſi par hazard ou par negligence il nous échape quelque choſe qui puiſſe déplaire, nous devons faire connoître lors que nous y faiſons reflexion, que nous n'avons eu intention d'offenſer perſonne ; mais il faut que cela ſe faſſe naturellement & par occaſion.

Si nous nous appercevons que quelqu'un nous calomnie, nous ne devons nous éloigner du Prince que le moins qu'il eſt poſſible pour courir aprés ceux qui nous calomnient ; car outre que l'abſence diminuë l'amour, la médiſance s'enracine avec le temps, à moins qu'on ne lui oppoſe à propos la verité ; car la jalouſie s'étant une fois emparée de l'eſprit du Prince, & l'accuſateur revenant ſouvent à la charge ſans que perſonne lui contrediſe, elle jette enfin de ſi profondes racines dans le cœur du Souverain, qu'il hait ſouvent l'accuſé avant que d'examiner ſon crime.

Celui qui veut donc pourvoir à ſa ſûreté, doit ſe faire à la Cour un ou deux amis pour le moins qui puiſſent le défendre pendant ſon abſence des dangereuſes attaques de la calomnie. Mais il doit prendre garde auſſi que ces amis ſoient des perſonnes de qualité & d'honneur, ou tout au moins gens de credit, & qui ayent autant d'accez auprés du Prince que nos ennemis. J'avouë que les amis de ce caractére ſont rares à la Cour, où preſque tout le monde opprime ſon compagnon, ou ſouffre que les autres l'oppriment. Cependant il arrive quelquefois qu'il s'en trouve quelqu'un qui par grandeur d'ame, ou par un principe de reconnoiſſance, ou par le deſir de rendre ſervice, ou enfin par un motif d'averſion contre nos accuſateurs, ſont bien aiſes de rendre cet office.

CH-A-

CHAPITRE XXXV.

On ne doit jamais se vanter de la faveur du Prince: de l'usage quon doit faire de ses amis & de ses partisans.

LE Courtisan doit se donner de garde de se vanter de la faveur du Prince, non seulement pour éviter l'envie de ses Collegues, mais aussi du Prince même. Lors que les Grands d'Espagne se mirent en devoir de supplanter en dernier lieu le Cardinal Spinosa sous le Regne de Philippe II. Roi d'Espagne, ils s'y prirent d'une telle maniére que cette Eminence fut la Dupe de sa grandeur. Ils s'attachérent tous à lui; châcun fit semblant de reconnoître qu'il ne devoit sa fortune qu'à la faveur du Cardinal; les domestiques mêmes du Roi paroissoient extrémement soûmis à son Eminence, & prêts à executer ses commandemens. Le Prince s'en étant apperçû éloigna le Cardinal, & en moins de deux ans toute son autorité & toute sa grandeur s'évanouïrent.

Il faut donc apprendre à se contenter d'un train modeste, & à vivre plûtôt au dessous qu'au dessus de la dignité dont le Roi nous a honorez; car c'est toûjours le plus sûr & le plus prudent. Il n'est pas tems de diminuer sa suite lors que la fortune commence à décliner. Que gagna Seneque à se cacher dans sa maison aprés avoir perdu la faveur de Neron? Quel avantage lui revint-il alors de s'appliquer à l'étude, & de renvoyer ceux qui le venoient voir sous prétexte que sa mauvaise santé ne lui permettoit pas de les recevoir? Dequoi servit-il à Agricola d'être entré de nuit à Rome, & avec peu de suite? Il faut donc être modeste de bonne heure, & continuer sur ce pied-là.

Quoique je n'approuve pas que nôtre Courtisan soit assiègé d'une trop grande foule d'amis & de domestiques, je ne voudrois pourtant pas qu'il negligeât de se faire plusieurs creatures & partisans; non pour le servir dans sa prosperité, mais pour le soûtenir & pour le consoler en cas de disgrace. Car quoiqu'il se trouve peu de ces bons amis qui le sont encore malgré les revers de la fortune, il peut neanmoins s'en trouver quelqu'un entre tous, qui tâchera de nous procurer un azile & du secours, sinon par un principe d'amitié, au moins pour son propre intérêt, & pour l'avantage qu'il peut esperer en cas que vous reveniez à vôtre bonne fortune.

CHAPITRE XXXVI.

Comment il faut ménager la faveur du Prince ; l'usage qu'on en doit faire. Avis & consolations dans l'adversité, & autres Maximes.

Comme il est d'une grande satisfaction & d'un grand secours dans l'adversité, d'avoir été liberaux & genereux dans la prosperité, & d'avoir profité de la faveur du Prince pour obliger ceux qui ont eu besoin de nous ; aussi nôtre Courtisan doit-il prendre garde à dispenser sagement ses bienfaits; car il est certain que quelque chose que le Prince fasse pour quelqu'un à nôtre priere, il le met presque tout sur nôtre compte, & le regarde comme fait à nous-mêmes. A moins donc que nous ne soyons parfaitement bien auprés du Prince, il faut bien se donner de garde d'être trop prodigues de nôtre faveur, & de la dispenser trop liberalement aux autres. Nous devons aussi tres-rarement introduire quelqu'un, ou faire son éloge au Prince, à moins que ce quelqu'un là ne lui soit aussi bien connu qu'à nous-mêmes ; encore faut-il avant toutes choses examiner avec soin son merite, & suivre cette Maxime d'Horace, qui dit en substance, *qu'il ne faut pas être trop liberal à loüer, qu'on ne soit bien certain que le sujet merite de l'être, de peur que venant à faire quelque faute, il n'en revienne de la confusion à celui qui l'aura loüé.*

Il faut encore que les graces que vous demandez pour quelqu'un soient de sa portée; il faut que la conjoncture soit favorable, que le Prince puisse accorder ce que vous lui demandez sans se commettre, que son intérêt s'y rencontre, & que vous sachiez enfin que d'autres ont déja obtenu la même faveur. Si le Prince l'accorde il faut lui faire connoître que nous regardons cette grace comme une grande faveur faite à nous-mêmes; s'il ne l'accorde pas, il faut prendre garde qu'il ne s'apperçoive pas que nous en soyons choquez.

Il faut encore observer ici une chose que nous avons déja touchée, c'est de *ne jamais se vanter de la faveur du Prince, & de ne jamais publier qu'il se gouverne par nos conseils;* car nous vous avons déja dit combien quelques-uns s'en sont mal trouvez. Quelque chose que les Princes fassent, ils veulent qu'on croye qu'ils le font d'eux mêmes, sans le secours & sans l'autorité d'autrui, & sur tout de leurs Sujets.

Si le Prince vous donne quelques ordres importans, tâchez de les avoir par écrit, & en termes aussi clairs & aussi intelligibles qu'il est possible. Ne manquez pas de lui representer avant que d'entreprendre la chose, que vous y trouvez des difficultez qui vous font craindre pour l'execution. Si c'est une affaire secrette, & qui ne puisse être écrite, repetez devant le Prince, sans pourtant vous rendre ridicules, les ordres qu'il vous donne. afin de pouvoir mieux comprendre ses intentions, & de mieux lui imprimer dans l'esprit la Commission dont il vous a chargé.

Il faut embraſſer auſſi de bonne grace les plus mediocres emplois que le Prince peut vous donner; car ſouvent une petite affaire eſt le commencement d'une grande fortune; & les Princes veulent qu'on eſtime leurs commandemens non à cauſe de l'importance de l'affaire, mais à cauſe de la grandeur & de la dignité de celui qui commande; & ils ne ſont pas moins fâchez lorſque nous refuſons d'entrer dans les petites affaires, que lorſque nous reculons aprés qu'ils nous ont ordonné de faire quelque choſe de grand & de perilleux. Lorſque vous étes à la ſuite du Prince, prenez bien garde qu'il ne vous ſurprenne par des ordres donnez tout à coup; & pour cet effet ruminez à l'avance autant qu'il eſt poſſible, tout ce qui peut être alors ſur pied, & préparez-vous à tout ce qui pourra ſe mettre en mouvement. Prenez garde encore à ne pas importuner le Prince par des diſcours ridicules & à contre-temps, & ne lui parlez que des choſes dont vous ſerez certains, & que vous croirez qu'il écoutera volontiers. Soyez attentifs lorſque le Prince parle, & qu'il paroiſſe que vous ne penſez qu'à ce qu'il dit; ne paroiſſez ni triſtes ni rêveurs de peur qu'il ne ſemble que vous mépriſez ou deſapprouvez ce qu'il dit.

Si quelqu'un mécontent du Prince pour en avoir été maltraité, vient vous faire ſes plaintes, faites lui connoître que vous étes touché de ſon malheur; conſeillez lui la patience & le ſilence; encouragez le à bien eſperer; diminuez l'outrage, & excuſez le Prince. Mais il faut aller ſagement & bride en main avec ces gens-là, car il y en a qui font les mécontens & les maltraitez, à deſſein de pouvoir tirer de nous quelque preuve pour nous convaincre de mauvaiſe intention contre le Prince, & pour avoir enſuite occaſion de nous perdre. Il y en a qui ont été maltraitez au pied de la lettre, mais ils ſont le plus ſouvent foibles & imprudens, incapables de tenir ſecret ce qui leur a été confié par bonne amitié.

Si vous étes obligez d'avoir un train de domeſtiques, prenez bien garde que perſonne ne parle licencieuſement ni du Prince, ni de ſes Favoris; car ſouvent la faute du Valet retombe ſur le Maître, qu'on rend reſponſable des paroles & des actions de ſon Domeſtique. Une des principales Maximes de prudence que le Courtiſan doit obſerver, eſt, de remarquer & de ſentir à temps que le Prince n'eſt plus le même à nôtre égard, & que ſon affection a diminué; car ſi vous vous en appercevez à l'avance vous reſſerrez par des déferences & par des honnêtetez les nœuds d'amitié qui vous lient, au lieu de les couper entiérement. La cauſe de nos mécontentemens étant ôtée, ou par nos déferences ou par la longueur du temps, nous rentrons quelquefois en faveur avec plus de facilité que jamais, & ſur tout s'il paroît ou que nous ne nous ſouvenions plus de l'injure qui nous a eté faite, ou que nous ne l'ayons pas ſentie.

CHAPITRE XXXVII.

Comment on peut juger de la continuation, ou du changement de l'affection du Prince à nôtre égard.

POUR pouvoir juger ſi le Prince nous aime toûjours, il ne ſuffit pas de connoître ſon humeur, & de ne ſe tromper pas ſur l'autorité & ſur le pouvoir des amis

& des ennemis qu'il a à la Cour ; mais il faut principalement examiner avec ſoin ſur quoi eſt fondée l'amitié que le Prince a pour nous. Car ſi la raiſon qui l'oblige à nous aimer vient à ceſſer, ou qu'il trouve de plus fortes raiſons d'en aimer un autre, il eſt certain que ſon amitié ſe refroidra tout à fait, ou du moins qu'elle diminuera de beaucoup.

Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit quelquefois difficile de deviner pourquoi le Prince nous aime, & ce n'eſt quelquefois au fond qu'un pur effet de bonheur, dont on ne ſauroit rendre aucune bonne raiſon. Neanmoins il aime d'ordinaire, ou parce qu'il trouve que la perſonne a les mêmes inclinations & le même tour d'eſprit que lui, qu'il prend plaiſir à ſon humeur & à ſes maniéres, qu'il en a reçû des ſervices; ou qu'il lui connoît de la vertu, ou enfin parce qu'elle ſait s'accommoder à ſes inclinations. L'amour qui vient de la conformité du temperament paroît forte pendant quelque temps, cependant c'eſt la moins durable, ſoit parce que l'âge ou la varieté des affaires change journellement, comme nous avons déja dit, la nature humaine, ſoit parce qu'il eſt difficile de trouver deux perſonnes ſi ſemblables, qu'elles ne different en rien; & ſouvent ce qu'elles ont de different eſt plus capable de les diviſer, que tout ce qu'elles ont de ſemblable n'eſt capable de les unir.

Cependant je ne puis pas comprendre comment des gens peuvent être ſi bien faits au goût & aux inclinations du Prince, qu'ils ne puiſſent faire qu'à peine quelque choſe qui lui déplaiſe & qui le deſoblige. J'avouë neanmoins que ces gens là peuvent mieux faire que les autres leurs affaires auprés du Prince; ſur tout s'ils ſavent bien prendre leur temps; & que comme de ſages Pilotes ils ayent l'adreſſe de ſerrer leurs voiles à propos avant que l'orage ſurvienne.

CHAPITRE XXXVIII.

De l'amour du Prince pour les femmes : inſtructions pour ſes Maîtreſſes. Que les ſervices rendus aux Princes cauſent ſouvent la diſgrace des Courtiſans. Divers autres avis.

LES Princes aiment le beau ſexe ſelon que leur complexion eſt plus ou moins amoureuſe; & lors que la Maîtreſſe du Souverain ne tombe pas en diſgrace par ſa faute, elle y tombe ſouvent ou parce que le Prince s'en dégoûte, ou parce qu'il trouve un objet plus aimable. De là vient que les femmes habiles font d'ordinaire tout ce qu'elles peuvent pour empêcher le Prince d'entrer en aucun commerce avec d'autres, & ſur tout avec celles qui pourroient l'engager. Il s'en eſt vû auſſi qui ont conſervé leur Amant par un dédain affecté & par des demonſtrations de repentance. D'autres plus entreprenantes & plus hardies, voyant que le Prince les aimoit veritablement, l'ont enivré de careſſes, & noyé de plaiſirs, s'il eſt permis de parler ainſi.

C'eſt de la premiere maniére qu'en uſa Popea à l'égard de Neron: *Car le voyant bien enflam-*

enflammé, elle commença à faire la maîtresse, & ne voulut plus souffrir ses longs entretiens, ni qu'il la possedât plus d'une nuit : elle disoit qu'elle étoit mariée à Othon, & qu'ils étoient unis ensemble par des chaînes si fortes & si agréables, que rien ne les pouvoit rompre. Qu'elle ne voyoit reluire qu'en luy les qualitez d'un Souverain ; qu'il avoit le cœur & l'ame d'un Prince, au lieu que Neron n'avoit tiré de l'amour d'une servante que des sentimens bas & abjects, & n'avoit rien de grand que sa fortune. La même Popea ne croyant pas que Neron eût jamais la hardiesse de l'épouser, ni de repudier Octavia tant qu'Agrippine vivroit, Annal. 13. *ne cessoit de l'irriter contre elle par diverses calomnies, & de lui reprocher quelquefois en riant qu'il étoit en tutelle, & que bien loin d'être maître de l'Empire, il ne l'étoit pas de soi-même.* Il y a eu des femmes qui ont par ce moien conservé l'affection des Princes Annal. 14. beaucoup mieux qu'elles n'auroient fait en les caressant & en les flatant; cependant, comme j'ai déja dit, c'est une espéce d'amour où il n'y a rien de certain, & sur laquelle il ne faut pas compter long-temps.

Il semble que la faveur qu'on ne doit qu'à ses services devroit être plus stable & plus solide que celle qui ne vient que de la flaterie ou du plaisir, parce que la prémiere procede d'une cause honnête, & qu'elle encourage les autres à se rendre dignes par leur vertu de la même recompense : cependant l'experience nous a appris, que les grands services mêmes ont souvent été la cause de la perte de ceux qui les ont rendus; & la raison de cela est que les Princes haïssent d'ordinaire ceux qu'ils ne peuvent pas recompenser. Ils ne veulent pas être redevables à leurs Sujets, & c'est pour cela qu'ils fuyent la présence de ceux qui les ont le mieux servis, comme s'ils prenoient leurs œillades pour autant de reproches de leur propre ingratitude. De là vient que la condition de ces sortes de gens est fort triste à la Cour : car lors qu'ils ont rendu quelque service au Prince, ils se font d'abord honte d'en demander la recompense, de peur qu'il ne semble avoir vendu & non donné leurs peines. Et comme les Princes n'ont souvent aucun égard au service qu'ils ont reçû, & qu'ils sont lents à recompenser, un jour passe & l'autre vient, tant qu'enfin la memoire d'une action de merite s'efface de l'esprit même de ceux qui en ont été les témoins, & dont le Prince craignoit autrefois les reproches muets.

Il y a des gens qui s'étant apperçûs de cet inconvenient, ont crû qu'il étoit à propos, *de battre* comme on dit, *le fer pendant qu'il est chaud ;* & lorsqu'ils ont été employez à quelque chose, ils ont commencé par songer aux moyens de se faire récompenser; sachant bien que la memoire des services passez oblige bien moins les Princes à récompenser, que l'esperance de ceux qu'on peut leur rendre à l'avenir; n'ignorant pas d'ailleurs qu'il vaut mieux être obligez aux Princes, que si les Princes nous étoient obligez; parce qu'ils croyent que tous ceux qu'ils ont obligé leur veulent du bien, au lieu qu'ils n'ont que de l'aversion pour ceux à qui ils sont redevables, parce qu'ils sont persuadez que ceux ausquels ils ont refusé quelque chose n'ont aucun veritable amour pour eux. Nous apprenons de Philippe de Comines que c'étoit là le sentiment de Louïs XI. Roi de France.

Il semble que les Princes devroient aimer d'un amour solide les Ministres de leurs plaisirs, & à dire vrai ils les aiment avec quelque constance, c'est à dire aussi long-temps que l'inclination du Prince le porte du côté du plaisir. Mais d'abord que cette

inclination change, leur affection change aussi. Quelquefois aussi les Princes venans à aimer la vertu, regardent avec horreur les instrumens de leurs plaisirs. Mais comme les Princes ont certaines inclinations plus durables que les autres, ils aiment aussi, comme j'ai déja dit, les Ministres dont ils se servent pour cela d'une amitié plus durable, & proportionnée à la nature de leur passion.

CHAPITRE XXXIX.

Divers préceptes touchant les plaisirs, & les inclinations des Princes, &c.

JE ne parlerai point ici de tous les plaisirs ausquels les Princes ont naturellement du penchant, parce que ce n'est pas sur tous qu'un homme doit bâtir les espérances d'une grande fortune. Les passions qui dominent chez les Princes, & qui leur sont les plus familieres, se réduisent à trois, qui sont l'impudicité, la cruauté, & l'avarice. Comme la prémiere est plus violente que toutes les autres, aussi est-elle plus incertaine & plus inconstante; car quoique ce vice ne change pas quant au sujet, il change quant à l'objet. Cependant c'est là-dessus que plusieurs ont jetté les fondemens de leur fortune, & n'ont point fait de difficulté de prostituer leurs femmes pour aquerir la faveur du Prince. C'est ainsi qu'Othon en usa, comme nous l'apprenons de Tacite; cependant son infamie ne lui fut point avantageuse, car Neron l'éloigna de la Cour pour se délivrer d'un si fâcheux Rival.

Il y en a d'autres qui pour s'assûrer de l'amitié des Princes, se rendent les témoins & les compagnons de leurs crimes & de leur impudicité, & nous avons sur cela l'exemple de Tigellin. Ces gens-là ne font point reflexion que le Prince a une ressource pour se disculper envers le public & se mettre à couvert de l'envie, & que cette ressource est de sacrifier souvent ces sortes de gens à la haine publique. En effet les Ministres de l'impudicité des Princes ne doivent pas esperer d'autre destinée que celle de Remire d'Orco, Ministre des cruautez de Cesar Borgia, que ce Prince fit enfin massacrer, comme étant coupable de tous les maux qu'il avoit fait.

L'exemple de ce Remire nous apprend quelle est la destinée de ceux qui sont les Ministres des cruautez du Prince; car il est rare qu'ils en soient aimez long-temps, soit parce qu'il lit en gros caracteres, par maniere de dire, son crime dans leurs yeux, toutes les fois qu'il les voit, soit parce qu'il craint des gens qu'il connoît capables de tant de méchancetez. Neron tout cruel & tout endurci dans le vice qu'il étoit, eut aprés la mort de sa Mere de l'aversion pour Anicete, & le regarda comme un homme dont la presence lui reprochoit tous les jours son parricide.

L'avarice est de toutes les passions la moins sujette au changement. Elle ne change point d'objet comme l'amour: l'âge l'augmente au lieu de la diminuer; & quoiqu'elle ne soit pas moins odieuse que la cruauté, cependant on la souffre plus longtemps,

temps, parce que les besoins publics, l'épargne, & le bien commun sont les prétextes dont elle couvre toutes ses exactions. Les Ministres donc de l'avarice des Princes peuvent se maintenir long temps en faveur, c'est-à-dire tant qu'ils ne sont pas méchans & de mauvaise humeur, & qu'ils ne s'abandonnent pas trop à l'envie de s'enrichir; défauts tres-ordinaires à ces sortes de gens.

La mauvaise humeur qui va le plus souvent jusques à insulter les gens, rend le Prince odieux, & est odieuse elle-même. Le Prince à la fin se défera d'un homme de cette humeur, pour se mettre à couvert de l'envie que lui attireroit un esprit si bizarre & si bourru.

Les richesses sont encore exposées à l'envie, non seulement de la part du peuple, mais aussi de la part du Prince. S'il est veritablement avare, difficilement sera-t'il content qu'il n'ait exprimé l'éponge jusqu'à la derniere goutte, comme Vespasien avoit accoûtumé de faire, ou pour mieux dire, il fera de ses riches Ministres comme des pourceaux qu'on engraisse, qu'on tuë, & qu'on mange. La France a eu plusieurs personnes de ce caractere, & nous lisons dans ses Histoires que des Ministres étant devenus orgueilleux & méchans, & s'étant entêtez du desir de s'enrichir trop promptement, se sont perdus par leur avidité & par leur insolence, & du faîte de la grandeur se sont précipitez dans l'abîme du neant, s'il est permis de parler ainsi.

Du temps de Philippe le Bel, Pierre Berchias grand Chambellan, & Trésorier de France, fut étranglé à Paris. Louïs surnommé le Hutin, fils de Philippe, étant ensuite parvenu à la Couronne, traita de même Enguerrand de Marigni. Sous Charles VII. Gyac Favori du Roi, prémier Chambellan, & Sur-intendant des Finances, fut mis en justice, ensuite cousu dans un sac, & jetté dans la Riviere; Camus de Beaulieu qui lui succeda, fut tué à Poitiers; & Pierre des Essarts eût eu la même destinée sous Philippe I, s'il n'eût racheté sa vie par cent mille Florins qu'il paya.

Je pourrois trouver des exemples sans sortir de nôtre Angleterre, n'étoit que je suis bien aise de ménager la memoire des coupables. Au reste ce que nous venons de dire suffit pour nous apprendre, que comme les trop grandes richesses de ces Ministres sont préjudiciables aux intérêts du Prince; aussi leur insolence, leur avarice, & leur bizarrerie leur attirent la haine de tout le monde, & sont enfin la cause de leur perte. Et que comme nous ne devons pas perdre l'occasion de nous enrichir lors que nous le pouvons faire par des moyens justes & honnêtes, aussi ne faut-il pas paroître trop avides des richesses, ni entasser trésors sur trésors, si nous ne le pouvons faire sans nous exposer à l'envie de tout le public.

CHA-

CHAPITRE XL.

Conclusion de l'ouvrage, où sont proposez plusieurs conseils choisis & nécessaires.

IL ne nous reste plus qu'à dire un mot du dernier motif qui oblige les Princes à aimer les Courtisans, c'est à dire à cause de leurs qualitez personnelles, & parce qu'ils les trouvent actifs & capables de conduire leurs affaires. Ainsi lors que nous voyons que le Prince nous traite agréablement, il faut examiner s'il aime nos talens & nôtre capacité parce qu'il en a besoin, & qu'il y trouve de l'utilité, ou parce qu'il veut se rendre capable lui-même par nôtre secours. Si nous ne plaisons que parce que nous sommes nécessaires, comptons que l'amitié qu'on a pour nous ne durera qu'autant que la nécessité qui l'a fait naître subsistera, & que cette amitié est plûtôt forcée que volontaire.

Si nous voyons que le Prince aspire à la gloire de se rendre habile dans les affaires, comptons à coup sûr que quand il verra qu'il ne peut nous égaler ou nous surpasser, il nous regardera de mauvais œil, & n'aura plus pour nous les mêmes égards : car les Princes aussi bien que les particuliers desirent naturellement d'aller plus loin que les autres dans les choses ausquelles ils s'appliquent ; & il n'y a point d'homme qui soit bien aise de se voir inferieur en cela à ceux qui sont au dessous de lui. Asinius Pollio étant solicité de répondre à des Vers qu'Auguste avoit faits contre lui, répondit, *qu'il ne vouloit point écrire contre un homme qui pouvoit le proscrire.* Il survint une dispute au sujet d'un mot entre l'Empereur Adrien & le Philosophe Favorinus, où le dernier fit semblant de se rendre: ses amis en furent surpris; mais il leur dit pour les consoler, *il ne m'est point honteux d'être vaincu par un homme qui commande trente Legions.*

Ce que dit Salomon sur ce sujet est digne d'une singuliere attention : *Ne faites point le Sage devant le Roy*, dit ce grand Prince. Il faut donc que celui qui cherche à gagner la faveur du Prince, mette à part le desir de sa propre gloire, & qu'il paye de complaisance non seulement dans les disputes de mots, mais même par tout ailleurs. Et pour cet effet il sera bon de faire quelques fautes à dessein ; mais il faut prendre garde que ces fautes ne soient pas trop grossieres, & capables de faire beaucoup de tort à nôtre reputation.

Il paroît par ce que nous avons dit jusqu'icy combien peu de certitude il y a dans toutes les grandeurs de la Cour. Le meilleur conseil donc qu'on puisse donner à tous les Courtisans, est, de se préparer à tomber ; car quoi qu'on croie qu'il est plus genereux de combattre que de prendre la fuite, lors que nous sommes une fois entrez dans cette Lice; cependant si le peril du mal est plus grand que l'esperance du bien, il

il eſt de la prudence de ſonger aux moyens de faire une retraite honorable, & comme les Parthes de ſe battre en fuyant.

Il eſt auſſi plus glorieux de décendre honnêtement par degrez, & de ſortir par la porte, s'il faut ainſi dire, que d'être jetté par la fenêtre. Il eſt donc moins honteux de ſe défaire de ſes charges & de ſes dignitez ſous des prétextes plauſibles, que d'attendre qu'on en ſoit dépouïllé d'une maniere deſagréable. Et c'eſt ici qu'on peut fort bien appliquer ce mot d'un ancien Romain : *Pourquoi fatiguer ainſi la fortune ? quitte la Cour, & n'attens pas qu'on t'en chaſſe.*

Seneque dit *qu'on eſt heureux lors qu'on meurt au milieu de ſa felicité ;* mais je dis au contraire qu'un Courtiſan eſt heureux lors qu'il ſe retire de la Cour au milieu de ſes proſperitez. Ceux qui prendront ce parti ne ſeront peut-être pas applaudis de tout le monde ; mais au contraire ceux qui ne jugent des choſes que par les dehors les regarderont comme des gens indignes de la fortune, puiſqu'ils l'abandonnent de cette maniere. Quoiqu'il en ſoit, le ſage ſans ſe mettre en peine de ces petits diſcours, cherchera de bonne heure les moyens de ſe mettre en ſûreté, & ſe ſouviendra, qu'il n'y a point de jeu d'où il ne vaille mieux ſe retirer avec gain qu'avec perte; & qu'il n'y a point d'homme ſage qui veuïlle changer, ou riſquer le certain pour l'incertitude même.

Quoique nous ne montions que par degrez aux honneurs & aux dignitez, nôtre chûte arrive le plus ſouvent tout à coup, à moins que nous ne nous y ſoyons préparez à l'avance. Ainſi ſi ceux qui ſont au faîte de la faveur & de l'autorité viennent une fois à gliſſer ou à broncher, leur chûte eſt d'ordinaire fatale, & ſans eſperance de retour.

Voilà ſommairement tout ce que j'avois à dire pour l'inſtruction de nos Courtiſans. Si les Maximes que j'ai poſées ſont bonnes ou mauvaiſes, c'eſt de quoi je ne déciderai point ; mais j'en laiſſerai le jugement à la ſageſſe & à l'experience de mes amis. Quant à moi, je puis dire que je n'en ai pas grand beſoin de l'heure qu'il eſt, & que bien loin de me chagriner de ma retraite & de la condition de ſimple particulier où je ſuis à preſent, je dis avec plaiſir aprés Seneque; *que celui qui cherche les grandeurs de la Cour monte au faîte des honneurs ; que ſa fortune réponde à ſes deſirs : pour moi je n'ambitionne que la douceur & la tranquilité d'un paiſible repos*, &c.

Remarques ſur la vie des Miniſtres & des Favoris de la Reine Eliſabeth, & notamment ſur ceux qui ont eu part aux Negotiations qui ſe ſont faites entre cette Princeſſe & les Rois de France Charles IX. & Henri III.

Tirées des meilleurs Hiſtoriens.

Diſcours Préliminaire.

COmme l'Hiſtoire a trois ſujets à traiter, on la diviſe auſſi en autant de claſſes, l'une regarde les tems, l'autre les perſonnes, & la derniere les actions. La premiere s'apelle Chronologie, la ſeconde Vie, & la troiſiéme Relation. Quoique la premiere ſoit la plus parfaite, la plus eſtimée, & celle qui fait le plus d'honneur à ſon Auteur, on peut dire neanmoins que la ſeconde eſt & plus néceſſaire & plus utile. En effet celle-là repreſente les grands évenemens & les actions publiques des perſonnes, & paſſe ſous ſilence les circonſtances moins importantes des afaires, & les mouvemens moins conſiderables des hommes: Ainſi il arrive ſouvent que l'Hiſtorien ſe contente d'étaler les afaires d'éclat, ſans entrer dans les veritables cauſes qui les ont enfantées. Il n'en eſt pas de même des Vies, où l'Hiſtorien n'ayant à repreſenter que des perſonnes dont les actions grandes & petites, publiques & particulieres, ont un enchainement les unes avec les autres, il faut néceſſairement que le portrait qu'il en fait ſoit plus fidéle, plus naturel & plus vif.

Je ſuis ſurpris que dans un ſiecle ſi fecond en gens de lettres, il ſe ſoit trouvé ſi peu de ſçavans qui ſe ſoient occupez à écrire des Vies, & qui ayent fait ſi peu de cas de la vertu des modernes, que de n'avoir pas tâché à l'exemple de Plutarque, d'immortaliſer le merite & les actions de tant de grands hommes. Nous avons, il eſt vrai, les Hiſtoires de pluſieurs grands Rois, Capitaines, & Miniſtres, qui ſe ſont également ſignalez dans la paix & dans la guerre; mais outre que la plûpart des Hiſtoriens ſont, ou peu methodiques, ou paſſionnez, ou déguiſent la verité, ils confondent avec tant d'autres faits les circonſtances les plus remarquables de la vie de ces hommes illuſtres, ou les traitent ſi legerement, & quelquefois avec tant d'obſcurité, qu'il n'eſt pas ſurprenant que les Lecteurs n'en ſoient que mediocrement touchez. D'ailleurs les Hiſtoriens n'ont pas tous le goût bon, & au lieu de relever les actions qui font le plus d'honneur à leur Heros, ils s'attachent à des circonſtances qui

qui laissent une idée confuse, & privent le Lecteur judicieux du fruit qu'il se propose, qui est de connoître le bien pour le faire, & le mal pour l'éviter. Je prens bien plus de plaisir par exemple à considerer la valeur de Scipion passant sur une Galere pour aller joindre Syphax Roi de Numidie, que de voir cet illustre Romain aux prises avec Annibal dans les plaines de Zama. Je suis bien plus touché lorsqu'on me represente ce jeune General victorieux, & en même tems assez chaste au milieu de sa victoire, pour renvoyer à son Epoux une belle prisonniere sans l'avoir touchée, que je ne le suis de la relation de cent sieges, où la fureur du Soldat, la faim, la soif, & le carnage font souvent horreur au lieu de plaire. Je croi qu'il est bien plus instructif pour un Prince ou pour un Capitaine, de representer François I. faisant à Madrit, tout prisonnier qu'il étoit, le personnage d'un grand Roi, caressant & recompensant les sçavans par toute la terre, que les guerres, les batailles, & les sieges des François & des Espagnols; & je suis plus charmé d'envisager Fabrice méprisant les magnifiques ofres qu'on lui fait, & arrachant le poison de la main du plus redoutable ennemi du peuple Romain, que je ne le suis de la relation de tous les exploits militaires de Pirrhus & du celébre Tamerland.

Si jamais regne a été digne d'admiration c'est celui de la Reine Elisabeth. Cette grande Princesse se vit presque dés sa naissance le joüet de la Fortune; l'orage qui fit mourir sa Mere sur un échafaut, pensa lui ôter la vie, & si elle fut aimée de son Frere Edoüard, il semble que ce ne fut que pour lui rendre plus sensibles & plus insuportables les soufrances qu'elle eut à essuyer sous le regne de sa Sœur Marie. Elle soutint tous ces revers avec toute la fermeté possible, & ce furent les degrez par lesquels elle monta sur le trône. Ce fut dans cette élevation qu'elle fit paroître la superiorité de son genie. Les commencemens furent hardis & assez pacifiques; mais dans la suite combien de dificultez n'eut-elle point à surmonter, de rebellions à étoufer, & de conspirations à craindre? Le Prince même qui lui avoit sauvé la vie dans l'extrémité de sa mauvaise fortune, * devint son plus cruel ennemi, & mit tout en œuvre pour la détrôner. Elle se tira de tout avec une prudence qu'on ne sçauroit assez loüer. Les ennemis puissans & redoutables qu'elle eut en tête; les cabales domestiques qui furent formées contre sa vie, ne servirent qu'à faire briller ses vertus avec plus d'éclat. Ses ennemis même furent contraints de l'admirer, & ne trouvant point de justes reproches à lui faire, furent forcez d'en supposer, comme le reconnoît un celebre Jesuïte † qui parle de cette Princesse en ces mots, que je préfere à tout ce qu'on pourroit dire à la loüange de cette grande Reine. *Elisabeth*, dit-il, *est de ces personnes dont le nom nous imprime d'abord dans l'esprit une idée qu'on ne remplit point dans les peintures qu'on en fait. Jamais tête couronnée ne sçût mieux l'art de regner, & ne fit moins de fautes durant un long Regne. Les amis de Charles-Quint pouvoient compter les siennes, les ennemis d'Elisabeth ont été reduits à lui en chercher, & sa conduite a été admirée par ceux mêmes qui avoient le plus d'interêt à la décrier, &c. Personne de son tems n'eut plus d'esprit qu'elle, plus d'adresse, plus de penetration. Elle ne fut pas guerriere; mais elle sçût si bien former*

* *Philippe II.* † *Le Pere d'Orleans. Hist. des revolut. d'Ang. tom. 2. pag.* 459.

former des Guerriers, que depuis long-tems l'Angleterre, n'en avoit vû ni un plus grand nombre, ni de plus experimentez.

Avec tant de capacité & de bon sens, il n'y a pas d'apparence qu'elle ne sçût choisir des Ministres dignes de son estime. En éfet elle eut des personnes extraordinaires & pour la robe & pour l'épée; mais ils furent * ses Favoris, & non pas ses mignons, & de son tems on ne vit ni Gavestons, ni Spencers †. Les Ministres de cette Princesse agissoient plus par ses Maximes & par le secours de son bon sens, que suivant leurs volontez & leurs desirs; politique qui dura autant que sa vie.

Cependant quelque admirable que soit la grandeur d'ame & les lumieres d'Elisabeth, on ne peut s'empêcher de reserver à ses Ministres la gloire d'une partie des grandes choses qui se sont executées sous son Regne. Ils ont été pour la plûpart des personnes extraordinaires, & pour la naissance, & pour la capacité. On en pourroit assez juger par les Negotiations ausquelles cet ouvrage doit servir de Préliminaire; mais on a cru qu'il falloit quelque chose, qui particularisât davantage les bons & les mauvais endroits de ces personnes illustres, & éclaircit certains endroits de ces Negotiations qui sans cela paroîtroient obscurs. Pour cet éfet on a jugé à propos de faire des Remarques sur la vie de chacun; & pour ne pas ennuyer les Lecteurs on se propose d'être court, & de ne rien dire que sur l'autorité des Historiens dignes de foi. Comme les Negotiations qu'on donne ici paroissent sous le nom de Walsingham, c'est par lui qu'on doit commencer, sans s'embarrasser ni de la naissance, ni de l'ordre de l'élevation de ceux qu'on pourroit lui préferer à ces deux égards.

Remarques sur la vie du Chevalier François Walsingham.

IL étoit de bonne maison; mais son éducation le rendit bien plus illustre que sa naissance. En sortant de l'Université il se mit à voyager, & aquit par ce moyen de grandes connoissances. Il excelloit sur tout pour les Langues, & ce fut l'homme de son tems qui sçût le mieux se servir de la sienne. Ce fut la prémiere raison qui le fit employer dans les principales afaires de l'Etat. Il fit deux voyages en France avec le caractere d'Ambassadeur, le prémier sous le Regne de Charles IX. pour le mariage de la Reine sa Maîtresse avec le Duc d'Anjou, le second sous Henri III. pour la Negotiation du mariage de la même Princesse avec le Duc d'Alençon. A sa premiere Ambassade il eut la douleur de voir le massacre de la St. Barthelemy. Il n'en pressentit rien tout grand homme qu'il étoit; il fut la dupe de la dissimulation de la Cour, & pensa lui-même s'y trouver envelopé. Il s'aquitta si bien de cette double Ambassade, qu'il eut part à son retour aux plus importantes afaires de l'Etat, fut fort avant dans la faveur de sa Princesse, & fit paroître par tout une vigilance infatigable pour sa sûreté. Quoiqu'il ne parût être envoyé en France que pour le mariage

* *Nanton fragmenta Regalia.* † *Favoris qui ont causé de grands desordres en Angleterre.*

mariage de la Reine, comme Feria l'avoit été à la Cour d'Angleterre de la part du Roi d'Espagne, pour le même sujet, à ce que dit Nanton; il avoit neanmoins l'œil à tout, & découvroit par les intelligences qu'il avoit par tout une infinité de choses, dont la Reine & ses Ministres sçavoient faire un tres-bon usage. Jamais Ambassadeur n'a mieux rempli les devoirs de sa charge; hardi quand il le falloit; & quand on remettoit quelque chose à sa prudence, & qu'il voyoit de la nécessité à ajoûter ou à retrancher à ses instructions, jamais homme ne l'a fait avec plus d'art, de ménagement & de prudence. Jamais homme ne sçût mieux hazarder quelque chose pour se tirer d'un mauvais pas, & n'a mieux sçû se mettre au dessus des formalitez quand le besoin le requeroit. Il avoit un talent particulier pour se faire estimer à la Cour où il residoit, & une adresse admirable à passer les petites choses quand il étoit question d'en obtenir de plus importantes. Toûjours uniforme dans ses actions & dans ses avis. Aussi avoit-il les grandes parties qui doivent composer un Ministre du premier ordre; l'esprit vif, le jugement solide, & une tête si forte, qu'il penetroit le fond des hommes & des afaires, & les secrets les plus cachez; aussi ingenieux à découvrir ce que les autres avoient dans le cœur, qu'à cacher ses propres pensées. Il devoit beaucoup à l'étude, mais beaucoup plus à ses voyages qui augmenterent & perfectionnerent considerablement ses connoissances. Il fut comme cent autres l'Agent de Guillaume Cecill Baron de Burleigh; insinuant & reservé dans la conversation, voyant tout le monde, & n'étant vû de personne. Son esprit étoit aussi universel que ses parties; & sa maxime favorite étoit, *qu'il n'en coûte jamais trop pour sçavoir ce qui se passe.* Avec beaucoup de prudence il avoit un grand fonds de bonté, & rendoit avec plaisir service à tout le monde autant que la justice & son devoir pouvoient le lui permettre, également ingenieux à trouver l'anse des gens, & à les convaincre par de vives raisons. Il avoit une dexterité admirable pour profiter des circonstances & des conjonctures, & faisoit plus par une simple historiete, que d'autres n'auroient pû faire avec un discours long & élaboré. On eût dit qu'il faisoit toûjours les afaires brusquement & avec une espece de surprise, & c'étoit d'ordinaire durant la chaleur des divertissemens qu'il mettoit les choses en mouvement. Quand il survenoit des contestations, il écoutoit tout le monde, & profitant de ce qu'on venoit de dire, ou pour prendre de nouvelles précautions, ou pour se confirmer dans son opinion, il entrainoit tout enfin sans qu'on pût lui repliquer. Il fut plus fin que les Jesuites qui se trouverent la dupe de leurs équivoques & de leurs *reservations mentales;* cependant il ne dit jamais mensonge, mais il sçût toûjours sagement déterrer la verité. Comme une chambre bien close renferme beaucoup d'air, aussi ce sage Ministre découvroit mille choses: Il fut le Confesseur de la plûpart des Catholiques Romains Anglois, comme ils l'avoient été de leurs freres avant leur trahison. Il disoit ce qu'un autre avoit dit avant lui, *qu'un homme secret a de la politique & de la vertu.* Quand il voyoit un homme c'étoit autant que s'il lui parloit, & il découvroit sur son visage les mouvemens de son cœur. Il faisoit tant de questions aux gens, & les tournoit de tant de côtez, qu'ils manquoient rarement à se découvrir soit qu'ils parlassent ou ne dissent mot. Le proverbe Espagnol lui étoit familier: *Dis un mensonge, & dé-*

couvre une verité. Il disoit aussi; *ne dis rien dont tu ne puisses te tirer sans danger, ou que tu ne puisses galamment soutenir en cas de contestation.* Il y a des gens qui ne sont propres qu'à certaines afaires, Walsingham étoit bon à tout, toûjours prêt à faire un parti à Rome aussi bien qu'en Angleterre, voyant d'un coup d'œil les gens jusques au fond du cœur, & démêlant sur leurs visages leurs plus secretes pensées.

Il tiroit avantage des factions aussi bien que la Reine sa Maîtresse, sans avancer les unes, ni abaisser les autres. Ami de Cecill, allié de Leicester, & l'oracle de Sussex. Quand il vouloit renverser quelque chose il n'avoit qu'à l'entreprendre, & il mettoit tant de moyens en œuvre, qu'il ne manquoit jamais de reüssir. Il n'a jamais rompu aucune afaire, quoiqu'il en ait manié plusieurs. Il pouvoit negotier toutes choses avec ceux qui s'y opposoient le plus, & leurs oppositions lui fournissoient de nouvelles raisons pour les faire reüssir. Sa dexterité & sa patience lui étoient d'un grand usage dans les afaires qu'il avoit à traiter. Il dupa deux fois la France en qualité d'Agent, il regla une fois le Gouvernement des Pays-Bas en qualité de Commissaire, & changea deux fois celui de l'Ecosse en qualité d'Ambassadeur. La France demanda une fois qu'il fût rapellé, parce qu'il donnoit de trop bons conseils aux Huguenots: L'Ecosse fit la même demande, de peur qu'il ne renversât son Gouvernement. Il entretint 53. Agens & 18. Espions dans les Cours étrangeres. Il n'y avoit point d'écrit secret dans toute l'Europe qu'il ne pût avoir pour deux Pistoles: Peu de lettres lui échapoient, & il pouvoit les lire sans qu'on s'en apperçût au cachet. Ce grand homme avoit tant de patience, que son Domestique ne l'a jamais vû faché, Cambridge jamais emporté, & la Cour jamais déconcerté. Il regardoit la Religion comme l'intérêt de sa patrie & de son ame, aussi la protegea-t-il de toutes ses forces avec la même probité qu'il fit paroître toute sa vie. Il jetta les fondemens du Gouvernement Protestant pour ce qui regarde la politique, & ruina les complots des Catholiques Romains. Il étoit sage, fidéle, & si habile, que la Reine disoit quelquefois que sa subtilité & la probité de Fortescue avoient surpassé son attente. Il employoit tout son tems à travailler au bien public & au repos de sa patrie, l'ornement de la Cour & du Conseil, si exact & si diligent, qu'il découvroit tout par ses intelligences, ou prévoyoit tout par sa vigilance. En voici deux exemples considerables.

Guillaume Parry du Pays de Galles, & d'une naissance obscure pratiqué par les Jesuites qui l'avoient imbu de la belle Morale qui a été fatale à plus d'un Souverain, fit resolution de tuer la Reine. Pour cet éfet il vint en Angleterre en 1583; & pour s'insinuer d'autant mieux dans l'esprit d'Elisabeth, dont il avoit été le Domestique, il commença par lui dire, que Morgan & certains autres Prêtres l'avoient solicité à l'assassiner, qu'il le leur avoit même promis pour mieux découvrir leurs secrets, & qu'il venoit lui en donner avis. Il fit si bien que la Reine prit confiance en lui, & il eut l'impudence même de soliciter un emploi à la Cour. Il fit voir à la Reine une lettre qu'il avoit reçûë d'un Cardinal, qui loüoit son dessein, & lui en envoyoit à l'avance l'absolution du Pape. Cette lettre & le livre du Cardinal Alau * où il tâche

* *Mr. Amelot de la Houssaye fait le portrait de ce Prélat. vid.* 1. *tom. Lettres d'Ossat pag.* 222. *note* 4.

che de prouver qu'on peut tuer ou dépoſer legitimement un Prince excommunié, confirma ce ſcelerat dans l'execution de ſon horrible deſſein. Il en fit confidence à Edme Nevil, & jurerent l'un & l'autre de ſe garder inviolablement le ſecret. Mais comme la divine Providence veilloit à la conſervation d'Eliſabeth, ces deux malheureux ne purent jamais trouver l'occaſion de l'attaquer à la campagne, comme ils avoient reſolu, & environ ſix mois aprés le Comte de Weſtmorland étant mort, & ayant fait Nevil ſon heritier, celui-ci découvrit la trahiſon à Walſingham. Ce Miniſtre fit venir Parry par ordre de la Reine, & lui parla d'une maniere à lui laiſſer une porte ouverte pour ſe ſauver; mais au lieu d'en profiter, ſon crime l'avoit tellement aveuglé, qu'il eut l'impudence de dire, qu'encore que la Reine lui eût fait grace deux fois, il ne lui en avoit point d'obligation, n'ayant fait que ce qu'elle ne pouvoit s'empêcher de faire en bonne juſtice.

L'execution qui fut faite de Parry n'épouvanta pas les ennemis de la Reine, & n'empêcha pas que ſes ennemis n'attentaſſent tout de nouveau contre ſa vie; car l'année d'aprés Jean Ballard Prêtre de Rheims, homme brouïllon & entreprenant, paſſa en Angleterre. Il rendit viſite à la plûpart de la Nobleſſe de ſon parti, ſous la conduite d'un Eſpion de Walſingham que ce vigilant Miniſtre lui avoit découplé, & qui avoit ordre de l'accompagner par tout. Il eut entr'autres un commerce particulier avec Babington jeune Gentilhomme de la Province de Darby, qui avoit du bien, de l'eſprit, & du ſçavoir, plus qu'on n'auroit attendu de ſon âge; mais en même tems un zéle ſi furieux pour la Catholicité, qu'ayant fait un voyage en France, ſa fidélité pour ſa Souveraine ne fut pas à l'épreuve des Bigots de ſon parti. Ballard lui apprit que la Reine n'avoit pas long-tems à vivre, & qu'un nommé Savage avoit paſſé en Angleterre pour l'aſſaſſiner. Babington jaloux qu'un autre eût l'infame gloire de tuer une Reine heretique, ne trouva pas ce deſſein de ſon goût, & en forma un nouveau, où il engagea pluſieurs perſonnes conſiderables, dont quelques-unes étoient auprés de la Reine. Un nommé Polle ſoi diſant fort attaché à la Reine d'Ecoſſe, & ayant éfectivement beaucoup de part à ſes afaires, quoiqu'il fût un des Eſpions du Secretaire Walſingham. Nave Secretaire de cette Princeſſe ſe défia de Polle, & avertit ſes complices de ſe ménager avec lui; mais il avoit de ſi bonnes inſtructions, & ſçût ſi bien jouër ſon rolle par la chaleur qu'il faiſoit paroître, que Nave ne fut pas écouté, & que Polle entra dans les ſecrets comme auparavant; de ſorte que Walſingham étoit tous les jours informé des moindres mouvemens des conſpirateurs.

Pendant que les conjurez deliberoient des moyens d'executer leur deſſein, & qu'ils faiſoient venir des forces étrangeres pour en ſoutenir l'execution, un Prêtre nommé Giffart paſſa en Angleterre pour ſignaler ſon zéle dans un exploit d'un ſi grand merite; mais ſoit qu'une action ſi execrable lui fît horreur, où qu'il fût gagné par les Agens de Walſingham, il trahit ſes complices, découvrit tout à ce Miniſtre, & lui envoya toutes leurs lettres, & celles de la Reine d'Ecoſſe. Ballard fut arrêté, & Babington obſervé de ſi prés, qu'il n'y eut pas moyen de s'échaper. Les conjurez confeſſerent leur crime pour la plûpart, & porterent la peine qu'il meritoit.

Il eſt ſouvent de la bonne politique de cacher & la nature de la trahiſon, & la tra-

hiſon

hison elle-même; mais la capacité d'un Ministre consiste à sçavoir au juste jusqu'où l'on doit dissimuler une conspiration; car il y a un certain periode de dissimulation aprés lequel le peril est inévitable. Tout le monde demeure d'accord qu'on ne doit éventer une conspiration qu'aprés en avoir penetré le fond, si ce n'est lors qu'il n'y a aucune apparence de pouvoir l'aprofondir davantage, ou qu'elle est si proche de son execution, qu'il y auroit un danger manifeste à la tenir plus long-tems cachée. Walsingham a été l'homme du monde dont la politique me paroît en cela la plus admirable. Je pourrois dire aprés des Auteurs sages, que ce Ministre a plus contribué à la conservation de la Reine, que toutes ses Flotes & ses Armées. Elles ne pouvoient que la mettre à couvert de ses ennemis declarez; mais Walsingham par sa penetration, soutenuë d'un genie infatigable, qui s'oublia soi-même pour servir sa Souveraine & sa patrie, la garentit des secrets attentats; ce que toutes les Forces de l'Angleterre n'auroient pû faire sans son secours. Ce que fit ce sage Ministre dans la conspiration dont on vient de parler paroît bien extraordinaire. Le malheureux Babington ne s'y fut pas plûtôt engagé, que Walsingham en eut avis. Voici ce qu'en dit un Auteur de reputation. „ Il joüa son personnage avec tant d'adresse, qu'on eût dit qu'il „ en avoit conduit sous main toute l'intrigue; en éfet un des conjurez lui appre- „ noit de jour en jour les progrez que faisoient les conspirateurs pour l'execution de „ leur entreprise.

Il poussa les choses si loin, que les Historiens de son tems l'ont blâmé d'avoir trop temporisé, d'avoir laissé venir la conspiration trop prés de son execution, & mis par là sans nécessité la vie de la Reine en danger. En éfet il recevoit familierement les conspirateurs dans son cabinet, & leur faisoit avoir audience de la Reine pendant qu'il avoit des gens pour les observer & qui les observerent en éfet avec soin durant trois ans. Pour les empêcher de s'assembler & de prendre des resolutions, il les envoya dans les pays étrangers parce qu'il les avoit pris à son service; & mit d'autres Domestiques en leur place. Babington sous prétexte de découvrir une conspiration eut par son moyen audience de la Reine, & ensuite la liberté d'aller où il voudroit accompagné d'un homme qu'il lui donna pour sa sûreté, mais en éfet pour empêcher qu'il ne s'échapât. Comme la conduite de Walsingham n'étoit pas approuvée, il écrivit à Milord de Burleigh pour se justifier. Il declare dans cette lettre, que s'il a temporisé jusques à la veille de l'execution, il ne l'a fait que pour pouvoir plus aisément s'asseurer des conspirateurs. Il dit pour excuser son retardement. „ 1. Qu'il étoit absolument le maître des conspirateurs, & qu'il pou- „ voit les faire arrêter quand il vouloit. 2. Qu'il en avoit un chez lui qu'il y rete- „ noit sous un prétexte plausible. 3. Qu'il n'avoit pû communiquer plûtôt la con- „ juration, n'ayant trouvé des preuves sufisantes contre les conjurez que le jour „ même qu'il l'avoit communiquée. 4. Qu'il esperoit de découvrir des complices „ plus considerables & plus accreditez, & qu'il n'en auroit encore rien dit si la sûre- „ té de la Reine l'avoit pû permettre. Cela fait voir sufisamment que les postes les plus élevez, sont les plus exposez aux traits de l'envie, & qu'il n'est point d'homme, quelque integre qu'il puisse être, auquel la jalousie ne soit capable de faire des crimes de ses actions les plus loüables & les plus desinteressées. Aussi ce fidelle & incorruptible

incorruptible Ministre ne fut-il pas approuvé nonobstant ses bonnes raisons, d'avoir si long-tems fait un secret de cette conspiration.

Ce grand Ministre n'avoit pas moins de credit dans les Etats étrangers, que sur les particuliers, & la découverte de la conspiration de Babington ne fut par maniere de dire, que le prélude de plusieurs autres services importans qu'il rendit dans la suite à sa patrie. Il avoit le secret d'ouvrir le Cabinet de la plûpart des Princes Chrêtiens, & même celui de Philippe II. le mieux clos & le plus caché de ce siecle-là. A son retour d'une de ses Ambassades en France, où il avoit pressenti quelque chose du grand dessein des Espagnols qui n'éclata que plusieurs années aprés, la Reine lui ayant témoigné qu'elle craignoit que cette fiere Nation ne minutât quelque grande entreprise contre son Royaume, il répondit, à ce que dit un Auteur digne de foi: *Ne craignez rien, Madame; les Espagnols ont bon appetit, & font bien la digestion; mais je leur ai donné un os à ronger qui leur fournira pour vingt ans d'occupation. S'il arrive que le feu que j'ai allumé vienne à brûler, que vous me laissiez faire, & que vous y jettiez de tems en tems quelques tisons pour l'entretenir, vous n'avez aucun sujet d'aprehender.*

Ce penetrant Ministre avertit Elisabeth du dessein des Espagnols deux ans avant qu'il éclatât, & trouva moyen d'obliger Philippe II. à diferer un an entier l'execution de son dessein, quoique sa Flote fût en aussi bon état qu'il pouvoit la souhaiter.

On a de la peine à croire que Walsingham quelque actif, quelque adroit, & quelque insinuant qu'il fût, ait pû penetrer comme il a fait les plus importans desseins du Prince de son siecle le plus caché; cependant non seulement il l'a fait, mais il a même ménagé ses découvertes avec une sagesse qui tient du prodige. Le dessein de la Flote invincible de Philippe II. étoit un secret pour tout le monde à la reserve du Pape, & de deux Ministres d'Etat. Quelle apparence donc d'éventer un pareil dessein, & sur tout qu'un particulier pût en venir à bout, vû la dificulté qu'il y a pour un tel homme d'entrer dans l'appartement d'une personne du premier rang? Cela s'est fait pourtant par l'adresse de Walsingham, & dans le tems qu'il falloit pour sauver l'Angleterre du joug des Espagnols.

Tout le monde sçait qu'entre les vastes projets de Philippe II. il forma le dessein de conquerir l'Angleterre. Les prétentions de Marie Reine d'Ecosse sur la Couronne d'Angleterre étoit le prétexte sous lequel ce Prince ambitieux couvroit l'usurpation qu'il meditoit. Les Catholiques Romains & autres mécontens leurrez des chimeriques esperances qu'ils se faisoient de voir Marie en possession de trois Royaumes, traitoient la Reine Elisabeth d'usurpatrice, & entassant projets sur projets & complots sur complots, ils bornoient tous leurs desseins à détrôner une Princesse qui professoit une Religion contraire à la leur. Quoique le Roi d'Espagne profitât de ces favorables dispositions, & leurrât les gens de son parti de l'esperance de mettre la Couronne des trois Royaumes sur la tête de la Princesse qu'ils souhaitoient, il est certain que ce n'étoit dans le fond qu'un masque pour couvrir son veritable dessein, qui étoit de faire de l'Angleterre un fief qui relevât de sa Couronne, supposé qu'il ne pût pas en faire une Province de son Empire. Ce fut pour l'execution d'un si formi-

dable dessein, qu'il fit par mer & par terre des armemens si prodigieux, & qu'il mit en Mer en 1588. cette Flote à laquelle il donna le nom d'Invincible. Les Etats voisins attentifs à une si grande levée de boucliers, & incertains du lieu où le nuage devoit éclater, trouvoient une riche matiere à former des conjectures; mais d'en penetrer la verité quelle apparence, puisque le secret n'avoit été confié qu'au premier Ministre de Philippe, & à son Secretaire d'Etat? A la verité la Reine Elisabeth avoit sujet de craindre que cet orage la menaçoit; mais elle avoit encore plus de sujet de croire qu'il alloit fondre sur les Pays-Bas, que Philippe n'avoit pû jusques alors faire rentrer sous sa domination. Walsingham même avec toute sa penetration s'y trouva embarrassé; mais y avoit-il quelque chose d'impossible à cet infatigable Ministre? Aprés bien des peines & des recherches il eut enfin avis, que Philippe avoit notifié à son Conseil, que depuis peu de jours il avoit dépêché au Pape un Courrier extraordinaire avec une lettre qui l'instruisoit des veritables raisons de ses préparatifs, dont il avoit jugé à propos de faire un secret à son Conseil.

Il ne sufisoit pas de sçavoir que le dessein avoit été communiqué au Pape, la dificulté étoit de sçavoir le contenu d'une lettre écrite de la propre main de Philippe, & renduë au Pontife en main propre. Walsingham trouva moyen de surmonter une dificulté qui auroit paru à tout autre insurmontable. Il tenoit à Rome pour Espion un Prêtre Venitien, lequel ayant gagné un Oficier de la chambre du Pape, trouva moyen d'avoir l'original de la lettre, & d'en faire faire une copie qui fut envoyée à Walsingham.

Voilà ce qu'en disent les Anglois, diferens en cela d'un Historien moderne qui a fait l'Histoire de la Reine Elisabeth, & qui dit que le Pape Sixte V. jaloux de la puissance de Philippe II. & resolu de tenter toute sorte de moyens pour reçouvrer le Royaume de Naples que l'Espagne avoit enlevé à l'Etat Ecclesiastique, exhortoit Philippe II. à pousser ce grand dessein, pour lequel il lui promettoit tous les trésors de ses benedictions, pendant qu'il donnoit avis à la Reine Elisabeth de tout ce qui se passoit, par le canal d'un nommé Carre que cette Princesse tenoit à Rome, & qui sçût jouër son rôle avec tant d'adresse, qu'il gagna la confiance du Pape, & des Ministres d'Espagne, sans jamais manquer de fidélité à la Reine sa Maîtresse; à laquelle il rendit des services tres-signalez & tres-importans. Cette contrarieté de faits n'est pas nouvelle dans les Histoires: au contraire elle est fort commune; & il est rare que deux Historiens rapportent un même fait d'une maniere si uniforme, qu'il n'y ait pas la moindre variation. Cependant comme les Anglois doivent mieux sçavoir le secret de leur Histoire que les étrangers, je ne vois pas grand inconvenient à les en croire sur le fait dont il s'agit ici. Quoiqu'il en soit cette découverte fut tres-avantageuse à l'Angleterre, & ne fut fatale qu'à la Reine d'Ecosse à laquelle il en coûta la tête. C'est la seule chose qu'on ait reproché à Elisabeth; cependant elle étoit fondée sur une néceßité absoluë: Außi le Conseil d'Elisabeth lui disoit-il tout d'une voix, qu'elle devoit se resoudre ou à perdre la Couronne, & à voir ruiner la Religion, ou à abandonner la Reine d'Ecosse à la severité des Loix. Pour mettre cette néceßité dans tout son jour, Walsingham fut obligé de faire un long écrit qu'on voit encore dans la Biblioteque de Cotton, & que je regarde comme le chef-d'œuvre de

de ce grand homme ; car ce ſont des argumens perpetuels à la force deſquels il n'y avoit point de Prince qui eût pû reſiſter, s'il eût été dans les circonſtances où ſe trouvoit la Reine. Perſonne ne ſçavoit mieux que Walſingham ce que l'Angleterre avoit à craindre de la Reine d'Ecoiſe, parce qu'il étoit pleinement informé de tous ſes ſecrets. Les Domeſtiques de cette Princeiſe en qui elle avoit le plus de confiance, lui apportoient toutes ſes lettres. Il les faiſoit déchifrer par un nommé Philippe, & le nommé Gregoire les recachetoit ſi bien, que ni la Reine Marie, ni ſes Correſpondans ne s'apperçûrent jamais juſqu'au jour de ſa mort, que le cachet fût éfacé, ou que les lettres euſſent été retardées. *Video & taceo* étoit la Maxime ordinaire de Walſingham ; paroles que la Reine ſa Maîtreſſe avoit déja priſes pour Deviſe. Il étoit en état de faire ſa Cour au Roi Jaques, ſucceſſeur d'Eliſabeth, en lui parlant de Xenophon, de Thucidide, de Plutarque, de Tacite, auſſi bien qu'il eût pû faire à Henri VIII. en l'entretenant des plaiſanteries de Rabelais, & les Hollandois des méchaniques.

A propos du Roi Jaques d'Ecoſſe, il eſt aſſez de mon ſujet de ne pas paſſer ſous ſilence un autre trait de la politique de Walſingham, & du bon uſage qu'il ſçavoit faire des perſonnes qu'il employoit. Comme on vit la Reine Eliſabeth âgée & hors d'état de ſe marier, le Conſeil d'Angleterre tourna tous ſes ſoins à étudier les inclinations du Roi d'Ecoſſe l'Heritier préſomptif de la Couronne, & à obſerver tous ſes mouvemens. Il en avoit deux raiſons conſiderables. 1. l'Angleterre l'avoit deſobligé en faiſant mourir ſa Mere, & en ſecond lieu on étoit bien informé que la France qui ne trouvoit pas qu'il fût de ſon intérêt que l'Angleterre & l'Ecoſſe fuſſent entre les mains d'un même Souverain, ne perdoit pas un moment pour l'attirer dans ſon parti. Walſingham toûjours prêt aux occaſions de ſignaler ſon zéle pour ſa Patrie, s'adreſſa au Chevalier Jean Wigmore qui paſſa à la Cour d'Ecoſſe par les ordres de ce Miniſtre, ſous prétexte d'avoir été maltraité à la Cour d'Angleterre, & de ſe dérober à la violence de ſes ennemis. Wigmore emporta des inſtructions fort amples qui ſubſiſtent encore, & qui ſont écrites de la propre main de Walſingham. Rien n'eſt plus methodique que ces inſtructions : elles ſont redigées par articles avec tant de netteté & de préciſion, qu'un homme moins habile que Wigmore n'auroit pû manquer avec un pareil ſecours de ſe bien aquitter de ſa Commiſſion. Rien n'y étoit oublié, & on lui indiquoit fort au long les moyens qu'il devoit mettre en œuvre pour ſonder l'inclination du Roi Jaques, pour découvrir ſa Morale, ſa Religion, l'impreſſion qu'avoit fait ſur lui la mort de ſa Mere, ſon penchant pour le mariage, l'amour ou l'averſion qu'il avoit pour Eliſabeth, les ſentimens où il étoit à l'égard de la France, de la Hollande, de l'Eſpagne, & des Etats voiſins. On lui marquoit comme il devoit ſe comporter avec le Roi à table, à la chaſſe, à ſon coucher, à ſon lever, lors qu'il recevoit de bonnes ou de mauvaiſes nouvelles, &c. Auſſi Wigmore s'aquitta parfaitement bien de ſa Commiſſion. Il y eut un perpetuel commerce de lettres entre Walſingham & lui. Le Roi ne le ſoupçonna jamais, l'aima, & vécut avec lui dans une tres-grande familiarité dûrant dix-neuf ans qu'il l'eut à ſa Cour.

Diſons enfin pour finir la vie de ce grand homme, qu'avec un ſçavoir profond il

avoit toutes les qualitez qui peuvent former un honnête homme, si devoüé aux intérêts de sa Patrie, qu'il consuma son bien pour son service ; si fidéle, qu'il donna tout son tems à sa Souveraine; si sçavant que de ses livres on en fit une Biblioteque pour le College de la Cour. Il étoit pour la Politique ce que Cecill étoit pour l'Histoire, Arondel pour le Blason, Cotton pour l'Antiquité, & Veher pour la Theologie. Il surpassa tous les Politiques dont les siecles précedens ont parlé, & à peine les siecles suivans en produiront-ils un qui puisse lui être égalé. Il eut beaucoup de part aux guerres des Pays-Bas, & fit par ce moyen une grande diversion des Forces des Espagnols, & ce fut lui principalement qui mit en trouble la maison d'Autriche par les semences de division qu'il eut l'adresse d'y jetter. Il fut le premier qui remarqua que le celebre Evêque de Winchester étoit digne de servir l'Eglise, dés le premier Sermon qu'il lui entendit prononcer étant encore fort jeune.

Wallingham eut une fille unique qui fut mariée au Chevalier Philippe Sidney, ensuite à Milord d'Essex, & enfin à Milord de St. Alban. Ce grand homme vivoit sous un Regne où les chûtes étoient si frequentes, que ni son grand merite, ni les importans services qu'il avoit rendus ne l'empêcherent pas de tomber en disgrace, comme il nous l'apprend lui-même à la fin de ses Mémoires, qu'il finit par ce beau passage de Seneque. *Que celui qui cherche les grandeurs de la Cour, monte au faîte des honneurs; que sa fortune réponde à ses desirs: Pour moi je n'ambitionne que la douceur d'un paisible repos.* Je ne sçaurois dire au juste s'il mourut dans sa retraite; ce qu'il y a de certain est, qu'aprés avoir merité & aquis l'afection de sa Princesse, aprés avoir été une des plus fermes colomnes de son Etat, aprés l'avoir servie avec toute la fidélité possible, insensible à toute autre chose qu'à la conservation de la paix & de la sûreté publique; il mourut en 1590. si pauvre, qu'à sa Biblioteque prés, à peine se trouva-t-il dequoi faire les frais de ses funerailles, la plûpart de ses biens ayant été vendus aprés sa mort pour rembourser à l'Epargne l'argent qu'il avoit dépensé pour le service de la Reine; ce qui ne fut pas fort approuvé. On imputa cette dureté à Leicester & au Lord Trésorier, & on disoit que n'ayant pas été de ses amis pendant sa vie, ils avoient été bien aises de trouver occasion de se venger aprés sa mort des mauvais ofices qu'ils pretendoient en avoir reçûs.

Remarques sur la vie de Guillaume Cecill Baron de Burleigh.

Il étoit fils de Richard Cecill de la maison des Alterins, que quelques-uns disent descenduë des Ceciliens Romains. Il naquit en 1521. dans la Province de Lincoln;. & des gens qui prétendent le bien sçavoir, soutiennent que ce fut dans celle de Hereford, & qu'il étoit Cadet de la maison de Cecill, qui fait à present une assez mediocre figure, & qui ne laisse pas d'être ancienne. Il fut des hommes de robe du Roi Henri VIII. & eut part à son Testament. Ses parens firent de lui ce qu'on fait d'ordinaire des Cadets; ils l'envoyerent à Londres *ad ædificandum Domum*, disent les Auteurs, *pour gagner du bien.* Il devint riche & ayant acheté du bien dans la Province de Lincoln où il étoit né, il fut envoyé à Cambridge, qui étoit alors le Col-

Collége de la Cour. Il y fit de grands progrez, & n'en sortit que pour entrer au service du Duc de Sommerset, avec le caractere de Maître des Requêtes. Ce fut le premier qui ait porté cette qualité en Angleterre. Le credit du Duc son Maître le fit Secretaire d'Etat sous Edoüard VI. & comme il avoit l'esprit tourné aux grandes choses, il entra peu à peu dans les principales afaires de l'Etat. Aprés la mort d'Edoüard il se forma deux partis pour la succession à la Couronne, les uns soutenoient que Marie devoit monter sur le Trône pour peu qu'on voulût avoir égard au Testament du Roi Henri VIII. & à l'arrêt du celebre Parlement de 1544. Mais les autres soutenus du Comte d'Arondel & du Conseil, lui donnoient l'exclusion, fondez sur la nullité du mariage de Catherine d'Arragon sa Mere, qui avoit été cassé juridiquement, & Marie declarée illegitime, & par consequent inhabile à succeder. Le Conseil lui écrivit en réponse aprés que Jeanne Gray eut été proclamée Reine: Que cette Princesse étoit la legitime Heritiere de la Couronne; & cette lettre fut signée de vingt-un Conseillers, au nombre desquels étoit Guillaume Cecill, qu'Edoüard avoit honoré du Titre de Chevalier. Il sentit le contrecoup de la chûte du Duc de Sommerset son Patron, & fut quelque tems dans l'obscurité & sans emploi. Ce fut plus par crainte que par inclination qu'il donna l'exclusion à Marie; car dés que le Duc de Northumberland fut sorti de Londres pour aller se mettre à la tête de l'Armée de Jeanne Gray, il refusa de faire les fonctions de sa charge, soit qu'il crût que Marie An.
étoit la veritable Heritiere de la Couronne, ou qu'il ne voulût avoir aucune part aux 1553.
persecutions qui se firent sous le Regne de cette Princesse au sujet de la Religion, ou peut-être de peur de s'y trouver envelopé lui-même. En 1554. il vivoit dans une espece de retraite aux environs de Stafford, où il fit bâtir depuis une magnifique maison. Cecill fut presque le seul Protestant avec lequel le Cardinal Polus, pour lors Legat en Angleterre, eut quelque commerce. On sçavoit assez qu'il étoit encore Protestant dans le cœur; mais comme en diverses choses il s'accommodoit aux tems, cette complaisance lui aquit plus de part à la confidence de Polus, qu'à aucun autre Anglois. Outre qu'il faut dire à l'avantage de ce Prélat, qu'il étoit beaucoup plus moderé que quelques membres du Conseil, qui ne respiroient que la violence. Aussi leur a-t-il dit plus d'une fois, *que le devoir des Pasteurs étoit, d'avoir de la compassion, & même pour leurs brebis perduës; & qu'étant des Peres Spirituels, ils devoient regarder leurs enfans égarez comme des malades qu'il faloit guerir, & non leur ôter la vie. Il representoit qu'une excessive severité aigrissoit le mal au lieu de le guerir, & qu'il en pouvoit donner des exemples: Qu'il y avoit bien de la diference entre un Etat pur, où un petit nombre de Docteurs heretiques viennent se fourrer, & un Royaume dont le Clergé & les seculiers s'étoient vûs plongez dans un abîme d'erreurs. Qu'au lieu de faire agir la force pour déraciner ces erreurs, il faloit donner le tems aux peuples de s'en defaire par degrez. Il étoit persuadé que la reformation des mœurs du Clergé étoit un souverain remede contre les desordres de l'Eglise, & remarquoit que de l'aveu des plus sçavans hommes de l'Europe, la vie scandaleuse & l'ignorance des Ecclesiastiques avoient ouvert la porte à l'heresie.* Le passage est un peu long; mais il meritoit d'être rapporté tout entier. C'est ainsi que dans les tems les plus fâcheux Dieu a toûjours permis qu'il se soit trouvé des hommes qui se sont hautement declarez contre la violence & la persecution en matiere de

Religion. La Judée a eu un Gamaliel, l'Angleterre un Polus, & dans ses dernieres années la France a eu un Evêque de Grenoble, seul entre tant de Prélats d'un sentiment si raisonnable, à la honte du siecle le plus éclairé & le plus poli qu'il y eut jamais.

Marie Reine d'Ecosse honora Cecill de son estime; mais voyant que cela ne le menoit à rien, & que la reformation qu'il avoit embrassée l'éloignoit des charges, il s'attacha à la Princesse Elisabeth, qui le fit Secretaire d'Etat dés qu'elle fut parvenuë au Trône, ou pour mieux dire ne fit que le rappeller & le rétablir dans une dignité qu'il avoit déja exercée sous le Regne de son Frere. Comme Elisabeth retint dans son Conseil plusieurs des Conseillers de la Reine Marie, & par consequent Catholiques Romains, elle jugea à propos d'y ajoûter quelques Protestans du nombre desquels fut Cecill auquel elle confia l'administration de ses afaires. Il fut un des premiers sur lequel elle jetta les yeux pour la reformation de l'Eglise. En 1555. il fut un des Commissaires nommez par le Parlement pour examiner le *Bil* des Dîmes infeodées qu'on vouloit restituer à l'Eglise; ce qui fut fait enfin à la pluralité des voix.

En 1559. les Ecossois ayant demandé secours à la Reine Elisabeth, & conclu avec elle une ligue à Berwick, Elisabeth leur envoya Milord Gray à la tête de 6000. Fantassins & de 2000. Chevaux. La France craignant que l'Ecosse ne lui échapât entierement, fit offrir par Montluc à Elisabeth la restitution de Calais, pourvû qu'elle voulût rapeller ses Troupes. L'ofre ne fut pas acceptée, & la Reine se contenta d'ofrir à son tour sa mediation pour la paix, & nomma en même-tems Cecill & Throgmorton pour cette negotiation qui se fit à Edimbourg.

Quoique Cecill vécût dans un tems, où l'on ne pouvoit sans se perdre s'opposer hautement à l'autorité de certaines personnes, & qu'il fût forcé par consequent à s'accommoder en bien des choses à la néceſſité, comme on a déja dit, il ne laissoit pas d'avoir une prudente fermeté dans les afaires capitales, & d'avancer sous main ses bonnes intentions malgré l'ambition & l'injustice. Quand il n'étoit pas du sentiment de ses superieurs, il s'en expliquoit avec toute humilité & modération; mais quand il a été question de prendre parti, il a toûjours mieux aimé déplaire que trahir. Il fut en grande faveur sous le Regne d'Edoüard; il eut quelque credit sous Marie, & autant qu'on en pouvoit avoir sous Elisabeth, qui toute ménagere qu'elle étoit de ses faveurs, joignit à la dignité de Secretaire d'Etat celle de Maître de la Cour des Gardiens, celle de Tréforier, & le titre de Baron de Burleigh. Comme il succeda au Marquis de Winchester, il fut aussi le successeur de sa complaisance. Quoiqu'il eût été hors d'emploi sous le Regne de la Reine Marie, il n'avoit pas été pour cela hors de service, parce que sa capacité n'étoit pas alors moins nécessaire que son inclination; aussi les Ministres de cette Princesse ne furent pas au bout du compte moins disposez à l'avancer dans une autre conjoncture, qu'ils avoient été diligens à se servir de ses lumieres durant tout le cours de ce Regne.

Sous Elisabeth il afermit la Couronne en afermissant la Religion, & rendit l'Angleterre plus redoutable en rompant sans retour avec la Cour de Rome. Il traita également ceux qui étoient Protestans par intérêt, & ceux qui l'étoient par principe

cipe de conſcience; ceux qui cherchoient les terres de l'Egliſe, & ceux qui s'attachoient à l'Egliſe même. Le Pape voulut confirmer par une Bulle la vente des terres des Abbayes; mais dit Burleigh, *Qui confirmera la Bulle du Pape ?* Le Roi d'Eſpagne ſauva la vie à la Reine dans l'eſperance d'en faire ſa ſeconde femme; le Pape eut de la complaiſance pour elle dans l'eſperance de s'en faire aimer : Burleigh dupa le premier par de belles paroles, & l'autre par des changemens qui ſe firent inſenſiblement & par degrez.

Les dix premieres années du Regne d'Eliſabeth ſe paſſerent tranquilement. Cecill mit à profit cette tranquilité, & ſe précautionna contre l'orage en perfectionnant la Marine & faiſant bien diſcipliner l'Armée. Il fit de gros magazins d'armes & de munitions, & fit bâtir de nouveaux Vaiſſeaux plus gros qu'on n'avoit fait juſqu'à lors. Par ſon moyen la Hollande fut le téatre de la guerre, & l'école où les Anglois apprirent la diſcipline militaire aux dépens d'autrui, car toutes ces guerres furent ofenſives, ſi l'on en excepte une ſeule où ils ſe trouverent engagez pour leur défenſe. Les intelligences que Burleigh avoit au dehors n'étoient pas moins conſiderables, que la prudence qu'il faiſoit paroître au dedans; puiſqu'il pouvoit dire à l'avance ce que le Roi d'Eſpagne pouvoit faire ou ne faire pas en Irlande pendant deux ans conſecutifs. De quinze en quinze jours il communiquoit à la Reine Eliſabeth les avis qu'il recevoit des pays étrangers. La Bulle de Pie V. qui fut affichée à Londres par Felton auquel il en coûta la vie, étoit dans le Cabinet de Burleigh avant que d'être publique en Angleterre, & avant que rien éclatât on eut pluſieurs années à prendre des reſolutions ſur ce qu'il y avoit à faire, & à ſonger à ce que les Proteſtans devoient eſperer. Dans les démêlez de Leiceſter qui ne pouvoit ſoufrir d'égal, & de Suſſex qui ne vouloit point de ſuperieur, Burleigh fut toûjours neutre, & ſçût habilement ſe ſervir de l'un & de l'autre. Il ne s'amuſa point à diſputer le terrain aux Antagoniſtes, mais il tâcha de les faire tomber tous deux; auſſi trouvoient-ils bien des obſtacles en leur chemin, ſans avoir jamais pû découvrir d'où cela leur venoit. Il n'a jamais eu de démêlé avec perſonne; & comme il n'a jamais fait procez, jamais auſſi perſonne ne lui en a fait, dit Cambden. *Prudens qui patiens* étoit ſa Maxime favorite. Il la pratiquoit ſi bien, qu'il laſſoit plûtôt les oppoſans par ſa modération, que de fortifier l'oppoſition par ſon impatience. Il y en avoit qui devoient leur élevation au beſoin qu'on avoit eu d'eux pour balancer les factions; mais il fut élevé pour ſoutenir l'Etat. Une legere faveur enfloit les premiers, & une ſituation toûjours égale a ſauvé l'autre. Le Marquis de Wincheſter, le Duc de Norfolk, les Comtes de Northumberland, d'Arondel, de Pembrok, de Leiceſter, & de Weſtmorland le voulurent perdre; mais la raiſon d'Etat & le bon ſens de la Reine le garentirent. Le Chevalier Nicolas Throgmorton leur conſeilloit de le faire arrêter, & diſoit pour raiſon, *qu'on ne craindroit plus alors de parler contre lui.* On s'étoit déja mis en devoir de le faire, mais la Reine en ayant eu avis, rendit leur deſſein inutile, & le garentit du mal qu'on vouloit lui faire. Comme il étoit un des grands hommes d'Etat de ſon tems, il paroit à tout, perpetuellement attentif à la ſûreté de ſa Maîtreſſe & au bien de ſon Royaume: Mais ſi Cecill étoit habile & courageux, Leiceſter n'étoit pas moins ruſé & moins artificieux. Com-

me

me le premier n'avoit d'autre ambition que de bien servir sa Princesse, il n'oublioit rien pour démonter les projets que l'autre formoit pour marier la Reine & mettre l'Angleterre aux fers. Les choses allerent si loin, que le Comte de Sussex & lui furent un jour contraints de se jetter aux pieds de la Reine, & prirent la liberté de lui dire, *que ses bons Sujets avoient une douleur extréme des perils ausquels ils voyoient que Leicester exposoit sa Majesté : Qu'il la deshonoroit ; qu'il avoit violé les devoirs d'un Sujet, & porté le crime beaucoup plus loin que Northumberland son Pere ; Qu'il avoit été assez présomptueux pour se vanter de pouvoir l'épouser ; ce qui flétrissoit la gloire de Sa Majesté, & pouvoit exciter des troubles dans son Royaume, qui ne soufriroit jamais un Souverain si débauché & un si méchant homme.* Ce ne fut pas la seule mortification que Leicester eut à essuyer; mais comme on parlera de lui dans la suite, nous n'en dirons pas davantage, & reprendrons le fil de nôtre Histoire.

Ce fut le seul merite de Burleigh qu'on a regardé comme le Caton de son siecle, qui lui aquit l'importante Charge de grand Trésorier; car outre qu'il entendoit fort bien les afaires des Finances, & les ménageoit avec toute la prudence qui lui étoit ordinaire, les sages conseils qu'il donna à la Reine firent bien voir qu'il meritoit de remplir une dignité de ce poids. Il seroit à souhaiter que tous les Princes eussent des Surintendans des Finances qui leur representassent comme fit Burleigh à Elisabeth : *Que l'argent de l'Epargne ne leur appartient pas ; qu'ils en sont seulement les dépositaires ; qu'ils doivent s'en servir pour le bien de leurs peuples, & non pas le dépenser à des choses inutiles, ou à satisfaire l'avarice & l'avidité de leurs Ministres, parce que ce qu'on peut faire de mieux est de travailler à l'avantage de l'Etat & de la Patrie.* Aussi sa Princesse le regardoit-elle comme le plus capable de ses Ministres, & avoit une si grande estime pour lui, qu'elle l'alloit voir fort souvent quand il avoit la goutte, & le faisoit toûjours asseoir, lui disant : *Milord, j'ai besoin de vôtre tête, & non de vos jambes.*

La Bulle du Pape produisit plusieurs rebellions en Angleterre. Le Roi d'Espagne les fomentoit par le secours qu'il faisoit esperer aux Rebelles, qui avoient le Duc de Norfolk pour Chef secret. Ce Seigneur aussi redoutable par sa naissance, par ses grands biens, & par sa sagesse, que par le credit qu'il avoit auprés de la Reine, & par la faveur des peuples qui avoient pour lui une estime particuliere, avoit paru trop attaché aux intérêts de la Reine d'Ecosse. Dés l'an onziéme du Regne d'Elisabeth, il étoit devenu suspect à cette Princesse, & avoit donné prise à ses ennemis étrangers & Domestiques. Le Pape, le Roi d'Espagne qui ne cherchoient qu'à susciter de nouvelles afaires à Elisabeth, cabalerent avec plusieurs Seigneurs mécontens pour marier le Duc avec la Reine d'Ecosse. L'intrigue fut découverte vers la fin de l'année 1569. & le Duc arrêté. Il sortit pourtant de Prison, quitta la Cour fort mécontent, resolu d'épouser la Reine d'Ecosse sans la permission d'Elisabeth, quoiqu'il lui eût promis d'en demeurer là. L'an 1571. il retomba, & fut mis à la Tour, declaré coupable de Leze-Majesté, & décolé au mois de Juin. La grandeur d'ame de Norfolk, l'éclat de sa fortune, l'afection que les peuples d'Angleterre lui témoignoient toutes les fois que les occasions s'en presentoient, & la compassion qu'il avoit pour l'infortunée Reine d'Ecosse, qui n'avoit pas moins d'esprit que de charmes, lui avoient inspiré le dessein de l'épouser

ser dés le moment qu'elle avoit mis le pied en Angleterre. Elisabeth en ayant eu avis l'avoit fait arrêter quelque tems avant la rebellion du Nord. Il trouva pourtant moyen de faire passer de l'argent aux Chefs des Rebelles, & le fit si secretement, que la rebellion ne fut pas plûtôt étoufée, qu'on le remit en liberté. Il retomba encore à la solicitation des Emissaires du Pape ; mais il en fut la malheureuse victime, car son Secretaire le trahit, & découvrit toutes ses intrigues au Lord Burleigh. Le Duc fut encore arrêté, & expia son crime sur un échaffaut. Triste destinée pour un Seigneur de ce merite, qui avoit gagné le cœur des peuples par une bonté & une afabilité dignes d'un si grand homme, qui auroit été l'admiration du siecle, & le défenseur de sa patrie, si les artifices de ses ennemis ne l'avoient pas dérouté de sa premiere vertu, & n'avoient pas precipité sa ruine par des esperances trompeuses colorées du spécieux prétexte du bien public.

Burleigh avoit un grand attachement pour la Religion qui étoit alors établie par les loix, & il conseilloit à son fils Thomas de ne faire jamais bâtir de belle maison, de peur que la suite n'en ébranlât les fondemens. Il eut de la condescendance pour les Nonconformistes moderez, & reprima le zéle immoderé de certains particuliers, & travailla de toutes ses forces au bien public. *Pardon*, *Milord*, dit-il, dans sa lettre qu'il écrivit à l'Archevêque Whitgift en faveur de certains Ministres scrupuleux, *pardon si je vous écris pour ces gens-là. Je le fais avec le témoignage d'une bonne conscience: Mon desir est de voir l'Eglise en repos*, & la concorde & l'union, *dans l'exercice de nôtre Religion. Je ne crains point les Sectaires passionnez & volontaires, & mon dessein n'est pas de multiplier les Delinquans, ni de les proteger. Pardon encore une fois si je vous écris : Je fais peut-être mal ; mais enfin je leur ai déclaré que s'ils troublent leurs troupeaux ils doivent en être punis.* Maître de sa raison il ménagea les choses sans passion & sans entêtement avec une prudence digne d'un si grand Ministre; soigneux sans être rigide il seconda les bien intentionnez, & punit les opiniâtres. Jamais il n'abusa des loix pour faire des cruautez, ni jamais ne se relâcha pour laisser le crime impuni.

Il fut toûjours le fidéle défenseur de l'Eglise, & le glorieux protecteur des Universitez, persuadé qu'il étoit que l'Eglise est la force de l'Etat, & les Universitez la pepiniere qui fournit des Sujets utiles à l'un & à l'autre. Le Chevalier Thomas Smith fut le premier qui s'avisa d'assigner des rentes aux Universitez, & un revenu fixe aux Colleges; mais Burleigh y mit la derniere main, & amena la chose à son point de maturité. Il pouvoit avec la même sûreté compter sur les Ecclesiastiques & sur les Etudians à raison des obligations qu'ils lui avoient, que sur les autres attendu la complaisance & la bonté qu'il avoit pour eux. Rien de plus grave en public que Burleigh, & rien de plus gay & de plus libre dans le particulier, & sur tout à sa table, où il ne manquoit jamais de tirer quelque chose de ses convives les plus sombres. Il avoit une dexterité admirable à penetrer les gens jusques au fond du cœur dans les conversations ordinaires, où un mot lâché par inadvertance est souvent plus significatif, que ne le sont les discours les plus étudiez, qui découvrent plûtôt l'artifice des hommes que leur naturel, parce qu'ils partent plûtôt de l'esprit que du

cœur. Sa puissance en intimidoit plusieurs, mais sa conversation en obligeoit bien davantage. Il ménageoit si bien son tems, qu'aprés avoir fait les afaires de l'Etat, il quittoit la robe & ne songeoit qu'à son repos. Sa capacité & les intelligences de ses amis le déterminoient à la guerre; ses conseils alloient neanmoins à la paix, & il mourut avant que d'être determiné s'il falloit faire la guerre à l'Espagne. Les autres connoissoient la nature de la guerre, mais lui seul étoit capable de juger s'il étoit convenable de la faire; & quand il la croyoit nécessaire, personne n'avoit plus d'empressement à la commencer, ni plus de soin à chercher les moyens de la continuer avec succez persuadé que la langue, les yeux & le bras sont toûjours inutiles si l'on manque de nourriture & de vétemens: Aussi fut-ce un chef d'œuvre de sa façon, que la Reine ne manqua ni d'argent ni de credit, pendant que le Roi d'Espagne n'avoit ni l'un ni l'autre. *L'Epargne d'Elisabeth*, dit un auteur, *qui n'étoit qu'un petit reservoir en comparaison des grandes sources de Philippe, perpetuellement renouvellées par les torrens, s'il faut ainsi dire, qui lui venoient des Indes, étoit toûjours humecté pendant que celui d'Espagne étoit à sec.* Ce fut par son conseil que la Reine donna plûtôt des charges que de l'argent lorsqu'il fut question de recompenser ceux qui l'avoient bien servie, & nous n'avons que deux exemples, où elle ait donné des sommes considerables.

Le Chevalier Guillaume Cecill étoit un des sçavans hommes de son tems: Il avoit beaucoup de modération & de prudence, & un jugement extraordinaire; constant dans son opinion sans être opiniâtre. On lui fait honneur avec justice de la prosperité dont l'Angleterre a joui sous son sage Ministere. Il fut fait Secretaire d'Etat l'an 5. du Regne d'Edoüard. L'an premier du Regne d'Elisabeth il fut mis au nombre de ses Conseillers d'Etat, & fait deux ans aprés Maître de la Cour des Gardiens. En 1571. il eut la patente de Lord Baron de Burleigh, & fut par ce moyen le premier Pair de cette illustre Maison, quoique son Pere & son Grand-Pere eussent possedé de belles charges sous Henri VIII. L'an 1572. il fut fait grand Trésorier d'Angleterre aprés la mort de Guillaume Lord Pawlet. En 1593. il fut fait premier Chancelier du College qu'Elisabeth avoit fondé à Dublin. C'étoit une marque d'un merite distingué quand on recevoit quelque dignité de la Reine, car jamais Princesse n'a été plus delicate qu'elle dans le chois des Sujets ausquels elle a donné des titres d'honneur, qu'elle reservoit au merite sans avoir aucun égard aux recommandations. Quoique le Lord de Burleigh fût son premier Ministre, le confident de ses secrets les plus importans, qu'elle consultoit en toutes occasions, & qui s'étoit rendu recommandable par sa fidélité & par ses longs services, combien de tems lui falut-il à se determiner à lui conferer l'Ordre de la jarretiere? Elle portoit sur les choses de cette nature le scrupule si loin, que les diformitez naturelles sufisoient pour exclure un homme des grandes charges. De là vient que le Lord Burleigh la solicita longtems pour faire faire Secretaire d'Etat Robert son fils qui avoit un merite tres-distingué, mais qui déplaisoit parce qu'il étoit petit & bossu, croyant qu'il seroit honteux qu'un homme si mal fait eût place avec des Conseillers si bien faits. Cependant son Pere & ses amis soliciterent si puissamment, qu'il fut agréé; dequoi la Noblesse fut fort choquée: Mais ce fut bien autre chose lors qu'aprés la mort de Milord de Buckhurst il eût été fait grand Trésorier conjointement avec son Pere.

Les

Les gens de guerre en furent si irritez, que cela fut cause de la mort du Comte d'Essex; & ce fut un grand bonheur que les choses n'allerent pas plus loin. Bref quoique la prosperité de plusieurs soufrît des eclipses, celle de Burleigh fut toûjours constante. Il vit le Comte d'Essex mort, Leicester méprisé, Montjoy disgracié, & mourut en aussi grande faveur qu'il avoit vécu. Il avoit épousé la fille du Chevalier Charles Cooke, dont il eut deux fils & une fille. L'aîné avoit nom Thomas qui devint Comte d'Excester à la faveur des grands biens qu'il eut de la succession de son pere. Le second étoit Robert dont on parlera dans la suite. La fille fut mariée au Comte d'Oxford.

Au reste on a accusé ce grand homme de n'avoir pas eu pour les gens de guerre tous les égards qu'il auroit dû, & d'avoir eu beaucoup de part à l'avarice que la Reine a fait paroître aux Generaux & aux autres Oficiers, qu'il empêchoit de recompenser. Aussi fit-il perdre à cette Princesse l'afection de plusieurs Seigneurs de merite qui avoient défendu la Patrie aux dépens de leur vie, & qui dans leur vieillesse se voyoient abandonnez accablez d'infirmitez & de dettes qu'ils avoient faites au service de l'Etat. L'avarice de ce Ministre a porté ses influences dans les Regnes précedens, & a été cause qu'on n'a plus vû depuis cette ardeur Martiale qui étoit si commune avant le Regne d'Elisabeth. Peut-être pourroit-on excuser ce défaut en disant que la conjoncture & la nature des afaires ne lui permettoient pas d'être plus liberal; mais au fond comme il n'est point d'homme qui n'ait ses défauts, l'avarice qu'on reproche à Milord de Burleigh est bien peu de chose en comparaison de ses grandes vertus. Ses lettres sont pleines de beaux traits qui seroient trop longs à rapporter & qu'on pourra voir en leur lieu. Il avoit plusieurs belles Maximes. *La science*, disoit-il, *est le trésor de l'esprit, & la prudence la clef de ce trésor. La plus excellente sagesse est celle qui apprend à bien vivre. Une ingenuité naturelle surpasse l'industrie qu'on aquiert par l'étude.*

„La garde la plus sûre est la vertu & la sagesse. Le danger ne peut point faire „d'impression sur un homme qui a de la vertu, ni la Fortune abbatre le Sage, qui „ne sçauroit tomber. La prudence est un saufconduit au milieu des divers incon„veniens de la vie humaine. On commence à n'être plus sage dés qu'on est caressé „de la Fortune. La prudence force l'étoile & la destinée.

„Le monde est un magazin d'instrumens dont l'homme est le maître, & un Etat „n'est qu'un composé de machines dont l'homme sage est le grand ressort.

„La douceur prévient l'envie & le peril. L'humilité acquiert l'honneur, & la mo„deration le conserve. On tombe par un desir excessif de vouloir dominer. La pré„cipitation ruine les afaires qu'un sage temporisement feroit reüssir. La lenteur est le chemin le plus court. Il n'y a pas moins d'imprudence à se faire craindre de ses inferieurs, qu'à se faire mépriser de ses superieurs. *Nolo minor me timeat, despiciátve major.*

„L'humilité évite les honneurs, & est la route pour y parvenir. L'or le plus pur „est le plus doux. Un roseau pliant vaut mieux qu'un gros chêne qui rompt & ne „peut plier.

„Il n'est point d'artisan comme l'assiduité & la diligence. On seroit surpris des

 „grandes

„ grandes choses qu'on a faites peu à peu & par degrez. La patience, la diligence & „ la moderation sont les degrez ordinaires qui menent à l'excellence. C'est à la „ Toute puissance à faire de grandes choses en un moment; mais le partage de l'hom„ me est d'y aller par degrez.

Remarques sur la vie du Comte de Leicester.

ROBERT Comte de Leicester étoit le plus jeune des fils vivans du Duc de Northumberland, qui fut décolé au commencement du Regne de Marie. Le pere de celui-ci avoit eu la même destinée l'an premier du Regne d'Henri VIII. Northumberland laissa cinq fils, tous bien faits. L'aîné qui étoit Comte de Warwick, Gilford qui épousa l'infortunée Jeanne Seimour, Ambroise qui fut depuis Comte de Warwick, Robert, & Henri. Le seul Gilford fut envelopé dans le malheur du pere; Warwick mourut en prison, & l'on fit grace aux trois autres, qui passerent dans les Pays-Bas au service du Roi Philippe, & se trouverent à la Bataille de St. Quentin, où Henri fut tué. Ambroise & Robert furent rapellez quelque tems aprés. Robert dont il s'agit ici, étoit bien fait de sa personne, de grand' mine, & la hauteur de son front ne diminuoit rien de ses charmes: il sembloit que l'art & la nature eussent travaillé à l'envi pour le former; son air prévenoit, & avoit tous les agrémens qu'on peut souhaiter, & outre cela il dançoit avec une propreté sans pareille, & une des meilleures dances de ce tems-là fut nommée la *Dance de Leicester*. Il étoit dans la fleur de son âge quand il commença à se produire, d'une contenance majestueuse, d'un air grave & modeste, grand flateur dont les dehors paroissoient naturels & agréables: grand Politique, mais point Soldat, faisant fort l'honnête homme & le devot, afectant de le paroître dans la conversation, & par ses lettres; mais n'étant dans le fond rien moins que cela. En un mot il faisoit paroître tant de bonnes qualitez exterieures, que la Cour & la Ville souhaitoient également de l'avoir. Il étoit de l'âge de la Reine; il l'avoit connuë dés l'enfance, & avoit toûjours témoigné beaucoup d'attachement & de respect pour elle, & avoit vû avec admiration sa fermeté inébranlable, & le courage avec lequel elle avoit soûtenu ses disgraces. La prémiere nouvelle qu'il apprit en arrivant, fut que la Reine Marie avoit fait arrêter la Princesse Elisabeth, ce qui fut pour lui un sensible chagrin. *Quoique la Reine*, dit un Auteur moderne, *lui eût expressément défendu d'avoir aucun commerce avec la Princesse Elisabeth, il ne laissa pas neanmoins de trouver les moyens de l'informer de son devouëment à son service, & de lui faire même tenir quelque argent.* La Princesse fut mise en liberté quelque tems aprés. Leicester trouva moyen de la voir, & lui fit toutes les ofres imaginables, & de sa personne & de sa bourse, & les fit avec tant de chaleur, que le même Historien dit, qu'Elisabeth en reçût à diverses fois de l'argent dont elle avoit grand besoin. Cette Princesse ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'elle se souvint des obligations qu'elle avoit à Leicester. Comme elle sçavoit que son Grand-Pere & son Pere avoient soufert sous les Regnes de son Pere & de sa Sœur, elle songea à le rétablir aussi bien qu'Ambroise son frere dans les biens & honneurs de la Maison de Northumberland. Ambroise fut fait Comte de Warwick, & lui Chevalier de l'Ordre,

premier

premier Gentilhomme de sa Chambre, Ministre d'État, Conseiller du Conseil privé, & de la guerre, Grand Ecuyer, & ensuite Comte de Leicester *. Il tint long-tems le premier poste à la Cour, & passoit pour le premier Ministre, quoique ses conseils ne fussent pas toûjours accompagnez d'un heureux succez. Il étoit habile & artificieux comme son Grand-Pere, & Politique comme son Pere : l'homme du siecle le plus reservé, voyant tout le monde sans se faire voir.

* 1564.

Leicester se voyant dans une si haute fortune, il lui arriva ce qui est fort ordinaire à ceux dont les desseins ambitieux sont accompagnez d'un heureux succez. Il se méconnut & devint orgueilleux. Sa Cour étoit si grosse qu'il oublioit le nom de ses Courtisans. Il changeoit fort souvent d'habit, & afectoit avec excez de paroître galant. Rien n'étoit au dessus de lui quand il s'en promettoit quelque avancement. Il s'emparoit des afaires de la paix & de la guerre, à l'exclusion de gens d'un merite distingué, qui avoient plus de capacité que lui, & sur tout pour la guerre, où il étoit un fort petit homme, comme il paroîtra dans la suite. Son étude continuelle étoit de découvrir le penchant, & la capacité d'autrui ; & il y reüssissoit si bien, qu'il ne manquoit presque jamais d'apprendre ce qu'il vouloit sçavoir. Il étoit de ces Politiques qui ne font conscience de rien pour parvenir à leurs fins: Plusieurs tomberent de son tems, dit un Auteur, sans avoir sçû qui les avoit fait tomber, & plusieurs moururent sans connoître la main qui les faisoit mourir. La confiance qu'il avoit en ses amis ne duroit tout au plus qu'un an, & il ne manquoit jamais de les éloigner par des emplois qu'il leur procuroit dans les Pays étrangers, quand il ne les envoyoit pas en l'autre monde. Il devint sur la fin de ses jours fâcheux à ses superieurs, insolent avec ses égaux & ses inferieurs, ingrat à ses amis, & redoutable à ses ennemis, qu'il ruinoit quand il pouvoit. Il entretenoit ses amis par des apparences de recompenses : Il procura des emplois à ses amis, & quand il trouvoit l'occasion de vendre les bienfaits de la Reine, & les charges qu'il avoit fait ôter à d'autres, il ne manquoit pas d'en profiter. Il faisoit la même chose des Benefices Ecclesiastiques ; & pour se dérober aux peines dûës au crime de Simonie, il prenoit des assûrances sous prétexte d'autres afaires, de ce qui lui étoit promis. Un tems fut qu'on ne recevoit dans le Conseil & dans les autres grandes charges, que ceux qu'il daignoit proteger & recommander, & l'on eût dit qu'il partageoit avec la Reine les priviléges de l'autorité Royale. Aussi le vulgaire crût-il long-tems que Leicester épouseroit enfin cette Princesse, & nous avons vû ci-devant que Leicester même étoit le premier à faire répandre des bruits de cette nature. La Reine non contente de l'avoir fait Comte de Leicester, & de lui avoir donné de grandes terres de la Couronne, elle le fit de Grand Ecuyer qu'il étoit déja, Grand Maître de sa maison. Jugez par là si les Courtisans du premier ordre, gens ambitieux, & suivans toûjours le vent de la faveur, s'empresserent à rechercher un homme si accredité ; heureux si aussi sage que le Cardinal Ximenés, il avoit fait paroître beaucoup de modestie pour se mettre à couvert des traits de l'envie qui ne manque jamais d'attaquer une fortune si prompte & si éclatante : En éfet ni les Nobles ni les peuples ne pûrent voir sans chagrin l'élevation si prompte & si prodigieuse de Leicester & de son Frere, d'autant moins qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent

rendu d'importans services à la Couronne. La fierté & la magnificence de Leicester augmenta l'aversion qu'on avoit déja pour lui, à quoi n'eut pas peu de part la rapine qu'il exerçoit contre toutes sortes de gens. A l'égard de sa fierté, il lui arriva une aventure qui le guerit, au moins en apparence, & le fit paroître plus modeste.

Un Gentilhomme de la Verge noire nommé Bowyer, ayant reçû ordre exprés de la Reine, d'examiner avec soin ceux qui se presenteroient pour entrer dans le Cabinet, arrêta un Capitaine fort bien fait, & de la Cour de Leicester; & cela sous prétexte qu'il n'étoit ni bien connu, ni du nombre de ceux qui avoient prêté le serment. Le Capitaine irrité de ce refus, & comptant sur le credit de son Patron, fit des menaces à Bowyer, & lui dit qu'il pourroit bien le faire casser. Leicester étant survenu, & ayant appris le sujet du démêlé, dit publiquement à Bowyer qu'il étoit un coquin, & qu'il ne seroit pas long-tems Gentilhomme de la Verge noire. Leicester ne fut pas plûtôt entré, que Bowyer, qui étoit un homme hardi & aimé de la Reine, le suivit, & l'ayant devancé, il se jetta aux pieds de la Princesse à laquelle il conta l'aventure, & lui demanda avec la soûmission requise, quelle étoit sa volonté, & si c'etoit à Milord de Leicester ou à elle qu'il falloit obeïr? La Reine sur cela regardant Leicester: *Je vous ai voulu du bien, Milord*, lui dit-elle, *mais ne vous imaginez pas que ma faveur ne soit que pour vous, & que je n'en fasse pas part à d'autres. J'ai plusieurs serviteurs ausquels je veux la donner comme il me plaira, & la reprendre de même; & si vous vous mettez en tête de faire ici le maître, je trouverai les moyens de vous en faire sortir. Je ne veux ici qu'une Maîtresse, & point de Maître; & prenez garde qu'il n'arrive rien à Bowyer, si vous ne voulez pas qu'on vous en fasse rendre compte à la rigueur.*

Tout le monde sçait que cette Princesse regna beaucoup à la faveur des factions & des partis qu'elle faisoit, qu'elle soûtenoit, & qu'elle ruinoit, comme elle jugeoit à propos; & c'est le sentiment de Nanton, qui est un bon juge sur la matiere. De là on peut conclure que si Milord de Leicester étoit absolu, & plus en faveur que personne, cela ne dura qu'autant que la Reine le crût nécessaire à ses intérêts. D'ailleurs nous avons vû en parlant de Burleigh, les plaintes & les remontrances qui furent faites contre lui à la Reine Mere, & tous ceux qui ont quelque connoissance de l'Histoire d'Angleterre, sçavent que le Comte de Sussex fut jusqu'à sa mort l'Antagoniste declaré de Leicester. Aprés cette petite digression nécessaire, reprenons le fil de nôtre relation.

Leicester avoit beaucoup d'intelligences en Angleterre, davantage en Ecosse, & plus encore en Irlande & dans les Pays-Bas, où ce dissimulé Politique faisoit sans qu'on s'en apperçût, au delà de ce que les amis auroient pû faire, & les ennemis aprehender. Toûjours prêt à former des factions à la Cour, & à élever de jeunes Courtisans sur les ruines des anciens, pour balancer le credit de ceux qui vouloient l'emporter sur lui. Il paroissoit fort passionné pour le mariage de la Reine, & n'oublioit rien pour le traverser. Il trouva le secret de se défaire finement de trois Seigneurs qui l'embarrassoient; Hunsdon fut envoyé à Berwick, Pembrock dans la Principauté de Galles, & Sidney en Irlande, pendant

pendant qu'il faisoit grosse figure à la Cour, & qu'il en étoit regardé comme le cœur.

Pour jetter un fondement sûr, & qui répondît à son élevation, il n'oublia rien pour s'assûrer des principaux Nobles de sa Parenté, des gens de lettres en les protegeant, des Ecclesiastiques dont il paroissoit le Chef, en leur faisant du bien, & de tous en un mot par ses airs d'autorité, qui faisoient esperer ceux qui avoient aquis sa faveur, & craindre ceux qu'il avoit regardé de travers; tout le monde étant dans l'obligation de rechercher sa bienveillance, ou de craindre son ressentiment. Il fut d'avis qu'on eût quelque complaisance pour Philippe II. Roi d'Espagne, qui avoit fait demander la Reine en mariage, pendant qu'il faisoit sous main tout ce qu'il pouvoit pour rendre la chose impossible: Il songeoit à se marier à la Reine Elisabeth pendant qu'il tâchoit de se mettre bien dans l'esprit de la Reine d'Ecosse, qui ne voulut pas se marier avec lui, quoique Elisabeth même en eût fait la proposition. Le refus qu'elle fit de Leicester lui fut aussi fatal, qu'il lui auroit été avantageux de se marier avec ce Favori, parce qu'Elisabeth promettoit de declarer Marie son Heritiere à la Couronne, en cas qu'elle mourût sans enfans. Le Duc de Norfolk fut la dupe de Leicester. Il trouva moyen de l'engager à traiter de mariage avec la Reine d'Ecosse, & fit si bien que cette Princesse y donna les mains, & se vengea d'un même coup du refus de la Reine d'Ecosse aux dépens d'un innocent dont il n'avoit peut-être aucun sujet personnel de se plaindre. Il fut dans le parti Catholique Romain, jusques à ce que Milord North l'eût attiré dans celui des Puritains; mais sa Religion n'étoit ni le Papisme ni le Puritisme, & il seroit dificile de dire de quelle Religion il étoit. A la Cour il faisoit le zélé pour les mariages de France & de Pologne, pendant qu'à la campagne il en parloit avec mépris. Le Cardinal de Châtillon n'eut pas plûtôt donné avis à la Reine Elisabeth, que Leicester éloignoit de la Cour les Princes qui songeoient à sa recherche, qu'il partit pour l'autre monde. Je sçai bien qu'on a dit que ce Prélat avoit été empoisonné par un de ses Domestiques, qui fut ensuite pendu à la Rochelle pour un autre crime aprés avoir confessé qu'il avoit empoisonné ce Cardinal: Je sçai même que ce fait se trouve rapporté par Walsingham dans quelques-unes de ses lettres; mais il n'y a rien là qui ne puisse s'accorder; & ce n'est pas le premier crime qui s'est fait par une double raison.

Il corrompoit les loix, & faisoit tourner à son profit les Testamens des morts. Combien de ses voisins ne ruina-t-il pas par de longs procez, & pour s'emparer des terres qui étoient à sa bienseance? Il n'y avoit point de plaisirs infames ausquels il ne s'abandonnât, & il en apporta des Pays étrangers qui n'étoient pas alors connus en Angleterre. Combien de mets nouveaux n'inventa-t-il point pour rendre sa table des plus somptueuses & des plus delicates, & satisfaire à sa gourmandise? Il beuvoit des Perles & de l'Ambre gris pour se rendre plus propre aux exercices de l'amour, & il s'étoit tellement accoûtumé aux parfums, qu'il lui fut impossible de s'en passer lors même qu'il étoit dans les Pays-Bas avec la qualité de General d'Armée. Il alla beaucoup plus loin que tous les extravagans qui l'avoient précedé, & le pis est qu'il augmenta considerablement les dereglemens de ce tems-là. Son

exemple

exemple corrompit une infinité de jeunes Seigneurs, qui le suivans dans ses débauches, & negligeans d'aquerir des connoissances nécessaires, bornoient toute leur étude & leurs richesses à se mettre à la Françoise, & à contenter leurs passions, persuadez à l'exemple de leur modéle, que le Souverain bien de la vie consistoit dans la volupté. Comme un crime en ameine un autre, je n'aurois jamais fait, si je voulois parler de toutes les infamies qu'une vie si licentieuse fit faire à ces jeunes gens ruinez, pour supléer à leurs besoins. Mous & éfeminez ils devinrent autant de furies conjurées pour ruiner l'Etat, aprés s'être ruinez eux-mêmes.

Comme on cherche toûjours du mistere dans les moindres démarches des grands hommes, bien des gens ont cru, qu'en débauchant cette jeune Noblesse, le dessein de Leicester étoit de la rendre molle & éfeminée. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'il se rendit fort odieux nonobstant son grand credit auprés de la Reine. Homme sans Religion & sans foi envers les hommes & ne tournant son esprit qu'au luxe, à la cruauté, & à la rapine: Ennemi de tout honnête homme, ingrat à ses amis, lâche & cruel à ses ennemis: absolu à la Cour par maniere de dire, & maître de la moitié du Conseil; gouvernant le plat pays par le moyen de ses parens, & la Cour par ses propres intrigues, il falloit se soutenir par sa faveur, ou tomber par son ressentiment. Ses Domestiques gouvernoient à la Cour, ses creatures à Londres, & les loix étoient, s'il faut ainsi dire, à la merci de ses confidens. Ses biens étoient prodigieux, ses profits presque infinis, & on ne pouvoit que par son canal parvenir aux dignitez soit Domestiques ou étrangeres. Avoir de la complaisance pour lui, c'étoit le moyen d'être opprimé, & pour se perdre il ne falloit que se declarer contre lui. Toûjours en embuscade contre la plûpart des Nobles, perdant les uns de reputation, & mettant en danger la vie des autres, il ruina entierement plusieurs familles. Il s'empara des biens de l'Eglise, & il pensa faire perdre la vie à plusieurs Prélats. Ses calomnies irriterent la Reine contre Grindal Primat d'Angleterre, Prélat d'une probité reconnuë, & pour lequel la Reine eut de l'estime, jusques à ce que Leicester lui eut fait accroire que l'Archevêque favorisoit les Assemblées des Puritains. Le sujet du mécontentement du Ministre étoit, que le bon Prélat ne s'accommodoit pas de la vie scandaleuse d'un Medecin Italien, qui avoit épousé la femme d'un autre, & qui étoit poursuivi par l'Archevêque, quoique Leicester se fût declaré pour sa défense.

Quelque éclairé & prudent que soit un Prince, il peut aisément se tromper dans le chois d'un Ministre. Elisabeth avoit naturellement de la pieté, & beaucoup de bonté dont elle pensa être la victime en la personne de Leicester; car peu s'en fallut que les méchantes actions du Ministre ne rendissent la Princesse odieuse. Elle s'étoit d'abord trop abandonnée à ses conseils, & lui confiant le soin de sa Personne & de son Royaume, elle avoit negligé le reste de la Noblesse dont le Ministre n'étoit pas aimé. Plusieurs Seigneurs devenus défians par tant de funestes exemples, ou prirent le parti de la retraite, ou se soumirent en esclaves aux volontez de Leicester. Thomas Ratclif Comte de Sussex, grand Chambellan & Président du Nord, Seigneur bien

bien fait de sa personne, aussi genereux & honnête homme que Leicester l'étoit peu, ne fut pas d'avis de ceder. Comme il y avoit une parfaite antipathie entre les deux concurrens, leurs démêlez allerent si loin, que la Cour fut long-tems partagée entre ces deux Seigneurs, qui n'oublioient rien pour se faire observer mutuellement. La Reine se mit en devoir de les raccommoder, mais elle n'en pût venir à bout. Ils étoient à peu prés égaux pour le credit & pour le bien; & il y avoit tant d'opposition dans leurs intérêts & dans leurs desseins, qu'il étoit impossible de les reconcilier. Ce que la Reine même n'avoit pû faire, la mort le fit, & enleva le brave Comte de Sussex en 1583. laissant par ce moyen Leicester maître du terrain.

Leicester se vit delivré par là d'un redoutable ennemi, qui sçavoit se faire écouter, & qui n'avoit que de trop justes reproches à faire à son Antagoniste: Aussi n'y manquoit-il pas, & representoit souvent à la Reine, qu'on ne pouvoit plus soufrir l'avarice & les autres vices de Leicester: Qu'il avoit plus de credit auprés d'elle que tout le reste de la Noblesse: Qu'il étoit le maître des recompenses, & que tout le monde étoit dans la nécessité de se soumettre à lui, & de le servir: Qu'il n'y avoit plus moyen de tenir contre sa fierté & ses hauteurs: Que c'étoit le plus perdu de tous les hommes pour toute sorte de vices, & qu'à peine se trouveroit-il un seul homme dans tout le Royaume qui ne convînt de cette verité, & qui ne se fît un plaisir de voir un si méchant homme abaissé & puni.

S'il m'est permis de dire ce que je pense de ces deux Courtisans, & de rapporter le jugement qu'en ont fait les Historiens, je dirai qu'à la verité Sussex étoit plus honnête homme & plus brave; mais l'autre un Courtisan plus poli, & meilleur Politique. Le malheur est qu'il se servoit de ses lumieres plus pour ses intérêts particuliers, que pour le bien de l'Etat.

Soit que le credit de Leicester commençât à diminuër, ou que l'exemple de Sussex eût rendu ses ennemis plus entreprenans, soit enfin que ce Ministre ambitieux étourdi de sa grandeur, ne gardât plus de mesures, & fît piece à tout le monde, il se trouva des gens qui n'en garderent guere avec lui. Il y a peu de Cours où il n'y ait de ces sortes de gens qui sous prétexte de boufonnerie disent de tems en tems de bonnes grosses veritez. Il y en avoit un de cet ordre à la Cour d'Elisabeth, connu sous le nom de Tarleton, Comedien de Profession. Cette Princesse ayant employé la plus grande partie de la journée aux afaires de l'Etat, ou à la lecture, & étant bien aise de se délasser le soir, prenoit plaisir en soupant d'entendre parler cet homme, qui étoit des plus facetieux, & faisoit un Comte avec beaucoup de grace. Tarleton ayant fait une Comedie qu'il joüa devant la Reine, s'avisa d'apostropher le Chevalier Rawleigh, & la matiere lui faisant plaisir, il se donna la liberté de dauber le credit & les richesses immenses de Leicester. Le Comedien fut tellement applaudi, que la Reine jugea pour lors à propos de dissimuler son ressentiment; mais quelques jours aprés elle défendit à Tarleton, & autres gens de son espece, d'approcher de sa table, soit qu'elle voulût encore faire ce plaisir à Leicester, ou qu'elle eût naturellement de l'aversion pour ces impertinens causeurs qui se font un plaisir de noircir la reputation d'autrui.

Leicester aprés avoir disputé le terrain durant plusieurs années, avec les partis qui s'élevoient successivement contre lui, s'apperçût enfin que son credit commençoit à baisser auprés de la Reine, qui avoit trouvé fort mauvais qu'il eût épousé clandestinement la Comtesse d'Essex du vivant même de sa prémiere femme. Allarmé peut-être par les remords de sa conscience qui lui faisoit apréhender les coups de la justice Divine, ou craignant pour mieux dire un changement fatal, & le grand nombre d'ennemis redoutables qu'il s'étoit attirez, resolut de s'éloigner. Pour le
*1585. faire avec bienseance il demanda & obtint * le commandement de l'armée qu'Elisabeth avoit au service des Hollandois. Comme il n'entendoit point le métier de la guerre, non seulement il ne fit rien de bon; mais pensa même tout gâter. Ses Soldats vécurent sans ordre & sans discipline, & firent tant de desordres, que les Hollandois s'en plaignirent fortement à la Reine. Comme elle avoit un intérêt particulier à soutenir les Hollandois, & que la guerre des Pays-Bas faisoit la tranquilité de son Royaume, elle fut si choquée de la méchante manœuvre de Leicester, qu'elle ne pût jamais le lui pardonner. Ce fut alors que se rapellant les remontrances de Sussex, l'ambition avec laquelle Leicester avoit usurpé le pouvoir de Lieutenant general des armées en Angleterre & en Irlande; afectation contre laquelle le Lord Burleigh s'étoit fort recrié, &c. elle ne voulut jamais recevoir ses excuses, ni lui redonner sa bienveillance, pour apprendre aux autres par un tel exemple, à préferer le bien public à leur intérêt particulier, & à n'aspirer pas à de trop grands honneurs qui exposent aux grandes chûtes. Sa disgrace le jetta dans une langueur qui ne finit qu'avec sa vie. Il se retira à la campagne, resolu de faire sa demeure à Killingnorth, lieu fort éloigné de la Cour; & les uns disent qu'il fut attaqué en chemin d'une grosse fiévre qui l'emporta; d'autres assûrent qu'il mourut à Cornbury de poison qu'il avoit preparé pour d'autres; car il passoit pour habile homme en l'art d'empoisonner. Il avoit la Politique de son Pere & de son Grand-Pere, à quoi il ajoûtoit la Magie & l'Astrologie. Il aimoit le commerce des gens sages, & la societé des Devins ou Magiciens. Il disoit souvent, *qu'un Ministre d'Etat ne devoit rien ignorer.*

Jamais homme ne sçût mieux faire l'homme de bien que Leicester. On verra dans ses lettres des mouvemens de probité tout à fait beaux; cependant jamais homme ne s'est fait moins de peine d'un crime. Il eut deux femmes. Les Historiens ne nomment pas la prémiere: La seconde étoit la Veuve du Comte d'Essex qui mourut en Irlande. La mort de ce Comte, & le mariage avec sa Veuve ne firent pas d'honneur à Leicester. Le Comte de Warwick son Frere, que ses ennemis mêmes croyoient homme de probité, fut heritier de ses biens dont il ne jouït pas longtems. Leicester laissa un fils qui pretendit à la Comté de Warwick, mais il étoit fort jeune, & ne fut point reconnu legitime. La Reine apprenant la mort de Leicester ne pût s'empêcher d'en témoigner de la douleur. Elle fit neanmoins saisir son bien en consequence de ce qu'il devoit à la Chambre des Finances; mais elle n'en tira pas grand avantage, parce que les creanciers ne manquerent ni de prétextes, ni de stratagemes pour le tirer de ses mains.

Remar-

Remarques sur la vie du Comte de Sussex.

Comme on a eu occasion de parler de ce Comte dans les Vies de Burleigh & de Leicester, on ne repetera ce qu'on en a déja dit, qu'autant qu'il sera nécessaire pour étendre & rendre plus intelligibles certains faits qu'on s'est contenté d'insinuer, & qu'on n'a rapportez que par occasion.

Thomas Ratclif Comte de Sussex étoit d'une naissance fort illustre, & d'une maison trés-ancienne, dont les aînez avoient été honorez du titre de Vicomte: Il étoit bien fait de sa personne, il avoit l'ame grande & le naturel bon, aimant ses amis & Domestiques, constant & fidéle dans son amitié, honnête homme, & brave; aussi étoit-il un des Guerriers de la Reine, à laquelle il rendit de trés-bons services en Angleterre & en Irlande, où il servit deux fois en qualité de Gouverneur. Il n'avoit pas la dexterité & la finesse de Leicester; mais il avoit bien plus de droiture, de probité, & de generosité.

On a déja remarqué en parlant de Milord de Burleigh, que lui & le Comte de Sussex avoient fortement parlé à la Reine contre Milord de Leicester, & que leurs remontrances ayant touché cette Princesse, Sussex eut ordre d'aller à la Cour de l'Empereur Maximilien II. avec la qualité d'Ambassadeur. Le prétexte étoit de porter à ce Prince l'Ordre de la Jarretiere; mais il avoit pouvoir de negotier le mariage d'Elisabeth avec l'Archiduc d'Autriche Frere de Maximilien. Sussex n'oublia rien pour faire reüssir cette afaire; mais ses soins furent inutiles, soit que la Reine n'eût aucun penchant pour le mariage, ou que les oppositions de Leicester fissent échouër ce dessein. Les qualitez personnelles de l'Ambassadeur, la magnificence de son équipage & des gens de sa suite, le firent estimer de l'Empereur, & de l'Archiduc, lui acquirent le respect des peuples, & firent considerer la Reine sa Maîtresse à cette Cour; ce qui lui fut fort avantageux pour se garentir des attentats du Roi d'Espagne & du Pape. Peut-être aussi étoit-ce là tout ce qu'on se proposoit de cette Ambassade; au moins a-t-on dit que Milord North qui accompagna l'Ambassadeur plûtôt pour l'observer que pour lui aider, eut ordre secret de traverser ses Negotiations, & y reüssit si bien, qu'enfin le mariage se rompit. An. 1567.

Il y a long-tems qu'on a sagement remarqué, que la Religion a toûjours été le prétexte de la rebellion & de la perfidie. Les changemens faits en Angleterre sur le fait de la Religion, furent les semences d'où n'aquirent les troubles & les conspirations qu'on a vû éclore sous le Regne de la Reine Elisabeth. La Bulle que le Pape fulmina contre cette Princesse, fut le Signal de la rebellion. Tout le monde sçait que les Irlandois ont toûjours eu une haine implacable pour les Anglois leurs Souverains. La Bulle du Pape, la protection du Roi d'Espagne, le naturel inquiet & turbulent des Irlandois, firent en peu de tems de l'Irlande le téatre de la rebellion. La révolte commença dans le Nord de la Province d'Ulster, où se jetterent grand nombre d'Ecossois & de Montagnards. Shan O Neal prit les armes dés l'an 1563. Il fut battu par le Comte de Sussex, & forcé de venir demander pardon à la Reine. Au

retour de cette expedition le Comte de Suffex fut fait grand Chambellan.

En 1569. Thomas Pierci Comte de Northumberland, qui s'étoit trouvé embarraffé dans l'intrigue du mariage du Duc de Norfolk avec la Reine d'Ecoffe, commença à remuër en Angleterre; mais ayant été découvert il fe rendit au Comte de Suffex, qui étoit pour lors Préfident ou Gouverneur du Nord. Sa repentance ne fut pas de longue durée. Il fe joignit au Comte de Weftmorland, & ces deux Chefs des rebelles attirerent tant de gens dans leur faction, qu'ils fe rendirent fuspects au Gouvernement. Suffex les envoya querir, & leur dit franchement & fans détour les bruits qui couroient d'eux. Non feulement ils nierent de s'être engagez dans aucune confpiration contre la Reine; mais protefterent même qu'ils étoient prêts d'expofer leur vie pour la défenfe de Sa Majefté. Northumberland fut le prémier qui fe mit en devoir de faire des Troupes. La Reine en eut avis, & manda aux deux Chefs de fe rendre à la Cour. Northumberland qui avoit beaucoup de douceur, & qui manquoit du feu & de l'activité néceffaires à un Chef de parti, n'eut pas plûtôt reçû la lettre de la Reine, qu'il balança d'aller fe jetter aux pieds de cette Princeffe; & il y a apparence qu'il l'auroit fait, fi fes Domeftiques & les Principaux de fa faction, plus mal intentionnez que lui, ne l'en avoient détourné par la peur qu'ils lui firent, & par la fauffe perfuafion où ils eurent l'adreffe de le mettre au fujet des Forces de leur parti. Sur cela il s'enfuït dans le Diocéfe de Durham, où étoit le Comte de Weftmorland.

Ils ne furent pas plûtôt joints, qu'ils manderent à leurs amis de les venir trouver, & firent publier une Proclamation au nom de la Reine, par laquelle il étoit enjoint aux peuples de prendre les armes pour la défenfe de Sa Majefté. Quelque chofe qu'ils pûffent faire, il leur fut impoffible d'affembler au delà de deux mille chevaux, & de cinq mille Fantaffins. Leur deffein étoit de marcher du côté d'Iork; mais dés qu'ils apprirent que le Comte de Suffex venoit à eux, ils ne l'attendirent pas, congediérent leurs Troupes, & fe fauverent en Ecoffe. Northumberland n'y fut pas long-tems fans être découvert. Le Regent le fit prendre, l'envoya prifonnier au Château de Locklevin, & le livra à la Reine en 1572. qui le fit décoler à Iork la même année. Tous ces évenemens font touchez legerement dans les Negotiations de Walfingham. Le Comte de Weftmorland fe fauva en Flandres, où il vécut long-tems dans une grande indigence.

Comme ils avoient peu de Forces, auffi furent-ils les victimes de leur temérité. Leurs prémiers éforts furent contre Durham. Ils n'y trouverent aucune refiftance, & comme s'ils euffent fait une conquête de grande importance, ils y entrerent en triomphe, pillerent les Eglifes, foulerent aux pieds les Bibles qu'ils trouverent en Anglois, & menacérent de bien plus grands maux ceux qu'ils appelloient heretiques. Aprés une fi belle expedition ils marcherent du côté du Nord, & affiegérent *Bernard Caftle*, qui fe défendit onze jours. A peine l'eurent-ils pris que Suffex vint les attaquer, les difperfa, & les contraignit de prendre la fuite. Les fages mefures que prit la Reine contribuerent beaucoup à la ruïne de ces rebelles; mais on peut dire que la reputation & la valeur du brave Comte de Suffex la précipita. Il avoit beaucoup d'experience & d'habileté; & comme il commandoit en chef dans

le

le Nord d'Angleterre, il aſſembla des Troupes au plus vîte, & ſans leur donner le tems de ſe reconnoître & de ſe fortifier, il marcha contr'eux à la tête de ſept mille hommes, & les épouvanta tellement par ſa diligence, qu'il eut le bonheur d'éteindre un feu qu'un peu plus de retardement auroit pû rendre dangereux. D'ailleurs les rebelles apprirent, mais trop tard, qu'ils avoient compté ſur rien, lors qu'ils avoient crû que la plûpart des Catholiques Romains ſe ſouleveroient. Avertis de plus que les Comtes de Warwick & de Clinton avoient levé dans les parties Meridionales du Royaume, un corps de douze mille hommes qui venoient à eux, ils virent bien que quand ils ſe tireroient des mains du Comte de Suſſex, il leur ſeroit impoſſible d'échaper à cette ſeconde armée.

Le Comte de Suſſex ayant remporté ſur les rebelles une victoire qui ne lui avoit pas coûté un ſeul homme, les pourſuivit vivement, fit quantité de Priſonniers, pilla leurs maiſons, & confiſqua leurs biens. De là il paſſa en Ecoſſe croyant y prendre les Chefs, & ne les ayant pas trouvez, il revint en Angleterre aprés avoir ſaccagé Trivedale. Le Chef ſecret de cette rebellion & de celle qui s'en enſuivit, étoit l'infortuné Duc de Norfolk, qui s'étoit laiſſé perſuader de ſe marier à la Reine d'Ecoſſe, & qui fut enfin la victime de ſa facilité, puiſqu'il laiſſa ſa tête ſur un échafaut; triſte deſtinée pour un Seigneur de ce merite & de cette naiſſance, qui avoit d'ailleurs mille bonnes qualitez, pour qui les peuples avoient un attachement extraordinaire, & qui auroit été les delices de ſa Patrie, ſi toûjours fidéle à ſa Souveraine, & ſourd aux artifices de ſes ennemis, il ſe fût rendu le défenſeur du Royaume, comme il en étoit l'ornement. Revenons au Comte de Suſſex.

Non ſeulement il diſſipa par ſa diligence & par ſon activité les rebelles en Angleterre; mais il eut même le bonheur de prévenir la rebellion en Irlande par ſa preſence & par ſa ſageſſe, en diſſipant les nuages avant qu'ils pûſſent s'aſſembler. La Reine fut ſi contente de ſa conduite, qu'elle le fit revenir à la Cour pour le faire grand Chambellan. Depuis ce tems-là lui & le Comte de Leiceſter furent toûjours aux mains, & diviſerent toute la Cour à la reſerve des Cecils qui demeurérent neutres. A tout prendre les Antagoniſtes n'avoient guere d'avantage l'un ſur l'autre: Les Ancétres de Suſſex lui avoient laiſſé de grands biens, & la Reine en avoit donné ou rendu de conſiderables à Leiceſter: Suſſex étoit plus honnête homme & plus brave, & Leiceſter Courtiſan plus enjoüé, & Politique plus rafiné; mais il tournoit ſon habileté moins au bien general, qu'à ſon intérêt particulier. L'animoſité qu'il y eut entre ces deux concurrens fut extréme. La Reine entreprit en vain de les reconcilier. La mort fit ce que cette Princeſſe n'avoit pû executer, & mit fin à la concurrence en finiſſant la vie du Comte de Suſſex. Si New-hall dans la Comté de Suſſex ne fut pas le lieu de ſa naiſſance, ce fut au moins le principal lieu de ſa reſidence.

Nanton rapporte que quelques heures avant ſa mort, ce brave Comte dit à ſes amis : *Je ſuis ſur le point de quitter ce monde, & de vous laiſſer à vous-mêmes & à la bonté de la Reine : Donnez-vous de garde de Leiceſter, car il vous traitera tous avec trop de dureté. Vous ne connoiſſez pas l'homme comme moi.* Suſſex mourut Conſeiller privé, & ſe fit aimer des gens d'épée par ſa bravoure & par ſa franchiſe, Leiceſter

des Courtisans par sa finesse & par sa complaisance, & Cecill des Politiques par sa sagesse & par ses services.

Sussex marchant toûjours sans masque, nommant les choses par leur nom, & ne cachant ni son amitié ni sa haine, disoit ordinairement, que Leicester étoit un homme de fortune, fils d'un perfide, & petit-fils d'un voleur. Avec toute sa vehemence il avoit de la grandeur d'ame, & n'étoit pas homme à courre sus à un ennemi vaincu: Sa passion avoit quelque chose de juste, & il n'avoit pas moins de generosité à plaindre un malheureux que de bravoure à l'attaquer quand il se sentoit ofensé. Aprés que Leicester eut été relegué au Château de Windsor pour avoir cabalé contre le mariage de la Reine & du Duc d'Anjou, ses ennemis qui étoient en grand nombre, invectiverent contre lui, & le seul Comte de Sussex parla en sa faveur. Leicester s'échapa de maniere, que ses menaces l'auroient fait mettre à la Tour, si le genereux Comte ayant plus d'égard à l'intérêt public qu'à son ressentiment particulier, n'eût moderé l'indignation de la Reine, & desarmé sa colere par une plaisanterie qui reüssit; ce fut de dire, *qu'il falloit permettre aux Amans d'être jaloux.*

Il succeda à la fortune & à la faveur de son Pere; sa prudence & son grand cœur lui acquirent le Gouvernement d'Irlande & du Nord; & sa bonne mine le fit grand Chambellan. La Reine Elisabeth, comme on l'a déja remarqué, regna beaucoup par les factions qu'elle entretenoit au dehors, & par les partis qu'elle formoit au dedans. Sa principale politique consistoit dans les égards generaux qu'elle avoit pour chacun, & son intérêt dans l'adresse avec laquelle elle sçavoit s'accommoder aux uns, & éloigner les autres. L'exemple du Comte de Sussex a prouvé qu'il y a de la néceſſité d'écarter les gens qui s'élevent, & de la prudence à regarder avec indiference ceux qui sont déja élevez. On eut l'obligation à lui & à Leicester d'avoir épuré la Cour. Leur attention à observer les Courtisans rendoit tout le monde plus circonspect, personne n'osant faire d'injustice pendant que Leicester l'observoit d'un côté, & que Sussex le punissoit de l'autre. L'avantage qui revenoit de cela, est, que l'un ne pouvoit exclure sans se faire tort ceux qui avoient assez de merite pour servir l'Etat, ni l'autre recevoir sans se décrier des personnes inutiles, l'un n'ayant pas moins d'intérêt à recevoir les prémiers, que l'autre à renvoyer les derniers.

On voit par experience que des gens d'égale autorité, quoique méchans, font plus de bien que n'en feroit un homme seul d'une plus grande probité, & la raison est que dans une Cour divisée les gens d'un parti étant ennemi d'un autre parti non moins puissant, l'un ne cesse d'accuser & l'autre de se défendre; par ce moyen chacun en devient plus avisé & se dégage de la rouïlle que produit d'ordinaire l'unanimité. La faction est aussi nécessaire au corps politique, que l'œil ou l'oreille l'est au corps naturel, puisque c'est par là que le Prince se forme une plus juste idée de ses propres afaires & de celles de ses Sujets; ce qu'il ne feroit pas si bien si tout étoit dans la concorde. Comme en frapant d'une pierre contre un morceau d'acier on en fait sortir du feu dont on allume plusieurs flambeaux qui illuminent le Palais le plus sombre & le plus tenebreux, de même deux partis opposez qui s'entrebatent

font éclater une infinité de choses dont un Prince sage ne manque pas de faire un bon usage.

Quand le Comte de Sussex ne pouvoit pas vaincre son Antagoniste par la force, il mettoit en œuvre la politique, & il en venoit à bout en pliant: En éfet il avoit remarqué que quand lui & ses amis se retiroient, Leicester & les siens se divisoient; de sorte qu'on peut dire que celui-ci fut plus abaissé par l'ambition qu'il inspiroit à ses partisans, que par la concurrence de ses adversaires.

On voit sufisamment sans qu'il soit besoin de le dire, qu'on doit donner de justes bornes au principe qu'on vient de poser; car quand les factions vont trop loin, & sont poussées avec trop de violence, c'est une marque de la foiblesse du Prince, qui préjudicie beaucoup à son autorité & à ses afaires. Le mouvement des factions doit être, pour parler comme les Astronomes, de la nature des Globes inferieurs, qui quoiqu'ils ayent un penchant naturel, sont neanmoins doucement emportez par le mouvement superieur du prémier Mobile. Elisabeth sçavoit si bien les ménager, qu'elle tira toûjours avantage des divisions de ses Favoris. Elle étoit par ce moyen instruite de toutes choses, & jamais elle ne prenoit de resolution sans avoir examiné les raisons que les amis & les ennemis pouvoient alleguer pour ou contre.

La digression est un peu longue; mais peut-être ne la jugera-t'on pas inutile. Achevons ce qui nous reste à dire du Comte de Sussex, qui étoit le troisiéme Seigneur de son illustre Maison.

Il laissa aprés lui la bonne odeur de ses grandes qualitez, & ses parens & amis eurent la consolation d'entendre dire: *La mort nous a enlevé cette année un grand homme, moins celebre par sa haute naissance, que par la fidélité avec laquelle il a toûjours employé sa vie au service de sa Patrie.* Jamais homme ne s'est ouvert avec plus de liberté, ni n'a été plus sincere dans les conseils qu'il donnoit. Quoiqu'il ne dissimulât point l'attachement qu'il avoit pour sa Princesse, & qu'il parlât de tout avec une grande liberté, il faisoit neanmoins si bien que ses ennemis n'en tiroient aucun avantage pour découvrir ce qu'il avoit envie de faire; car à la faveur d'une inconstance apparente, qui ne consistoit pas en paroles, mais en actions, & qui étoit moins un éfet de foiblesse que de subtilité, on le voyoit varier tant de fois, qu'il étoit dificile de démêler à qui il en vouloit, & quand il fraperoit le coup. Une manœuvre si chancelante mettoit les Espions & les Emissaires de ses ennemis dans une si grande incertitude, qu'ils ne sçavoient que mander à leurs Maîtres, ou à quoi se résoudre eux-mêmes.

La Fortune & la bonne conduite élevérent ce Seigneur, & cinq choses le rendirent aussi recommandable dans la faveur de la Reine, qu'il étoit celebre par son origine.

1. De l'honnêteté soûtenuë d'un grand bien.
2. Un air & une modestie agréable, & de l'afabilité accompagnée de gravité.
3. De la hardiesse & de la patience tout ensemble.
4. Beaucoup de capacité animée par une grande dexterité.
5. Et enfin de la droiture secondée de tant de circonspection dans les choses qui

n'étoient

n'étoient pas claires, qu'il n'y avoit pas moyen de fonder aucun jugement ni sur ce qu'il disoit, ni sur ce qu'il faisoit.

Remarques sur la vie de Walter Devereux Comte d'Essex, & de Robert son fils.

NOus verrons dans ce Chapitre ce que l'ambition est capable de faire faire, & que l'homme toûjours insatiable, & la dupe de son intérêt & de ses passions sacrifie souvent à sa Fortune son honneur & son devoir.

Comme nous ne parlons du Pere que par maniere d'introduction à l'histoire du fils, nous ne nous étendrons que peu sur la vie du premier. On eût dit que la nature ne le mettoit au monde qu'avec regret, puisqu'elle n'en pût venir à bout toute seule, & qu'il fallut que l'art s'en mêlât: en éfet il ne naquit qu'à la faveur d'une ouverture qu'on fit au côté de sa mere. La Reine le fit Comte d'Essex, & son naturel, guerrier & actif, également impatient d'occuper son esprit & son épée. Les Pays étrangers formoient alors les braves que l'Angleterre avoit à son service. L'Université donna au Comte d'Essex la connoissance des belles lettres; la Cour en fit un homme, & la Flandre un Soldat. Ses actions le produisirent à la Cour, & sa presence lui acquit l'estime de la Reine Elisabeth. Comme l'ombre n'est pas plus naturelle au soleil, que l'envie l'est à la faveur, il semble que ce Seigneur ne devoit être élevé au plus haut degré, que pour rendre sa chûte plus éclatante & plus funeste. Cependant il auroit pû vivre plus long-tems, au moins à ce qu'on a crû, si la Comtesse son Epouse n'avoit eu à la Cour plus de faveur que le Comte même. La beauté de Sara fut un sujet de crainte pour Abraham, & la beauté de la Comtesse precipita la mort de son Epoux. Il est certain que cet infortuné Comte ne fut pas plûtôt enterré, que Leicester, qu'il avoit regardé en mourant comme son ennemi declaré, épousa sa Veuve, sans attendre même la mort de sa premiere femme.

Il voulut servir en Irlande, & on eut l'adresse de profiter de son penchant pour le perdre, car on lui donna une autorité si étenduë, qu'elle lui fut fatale, & l'on peut dire que trop de voiles renversa un Vaisseau qui n'avoit pas un assez bon gouvernail. Il étoit las de la Cour, & il remarquoit aussi que la Cour étoit lasse de lui. Leicester qui étoit dés lors en grande faveur lui obtint permission d'entretenir une armée à ses dépens, & lui fit donner en souveraineté Claudboy dans la Province d'Ulster, persuadé que le premier le perdroit comme il arriva; l'autre n'étoit qu'un fantôme qu'il étoit aisé de dissiper, & le tout un artifice pour le dépouiller des biens réels qu'il avoit en Angleterre & dans la Principauté de Galles, en lui en faisant esperer d'imaginaires en Irlande. Il passa en Irlande avec une nombreuse suite de parens, d'amis, & de volontaires, comme fit son fils quelques années aprés. Le Chevalier Guillaume Fitzwilliam jaloux d'un si pompeux appareil, fit si bien que le Comte n'en eut pour tout avantage que l'honneur d'avoir obtenu cette Commission aprés bien des importunitez, & pour tout profit que le simple Gouvernement d'Ulster. Découragé par ce mauvais succez, il ne fit pas grand' chose en Ulster. Il fit encore

moins dans le Nord d'Irlande, où il fut apellé par le Lord Député, moins dans le dessein de voir quel succez auroit sa conquête, que pour observer s'il suivroit fidélement ses ordres. En six mois de tems il dépensa pour se perdre quatre mille livres sterl. Mais en vain auroit-il tâché de faire des conquêtes, puisqu'il ne lui étoit pas permis de poursuivre sa victoire. En éfet dés que la Fortune le favorisoit en un lieu, on le faisoit venir dans un autre où il lui arrivoit tout le contraire. A peine avoit-il commencé de connoître la situation d'un pays, le genie & l'intérêt des peuples, le fort & le foible de l'ennemi, l'avantage ou le desavantage d'une entreprise, & porté les choses en état de pouvoir s'en promettre un bon succez, qu'on lui faisoit faire un dessein tout nouveau, où il perdoit son armée avant que de sçavoir à quoi l'employer. Ces contretems lui laisserent peu d'amis à la Cour, & des amis bien froids, & lui firent au contraire plusieurs ennemis échaufez, qui lui faisoient continuellement des afronts pour lui faire perdre patience, ou le jetter dans le desespoir.

Sa Commission étoit déja fort bornée, mais on la lui ôta tout-à-fait, & son armée l'ayant quitté à trois cents hommes prés, l'argent lui manquant, les Gentilshommes qui l'avoient accompagné l'ayant abandonné, & ce qui lui restoit de Troupes s'étant mutiné, il reçût ordre de revenir. Heureux encore s'il avoit pû vivre en repos; mais il n'y avoit que sa perte qui pût contenter ses ennemis, & rien ne pouvoit la causer que son ambition, qui fut l'idole de son esprit, & la dissipation de son bien. Le voilà donc encore Maréchal d'Irlande. Il y alla mourir avec un magnifique cortége l'an 1576. & le 36. de son âge; année fatale à sa Maison qu'aucun n'avoit passé que son fils aîné qui auroit été heureux s'il fût mort plûtôt, ou qu'il eût vécu plus long tems.

Quoique le Comte d'Essex n'eût pas fait sur les autres les conquêtes que sa valeur meritoit, il en fit neanmoins sur soi-même de bien dignes de sa vertu. Il payoit également bien de l'épée & du bouclier, & sçavoit aussi bien souffrir qu'il sçavoit agir. Un esprit égal & solide lui faisoit trouver des consolations dans ses malheurs, & paroître tranquille au milieu des orages qu'excitoient contre lui la malice & l'ambition de ses ennemis. Comme la lâcheté avec laquelle ses ennemis le traitoient, étoit une preuve de leur petitesse, la patience avec laquelle il recevoit leurs persecutions en étoit une de la grandeur de son ame, qui étoit autant au dessus de ces petitesses, que ces petitesses auroient dû être au dessous de ses Adversaires. On se fait plus de tort par de semblables voies, qu'on n'en fait aux autres, & l'idée du mal touche bien plus vivement que le mal même. Il est de la gloire d'un homme sage, & de la prudence d'un homme d'Etat de passer par dessus les fautes. Caton fut insulté dans le bain par un fou, & quand il fut revenu à son bon sens, & témoigna en avoir du déplaisir, Caton l'avoit déja oublié; car dit Seneque, *melius putavit non agnoscere quàm ignoscere.* Les injures legeres ne sont rien quand on les méprise, & qu'on n'y prend pas garde; mais elles deviennent de consequence quand on les releve. C'est agir en Prince, a dit quelqu'un, de punir un manquement par le mépris. Aussi voyons-nous que quand un Ambassadeur a commis quelque indécence, le Prince se contente pour toute peine de lui refuser audience, comme si le silence étoit la ma-

niere de se venger des Rois. Plus on est sage, plus on est moderé & indulgent, parce qu'on sçait que le ressentiment ne fait qu'irriter la malice, qui se dissiperoit si on la méprisoit & qu'on n'en dît mot. Aussi le Pere du Comte avoit-il pour Maxime, *que le ressentiment étoit le plus grand foible d'une belle ame, parce qu'elle est si attentive à son malheur, qu'elle oublie de songer au remede.*

Ce Seigneur fut une preuve vivante de cette Maxime, car il est également dangereux de se défier de tout, que de croire tout, quoique le plus sûr des deux soit la défiance; en éfet la défiance l'auroit sauvé, au lieu que la confiance le perdit: celle ci étoit une vertu du siecle d'or; mais depuis ceux qui l'ont pratiquée s'en sont mal trouvez.

Trois choses furent cause de la perte du Comte d'Essex.

La premiere de ne pouvoir s'imaginer qu'on le ruinât en l'avançant.

La seconde de ne pouvoir se défier des gens qui affirmoient par serment.

La troisiéme de n'avoir jamais fait reflexion, que comme les Princes ont plusieurs yeux & les mains longues, aussi ont les Favoris.

Celui qui n'a rien qui ne soit à ses amis est recommandable par sa charité; mais le veritable moyen de perir est, de se mettre à la merci de tout le monde. Milord de Leicester ne sçût pas plûtôt l'intention du Comte d'Essex, qu'il prédit ce qui lui arriveroit, & lui dit à son départ: *Vous & moi n'avons plus rien à faire au monde.*

Ce Comte auroit été heureux si Leicester n'eût pas été de son tems, Robert son fils celebre s'il n'eût pas été contemporain de Cecill, & son petit-fils un Heros, s'il n'eût connu ni Milord Say, ni Monsieur Hampden.

Le Comte de Leicester n'étoit pas encore veuf quand Milord d'Essex mourut; mais il ne tarda pas de l'être. On dit que sa femme vivoit encore quand il épousa la Doüairiere d'Essex, nommée Lettice fille du Chevalier François Knowls. Leicester n'ayant point d'enfans de sa premiere femme, & étant dans le feu de son amour pour la seconde, n'eut pas de peine à la solicitation de la mere de recommander le fils à la Reine comme un sujet propre à son service. Comme Leicester étoit en grande faveur il introduisit le jeune Comte à la Cour, & le mit dans les afaires. L'interêt & l'ambition l'emportérent sur le devoir & sur la nature, & quoiqu'il crût devoir beaucoup à la memoire de son Pere, il croyoit devoir encore plus à sa propre fortune; de maniere que celui qui avoit perdu le Pere étant devenu le protecteur du fils, le fils en fut reconnoissant, & disoit ouvertement qu'il devoit à la faveur de son Beau-Pere tout le credit qu'il avoit auprés de la Reine. Remarquons en passant l'erreur d'un Historien qui dit que la seconde femme du Comte de Leicester, étoit Tante de Robert Comte d'Essex; puisque Nanton asseure qu'elle étoit sa propre Mere.

Le jeune Comte ne parut pas plûtôt à la Cour, qu'il se fit estimer de la Reine & des Courtisans. On avoit sacrifié le Pere, dit Nanton, & l'on ne pouvoit guere s'empêcher de regarder le fils, dont la presence renouvelloit le souvenir du passé, & étoit par maniere de dire, une vive image du sang de tant de victimes, qui presentoit un sujet bien digne de compassion, non seulement à la Cour, mais même à tout

le

le Royaume. D'ailleurs ce jeune Seigneur avoit des qualitez qui le rendoient recommandable. Il étoit honnête, liberal, brave, ſincere, bien fait de ſa perſonne. Ses manieres obligeantes prirent la Reine, & ne firent que trop d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples, qui ne pouvoient ſe laſſer d'avoir les yeux ſur ce nouveau Favori, qui ſe rendoit digne de l'eſtime qu'on avoit pour lui, en répandant ſes bienfaits à droit & à gauche avec moins de prudence & de diſcretion qu'il n'eût été néceſſaire pour ſa ſûreté. Il fut long-tems, dit Bohun, le Favori de la Reine, & ſa bonté lui fit ſouvent employer ſa faveur à faire du bien aux honnêtes gens, & à ſecourir les pauvres, & ceux qu'il voyoit opprimez. De ſorte que ſa grandeur étoit ce ſemble, une ſource qui ſe répandoit continuellement ſur les beſoins d'autrui. On ne lui remarquoit alors d'autre vice que la paſſion des femmes. Par tout ailleurs la raiſon étoit aſſez la maîtreſſe de ſes autres paſſions. Ce ne fut pas la même choſe dans la ſuite: La grandeur l'éblouït, & plus il ſe voyoit élevé, plus ſon ambition devenoit exceſſive. Ceux qui l'aimoient veritablement, dit Nanton, le trouvoient trop entreprenant, & trop avide de reputation & de faveur. En éfet il n'avoit aucune veritable moderation: affamé de gloire, & d'une reputation populaire, il n'avoit point de deſirs qui ne fuſſent ſans bornes; & ce fut ce qui le perdit. L'indulgence que la Reine avoit pour lui le rendit plus entreprenant, & précipita ſa ruine. La tête lui tourna dans une ſi haute élevation, & il eut la vanité de croire, ou fit du moins ſemblant, qu'il étoit en droit de limiter les faveurs de ſa Souveraine, comme ſi lui ſeul eût dû être le digne objet de ſes bienfaits. Il en donna une preuve dans l'afaire de Milord Montjoy, autre Favori de la Reine, connu pour lors ſous le nom du Chevalier Blunt, qui n'eut le nom de Lord qu'aprés la mort de ſon frere aîné. Ce Chevalier nouvellement arrivé à la Cour, eut le bonheur d'être d'une courſe où il ſe fit ſi bien diſtinguer, que la Reine pour lui témoigner combien elle l'eſtimoit, lui fit preſent d'une Dame d'Echecs d'or, richement émaillée. Le Chevalier parut le lendemain avec cette marque de diſtinction attachée au bras avec un ruban cramoiſi. Le Comte d'Eſſex remarquant cela comme il traverſoit la chambre de la Reine, demanda ce que cela ſignifioit, & apprenant que c'étoit une faveur que la Reine avoit envoyé au Chevalier le jour précedent enſuite de ſon heureuſe courſe; *Je vois à preſent*, dit-il, *qu'il n'y a point de fou qui ne doive être favoriſé.* Le Chevalier ne pouvant ſoufrir un afront ſi ſanglant, fait avec tant de hauteur, & d'une maniere ſi publique, lui fit faire un appel. L'ofenſé fut auſſi heureux dans ce combat, qu'il l'avoit été dans ſa courſe, la vanité de l'ofenſant reçût une mortification; car il fut bleſſé & deſarmé. La Reine s'étant apperçûë de l'abſence des combattans, & ne doutant pas qu'ils n'en fuſſent venus aux mains, témoigna de l'empreſſement pour en ſçavoir la veritable raiſon. La voix publique lui ayant appris enfin ce qu'elle n'avoit pû apprendre des Courtiſans. *Morbieu*, dit-elle, *il falloit que quelqu'un l'humiliât & lui apprît à vivre, puis qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'avoir raiſon de lui.* Cependant la Reine les raccommoda & leur ordonna d'être deſormais bons amis; ce qu'ils firent au moins exterieurement.

La hauteur avec laquelle le Comte d'Eſſex en uſoit à la Cour d'une Princeſſe ſi ſouveraine, ſi jalouſe de ſon autorité, à laquelle elle ne pouvoit ſoufrir qu'on donnât la

 moindre

moindre atteinte, donna lieu à bien des conjectures, & c'est peut-être sur ce fondement que Mr. du Maurier, cité par Mr. Bayle fait dire à Milord Dorchester, * qu'Elisabeth dans le fort de sa passion pour le Comte d'Essex, lui donna une bague, lui disant qu'il la gardât bien, & qu'elle lui pardonneroit tout ce qu'il pourroit faire, en lui rendant ce dépot; mais comme nous aurons occasion de parler encore de cette bague, nous quitterons la Cour, où le Comte d'Essex avoit été élevé par Milord de Leicester pour traverser Rawley, comme Rawley l'avoit été par le Comte de Sussex pour balancer le credit de Leicester; & nous verrons de quelle maniere il se comporta dans les emplois militaires.

Il avoit servi en Irlande sous son Pere en qualité de Volontaire: Il servit aussi ailleurs, & fut fait ensuite General de la Cavalerie, & Maréchal de Camp en 1585. sous le Comte de Leicester qui commandoit les Forces Angloises dans les Pays-Bas. Cette expedition lui fut aussi glorieuse, qu'elle le fut peu au Comte de Leicester; & il fit paroître tant de courage, de valeur, de moderation, & de prudence, qu'il gagna l'estime de toute l'armée, & l'afection des peuples. La Reine l'honora la même année d'une nouvelle dignité, & le fit grand Ecuyer.

Anno 1585.

Les Espagnols attentifs à tout ce qui pouvoit troubler le repos de cette Princesse, ne cessoient de faire des entreprises. Elisabeth avoit envoyé Norris en Bretagne que les Espagnols menaçoient. Il n'avoit que 3000. hommes; mais l'experience du General supléa au nombre, & sauva la Bretagne. Comme la Reine n'avoit rien tant à cœur que d'humilier les Espagnols, & resoluë de les attaquer à son tour pendant que leurs Forces étoient occupées contre la France & dans les Pays-Bas, elle mit en Mer une formidable Flote pour se venger & pour mettre sur le trône de Portugal Dom Antoine bâtard que Philippe II. avoit chassé. Il y avoit 11000. hommes sur cette Flote, & 1500. Matelots. L'armée étoit commandée par le Chevalier Jean Norris, & la Flote par le Chevalier Drake. Cette armée mit pied à terre en Galice, & prit la Corogne par escalade, où se trouverent de grands préparatifs que les Espagnols avoient fait pour une seconde expedition contre l'Angleterre. La Flote ayant remis à la voile pour aller attaquer Lisbonne, fut heureusement rencontrée par le Comte d'Essex, que le desir de la gloire avoit fait quitter la Cour sans permission & sans même prendre congé de la Reine, pour aller avec les autres venger les injures faites à sa patrie. Cet homme plein de feu, brûlant d'une ardeur Martiale, & méprisant la molesse des plaisirs de la Cour, se mit en Mer avec un seul Vaisseau. Cette expedition fit beaucoup de bruit, & peu d'éfet, & les Espagnols eurent plus de peur que de mal.

L'année suivante le Comte d'Essex fut envoyé en Normandie avec 4000. hommes pour renforcer Henri IV. qui avoit mis le siege devant Roüen. Son jeune frere y fut tué d'un coup de Mousquet; & bien loin que cet exemple lui fit peur il parut plus animé qu'auparavant, & s'exposoit plus qu'il n'avoit fait, pour avoir occasion de venger la mort de son frere, & de donner de nouvelles preuves de l'intrepidité de son courage.

Anno 1596. L'année 1596. le vit revétu de deux nouvelles dignitez, car la Reine le fit Com-

te

* *Dict. Crit. à l'art. d'Elisab.*

te Maréchal d'Angleterre, & grand Maître de l'Artillerie. En 1597. la Reine resoluë de faire une nouvelle tentative contre les Espagnols, envoya à Cadis une Flote de 150. Voiles, partie Anglois & partie Hollandois. Le Lord Howard Amiral d'Angleterre avoit le commandement de la Flote, & le Comte d'Essex celui des Troupes de débarquement conjointement avec le Lord Howard, qui avoit le pas en Mer, comme Essex l'avoit à Terre. Ils arriverent devant Cadis avec sept mille trois cents hommes, au moins avoient-ils ce nombre en partant d'Angleterre, & prirent la place le 22. de Juin, & les Espagnols pour la racheter donnerent cinq cents vingt mille Ducats. Ils ofrirent deux millions de plus pour la rançon des Vaisseaux qui étoient dans Port-Real, mais l'Amiral n'en voulut point, & dit qu'il avoit ordre de n'épargner pas un seul Vaisseau Espagnol. L'Espagne de son aveu perdit plus de vingt millions de Ducats, en Vaisseaux, provisions, munitions &c. Le Comte d'Essex étoit d'avis qu'on gardât Cadis & l'Isle, & offrit de le faire avec trois cents hommes, & pour trois mois de provisions; mais les autres Generaux qui s'étoient enrichis voulant absolument revenir, force lui fut d'en faire autant, ne remportant pour tout butin, qu'une belle & magnifique Bibliotéque, qu'il préfera à toutes les autres richesses. Le Comte d'Essex vouloit au retour qu'on attaquât la Corogne, St. André, & St. Sebastien; mais il fut seul de son avis, & les autres Generaux ne jugerent pas à propos de rien hazarder, croyant qu'ils avoient assez fait pour la gloire de la Reine leur Maîtresse, pour la leur propre, & pour la défense de leur patrie.

En 1599. Il fut fait Gouverneur d'Irlande; ce Royaume lui fut fatal aussi bien qu'à son Pere. Mais avant que d'entrer dans le détail de ce qui lui arriva, revenons encore à l'expedition de Bretagne. Norris, comme nous avons déja dit, étoit allé en Bretagne avec une poignée de gens. Ce petit nombre inferieur à celui que le Comte d'Essex avoit demandé pour la même expedition, fit une afaire à Norris dont le Comte d'Essex trouva bientôt moyen de se venger. Norris revenu de Bretagne victorieux & triomphant, fut le seul qu'on jugea capable de servir utilement en Irlande. Milord d'Essex parla avec tant de mépris des Forces & des qualitez des Rebelles, que Norris fut obligé de passer en Irlande avec le reste de celles qu'il avoit ramené de Bretagne, & trés-peu d'autres qu'on y joignit. Les Rebelles n'étoient pas si méprisables que Milord d'Essex le disoit: aussi ne parloit-il ainsi que pour perdre Norris, & il y reüssit. En éfet il fit si bien, que Milord Burrowes fut fait Commandant en Chef, & Norris confiné dans son Gouvernement. Le grand courage de Norris ne fut pas à l'épreuve de cette disgrace, & eut un chagrin mortel de se voir méprisé & traversé par Essex & par Burrowes.

Burrowes ne joüit pas long-tems de la dignité de General; car il mourut dés le commencement de son expedition. Cependant les afaires d'Irlande étoient en fort mauvais état. Tyrone s'étoit rebellé, & avoit défait Bagnal proche d'Armagh, de sorte que les Anglois qui avoient jusques-là fait la guerre ofensivement, étoient contraints de se tenir sur la défensive. En un mot la rebellion étoit generale, & le Conseil en jugeoit sur ce pied-là. Tyrone à la tête de quatre mille hommes étoit en-

tré dans la Province de Munster, & n'ayant trouvé que peu ou point de resistance, avoit fait soulever toute la Province, où il pilloit & saccageoit sans pitié autant d'Anglois qu'il en tomboit sous sa main. La Reine éfrayée de tant de malheurs, jetta les yeux sur Montjoy pour l'envoyer en Irlande; mais le Comte d'Essex y prétendoit, & fut preferé. D'autres disent que le Conseil le solicita à demander ce Gouvernement, en lui faisant entendre qu'il étoit plus capable que personne de pacifier les troubles d'Irlande, que les démêlez des Gouverneurs avoient de beaucoup empirez. On prit occasion de là de loüer la valeur du Comte & de lui dire qu'il n'y avoit que lui qui pût étoufer une rebellion qui avoit eu le tems de se fortifier. Ses ennemis encherissoient sur tout cela, & élevoient jusqu'au ciel sa prudence, son activité & son courage. Tout cela n'empêcha pas pourtant que le Comte ne se trouvât dans une grande irresolution. Ses veritables amis n'oublioient rien pour le dissuader, & lui remontroient qu'il periroit en Irlande aussi bien que son Pere: Cependant comme il n'y a pas moyen de prévenir sa destinée, il accepta ce Gouvernement malgré tout ce qu'on pût lui dire pour l'en détourner. Lors qu'il prit congé de la Reine, elle lui donna de grands témoignages de son afection, & le loüa beaucoup de préferer son service à sa propre sûreté: Aussi fut-ce le dernier beau jour de cet infortuné Comte.

1599. Il débarqua prés de Dublin avec treize cents Chevaux & treize mille Fantassins, qui firent un Corps de vingt mille hommes avec les autres Ttoupes qui le joignirent. Avec une si grosse armée, il ne fit rien qui fût digne de sa reputation: Mécontent que Robert Cecill eût été fait Maître de la Cour des Gardiens, il quitta l'Irlande l'hiver suivant sans permission, & vint à la Cour dans le tems qu'on l'y attendoit le moins. Une manœuvre si à contretems rendit Tyrone plus redoutable & plus insolent, & aigrit par consequent de plus en plus la Reine contre le Comte. Non content de cette faute, ne trouvant pas à la Cour ce qu'il avoit esperé, il se mit à cabaler contre la Reine, & tâcha de faire soulever la Ville de Londres. Il fut arrêté; on lui fit son procez, & l'année suivante il laissa la tête sur un échafaut, pour avoir voulu s'emparer de la Tour, fait emprisonner les Commissaires de la Reine, voulu soulever la Ville de Londres, empêché la publication d'un placard coutre lui, forcé un Echevin à faire prendre les armes au peuple & avoir fait violence aux Commissaires de la Reine au mépris de ses ordres.

Il n'y a point de crime moins remissible, que de conspirer contre la Patrie, car c'est en quelque maniere conspirer contre le Patrie, que de conspirer contre celui qui en est le Chef, & de la conservation duquel dépend le salut de l'Etat. Aussi la Reine Elisabeth ne fit aucune dificulté de le faire punir nonobstant les importans services qu'il avoit rendu à la Nation. On dit neanmoins que les ruses de ses ennemis & de ses flateurs, plûtôt que son inclination, le reduisirent à armer les Sujets de sa Souveraine contre des Antagonistes qui vouloient le perdre. Il échoüa & fut puni. Sa mort fut des plus cruelles par la malhabileté de l'Executeur, qui hacha le corps de maniere, que le peuple en ayant horreur, le tira de l'échafaut, le maltraita, & le chassa de la Ville.

Quoiqu'il y ait des évenemens où l'on ne peut s'empêcher de voir que c'est l'ouvrage de la Providence, il y en a mille pour un dont on ne sçauroit rendre une raison certaine. De là vient qu'on attribuë pour l'ordinaire le mal qui arrive aux derniers éve-

évenemens sinistres qui ont précedé, & que chacun suit en cela sa passion & son intérêt. Ce fut ainsi qu'on jugea des disgraces qui arriverent à ceux qui passoient pour avoir été de la mort du Comte. Gray & Rawleigh furent entierement ruinez avec leurs familles peu d'années aprés, ce qui fut regardé comme un juste jugement de Dieu qui vengeoit la mort du Comte. On dit la même chose de Robert Cecill, qui mourut d'une mort extrémement douloureuse, & sous une haye en pleine campagne, & en voyageant, disent les Historiens. Une Demoiselle d'honneur de la Reine qui avoit eu quelque intrigue avec le Comte qui l'aimoit avec passion, fut exilée de la Cour, soupçonnée d'avoir eu part aux afaires du Comte.

Deux sortes de gens travaillérent à sa perte; 1. le soldat qui courut à lui en foule. Le conseil des Troupes est d'ordinaire brusque & violent, & souvent leurs resolutions ne sont pas celles de la Cour & de l'Etat: 2. Les gens de sa famille, ses Domestiques, ses creatures. *L'intérêt, pour ne pas dire la fidélité, auroit dû les obliger les uns les autres, à mener avec plus de circonspection un Vaisseau où ils s'étoient embarquez,* dit Nanton, *& à ne pas le laisser floter sous les méchantes voiles de la reputation & des aplaudissemens populaires qui lui firent faire un triste naufrage.* Un Roi de Macedoine se faisoit dire à l'oreille tous les matins par un de ses Pages: *Souvenez-vous, grand Prince, que vous étes mortel;* mais le Comte n'eut pas un ami assez fidéle & assez éclairé qui lui dît de tems en tems: *Prenez garde à vous, Milord; la foule qui grossit vôtre Cour vous devorera, ou vous perdra sans retour; ne vous mettez point en tête de dominer sur tout le monde, ou si vous ne pouvez resister au penchant qui vous entraine, ne quittez jamais ni la Cour ni la Reine.* Vôtre absence donnera de l'avantage à vos ennemis, & fera ce que leur credit ne sçauroit faire. Au lieu d'en user avec cette prudence, & de moderer son avidité qui fut à la verité toûjours trop grande, éblouïs de leurs esperances ils applaudirent à son ambition, & comme Cesar ils voulurent avoir tout ou rien. Non contens de fomenter les desirs immoderez qu'il avoit pour la gloire, ils corrompirent son naturel, & le tournerent du côté de la vengeance; & sur la fin certains garnemens qui avoient son oreille, lui donnerent un conseil de desespoir que la probité auroit dû lui faire regarder avec horreur, & que son devoir l'obligeoit à rejetter. De ce nombre étoit son Secretaire, homme entendu, mais méchant. Il y en eut bien d'autres, qui dans le tems, dit Nanton, qu'il étoit en bon train de revenir, aigrirent au contraire les restes d'une impetuosité que le tems, sa disgrace, & le bon sens lui conseilloient de calmer.

Bien des gens ont dit & publié, que la Reine étoit morte de regret d'avoir fait executer le Comte d'Essex, & c'est à quoi ils ont attribué la melancholie où elle tomba quelque tems avant sa mort, & le mépris qu'elle témoigna pour la vie. C'est surquoi est fondé ce que Mr. du Maurier fait dire au Prince Maurice, qui le tenoit de Milord Dorchester Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, au sujet de la bague dont on a déja parlé, & qu'Elisabeth dans le fort de sa passion donna au Comte d'Essex, avec promesse qu'elle lui pardonneroit tout ce qu'il pourroit faire en lui rendant cette bague: Que l'ayant fait condamner par les raisons que dit Monsr. du Maurier, lesquelles si elles étoient veritables ne feroient pas grand honneur à la mémoire de cette grande Princesse, elle attendoit qu'il lui rendît cette bague pour lui faire grace

suivant

ſuivant ſa promeſſe: Que le Comte dans la derniere extrémité eut recours à l'Amirale Howard ſa parente, qu'il fit prier par une perſonne de confiance, de rendre en main propre cette bague à la Reine: Que l'Amirale ayant eu l'imprudence de le dire à ſon Epoux, qui étoit un des plus dangereux ennemis du Comte, il ne voulut jamais ſoufrir que ſa femme s'aquittât de ſa Commiſſion: Que la Reine indignée contre un eſprit ſi fier qui aimoit mieux mourir que de recourir à ſa clemence, ſigna l'ordre pour le faire executer. Que quelque tems aprés l'Amirale étant tombée malade d'une maladie dangereuſe qui fit deſeſperer de ſa vie, fit dire à la Reine qu'elle avoit à lui communiquer une choſe de grande importance: Que la Reine étant ſeule à ſon chevet, l'Amirale lui avoit rendu la bague, & s'étoit excuſée ſur ſon mari de ne l'avoir pas plûtôt renduë: Que cette Princeſſe frapée tout à coup d'une douleur mortelle, ſortit incontinent, fut 15. jours à ſoûpirer ſans rien prendre, ſe couchant tout habillée, & ſe relevant cent fois la nuit: Qu'enfin elle mourut de faim & de douleur, d'avoir fait mourir ſon Amant qui avoit recouru à ſa miſericorde.

Ce diſcours paroît outré, & il a paſſé par trop de mains pour n'avoir pas reçû quelque alteration, n'étant que trop ordinaire de groſſir les faits à meſure qu'on les debite. Milord Dorcheſter le dit au Prince Maurice, ce Prince à Mr. du Maurier, & il y a bien de l'apparence que celui-ci qui n'a écrit, à ce qu'on dit, que ſur la fidélité de ſa mémoire, ait chargé cette relation de pluſieurs circonſtances, que Milord Dorcheſter deſavoüeroit s'il étoit encore en vie. La Reine avoit aſſez vécu, & le poids des années avoit aſſez ruïné ſon temperament, pour mourir de ſes propres infirmitez, ſans faire intervenir le Comte d'Eſſex. Il eſt vrai que Bohun dit qu'elle ſongeoit nuit & jour à la mort du Comte d'Eſſex; mais comme on ſçait, qu'aprés l'execution de ce Comte elle fut long-tems auſſi gaye que de coûtume, comme il parut durant l'Ambaſſade du Maréchal de Biron, j'aimerois mieux dire aprés Mr. Bayle, *que ſi elle mourut de chagrin à cauſe de la mort du Comte, ce ne fut pas tant parce qu'elle l'avoit fait mourir, que parce qu'elle vint à ſçavoir qu'il avoit recouru à ſa clemence, par une voye dont elle lui avoit promis l'infaillibilité.* On auroit peut-être pû ſe paſſer de l'aventure de cette bague; mais elle a paru néceſſaire. Achevons ce qui nous reſte à dire de ce Comte.

La pitié en faveur de la mort de ſon Pere qui finit, comme on a dit, ſa vie en Irlande, lui donna la premiere entrée à la Cour, le Comte de Leiceſter ſon Beau-Pere qui y avoit tout pouvoir l'y produiſit; l'honneur qu'il avoit d'être parent de la Reine du côté de ſa Mere qui étoit de la Maiſon de Knowles, l'y fit bien recevoir; ſes bonnes qualitez, ſa taille avantageuſe, ſa bonne mine, ſon bon & incomparable naturel, la Nobleſſe de ſes Ancêtres, ſa haute fortune le mirent en faveur, & furent enſuite la cauſe de ſa perte. Il payoit également bien de ſa perſonne à la Cour & à l'armée: Sa bonne mine relevoit ſa valeur, & ſa valeur ajoûtoit un nouvel éclat à ſa bonne mine. Ces deux qualitez le faiſoient aimer & reſpecter, toutes deux le rendoient redoutables, & lui gagnoient les cœurs. Grand en ce qu'il ne ſe défioit de perſonne, & petit en ce qu'il ſe fioit à tout le monde; de là vient que ceux qui avoient ſujet d'être de ſes amis lui firent plus de mal, que ſes ennemis. Son merite lui aquit des applaudiſſemens; ſes Paraſites le rendirent populaire, & furent jaloux de la

Majeſté

Majesté qu'il avoit obligée par son merite. Les bevuës de sa jeunesse, & ses imprudentes courses dans les pays étrangers, donnerent trop d'avantage à ses ennemis, & trop de sujet à la Reine de soupçonner, ou qu'il ne fût simple, & par consequent indigne d'être si fort favorisé, ou dangereux ; & meritant par consequent d'être abaissé. L'absence fait oublier aux Princes ceux qu'ils aiment, & la défiance ceux qu'ils craignent. Il se croyoit si fort le maître de l'afection de sa Princesse, qu'il s'imagina ne dépendre que de soi-même, & n'avoir pas besoin de demander congé pour aller en France, où la Reine disoit qu'il pourroit perir comme Sidney. Son voyage de France ne lui fit pas moins de tort, que celui de Cadis lui fit d'honneur. L'un & l'autre donnérent prise à ses ennemis, qui prirent occasion de là de dauber sa desobeïssance & sa perfidie, representant que par l'un il avoit fait paroître du mépris pour la Reine, & que par l'autre il s'étoit rendu suspect de mauvais dessein contre elle.

Son action de Cadis fut applaudie, mais ses triomphes furent trop solemnels, & ses Panegyriques trop outrez, son train trop magnifique, ses airs populaires trop afectez, & son oreille plus attentive à ce qu'il avoit fait, qu'à ce qu'il étoit. S'il avoit eu le même flegme dans l'adolescence que dans la jeunesse, il n'auroit pas manqué de modération, ni de patience si sa vie avoit répondu à son éducation, ni de précaution s'il avoit observé ses ennemis avec le même soin qu'il écoutoit ses amis. Il auroit été grand si dans la suite il eût été aussi heureux, qu'il fut obligeant à l'abord. S'il avoit eu moins de fortune, ou plus de grandeur d'ame, qu'il eût tenu moins du pigeon, ou plus du serpent, il pouvoit prétendre à la Couronne, ou prévenir au moins une mort honteuse & anticipée. Le peuple étoit bien intentionné pour lui ; mais le peuple est inconstant : La Reine l'aimoit ; mais elle étoit ombrageuse: Ses partisans étoient en grand nombre; mais étourdis ; afectionnez, mais de petite capacité. Il n'avoit pas beaucoup d'ennemis ; mais ils étoient vigilans, & attentifs à toutes les occasions qui se presentoient de lui faire du mal. Etoit-il applaudi ? ils flatoient sa vanité, & le repaissoient de vaines imaginations: Etoit-il traversé ? on faisoit valoir cela comme une sedition. Fut-il question d'envoyer une armée contre Tyrone? Il ne voulut pas qu'un autre en eût le Commandement: Il fit neanmoins quelque dificulté de la conduire en personne ; cependant il passa en Irlande, & ce voyage lui fut fatal, car l'afaire étoit dificile, & lui naturellement mou. Son pouvoir étoit grand; mais son ambition étoit encore plus grande; son armée considerable; mais ayant beaucoup à faire il se précipita : Il prétendoit à la Couronne, & cette prétention lui fit perdre la vie. Ses amis, & principalement le Chevalier François Bacon lui donnoient des conseils, & il recevoit de bonnes instructions de la Reine; mais il ne suivoit que sa tête: Lors qu'il pouvoit donner bataille au principal corps des ennemis, il se contenta d'escarmoucher : Dans le tems qu'il auroit pû s'en retourner chargé de Lauriers, il se déroba aprés avoir fait un Traité qui le rendit suspect *. Les reprimandes de la Reine qui auroient dû le corriger, ne firent que l'irriter, & il se perdit par cela même qu'on croyoit qui dût le reformer.

* *Accusé d'intelligence avec Tyrone.*

Aimé des peuples sa faute n'en étoit que plus grande ; flaté des Courtisans il en devint plus vain ; suivi des mécontens de l'Eglise & de l'Etat, il n'en devint que plus suspect ; mal conseillé par des gens obstinez, sa perte n'en fut que plus prompte ; humilié par l'élevation de ses Rivaux, ne fit qu'augmenter sa fureur. Il étoit naturellement aisé & ouvert, mais ses ennemis étoient cachez, actifs, & vigilans.

Il étoit vaillant, & par consequent craint ; genereux & obligeant pour tous ceux qui donnoient de grandes esperances, & par consequent observé. Son parti étoit considérable ; mais il n'avoit point de tête. Il fut tout à la fois le Favori de la Princesse & du peuple ; mais il ne sçût pas tenir l'équilibre. Homme fort entreprenant, mais sans dessein methodique : Trop honnête homme & trop fidéle pour être traître, & d'un trop bon naturel pour être fourbe. Il eut trop bonne opinion de ses propres forces, ou de la capacité de ses amis, quand il quitta l'Irlande : il se laissa trop empaumer par ses ennemis quand il fut à Londres, & il avoit trop à perdre pour se rebeller. Il avoit tant de credit auprés de la Reine, & avoit si fort gagné les Sujets par ses manieres populaires, qu'il étoit en état soûtenu du Comte de Warwick, de mettre la Couronne d'Angleterre sur la tête de celui qu'il auroit voulu, quoique tout le monde ait crû que son unique dessein étoit de la mettre de sa propre main sur la tête du Roi Jacques d'Ecosse, auquel elle appartenoit de droit. Son dessein étoit bien fondé, mais mal concerté. Il avoit bien des mains, mais il manquoit de bonnes têtes : il avoit des correspondances par tout, mais elles n'étoient ni assûrées ni exactes. Il avoit naturellement de l'activité, mais beaucoup d'impatience. Il faisoit le populaire, mais il n'entendoit pas ses intérêts, & ne connoissoit ni l'esprit de la Nation en general assemblée en Parlement, ni le penchant de châcun en particulier. Les Catholiques auroient pû se jetter dans son parti, mais il étoit de trop bon naturel pour les cajoler : l'Etat étoit de bonne volonté, mais une longue prosperité l'avoit éfeminé. L'esperance d'avoir sa grace le fit mourir avec plus de silence qu'on n'en attendoit de lui, & des regrets du peuple, & avec plus de tristesse qu'il ne faloit pour la sûreté de la Reine & de ses Royaumes. Ses partisans étoient trop pauvres & ses conseils trop violens. L'ambition & le bon naturel sont incompatibles, & personne ne peut mieux nous conseiller que nous-mêmes. Ecoutons les conseils d'autrui, & que la raison nous determine toûjours, sages dans la grandeur, reservez dans la prosperité, lents à nous élever, & sur tout dans un tems où les caresses & les belles paroles sont autant de traits empoisonnez pour nous précipiter dans un abîme de malheurs ; modestes dans l'activité, dociles quand on nous censure, défians quand on nous cajole, craintifs quand on nous flate, humbles dans une haute fortune, & c'est ce qu'auroit dû être le Comte à l'égard de Milord Montjoy par rapport à la faveur, & à l'égard de Milord Norris par rapport à la valeur : Employons nos Partisans, & ne les avançons qu'à bonnes enseignes : Faisons servir les autres à nos desseins, & n'employons jamais nôtre autorité pour faire reüssir les leurs. Que les grandes actions nous excitent à en faire de plus grandes : ne nous contentons pas d'esperer la gloire, tâchons de la meriter.

Quoique le Duc de Buckingham ne soit pas de ce Regne, nôtre dessein étoit de

donner

donner ici des remarques ſur ſa vie, & de faire enſuite le parallele de ces deux Miniſtres. Mais aprés tout nous avons crû, que cet écrit n'étant deſtiné qu'aux Miniſtres & Favoris de la Reine Eliſabeth, le Duc de Buckingham ſeroit ici une piece hors d'œuvre; c'eſt pourquoi nous nous contenterons de faire encore quelques remarques qui nous ont échapé en parlant du Comte d'Eſſex.

Il eſt vrai que le Comte doit les commencemens de ſa fortune au Comte de Leiceſter; cependant il faut regarder celui-ci comme l'Introducteur ou le Protecteur de l'autre, & non pas comme ſon Précepteur. C'eſt dequoi on ſe convaincra aiſément, ſi l'on conſidére la manœuvre du Comte pendant ſa vie, & la maniere de ſa mort. Leiceſter il eſt vrai l'introduiſit à la Cour, & le tira de Galles où il avoit reſolu de vivre en homme privé, au retour de ſes voyages. En ſortant de l'Académie il avoit trouvé tant de goût à la ſolitude, que l'amour du repos avoit tourné ſon eſprit à ce genre de vie, ſans que la melancolie ni les diſgraces de ſon Pere y euſſent aucune part. Leiceſter l'ayant donc tiré de là, & trouvé moyen de le mettre en faveur, ceux qui ſçavoient que Leiceſter n'agiſſoit pas à l'aventure, & ne faiſoit pas grand' choſe par afection, en parlerent bien diferemment. Les uns crûrent que ſentant de plus en plus le poids des années, & qu'étant las des grandeurs, s'il eſt vrai qu'on puiſſe s'en laſſer, il fut bien aiſe de trouver quelqu'un qui prît ſa part de la peine, & peut-être de l'envie, compagne inſeparable des grandes dignitez.

D'autres s'imaginerent avec plus de vraiſemblance, que Leiceſter aprés avoir élevé Rawleigh, & ſenti qu'il étoit homme aſſez entendu pour faire ſa fortune lui-même, avoit jugé à propos de lui lâcher le jeune Comte d'Eſſex, qui n'avoit encore aucune forte impreſſion; car quoique Rawleigh dont on ne parle que par occaſion, fût dés lors beaucoup déchu de la faveur, il ne laiſſoit pas encore de ſe ſoûtenir par degrez, montant & décendant comme les vagues à meſure que le vent ſoufle ou ne ſoufle pas.

Ce qu'il y a de vrai eſt, que le Comte d'Eſſex fut long-tems ſans vouloir s'attacher à Milord de Leiceſter; mais le tems & ſa Mere l'appaiſerent, & il vint enfin à la Cour ſous les auſpices de ſon Beau-Pere. Le voyage qu'il fit en Eſpagne à l'inſçû de la Reine penſa le perdre. Ses amis & ceux qui dépendoient de lui furent durant ſix mois dans une peine extrême, ne ſçachans ce qu'il deviendroit. Et pour dire la verité leur inquiétude n'étoit pas ſans raiſon; car outre qu'ils ne le croyoient pas encore aſſez affermi dans la faveur pour faire un coup de cette nature, Milord de Leiceſter qui étoit mort depuis un an, ne pouvoit pas excuſer ſon abſence, ni prévenir les cabales que ſes ennemis pouvoient faire à la Cour contre ſes intérêts. De plus tout le monde regardant ſon action comme un coup trop hardi où il paroiſſoit du mépris pour l'autorité de la Reine, on craignoit avec raiſon qu'elle ne le chaſſât de la Cour. Cependant la renommée ayant pris ſoin de répandre à l'avance le bruit de ſa valeur en Angleterre, tout ſe paſſa bien à ſon retour, & ſon action ne fut regardée que comme une ſaillie de jeuneſſe. Soit que cette courte abſence eût rechauffé par maniere de dire l'afection que la Reine avoit pour lui, ou qu'ayant fait cette faute, il tâchât de la reparer par de plus grands témoignages de ſoûmiſſion & de complaiſance, ou qu'enfin la Reine ne ſe fût pas encore apperçûë de ſes manieres

populaires, il fut plus en faveur que jamais. Mais comme toutes choses ont leurs periodes, on s'apperçût que le Comte commençoit à tomber. Il y a apparence qu'il s'en apperçût le premier ; car il devint si chagrin, qu'il quittoit brusquement la Cour de tems en tems, & se retiroit tantôt à Wandsteed, tantôt à Greenwich, & souvent se renfermoit dans sa chambre, dont il faisoit fermer les portes, & ne recevoit aucunes visites : Et ce qu'il y avoit de pis, il entroit avec la Reine dans de frequentes contestations, ne faisant aucun compte du conseil d'un ami prudent, qui lui dit que ses démarches ressembloient à certaines eaux minerales qui sont fort bonnes quand on sçait les prendre ; mais qui ruinent l'estomac quand l'usage en est trop frequent.

Il eut de grands avantages, il est vrai pour s'établir à la Cour ; sa naissance, sa bonne mine, les disgraces de son Pere, & un protecteur qui pouvoit tout, furent les fondemens de sa fortune ; mais ce ne fut pas la même chose pour s'y soûtenir. Il eut bien des contretems à essuyer, & deux choses principalement l'obligeoient à se tenir continuellement sur ses gardes, & pour ainsi dire dans un mouvement perpetuel.

Premierement il avoit à faire à une Princesse sur son retour, & par consequent plus ombrageuse, semblable à un beau jour que des nuages obscurcissent vers le soir.

Secondement la raison d'Etat veut, que les Princes ausquels la Providence n'a point donné d'enfans, soient en quelque maniere reservez au sujet de leurs successeurs ; & pour parler avec le respect néceessaire, on peut raisonnablement suposer, que les Reines portent à cet égard la circonspection plus loin que les Rois. Deux puissans partis regnoient alors à la Cour, celui d'Essex & celui des Cecills. L'un & l'autre profitoient du present, & ne laissoient pas de songer à l'avenir. Pour cet éfet tous deux entretenoient correspondance avec les Principaux d'Ecosse, & avoient reçû avis ou d'eux ou du Roi même, qui ne leur permettoient pas de douter qu'il ne succedât à la Couronne d'Angleterre. Châcun faisoit son parti, & pour agir secretement les uns & les autres, quels Emissaires & quelles machines ne mettoient-ils pas en œuvre ? On peut dire avec verité que tout le risque étoit pour Essex, car le Chevalier Robert Cecill, fils de Milord de Burleigh, qui l'avoit fait faire Secretaire d'Etat, disposant de tout ce qui se faisoit publiquement, rendoit ses correspondances & plus promptes & plus assûrées. Voici deux faits remarquables qui feront juger du mouvement que se donnoient les deux partis.

Le Comte d'Essex avoit donné la moitié de son Hôtel à Antoine Bacon, auquel il avoit assigné une bonne pension. Ce Gentilhomme étoit impotent des pieds, mais il avoit une bonne tête, & c'étoit par ses mains que passoient les correspondances que le parti entretenoit avec les Ecossois. Cet homme qui voyoit de loin, & qui sçavoit profiter des avantages d'un dangereux secret avoit eu plusieurs fois la finesse de lâcher certaines paroles qui faisoient assez entendre qu'il ne dépendoit que de lui d'ameliorer sa fortune en passant dans le parti des Cecills, desquels il étoit proche parent ; ayant même insinué qu'on lui avoit fait pour cela des ofres avantageuses. Il poussa la chose si loin, & fit si bien paroître qu'il n'étoit pas content de

Milord Howard, depuis Comte de Northampton, qui étoit du parti, & fort suspect à la Reine, que celui-ci courut un matin chez le Comte d'Essex qui n'étoit pas encore levé, & lui dit, que tous leurs desseins étoient découverts à moins qu'on ne trouvât moyen de contenter cet homme par argent. Le Comte d'Essex dont les cofres étoient souvent vuides, se trouvant alors pris à dépourvû, on ne trouva rien de meilleur que de donner à Bacon l'autre moitié de l'Hôtel d'Essex. Bacon eut encore l'adresse d'attraper ensuite par la même voye 1500. livres sterlin, outre une pension de 1000. qu'on lui donnoit annuellement. Jugez si cet homme se fit bien payer.

Il arriva aux Cecills un autre contretems de la même nature, mais qui leur coûta moins cher, car ils en furent quittes pour un tour d'esprit. La Reine ayant été long-tems sans recevoir aucunes nouvelles d'Irlande, & en attendant avec impatience à Greenwich où la Cour étoit pour lors, il arriva un jour qu'elle étoit sortie pour prendre l'air, que la poste vint à passer. La Reine demanda au Courrier d'où il venoit, & ayant répondu d'Ecosse, elle fit arrêter son Carrosse, & commanda qu'on ouvrît la valise. Le Secretaire Robert Cecill qui avoit suivi la Cour, & qui sçavoit qu'il y avoit dans la malle des lettres de ses correspondans d'Ecosse, qu'il n'étoit pas bon de laisser voir, fit fort l'empressé, courut à la malle, & demanda un couteau à ceux qui étoient auprés de lui pour ouvrir le paquet; Puis s'avançant en même tems vers la Reine le paquet à la main, il lui dit d'assez loin: Que le paquet sortant d'une malle puante, & dont il avoit retenu la mauvaise odeur, comme il sçavoit l'aversion qu'elle avoit pour ces sortes de choses, il avoit pris la liberté d'ouvrir le paquet pour lui faire prendre l'air, & lui ôter sa puanteur. Ainsi le Courrier ayant été congedié, Robert Cecill eut le tems de sauver par ce tour d'adresse, ce qu'il ne vouloit pas qu'on vît.

Ce Comte avoit au reste une grande érudition. A douze ans il vint étudier à Cambridge, & à treize il fut reçû Maître aux Arts. Son Pere n'avoit jamais eu bonne opinion de lui, & avoit donné toute son affection à son Cadet, qui veritablement étoit la merveille de son tems. Mais comme la nature est quelquefois aussi capricieuse que la fortune, il en fut du Comte comme de certains arbres qui sont longs à venir, & qui deviennent neanmoins avec le tems fort beaux & fort puissans. Il parloit & écrivoit fort bien quand il vouloit. Ses lettres familieres ne laissent rien à desirer, & quand il cherchoit à plaire dans les divertissemens de la Cour, personne n'y reüssissoit mieux que lui. Son stile étoit élegant, net, & riche, si peu chargé de metaphores hardies, que bien loin d'être enflé, on eût dit qu'il n'étoit pas assez élevé. Il ne médisoit de personne, au moins publiquement, & les Historiens ne lui ont pas rendu justice en cela. Il n'y avoit que le seul Lord Cobham qu'il ne pouvoit soufrir, & qu'il appelloit le flateur par excellence; & une Dame dont le nom m'a échapé, & qu'il designoit d'ordinaire par l'Araignée de la Cour; sensible au reste, & ne pouvant dissimuler le moindre chagrin; bien diferent de Leicester, qui en cela & en toute autre chose avoit une merveilleuse adresse pour cacher toutes ses passions. Je ne vois pas qu'à deux ou trois personnes prés ausquelles il donnoit pension, il ait avancé aucun de ses amis, si ce n'est le Chevalier

Thomas Smith, qui avoit été son Secretaire, & qui ne fut que Secretaire du Conseil & du Parlement, quoiqu'il se fût marié dans une Maison illustre.

La plus precipitée de ses actions militaires fut son voyage de Portugal.

La plus cruelle le siege de Roüen, où il perdit son brave Frere.

La plus heureuse à mon avis fut la prise de Cadis.

Celle qui lui fit le plus de jaloux, le secours de Calais, assiegé par l'Archiduc.

Son expedition aux Isles Açores fut la plus avantageuse, puis qu'elle fit connoître la foiblesse des Espagnols.

La plus fatale fut celle d'Irlande. Ce Royaume avoit été le tombeau de son Pere, & il devoit être celui de la Fortune du fils.

Mais ce qui lui arriva en 1588. au Camp de Tilbury, fut à mon avis la perte de tous ses amis. La Reine qui se défioit de l'invasion des Espagnols, le mit à la tête du Camp Géneral de la Cavalerie; dignité qu'elle lui avoit déja donné à la Cour. Elle lui donna en presence de l'armée & du peuple plus de témoignages de sa faveur qu'à Leicester même. Aussi commença-t-il dés lors à se méconnoître.

Le Comte n'a laissé que deux exemples de severité, l'un dans les Isles, où il jetta de sa propre main un soldat dans la mer, l'autre en Irlande, où renouvellant la discipline des anciens Romains, il fit decimer un grand nombre de déserteurs. Mais nous en avons plusieurs de sa douceur; & un de sa facilité. Le Chevalier Walter Rawleigh ayant agi contre les ordres exprés du Comte avant qu'il arrivât au Fayal; & le Comte étant pressé de le mettre entre les mains du Conseil de guerre: *Je le ferois*, répondit-il, *s'il n'étoit pas de mes amis.*

Quoique les Juges qui le condamnerent ayent eu grand soin de marquer les circonstances d'une catastrophe si subite, un Auteur de reputation a laissé neanmoins deux circonstances qui ne furent pas relevées dans le procez, & sur lesquelles il ne fut pas questionné dans la suite.

On a déja parlé du Secretaire du Comte, qui se nommoit Henri Cuffe, homme ambitieux, habile, mais rude & d'une severité qui avoit l'air de probité. Cinq à six semaines avant la fatale irruption que le Comte fit à Londres, il congedia cet homme tout d'un coup, & lui défendit de ne plus paroître devant lui, mécontent des conseils violens que cet homme lui donnoit, & par un pressentiment secret qu'il seroit la cause de sa perte. A peu prés dans le même tems, la Comtesse de Warwick, qui avoit beaucoup de credit à la Cour, & qui s'en servoit avec beaucoup de prudence, avoit fort sagement fait conseiller au Comte, de profiter de sa liberté, & de se retirer secretement dans quelque maison aux environs de Greenwich, & de venir se jetter aux pieds de la Reine quand elle sortiroit & qu'elle seroit de bonne humeur, dequoi elle Comtesse auroit soin de le faire informer. Un si sage conseil ébranla tellement le Comte, qu'il fut durant quelques jours dans la resolution de le suivre. Le Comte de Southampton que Cuffe avoit gagné, profita de cet intervale, & fit si bien, qu'il rétablit ce méchant homme auprés du Comte d'Essex. Cuffe abusant à son ordinaire de l'oreille de son Maître reprit ses premiers erremens, rendit inutile le sage conseil de la Comtesse, & perdit le Comte sans ressource en se perdant lui mê-

me, & pensa perdre le Comte de Southampton, qui eut bien de la peine à obtenir sa grace. Ceci ne s'accorde pas trop bien avec la bague de Monsr. du Maurier. Il est vrai que ce Comte infortuné qui se plaignit en general dans la salle de Westminster des méchans conseils de Cuffe, ne dit rien des circonstances que je viens de rapporter; mais il paroît assez que ce fut un pur ménagement pour le Comte de Southampton qu'il ne vouloit pas perdre.

Voilà ce que j'avois à dire de cet illustre Comte, dont la vie fut un bizarre mélange de prosperitez & d'adversitez, & lequel aprés avoir monté aussi haut qu'un Sujet peut monter, vint laisser sa tête sur un échafaut, & nous laisser une belle preuve de la vanité des grandeurs humaines.

Remarques sur la vie de Milord de Buckhurst.

Milord de Buckhurst étoit fils du Chevalier Richard Sackvile, auquel on donnoit le nom de *Fill Sack*, comme qui diroit *Sac plein*, par allusion à ses richesses qui étoient trés-considerables. Il fit ses études à l'Université d'Oxfort, & les fit fort bien. Il avoit de grandes dispositions à la poësie, & il a laissé à la posterité des vers de sa façon en Latin & en Anglois. Il fit son Cours de Droit au Temple, où il fut reçû Avocat. Aprés avoir achevé ses études, il jugea à propos de perfectionner par les voyages les connoissances qu'il avoit aquises. Il fut arrêté à Rome, où il demeura quelque tems prisonnier. La conspiration des poudres lui donna dans la suite occasion de s'en venger par la maniere libre & hardie avec laquelle il parla des conspirateurs. De retour en Angleterre, il prit possession des grands biens que son Pere lui avoit laissez, & en dissipa la plus grande partie en fort peu de tems; mais enfin s'appercevant qu'il alloit tomber dans la pauvreté, il se ravisa, & commença à devenir ménager.

On a diversement parlé de ce retour. Les uns ont dit, que ce jeune Seigneur étant venu trouver un Alderman de Londres, auquel il avoit fait gagner beaucoup de bien, l'Alderman qui n'esperoit plus rien de lui, le fit attendre si long-tems avant que de lui parler, que justement choqué d'une telle malhonnêteté, il se ressouvint de ses excessives dépenses, & resolut sur le champ de ménager ce qui lui restoit, & de faire en sorte de s'épargner les malhonnêtetez des riches orgueilleux.

D'autres disent que ce fut la Reine dont il avoit l'honneur d'être cousin remué de germain, qui le ramena de ses profusions par les frequentes remontrances qu'elle lui fit sur ce sujet. Ce qu'il y a de vrai est, qu'elle ne le regarda de bon œil, que quand il commença à se reconnoître. Ce fut alors qu'elle lui tendit la main, & l'éleva aux honneurs & aux charges.

Elle commença par le faire Baron de Buckhurst. En 1571. elle l'envoya en France pour feliciter le Roi Charles IX. sur son mariage. Il eut des ordres secrets pour le mariage de la Reine avec Monsieur, qu'on commençoit dés lors à negotier. Il fut reçû à la Cour de France avec tous les honneurs qu'on pouvoit souhaiter.

Ann. 1566.

ter. Il s'aquitta de son Ambassade d'une maniere qui fit honneur & à la Reine sa Maîtresse, & à lui-même. Walsingham en parle avec éloge dans une de ses lettres à Milord de Burleigh. *Il n'y a point d'exemple*, dit-il, *d'Ambassadeur qui ait été reçû avec tant d'honneurs que Milord de Buckhurst. Il me paroît fort sage, fort discret, & trés-soigneux de tout ce qui peut faire honneur à sa Majesté, en quoi il n'épargne point la dépense.*

Il avoit un Florentin de grande experience nommé Cavalcanti, pour negotier avec Catherine de Medicis, qui pour lors gouvernoit tout : Le frere de Montmorenci pour balancer la Maison de Guise, & son propre genie pour venir à bout du vieux Chancelier de l'Hôpital. Le jour que Milord de Buckhurst devoit avoir son audience de congé, un des Domestiques de Walsingham passant prés du pont saint Etienne, & voyant une grande afluence de peuple assemblé, il s'approcha, & vit affichée la Bulle d'excommunication de Pie V. il la dechira, & en apporta une partie à Walsingham. Celui-ci ayant eu le tems d'en conferer avec Milord de Buckhurst, il fut resolu que ce dernier en parleroit au Roi, & feroit en sorte que Walsingham fût appellé pour exposer la chose. Milord de Buckhurst en parla à la fin de son audience : Walsingham fut appellé, fit voir le morceau de la Bulle, & representa que de semblables attentats intéressant tous les Souverains, il pourroit en arriver autant au Roi s'il le laissoit impuni. Le Roi en parut touché, & donna ordre à Lansac de faire sçavoir au Lieutenant Criminel, qu'il vouloit qu'on fît perquisition de celui qui avoit afiché la Bulle, & qu'on le punît si l'on pouvoit le découvrir.

En 1576. Milord de Buckhurst fut envoyé dans les Pays-Bas avec le caractere d'Ambassadeur, avec ordre de veiller sur la conduite de Leicester, & des Generaux, & d'observer les Etats Generaux, & leurs divers intérêts sujets à bien des changemens, & de profiter de toutes les occasions qui se presenteroient de rendre service à la Reine sa Maîtresse. En 1589. la Reine le fit Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, & grand Trésorier en 1599. Ce fut là principalement qu'il se dédommagea des dépenses qu'il avoit faites mal à propos.

Il étoit Chancelier de l'Université d'Oxfort, & il y regala magnifiquement la Reine. On l'apelloit la cloche de la chambre étoilée. Il parloit bien & écrivoit mieux. Il étoit sçavant, comme on a déja dit, & si expeditif, que ses Secretaires ne lui étoient pas d'un grand secours. Ils trouvoient même rarement le secret de lui plaire en matiere de composition. Son stile étoit gay, vif, animé, & il sembloit que ses expressions fussent étudiées. Il partageoit son tems de maniere, qu'il faisoit ses dépêches sans embarras, & donnoit audience à tous ceux qui la faisoient demander. Il faisoit une chose à cet égard qui n'a guere été pratiquée depuis. Il avoit des Oficiers qui n'étoient occupez qu'à faire une liste des noms des Suplians, & de la datte de leurs Placets. Cette liste lui servoit de regle pour donner audience, & il la donnoit à chacun suivant son rang ; de sorte que le nouveau venu ne pouvoit point devancer celui qui étoit de plus vieille datte, à moins qu'il ne fût question d'afaires d'Etat qui ne pouvoient se remettre.

Quoiqu'il y eût bien des factions à la Cour, il ne voulut s'engager dans aucune ;

aussi

aussi n'en avoit-il pas besoin, étant sage & courageux comme il étoit. Comme il avoit l'honneur d'être parent de la Reine, & d'en être estimé ; aussi étoit-il entierement devoüé à son service. Il étoit éclairé, & donnoit souvent des preuves de sa capacité. En un mot on peut dire, que si la Reine avoit des serviteurs plus habiles & plus rusez, elle n'en avoit pas au moins de plus fidéles ni de plus judicieux. On ne sçauroit à mon avis lui contester la qualité d'habile Courtisan, puisqu'il s'est soutenu jusqu'au bout, & n'a jamais perdu les bonnes graces de sa Princesse, qu'il ne survécut que de cinq ans. Jacques I. qui succeda à la Couronne, l'ayant fait Comte de Dorset, il mourut au mois d'Avril 1608. L'art & la nature ne lui avoient rien épargné, & la Fortune ne lui fut pas ingrate. Il avoit fait des fautes, & il eut la sagesse d'en profiter. De prodigue il devint ménager sans être avare, & une seule mortification qu'il reçût de l'incivilité d'un riche orgueilleux, qui ne l'étoit devenu que par sa mauvaise conduite, le fit revenir à soi-même, & le remit incontinent sur les bonnes voyes. Sa mort fut fort prompte, & donna lieu à plusieurs mauvaises conjectures. Ses Parens ne voulurent jamais qu'on fit son apologie en cela, & disoient pour raison, que ce qu'on disoit du mort devoit être mis au rang de ces basses calomnies qu'on ne refute jamais mieux que par le mépris qu'on en fait.

Spreta exolescunt, si irascare, agnita videntur.

Remarques sur la vie du Chevalier Thomas Smith.

Cambden nous apprend, que le Chevalier Thomas Smith naquit à Saffrox-Walden dans la Province d'Essex, qu'il fut élevé à Cambridge dans le College de la Reine, où il fit de si grands progrez dans les sciences, qu'il fut choisi par Henri VIII. qui l'envoya au delà de la Mer. La coûtume étoit alors d'entretenir dans les pays étrangers aux dépens de l'Etat ceux qui avoient du sçavoir & de la penetration, afin d'y apprendre le commerce. A leur retour ils étoient élevez aux charges à proportion des connoissances qu'ils avoient aquises. Il seroit à souhaiter qu'on fit revivre par tout cette loüable coûtume. Si l'on soutenoit les personnes qui donnent de grandes esperances, & qu'on les encourageât par une subsistance honnête, on ne manqueroit jamais d'habiles gens, & le merite quoique pauvre, ne laisseroit pas d'être avancé.

Le Chevalier Thomas Smith fut d'abord Domestique & Favori du Duc de Sommerset, & ensuite Secretaire d'Etat de la Reine Elisabeth. Cette Princesse qui avoit été élevée dans la nouvelle Religion, ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'elle tourna tous ses soins à achever une Reforme que son Pere avoit commencée, son Frere ébauchée, s'il faut ainsi dire, & que sa Sœur Marie avoit entierement ruïnée. La chose n'étoit pas sans dificulté ; mais la molesse de la Nation étoit la plus considérable. On craignoit le Roi de France & le Pape. L'Ecosse ne promettoit rien de bon, & l'on ne voyoit pas qu'on pût prévenir les soulevemens en Ecosse. Les plus rigoureux étoient d'avis de traiter avec le Roi de France, d'appuyer sous main les

Proteſtans de ces pays-là, & de ſe moquer des foudres du Vatican, de ſoutenir les Ecoſſois qui demandoient la Reformation, de diſtribuer quelque argent aux Chefs des principales maiſons d'Irlande &c. & de proceder ſans retardement à la Reformation. N'étant plus queſtion que de nommer des Commiſſaires pour examiner l'Office public de l'Egliſe, on n'en trouva pas de plus capables que Bill, Parker, May, Cox, Whitehead, Grindal, Pillington, & le Chevalier Thomas Smith. Les conferences ſe firent chez ce dernier, & la Reine aſſigna un fonds pour l'entretien de ces Docteurs. Les Catholiques n'avoient fait juſques-là que ſe tremouſſer, mais l'année ſuivante ils commencerent à declamer contre les Novateurs. Un de leurs Prédicateurs précha la ſedition dans l'Egliſe Cathedrale de Cantorbery, & les Chanoines de cette Metropole ſe mirent en devoir de faire amas d'armes. Le Conſeil en eut avis, & donna ordre au Chevalier Thomas Smith de faire les informations néceſſaires.

Au premier Conſeil qui s'aſſembla au commencement du Regne d'Eliſabeth, il fut d'avis qu'on pourvût à la ſûreté publique, & conſeilla,

1. De fermer les Ports.
2. De mettre la Tour de Londres entre de bonnes mains.
3. De renouveller & d'étendre la Commiſſion du Gouverneur d'Irlande.
4. D'enjoindre à tous Oficiers de mettre la main à l'œuvre.
5. De ne diſpoſer d'aucune charge durant un mois.
6. De défendre aux Miniſtres de ſe mêler de controverſes.
7. D'envoyer des Ambaſſadeurs aux Princes étrangers.
8. De ne pas permettre que l'argent fût tranſporté au delà de la Mer.
9. D'enjoindre à toutes perſonnes de qualité de ne voyager de ſix ſemaines.
10. De faire faire revûë des milices.
11. De pourvoir à la ſûreté de l'Irlande, des Frontieres, & des Mers.
12. Et enfin de s'aſſeurer du Clergé contraire, & d'obſerver les Nobles mécontens. Il ajoûta que pour relever les eſpérances des Proteſtans, & calmer les craintes des Catholiques Romains, qu'il falloit permettre aux peuples de lire en Anglois le Nouveau Teſtament & les Commandemens. Dans la Proclamation, qui s'en enſuivit, & qui fut dreſſée par le Chevalier, le reſpect pour le Sacrement étoit recommandé, & il étoit dit neanmoins qu'on donneroit la Communion ſous les deux eſpéces. Ce fut lui qui conſeilla de propoſer une diſpute aux Catholiques Romains, perſuadé qu'ils ne l'accepteroient pas ſans la permiſſion du Pape, & donneroient par ce moyen mauvaiſe opinion de leur cauſe. Le Marquis de Northampton, le Comte de Bedford, Jean Gray de Pyrgo, le Chevalier Guillaume Cecill, & le Chevalier Thomas Smith, furent les cinq Conſeillers auſquels on communiqua le deſſein de la Reformation; le Docteur Parker, Bill, May, Cox, Grindal, Whitehead, Pillington, & le même Chevalier Thomas Smith, furent les huit Docteurs auſquels on confia le pouvoir & la maniere de la faire. Tantôt vous le voyez à la tête des Miniſtres d'Etat, & tantôt vous le trouvez parmi les plus celébres Theologiens, faiſant tout à la fois le perſonnage de l'homme le plus éclairé & le plus pieux du ſiécle. Pendant qu'il employe ſes lumieres à régler les afaires domeſtiques de ſa Nation, il tra-

travaille avec vigilance à rendre inutiles au dehors les ſecrets attentats de Rome & de la France. Au Traité de Cambray où il fut Plenipotentiaire avec le Lord Effingham & le Lord Chancelier, il mit le Roi d'Eſpagne dans les intérêts de l'Angleterre au ſujet de Calais. Il fut conclu: 1. Qu'il falloit abaiſſer la France: 2. Qu'il falloit mettre les Pays-Bas à couvert: 3. Qu'il falloit avoir de la complaiſance pour la Reine Eliſabeth qu'il recherchoit en mariage, juſques à ce qu'elle eût fait connoître qu'elle ne vouloit pas ſe marier. Je dois dire ſur ce ſujet, que ſans le Vicomte de Montagu, qui n'étoit pas ſi Catholique Romain, qu'il oubliât qu'il étoit Anglois, & ſans les ſoins du Chevalier Thomas Smith, l'Eſpagnol auroit enlevé Catherine Gray, niéce d'Eliſabeth, pour la même raiſon que la France avoit enlevé la Reine d'Ecoſſe. Ce fut aprés cela que les Chevaliers Smith & Cecill conſeillerent à la Reine, de traiter ſecretement avec la France ſans les Eſpagnols; ce qui fut fait en 1559. Ce Traité fut fort avantageux & fort glorieux à l'Angleterre, qui ſe vit par là hors de la dépendance des Eſpagnols, & à couvert du côté des François. Le Chevalier Nicolas Throgmorton étoit un des Miniſtres de ce Traité. On diſoit qu'il étoit le metal, & Smith l'alliage. La douceur de celui-ci mitigeoit l'animoſité que la mauvaiſe humeur de l'autre avoit fait naître, & celui-ci retenoit par ſon eſprit les avantages que la facilité de l'autre auroit cedez. Auſſi habile à demander que le fut le Chevalier Guillaume Cheney à gagner Calais, il repliqua vertement au diſcours du Chancelier de l'Hôpital ſur le droit Ancien, & à la harangue de Montmorenci. Touché de compaſſion de voir qu'on negligeât l'Irlande, il obtint permiſſion d'établir une colonie dans la partie Orientale de la Province d'Ulſter, nommée Ardes, ſous la direction de ſon fils naturel, pour civiliſer & mettre à couvert en même tems ce pays-là.

Il étoit fort délié dans la Negotiation, & ſçavoit ſi bien mêler le ſerieux avec le plaiſant, qu'il étoit dificile de connoître s'il negotioit ou s'il railloit. Rien ne paroiſſoit plus naïf que ce qu'il diſoit, auſſi diſoit-il des choſes qu'on auroit trouvées mauvaiſes d'un autre, & qu'on trouvoit bonnes de lui, qui s'étoit mis ſur le pied de dire les veritez en plaiſantant. Tout habile qu'il étoit, il jugea mal de Charles IX. Roi de France, qu'il prit pour un Prince de bonne foi; mais il ne fut pas longtems dans l'erreur & connut bien la profonde diſſimulation de ce Prince.

En 1571. il fut envoyé à la Cour de France pour negotier conjointement avec Walſingham une Ligue plus particuliere. Il s'en tira avec ſon habileté ordinaire. On peut voir comme il s'en felicitoit dans ſes lettres à Milord de Burleigh. La Reine Catherine de Medicis lui témoignoit beaucoup d'eſtime, & ce fut à lui qu'elle s'adreſſa pour le mariage du Duc d'Alençon avec Eliſabeth.

Il s'étoit diſtingué dés le Regne d'Edoüard, ou l'on avoit ſi bonne opinion de ſa capacité, qu'il fut tout à la fois Intendant des Mines d'Etain, Doyen de Carliſle, & Prevot d'Eaton. Il étoit ſi fort conſideré, ſous le Regne de Marie, qu'il recevoit une penſion, à condition de demeurer dans le Royaume.

J'obliois de dire que le Duc de Norfolk ayant été arrêté, & mis à la Tour, accuſé de vouloir exciter une ſedition, & conſpirer contre le Gouvernement, pour ſe marier avec la Reine d'Ecoſſe, nonobſtant la promeſſe qu'il avoit ſolemnellement

 fait

fait au contraire; le Chevalier Thomas Smith fut un des deux Commissaires nommez pour examiner le Duc. Quelque tems aprés Smith comme on vient de dire, fut envoyé à la Cour de France qui étoit pour lors à Amboise, pour notifier entr'autres choses les attentats des partisans de la Reine Marie, que les François faisoient mine de favoriser.

En 1576. quoique les Espagnols eussent promis à la Reine Elisabeth de ne pas envoyer de nouvelles Troupes dans les Pays-Bas, ils ne laisserent pas de faire passer en Flandres cinq cents hommes. Les Hollandois allarmez se plaignirent à la Reine Elisabeth de ce manquement de parole. Cette Princesse en fut ofensée, & en écrivit à Dom Jean d'Autriche qui rejetta la faute sur le Roi Philippe son Frere. Sur cela le Chevalier Thomas Smith fut envoyé en Espagne avec ordre de prier le Roi de faire sortir ces Troupes des Pays-Bas, d'autant mieux qu'elles ne servoient qu'à fomenter la rebellion. Ce voyage ne fut pas de grand fruit, & l'Ambassadeur ne remporta que des réponses vagues qui ne decidoient rien.

Les ouvrages qu'il nous a laissez sont des preuves qu'il ne se distinguoit pas moins dans la Republique des lettres, que dans la Politique. Il a fait un Traité *de la Republique d'Angleterre*; un de *l'Orthographe de la langue Angloise*, & de la prononciation de la Gréque, & un Commentaire qui meriteroit dit Cambden de voir le jour. Il étoit sçavant en Astronomie, comme il paroît par ce qu'il écrit à Walsingham au sujet d'une Comete qui parut pour lors. Il avoit une bonne connoissance des Simples, & avoit fait de sa propre main des remarques sur Matthiole. Il se plaint dans quelques-unes de ses lettres à Walsingham, qu'on lui avoit dérobé son Matthiole & ses remarques, & le prie de lui en envoyer un autre de Paris avec un étui d'instrumens de Mathematiques.

Remarques sur la vie du Chevalier Nicolas Throgmorton.

IL étoit le quatriéme fils du Chevalier George Throgmorton de Coughton dans la Province de Warwick. Il fut élevé au delà de la Mer, & y acquit une grande experience. Sous le Regne de la Reine Marie Wiat le fit accuser du crime de Leze-Majesté, & nonobstant sa sage & vigoureuse défense, & la probité de ses Jurez, il eut bien de la peine à se sauver du dernier suplice. La Reine Elisabeth connoissant son habileté, l'employa long-tems, prémierement en France, & puis en Ecosse: Cependant il ne devint pas riche, & il ne faut pas s'en étonner, puisqu'il fut toûjours opposé au Lord de Burleigh grand Trésorier d'Angleterre, & ce fut lui qui dans un Conseil de cabale, qui se tint contre le grand Trésorier sous les auspices de Leicester, conseilla de s'en défaire, comme étant le vrai moyen d'en venir à bout. Ses principales charges furent, Chambellan de l'Echiquier, & premier Sommellier d'Angleterre; charge qui faisoit quelque honneur, mais qui ne portoit aucun profit. Il étoit comme on vient de voir un des Ministres du Traité secret que l'Angleterre fit avec la France en 1559.

Le Dauphin fils d'Henri II. & depuis Roi de France sous le nom de François II.

ayant épousé Marie d'Ecosse, fille de Jacques V. Roi d'Ecosse, fit mettre sur son Ecu les armes d'Angleterre, & les Guises qui étoient Rois en France sans en porter le nom, avoient de grands desseins sur l'Angleterre. Elisabeth fut fort ofensée que Marie eût pris ses armes, & soufert qu'on l'appellât Reine d'Angleterre; mais elle se vit vengée en quelque maniere par la guerre civile qui déchira la France bientôt aprés, & dura plusieurs années, par les mauvais succez des Guises en Ecosse, par la mort d'Henri II. & du Dauphin son fils qui lui avoit succedé, & par plusieurs autres calamitez qui arriverent à la France. Throgmorton, brave homme, vigilant, actif, sage, penetrant, & prévoyant le danger de loin, mais d'un emportement extrême, étoit alors à la Cour de France avec le caractére d'Ambassadeur. Outré de voir afronter la Reine sa Maîtresse avec tant d'indignité, il en fit des plaintes au Conseil de France avec l'impetuosité qui lui étoit naturelle, & representa que le Roi de France dans les droits de Marie d'Ecosse son Epouse ne pouvoit prendre les armes d'Angleterre sans usurpation, quoiqu'Elisabeth pût legitimement prendre celles de France, comme étant dans les droits des douze Rois ses Prédecesseurs. Ce qu'il fit de mieux en cela, fut d'obliger Montmorenci, ennemi juré de la Maison de Guise, de persuader le Roi son Maître à ne pas prendre les armes d'Angleterre, parce qu'il *n'étoit pas bienseant que les armes de France fussent écartelées avec celles d'Angleterre, attendu que les premieres comprenoient celles-ci, & celles de tous les autres pays dépendans de la Domination du Roi;* raison plus convenable à l'ambition de ce Prince, que convainquante par elle-même. Ainsi les gens sages disent plûtôt ce qu'il est plus à propos de dire, que ce qui est dans le fond le plus raisonnable, l'importance n'étant pas de démontrer les choses, mais de les persuader.

Aprés bien des agitations & desagréables negotiations, il obtint enfin par le moyen du Connêtable de Montmorenci, que la Reine d'Ecosse ne prendroit ni les armes d'Angleterre, ni la qualité de Reine de cette Isle & d'Irlande, pendant la vie d'Elisabeth & de ses enfans si elle en avoit. Throgmorton ne sortit de cette ennuyeuse negotiation, que pour entrer dans une plus fâcheuse. Il paroissoit que les François ne cherchoient qu'un prétexte de faire la guerre à l'Angleterre, & dans cette vûë on faisoit à Throgmorton tous les chagrins qu'on pouvoit. On le tournoit en ridicule à la Cour, & il n'y eut pas jusqu'aux Comediens qui ne se mêlassent de le railler. On lui enleva violemment un de ses Domestiques contre le droit des gens, & les Guises le firent condamner aux Galéres contre toute justice. Les Anglois que le commerce avoit attirez en France, furent emprisonnez, ou abandonnez à la brutalité de la populace, sans aucune sorte de sujet, & sans qu'on daignât même se plaindre de leur conduite à la Reine Elisabeth, ou lui en demander justice. Throgmorton mal endurant de son naturel, se fit neanmoins violence. Il soufrit tout cela, resolu d'en soufrir encore davantage, plûtôt que d'abandonner la partie en abandonnant son poste, dans l'esperance de trouver l'occasion de se venger du mépris qu'on faisoit de son caractére, & de la violation du droit des gens à son égard. Cependant il se plaignit hautement au Conseil de France, des outrages qu'on faisoit à la Reine sa Maîtresse, des violences, des injustices, & des extorsions qui se commettoient sur ses Sujets, parlant par tout avec mépris du Duc de Guise, & ce Duc

lui répondant avec le même mépris. Le Conseil rejetta le blâme de ces violences sur la populace, & se contenta pour toutes reparations de faire quelques legeres excuses. Throgmorton n'étant pas d'assez bonne afaire pour prendre en payement des excuses si frivoles, leur dit fierement que ce n'étoit pas ainsi qu'on reparoit le droit des gens violé en la personne d'un Ambassadeur, dont les libertez étoient sacrées par les Loix divines & humaines, & se retira aprés avoir pris Dieu à témoin de l'injustice qu'on lui faisoit, resolu de s'en venger. La disposition des afaires de France lui en fournit le moyen.

Il s'étoit formé diverses factions sous le Regne d'Henri II. qui parurent dés qu'il fut mort, *& trouvérent pour se fortifier*, dit Mezeray, *les diferens partis de la Religion.* Les Guises soûtenus de la Reine Mere Catherine de Medicis, qui prenoit alternativement le parti qui convenoit le mieux à ses intérêts, s'étoient emparez de la personne du Roi, & en même tems de toute l'autorité. Throgmorton sçavoit bien tout cela, & sçût profiter du mécontentement des Princes du Sang, & des autres Grands, qui n'avoient d'autorité que celle que les Guises jugeoient à propos de leur donner. Il anima tellement le Roi de Navarre, le Prince de Condé son frere, Montmorenci, & les autres Grands, qui l'étoient déja assez, qu'il alluma une guerre civile en France, accompagnée de tant de troubles & de calamitez, que les Guises devenus odieux, ne pûrent la finir qu'à leur ruine entiere. Comme les Historiens ont parlé fort au long de cette guerre, & qu'elle n'est de mon sujet qu'autant que Throgmorton y eut part, je n'en dirai pas davantage. J'ajoûterai seulement qu'encore qu'il eût allumé un feu qui donna long-tems de l'occupation aux François, & les empêcha de troubler l'Angleterre, il n'eut pas neanmoins à son retour la recompense que son courage & sa capacité auroient dû lui faire obtenir. La raison est que Milord de Burleigh n'étoit pas de ses amis, & qu'il mettoit tout en œuvre pour humilier cet esprit trop libre, trop fier, & trop entreprenant, qui se declaroit trop souvent contre lui.

Aprés que Throgmorton eut sondé les Protestans de France, & pris des mesures avec eux sur les moyens de faire une Ligue entre les deux Royaumes, en cas qu'on leur donnât secours, il écrivit son sentiment à la Reine qui faisoit quelque dificulté de s'engager dans cette afaire, & lui dit en substance.

1. Qu'elle ne devoit pas s'amuser à deliberer sur ce qu'on pouvoit ou ne pouvoit pas faire legitimement; mais se déterminer sans retardement sur les choses nécessaires à sa sûreté.

2. Que la politique de toutes les Nations étoit de prévenir le mal; Que celle des Anglois étoit de se rendre redoutables; & que l'Angleterre n'est jamais paisible que quand elle est en armes.

3. Que de quelque maniere qu'on se conduisît, on devoit compter, que la France ne peut jamais être pauvre, ni vivre en paix trois ans consecutifs. A quoi la Reine Elisabeth ajoûtoit: *Que l'amitié des François pouvoit valoir quelque chose, mais non leur voisinage.*

François Comte de Bedford avoit l'honneur de cette Ambassade, & Throgmorton la peine, toûjours occupé à donner des instructions au Chevalier Thomas Chaloner

loner qui étoit en Espagne, au Chevalier Henri Killegrew en Allemagne, aux Chevaliers Thomas Randolph & Pierre Mewtas en Ecosse. Il conseilloit aux deux premiers de donner l'allarme aux Princes de ces Pays-là, & aux autres de reünir la Noblesse d'Ecosse. Il se fit prendre prisonnier par les Protestans à la Bataille de Dreux, pour leur donner secretement des conseils sans se rendre suspect, & apprendre d'eux le veritable état de leurs afaires, jusques à ce qu'ayant découvert la legereté & l'inconstance de leurs Généraux, ils s'assûrérent de lui comme étant trop délié pour la faction, & trop habile à exciter des troubles & des mouvemens. Lorsque la jeune Reine d'Ecosse voulut se marier au jeune Lord Darley, il lui dit qu'elle deliberoit long-tems sur une chose qu'elle ne devoit faire qu'une fois. Resoluë enfin de n'en rien faire, il conseilla,

1. De faire paroître une armée sur les frontieres.
2. De renouveller les Loix Ecclesiastiques contre les Catholiques Romains.
3. De faire arrêter Hereford.
4. Et d'avancer le Lord Dudley.

Mais la Reine s'étant mariée au Lord Darley, Seigneur d'un bon naturel; & ayant été insultée par ses Sujets, il soûtint contre Buchanan l'autorité Royale: mais sentant que les Ecossois avoient dessein de se donner aux François, & voyant qu'ils traitoient indignement leur Reine, il lui conseilla de resigner son Royaume, alleguant pour raison qu'elle pourroit s'en faire relever, d'autant mieux qu'une resignation extorquée en prison étoit nulle. Il conseilla ensuite aux amis de la Reine d'Ecosse, 1. De traiter avec Cecill pour faire passer de l'argent au delà de la Mer. 2. De proclamer la succession de la Reine d'Ecosse. Il se joignit avec Leicester pour perdre le Duc de Norfolk: mais il étoit trop bien instruit des secrets de ce Politique pour vivre long-tems. Aussi mourut-il en 1570. le 12. de Février, âgé de 57. ans, & fut enterré à Londres dans l'Eglise de Saint Martin. Il mourut en soupant mangeant de la Salade. On crût qu'il avoit été empoisonné, d'autant mieux qu'il mourut chez Milord de Leicester, qui passoit pour grand maître en l'art d'empoisonner. Ce fut un bonheur pour lui & les siens, qu'il mourût ainsi subitement; car s'il avoit vécu plus long-tems, il y a apparence que son humeur active & turbulente l'auroit fait tout au moins dépouïller de ses biens. Cambden en parle comme d'un homme de grande experience, d'une penetration & d'une diligence singuliere; mais capricieux & trop inquiet. Leicester parle de sa mort écrivant à Walsingham, en ces termes: *Nôtre bon ami le Chevalier Nicolas Throgmorton mourut lundi chez moi subitement. Il avoit été à l'extrémité le Mardi précedent. Son poûmon étoit ruiné, & le froid qu'il avoit soufert a été cause qu'il est mort subitement. Son ame est avec Dieu. Nous qui étions ses amis faisons une grande perte.* Walsingham lui dit en réponse. „ J'ai appris avec bien de la „ douleur par la vôtre, la mort de nôtre cher ami le Chevalier Throgmorton. Cette „ perte seroit moins grande, s'il n'y avoit que les amis du mort qui s'en sentissent; „ mais elle retombe en general sur Sa Majesté & sur la Patrie; perte d'autant plus „ considerable, ceci soit dit sans ofenser personne, que je ne connois personne qui „ puisse remplir dignement ce vuide, & pour le conseil en tems de paix, & pour la „ prudence en tems de guerre.

Milord

Milord de Burleigh en parle aussi à Walsingham en ces termes, qui paroissent un peu diferens de ce qu'en dit Leicester. „ Je n'ai plus rien à vous dire, si ce n'est „que Dieu a cet aprés-midi retiré en son repos le Chevalier Nicolas Throgmorton, „n'ayant langui que six à sept jours d'une pleuresie, jointe à une maladie qu'on nom- „me *Periplen.* Il n'a fait que nous montrer le chemin par où nous devons passer. „Mes frequentes incommoditez m'apptennent sufisamment à profiter d'un tel exem- „ple.

Remarques sur la vie du Chevalier Henri Killegrew.

LEs voyageurs disent, qu'on voit encore à Jerusalem le lieu où Abscalom fut enterré, & que tous les Pelerins qui passent auprés y jettent une pierre par honneur. Ne seroit-ce pas être de mauvaise humeur de parler de la memoire du digne personnage dont il est ici question, sans lui rendre les honneurs & les hommages qui sont dûs à son merite. Comme le Diamant & la bague dans laquelle il est enchassé, se donnent de l'éclat l'un à l'autre, on peut dire aussi que la maison du Chevalier Henri Killegrew lui fit honneur, & qu'il en fit pareillement à sa maison, & la rendit celebre. L'écriture est le caractére de la parole, comme la parole est le caractére de l'esprit. La lecture des Oraisons de Ciceron qu'il lût & relût durant sa vie, lui formerent un stile uni, naturel, & fleuri. Les Ofices du même Auteur, que les enfans lisent, & que les habiles hommes entendent, étoient si fort du goût de Milord de Burleigh, qu'il avoit toûjours ce livre sur lui en quelque lieu qu'il allât, disant que cet ouvrage & la Rhetorique d'Aristote, pouvoient faire un sçavant & un honnête homme. Les belles & magnifiques Oraisons de Ciceron contre Antoine, Catilina, & Verrés, les Commentaires de Cesar aussi habile à écrire, qu'intrepide à combattre; l'élegant Ciceron, le grave, le judicieux, & le magnifique Tacite, l'éloquent & fidéle Quinte Curse, le riche & concis Salluste, le prudent & brave Xenophon, dont la personne étoit la compagne de Themistocles, comme son livre étoit le modéle de Scipion l'Africain dans toutes ses guerres, l'ancien & l'agréable Herodote, le sententieux & sage Thucidide, le varié & utile Polybe, Siculus, Denys d'Halicarnasse, Trogue Pompée, Orose, Justin &c. faisoient l'équipage du Chevalier Henri Killegrew dans tous ses Voyages. C'est là, pour parler comme Diodore de Sicile, que contemplant comme sur un téatre, les divers mouvemens de la vie humaine, remarquant les considerables circonstances des lieux, des personnes, des tems, des mœurs, des occasions &c. il se rendoit sage aux dépens d'autrui, & profitoit des bevuës & des disgraces de ceux qui l'avoient précedé. A ces grands & celebres Auteurs de l'antiquité, il ajoûtoit le grave, le moeleux, & l'agreable Plutarque, dont les livres, disoit Theodore de Gaze, seroient une Bibliotéque complette à toute la terre, quand ils seroient les seuls au monde. Il n'étoit jamais embarrassé dans la lecture de l'histoire. La Cosmographie étoit son guide, & les Cartes lui servoient à bien examiner ce que chaque lieu avoit d'important. D'un coup d'œil il jugeoit de la situation, des intérêts, & des avantages des Nations, dont l'ignorance a tant fait faire de fautes à plusieurs

hommes d'Etat & Généraux d'armée. Témoins Cirus à Termopiles, & Craſſus dans le pays des Parthes. De là vient auſſi qu'Alexandre le Grand, faiſoit toûjours porter de bonnes Cartes, pour apprendre les Defilez, les Rochers, les plaines, les Rivieres, &c. Mais il ne ſerviroit pas de grand' choſe de connoître les lieux, ſi l'on ne ſçavoit pas le ſecret de les ameliorer. Auſſi entendoit-il ſi bien les Mathematiques, qu'il pouvoit inventer je ne ſçai combien de machines, & juger de la Fortification, de l'Architecture, des Vaiſſeaux, du vent, des jets d'eau, & generalement de tout ce qu'il peut y avoir au monde d'utile à l'homme. Il ſe délaſſoit quelquefois de ſes autres études à faire des vers. La Muſique qu'il aimoit lui aidoit auſſi à refaire ſes eſprits fatiguez. Il diſoit que cette ſcience ſoutenoit ſa vie languiſſante, dilatoit ſon cœur, diminuoit ſa melancolie, regloit & rafinoit ſes inclinations irregulieres & groſſieres, fixoit ſes idées & leur donnoit de la vivacité, & par une ſecrete & celeſte vertu, élevoit ſon eſprit preſque à la nature Angelique, à ce qu'il diſoit. Il n'étoit pas moins curieux à plaire a ſes oreilles, qu'exact à ſatisfaire ſes yeux. En éfet il n'y avoit point de ſtatues, d'inſcriptions, ou de medailles en Italie, en France, & chez le grand Duc de Florence dont les raretez ſont tant eſtimées, qu'il n'eût veuës. Perſonne ne deſſinoit mieux que lui, ni ne peignoit plus vivement & avec plus d'imagination. C'étoit un Albert Durer * pour les proportions, un Goltzius pour les traits hardis, la varieté des poſtures, la curioſité & la juſteſſe des ombres, un Michel Ange pour la vivacité de l'imagination, & un Holben pour les pieces à l'huile.

Non ſeulement il parloit bien & avec grace, il avoit encore un grand fonds d'érudition. Il entendoit le Blaſon en perfection, & démêloit ſans peine les alliances, les intérêts, & les correſpondances des plus anciennes & plus illuſtres maiſons; ce qui lui donnoit de grands avantages pour juger des évenemens, & negotier avec ſuccez avec tout le monde. Ses exercices répondoient à ſes emplois, c'eſt à dire qu'ils étoient honnêtes & mâles. Les livres lui ſervoient à polir l'eſprit, & les exercices violens pour fortifier le corps. Auſſi étoient-ce les deux auſquels il s'attachoit le plus. Il avoit coutume de dire qu'il falloit deux yeux pour voyager, l'un pour s'obſerver ſoi-même, & l'autre pour obſerver les autres. Ce Gentilhomme eut la direction du jeune Brandon; il fut l'Agent du Chevalier Jean Maſon ſous le Regne d'Edoüard, & le premier Ambaſſadeur que la Reine Eliſabeth employa aprés ſon avenement à la Couronne. Milord Cobham avoit ordre d'amuſer les Eſpagnols, Milord Effingham, de traverſer les François, & le Chevalier Henri Killegrew fut envoyé ſecretement en Allemagne, pour engager les Princes Allemans contre la Maiſon d'Autriche ſur le fait de la Religion. Son humeur enchanta par maniere de dire l'Electeur de Baviere; ſa manœuvre le rendit redoutable à celui de Mayence; ſa reputation entraina l'Electeur de Cologne & l'Electeur Palatin, & pas un d'eux ne pût reſiſter à ſon éloquence. Il fut en aide aux Lords Hunſdon & Howard dans la negotiation du Traité qui ſe fit à Londres avec la France; & à Milord d'Eſſex lors qu'il alla en Bretagne au ſecours des François; autant recommandable par ſa propre conduite, que par les remarques judicieuſes qu'il ſçavoit faire ſur la conduite d'autrui. Auſſi ſçût-

* *Celebre Peintre & Graveur, natif de Nuremberg. Vid. Felibien.*

il se garentir tout jeune qu'il étoit des fougueuses passions ausquelles n'est que trop ordinairement exposé un temperament vif & sanguin comme étoit le sien ; de sorte qu'il eut un soin extréme d'éviter un peché qui étoit alors si familier aux gens de guerre, aux personnes de qualité, & aux Courtisans. Il le regardoit même avec horreur. Parlant avec beaucoup de retenuë, se nourrissant sans aucune delicatesse, ne faisant qu'un repas le jour, & fuyant tout ce qui s'apelle sensualité. Joignez à cette frugalité le peu de sommeil dont il avoit besoin, & l'attachement qu'il avoit eu durant tout le cours de sa vie à toutes les choses où il falloit de l'industrie & de la diligence, & vous conviendrez qu'il ne donnoit que peu ou rien au plaisir. Nous avons en sa vie un exemple qui rendroit tout le monde parfait s'il étoit bien imité. On trouve en lui cette excellente Maxime que Charles I. vouloit qu'on recommandât à tous les Voyageurs, & le Docteur Hammond à tout le genre humain, *d'avoir toûjours quelque chose à faire.* Ce dernier la proposoit comme le plus excellent moyen pour l'innocence & pour le plaisir. *Le fardeau le plus pesant*, disoit-il, *ou la tentation la plus dangereuse, est de se reposer sur autrui des choses qu'on pourroit faire soi-même:* car le paresseux est non seulement la maison du Demon, c'est aussi son Royaume & son Empire.

En 1566. La Reine Elisabeth, soit pour se delasser de la fatigue des afaires, ou pour quelqu'autre raison politique, alla visiter les Académies d'Oxfort & de Cambridge, où elle fut reçûë avec toutes les acclamations & les rejouïssances possibles. Elle étoit encore à Cambridge lorsque Jaques Melvin y arriva. Il venoit de la part de la Reine Marie Reine d'Ecosse & du Roi son Epoux, pour lui notifier la naissance du Prince leur fils, qui fut depuis Jaques VI. Roi d'Angleterre & d'Ecosse, & la prier d'en être la Marraine. L'Ambassadeur fut fort bien reçû: Elle témoigna de la joye de la naissance du Prince, accepta l'honneur qu'on lui faisoit, & envoya à Edimbourg le Chevalier Henri Killegrew, pour feliciter la Reine sur ses heureuses couches, & l'assûrer qu'elle acceptoit avec joye l'honneur qu'elle lui faisoit. Il eut ordre en même tems de prier la Reine d'Ecosse de ne pas secourir les rebelles d'Angleterre ; ce qui lui fut promis : & dés que la Reine fut arrivée à Londres, elle fit partir le Comte de Bedfort pour assister de sa part à la ceremonie du batême, qui se fit au Château de Sterlin.

En 1571. le Chevalier François Walsingham étant tombé malade à Paris, où il étoit pour lors avec la qualité d'Ambassadeur, & hors d'état par consequent de satisfaire aux fonctions de sa charge, la Reine envoya le Chevalier Henri Killegrew pour remplir sa place, jusques à ce qu'il fût en assez bonne santé pour reprendre les afaires. Milord de Burleigh écrivant par lui à Walsingham, lui dit: *Quand j'aurois plus de loisir que je n'en ai, mon frere Killegrew m'empêcheroit de vous faire une longue lettre.* Il l'appelle son frere, parce qu'ils étoient mariez avec les deux sœurs, filles du Chevalier Charles Cooke, Burleigh avec l'aînée, & Killegrew avec la troisiéme. *Vous connoissez mon frere*, dit encore Milord de Burleigh à Walsingham ; *vous l'aimez, vous avez de la confiance en lui, & je suis persuadé qu'on ne sçauroit vous envoyer personne qui vous fût plus agreable ; Je puis vous assûrer qu'il vous aime de son côté comme si vous étiez son propre frere.* On peut lire dans les lettres de Walsingham, les

instructions

inſtructions qui furent données au Chevalier Henri Killegrew. La Cour étoit alors à Blois, où Walſingham la laiſſa ſous pretexte d'un voyage que le Roi avoit fait aux environs d'Angers. Il revint à Paris ſe mettre dans les remedes, & y trouva Monſieur Killegrew, qui ne prit ſon audience de congé que quelques ſemaines aprés l'arrivée du Chevalier Thomas Smith.

Dans le Traité d'alliance conclu par le Chevalier Smith & Walſingham avec la France, il étoit dit qu'on envoyeroit de part & d'autre des Députez en Ecoſſe pour travailler de concert à rétablir la paix dans ce Royaume. La France y envoya de ſa part Monſr. de la Croque qui fit un long ſejour en Angleterre, ſous prétexte que ſa Commiſſion n'étoit pas aſſez étenduë. Ce retardement fut regardé par les François comme une contravention au Traité. Il paſſa enfin en Ecoſſe, & fut ſuivi quelque tems aprés de Killegrew Commiſſaire de la Reine Eliſabeth, qui mit en bon état les afaires de ce pays-là.

Remarques ſur la vie du Docteur Dale.

Valentin Dale Docteur en Droit, & Maître des Requêtes ordinaires de la Reine Eliſabeth, le Lord North, & le Chevalier Thomas Randolph, étoient contemporains, & à peu prés dans les mêmes emplois. Walſingham demandant avec inſtance d'être rapellé de ſon Ambaſſade de France, le Docteur Dale fut choiſi en 1572. pour aller prendre ſa place. Perſonne ne ſçavoit mieux la correſpondance que les François avoient avec les Ecoſſois que le Chevalier Thomas Randolph, qui avoit paſſé la fleur de ſon âge dans ces deux Etats, perſonne ne connoiſſoit mieux que le Docteur Dale les intérêts de l'Angleterre en France & en Eſpagne. Il s'étoit trouvé à ſix Traitez. Au prémier il avoit fait la fonction de Secretaire, & au dernier l'office de Miniſtre: Perſonne n'étoit plus capable de repreſenter l'état de l'Angleterre que Milord North, qui avoit demeuré deux ans chez le Chevalier François Walſingham, quatre au ſervice de Milord de Leiceſter, qui avoit vû ſix Cours, s'étoit trouvé à vingt batailles, à neuf Traitez, & à quatre joûtes ſolemnelles. Ce Seigneur avoit de grandes parties, homme reſervé, vaillant Soldat, & habile Courtiſan. Dale étoit un homme extrémement délié, & il avoit toûjours quelqu'un à la ſuite de la Reine Mere de France, de la Reine d'Ecoſſe, & du Roi de Navarre. Le Chevalier Thomas Randolph étoit ſi vigilant, qu'il donna avis en un même jour à l'Agent d'Angleterre en Ecoſſe, qu'on avoit deſſein d'enlever le jeune Roi, & de dépoſer le Regent. Il avertit Eliſabeth du mariage de l'oncle du Roi d'Ecoſſe, & de la fille de la Comteſſe de Shrewsbury, & donna au Comte de Huntington qui étoit alors Gouverneur du Nord, des inſtructions ſecretes ſur une afaire, qui ſauva les côtes du Nord, comme l'a reconnu ſouvent Milord de Burleigh. Milord North avoit l'œil ſur les progrez de la France, le Docteur Dale ſur les alliances, & l'un & l'autre prenoient garde que le Prince d'Orange ne ſe mît ſous la protection de la France qui eſt toûjours une mauvaiſe & redoutable voiſine. Le Chevalier Jean Horſey Ambaſſadeur en Hollande propoſoit beaucoup & ne faiſoit rien, le Chevalier Thomas Randolph faiſoit beau-

coup en France, & ne disoit rien: cependant l'un & l'autre par le secours du Docteur Dale, firent de l'Angleterre le balancier de la France & de l'Espagne, c'est-à-dire le contrepoids qui donnoit le mouvement qu'elle vouloit à ces deux Puissances. Henri VIII. apelloit l'Angleterre le balancier de l'Europe, & Antonio Perez Secretaire d'Etat, n'en disconvient pas dans la lettre qu'il écrit au Comte d'Essex en lui envoyant un livre: *Quod illic*, dit-il, *de æquilibrio Galliæ & Hispaniæ asseritur, Angliam esse Examen Europæ, staterásque illa duo regna ejusdem Europæ, non omnino rejiciendum est à prudenti viro.* Cela fait voir le grand intérêt qu'ont ces deux Couronnes à ménager l'amitié de l'Angleterre, qui étant leur balancier par maniere de dire, à cause de l'avantage de sa situation, peut toûjours faire pencher la balance en faveur du parti qu'elle embrasse. Elisabeth sçût parfaitement bien profiter de cette sage leçon de son Pere. Elle en fit la Maxime fondamentale de son Regne, qui fut également long & heureux. Ce fut dans cette veuë qu'elle tendit la main à la France pour la relever, de peur que sa chûte ne portât à la Monarchie universelle un Prince qu'elle avoit intérêt d'humilier & d'afoiblir.

Le bon Pape Clement VIII. étoit bien mal informé de l'Etat de l'Angleterre, qui ne fut jamais plus florissante, ni plus puissante par Mer & par Terre, que sous le Regne d'Elisabeth, dont Sixte V. son Prédecesseur disoit à tout moment: *Ch'era un gran cervello di Principessa*, lors que le Cardinal d'Ossat lui ayant représenté, combien il seroit dificile aux Espagnols de conquerir l'Angleterre: 1. *Parce qu'elle avoit plus de Vaisseaux de guerre qu'aucune Puissance du monde:* 2. *Parce que les Espagnols avoient déja perdu beaucoup de Vaisseaux, d'hommes, & quantité de munitions:* 3. *Que l'Angleterre étoit abondante en vaillans hommes, & ennemis des Espagnols*, &c. Il répondit; *que tout cela étoit vrai; mais que l'Angleterre avoit été conquise, & qu'elle pouvoit encore l'être; qu'elle étoit desunie, déchirée par la diversité des Religions, & gouvernée par une vieille femme, sans mari, & sans successeur certain: Que cette femme avoit fait de grosses dépenses, & que ses Finances devoient par consequent être épuisées: Que d'ailleurs il avoit remarqué, que les femmes qui avoient long-tems regné, & aimé le plaisir étant jeunes, devenoient dans la vieillesse le mépris de ceux pour lesquels elles avoient eu de l'attachement.* Ce bon Pape ne connoissoit guere ni l'Angleterre, ni celle qui la gouvernoit, ni l'intérêt que la France avoit d'empêcher que les Espagnols n'en fissent la conquête. Elisabeth étoit une femme; mais une femme qui valoit le plus brave & le plus sage des Princes qui l'avoient précedé; & infiniment plus que les quatres Rois qui lui ont alternativement succedé. Aussi a-t-on dit sur son sujet,

L'Anglois fut des peuples l'éfroi
Pendant qu'Elisabeth fut Roi;
Mais il jase, il file, il caquette
Du tems de la Reine Jaquette.

Cette digression nous a un peu écartez de nôtre sujet. Reprenons nôtre relation.

Milord North & le Docteur Dale donnerent de l'occupation aux Espagnols dans les

les Pays-Bas, prirent garde aux frontiéres de la France, & eurent toûjours des Agens auprés du Prince d'Orange & de Dom Jean d'Autriche. Le Chevalier Thomas Randolph agissoit en Ecosse avec le même soin qu'en France. Il commença par faire paroître beaucoup de resolution, & joüa ensuite de tête dans sa negotiation. D'un côté il animoit Morton, & de l'autre il amusoit Lenox. Pendant qu'il ménageoit le jeune Roi, il negotioit avec Marre & Anguse. A la verité, dit Cambden, *il n'étoit pas du goût du jeune, & sage Roi Jaques;* mais il connoissoit parfaitement bien le genie des Ecossois, & ménageoit les afaires du Nord avec beaucoup de prudence, aussi clairvoyant dans les intérêts de ces pays-là, qu'heureux dans les negotiations qu'il y fit, témoin la prémiere Ligue de 1586. qui fut si avantageuse. La Reine Elisabeth avoit pour devise, *vide & taceo,* & le Chevalier Thomas Randolph, *video nec vident.*

Le Docteur Dale, Milord North, & le Chevalier Randolph, negotioient la paix avec les Espagnols prés d'Ostende, pendant que cette Couronne, alors redoutable, se preparoit sur les côtes d'Angleterre à faire la guerre à Elisabeth. Le Docteur Dale fit une si bonne manœuvre durant tout le cours de sa negotiation, que ses réponses firent connoître au Duc de Parme le genie des Anglois. Aussi n'osa-t-il pas, dit Cambden, éprouver la valeur d'une Nation, qui lui paroissoit si redoutable, à en juger par la resolution d'un simple particulier, auquel il se contenta de dire: *Ces choses sont en la main du Tout-Puissant.*

Il n'y eut point d'homme plus recueilli avec les autres, que le Chevalier François Walsingham, & personne qui le fut plus avec lui-même, que le Chevalier Thomas Randolph. Il avoit bien étudié Justinien, mais mieux le fameux Machiavel. Ils étoient tous deux sçavans, & avoient fait leurs études à la même Académie. Randolph avoit été trois fois Ambassadeur auprés des Seigneurs d'Ecosse durant les troubles; trois fois à la Cour de la Reine Marie dans les tems de tranquilité; sept fois à la Cour du Roi Jacques VI. Roi d'Ecosse, pour entretenir la bonne intelligence, & trois fois à la Cour de Basilides, Empereur de Russie, pour les afaires du commerce; une fois auprés de Charles IX. Roi de France, pour découvrir le dessein qu'il avoit formé, contre la liberté d'Ecosse; une fois auprés d'Henri III. pour lui donner avis d'une conjuration que ses Sujets tramoient contre lui; grands & importans services, mais qui ne furent guere bien recompensez. Ce grand homme, mais d'une modération & d'une modestie extraordinaires, quoiqu'il eût rendu des services si considerables, & qu'il fût chargé d'une grosse famille se contenta de la charge de Chambellan de l'Echiquier, & de celle de Maître des Postes. La prémiere n'étoit qu'un vain titre, & l'autre pour lors n'avoit que la reputation. On lui donna avec cela quelques terres, où il goûta durant quelque tems les innocens plaisirs de la vie champêtre; genre de vie qu'une delicatesse de conscience qui lui rendoit insuportables les tracas de la Cour, lui faisoit souhaiter depuis long-tems, comme il paroît par une lettre qu'il écrivoit à son bon ami Walsingham: *Qu'il est beau,* lui disoit-il, *& même qu'il est nécessaire, que vous & moi nous débarrassions enfin des piéges de la Cour, vous comme Secretaire d'Etat, & moi comme Ambassadeur; & que nous nous occupions l'un & l'autre à n'avoir plus de pensées que pour le Ciel,*

nôtre veritable Patrie; que nous nous repentions de nos fautes, & implorions la misericorde de Dieu. Tant il est vrai que plus on connoît la Cour, plus on est persuadé qu'un honnête homme y fait souvent un dangereux personnage. *Heureux le Courtisan*, a dit Seneque, *qui meurt au milieu des grandeurs;* mais plus heureux à mon avis, celui qui quitte la Cour au milieu de ses prosperitez, & qui n'attend pas qu'un revers subit & inopiné, l'en fasse sortir avec honte.

Au reste j'ai confondu ces trois hommes, parce que je les ai trouvez confondus dans les Auteurs Anglois, & que je me propose d'abréger.

Considerations sur la vie du Chevalier Walter Rawleigh.

LE Chevalier Walter Rawleigh étoit de bonne maison, & bien allié; mais il n'étoit pas riche d'abord. C'est un bel exemple de l'inconstance de la fortune, dont il fut, ce semble, le jouët. Elle prit soin de l'élever; elle l'abaissa ensuite, & puis le remit dans un état mediocre. En un mot rien ne fut plus capricieux & plus bizarre que les diferentes conditions de cet homme. Il fut élevé dans l'Université de la Cour. Comme il étoit Cadet de sa maison, dont le bien diminuoit tous les jours, il prévit assez quelle seroit sa destinée, & s'attendit aux incommoditez & aux peines qu'entraine d'ordinaire l'indigence. Le prémier parti qu'il prit fut d'aller servir en Irlande, service qui d'abord ne lui procura pas la nourriture & le vétement, aussi n'y fut-il pas long-temps, mais il y retourna bien-tôt aprés sous le commandement du Lord Gray. Milord d'Oxfort disoit de lui, qu'il avoit fait toute sorte de métiers, que de gueux il étoit devenu riche, & de riche redevenu gueux; mais il faut regarder cela comme un trait d'envie, plûtôt que comme une verité à tous égards. La Reine Elisabeth n'a jamais donné sa faveur qu'à des gens de merite, & non à des nouveaux venus, ou gens de peu, comme fit Louis XI. Roi de France, suivant le rapport de son Historien Philippe de Comines.

Walter Rawleigh avoit bonne mine, grand air, & étoit bien fait de sa personne; beaucoup d'esprit, mais plus de jugement, & parlant bien pour faire valoir ses avantages. Il avoit de plus quelque sçavoir qu'il perfectionna beaucoup par sa diligence, étant un Lecteur infatigable, & l'homme du monde qui observoit le mieux les personnes & les conjonctures.

Quoiqu'il fût revenu d'Irlande en meilleur équipage que la premiere fois, & qu'il eût eu avec Milord Gray un démêlé qui le fit connoître de la Reine & des Ministres, & dont on parlera dans la suite, n'étant pas neanmoins content de la mediocrité de sa fortune, il fit dessein d'aller dans les Pays-Bas, ou de faire un voyage en Mer, forcé si jamais homme le fut de faire, comme on dit, de néceffité vertu. La néceffité donne de l'industrie, & ce Chevalier en est une illustre preuve. On pouvoit dire de lui, *per mare, per terras, currit mercator ad Indos*, & il pouvoit dire de soi-même aprés le Philosophe, *omnia mea mecum porto*, étant certain qu'il fut long-tems n'ayant pour tout bien que ce qu'il avoit sur le corps. Ses soins & sa diligence firent tourner la chance; il n'en eut obligation qu'à soi-même, & l'on peut dire que le changement

de

de sa fortune fut son propre ouvrage. Combien d'aventures n'eut-il point? combien d'entreprises ne fit-il point, avant que de reüssir, & de faire parler de lui dans le monde? Ce ne fut qu'à force de bras qu'il s'éleva, & ce ne fut ni le hazard qui le fit reüssir, ni la Fortune qui releva son courage. Il avoit de la prudence & de la capacité, & tant d'industrie, qu'il fit une fortune égale à ses qualitez; & ses qualitez répondirent à l'élevation de son esprit. Sa Devise étoit, *ou mourir en galant homme, ou vivre avec honneur.* Il est certain qu'il faut de la resolution pour les grandes choses, aussi s'étoit-il mis en tête d'être Cesar ou de n'être rien. Cette disposition se rencontrant avec un esprit de grande étenduë, il apprit aisément la discipline militaire en Irlande & dans les Pays-Bas, & la navigation dans l'Europe & dans l'Amerique; & par dessus tout cela il avoit autant de patience à suporter les fatigues & les peines, que son état d'indigence le requeroit. Il partageoit son tems, & donnoit quatre heures au sommeil, quatre à la lecture, deux à la conversation, & le reste aux afaires. Jamais homme de guerre n'eut plus de fatigues à essuyer, & ne s'exposa davantage. Il n'estimoit rien tout ce qui n'étoit pas extraordinaire.

Comme la fin de tous les arts & de toutes les sciences, est de donner aux hommes des regles sûres pour les conduire par la voye la plus courte à la connoissance & à la pratique des choses, & que les découvertes que les autres ont faites avec beaucoup d'étude & une longue experience, nous font voir clairement & parfaitement les choses dont nous n'avions que des idées imparfaites & confuses, il n'y a rien de meilleur pour devenir sçavant, que de trouver la route la plus abregée pour apprendre & enseigner les choses qui appartiennent à chaque profession; aussi n'y avoit-il point de Soldat, point de Matelot, que le Chevalier Rawleigh ne consultât; point de Livre ou de manuscrit, point de Traité de navigation ou de guerre qu'il ne lût. L'étude & l'experience l'avoient rendu si sçavant, qu'il n'y avoit point de meilleurs principes pour le service de Mer & de Terre, que ceux qu'il donnoit. Il étoit si meditabond, qu'on auroit dit qu'il n'étoit pas propre pour l'action, & si agissant, qu'on eût crû qu'une si grande activité ne pouvoit pas être accompagnée de prudence; bon Soldat, & excellent homme pour la Cour; sçachant parfaitement le monde, & cependant homme de lettres; en un mot homme qui paroissoit né pour tout ce qu'il entreprenoit. Son genie le produisit à la Cour, & son genie l'y soûtint.

Le démêlé qu'il eut avec Milord Gray sous lequel il avoit servi en Irlande, fut le premier degré, & si je l'ose dire, la cause de son avancement. Ils plaiderent leur cause devant le Conseil qui voulut connoître de leur afaire. Rawleigh fit si bien valoir ses raisons, & conta ses aventures avec tant de succez, que la Reine & le Conseil eurent bonne opinion de lui, & firent cas de sa capacité. Cette afaire le fit connoître de la Reine, qui n'auroit peut-être jamais connu son merite sans cela, & lui acquit l'estime des Ministres. On dit que Milord de Leicester parla de lui à la Reine avec éloge, & que ce qu'il en dit contribua beaucoup à avancer ses afaires. Tout cela peut être vrai; mais il est certain, que cette Princesse ayant le goût bon, ne connut pas plûtôt Rawleigh, qu'elle lui donna son estime. Charmée de sa maniere de parler, & prenant plaisir d'entendre ses réponses, il devint bientôt son Favori,

vori, & ensuite son oracle; ce qui ne manqua pas de lui faire des envieux. Il ne fut pas moins heureux à faire valoir les intérêts particuliers de la Reine dans toutes les parties du Gouvernement, qu'à representer aux Sujets en plein Parlement toutes les parties de leurs devoirs.

Il remarqua sagement deux choses sur le caractére d'Elisabeth. La premiere qu'elle n'étoit pas liberale; & la seconde qu'elle étoit delicate sur le chois de ses Favoris. De là il conclut prudemment, qu'il ne pouvoit rien faire à moins qu'il n'eût du bien, & qu'il n'eût aquis de la reputation.

Pour le premier il prit le parti de la Mer, où l'on vit si souvent sa fortune embarquée, s'il m'est permis de parler ainsi, sur un seul Vaisseau. Pour le second il entra dans le service par Terre, n'attendant que l'occasion de se signaler, & fondant sur une seule action toutes ses esperances. Il avoit les yeux sur deux concurrens, l'un pour l'action, c'étoit le Comte d'Essex; l'autre pour le Conseil, c'étoit Milord de Burleigh. Il servit sous le premier dans les pays étrangers pour lui donner de l'ombrage, & eut dans le Royaume des complaisances pour l'autre en vûë de le traverser. Mais comme il n'étoit pas assez puissant, quoiqu'il fût assez habile, pour se soûtenir contre ces deux Ministres, il échoüa, parce qu'ils ne le regardérent pas comme un homme assez humble pour être à leur service. Milord de Burleigh l'aimoit dans le fond, parce que le Comte d'Essex le haïssoit; mais il lui fit bien voir, *qu'il étoit plus sûr d'avoir à la Cour plusieurs ennemis également puissans, qu'un faux & ambitieux ami qui s'étoit mis en état de commander absolument.*

On peut dire qu'il s'éleva par deux moyens: prémierement en faisant dans le Parlement des projets qui surpassoient l'attente de tout le monde; projets qui tout avantageux qu'ils étoient à la Reine, donnerent de grands préjugez de son irreligion, & le perdirent dans l'esprit des peuples. Secondement en faisant dans la guerre des coups hardis & extraordinaires qui passoient ses ordres; coups qu'il faisoit pour braver ses Generaux & pour aller plus loin qu'eux, & qui lui auroient coûté la tête, si son genie ne lui avoit pas fourni les moyens de se prévaloir de leur facilité & bonté, & de les ramener à force de complaisances.

Comme la Cour n'est jamais sans envie, & une fortune éclatante sans envieux, ceux-mêmes qui avoient contribué à élever le Chevalier Rawleigh, & le protegeoient dans son élevation, commencerent à s'allarmer de sa faveur naissante, & à craindre qu'elle ne fît tort à la leur. Ils cabalérent contre lui, & mirent tant de moyens en œuvre pour le ruiner, qu'il ne pût s'empêcher de sentir que son credit diminuoit, ne voyant plus auprés de lui cette foule de Courtisans qui n'encensent qu'à la fortune. Ne se sentant pas assez puissant pour défendre le terrain contre de si redoutables Antagonistes, il prit son parti en homme sage, & ne pensa qu'à la retraite. Il reprit les armes dans l'esperance que le tems modereroit ses passions & celles de ses ennemis, & que l'absence feroit évanouïr l'envie, ou que les envieux ne le voyant plus, ne lui feroient plus l'honneur de songer en lui. Sa retraite fit du bruit à la Cour, & il y en eut même qui parlerent de le rapeller, mais il étoit trop habile pour revenir si-tôt. Le succez répondit à son attente, & son absence fit l'éfet qu'il s'en étoit promis. A son retour toutes choses se trouverent si heureusement changées,

gées, qu'il devint plus puiſſant que jamais, & eut part à la bienveillance de la Reine juſqu'à ſa mort.

Les opinions furent partagées ſur ſa retraite : les uns l'attribuerent à un éfet de prudence, & les autres à un principe de foibleſſe. Les premiers diſoient, que ne pouvant tenir contre des ennemis ſi redoutables, il avoit ſagement fait de ſe faire honneur de la néceſſité, & de laiſſer au tems le ſoin d'appaiſer l'averſion de ſes ennemis, ou de faire agir l'afection de la Reine. Les autres diſoient au contraire, que c'étoit donner cauſe gagnée à ſes ennemis que de lâcher ainſi le pied; & que quelque grandes choſes qu'il pût faire dans les pays étrangers, n'ayant perſonne qui parlât pour lui que le merite de ſes actions, il ſeroit fort aiſé à ſes ennemis qui avoient l'oreille de la Reine, de les tourner à ſon deſavantage, ou de les empoiſonner de maniere qu'ils lui en feroient des crimes.

On ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'y ait dans la vie du Chevalier Rawleigh deux choſes qui paroiſſent ſurprenantes. 1. La diligence & l'adreſſe qu'il fit paroître d'abord; 2. Le foible qu'on vit en lui ſur la fin.

Quant à la premiere, ſi l'on conſidere combien de travail lui coûtoient ſes études, combien de lectures il étoit obligé de faire, combien de gens il avoit à obſerver, l'obligation où il étoit de lire non ſeulement les Auteurs ordinaires, mais encore tous les vieux manuſcrits qui lui tomboient ſous la main : ſi l'on fait attention au commerce qu'il entretenoit avec ſes amis & avec les Etrangers, à ſes papiers qu'il lui falloit revoir; au grand nombre de viſites qu'il recevoit, ſoit d'honnêteté, d'afaires, ou de converſation, qui lui emportoient beaucoup de tems; aux ſervices qu'il rendoit à toute ſorte de gens; aux afaires dont la Reine le chargeoit, à ſes lettres qui lui emportoient un jour de la ſemaine; au tems que ſes diſgraces lui avoient fait perdre en l'obligeant d'interrompre le cours methodique de ſes entrepriſes; ſi lon conſidére, dis-je, tout cela, & qu'on compte bien le tems qu'il falloit donner pour y ſatisfaire, on ſera ſurpris qu'un homme qui faiſoit tant de choſes ait pû rien écrire, & qu'un homme qui a tant écrit, ait pû fournir à autre choſe; mais bien plus ſurpris encore, qu'ayant été detourné par tant de traverſes, il ait pû conſerver un eſprit aſſez net & aſſez calme pour les grands ouvrages qu'il a laiſſez aprés lui, ſi l'on conſidere ſur tout, que de tous ſes beaux diſcours qui font l'ornement de ſon Hiſtoire & de ſes autres Livres, il n'en a jamais lâché un ſeul qui n'ait été examiné, par ceux qui les lui avoient fournis. Cet examen ſe faiſoit devant lui : aprés quoi il leur donnoit la forme, & en compoſoit les excellens ouvrages qui paroiſſent aujourd'hui ſous ſon nom.

Qu'il me ſoit permis de faire encore ici une courte digreſſion, & de dire, que la remarque que je viens de faire ſur le Chevalier Rawleigh, me fait ſouvenir d'un grand Prélat * de cette Nation, qui ne fait pas moins d'honneur à l'Egliſe par ſon ſçavoir, que par ſa grande charité & par ſa vie exemplaire. Il eſt ſurprenant à combien de choſes cet excellent homme eſt capable de fournir. On l'a vû occupé aux afaires de l'Etat ſous un Regne dificile, & aſſiſtant au Conſeil toutes les fois qu'il s'aſſembloit; prêchant tous les Dimanches ou à ſon Egliſe, ou à la Chapelle du Roi, chargé des

* *L'Evêque de Londres d'aujourd'hui.*

afaires de ſon Diocéſe, & de celles des Proteſtans François refugiez ; traitant deux fois la ſemaine; recevant tous ceux qui le viſitoient, faiſant regulierement ſes devotions aux heures ordinaires ; donnant audience à tout le monde, & conſervant au milieu de tant d'occupations & de pluſieurs autres dont je ne parle point, une tête ſi nette, un eſprit ſi tranquile, & une memoire ſi fidéle, qu'il ſe ſouvenoit trois ſemaines aprés de la moindre afaire dont on l'avoit entretenu. Dés qu'il voyoit la perſonne qui lui en avoit parlé il le prévenoit preſque toûjours en lui diſant d'abord l'état de ſon afaire, quelque petite qu'elle fût. Revenons au Chevalier Rawleigh.

Comme il n'y a rien de parfait en ce monde, avec tant de belles qualitez ce grand homme avoit auſſi ſes défauts, & il fit paroître bien du foible vers la fin de ſa vie. Il y avoit des gens qui conſeilloient à la Reine de porter la guerre en Eſpagne, & d'autres qui étoient d'avis qu'on ruinât le commerce des Eſpagnols dans les Indes; il donna là-deſſus un conſeil qui marquoit beaucoup de foibleſſe, & fut aſſez ſimple pour confier au Chevalier Jean Burrough la partie de cette expedition dont on avoit les meilleures eſperances, & prit pour lui la plus fatale où il alla ſuccomber. Ne fut-ce pas encore une petiteſſe d'eſprit que ſon entêtement contre le Roi Jaques. Il étoit Capitaine de la Garde, gardien des cinq ports, Gouverneur de Virginie, pays qu'il avoit découvert, avantages aſſez grands pour contenter un eſprit juſte; cependant il alla imprudemment contrecarrer, s'il faut ainſi dire, ce Prince contre la loi du pays, contre le genie de la Nation, contre la reſolution de la Nobleſſe, & contre la raiſon même, qui nous apprend que les Princes ne ſont jamais mieux retenus que par leur interêt ? Mais ne fut-ce pas une foibleſſe extréme aprés avoir mécontenté le Roi Jaques, d'aller s'engager dans une conjuration, qui ſuivant les apparences devoit faire peu de mal aux autres, & peu de bien à lui-même. Mais étant coupable à l'égard du Roi Jaques & ce Prince le regardant d'un œil d'envie, ne devoit-il pas faire un meilleur uſage de la perte de ſa liberté ? Sçachant comme il faiſoit que les Princes ne pardonnent pas aux gens de conſequence qu'ils ont ofenſez, ou dont ils ont été ofenſez, devoit-il ſoûpirer aprés une liberté qui fut la cauſe de ſa perte ? car s'il fût demeuré priſonnier, il n'eût pas fait le malheureux voyage de la Guiane où il perit, & que toutes ſortes de raiſons l'obligeoient de ne pas faire.

Il me ſemble qu'un homme d'un jugement ſi exquis, que le grand Tréſorier jaloux de ſes grandes parties craignit qu'il ne le ſuplantât, d'une conception ſi prompte & ſi vive, & d'une prudence ſi extraordinaire, que ſes Juges en furent ſurpris, d'une ſi bonne tête, qu'on le ſouhaitoit alors Secretaire d'Etat, d'une ſi grande reputation, qu'encore qu'il eût été quatorze ans priſonnier, des Princes intercederent pour lui, toute la Nation le plaignit, & le Roi Jacques n'oſa le faire executer ſans apologie, & pour n'y plus revenir, d'une ſi grande magnanimité, qu'il mourut avec une reſolution qui tient du prodige; il me ſemble, dis-je, qu'un homme ainſi fait ne devoit pas mourir à ſi bon marché ; mais il y a une puiſſance ſuperieure qui gouverne la ſageſſe auſſi viſiblement que la ſageſſe gouverne le monde. Quand je conſidere la Cataſtrophe du Comte d'Eſſex, j'appelle cela deſtinée; mais quand de lui je paſſe au

Cheva-

Chevalier Walter Rawleigh, je suis persuadé qu'il y a une providence qui préside à tous les évenemens.

On peut le louër par un endroit d'autant plus beau, qu'il est rare dans les personnes de sa profession, c'est qu'encore qu'il eût gagné de grands biens, il ne les avoit aquis ni aux dépens de l'Epargne, ni aux dépens de la bourse particuliere de la Reine, & il n'en avoit obligation qu'à la superiorité de son genie.

Remarques sur la vie de Milord Comte de Worcester.

Milord Comte de Worcester étoit fils du Chevalier Charles de Sommerset, premier Comte du nom de Worcester l'un des hommes de son tems le plus recommandable par sa prudence. Le Comte son fils qui n'a pas eu le moins de part à la faveur de la Reine Elisabeth, étoit de l'ancienne & illustre Maison de Beaufort, & décendu du Grand-Pere de la Reine du côté de sa Mere; ce qui ne contribua pas peu à lui aquerir la bienveillance de cette Princesse, d'autant mieux que cette Maison s'étoit rendue illustre & par son antiquité, & par sa fidélité. Quoi qu'elle fût de la Religion Romaine, ou soupçonnée d'en être, & que cela seul fût capable d'aliener l'esprit de la Reine, elle eut neanmoins toûjours de grands égards pour elle, & sur tout pour le Comte dont il est ici question. Il passa une partie de sa jeunesse sans venir à la Cour. Dés qu'il y parut la Reine le distingua, & le fit General de la Cavalerie, & puis Conseiller d'Etat. Il étoit dans sa jeunesse de fort bonne mine, le meilleur homme de cheval, & le plus fort Joûteur de son tems, les Joûtes étant alors le noble divertissement de la Cour. Aprés que le tems l'eut gueri de la violente passion de ces exercices mâles & honnêtes, il se rendit un bon & sage Conseiller. Il vit mourir tous les serviteurs de la Reine, & eut l'honneur de voir cette illustre Princesse même dans le lieu de son repos. Il mourut enfin lui-même paisiblement & en bonne vieillesse, plein de richesses & d'honneurs. Son Pere vivoit avec tant de frugalité, ne faisant qu'un repas le jour, qu'il mourut à la quatre-vingt-dix-septiéme année de son âge; son fils si ménager, qu'il ne mangeoit jamais que d'un plat n'alla qu'à sa quatre-vingt-quatriéme année. La Reine lui donna sa faveur, parce que comme le Roi son Pere, elle aimoit ce qu'on apelle un veritable homme, & elle la lui continua, parce qu'elle aimoit les habiles gens; ce qu'elle avoit aussi de commun avec son Pere. Son humeur enjoüée le fit aimer des Dames, & sa sagesse des Seigneurs. Il fut fait General de la Cavalerie à cause de son activité, & sa sagesse le fit Conseiller privé. Il étoit Catholique Romain; mais la Reine passa par dessus la Religion en faveur de sa fidélité. Elle avoit de coûtume en parlant de lui, de dire, *que Milord de Worcester avoit concilié deux choses qu'elle avoit cru incompatibles*, c'est à dire, *le Catholique Romain avec le bon Sujet.* Sa pieté n'étoit pas une pieté d'ostentation, mais une pieté solide, où il croyoit de bonne foi que consistoit le salut de son ame. Heureux en ce qu'il sçavoit se faire aimer; mais plus heureux en ce qu'il sçavoit encore mieux soûmettre ses passions. Il eut plusieurs chagrins, mais rien ne fut jamais capable de le faire sortir de son assiete naturelle. Sa

Maxime étoit, *qu'il faloit regarder de sang froid les choses dont nous ne sommes pas absolument les maîtres.* Il tenoit cette Maxime de son Peré, homme si prudent, si complaisant & si paisible, que quelqu'un, dit on, lui ayant demandé, comment il avoit pû se soûtenir sous le Regne turbulent d'Henri VIII. sous le Regne chancellant d'Edoüard, sous le Regne cruel & sanguinaire de Marie, & sous le Regne inopiné d'Elisabeth, & conserver le repos, la douceur, la traquilité, & la fermeté de son esprit? Il répondit qu'il s'instruisoit de l'intérêt du Royaume, pendant que les autres en observoient l'esprit.

Charles IX. s'étant marié avec Elisabeth d'Autriche fille de l'Empereur Maximilien, & la nouvelle Reine ayant accouché d'une fille, le Roi envoya le Comte de Rets à la Reine Elisabeth pour la prier d'être la Marraine de la Dauphine, & d'envoyer pour cet éfet en France Milord de Leicester, ou Milord de Burleigh. La Reine Elisabeth ne refusa point d'être Marraine de la Princesse, mais elle ne voulut envoyer ni l'un ni l'autre des deux Seigneurs qu'on demandoit, & répondit qu'elle envoyeroit une personne de qualité. Milord de Worcester fut celui qu'elle choisit; & ce fut le premier caractére public qu'il eut. Ses instructions sont dattées de Hamptoncourt le onziéme de Janvier 1572. V. S. signées par Thomas Smith Secretaire, avec une apostille de Milord de Burleigh. Milord de Worcester partit avec une grosse suite & un équipage des plus magnifiques. Son passage ne fut pas heureux, & il arriva un accident qui pensa brouiller les deux Cours. Certains Armateurs François, ou autres attaquerent le Vaisseau de l'Ambassadeur à la hauteur de Boulogne, le pillerent aprés un rude combat, & l'Ambassadeur même eut beaucoup de peine à se sauver au travers du feu & de la fumée. Milord de Burleigh en parle dans quelques-unes de ses lettres à Walsingham, comme d'une chose qu'il prenoit fort à cœur. Pour la Reine qui n'entendoit pas raillerie sur ces matieres-là, elle témoigna hautement qu'elle étoit fort ofensée de l'afront qui avoit été fait à son Ambassadeur, & donna ordre d'arrêter tous les Vaisseaux François & Flamans qui se trouvoient dans ses Ports; mais le Comte de Rets fit tant qu'elle revoqua cet ordre.

Milord de Leicester qui n'estimoit guere de gens & qui en aimoit encore moins, parle avec mépris de Milord de Worcester dans la lettre qu'il écrit à Walsingham en sa faveur. Voici mot à mot ce qu'il en dit. „ Milord de Worcester m'a prié de „vous écrire, pour vous prier d'en user avec lui rondement & en ami. Il se défie „de soi-même autant qu'il se fie à vos avis en tout ce qui regarde son Ambassade. Je „vous demande avec empressement vos bons ofices pour lui. Qu'il vous sufise seu„lement de sçavoir, qu'il est Papiste, & plein de bonne volonté pour les gens de sa „Religion, à cela prés bon & simple Gentilhomme, & propre à faire la ceremonie „du batême pour laquelle il est envoyé. On peut voir par ses instructions que sa Commission s'étendoit à des afaires plus importantes que le batême de la Dauphine; mais il seroit surprenant que Milord de Leicester fier & accredité comme il étoit, eût parlé de quelqu'un avec éloge.

Mais s'il étoit aussi simple que Milord de Leicester le represente, on peut dire au moins qu'il étoit afectionné à la Reine sa Maîtresse, qu'il avoit de la fidélité, ou du moins qu'il sçavoit bien garder les apparences. Voici un fait qu'on peut al-

leguer en preuve. Sa sœur qui s'étoit broüillée avec la Reine, voulut le venir voir durant son Ambassade, mais il ne voulut jamais la recevoir, qu'elle n'eût fait sa paix avec cette Princesse. Voici comme Walsingham qui étoit pour lors Ambassadeur ordinaire à la même Cour, en parle à Milord de Burleigh. „ Je ferois tort à Milord „ de Worcester, dit-il, si je ne vous informois pas de sa fidélité, & de la sagesse avec „ laquelle il en a usé avec sa sœur, qui a voulu le venir voir. D'abord qu'il a sçû „ qu'elle venoit, il m'en a donné avis, & m'a dit, qu'encore que ce fût sa sœur, „ il la regardoit comme une étrangere puisqu'elle avoit manqué de respect à Sa Ma„ jesté, & qu'il la regarderoit toûjours sur ce pied-là, jusques à ce qu'elle eût fait „ sa paix. Il n'a pas même voulu donner audience à la personne qui est venuë de „ sa part, & lui a fait défendre de l'aborder.

Sa haute naissance étoit soutenuë par de grands dons naturels & aquis. Il étoit robuste & bien fait de sa personne, d'une taille bien proportionnée; Grave extrémement, mais honnête dans ses manieres; vif de son naturel, mais fort reservé, laborieux, & vivant moralement bien; homme sage & insinuant, dont l'esprit étoit aussi noble, que le corps étoit robuste & vigoureux; pénetrant & prévoyant; remarquant tout, & toûjours prêt à parler. Il parloit avec tant de grace & d'éloquence, qu'il surprit le Roi Henri, & eut le bonheur de plaire au Roi Jaques, auquel il porta l'Ordre de la Jarretiere de la part de la Reine sa Maîtresse, & lui conseilla d'éloigner les Papistes du Conseil. Ce fut son dernier caractére public. Entre de si grandes qualitez qui rendirent recommandable le Comte de Worcester, il ne faut pas oublier sa mémoire, qui étoit des plus heureuses & des plus fidéles.

„ Aprés avoir vécu, dit Nanton, avec beaucoup de reputation & de distinction, „ il mourut riche, & dans une tranquile vieillesse; plus heureux en cela que plu„ sieurs autres, qui moururent comme des flambeaux mal éteints, dont le lumignon „ fumant laisse une puanteur qui choque l'odorât.

Remarques sur la vie de Robert Cecill.

LE Chevalier Robert Cecill, qui fut depuis Comte de Salisbury, étoit fils de Milord de Burleigh, heritier de sa sagesse & de sa faveur, mais non de ses biens qui échurent au Chevalier Thomas Cecill son Frere aîné, qui fut depuis Comte d'Excester. Si le Chevalier Cecill, avoit sujet de n'être pas content du partage que la nature lui avoit fait des agrémens du corps; il avoit à se louër de sa liberalité au sujet des avantages de l'esprit, qui ne pouvoient guere être plus grands. Il avoit le visage assez bien fait, mais son corps étoit petit & bossu. Cela fut cause que la Reine qui étoit fort dificile quand il étoit question de donner des dignitez, refusa longtems de le faire Secretaire d'Etat, quoique Milord de Burleigh son Pere, auquel elle avoit toutes sortes d'obligations, la solicitât en sa faveur. Elle vouloit non seulement des gens de merite, capables de bien remplir les charges; mais encore des gens bien faits qui lui fissent honneur. Aussi dit-elle à Milord de Burleigh qui la solicitoit de faire son fils Secretaire d'Etat, aprés l'avoir honoré du titre de Chevalier; que ce seroit une honte qu'un homme contrefait comme son fils, eût place avec

 des

des Seigneurs si bien faits. Cependant comme elle ne refusoit pas volontiers Milord de Burleigh, & qu'elle sçavoit d'ailleurs que la beauté de l'esprit de son fils reparoit richement la diformité de son corps, elle le fit enfin Secretaire d'Etat, ensuite Maître de la Cour des Gardiens. Aprés la mort de Buckhurst, la Reine le choisit pour soulager son Pere dans les afaires des Finances. Les gens de guerre n'en furent pas contens, & Milord d'Essex qui se croyoit le seul digne des faveurs de la Reine, en fut si outré qu'il quitta l'Irlande sans permission, & vint en Angleterre se faire couper la tête, comme on a déja dit ailleurs. Au moins est-ce le sentiment de Cambden, qui attribuë à cela le mauvais succez de l'armée en Irlande sous le Commandement du Comte, & la perte de ce Favori.

Je ne trouve pas que Robert Cecill soit entré dans les afaires d'Etat que vers la fin du Regne d'Elisabeth. Je ne vois pas qu'il soit parlé de lui sous le Regne de Marie pendant lequel son Pere même, quoique dés lors Secretaire d'Etat, n'avoit de part aux afaires, que quand on avoit besoin de son conseil, & qu'on étoit obligé de le lui demander. Il passa comme on a dit en parlant de lui, la plûpart du tems à la campagne, vivant en homme privé; & si Robert son fils étoit au monde, il étoit bien jeune & fit bien peu de figure sous le Regne de Marie. Je ne sçai dans quelle source a puisé Monsieur Amelot de la Houssaye ce qu'il a dit de Robert Cecill dans la page 418. du second Tome des lettres du Cardinal d'Ossat imprimées à Paris en 1698. avec les notes de ce sçavant Auteur. Voici comme il en parle. *Robert Cecill Secretaire d'Etat & grand Trésorier d'Angleterre, avoit changé de Religion comme de Maîtres. De Protestant ou Calviniste, qu'il étoit sous le regne d'Edoüard VI. il se fit Catholique sous celui de Marie, puis Protestant sous celui d'Elisabeth.* Il y a apparence, qu'il a confondu Robert Cecill avec Guillaume Cecill, c'est-à-dire qu'il a pris le Pere pour le fils; car si le fils étoit au monde sous les Regnes d'Edoüard & de Marie, il étoit si jeune, qu'on ne devoit pas penser en lui, & par consequent il ne se trouva pas en néceſſité de changer de Religion. Ce qui me persuade qu'il a confondu le Pere avec le fils, est que le Pere a éfectivement vécu sous les trois Regnes, & a eu les charges qu'il attribuë à Robert. Les Historiens Anglois disent même qu'il se ménagea pendant le Regne de Marie au sujet de la Religion; mais je n'ai lû nulle part qu'il en ait changé. L'Evêque de Salisbury dans son *Histoire de la Reformation d'Angleterre*, en parle comme d'un homme qui avoit toûjours été Protestant. Il y a apparence qu'il le fut; & il n'est guere croyable que s'il avoit été un cameleon en matiere de Religion, & homme à embrasser la Religion dominante, on eût éloigné de la Cour une tête à laquelle on étoit forcé d'avoir recours dans les afaires épineuses. Ce que Mr. Amelot ajoûte, *qu'il haïssoit extrémement la Couronne de France*, convient fort bien à Guillaume Cecill Baron de Burleigh, qui la haïssoit éfectivement, & qui en parle assez mal dans plusieurs de ses lettres, comme on pourra voir.

Pour faire en un mot le portrait du Chevalier Robert Cecill, il faut dire qu'il étoit le digne fils d'un si illustre Pere, & habile comme lui dans tout ce qui regardoit le Gouvernement de l'Etat. Pour Courtisan on peut dire qu'il le fut dés le berceau; cependant à l'âge de vingt ans & au dessus, il s'en falloit bien qu'il ne fût ce qu'il devint dans la suite. Le changement de climat fit voir ce qu'il étoit, & ce qu'il seroit

roit un jour. Il vécut dans un tems où la Reine avoit le plus besoin de gens de poids, & entre ceux-là Robert Cecill étoit le premier. Les instructions de son Pere, le tems, & la Cour qui étoit alors l'école de la ruse & de l'artifice, l'avoient rendu habile, & comme l'Angleterre n'avoit jamais été plus florissante & gouvernée par de meilleures têtes, aussi n'avoit-elle jamais été attaquée par de si puissans étrangers, & déchirée par tant de factions Domestiques. Il avoit l'esprit grand & la vûë longue. Le Chevalier François Walsingham avoit ouvert le Conclave, & Guillaume Cecill avoit éventé les cabales des Espagnols, & étoit si bien instruit de ce qui se passoit en Espagne, qu'il sçavoit ce qui se faisoit dans chaque port, chaque Vaisseau qu'on équipoit, dequoi il étoit chargé, où il alloit, quels obstacles traversoient les desseins des Espagnols, leurs conseils, & leurs resolutions. Robert avoit herité de toutes les connoissances de son Pere, & en avoit aquis de nouvelles; comme il paroît par la lettre suivante que Nanton n'a pas oubliée, & que je n'ai garde d'oublier aussi, étant une piéce trop importante. Milord Montjoy, depuis Comte de Devonshire, ayant été averti que les Espagnols faisoient de formidables préparatifs contre l'Irlande, écrivit pressamment à la Reine & au Conseil leur demandant des Troupes pour prévenir les Espagnols, & les aller attaquer dés qu'ils auroient mis pied à terre, comme aussi pour achever de pousser les rebelles; le Chevalier Robert Cecill qui l'aimoit autant qu'il en étoit aimé, lui écrivit en particulier ce qui suit.

Milord,

„ Comme je crains que vous ne soyez sensible que du côté de l'honneur, je dois
„ vous assûrer en particulier, que vous ne verrez point les Espagnols de cette an-
„ née. Je sçai les préparatifs qu'ils font, & ceux qu'ils peuvent faire. Comptez
„ qu'ils font en reputation de faire semblant de plus embrasser qu'ils ne peuvent te-
„ nir: Mais comptez aussi qu'ils feront l'année prochaine ce qu'ils ne peuvent faire
„ celle-ci. Je ne sçaurois encore vous dire, s'ils feront plus forts qu'ils ne le sont
„ à present; mais autant que je le puis sçavoir, vous pouvez compter qu'ils feront
„ décente dans la Province de Munster, & pour vous inquieter davantage en di-
„ vers autres lieux, comme à Kingshale, à Beer-Haven, à Baltimore, où vous de-
„ vez compter qu'ils se fortifieront, pour apprendre l'état des forces des Rebelles avant
„ que d'oser se mettre en campagne.

On peut juger du caractére de ce Ministre par les honneurs qu'il a reçûs de ses Souverains, & on ne sçauroit mieux faire son portrait qu'en empruntant la clause de la patente du Comtat de Salisbury. Il est dit en propres termes qu'on l'honore de cette dignité *pour sa fidélité, pour sa prudence, pour sa vigueur, pour sa sagesse, pour sa dexterité, pour sa prévoyance, & pour ses soins, non seulement pour les grandes & importantes afaires du Conseil en particulier, mais aussi pour toutes les autres choses qui regardent le Royaume en general.* Le témoignage qui lui est rendu est juste, & l'on peut dire, que jamais homme n'a mieux entendu l'art de gouverner l'Angleterre. Pendant le calme de la paix il veilloit aux desseins secrets qui se tramoient contre une

Prin-

Princesse qui étoit sur son declin, & dissipoit sans bruit & les conjurations & les conjurez, pendant qu'avec une bonne foi invariable pour sa Souveraine, & une fidélité à toute épreuve pour sa Patrie, il applanissoit les dificultez de la succession, également soigneux de ne donner aucun ombrage à la Reine sa Maîtresse, & de ne faire aucun préjudice à celui qu'il devoit avoir pour Maître, & avec lequel il entretenoit une honnête correspondance. Ce fut lui qui ouvrit le paquet d'Ecosse, dont on a fait mention en parlant du Comte d'Essex, & qui trouva moyen de détourner les lettres particulieres qu'on lui écrivoit de ce pays-là. De quelque maniere qu'on ait expliqué ce tour d'adresse, ce qu'il y a de certain est, qu'ayant été envoyé Ambassadeur en France avec le Comte de Derby, il soûtint les intérêts du jeune Roi d'Ecosse contre sa Mere; Collegue du Chevalier François Walsingham, il rendit inutiles les desseins qu'elle formoit contre lui; premier Secretaire, il suivit, traversa, & détruisit le petit complot tramé sous le nom du Comte d'Essex, tournant & balotant, élevant & ruinant comme il vouloit ceux qui en étoient les Auteurs. La Reine ne fut pas plûtôt morte, qu'on vit à Edimbourg un homme de sa part auprés du Roi, & lui-même fut vû à York, avec le Chevalier George Humes, Favori de ce Prince. Avec le secours de ce Favori, & la Médiation du Chevalier Roger Aston, il devint l'ami du cœur du Roi Jaques. Il choisit Theobalds * pour le lieu de sa residence, & pour regle de son autorité, les Loix & les constitutions du Gouvernement.

Le Roi Jaques ne trouvant Robert Cecill que Chevalier & Secretaire, le fit Baron d'Essenden, Vicomte de Crambourn, Chevalier de la Jarretiere & Comte de Salisbury: Et comme si ce n'eût pas été assez, il le fit encore Maître de la Cour des Gardiens, & grand Trésorier. Dans toutes ces dignitez il observa les Catholiques Romains avec beaucoup de vigilance, toûjours attentif à leurs conspirations & à leurs Libelles, ausquels il répondit en Latin & en Anglois avec beaucoup d'élegance & de sagesse. On peut juger par le fait dont on va parler, du soin qu'il eut des Finances.

Le Roi Jacques avoit assigné vingt mille livres Sterlin au Chevalier Robert Carre: Robert Cecill que nous appellerons desormais Milord de Salisbury, voyant qu'une si grosse somme étoit plus convenable à la liberalité de son Maître, qu'à son pouvoir, remarquant d'ailleurs que le Roi avoit plus de soin de l'argent qui passoit par ses mains, que de celui qui passoit par les mains de ses Serviteurs, il fit en sorte que le bon Prince entra dans la chambre où cette grosse somme étoit en argent. Le Roi ne manqua pas de demander à qui étoit cet argent. Milord de Salisbury répondit qu'il seroit à lui s'il ne s'en étoit pas défait. Le Roi fut incontinent au fait, protesta qu'il avoit été trompé, & qu'il n'avoit pas entendu donner au delà de cinq cents livres Sterlin. Le Favori à qui le present avoit été fait, fut bien aise d'avoir recours à la mediation du grand Trésorier pour avoir la moitié de cette grosse somme. Ce qui suit fait voir combien il étoit industrieux à faire valoir les revenus de son Maître.

1. Il

* *Maison que Milord de Burleigh Pere de Robert Cecill avoit fait bâtir.*

1. Il prit connoiſſance des terres de la Couronne, dont on ne ſçavoit le prix juſqu'à lors, que par oüir dire, & qu'auſſi l'on avoit afermé par le paſſé plûtôt au hazard que par connoiſſance. 2. Il fit revivre la coûtume de percevoir les revenus des terres par Commiſſaires. 3. Il fit un état des Bois appartenans à la Couronne, de leur cru, & de leur valeur, & fit valoir tout le Bois qui avoit été inconnu juſques alors. 4. Il fit nommer des Commiſſaires pour les terres qui relevoient de fiefs. 5. Il fit regler ce qui regardoit les biens confiſquez. 6. Il fit valoir les droits de Doüane, & porta ce revenu depuis 86000. juſques à 135000. livres par an. 7. Il encouragea les manufactures & le commerce de l'Angleterre. Par ce moyen tout le monde étoit occupé, les denrées ſe vendoient bien, & l'argent demeuroit dans le Royaume. 8. Il eut ſoin des Plantations & Tranſplantations d'Irlande. 9. Et enfin il reforma la Cour des Gardiens au ſujet des Orphelins dont elle avoit la diſpoſition.

Des ſervices de cette importance lui aquirent de grands honneurs, mais ils l'expoſerent auſſi aux plus terribles traits de l'envie. Il falloit une ame auſſi grande que la ſienne, un eſprit auſſi tranquille, un jugement auſſi profond, une imagination auſſi vaſte, & une reſolution auſſi grande que la ſienne pour ſe tirer d'afaire, & guerir le vulgaire de ſes erreurs, plûtôt par la beauté de ſes actions, que par l'éclat de ſon pouvoir & de ſon autorité. Il trouva le ſecret de contenter le peuple par ſes vertus, & de ne le pas allarmer par la grandeur de ſon credit: En un mot il en uſa ſi bien, qu'il fit dire à ſa loüange, qu'il avoit été le premier méchant, & le dernier bon Tréſorier depuis la Reine Eliſabeth.

Je n'oublierai jamais la converſation que ſon Pere ou lui eut avec Grollart premier Préſident de Roüen au ſujet des troubles de France. Il conſeilla à ce Préſident de ſe tenir toûjours attaché au Roi quelques dificultez qu'il y vît; car il avoit pour Maxime, que les Rois reſſemblent au ſoleil, & les Uſurpateurs aux étoiles errantes, parce que le ſoleil quoique ofuſqué & couvert par d'épais nuages, les diſſipe enfin; au lieu que les autres ne paroiſſent aux yeux que des figures d'étoiles, & ne ſont par maniere de dire que de ſimples exhalaiſons qui ſe diſſipent tout à coup, & tombent ſur la terre, où elles ſont conſumées. Les évenemens qu'on a vû éclore en Angleterre & ailleurs, montrent ſufiſamment la verité de ce diſcours.

Il fit voir qu'il étoit digne des grandes charges qu'Eliſabeth & ſon Succeſſeur lui avoient confiées, & laiſſa au public des monumens de ſa magnificence & de ſon zéle pour le public, par la fondation qu'il fit pour la ſubſiſtance des Capitaines que le poids des années empêchoit de ſervir, & par la fameuſe Bourſe de Londres qu'il bâtit.

Il mourut l'an 1612. à un lieu nommé Saint Margnaret, prés de Marleborough, en revenant de Bath. Milord Vicomte de Cramborn, Milord Cufford, & pluſieurs autres lui virent rendre le dernier ſoûpir. Il eſt vrai que le jour précedent il avoit évanouï en chemin, ce qui obligea de lui faire quitter la Litiere pour prendre le Carroſſe. Je remarque ces petites particularitez aprés Nanton à cauſe des contes qu'on a fait de ſa mort. Qu'ils ſoient faux ou vrais, ce qu'il y a de certain eſt, que cela ne fait aucun tort à ſon merite.

Remarques sur la vie de Milord Montjoy.

Milord Montjoy étoit d'une ancienne & illustre Maison, mais il avoit peu de bien pour soûtenir une si haute naissance. Son Grand-Pere qui s'étoit trouvé dans une afaire fâcheuse, son Pere qui s'étoit entêté de la recherche de la Pierre Philosophale, & son Frere qui avoit fait mal à propos des dépenses excessives, avoient ruiné la Maison, & ne lui avoient laissé autre chose que l'esperance. Il avoit prés de vingt ans quand il quitta Oxfort où il fit ses études, pour venir à la Cour. Son entrée eut quelque chose de singulier. Il se trouva au dîné de la Reine qui dînoit ce jour-là à Whitehall. Elle le remarqua d'abord dans la foule, & démêla sur son visage quelque chose de grand & de noble. Elle demanda à Madame Carver qui étoit cet Etranger. Madame Carver répondit qu'il lui étoit inconnu. Aprés s'être demandé les uns les autres qui étoit ce jeune Gentilhomme, on vint enfin dire à la Reine que c'étoit le Frere de Milord Montjoy. La Reine regardoit fort fixement ceux qu'elle ne connoissoit pas. Ses regards embarrasserent Montjoy qui changea de couleur plusieurs fois. Elle apperçût son embarras, le fit approcher, lui donna sa main à baiser, le rassûra par de nouvelles œillades & par des paroles obligeantes, disant à ceux qui étoient autour d'elle : Je ne l'ai pas plûtôt apperçû, que j'ai crû qu'il étoit d'une naissance illustre. Elle fit connoître en même tems, que le mauvais état de sa Maison lui faisoit pitié. Elle lui demanda son nom, & lui dit de venir à la Cour, l'assûrant qu'elle penseroit aux moyens de lui faire du bien. Il avoit besoin que la Reine lui fit cette avance, car comme il se sentoit sans biens, une timide modestie l'auroit sans doute retenu dans la retraite si la Reine ne l'avoit encouragé comme elle fit, quoiqu'il ne manquât d'ailleurs ni d'esprit, ni de courage, ni de sçavoir, ni de charmes. Il étoit bien fait de sa personne, d'une taille avantageuse, & il paroissoit sur son visage une douceur qui le faisoit aimer. Ses cheveux qui étoient bruns relevoient beaucoup la beauté de son teint.

Pour faire voir combien la pauvreté est capable d'abatre & d'aneantir par maniere de dire un honnête homme, il sufira de faire remarquer, que nonobstant les avances que la Reine lui avoit faites, il ne se produisit neanmoins que rarement à la Cour qu'aprés la mort de son Frere, qui ne vécut pas long-tems. Ce fut pour lors que la Reine lui donna une pension de mille marques, & il n'eut guere au delà durant tout le cours de son Regne.

Comme il faut beaucoup de souplesse au manége de la Cour, & qu'il se sentoit une humeur bizarre & mal endurante qui n'y étoit pas propre, son inclination étoit pour les armes & pour les voyages. Il les avoit si fort en tête, que les gens sages qu'il avoit auprés de lui eurent bien de la peine à le guerir de cette fantaisie, & je ne sçai s'ils y auroient reüssi, si la Reine ne l'avoit pris à son service. Il sçavoit déja l'art militaire par Theorie, & son penchant naturel le portoit puissamment à mettre en pratique ce qu'il avoit appris par les livres. De là vient qu'il fit de frequentes courses. Il avoit une Compagnie dans les Pays-Bas, qu'il y laissa pour revenir en Angleterre,

terre, où la Reine le reçût avec de grands applaudissemens. Il ne fut pas moins inquiet pour cela. Rien ne l'accommodant moins que le repos, & allant de projet en projet, il pressa si fort la Reine de lui permettre d'aller voir sa Compagnie, qu'il s'attira enfin un refus tout sec. Ne pouvant plus vivre dans le repos, il prit la permission que la Reine lui refusoit, se déroba de la Cour, & accompagna le Chevalier Jean Norris en Bretagne, où la Reine l'envoyoit en qualité de Lieutenant Général pour secourir les François contre les Espagnols. Il eut toûjours un attachement extréme pour ce Général, qu'il appelloit son Pere; aussi eut-il beaucoup de respect pour lui, & ne parloit qu'avec douleur de sa destinée. Ce n'étoit pas la même chose de Milord d'Essex qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, moins par les défauts qu'il lui connoissoit, que par les bonnes qualitez qu'il lui remarquoit. Essex qui avoit une grande opinion de son merite, ne pouvoit soufrir que quelqu'un crût valoir plus que lui, & il ne pût jamais pardonner à Norris, de s'être chargé de l'entreprise de Bretagne avec moins de Troupes qu'il n'en avoit demandé.

La Reine commençant enfin de regarder les courses de Montjoy comme des marques du mépris qu'il avoit pour elle, ne l'en punit qu'en lui ordonnant de faire sa residence à la Cour & sous ses yeux.

Ceux qui ont voulu chercher des fautes à la Reine Elisabeth, l'ont accusée d'avoir negligé les afaires d'Irlande, qui a été éfectivement l'épine de son long & heureux Regne, & firent souhaiter au sage Walsingham d'être mort pour se delivrer du poids accablant des afaires de ce Pays-là. Ils rendent pourtant à ce grand Ministre la justice qui lui est dûë, & demeurent d'accord que tant qu'il vécut, il mit si bon ordre à tout, qu'il empêcha les Espagnols de se fortifier dans le Nord, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour consumer leurs Forces, & les empêcher de former des desseins plus dangereux. Il est certain que les troubles ne furent jamais bien éteints en Irlande que par Milord Montjoy qui eut l'honneur de finir cette guerre. La Reine avoit d'autres afaires plus importantes; & il lui étoit impossible sans fouler ses peuples, écueil qu'elle eut toûjours grand soin d'éviter, d'avoir en Mer une Flote assez forte pour secourir les François & les Hollandois, & empêcher les Espagnols de jetter des Troupes en Irlande. Il lui étoit infiniment plus avantageux d'entretenir la guerre entre les François, les Hollandois, & les Espagnols, que d'étoufer les soûlevemens d'Irlande. Les Lieutenans Généraux que la Reine y avoit envoyez jusques alors, n'avoient songé pour la plûpart qu'à leurs intérêts particuliers, & avoient mieux aimé faire durer la guerre, que de procurer le soulagement des peuples en la finissant. Montjoy agissant par des principes tout opposez, rétablit heureusement la paix & l'ordre dans ce Royaume. Le mal avoit jetté des racines si profondes, qu'il auroit eu de la peine à le guerir, si les Irlandois mêmes, peuples avares & mal aguerris, toûjours prêts pour peu d'argent de vendre non seulement les Etrangers, mais même leurs plus proches parens, n'eussent trahi les Espagnols.

Tyrone devenu insolent & hardi par les intelligences secretes qu'il avoit avec le Comte d'Essex, & par la mauvaise manœuvre de ce Général, qui non seulement n'avoit rien fait avec une formidable armée, mais avoit abandonné l'Irlande sans permission pour les raisons qu'on a déja dit, étoit à la tête d'une armée

confiderable de rebelles, & faifoit foulever tantôt une Province, tantôt l'autre. Dans cette extrémité on avoit befoin d'un Général qui payât également & de bras, & de tête. Milord Montjoy avoit ce qu'il falloit pour cela; & la Reine en étoit fi perfuadée, qu'elle le choifit préferablement à tous les autres prétendans.

Quoique Milord Montjoy fe vît à la tête d'une armée de douze cents chevaux, & de quatorze mille hommes de pied, il ne jugea pas à propos de rien hazarder. Il confidera fagement que les Irlandois étoient moins redoutables par le nombre de leurs Forces, que par leur union & leur fermeté. Il prit donc le parti non de les attaquer en gros, mais de les harceler par de petits detachemens qu'il jetta dans les places; ce qui lui reüffit fi bien, qu'il les ruina par ce moyen fans retour, & les reduifit à la néceffité de demander à compofer. Comme on les regardoit comme des gens fans foi, fans honneur, & fans verité, Milord Montjoy ne voulut pas les écouter. Il y en eut plufieurs qui demanderent grace, mais on ne voulut point la leur accorder, qu'aux conditions d'apporter les têtes de leurs camarades, ou de faire quelque chofe qui meritât la grace qu'ils demandoient. Quelques-uns fe mirent en devoir de le faire; il y en eut fouvent de pris, qui furent pendus par ceux de leur parti: ainfi Milord Montjoy trouva le fecret de fe défaire des rebelles par les rebelles mêmes. Cependant la guerre fe continuoit avec vigueur, & les Irlandois avoient prefque par tout du pire.

Les chofes furent à peu prés dans le même état jufqu'au vingt-troifiéme de Septembre 1601. que les Efpagnols envoyerent un nouveau fecours, qui mit pied à terre à Kingfale. A peine ce nouveau fecours eut-il le tems de fe reconnoître, que Milord Montjoy alla affieger le lieu de leur débarquement. La garnifon fit plufieurs forties, qui lui reüffirent mal; mais quoiqu'elle fût batuë par tout, elle ne laiffa pas neanmoins de défendre la place jufqu'au vingt-quatre de Decembre, que Tyrone fe préfenta à la tête de l'armée rebelle pour en tenter le fecours. Milord Montjoy ayant eu avis de l'approche des ennemis, ne laiffa au fiege qu'autant de Troupes qu'il en falloit pour garder les travaux, & marcha avec le refte pour donner bataille à Tyrone. Les deux armées fe trouverent en prefence à un Mille de Kingfale. Tyrone fut batu, & laiffa fur la place douze cents hommes des fiens, & en eut environ huit cents de bleffez. Ce qu'il y a de furprenant eft, que cette action ne coûta à Milord Montjoy qu'un Cornette & fix Soldats. La marche de Milord Montjoy & la bataille qui s'en enfuivit furent fi brufques, que les affiegez ne fçûrent l'action, qu'aprés qu'elle fut faite; auffi ne fe mirent-ils en devoir de fe prévaloir du petit nombre des affiegeans, que quand Milord Montjoy fut en état de leur envoyer du fecours aprés la difperfion des rebelles. Les affiegez voulurent pourtant faire un éfort par deux forties, qui n'accommoderent pas leurs afaires, car ils furent repouffez, & capitulerent enfin aprés tant de mauvais fuccez.

Milord Montjoy refolu de pouffer les rebelles jufques dans leurs tanieres, les fuivit de fi prés de tous les côtés, & les reduifit à de fi grandes extremitez, que les peres & les meres mangeoient leurs propres enfans. Il nettoya les fondrieres

drieres & places fortes, & bâtit des forts pour les enfermer de toutes parts. Il punit severement les Prêtres qui tomberent entre ses mains; gens qui usurpoient une puissance despotique sur la conscience des peuples, dont ils exigeoient une obeïssance aveugle, qui entretenoit la rebellion.

Tyrone s'étant retiré à Melifont, eut recours à la generosité du Vainqueur, & se voyant abandonné de tous côtez, le suplia de lui faire quartier, & de lui faire obtenir sa grace. Ainsi finit par la sage conduite de Milord Montjoy, la plus dangereuse rebellion qu'on eût encore vû en Irlande, & qui n'auroit jamais été si loin sans le grand ménagement de la Reine; ménagement qui lui coûta cher. Une action si éclatante & si avantageuse, fit quantité d'envieux à Milord Montjoy, qui se découvroient d'autant plus volontiers, que la Reine étoit fort âgée. Aussi n'eut-elle pas la satisfaction de voir le perfide Tyrone à ses pieds, & ses ennemis vaincus; car elle mourut huit ou dix jours avant la totale dispersion. Elle eut neanmoins la consolation de les voir punis par la peste, & par la famine, comme si Dieu avoit voulu manifestement faire connoître par les calamitez qu'il envoya sur ses ennemis, qu'il se declaroit hautement pour elle.

Ce qu'il y eut de singulier dans cette guerre, fut qu'on tâcha de la fonder principalement sur la Religion, quoique le Gouvernement n'eût fait aucunes loix en Irlande contre la Religion Catholique Romaine, ni inquieté le moins du monde ceux qui en faisoient profession, tant il est vrai que les hommes sont ingenieux à faire servir la chose la plus sacrée, à couvrir l'action du monde la plus criminelle.

Nous pourrions pousser nos considerations plus loin, & parcourir les autres Favoris, Ministres, & Generaux de cette grande Princesse; mais il vaut mieux s'en tenir là, & voir de quel œil le public, qui a ses caprices aussi bien que les Auteurs, recevra ce petit essai. Si le peu qu'on donne ici a le bonheur de plaire, il sera aisé de poursuivre; & s'il est mal reçû nous n'en aurons que trop fait. Peut-être auroit on mieux démêlé certains faits, si l'on avoit eu les Mémoires nécessaires, & l'on n'auroit pas passé si legerement certaines particularitez qu'on n'a fait qu'insinuer. On y pourra remedier si jamais l'ouvrage auquel ceci doit servir de préliminaire, se reimprime.

FIN.

TABLE

Des Lettres & pieces contenuës en ce Livre.

INstructions pour le Chevalier François Walsingham envoyé pour Ambassadeur en France. Pag. 1
Le Chevalier Guillaume Cecil, Lord de Burleigh, à Walsingham. 2
La Reine Elisabeth à Walsingham. 3
Walsingham à Cecil. 3
——— au Comte de Leicester. 4
Walsingham à Cecil. 5
La Reine à Walsingham. 6
——— au Chevalier Henri Norris. 6
Doutes de Walsingham. 16
Cecil à Walsingham. 17
Instructions de la Reine à Walsingham. 17
Walsingham au Comte de Leicester. 20
——— au Chevalier Cecil. 20
——— au Chevalier Walter Mildmay. 21
Les Chevaliers Norris & Walsingham à la Reine. 22
Walsingham au Chevalier Cecil. 26
——— au même. 28
——— au Comte de Leicester. 28
——— au Chevalier Walter Mildmay. 30
——— au Chevalier Cecil. 31
Pinart à Walsingham. 32
Cecil aux Chevaliers Norris & Walsingham. 33
Walsingham à Cecil. 34
Le Comte de Leicester à Walsingham. 34
Walsingham au Comte de Leicester. 35
——— à Cecil. 35, 37
——— au Comte de Leicester. 39
——— à Walter Mildmay. 40
Cecil à Walsingham. 40
Walsingham à Cecil. 41
La Reine à Walsingham. 41
Walsingham à Cecil. 44
——— au même. 45
——— au Comte de Leicester. 46
Cecil à Walsingham. 47
——— à Cecil. 48
Le Comte de Leicester à Walsingham. 50
Walsingham à Leicester. 51
——— à Cecil. 51
——— au Comte de Leicester. 54
Cecil ou Milord Burleigh à Walsingham. 54
Le Comte de Leicester à Walsingham. 56
Walsingham au Comte de Leicester. 5
Burleigh à Walsingham. 57
Walsingham à Burleigh. 60
——— au même. 61
La Reine à Walsingham. 61
Burleigh à Walsingham. 63
Walsingham à Burleigh. 63
Instructions sur le mariage avec la France. 67
Burleigh à Walsingham. 73
Walsingham à Burleigh. 74
Le Comte de Leicester à Walsingham. 77

La Reine à Walsingham. 78
Burleigh à Walsingham. 79
Walsingham à Burleigh. ibid.
——— *au même.* 80
Walsingham au Comte de Leicester. 83
La Reine à Walsingham. ibid.
Burleigh à Walsingham. 85
Walsingham à Burleigh. 86
La Reine à Walsingham. 88
Walsingham à Burleigh. ibid.
Burleigh à Walsingham. 89
Walsingham à Burleigh. ibid.
Le Comte de Leicester à Walsingham. 90
Walsingham au Comte de Leicester. ibid.
La Reine à Walsingham. 91, 92
Burleigh à Walsingham. 97, 98
Walsingham à Burleigh. 98
La Reine à Walsingham. 103
Burleigh à Walsingham. 104
Walsingham à Burleigh. 105
Le Comte de Leicester à Walsingham. 106
Walsingham au Comte de Leicester. 107
Walsingham au Comte de Leicester & au Lord de Burleigh. 107
La Reine à Walsingham. 108
Burleigh à Walsingham. 111
Walsingham à Burleigh. 112
Burleigh à Walsingham. 115
——— *au même.* ibid.
Le Comte de Leicester à Walsingham. 117
La Reine à Walsingham. 118
Lettre à Walsingham. 120
Walsingham à Burleigh. 121
Le Comte de Leicester à Walsingham. 122
Walsingham à Burleigh. ibid.
La Reine à Walsingham. 123
Burleigh à Walsingham. 128, 129
Le Comte de Leicester à Walsingham. 129
Walsingham à Burleigh. 131
Walsingham à Leicester. ibid.
Walsingham à Burleigh. 132
Walsingham à Leicester. 134
——— *au même.* 135
Walsingham à Milord Burleigh. 136
——— *au même.* 138
Walsingham à Leicester. 142
Walsingham à Burleigh. 145
——— *au même.* ibid.
La Reine à Walsingham. 146
Burleigh à Walsingham. 152
Walsingham à Burleigh. 154
——— *au même.* 156
Deux lettres de Burleigh à Walsingham. 157, 158
Le Comte de Leicester à Walsingham. 159
Burleigh à Walsingham. 161
Deux lettres de Walsingham à Burleigh. 162, 165
Lettre de la Reine à Walsingham. 166
Le Comte de Leicester à Walsingham. 168
Instructions pour Henri Killegrew Ecuyer, Ambassadeur en France durant l'absence de Walsingham. ibid.
Walsingham à Burleigh. 171
Walsingham au Comte de Leicester. 172
Burleigh à Walsingam. ibid.
Walsingham à Burleigh. 173
Deux lettres de Burleigh à Walsingham. 174
Le Comte de Leicester à Walsingham. 175
Instructions pour le Chevalier Thomas Smith Ambassadeur extraordinaire en France. 177
Deux lettres de Walsingham au Lord Burleigh. 183, 184
Le Lord Burleigh au Chevalier Smith. 185
Burleigh à Walsingham. 187
Trois lettres du même à Walsingham. 188, 189
Les Chevaliers Smith & Walsingham à la Reine. 191, 193
Walsingham à Burleigh. 198
——— *au Comte de Leicester.* 199
——— *au Lord de Burleigh.* 200
Smith à la Reine. 203. 207
La Reine à Walsingham. 208
Walsingham au L. Burleigh. 210

— au

——— *au même.* 213
La Reine à Smith & à Walsingham. ibid.
L. Burleigh à Walsingham. 216
Walsingham au L. Burleigh. 217
L. Burleigh à Walsingham. 219
Le Comte de Leicester à Walsingham. ibid.
Walsingham au Lord de Burleigh. 220
Smith au Lord de Burleigh. 221
——— *au même.* 224
——— *au même.* 230
——— *au même.* ibid.
——— *au même deux lettres.* 230, 231
——— *au même.* 233
——— *au même.* ibid.
Walsingham au Lord de Burleigh. 235
L. Burleigh à Walsingham. 236
Le Comte de Leicester à Walsingham. 237
Walsingham au Comte de Leicester. ibid.
——— *au Lord de Burleigh.* 238
La Reine à Walsingham. 239, 240
Instructions pour le Comte de Lincoln, Ambassadeur extraordinaire en France. 241
Le Lord Burleigh à Walsingham. 247
Le Comte de Leicester au même. 248
Walsingham au L. Burleigh. 249
L. Burleigh à Walsingham. 250
Conference entre le Duc de Montmorenci & quelques membres du Conseil de la Reine. 251
Walsingham au L. Burleigh. 253
——— *au Comte de Leicester.* ibid.
Walsingham à Burleigh. 254
Walsingham au Comte de Leicester. ibid.
L. Burleigh à Walsingham. 255, 256
Walsingham au L. Burleigh. 257
——— *au même.* 258
——— *au Comte de Leicester.* 260
——— *au L. Burleigh.* 261
——— *au Comte de Leicester.* 262
——— *au L. Burleigh.* ibid.
——— *à Milord Trésorier.* 263
——— *au Comte de Leicester.* 264
La Reine à Walsingham. 265
La Reine à Walsingham. 268
L. Burleigh à Walsingham. 270
Smith à Walsingham. ibid.
Walsingham à Smith. 271
——— *au même.* 273
——— *au L. Burleigh.* 274
——— *au Comte de Leicester.* 276
La Reine à Walsingham. 277
Smith à Walsingham. 279
L. Burleigh à Walsingham. 280
Walsingham à Smith. 281
——— *au même.* 282
——— *au même.* 283
——— *au même.* 283, 286, 288
Le Lord Burleigh, le Comte de Leicester, les Chevaliers Knowles & Smith à Walsingham sur le massacre de Paris. 290
Le L. Burleigh à Walsingham. 294, 295
Le Comte de Leicester à Walsingham. 296
Smith à Walsingham. 297, 298
Walsingham au Conseil de Sa Majesté. 298. 304
La Reine à Walsingham. 305
Smith à Walsingham. 308, 309
La Reine d'Angleterre au Roi de France en faveur du Vidame de Chartres. 310
Le Lord Burleigh à Walsingham. 311
Le Comte de Leicester à Walsingham. 312
Walsingham au Chevalier Smith. ibid.
——— *au Chevalier Smith.* 315
Walsingham au Lord Burleigh. 317
——— *au Comte de Leicester.* 318
Réponses à l'Ambassadeur de France. 320
Walsingham au Comte de Leicester. 322
Le Chevalier Smith à Walsingham. ibid.
Walsingham au Chevalier Smith. 324
——— *au même.* 325
——— *au même.* 326. 328
Walsingham au Lord Burleigh. 330
——— *au Comte de Leicester.* 331
Smith à Walsingham. 332
L. Burleigh à Walsingham. 333
Le Comte de Leicester à Walsingham. 334, 335

Walsingham au Chevalier Smith. 336
——— *au Lord de Burleigh.* 337
——— *au Chevalier Smith.* 338
Le Comte de Leicester à Walsingham. 339
Le Lord de Burleigh à Walsingham. 340
Walsingham au Chevalier Smith. ibid.
——— *au Lord Burleigh.* 341
——— *au Chevalier Smith.* 342
——— *au Lord Burleigh* 343
——— *au Comte de Leicester.* 344
——— *au Lord Burleigh.* 345
——— *au même.* 346
——— *au Chevalier Smith.* ibid.
——— *au Lord Burleigh.* 347
——— *au Comte de Leicester.* ibid.
——— *au Lord Burleigh.* 348
La Reine à Walsingham. ibid.
Le Chevalier Smith à Walsingham. 352
L. Burleigh à Walsingham. 354
Walsingham au Chevalier Smith. ibid.
——— *au Comte de Leicester.* 355
——— *au Lord Burleigh.* 356
——— *au Chevalier Smith.* 357
——— *A Milord Burleigh.* 359
——— *au Chevalier Smith.* 360
——— *au Comte de Leicester.* 362
——— *aux Lords du Conseil.* ibid.
Le Chevalier Smith à Walsingham. 364
L. Burleigh à Walsingham. 365
Le Comte de Leicester à Walsingham. ibid.
Walsingham au Chevalier Smith. 367
——— *au Lord Burleigh.* ibid.
——— *au Comte de Leicester.* 368
——— *au Lord Burleigh.* 369
Le Chevalier Smith à Walsingham. 371
Le Lord Burleigh à Walsingham. 372, 373
Instructions de la Reine pour le Comte de Worcester. 374
Le Comte de Leicester à Walsingham. 378. 380
Le Chevalier Smith à Walsingham. 381
Walsingham au Comte de Leicester. 382
——— *au Chevalier Smith.* 384
Le Lord Burleigh à Walsingham. 385
Walsingham au L. Burleigh. 386
——— *au Chevalier Smith.* 387, 388, 389
——— *au L. Burleigh.* 391
Le Chevalier Smith à Walsingham. 392
Le L. Burleigh à Walsingham. 393
Réponse de la Reine à l'Ambassadeur de France touchant le Duc d'Alençon. 396
L. Burleigh à l'Ambassadeur de France. 398
Walsingham au L. Burleigh. 399
——— *au même.* 403
——— *au Chevalier Smith.* 404
——— *au Comte de Leicester.* 405
Le Chevalier Smith à Walsingham. 406
L. Burleigh à Walsingham. 407, 408
La Reine à Walsingham. 409
Réponse aux Ambassadeurs de France. ibid.
La Reine au Roi de France. 412
Instructions pour François Walsingham lors de sa seconde Ambassade en France. ibid.
Pour une Ligue avec la France. 416
Walsingham, au Chevalier Cobham, & à Monsieur Sommers. 417
Walsingham au Lord Burleigh. ibid.
Le Chevalier Cobham à Walsingham. 418
François de Valois Duc d'Anjou & d'Alençon à Walsingham. 419
Le Lord Burleigh à Walsingham. 420
Walsingham à la Reine. 421
——— *au L. Burleigh.* 424
L. Burleigh à Walsingham. 433
——— *au même.* 436
Walsingham à la Reine. 438
Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord Burleigh. 439. 441. 443
Burleigh à Walsingham. 440, 441
Mémoire pour Monsieur Sommers. 446
Mémoire particulier pour le même. 448
Walsingham au Lord Burleigh. 449
——— *à la Reine.* ibid.
Le Lord Burleigh à Walsingham. 451. 453

Walsingham à la Reine. 454

Deux lettres de Walsingham au L. Burleigh. 455, 456

L. Burleigh à Walsingham. 456, 457, 458

Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord de Burleigh. 459

Walsingham au L. Burleigh. 460

L. Burleigh à Walsingham. 461

Points accordez & non accordez concernant la ligue ofensive & défensive. 465

Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord de Burleigh. 468

Walsingham au Lord Burleigh. 471

——— *au même.* 472

——— *au Duc d'Anjou.* 474

——— *au Lord Burleigh.* 475

L. Burleigh à Walsingham. 477

Walsingham au L. Burleigh. 478

L. Burleigh à Walsingham. 479

——— *à Walsingham, Cobham, & Sommers.* 481

——— *à Walsingham.* 484

Réponse aux Commissaires sur la Ligue ofensive. 487

Walsingham à la Reine. ibid.

——— *au Lord Burleigh.* 490

Conference entre la Reine Mere & Walsingham. 491

Walsingham au Lord Burleigh. 496, 497

Walsingham, Cobham, & Sommers au Lord Burleigh. 498

Fin de la Table des Lettres.

TABLE

DES

Maximes Politiques de Walſingham.

CH. I. DEs differentes fins des Courtiſans, & des moyens qu'ils employent pour y parvenir. Page 503
CH. II. Ce qu'il faut faire pour aquerir la faveur du Prince. 504
CH. III. Les moyens de ſe faire connoître au Prince. 505
CH. IV. Qu'il faut connoître l'humeur du Prince, & l'inclination des Favoris. 506
CH. V. S'il faut avoir de la complaiſance pour ce que le Prince aime, & juſqu'où doit aller cette complaiſance. 507
CH. VI. Les honnêtes gens ſont rares dans les Cours corrompuës, & peu favoriſez; les malhonnêtes en grand nombre, & ſavent s'inſinuer dans l'affection du Souverain. 509
CH. VII. Qui nous devons flater; le tems & la maniere de le faire. Ce que c'eſt que la flaterie legitime. 511
CH. VIII. Comment il faut ſe ménager dans le Conſeil du Prince. 512
CH. IX. Comment il faut moderer les reſolutions précipitées des Princes. 514
CH. X. Comment on doit ſe conduire ſelon les divers naturels & temperamens des Princes, & par quels moyens on peut introduire quelqu'un à la Cour. 516
CH. XI. L'âge, les affaires, l'habitude, & les maladies changent le temperament des Princes, auſſi bien que la conſtitution de leur eſprit. 519
CH. XII. Les Impoſteurs peuvent faire beaucoup de mal en flatant les Princes, & comment le Prince doit être en garde contre ces gens-là. 521
CH. XIII. Des familiers & des Domeſtiques du Prince, & des moyens de les gagner. 522
CH. XIV. Comment il faut ménager quatre ſortes de Nobles Courtiſans & le moyen de s'en ſervir; avec combien de prudence nous devons nous ménager avec un Prince inconſtant. 524
CH. XV. Comment il faut ménager trois autres ſortes de Nobles de la Cour, & comment il faut en uſer avec eux. 526
CH. XVI. Des Courtiſans moins conſiderables, & comment il en faut uſer avec ceux qui ne nous aiment pas à cauſe des liaiſons que nous avons avec certaines perſonnes. 528
CH. XVII. Comment il faut en uſer avec

ceux qui nous haïssent personnellement. Des menaces & des injures. 529
Ch. XVIII. Comment on peut éviter les outrages des plus & des moins puissans. Comment il faut en user avec les uns & les autres. Des reconciliations artificieuses. 531
Ch. XIX. De l'envie, & des moyens d'en triompher. 533
Ch. XX. De l'émulation, & des moyens d'y remedier. 535
Ch. XXI. Comment on peut éviter la ruine dont on est menacé, & lors que le coup est fait comment on en peut tirer tout le bien qui peut en revenir. Exemple de la chute des grands hommes. 536
Ch. XXII. Exemples sur les vanteurs, sur la présomption, sur l'arrogance, sur la trop grande familiarité, sur l'orgueil, & sur la perfidie. 541
Ch. XXIII. Il faut prendre garde de conserver non seulement la faveur du Prince, mais aussi les bonnes graces de ceux qui sont en credit. 542
Ch. XXIV. Exemples sur l'orgueil au sujet des personnes de la naissance la plus obscure; comme aussi sur la perfidie de ceux qui trahissent les secrets du Prince. 544
Ch. XXV. Exemples des conspirations, de leurs causes, & de leurs especes. 545
Ch. XXVI. Qu'un Courtisan ne doit pas être l'auteur d'un conseil perilleux. Des divers manquemens qui font perdre la faveur du Prince. 546
Ch. XXVII. Des artifices des Courtisans à supplanter, soit en procurant des emplois éloignez, soit en faisant rappeller à la Cour ceux qui les ont exercez avec applaudissement. 547
Ch. XXVIII. On calomnie les gens pour obliger le Prince à les soupçonner, ou à les haïr. 549
Ch. XXIX. Exemples d'autres trahisons où des témoins ont été subornez, & des lettres supposées. 552
Ch. XXX. Une amitié feinte donne de la vraisemblance à la calomnie; l'affection du Prince pour le Calomniateur produit le même effet. 554
Ch. XXXI. Des principales ruses des Calomniateurs. 555
Ch. XXXII. Les loüanges de la Cour sont trompeuses & dangereuses. Troisiéme moyen d'opprimer un homme par la force. *ibid.*
Ch. XXXIII. Quelquefois le cruel & méchant naturel des Princes, qui regardent d'un œil d'envie le merite de leurs Serviteurs, est la cause de leur chute. Comment il faut en user avec les Princes de ce caractere. 558
Ch. XXXIV. Comment on conserve ses charges sous le Regne d'un Successeur, & comment on se maintient en credit. 559
Ch. XXXV. On ne doit jamais se vanter de la faveur du Prince: de l'usage qu'on doit faire de ses amis & de ses partisans. 561
Ch. XXXVI. Comment il faut ménager, la faveur du Prince; l'usage qu'on en doit faire. Avis & consolations dans l'adversité & autres Maximes. 562
Ch. XXXVII. Comment on peut juger de la continuation ou du changement de l'affection du Prince à nôtre égard. 563
Ch. XXXVIII. De l'amour du Prince pour les femmes: instructions pour ses Maîtresses. Que les services rendus aux Princes causent souvent la

disgrace des Courtisans. Divers autres avis. 564

CH. XXXIX. Divers préceptes touchant les plaisirs, & les inclinations des Princes, &c. 566

CH. XL. Conclusion de l'ouvrage, où sont proposez plusieurs conseils choisis & nécessaires. 568

Fin de la Table des Maximes Politiques.

TABLE

Des Remarques ſur les Vies des Miniſtres & Favoris de la Reine Eliſabeth.

DIſcours Préliminaire. Page 570
Remarques ſur la vie du Chevalier Walſingham. 572
——— *ſur la vie de Guillaume Cecill Baron de Burleig.* 580
——— *ſur la vie du Comte de Leiceſter.* 588
——— *ſur la vie du Comte de Suſſex.* 595
——— *ſur la vie de Walter Devreux Comte d'Eſſex, & de Robert ſon fils.* 600
——— *ſur la vie de Milord Buckhurſt.* 615
——— *ſur la vie du Chevalier Thomas Smith.* 617
——— *ſur la vie du Chevalier Nicolas Trogmorton.* 619
——— *ſur la vie du Chevalier Henri Killegrew.* 624
——— *ſur la vie du Docteur Dale.* 627
Conſiderations ſur la vie du Chevalier Walter Rawleigh. 630
Remarques ſur la vie de Milord Comte de Worceſter. 635
——— *ſur la vie de Robert Cecill.* 637
——— *ſur la vie de Milord Montjoy.* 642

Fin des Remarques ſur les Vies des Miniſtres.

TABLE

TABLE

Alphabetique des choſes les plus remarquables.

A.

ALbe (Duc) 48, 49, 52, 105, 130, 139, 157, 159, 162, 168, 189, 203, 212, 224, 225, 227, 236, 238, 289, 347, 355, 360, 405. Ofre 30000. Ducats pour la rançon du Comte de Northumberland, 83. Ses conſpirations contre la Reine. 227, 228

Ambition n'a point de bornes. 143

Anjou Duc (Henri) 30, 45, 79. Vid. Henri III. & mariage.

Anjou & Alençon Duc (François) ofert en mariage à la Reine. 67. *& ſuiv.* 74. 265. *& ſuiv.* 277. *& ſuiv.* 305. *& ſuiv.* Jugement de Walſingham au ſujet de ce Prince. 258. De mauvaiſe mine. 30, 257, 258. ſes bonnes qualités. 258, 403. aſſiege la Rochelle. 308, 311, 354, 361, 389

Amant paſſionné de la Reine. 133, 134. 287, 421, 425. Réponſe aux Ambaſſadeurs François. 96

Antonio, Roi de Portugal. 432, 445, 452, 457, 458, 482, 484, 491

Anville, Maréchal de France. 219

Aremberg, Comte. 432

Argile, Comte. 37, 161, 367. Traitre 367. toûjours fauſſaire. 340, 343

Arraign, Comte. 477

Arras, Cardinal. 138

Athol, Comte. 343

Aumalé, Duc. 330, 391

Autriche. Maiſon d'Autriche Protectrice du Papiſme. 135. 136

Autriche (Dom Jean) 159

Angleterre, autrefois peu chargée d'impôts, 21, 130, 333

Anglois comment les François en jugent. 132, 383, 473, 478. Leur zéle pour la Reine. 142. *& ſuiv.* 188, 305. *& ſuiv.* 351.

B.

BEdford, Comte. 11

Believre, Monſieur 444, 446

Beni Maſſino. 319

Birague. 177. 212

Biron, Baron. 27, 212, 304, 349

Biſſegno, Abbé. 419

Bothwel, Comte. 11, 172

Brandebourg (Marquis) de 342, 344, 345, 347

Briquemaut, Monſieur. 36, 344

Briquemaut pendu. 328

Brulart, Secretaire de France. 313

Buckhurſt (Lord de) 19, 31, 35, 42, 45, 46, 48, 49, 53

Bulle du Pape contre la Reine. 53

Boulogne (Duc de) 304

C.

Caillac (Monsieur de) 20
Cambray assiegé par le Prince de Parme. 430, 444, 448
Campian, Jesuite, pris trahit ses amis. 453
Candale (Monsieur de) 404
Carew (François) 353, 452
Cassels (Archevêque de) Traitre. 63, *& suiv* 81, 82, 83, 84. &c. 103, 104
Catherine, Reine Mere de France. 3, *& suiv.* 37, 203, *& suiv.* 276. *& suiv.* 490, *& suiv.*
Cavalcanti (Monsieur) 72, 76, 98, 114
Cavagnes (Monsr. de) 344, pendu. 328
Cecill Chevalier, Baron de Burleigh ennemi du Papisme, 77, 294, 395. Passionné pour le mariage avec la France, 73, 129. Las d'un Parlement oiseux. 104, 236. Se plaint de la Clemence de la Reine. 188. Maltraité par des libelles au préjudice de la gloire de l'Angleterre. 360. Sa sincerité. 373, 385. Haï des Espagnols. 188, 189
Charles V. Archi-Duc. 98, 138
Charles IX. Roi de France, 23, 24, 276, 290. *& suiv.* Fait abbatre la Croix à Paris. 173. Le Prince de son siecle le plus dissimulé & le plus sanguinaire. 296, 316, 317, 318, 328, 329, 339, 342.
Chartres (Vidame) en Angleterre, 306, 310, 313, 314
Châtelerault (Duc de) 348, 367, 370, 406
Châteauneuf. 392
Châtillon (Cardinal de) 56, 73, 371
Clanricard (Comte de) 280
Cobham (Chevalier Henri) 21, 73, 78, 429
Coligni (Amiral de France) 137, 176, 274, 290. *& suiv.* 325. son conseil au Roi. 39, 276
Colonne (Prosper) 419
Comete. 353, 371
Commissaires Députez pour traiter du mariage. 92
Como (Cardinal) 419
Communes Prieres ne sont pas du goût des Papistes. 110, 133
Condé (Prince de) 137, 289
Conference entre Walsingham & Monsr. de Foix. 100. Entre la Reine Mere & Walsingham. 191, 203. Le Duc de Montmorenci & les Lords Anglois. 251
Conjurations contre l'Irlande, 33, 37, 217, 314, 367
Cossé, Maréchal de France. 173, 304, 451, 461
Cotton (Chevalier Thomas) 62
Crainte gâte tout. 303
Croque (La) 189, 203, 208. *& suiv.* 220, 315, 323, 376.

D.

Dale (Docteur) 364, 365, 391, 409
Darlie (Lord de) Epoux de la Reine d'Ecosse. 10. Etranglé. 11
Derby, Comte de Foix (Monsr.) passe en Angleterre. 357
De l'Archant, 121, 125, 131, 132
De la Garde, Baron. 314, 327, 358
De la Roche. 35, 49, 67, 192
Dannemarc (Roi de) 212
Drake. 442, 447
Dun-Britten, Château, pris. 86

E.

Ecossois, Lords viennent traiter pour leur Reine sans commission, 84
Edimbourg, le Londres de l'Ecosse, 392
Elisabeth, Reine d'Angleterre refuse sa protection aux Sujets rebelles des autres Princes, & favorise les Protestans de France, 2, 3, 19, 80, 102, 155, 305. Il n'y a point de Monarque auquel elle soit obligée de rendre compte de ses actions, 14. Il semble qu'elle avoit voix negative dans le Parlement, *69*. Son penchant en apparence de se marier avec le Duc d'Anjou, 51, 59, *68*, *69*, 70, 71, 72, 130. Lui refuse l'exercice de sa Religion, 77, 79, 92, *96*, 101, 108, 109, 110, 123, 146, 147, 150, 151. Elle ne veut pas qu'on poursuive la negotiation du second mariage avec le Duc d'Alençon, 245, 266, 415. Allegue pour prétexte le mécontentement de ses Sujets, 266, 427. Refuse tout autre exercice de Religion que la sienne, 71, 93, 147, 396. Irresoluë sur l'execution du Duc de Norfolk, 190. Entrevûë proposée entre elle & la France, 287, 307, 313, 320. Attachement d'Elisabeth pour le jeune Roi d'Ecosse, 163, 166, 211, 242, 377, 382. ses honnêtetez pour la Reine de Navarre, pour l'Amiral, &c. 3, 4, 246. Comme elle prit le massacre des Huguenots, 290. *& suiv.* 296, 305. *& suiv.* 320, 350, 374, 375. malade de la petite verole, 322. Elle n'approuve pas les irregularitez de la France, 215, 284, 306, 320, 374. *& suiv.* protege les Refugiez François, & pourquoi, 19, 42, 155, 320, 375, 400. Intercede pour eux, 19, 310, 376. Trop avare, 315, 319, 450, 455, 473, 489. voyez Walsingham. Son aversion pour la guerre, 437, 440, 447, 497. son empressement à fomenter le trouble des Pays-Bas, 414, 415, 434, 442, 451. Sa froideur dans l'afaire de Dom Anthonio, Bâtard de Portugal, 434, 452, 463, 480. Le secours qu'elle lui donne, 432, 434
Embden (Comtesse de) 171, 183
Espagnols, leur politique, 26, 330. ambitieux, 123. Ennemis de l'Angleterre, 37, 53, 78, 130, 143, 155, 316. Font la conquête du Portugal, 419. Leur grandeur dangereuse, 415, 426, 428, 432, 493. Leur argent arrêté, 88
Este (Cardinal d') 45, 419

F.

Felton afiche la Bulle du Pape Pie contre la Reine, 53. pendu, *ibid.*
Feria (Duc de) 64, 65
Ferrare (Duc de) 45
Ferihurst, Lord, 436
Fitzmorris (Jaques) 44, 50, 191, 192, 217, 408
Fleming, Lord, 86, 183, 212, 213
Rebelles de Flessingue, 254, 271
François II. Roi de France, 179, 284
François d'Alençon & d'Anjou. Voyez Duc d'Anjou.
France, sa puissance dangereuse, 316, 332, 440. Desordres de son Gouvernement, 282, *& suiv.*
François, pillent les Anglois, 282, 306. Leur mauvaise foi & leur dissimulation, 190, 315, 316, 317, 325, 331, 378. veulent attirer en France Leicester & Burleigh,

leigh, 386. Pays sanguinaire, 283, 290, 317, 329, 406

G.

GAlloway (Evêque de) 84
Genlis, 263, 264
Gilbert (Chevalier Humphrey) 271, 352
Glasco (Archevêque de) 119, 235, 344.
Grammont (Monsr. de) 314
Grange, Gouverneur du Château d'Edimbourg, 116, 174, 183, 370
Gray (Baron de) Député d'Irlande, 173, 420, 436
Guarda (Evêque de) 419
Guisars, 31, 45, 46, 228. dans les intérêts de la Reine d'Ecosse, 155, 166, 337, 369
Guise (Duc de) 228, 283, 314, 318, 347, 370, 490. Cardinal, 337, 347

H.

HAmilton (Comte de) 158, 161, 348, 407. Gentilshommes pendus en France contre la coûtume, 329
Hawkins (Chevalier Jean) 114, 141, 142, 185, 442, 457
Henri II. Roi de France, 4, *& suiv.* 137
Henri III. défend aux Huguenots l'exercice de leur Religion, 314. son empressement pour le mariage de son Frere, & pour la Ligue, 464, *& suiv.* Il ne veut point de Ligue ofensive sans mariage, 424, 428, 478. Ses grandes dépenses durant le Traité, 461
Henri IV. Prince de Navarre, 46, 210, 211, 212, 213, 289
Holstein (Duc de) 259
Huguenots de France, 107, 135, 263, 314, 404. Donnent dans le piege que la Cour leur avoit tendu, 2, 4, 341, 369, 370, 385. Vente de leurs biens, 289. Leur attachement pour la Reine Elisabeth, 155. Leur aversion pour les Croix, 173. Voyez Massacre.
Hume (Lord de) 251, 377, 387
Hunsdon (Baron de) 295
Huntley (Comte de) 158, 161, 406, 407

I.

JErsey Isle, 320
Jesuites, ennemis mortels de la Reine, 198
Inquisition, 138, 139
Instructions pour le Comte de Worcester, 374. Pour Walsingham, 17, 177, 412. Pour une Ligue avec la France, 413
Joyeuse (Duc de) 346, 499

K.

KIllegrew (Henri) 153, 166, 168, 195, 344
Kirkaldie (Jaques) 343, 344, 370, 406

L.

LA Mothe Fenelon, Ambassadeur de France, 100, 286, 305, 396, 418, 443

Languedoc, Huguenots rebelles, 346, 360
Lansac (Monsieur de) 24, 28, 282
Ligues, comment se font, 195, 199, 464, *& suiv.* 469
Ligue publique & secrete n'est pas du goût de la France sans mariage, 55, 146, 147, *& suiv.* 424, 443, 470, 498. pourquoi, *ibid. &* 445
Leicester, ses bonnes & pieuses sentences, 296. *& suiv.* 308, 378. est bien porté pour le mariage, 77, 79, 117, 129, 145, 160. Méprise le Comte de Worcester, 366
Lenox (Comte de) 158, 160
Levingston (Lord) 84, 288, 367, 384, 390, 393
Liddington (Lord) 370, 406, 408
Lincoln (Comte de) Amiral envoyé en France, 241
Louïs, Comte de Nassau, 114, 137, 138, 202, 212, 304, 391
Longueville, Duc, 54
Lorraine, Cardinal, 40, 138, 191, 192, 223, 235, 346, 367, 369. Duc, 314
Loughlevin, Lord, 355

M.

MAine, Duc, 361, 370
Malicorne, Monsr. 27
Marie, Reine d'Ecosse, 3, 6, 7, 8, 9, 13, *& suiv.* 55, 58, 159, 169, 200, 203, 209, 224, 227, 242, *& suiv.* 344. n'a pas la permission de parler à personne, 8, 159, 174, 208
Marguerite de Valois, lit la Bible, 137
Martinengo, Comte, 361
Marre, Comte, 352
Mariage traité entre Henri de Navarre, & Marguerite de Valois, 46, 137, 155, 202, 210, 211, 212, 223. Dificultez sur ce mariage, 137, 202, 211
Mariage proposé entre la Reine & Henri Duc d'Anjou, 67. *& suiv.* Instructions sur ce mariage, 68, 118, 146, *& suiv.* Articles, 92, 93, 94, *& suiv.* 148. Conseillers employez à cela, 125, 131. Cette negotiation se fait avec inconstance, 153, 274. Mauvaise foi des François, 215, 318
Mariage proposé entre la Reine & François Duc d'Alençon, 245, 247, 265, *& suiv.* poursuivi avec chaleur, 272, 277, 286, *& suiv.* 351, 411, 413, 454, 492
Mariage entre Princes de diferente Religion, 46, 285
Massacre, 281, 290, 296, 305, 308, 309, 311
Medina Celi, Duc, 218, 226
Memoires pour Mr. Sommers, 446, 448
Mendosa, chassé d'Angleterre pour avoir cabalé contre la Reine, 165, 187.
Mildmay (Chevalier Walter,) 21, 217, 457
Monluc, Maréchal, 5
Montmorenci, Duc, 5, 107, 121, 124, 218, 235, 283, 304, 405. passe en Angleterre, 248, 255
Mons en Hainaut, assiegé, 237. pris, 238, 304, 317
Morgan, Général, 235, 255
Morton (Comte de) 47, 84, 255, 288, 355, 489. tué. 158
Meurtre aux environs de Shootershill, 408
Mouvissiere, Mr. 282, 284, 313, 338, 341

N.

NEcessité, dangereux pilote, rend inutile le chois & le conseil. 143

Nemours (Duc de) 54
Nevers (Duc de) 281, 303, 341, 389
Norfolk (Duc de) 154, 157, 169. ses conjurations découvertes. 154, 160, 161, 169. Executé. 248
Norris (Chevalier Henri) 6, 17, 19, 25, 29, 458
Northumberland (Comte de) 190, 227, 324. Executé, 280
Nouë (Monsieur de la) soupçonné de trahir le parti, 347, 405, 407

O.

O Donnel. 421, 452
Ogleby, Lord. 367
Olivarez (Comte de) 53. plus grave que sage, 61
Orange (Prince d') 136, 139, 360, 405 se retire en Allemagne, 317
Ormond (Comte d') 280. mécontent, 436
Oxfort (Comte d') 153. se marie à la fille du Lord de Burleigh. 188

P.

PAys-Bas, causes de leur soulevement, 138. *& suiv.*
Parlement de 1571. s'amuse à la bagatelle, 104, 236
Parme (Prince de) 419, 420, 444, 447, 458, 483
Parrot (Chevalier Jean) 408
Philippe II. Roi d'Espagne reçoit les Anglois rebelles, 119. sa manœuvre à l'égard de la Reine. 303, 306
Pinart, Secretaire de France, 22, 32, 343, 444
Pape, son authorité préjudiciable à la Couronne, 37, 39, 40. Fait des desseins contre l'Angleterre, 37, 40, 53, 316, 348
Princes, ne sont retenus que par la Religion, 263, 264
Princes Protestans d'Allemagne, 16, 23, 140, 164, 202, 289, 342, 355

R.

REbellion dans le Nord sous prétexte de Religion, 13
Religion, ce que c'est, 101, 113
Réponse aux Ambassadeurs, 347, 349
Rhé, Isle, prise par les Rochelois, 344, 345
Rochelle, prend les armes, 15, 53, 304, 389. Assiegée, 308, 389, 390, 404
Rodolphe, 227
Romero Juliano, 27, 49, 66
Rosse (Evêque de) 84, 157. mis à la Tour, 116, 119, 224
Roulart, Chanoine de Nôtre-Dame, assassiné, 289
Rutland (Comte de) 40, 41, 44, 48

S.

SAint André (Evêque de) pris, 86
Sancerre, assiegé, 346, 347, 391, 404, 405
Sang innocent répandu en France ne demeure pas impuni, 317, 391
Savoye (Duc de) 338, 345, 357
Schomberg (Baron de) 390

Seaton (Baron) 37, 105, 183, 203, 209, 216
Sidney (Chevalier Henri) 90, 228
Sidney (Philippe) en France dans le tems du massacre, 294, 322
Skeldon, 37
Smith (Chevalier Thomas) 174, 175, 177, 305. employé en France, 185, 191. & *suiv.* 221, 225. & *suiv.* 230. croit Charles IX. un Prince de bonne foi, 231, 233, 234
Sommers (Henri) 410, 417, 431, 440, 442, 446, 470, 472
Sora (Duc de) 419
Spinola, 336
Story, Docteur, refuse de prêter Serment de fidélité, & se fait pendre, 116
Stroffi (Pierre) 106, 140, 218, 289, 306, 346
Stewkley, 37, 43, 47, 49, 61, 64, 65, 90, 104, 213
Sussex (Comte de) 129, 185, 209

T.

Tavannes (Vicomte de) 303, 367
Tercere, une des Isles Açores, tient pour Dom Antonio, 457
Teligni (Monsr. de) 89, 91, 325
Tems, grand avantage dans la minorité des Princes, 387
Throgmorton (Chevalier Nicolas) 48, 51, 303
Traitez des Princes. De la Reine avec Charles IX. 193. Avec Henri III. clauses y contenuës, 193. & *suiv.*
Tresham (Chevalier Thomas) 453
Turenne (Vicomte) 429, 430, 448

V.

Vaux, Lord, refuse de prêter à la Reine Serment de fidélité, 453
Venitiens par Mer, 172, 345, 355
Victoire de Lepante, 171, 172
Viraque (Monsr. de) va en Ecosse pour cabaler contre la Reine, 159, 323, 332, 340. Arrêté fait un voyage inutile, 393, 402, 407
Vitelli, Marquis de Colona, 52
Vimioso, le cœur François, 458
Vinnieso, Comte, sa vanité. 497

W.

Walsingham, sa premiere Ambassade en France, pag. 1. & *suiv.* bien reçû de Charles IX. 2. & *suiv.* 22, 28. Juge mal des François, 34, 36, 40, 49, 315. Apelle Charles IX. sincere, *pius inimicus*, &c. 28, 201. reconnoît qu'il a été trop credule, 331. Doute de la bonne foi des François au sujet du mariage, 107. Fait observer le Lord Seaton, 105, 209. agit sans ordre, 36, 38, 74. son empressement pour le mariage, 27, 45, 107, 403. Conseille de faire la guerre à l'Espagne, 265, 273. Ses raisons fondées sur la nécessité qui rend la guerre legitime, & non sur l'ambition qui la rend toûjours injuste, 265. fait sonder un Jesuite, 198. Borne ses souhaits à retourner chez lui dans le même état qu'il en est sorti, 217. son sentiment touchant l'Espagne, 332 Maltraité en France, 286. est rapellé, 409. La Reine a bonne opinion de lui, 184, 208, 424. Elle l'aime, 171, 310

Il conseille de faire mourir la Reine d'Ecosse, 218, 253, 314, 319, 337. ses craintes continuelles sur la grande épargne de la Reine, 316, 450, 489. Blâmé de s'ouvrir à certaines gens, 379. son indigence en France, 57, 60, 172, 249. Son retour en France, 412. Il blâme la Reine, dequoi, 450, 460, 473, 488, 497. Reine d'Ecosse, serpent dans le sein d'Elisabeth, 162, 165, 196

Westmerland (Comte de) 164

Williams (Chevalier Guillaume) 340, 368

Worcester (Comte de) 366. Maltraité par Leicester, *ibid.* Ses instructions pour son Ambassade de France, 412. & *suiv.* Les François en usent mal à son égard, 385. Il ne veut pas voir sa sœur mariée avec un Rebelle, 386. On écrit à la Reine d'Ecosse sur des linges. *ibid.*

FIN.

3 H 10